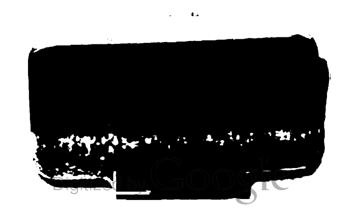




DICTIONNAIRE

DES VILLES, VILLAGES ET HAMEAUX

DU DÉPARTEMENT DES

BOUCHES-DU-RHONE

Imprimé à l'aide d'une Subvention du Conseil-Général

(Délibération du 30 août 1876).

DICTIONNAIRE

DES

VILLES, VILLAGES & HAMEAUX

DU DÉPARTEMENT DES

BOUCHES-DU-RHONE

ORNÉ

DE CARTES, PLANS, DESSINS ET GRAVURES

PAR

ALFRED SAUREL

Lauréat et Membre de plusieurs Sociétés Savantes

TOME SECOND

MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE MARIUS OLIVE

RUE SAINTE, 39

MDCCCLXXVIII

AVANT-PROPOS

C'est avec ardeur et courage que nous avons entrepris, il y a trois ans, la publication de cet ouvrage.

Persuadé d'avance que le concours de nos amis ne nous ferait pas défaut et que les personnes les plus érudites du département, dans l'intérêt même de la science, nous viendraient en aide, quand nous ferions appel à leur obligeance, nous avons pu terminer heureusement notre premier volume.

Nous serions même fondé à dire que, grâce au patronage effectif du Conseil-Général des Bouches-du-Rhône, de la Ville de Marseille, de la Chambre de Commerce et du haut Clergé du département, le succès a dépassé nos espérances.

Ce résultat que nous devrions peut-être attribuer autant aux autres qu'à nous-même nous fait un devoir de ne devier en rien de la ligne que nous nous sommes tracée en principe.

On trouvera donc dans ce second volume le même amour de la vérité, le même esprit d'impartialité, le même désir du bien que dans le tome premier.

Nous pourrons sans doute nous tromper de temps à autre ; des critiques sévères trouveront certainement dans cette œuvre plus d'une tache, mais ils n'y découvriront jamais l'intention de fausser un texte, de présenter sciemment des faits ou des personnages sous un jour emprunté, d'écrire une seule ligne par parti pris.

Nos souscripteurs nous ont accordé leur confiance ; nous rougirions de la trahir.

Nous nous proposons de donner dans ce second volume la description et l'historique des nombreuses agglomérations qui constituent la banlieue de

Marseille et ensuite la statistique de la commune d'Allauch que l'on pourrait en quelque sorte considérer comme faisant partie de cette même banlieue, comme elle fait partie de sa division cantonale.

Nous étudierons ensuite :

Le canton d'Aubagne comprenant les communes d'Aubagne, de Cuges, de Gémenos et de la Penne ;

Le canton de la Ciotat comprenant les communes de la Ciotat, de Cassis, de Ceyreste et de Roquefort ;

Le canton de Roquevaire comprenant les communes de Roquevaire, d'Auriol, de Belcodène, de la Destrousse, de Gréasque, de Peypin et de Saint-Savournin.

Nous continuerons à citer au bas de chaque article le nom des personnes qui auront bien voulu nous fournir des renseignements ou nous prémunir contre des erreurs. Nous désirerions que la liste en fut plus longue encore que dans nos chapitres précédents.

LA BANLIEUE DE MARSEILLE

Avant de commencer l'étude topographique et historique des villages et des hameaux de la banlieue de Marseille, nous nous voyons forcé, pour ainsi dire, de reprendre en sous-œuvre le chapitre III de notre premier volume (page 4), et le paragraphe des Additions et corrections (page 380).

En effet, le recensement de la population, terminé dans les derniers jours de 1876, accuse une augmentation de 6.004 habitants sur le dénombrement de 1872.

Nous allons présenter les résultats les plus essentiels du recensement de 1876.

En 1872 il y avait dans la commune de Marseille :

Maisons habitées............	31.707
Maisons inhabitées..........	2.421
Maisons en construction......	409
TOTAL.....	34.537

Les manières de procéder varient d'une année à l'autre. C'est ainsi que pour le dernier recensement on n'a récapitulé que deux sortes de constructions.

En 1876 on a compté :

Maisons habitées............	27.449
Maisons inhabitées..........	9.262
TOTAL.....	36.711

(On comprend sous le titre de maisons inhabitées les bastides et les cabanons dans lesquels personne ne réside une partie de l'année).

Nous ne savons à quelle cause attribuer l'augmentations extraordinaire des ménages, si on la compare au chiffre de la population.

Nombre de ménages en 1876..	89.488
» » en 1872..	73.729

Les chiffres relatifs à la population des six cantons sont groupés dans le tableau suivant.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE LA POPULATION DE MARSEILLE PAR CANTON

CANTONS	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ			NATIONALITÉS		TOTAL
	GARÇONS	MARIÉS	VEUFS	FILLES	MARIÉES	VEUVES	FRANÇAIS	ÉTRANGERS	PAR CANTON
1er	13233	9382	953	10806	9400	2543	37872	8445	46317
2e	15257	10380	1069	17651	10828	3990	52258	6917	59175
3e	12269	7136	720	9192	6746	2027	29624	8466	38090
4e	25042	16148	1628	20691	15976	3782	67859	15408	83267
5e	23149	16145	1664	21246	16058	4407	67894	14775	82669
6e	2676	1675	338	2503	1651	507	8507	843	9350
TOTAUX...	91626	60866	6372	82089	60659	17256	264014	54854	318868

Ces mêmes chiffres se retrouvent dans les tableaux suivants :

Population Municipale........	82398	59850	5837	78371	60333	16933	250118	53534	303722
Population inscrite en bloc........	9228	1016	535	3718	326	323	13826	1320	15146
Totaux égaux..	91626	60866	6372	82089	60659	17256	264014	54854	318868

La population susdite en bloc se compose ainsi :

Corps de troupe de terre...........	3943
Marins de commerce absents........	3158
Hospices civils, asiles pour les vieillards et orphelinats........... ...	3484
Asile d'aliénés...................	965
Dépôt de mendicité.............. ..	81
Prisons, maisons d'arrêt et de correction.........................	379
Communautés religieuses..........	2382
Séminaires.......................	25
Lycée..	114
Institutions et écoles spéciales......	93
Maisons d'éducation et écoles avec pensionnat.....................	518
Réfugiés à la solde de l'Etat.......	4
	15146

Les 54,854 étrangers se divisent ainsi par nationalité :

Anglais, Ecossais et Irlandais, 304 ; Américains, 127 ; Allemands, 468 ; Autrichiens et Hongrois, 156 ; Belges, 278; Hollandais, 82 ; Italiens, 49,803 ; Espagnols, 930 ; Portugais, 39 ; Suisses, 1,190 ; Russes, 116 ; Suédois, Norwégiens et Danois, 30 ; Grecs, 392 ; Turcs et Egyptiens 145 ; Roumains et Serbes, 1 ; Chinois, Indiens et Asiatiques, 53 ; autres étrangers, 120 ; de nationalités inconnues, 620.

Population de la Banlieue.

Arrivons maintenant à ce qui concerne la banlieue et faisons quelques rapprochements, entre 1818, époque à laquelle la France se relevait à peine des ruines de l'Empire, et 1876, année où une crise commerciale et financière sérieuse paralyse les forces de la nation.

En 1818, on compte dans la commune de Marseille 112,807 habitants.

En 1876, il y en a 318,868 ; c'est donc une augmentation de 206,061 âmes dans une période de soixante ans environ.

Le chiffre vraiment prodigieux de cette augmentation doit-il être réparti d'une façon proportionnelle entre la *ville* proprement dite et la *banlieue ?*

Voici la réponse :

Sur les 112,807 habitants recensés en 1818, il y en avait dans la banlieue 20,891 ;

Sur les 318,868 habitants recensés en 1876, on en a compté dans la banlieue 99,236.

C'est donc pour la première époque, un peu moins du cinquième de la population totale qui habitait la banlieue ; actuellement les quartiers ruraux renferment un peu moins du tiers de la population totale.

Cette première comparaison nous met à même d'établir que ce n'est pas à proprement parler la ville qui a bénéficié le plus de l'augmentation de la population. Si l'élargissemen de la rue Noailles, la percée de la rue de l: République, etc., ont déplacé un certai nombre de familles, l'étude de détail à laquell on pourrait se livrer prouverait que l'établis sement de manufactures, de fabriques e d'usines importantes ont exercé une grand influence sur ce mouvement de populatio et que c'est à l'industrie que la vraie caus en doit être attribuée.

Ainsi, l'ancien canton du Centre qui n compte guère, à l'exception de Saint-Marcel que des villages agricoles, n'a pas mêm doublé depuis 1818 ; à cette époque en effet on y comptait 5,822 habitants; aujourd'hui il n'en renferme que 8,900.

En revanche, l'ancien canton Nord où l'o voit Arenc, la Belle-de-Mai, Saint-Charles Saint-Mauront, Saint-Henri, Saint-Louis, etc. est de six à sept fois plus considérable e 1876 qu'il ne l'était en 1818. Au lieu de 8,96 habitants qui s'y trouvaient jadis, on e compte aujourd'hui 55,739.

L'ancien canton du Sud n'a pas prospér dans des proportions aussi fortes que c dernier, cependant avec l'aide de la Capelett et du Rouet, sa population a quintuplé. L chiffre accusé en 1818 était de 6,100 : en 187 il est de 34,597.

Nous devons dire pourtant que l'augmentation provient surtout des villages compri sous le nom d'Endoume ; les habitants qu sont marqués zéro ou à peu près en 1818 sont actuellement au nombre de 12,391. Su ce point, c'est évidemment l'amour du *cabanon* qui a exercé une heureuse influence et poussé a la construction.

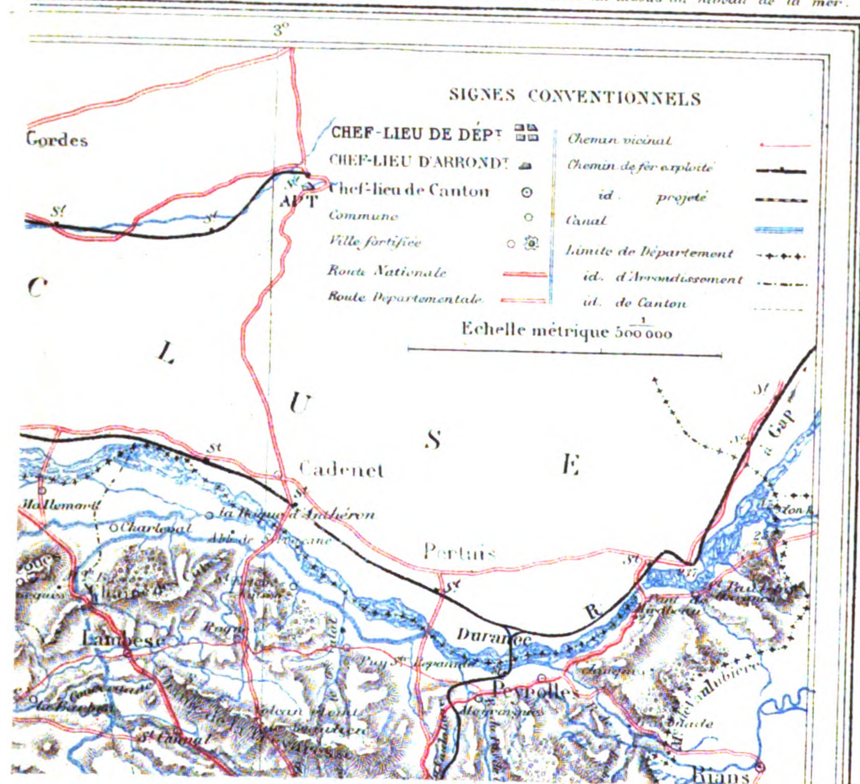
Ce quartier d'Endoume, dans lequel nous englobons le vallon des Auffes et le vallon de l'Oriol, a été dépassé pourtant sous le rapport de la prospérité par ceux de Saint-Charles, de la Belle-de-Mai, de Saint-Mauront, et de N.-D.-de-Bon-Secours qu'il faudra bien cependant qualifier de la dénomination unique de faubourg. L'augmentation est due bien évidemment aux causes que nous avons indiquées tout à l'heure, c'est-à-dire à l'industrie.

En jetant un coup d'œil sur les tableaux qui suivent, le lecteur se rendra compte de l'accroissement qu'ont subi presque toutes les agglomérations de la banlieue. Par la même occasion il distinguera quelques autres villages qui sont restés stationnaires ou n'ont augmenté que d'une manière insignifiante, tels sont : les Accates, les Caillols, les Camoins, Eoures, les Olives, Saint-Jean-du-Désert, la Treille, et il partagera sans doute nos appréciations, quand il se rappellera que sur tous ces points il n'y a pas d'établissements industriels.

(Renseignements recueillis dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville et fournis par M. Cayol, chef de bureau.)

que l'au

Les chiffres indiquent la hauteur en mètres au dessus du niveau de la mer.



parler la ville qui a bénéfi

reaux de
, chef de
bureau.)

4e Canton

	1818	1876
Abattoir (l')	»	1080
Arenc	322	1725
Aygalades (les)	543	1234
Bas-Cannet (le)	»	1238
Belle-de-Mai (la)	574	10644
Belle-Vue	»	693
Blancarde (la)	»	3431
Cannet (le)	606	562
Chartreux (les)	272	7073
Crottes (les)	586	3101
Estaque (l')	328	1625
Madrague-de-la-Ville (la)	»	1457
Malpasset	»	176
Montolivet	»	732
Nerte (la)	37	75
Notre-Dame-de-la-Douane	36	295
Rose (la)	55	435
Saint-Antoine	586	1168
Saint-Barnabé	1016	2674
Saint-Barthélemy	334	719
Sainte-Marthe	534	1349
Saint-Jérôme	816	1253
Saint-Joseph	215	286
Saint-Just	445	1370
Saint-Louis	414	2175
Saint-Mauront	»	3568
Séon-Saint-André	486	1823
Séon-Saint-Henri	714	2729
Viste (la Grande)	»	359
Viste (la Petite)	50	690
Totaux	8969	55739

5e Canton

	1818	1876
Bonneveine	380	935
Cabot (le)	»	950
Capelette (la)	419	2067
Catalans (les) et Saint-Lambert	»	8373
Endoume et le Roucas-Blanc	»	4018
Madrague de Montredon (la)	»	601
Mazargues	1200	2934
Menpenti	»	2808
Montredon	553	1055
Rouet (le)	364	2982
Sainte-Anne	»	829
Sainte-Marguerite	977	962
Saint-Giniez (le grand)	»	922
Saint-Giniez (le petit)	736	884
Saint-Loup	1210	2529
Saint-Pierre	261	1234
Saint-Tronc	»	514
Totaux	6100	34597

6e Canton

	1818	1876
Accates (les)	206	263
Caillols (les)	443	438
Camoins (les)	551	390
Château-Gombert	1238	1424
Croix-Rouge (la)	»	170
Eoures ou Néoule	270	174
Martégaux (les)	»	141
Olives (les)	426	369
Pomme (la)	235	684
Saint-Jean-du-Désert	145	127
Saint-Julien	338	1173
Saint-Marcel	1088	2236
Saint-Menet	348	405
Treille (la)	139	185
Valentine (la)	345	721
Totaux	5822	8900

RÉCAPITULATION

DE LA POPULATION DE LA BANLIEUE

4e Canton	55739
5e »	34597
6e »	8900
Total	99236

LA BANLIEUE D'AUTREFOIS

La génération actuelle, en considérant le territoire de Marseille et en parcourant ses parties arrosables, si fraîches, si ombragées, si fertiles, a de la peine à se figurer l'état dans lequel il se trouvait avant l'introduction des eaux du Canal.

Les citations d'auteurs constatant cette aridité pourraient être groupées en nombre considérable et les preuves facilement établies.

Aussi, nous a-t-il paru assez piquant de rechercher parmi les auteurs marseillais celui qui a donné de la banlieue de Marseille le tableau le plus étendu.

C'est à ce titre que nous reproduisons deux pages du livre intitulé : *Les antiquités de la Ville de Marseille par Jules Raymond de Solier, etc., translaté du latin en français par Charles Annibal Fabrot, en* 1615.

On verra dans cet extrait la description de de la banlieue de Marseille à cette époque. Quoique vieilli, le style de Fabrot est plein de charmes et les détails que fournit Solier sont on ne peut plus intéressants.

On remarquera toutefois que l'auteur des

Antiquités n'a pas l'air de se plaindre de l'aridité du territoire marseillais, mais qu'il trouve au contraire le moyen d'en faire l'éloge complet.

« Ce que dit Justin après Trogues n'est pas éloigné de la vérité, que les Phocenses furent esmeus de la beauté du lieu, où ils édifièrent après la ville et que lorsqu'ils retournerent chez eux faisant récit de ce qu'ils y avoient veu, les autres furent induis à s'y venir habiter, car le terroir de Marseille produit en abondance tout ce qui peut être nécessaire à la vie des hommes. Car outre qu'il est fertile, l'air y est doux et presque tousjours clair et serain, toutes les plaines sont environnees et enceintes de colines. Mais la multitude des arbres fruictiers rend les tertres ombrageux, où l'on entend un doux gazouillix d'oiseaux, principalement au printemps.

« Les principaux fruicts sont toute sorte de poires, et premierement celles qu'on appelle musquées, qui sont meures longtemps avant la saison, auberges, abricots. En l'equinoxe du printemps on y cueille la figue deux fois l'an au solstice d'esté et à l'equinoxe d'automne ou y a des pesches jaunes, rouges, musquées et de toute sorte des noisettes, amandes, noix de pin ; mais ils ont plus de figues blanches que d'autres fruicts, qu'ils ne cueillent point qu'elles ne soient à my seiches, et pour les faire du tout seicher on les met sur des clayes de roseaux liez l'un contre l'autre avec d'osier, et on le laisse jusques à ce qu'ils cognoissent qu'elles ne se peuvent point pourrir et qu'on les peut confire et prennent garde surtout qu'elles ne tirent rien de l'humidité de la nuict et pource ils couvrent les clayes qu'ils appellent canisses d'autres clayes et les ayans ainsi préparées ils les remettent dans des coffins de genest, qu'ils appellent sportins, si bien que dans peu de jours, elles sont couvertes d'une poudre semblable au succre, ou plustost à la manne, tant pour la ressemblance que pour le goust: ceux des habitants qui ont le moins de figues en vendent 100 ou 150 quintaux et ceux qui en recueillent davantage en auront 200 ou 250 quintaux, le quintal est 100 livres pesant, et chacun en particulier tirera ce fruict en si grande abondance d'une seule vigne ; car les Marseillais ont accoustumé en leurs vignobles de diviser le terroir en petites portions avec de rayons chacune desquelles a trois ou quatre pas où l'on seme du bled et plante la vigne l'un après l'autre, sçavoir à la première la vigne et à la seconde du bled et encore à la troisième la vigne et ainsi de suite on y observe cet ordre. Il ne laisse pas néanmoins d'y avoir parmi des autres arbres, toutesfois ils ont moins du bled que tout autre chose, ils entrelassent les berceaux de leurs jardins et vignobles de vigne de Candie et plans de Malvoisie et mettent parmi des roses musquées ou de Damas qu'ils appellent aussi roses de Barbarie et du jaussemin ; le raisin de Malvoisie est fort doux et en conservent aussi pour toute l'année, le muscat toutesfois ne lui cède en rien. De l'un à l'autre on fait du vin qui est plus excellent que le nectar des poètes, les raisins qui rendent le plus et qui encore font le vin le plus fort sont ceux qu'ils appellent morvède, ribier, pendoulan, rondillat, caillan, argnan, grand-guillaume et autres qui sont fort beaux à voir.

« Chasque vignoble et jardin a sa métairie avec tant de gens qui les cultivent, que si on voulait les considérer assemblées, il s'en feroit une ville trois fois aussi grande que Marseille, soit qu'on le veuille prendre pour les personnes qui s'y tiennent, soit que l'on parle des bastimens.

« Ce petit arbrisseau, que les Apotiquaires appellent sumach, nuit grandement aux vignes et principalement à celles qui sont sous la forteresse qui défend la ville, on l'appelle ordinairement Taunil. Les iuiubiers ou injoliers y sont fort fréquents, de l'un et l'autre Cistus qu'on appelle Messuguo, dont les femmes se servent pour escurer la vaisselle d'estain et de bronze, y est aussi fort commun, du liset piquant, qui s'entrelasse communément dans les hayes qui entourent des vignes, mais principalement s'attache aux murailles, du dragant qu'on appelle Barberenard : il y en a presque partout, et principalement à l'enfermerie. J'ay vu dans la ville du pauot cornu . j'y ay cueilli de la Sarrazine en abondance, dans la plaine qu'ils appellent du Veaune et dans le jardin de l'isle du Chasteau Dif que les soldats voulaient extirper tout-à-fait sans mes remonstrances. Il y a du tragodum en abondance à la porte Reale. Quelques-uns veulent dire que c'est l'oignon marin ou squille, il y en a dans les prez entre Aubaigne et Roquevaire, chasteaux qui sont neuf milles de Marseille, où se trouve aussi grande quantité de cithisi, du fenouil marin (je l'aimerois mieux appeler Rosmarin) qu'on nomme Boeille, il y en a en abondance.

« Puisque nous avons parlé de l'excellence de quelques sortes et espèces de vignes, nous avons estimé qu'il serait mal à propos de ne parler de l'excellence des vins de Marseille. Au temps d'Athénée entre les meilleurs vins, celui de Marseille estoit fort loué des peuples étrangers, comme il escrit au chapitre 24 du livre premier, parlant des vins d'Italie, les vins de Marseille, dit-il, sont bons, gros et couverts, il est vray qu'il y en a peu. Nous apprenons de Martial que les Romains en faisaient grand cas. Selon

le témoignage de Pline, il y a des vins à Marseille qui sont gros, qu'on appelle pleins de suc et liqueur et ont double goust puisqu'on s'en sert pour donner goust aux autres.

« Il nous appert par les paroles de Pline qu'à Marseille et au reste de la Gaule Narbonnaise on avait accoutumé de mesler et gaster les vins comme on fait aussi aujourd'hui en plusieurs parts. Martial parle ainsi des vins corrompus de Marseille : Tous les vins qui ne sont produits qu'à force de fumier et ceux qui ne vieillissent que par la chaleur, car par le moien du fumier les vins sont plus tôt meurs et vieillissent plus tost, comme dit Columella.

« Le mesme Martial dit : voyant que tu as beaucoup de cliens, tu leur peux donner du vin de Marseille, — et ailleurs : Garçon, ne trempe point les vins de Marseille avec d'eau de neige, de peur que l'eau ne te couste plus que le vin.

« Il y a donc encore aujourd'hui beaucoup de vins à Marseille ; mais un peu gros et tirans sur le noir, pleins de suc, comme dit Pline, plustôt par la faute des habitants que par le naturel du terroir ; car plusieurs d'entre eux et principalement ceux qui font estat de le vendre, engraissent si fort leur terroir, que le suc qu'on tire des raisins ne peut qu'estre gros et mauvais, mais quant à ceux qui gardent le vin pour leur usage, ils en ont de meilleurs qu'anciennement pour estre la plus grande partie de vignes de Cypre et autres lieux d'Orient qui ont esté apportés en ces quartiers avec beaucoup de soin et ne cèdent à point des vins de Provence qu'à ceux d'Arles qui sont sans doute les meilleurs. Il y en a beaucoup du vin musquat que le vulgaire aime fort : on y fait aussi d'une sorte de vin qu'on appelle vin cuit qui se diminue jusques a la troisiesme partie. On fait grand cas de l'un et l'autre par toute la Provence. »

Il ne faudrait pas trouver extraordinaire que Raymond de Solier ait parlé du vin de Marseille comme d'une denrée principale. C'était en effet la grande production du territoire, celle sur laquelle on comptait le plus et qui procurait des revenus certains.

Cela nous amène à donner la liste des quartiers ruraux tels qu'ils étaient classés dans le courant du XVIme et du XVIIme siècle.

Nous conservons avec intention la manière dont leurs noms s'écrivaient et la forme même qu'ils revêtent pourra donner une idée de la façon dont ils étaient prononcés par les véritables Marseillais.

Il sera facile par la même occasion de remarquer combien de ces quartiers ruraux ont disparu par suite de l'agrandissément de la ville.

« Rolle des trois cartiers du terroir de Marseille dont tous les aultres sont comprins dans lesd. trois, en prenant le plain et vuide du vin.

« Premièrement Saint-Marcel et ses dépandans : = La Salle, — Las Bouirre, — La Fourbinne, — La Vallantine, — La Reinarde, — Lay Boissonnes, — La Milhière, — La Barrasse, — La Rousse, — A co day Pault, — Saint-Menet, — Lou vallon de Bouflgue, — Lay Camoingz, — Heurre, — La Trille des Camoingz, — Courpourrière, — Lay Doulsces, — Plenuensses, — Lou vallon dey Fabres, — Lay Fabres, — Lay Acattés, — Lay Roumantz, — Le vallon de la Mendre, — Vauvandran, — Lay Rampaux, — La Servianne, — Lai Cailhoil, — Lai Biettris, — Lay Grouiller, — Lay Boirres, — Lay Roubaud, — La Taullière, — Sanct Jullian, — Lay Plannes de Sanct-Jullian, — Beaumond et ses plannes, — Lou vallon day Rampaux, — Lou Coullet, — La Lengouste, — Lay Ollives, — Lay Martegaux, — Lay Aurengues, — Lay Paroyes de Jarret, — Lou poux dey Gaux, — Lay Parroyes day Gaux, — Le Perat, — Vachon, — Le valon de Lagneau, Lay Millannès, — Lou Cavau, — Chasteau-Gombert jusque à Nostre-Dame de Consollation.

« 2° Le cartier de Maszargue : = Mazargue, — Val Barrelle, — La Moutte, — Sainct Loupt, — Sainct Trounq, — Carravilhan, — Camp Flury, — Cauffounne, — Bouenne Venne, — Luniminie, — La Routte, — Lou vallon de Vaufrege, — Mourredon, — La Gardiolle, — Le Candaubaillé, — La Begude, — Carpiagne, — Saincte-Marguerite, — Lou Trilha, — Fegean, — La Condammine, — Seanct Ginie, — Gironde, — Lentignagne, — Lou Couronneau, — Lou Revest de la Gardy, — Fouenguatte, — Parradis, — Lay plannes de Sainct-Michel, — Nostre-Dame Dauroye, — Paire Meneude, — Lou Camas le grand, — Le petti Camas, — Jarret de la Loube, — Sainct-Baussielly, — La Blancquarde, — Montallivet, — Baume Laugière, — Sarturan, — Lou Mourtié, — Lay Comptes, — La Poume, — Saint-Barnabez, — Bounbinette, — Lou Canisat, — Seant Paire, — Lay Migranié, — Vivau.

« 3° Cartier de la Nertte : = Lay Galades, — Lay Baumes de Sainct-Antoine, — La Nertte, — Le cartié d'Encent, — La Pinède, — Sainct-Louis, — La grand Crotte, — La pettite Crotte, — Lou Canet, — Sainte-Marthe, — Fountainieu, — Marignelle, — Sainct-Hierosme, — Sainct-Jeust, — Sainct-Barthelemi, — Sainct-Carle, — La Magdellene, — Sainct-Lazare Arrenc, — La Fleuride, — Chaudelle.

Il nous paraît instructif de faire suivre la description de Raymond de Solier, de celle que donne un auteur contemporain, M. Louis Méry, à la fois romancier et historien. Les lignes qui suivent ont été écrites peu d'années avant la création du Canal de Marseille.

« Notre banlieue réunit toutes les conditions nécessaires au maintien d'une douce et permanente jouissance champêtre ; tout semble y avoir été prévu pour empêcher les grandes agitations de l'esprit : les collines y ont des poses gracieuses, les vallons y sont riants et étroits, les déclivités peu abruptes, rien de sauvage et de solennel ne s'y révèle. Allez aux Aygalades : vous y trouverez une miniature de paysage ; la cascade versant une onde peu abondante, la vallée qui hésite à prendre un aspect trop sévère et qui se hâte d'adoucir par ses prairies et un petit bois où l'eau gazouille, l'aspérité du mur de rochers qui la borde au couchant. Je ne sais quelle transparence marine, quel air de gaîté exhalé par le golfe pénètrent dans le moindre coin de la campagne et y font pleuvoir une riante lumière. Les sentiers qui s'y croisent ont des marges fleuries, les monticules qui s'y élèvent, portent tous des panaches de pins, partout, les tuiles rouges et les contrevents verts répandent leur teinte joyeuse sur les milliers de toits qui s'y pressent. Le propriétaire marseillais a des jouissances si bornées ! Il ne se plaint nullement de n'avoir pas à parcourir de longues allées, de ne pas posséder ces grands bois aux souvenirs druidiques ; il ne lui est jamais arrivé de regretter la disparition complète de cette forêt sacrée dont Lucain gratifie l'antique Massilie ; il n'a jamais reproché à Jarret de montrer parfois un naturel hydrophobe, à l'Huveaune de rouler souvent de la poussière au lieu de l'eau ; il se contente de si peu ! Avec quatre pins, il se fait un bois, avec un filet d'eau une cascade, il prend le frais en respirant l'haleine humide d'un puits ou en tournant le dos au soleil. »

Lorsque M. Louis Méry faisait ce tableau, il pouvait avoir raison, l'eau manquait presque sur tous les points du territoire ; les Marseillais se procuraient la fraîcheur comme ils pouvaient, mais voyez comment ce même auteur est revenu sur sa description première :

« L'arrivée dans la banlieue de Marseille des eaux de la Durance a changé l'aspect de notre territoire et forcé les propriétaires de se livrer à une véritable orgie hydraulique permanente. Les lacs, les cascades se sont tellement multipliés, que le soleil, au cœur même de l'été, parvient difficilement à dissiper le voile humide de vapeurs flottant sur nos champs. »

Le romancier, comme on le voit, a fait place au statisticien, et l'on a déjà pu se convaincre (voir Tome Ier, page 64, *Météorologie*) que les modifications sensibles qu'a éprouvées le climat marseillais, depuis quelques années, n'ont pas d'autre cause que l'introduction des eaux du Canal sur son territoire.

Désormais nous allons parcourir ce territoire, quartier par quartier et faire la description et l'historique de chacune des agglomérations que l'ordre alphabétique nous fera rencontrer.

ACCATES (LES).

6me Canton, 13e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 11,300 mètres.

Le village des Accates est peut-être celui de toute la banlieue dont l'appellation paraît la plus extraordinaire ou la plus difficile à expliquer.

Que signifie le mot d'Accates ?

« Le nom de ce village, répondent les auteurs de l'*Histoire de la commune de Marseille*, vient d'un bouquet d'*érables* consacré à une divinité champêtre, par les anciens Marseillais : le mot grec de l'érable est Αχαστος (Acastos).

Les auteurs de la *Statistique* du département donnent une explication analogue ; mais M. Meynier (de Saint-Louis), préfère au bois d'érables un bois d'ifs (Αγα Ταξος).

Enfin, les habitants du village qui connaissent parfaitement le provençal, estiment que le vrai terme est celui de *Acata*, caché, à l'abri.

Cette dernière explication, au premier abord, paraîtrait naturelle, car le village est adossé à une colline assez élevée dont le sommet est richement boisé, et garanti par là même des coups de vent du N.-O.

Mais il n'est pas malaisé de prouver que le grec et le provençal ne sont pas de mise ici et nous laissons à M. Mortreuil le soin de le prouver. « Cette localité, dit-il, s'appelait d'abord *Pique Nose* ; elle prit le nom d'Accates, à cause des baux emphythéotiques (*ad accaptum*) qui furent établis par Jacques de Forbin, propriétaire de ce tènement. C'est ce qui résulte de la reconnaissance passée le 9 octobre 1596. »

Un acte du 4 septembre 1577 faisait déjà mention des *Achaptes* de Forbin, mais il est probable que ce mot conservait encore à cette époque la prononciation latine (*acaptes*) et c'est ce qui lui a permis d'arriver jusqu'à nous avec sa forme primitive.

Ce n'est que pour mémoire que nous mentionnerons que l'orthographe du nom a varié et qu'on a pu sans inconvénient l'écrire *Aquates*, comme l'auteur du *Calendrier spirituel* de 1713, et *Acates*, comme le géographe Chevallier.

Le quartier était connu jadis sous le même nom que celui des Romans : *Clue* ou *Clué*. (Voir : *Les Romans*).

C'est dans un acte du 25 avril 1455 qu'il est question pour la première fois du vallon de Bertrand *Fabre*. Ce document explique suffisamment l'origine du nom actuel. (Voir : *Les Fabres*).

Le village des Accates est situé entre les Romans, les Fabres et Camoins-les-Bains. On peut y parvenir de deux côtés, soit par la route des Camoins qui passe au pied des Fabres, soit par celle de la Valentine qui est la plus directe. Si l'on prend la première voie, il faut suivre un sentier qui gravit la colline ; si, au contraire, on y parvient par la Valentine, arrivé à ce village, après avoir quitté la grande route, on s'engage dans un chemin vicinal classé comme embranchement du n° 7, qui conduit au moulin de la Denise et aboutit aux Accates.

A l'Est et au dessous des Accates commence un petit ruisseau qui se mêle près des Fabres avec celui de Carpoulière. Quoiqu'il n'ait aucune importance, nous le citons à cause de son nom, ou plutôt des divers noms qu'il a portés.

Au XIVe siècle, c'était *Lona* et *Alona*; or le mot de Lone dans le Nord du département sert spécialement à indiquer les bras détachés de la Durance. Au XVe siècle, le ruisseau est nommé *Gast* ou *Gas Dalone*: Gast, nous le verrons ailleurs, signifie gué ou passage; nous le rappellerons à l'occasion. Aujourd'hui ce ruisseau se nomme *Gadelonne*. Il sert même à désigner un quartier qui commence au pont jeté sur le ruisseau et qui donne passage au grand chemin dit de ceinture lequel aboutit à la petite route d'Aubagne.

D'un peu loin, surtout si l'on suit le sentier par les Fabres, le village se présente sous un aspect charmant. On voit bien du premier coup d'œil qu'il est tout petit, mais les quelques maisons qui le composent, étagées derrière l'église qui forme le premier plan, trompent le regard à leur avantage. L'ensemble est dominé par la colline boisée dont les flancs reçoivent en plein les rayons du soleil et forme un paysage délicieux.

Il va sans dire que l'église est la construction la plus intéressante de la localité, et à ce sujet nous pouvons citer quelques renseignements que nous devons à l'obligeance de M. le chanoine Faure, son desservant.

Les habitants des trois hameaux : les Fabres, les Romans et les Accates n'avaient, avant l'année 1736, pour l'usage religieux, qu'une chapelle si exiguë que plus de la moitié des fidèles rassemblés pour les offices divins devaient se tenir en dehors, exposés aux intempéries des saisons. Cette chapelle, qui datait du milieu du XVIIe siècle, appartenait au marquis de Foresta-Colongue. Elle existe encore comme chapelle latérale de l'église actuelle.

En 1736, les habitants, au nombre de 400 environ, supplièrent par requête Mgr de Belsunce de les autoriser à construire une église.

Ce prélat étant venu par lui-même s'assurer des besoins de la population, accorda l'autorisation demandée, le 26 février de cette même année, sur l'engagement pris par les habitants de construire une église convenable à leurs frais, de pourvoir à son entretien et de fournir un traitement suffisant au prêtre qui en ferait le service.

M. de Foresta-Colongue céda gratuitement le terrain sur lequel l'église fut bâtie, ainsi que la place de l'église, à condition que les habitants y entretiendraient trois rangées d'arbres. M. de Saint-Jacques donna également une parcelle de terrain, au Nord de la nouvelle église.

L'édifice ayant été construit, ainsi qu'un petit presbytère et des caveaux voûtés pour la sépulture des morts, Mgr de Belsunce vint le bénir, le 1er mai 1737.

En 1823, il fut bâti une seconde chapelle latérale, vis-à-vis de celle qui existait déjà et qui était dédiée à Saint-Christophe.

L'église nouvelle placée, comme l'ancienne, sous le vocable de Saint Christophe, est restée annexe de Saint-Marcel jusqu'au 7 thermidor, an II, époque où elle fut érigée en succursale. La formation du conseil de fabrique ne date que du mois d'avril 1811.

Telle qu'on la voit aujourd'hui, l'église est un édifice régulier et très-convenablement décoré. Son clocher carré est surmonté d'une horloge. La porte principale fait face à une place assez vaste et ombragée où se trouve une croix plantée lors du jubilé de 1851 et une fontaine. Autour de cette place, d'où l'on plane sur la plus grande partie du territoire des Accates, il y a quelques habitations dont une surtout est spacieuse et entourée de vastes jardins.

Tout le quartier est très-fertile, et les eaux du Canal de Marseille circulant partout, même sur les flancs des collines, après avoir parcouru dans le quartier même un souterrain de 90 m. de longueur, ont permis de convertir en prairies des champs consacrés naguère à de chétives cultures.

La population des Accates, y compris les

Romans et les Fabres, était de 272 habitants, d'après le recensement de 1872. En 1876, on y en a compté 263.

Il y a une école libre de garçons dirigée par les Frères du Sacré-Cœur de Jésus du Puy en Velay et une école communale de filles sous la direction des Trinitaires déchaussées de Ste-Marthe. Ces dames tiennent aussi une pharmacie, et font le service de garde-malades ; elles y ont également un ouvroir.

Le territoire des Accates est dominé (trajet de 18 à 20 minutes, si l'on part du village), par la chapelle de Notre-Dame de la Salette, dont la construction est due à la piété de M. N***, propriétaire du quartier. Cette église a déjà son histoire.

Bâtie d'abord en 1864, sur le point nommé *Les Treize Vents*, elle fut bénite au printemps de 1865, par Mgr O'Cruice. Mais dès le 19 septembre de la même année, la trouvant déjà trop exiguë pour les pèlerins qui la fréquentaient, son fondateur s'empressa de l'agrandir en y ajoutant des constructions supplémentaires. En 1870, le concours des fidèles augmentant toujours, on se décida à raser la chapelle primitive et à sa place on éleva un véritable monument, sur les dessins de M. l'abbé Pougnet, architecte.

L'église a été terminée en 1872, et bénite le 5 octobre de cette année par Mgr Place ; elle est du style bysantin : elle a trois nefs, trois autels, une tribune, deux sacristies. L'édifice a été construit sur le même modèle que le sanctuaire de la Salette ; sa façade romane est formée d'un grand portail défendu par deux tours carrées.

Du sommet de la colline on jouit d'une vue admirable qui s'étend sur la plus grande partie des territoires de Marseille et d'Allauch, les îles, la mer, N.-D. de la Garde et n'est bornée que par les chaînes de la Sainte-Baume et de l'Etoile.

Un chemin carrossable a été tracé par le fondateur de la chapelle, ce qui permet de monter en voiture jusqu'au sanctuaire, que l'on vienne par la Valentine, Allauch ou les Olives.

C'est, nous l'avons déjà dit, durant la belle saison, un lieu de pèlerinage très-fréquenté, et des neuvaines publiques et solennelles y sont prêchées souvent par des missionnaires de la Grande-Salette.

En 1873, Mgr Place a déclaré ce sanctuaire lieu de pèlerinage diocésain.

(Renseignements recueillis dans les archives paroissiales des Accates.)

ACCATES (LES)

4e canton, 17e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Quartier et paroisse des Aygalades. — Distance de Marseille : 7,400 mèt.

C'est un hameau dans lequel on compte 80 habitants répartis en 23 maisons groupées sans ordre ni symétrie, sur le flanc de la montagne dont la montée assez raide continue dans la direction du Nord.

L'exposition est belle, mais le sol qui entoure le hameau est maigre ; aussi les travaux de l'agriculture y sont-ils médiocres.

La seule industrie exercée par les femmes est celle du blanchissage du linge ; les filles naissent blanchisseuses et conservent leur métier jusqu'à leurs vieux jours.

Cette industrie est favorisée par les eaux du Canal de Marseille qui passe à une très-petite distance au-dessus du hameau, courant du N.-O. au S.-E., de Saint-Antoine à Fontainieu.

L'agglomération est à 500 mèt. du village des Aygalades et l'on va de l'un à l'autre par un chemin que la ligne du chemin de fer de Marseille à Aix vient de couper, sans profit pour les habitants.

Entre les deux villages, sur un petit monticule, se montre un des rares moulins à vent qui ornent encore le paysage aux environs de Marseille.

Malgré sa situation relativement défectueuse, le hameau des Accates s'accroît journellement. On y construit de nouvelles maisons à côté des autres, mais sans faire preuve de plus de goût pour l'alignement.

Le nom de ce hameau a évidemment la même origine que celui des Accates-les-Camoins, mais son origine est encore plus ancienne.

Bien que M. Mortreuil ait donné une liste assez longue des formes anciennes du nom primitif, l'origine et la cause de ce nom nous sont inconnus.

Citons sans commentaires :

Cros del Pébré, 8 juillet 1343 (acte aux arch. de l'Evêché). — *Crosium de Pipero*, 13 décembre 1352 (ch. des arch. de la Major). — *Cros de Pébré*, 20 janvier 1354 (ch. des arch. de l'Evêché). — Bastide de Noble Foquet Nouveau, dite *Cros de Pébré*, 10 avril 1516 (ibid). — *Acates de Jean Nouvel*, 10 mars 1586 (ibid). — *Les Acates de Gazelle*, 20 mai 1617 (ibid). — *Vallon au Pebre*, 1618 (acte d'atterminage), Roland Gazelle, tenancier. »

Nous chercherons d'autant moins à expliquer ce mot de *pébré* qui signifie *poivre* que dans la commune de Cassis il existe un autre *Vallat doou Pébré* qui n'a avec celui des Accates aucune espèce de liaison.

La maison la plus ancienne des Accates porte le nom de *Michelle* ; on y voit une salle basse voûtée qui peut dater du XV[e] siècle.

ARENC.

4[e] canton. 17[e] arrondissement de police, 5[e] arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 2,400 mètres.

Arenc, pour le Marseillais de vieille roche qui a des souvenirs d'enfance dans le cœur ou des traditions de famille dans la mémoire, est plus qu'un faubourg, plus qu'un quartier ; c'est presque un village, aux portes de la ville, sans doute, mais ayant eu son existence propre et une délimitation réelle.

On allait jadis à Arenc comme on va encore à Endoume. C'était un but déterminé à atteindre vers lequel on retournait volontiers, parce qu'on y avait vu quelque chose et que l'on avait du plaisir à y gagner.

Mais, pour l'étranger ou pour l'habitant de la ville, établi dans ses murs depuis peu d'années, Arenc n'est qu'un fragment de faubourg situé entre l'avenue d'Aix ou de Saint-Lazare et les Crottes ; c'est une réunion de maisons bordant la route d'Aix à Marseille, station d'omnibus, devant la grille de l'Abattoir, à l'entrée du chemin de la Madrague.

Reste-t-il quelque chose qui rappelle le passé de cette agglomération, et l'orthographe un peu barbare du mot n'est-elle pas elle-même une énigme pour bien des gens ?

Presque tous les historiographes marseillais croient, et nous avons pu nous-même partager un instant leur conviction, que le mot d'Arenc vient de *arena*, sable, et ils n'hésitent pas à dire que c'était une plage sablonneuse où se dégorgeaient les ruisseaux des Aygalades et de Plombières.

Au premier abord, il semble que cette interprétation est exacte : mais pour le démontrer, il faudrait prouver que les deux ruisseaux en question ont produit dans l'anse septentrionale de la rade de Marseille le même effet qu'a produit l'Huveaune dans l'anse méridionale, c'est-à-dire amené des ensablements plus ou moins considérables et par conséquent élargi, étendu la plage de sable, *arena*.

Il n'en est rien cependant, car, des études faites, par divers auteurs, au sujet de la configuration de l'ancienne Marseille, il résulte la certitude que, au lieu de s'étendre de ce côté, le littoral marseillais a été rongé d'une trentaine de mètres au moins, depuis le siége de cette ville par Jules-César et que les jetées des nouveaux ports se trouvent établies non loin de l'endroit où se brisaient autrefois les vagues.

Nous n'avons pas à citer les auteurs qui considèrent le fait comme certain et ont fourni des preuves à l'appui, mais ce qu'il est utile de faire ressortir, c'est que, *une seule fois exceptée,* aucun acte ancien connu ne donne le nom d'*Areno*, d'*Arena* ou tout simplement d'*Aren* à la plage d'Arenc.

Ainsi que le constate Mortreuil, dans son *Dictionnaire de l'Arrondissement de Marseille*, en 1249, c'est *Aregnum*, en 1253, c'est *Vallis de Aregno*, en 1255, c'est *Vallis de Arenqua*. Dans le XIV[me] siècle, on trouve *Dareng*, *Arenchum*, *Areng*, *Arenh*, *Azareng* et *Arenc*. Le 12 Mai 1344 seulement, on mentionne le quartier *Als Arenas Saint-Lazari*, mais en revanche, dans d'autres actes antérieurs ou postérieurs à peine de cinquante ans et non moins authentiques, on le désigne sous les noms de *Val Daren*, de *Terra a Renh* et de *Aregn.* Depuis cette époque le nom d'Arenc conserve l'orthographe officiellement acceptée de nos jours.

Mais si nous pouvons contester l'étymologie d'*Arena*, nous ne sommes pas en état de retrouver la véritable, et nous déclarons laisser ce soin à de plus habiles ou à de plus ingénieux que nous. (Voir à ce sujet ce que dit M. Meynier (de Saint-Louis) dans ses *Anciens Chemins de Marseille*, page 83).

Quant à l'histoire du quartier, contentons-nous pour l'écrire de mettre à la suite l'une de l'autre les diverses notes que nous avons pu recueillir un peu partout.

Dans le quartier d'Arenc, disait Ruffi, et vers le rivage de la mer, existait une ancienne chapelle dédiée à saint Martin, *Ecclesia sancti Martini de Aregno*. Elle dépendait de l'église cathédrale. Les papes Anastase IV, le 30 Novembre 1153, et Luce III, en 1182, la prirent sous la protection du Saint-Siége avec tous les biens que l'église cathédrale possédait dans ce temps-là.

C'était un prieuré dont la collation appartint plus tard au prévôt de cette église et qui subsista jusqu'à l'époque de la Revolution.

Les trois actes ci-après établissent l'ancienneté des droits de l'évêque de Marseille sur ce quartier.

« 26 Août 1255. — L'évêque a l'usage du moulin situé à Arenc et des canaux ou béals avoisinant ce moulin.

« 31 Août 1263. — Les canaux ou béals du moulin d'Arenc, appartenant à l'évêque, peuvent recevoir de l'eau pour l'arrosage des propriétés riveraines.

24 Juillet 1340. — Nul ne peut se servir, pour l'arrosage de ses propriétés, de l'eau du béal du moulin d'Arenc appartenant à l'évêque. »

Ce moulin, qui portait le nom de *Molindi-*

num Episcopi, était mu par une dérivation du ruisseau de Plombières, près d'Arenc.

Vers le milieu du XIIIme siècle, lit-on dans toutes les histoires de Marseille, des religieux de l'ordre de S[t] Augustin, sous le titre de *Serviteurs de la Mère de Dieu* ou Servites, *Fratres B. Mariæ Matris Christi,* furent reçus à Marseille, sous l'épiscopat de Benoît d'Alignano.

Alexandre IV et Clément IV confirmèrent cet ordre par leurs bulles du 26 Septembre 1257 et de 1266.

La première demeure de ces religieux fut à la *Plage d'Arenc*, dans une ancienne chapelle connue sous le vocable de *Nostra Domina de Arenis* ou *Beatæ Mariæ de Aregno* (4 Mars 1260). Mais ils ne possédèrent pas longtemps cette chapelle, leur ordre ayant été aboli par décret du concile de Lyon, tenu en 1274, sous le pape Grégoire X.

Leurs biens furent unis à l'abbaye de Notre-Dame-de-l'Huveaune de l'ordre des Prémontrés.

Il est bon, lorsqu'il s'agit de l'étude de questions historiques, de citer des documents même minimes. Nos lecteurs ne s'étonneront donc pas que nous reproduisions les quelques lignes qui suivent.

Il s'agit ici du journal le *Citoyen.*

« Nous avons publié, dans nos colonnes, de nombreux extraits du Dictionnaire de M. Alfred Saurel. Nos lecteurs les goûtent fort. Mais ils comprendront qu'il nous est impossible d'accepter la responsabilité de toutes les assertions de notre collaborateur, notamment en ce qu'il dit touchant l'ordre des Servites fondé, suivant lui, en 1257, et aboli en 1274, au concile de Lyon. Les Servites, qui ne sont pas les Augustins furent fondés en 1232. Ils n'ont pas encore été supprimés, et ils ne le seront pas de longtemps, que nous sachions. »

Voici quelle fut notre réponse :

« J'aurais mauvaise grâce de me plaindre de la critique que M. A. C. a bien voulu faire d'un passage de mon article.

« Je lui suis, au contraire, bien reconnaissant du soin qu'il prend de lire mes fragments et je souhaite de tout mon cœur qu'il continue à contrôler de même tout ce que je me propose d'écrire.

« Mais je me permets de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire la correction qu'il propose. Je me crois en droit de maintenir ce que j'ai dit au sujet des *Servites* d'Arenc ; seulement, pour lui faire plaisir, j'ajouterai quelques mots et une date à l'alinéa qu'il vise.

« J'espère ainsi le satisfaire et clore la discussion, après l'avoir renvoyé à mon article dans lequel *je n'ai pas dit* que l'ordre des Servites fut *fondé* en 1257, mais bien qu'il fut *confirmé* par une bulle du Pape, du 26 Septembre 1257.

« Je complète donc mon article et je dis :

« L'ordre des Servites ou serviteurs de la Sainte Vierge fut fondé *vers* 1232 *à* FLORENCE et *soumis à la règle de St Augustin.* Ces religieux portaient des manteaux blancs, d'où est venu, à Paris, le nom de la rue des Blancs-Manteaux, mais à Marseille, leurs manteaux étaient noirs. Ils furent supprimés EN FRANCE en 1274. »

M. A. C. répliqua :

« M. Alfred Saurel maintient ce qu'il a dit, nous faisons de même.

« Les Servites ne sont pas des religieux Augustins, comme il l'a prétendu. Ils suivent bien la règle de St Augustin comme la plupart des religieux de l'Occident, tels que dominicains, franciscains, jésuites, théatins, etc., etc. Suivant la constitution du 4me concile de Latran, ils ont la règle de St Augustin, comme tous les religieux mendiants, mais avec des constitutions particulières. Les religieux Augustins ou Augustiniens, avec lesquels notre honorable contradicteur semble les confondre, n'ont rien de commun avec eux.

« Quant à l'abolition des Servites, nous laissons à M. Saurel une pleine liberté de croire tout ce qu'il voudra. Mais il est certain qu'ils existent encore en Italie et à Rome où ils sont très-considérés. A Rome, ils desservent deux églises célèbres, celle de Saint-Marcel, au Corso, illustrée dans la charmante histoire de Fabiola, et celle des Saints-Vincent et Anastase, près la fontaine de Trévi, qui fut le titre cardinalice de notre grand cardinal Mazarin et où ses entrailles furent déposées. »

La question pour nous étant tranchée, nous gardâmes le silence. C'était nous écarter beaucoup trop de notre sujet et nous retournâmes à Arenc comme nous y retournons maintenant.

Les deux églises de Saint-Martin et de Notre-Dame ne furent pas les seules du quartier ; il y en avait une troisième placée sous l'invocation de *Saint Jean-Baptiste* que nos pères ont pu voir dans un enfoncement sur les bords du ruisseau, a droite du pont. Des actes de 1696 et de 1703 en font mention.

A partir du commencement du XVIe siècle, l'industrie jette les yeux sur la plage d'Arenc. On lit, en effet, dans le manuscrit de la Galinière :

« 1535. — Nouveau bail donné par les maîtres rationaux, confirmé par François 1er, à Jean Devigna, d'un canal ou fossé proche la mer de Marseille, quartier de la plage d'Arenc, joignant une terre que ledit

Devigna possède à ladite plage, et ce pour y faire une bourdigue ou pescherie. »

Nous ignorons si Devigna exécuta son projet; en revanche, les termes d'une délibération du Conseil Municipal de Marseille, du 8 novembre 1592, font entendre qu'avant la fin du XVIe siècle il y avait eu des salines à Arenc.

« A été remonstré par ledit consul qu'il aurait eu advis qu'en certain endroit d'Arenc, près la ville, ce peuvent faire quelques salins.... Sur quoi a pleu audit conseil refformer et délibérer qu'il était remis aux sieurs consuls de faire *redresser* les salins ez lieu sy dessus désignés.... »

Vers la fin du XVIIe siècle, il n'est plus question des pêcheries ou des salines d'Arenc, mais bien des Nouvelles Infirmeries, autrement dit du lazaret, que la ville y établit, les Vieilles Infirmeries des Catalans ne suffisant plus aux besoins du moment.

En juillet et en septembre 1663, la Municipalité fait de nombreux achats de propriétés diverses au *cartier de Saint-Martin d'Arenc.* Des constructions s'élèvent, et aucune modification sérieuse n'y est entreprise pendant soixante ans; mais des agrandissements nouveaux s'opèrent en décembre 1721 et en octobre 1725.

Le dernier acte public que nous ayons à citer est la charte royale de 1679, par laquelle Louis XIV érige la plage d'Arenc en fief, en faveur de Jean-Baptiste de Loubet, capitaine de cavalerie dans l'armée de Condé.

Nous aurions voulu trouver des preuves écrites qui nous permissent de croire avec M. Meynier qu'au XIVe siècle, on voyait encore à Arenc les *Fourches patibulaires*, ou gibet à plusieurs piliers auquel on exposait les suppliciés, mais les documents nous manquent.

Nous avons cependant quelque raison de tenir cet auteur pour bien informé, quand il parle d'une localité qu'il doit connaître à fond. Nous nous rappelons avoir vu Arenc tel qu'il le décrit.

« On ne voyait, dit-il, autrefois au quartier d'Arenc, que quelques maisons qu'il est facile de reconnaitre à leur ancienneté .. On se souvient encore de cette anse toujours calme où venaient s'abriter les bateaux pêcheurs.... Sur la plage Nord s'élevait le *Château-Vert* devenu en dernier lieu le temple de la gastronomie, enfin, un peu plus loin, le *Château-Favouilho*, grande bâtisse flanquée de tours qui s'élevait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Abattoir et que l'on avait surnommée *Casteou Favouilho* à cause de la quantité de crabes qu'on y trouvait. »

Depuis vingt-cinq ans la physionomie d'Arenc a été si complètement modifiée qu'il n'est plus reconnaissable même pour les vieux Marseillais. D'énormes terrassements ont fait reculer la mer; l'Abattoir occupe un vaste emplacement, depuis la route jusqu'au bord de l'eau; le *Château-Vert,* démoli en partie, n'est plus qu'une vulgaire habitation; le ruisseau des Aygalades disparait sous un aqueduc creusé dans le sol; des terrains plats et coupés par des rues sans maisons montrent leur nudité; il ne reste, en un mot, d'Arenc, qu'un vieux moulin qui étale sa carcasse au sommet d'une éminence de safre.

C'est à peine si les les vieillards eux-mêmes peuvent montrer l'endroit où l'on avait établi des *Montagnes-françaises* pour lutter avec les *Montagnes-russes* des Chartreux, et raconter les détails de l'exécution grotesque de *Caramentran* ou de la promenade du mercredi des Cendres, transportée depuis quelques années au Prado.

La génération nouvelle n'a pas à s'intéresser aux jeux ou aux plaisirs que nos pères trouvaient à Arenc, mais il est utile qu'elle sache que dans ce quartier trois des hommes qui firent preuve de tant de dévouement pendant la peste de 1720 avaient leur maison d'habitation,

Mgr de Belsunce avait son château un peu plus haut que l'ancien hôpital Saint-Lazare, et de l'autre côté de la route; l'échevin Estelle, seigneur d'Arenc, habitait le château devenu depuis *Casteou-Favouilho*, et le chevalier Rose, possédait le *Château-Vert*.

En 1872, Arenc renfermait officiellement une population de 2,134 habitants; aujourd'hui le quartier est divisé en deux sections : Arenc (1725 hab.) et l'Abattoir (1080 hab.) La partie septentrionale est comprise dans la paroisse des Crottes; la partie méridionale est de la paroisse Saint-Lazare.

Il a été souvent question d'établir à Arenc un vaste marché aux bestiaux. Au moment où nous écrivons rien n'est encore résolu; il faut mentionner pourtant la délibération suivante de la Commission Municipale du 20 décembre 1875.

« Autorisation donnée au Maire d'acquérir pour l'établissement du marché aux bestiaux les propriétés Robert et veuve Payou, et de poursuivre l'expropriation de deux parcelles de terrain appartenant aux sieurs Pignol et Soutemen. La superficie totale du marché, y compris le terrain que la Ville possède déjà, s'élèvera à 44,700 mètres. »

En 1876 et en 1877 des rapports ont été déposés et des enquêtes entreprises, mais la Ville n'a pas pris de résolution définitive.

ARLEQUIN (L').

5e Canton, 21e Arrondissement de police, 9e de perception. — Distance de Marseille : 2,700 mètres.

L'Arlequin est un quartier compris dans l'agglomération rurale du Vallon de l'Oriol, mais dont les maisons se soudent à celles d'Endoume, sans solution de continuité.

Il est à gauche du chemin d'Endoume, au pied de la colline de N.-D. de la Garde, dans la direction N.-O.

Son nom lui vient d'une enseigne de guinguette qui faisait face à un chemin ; mais ce n'est pas l'avis de M. Meynier (de Saint-Louis) qui préfère à un nom dont tous les Marseillais, nés depuis 1815, connaissent parfaitement l'origine, une étymologie latine : *Ara luci* (autel du bois sacré).

Pour cet auteur, l'existence d'une vaste forêt *(Sylva bella)*, de druides et de sacrifices humains, ne saurait être mise en doute.

Pour nous, on sait que nous nous sommes hautement prononcé pour la négative. (Voir : Tome I, page 160.)

ATTAQUE (L').

4e canton, 17e arrondissement de police, 6e arr. de perception. — Quartier et paroisse des Crottes. — Distance de Marseille : 3,300 mètres.

Le nom de ce hameau, si profondément modifié depuis quelques années, proviendrait d'une descente infructueuse que les Espagnols y auraient tentée, durant les guerres du siècle dernier. Le fait en lui-même ne serait pas impossible, mais il nous parait très-douteux que ce soit à la suite d'un tel évènement, en admettant qu'il soit prouvé, que les habitants aient ainsi appelé cette anse formée jadis au N. par le cap Pinède et au S. par la pointe des Blagueurs.

M. Meynier (de Saint-Louis) que nous citons quelquefois, surtout lorsqu'il n'est pas question d'étymologies grecques, n'hésite pas à affirmer les faits.

« Ce nom, dit-il, viendrait d'un complot tramé par les Espagnols pour opérer une descente sur ce rivage. Plus tard on y éleva une batterie. La mer venait battre au pied de la petite redoute.

« On voit vers la mer, écrivait-il encore en 1867, une très-ancienne bastide étroite et surmontée d'un fronton, connu sous le nom de château de l'*Attaque* qui était anciennement une chapelle. »

Faute de preuves, nous aimons mieux penser que le mot d'*Attaque* est le même que celui d'*Estaque* et qu'il a la même signification. Comme l'Estaque, c'était un petit port où venaient se réfugier les bateaux légers, bien avant l'établissement des bains *Giraudy*, dont les locaux sont connus aujourd'hui sous le nom d'Hôtel de la Méditerranée.

Les vastes logements que l'on peut voir encore en entier, avec leur belle terrasse ombragée de pins, dominent presque à pic la crique où se donnaient, il y a quelques années, les rendez-vous des baigneurs, et cette crique est devenue le bassin des radoubs.

Dans l'anse où pouvaient seulement s'abriter quelques barques de petite dimension, entrent les plus gros navires à vapeur. Mais tant de travaux énormes ont été opérés sur ce point, qu'il ne faut pas songer à retrouver des traces de l'ancien littoral. Le sol a été profondément remué, les remblais ont formé des digues et des terrains à bâtir : encore quelques années, et ce ne sera plus qu'une ville de fonderies, d'usines et de chantiers, où la vapeur règnera en maîtresse.

Des fenêtres des maisons, aujourd'hui accrochées aux flancs du terrain que soutiennent des murailles épaisses ou d'énormes échaffaudages en bois, qui formaient naguère le hameau de l'Attaque, on voit dans leurs moindres détails le bassin et les cales de radoub. Le bassin est un véritable port sur l'ouverture duquel passe un gigantesque pont tournant en fer, pivotant sur lui-même, au moyen de la vapeur.

Nos lecteurs peuvent se reporter à la page 239 du tome 1er de cet ouvrage, s'ils veulent avoir sur cet important bassin des détails plus complets. Mais ici quelques lignes suffiront.

Les cales sont au nombre de quatre : deux au N., deux au S. Celles du Nord sont bien plus grandes que les autres, et peuvent recevoir les navires du plus fort tonnage. Elles sont vidées au moyen de pompes à vapeur, dont les machines occupent l'emplacement des anciens bains. Une large voie relie le tout à la ville par le boulevard de la Major. Au Nord du bassin, le chemin continue et aboutit à la Madrague, en passant sous le cap Pinède.

On vient de mettre la main à la création du chemin du bord de mer de l'Attaque au cap Janet, dont les plans ont été présentés à l'Administration Municipale par M. Brochier, Ingénieur.

Ce chemin de 1,500 mètres de long, aura son origine à l'extrémité des bassins de Radoub ; il suivra exactement le bord de la mer en traversant les atterrissements de l'anse de

la Madrague et se développant le long de la côte depuis le village de la Madrague, jusqu'à la verrerie Rozan, située au cap Janet.

La voie sera à peu près partout établie sur le domaine public maritime, sauf sur trois points où elle échancrera légèrement des propriétés particulières.

Elle aura 12 mètres de largeur, comprenant une chaussée de 7 mètres 20 et deux trottoirs de 2 mètres 40 chacun, et sera établie partie en déblai et partie en remblai; mais elle devra être soutenue du côté de la mer, sur toute sa longueur, au moyen d'un mur en maçonnerie qui sera défendu contre l'action des vagues par un cordon d'enrochements. La hauteur du chemin au-dessus du niveau de la mer sera au minimun de 3 mètres, sauf à son raccordement avec les quais, dont le niveau est à 2 mètres 40 seulement; sur certains points, la voie sera établie à 4 mètres de hauteur pour ménager l'accès des constructions existantes, et faciliter le raccordement avec les voies adjacentes et les immeubles riverains.

Cette ligne pourrait être continuée jusqu'au boulevard Mirabeau dans des conditions analogues. L'ensemble du chemin ayant ainsi 2,900 mètres, nécessiterait une dépense totale de 770,000 francs.

AURENGUES (LES).

6e Canton, 18e Arrondissement de police, 7e Arrondissement de perception. — Quartier et paroisse des Olives.— Distance de Marseille : 8,300 mètres.

Ce hameau, composé de sept ou huit maisons, ou, si l'on préfère, de maisons de campagne mal entretenues, est situé sur la crête d'une colline formant le premier contrefort des montagnes d'Allauch.

On y arrive par un chemin aussi mal entretenu que les maisons, commençant aux Olives et se perdant du côté, de la Croix-Rouge, dans des propriétés particulières dont la plus importante appartient à M. Barlatier de Marseille.

Il est fâcheux que ces chemins se suppriment peu à peu, étant rétrécis ou usurpés par des riverains qui, ayant des voies d'accès plus faciles ou privées, veulent ainsi se débarrasser des passants.

Ce qui reste du chemin est marqué par des oratoires plus ou moins bien conservés. Celui qui est en meilleur état porte dans une niche une statue d'évêque et au dessous une plaque de marbre avec ces mots :

†
DIVO AUGUSTINO
ECCLESIÆ DOCTORI
1854

La crête de la colline est signalée, du côté de la Croix-Rouge, par une tour moderne en pierres et briques élevée par M. Turin.

Des Aurengues, on jouit d'une très-belle vue sur les collines des Olives, à l'Ouest, et surtout sur les montagnes d'Allauch, à l'Est.

Les Aurengues font partie de la paroisse des Olives qui se trouvent au Sud.

Quant au nom, les recherches de Mortreuil jettent un jour complet sur ses origines. En voici, d'après cet auteur, les diverses formes : *Terra Petri Aurengue*, 30 avril 1504; *les Aurengues*, 2 mars 1679; *Arengue ou la Fournague*, 2 juillet 1766; *les Aurengues ou les Olives*, 17 juillet 1766; *les Orengues*, 1790; *Cau Doringue*, 1750 (plan de Chevallier).

Cette manière d'écrire *Cau Doringue* démontre clairement que Chevallier ne connaissait pas le premier mot de provençal. Il aurait dû écrire : *Co d'Aurengue* ou encore mieux *Enco d'Aurengue*, c'est-à-dire *Chez Aurengue*. C'est pour ne pas savoir l'idiome local ou pour ne pas vouloir demander d'explications que les faiseurs de cartes dénaturent les noms.

C'est ainsi par exemple, que de *Co d'Olive* (chez Olive), on a fait d'abord *Codolive*, puis *Cadolive*. (Voir : *Commune de Saint-Savournin.*)

AYGALADES (LES).

4e canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 6,900 mètres.

A l'époque où le territoire de Marseille, consumé par la chaleur, n'offrait en été que des coteaux arides ou des vallons desséchés, les Aygalades jouissaient auprès des Marseillais d'une faveur exceptionnelle. C'était en effet le point de la commune le plus frais, le plus ombragé, où l'on pouvait se rendre sans dépenser une journée entière en marches et en fatigues.

La réputation de ce vallon est aujourd'hui moins prônée qu'autrefois, et cela s'explique. De nombreuses bastides offrent des réduits qui sont des Aygalades en miniature, et la génération de 1852 qui ne sait plus faire un kilomètre à pied et qui monte en omnibus pour aller de la Bourse à la place Centrale,

ne peut se douter des appétits de fraîcheur que nos pères ont ressentis.

Les Aygalades ont perdu également de leur attrait depuis que le parc tient ses grilles fermées au vulgaire et que les bêtes fauves que l'on y entretenait naguère, pour le simple amusement des curieux, ne sont plus là pour attirer les désœuvrés.

Cependant, le vallon est resté ce qu'il était alors ; il a même gagné depuis que le Canal de Marseille lui a abandonné l'excédant de ses eaux ; le site est donc plus frais et toujours aussi pittoresque, et l'on peut encore passer les belles journées d'été sous ses ombrages, lorsque des propriétaires hospitaliers en permettent la jouissance.

Au point de vue de la géologie, le vallon est des plus intéressants, et l'on en jugera par ce qu'en a dit le savant M. de Saporta :

« Les calcaires concrétionnés s'appuient d'un côté sur le point appelé la *Viste*, et dominent de l'autre la vallée des Aygalades. Ils constituent un escarpement qui couronne les hauteurs boisées servant de ceinture à la vallée, et se prolonge supérieurement en une sorte de nappe ou plateau accidenté, dont l'inclinaison générale dirigée vers le Sud, indique la pente suivant laquelle coulaient les anciennes eaux. La puissance de la formation est très-considérable sur certains points; les roches caverneuses les plus épaisses sont en même temps les plus élevées ; elles reposent sur une assise marnosableuse, mêlée, par place, d'argile et de gravier dans des proportions variables.

« Vers le fond de la vallée, le long du ruisseau actuel, d'autres massifs tufacés, en partie au moins contemporains des premiers, à cause des espèces communes qu'ils renferment, présentent aussi des différences d'âge difficiles à apprécier. Les eaux se sont creusé, au-dessous de ces divers dépôts et en les dégradant, un lit étroit semé de cascatelles. C'est dans la partie haute qu'ont été découvertes, il y a quelques années, plusieurs dents de l'*Elephas antiquus*.

« Les empreintes végétales trouvées en même temps étaient surtout des lauriers (*L. nobilis* et *canariensis*) et des pins (*P. pyrenaica salzmanni Dun. et Lap.*) Plus bas dans le fond de la vallée, les mêmes pins se montrent encore, mais ils sont associés à des chênes, à des micocouliers, à des peupliers, à des pommiers. »

Les amateurs de géologie et les collectionneurs ne seront pas fâchés sans doute d'avoir une liste a peu près complète des fossiles que l'on trouve sur ce point. La nomenclature que nous en donnons ici peut être considérée comme très-exacte.

Scolopendrium officinarum Sw. — Pinus salzmanni Dun. — Pinus pyrenaica Lap. — Corylis avellana L. — Quercus pubescens Wild. — Celtis australis L. — Ficus carica L. — Populus alba L. — Salix viminalis L. — Laurus nobilis L. — Laurus canariensis Web. — Viburnum tinus L. — Hedera helix L. — Cornus sanguinea L. — Tilia europaca L. — Acer monspessulanum L. — Pyrus acerba. — Cratœgus oxyacantha L. — Rubus ideus L. — Cercis siliquastrum L.

Les botanistes pourront rechercher avec succès l'*Althea officinalis* et le *Teucrium speudochamœpitys.*

Des auteurs ou des compilateurs qui, certainement, ne sont pas provençaux, ont bien voulu s'occuper des Aygalades.

Malheureusement quelques-uns d'entre eux, écrivant, à distance se sont égarés loin de l'histoire. Qu'on en juge par l'extrait suivant des *Biographies* et *Nécrologies* du XIX[e] siècle, par V. Lacaine et Ch. Laurent.

« C'est aux Aygalades que la Magdeleine venait se promener : il existe encore dans le jardin une statue représentant Ste-Magdeleine qui a été placée à l'endroit même où elle se reposait. »

Si ces auteurs avaient mieux pris leurs informations, ils auraient su que la statue dont ils parlent se trouvait autrefois à l'*Ermitage* et que c'est l'ex-directeur Barras qui la fit transporter dans la partie du château, où on la voit encore aujourd'hui.

« A côté des Aygalades, disent aussi les mêmes auteurs, se trouve un endroit appelé le Chalet. C'est une vaste grotte qui sert actuellement de cave, habitée autrefois par les Druides. *On voit encore plusieurs tables qui ont servi aux sacrifices.* »

Le récit du poète Lucain, relativement aux forêts vierges et aux sacrifices humains qui s'y faisaient, paraît décidément accepté même par des gens sérieux qui ne connaissent pas Marseille.

Ne cherchons pas à combattre de nouveau ces légendes erronées et voyons ce qu'il peut y avoir de vraiment antique aux Aygalades.

Des découvertes intéressantes à plus d'un titre peuvent établir que, du temps des Romains, des travaux avaient été exécutés dans le vallon et à la source des Aygalades, sous une campagne appelée la Guillermy.

« La source que l'on a fait jaillir est très-considérable, l'eau en est fraîche et pure. La masse d'où elle sort est toute criblée de boyaux souterrains qui s'enfoncent à une grande distance. »

C'est ainsi que s'expriment les auteurs de la Statistique du Département. L'opinion de ces auteurs n'est certes pas à dédaigner, mais ici nous ne serions pas éloigné de croire à une erreur Ces boyaux souterains

pourraient bien être naturels et nullement faits de main d'homme.

Nous laissons à M. Meynier (de Saint-Louis), toute la responsabilité de la citation suivante :

« On voit, dit-il, tout près de là les vestiges d'une carrière romaine et au-dessous une partie de la voie d'exploitation parfaitement bien indiquée. Un peu plus loin, toujours sur le versant de la colline, un petit aqueduc découvert à la suite de fouilles faites il y a quelques années. »

On ne pourrait en dire autant de *l'Ermitage* que l'on ne saurait se dispenser de visiter quand on va aux Aygalades.

Cet ermitage consiste en une grotte contenant deux salles contiguës, et creusées naturellement dans un roc qui s'élève à pic, sur la rive droite du ruisseau, à peu de distance de la route de Saint-Antoine.

On arrive à cette grotte par un chemin qui ne devient étroit et escarpé qu'à l'approche même de l'Ermitage. Au-devant, il y a une sorte de plate-forme, au bas de laquelle il existe des restants de murs dont il est difficile de préciser l'âge, mais qui sont des débris d'habitation.

La grotte n'a été modifiée qu'en très-petite partie par la main des hommes. Elle a été fermée par un mur percé d'une porte et de fenêtres cintrées à diverses hauteurs, depuis le sol jusqu'au rocher supérieur qui surplombe. Un autre mur, sépare à l'intérieur, les deux parties principales de la grotte, de façon à constituer deux pièces. La plus grande, de forme très-irrégulière du reste, a, dans ses dimensions les plus développées, 15 mètres de largeur sur 7 mètres de profondeur et 3 mètres de hauteur.

Il y a deux sortes d'autels au fond des deux salles. Sur celui de gauche, on voit un bas-relief en plâtre représentant la sainte en méditation. Tout cela est fort délaissé. Cependant on dit la messe dans la grotte, un des trois jours des Rogations.

Une tradition prétend que Ste Marie-Madeleine s'était réfugiée dans cette grotte avant de se réléguer à la Sainte-Baume. La même tradition existe pour la grotte que l'on trouve dans la nef latérale gauche de l'église paroissiale.

On lit à ce sujet dans la *Revue des bibliothèques provençales* d'Avignon, les quelques lignes qui suivent : « L'Ermitage de Saint-Hilaire, près Ménerbes, partage avec les Aygalades l'honneur d'avoir reçu les premiers Carmes qui parurent en Europe. A son retour de Terre-Sainte, le roi St Louis amena en France quelques-uns de ces religieux qu'il distribua en deux maisons, l'une aux portes de Marseille (les Aygalades), l'autre à une lieue d'Avignon (Saint-Hilaire de Ménerbes).

On assure que c'est là que s'établirent tout d'abord les religieux dn Mont-Carmel, à leur arrivée de Palestine, et qu'ils y vécurent très-longtemps.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette tradition.

Cela nous amène à parler d'un personnage qui a chanté Marie-Madeleine et a contribué beaucoup par ses œuvres a accréditer la légende.

Ce personnage, connu sous le nom de Pierre de Saint-Louis, naquit à Vaurias, en 1616.

Désespéré de la mort d'une demoiselle nommée Madeleine dont il était éperdument amoureux, et qu'il devait épouser, il se fit carme à l'âge de 26 ans. Après voir fait son noviciat à Aix, il passa deux années au couvent des Aygalades.

Toujours inconsolable, il voulut chanter la patronne de celle qu'il pleurait et il travailla cinq ans à ce poème dont les vers sont ridicules, malgré les sentiments qui ne manquent pas d'une sorte d'intérêt. Si bien que quelques plaisants du temps ont regretté que Ste Madeleine n'ait pu ajouter au mérite de ses nombreuses pénitences, celle de lire l'hommage burlesque dont elle fut l'objet.

Voici l'indication bibliographique du poème : *La Magdeleine au désert de la Sainte-Baume en Provence, poème spirituel et chrétien*, par Pierre de Saint-Louis, religieux. Lyon, J.-B. et R. de Ville, 1700, in-12.

Pierre de Saint-Louis fut un homme curieux tant au physique qu'au moral. Affreusement laid, bossu par devant et par derrière, avec une tête énorme, il était plein d'esprit, mais sa langue était aussi acérée que sa plume.

Il fit de la poésie toute sa vie, mais il eut surtout une véritable manie pour l'anagramme.

Le premier de ses poèmes est *La Magdeleine*, le second est *l'Eliade*, poème épique, où il raconte la vie merveilleuse du prophète Elie, patron de l'ordre du Mont-Carmel ; en voici le titre exact :

L'Eliade ou Triomphes et faits mémorables de Saint Elie, patriarche des Carmes, poème héroïque divisé en trois chants, par le R. P. Pierre de Saint-Louis, carme. A Aix, chez Augustin Pontier, libraire, 1727.

Le troisième poème est : *La Muse bouquetière de N.-D. de Lorette*, 1672.

Après s'être volontairement égaré dans les bois, en suivant des sentiers tout-à-fait agrestes, on pourra jouir de la vue des cascades formées par le ruisseau dont le nom, depuis le XIIIe siècle au moins, est *Caravelle*.

Il se trouve là un pont très ancien qui ne manque pas de hardiesse et qu'on nomme non pas le Pont de Casse, en souvenir d'un propriétaire du quartier, Jean Casse, riche négociant de Marseille au XIV[e] siècle, mais de l'appellation du *Cas*, *Car* ou *Caravelle.*

Ce ruisseau de Caravelle dont nous avons déjà parlé assez longuement (Tome I[er] p. 48) est plus important de nos jours qu'autrefois, car il reçoit une petite partie des excédants d'eau du Canal de Marseille.

Le nom de Caravelle se confond avec celui de Cars ; cependant ce dernier terme devrait s'appliquer plus spécialement à un ruisseau affluent du Caravelle proprement dit, dont le cours fut changé dans le XVI[e] siècle et dont l'ancien lit, qu'un acte du 20 juillet 1576 appelle *Maire vieille*, se trouvait à proximité de la grande route d'Aix.

Au lieu de penser, comme Mortreuil, que le ruisseau a donné son nom au quartier, nous croyons que c'est le nom du quartier qui a été appliqué au cours d'eau.

L'acte du 28 janvier 1219 dit : *Actum subtus viam qua itur Aquis*, *inter turrem Guillielmi Rainaudi et* LOCUM *qui appellatur* QUARTUNS.

Quartuns est devenu sans grand effort *Cart*, *Cars* et *Cas*, et ce mot est appliqué non-seulement au ruisseau, mais au *pont*, au *bois*, au *vallon*, à la *bégude*, à la *bastide* et à la *rivière*. Les actes portent des dates bien différentes ; le dernier dit clairement : *Rivière de Çars* dite de *Caravelle* (20 janvier 1676).

Ce qui pour nous serait une preuve que le ruisseau a pris le nom du quartier, c'est que, dans un acte du 4 février 1393, cité également par Mortreuil, il est question du CAMPUS *antiquitus dictus de Caravella*.

Il y avait déjà à cette époque sur le ruisseau de Cars ou de Caravelle un moulin qui était sous la directe de l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille et qui, au commencement du XIV[e] siècle, fut vendu par Bérenger Milon à Laurent Bussonet, qui en passa reconnaissance à l'hôpital.

Nous ne saurions donc adopter l'explication que donne M. Meynier de l'origine du nom du pont de Cas, Jean Casse n'ayant rien à faire dans tout cela.

Venons-en au village qui a bien sa petite histoire. Le nom composé d'Aygalades est évidemment le même que celui d'*Aqua lata et Aquæ latæ* (eaux cachées) que portait le vallon dans le XIII[e] siècle. Des actes de 1223 et de 1298, sont formels à cet égard. Les finales se sont modifiées un peu plus tard, mais le nom demeure toujours très-reconnaissable.

Voici du reste quelques-unes des formes anciennes du nom données par M. Mortreuil.

Aqua Lata, 17 juin 1223 (cart. de Saint-Victor). — *Aquæ Latæ*, 24 août 1255 (ch. aux arch. de l'Evêché). — *Aquæ Latæ*, 30 mai 1298 (ch. aux arch. municip.) — *Galatæ*, 4 mars 1313 (ch. aux arch. de la Major). — *Les Galadas*, 10 novembre 1320 (ibid.) — *Aygalada*, 25 novembre 1318 (ch. aux arch. de St-Victor). — *Aigaladas sive Peireria*, 23 mai 1363 (ch. aux arch. municip.) — *Aquillatas*, 1529 (acte aux arch. de la Major). — *Aygalatas*, 2 décembre 1336 (ch. aux arch. de la Major). — *Les Galades*, 10 septembre 1694 (reg. de l'Ecrit.) — *Eygalades*, 1790.

Cet avant-dernier mot, suivant l'auteur des *Anciens Chemins de Marseille*, serait tiré de *Callis*, chemin de troupeaux. « On sait, ajoute-il, combien était longue la *Calade* qu'il fallait gravir pour arriver au village, alors que le chemin passait au pied du vallon sur lequel s'élèvent aujourd'hui les arches du pont construit depuis quelques années. »

Il va sans dire que nous n'adoptons en rien cette opinion.

C'est probablement à l'ordre des Grands-Carmes que le village doit sa création. En 1238, saint Louis étant roi de France, ils quittèrent leur résidence de Palestine pour fuir les persécutions des infidèles et s'établirent d'abord à l'Ermitage. Ce qui est plus certain, c'est qu'ils fondèrent aux Aygalades le premier couvent qu'ils aient eu en Europe, et il est assez probable que diverses constructions, élevées autour des leurs par des particuliers, ne tardèrent pas à former le noyau de l'agglomération. Un titre mentionne les R. P. Carmes d'Aygalades à propos de la fondation d'un anniversaire établi, le 27 avril 1260, par l'évêque de Marseille, Benoît d'Alignano, tant pour lui que pour ses successeurs.

Pourtant, deux siècles plus tard, le quartier ne devait être défriché qu'en partie puisque le roi René, aussi amateur de plaisirs cynégitiques que de peinture et de musique, venait y chasser. C'est à lui que l'on attribue une partie de la construction, parfaitement réparée et entretenue du reste, que l'on voit à l'entrée du village, à gauche, et dont l'aspect rappelle les châteaux fortifiés du moyen-âge.

L'architecture extérieure de la belle villa de M. Falque porte la date de l'époque du roi René, surtout, dit M. Louis Méry, « dans une sorte de guérite où l'on devrait faire quelquefois entendre les sons du cor. »

Il ne faudrait pas que l'on se fit trop illusion en regardant, l'une après l'autre, les quatre faces de la bastide Falque. Les réparations, les raccords et les embellissements ont été si bien faits et sont si bien du style

de la fin du XVe siècle qu'on peut s'y méprendre.

Persuadé qu'il avait devant lui une construction du roi René, en présence d'ailleurs d'un véritable petit monument authentique où les machicoulis, les tours angulaires, le donjon, etc. n'étaient nullement modernes, M. Falque a entrepris la restauration complète de l'édifice et il y a admirablement réussi.

Nous pouvons donc affirmer que la salle basse qui mesure 12 mètres de longueur est au moins aussi ancienne que René, sinon plus agée. On en trouve une preuve dans la surélévation du sol. A un mètre au-dessous du parquet actuel, M. Falque a pu s'assurer de ses yeux qu'il existe un dallage complet formé de larges pierres. Malheureusement, pour ne pas exagérer la profondeur du niveau des appartements qui se soudent à cette salle, il a dû renoncer à déblayer le tout.

La tour carrée, soit le donjon, qui domine la construction et dont les murs sont d'une épaisseur très-considérable, et l'une des tours d'angle qui font face à l'Ouest sont d'une incontestable ancienneté et portent le cachet du XVe siècle. M. Falque n'a eu qu'à restaurer les uns et les autres.

Il était donc permis à l'intelligent propriétaire de faire écrire, dans le petit pavillon qui domine toute la villa, ce quatrain improvisé par George Sand et mis dans la bouche de M. Falque :

Le roi René d'Anjou que bénit la Provence,
De ce manoir antique a fait sa résidence.
Au bon prince qui fut l'hôte de ces beaux lieux,
Je suis heureux d'offrir ce souvenir pieux.

La propriété Falque est luxueuse, les eaux y serpentent dans tous les sens, les ombrages y sont abondants, et des sentiers intelligemment arrangés conduisent jusqu'au vallon où court le ruisseau de Caravelle.

C'est là que se montrent le pont de Cas, (et non de Jean Casse), récemment reconstruit et le moulin de Caravelle qui, brûlé en 1865, attend qu'on en relève les ruines.

Le moulin de Caravelle, mais non les murs incendiés dont nous parlons, est très vieux ; il en est question, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans des actes des premières années du XIVe siècle, comme existant déjà depuis longtemps.

Puisque nous parlons moulin, disons un mot de celui dit de la *Commanderie*, actuellement remplacé par une minoterie.

Ce moulin a été ainsi appelé parce qu'il fut acquis, le 8 juillet 1647, par frère Raymond Ravelly, servant d'armes de Saint-Jean de Jérusalem, de Balthazar Cypriany, sieur de Cabrières.

Le quartier dans lequel il se trouve s'appelait autrefois *Saint-Raymond*.

Dans la propriété Falque coulent plusieurs sources, une entre autres à laquelle Durand-Fardel, dans son Dictionnaire des eaux minérales de France n'a nullement songé. Les eaux de cette source sont vraiment merveilleuses : *elles guérissent de la lèpre.*

Ne faut-il pas voir là un souvenir de l'hôpital de Saint-Antoine, dont les constructions se trouvaient de l'autre côté du Caravelle, et où l'on traitait les malades atteints de cette horrible affection à peu près disparue de nos jours ?

La propriété Falque est posée sur un terrain dont la base est très friable. C'est un tuf qui permet d'agrandir à volonté des grottes naturelles.

Nous croyons avec les savants que les berges du ruisseau sont de formation relativement récentes et que le ruisseau lui-même ne remonte pas à une très haute antiquité. Dans les grottes dont nous parlons il y a des pétrifications, mais d'une dureté très médiocre, ce qui viendrait à l'appui de notre dire.

Les loisirs que René goutait parfois dans son pavillon de chasse furent utiles aux Carmes, car le roi les prenant sous sa protection, leur fit de nombreuses libéralités et décerna à leur monastère le titre de *couvent royal.*

Un recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque de Marseille, nous fournit, au sujet des possesseurs de la terre des Aygalades, les indications suivantes :

Avril 1489. — Donation ou érection en fief par Charles (VIII), roi de France, à Jacques de Remezan de la basse juridiction du lieu d'Eygalades, à charge de prêter hommage au roi.

1532. — Hommage prêté par Jean de Mainier (Meynier d'Oppède), à qui la seigneurie était obvenue par alliance.

1543. — Hommage par Antoine de Glandevès, mari de Claire de Meynier.

1599. — Vente de la maison, place, terre et seigneurie du lieu d'Aygalades par le président Jean de Lacépède.

Ce magistrat qui fut un ami fidèle de Malherbe et assez bon poète lui-même, écrivit une *Imitation des psaumes de la Pénitence* et *les Théorèmes spirituels sur la vie et la mort de J.-C.* Achard nous apprend qu'étant mort à Avignon, son corps fut transporté aux Aygalades et inhumé dans l'église des Grands-Carmes.

Au XVIIIe siècle, les Aygalades appartiennent au maréchal de Villars qui fait construire le château et planter le parc, puis à son fils, le duc de Villars, gouverneur de la Provence comme son père. Le château devient alors le rendez-vous de tous les hauts personnages de la région et de grandes fêtes y sont données.

Le fief passe ensuite entre les mains de Mestre d'Aygalades, trésorier général de France ; puis, au seigneur de Mazargues qui fait construire la grande bastide que l'on voit au fond de la propriété.

Le fief d'Aygalade avait droit de juridiction, et un juge, ordinairement un avocat en la Cour, y remplissait les fonctions judiciaires.

En 1807, Barras, l'ancien membre du Directoire, fit l'acquisition du château ; il y continua la vie fastueuse qu'il avait menée quand il était au pouvoir et demeura dans sa propriété jusqu'en 1812, époque à laquelle l'Empereur, informé de la conspiration, plus ou moins fondée, qui s'ourdissait aux Aygaades pour enlever de Marseille le roi Charles IV d'Espagne, exila l'ancien Directeur à Rome.

Après être passé entre les mains d'un sieur Ganivet, en 1819, le domaine fut acquis, en 1828, par le comte de Castellane qui exécuta de nombreux embellissements au parc et se donna le plaisir de faire jouir les Marseillais de toutes ces splendeurs.

Le *Château* des Aygalades ne mérite guère ce titre. C'est un bâtiment carré sans caractère architectural ; mais à l'intérieur les appartements sont vastes et somptueusement meublées.

« Les curieux ont longtemps remarqué dans le château des Aygalades une ancienne tapisserie qui avait appartenu autrefois à l'archevêque d'Aix, Mazarin, frère du trop célèbre ministre de ce nom.

« D'après les costumes des personnages de cette tapisserie, on peut même croire que c'est un produit de la fin du xve siècle. En lisant les inscriptions gothiques placées au-dessous de chaque compartiment, il faut reconnaître comme sujet principal l'histoire d'Esther et d'Assuérus. Cependant, en voyant tant de seigneurs et de dames de la cour de Charles VIII ou de Louis XII, on serait porté à croire qu'il s'agit de simples scènes de chevalerie de cette dernière époque.

« La tapisserie des Aygalades, signalée pour la première fois aux savants par M. de Saint-Vincens fils, a été gravée dans le *Voyage de Millin* en Provence, au commencement de ce siècle. »

Les souvenirs de Marie-Madeleine (?), des Carmes, de René, de Pierre de Saint-Louis, du duc de Villars, de Barras, du comte de Castellane, ne sont pas les seuls que l'on puisse évoquer en parcourant les sites des Aygalades. On peut y ajouter ceux de George Sand et de M. Thiers.

Relativement à la célèbre George Sand, nous transcrirons quelques lignes d'un article signé Louis Méry.

« Quand on évoque des souvenirs, à mon âge, on a plus affaire à des morts qu'à des vivants. Sur ces souvenirs, la tombe fait presque toujours descendre son ombre.

« Aujourd'hui, je vous présente deux ombres, celle de George Sand et du docteur Cauvière, qui accompagnait l'illustre auteur de tant de chefs-d'œuvre dans ses courses à Marseille ; George Sand quitta, après un court séjour, notre ville pour se rendre, avec le célèbre Chopin, une troisième ombre, à Minorque, où elle habita un château plein de fantômes.

« George Sand dut être charmée du goût dont le propriétaire du manoir, si admirablement situé, du roi René, avait fait preuve dans les embellissements qui font de cette résidence une des plus délicieuses retraites de la banlieue marseillaise.

« Pourtant, Mme Sand fut, selon son habitude, pythagoricienne, avare de ses paroles.

« Une seule phrase fut dite par elle, devant la faisanderie de M. Falque. A la vue du plus beau de ces oiseaux que la nature a si splendidement vêtus et dont l'auteur de *Lélia* admirait les éclatantes couleurs où se jouait, en reflets d'or, le rayon du soleil, le savant docteur ne put s'empêcher de s'écrier :

« — Voilà un excellent rôti ! »

« George Sand tourna vers le docteur ses beaux yeux noirs et dit :

« — Fi, docteur, vous ne songez qu'à manger ! »

« Au même moment, un admirateur de George Sand lui présenta une fleur, en disant :

« — A l'auteur d'*André !* »

« George Sand prit la fleur, sans mot dire, avec un léger sourire. Ce fut tout. »

Quant à M. Thiers, voici ce que disaient les journaux de la visite que l'illustre homme d'état fit aux Aygalades, le 6 octobre 1876.

M. Thiers avait manifesté le désir de visiter la magnifique campagne *Augusta*, appartenant à M. Savine. C'est dans cette campagne que M. Thiers a passé une partie de son enfance.

Arrivé à la campagne à trois heures, M. Thiers a été reçu par MM. Savine frères.

Il a aussitôt mis pied à terre avec les personnes qui l'accompagnaient et s'est dirigé à petits pas vers la maison d'habitation, en suivant la grande allée aboutissant à un magnifique bassin qui a certainement dû rappeler à M. Thiers un petit accident de son enfance, qu'il se plaît du reste lui-même à raconter avec sa verve pétillante.

L'excursion a duré environ une heure, pendant laquelle M. Thiers a visité la campagne dans ses moindres détails, exprimant tout le plaisir qu'il éprouvait à revoir les sites pittoresques au milieu desquels s'étaient écoulées ses jeunes années.

Si l'on est tenu de demander la permission

pour visiter le parc Castellane, le château attribué à René et même le bois qui entoure l'Ermitage, on peut librement pénétrer dans la délicieuse propriété connue sous le nom de *Chalet*. Indépendamment d'un café-restaurant, on y trouve des allées charmantes, des points de vue délicieux, une promenade, en un mot, de nature à satisfaire les plus difficiles.

De la on plane non-seulement sur le vallon, mais sur le village dont nous n'avons encore rien dit.

Le village des Aygalades renferme une population de 1,234 habitants. Il occupe le centre d'un cercle, dont la station du chemin de fer de Saint-André, la Viste, Fontainieu, Saint-Joseph et Saint-Louis forment la circonférence. Par lui-même il n'offre rien de remarquable ; ses maisons bordent la route dont la pente est assez raide. Ce qu'il y a de plus intéressant à voir, c'est l'église paroissiale, ancienne chapelle du couvent des Grands-Carmes, mais il va sans dire que des transformations plus ou moins considérables ont été opérées depuis leur construction primitive, tant au couvent qu'à l'église.

Les documents nous manquent au sujet des premiers édifices, mais Ruffi nous fournit des renseignements relativement à des faits suffisamment anciens.

Entre autres choses on lit ceci :

« L'Hôpital de Saint-Raphaël occupait une partie de l'enclos des religieux Carmes aux Aygalades ; on y recevait les personnes atteintes de la teigne. Les bâtiments de l'Hôpital menaçant ruine, ils furent réparés avec les fonds désignés a cet effet par Jacques de Remézan, dans son testament de l'année 1491. »

D'après une tradition locale qu'aucune raison ne nous donne lieu de contester, le couvent et l'église auraient été reconstruits au commencement du XVIIe siècle aux frais du président de Lacépède.

Une partie assez considérable du couvent a été convertie en maison curiale : on y remarque surtout une belle pièce voûtée.

Quant à l'église elle a dû être retouchée à une époque encore plus récente.

Ainsi, la nef latérale, qui renferme la grotte dans laquelle, suivant une tradition peu accréditée du reste, Ste Marie-Madeleine aurait séjourné, a été bâtie ou tout au moins réparée par le duc de Villars.

On descend dans cette grotte, sur laquelle passe le chemin vicinal, par un escalier d'une dizaine de marches. Au fond, il y a un autel rustique au devant d'une statue de sainte Madeleine, en pierre, d'un beau modèle. La sainte est étendue, la partie supérieure du corps appuyée sur un bras et les yeux levés vers le ciel ; à ses pieds il y a une tête de mort et au dessus de la tête, une croix.

L'église est à trois nefs, mais la voûte est très-écrasée.

Au devant de l'église se trouve une place au milieu de laquelle est une croix de mission (1839 et 1876). Au fond, une porte, toujours fermée à clé, donne accès au parc du château. On arrive de l'unique rue du village à cette place, par un portail surmonté d'une niche et d'une inscription fruste. A côté, l'on voit une fort jolie fontaine d'une forme peu commune (arceau ogival richement historié), orné d'un bas-relief très-bien exécuté, représentant sainte Madeleine dans l'attitude que généralement on lui prête.

La paroisse *Notre-Dame* des Aygalades, est une cure de première classe, qui comprend dans son ressort dix-huit succursales. Elle est administrée par un curé et un vicaire.

Il y a une école communale de garçons dirigée par les Frères Maristes, une école communale de filles dirigée par les sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, un garde-champêtre, etc.

Le village des Aygalades se trouve situé entre les deux lignes du chemin de fer de Marseille à Avignon et de Marseille à Aix. La distance est courte entre la station dite des Aygalades et le tunnel dit de Saint-Louis qui passe sous la Viste et qui a 475 mèt. de longueur et le viaduc, de construction hardie, long de 30 mèt. et formé de trois arches qui coupe le vallon. Mais l'un et l'autre ouvrage excite peu la curiosité.

Le nouveau viaduc de la ligne d'Aix est mieux fait pour attirer l'attention.

Ce viaduc relie deux monticules sur les flancs desquels il s'appuie : d'un côté celui des Accates, de l'autre celui des Beaumes-Saint-Antoine ; il surgit de la gorge étroite qui forme le vallon des Aygalades, au-dessus du ruisseau de Caravelle. C'est l'aqueduc de Roquefavour en miniature. D'une longueur totale de 297 mèt. formant une ligne courbe, et d'une hauteur maxima de 31 mèt. il comprend 18 arches, ayant chacune 12 mèt. d'ouverture. C'est une œuvre merveilleusement conçue et exécutée, où la correction des lignes, l'élégance et la légèreté du style n'excluent en rien la solidité.

Nous ne sommes pas assez sûr de nos documents pour parler hardiment de diverses propriétés importantes du territoire des Aygalades.

Mentionnons seulement quelques dates ou faits isolés.

15 Septembre 1614 — Jacques Turicella, évêque de Marseille, autorise le sieur de Libertat à faire construire une chapelle dans sa campagne aux Aygalades.

C'est aussi dans les environs du village, du côté de Fontainieu, que se trouvait la

maison de campagne de Glandevès-Nioselle dont la conduite, à propos de la revendication des franchises municipales, en 1660, fut si remarquable, mais si peu appréciée aussi par Louis XIV.

Dans le quartier de la Padouane, d'après le *Calendrier* de 1713, les Jésuites avaient bâti une belle et grande maison.

C'est dans le quartier des Crottes, mais sur le chemin des Aygalades, que se trouve le deuxième monastère de la Visitation, lequel fut construit vers 1860, lorsque les Visitandines durent quitter le local qu'elles occupaient dans les terrains qu'englobe actuellement la gare du chemin de fer.

(Renseignements puisés dans les archives ou fournis par MM. Félix Vérany, Falque et autres).

BACHAS (LE).

4e canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 3,700 mètres.

Le Bachas est un petit hameau situé à quelques pas du ruisseau de Caravelle, et à 200 m. du chemin vicinal n° 2 dit des Aygalades.

Il consiste en une demi-douzaine de maisons habitées par vingt-deux ménages, formant un des côtés d'un vaste carré où les blanchisseuses étendent le linge qu'elles viennent de retirer tout ruisselant d'un lavoir qu'alimente une source abondante.

Ce lavoir ne date pas d'aujourd'hui et nous avons quelque raison de croire que c'est ce bassin factice qui a donné son nom au quartier. Bachas, d'après Honnorat, ne signifie pas seulement flaque, mare, etc., il veut dire aussi *bassin de fontaine*.

Mais tel n'est pas l'avis de M. Meynier (de Saint-Louis).

« Bachas, en provençal, dit-il, signifie bien *fondrière*, dénomination parfaitement conforme à l'état de ces lieux autrefois marécageux; mais l'appellation vient de *Bacchæ*, ce qui indiquerait un culte à Bacchus. »

Admirons la sagacité de M. Meynier : établir une dévotion au dieu des vendanges dans un endroit envahi par les eaux et qui serait impraticable, si depuis plusieurs siècles on n'avait établi des fossés d'écoulement, c'est au moins fort ingénieux.

A deux des angles du lavoir, ou disséminées à ses alentours, on aperçoit, couchées sur le sol, des pierres de grande dimension, brutes ou équarries. La vue de ces blocs exercerait le savoir des archéologues, si tous les habitants du hameau n'étaient en état de dire que ces pierres, achetées naguère par un ancien propriétaire, M. Rollandin, proviennent toutes des démolitions du couvent de l'Observance, près des nouveaux bassins de la Joliette.

La mémoire de M. Rollandin deviendra légendaire au Bachas. Cet estimable propriétaire, frappé de bonne heure dans ses affections, s'adonna à la passion des monuments funéraires. S'il avait vécu du temps des Romains, il eût rempli le territoire de tombeaux de tous les genres et enrichi le sol d'inscriptions de toute nature.

Il a fait beaucoup cependant ; on trouve, en effet, plusieurs des monuments élevés par lui, entre autres le cénotaphe de sa femme et le tombeau de son chien.

M. Salvator, propriétaire actuel de cette partie du Bachas, laisse les curieux s'approcher sans peine des œuvres de son prédécesseur.

Au milieu de ces débris divers que des mains peu respectueuses se font un triste plaisir de renverser, on distingue une colonne en marbre rouge d'une légèreté et d'une grâce admirables. Le fût, le socle et le chapiteau ont été évidemment recueillis en divers endroits, mais l'ensemble forme un coup d'œil délicieux.

Il est fâcheux que cette colonne qui provient, assure-t-on, des démolitions de l'Observance, soit abandonnée à la merci du temps et des profanes. Nos musées renferment des objets qui sont loin de valoir celui-là. Les amateurs trouveraient un joli modèle dans le chapiteau qui représente huit colombes buvant en même temps dans une large coupe.

Ce que l'œil le plus distrait peut voir aujourd'hui au Bachas, ce sont des prairies admirablement entretenues et d'une fertilité extrême. A l'époque où Marseille et la plus grande partie de son territoire n'avaient à leur disposition que l'eau que leur octroyaient parcimonieusement les nuages, le Bachas était un de ces coins bénis où les habitants des vieux quartiers de la ville allaient s'asseoir sur l'herbe et cueillir des marguerites. Le mardi de Pâques était le jour des parties et la foule remplissait les prés. La cohue était telle parfois que la police avait peine à maintenir l'ordre.

« Le mardi de Pâques, écrivait Mazuy, en 1853, le petit ruisseau du Bachas, le village du Cannet, le ruisseau des Aygalades sont envahis par des troupes folâtres qui mettent à contribution toutes les laitues-romaines des jardiniers. Autrefois la razzia de l'herbe potagère était complète : filles et garçons engageaient des tournois d'un côté et de l'autre du ruisseau. Les armes étaient

des laitues, et le combat terminé, quand les vaincus comptaient les blessures, elles se réduisaient à quelques foulards tâchés de vert et quelques bonnets gracieux déparés des rubans qui les ornaient. »

Mais rien de cela aujourd'hui. Quelques rares promeneurs se montrent encore au Bachas, mais la solitude les en chasse vite.

BAUMIONS (LES).

4e canton, 17e arrondissement de police, 5e arr. de perception.— Quartier et Paroisse de Saint-Antoine.— Distance de Marseille : 8,600 mètres.

Hameau sans importance sur une hauteur. Son nom est le diminutif de *Baumes* et a la même origine.

BÉGUDE (LA).

6e Canton, 18e arrondissement de police, 8e de perception.— Quartier de la Croix-Rouge. — Paroisse de Saint-Patrice.— Distance de Marseille : 7,100 mèt.

C'est une agglomération de maisons de campagne, ou hameau situé sur la route de la Bourdonnière, 8 bis, à 400 mètres environ en deça du village de la Croix-Rouge, nommé aujourd'hui Saint-Patrice.

La Bégude, comme son nom l'indique assez, a dû être de tout temps un lieu de station où l'on faisait boire les chevaux, c'était un abreuvoir. Mais ceux qui conduisaient les chevaux ne pouvaient faire moins que de boire à leur tour, et bégude n'a pas tardé à signifier auberge, comme il voulait déjà dire abreuvoir.

Plus tard, *la bégude*, dit Mortreuil, fut un droit que l'on percevait sur les boissons à leur entrée dans le territoire de Marseille et les bureaux où on le percevait en ont conservé le nom. C'est ainsi que longtemps ont été appelés non-seulement le bureau qui nous occupe, mais encore celui que l'on voyait à Septèmes et celui qui était établi sur le chemin d'Aubagne, près de Saint-Marcel et non loin de l'Huveaune.

Aujourd'hui on ne trouve plus à la Bégude l'abreuvoir qui a fait toute sa réputation ; le propriétaire de la fontaine a jugé à propos de renverser le bassin et la borne et d'enclaver le tout dans son bien. Le fait a passé presque inaperçu, d'abord parce que le mouvement de roulage est moins accentué qu'autrefois, ensuite parce que, au lieu de s'arrêter à la Bégude, les charretiers font halte à la Croix-Rouge.

La Bégude est signalée par une chapelle posée en vedette au-dessus de la route et des maisons qui constituent l'agglomération.

Depuis moins de deux ans cette chapelle est dépouillée de sa cloche, de son autel et des tableaux qui l'ornaient. Le propriétaire a été réduit à cette extrémité pour conserver l'immeuble qui se trouvait livré à la merci des petits maraudeurs, et tous les objets servant au culte, à un titre quelconque, ont trouvé refuge dans l'église de Saint-Patrice.

L'édifice qui sert aujourd'hui de grenier à foin se compose d'une nef et d'une abside circulaire. Son campanile surmonte la façade qui est exposée au midi.

A quelques mètres de là, au-dessous et sur la route même, on remarque un assez vaste bâtiment carré et percé régulièrement de nombreuses fenêtres.

Il est question de la Bégude dans les actes et les chartes de la Major et de Saint-Sauveur. C'était d'abord une propriété des moines de Saint-Victor, et dès l'année 1246 (27 janvier) elle était appelée *Fons monachorum*, la fontaine des moines.

Quand la terre eut passé entre les mains des religieuses de Saint-Sauveur, il ne fut plus question des moines, mais bien des nonnes. Le 9 mars 1350, on parle de *fons monialium*, le 7 décembre 1444, de la *Font de las monegas*, le 11 décembre 1549, de la *Font de los Monges*, le 15 décembre 1595, de la *Font de las Mourgues*.

Le nom de Bégude ne fait son apparition officielle que dans le courant du XVIIIe siècle, probablement lorsqu'on établit un bureau de perception sur les liquides.

Ce mot répété de *fons*, fontaine, dit assez que ce qui donnait de l'importance à ce point, c'était la source qui, à l'époque des grandes chaleurs surtout, et vu sa position, devait rendre de grands services.

Quant à la chapelle il serait difficile de préciser l'époque de sa fondation. En 1595, elle était prospère. En 1713, époque à laquelle fut rédigé le *Calendrier Spirituel* que nous citons parfois, la chapelle, appartenant au terroir de Château-Gombert, était connue sous le vocable de Notre-Dame de Mont-Carmel. On y disait la messe tous les jours de fête.

Il y avait alors une grande toile de Serre, représentant l'*Agonie de Ste Madeleine* ; ce tableau orne maintenant la chapelle de Saint-Eloi, dans l'église de Château-Gombert.

En 1853, la chapelle fut entièrement restaurée par M. Falguière, à qui elle appar-

tenait et qui l'avait achetée à la famille Michel de Léon, laquelle l'avait acquise elle-même de la famille Doria.

BELLE-DE-MAI (LA).

4e Canton, 13e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 2,600 mètres.

La *Belle-de-Mai*: tel est le terme employé généralement pour désigner l'ensemble de tous les quartiers compris entre la butte Saint-Lazare, le Grand-Chemin d'Aix dit la Villette, le ruisseau de Caravelle ou des Aygalades, le ruisseau de Plombière, le Canal de Marseille, le boulevard Saint-Charles et la Gare du chemin de fer.

Nous serions même disposé à demander que tous les autres s'effaçassent devant lui. Il a, en effet, un tel parfum champêtre et virginal qu'il serait bon de le maintenir pour le voir planer au-dessus d'un centre ouvrier où les ateliers et les usines les plus considérables de Marseille ont fait élection de domicile.

Mais faut-il retrouver là un souvenir « du temple qui, dans les temps antiques, d'après M. Meynier (de St-Louis), aurait été élevé en l'honneur de *Maia*? » Nous ne le croyons guère. Il faudrait, pour nous convaincre, qu'on nous montrât les ruines ou l'emplacement du temple et qu'on nous prouvât que *Maia*, une de ces divinités infinitésimales produites par le paganisme, avait un culte bien établi aux alentours de l'antique Massalia.

Pourquoi l'auteur des *Anciens chemins de Marseille* ne dit-il pas tout simplement que Maïa est un abrégé de *Massilia*, obtenu par la disparition des trois consonnes intermédiaires?

Pour nous, supprimant et le temple et la déesse et prenant les mots textuellement pour ce qu'ils valaient autrefois et valent encore, nous nous basarderons à penser tout haut qu'il y avait par là jadis une *belle vigne*, une ville *belle de reste* qui a valu le nom à tout le quartier.

Voyez comme les termes employés, le 11 mars 1369, par le notaire J. Aymérie, donnent la clé du mystère. L'officier ministériel mentionne une *Vinea belle de may*. Cette vigne est ou a été si florissante et si renommée pour ses produits, qu'il emploie le superlatif pour la désigner de façon qu'on ne se méprenne pas: elle est belle *de reste: dé mai!*

Mais le temps s'écoule; les enfants de ceux qui se sont extasiés devant cette vigne ne la connaissent plus; ils conservent le nom, mais en le raccourcissant; ce n'est plus que la *Bella-de-May* (acte du 26 juillet 1384). Les générations se succèdent et les documents publics sont rédigés en français et non plus en latin barbare ou en pur provençal. En 1666, c'est *Belle-de-May*. Mais cet acte du 24 décembre constate que le quartier ne s'appelle pas seulement Belle-de-May, il se nomme également *Lorry* et *Piebotard*. Il s'agit évidemment de deux propriétaires de l'endroit dont nous n'avons pas à nous occuper.

L'étymologie que nous acceptons jusqu'à ce qu'on nous en fournisse une meilleure ne doit pas nous faire oublier ce que signifie à Marseille le mot de Belle-de-Mai. Il ne s'agit plus d'un quartier de faubourg, mais bien de ce jeu de jeunes filles dont nous sommes témoins, toutes les années, durant le mois consacré au culte de la Vierge. (Voir le chapitre XXVII: *Mœurs et Coutumes*, Tome I, p. 207).

Des fillettes habitant la même rue ou le même carrefour se réunissent, et, délibérant tout aussi sagement qu'un grand corps de l'Etat, elles élisent celle d'entre elles qui exercera les hautes fonctions de la *Belle-de-Mai*. Désignée à la majorité, sinon à l'unanimité des voix, comme la plus jolie, l'élue s'habille de vêtements blancs, couvre sa tête d'une couronne de fleurs et d'un grand voile, vient ensuite s'asseoir gravement devant une table recouverte d'une draperie blanche, à l'endroit le plus apparent de l'angle de la rue ou du carrefour et tâche de captiver les regards des passants. Pendant ce temps, ses amies, une soucoupe ou une assiette à la main, harcèlent les passants et sollicitent de leur générosité le don de petits sous. La journée finie, les jeunes filles font leur caisse et l'argent est employé à l'achat de friandises qu'elles mangent ensemble.

Nous ignorons l'origine de cet usage, et Régis de la Colombière, qui a écrit un livre traitant spécialement de quelques usages marseillais, n'a pas été plus heureux que nous. Sans la vigne signalée dans l'acte de 1369, on pourrait croire que le nom de Belle-de-Mai vient de là: mais ces actes de notaire sont d'un positivisme tel qu'il n'est pas permis de les dédaigner.

Ne quittons pas la Belle-de-Mai sans parler du *Trou des Masques* qui se trouve à l'entrée du chemin de Sainte-Marthe, près du boulevard National.

Ce nom-là éveille-t-il l'idée de quelque habitation de sorcière? Veut-il perpétuer le souvenir de l'exécution de l'une de ces illuminées que la police du roi Louis XIII traquait si bien et finalement envoyait au bû-

cher, quand elles étaient convaincues d'avoir assisté au sabbat?

Probablement, il ne faut entrevoir là que la trace d'un fait accidentel ayant eu pour héroïne, durant un des siècles derniers, quelque femme d'Allauch. On sait que les habitants de ce village n'ont pas été toujours tenus en odeur de sainteté auprès des Marseillais et que ceux-ci ont longtemps traité les femmes de leurs voisins de masques: *Lei mascos d'Allaou*.

Peut-être un jour trouvera-t-on à établir quelque rapprochement avec le *Trou des Masques* et les *Sybilles* qu'un savant prélat de la Cour romaine a récemment découvertes dans l'église du quartier. Mais nous n'osons pas étudier cette question qui touche aussi bien à la religion qu'à l'archéologie.

Aussi nous contenterons-nous de reproduire la page 137 qui nous intéresse et que nous extrayons du curieux ouvrage publié en 1874, sous le titre de: *Iconographie des Sibylles*, par Mgr X. Barbier de Montault.

Cela trouve tout naturellement sa place dans la description de l'église.

Cette église, qui peut être classée dans le style grec, est formée d'une nef unique voutée. L'abside est carrée; l'aspect général est loin de charmer l'œil.

La première pierre en fut posée le 20 mai 1838; la bénédiction de l'édifice eut lieu le 20 mai 1839, et sa consécration le 14 septembre 1843.

L'église, qui avait été construite sur l'initiative de quelques particuliers, fut vendue à la Ville par acte du 24 décembre 1845.

Elle a 30 mètres de longueur et 12 mètres de largeur dans œuvre.

Cette église remplace la chapelle qui existait dans le quartier proprement dit de Saint-Charles, à peu-près sur l'emplacement du boulevard Jobin (Voir *Saint-Charles*) et c'est pour cela qu'elle porte un nom qui semble peu en harmonie avec celui de la Belle-de-Mai. On a voulu ainsi perpétuer le souvenir de la donation faite en 1614 par la dame Bouzelle.

On y voit, en fait d'objets d'art, un tableau de Serre, représentant l'*Ascension de N.-S.*, un tableau de l'école espagnole représentant *Saint-Jérome en méditation* et deux rétables tout à fait modernes en bois, du style romano-bysantin.

Ce qui doit surtout piquer la curiosité ce sont les deux toiles représentant chacune une sibylle.

Ignorant d'où proviennent ces deux tableaux signalés par le prélat et ne connaissant pas le nom des artistes qui les ont peints, nous sommes forcé de nous abstenir de toute réflexion. Nous ferons cependant une petite correction aux deux inscriptions relevées par l'auteur de l'*Iconographie des Sibylles*. Les mots de *Sybilla Samia* et de *Sybilla Cumana* sont séparés des autres mots et placés au bas des phylactères, en forme de signatures. La première inscription n'est pas mutilée, mais ce n'est que de très près qu'on peut s'en apercevoir.

« J'ai rencontré, dit Mgr Barbier de Montault, dans l'église d'un des faubougs de Marseille, *à la Belle-de-Mai*, deux grandes toiles du XVIIe siècle, peintes avec soin, mais dénaturées par une restauration maladroite. Ces deux *Sibylles*, tirées du cloître (?) doivent avoir des compagnes qu'il serait utile de rechercher et que la tourmente révolutionnaire a probablement dispersées dans d'autres églises du diocèse.

« La Sibylle de Samos a une figure qui dénote à la fois la beauté et la jeunesse. Accoudée, elle médite, après s'être arrêtée un instant dans sa lecture. Elle a devant elle d'autres livres ouverts ou fermés. L'ange qui l'avoisine parle, sur son phylactère, *de la chasteté de la Vierge et des douleurs qu'elle souffrit*. Je rétablis l'inscription mutilée à l'aide d'un texte que nous fournit Florence:

SALVE CASTA
SYON PER
MVLTA QVÆ
PASSA PVELLA

SYBILLA
SAMIA

« La Sibylle de Cyme est jeune, comme celle de Samos. Comme elle aussi, elle a un livre ouvert sur la table et un autre à ses pieds, chaussés de sandales. L'ange qui l'assiste proclame que *Jésus a été étendu sur le bois où il a consommé son sacrifice*.

CONSVM
MATVM IN
LIGNO IESVS
EXTENSVS
EST

SYBILLA
CVMANA

Les Sibylles sont placées à la tribune de l'orgue: celle de Samos du côté de l'Evangile, celle de Cyme du côté de l'Epitre.

L'église, située à gauche du chemin vicinal n° 4, n'est précédée que d'une place médiocrement spacieuse.

Le chiffre de la population de la Belle-de-Mai n'a jamais été relevé à part. Les recensements le confondent avec celui des habitants de Saint-Charles. En 1866, les deux quartiers comptaient 8,204 habitants; en en 1872, 11,341; en 1876, 14,212.

Consacrant des articles spéciaux à Gibes, à Saint-Charles, à Saint-Mauront, nous n'avons pas grand'chose à ajouter. Nous mentionnons toutefois qu'une chapelle de secours

sous le titre de Sainte-Thérèse a été construite dans ces dernières années dans le quartier Daddah et qu'elle a été bénite le 16 juillet 1873.

Il convient aussi de rappeler que c'est à l'extrémité orientale du quartier que se trouve le Petit-Lycée, dont nous avons dit quelques mots ailleurs. (Voir Tome I, page 339).

Entre autres établissements religieux on peut citer le double couvent des religieux et des religieuses Victimes du Sacré-Cœur.

BELLE-VUE.

4e Canton, 17e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 4,800 mètres.

Situé sur le chemin vicinal n° 24 de Saint-Just à Saint-Barthélemy, à l'endroit où la dérivation de Longchamp passe au dessus de ce chemin, ce hameau exclusivement formé d'usines, est de création récente.

On y voit, se touchant et utilisant les mêmes chutes d'eau, trois minoteries, deux moulins, une fabrique d'huile, etc., auxquels on parvient exclusivement par la partie du chemin qui relie Belle-Vue à Saint-Just. Quant à la seconde partie qui descend de ce petit centre industriel jusqu'à Saint-Barthélemy, elle est à peine praticable pour les piétons. Aussi son élargissement et son remaniement doivent-ils être incessamment entrepris. Si l'on ne peut aligner tous les contours il sera du moins facile d'adoucir certaines montées et de donner à l'eau une direction convenable.

Belle-Vue est pittoresque ; la dérivation du Canal passe à une assez grande hauteur, au dessus du chemin, au moyen de deux belles arches, et dominant les usines et le pont une colline laisse voir son sommet richement boisé.

De ce sommet on ne peut jouir que d'une *belle vue*.

BELLE-VUE.

4e Canton, 13e arrondissement de police, 6e de perception. — Distance de Marseille : 3,100 mètres.

Compris dans l'agglomération de la Belle-de-Mai, au N.-E. de Saint-Mauront ; sur un coteau assez élevé qui domine tout le quartier.

BESSONS. (LES)

4e Canton, 17e arr. de police, 6e arr. de perception. — Quartier et paroisse de Sainte-Marthe. — Distance de Marseille : 7,000 mètres.

Le hameau des Bessons se compose de six ou sept maisons maigrelettes, s'appuyant les unes contre les autres, pour présenter une façade assez bien alignée aux rayons du soleil. Tout auprès se trouve une habitation plus vaste et close de murs, appartenant au plus grand propriétaire de l'endroit.

La population se compose d'une trentaine de cultivateurs, grands et petits, qui vivent exclusivement du travail des champs, tirant profit de l'exposition pour faire des primeurs. Le sol est pourtant médiocrement fertile et,quoique immédiatement au-dessous du Canal, il n'est que peu ou point arrosé.

Les chercheurs d'étymologies n'auront pas grand'chose à récolter aux Bessons ; c'est le nom d'une famille qui est restée au hameau, et un descendant des premiers colons est encore là pour justifier et affirmer l'appellation donnée par ses ancêtres. (Voir : *Sainte-Marthe.*)

Le hameau de Bessons est connu dans le quartier par deux particularités : du pied du coteau, et surgissant d'un puits, s'échappe une source qui forme le ruisseau de Plombières, avec le surplus des eaux qui se dégagent des terrains arrosés par le Canal, et l'on y montre la *Pierre de sainte Marthe*.

D'après une légende que rien ne vient ni détruire ni confirmer et que nous rapportons ici sans en rien retrancher, sainte Marthe, quittant les bords du Rhône qu'elle habitait, vers Tarascon, partit pour aller voir sa sœur, la pénitente Marie-Madeleine, qui était, comme le croient les partisans de la grande tradition, renfermée dans la Sainte-Baume. Arrivée sur ce point, elle fut prise d'une grande lassitude, et trouvant une pierre à sa portée, elle s'y assit pour se reposer.

Notre mission ne consiste qu'à raconter, mais nous ne saurions nous empêcher de faire remarquer que cette pierre ne se trouve pas éloignée, non pas de la Sainte-Baume, mais d'une autre baume, celle des Aygalades, comprise aujourd'hui dans l'église, où la même tradition veut également que sainte Madeleine ait habité quelque temps, avant d'aller prendre définitivement possession de celle de Nans.

Toute légende, même lorsqu'elle est discutable, doit avoir un origine ou au moins un prétexte. Ne pouvant trop savoir si le récit relatif à la pierre est certain et authentique, nous avons du moins trouvé le motif qui a dû contribuer à lui donner créance.

La pierre de sainte Marthe n'est pas un ro-

cher adhérant au sol ; c'est une pierre taillée grossièrement et ayant dans ses dimensions 1 mètre 60 cent. de longueur environ sur 60 centimètres de hauteur et autant de largeur, mais elle n'est pas isolée.

Lui servant en quelque sorte de satellites, quatre autres pierres de dimensions un peu plus ou un peu moins grandes, et diversement couchées sur le sol, l'avoisinent, deux au Nord, deux au Midi.

Les deux pierres au Midi affectent des formes rectangulaires, mais elles sont brutes et séparées l'une de l'autre. Celles du Nord sont placées l'une sur l'autre ; la supérieure, est presque carrée ; l'inférieure, à demi-enfoncée dans le sol, est oblongue.

Au-dessus de ces pierres, leur formant un abri naturel, empreint d'un cachet religieux, s'élève un tout petit bosquet, formé de chênes verts, de pistachiers sauvages, de lilas et de rosiers.

On a beau se défendre des impressions que l'on apporte forcément, en venant visiter l'endroit, l'arrangement de ce petit réduit est tel que l'on cède volontiers au sentiment qui s'est manifesté tout d'abord.

Ce premier sentiment de surprise, nous l'avons éprouvé, mais il ne nous a point empêché d'examiner les lieux avec attention, pour reconnaître ce que peuvent signifier ces cinq blocs de pierre équarris, si étrangement étendus les uns près des autres. Or, pour nous, ces pierres sont les restes d'un oratoire antique.

Faut-il dire que c'était un oratoire païen et que cet édifice, consacré à la prière, et situé dans un endroit désert, à l'époque où il était debout, servait de ce que nous appelerions aujourd'hui *chapelle expiatoire*, pour le cimetière à proximité duquel on l'avait érigé ? Peut-être.

Remontons du présent aux années antérieures. En 1864, le propriétaire du quartier fait élever une croix de pierre, forme romane, au-dessus de la pierre centrale et fait graver le nom de *Sainte Marthe* ; elle veut confirmer ainsi la tradition.

Cette croix de pierre est posée en remplacement d'une croix de fer, laquelle avait été elle-même substituée à une croix de bois, ce signe religieux proprement dit que l'on trouve dans la campagne, aux angles des chemins et sur les tombes des cimetières.

Les recherches n'ont pas été longues pour arriver à la découverte de la vérité ; la pierre de sainte Marthe occupe le centre d'un cimetière datant de l'époque dite *gallo-romaine*.

Nous n'avons plus eu la peine, une fois sur la voie, de faire des suppositions ; nous n'avions qu'à écouter et qu'à voir.

Vers 1860, une propriétaire du quartier, Mme Coullet, veut faire défoncer le terrain qu'elle possède autour de la pierre de sainte Marthe ; quelques paysans se mettent à l'œuvre. Dès le premier jour, on découvrait trente de *ces tombeaux* formés de briques à rebords, si communs en Provence, et dont l'époque est toujours facile à déterminer.

Cédant à un sentiment de louable respect pour les morts, Mme Coullet fait recueillir les ossements que l'on découvre, au fur et à mesure que la pioche détruit les tombeaux, et sur le refus qu'elle éprouve de les voir accueillir dans le cimetière de la paroisse de Sainte-Marthe, elle fait creuser une grande fosse au milieu de sa propriété et les rend à la terre.

Cela nous a été affirmé par les paysans du hameau, témoins et acteurs du fait. Ce qui nous a été certifié encore, c'est que, de temps en temps, on trouve des pièces de monnaie *minces*, mais que les cultivateurs dédaignent et traitent de *jetons*. Il serait utile cependant de conserver quelques-unes de ces pièces, parce qu'elles nous diraient l'âge des sépultures ; mais il s'agirait d'être là quand on en découvrira d'autres.

En revanche, ce que nous avons vu, et tout le monde pourra le reconnaître avec nous, c'est que le sol est encore jonché de débris de briques à rebords et d'autres fragments plus ou moins reconnaissables d'amphores et d'autres poteries.

Nous ne saurions omettre que ce qui nous a guidé dans cette découverte de cimetière romain, c'est l'existence, tout auprès de là, d'une carraire ou carairade, qui, longeant la montagne, conduit de Fontainieu à Château-Gombert.

Il est donc démontré que la pierre de Sainte-Marthe indique la place du *repos*, sinon de la sœur de sainte Madeleine, du moins des morts qui y ont été ensevelis, et à ce titre, nous comprenons que les habitants du quartier tiennent à conserver l'usage établi depuis longtemps dans la paroisse, d'y venir toutes les années en *procession* pour y chanter des psaumes et un verset.

Que ces prières soient adressées ou non à sainte Marthe, peu importe ; c'est une cérémonie religieuse qui est fondée sur des souvenirs pieux et qui a sa raison d'être.

Quel est l'endroit de la Provence, d'ailleurs, où l'on ne découvre pas de temps en temps des sépultures anciennes ? Les journaux de 1866 n'ont-ils pas raconté, dans le temps, qu'on venait de trouver, dans la propriété Martel, à peu près à égale distance de Sainte-Marthe, du Cannet et de Saint-Joseph, un tombeau romain du IIIe siècle, qui renfermait trois lampes funéraires et des ossements ?

Nous n'avons pas encore à contredire ce que M. Gilles nous a promis d'écrire touchant les restes de l'oratoire de Sainte-Marthe.

Nous savons seulement qu'il se propose de démontrer que ces pierres sont les ruines d'un *temple grec* qui indiquait le passage d'une voie massaliète. Il faut attendre que le livre annoncé ait paru.

Les Bessons appartiennent à la paroisse de Sainte-Marthe. On peut y aller par l'embranchement qui,faisant suite au chemin vicinal n° 4, commence au chemin de communication n° 11, dans le quartier du village de Sainte-Marthe appelé le Melon.

BLANCARDE (LA).

4e canton, 18e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 2,400 mètres.

Ce faubourg est situé sur le chemin vicinal de Saint-Julien et de Saint-Barnabé, n° 6, au point où cette voie est traversée par le chemin de fer de Marseille à Toulon, à fort peu de distance par conséquent de Saint-Naphre (au Sud) et de Saint-Barnabé (à l'Est).

Une partie appartient à la paroisse de Saint-Barnabé et son histoire, s'il pouvait en avoir une, se lierait avec celle de l'agglomération principale.

Quant à l'étymologie, il n'est pas difficile de l'expliquer. Les vieux plans de Marseille indiquent une maison de campagne isolée dont le propriétaire se nommait *Blancard*.

La Blancarde est, relativement à Marseille, au delà du Jarret, que l'on franchit sur un pont qui sert de limite à une division cantonale. C'est dans les environs de ce pont que se trouvait la prise d'eau du canal d'arrosage que plusieurs auteurs et même M. Tournaire, parlant comme maire de Marseille, se sont obstinés à prendre pour le lit primitif lui-même du Jarret.

Nous nous sommes expliqué suffisamment à ce sujet dans le chapitre relatif à l'*Hydrographie* (Tome I, page 48). Le Jarret n'a été détourné de son cours que beaucoup plus loin, vers la grande route de Toulon ; quant à ce qui s'est fait aux environs de la Blancarde, il ne s'est agi que d'un canal d'irrigation.

Les deux chapitres des Statuts de Marseille que l'on invoque pour prouver que l'eau du Jarret coulait ou pouvait couler dans le port de Marseille disent d'une manière assez claire que cette dérivation était destinée aux *jardins* et aux *blanchisseries* et que c'était dans un but de salubrité et de propreté que les administrateurs de la commune recommandaient si expressément aux jardiniers d'*absorber toute* l'eau fournie par cette dérivation.

Voici ces deux chapitres en entier :

De aqua Jarretti adducenda (Cap. LVIII).

« Ordinamus presenti statuto quod duo vel tres probi viri eligantur qui debeant et teneantur *adducere aquam Jarretti versus Massiliam ad ortos et blancarias* adaquandas et illi teneantur speciali sacramento quod dictam aquam adducant per loca magis apta et per que eis videbitur quod melius et utilius et cum minori dampno possit adduci et hoc remotis hodio et amore et prece et precio et promissis quibuslibet et speciali proficio et dampno sui et suorum proviso quod aqua taliter ducatur *ne fluat in portum Mossilie.* »

« Nous ordonnons par le présent statut qu'il sera choisi deux ou trois prud'hommes *qui seront chargés et obligés de conduire vers Marseille les eaux du Jarret pour arroser les jardins* et les blanchisseries et qui seront tenus par un serment spécial, de conduire les dites eaux dans la direction la plus convenable et de la manière qui leur paraîtra la plus utile, la plus avantageuse et la moins sujette à inconvenients et ce sans égard pour aucun motif de haine, prédilection, prière, récompenses ou promesses quelconques, sans esprit d'aucun avantage particulier, nonobstant toute crainte de dommage personnel pour eux ou pour les leurs; nous ordonnons enfin que les eaux soient conduites de manière qu'elles ne coulent pas dans le port de Marseille. »

Quod aqua Jarreni non intret portum Massilie. (Caput LXIII).

« Statuimus quod rector vel consules Massilie teneantur prohibere seu aliter facere *quod aqua Jarreni non veniat vel currat ad portum Massilie et si ortolani inde acciperent vel acceperint aquam inde accipiant taliter quod aqua illa vel aliquid ex illa non veniat vel currat ad portum dictum* et si contra hœc facerent aliqui puniantur inde quociescumque contra facient in vigenti sol. reg. cor. Et ad hoc tres probi homines statuantur quando ceteri officiales de anno in anno eligguntur. »

« Nous ordonnons que le recteur ou les consuls de Marseille soient tenus de veiller et de pourvoir *à ce que les eaux du Jarret ne coulent et n'arrivent jamais jusque dans le port de Marseille* ; si les jardiniers recevaient ou avaient reçu des eaux de ce ruisseau, ils les recevront de manière que ces eaux ni aucune partie de ces eaux n'arrivent ni ne coulent jusque dans le port ; si quelqu'un d'entre eux agit contre cette défense, il sera condamné chaque fois à une amende de vingt sous royaux couronnés. Afin de veiller à l'observation du présent statut, trois prud'hommes doivent être élus chaque année, lors des élections des autres officiers. »

On lit, à ce sujet, dans un Mémoire sur les

eaux du Jarret, les quelques lignes suivantes qui nous paraissent d'une grande portée dans la question.

« Vers le milieu du XVIIme siècle, fut fondée la Chartreuse de Marseille, le long de Jarret. Un vaste terrain fut acquis de divers propriétaires. Il était traversé en grande partie *par le canal d'arrosage* appartenant aux possédants-jardins. Ils demandèrent qu'il leur fut permis de placer ce canal en dehors de leur clôture. La transaction eut lieu le 30 Juin 1684.

« Il y est dit : Les propriétaires des quartiers de Saint-Basile et de Sainte-Magdeleine ont droit de possession immémorial de *derriver l'eau du ruisseau de Jarret pour l'arrosage de leurs jardins* PAR UN CANAL *à ce destiné depuis des siècles et dont il n'y a mémoire d'homme.* »

Nous savons aujourd'hui ce que veut dire ce mot de temps immémorial. C'est depuis le XIIme siècle environ, époque à laquelle les Statuts de Marseille passent pour avoir été rédigés.

Or, le chap. 59 mentionne que des prud'hommes seront chargés *de conduire* vers Marseille *les eaux du Jarret pour arroser les terres*, mais les jardiniers en usant sans doute avec trop d'abondance, le statut 63 les oblige à absorber ces eaux d'arrosage de façon que *leur excédant n'arrive jamais jusque dans le port* de Marseille.

Cela se passait au XIIme siècle, mais dans le milieu du XIme, soit vers 1030, où débouchait le Jarret ? Il se perdait dans l'Huveaune, comme de nos jours, à Monfuron, *ubi Gerennus fluvius cadit in bedalle de supradicto molendino*, à l'endroit où le Jarret tombe dans le béal du moulin. (Charte de Saint-Victor, n° 20).

Ces quatre pièces ou extraits d'actes, sont suffisants, croyons-nous, pour vider cette question du cours du Jarret et il nous paraît inutile d'insister plus longtemps sur ce sujet.

Les eaux du Jarret, dès qu'elles ont coulé sous le pont de la Blancarde, longent les jardins dépendant du monastère de la *Visitation*, qui, au point de vue des circonscriptions paroissiales, appartient à Saint-Naphre, officiellement Saint-Calixte.

Voici le résumé de l'histoire de cet établissement où se trouve un des pensionnats de jeunes filles, les plus connus de Marseille.

« Le premier monastère de la Visitation Sainte-Marie, fut établi à Marseille le 14 Mai 1623, peu après la mort de Saint-François-de-Sales, fondateur de l'ordre, dans les vieux quartiers, dont l'hospice de la Charité occupe une partie.

Ce couvent fut détruit en 1792, mais on en établit un nouveau à la Croix-de-Reynier, puis à la rue Reynard ; la communauté a été transférée, le 16 Mai 1848, dans le local actuel de la Blancarde.

C'est dans l'ancienne Eglise du 1er monastère de la Visitation, dit des Grandes-Maries, que fut établie, à Marseille, en 1718, la première Association en l'honneur du Cœur-Sacré de Jésus, sur l'initiative de Anne-Magdeleine Remusat, religieuse de cette maison, laquelle mourut, le 15 Février 1730, âgée de 34 ans.

Elle avait été autorisée, dans son projet, par Mgr de Belsunce qui ayant approuvé le plan de la nouvelle association, fit des règlements. La nouvelle confrérie fut confirmée par un bref du pape Clément XI, en date du 30 Août 1717.

En peu de temps, on compta plus de 40,000 associés. La peste qui ravagea Marseille, en 1720, ne pouvait que faire prendre à l'Association une extension plus considérable.

C'est alors en effet que la sœur Anne-Magdeleine, eut l'idée de faire consacrer au Sacré-Cœur de Jésus, la ville et le diocèse de Marseille. On sait que cette consécration eut lieu sur le Cours, où l'on avait dressé un autel, le 28 Mai 1722. Les échevins firent ensuite le vœu, entre les mains de Mgr de Belsunce, d'aller chaque année, le jour du Sacré-Cœur, dans l'église du 1er Monastère de la Visitation, dit des Grandes-Maries, entendre la messe, y communier, et offrir un cierge de cire blanche du poids de quatre livres, orné de l'écusson de la Ville, destiné à brûler tout le jour, devant le Saint-Sacrement, en réparation des crimes commis dans la ville, et d'assister, le soir du même jour, à une procession générale d'actions de grâces.

Les administrateurs de la commune ont généralement tenu jusqu'à ce jour à suivre l'exemple donné par leurs devanciers.

Léon XII, le 13 Septembre 1829, accorda un bref à la susdite Association, et l'agrégea à la Congrégation principale de Rome dite de Sainte-Marie-de-la-Paix.

Il existe à la Blancarde un autre établissement religieux d'une certaine importance. C'est la maison des Sœurs de Notre-Dame-de-Compassion qui fut fondé au mois d'Août 1869. On y trouve une retraite pour les dames âgées et infirmes, un noviciat, un pensionnat, etc.

L'édifice principal est l'ancienne *Blancarde* qui appartient, à ce que l'on écrit, à une famille qui donna plusieurs magistrats à Marseille : François Blancard, second syndic en 1470, premier consul en 1485 ; Roustan ou Rostan Blancard, second consul en 1484 et en 1497 ; Jean Blancard, premier consul en 1531 et en 1545. (Voir : *Saint-Barnabé* et *Saint-Naphre*).

BONNETS (LES).

4e Canton, 18e arrondissement de police, 6e de perception.— Quartier et paroisse de Saint-Jérôme.— Distance de Marseille : 5,500 mètres.

C'est un tout petit hameau situé à 100 m. environ de la Rose, au Nord de la route n° 8 bis.

Il n'y a guère à se tromper sur l'étymologie du mot. Il a été fondé par un nommé *Bonnet*. Les actes et les noms cités par Mortreuil sont les suivants :

Affare Antonii Audeberti dictum Las Bonetas, 13 octobre 1496 (acte aux arch. de l'Evêché) ; — *Les Bonnets*, 27 février 1703 (reg. de l'Ecrit.).

BONNEVEINE

5e Canton, 20e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 5,000 mètres.

Cette agglomération rurale, située au Sud de Marseille, est du nombre de celles que les cartes devraient, à l'aide d'un signe particulier, indiquer comme tellement fractionnées qu'il est fort mal aisé d'en déterminer exactement le point central.

Les maisons qui constituent le village, éparpillées le long de nombreux chemins qui vont s'entrecroisant de la manière la plus inattendue, se cachent en quelque sorte et ce n'est pas sans peine qu'on va à leur découverte.

L'église elle-même ne se trouvant pas sur un des principaux chemins, il est difficile, malgré le clocher en pyramide qui la signale à grande distance, d'arriver jusqu'à elle sans quelque hésitation.

Un tel cahos de lignes brisées, de tournants de routes et de tronçons de boulevards, bordés d'habitations d'une manière plus ou moins suivie, paraît d'autant plus singulier, qu'on est près du Château-Borély dont toutes les voies d'accès, du côté du Prado, sont si régulières, si bien ménagées, et l'on serait porté à rechercher les causes de cette différence entre l'ordonnance large et grandiose du Nord et celle du Midi qui est étroite et mesquine.

Mais les moindres habitations des petits propriétaires bien pourvues d'ombrages, de jardins et de vergers, témoignent isolément l'aisance et le bon goût.

Si l'histoire du quartier de Bonneveine comporte quelques développements, il y a peu à dire sur la collectivité des habitants, car cette histoire se borne à ce que nous pouvons savoir d'une église ou chapelle reconstruite plusieurs fois dans une période de temps assez rapprochée de nous.

Nos recherches, quant à l'ancienneté de cette chapelle, n'ont pas été plus fructueuses que celle de M. l'abbé Daspres, qui, dans sa notice savante sur le quartier de Saint-Giniez, ayant occasion de traiter des édifices religieux les plus voisins, déclare que la charte de fondation de l'église de Bonneveine n'est pas connue ; on sait seulement qu'il y avait, au XVIe siècle, dans l'intérêt des habitants de ce quartier, une petite chapelle tombant de vétusté.

« Nous trouvons, en effet, dit-il, à la date du 28 juin 1677, dans les registres des visites pastorales de l'abbaye Saint-Victor, un procès-verbal relatif à la chapelle de Notre-Dame du Mont-Serrat, au quartier de *Bonne vene*, signé par Louis de Saint-Jacques, agissant comme vicaire général du prince Louis de Vendôme, alors abbé de Saint-Victor.

« Le visiteur, après avoir décrit un rétable *où était dépeinte* la Vierge du Mont-Serrat avec saint François et saint Antoine, donne comme dimensions de cette chapelle, 22 pans de longueur, 20 pans de largeur et 18 pans de hauteur, mesurée sous voûte. Cette minime construction lui paraît tellement en mauvais état qu'il ordonne qu'elle soit démolie avant l'expiration d'un délai de quinze jours. »

C'est probablement de la chapelle nouvelle, édifiée peu après la visite pastorale de 1677, que parle le *Calendrier spirituel*, comme ayant été mise sous le vocable de Notre-Dame-des-Neiges et comme relevant, à titre de succursale, de la paroisse Saint-Ferréol de Marseille.

Il ne s'agissait même pour Bonneveine que d'une simple chapelle de secours, car on sait que, antérieurement à 1699, les mariages et les baptêmes devaient avoir lieu à Saint-Ferréol et les enterrements à Saint-Giniez.

La chapelle construite vers 1677, quarante ans plus tard, fut reconnue insuffisante par Mgr de Belsunce qui aida largement les habitants à la remplacer par une autre dont il fit la consécration en 1724.

Pendant la Révolution, l'édifice religieux, dû à la libéralité de l'évêque, la maison curiale et ses dépendances, furent vendus, comme domaine national, au citoyen Thomas-Tobie Boisselin, suivant acte du 10 mai 1796 (22 Brumaire an V).

L'aliénation, soit de l'église, soit du presbytère et du jardin attenant, n'avait eu d'autre résultat que leur conservation, car l'exer-

cice du culte fut rétabli à Bonneveine dès que la tranquillité reparut et un desservant vint y habiter.

La succursale de Bonneveine fut même érigée canoniquement, le 5 juin 1822, comme devant comprendre tout Montredon, ce quartier si intéressant du *Podium Rotondum* qui en a été détaché depuis et qui a maintenant une église particulière. (Voir : *Montredon*).

L'accroissement momentané de la juridiction spirituelle de la succursale de Bonneveine fut l'occasion, de la part des architectes de la ville de Marseille, d'adjonctions et d'accroissements considérables à l'édifice de 1724. On en vint même à compromettre ainsi la sécurité à un tel point que, à la fin de la Restauration, ne conservant rien de l'église consacrée par de Belsunce, on voyait sortir de terre l'église actuelle.

Lors de sa consécration, Mgr de Mazenod, le 28 juillet 1833, conservant à Bonneveine comme titulaire la Vierge, sous le vocable de Notre-Dame-des-Neiges, lui donna, à la demande des habitants, comme patrons saint Joseph et saint Roch.

L'église actuelle, avec abside et transsept, n'a qu'une nef, mais les dispositions sont prises pour pouvoir lui donner au besoin des bas-côtés. La construction entière est de ce style néo-grec dont on a tant abusé, il y a quarante ans.

Une place complantée d'ormeaux d'une belle venue précède l'église et donne entrée vers le levant à une voie assez large qui, après avoir contourné plusieurs jolies maisons de campagne, conduit au boulevard Lan, longue allée d'arbres en partie bordée d'habitations de petits propriétaires et de marchands, lequel débouche tant bien que mal sur le chemin (embranchement de Montredon), à quelques pas de la cour d'honneur du Château-Borély, et de la maison d'école pour les garçons.

Presque tous les habitants de Bonneveine sont agriculteurs et ils ont donné aux cultures maraîchères, comme primeurs, un grand développement.

Le village est relié presque directement à la ville par l'une des lignes de tramways qui va de la place Castellane à la mer par le Prado, et arrivée sur la plage, se bifurque d'un côté jusqu'à l'entrée du chemin de la Corniche et de l'autre à l'avenue de Bonneveine, près le collet de Montredon, où la compagnie a construit des écuries et des remises considérables pour son matériel roulant.

Pendant que les botanistes quitteront le tramways pour aller récolter sur les terres de Bonneveine la *Malhiola Sinuata* et le *Carex Linkii*, les biographes s'adonneront à la recherche de l'humble habitation dans laquelle naquit, le 20 janvier 1756, Jean-Antoine Constantin, paysagiste remarquable.

Directeur de l'école de dessin d'Aix, dès 1787, Constantin forma, entre autres peintres, le comte de Forbin et Granet. On a de lui des dessins à la plume des principaux monuments de Rome et des plus beaux sites de la Provence, d'une très-grande fidélité et exécutés avec une grande intelligence des premiers plans et des ombres.

Constantin était d'une modestie extrême et il fallut lui faire violence, vers la fin de sa vie, pour l'obliger à accepter la croix de la Légion d'honneur ; le même sentiment le portait à ne point faire payer ses travaux suivant leur valeur.

Aussi mourut-il peu riche, à Aix, âgé de 80 ans, redisant toujours à ses amis qu'il avait eu pour père un simple jardinier de Bonneveine.

Oublions maintenant le village de Bonneveine et revenons en arrière de plusieurs siècles, pour retrouver l'embouchure de l'Huveaune, telle qu'elle était durant les premières périodes de l'histoire.

Cette embouchure ne se trouvait pas jadis à l'endroit où on la voit de nos jours ; au lieu d'arriver à la mer par un cours d'eau d'une certaine profondeur, la rivière serpentait vers le Levant, au milieu de marais et de nombreux monticules de sable et de gravier. Son lit actuel est trop direct et trop encaissé, depuis Sainte-Marguerite jusqu'à la mer, pour n'avoir pas été fait de main d'homme, et nous attribuons l'exécution de ces travaux à l'abbaye de Saint-Victor, aussi bien que la colonisation de la plus grande partie de la vallée de l'Huveaune, après les guerres d'invasion qui signalèrent les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Quelques preuves peuvent être fournies ici même, en cherchant l'explication du mot de Bonneveine et en examinant les principales modifications qu'il a subies.

Mortreuil cite un acte notarié du 19 septembre 1310, où il est question de *Bonavena*.

Dès l'année 1333, on trouve le nom de *Bona avena* dans une charte des archives municipales.

Dans la bulle d'Urbain V, de 1368, on a écrit *Bone avena*.

En 1459, Alaranus, aumônier de Saint-Victor, achète une terre à *Bonavena*.

En 1662, on passe un acte de reconnaissance d'une terre située à *Buonoveno*, appartenant à Saint-Victor.

La diversité des formes du nom de Bonneveine, loin de nous jeter dans l'embarras, nous aide à formuler notre opinion au sujet

de l'étymologie qui nous paraît d'une simplicité primitive : *Bona vuelna*, ou *Buou de vuelne*.

Nous aurons l'occasion ailleurs de suivre les diverses transformations qu'a subies le nom de la rivière (Voir l'article : *Auriol*), depuis l'*Ubelka* de l'inscription de la *Mauricaude (Matribus Ubelkabus)* actuellement en possession de M. Pierre Trabaud, jusqu'à l'*Huveaune* de nos jours, mais si nous nous arrêtons à la forme la plus généralement adoptée durant le moyen-âge, nous nous contenterons de l'appeler *Vuelne*, soit en la francisant comme le Calendrier de 1713 : la *Veine*.

Est-ce aller trop loin que de donner le titre de *Bonne, bona*, à la rivière que les Romains avaient vénérée en élevant des monuments à ses sources et en les appelant *mères, matribus?* Nous n'avons pas a dissimuler que nous avons trouvé deux contradicteurs dont les opinions peuvent avoir un grand poids.

M. de Jessé-Charleval nous a fait remarquer que ce mot de *Vena* pourrait être tout simplement le terme auquel Pline, Tite-Live et Martial donnent la signification de *filet d'eau artificiellement dérivé* (*Vena lucrina*, par exemple.)

Pour accepter cette version, il faudrait admettre que la masse de la population ne mêlait pas la langue latine à l'idiome local qui a dû subsister et qui subsiste encore en dépit de toutes les conquêtes.

L'autre opinion est celle de M. Pierre Trabaud qui croit que le nom de *Bonavena* est le même que celui de *Ben avena. Avenar*, en provençal, signifie : alimenter les sources des fontaines. D'après Honnorat, *Avenat, Avenada*, se dit des eaux de sources et de puits qui sont entretenues ou augmentées par la pluie ou les eaux souterraines.

Ce qui fait qu'à cette double interprétation nous préférons celle de *Buou* de *Vuelne*, le béal ou l'embouchure de l'Huveaune, c'est que nous nous basons sur ce fait acquis que les populations appliquent généralement aux localités et aux accidents de terrains les noms qui dépeignent le mieux leur situation ou qui expriment plus nettement ce qu'elles croient y voir, en se servant pour cela de termes plus généralement locaux.

Très-anciennement (Voir l'article : *Sainte-Marguerite)*, pour aller de Marseille à Montredon et à *Romagnac*, on franchissait la rivière à gué ; mais ce gué devait se trouver en-deçà du béal supérieur, lequel fut creusé, selon toute probabilité, par les moines de Saint-Victor, antérieurement au XIe siècle, puisqu'il en est question dans un acte de l'an 1020.

Que l'on prenne le mot de *Buou* qui est un terme éminemment provençal pour la traduction de ceux de *Bedale*, Béal, ou de *Buca*, bouche, l'interprétation reste la même ; il s'agit de l'endroit où la rivière se perdait dans la mer ou dans les marais qui, à cette époque, se trouvaient à la place qu'occupent aujourd'hui le parc et le champ de course du Château-Borély.

Etablir des champs d'avoine, de *bonne avoine*, dans des terrains envahis par les eaux presque jusqu'à nos jours (la *plaine des joncs* est là pour venir à l'appui de notre dire), c'est, croyons-nous, oublier trop complaisamment la topographie durant les siècles passés, et pour notre part, nous ne saurions nous ranger à cette opinion.

Mais si quelqu'un trouve que c'est tourmenter beaucoup la langue provençale, de changer les trois mots de *Buou de Veine* en Bonneveine, nous n'aurons qu'à le prier de jeter les yeux sur la carte des environs de Marseille et il y verra des localités dont les noms ont subi de bien plus étranges modifications, sans qu'on puisse donner la plus légère justification de ces métamorphoses.

Et, pour n'en citer que deux, bien voisines de Bonneveine, sur lesquelles un doute ne soit pas admissible, qu'on nous dise, à quel propos ou pourquoi le *Marzanèges* du XIIe siècle et le *Massanègues* du XIIIe sont devenus le *Mazargues* du XVIIIe? — Qu'on nous explique pourquoi le *Maris guadum*, le gué de la mer, ou le *Rivum Margarita* dont nous aurons à nous occuper dans ce même volume, est aujourd'hui *Sainte-Marguerite* ?

Deux noms de quartiers que nous traiterons volontiers de propriétés particulières sont contemporains de celui de Bonneveine : ce sont *Romagnac* et *Arcollens*.

Dès l'année 945, Boson fut obligé de restituer à l'abbaye de Saint-Victor la terre de *Romagnana prope fluvium Vuelne*. Romagnana devint plus tard le *Gas* ou *Gast de Romagnac*. Que l'on préfère *Gas* ou *Gast*, rien ne dit que la terre fut ensemencée de cette *bonne avoine* que l'on veut absolument voir dans le quartier.

De l'aveu de M. l'abbé Daspres, le mot de *Gas* est un vieux terme provençal qui signifie *gué* d'une rivière et celui de *gast* désigne une terre inculte ou en friche, d'où est venue l'expression de *terre gaste* si répandue en Provence (*terra gasta*).

Or, pour bien établir qu'il n'y a pas de malentendu, spécifions qu'un registre de 1666, cité souvent par M. l'abbé Daspres, porte : Bonneveine sive *Gast* de Romagnac.

Quant aux terrains de la rive droite, ils étaient encore à l'état de marais en 1302, sous le nom de marais d'Antignana, d'après les chartes de l'église de la Major. Les terrains de la rive gauche, à la même époque, devaient

avoir le même sort et ce ne fut qu'au XV[e] siècle qu'ils furent transformés généralement en bastides.

Le moulin et le béal de Barral sont postérieurs à tout le reste, mais les quelques documents que nous possédons servent à établir l'état marécageux des terrains du quartier. Voici, du reste, ce que nous avons à en dire.

Pour ajouter aux avantages du quartier, le 3 février 1514, la puissante famille des Lacépède, qui deux ans plus tard donnait un échevin à la ville de Marseille, obtenait des Maîtres-rationaux de la Cour des Comptes de Provence, *la licence* de dériver les eaux de l'Huveaune, un peu avant leur jonction avec le Jarret et de les conduire de là à la mer, à travers les campagnes.

C'est ce même béal (*Bedale*) dit de Barral qui a son écluse sur la propriété Renoux et qui après avoir servi à l'irrigation des terres et avoir mis en mouvement un moulin à blé, le long du chemin de Bonneveine, entre dans le parc du Château-Borély.

Un acte de procédure du 27 août 1562 dit que le moulin de Bonneveine fut construit par Honoré Barral en un lieu appelé *Arcollens*. Encore un nom absorbé par celui de Bonneveine ! En effet, dans le *Levadou* de Saint-Victor pour l'année 1630 on trouve Bonnoveno-Arcollens et dans des registres de la même abbaye pour 1666 et 1696 : *Arcolens sive Bonevene.*

Le béal de Barral n'a pas peu contribué à rendre le quartier de Bonneveine fort agréable ; aussi, dès le XVI[e] siècle, ses bastides étaient recherchées et la meilleure compagnie s'y donnait rendez-vous.

La propriété connue sous le nom de *Beauvoisin* était si bien habitée qu'on eût pu l'appeler indifféremment *Bonvoisin.*

A côté d'une chapelle dont il avait peint les murs, et sur le chemin de Bonneveine, on voyait encore au commencement de ce siècle, la maison de campagne du peintre Michel Serre.

« Michel Serre fut emmené en France à l'âge de huit ans. De bonne heure il s'adonna à la peinture. De retour de Rome où il était allé se perfectionner, il s'établit à Marseille et se fit distinguer par la verve du coloris et par une merveilleuse fécondité. La plupart de ses œuvres, raconte Augustin Fabre, n'obtinrent qu'une médiocre estime parce que l'auteur n'estimait que médiocrement lui-même ses œuvres imparfaites et rapides et qu'il ne les vendait que ce qu'elles valaient ; c'était au rabais, pour ainsi dire, et le talent en était avili.

« Mais les tableaux que Serre a soignés peuvent être comparés à ceux des meilleurs coloristes. Il faut ranger dans ce nombre ses deux tableaux sur *la Peste de Marseille*, et le *Saint Hyacinthe.* »

Serre ne fut pas seulement un artiste, il fut encore un bon citoyen et son nom figure avec honneur parmi ceux de ces hommes illustres qui brillèrent par leur patriotisme et par leur courage au milieu des horreurs de la peste de 1720. Cet excellent citoyen mourut en 1733, âgé de 75 ans.

Les besoins beaucoup trop réalistes de notre époque ont fait convertir sa maison de campagne en cabaret.

C'est sur la partie de la route de Montredon qui aboutit à la porte méridionale du Château-Borély que se trouvait *Bel-Ombre* dont il est question dans les lettres de Mme de Sévigné.

Ce joli domaine avait appartenu au XVI[e] siècle au capitaine Sampietro Ornano qui avait armé à ses frais deux navires pour aider son pays natal à l'émancipation de la domination génoise, et qui tua sa femme, croyant avoir été trahi par elle dans l'exécution de ses projets.

Cette affaire est racontée avec quelques détails par M. Amédée Boudin, dans son *Histoire de Marseille.* Comme c'est une des pages les mieux écrites de ce livre, nous croyons devoir la transcrire sans en retrancher un mot.

« Un soldat de fortune nommé San-Pietro, et né à Basilica, petite ville de la Corse, avait épousé l'unique héritière de François Ornano, l'un des plus riches seigneurs de l'île. La gloire qu'il s'était acquise, en combattant pour la France contre les Génois, lui avait valu l'honneur d'une telle alliance. Le jour où la paix enchaîna sa valeur, sans éteindre la haine qu'il avait jurée aux oppresseurs de sa patrie, il se réfugia à Marseille avec Benigna, sa femme et ses deux fils. Là, il continua de servir la cour, mais une idée fixe tourmentait son âme : il rêvait toujours l'indépendance de la Corse.

Après avoir vainement tenté d'associer le duc de Toscane à ses projets de vengeance, il courut à Constantinople pour solliciter les Turcs, dont la puissance navale était formidable dans la Méditerranée.

Instruits des intrigues de San-Pietro, les Génois ne négligèrent rien pour les déjouer et songèrent même à contraindre leur redoutable adversaire au repos, en s'emparant de Benigna, comme d'un otage précieux. En effet, les valets de cette malheureuse proscrite et un prêtre, chargé de l'éducation de ses fils, promirent, pour un peu d'or, de livrer leur maîtresse.

Benigna, très-attachée à sa famille et dégoûtée de la servitude où la tenait l'honneur sombre et farouche de son mari, n'aspirait qu'au moment de rendre à ses enfants leur

patrie et les biens de ses pères. C'est à la fibre maternelle que s'attaquèrent les Judas du foyer domestique. Ils persuadèrent à Benigna qu'elle n'obtiendrait la grâce de San-Pietro qu'en se rendant elle-même à Gênes, et, cédant à leurs suggestions, elle fit partir devant elle ses meubles et ses bijoux, puis s'embarqua avec Antoine-François, son fils, sous la conduite du prêtre Michel.

Mais à peine a-t-elle mis à la voile qu'Antoine de Saint-Florent, l'ami et le confident de San-Pietro, monte sur un brigantin, la poursuit, la rejoint près d'Antibes et la confie au comte de Grimaldi, qui n'osant ni la garder, ni la mettre en liberté, l'envoie au Parlement de Provence, juge et protecteur naturel de ces fugitifs.

A son retour à Marseille, San-Pietro apprend la fuite de sa femme et vole à Aix la réclamer au Parlement. Toutefois, avant de faire droit à sa demande, les magistrats veulent savoir si Benigna consent à retourner sous le toit conjugal.

Douée d'une rare énergie, elle n'écoute que son devoir et répond affirmativement. En conséquence, la cour la rend à San-Pietro, le 15 juillet 1563, en lui recommandant de la traiter avec tous les égards que méritait son innocence. Tardive recommandation. Benigna, depuis longtemps condamnée dans l'esprit de son mari, avait bien le pressentiment de son sort, quand elle s'était décidée à le suivre.

Et, chose étrange, cet homme en qui la soif de la vengeance étouffait toutes les généreuses pensées; cet homme si respectueux pour la fille des Ornano, qui ne lui avait jamais parlé que tête nue, comme un sujet devant une reine ; cet homme, toujours dominé par le ridicule préjugé de la naissance, entourait sa victime de mêmes témoignages de déférence. Aussi, lorsque l'aspect désolé de sa demeure, où, à la place du luxe, de l'amour et de la joie, il ne retrouve que la dévastation, la honte et le désespoir, vient faire éclater sa colère, c'est encore tête nue, c'est dans une humble attitude qu'il reproche à Benigna sa perfidie et qu'il lui annonce son arrêt de mort.

Deux esclaves allaient exécuter la terrible sentence ; sans chercher à fléchir son bourreau, l'infortunée lui demande, pour toute grâce, la faveur de mourir de la main de l'époux dont la gloire et les vertus avaient fait son orgueil. Impassible, mais docile à cette prière touchante, San-Pietro éloigne ses valets, s'agenouille devant Benigna, implore son pardon, lui passe au cou le cordon fatal et l'étrangle avec deux filles qu'il avait eues d'elle.

Pour comble de férocité, le meurtrier eut le cynisme de se vanter tout haut de son triple crime. Le procureur général du Parlement en porta plainte et San-Pietro, effrayé, poursuivi par les malédictions de tous, s'enfuit de Marseille, pour essayer de se justifier à la Cour.

Son arrivée à Paris souleva une indignation universelle, surtout parmi les femmes, peu jalouses de sanctionner tacitement cet exemple de justice conjugale et la reine refusa de voir ce monstre.

Objet d'horreur pour tout le monde, San-Pietro, qui ne pouvait expliquer un pareil acte de barbarie que par la conviction inébranlable de la culpabilité de Benigna, se révolta contre le mépris public, et cherchant à redresser la tête sous la honte et le remords qui le terrassaient, il découvrit un jour sa poitrine sillonnée de cicatrices et s'écria devant Charles IX : « Qu'importe au Roi, qu'importe à la France, que San-Pietro ait bien ou mal vécu avec sa femme ! » Cri de rage suprême où la gloire du héros espérait effacer l'infâmie de l'assassin.

Nature essentiellement cruelle, Charles IX pardonna à San-Piétro. »

Le domaine de Sampietro était aux mains de la famille de Boniface, lorsque, en 1668, le comte de Grignan l'acheta. L'année suivante le comte épousait la fille de Mme de Sévigné, et le château recevait de l'illustre écrivain le nom de *Bel-Ombre*.

Les limites de la propriété devaient s'étendre loin, dit M. Meynier (de Saint-Louis) en citant un arrêt du Parlement de Provence, daté de 1730, d'après lequel il fut défendu de chasser sur les bords de l'Huveaune et ce à la requête de la Dame de Grignan, marquise de la Garde, à cause du danger que présentaient les coups de fusil en ce lieu.

Nous craignons quelque confusion soit de la part de M. Meynier, soit de la part de feu M. Augustin Fabre qui a écrit un article sur *Bel-Ombre*, article publié dans la *Revue de Marseille* (année 1872).

N'auraient-ils point été induits en erreur au sujet d'une simple application d'un droit de chasse *juridictionnel* que la famille de Grignan avait sur tout le quartier de Bonneveine, comme une dépendance de la seigneurie de Mazargues qui était, comme Bel-Ombre, la propriété de la famille de Grignan ?

Ce sera à de plus habiles clercs d'en décider.

Françoise-Pauline de Castellane Adhémar de Grignan, petite fille de Madame de Sévigné, avait épousé Louis de Simiane, marquis d'Esparron, gentilhomme provençal, qui devint lieutenant-général en 1715. Celui-ci étant mort en 1718, après avoir gaspillé son temps et sa fortune, la belle Pauline vint régulièrement toutes les années passe

la belle saison à Bel-Ombre, ne la quittant, à l'entrée de l'hiver, que pour retourner à Aix.

Il se forma autour d'elle un petit cercle d'amis dévoués et de quelques protégés, parmi lesquels il faut citer Toussaint Gros, fabuliste naturel et aimable, qui témoigna sa reconnaissance par des pièces de poésie provençale dans lesquelles il célèbrait les charmes de l'Huveaune et de son hôtesse.

Durant les dernières années de sa vie, la marquise de Simiane, atteinte de cet amour de luxe dans les habitations qui fut à la mode en Province, aussi bien qu'à Paris, embellit considérablement sa bastide. Ces modifications commencées en 1732 n'étaient peut-être pas terminées quand elle mourut, en 1737, âgée de 63 ans.

Les documents ne nous manqueraient pas pour faire connaître le sort de Bel-Ombre, depuis la petite fille de Madame de Sévigné jusqu'à l'époque actuelle, mais cette étude n'offrirait qu'un très-médiocre intérêt, le bâtiment ayant été démoli et remplacé par une autre bastide qui ne se recommande par aucun titre historique.

Ce serait ici la place de faire l'histoire et la description du Château-Borély, cette superbe villa municipale dont chaque habitant de Marseille a le loisir de jouir librement.

Mais indépendamment d'une brochure spéciale (Voir : *Notice historique sur le Château Borély, ornée de cartes et plans, in-8*, 1876) nous nous sommes occupé de ce monument et du musée qu'il renferme, dans ce même ouvrage. (Tome Ier, pages 305 et 349).

Il n'est pas cependant hors de propos de transcrire le passage d'un petit ouvrage publié, sous la Restauration, intitulé *Voyage à Marseille et à Toulon*, par M. le M***

« Avant de quitter Marseille, dit l'auteur anonyme, nous allâmes visiter le Château-Borély. Je ne connais rien à Paris ni dans les environs que l'on puisse comparer à ce superbe château. Rien n'y manque ; la main du goût a tout disposé, tout arrangé dans les vastes appartements que le luxe et la galanterie ont meublés. De magnifiques tableaux, placés dans toutes les salles, attirent les regards et commandent l'admiration ; des richesses de tout genre y sont étalées. On se demande si l'on ne parcourt pas le palais d'un grand prince ; on apprend non sans surprise que l'on est dans la maison d'un négociant. Mais l'étonnement augmente lorsqu'en descendant du château, on entre dans le parc et le jardin. La nature brille ici dans toute sa pureté et si l'art s'y est glissé c'est avec tant de précaution, qu'il est difficile de s'en apercevoir.

« On se promène sous des allées fraîches et bien ombragées, le long d'une petite rivière qui conduit au bord de la mer ; de l'autre côté, vers le château, une chaine de rochers enferme ce domaine et son propriétaire qui ne voit autour de lui que des objets qui lui appartiennent. »

On sait de quels embellissements le Château-Borély a été doté depuis qu'il appartient à la Ville et c'est à lui évidemment que Bonneveine doit sa notoriété.

Durant la belle saison le quartier renferme de nombreux marseillais, mais officiellement sa population n'est que de 935 habitants.

BON-SECOURS.

4e Canton, 13e arrondissement de police, 6e arr. de perception. — Paroisse de la Belle-de-Mai. — Distance de Marseille : 3,200 mètres.

Le quartier de *Bon-Secours* est au Nord et à peu de distance de la Belle-de-Mai.

Pour les besoins spirituels des tenants biens des environs, il fut décidé, le 29 mai 1638, qu'une chapelle y serait bâtie, et elle fut édifiée, en l'année 1638, aux frais des sieurs Antoine Fabre et Philippe Lumidy, moyennant le prix de 156 livres 17 sols. Agrandie en 1650, elle devint succursale de la cathédrale, sous le titre de la *Visitation*. Pendant la Révolution, le petit édifice fut respecté, attendu qu'on justifia que c'était une propriété particulière. Réparée depuis un certain nombre d'années, cette chapelle sert encore, surtout le dimanche, pour l'exercice du culte.

C'est une construction de modeste apparence et composée d'une nef unique, étroite et d'une longueur exagérée. Elle a été voûtée primitivement, mais aujourd'hui il n'y a qu'un plafond peu en harmonie avec le reste de l'édifice.

La chapelle disparaît presque sous un bouquet de pins magnifiques et on ne la voit pour ainsi dire que lorsqu'on se trouve en face de la porte, à un angle du chemin que les propriétaires voisins ont coupé et interrompu dans leur intérêt personnel.

La construction appartient à titre privé à Mme de Ricard et à quelques autres propriétaires du quartier.

Du haut du coteau de Bon-Secours on jouit d'une belle vue qui s'étend jusqu'à Notre-Dame de la Garde.

Le monticule de N.-D. de Bon-Secours n'est pas éloigné de celui qui est connu sous le nom de Montjuif. C'est là que se trouvait jadis le cimetière des enfants d'Is-

raël, et il a subsisté jusqu'en l'année 1495, époque à laquelle (13 mai) Charles VIII, roi de France et comte de Provence, en fit présent à Antoine Caussemille. Ce dernier fit enlever les tombeaux, et, par patriotisme, les donna, à ce que dit Ruffi, à la commune de Marseille pour réparer les quais du port.

Attendons-nous donc, lorsqu'on fera quelques grands travaux de réfection à ces palissades, à voir reparaître les pierres tombales de Montjuif. Si les savants d'alors y lisent des caractères hébraïques, qu'ils n'aillent pas se perdre dans le domaine des suppositions et des hypothèses.

BOURELLY (LES)

4e canton, 17e arrondissement de police, 5e arr. de perception. — Quartier de Notre-Dame-de-la-Douane. — Paroisse de Saint-Antoine. — Distance de Marseille : 10,200 mètres.

Petit hameau, situé sur la pente d'une colline, à quelques pas des Baumions, sur la limite de la commune de Septèmes, et la lisière Est de la route nationale n° 8. — Site agreste.

BUTRIS (LES).

6e Canton, 19e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Quartier et paroisse des Caillols. — Distance de Marseille : 6,500 mètres.

Si des Caillols on se rend à la Pomme, en passant par la Calade, les Butris et les Comtes, il faut suivre le chemin qui conduisant à ces divers points finit par déboucher sur la petite route d'Aubagne ; mais ce chemin est si mal entretenu que, en hiver surtout, il est impraticable.

Raviné par les eaux de la pluie, envahi par l'excédant des eaux du canal, il est affreusement boueux presque en toute saison. Si l'on ajoute à cela que les riverains ne se gênent pas pour y jeter tout ce qui embarrasse leurs champs : cailloux, ronces et mauvaises herbes, on s'expliquera les difficultés que les piétons doivent éprouver dans leurs pérégrinations.

Le hameau des Butris est composé de quelques maisons d'un aspect misérable. On s'explique difficilement l'abandon de la plupart de ces demeures, sur la lisière d'un vallon cultivé et riche.

La tristesse de ce hameau paraîtra d'autant plus grande, si l'on songe que durant tout le XVIIIe siècle, il s'est appelé *Beatris* et *Béatrix*. Ce nom est-il dérivé de *Beatus* (heureux), ou est-ce un souvenir d'une propriétaire de ce quartier, qui aurait été ainsi appelée ? Il y a loin déjà du siècle dernier au siècle présent pour l'appellation. N'avons-nous pas nous-même entendu sur place des habitants de cet endroit désolé le désigner par le nom de *Putris* ?

CABOT (LE).

5e canton, 19e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Quartier et paroisse de Sainte-Marguerite. — Distance de Marseille : 5.500 mètres.

Situé sur le chemin de grande communication n° 1, dit route de Cassis, entre le village de Sainte-Marguerite et le monticule, élevé de 125 mètres que couronne la chapelle de Saint-Joseph, le Cabot est un de ces nombreux hameaux qui datent d'une quarantaine d'années et se sont développés rapidement.

La première maison du Cabot a été une auberge, une buvette, un cabaret si l'on veut. La carte de la banlieue dressée par les ingénieurs du département, de 1821 à 1830 désigne cette maison par les trois lettres de *Cab*.

C'est depuis 1850 seulement que les habitations se sont groupées d'une manière sérieuse à droite et à gauche de cet ancien cabaret. Aujourd'hui le hameau est presque un village auquel il ne manque que des écoles et une église. On y voit des tronçons de rues et de boulevards et une place qui, plus tard, pourra être belle.

Bien avant d'apercevoir les maisons du Cabot, on distingue la chapelle de Saint-Joseph, à peine terminée, puisqu'elle a été bénite par Mgr Place, le 6 mai 1876.

Cette chapelle qui a 32 mètres de longueur sur 6 m. 50 de largeur, non compris la profondeur des chapelles, et 13 m. de hauteur, sous voûte a été construite par M. Bérengier.

Du style ogival du XIIIe siècle, elle se compose d'une nef unique avec trois chapelles de chaque côté en dehors des travées, avec une abside à pans coupés. Des vitraux représentant divers traits de la vie de saint Joseph sortent des ateliers de M. Lévêque de Beauvais.

Cet édifice a été élevé sur l'emplacement de la chapelle primitive connue sous le nom de *Ite ad Joseph*, qu'un négociant de Marseille, M. Joseph-César-Auguste Payen, avait

fait bâtir en 1843 et que Mgr Mazenod avait bénite, le 10 décembre de cette même année.

Au pied de la colline qui est fort aride mais que l'on se propose de reboiser, à l'Ouest, se trouve un vaste établissement religieux : le monastère de Notre-Dame-de-Charité, dit du Saint-Cœur de Marie, dirigé par les religieuses du Refuge établi au boulevard Baille de Marseille.

Divisé en plusieurs parties, entièrement séparées les unes des autres, cet établissement est destiné à recevoir : 1° des personnes dont la conduite plus ou moins orageuse nécessite une surveillance particulière. 2° de jeunes personnes légères, mais non perverties, que les parents sont bien aises d'éloigner, pour un temps, de certaines occasions. 3° de jeunes et vertueuses personnes que leur position exposerait à des dangers. 4° dans l'enceinte réservée aux religieuses, de jeunes filles à élever. 5° des dames pensionnaires. 6° des personnes pieuses qui sont bien aises de se retirer pendant quelques jours dans la solitude.

La chapelle qui, d'après le plan d'ensemble, doit se trouver un jour au centre de l'établissement est de style ogival anglican. Son aspect est sévère, mais sa construction a été soignée jusque dans les moindres détails.

CABUCELLE (LA).

4e Canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Quartier des Crottes. — Distance de Marseille: 4,200 mètres.

Voilà un nom bien provençal et dont la signification doit paraître fort simple à tous ceux qui comprennent l'idiôme marseillais. La *Cabucelle* pour eux est le complément de cet ustensile de ménage qui se montre dans toutes les cuisines du Midi, et qu'on nomme dans le même langage, *lou toupin*.

N'en déplaise à nos lecteurs, nous pensons qu'il n'y a aucun rapport entre l'agglomération dont nous voulons parler et le vulgaire objet de poterie..

Cabucelle ne vient pas davantage de choux *cabus* et ne découle pas non plus de l'artichaut sauvage, nommé, en provençal, *cabussudo*. La véritable appellation étant *Cabesselle*, elle n'a d'autre origine, croyons-nous, que le nom d'un des anciens propriétaires du quartier, qui devait s'appeler *Cabessel*. Nous avons tant de preuves analogues, il y a autour de nous un si grand nombre d'agglomérations ou de quartiers désignés par le nom intact ou corrompu des possédants-biens d'autrefois, qu'à défaut de preuves certaines, nous n'hésitons pas à offrir cette probabilité comme une certitude.

La Cabucelle fait suite aux Crottes, comme les Crottes font suite à Arenc, et Arenc à Saint-Lazare. C'est une continuation de ce faubourg, à la longueur démesurée, qui commence à l'Arc de Triomphe et ne s'arrête qu'au pied de la Viste. La seule remarque particulière que l'on soit en droit de faire, c'est qu'au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la porte d'Aix, les solutions de continuité entre les divers groupes de maisons se répètent plus souvent en s'étendant davantage.

La Cabucelle faisait naguère partie de la paroisse des Crottes, mais depuis le 16 octobre 1869, elle est, sous la dénomination de Saint-Trophime, classée et constituée elle-même en succursale et ses limites touchent a Saint-Louis, au Nord, et au cap Pinède au Sud. La Madrague de la Ville lui appartient presque en entier.

L'érection d'une nouvelle succursale était nécessaire, et pour s'en convaincre il suffit de parcourir les terrains qui occupent l'espace compris entre la grande route d'Aix et la mer. Nous n'osons pas nous servir des mots de rues ou de boulevards pour désigner les chemins qui coupent ces terrains. On voit bien que des alignements sont indiqués et que les maisons qui s'élèvent nombreuses, mais disséminées sur tous les points n'ont pas été bâties au hasard, mais que de temps il faudra avant que tout cela ait pris un aspect de ville!

Pour le moment, Saint-Trophime est un vaste cahos de chemins impraticables, de monticules et de fondrières, de ruisseaux sans écoulements et d'enclos dévastés. C'est non pas une ville en construction, mais une ville en ruines... On dirait que, prise par des barbares, après une longue résistance, elle a subi d'un seul coup tous les effets de la dévastation.

Saint-Trophime est cependant en voie de formation, mais les habitants qui la peuplent sont en grande partie étrangers et l'élément piémontais y domine. Presque tous sont employés dans les fabriques du voisinage et par raison d'économie, ils se contentent de logements incomplets ou mesquins.

Parmi les établissements industriels du quartier on remarque des raffineries de soufre, des fabriques de colle-forte, mais surtout la magnifique raffinerie de sucre dite de *Saint-Louis*, connue en principe sous le nom de Franco-Belge.

Cette raffinerie la plus considérable du Midi est située sur la grande route d'Aix; ses immenses bâtiments, ses énormes cheminées la font reconnaître de loin et l'importance

de ses fourneaux exige pour leur alimentation un personnel très-nombreux. C'est évidemment à la raffinerie Saint-Louis que la Cabucelle-Saint-Trophime doit son rapide accroissement.

Notons, en passant que les administrateurs de cette importante usine la firent bénir solennellement par Mgr Cruice, évêque de Marseille, le 19 novembre 1861.

On comprendra sans peine, après ce que nous venons de dire, que la Cabucelle n'ait pas d'histoire. Il nous suffira de mentionner que l'établissement d'une chapelle provisoire ayant été décidé, cette chapelle fut construite, vers le centre du boulevard de la Méditerranée, sur les terrains de M. Edmond Julien, sous le titre de l'Assomption, et que la bénédiction en eut lieu, le 21 août 1864.

L'érection de la paroisse sous le vocable de saint Trophime a été autorisée par Mgr Place, le 16 octobre 1869.

CAILLOLS (LES)

6e canton, 18e arrondissement de police, 7e de perception. — Distance de Marseille : 6,400 mètres.

Entre le village de Saint-Julien, l'Huveaune, le hameau de la Treille-de-Saint-Julien et le château de la Salle, s'étend un vallon assez considérable qui s'incline doucement du Nord au Sud et dont la fertilité est remarquable. C'est presque au centre de ces terrains, qu'un grand nombre d'actes de la fin du XIVe siècle et du XVe siècle appellent *Camp de Soliers*, *Soleillade*, *Solayradas* ou *Soleirade*, que se trouve le village des Caillols, siége d'une paroisse dont la population est officiellement de 438 habitants.

Le soleil, comme on serait porté à le supposer au premier abord, n'est pour rien dans le nom donné jadis à cette plaine ; ce nom venait d'une famille connue sous l'appellation de *Soleris*, en latin (1462), et de *Soliers*, en français (1486).

Le nom de Soliers a fait place à celui des Caillols, sans qu'il y ait eu d'autre révolution que celle de l'acquisition des terres des uns par les autres. M. Mortreuil, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Marseille*, en fournit les preuves évidentes.

« Pierre et Thomas Caillol reconnaissaient à la cour de Saint-Marcel, le 3 octobre 1486, une partie des terres qui furent de Jacques de Soleriis. C'est là l'origine de ce village, bâti dans une partie du territoire de Saint-Marcel qu'on appelait la Soleillade et Camp-de-Solier. »

Ce fait était connu depuis longtemps, puisque MM. L. Méry et Guindon, qui cependant sont loin d'être des guides sûrs en fait d'histoire locale, le disent en termes exprès :

« Le véritable nom du village, disent-ils, vient de la famille Caillol, qui, suivant la tradition, a défriché tout le quartier et en a partagé la terre entre tous les descendants. Presque tous les habitants portent le nom de Caillol. »

Qui donc l'auteur des *Anciens chemins de Marseille* espérait-il séduire en écrivant que ce nom vient d'*Escalhoun*, noyer ?

M. Meynier pourra dire, peut-être, que depuis 1486 le nom de Caillol a été écrit d'une étrange façon, même par des notaires et des géographes ; on trouve, en effet, le terme défiguré dans plusieurs de ces documents, et transformé en *Cailhoux*, *Escayeaux* (1750, plan de Chevalier) et *Scayeaux* (carte de Cassini).

Mais les recherches faites par Mortreuil ne laissent pas subsister à cet égard le moindre doute. Citons quelques formes anciennes du nom :

Bastide de Cailhoux, 11 août 1559 (Archives de la Major). — *Les Caillols*, 30 septembre 1636 (Archives de l'Evêché). — *Les Cailhols*, 1692 (acte d'atterminage). — *Les Caillols* ou *le Guès*, 6 mai 1768 (Archives de la Major). — *Les Caillols* ou *la Coste*, 17 mai 1780 (ibid). — *Les Caillols*, *le Camp des Chèvres* ou *le chemin d'Allauch*, 6 juillet 1768 (ibid). — *Les Caillols* ou *la Cabrière*, 6 mai 1768 (ibid).

Le village des Caillols occupe une petite colline à l'Est du vallon : il est bien groupé et percé de rues qui, courant du Nord au Sud, coupent à angles droits le chemin vicinal n° 6 *bis* qui conduit à Marseille.

L'église fait face à cette route et, quand on est placé au-devant de l'édifice, les yeux se portent jusqu'au point où le chemin, formant une courbe, continue vers la ville en tirant un peu vers le Nord, dans la direction de la Treille, à la rencontre de la traverse de Saint-Julien.

Le style de l'église, qui est de la fin du XVIIIe siècle, est romano-grec.

Le clocher carré occupe un des côtés de l'abside. Le portail que nous trouvons un peu démodé, est exactement du même modèle que celui de l'église des Aygalades, si bien que nous ne serions pas étonné d'apprendre que les deux façades ont été construites sur les mêmes dessins du même architecte.

La date de 1663 est indiquée au sommet de l'arceau, à l'entrée du sanctuaire, entre

les chiffres de 1747 et de 1818, époques où des agrandissements ont dû être opérés.

Les archéologues remarqueront sur le tombeau de l'autel de Saint-Joseph, à droite en entrant, et sur un tableau placé au fond du chœur, deux armoiries accolées dans un cartouche.

Ces armoiries considérées comme indéchiffrables sont celles de la famille C.... de P.... qui possédait et possède encore des propriétés aux Caillols.

La paroisse est dédiée à sainte Anne. Le village possède une école libre de filles, dirigée par les sœurs de la Providence de Gap, et une école communale de garçons.

La population des Caillols est éminemment agricole, et il faut lui rendre cette justice que les vallons et les côteaux qu'elle cultive, arrosés pour la plupart par une rigole du Canal qui descend de Saint-Julien, sont admirablement tenus. Il y a aussi des fabriques de plâtre et de tuiles.

Le chemin vicinal n° 15 conduit des Caillols à Saint-Marcel. C'est sur ce chemin que s'élèvent un jolie chapelle dédiée à la Vierge et un tombeau d'une famille Caillòl. C'est par là qu'on peut aborder la propriété Pascalet, dominée par une colonne commémorative que l'on aperçoit de fort loin.

Les inscriptions que voici, inscrites sur deux faces de son piédestal, disent le but du monument :

NOTRE DAME DE BON SOUVENIR

—

MATRI SUÆ
FELICIS RECORDATIONIS
ADELÆ MARGARITÆ MARIÆ CONSTANCIÆ
PASCALET
IN OSCULO DOMINI DEFUNCTÆ
DIE II MARTII MLCCCLXVIII
PP DD
DIE VI SEPTEMBRIS MLCCCLXXIV

CALADE (LA).

4e Canton, 17e Arrondissement de police, 5e de perception. — Quartier et paroisse de Saint-Louis. — Distance de Marseille : 5,900 mètres.

Hameau situé entre la Madrague de la Ville et Saint-Louis, sur le petit chemin de Séon-Saint-André. C'est une sorte de carrefour où l'on trouve plusieurs belles maisons de campagne avoisinant le *Saut-de-Marrot* dont on a fait le *Saut-du-Maroc*.

C'est là que l'on aperçoit la maison de campagne diocésaine où Mgr Cruice fit élever un grand bâtiment qui, pendant quelque temps, a servi d'annexe au *Collége catholique.* La première pierre en fut posée le 28 octobre 1862 ; mais l'établissement n'a pas prospéré, et ce vaste local dont l'exposition est magnifique, après avoir servi d'ambulance pendant la guerre de 1870-1871, vient d'être acheté par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, pour être converti en hospice pour les enfants rachitiques, teigneux, etc.

CALELONGUE.

(MARSEILLEVEIRE, SAINT-MICHEL-D'EAU-DOUCE, LA FONTAINE D'IVOIRE.)

Quartier de Montredon.

Calelongue est une anse ou calanque située exactement au Sud de Marseille, au dessous du massif de Marseilleveire. Le chemin carrossable fait suite au chemin de la Madrague de Montredon et dessert uniquement les Goudes et Calelongue.

Des Goudes à Calelongue la distance, en suivant la route, est d'un kilomètre et demi ; on laisse à droite les rochers formant le cap Croisette (60 m. d'altitude) qui sur ce point sont taillés à pic et suivent les contours du littoral. Le fond de la calanque, rétréci par la main des hommes, touche à la porte d'entrée d'une fabrique de produits chimiques assez importante pour que nous la considérions comme un hameau, digne d'être spécialement signalé.

En levant la tête on aperçoit, à droite, le sémaphore dit de Croisette, à gauche, la grotte de *Saint-Michel-d'Eau-Douce.* Là, toute végétation a disparu, on est au centre d'un désert de rochers qui surplombent et répercutent les rayons du soleil en doublant les effets de sa chaleur.

Le sémaphore domine le golfe de Marseille et celui de Cassis ; il a remplacé avec avantage l'ancienne vigie de Riou dont nous avons déjà fait l'histoire.

Saint-Michel-d'Eau-Douce, dit feu Mortreuil, est un ancien ermitage dont la chapelle était encore en état à la fin du XVIe siècle. Le vallon de Saint-Michel d'Aigue-Douce appartenait aux patrons pêcheurs sous la directe de Saint-Sauveur (12 octobre 1671). Il leur avait été donné pour l'étendage de leurs filets.

Un acte important, déjà cité par nous, du 16 août 1395, constate le don, fait par le sieur Antoine Maurin à un ermite, natif de Naples, d'une caverne ou baume de rocher, sise dans le territoire de Marseille, au-dessus de *Massilie* VETERIS. (Antonius Maurini labo-

rator dal fratri Francisco, heremite de Nocheria de Neapolis, unam cavernulam sive balmam de roca, sitam in territorio Massilie, supra portum Massilie veteris.) Faut-il lire *vieux* Marseille ou Marseille *veire*? Le notaire a-t-il confondu les deux mots? Question importante que nous soumettons à tous les savants impartiaux.

Nous avons déjà traité cette question (Tome 1er, page 145), mais dans le but d'éviter des recherches et pour aider à la réponse en faveur de *Veire*, rappelons qu'entre les pointes de Port-Pin et de Port-Miou, près de Cassis, à 55m d'altitude, il y a des ruines d'une vigie que les habitants appellent encore aujourd'hui *Casteou-Viei* (Château-Vieux). Or, des actes du moyen-âge le nomment *Castel de Veilh*. On voit le rapprochement à établir entre *Marseille vetus* et *Casteou viei*. Le notaire a pris évidemment le *veilh* (vigilia) soit *veire* (videre) pour *vieil* et a dressé son acte en conséquence. Ces tabellions d'autrefois en ont fait bien d'autres.

Nous étions soutenu dans cette thèse, sans le savoir, par un écrivain auquel on a toujours reconnu un jugement sain et droit, en même temps qu'une grande érudition. Il s'agit de M. Marius Chaumelin qui publia avec succès, en 1854 et 1855, ses *Promenades artistiques autour de Marseille*.

« A voir, dit-il, ces lieux incultes et d'ailleurs naturellement stériles, qui pourrait croire qu'un géographe s'est avisé de placer là les ruines de l'antique Massalia? Et que conclure, en songeant que ce géographe est Gosselin, le docte traducteur de Strabon, l'illustre commentateur de Ptolémée, l'un des plus célèbres professeurs de l'ancienne faculté de Paris! Assurément, ce *Savantissimus doctor doctrinæ* n'avait jamais mis les pieds sur le littoral marseillais, il ne l'avait vu que sur la carte et c'est chose si facile que de faire mesurer à un compas une lieue de plus ou de moins sur le papier! »

La chapelle de Saint-Michel, d'après M. Mortreuil, aurait été ruinée au commencement du XVIIe siècle. Cependant, en 1713, l'endroit figure encore avec un ermitage dans le Calendrier de Marseille. Ruffi dit que Clément VIII accorda une indulgence plénière, l'an IV de son pontificat, à tous ceux qui, la première fois, entreraient dans cette chapelle.

« Un ermitage placé à l'entrée, des stalactites élégantes et de formes variées, disait un auteur qui a décrit le territoire de Marseille avec une rigoureuse exactitude, un petit lac, l'aspect solitaire et inculte des environs forment un ensemble qui inspire à l'âme une douce mélancolie et dont on garde un long souvenir. »

Aujourd'hui, il n'y a plus trace d'habitation ou de sanctuaire; il ne reste qu'un fragment de mur de soutènement à moitié détruit et un réservoir dans le roc, tout autant naturel que taillé de main d'homme.

L'entrée de la grotte qui s'aperçoit parfaitement de Calelongue, en forme de demi-cercle, a 2 m. 50 c. de hauteur. Elle donne accès à un premier compartiment autrefois tapissé de lierre et dont la profondeur est à peu près de 4 m. 50 c. La grande salle est beaucoup plus vaste, mais on n'y arrive que par un passage étroit et très-humide qui se montre au fond et dans la partie supérieure de la première grotte.

L'eau douce coulait-elle autrefois au fond du vallon, ou bien l'ermite habitait-il ce réduit dans le but exclusif de fournir de l'eau aux pêcheurs qui fréquentaient Calelongue? C'est ce que nous ignorerons peut-être toujours. Ce qui est certain, c'est que, à notre époque, ce vallon est d'une aridité désespérante, et que les ouvriers de Calelongue sont obligés d'aller faire leur provision d'eau potable à la branche du Canal la plus rapprochée, à près de trois kilomètres.

A dix minutes environ de l'Ermitage de Saint-Michel d'Eau-Douce, se trouve la *Baume Sourne*.

Cette baume se compose d'abord d'un immense compartiment ayant près de cent mètres de longueur et quinze d'élévation. Les parois sont hérissées de stalactites. Au fond, un pilastre divise la grande galerie en deux et une foule d'autres colonnes minces et dégagées forment entre elles d'innombrables couloirs dont on ne connait pas le fond. Il en est un qui conduit à un précipice. En cotoyant cet abîme, on ne tarde pas à découvrir une profonde crevasse horizontale où il faut s'avancer à plat ventre sous une myriade d'aiguilles brillantes comme le cristal. Au bout de cette fissure existe un autre précipice.

A droite se montre à peine un conduit extrêmement resserré, tortueux et glissant qui débouche dans une salle majestueuse de proportions et de détails.

« Imaginez-vous, écrivait M. Marius Chaumelin, l'intérieur de l'une de ces basiliques imposantes, sombres, mystérieuses, comme savaient les faire les artistes du moyen-âge. Pilastres, colonnades, fûts élancés, chapitaux à peine dégrossis, acanthe simple et sévère, frises dentelées, chapelles collatérales pleines d'ombre, caveaux sonores et humides, recoins ténébreux, voûte disparaissant au sein d'une obscurité que ne peut pénétrer la lueur timide d'un flambeau solitaire, tout concourt à rendre l'illusion aussi complète que possible. »

On touche à la grotte de Saint-Michel-d'Eau-Douce, si de Calelongue on veut grimper au sommet de Marseilleveire.

Qu'était-ce que Marseilleveire dans les temps les plus reculés de nous ?

Suivant M. Gilles, c'était un habitat celtique. Et pour prouver que nous ne redoutons pas les contradicteurs, reproduisons en entier un chapitre de sa brochure intitulée : *Marseille depuis* 3,000 *ans*.

« Nous n'avons pas besoin de recourir à des hypothèses pour retrouver l'Habitat de Marsilho-Veiré. Isaac Vossius, auteur latin du XVII[e] siècle, nous enseigne que l'ancienne ville de Marseille est assez éloignée de la ville moderne ; qu'elle est située sur le promontoire du cap Croisette, où, de son temps, on en voyait les ruines. « Les traducteurs de Strabon, Laporte-du-Theil et autres répètent que Marseille n'est plus située où elle était jadis : elle occupait alors les environs du cap Croisette, ou l'on voit encore ses ruines. » Nous savons d'autre part, que le massif de rochers situé au Sud de Marseille dont la pointe Ouest forme le cap Croisette, est appelé vulgairement et est nommé dans tous les documents officiels, Marsilho-Veiré : or, ce nom ne signifie pas, comme quelques-uns le croient, que du haut de cette montagne on voit Marseille, ce qui serait une puérilité digne de M. de la Palisse ; Veiré vient du mot latin *vetus*, vieux, d'où Marseille le vieux, par opposition à Marseille le moderne. Le nom de Veiré n'est pas spécial à Marseille, il est assez commun en Provence, et partout il a la même signification et le même rapport avec les Habitats celtiques ; il est à remarquer cependant que le mot Veiré accompagne généralement un nom commun, comme Casteou-Veiré, à Saint-Mitre et à Eygalières, ou Peire-Veiré, à Bon-Pas sur la Durance, tandis qu'ici nous le trouvons accolé à un nom propre, Marsilho-Veiré, preuve incontestable que cette épithète s'applique réellement a la ville primitive de Marseille, ou du moins à celle qu'occupaient nos pères.

« Si donc le nom de Marsilho-Veiré nous indique que nous devons trouver dans cette montagne l'habitat des populations qui ont cédé une partie de leur territoire aux Phocéens, il ne nous sera pas difficile, au moyen des investigations qui nous servent habituellement de guide dans nos recherches, de retrouver le lieu précis qu'occupaient les premiers habitants, et les ruines dont parlent les traducteurs de Strabon.

« Les Habitats des Saliens, avons-nous dit, sont toujours perchés sur des cônes tronqués ou sur les escarpements des plus hautes montagnes : mais, par une exception qui déroge seule à cette règle, ceux de Marsilho-Veiré sont confinés au fond des vallons, n'ayant pour seuls moyens de défense que des murs en pierres sèches parallèles aux montagnes sur lesquelles ils sont assis. La population de cette famille se composait de trois groupes occupant trois vallons situés au Nord de Marsilho-Veiré, car il est digne de remarque que les Habitats ne sont jamais au Sud.

« Le premier occupait, au quartier de Montredon, le revers Nord du premier mamelon de la colline dans le bois de M. Pastré, a moins de cent mètres de l'habitation du garde : il se compose de murs énormes étagés les uns au-dessus des autres, construits a pierre sèche, s'étendant parallèlement de l'Est à l'Ouest sur une longueur de plusieurs centaines de mètres, sans aucun ordre apparent, et se rattachant aux deux extrémités, a des murs d'enceinte descendant verticalement depuis le haut jusqu'au bas de la montagne. Le côté Est de ces murailles aboutit à une charmante vallée très-accidentée, au fond de laquelle on remarque trois citernes antiques creusées dans le roc et superposées, pour que les inférieures pussent recevoir le trop plein des supérieures, au moyen d'une rigole à fleur de sol qui les relie.

« On est surpris, en parcourant les méandres des murs de cet Habitat, de leur immensité, de la grosseur des blocs dont ils sont formés, et on se demande s'ils n'auraient pas été soulevés par un peuple de Titans ! Les habitants du voisinage, interrogés sur l'origine de ces murs, répondent, comme pourrait le faire le premier savant venu, que ce sont des *bancaous*, d'anciennes terrasses faites pour soutenir les terres et les mettre en culture. Mais ils confessent bientôt leurs doutes, dès qu'on leur fait observer que le sol à gagner par ces travaux prodigieux est au Nord, sans profondeur de terre végétale, et que les efforts à faire pour le conquérir ne sauraient être compensés par le bénéfice de la conquête, à une époque où la terre, partout inculte, était au premier occupant. Ces murs sont donc une enceinte salienne ; mais, par une nouvelle exception, on n'y trouve ni poteries, ni aucun débris de l'industrie humaine si communs dans les autres Habitats, soit que celui-ci fut un camp où ces populations se retranchaient en cas d'attaque, soit que tous les débris répandus sur le sol aient été recouverts par les nuages de sable qu'y transporte le vent. Nous avons seulement ramassé dans le fond du vallon un tesson de poterie arabe comme nous en trouvons dans beaucoup d'Habitats situés dans les régions moyennes.

« Le second groupe habitait au Sud-Ouest de Mazargues, le vallon de la *Font-de-Voire*. Les murs de cet Habitat commencent sur la pente du Nord d'une colline boisée de pins qui est au Sud de la sablière de M. Double. Ils courent parallèlement à la pente du sol en s'échelonnant les uns au-dessus des autres, jusqu'à mi-côte. Celui qui oc-

cupe la partie supérieure se rattache à une gorge étroite qui étrangle la vallée, ne laissant pour le passage, qu'une ouverture de deux ou trois mètres de large, resserrée entre deux pans de rochers coupés à pic. Les murailles dont nous venons de parler arrasent à peine le sol et n'ont plus de gros blocs que dans la partie inférieure, toute la partie en relief ayant été décapitée pour fournir à la construction des murs d'enceinte du parc de M. Double.

« A peine a-t-on franchi cette gorge, la vallée s'élargit et l'on voit les fondements de nouvelles murailles s'étagèr à droite en amphithéâtre et parallèlement à la dénivellation du sol, tandis qu'à gauche la Font-de-Voire laisse couler goutte à goutte un mince filet d'eau qui est reçu dans deux bassins voûtés. A l'opposé de celui de M. Pastré, l'Habitat de la Font-de-Voire est riche en débris de poteries celtiques; nous y avons trouvé plusieurs débris de meules en basalte boursoufflé de Beaulieu, et par exception, un fragment de meule en granit rouge. Nous en avons encore rapporté de remarquables spécimens de poteries arabes, mais il n'y a pas de trace de poteries grecques, ce qui tendrait à prouver que la population de cet Habitat a été immédiatement chassée ou absorbée par les Marseillais.

« Quoique le fond de la vallée paraisse fermé par un escarpement infranchissable, on tourne cependant cet obstacle en prenant à droite un sentier qui contourne cet escarpement, suit le fond de la gorge et conduit en serpentant jusqu'au sommet de la montagne nommé le Plan-de-Coulon. Les rampes de ce sentier, ainsi qu'un pan de mur qui barre l'entrée du sommet de la gorge, sont formés de blocs énormes et ne peuvent avoir été établis que par la population qui habitait la vallée à l'époque primitive dont nous parlons.

« On n'a pas besoin d'aller jusqu'à Mazargues pour arriver à la Font-de-Voire: on prend, a Sainte-Anne, la route à droite qui conduit jusqu'à l'extrémité du mur d'enceinte de M. Double, et tournant à droite, comme pour aller à la Sablière, on se trouve en face de l'Habitat.

« Enfin le troisième groupe occupait le haut du vallon de Second, ayant son débouché dans la calanque de Sormiou. On arrive à ce vallon par le même chemin de Sainte-Anne, en marchant droit au Sud au lieu de tourner à l'Ouest, après les murailles de M. Double, les deux groupes étant dans la même vallée. Les murs de l'Habitat de Sormiou s'étagent à droite et à gauche du chemin sur une très-grande longueur et sur une assez large surface: ils sont si nombreux et formés de si énormes blocs qu'on est effrayé du temps employé et des efforts qu'il a fallu faire pour remuer de pareilles masses. Le sommet de la gorge est barré par une muraille formée de blocs comme celle du val de Coulon, et plusieurs autres murailles parallèles à la vallée défendent la partie Sud qui descend a la calanque.

« Il y a deux puits dans ce vallon, l'un vers le sommet qui est probablement le puits du Sormils des Archives municipales, l'autre vers le bas, en dehors, mais près des dernières murailles de l'Habitat; les poteries celtiques y sont moins nombreuses qu'à la Font-de-Voire, et on y trouve, comme à cette dernière, quelques tessons de poteries arabes, mais il est certain que des fouilles produiraient de curieuses découvertes

« L'Habitat de Sormiou est le plus important des trois groupes de Marsilho-Veiré, et on est surpris qu'il n'ait pas attiré l'attention des savants qui se sont occupés de l'origine de Marseille.

« Dira-t-on que ce ne sont pas là les demeures des Saliens? Nous répondons: les Habitats de ces peuples, si nombreux dans ce département, sont tous de construction à peu près identique; leurs poteries, fabriquées à la main, sont un témoignage de haute antiquité, qui en reporte la fabrication à une époque antérieure à l'arrivée des Phocéens: les murs à pierre sèche, formés de blocs cyclopéens, sont contemporains de ces poteries, et enfin les uns et les autres sont les œuvres des habitants primitifs du sol, puisque nous ne trouvons pas d'établissements ni de débris qui leur soient antérieurs.

« Tels sont les trois centres d'habitations saliennes qui ont donné leur nom à la montagne de Marsilho-Veiré; il n'y a pas à douter de leur identité avec les ruines dont parlent les auteurs que nous avons cités; et s'il nous restait quelque incertitude, le nom de tête du Puech, dénomination éminemment celtique, donné au point culminant de cette chaîne, suffirait pour la faire cesser.

« Outre les trois Habitats de Marsilho-Veiré, nous trouvons échelonnés tout autour du bassin de Marseille, ceux de Saint-Marcel, de Saint-Clair, d'Allauch, de Saint-Julien, de la Treille, de la Mure, du Castelas des Eygalades, et enfin celui du Baou-Trouqua de Fume-Morte; mais les habitants de ces derniers, n'ayant en rien contribué à l'établissement des Phocéens, leur étant même restés hostiles jusqu'à la fusion gallo-romaine, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

« Nous avons dit qu'on trouvait dans l'enceinte ou auprès des Habitats celtiques, des chapelles romanes du XI[e] siècle auxquelles les habitants des communes qui tirent leur origine de ces Habitats, vont une fois par an en pèlerinage; les chapelles qui ont pu

avoir cette destination à Marseille sont celle de Saint-Michel-d'Eau-Douce, aujourd'hui détruite, et celle dont on voyait encore les ruines il y a quelques années sur la plage de Montredon. Il ne reste pas la moindre trace de ces pèlerinages, soit que les traditions se perdent plus facilement dans les grandes villes, soit que le souvenir de la mère patrie et des tombeaux des aïeux aient été oubliés par les Phocéens, peu soucieux des traditions qui n'étaient pas les leurs. »

Nous avons laissé M. Gilles développer sa théorie, mais on aura remarqué que pour la soutenir, en ce qui concerne la région dont nous nous occupons, il a dû invoquer des exceptions aux règles qu'il a érigées lui-même en principes.

A notre tour nous ferons la description de la *Fontaine de Voire*, en priant le lecteur de remarquer que ceci a été écrit avant la publication de l'ouvrage de M. Gilles, et que cet ouvrage lu, nous n'avons pas changé une ligne à notre récit.

Après avoir franchi les dépendances du Château du Roi d'Espagne, on marche sur des entassements considérables de sable, mais rien de cela ne parait dans les parties du bois qui ne sont pas touchées et pendant plus d'une demi-heure on peut suivre un chemin tracé à travers les arbres qui conduit par une pente douce jusqu'aux premiers rochers de Marseilleveire.

La transition est brusque; on se heurte pour ainsi dire au roc et ce roc se montre presque à nu sur tous les points.

Cette dévastation n'est pas le fait de la nature elle-même : elle a été produite par des chaufourniers qui, pour calciner leurs pierres, ont tout arraché et brûlé dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.

Le chemin continue, mais il devient rude et mauvais ; on franchit une brèche ouverte dans un mur qui défendait naguère le bois de ce côté et l'on aperçoit la *Fontaine d'Ivoire*.

La fontaine, pour nous servir du mot consacré, est située au bas d'un énorme rocher calcaire qui n'est frappé par les rayons du soleil que dans les grands jours d'été, l'après-midi seulement. C'est une petite grotte de sept mètres de hauteur environ sur autant de profondeur et sur une largeur de vingt mètres.

Un lierre magnifique s'étale sur le roc, couvrant une vaste superficie. Le vert sombre de son feuillage touffu tranche d'une façon singulière sur la blancheur un peu terne du roc.

C'est au fond de la grotte que la fontaine est censée couler. La source existe, mais elle ne coule pas. Il y a de l'eau cependant, de l'eau limpide et fraîche, mais elle est si peu abondante qu'il faut la recueillir dans deux réservoirs en maçonnerie bâtis au-devant l'un de l'autre à deux époques distinctes. L'un, le plus enfoncé, a un mètre de longueur sur 80 centimètres de largeur. Sa construction date du XVIe siècle au moins. Le mortier qui relie les pierres est dur et solide. C'est là que se réunissent toutes les gouttes d'eau qui découlent des parois du rocher et filtrent du fond même de la grotte.

Le second réservoir paraît avoir cent ans de moins que le premier ; ses dimensions sont beaucoup plus grandes, mais les matériaux sont de moins bonne qualité que ceux du premier. Au devant se trouve un petit abreuvoir en pierres.

Cette source est suffisante pour l'alimentation de quelques ménages et d'un troupeau de moutons, et c'est évidemment pour servir à l'usage de la métairie dont on aperçoit les ruines assez considerables en face et à 200 mètres de la fontaine, que ces réservoirs ont été construits.

La fontaine et les ruines de la bastide forment les limites d'une sorte de cirque renfermant de la terre végétale qui devait être cultivée, il n'y a peut-être pas très-longtemps. Formant les gradins de ce cirque on aperçoit les restes des *bancaous* ou terrasses qui étaient sans doute plantés de vignes ou ensemencés de blé.

Et maintenant d'où vient ce nom de fontaine d'*Ivoire*. Est-ce la blancheur du sol, la limpidité de l'eau ou toute autre raison extraordinaire qui a fait donner un nom aussi gracieux ? Hélas, non !

Lisez ce que dit Morfreuil :

« Le véritable nom du lieu est la *Fontaine de Voire*, nom d'un ancien propriétaire qui avait là une habitation dont les ruines existent encore. Provençal : *Fouent dè Voiro.* »

Rien n'est brutal comme un document écrit et positif. C'est le sieur *Voire* qui a recueilli dans un réservoir la petite source et cette source a pu, à certains moments de l'année, couler comme une fontaine. C'était bien la fontaine de Voire.

Il nous eut été agréable de prouver que ce nom était celui de *Veire* dérivé de Marseilleveire. La fontaine est en effet au pied du rocher de Marseilleveire. *Veire* c'est *voir*. La fontaine la *Veire* c'eût été la fontaine *de voir*.

Mais le cadastre et les actes notariés sont effrayants de positivisme, et il est inutile de discuter en leur présence. Nous devons faire remarquer pourtant que Mortreuil qui a toujours des *actes* à mentionner quand il affirme quelque chose, *ne cite rien* à propos de *Voire*. Des découvertes futures pourront seules trancher la question de l'affinité entre Veire et Voire.

Et maintenant nous n'avons plus qu'un mot à ajouter : Nous n'avons rien aperçu des murs cyclopéens de notre ami M. Gilles ; les *bancaous* sont bien des terrasses et les rochers entassés ne sont que des rochers éboulés naturellement.

CAMAS (LE)

Le Camas est un quartier compris actuellement dans la ville et occupé par la partie inférieure du boulevard Chave et de ses rues transversales.

Le quartier s'étendait autrefois jusqu'à la place Saint-Michel de nos jours et portait le nom de *Campus Martius* ou *Marcius* dont on a fait champ de Mars. Nous avons déjà dit (Tome Ier, page 301) et nous répétons ici que nous ne croyons pas du tout à l'existence d'un champ de manœuvre du temps des Romains. S'il y a autre chose qu'un nom de particulier à retrouver dans la seconde partie de ce mot composé, ne peut-on pas supposer que la chapelle dédiée à saint Michel et qui fut construite sur le point le plus elevé de la colline, put favoriser la popularité d'une expression éminemment guerrière ?

Saint Michel, vainqueur du diable, on le sait, signifie le triomphe des armées franques sur les Sarrasins, ces grands dévastateurs des provinces méridionales de l'ancienne Gaule. Chaque chapelle élevée en l'honneur de l'Archange était un monument de reconnaissance envers Dieu et les combattants vainqueurs. Mais la civilisation n'était pas encore assez avancée pour qu'on ne mêlât pas les noms du paganisme à ceux du christianisme.

Quant aux modifications qu'a subies le nom du quartier, pour arriver de *Campus Marcius* à *Camas*, grâce aux travaux de Mortreuil, il est facile de les suivre :

Campus Martius, XIe siècle (cart. de Saint-Victor, nos 37 et 40). — *Cap Mars*, 1er août 1254 (ch. aux Arch. municipales). — *Camars*, 12 septembre 1330 (ibid.). — *Camatcium*, 1310 (ibid.). — *Campars*, 15 février 1321 (ibid.). — *Camp Mars*, 5 avril 1311 (ibid.) — *Camas*, 30 mai 1345 (ibid.). — *Las Banquieres*, 31 mars 1351 (ch. aux Arch. de Saint-Victor). — *Camas sive Banquieres*, 8 juillet 1516 (acte aux Arch. de Saint-Victor).

CAMOINS (LES)

6e canton, 19e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 12,600 mètres.

Le quartier des Camoins, limitrophe de la commune d'Aubagne, est situé à l'extrémité orientale du territoire de Marseille. Sa population totale est de 390 habitants (recensement de 1876).

Quand on vient du côté de Marseille par la route de Saint-Marcel, on doit, à la bifurcation des deux chemins vicinaux, nos 7 et 13 qu'indique une croix, élevée en 1842 et réparée en 1870, choisir entre le village des Camoins et Camoin-les-Bains.

Laissant à gauche le chemin vicinal n° 13, il faut prendre le chemin n° 7 qui se dirige vers l'Est, si l'on veut parvenir au village dont nous allons seulement nous occuper ici.

Le quartier, qu'une bulle du pape Honorius III, du 12 octobre 1216, nomme *Porporeras*, était anciennement sous la directe du monastère de Saint-Sauveur, mais cette appellation, croyons-nous, doit être appliquée particulièrement à la partie basse et nous pensons que c'est le même nom que celui de *Corporières*, que nous voyons paraître, pour la première fois, le 18 avril 1454, et celui de Corpourière ou Corpoulière qu'elle porte aujourd'hui.

C'est seulement le 2 octobre 1486 qu'il est question de l'*Affar Camosinorum*, et cette date correspond à peu près à celle de la fondation des premières maisons des Camoins par un ancien frère dominicain. Cependant Mortreuil affirme que dès l'année 1450, une famille de Camoin était déjà établie dans le quartier.

Quant à l'ancien dominicain, voici ce qu'on lit dans l'*Histoire des actes et délibérations de la Municipalité de Marseille*, tome VI, page 190 :

« Un frère convers de l'ordre de Saint-Dominique, du couvent de Marseille, nommé Camoin, dégoûté de la vie monastique, obtint la permission de quitter le cloître. Ses vœux ayant été cassés, il se maria et, comme il était sans ressources dans son nouvel état, il s'adressa à ses anciens confrères pour obtenir la permission d'habiter avec sa famille une partie du domaine que possédaient les Dominicains et qu'il s'engagea à défricher. Ces religieux lui donnèrent à nouveau bail, les terrains qu'il avait désignés ».

Comme on le voit, l'origine du nom des Camoins ne saurait être plus simple, et il n'est pas nécessaire de se demander, comme les auteurs de la *Statistique du département*, par exemple, si le fameux poète portugais, le *Camoëns*, l'auteur de la *Luisiade*, entre

pour quelque chose dans tout cela. Ce qu'il y a de certain c'est que de nos jours (1877) on compte dans le village, 44 personnes, grandes ou petites, portant le nom patronymique de Camoin.

Les Camoins étaient compris dans la juridiction de Saint-Marcel et, à ce titre, furent cédés aux Marseillais, le 21 mai 1647, par l'évêque Etienne de Puget.

Tels sont les seuls renseignements historiques en notre possession touchant le village des Camoins.

Au point de vue de la géologie et de l'exploitation de certains matériaux, son territoire offre quelque importance.

Achard a mentionné que de son temps déjà il y avait d'abondantes mines de plâtre, de sélénite et de talc. Les géologues modernes ont trouvé que le gypse des Camoins renferme du calcaire en proportion considérable, et que le plâtre qu'il procure est par conséquent alcalin, si l'on n'a pas le soin de l'obtenir à l'aide d'une chaleur modérée.

Une partie du territoire est arrosée par la dérivation du Canal dénommée des Camoins, mais pour la conduire il a fallu creuser plus d'un souterrain et élever un aqueduc considérable. Citons :

Souterrain Cayol......	50 m.	de longueur.
» des Camoins	111	»
» Martin.....	55	»
» Conte......	52	»

Pont de la Clue, composé de 7 arches de 9 m. d'ouverture, 18 m. de hauteur, 82 m. de longueur.

Le village est situé à une altitude de 122 mètres. Rien ne le signale à l'attention d'une façon particulière. Bâti sur une colline, dont la pente s'accuse principalement vers le Sud et l'Ouest, il a été laissé à gauche du chemin vicinal n° 7, qui commençant à la grande route n° 11, devant l'auberge moderne dite des Quatre-Saisons, au pied des Fabres, passe par Eoures et aboutit à la commune d'Aubagne, près de la Pageotte.

Le village est si bien groupé qu'on dirait qu'il a été fait à l'époque où toutes les agglomérations s'entouraient de remparts, mais les rues sont étroites, montantes et passablement tortueuses ; on y compte 250 habitants.

Les deux édifices qu'il possède sont situés à ses deux extrémités : l'un, la Chapelle des Pénitents, à l'Ouest, au bas ; l'Eglise paroissiale, à l'Est, au sommet.

Nous n'avons pu retrouver la date de la construction du premier. Nous savons seulement que la Confrérie qui l'occupe a été fondée en l'année 1630, par les pénitents blancs du Saint-Esprit. La chapelle est vaste, relativement au village, et présente au Midi sa façade surélevée d'une dizaine de marches au-dessus du sol. Elle a été bénite le 23 novembre 1817.

Nous ignorons également la date de la construction de l'Eglise paroissiale, qui, bâtie ou allongée à ses deux extrémités, à trois époques différentes, est formée d'une nef unique, voûtée sur les deux tiers de sa longueur. La dernière partie qui constitue le sanctuaire est fermée par un mur carré, avec plafond vulgaire. Sur l'arceau qui s'ouvre sur ce sanctuaire, on lit le millésime de 1756. Cette date doit indiquer une époque d'agrandissement seulement ; la partie centrale de l'édifice est évidemment beaucoup plus ancienne.

Au total, cette église placée sous le vocable de Sainte Agathe, est petite et basse et ne renferme aucun objet d'art digne d'être mentionné.

CAMOINS-LES-BAINS

6me Canton, 13e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 12,700 mètres.

Pour qui ne veut pas trop s'éloigner de Marseille, avons-nous déjà écrit dans notre guide intitulé : *Marseille et ses environs*, un des sites les plus frais et les plus ombragés de la banlieue marseillaise est celui de Camoins-les-Bains.

Dans un repli de terrain au fond duquel serpente un ruisseau nommé *Carpourière* qui descend du côté de la Treille, des arbres magnifiques et des prairies touffues cachent une source connue autrefois sous le nom caractéristique d'*Aiguo doou buen Diou*. C'est un but excellent d'excursion et de promenade, car malgré les modifications qu'il a subies, des coupes malentendues et des morcellements multipliés, ce vallon peut le disputer en fraîcheur à Roquefavour et aux Aygalades.

Le quartier connu sous le nom de Camoins-les-Bains est compris dans le territoire du village des Camoins dont il est distant d'un kilomètre environ.

Des rigoles dérivées du Canal de Marseille arrosent en partie les terrains qui, sans le secours de ces eaux bienfaisantes, seraient, pour la plupart, rebelles à certains travaux de l'agriculture, mais qui demeurent excellents pour la culture des vignes et des amandiers. Le contraire se produit aux environs de l'établissement des bains. Là les prairies sont prospères et peuvent obtenir de grands développements, car les eaux du canal

n'apporteraient-elles pas un excédant d'humidité que les dispositions naturelles du sol expliqueraient sa fraîcheur.

Le ruisseau de Carpourière, qui prend naissance dans le vallon de la Treille, à moins de deux kilomètres de là et qu'alimente une belle source, traverse la partie inférieure du territoire, avant d'aller se perdre dans le Gadelonne qui se jette lui-même dans l'Huveaune, à proximité de Saint-Menet.

Un hameau s'est formé depuis peu sur la rive droite de ce ruisseau, à deux ou trois cents mètres de l'établissement, et durant la saison d'été les habitations confortables qu'on y voit servent à loger un grand nombre des baigneurs qui font usage des eaux minérales.

Du temps où Achard écrivait son Dictionnaire, la vertu de ces eaux était parfaitement connue, mais on s'en servait peu. C'est seulement vers 1811 que cette source fixa l'attention des administrateurs du département; et le ministre de l'intérieur nomma alors une commission pour étudier la composition de l'eau. L'Académie de Médecine et la Société de Statistique de Marseille firent à leur tour des rapports favorables; enfin un décret du 17 novembre 1862 déclara d'utilité publique l'établissement des Camoins.

La source aménagée en fontaine est presque cachée sous un berceau de verdure. Au dessus de l'arceau se trouvent deux plaques en marbre. Sur l'une on lit ceci : *Veille fontaine dite source du roi, en souvenir de S. M. Charles IV, roi d'Espagne, qui de sa résidence de Mazargues venait ici boire les eaux.*

Sur la seconde plaque de marbre sont gravés les vers suivants :

L'Escrituro v'apren qué leis paoureis malaous
En qu Jésus disié d'intra dins la piscino
Eroum délivra dé seis maous
Per aquelou vertu divino.
Oujord'hui eis Camoins, l'hiver coume l'estiou,
Se la foulo qué ven s'en retorno garido
N'en duou aremercia soun aïguo bénésido
Qué li dien l'aïguo doou buen Diou.

G. Bénédit.

Camoins lei Bains, lou 15 Juiet 1861.

Un vaste bassin, entouré de pelouses, occupe le centre des terrains inférieurs. De larges allées conduisent aux hôtels. Une petite chapelle où l'on dit la messe, le dimanche, en été, s'élève sur une hauteur, à gauche de la grande terrasse.

Les *eaux* minérales des Camoins sont employées avec succès dans les maladies cutanées, dans les maladies lymphatiques et dans les obstructions des viscères abdominaux. On les administre en boissons et en bains. Leur efficacité contre la gale et les dartres est bien constatée.

Comme principes fixes, on n'a trouvé dans ces eaux que de la craie et du sulfate de chaux. A la température de 0° et sous la pression de 0,76 elles contiennent un 15° de leur volume d'acide hydrosulfurique, et un 10° de gaz acide carbonique à la température de 10 degrés et à pression de vingt-huit pouces.

La source sort d'un terrain de formation d'eau douce composé de dépôts de craie et de gypse, qui forment les derniers revêtements des ramifications de la chaîne de Garlaban, du côté d'Allauch. Elle est abondante et ne subit aucune diminution dans les plus fortes sécheresses, mais elle éprouve des crues périodiques au commencement du printemps et de l'automne. L'eau, d'une température ordinaire, est incolore et parfaitement limpide. Elle exale une forte odeur de gaz hydrogène sulfuré.

La dernière analyse des eaux des Camoins a donné la composition suivante (sur 1,000 grammes) :

	Grammes.
Acide sulfhydique	0.139
Acide carbonique..........	0.198
Air atmosphérique.........	0.016
Azote.....................	0.009
Sulfate de chaux......... .	1.008
Carbonate de chaux.	0.486
Carbonate de magnésie.....	0.117
Sulfure de calcium.	0.009
Iodure et bromure de soude.	0.088
Chlorure de calcium.......	0.015
Geïne (Berzelius)..........	0.155
Barégine.................	0.116
Eau.....................	997.746

Pour être employées en bains, ces eaux doivent être chauffés. « Mais, a dit Tavernier, maintenant que la science a trouvé les moyens de chauffer les eaux minérales, sans en altérer les principes constituants, il faut convenir qu'elles valent infiniment mieux, pour être employées en bains et en boissons, que certaines eaux qu'on est obligé de laisser refroidir.

Nous transcrivons du reste ci-après la plus grande partie du rapport dressé par M. Dussaud, en 1862, et qui figure in-extenso dans le *Bulletin des travaux de la Société de Médecine*, page 37, année 1862.

« Camoins-les-Bains est situé sur le penchant d'une fraîche colline où coule du Nord au Sud un petit torrent appelé Carpoulière. L'ombrage y est abondant, l'air pur ; une longue avenue bordée d'arbres de haute futaie conduit à l'édifice principal (Hôtel Cambrai), exposé au S. O. et devant lequel règne une terrasse plantée de marronniers dont l'épais feuillage garantit les baigneurs des ardeurs du soleil. De nombreuses allées ombragées, des prairies, rien ne manque pour rendre agréable ce séjour qui réunit

les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires aux malades.

L'air frais qui circule dans la vallée assure à l'établissement dont la situation est admirable, une température toujours inférieure à celle de notre ville. La colline qui s'élève en face la garantit des rafales du vent du Nord.

A l'extrémité de la grande avenue, à gauche, se trouve la source-fontaine où coule en abondance l'eau minérale sulfureuse destinée à la boisson. La source est plus profondément enfoncée dans la terre. Elle est située au Nord de l'établissement, sous des roches de nature schisteuse et à 4 mètres environ au-dessous du sol. Elle a une température de 14°75. Plusieurs fouilles ayant été pratiquées sur la propriété de M. D'Heureux dans un rayon d'environ 80 mètres, on a toujours trouvé l'eau sulfureuse à la profondeur que nous venons de désigner.

Cette eau est sulfureuse secondaire : elle appartient à la classe des eaux sulfurées calciques froides. Elle traverse des terrains de sédiments tertiaires. L'acide sulfhydrique se forme par la décomposition du sulfate de chaux, au moyen des matières organiques (lignites) qu'elle rencontre sur son passage.

A la source aboutissent deux petits canaux souterrains hermétiquement fermés. L'un conduit l'eau minérale à la fontaine dont nous venons de parler où la température de l'eau est de 16° et où celle-ci coule avec une abondance telle qu'un excédant considérable va se perdre dans les prairies. Les parois intérieures de cette fontaine sont tapissées d'une couche épaisse de soufre provenant de la décomposition de l'hydrogène sulfuré. En appuyant les doigts sur les parois, on sent une matière visqueuse qui dénote la présence de la barégine dans l'eau minérale.

Aux alentours de la fontaine une forte odeur d'œufs pourris accuse un dégagement notable de gaz acide sulfhydrique. Une lame de cuivre ou d'argent plongée dans l'eau noircit rapidement.

L'autre canal souterrain amène l'eau minérale dans deux bassins en maçonnerie hermétiquement cimentés et toujours entièrement remplis. Le premier de ces bassins contient l'eau à son état normal prête à être distribuée dans les baignoires ; le second la contient à une température suffisamment élevée, pour préparer un bain au degré voulu. A côté de ces deux réservoirs se trouve aussi un tuyau par lequel s'écoule l'excédant du deuxième petit canal.

L'eau est chauffée en vases clos.

A côté des réservoirs à eau minérale se trouve le pavillon des bains et la galerie des douches.

Le vaste pavillon des bains situé à droite, en entrant dans la propriété, comprend un salon d'attente, le cabinet du directeur, la lingerie et enfin une salle spacieuse bien aérée, de dix mètres de long sur dix mètres de large, autour de laquelle sont disposées seize cabines contenant 17 baignoires.

Le baigneur peut, en outre, faire usage en boisson, de l'eau minérale qui s'échappe d'une fontaine à jet continu, située au centre de ce même pavillon.

Un large escalier conduit à la galerie des douches qui est à côté et un peu au-dessous des locaux que nous venons de décrire et qui possède cinq cabinets où se trouvent distribués tous les systèmes de douches : écossaises, à jet continu, ascendantes, froides et chaudes.

Le débit de la source minérale peut être évalué à 200 mètres cubes d'eau par jour.

Un hôtel de construction moderne est adjacent au pavillon des bains et à la galerie des douches. Les baigneurs dont la santé est trop délicate peuvent, au moyen d'un escalier convenablement disposé, aller de leur appartement aux bains et *vice versà*, sans s'exposer au contact de l'air extérieur. On peut, dans un grand nombre de cas, tirer un grand avantage de cette disposition favorable. Cet hôtel qui porte le nom de son fondateur, M. D'Heureux, possède 35 chambres ; l'hôtel Cambrai que nous avons déjà signalé en contient 42 ; total 77 chambres. Là se trouvent en outre un salon de compagnie et un cabinet de lecture.

La commission a dû examiner l'influence qu'ont pu avoir les eaux du Canal de Marseille sur celles de Camoins-les-Bains.

L'aspect des lieux et l'analyse chimique démontrent que cette influence est nulle. L'eau minérale des Camoins ne subit pas l'action des eaux pluviales ; le Canal ne saurait agir sur elle puisqu'il est situé à une grande distance de la source et que dans un parcours de plus de 1,200 mètres, dans la propriété de M. d'Heureux, il a ses parois intérieures soigneusement recouvertes d'une couche épaisse de ciment hydraulique de la Valentine.

Avant de parler de l'analyse chimique de l'eau minérale, exposons quelques courtes considérations sur les eaux potables de Camoins-les-Bains.

Nous avons examiné avec soin les eaux potables que possède l'établissement : elles sortent de terre à 150 mètres environ de la source minérale. Elles sont fraiches, limpides, agréables à boire et très abondantes. Nous les avons essayées par l'hydrotimètre. Ce précieux et sensible instrument nous prouve qu'elles sont d'excellente nature. Leur degré hydrotimétrique se rapproche le plus du degré des excellentes eaux potables.

Le degré hydrotimétrique de l'eau minérale est même inférieur à celui des eaux potables.

Propriétés physiques des eaux.

Les eaux des Camoins sont froides, incolores, d'une odeur fortement sulfureuse, d'une saveur peu désagréable. En les examinant dans un vase transparent, on voit flotter quelques filaments de matières organiques qui se déposent bientôt. La densité de l'eau est de 1,0021, et sa température moyenne de 15° centigrades.

En résumé, les eaux des Camoins contiennent par 1,000 grammes d'eau :

Gaz acide sulfhydrique....	0,030
» » carbonique.....	0,098
» azote...............	0,005
Air atmosphérique........	0,016
Sulfate de chaux........ .	1,010
Carbonate de chaux.......	0,486
Chlorure de calcium......	0,015
Magnésie...............	0,030
Barégine...............	0,050
Silice..................	0,005
Eau distillée.............	998,255

« Les eaux des Camoins agissent à la manière des irritants; elles augmentent l'appétit, activent la circulation et déterminent une sueur abondante ou un écoulement considérable d'urine. Leur emploi, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, est d'une grande utilité dans une foule de cas ; dans les maladies de la peau et les affections dartreuses elles produisent les effets les plus avantageux. On s'en sert aussi avec succès dans les catarrhes chroniques, lorsqu'on veut stimuler d'une manière douce et continue la membrane muqueuse qui tapisse les bronches. Leur efficacité est également vantée à juste titre, dans le traitement des affections scrofuleuses et des engorgements des glandes lymphatiques. Elles peuvent agir d'une manière très heureuse dans les rhumatismes chroniques, la goutte et les maladies des membres accompagnées de raideur. Enfin, les personnes atteintes de fleurs blanches ou de maladies de l'utérus pourront trouver dans leur emploi un soulagement a leurs maux ».

Bibliographie.

Rapport sur l'action physiologique et curative de l'eau sulfureuse des Camoins, faite au nom d'une commission composée de MM. Martin, Ulo, Trunalière et Seux, rapporteur; Marseille, 1839.

Rapport sur l'eau minérale d'une source sulfureuse découverte dans la commune de Camoins, près Marseille, par Henry (Ossian) (*Bulletin de l'Académie de Médecine de Paris*, tome XXIV, p 1112).

Rapport fait à la Société de médecine de Marseille, sur l'établissement thermal de Camoins-les-Bains, par Dussaud, pharmacien-chimiste (*Bulletin de la Société de médecin*, janvier 1862, page 37).

Camoins-les-Bains (*Dictionnaire encyclopédique des sciences medicales* par A. Rotureau, tome XI. 2e partie, page 784).

Projet de société anonyme au capital de 1,500,000 fr. divisé en 3,000 actions de 500 fr. pour l'achat et l'exploitation de l'établissement de Camoins-les-Bains, terroir de Marseille, par F. Giraud, 1876.

CANNET (LE)

4e canton, 17e arrondissement de police. 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 4,300 mètres.

Il est situé sur le chemin vicinal n° 3 de Saint-Joseph, un peu au-delà de Gibes et de Ma Campagne.

Bien que désigné depuis des siècles sous le nom qu'il porte encore aujourd'hui, le Cannet est loin d'offrir à l'œil un ensemble satisfaisant : pour le promeneur qui suit la route depuis le petit hameau dit *Ma Campagne* jusqu'aux approches du chemin de fer, c'est un village en construction sur une vaste échelle, mais dont les maisons sont si éparpillées et tellement distantes les unes des autres qu'il faudra bien des années pour qu'elles puissent se joindre et se souder.

On aperçoit, il est vrai, de ci de là, des commencements de rues et de boulevards, et l'on se doute bien que des alignements sont projetés, mais, au total, presque tout est encore à faire.

Le noyau du village se trouve à proximité de l'église qui se montre à l'Est du chemin, à l'extrémité d'un terrain assez mal approprié, mais qui porte déjà le nom de place.

Toute l'histoire du Cannet se trouve dans celle de l'église, peu de documents d'un intérêt majeur fournissant sur le quartier lui-même des données satisfaisantes.

Grosson, dans ses *Monuments marseillais*, s'est occupé du quartier *rural* du Cannet, pour mentionner qu'on y avait trouvé, dans le siècle dernier, un cippe en marbre blanc, portant en caractères grecs une inscription en l'honneur d'Apollophanes, fils de Boetus, qui vécut 92 ans.

Malheureusement cet auteur, ne précisant pas l'endroit où l'objet antique a été recueilli, ce document devient pour nous sans importance.

Le *Calendrier spirituel* de 1713, imprimé un demi-siècle auparavant, fait entendre que l'étendue du quartier était fort considérable, car il y est dit qu'il y a dans le quartier du Cannet les chapelles d'*Arenc* et du *Trioulet* et l'hospice des Augustins-Déchaussés.

Mais avant d'aller plus loin, établissons l'orthographe du mot : est-ce le *Cannel* avec

deux *n* qu'il faut écrire ou le *Canet* avec une seule ?

Pour nous, nous écrivons *Cannet* comme les documents officiels les plus anciens. Enumérons-en quelques-uns.

Dans la notice ou récapitulation des diverses parties de terres et de vignes appartenant à l'abbaye de Saint-Victor, état dressé dans le courant du XI° siècle, il est dit :

« *In* CANNETO *habemus semodiata una*; *Merletus de Penna dedit sancto Victori* : *ab oriente, vinea Alulfi, ab occidente, vinea de* CANNETO. »

Et pour faire ressortir qu'il ne s'agit pas d'un autre Cannet que celui dont nous nous occupons, mentionnons qu'immédiatement après ce quartier, il est question de celui de Plombière (*Plumbearias*).

Dans les Archives de l'Évêché, à la date du 6 septembre 1253, suivant M. Mortreuil, il est parlé de *Vallis de Canneto*.

Dans les archives de la Major, à la date du 12 mars 1319, document également cité par M. Mortreuil, on lit *Lo Quannet*.

Dans toutes les Archives de la paroisse, que ces pièces proviennent de l'administration préfectorale, de la mairie ou de l'évêché, jusque et y compris l'année 1850, le nom est toujours écrit le *Cannet*.

Ce n'est qu'à partir de 1851 que M. de Chantérac, maire de Marseille, ou peut être tout simplement son secrétaire, écrit le Canet avec un seul N et donne au préfet et à l'évêque la mauvaise habitude de supprimer le second.

Sur quoi se basa M. de Chantérac ? S'appuya-t-il sur deux documents appartenant aux Archives municipales, l'un du 6 septembre 1253, l'autre du 4 novembre 1297, où il est question dans le premier de *Canetus* et dans le second de *Al Canet* ? Nous ne savons.

Quant à nous, nous basant sur la charte du XI° siècle, document le plus ancien connu, plus encore que sur l'etymologie probable du mot, nous continuerons à écrire le *Cannet*, protestant ainsi contre ces modes de changement de noms qui souvent n'ont aucun point de départ sérieux et finissent toujours par embrouiller les choses les plus simples au lieu de les éclaircir.

Au bout du compte, que l'on écrive le mot en doublant ou en ne doublant pas le N, le nom reste le même et doit signifier la même chose.

Le Cannet, disent beaucoup de personnes, vient de Canne, en latin *canna*, roseau, le terrain marécageux du quartier se prêtant admirablement à la prospérité de cette gigantesque graminée.

Cannet, avancent d'autres personnes dont l'érudition ne saurait être mise en doute, est le même mot que *caminet*, petit chemin (la syllabe du milieu ayant disparu par élision), en souvenir de la voie Aurélienne littorale d'Aix à Arles, laquelle commençant aux Milles, près d'Aix, aboutissait à Marseille, en ligne droite, en passant par le Pin, Septèmes, les Aygalades, les Crottes et les collines de Saint-Lazare.

Le Cannet, selon nous, aurait pour étymologie *canalet*, petit canal, du latin *canalis* (l'élision s'étant produite avec une facilité qui est trop naturelle pour que nous ayons à la faire ressortir), ou bien encore Καινος, ce même mot grec que les historiens ont traduit par *Cœnus* et que nous retrouvons, nous, dans *Cannevieille*, près de Port-de-Bouc.

Notons en passant que Canne vieille ne signifie pas *Cœnus vieux*, mais la vigie, la *veille*, la *vigilia* du Cœnus. Il faudrait écrire *Canneveire* comme on écrit Marseilleveire, Castelveire, etc. Il y avait à l'entrée de cette embouchure du Cœnus une vigie, un poste d'observation tout comme à Marseilleveire. (Voir l'article *Calelongue*).

Nous croyons aussi que le mot de Καινος, de *Cœnus* et finalement de *Cane* ou de Canne a servi à désigner plusieurs cours d'eau, aux endroits surtout où ils se jetaient dans la mer, mais non sans occasionner des marais, des ensablements ou des attérissements tels que le littoral en subissait de profondes modifications.

Il nous paraît utile de reproduire un paragraphe des *Villes mortes du golfe de Lyon*, par M. Lenthéric, relatif au Canet, situé dans les environs de Perpignan.

« L'endroit où la population de Perpignan va, dans la belle saison, prendre les bains de mer, se nomme toujours le *Canet*.

« Entre Perpignan et le Canet, une tour isolée, haute d'une vingtaine de mètres, se dresse au milieu de la plaine sans relief. A côté sont les débris informes d'une ancienne chapelle et un examen un peu approfondi des lieux permet de découvrir quelques pans de murs écroulés, presque enfouis sous le sol et quelques rares débris de fondations. C'est là tout ce qui reste de l'ancienne métropole des Sardons, *Ruscino*.

« De même que le Tech arrosait Illiberis, la Tet coulait sous les murs de Ruscino.

« Or, si l'on observe que le cordon littoral que nous voyons aujourd'hui est de formation récente, que le territoire sur lequel se trouve actuellement le petit bourg du Canet n'existait pas à l'époque de la domination romaine, à l'état de terre ferme, que la Tet avait alors une largeur considérable et se répandait librement sur une plaine de sable, on peut affirmer que la situation de Ruscino était comparable à celles d'Illiberis, de Narbonne et en général de toutes ces villes

maritimes noyées au milieu des lagunes littorales. »

Que l'on s'en tienne à l'étymologie le plus généralement admise *(Canna)*, ou à la notre (*Canalis* ou Καινος), la discussion que cette divergence d'appréciation pourra soulever ne peut être bien grande : l'eau sera toujours le point de départ de l'un et de l'autre ; le *Cœnus* est le point d'arrivée de l'eau, le canal sert à la conduire, le roseau, dans tous les pays, en est un des produits les plus naturels.

L'eau, du reste, a dû être de tout temps en si grande abondance dans le bas-fond connu sous le nom de *Bachas* qu'il nous paraît difficile de ne pas accepter l'un ou l'autre mot comme devancier ou créateur de celui de Cannet.

L'étymologie de *Caminet* nous paraît moins acceptable. C'est à moins de 500 mètres de là, en effet, que se trouve l'agglomération des Crottes, à proximité de laquelle passait la voie Aurélienne, mais tous les terrains, depuis la mer jusqu'à la route de Saint-Joseph, sont encore tellement bas aujourd'hui et si humides que nous sommes fort embarrassé pour trouver le point sur lequel la route était tracée.

D'après le Calendrier de 1713, l'église du Cannet était succursale de la Cathédrale. A cette époque elle était desservie par les Pères Augustins-Déchaussés-Réformés qui s'étaient établis dans une maison de campagne située dans le quartier même, au lieu appelé encore aujourd'hui le *Petit Bachas*, sur la rive gauche de Caravelle.

Mortreuil parle d'une chapelle portant le nom de *Notre-Dame-de-Teoulet* qui fut vendue, le 16 Mai 1791, comme bien national et qui depuis lors a été détruite.

Les documents nous manquent pour dire s'il y a quelque rapport à établir entre cette chapelle et celle des Augustins, mais il n'y a rien de commun entre elle et l'église paroissiale dont nous allons parler.

Le Teoulet était un quartier du Cannet qui porte aujourd'hui le nom de *Taulisse*, ce qui signifie exactement la même chose que Teuletum, Taulet, Teulet, Teolet, Theulicium, Teuliciam, Teullet, appellationss diverses sous lesquelles il a été connu depuis le XIII[e] siècle jusqu'à nos jours.

Le 30 Janvier 1419, il est question de la *Torre de Guilhem Raynaud.*

Si nous ne pouvons préciser la date de la fondation de l'église, il nous est possible de fournir quelques renseignements sur la suite de son existence, d'après un *état* des biens-fonds appartenant aux propriétaires du quartier affectés pour le service de leur église, état dressé, en 1806, par les sieurs P. Sauvaire, J.-A. Decormis, L.-H. Jauffret, Paret et A. Colavier.

L'église et son presbytère, est-il dit, furent bâtis par les possédants-biens, sur un terrain donné par le sieur Julien, l'un d'eux, et ont toujours été entretenus à leurs frais.

Vendus comme propriété nationale, le 2 pluviose an V, l'église, le presbytère et son jardin, furent achetés par le sieur Nicolas Argème, maçon, au prix de 3,825 francs en assignats.

Mais Argème n'était en quelque sorte qu'un mandataire, car nous le voyons revendre le tout, le 7 Messidor an VI, moyennant 1,000 francs en argent, au *citoyen* Raymond Isnard, prêtre du lieu d'Aubagne.

D'après l'état déjà cité, les biens-fonds de l'église consistaient en diverses propriétés dont voici l'énumération :

« Un grand jardin et une maison attenant à ladite église, légués par M. Ferrenc, propriétaire, aux ci-devant Augustins-Réformés, à la charge de faire acquitter tous les jours de l'année une messe desservie par un frère ou un père de l'ordre, à six heures avant midi. »

« 4,000 francs affectés par M. Blanc, jardinier, sur le jardin qui lui appartient dans ledit quartier, pour l'acquit d'une messe qui devait se célébrer tous les jours de dimanche et fêtes de l'année dans l'église du Cannet, à onze heures du matin avant midi, et tous les jours ouvrables à l'autel de la Madeleine de l'église paroissiale de Saint-Martin. »

« Une chapelle et terrain attenant situé vis-à-vis le domaine appartenant jadis au chapitre de la Major, pour y célébrer une messe tous les dimanches et fêtes de l'année. »

« Un legs de 15 francs par année laissé par M. le prévot Roux, pour célébrer une messe tous les premiers jours de mois dans la chapelle de sa propriété.

M. Raymond Isnard, lors de l'achat qu'il fit de l'église, le 7 messidor an VI, ne fut pas en état de la payer de ses propres deniers ; il emprunta une somme à sa sœur Marie Isnard, veuve Bense.

Mis en demeure d'acquitter sa dette, intérêts et frais, il fut exproprié, et l'église et ses dépendances furent mis en adjudication le 19 avril 1806.

« L'église, disait le placard-affiche, confronte du levant et midi la propriété de la dame Truphème, du couchant la place du Cannet, du nord le sieur Roubaud.

« La superficie de l'immeuble est de 330 mètres 28 cent. 34 mil.

Il était bien évident que les habitants du quartier qui avaient déjà fondé l'église, l'avaient rachetée pendant la Révolution et

payaient annuellement 150 francs d'honoraires au desservant, ne la laisseraient pas tomber entre les mains du premier venu.

L'un de ces habitants, M. Sauvaire, s'en rendit adjudicataire.

M. Sauvaire agissait de concert avec d'autres propriétaires du quartier, puisque, dès le 23 mai 1806, un mois à peine après l'adjudication, les fabriciens informent l'Archevêque d'Aix « que l'église du Cannet a été adjugée aux possédants-biens dudit quartier et qu'ils ont fait les fonds nécessaires pour les réparations de l'église et du logement du prêtre. » Cette lettre se terminait par une demande de nomination d'un desservant.

Quant au rétablissement du culte dans l'église, l'ordonnance y relative avait été rendue par Mgr de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles le 1er jour du mois de mai 1803 (10e jour de floréal an XI). »

De 1809 à 1812 on s'occupe de la création d'un cimetière; à la même époque on s'aperçoit que l'église est insuffisante. Un accord intervient entre la Ville et la Fabrique. Celle-ci consent à faire tous les frais des travaux si la Ville veut venir à son secours.

La Ville se prête à la combinaison et le 27 novembre 1837, elle s'engage à contribuer à l'agrandissement pour une somme de 3,000 francs.

La plupart des habitants souscrivent pour des sommes d'argent; M. Giraud d'Agay, chevalier de Saint-Louis, propriétaire de la Julienne, fait don de 19 mètres 36 centimètres de terrain.

La famille Sauvaire est encore censée propriétaire unique de l'église, mais l'œuvre est achevée; M. Sauvaire, par acte du 11 juin 1841, fait donation de l'édifice en faveur de la Ville de Marseille qui, dès ce jour, demeure chargée de son entretien.

L'église du Cannet n'a rien de bien remarquable comme construction; elle est formée d'un seule nef avec abside en calote de four, mais les touristes ne manqueront pas d'y considérer deux objets : l'épitaphe de Laurent d'Arvieux qui se trouve encastrée dans le mur, sous la chaire à prêcher, et un tableau représentant l'*Extase de saint François*, un des patrons de la paroisse, par M. Lagier.

L'épitaphe de Laurent d'Arvieux n'est pas heureusement placée et la pierre noire qui porte l'inscription et qui est de l'ardoise et nom du marbre, se délite par l'effet de l'humidité. La voici :

EXPECTAT RESURRECTIONEM
NOBILIS LAURENTIUS DARVIEUX MASSILIENSIS
QUI LINGUAM GRÆCAM HÆBRAICAM
ARABICAM CHALDAICAM CÆTERASQUE OLIM
LOCUTUS NUNC SILET
HUNC MISSUM AD TUNESANOS BISANTINOS
ALGERIANOS ALLEPPIANOS ET UBIQUE
PERACTIS NEGOTIATIONIBUS REX CHRISTIANUS
HONORE NUMERIBUS ET EQUESTRI DIGNITATE
ILLUSTRAVIT
FUIT DEI AC VIRGINIS PIISSIMUS VINDEX
MONTIS CARMELI CULTUM LABENTEM
BIS ATQUE ITERUM RESTITUIT
QUID AMPLIUS MISSIONES ILLIC EVANGELICA
INSTAURAVIT PRO QUIBUS INNOCENTIUS XI
PAPA CONGRATULATUS EST
INEXTRICABILE CANTICUM CANTICORUM NOTIS
MIRIFFICIS ENODAVIT
HIC DISCE VIATOR SAPIENTIAM PIETATEMQUE
QUIBUS VIVET AD POSTEROS
REVERSUS AD PATRIAM È VIVIS RECESSIT
DIE 30 OCTOBRIS 1702 ÆTATIS SEPTIMO
SUPRA SEXAGESIMUM
VXOR VERO MARGta DE FABRE EI DEVOTISSIMO
HUNC LAPIDEM POSUIT
EST IN PACE LOCUS EJUS (SPALM. 37).

L'histoire du célèbre voyageur est là tout entière et la traduction de l'épitaphe servirait de notice biographique.

Le chevalier Laurent d'Arvieux, dont les Mémoires furent publiées en 1735, en 6 volumes in-12, par l'abbé Jean-Baptiste Labat, jouit dans son temps d'une grande réputation. Après avoir longtemps voyagé dans tous les pays d'Orient et avoir appris toutes les langues anciennes et modernes de ces régions, il fut chargé de missions importantes par le gouvernement français et remplit les fonctions de consul général.

Ce monument, dit l'inscription, lui a été élevé par sa femme, Marguerite de Fabre, sur laquelle nous ne pouvons fournir aucun renseignement.

Un autre personnage qui, de nos jours, a joui d'une réputation justement acquise, le peintre Augustin Aubert, ancien directeur de l'école de Marseille et membre de l'Académie de cette ville, a fini ses jours au Cannet et a été enseveli dans son cimetière, le 6 novembre 1857.

Nous avons vainement cherché la tombe de cet artiste dont on trouve des tableaux dans les principales églises de Marseille : N.-D. du Mont, Saint-Charles, Saint-Martin, la Trinité, Saint-Laurent, aussi bien que dans le Musée du Palais de Longchamp. Aubert aurait-il prescrit qu'il ne lui fut élevé aucun monument, ou le corps aurait-il été transporté ailleurs, c'est ce que nous ignorons.

Ce qu'il y de bien certain c'est que dans les registres de la paroisse du Cannet, on lit ceci :

« L'an 1857 et le 7 novembre, le corps de Jean-Jacques-Raymond-Augustin Aubert, directeur honoraire du Musée de Marseille, décédé l'avant-veille, à l'âge de 76 ans, a été inhumé, après les prières d'usage, dans le cimetière de la paroisse du Cannet. »

Pour épuiser ce que nous avons à dire encore touchant l'église ou la paroisse du Cannet, qui est placée sous le vocable de l'Annonciation de la Vierge, mentionnons que sa circonscription était naguère plus étendue qu'elle ne l'est en ce moment. Les créations des paroisses de Saint-Lazare, de Saint-Mauront et de Saint-Trophime, lui ont été préjudiciables.

Quant à la population du quartier lui-même, nous ne croyons pas qu'elle ait augmenté depuis plusieurs années. Le recensement de 1872 a fait ressortir exactement les mêmes chiffres que celui de 1866. En 1876 on y a recensé 562 habitants seulement.

Malgré cela, le Cannet risque de se voir encore scindé en deux, au point de vue religieux.

Les habitants de la partie haute du quartier ont déjà construit, depuis plusieurs années, une chapelle sous le vocable de Saint-Léon, et il ne serait pas impossible qu'ils fissent des instances pour la faire ériger en succursale.

En fait d'établissements d'instruction publique, il n'existe qu'une école libre de jeunes filles, dirigée par les sœurs de N.-D. de Compassion.

Le deuxième monastère de la Visitation-Sainte-Marie appartient à la paroisse du Cannet; il est situé sur le chemin des Aygalades, et l'ordonnance de ses bâtiments et sa position le font remarquer de loin, quand on suit la grande route d'Aix.

Bien que les points divers que nous venons d'énumérer ne soient pas à des distances considérables les uns des autres, les communications entre eux sont loin d'être faciles; il y a, au contraire, de grands contours à faire pour les atteindre, et l'on voit journellement des personnes familiarisées avec les raccourcis franchir avec assez de sans-façon les clôtures des divers héritages qui leur barrent le passage, ce qui fait le désespoir des propriétaires.

Aussi, ceux-ci ont-ils songé, depuis longtemps, à demander la création d'une voie nouvelle susceptible de rendre les communications plus directes et surtout plus faciles. Mais, si nous en jugeons par une réponse faite par le Maire, le 12 avril 1864, aux pétitionnaires, ceux-ci ne sont pas encore au bout de leurs peines.

« Le projet présenté par vous, leur écrivait-il, présente assurément les caractères d'une grande utilité pour les habitants de ce quartier qui ne peuvent communiquer aujourd'hui qu'au moyen des voies qui développent une longueur de trois kilomètres, tandis que la distance réelle n'est que de cinq cents mètres.

« Il ne faut pas songer à prolonger la rue Saint-Jean-Baptiste qui n'offre pas la argeur suffisante et dont le passage sur le ruisseau des Aygalades présenterait de grandes difficultés; la meilleure solution serait de continuer le boulevard de l'Olivier jusqu'à la rencontre du chemin vicinal de Saint-Joseph.

« Voici les conditions auxquelles la Ville consentirait à se charger de l'exécution du projet: abandon gratuit des terrains nécessaires à l'établissement de la voie; payement d'un concours en argent de 25,000 fr. au moins. »

Le plan a été déposé à la Mairie le 7 juin 1864... mais le chemin n'est pas près d'être commencé.

Malgré l'invasion des usines qui s'étend tous les jours, et malgré le voisinage des ports, on trouve encore dans le quartier du Cannet plusieurs propriétés d'une dizaine d'hectares d'étendue. On peut citer les propriétés Décormis, Riboulet, Gros, Aubin, Dugas, Sauvaire.

Quelques renseignements semi-historiques peuvent être donnés au sujet de ces dernières.

La propriété Aubin porte encore aujourd'hui le nom de Floride, bien qu'elle ait été coupée en deux par la ligne du chemin de fer de Lyon.

Ce nom de Floride remonte assez haut; un acte notarié du 2 septembre 1305 mentionne la propriété sous le terme non équivoque de *Turris den Flori*, Tour de Flori, son possesseur ou son auteur, selon toute apparence.

Guillaume de Vair, premier président du parlement de Provence, était propriétaire de cette habitation, dès la fin du XVI[e] siècle. Il venait y passer la belle saison et y recevait une nombreuse société où se faisaient remarquer les beaux esprits de l'époque.

Au-dessus de la porte d'entrée, se lit l'inscription suivante :

FLORENTEM FLOREM FLORIDA FLORA FLEAT.

La propriété Dugas, plus rapprochée du village, appartient à un des plus estimables médecins de Marseille. C'est là que mourut, le 16 septembre 1866, le docteur Mélier, inspecteur général du service sanitaire, à qui Marseille doit la suppression fâcheuse du du service de santé et des quarantaines tel que l'entendaient les vieux Marseillais. M. Mélier, que l'on a accusé à tort d'avoir nié avec persistance la contagion du choléra, mais qui, au contraire, a défendu la théorie de la contagion par *infection*, étant mort à la suite d'une visite faite au Frioul, plusieurs journaux s'empressèrent de publier que l'inspecteur-général des services sanitaires était mort d'une attaque de choléra.

Mais M. le docteur Dugas protesta par lettres et par notes et affirma que son ami

avait été foudroyé par une congestion cérébrale.

La dernière propriété dont nous ayons à dire un mot est celle de Mme Sauvaire, veuve Payan d'Augery.

Ce domaine fut acheté, le 6 avril 1685, du marquis de Valbelle, cornette et maistre de camp des chevau-légers de la garde du roi, par Pierre Sauvaire, bourgeois de Marseille. Celui-ci l'accrut et ses fils et petits-fils l'agrandirent successivement

C'est là que vécurent Barthélemy Sauvaire qui fut échevin de la ville de Marseille (1780-1781), puis Pierre Dominique, son fils, qui fut député en 1809.

Cette propriété est possédée aujourd'hui par la fille de ce dernier, Mme Sauvaire, veuve Payan d'Augery. Le nom de Sauvaire s'est rencontré plusieurs fois sous notre plume en écrivant cette notice : il ne pouvait en être différemment, les divers membres de cette famille ayant été jadis, comme ils le sont maintenant, la providence du village du Cannet.

CAPELETTE (LA)

5e Canton, 19e Arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 2,900 mètres.

Jadis le quartier au centre duquel se trouve la Capelette, était fort loin d'être tel qu'on le voit aujourd'hui. Un grand nombre des actes et des chartes de Saint-Victor, déjà imprimés ou inédits, fournissent des preuves certaines que l'Huveaune et le Jarret formaient une certaine quantité de lacs et de marais, et que les terrains compris entre Menpenti, Saint-Loup, Sainte-Marguerite, Bonneveine, Saint-Giniez et la place Castellane étaient presque périodiquement envahis par les eaux.

C'est aux moines de Saint-Victor que l'on attribue le dessèchement de la plus grande partie de la contrée, et c'est à eux aussi que l'on doit la création de presque tous les moulins qui se trouvent, même de nos jours, sur l'Huveaune, le Jarret et le grand Béal.

Pour ne mentionner que ce qui appartient à la Capelette, nous n'hésitons pas à dire que l'endroit appelé aujourd'hui le *Pradarié* devait être presque constamment envahi par les débordements du Jarret, durant l'hiver, et demeurer impropre à l'agriculture.

De nos jours, on n'a qu'à parcourir la localité pour comprendre qu'il en serait de même si des travaux d'entretien n'étaient pas exécutés le long de ce ruisseau.

Dans d'autres notices, nous aurons l'occasion d'insister davantage sur ce sujet et de démontrer qu'au lieu d'envahir les terres, la mer a été peu à peu refoulée par les atterrissements de l'Huveaune et du Jarret.

Mais vu l'état marécageux de cette vaste partie du territoire, on se demande comment MM Louis Méry et Guindon ont pu croire à l'existence d'un temple dédié au dieu Pan.

Ce n'est pas seulement pour rendre à l'agriculture les terrains submergés que les moines de Saint-Victor donnèrent un courant aux eaux de l'Huveaune ; ils comprirent que sur la rivière elle-même, surtout sur le Béal qui lui emprunte une grande partie de ses eaux, ils pourraient établir des moulins à blé.

Au commencement du XIIIme siècle, indépendamment de ceux du Rouet et de Saint-Giniez, l'abbaye possédait au moins six moulins, savoir : le moulin de Jacques et de Guillaume Gaufridi (actuellement de Cabanes), le moulin de Jean et Hugues Vivaud (aujourd'hui Reynaud de Trets), le moulin de l'hôpital ou de Pierre-Guillaume, (connu encore sous le nom primitif), le moulin des Gibelins (dit de nos jours des Prêcheurs), le moulin de Centhis (devenu de Saint-Loup), et celui de Bertrand Dalmas (nommé actuellement Des Autels).

On sait de quelles exigences les fermiers ou propriétaires de ces moulins faisaient preuve durant les années de sécheresse.

Les moulins de Cabanes et des Prêcheurs ont leur petite histoire.

Le premier est nommé *Molindinum de Petronilla*, dans une charte de Saint-Victor de l'année 1030 environ. Il fut ensuite acheté par l'abbaye de Saint-Victor et prit l'appellation de moulin du Jardin des moines, *Molindinum orti monialis*. Le dernier nom qu'il porte lui vient selon toute apparence d'Antoine de Cabanes qui fut sous-prieur de l'abbaye, vers 1560. Cette dénomination a survécu à la vente qui en fut faite, le 28 mai 1791, comme bien national.

Le moulin des Prêcheurs appartenait en 1234, à la famille Textoris, *(Molindinum Textorum)*; en 1235, il portait également le nom des Itiers et des Gibelins *(M. Gibelini sive Yteriorum)*. Par transaction du 19 septembre 1488, ce moulin qui se trouvait sous la directe du Chapitre fut concédé aux Dominicains (Frères Prêcheurs), à la charge d'une redevance annuelle de six émines et trois civadiers de blé. Vendu comme bien national, le 12 avril 1791, il a conservé le souvenir des Prêcheurs.

Les premières maisons du quartier qui se nommait alors *Canissat* doivent remonter à l'époque de la création des moulins. Quant au nom actuel de Capelette, on lit dans le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*:

« Ce quartier a pris son nom moderne après la fondation d'une chapelle faite, l'an 1707, par Philippe Goujon. (*Calendrier de* 1713, p. 176), »

Le document dont nous allons donner les passages essentiels, démontrera que M. Mortreuil a eu trop de confiance au *Calendrier* dont il est question. En voici la preuve.

« L'an 1707 et le 6 avril, avant midi, pardevant nous notaire royal et apostolique soussigné, fut présent en personne sieur Philippe Goujon, bourgeois de cette ville de Marseille, lequel considérant que le défaut de l'église de Saint-Cosme et de Saint-Damien, vulgairement appelée de Saint-Laurent, qui est celle du quartier du *Canissat*, soit desservie par un prêtre qui y administre les sacrements et y cathéchise les habitants du dit quartier, fait souffrir iceux habitants, et désirant, à l'honneur de Dieu et pour l'augmentation de son culte, tant pour le salut de son âme que pour celui de tous les fidèles et habitants dudit quartier du Canissat et sachant que les RR. PP. Trinitaires-Déchaussés ont commencé depuis environ un an de célébrer la sainte messe dans ladite église, d'y confesser, d'y proner, cathéchiser et chanter les vêpres tous les dimanches et fêtes, ledit sieur Goujon édifié de leur zèle..... , par ces présentes et par forme de fondation au profit des RR. PP. Trinitaires-Déchaussés de cette province, a assigné ainsi qu'il assigne aux Révérends Pères Trinitaires de cette province et non d'aucun autre, ni autrement.... une pension annuelle de 150 livres... qui sera retirée par les RR. PP., lesquels, moyennant cela, seront tenus et obligés de faire résider un de leurs prêtres qui doit desservir ladite église, y administrer les sacrements tant dans ladite église qu'aux malades dans ledit quartier, célébrer la sainte messe tous les jours, confesser, prôner, cathéchiser, ensevelir et chanter les vêpres, les dimanches et fêtes et ce sous le bon plaisir du seigneur évêque qui est très-humblement supplié d'agréer, consentir et homologuer la présente fondation. »

Cet acte est conçu en termes assez clairs pour prouver que l'église, aujourd'hui transformée, est antérieure à 1707, qu'elle n'était pas officiellement placée sous le vocable de saint Laurent et que le quartier portait le le nom de *Canissat*.

Mais rien ne nous dit l'époque de la fondation de l'église et aucune pièce authentique ne nous autorise à fixer une date. Cependant on peut se hasarder a émettre une opinion à l'inspection des murs et des autres parties de l'édifice, converti depuis quelques années en école communale.

Tout ce qu'on peut voir aisément de l'ancienne chapelle, c'est la façade qui se montre presque à l'angle formé par la grande route de Toulon et l'avenue de la gare du chemin de fer, dite du Prado, laquelle n'est autre que l'ancien chemin, qui, se bifurquant à peu de distance de là, conduisait d'un côté au Moulin de Cabanes, et de l'autre à la Condamine.

L'examen de l'intérieur de l'édifice est facile; on n'a qu'à demander la permission à l'instituteur qui fait la classe, de la visiter, et l'on voit au premier coup-d'œil que l'unique nef, divisée a peu près en deux parties égales par une cloison, a dû être remaniée et agrandie a plusieurs reprises. Le fond de l'église est le plus récent et a été probablement ajouté depuis la restauration du culte. Quant au restant de l'édifice, il est bien plus ancien, et si la voûte n'appartient pas à une époque vraiment antique, on ne saurait nier que les murs offrent tous les caractères des constructions du XIe ou du XIIe siècle. Leur épaisseur surtout est considérable, et les matériaux de premier choix. Cette remarque est à faire, eu égard à ce que nous aurons à dire tout à l'heure.

Au commencement du siècle dernier, l'église était petite, puisqu'elle n'avait qu'une superficie de 117 mètres carrés. Plus tard, elle put contenir, les jours de grande solennité, à l'aide d'une tribune, bien postérieure au restant de l'édifice, 245 personnes environ.

Séparé de l'édifice par un vide de 3 mètres, il y avait un cimetière d'une superficie de 172 mètres carrés, converti depuis en jardin, et un presbytère peu confortable, démoli, il y a quelques années.

Consultés à diverses époques au sujet de l'ancienneté de leur église, les marguillers de l'ancienne paroisse répondirent chaque fois que l'époque de sa fondation leur était inconnue; mais ils purent témoigner qu'elle était jadis succursale de la paroisse Saint-Martin et qu'elle était desservie par un religieux trinitaire dit Mathurin.

Il va de soi que les recteurs et marguilliers des églises de Saint-Loup et du Rouet virent de très mauvais œil la fondation d'une succursale au Canissat. Croyant être lésés dans leurs droits, ils firent d'énergiques réclamations d'abord, puis s'adressèrent aux tribunaux pour empêcher l'exercice du culte dans le sanctuaire des saints Côme et Damien et les choses arrivèrent a tel point qu'un jour les marguilliers du Rouet exhumèrent de force le corps d'une femme qui étant morte dans la partie de leur quartier que l'évêque avait assigné à la nouvelle succursale et avait été enterrée. dans le cimetière du Canissat

Entre autres arguments, on vit les avocats de Saint-Loup et du Rouet soutenir que si l'évêque avait le droit d'établir une nouvelle paroisse, lorsque le besoin s'en faisait sen-

tir, il n'avait pas le droit d'enlever une partie du territoire d'une succursale pour la donner à une autre.

Ce procès, commencé sous Mgr de Vintimille du Luc ne se termina que sous Mgr de Belsunce qui finit par faire entendre raison aux mécontents.

Après avoir été fermée pendant la Révolution, l'église, que son exiguité avait déjà fait nommer *Capelette* (la petite chapelle), fut rouverte en 1803, avec son ancien titre de succursale de Saint-Martin; mais, en 1809, ce titre fut transféré à l'église du Rouet, par l'archevêque d'Aix, et l'église Saint-Laurent fut instituée succursale de Notre-Dame-du-Mont; cependant elle n'avait pas de desservant reconnu par l'Etat et le service religieux y était fait, avec l'approbation ecclésiastique, par un prêtre payé par les habitants.

Dès le 8 décembre 1828, le Conseil Municipal de Marseille s'occupa de l'érection de l'église en succursale, mais ce n'est qu'à la suite de sa délibération du 12 novembre 1840 que le gouvernement se rendit aux vœux souvent manifesté des habitants.

Les hésitations de l'administration avaient leur raison d'être.

En 1836, la Capelette ne comptait encore que 300 habitants agglomérés, et 300 habitants disséminés dans la campagne. Les pétitionnaires convenaient que la plupart des habitants ne vivaient que des travaux du jardinage, et que pour tous établissements industriels, le quartier ne renfermait que deux moulins à vapeur pour le blé et un moulin à huiles de graines.

On pourra oppposer à ces documents officiels des renseignements statistiques récents, qui démontreront d'eux-mêmes l'énorme développement que la Capelette a acquis en moins de quarante ans.

Mais avant de faire la description du village nouveau, épuisons ce que nous avons à dire touchant l'ancienneté de la paroisse

Si nous en croyons Mortreuil, l'église de la Capelette existait au milieu du XIIe siècle; une église est en effet nommée dans une bulle du pape Anastase IV, du 30 décembre 1153, *Ecclesia sancti Laurentii*. Le quartier lui-même aurait été appelé, en 1365, *Crosum sancti Laurentii*, et en 1412, *Cros de sant Laurens* (Registres aux Archives de la Major).

Nous ne sommes pas à même de critiquer ou d'approuver, d'une manière absolue, la justesse de ces rapprochements; mais nous sommes porté à croire que si l'église dont Goujon avait voulu assurer le service, quoique dédiée aux saints Côme et Damien, était *vulgairement* appelée de Saint-Laurent, c'est qu'il devait y avoir une relation réelle entre l'ancien et le nouvel édifice.

Il n'est pas plus facile de faire disparaître les croyances que de faire changer le langage des habitants d'un quartier. On peut y arriver à la longue et à la suite de perturbations violentes et répétées, mais ici, il n'est pas question de cela. Si les habitants du Canissat, en l'année 1707, appelaient tous du nom de saint Laurent une chapelle officiellement dédiée aux saints Côme et Damien, c'est que, selon toute probabilité, le sanctuaire nouveau était bâti sur les ruines de l'ancien, et que, pour le peuple du pays c'était toujours le même saint personnage qui était titulaire de l'édifice.

On pourra ne pas être de notre avis sur ce point, mais ce qu'on ne saurait discuter, c'est que, le 20 mars 1867, on a enlevé des ossements de *plusieurs tombeaux* existant dans l'intérieur de l'église, en forme de caveaux, et dont quelques-uns étaient recouverts de dalles portant des inscriptions pour la plupart effacées.

La seule encore lisible était ainsi conçue:

Hic jacet dominus Josephus Benoit, pietate et merito insignis in hoc tumulo conditus, die novembris MDCX.

Voilà au moins une date certaine antérieure à l'année 1707. Les autres dalles en donnaient peut-être de plus anciennes, mais tout espoir de les retrouver est entièrement perdu.

De nos jours la Capelette est un gros village, situé sur la grande route de Toulon, ayant officiellement une population de 2,067 habitants, et assez bien groupé pour qu'on ne puisse pas en faire une suite, soit de Menpenti, à l'O., soit de Saint-Loup, à l'E.

Quand on vient du côté de Marseille, dès que l'on a dépassé la belle propriété Rabatau, le village s'annonce comme un centre industriel important, les hautes cheminées servant suffisamment d'enseignes aux ateliers et aux usines dont elles font partie. A son approche, le mouvement des charrettes et des voitures de toute sorte augmente, et, plusieurs fois dans la journée, les locomotives du chemin de fer viennent joindre le bruit strident de leur sifflet au bruit des omnibus qui continuent leur route vers Saint-Loup, et des tombereaux chargés qui se dirigent vers la gare du Prado.

C'est un peu en arrière de l'ancienne *Chapellette*, qui conserve au sommet de sa modeste façade une petite croix de pierre, que l'on rencontre la voie ferrée qui relie les deux gares du Prado et de Saint-Charles. Mais ici la voie consiste en une succession d'arceaux à plein cintre, et le chemin de fer passe sur la grande route, au moyen d'une arche unique très-belle bien qu'elle soit fort écrasée.

La plus grande partie des hangars et des ateliers de la gare sont établis sur les ter-

rains appartenant à la Capelette dont ils devraient porter le nom ; mais on a préféré celui de *Prado*.

De la gare du Prado à celle de Saint-Charles, on compte sept kilomètres. La station de la Blancarde est à un kilomètre de l'embarcadère du Prado. C'est dans quelques années seulement qu'on pourra apprécier l'importance de cette gare ; déjà la statistique a cité des chiffres assez élevés des marchandises expédiées. Les chargements ne pourront être que plus nombreux lorsque la ligne actuellement en construction du Port-Vieux au Prado sera livrée à la circulation et que le chemin de fer des Goudes sera terminé.

Le centre du village de la Capelette est fort agréable ; la route, que bordent les maisons, est ombragée par des platanes magnifiques et produit l'effet d'une promenade bien entretenue.

En face de la nouvelle église s'ouvre le boulevard Saint-Jean-Baptiste qui conduit a l'importante usine Marrel. Ses deux belles rangées d'arbres en font une avenue charmante, et le vaste asile des sœurs de Saint Vincent-de-Paul, que l'on aperçoit à gauche, profite de leur ombrage.

Quelques petits bosquets et de frais réduits se trouvent le long du grand Béal et de l'Huveaune. Ce mélange de fabriques fumeuses et de feuillages paisibles n'est pas un des moindres agréments du quartier.

Parmi les usines de tout genre, il convient de citer :

Les grandes forges Marrel. — Le moulin de Cabanes, où se trouve une importante huilerie. — Le moulin à ressence Carrassan. — Le moulin à farine Reynaud de Trets. — Le moulin à vapeur Falguière, qu'occupait en dernier lieu la Boulangerie Générale. — La raffinerie de soufre Vezian. — La savonnerie Béraud, où se trouve aussi un atelier d'épuration d'huile. — La fabrique de produits chimiques Ancel. — L'importante huilerie Tassy. — La minoterie et la rizerie Francou. — La corderie mécanique Chabert. — Les ateliers de sculpture Michélis. — La fabrique de scourtins Plumier, etc. etc.

Le nombre des institutions d'instruction publique et des établissements religieux correspond à l'importance de la population.

On y trouve : une école communale de garçons, dirigée par les frères de la Doctrine chrétienne, occupant l'ancienne chapelle ; une seconde école communale laïque. — Un asile, un orphelinat et un ouvroir externe, dirigés par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; une école communale laïque de filles ; un pensionnat laïque dit du Sacré-Cœur, installé dans le château de Saint-Jacques, connu par la beauté de ses ombrages ; enfin la Maison-Mère, avec pensionnat et externat. des dames de Saint-Joseph-de-l'Apparition, qui envoie dans le Levant notamment un grand nombre de religieuses.

Cette maison est établie sur une partie de la Barnière, vaste propriété où eurent lieu, il y a peu d'années, les premières courses de chevaux, avant que le Jokey-Club de Marseille eut obtenu la facilité d'utiliser à son profit les pelouses du Château-Borelly.

La Barnière appartenait jadis à Cervoni, général de l'armée d'Italie, en l'année 1794, qui commanda la division de Marseille de 1799 à 1809. Il habita presque constamment la Barnière et c'est lui qui fit planter l'allée de marronniers qui naguère était si belle.

C'est encore à la Barnière qu'eut lieu, au commencement de l'année 1844, le fameux banquet où l'on fêta le grand orateur Berryer qui venait d'être réélu député, après avoir été flétri par la Chambre, pour le voyage qu'il avait fait, au mois de novembre précédent, pour aller rendre visite au comte de Chambord.

Il est fâcheux qu'on laisse dans un état d'abandon complet toute la partie de ce domaine qui n'est pas occupée par les dames de Saint-Joseph.

La tristesse de la Barnière, avec ses murs de clôture renversés et ses prairies négligées, paraît d'autant plus grande, que de l'autre côté les forges Marrel font plus de bruit et montrent plus d'activité.

Du côté opposé de la Capelette, d'autres ateliers d'une nature analogue sont en voie de construction. La Compagnie P.-L.-M. va prochainement allumer les forges de ce nouvel établissement industriel où seront employés, dit-on, plus du huit cents ouvriers.

Ces hangars se montrent à proximité de l'ancienne église, à gauche du vaste boulevard très-largement tracé, qui conduit à la gare du Prado, à droite, rencontre ensuite la route de Cassis, tout près de l'église du Rouet, et se soude au Rond-Point du Prado.

En arrière de la grande route, sur un terrain ayant appartenu au château de Saint-Jacques, s'élève l'église paroisssiale, une des plus jolies de la commune de Marseille.

Elle a été construite sur l'initiative de M. Chataud, curé, à l'aide des fonds fournis, en très-grande partie, par les habitants ; M. Bérengier de Marseille en a été l'architecte. La pose de la première pierre eut lieu, le 22 juillet 1849 ; l'église a été bénite, le 23 août 1850, et consacrée, le 16 juillet 1854.

Elle est du style grec ionique et corrmposée de trois nefs soutenues par des colonnes formant cinq arceaux de chaque côté. Le clocher est carré. L'abside est surmontée d'un dôme

ovale avec ouverture, dont l'effet est très-gracieux et qui charme d'autant mieux qu'on est moins habitué à le rencontrer. La décoration où l'on remarque les quatre évangélistes est de M. Bertrand.

Derrière le maître autel on voit une peinture très-remarquable de M. l'abbé Cartier, représentant les *Dernières aumônes de saint Laurent*. Dans deux chapelles latérales l'œil se repose volontiers sur deux autres toiles : la *Nativité de la Vierge*, par M. Toussaint, et l'*Agonie de saint Joseph*, par MM. Bronzet.

Le 25 ocdobre 1874, on a inauguré une chaire à prêcher. Les trois panneaux représentent en relief chacune des trois vertus théologales. C'est un bel ouvrage qui s'harmonise parfaitement avec l'édifice.

Il serait bon, croyons-nous, de laisser tomber en désuétude le nom de *Capelette* pour restituer au village l'appellation de *Saint-Laurent* qui appartient au quartier depuis plus de sept siècles, concurremment avec celui de Canissat.

CARPIAGNE.

5e Canton, 20e Arrondissement de police, 8e Arrondissement de perception. — Quartier et paroisse de Sainte-Marguerite. — Distance de Marseille : 17.500 mètres.

Carpiagne est une ferme située presque sur la limite de la commune de Cassis et à l'extrémité des terres lui appartenant encore aujourd'hui, lesquelles ont une étendue de *seize cents hectares*. On s'y rend, soit en suivant d'abord la route de grande communication n° 2 de Cassis, et ensuite le chemin de la ferme qui s'y soude au Nord, au sommet de la Gineste, soit en prenant le chemin de la Belle-Pierre, au-delà de la Penne, sur la route d'Aubagne.

Le touriste pourra y aller, en prenant le sentier qui fait suite au vallon de Vaufrége ; mais c'est un sentier de chèvres.

Le mot de ferme que nous venons d'employer rend mal notre pensée : celui de *ménage* conviendrait mieux, car il y a maison de maître, de jardinier, de méger, chapelle domestique, etc. Il s'en faut cependant que ce soit un village et si nous nous hasardons à le classer dans la nomenclature des hameaux, c'est qu'on y compte une population d'une quarantaine de personnes, et que c'est une ferme historique.

Néanmoins, sur bien des cartes de département, on voit ce nom figurer tout aussi bien que ceux de Cassis ou de la Penne, et l'on peut croire qu'il représente le chef-lieu d'une commune.

Cet honneur, croyons-nous, lui est attiré par sa position isolée, la métairie de Carpiagne étant presque au centre d'un territoire désert qui n'est borné que par les dépendances d'autres fermes très éloignées. Sur 1600 hectares de terrain qui lui appartiennent, 1500 sont absolument incultes et impropres à toute culture et s'étendent sur des collines d'une effrayante nudité. Les chèvres passent par là depuis des siècles, et à l'heure qu'il est, elles y circulent encore dans tous les sens.

L'habitation est placée au bas de l'un de ces nombreux coteaux, au fond du vallon et à proximité de la partie cultivée du domaine.

Rien ne manque du reste, sauf l'isolement, pour en faire un séjour agréable. On y trouve une source fort abondante, ce qui permet d'avoir des arbres d'agrément, un verger, un jardin potager et un bosquet.

Au point de vue de l'histoire locale, Carpiagne pourrait être utilement exploré, car au sommet d'une des montagnes qui l'entourent on trouve, dit-on, les ruines d'un camp retranché qui a pu servir plusieurs fois de refuge aux populations primitives de la contrée. Nous n'affirmerons pas que ce camp n'existe pas, mais nous sommes autorisé à dire que nous l'avons vainement cherché et qu'aucun habitant du quartier n'a pu nous indiquer sa place.

Ce que nous pouvons avancer c'est que dès la plus haute antiquité Carpiagne a été habité. On a pour témoins des sépultures nombreuses sur des points différents et de caractères divers ; quelques unes ont consisté en des tombeaux de briques gallo-romaines, si improprement appelées sarrasines. Mais jusqu'à ce jour il n'a été découvert aucune monnaie.

Ce qui n'est pas douteux, bien que nous n'ayons aucune date précise à présenter, c'est la possession de Carpiagne par les Templiers.

Cela n'est pas une simple tradition, comme on le croirait, si l'on s'en rapporte à ce que l'on entend dire dans bien des localités provençales; c'est un fait positif. Les documents écrits et les monuments en pierre sont d'accord sur ce point.

Dans un procès-verbal de reconnaissance de bornes et limites de territoire à Marseille dressé le 18 juillet 1551, il est dit :

« Avons traversé une montagne et sommes venus à une église ancienne que lesdits demandeurs disent estre *Notre-Dame de Carpiagne*.... au devant de laquelle église y avait un monastère et depuis sollait estre des Templiers et a esté converty en une bastide quapartient a Messire Blaise Doria, lequel la prinze a nouvel bail des Frères de

Saint-Jean de Hierusallen; auprès de la porte de ladite eglise et environ sept pas y a une pierre droite et en laquelle vers le levant et au quartier d'Aubaigne y a une crosse deves-que esclapie et vers septentrion une croix regardant directement vers les trois pierres qu'il entend cy après dezigner. »

Ce document prouve non-seulement que l'on savait pertinemment au XVI[e] siecle que Carpiagne avait été une possesion des Templiers, mais encore, contrairement à ce que dit Mortreuil, que de tout temps, Carpiagne a été compris dans les limites de la commune de Marseille.

Des études intéressantes peuvent être faites et sur l'église et sur le couvent des Templiers.

L'église construite par eux est non-seulement reconnaissable, mais encore bien conservée. On n'a pas à élever le moindre doute à l'aspect de l'édifice parfaitement orienté, aux murailles épaisses de près d'un mètre, à la voûte et à la porte à plein cintre et aux fenêtres étroites et élevées.

Durant plusieurs siècles, elle est restée isolée et intacte, ce n'est que dans ces derniers temps que le propriétaire a établi intérieurement un four à cuire le pain. Avant lui cependant on avait déjà construit un plancher, à mi-hauteur de la voûte, laquelle a été respectée.

Quant au couvent ce qu'en dit M. l'abbé Arnaud, dans sa *Notice sur Sainte-Marguerite*, est à peu près exact.

L'ancien couvent sert de logement de maître; il parait avoir été bâti en plusieurs fois et fait suite à une cave monumentale destinée à recevoir le produit de vastes terres vinicoles; mais nous ne croyons pas que l'habitation primitive fut reliée à la chapelle par un cloître et nous n'avons pas remarqué les vestiges dont parle M. Arnaud.

Malgré les diverses appropriations que lui ont fait subir ses différents maîtres, le château de Carpiagne demeure foncièrement tel que les Templiers l'ont laissé, car toutes les chambres des étages ouvrent comme des cellules sur un long corridor qui fait le tour de l'habitation.

Les vastes proportions du cellier dont nous avons parlé plus haut nous autorisent à croire qu'autrefois les collines si dénudées qui entourent la ferme étaient couvertes de vignes et qu'on y récoltait dès lors beaucoup de vin. Il y a dans les environs bien d'autres points, ne produisant plus que des plantes sauvages, qui jadis donnaient du muscat fameux.

Un vaste jardin, clos de murs solides, bornait la propriété du côté du Levant, mais les pins ont envahi le sol jadis cultivé. Cet enclos était autrefois le cimetière du monastère et les murs ont été faits avec les pierres extraites du rocher qui fut creusé sur une soixantaine de mètres de longueur pour la création du cellier.

Quand les Templiers eurent été supprimés, en 1312, par Clément V, et dépouillés en majeure partie par Philippe IV qui avait besoin de battre monnaie, la maison de Carpiagne, *Domus de Carp sayna* ou *de Carpesanha*, ainsi qu'on l'écrivait au commencement du XIV[e] siècle, passa aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

L'église qui portait le nom de *Notre-Dame*, était une dépendance de l'évêché de Marseille, mais ce que le procès-verbal de 1551 ne dit pas c'est qu'il y a eu une autre église bâtie à côté de celle des Templiers et que cette église, malgré son rapprochement, n'avait aucune affinité avec elle.

Reste à savoir si l'édifice primitif qui a dû servir aux fidèles a disparu ou bien si le service religieux s'est fait dans la chapelle des Templiers.

Autant que nous pouvons en juger l'église commune n'est pas antérieure au XV[e] siècle; elle a subi des modifications plus considérables que celle des Templiers, mais il est facile d'en reconnaître encore les dispositions principales.

Pour ne rien omettre de ce qui pourrait aider à des recherches ultérieures rappelons, d'après M[gr] de Belsunce ou ses collaborateurs, que dans un synode tenu à la cathédrale de Marseille, au mois d'avril 1363, le prêtre desservant Carpiagne fit acte de présence.

Bien que les Hospitaliers de Saint-Jean eussent jugé à propos de vendre Carpiagne, ils se réservèrent une redevance en nature sur ses terres et cette redevance fut payée jusqu'à la suppression des ordres religieux.

Les montagnes de Carpiagne qui font partie du massif de Saint-Cyr peuvent être parcourues avec succès par les géologues. (Voir Tome I[er], page 70). Les botanistes pourront aussi faire des récoltes précieuses. M. Derbès signale les espèces suivantes: Vicia amphicarpa, Potetilla tommasiana, P. Arnausiana, Laserpitium Siler, Bupleorum ranunculoides, Senecio Gerardi, Aristella Bromoides, Cynosurus elegans, etc.

Nous aurions voulu pour satisfaire la curiosité du lecteur donner l'étymologie de Carpiagne dont le nom s'est successivement écrit *Carpesayne*, *Carpeanha*, *Carpuagne*, et enfin *Carpiagne*, mais n'ayant rien de satisfaisant à dire, il nous paraît bon de ne défendre aucune opinion. Ce ne sera donc qu'à titre de curiosité que nous mentionnerons l'étymologie de *Carpere agnos*, élever des agneaux, qui a été émise par un érudit. Carpiagne a été de tous temps un quartier

fréquenté par les troupeaux ; on devait nécessairement y élever des agneaux.

(Renseignements recueillis auprès de M. Jules Imbert, propriétaire de Carpiagne).

CATALANS (LES)

5e canton, 14e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 1,700 mètres.

Le nom de Catalans est donné à un quartier neuf situé entre le fort Saint-Nicolas et l'anse formée par la butte du Pharo, au N.-E. et le chemin de la Corniche, au S. Mais ce quartier est encore à l'état de création ; les rues tracées sur un terrain bas, humide, où les terres grasses de savonnerie ont été transportées durant de longues années, attendent pour la plupart les maisons qui doivent les border.

Bien des sommes ont été enfouies dans ces terrains pour en faire une ville nouvelle ; mais les commencements de cette ville disparaîtront peut-être prochainement si les projets élaborés à plusieurs reprises par divers ingénieurs pour faire de l'anse un port, avec des docks-entrepôts, finissent par être mis à exécution.

Il y a au moins trente ans que nous avons vu disparaître les ruines des *Vieilles Infirmeries* qui se trouvaient au fond de l'anse. Ces constructions, qui n'avaient rien de monumental, furent établies, en 1560, aux frais de la Ville, sur les terrains qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Victor, aussi bien que le port de Saint-Lambert.

Le lazaret fonctionna jusqu'en 1663, époque à laquelle les locaux du lazaret qui ne tarderont pas à disparaître aussi bien que la colline qui les supporte, furent livrés à l'administration sanitaire d'alors.

Beaucoup plus tard, une fabrique de produits chimiques vint s'établir sur les ruines mêmes de ces Infirmeries.

Les Catalans ont pris leur nom d'une petite colonie de pêcheurs catalans qui s'étaient fixés au même endroit. Mais nous ne croyons pas qu'il faille faire remonter l'établissement de ces colons au règne des Raymond-Bérenger. C'est seulement vers 1663, au moment où il n'y *avait plus de Pyrénées*, suivant le mot de Louis XIV, que les pêcheurs espagnols se fixèrent une première fois sur ce point, s'isolant des Marseillais, comme le feraient aujourd'hui les Gitanos.

A la Restauration, une nouvelle colonie vint prendre la place de l'ancienne, mais elle a disparu sans laisser la moindre trace de son séjour.

C'est aux Catalans que le célèbre romancier Alexandre Dumas fait passer les premières scènes de son Monte-Christo.

Pour ne pas répéter ce que nous avons déjà dit (Tome Ier, page 307) rappelons seulement que c'est aux Catalans que se trouvent plusieurs établissements de bains de mer.

En longeant la côte en bateau, pour rentrer en ville, on passe sous les rochers du Pharo, le château si pompeusement décoré naguère du nom de Résidence impériale, une batterie et le feu ou fanal dit de la *Tête de More*.

Nous prions le lecteur, en lisant ce dernier mot, d'éloigner tout rapprochement entre le More et les Maures. More est tout simplement *lou Mourre* francisé. Or, mourre signifie museau et n'a pas d'autre signification ici que le terme nouveau de *Musoir* qui est donné par les ingénieurs de la marine aux têtes de môles défendant l'entrée des ports.

CHARTREUX (LES)

4e canton, 12e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 2,500 mètres.

Cette importante agglomération dont la population officielle, mais non paroissiale, était d'après le recensement de 1872, de 3,289 habitants, et qui atteint maintenant celui de 7,073, doit être considérée et traitée comme un des faubourgs de la ville. Depuis l'embranchement des deux routes de Saint-Just et de Saint-Barnabé, qui se forme au haut du boulevard de la Madeleine, s'étendent deux rangées de maisons qui bordent la voie jusqu'à la rue aboutissant à la place de l'église de l'ancien monastère.

En contre-bas de la route de la Bourdonnière, à droite, un boulevard principal, ombragé d'arbres dont les branches couvrent les murs des jardins qui se montrent sur la plus grande partie du parcours, est le chemin véritable du quartier conduisant directement à l'édifice connu sous le nom de Sainte-Marie-Madeleine.

Le premier sentiment que l'on éprouve, lorsque on parcourt les différentes rues des Chartreux, est celui du calme et de la tranquillité. Malgré les sifflements des locomotives du chemin de fer qui courent sur les divers ponts ou viaducs que la création de la ligne a nécessités, le quartier est éminemment paisible.

Les jours de dimanche et de fête, il s'y fait un peu plus de bruit que durant la semaine, les restaurants, les brasseries et les salles de danse étant fréquentés par un public ami de la gaieté.

Tous ces établissements se sont multipliés depuis quelques années, mais s'ils ont apporté un peu plus de vie au quartier, ils lui ont enlevé le caractère religieux qu'il avait conservé avec une sorte de respect.

Ce qui lui a fait perdre surtout la plus grande partie de son charme, c'est le chemin de fer de Toulon, pour l'établissement duquel on a jeté des ponts sur les avenues, établi des remblais sur les jardins, bouleversé le cours du Jarret et détruit le Jardin Botanique. Le parfum de poésie des Chartreux est chassé par la fumée des locomotives.

Depuis l'année 1803, époque à laquelle il fut établi, sur l'initiative du préfet Charles Delacroix, jusqu'en 1859, moment où il a été écrasé et absorbé par la voie ferrée, le Jardin Botanique, où une magnifique serre avait été construite par l'architecte Penchaud, fut un but charmant de promenade. Son importance, au point de vue de la science botanique n'était pas grande, mais comme jardin d'agrément où les valétudinaires pouvaient venir aspirer de saines odeurs et boire les rayons du soleil, son existence méritait d'être prolongée.

Un moment, la tranquillité presque proverbiale des Chartreux fut sérieusement menacée. C'est en 1824, lorsque, sur une des collines les plus élevées de leur territoire, des industriels vinrent établir les *montagnes russes*. Ce jeu tout au moins dangereux qui consistait à parcourir dans un chariot une pente excessivement rapide, eut un succès de quelques mois et attira sur ce point un grand concours de curieux. Mais la mode passa vite et des montagnes russes il ne reste qu'une sorte de tour qui sert aujourd'hui d'habitation vulgaire.

Le quartier, au lieu de cet établissement ridicule, renferme plusieurs usines importantes, des maisons d'éducation sérieuses, le noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'hospice des infirmes, connu sous l'humble nom de Maison des Petites-Sœurs des pauvres.

Ce dernier établissement, dont la porte s'ouvre sur le chemin de Saint-Just, ou grande route de la Bourdonnière, occupe le sommet d'une petite colline. Ses constructions formées d'un corps principal et de deux ailes, s'étalent au soleil du Midi ; mais de nombreuses plantations et sa position élevée les mettent à l'abri des trop grandes chaleurs de l'été.

Un autre établissement, d'un genre tout différent, qui appartient aussi au quartier des Chartreux, est celui qui porta pendant près de vingt ans le nom de Jardin zoologique. (Voir Tome 1er, page 308 au mot : *Jardin des Plantes*.)

De certains points du Jardin des Plantes, on distingue les campaniles de l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine, qui passe, à bon droit, pour une des plus belles de Marseille et dont nous avons fait la description (Tome 1er, page 318).

C'est à la suite de la construction du monastère des Chartreux que le quartier prit le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Le premier établissement des Chartreux à Marseille date de l'année 1214, époque a laquelle le prévôt de la Major concéda à la Chartreuse de Montrieux, maison professe de l'ordre, créée en 1127, une partie de l'hospice qui était situé un peu au-dessous du Plan-Saint-Michel, non loin de la porte Réale.

« En 1240, dit M. F. Vérany, sur le désir de l'évêque Benoît d'Alignano, ils abandonnèrent ce local, et en échange, celui-ci leur en fit bâtir un autre contigu au couvent des Frères Mineurs. »

Les deux maisons ayant été démolies, à ce que l'on croit, en 1523, par les Marseillais, lors de l'invasion des armées de Charles-Quint et du Connétable de Bourbon, il n'est plus question des Chartreux de Marseille jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle arrivèrent dans cette ville des délégués de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, en quête d'un local propre à l'installation d'une colonie.

L'autorisation de s'établir, soit dans le faubourg, soit dans le territoire de la ville, leur ayant été accordée, le 12 Mars 1633, par Mgr François de Loménie, les religieux firent l'acquisition d'une grande bastide avec son enclos sur les bords du ruisseau de Jarret de Gontardy, à M. Chasteaufort, lequel l'avait acquise précédemment de M. Jean de Forbin.

La première pierre du monastère fut posée, le 8 septembre 1633, par le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, et par Mgr de Loménie.

Malgré l'éclat dont on chercha à entourer cette fondation, les travaux marchèrent avec une grande lenteur, et sans les secours que délivra la chartreuse de Villeneuve, en l'année 1678, ils auraient été entièrement suspendus. Mais grâce aux sommes avancées, il put être construit deux corps de logis et un grand cloître « dont les vastes corridors venaient se perdre dans les terres cultivées et qu'encadraient des cellules destinées à loger quarante religieux. »

Voici ce qu'on peut lire dans le *Tableau historique* publié peu d'années avant la Révolution.

« On entre dans l'enclos des Chartreux par une allée fort longue qui se termine à la cellule du portier. C'est de là qu'on aborde à place qui est devant l'église.

« Le cloître est vaste ; il y a de la place pour bâtir 40 cellules, mais on n'en a jamais fait au delà de 15 à 20. Le chapitre est dans le petit cloître.

« La bibliothèque est petite, mais ornée de livres de choix. »

Le cloître a disparu depuis, mais les deux corps de logis, quoique transformés, subsistent presque en entier.

Quand à l'église, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit ailleurs, sinon que des réparations d'une certaine importance ont été exécutées à la façade de l'église dans le courant de 1877.

Nous devons mentionner pour mémoire les plaisanteries d'un goût douteux que se permettaient quelques marseillais, le jour des Rameaux, à l'encontre des étrangers d'une certaine classe. Sous la promesse d'une distribution gratuite de *pois-chiches*, faite à l'église des Chartreux, à tous ceux qui se présentaient avec un récépient, ces rieurs envoyaient les gens trop crédules à la recherche du savoureux légume, et à la place du farineux promis, ils leur lançaient des azzis et souvent des projectiles.

Bien des journalistes ont déjà exercé leur verve pour expliquer le fait. Il suffisait pourtant de dire que c'est un souvenir des distributions de vivres qui se faisaient jadis, à certains jours de l'année, à la porte du couvent.

Pour les personnes qui conservent le culte des beaux-arts et de ce qui s'y rattache, la Chartreuse de Marseille ne saurait être indifférente. C'est là qu'habita pendant de longues années le frère Joseph-Gabriel Imbert.

« Imbert de Marseille, dit André Bardon, après avoir étudié quelque temps sous Vaudermeulen et sous Lebrun, se dégoûta du monde, à l'âge de 37 ans, et il entra dans l'ordre de Saint-Bruno. Ses supérieurs lui facilitèrent les moyens d'exercer ses talents pour la peinture et il fit plusieurs ouvrages considérables pour la décoration de diverses chartreuses. Son chef-d'œuvre représentant le *Spectacle du Calvaire* décorait le maître-autel des Chartreux de Marseille. On y remarquait le goût du dessin, le ton des couleurs, les nuances du pathétique et du pittoresque, le contraste, la justesse des expressions. Imbert mourut, en 1749, dans la Chartreuse de Villeneuve, d'Avignon, où il avait fait son vœu monastique. »

Un autre religieux dont le nom reste attaché à la Chartreuse est celui de Dom Joseph de Martinet, né à Auvillars (Tarn-et-Garonne), le 20 septembre 1750, mort le 12 juin 1795, dont les restes furent inhumés le 12 juin 1856.

Nous ne saurions clôturer cet article sans rappeler, d'après le *Calendrier de* 1713, qu'il y avait « dans le district de la cathédrale une chapelle dédiée à Sainte Madelaine depuis l'an 1220 et rebâtie l'an 1613. »

Cette chapelle qui fut abandonnée pendant la Révolution se trouvait à l'endroit occupé maintenant par le Pensionnat Saint-Joseph de Bourg, boulevard de la Magdeleine, n° 198. Mais son nom est resté au quartier.

Bibliographie. Monographie de la Chartreuse de Marseille, par Félix Vérany. Marseille, 1861.

Les nouveaux embellissements de l'église Sainte-Marie-Magdeleine, par Félix Vérany Marseille, 1874.

CHATEAU-GOMBERT

6e canton, 18e arrondissement de police. 6e arr. de perception. — Distance de Marseille : 8,900 mètres.

A 18 kilomètres au N.-E. de Marseille, se trouve le sommet le plus élevé de la chaine de montagnes qui sépare la commune de Marseille de celle de Simiane. Cette chaine est celle de l'*Etoile*, ainsi nommée, prétendent les auteurs de la *Statistique* et ceux qui ont écrit d'après eux, parce quelle est, relativement à Marseille, dans la direction de l'*étoile polaire*.

Nous croyons, au contraire, que l'étoile polaire n'est pour rien dans tout cela, non-seulement parce que, relativement à Marseille, son sommet n'est point dans la direction du Nord, mais parce que la dénomination est antérieure à la définition scientifique de l'astre lui-même.

L'Etoile est un vieux mot provençal : *Esteou*, rocher, qui est devenu successivement Estel, puis Estelle et enfin Etoile. L'Esteou est ce pic que l'on nomme aujourd'hui Pilon du Roi et qui a 652 mètres d'altitude. (Voir : *Commune de Mimet*).

C'est à 9 kilomètres au Sud de ce point culminant et sur la branche mère du canal de Marseille qu'il domine, que le village de Château-Gombert est assis, a une altitude de 140 mètres environ.

Pour y parvenir, du côté de Marseille, on doit prendre la route de la Bourdonnière, 8 bis, jusqu'à la Rose, et se dirigeant vers le N., emprunter un instant le chemin de grande communication n° 11, puis tournant assez brusquement vers l'Est, reprendre le chemin vicinal n° 5, dit de Château-Gombert, que l'on avait laissé de côté à Malpasset.

Bientôt on arrive jusqu'à la traverse de Saint-Mitre (Voir ce mot), laquelle s'ouvre à gauche et l'on finit par atteindre les approches du village, n'ayant guère rencontré que trois ou quatre bastides importantes et la minoterie Cavalier, mue par une dérivation du Canal.

Le village se présente bien, étant situé sur un mamelon, mais rien au premier abord n'attire spécialement l'attention. Il y a, comme dans tous les villages de la banlieue, des traverses, des rues et des boulevards nouveaux bordés de maisons neuves. Quant aux habitations plus anciennes, elles ont, comme les nouvelles, un aspect de confort qui dénote une certaine aisance chez ceux qui les possèdent.

Le point culminant est occupé par un plateau de plus d'un hectare d'étendue bordé de trois côtés par des maisons et de l'autre par l'église paroissiale et une chapelle de pénitents. Au-devant de cette dernière se trouvent les aires à blé qui, pour des raisons intéressant des particuliers, n'ont pu être nivelées comme le restant de la place. C'est dommage, car si l'applanissement avait pu être opéré, cette place eut été fort belle.

A peu près au centre s'élève une fontaine à pyramide, dont chacune des quatre faces porte une bouche d'eau.

La fontaine est alimentée par le Canal, bien que celui-ci soit inférieur à la place. L'eau est poussée jusque là par le fonctionnement d'une machine qu'un des propriétaires du village, M. le baron de Gombert, a fait établir à ses frais dans sa villa voisine, dite Carry.

Le quartier de Château-Gombert a toujours été un des plus importants du terroir de Marseille; le village lui-même et sa paroisse peuvent sans crainte être cités parmi les plus anciens du territoire.

Nous ne nous hasarderons pas cependant, comme l'auteur des *Anciens chemins de Marseille*, à remonter jusqu'aux Grecs ou aux Romains et à retrouver dans le quartier des souvenirs d'un temple consacré à Diane. La découverte d'une lampe de cuivre munie de quatre lamperons et soutenue par quatre tiges de fer surmontée d'un *croissant*, n'est pas suffisante pour nous faire avancer une telle supposition.

Passons aux faits bien établis.

Dès 1141 il est question dans une bulle d'Innocent II de l'église de Château-Gombert, *ecclesiam castelli Gumberti* et de certains droits temporels que l'évêché de Marseille avait sur *le Podium qui Castellum Gumberti vocatur*, évidemment le mamelon sur lequel est aujourd'hui le village de ce nom. Il en est question également dans des bulles d'Eugène III (1848) et d'Anastase IV (1153), qui l'attribuent aussi à l'évêque de Marseille.

Les Comtes de Provence avaient vers la même époque des droits sur ce quartier, car, par lettres-patentes de Février 1217, Raymond-Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, le réunit au territoire de Marseille, dispensa ses habitants de toutes charges envers lui et leur accorda les mêmes privileges qu'a ceux de Marseille, menaçant de sa colère quiconque inquiéterait à ce sujet les gens de son *Castrum de Gomberto*.

Quant à l'origine de cette appellation, elle se rattache bien certainement à l'existence d'une habitation qui aurait elle-même pris le nom de ses possesseurs; de nombreux auteurs l'affirment ainsi, et l'existence à Marseille, dès 1030, du nom de Gombert *comme nom de famille*, jointe à la situation de ceux qui l'ont porté, corrobore ces affirmations.

En 1030, *Gombertus Miles (Gombertus et celeri comilites)*, figure au Cartulaire de Saint-Victor comme témoin d'une donation faite à cette Abbaye par Raimbaud, archevêque d'Arles, et le nom de cette famille se retrouve plusieurs fois dans le même Cartulaire.

En 1030 encore, *Ricaudus Gomberti* figure dans une donation faite par Guillaume et Foulque, vicomtes de Marseille.

En 1070, *Geraldus Gomberti* vend à l'abbaye de Saint-Victor une terre qui lui était contiguë.

En 1065 ou 1079, *Gunbertus* figure comme témoin d'une donation faite par Rostaing, évêque d'Avignon.

En août 1194, *Petrus Gomberti et G. (Guillemus) Gomberti* assistent comme témoins à un compromis passé par l'abbé de Saint-Victor.

En novembre 1206, *Bertrandus Gomberti* achète à Hugues de Baux le droit de mirale sur les vins dans la ville de Marseille.

En 1218, *Guillemus Gumberti* est témoin de l'acte par lequel Raymond-Bérenger accorde aux recteurs de Marseille le droit de battre monnaie d'argent.

En 1229, *Gombertus* se porte caution pour 100 sols au prieur de Saint-Antonin dans une transaction qu'il passe, au nom de l'abbaye de Saint-Victor, avec l'archevêque d'Aix.

En 1230, *Baldouinus Gomberti* reçoit, comme premier consul de la ville de Marseille, les lettres-patentes par lesquelles Jacques, roi d'Aragon, fait don aux Marseillais de trois cents maisons à Mayorque.

Petrus Gomberti, Miles, fut procurator regius des rois Charles II et Robert dans les Comtés de Provence et de Forcalquier, et avait en Provence plusieurs fiefs.

Par lettres-patentes du 3 février 1304, Charles II, Comte de Provence et de Forcalquier, consent à faire échange de divers

fiefs du baillage de Sisteron avec son féal et familier Pierre de Gombert, son procureur dans les dits comtés, et il ajoute que si les revenus qu'il cédera à Bevons dépassent les revenus que Pierre lui cédera à Mison et à Bayons, il fait abandon à celui-ci de toute soulte en considération de ses services, *serviciorum ejus intuitu*.

En mars 1309 (notaire Grosso à Digne), le même Pierre achète encore au Baillage de Sisteron les fiefs de Dromon de Saint-Giniez d'Authon et de Briançon ; en août de la même année, il est au nombre des Marseillais cités (*Petrus Gombertus Miles Jurisperitus*), comme ayant été aux Accoules témoins du serment du roi Robert de respecter les franchises et libertés de Marseille et comme lui ayant ensuite prêté serment de fidélité au nom de la population ; enfin en décembre suivant, il reçoit à Aix, au nom du roi Robert, l'hommage rendu à ce prince par la noblesse du Baillage de Sisteron.

Cette série de documents ne laissant pas de doutes sur l'existence à Marseille d'une famille de Gombert, sur l'ancienneté de cette famille et sur la position importante qu'elle avait en Provence, la possession par cette famille d'une habitation ayant pris son nom est plus que vraisemblable, et, en l'absence de preuves contraires, cette tradition a lieu d'être maintenue telle que nous la transmettons.

L'ancienneté de la famille de Gombert et de l'habitation qu'ils firent construire dans le quartier est reconnue par La Chenaye-Desbois, Robert de Briançon, Meynier, Artefeuil, Charles d'Hozier, Barcillon de Morvan ; presque tous disent que cette famille était originaire de Castille.

Nous avons cru nécessaire de nous étendre sur les origines de la famille de Gombert, ces origines étant essentiellement liées à celles du village lui-même, mais nous n'avons pas encore épuisé le sujet.

« Guillaume de Gombert, dit Meynier, assista en 1210 à une transaction entre l'évêque Reynier et les principaux de Marseille pour des droits que l'évêque prétendait sur leur territoire. Guillaume en possédait un quartier où il fit bâtir une maison qui fut appelée de son nom Château-Gombert, *possédée de nos jours par M. de Ramatuelle.* »

Or, cette maison était celle qui existe encore aujourd'hui sous une apparence peu féodale, il est vrai, mais avec des murs d'environ 1 m. 50 c. d'épaisseur, se rattachant à une chapelle démolie depuis 1850 qui passait pour avoir été une habitation des Templiers.

Elle était sur une éminence à environ 800 mètres au Nord de la base du mamelon sur lequel est construit le village et d'autant plus en dehors de ce *podium* que, au fond de la gorge formée par ces deux élévations, coule un torrent fixant entre celles-ci un point de partage très net.

Quant à l'acte de février 1217 par lequel Raymond-Bérenger unit le Castrum de Gomberto à Marseille, il prouve implicitement que, alors même que Château-Gombert eut été autrefois un fief particulier, il ne l'était plus en 1217 et n'était soumis alors qu'à la juridiction directe du souverain.

Les termes de l'acte son précis : *Volumus et declaramus dictum Castrum de Gomberto et ejus territorium esse territorium unitum et conjunctum et comprehensum cum territorio civitatis Massilie* .. (Nous voulons et nous déclarons que le dit château de Gombert et son territoire sont un territoire uni, joint et compris dans le territoire de la ville de Marseille...)

Il nous est bien difficile, contrairement à notre plan, de ne pas ouvrir une parenthèse relativement à l'acte que nous venons de citer.

Cet acte est transcrit au registre *Perdicis* de la Cour des Comptes, f° 234 ; il est confirmé par les lettres-patentes d'Henri II, du 17 janvier 1551, inscrites à la suite de cet acte ; il a donc un caractère officiel d'authenticité qui paraît à l'abri de toute contestation.

Des critiques dont l'opinion est d'un grand poids inclinent néanmoins à le croire faux, se basant sur ceci que Guillerma, soit Guillaumette, mère et tutrice de Raymond-Bérenger *n'a pas existé.*

Pareille observation a été faite, à propos d'un autre acte du 17 mai 1200, dans lequel paraît *Guillaumette*, marquise et comtesse de Provence, comme tutrice de son fils cher et bien-aimé Raymond-Bérenger d'Aragon, marquis et comte de Provence et Forcalquier, etc.

De la même façon que l'acte de l'an 1217 figure dans les registres de la Cour des Comptes, l'acte de 1200, le seul de cette époque en langue provençale, est reproduit en entier dans un vieux livre formé de feuilles de parchemin relié en basane noire et conservé dans les archives municipales de Marseille.

Enfin, de la même manière que le notaire Durand de Sallerne déclare avoir copié cet acte de 1200, *sur son propre original*, le notaire Urbain Arbaud, affirme avoir transcrit sans en rien omettre, *sur l'original*, l'acte de 1217.

Les originaux de ces deux pièces ayant disparu, faut-il croire qu'ils ont été fabriqués après coup pour les besoins de la cause ?

Ce n'est pas de nos jours seulement qu'on

s'est attaché a démontrer l'ancienneté de Château-Gombert.

Les termes d'un procès-verbal de reconnaissance des bornes de la commune de Marseille (18 juillet 1551) sont aussi nets que possible :

« Pareillement advance que autre fois mais cest pour temps immémorial aud. terroir y sollait avoir un chasteau assis sur ung roc estant assis loingtain du Caval et devers le cartier de Marseille et la sommite duquel roc ly a encore apparence danciennes muralles et forteresse lequel rocher de toute ancienneté et par temps immémorable par commun bruict voix et fame est teneu et repputé pour le lieu ou estait le Chasteau-Gombert. »

Les maisons durent se grouper avec assez de rapidité auprès de ce premier noyau et une église y fut élevée au moins pendant le XII° siècle, sinon auparavant. En l'année 1141 il est question de l'*ecclesiam Castelli Gumberti*. C'est le pape Innocent II qui defend à toute personne de bâtir, soit à Château-Gombert, soit dans les autres endroits appartenant à l'église de Marseille, sans la permission de l'évêque.

Le document déjà mentionné des premières années du XIII° siècle ne permet pas l'hésitation non-seulement sur l'existence, mais encore sur l'importance de l'agglomération.

Au mois de février 1217, Raymond-Bérenger accorda aux habitants de Château-Gombert une exemption de toutes impositions et voulut que leur terroir fût uni à celui de Marseille ; mais cette disposition, dit Mortreuil, ne fut point exécutée, et dans les actes postérieurs qui portent délimitation des terroirs d'Allauch et de Marseille, c'est à la limite du terroir de Château-Gombert que sont posées les bornes. Cependant, le 28 avril 1528, on voit procéder au plantement de bornes et limites entre Allauch et Château-Gombert, et un acte de limitation du 18 juillet 1551, dont nous avons cité plus haut un paragraphe, ne laisserait aucun doute à cet égard, puisqu'en cette année tout le monde vient attester que Château-Gombert est compris dans le territoire de Marseille, *de toute ancienneté*.

Un arrêt du Parlement, du 15 novembre 1571, déclare bien que le quartier de Château-Gombert est du terroir d'Allauch, mais des lettres patentes de Henri III, du 12 août 1585, unissent définitivement Château-Gombert à Marseille.

Bientôt il intervient (6 juin 1595) une transaction entre le Chapitre de la Major, les habitants de Marseille et ceux de Château-Gombert, d'après laquelle l'annexion est définitivement consacrée, et le Chapitre reçoit en dédommagement une rente annuelle de 500 *écus d'or au soleil du prix Loy et coing de France* (notaire Robert Ruffi de Marseille). Cette transaction fut confirmée par arrêt du Parlement, le 14 mars 1614.

Château-Gombert se constitua alors en syndicat, et dans l'assemblée générale des possédants biens, on nomma les syndics pour exécuter les décisions, et l'exacteur pour la perception de l'impôt proportionnel

L'annonce de la première assemblée fut affichée à l'église des Olives et à celle de la Bégude. Puis on décida d'estimer tous les biens du quartier. Cette estime fut renouvelée en 1737.

Le territoire de Château-Gombert comprenait les Paroyes des Gauds, les Paroyes de Jarret, la Croix-Rouge, la Bégude jusqu'à N.-D. de Consolation, les Aurengues, les Martégaux, les Olives, le Château de Bras, une partie de la Rose.

Tous ces quartiers ont fourni des syndics : des Olive, des Franceschi de Bras, des Doria, des de Léon, des Sicard, des Audibert, etc.

Les syndics restaient trois ans en fonction puis rendaient compte de leur administration. C'est grâce à leurs soins que l'on construisit l'église.

Le père et le grand'père de M. Thiers étaient possédants-biens.

Dans la division départementale faite en vertu de la loi du 22 décembre 1789-8 janvier 1790, le territoire de Château-Gombert formait le troisième canton du troisième district des Bouches-du-Rhône, comprenant Château-Gombert, Sainte-Marthe, Saint-Jérôme, Saint-Just, les Olives, le Plan-de-Cuque, la Palud et Saint-Barthélemy.

Nous avons, dans ce qui précède, cité quelques documents relatifs à l'église de Château-Gombert, ces documents étant nécessaires pour indiquer les principales phases de la formation du village.

Nous devons compléter l'historique de l'église à grands traits laissant à un monographe particulier le soin de tirer parti des pièces nombreuses que renferment les archives paroissiales.

Les guerres de l'époque, la vacance de la vicairie perpétuelle de Château-Gombert furent l'occasion de nombreux procès suscités, à deux reprises différentes, par les vicaires perpétuels de l'église d'Allauch aux possédants-biens de Château-Gombert. En 1566 le Chapitre de la Major qui depuis la sentence arbitrale de 1163 était prieur-décimateur de l'église de Château-Gombert, de celles d'Allauch et d'autres encore, avait chargé le vicaire perpétuel d'Allauch du soin de l'église de Château-Gombert. Ce n'était qu'une provision transitoire, puisque le Chapitre continua à nommer des vicaires perpétuels à Château-Gombert ; il y eut même un désiste-

ment de la part de M. Masse, curé d'Allauch, une transaction passée en 1595 semblait promettre une ère de paix, mais l'union fut rompue en 1662 et ce ne fut qu'en 1672 qu'une nouvelle transaction avec le Chapitre termina la querelle.

Enfin, le 1er février 1707, l'évêque de Marseille, Mgr de Vintimille du Luc, érigea l'église de Château-Gombert en cure, sans rien changer toutefois aux arrangements pris avec le Chapitre.

Mais un autre procès surgit par suite d'un legs fait, en 1663, par le sieur Antoine Blanc, à la Confrérie du luminaire de Saint-Mathieu, pour l'entretien dudit luminaire, entre le curé et ses paroissiens et le procès était à peine terminé quand la Révolution éclata.

De tous les documents que nous venons de citer, il résulte une preuve certaine que, au point de vue spirituel, l'église de Château-Gombert est fort ancienne, que le territoire a appartenu à celui de Marseille, au moins depuis 1217, et qu'on explique difficilement les prétentions des curés d'Allauch.

Voyons maintenant l'historique des édifices religieux eux-mêmes.

L'église, qui est placée sous le vocable de Saint-Mathieu, est située à l'extrémité Nord du village, près des *Aires* dont l'ensemble, la plus grande partie de l'année, conserve l'apparence d'une place publique.

Cette église a été construite d'abord, en deux reprises différentes et à cinquante ans d'intervalle, de 1600 à 1680, par le maçon Pierre Blanc d'Allauch. On se remit à l'œuvre trente ans après et le clocher fut terminé en 1712. L'horloge date de 1757.

L'édifice a 31 mètres de longueur, 13 mètres 50 de largeur y compris les chapelles, et 11 mètres de hauteur sous voûte. De puissants piliers contreforts intérieurs soutiennent et épaulent la voûte en croisillions qui recouvre la nef. L'intervalle de ces contreforts, utile comme chapelles et voûté en berceau plein cintre, sert de formeret et contrebrute la voute de la grande nef. Les piliers renforcés par des entrepiliers forment l'entrée des chapelles au nombre de dix.

Pendant la Révolution l'église fut administrée par un prêtre assermenté et ne fut pas vendue comme bien national. Aussi, dès le 7 germinal an IX (29 mars 1801), sur la réclamation des habitants, le préfet du département ne fit-il aucune difficulté de leur permettre de rouvrir l'église, attendu qu'elle n'avait pas été aliénée.

Mais quoique non vendue, l'église fut dépouillée des objets qu'elle renfermait, et ces objets furent transportés, en 1793, au district. C'est là qu'on en retrouva plusieurs intacts et qu'on les rapporta à Château-Gombert sur l'autorisation délivrée, en 1804, par Thibaudeau, au curé Chauvet avec lequel il était en excellents termes.

Ces objets d'art ne se recommandent pas tous par un égal mérite, mais plusieurs sont vraiment remarquables. Ce qu'on ne saurait s'empêcher, dans tous les cas, de remarquer, c'est la collection de tant de toiles dans une église de banlieue.

Enumérons : une *Assomption*. — *La Sainte Famille et sainte Anne*, (auteurs inconnus). — *La mort de saint Joseph* (école flamande sans nom d'auteur), — *La Vierge aux Saints de l'ordre de saint François*, par Serre. — *Le Purgatoire*, par Serre — *L'apothéose de sainte Madeleine*, par Serre. — Enfin la *Vocation de saint Mathieu*, par Pierre Puget (toile qui fut peinte dans le couvent des Pères de l'Observance de Saint-Jérôme et fut payée 300 livres).

On trouve encore dans l'église un buste en bois fort remarquable, sculpté au siècle dernier par un élève de Puget. Le même buste a été reproduit pour la paroisse d'Aubagne, vers la fin du siècle.

L'église de Château-Gombert mérite d'être entretenue en bon état et nous ne pourrions trouver mauvais, que dans sa séance du 23 octobre 1876, la Commission Municipale ait voté une somme de 14,000 francs pour reconstruire la voûte, d'autant mieux que les habitants s'engagent à payer 3,000 francs.

Ce n'est pas tout-à-fait à tort qu'on a pu écrire ceci :

« On n'a jamais rien fait pour Château-Gombert depuis 1848. La voûte de son église menaçait ruine. Les architectes sont venus sur les lieux. Ils ont fait des études longues et minutieuses, et quand ils ont eu constaté que la voûte était sur le point de s'écrouler, au lieu de la démolir et d'en construire une nouvelle, ils ont élevé dans la nef un immense échafaudage qui donne à l'église paroissiale l'air d'un hangar ou d'un magasin de bois.

« Ne serait-ce pas temps de faire disparaître ce grand amas de poutres qui se croisent en tous sens, et qui, bien qu'arrangées avec beaucoup d'art, au point de vue de la charpenterie, dégradent une des églises les plus remarquables de la banlieue de Marseille ? »

Le second édifice à voir est la chapelle des Pénitents, laquelle se trouve à quelques pas à peine de l'église paroissiale et sur les aires mêmes. Cette chapelle est l'ancienne église.

Comme édifice elle n'a rien de remarquable, mais on y voit deux grandes toiles : l'une en fort mauvais état, provenant de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Consolation, représente *saint Pierre* avec plusieurs autres personnages. On y voit des armoiries d'une famille que nous ne saurions nommer.

L'autre toile, représentant *La Résurrection de saint Lazare*, porte dans un cartouche carré l'inscription suivante : LODEWICVS FINSONIVS BELGA BRUGENSIS FECIT A° 1613.

Il serait bon que des hommes compétents allassent s'assurer de la valeur réelle de ce tableau, qui fut acheté par un curé à un peintre inconnu de Marseille.

C'est dans cette chapelle que furent établis, en 1709, les pénitents de Saint-Lazare. L'édifice, qui consiste en une seule nef sans caractère architectural, a été réparé en 1852.

Au Sud de l'église paroissiale, à l'entrée du chemin qui conduit vers Allauch, a été construite en 1856, et bénite le 2 juin de la même année, la chapelle de la Congrégation des filles.

Enfin sur la place même des Aires, et sur l'alignement des maisons, on voit la chapelle de la Congrégation des femmes qui a été remise à neuf en 1849. Cette chapelle occupe l'emplacement de la *Maison du Luminaire de saint Mathieu.*

Le territoire de Château-Gombert est accidenté du côté de l'Etoile. Il y a une quinzaine d'années que M. Emile Roche, architecte à Marseille, entreprit de transformer le domaine de Palama, ferme située à deux kilomètres au Nord du village, en un vaste parc d'agrément de 600 hectares d'étendue et de 12 kilomètres de tour. Il devait y avoir des chemins ombragés, de vastes réservoirs d'eau formés par des barrages et une source dite des *Ouides*, reliant et arrosant plusieurs villages formés à divers endroits, etc.

Nous ne savons pour quels motifs ces vastes projets n'ont pu réussir. L'idée d'établir des maisons de campagne n'était pas absurde par elle-même, malgré l'aspect désolé de la contrée Le climat y est très-doux, parce que le versant de la montagne est à l'abri du mistral. Nous avons cependant quelque peine à croire, ainsi que l'a dit M. Toulousan dans son Etude sur les Orangers, qu'il y ait eu jadis dans ce quartier des vergers d'orangers. Ce que l'on peut fort bien constater aujourd'hui, c'est que le sol est couvert de chênes-nains, et il n'y a pas bien longtemps qu'on recueillait sur ces arbustes une assez grande quantité de kermès. On ne sait à quelle cause il faut attribuer leur disparition.

C'est dans le désert de Palama que, d'après M. Derbès, les botanistes trouveront les plantes suivantes : Iberis ciliata, Geranium tuberosum, Vicia amphicarpa, Ceratonia siliqua, Cephalaria syriaca, etc.

Malgré son immense étendue, le territoire de Château-Gombert n'offre, au point du vue géologique, que deux grottes remarquebles, l'une à Palama, l'autre dite *Loubière* dont nous allons nous occuper tout à l'heure.

Aucun point du quartier ne mérite de mention spéciale ; on peut tout au plus mentionner le Cavau de nos jours qui, loin d'éveiller une idée d'enfoncement, doit être entendu comme similaire de *Caval*, en forme de croupe, puisque c'est un sommet de montagne séparant les dépendances de Château-Gombert de celles d'Allauch; et la ferme dite *Espitalet* qui, dans les actes du XIII° siècle, est nommée : *Hospitaletum Sanctæ Trinitatis* (1278) et *Domus qui dicitur Spitalet.* Faut-il croire qu'il y avait jadis un hôpital ? Nous ne savons. Ce qui est certain, c'est que la terre dépendait du couvent des Trinitaires de Marseille (Mortreuil).

L'assertion de Mortreuil est confirmée par ce qu'on lit dans un état des redevances de l'église de la Major (année 1219 environ). *Ecclesia S. Trinitatis servit L. eminas anone pro domo et terra que est versus Castrum Gomberti.*

Arrivons à la Baume-Loubière, grotte la plus curieuse quoique la moins connue du territoire de Marseille.

La Baume-Loubière est située à trois kilomètres de l'agglomération principale de Château-Gombert, à l'Ouest de la métairie de Palama.

Elle est a l'altitude de 258 mètres, presque au sommet, par conséquent, de la colline dont la crête est à 269 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Avant d'aller plus loin, tâchons de savoir ce que peut signifier le nom de *Loubière.*

Loubière, dira-t-on, vient de *Loup*, et on peut traduire ce double mot de Baume-Loubière par celui de *Grotte du Loup*, se basant sur ce fait que chaque hiver on surprend des loups dans les environs de Château-Gombert et qu'il n'est pas impossible dès lors que la Baume en question ait servi de repaire à l'un deux.

L'explication est satisfaisante sans doute, mais d'après nous, ce n'est pas la vraie. Loubière vient de *Loube* ou *Loubet*, qui ne signifie pas seulement *lupus*, loup, mais *ruisseau*, rivière.

Disons tout d'abord que la grotte Loubière est immédiatement au-dessus d'un ruisseau, d'un torrent, si l'on préfère Or, en Provence, un grand nombre de ruisseaux sont appelés *Loube* et *Loubet* et nous en connaissons plusieurs dont nous pourrions parfaitement décrire le cours. Nommons seulement la *Loube*, à quelques pas de Maillane ; le *Loubet* qui descend de Roquefort et se perd dans le vallat des Brayes, commune de Cassis; la *Font de Louve* ou de *Love* dans la commune d'Aubagne ; la dérivation du Jarret qui arrosait le quartier de Saint-Bazile et qui au XIII° siècle portait le nom de *Lubet* ou *Ribiera de Sant-Bausile* ; enfin le ruisseau qui

doit intéresser le plus les Marseillais, et auquel conduisait jadis le chemin devenu de nos jours la *rue de la Loubière*.

Ce chemin aboutissait a la propriété dite *Lubiera* ou *Lobiera*, laquelle était avoisinée par un *vallat* ou ruisseau, qui se nommait *Loba, Loube*, soit *Louve*. Un acte notarié du 10 juillet 1363, s'exprime ainsi : *Quamdam terram positam in territorio Massilie dicto al pas de la Loba*. (Une terre située dans le territoire de Marseille a l'endroit dit le *Pas de la Louve*). Plus d'un siècle plus tard (14 septembre 1476) ce ruisseau portait le même nom : *Vallatus de la Loba in Camassio* (Le Vallat de la Louve au Camas). Dans un autre acte du 24 décembre 1666, il est nommé *La loube* sive *Sault du Loup*. Enfin il est question de ce même ruisseau dans les archives de l'hôpital Saint-Esprit. L'économe reconnait que le nommé Paulet Vassal a payé.... pour sa redevance de la vigne et de la terre qu'il a affermées près de la Louve (*a la Loba*).

Un jour trouverons-nous l'occasion de dire que *jarret* a la même signification que *Louve*. Constatons en attendant, avec Augustin Fabre, qu'au commencement du XVIIIe siècle, le ruisseau dont nous parlons s'appelait *Jarret de la Loube* (acte du 17 février 1731).

Si l'on veut bien accepter l'explication que nous donnons et prendre par conséquent *loubet*, loube, louve, pour synonyme de cours d'eau, rivière, l'histoire de Romulus et de Rémus allaités par une *louve* nous paraîtra bien naturelle. Les deux fondateurs de Rome voient le jour sur les bords du Tibre, puis ils sont allaités, nourris par une *louve*. Mais cette louve n'a ni dents crochues, ni instincts sauvages ; c'est une rivière qui fait vivre ceux qui s'établissent sur ses bords.

Des découvertes de peinture faites en 1876 à Rome prouvent que les maîtres de l'Italie savaient parfaitement à quoi s'en tenir au sujet de leur louve. Parmi les scènes de légendes romaines représentées dans des peintures murales récemment retrouvées, on voit : L'exposition de Rémus et Romulus *sur le Tibre* ; l'enlèvement de Rhéa Sylvia par Mars, pendant qu'elle puisait de *l'eau à une fontaine*, et une bataille près des murs d'une ville sur le *bord d'une rivière*.

Encore un mot et nous revenons à la Baume-Loubière. Si l'on ne veut pas admettre notre manière de voir, nous demanderons, avec Masse de la Ciotat, pourquoi l'on appelait *lupanaria* soit *lupanars* les établissements que l'on sait, lesquels étaient toujours dans l'antiquité sur les *bords des rivières*, sinon parce qu'ils étaient assis sur les rivières mêmes.

Quittons la ville de Romulus, d'Auguste et de Caracalla, et munis de cordes et de torches, pénétrons dans la Baume-Loubière.

Il s'agit de franchir d'abord, le dos courbé, une sorte de couloir bas et étroit qui conduit à une vaste salle ornée de stalactites de de toutes formes, sur la gauche de laquelle s'ouvrent diverses cavités et qui est terminée par un gouffre où l'on ne peut descendre qu'à l'aide de cordes.

Qui croirait qu'un industriel a cru ces profondeurs propices pour la culture des champignons?

Cette salle basse dépassée, on se trouve en présence de plusieurs galeries qui communiquent les unes avec les autres, bien qu'elles soient de hauteurs différentes et que les divers couloirs offrent des pentes et des précipices plus ou moins profonds.

On prétend que la grotte, prise dans son ensemble, a trois cents mètres de profondeur ; mais il est impossible de vérifier ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

Laissons à Alexandre Gueidon, le seul auteur qui ait jamais écrit quelque chose sur la Baume-Loubière (Almanach de 1875), raconter ce qu'il a vu :

« Nous continuons à monter, à tourner, en ayant soin d'éviter les gouffres ; nous rencontrons un petit bassin rempli d'eau limpide et fraîche; plus loin se présente entre deux concrétions un passage si étroit que nous avons de la peine à le franchir. Nous arrivons ensuite en face d'une grande salle d'un accès difficile, le sol étant plus élevé que la galerie que nous suivons et d'une pente très prononcée qui aboutit à un abîme.

« Cette dernière partie de la grotte est magnifique ; les irrégularités de sa surface, les déchirures de ses parois, ses ombres profondes, ses stalactites et ses stalagmites transaparentes aux formes les plus fantastiques, les énormes blocs écroulés à facettes cristallisées qui réflètent et multiplient les rayons lumineux des torches, tout est d'un effet magique. »

Bibliographie. Il existe un nombre assez considérable de mémoires publiés pour ou contre les possédants-biens de Château-Gombert, relativement à certaines pérogatitives réclamées soit par le curé d'Allauch, Caire, soit par le curé de Château-Gombert, Vincens. On y retrouve, noyée dans un grand nombre de pages, l'histoire de l'église de Château-Gombert et du Luminaire de Saint-Mathieu. Le seul de ces mémoires qui puisse être réellement consulté avec fruit est le suivant :

Advertissement pour les Marguillers de la paroisse de Château-Gombert, terroir de Marseille et les scindics de possédans-biens au même quartier, demandeurs en lettres royaux en forme de requête civile envers l'arrest du 13 février 1662, contre messire Pierre Caire, prestre et vicaire du lieu d'Allauch, deffendeur ; in-4°.

Domaine de Palama et l'Etoile, banlieue de Marseille

destiné à former un vaste parc d'agrément, etc., par Emile Roche. Marseille, 1859, in-8°

Pièces authentiques concernant le quartier de Château-Gombert. Marseille, 1877, in-12.

(Un grand nombre de nos documents qui ont été puisés dans les archives paroissiales de Château-Gombert, ou nous ont été transmis par M. l'abbé Caillol, curé de cette paroisse et par M. le baron de Gombert, ont été contrôlés dans les Archives Départementales.)

COMTES (LES).

6e canton, 19e arrondissement de police. 7e de perception. — Paroisse des Caillols. — Distance de Marseille : 6,500 mètres.

Ce petit village est, par la nature de sa construction, un des plus originaux de la banlieue de Marseille. Ses maisons, bâties sans symétrie, forment une sorte de rue semi-circulaire au-dessus de laquelle on a construit plusieurs petits ponts au moyen desquels seulement on peut pénétrer dans les habitations.

M. Ch. Kothen a publié en 1868, dans la *Revue de Marseille*, une notice sur les *Comtes-Saint-Vincent*. Ce mémoire est fort intéressant et rempli d'indications précieuses; nous n'avons pas hésité à en faire quelques extraits.

Au Sud du hameau et sur la route même, on voit la chapelle élevée en 1697, par les soins des habitants du quartier et qui devint succursale de la paroisse Saint-Martin.

Les termes de la pétition qui fut adressée pendant la Révolution, par les habitants, aux maire et officiers municipaux de Marseille, sont précis, relativement à sa fondation, et curieux au point de vue de la sécurité des routes.

« Les habitants du quartier des Comtes-Saint-Vincent ont l'honneur de vous représenter qu'ayant obtenu, en 1697, la permission de construire, à leurs frais et dépens, une chapelle plus commode, quoique peu distante de l'ancienne, dite Saint-Vincent, et aux droits de laquelle ils n'ont jamais prétendu renoncer, attendu le chemin difficile de la traverse qui y conduisait et les vols auxquels ils étaient exposés en y allant assister aux offices divins... »

Depuis lors, les vols ont cessé, mais la traverse est restée mauvaise.

Cette église, qui a pu être conservée presque intacte pendant la Révolution, est formée d'une nef à plafond avec encorbellement, de 10 m. 35 c. de long, sur 5 m. 15 c. de large. Le sanctuaire, de 3 m. 92 c. de profondeur est en polygone formant abside et peint à la fresque.

Du côté de l'évangile, s'ouvre une chapelle dédiée à Notre-Dame-du-Rosaire, érigée en 1740.

Dès la réouverture des églises, le clocher qui avait été démoli, fut relevé, et depuis cette époque, tous les dimanches et les jours de fête, la messe y est célébrée par un prêtre libre, aux frais des habitants du quartier.

Le hameau est bâti au pied d'une colline admirablement boisée, que l'on nomme le *Coulet dé Taureou*, (la colline de Taurel), et d'une altitude de 94 mètres.

Ce collet a sa légende, que M. Kothen a consignée sans faire de réflexions.

« Il aurait été fréquenté jadis, dit-il, par les sorciers et par les fées, qui venaient la nuit y prendre leurs ébats. On fait remarquer, sur le plateau qui le domine, du côté du Nord, un rocher plat, assez large, que l'on appelle encore *la taoulo deis masquos*, la table des sorcières. On y voit des trous ronds et d'une certaine profondeur, où l'on prétend que ces êtres malfaisants plaçaient leurs bouteilles et leurs coupes. »

Quant au nom du hameau que l'on écrit aussi bien *Contes* que *Comtes*, il ne faut pas, comme certain auteur local, le chercher dans Κοντος, mot qu'il traduit par : *longue pique de bouvier*. L'origine en est beaucoup moins grecque. « Elle est due, écrit Mortreuil, à des tenanciers du même nom, et ses habitants portent encore le nom de Contes. » Et à l'appui, il cite des actes appartenant aux archives de l'évêché : *Terra que ten Bertrand Conte de S. Massel* (1486). *Terra francisci de Comtes Paradorerii* (1506). *Bastide des Comtes* (1636).

Des Comtes à la route d'Aubagne qui longe presque constamment le lit de l'Huveaune, la distance n'est pas considérable. Le débouché de la traverse a eu lieu en face d'une scierie de marbre et d'une fabrique de réglisse où l'on peut retrouver avec un peu de bonne volonté, les restes de la chapelle de Saint-Vincent placée sous le titre de la *Présentation de la Sainte Vierge*. Cette chapelle était déjà en ruine lorsqu'elle fut vendue, comme bien national, le 1er septembre 1791.

Jusque là il y avait un prêtre résidant.

En ce qui concerne l'existence d'un hospice au même endroit, les savants sont d'accord pour la contester. Il convient donc de faire des réserves au sujet de ce que disent MM. L. Méry et Guindon dans leur *Histoire de la commune de Marseille*, d'après Ruffi probablement.

« La fondation de l'hôpital de Saint-Vincent, à l'endroit où se trouvait encore, en 1840, une chapelle sous le vocable de saint Etienne, paraît remonter aux premières années du XIIIe siècle. Il est fait mention de cette maison dans une pièce portant la date de 1234,

et 1294. — Ces deux titres, dit Mortreuil, ne se retrouvent plus et ne sont mentionnés dans aucun inventaire.

Le tènement de Saint-Vincent qui s'étendait jusqu'au béal du moulin de la Moutte, écrit Mortreuil, dépendait de la maison de *La Salle* dont l'ancien château entretenu avec soin est encore debout, à l'E. du collet de Taurel.

Il est question de l'antique construction, dans les archives de Saint-Victor, dès l'année 1119, et de son église qui était un prieuré dépendant de l'abbaye lequel n'était point soumis à l'obédience épiscopale.

La terre de La Salle, érigée en seigneurie fut acquise, le 12 septembre 1549, par Pierre de Seriazo, dont la fille Catherine épousa Michel de Village : le dernier descendant de celui-ci est mort le 20 octobre 1853.

Le domaine a été démembré, mais la partie la plus considérable appartient aujourd'hui à la famille de Coriolis. Les bâtiments entourés d'un mur d'enceinte, occupent le sommet d'une colline qui domine la route des Caillols à Saint-Marcel et conservent l'aspect seigneurial que l'on aime à retrouver dans les anciens châteaux. (Voir : *La Salle*).

Bibliographie. Les Comtes-Saint-Vincent, par Charles-Jean (*Revue de Marseille*, p. 573), 1868.

CROIX-ROUGE (LA)

6e Canton, 18e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 7,400 mètres.

« Il y a à peine cinquante ans, avons-nous lu dans les archives de l'église de Chateau-Gombert, que la Croix-Rouge ne comptait que quelques vieilles habitations en ruine. Dans l'ancien régime, sur les bords du Jarret, il y avait le bureau de déclaration des objets imposés à leur introduction dans le terroir de la ville de Marseille. Une *croix* indiquait le bureau. Elle disparut en 1793 avec le bureau. Quand le calme fut rétabli, une nouvelle construction s'éleva entre les chemins de la Bourdonnière et d'Allauch. Une croix rouge, couleur à la mode alors, fut peinte sur le flanc Ouest du mur extérieur, mais elle indiquait non plus un bureau, mais une buvette. C'est de là que le quartier a pris le nom de Croix-Rouge, sans perdre tout à fait celui de *Jarret* qu'il portait autrefois. »

L'histoire de la Croix-Rouge est résumée presque tout entière dans ces quelques lignes. On l'aura complète si l'on rapproche de cet article celui que nous avons écrit sous le titre de Bégude (Tome II, page 27).

Le village se compose d'une vingtaine de maisons situées des deux côtés de la grande route n° 8 bis, principalement sur la lisière Sud, sur les bords du Jarret, et à l'embranchement du chemin vicinal, n° 21, qui conduit à Allauch.

Sa population officielle était en 1866 : 86 habitants ; en 1872 : 127 habitants ; en 1876 : 170 habitants.

L'église, dédiée à saint Patrice, est une chapelle à plafond. Tout autour de l'unique nef règne une épaisse corniche en plâtre soutenue par des piliers imitant des colonnes. Une abside en cul de four la termine. Sur la façade qui fait face à l'Est, au dessus de la porte, on a ménagé une niche renfermant la statue du Patron de l'église, par M. Barthélemy. Les quelques tableaux qui ornent l'édifice proviennent, ainsi que la cloche, de l'ancienne chapelle de la Bégude.

Par suite d'une délibération du Conseil Municipal, en date du 27 novembre 1868, la Ville a ache é pour la somme de 25,000 fr. l'église de Saint-Patrice dont la construction était due à l'initiative privée des habitants.

CROTTES (LES)

4e Canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 3,400 mètres. — Bureau de poste (Annexe A).

Pour les étrangers, le mot de *Crottes* est un terme assez mal sonnant, car ils peuvent supposer que ce village, relié aujourd'hui à la ville par de longs cordons de maisons, était jadis tout au moins un endroit boueux, presque impraticable pour les piétons.

Or, *croto*, en idiome local, est une *cave ;* si l'on préfère trouver dans le mot l'équivalent de *baumo*, il faut écrire *grotte*. Dans tous les cas il eut mieux valu écrire *Crote*, avec un seul t : si à l'oreille le nom eut été aussi peu harmonieux, à l'œil il serait bien plus satisfaisant.

On peut convenir néanmoins que, à l'époque où la route d'Aix n'était pas, comme aujourd'hui, à l'état de chaussée élevée de deux ou trois mètres au-dessus du sol, le passage en hiver, ne devait pas être très-commode. Sur une étendue de deux à trois cents mètres au moins, le terrain est de nos jours encore, bas, humide, sillonné par des rigoles d'eau et sujet aux brusques débordements du ruisseau de Caravelle. Les étrangers et les Marseillais eux-mêmes, ont donc été portés à prendre le mot de *Crote* dans le mauvais sens et à lui donner une signification justifiée par l'état des lieux.

Il n'est pas permis, cependant, de nier la véritable étymologie de *Crote*.

Dans les actes les plus anciens que nous puissions citer (1299, 1343, 1351), le mot se trouve écrit constamment de la même façon : *Molendinum de Crota*, *Pons de Crota*. Plus tard, il est question de *la Pichone* Crotte, de *la Petite* Crotte et du quartier de *la* Crotte. Ruffi parle de Notre-Dame de *la* Crotte. Le plan de Chevalier écrit *Les Grottes*.

En voilà plus qu'il n'en faut pour rétablir le vrai sens du mot ; et l'on sera tout-à-fait convaincu, nous l'espérons, quand on saura que le nom lui vient d'une auberge ou logis qu'on voyait sur la route et qui, de dimensions modestes, n'etait guère qu'une *cave*, relativement au terrain qui l'entourait.

Le quartier des Crottes était naguère bien plus étendu que de nos jours, et sa circonscription territoriale beaucoup plus importante. Il a été réduit au N. et au S. Au S., en l'année 1834, epoque de la fondation de la paroisse de Saint-Lazare ; au N., en l'année 1865, quand on créa la succursale de Saint-Trophime (Madrague et Cabesselle).

La paroisse des Crottes renferme encore : 1° Les Trois Frères ; 2° les Petites Crottes ; 3° Une partie de la Madrague de la Ville ; 4° L'Attaque ; 5° le Bachas ; 6° L'Abattoir ; 7° Enfin, une partie d'Arene.

Disons d'abord quelques mots de l'ancienne église qui, par le fait de la dernière limitation de la paroisse de Saint-Trophime, ne se trouve plus dans la paroisse des Crottes. On aurait pu, ce nous semble, tenir un peu plus compte des souvenirs et avoir quelques égards pour le passé.

L'histoire de cette église se trouve résumée presque en entier dans un mémoire, sans date, mais antérieur de peu à la Révolution, qu'a bien voulu nous communiquer M. Martiny fils.

L'église, dans le principe était privée, y est-il dit, dès le début, et elle était adossée à un moulin à eau qui a été appelé de tout temps *Moulin de la Crote, Molendium de Crota* (1299).

« L'église, la place et le pré contigus, dit le mémoire, sont donnés à une cense de deux émines de blé avec imposition de directe en faveur des RR. PP. Grands-Carmes de Marseille. L'origine de cette cense et de cette directe est consignée dans un acte du 10 août 1514 où l'on dit que les RR. PP. Grands-Carmes du couvent de Marseille possédaient alors une carterée de terre dans laquelle il y avait une place et chapelle du moulin de la Crote.

« Le même jour, les Carmes donnent à nouveau bail et a emphitéose perpétuel à Claude Boyer, à sa femme et à Jean Boyer, leur fils, cette carterée de terre, place et chapelle au moulin de la Crote à la cense annuelle de deux émines de blé avec imposition directe.

« Deux jours après (12 août 1514) les mêmes parties font un contrat d'échange. Claude Boyer et les siens donnent aux Carmes une propriété de terre, vignes et oliviers dans laquelle est une bastide située à Saint-Trone et les Carmes donnent à Claude Boyer le moulin de la Crote, avec le petit terrain contigu et ses appartenances sur lesquels ils imposent une cense de neuf gros monnaie courante et retiennent la directe. »

Le 7 juillet 1647, Jérôme d'Antoine passait reconnaissance du moulin de Crote et de la chapelle. Cette chapelle était encore privée et il y faisait dire la messe, surtout les jours de dimanche et de fête, pour sa commodité et sa dévotion et il permettait, par simple tolérance, que les voisins vinssent l'entendre, en passant par les viols allant au moulin.

Jérôme d'Antoine, peu avant sa mort, prit des dispositions pour que cela continuât pour l'*utilité* du quartier et il institua même une rente annuelle de 100 livres destinée à l'entretien de l'église.

« A l'ombre de ce titre, dit textuellement le mémoire en question, titre qui vraisemblablement a été amplifié par la négligence du sieur d'Audifret, successeur de Jérôme d'Antoine, cette chapelle des Petites-Crottes a été insensiblement mise sur le pied d'une succursale, le prêtre qui la dessert, administrant les sacrements et enterrant les morts. Elle est de plus administrée par six prieurs que le quartier élit annuellement.

« Le 28 août 1700, le sieur d'Audifret vend le domaine à M. Pierre de Saboulin, et dans cette vente qui comprend le domaine où se trouve enclavée la chapelle, il excepte, par une disposition expresse, le sol de la chapelle et la place d'icelle.

« Le 6 avril 1725, la propriété fut vendue, aux mêmes conditions que ci-dessus. par M. de Saboulin, à noble Jean-Baptiste Fabron, secrétaire du Roi, qui l'a laissa en mourant à son fils François-Jean-Baptiste Fabron lequel continua à acquitter la cense annuelle de deux émines de blé, d'où il resulte, dit l'auteur du mémoire, la confirmation du domaine direct de cette chapelle et place en faveur du couvent des Grands-Carmes et du domaine utile en faveur de la famille Fabron. »

Revenant en arrière de quelques années. on trouve que l'église était placée sous le vocable de *Notre Dame-de-Jérusalem*, titre qui lui fut donné par les Carmes des Aygalades, dit M. J.-B. Sardou, dans une notice manuscrite, en souvenir du berceau de leur ordre en Terre-Sainte.

Cependant en 1657, suivant Guesnay, et

en 1696, d'après Ruffi, elle était connue sous le nom de *Notre-Dame* de la Crotte En 1713, étant déjà succursale de la cathédrale, elle portait le titre de *Notre-Dame-de-la-Nativité*, et fêtait cette solennité le 8 septembre.

L'église ayant été fermée pendant la Révolution fut vendue, le 3 thermidor an IV, au sieur Antoine Barbe, maçon, avec le logement y attenant, les dépendances et leurs régales.

Ouverte de nouveau en 1802, et érigée en succursale de la paroisse des Aygalades, elle fut revendue par ce même Barbe aux habitants dudit quartier qui la possédèrent jusqu'au mois de novembre 1840, époque à laquelle Mgr de Mazenod, autant pour obliger les paroissiens à fréquenter la nouvelle église que pour couper court à de nombreux litiges, l'interdit et défendit d'y célébrer les offices.

Les dernières difficultés ont été levées le 8 mars 1852, époque à laquelle la Municipalité échangea tous les droits qu'elle pouvait avoir sur l'ancienne église contre ceux que les héritiers Fabron faisaient valoir au sujet de l'église nouvelle.

Notre-Dame de la Crote fait partie aujourd'hui de l'huilerie Joseph Martiny, laquelle renferme l'ancien moulin des Carmes, *Molendinum de Crota*. Le sol en a été exhaussé de plus d'un mètre et demi, ce qui en dénature les proportions. La façade est bien conservée, mais elle n'a pas le caractère d'ancienneté qu'elle devrait avoir, ce qui prouve que d'importantes réparations lui ont été imposées depuis la construction primitive.

La nouvelle paroisse, composée de trois nefs, est située à l'angle du chemin des Aygalades et d'une courte traverse qui relie ce chemin à la route d'Aix, au quartier dit des *Trois-Frères*. La première pierre a été posée par Mgr de Mazenod, le 14 avril 1839, sous le titre de *Nativité de la bienheureuse Vierge Marie Immaculée et de Saint-Jean-Baptiste*.

Le clergé en prit possession le 8 novembre 1840, et l'évêque la consacra le 3 octobre 1841. La Ville en a fait l'acquisition, par délibération du 25 mars 1850, moyennant 43,000 francs, le mobilier compris.

Cette église n'est pas un monument remarquable: le style pseudo-grec est banal et le clocher, sans style classique, est posé en pignon sur la façade. Trois de ses quatre cloches datent de 1850.

Le quartier des Crottes renferme officiellement, d'après le recensement de 1876, 3,101 habitants. Il s'agrandit et s'agrandira encore des deux côtés de la route nationale, jusqu'au moment où la ville de Marseille, ayant pris les développements que l'on rêve pour elle, il sera complétement englobé et perdra tout caractère propre. Il est déjà inutile que nous mentionnions qu'il renferme telle ou telle école de filles ou de garçons.

A l'Est, le territoire de la paroisse est borné par le ruisseau de Caravelle qui longe le chemin des Aygalades.

On sait déjà que c'est sur la rive droite de ce ruisseau, dont les inondations sont parfois aussi subites que violentes, que se trouve le *moulin de la Crote* ou *moulin des Carmes*, suivant les termes d'un acte du 27 septembre 1508. Et, à ce sujet, nous sommes bien forcé de faire remarquer que ce moulin n'est pas le même que celui de Riquetti, ainsi que le croit Mortreuil, dont nous citons si volontiers les découvertes.

Les deux moulins de la Crote et de Riquetti sont très-distincts et appartiennent à deux propriétaires différents: mais ils ne sont pas très-éloignés l'un de l'autre et sont alimentés tous les deux par le même cours d'eau. Le moulin inférieur « appartenait en dernier lieu à Jeanne de Riquetti, dame de Châteauneuf et de Négreaux. » Quand au supérieur, nous en avons suffisamment parlé.

Les bords de ruisseau des Aygalades sont fort agréables, mais l'eau est loin d'avoir cette limpidité que chantent les poètes et qui fait le charme des sites de ce genre. Cela n'est pas fait pour rebuter les botanistes qui viendront y chercher la *Ferula nodiflora* et l'*Allium neopolitanum*.

(Renseignements recueillis dans les archives paroissiales des Crottes ou fournis par feu l'abbé Palmaro, curé de cette paroisse, et M. Martiny, négociant à Marseille).

DURBECS (LES)

6° Canton, 18° arrondissement de police, 7° arrondis- de perception. — Paroisse de St-Julien. — Distance de Marseille : 7,000 mètres.

Ce petit hameau est situé près des Martégaux, à gauche du ruisseau de Fondacle.

L'acte le plus vieux que nous connaissions est du 6 mai 1528. Il est question de la *Terra Francisci Durberqui*. En l'année 1695, cette terre était connue sous le nom de *Petits-Durbecs* et sous celui de *Bastide des Durbec*.

Il n'est guère possible, comme on le voit, de se tromper sur l'origine du hameau.

Un peu au Sud des Durbecs il y avait jadis une tour située sur une colline qui a conservé le nom de Roquefranque et qui dans un acte du 8 octobre 1287, est nommée *Rocha Francha*.

« La communauté de Marseille, dit Mortreuil, entretenait au XVI° siècle, une vigie sur cette hauteur. »

Cette vigie était destinée évidemment à surveiller la vallée au fond de laquelle se trouve aujourd'hui le chemin de grande communication n° 11, depuis la Rose jusqu'à la Valentine.

C'était donc une station de ce vaste système de vigies dont les Marseillais avaient muni leur territoire et ses abords.

ENDOUME.

5e Canton, 21e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 3,100 mètres.

Si nous considérons l'importance de cette agglomération, au double point de vue de l'etendue et de la population, le nom de village ne peut lui être appliqué, car la courte distance qui le sépare du centre de la ville rendrait préférable la dénomination de faubourg.

Jusqu'à ce jour pourtant on a considéré Endoume comme une agglomération à part, ce qui nous détermine à le traiter ainsi.

Nous sommes fort embarrassé pour dire quel est le véritable point de départ du nom d'Endoume. Parmi les chercheurs d'étymologie, les uns veulent que soit Εν Δῶμα, en demeure, les autres Δεῖμα, *crainte*, à cause des fréquents naufrages dont la côte a été témoin ; les derniers que ce soit *Paseidon* ou Neptune, divinité qui aurait eu un temple au sommet de la colline N.-D. de la Garde.

Il va sans dire que nous citons toutes ces versions pour mémoire : ce serait s'aventurer déjà beaucoup que d'affirmer que le mot latin *domus*, maison, est la véritable étymologie ; mais sans nous avancer d'une manière absolue, nous accepterions celle de *dôme*, élévation, dont on trouve l'explication dans *Puy de Dôme.*

Des actes qui n'ont rien de fabuleux, car ils ont été cités par Mortreuil, indiquent que le port d'Endoume (est-ce Malmousque, le vallon des Auffes ou Maldormé ?) était parfaitement pratiqué durant les XIIIe et XIVe siècles. *Portus de Domezes* (12 mai 1288), *Portus de Domes et de Domeos* (1311), tels sont les noms sous lesquels il était désigné. Au XVIIIe siècle, c'est *Doume*, *Doumes* et *Cap de Doumes*, et il n'est pas difficile de comprendre comment de Doume on a fait, en provençal, *En Doume*. *Anar en Doume*, c'était aller à Doume. La manie de tout franciser a fait le reste.

Nous sommes d'accord sur ce point avec Augustin Fabre : « Le mot Endoume est assez nouveau. dit-il ; les anciens titres, même ceux du XVIIIe, disent le Doume, quartier de Doume. Mais comme le peuple disait aller *en* Doume, comme il dit encore aller *en* campagne, les deux mots finirent par n'en faire qu'un seul. »

De la supposition passons à la réalité. Le village d'Endoume date de nos jours. Si l'on se rapporte aux cartes éditées vers la fin de l'Empire, on ne trouve que la batterie de Malmousque, deux ou trois postes de douane isolés, et quelques rares cabanons perdus dans les vallons qui ne recevaient un peu d'humidité qu'après les pluies torrentielles des équinoxes.

Sous la Restauration, quelques maisons se bâtissent par ci par là, des guinguettes s'établissent aux carrefours des sentiers et la plus célèbre de toutes, qui a donné son nom à l'un des chemins principaux, peint sur sa porte, en guise d'enseigne, un *Arlequin.*

Peu à peu les murs de clôture s'élèvent et bordent des propriétés où le pin ose seul affronter l'aridite du sol : les postes à feu montrent leurs cimeaux sur tous les points culminants ; à proximité des postes quelques bastides se construisent ; on roule les pierres détachées du sol, on arrache les rochers, on transporte la terre, on plante des arbres, et les eaux du Canal de Marseille arrivant au milieu de tous ces travaux, la physionomie du quartier se modifie sensiblement.

L'amour effréné que les Marseillais ont toujours eu pour la bastide, augmenté d'un engouement légitime pour les bains de mer, puis les spéculations insensées sur les terrains auxquelles nous avons assisté de 1855 à 1865, ont fait le reste. Un moment on a cru que la ville allait s'étendre depuis la Madrague jusqu'à Montredon et qu'on ne trouverait plus entre ces deux points un seul emplacement à bâtir. La moindre parcelle de rocher devint une table de jeu que l'on couvrit de pièces d'or et de billets de banque.

Un découragement presque général a succédé à cette fièvre de confiance ; aujourd'hui la moité d'Endoume est à vendre, mais les vendeurs tiennent leurs prix bien haut ; ils ont dépensé tant d'argent !

On comprend sous le nom d'Endoume tous les terrains bâtis ou non qui se trouvent entre la porte Saint-Victor, la mer, le Vallon de l'Oriol et la Vierge-de-la-Garde. Cependant quelques-uns des quartiers ainsi englobés sont spécialement désignés sous les noms de Saint-Lambert, Catalans, Vallon des Auffes, Malmousque, Roucas-Blanc et autres dont nous nous occupons spécialement.

Endoume, considéré dans cet ensemble, offre encore aujourd'hui un singulier mélange de belles habitations et de cabanons chétifs, de jardins magnifiques et d'enclos pierreux. La misère et l'opulence vivent très-bien

côte à côte et le boguey du laborieux portefaix trotte, sans faire rougir son propriétaire, sur le même chemin que l'équipage du gros négociant.

C'est avec grand peine qu'on a pu rendre carrossable l'unique chemin d'Endoume. Les rues et les traverses, coupées de dix en dix pas par des portails verts qu'enchassent des murs couronnés de tessons de bouteille, sont censées conduire d'une habitation à l'autre. Dans le fait, ce sont de petits labyrinthes que l'on n'apprend à connaître que l'orsqu'on les fréquente journellement.

Les botanistes trouvaient jadis sur ces collines abruptes quelques plantes signalées par M. Derbès. Les Convolvulus lineatus, Silene brachypetala, Trigonella Fœnumœcum, Mesembryanthemum nodiflorum, Hyoseris scabra, Echium calycinum, Trisetum neglectum, etc, étaient fort communs; maintenant ils sont rares.

Une église, bâtie en 1842, sous l'inspiration de M[gr] Eugène de Mazenod, et qui pour ce motif est dédiée à saint Eugène, montre son clocher pointu-au-dessus de ce capharnaüm de constructions. La porte fait face à un tronçon d'avenue se liant au chemin vicinal n° 10.

L'abside repose sur des rochers affreusement dénudés qui baignent leur base dans l'anse des Auffes. C'est un édifice sans caractère, à trois nefs, dont un nouvel agrandissement est devenu nécessaire.

La foudre est tombée sur le clocher le 24 octobre 1872; on doit s'attendre à ce que ce fait se renouvelle.

La route aboutit à une sorte de place qu'on pourra pendant des siècles se dispenser de paver, car la roche vive la couvre en entier; c'est là que s'arrêtent les omnibus de la ville. Le chemin descend en zig-zag jusqu'à Malmousque.

Le chiffre de la population d'Endoume est important. En 1872, on y a compté officiellement 9,952 habitants. En 1876, y compris les Catalans, Saint-Lambert et le Roucas-Blanc, le chiffre s'élevait à 12,391.

EOURES

6e canton, 19e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 13,400 mètres.

Située à l'extrémité orientale du territoire de Marseille, entre la Treille, les Camoins, la Reynarde et la commune d'Aubagne, la paroisse d'Eoures est une des moins connues et des moins fréquentées de la banlieue de Marseille.

Ce n'est pas sans intention que nous employons le mot de paroisse, de préférence à ceux d'agglomération, de hameau ou même de section et de quartier, car les dépendances de cette église comprennent plusieurs petits hameaux appartenant à la commune de Marseille et à la commune d'Aubagne.

On parvient au village, ou du moins à la petite agglomération qui porte officiellement ce nom, par le chemin vicinal n° 7, très-jolie route qui, partant de la bifurcation de Camoins-les-Bains, au dessous des Fabres, aboutit à Aubagne, en laissant à gauche le village des Camoins.

La population paroissiale d'Eoures en 1875 était de 240 habitants ainsi distribuée :

Eoures, 50 hab. — Les Grandes-Bastides, au S., 35 hab. — La Pageotte, à l'E., 25 hab. — La Brinquironne, à l'O., 25 hab. — La Tuilière qui appartient à la commune d'Aubagne, 30 hab. Le reste était disséminé dans les bastides du territoire. Le chiffre officiel d'Eoures, d'après le recensement de 1876, est, officiellement, de 174.

Le territoire d'Eoures est assez accidenté, mais la plus grande partie est abritée contre les vents du Nord. Non-seulement on n'y voit pas d'endroits incultes, mais on est en droit de dire que l'agriculture qui est l'unique occupation des habitants y est très-florissante. Il est facile d'en juger, au printemps surtout, car alors les moindres recoins de terrains sont couverts de fèves, de petits pois, etc. Les habitants se livrant presque exclusivement à la culture des primeurs et surtout des tomates ou pommes d'amour, dont ils font un grand commerce. En dehors de ces légumes, ils récoltent de l'huile. Avant que le phylloxera eut fait son apparition on y récoltait aussi du vin d'excellente qualité.

Le territoire n'est pas arrosé par les eaux du Canal; il est bien traversé par des conduites, mais ces conduites étant souterraines pour aller déboucher plus loin, Eoures n'en retire aucun avantage.

Si, au point de vue municipal, le village dont nous nous occupons a peu d'importance, il n'est pas tout-à-fait dépourvu d'intérêt sous le rapport de l'histoire locale.

Eoures, dit M. Meynier (de Saint-Louis), vient du *Nebula* : les appellations primitives de Νέφέλη, brouillard, Ορειος, montagneux. Nous ne saurions partager cette opinon.

« Le nom de ce village, avaient dit les auteurs de l'*Histoire de la commune de Marseille*, nommé *Les Boires* dans les cartes de Cassini, paraît provenir de *Ouidé* ou *Ouiré*, espèce de tas de pierres disposé de manière à rassembler les eaux. »

Ce paragraphe contient une double erreur! Les *Boires* sont parfaitment distincts du petit hameau d'Eoures qui alors se nommait, sous

la plume de ceux qui voulaient en franciser le nom, *Heurre*.

En ce qui concerne l'explication du mot, outre que la localité ne s'est jamais appelée *Ouiré*, aucun habitant de la localité n'a pu nous montrer les entonnoirs dont parlent ces auteurs.

Il serait peut-être plus exact de dire qu'Eoure est le même mot qu'*Eouré*, terme provençal équivalent à celui de chêne-nain ou brousaille. Or, il n'y a pas le moindre doute qu'autrefois les collines de ce quartier étaient convertes de chênes Kermès et n'étaient pas cultivées.

Le nom d'Eoures est prononcé *Néoules* par les gens du pays, mais en provençal l'R et l'L se valent au point d'être souvent remplacées l'une par l'autre, et si la lettre L est employée de préférence à l'R c'est uniquement parce que l'articulation en est plus facile. Néou*les* n'est donc autre chose que Néou*res*. Quand à la lettre N, son emploi ici n'est qu'une question d'euphonie, et les exemples seraient assez faciles à trouver pour que nous insistions plus longtemps sur ce sujet.

Les noms anciens d'Eoures ne diffèrent pas essentiellement de son appellation actuelle, et c'est sans effort que, subissant les diverses modifications, les formes anciennes sont encore si reconnaissables aujourd'hui. Enumérons les principales : *Néoule*, (provençal). — *Novalas* (1064). — *Evola* (1113) — *Eula*, (prononcez Eoula) 1119. — *Eura* Eoura) 1306. — Nostra Donna *Deura* (d'Eoura) 1382. — *Eaura* (1552). — Notre-Dame d'*Orra* (1501). — *Eoures*. (1704).

La plupart des documents dont nous précisons la date ne fournissent aucun renseignement précieux. D'autres sont plus intéressants.

En 1060-1064 (cart. de Saint-Victor n° 137) on lit : Nous, Jauffret et Fulco, nous donnons aux moines... *in Novolas quod requiribamus in quartone*.

La chapelle de *Sante Marie de Evola* est nommée dans la confirmation des biens de l'Eglise de Marseille par Pascal II, du 23 avril 1113 ; *Cellam Sainte Marie de Evola*.

Dans une transaction du 9 janvier 1119, passée entre les chanoines de la cathédrale et les moines de Saint-Victor, au sujet des dîmes, il est dit : *Monachi laxent et definiant clericis ecclesiam de Eula cum omnibus adquisitis et adquirendis*.

« Cette concession leur fut confirmée par la transaction du 15 mai 1165 ; depuis lors, dit Mortreuil, Notre-Dame d'Eoures n'a point cessé d'être un prieuré du Chapitre de la cathédrale. Ce prieuré dépendait autrefois de l'église de Saint-Sauveur, d'Aubagne.

« Par une sentence de 1289, confirmée le 14 juillet 1318, l'église d'Eoures fut unie à la prebende de Saint Thyrse (paroisse de Saint-Loup) pour ne former qu'un seul prieuré. »

L'abbé Cayol, dans son *Histoire du quartier de Saint-Loup*, énumère divers changements opérés parmi les prieurs et quelques procès relatifs à ce prieuré en 1360, 1405, 1474, 1562 et 1727, mais cela n'offre que peu d'intérêt.

Lors du rétablissement du culte, après la Révolution, le quartier d'Eoures fut compris dans la paroisse des Camoins. Cela dura jusqu'en 1832, époque à laquelle il fut donné à celle de la Treille.

En 1839, la succursale d'Eoures fut constituée ecclésiastiquement, mais ce ne fut qu'en 1845 qu'elle fut reconnue civilement.

Nous avons quelque raison de croire que l'ancienne église de Notre-Dame occupait l'emplacement de l'église actuelle, peut-être même est-ce la sacristie de celle-ci qui a été la chapelle primitive dont il est question dans l'acte de 1060. Cette annexe qui est voûtée et d'assez petites dimensions, fut mise en dehors de l'édifice principal, en 1817, lorsque, sous prétexte de l'agrandir, on démolit la plus grande partie des murs pour les reconstruire : mais, par économie sans doute, on se contenta de faire une grande salle carrée avec plafond, sans caractère religieux.

Des modifications ont eu lieu en 1859. Mais du mois d'avril au mois de novembre 1874 il a été fait à l'édifice de tels changements que l'on pourrait dire que l'église a été reconstruite à nouveau. Non seulement on a remplacé le plafond par une voûte (en plâtre) et couvert les murs de peintures, mais sur la façade on a élevé un clocher du genre roman, surmonté d'une statue de la Vierge (Notre-Dame-de-Lourdes).

La dépense totale a atteint le chiffre de 28,000, francs sur lesquels 18,000 ont été fournis par les habitants.

L'église qui est demeurée sous le vocable de Notre-Dame, est placée sur le bord de la route des Camoins à Aubagne, et depuis que le clocher existe, elle peut être aperçue de loin. Le presbytère, qui est assez vaste, est attenant. Quelques maisons de modeste apparence les avoisinent l'un et l'autre.

ESTAQUE (L')

4e canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 10,900 mètres.

Ce village est situé au Nord du golfe de Marseille, au pied d'une des montagnes de

la Nerte. Lorsqu'on s'y rend par la voie de terre, soit le chemin d'intérêt commun n° 15 de Marseille à Martigues, on jouit de la vue de plusieurs sites charmants.

Le plus beau coup d'œil d'ensemble qu'on puisse embrasser est assurément celui qu'on se procure du chemin même de l'Estaque, à l'endroit où il est traversé par l'aqueduc de Saint-Louis, à proximité des Hauts-fourneaux.

De là on plonge et sur la vallée de Séon et sur la partie Nord de la rade de Marseille. Ici, c'est le village de Saint-André, puis, Saint-Henri, enfin, l'Estaque, avec leurs clochers pointus et leurs innombrables cheminées; là, ce vaste port forain qui décrit une large courbe à peine festonnée de quelques criques peu profondes et dominée à droite par des côteaux verdoyants et désormais fertiles; en face, les rochers de la Nerte.

L'agriculture, l'industrie, la navigation présentent à la fois des spécimens de leur importance, et l'homme le plus indifférent ne peut rester impassible devant ce délicieux panorama.

Le mot d'*Estaque* correspond probablement à celui d'*Estacade*, qui désigne ces sortes d'apontements auxquels peuvent s'amarrer les navires et qui servent d'embarcadère. Mais il peut simplement exprimer ce qui sert à lier un objet, soit *Estaco*, en provençal.

En l'absence de documents certains, il ne nous répugne pas de croire que le nom vient de l'usage immémorial que les pêcheurs avaient d'*attacher* leurs embarcations à un pieu fiché en terre ou à une bigue enfoncée dans l'eau à peu de distance de la côte.

Cependant on pourrait croire, avec les auteurs de la *Statistique du Département*, que le mot Estaque est le même que celui de Στοίχαδες ou *stœcades*, nom que portaient jadis les îles de Marseille.

Les deux termes grecs ou latins auraient une étymologie commune, soit στοιχος, rang, série, de la suite de collines qui bordent la côte, depuis Séon jusqu'au Cap Méjean, aussi bien que de la succession des îles, l'une courant après l'autre.

Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, paraît avoir fait cas de l'étymologie provençale de préférence à l'étymologie grecque lorsqu'il donna pour patron au quartier *St Pierre-ès-Liens*. Saint Pierre-es-Liens en provençal se dit *San Peiro l'estaca*. C'est plus qu'il n'en fallait à un prélat qui prisait l'idiome provençal et désirait que tout le monde le parlât correctement.

Les documents historiques sont rares.

Dans un acte du 30 novembre 1294, existant aux archives de la Major, le quartier de l'Estaque est désigné comme faisant partie du territoire des Pennes, lequel a, pendant plusieurs siècles, appartenu à Marseille; mais il a dû, de tout temps, être considéré comme de peu d'importance, puisqu'il n'est pas même dénommé dans la loi du 22 décembre 1789-8 juin 1790, qui établit Séon (Saint-André) chef-lieu du 2e canton du 3e district des Bouches-du-Rhône. Il y est seulement question de la Nerte.

Antérieurement à cette dernière date, sous l'épiscopat de Mgr de Belsunce, la paroisse de Saint-André ayant été scindée en deux, l'Estaque appartenait à l'église de Saint-Henri et les choses demeurèrent en cet état jusqu'au 1er juin 1853, époque à laquelle l'Estaque en fut détachée par Mgr de Mazenod pour être érigée en succursale. Le décret du gouvernement approuvant l'ordonnance de l'Evêque est du 3 du même mois. Au point de vue diocésain, la succursale fait partie des Aygalades et est comprise dans l'archidiaconné de Ste-Marie-Majeure.

La première pierre de l'édifice fut posée le 1er dimanche d'août 1850. Moins d'un an après, l'église étant terminée, elle fut bénite par M. Cailhol, vicaire général, le 1er dimanche d'août 1851. Le clocher date de 1863 seulement. La commune a fait en 1855, moyennant la somme de 13,000 fr., l'acquisition de ce bâtiment, construit en briques et en moëllons et sans caractère architectural déterminé. L'autel, en marbre, fort beau d'ailleurs, que l'on doit à la munificence de M. Désiré Michel, est grec, ce qui jure un peu avec l'ogive que l'on trouve unie au plein cintre. Telle quelle cependant la nef est belle et si un jour on y ajoute les collatéraux dont la place est réservée, l'édifice offrira de larges dimensions. Sur les murs sont appendues plusieurs grandes toiles de M. Arnaud-Durbec.

Vu de la voie ferrée, le village de l'Estaque paraît fort en désordre: les maisons, les briqueteries et les terrains d'où l'on extrait l'argile qui sert à alimenter les fabriques de tuiles et de carreaux, forment un mélange tout au moins singulier. Le jour où l'on voudra percer des rues et prescrire des alignements l'embarras des architectes sera grand.

Quand on s'éloigne et que l'on gravit les pentes, on se heurte à des murailles derrière lesquelles s'abritent des maisons de campagne charmantes. De là, les points de vue sont admirables. De la porte même de l'église, au devant de laquelle on a ménagé une place plantée de quelques arbres, on découvre un superbe panorama comprenant le golfe de Marseille tout entier, depuis la pointe de Croisette jusqu'au port de Niolon.

La population de l'Estaque atteignait, en 1872, le chiffre de 1287 habitants, disséminés dans cinq quartiers:

1. L'*Estaque*, proprement dite, où se trouvent l'église, la caserne des douanes, l'école communale laïque de garçons, auquel est attenant un beau jardin, l'école communale des filles, dirigée par les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, etc.

2. La *Fontaine des Tuiles*, du nom d'une belle source au bord de la mer, dont l'eau n'avait autrefois pour s'épancher qu'un modeste canal de tuiles.

3. La *Gare*, une des situations les plus heureuses où la compagnie P. L. M. ait pu établir une station.

4. Le *Vallon des Riaux*, où l'on voit deux des plus pittoresques viaducs de la ligne; celui des *Riaux* et celui de *Château-Fallet*, long de 56 mètres, composé de cinq arches ogivales et crénelé comme un rempart féodal.

5. Enfin, la *Nerte*, à laquelle nous consacrons un article spécial.

D'après le recensement de 1876, la population de l'Estaque est de 1625 habitants.

Au point de vue de l'industrie, l'Estaque a une importance réelle et nous ne saurions omettre de parler au moins de la *pêche* et de la fabrication des *tuiles*.

La côte de l'Estaque est renommée à Marseille par l'excellence de ses poissons et surtout de ses oursins; aussi les pêcheurs y ont-ils été nombreux de tout temps. En ce moment-ci même, malgré le dépeuplement toujours croissant de nos parages, on y compte 75 patrons ayant un rôle régulier et 250 embarcations.

L'importance du quartier a paru telle, que depuis la décision du conseil des prud'hommes de Marseille, prise en 1871, un des membres du Tribunal de pêche de cette ville est choisi de droit parmi les patrons de l'Estaque.

Le transport des tuiles et des briques occupe 22 bateaux dit *malloniers*, pouvant charger chacun 8,000 tuiles plates.

L'embarquement s'opère, en l'absence de quai, au moyen d'estacades ou ponts volants, au nombre de quatre ou cinq et presque au fur et à mesure que les charrettes apportent les produits des briqueteries.

Ces fabriques, au nombre de 20, occupent chacune 6 ouvriers produisant en moyenne 1,500 carreaux, briques ou tuiles par jour. Il y a en outre une usine à vapeur fabricant de 2,500 à 3,000 tuiles plates par vingt-quatre heures.

Nous ajouterons pour les personnes que les documents statistiques ne rebutent pas qu'on distingue : les tuiles plates, spécialement fabriquées par les machines ; les tuiles longues ; les pans carrés et les briques de 5 centimètres. Les tuiles longues sont payées à l'ouvrier à raison de 6 fr. 50 le 1,000 ; les briques de 5 centimètres, à raison de 5 fr. et les pans carrés à raison de 4 francs.

On compte encore à l'Estaque deux fabriques de chaux hydraulique et quatre fours à chaux. L'extraction du sable de mer fait en outre vivre une douzaine d'individus

N'oublions pas que l'Estaque se recommande par plusieurs restaurants et des établissements de bains de mer.

Le botaniste recherchera avec succès les plantes suivantes : *Hypecoum procumbens*, *H. pendulum* ; *Linum suffruticosum* ; *Buplevrum rigidum* ; *Anchusa undulata* ; *Plantago crassifolia* ; *Andropogon hirtum* ; *Piptatherum cœrulescens*, etc.

Le géologue pourra consulter ce que nous disons du quartier de la Nerte (Tome Ier, page 68), mais le simple amateur qui se contente d'apprécier les beautés de la nature sans en rechercher les causes, devra se faire indiquer les principales *baumes* ou grottes de la contrée, dont plusieurs sont curieuses à visiter.

On les nomme : Baume *Christine*, Baume de l'*Ange*, Baume du *Loup*, Baume du *Sage*. La plus vaste et celle qui rappelle des souvenirs historiques se trouve au fond du vallon le Marinier, au milieu des rochers escarpés, ce qui en rend la découverte très-difficile : c'est la Baume de la *Messe*, ainsi nommée parce que pendant la Révolution, les fidèles s'y réunissaient pour assister à la célébration de la messe.

Enfin, le biographe provençal ne manquera pas de s'arrêter devant une maison de campagne que l'on trouve à une courte distance du tunnel de la Nerte, dans un quartier où presque tous les habitants portent le nom de Puget. C'est là qu'est né, selon toute probabilité, le fameux Pierre Puget, peintre-sculpteur-architecte, une des grandes illustrations marseillaises.

Cette opinion a été défendue avec succès par un auteur marseillais dans une brochure spéciale à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Bibliographie. — *Notice historique sur l'Estaque*, par Félix Vérany. Marseille, Boy, 1874.

(Plusieurs de nos renseignements ont été puisés auprès de M. Blanchély, curé de l'Estaque).

FABRES (LES)

6e Canton, 19e arrondissement de police, 8e arr. de perception. — Paroisse des Accates. — Distance de Marseille : 12,000 mètres.

Le hameau des Fabres (50 habitants) est situé au S. E. des Accates, à quelques mètres au-dessus du chemin de grande com-

munication n° 11 dit de Saint-Louis à la Penne, et à une centaine de pas du triple embranchement d'Allauch, de Camoins-les-Bains et du village des Camoins. Le point de ralliement pour des touristes qui, venant de divers points, auraient à se donner rendez-vous, pourrait être l'établissement dit des *Quatre-Saisons*, qui se trouve à la bifurcation des deux premières routes, au fond du vallon, sur les bords du ruisseau de Carpourière.

Au point de vue pittoresque, le hameau, vu de quelque distance, est charmant ; ses maisons, assez bien groupées sur le penchant de la colline derrière laquelle se trouvent les Accates, prennent un relief singulier de deux ou trois cyprès décharnés qui les avoisinent.

Les communications entre les Fabres et les Accates ne sont pas faciles ; pour les relier il n'existe que des sentiers peu praticables.

Quant à l'origine du nom, rien de plus certain. C'est un tenancier appelé Fabre qui le lui a donné. Nous ne dirons pas cependant à quelle époque ce cultivateur s'établit dans le quartier. On sait seulement que dès le commencement du XVe siècle, le vallon qui commence au hameau et court dans la direction d'Allauch se nommait indistinctement *Vallon de Bertrand Fabre* ou *de la Clue*. (Voir à ce dernier sujet : *Les Romans*.)

FANGAS (LE).

5e Canton, 20e arr. de police, 8e arr. de perception. — Quartier et paroisse de Sainte-Marguerite. — Distance de Marseille : 6,300 mètres.

« Quand on se dirige du vallon de Vaufrége vers le Nord, dit M. Arnaud dans son excellente Notice sur le quartier de Sainte-Marguerite, on rencontre une ancienne fabrique de soude, construite peu après le décret impérial de septembre 1811 qui condamnait l'exploitation de ces usines à des distances réglementaires. On l'appelait fabrique du Fangas. C'est aujourd'hui une fabrique de chaux hydraulique. Le nom de Fangas lui a été donné parce que cet endroit fait le fond de deux versants de collines et que l'écoulement des eaux, n'y trouvant pas d'issue suffisante, y forme longtemps encore après les pluies une eau boueuse. »

Des carrières analogues à celles de Cassis y ont été ouvertes ; les pierres qu'elles fournissent sont souvent nuancées de bleu et de jaune.

FONDACLE.

6e canton, 18e arrondissement de police, 7e arr. de perception. — Quartier et Paroisse de Saint-Julien. — Distance de Marseille : 7,600 mètres.

Hameau formé de plusieurs fours à chaux et de quelques habitations, sur le penchant d'une colline, sur le côté Ouest du chemin de grande communication n° 11, entre les Olives, Saint-Julien et les Martégaux.

Au pied du hameau jaillit une source qui, après avoir été utilisée pour l'arrosage de quelques prés, coule au fond du vallon que longe la grande route et va se perdre dans le Jarret, à la Rose.

Cette source s'est appelée autrefois *Fondade* et *Fondacte*. Le radical est évidemment *Fons*. Mais cette explication paraîtra sans doute trop simple à l'auteur qui veut que le ruisseau ait tiré son nom des produits du sol. Ce nom dit-il, paraît dérivé de Εφυν-Αγλίς, plantation d'ail. »

FOUR-DE-BUZE (LE).

4e canton, 17e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Quartier et paroisse de Sainte-Marthe. — Distance de Marseille ; 6,600 mètres.

Le Four-de-Buze est un hameau de peu d'importance et d'aspect assez misérable. Il s'appuie aux mamelons rocheux qui servent de base réelle à la montagne de l'*Etoile* à quelques mètres au-dessous du Canal de Marseille qui décrit sur ce point de nombreuses sinuosités, en longeant la chaîne, dans la direction de Château-Gombert.

C'est sur le chemin de ce hameau que l'on trouve, à 300 mètres environ de l'église, la maison-mère des Trinitaires de Sainte-Marthe, fondée le 3 février 1845, par M. Margaillan, prêtre du diocèse de Marseille.

Pendant la peste de 1720 toute la banlieue se remplit d'habitants de la ville qui fuyaient la contagion et prolongèrent leur séjour dans les bastides et les villages tant qu'elle dura.

C'est alors qu'on construisit dans une maison appartenant à un particulier nommé *Buze*, un four à cuire le pain. Il existe encore des descendants de ce Buze.

Mentionnons, à titre de curiosité, l'étymologie fournie par M. Meynier (de Saint-Louis) : Φόρου Βοὸς, marché aux bœufs.

(Renseignement fourni par M. J.-B. Sardou).

GIBES

4e canton, 13e et 17e arrondissement de police. 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 2,800 mètres.

Gibes, ou *Gibbes*, si l'on tient à écrire le mot avec ce redoublement de lettres que l'on emploie aujourd'hui sans la moindre nécessité, est au Nord de Saint-Mauront et de la Belle-de-Mai, auxquels ses maisons se soudent sans solution de continuité. On donne également à ce quartier le nom de Bas-Canet.

On croit généralement que le nom Gibes vient du provençal *Gibous*, bossu, terme servant à désigner la colline principale sur laquelle l'agglomération est posée en grande partie. On donne comme similaire une des montagnes du territoire de Cassis qui s'appelle *Gibaou*.

Pour trancher la question, il faudrait savoir si, antérieurement au XIIIe siècle, le mot de *Gibous* existait déjà et signifiait la même chose qu'aujourd'hui. L'auteur des *Anciens chemins de Marseille* préfère, cela va sans dire, une étymologie grecque composée : Γη Βόσχω, terre des pâturages.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'un acte des Archives municipales, du 25 novembre 1280, parle déjà du quartier de *Gibas*, et qu'un acte notarié, du 11 août 1318, le nomme *Vallis de Gibis*.

Vallée et montagne ne vont guère ensemble, mais l'un touche forcément à l'autre.

En 1666 le nom de *Gibes* existait déjà ; il était policé et francisé, mais la difficulté de déterminer la provenance reste la même.

Faut-il trouver quelque affinité entre Gibas, Gibis et Gibes et le sieur Antoine *Giboin*, ménager, auquel la Municipalité, par acte du 14 juillet 1663, acheta sa propriété ou terre, située au *cartier de Saint-Martin d'Arenc*, pour la construction des Nouvelles Infirmeries ? C'est ce que nous ne sommes pas en mesure de déterminer Mais il y a entre le nom de la localité et celui du propriétaire, un rapprochement dont il faut tenir compte

D'après les documents officiels sa population qui était de 1260 habitants, en 1872, est actuellement de 1.238 habitants.

GOUDES (LES)

5e Canton, 20e arrondissement de police. 8e arrondissement de perception — Quartier et paroisse de Montredon. — Distance de Marseille : 12,000 mètres.

Les Goudes donnent leur nom à un port naturel, ou rade foraine, parfaitement abrité contre les coups de mer du Sud et de l'Est par le cap Croisette et l'île de Maïre. Les abords en sont si faciles et il se présente si naturellement comme lieu de repos aux petits bateaux qui ont pu franchir le passage qui s'ouvre entre Croisette et Maïre, que nous n'avons pas hésité à y retrouver l'*Immadras positio* de l'itinéraire d'Antonin. Nous nous sommes clairement expliqué relativement à cette question, (Voir Tome Ier, pages 146 et 376).

Les Goudes doivent donc être préférées de beaucoup à Calelongue. Quant a Maïre, nous tenons pour impossible qu'il y ait jamais eu le moindre port de relâche pour un service régulièrement organisé, les abords de ce rocher étant trop difficiles et trop dangereux.

Aux Goudes se trouvent une fabrique de produits chimiques, une d'affinage de plomb, une raffinerie de soufre, un poste de douanes important. C'est un véritable hameau industriel, mais les montagnes aux pieds desquelles il est situé sont dans un état d'aridite extraordinaire. On a cependant conduit jusque-là une conduite d'eau pour l'usage des usines et des ouvriers qu'elles renferment.

Sur le bord de l'eau, au fond de l'anse, on remarque les ruines d'une fabrique démolie depuis quelques années.

Les Goudes touchent en quelque sorte au cap Croisette sur le sommet duquel on aperçoit les ruines d'un fortin. Ce fortin a dû être élevé sur les restes d'une autre fortification ; mais on a beau chercher à se faire illusion : il est impossible de trouver sur ce cap la moindre trace de ces ruines vraiment antiques dont parlent Vossius, Gosselin et autres savants, ruines qu'ils voudraient être les restes de leur Massalia.

Dans un délai plus ou moins prochain, les Goudes pourront être reliées à Marseille par le chemin de fer dit de la Banlieue du Sud. Voici le résumé du projet.

Cette ligne partira de la gare du Prado, ira à la Madrague de Montredon en passant par Sainte-Marguerite, Sainte-Anne, Bonneveine et le Château-Borély. Elle sera à une seule voie et n'aura qu'un développement total de de 9 kilomètres 950 mètres A partir de Montredon, la ligne suivra une direction sensiblement parallèle au rivage de la mer, touchera à la Madrague et se continuera jusqu'à la petite baie des Goudes, où sera établie la gare *terminus* de la ligne.

Les principaux ouvrages d'art qui doivent être construits sur le parcours de cette ligne, sont : 1° Le petit tunnel de Bonneveine, rendu obligatoire par le passage du chemin de fer sous le boulevard Leau et par la traversée d'une vaste propriété dont il faut absolument ménager les accès ;

2° Le tunnel de Montredon, plus important et nécessité par la traversée de la ligne dans des propriétés d'agrément d'une grande valeur, et par la rencontre de voies publiques qu'on est forcé de respecter.

Auprès de la Madrague-de-Montredon, il sera ménagé sous la voie un grand passage qui écartera toute espèce de gêne dans le commerce de la pêche. Il en sera fait autant pour le petit port-abri de l'Escalette, que l'on franchira au moyen d'un grand pont.

Avant d'arriver à Montredon, la voie ferrée longera la mer; cette partie sera défendue par une chaussée en risberme formée de gros blocs naturels.

L'emplacement des stations, tel qu'il résulte des propositions de la Compagnie, n'a été déterminé qu'à la suite des enquêtes prescrites par l'administration préfectorales. Voici ces propositions :

Les gares qui seront établies sur cette ligne seront au nombre de cinq : 1° *Prado* ; 2° *Sainte-Anne* ; 3° *Château-Borély* ; 4° *Montredon*, et 5° *Les Goudes*.

1° La ligne de la banlieue Sud aura son point de départ dans la gare Sud de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée au Prado ; elle longera, du côté du boulevard, le quai des voyageurs qui sera commun aux deux Compagnies.

Le service sera installé dans les bâtiments existants de la Compagnie Paris-Lyon Méditerranée ;

2° La station de Sainte-Anne desservira les quartiers de Sainte-Anne et de Mazargues, distants l'un de l'autre de 1,500 mètres environ et dont la population est de 600 habitants pour le premier village et de 4,560 pour le second.

A cause d'un centre de cette importance, il y aura deux voies ; un hangar de 210 mètres carrés de superficie pour le mouvement des marchandises ; un bâtiment de 114 mètres carrés pour les voyageurs et un trottoir de 200 mètres carrés ;

3° La station du Château-Borély, exclusivement réservée au service des voyageurs, sera située à côté de la sortie du jardin public la plus rapprochée du Château-Borély même et non loin de la sortie du Bord de Mer. Elle desservira le quartier de Bonneveine, situé à 200 mètres environ de là.

Les voies auront un dévelopement de 500 mètres linéaires ; une des trois voies sera destinée au garage des voitures. Le bâtiment des voyageurs et le trottoir seront établis sur une surface de 7 à 800 mètres carrés.

4° La station de Montredon sera située à égale distance des villages de Montredon et de la Madrague, qui ne sont distants l'un de l'autre que de 1600 mètres environ. Elle comprendra un petit magasin pour les marchandises, un entrepôt et un hangar commun pour le service ordinaire. Les bâtiments et trottoirs affectés au service des voyageurs seront disposés de façon à satisfaire toutes les exigences du service.

Cette station se composera de trois voies donnant un développement de 450 mètres linéaires ; elle aura un bâtiment et un large trottoir pour le service des voyageurs, ainsi qu'un magasin et une halle pour les marchandises.

5° La gare *terminus* des Goudes sera établie au centre des trois fabriques de produits chimiques qui sont aujourd'hui en plein fonctionnement et sur un point qui ménage un accès facile à d'autres fabrique. Le développement des voies est projeté en vue de la création de nouveaux établissements ; il sera de 830 mètres linéaires.

Les propositions faites par la Compagnie ont été adoptées par la Commission d'enquête.

Avant d'arriver aux Goudes on longe toute une série de calanques et de petits ports de refuge dont quelques-uns sont utilisés par les fabriques voisines. Signalons la Calanque de l'*Escalette*. Escalette vient d'*escalo*, échelle, en souvenir de l'escalier léger et mobile qui permettait au gardien de la vigie, qui existait, jadis, sur ce point, ainsi que le prouve une délibération du Conseil Municipal, du 13 mars 1383, de monter jusqu'à son poste.

C'est une nouvelle preuve à ajouter à notre système de vigies et de farots, tout autour du territoire de Marseille.

LANCIER (LE)

5° Canton. 20° arrondissement de police, 8° arr. de perception. — Quartier et Paroisse de Mazargues. — Distance de Marseille : 5,000 mètres.

Hameau composé de quelques maisons, sur l'embranchement du chemin vicinal n° 8, dit de Mazargues, vis-à-vis la bifurcation du chemin n° 37.

Il prend son nom d'une guinguette sur laquelle son fondateur, ancien militaire, avait mis pour enseigne : *Au Lancier*.

C'est à l'angle formé par les deux chemins que commence la propriété où se voyait jadis le château du seigneur de Mazargues.

LUMINY

5e canton, 20e arrondissement de police, 8e de perception. — Quartier et paroisse de Sainte-Marguerite. — Distance de Marseille: 11,300 mètres.

Luminy n'est qu'une ferme, avec habitation de maître, au centre d'un domaine de 1,100 hectares de collines boisées, sur lesquels 200 hectares sont cultivables ou cultivés. C'est sa situation, au milieu d'une très-grande étendue de terres, qui détermine la mention qu'en font toutes les cartes dressées sur une certaine échelle.

On va à Luminy par Sainte-Marguerite et le vallon de Vaufrége ; le chemin de la ferme proprement dit commence à l'ancienne auberge marquée sur les cartes sous le nom de Logis-Neuf.

De Vaufrége ou pour mieux dire du Logis-Neuf à Luminy, le chemin est facile et même agréable. C'est une petite route bien entretenue qui suit les sinuosités d'un vallon s'ouvrant du Nord au Midi.

La végétation, sans être luxuriante, est belle ; on voit qu'une main intelligente pousse au reboisement de ce vallon et des montagnes qui le forment, et l'on peut prévoir le jour où ce point sera richement ombragé.

Ce n'est pas en vain que nous avons espéré trouver dans le nom de Luminy une signification en rapport avec son nom. Luminy, c'est *lumen*, le feu, la lumière ! Pour produire cette lumière, il fallait un phare, un poste d'observation ! Le mot étant latin, nous entrevoyons les Gallo-Romains, puis les Marseillais avec leur série de vigies, lumineuses la nuit, se transmettant sans interruption des signaux et des avertissements.

Cette fois donc, nous n'accepterons pas ce que dit Mortreuil, car il s'est trompé. Luminy, prétend-il, était le nom du propriétaire.

M. l'abbé Arnaud qui a fait des recherches spéciales sur le quartier de Sainte-Marguerite, est bien plus exact quand il s'exprime ainsi :

« Les terres de Luminy furent longtemps possédées par l'abbaye Saint-Victor : au dernier siècle, elles appartenaient à la famille d'Ollières qui en avait emprunté le nom. »

Nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que la montagne au bas de laquelle est située l'habitation, était jadis une vigie, un farot, et que c'est de là que le nom de *lumen*, lumineux, Luminie, tire son origine.

Le chercheur de ruines n'a rien à faire dans le quartier ; il faut qu'il fasse place au chasseur, car nous devons bien le dire, le vallon de Luminy est célèbre chez les chasseurs marseillais. On y trouve, suivant la saison, des cailles, des perdrix, des bécasses et même des lièvres.

L'habitation de Luminy, nous serions tenté de dire le château, est située aussi bien que possible ; elle est placée sur une hauteur, auprès d'un bois de vieux chênes venus probablement tout seuls et d'un bois d'arbres divers plantés évidemment par plusieurs mains. Tout auprès se trouve la chapelle où l'on ne dit plus aujourd'hui la messe que très rarement.

Le principal corps de bâtiment et cette chapelle elle-même ont été construits à une époque récente ; le vieux château est devenu une annexe et forme une des ailes de la construction principale.

Il ne reste de l'ancienne chapelle de style roman que la base de la tour qui la défendait.

On remarque au-dessus du château, à la base même de la colline, un immense réservoir qui renferme 5,000 mètres cubes d'eau et qui est alimenté par les eaux pluviales que l'on y conduit par des canaux creusés sur les pentes des collines.

Dans les diverses parties du domaine, les botanistes peuvent rechercher les plantes suivantes signalées par M. Derbès : Pimpinella Tragium, Plantago crassifolia, Colchicum longifolium, Xeranthemum cylindraceum, etc.

Il faut laisser Luminy à gauche quand on veut aller directement du Logis-Neuf à Morgiou. Les chemins ne manquent pas. La difficulté est de trouver le bon et surtout de ne pas l'abandonner. Si l'on vient à le perdre on a toujours pour se guider cette énorme roche que l'on appelle : *la Tête de Puget*.

Ce nom en vaudrait un autre s'il ne servait pas à propager une de ces erreurs grossières, que l'on se transmet sans réfléchir à son énormité.

On répète à satiété que Pierre Puget, le grand artiste, ayant remarqué que le profil de la crête de la montagne, vu à distance, représentait le profil d'une face humaine barbue, travailla de ses mains à accentuer davantage ce profil.

Or, la tête de Puget a 633 mètres d'élévation au-dessus de la mer et le profil dont il est ici question doit avoir quatre kilomètres environ de longueur.... Et l'on voudrait que l'auteur des cariatides de Toulon se fût amusé à sculpter un œil ou à ouvrir une narine à cette tête gigantesque !

Pour nous, *Tête de Puget* signifie tout simplement *Crête de montagne*. Puget est en effet un vieux mot dérivé de *podium* dont on a fait Puech, Pey, Puy et enfin Puget.

Les exemples sont trop nombreux en Provence pour que nous insistions à ce sujet. Les gens intelligents nous croiront sans

peine. Quant aux autres ils aimeront mieux voir un artiste détachant d'un seul coup de maillet mille mètres cubes de rocher calcaire et faisant rouler dans la mer, de la pointe de son ciseau, des collines tout entières.

A mesure que l'on approche de la mer le paysage devient plus sauvage et plus grandiose en même temps.

A gauche se montrent, s'étageant de l'Est à l'Ouest, les masses qui constituent la montagne de Marseilleveire ; à gauche on touche le pied de la Tête de Puget. Arrivé au sommet de la montée, bien inférieure pourtant à l'entassement de rochers qui vous environnent, on se trouve dans une véritable solitude où toute végétation cesse. Les chemins eux-mêmes ont disparu sous les sabots des chèvres et des moutons

On n'a pas encore assez dit combien les chèvres surtout ont dévasté des parties entières de la Provence. Non seulement elles ont détruit jusqu'à la racine les bois qui ont dû les couvrir en principe, mais elles ont si bien fait rouler les pierres sur les chemins et déplacé les pierres elles-mêmes qui formaient ces chemins que, en bien des endroits, il n'en reste plus trace.

Lorsque, parvenu au pied de la Tête de Puget, l'anse de Morgiou apparaît et que l'œil cherche le sentier qui devrait y conduire, on s'arrête stupéfait ; ce sentier n'existe plus. Il faut cependant aller jusqu'au bout et descendre au fond de ce vaste cirque dont l'aspect est vraiment superbe.

On se prend à regretter de n'être pas venu à Morgiou par Mazargues, en passant par le Vallon de l'Un.

Le Vallon de l'Un ! Ecrit ainsi, ce mot ne dit rien, mais orthographié comme il doit l'être : le Vallon de *Lum*, il parle vivement à tout esprit chercheur. Ce terme de *Lumen*, feu, lumière, que nous avons trouvé à Luminy tout entier n'est ici qu'en abrégé. Mais les feux de garde et les *farots* se représentent à l'imagination et viennent apporter un témoignage nouveau à l'appui de notre théorie des vigies marseillaises.

MA CAMPAGNE.

4e Canton, 17e Arrondissement de police, 5e de perception. — Quartier et paroisse du Cannet.— Distance de Marseille : 3,700 mètres.

Petit hameau faisant suite à Gibes, sur le chemin vicinal n° 4 dit de Sainte-Marthe, à l'endroit où ce chemin est longé par le ruisseau de Plombière.

Le véritable nom est *Plan de Campagne.* A l'angle d'une maison d'assez belle apparence et bien ombragée il existe une guinguette portant pour enseigne : *A ma Campague.* Ce dernier nom, comme on le voit, a fait disparaître l'ancien.

MADRAGUE DE MONTREDON (LA).

2e Canton, 20e arrondissement de police, 8e de perception. — Quartier et paroisse de Montredon. — Distance de Marseille : 8,600 mètres.

Ce hameau, dont les habitants sont presque tous ouvriers de fabriques ou pêcheurs, est assis sur le bord de la mer, autour d'une petite calanque dans laquelle coule la branche mère du Canal. Les maisons cherchent à suivre des alignements qui pourraient prendre quelques développements, si les fabriques construites dans le voisinage continuaient à prospérer.

Quant à la végétation, il ne faut pas songer a en trouver la moindre, la montagne s'inclinant avec rapidité vers la mer. et le rocher qui la compose se montrant à nu sur tous les points.

Depuis longtemps déjà, de la Madrague à Calelongue, les usines dites de produits chimiques ont été établies avec des chances diverses : les unes ont été démolies, les autres s'accroissent. Nous croyons au succès définitif de celles qu'on élèvera dorénavant, si, d'une part, le chemin de fer, dont nous avons parlé (Voir : *Les Goudes*), s'achève promptement et si de l'autre l'élargissement d'un chemin vicinal dont les habitants poursuivent la demande et que les principaux propriétaires du quartier veulent pratiquer en grande partie à leurs frais, est enfin entrepris par la Municipalité marseillaise.

Malgré l'insuffisance du chemin et la raideur de certaines pentes que les charrettes doivent affronter, on compte au-delà de la Madrague, indépendamment de la fabrique de produits chimiques, dite de Montredon ; à l'*Escalette*, deux usines d'affinage de plomb, aux *Goudes*, une raffinerie de soufre, et à *Calelongue*, une fabrique de produits chimiques.

Nous ne sommes pas en état de dire tout ce que ces diverses usines, dont quelques-unes paraissent fort importantes, peuvent livrer d'objets fabriqués, mais le mouvement de charroi tant des produits que des matières premières, lignites et autres combusti-

blues, est énorme, si bien que les chemins se détériorent vite et demandent un entretien considérable.

Ce qui achèvera de rendre impraticable les voies charretières, si l'on ne tient pas la main à leur viabilité, c'est l'ouverture récente de carrières de pierres froides dont l'exploitation, largement entendue, pourrait faire une concurence sérieuse à celles de Cassis, et rendre plus prospère par conséquent le quartier de la Madrague. La population ouvrière de cette section est déjà importante, si bien que l'on parle d'une chapelle de secours, en attendant la création d'une nouvelle paroisse.

Un peu plus loin, au sommet d'une des collines (96 m.) qui dominent la Madrague et bordent la mer, on voit une grande croix. C'est le tombeau de la famille Rostan d'Ancezune.

Plus loin encore se trouve une calanque qui porte le nom de Madrague de Podestat. Nous n'osons donner l'explication de ce mot, car si l'on voulait faire remonter l'établissement de la pêcherie à l'époque où Marseille était gouvernée par des Podestats, nous nous trouverions en pleine contradition avec ce que nous avons dit dans un autre article.

MADRAGUE DE LA VILLE (LA).

4e Canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Quartier et paroisse des Crottes. — Distance de Marseille: 4,500 mètres.

Ce hameau important, renfermant une population de 1,457 habitants, est presque aussi frayé par les amateurs du cabanon et des parties de pêche que le village d'Endoume.

L'étymologie du mot de Madrague n'est pas difficile à trouver : l'agglomération a conservé le nom de la pêcherie qui y fut établie au commencement du siècle dernier. Le terme pêcherie n'exprime pas exactement ce que nous voulons dire au sujet de la Madrague. Aussi croyons-nous nécessaire d'être plus explicite, beaucoup de personnes, même domiciliées sur le littoral de la mer, ignorant ce qu'il faut entendre par ce mot.

Une madrague est la combinaison de plusieurs filets qui forment dans la mer un parallélogramme ou cône allongé ayant 224 mètres environ de longueur sur 65 mètres de longueur.

Ce cône est divisé en trois parties, auxquelles on donne le nom de grande chambre, de petite chambre et de fosse, et qui s'ouvrent et se ferment à volonté, au moyen d'un filet en forme de coulisse placé au fond des eaux, et suceptible d'être relevé ou calé, suivant les besoins.

A la madrague tient un autre filet nommé la queue, qui va jusqu'à terre. C'est une barrière trompeuse que l'on montre aux poissons et qui permet de les faire changer de route et de les conduire dans les chambres, où on les enferme successivement au moyen de la coulisse. Les poissons peuvent s'échapper parfois de la grande et de la petite chambre, mais quand ils sont introduits dans la fosse et que la coulisse en est tendue, toute retraite leur est impossible. On ramène alors cette pièce du filet à la surface et l'on retire les poisson dans des bateaux.

Ce sont principalement les thons, qui font route à une petite distance de la côte, que l'on arrête ainsi ; mais d'autres poissons s'y laissent prendre quelquefois en quantités considérables. C'est ce qui autorise les marchandes de marée à annoncer leur marchandise dans les rues de la ville par les cris répétés de *: La Madrague ! La Madrague!*

« Cest un spectacle fort curieux, lit-on dans la *Statistique du département*, que de voir tirer une madrague, surtout quand la pêche est abondante.

« Les mouvements et l'agitation de plusieurs centaines de gros poissons, dont quelques-uns pèsent jusqu'à cent cinquante livres ; les combats presque corps à corps que les pêcheurs sont obligés de leur livrer pour s'en saisir, les clameurs des assistants, le bouillonnement de la mer, tout cela forme un tableau magnifique, qu'il faut avoir vu pour s'en faire une idée exacte. »

De tout temps les madragues ont été pour les capitaines marins, une cause sérieuse d'ennuis, car ils sont responsables des dégâts qu'ils peuvent faire aux filets, qui occupent un espace de près d'un mille carré.

Les pêcheurs de la côte ne les voient pas non plus d'un bon œil, car il ne leur est permis de pêcher qu'à la distance de deux milles de la madrague.

Si l'on ajoute à cela que la dépense annuelle d'une madrague ne s'élève pas à moins de vingt à vingt-cinq mille francs par an, on comprendra sans peine qu'on ait réduit successivement ces pêcheries.

Voici en peu de mots l'histoire de l'établissement des principales madragues de la côte.

En 1603, Antoine de Boyer ayant fait passer d'Espagne en Provence une méthode qui perfectionnait la pêche des thons, oblint du roi Henri IV, pour lui et ses héritiers à perpétuité, le droit d'établir des madragues depuis La Ciotat jusqu'à Antibes.

Au commencement de 1625 les prud'hommes pêcheurs de Marseille établirent les madragues de Morgiou et de l'Estaque.

A peu près à la même époque, le baron de Covet reçut le privilége d'en établir une autre à Marseille.

Au mois de juin 1633, Jean-Vincent Roux obtint l'autorisation d'en placer une à Gignac et une autre à Pormiou.

Le même jour ou tout au moins le même mois, la Ville elle-même de Marseille fut autorisée à en établir une entre les Ilettes et le cap Janet.

En 1663, la dame de Châteauneuf-les-Martigues et de Carry, Ursule de Guilhem donna la permission d'en former une autre sur ces côtes.

Au mois de janvier 1701, de Vintimille, comte de Luc, obtint du roi le privilége d'en établir trois: à Montredon, à Niolon et à Carry.

C'est donc de l'année 1633 que daterait sinon les premières maisons du hameau, du moins le nom qu'il porte encore aujourd'hui. Le dernier fermier constitué par acte du 9 août 1788 vit l'expiration de son bail en 1791.

La madrague de la Ville a donc disparu, mais le nom en est resté au hameau situé au Nord du Cap Pinède.

Ce hameau, sans avoir le pittoresque d'Endoume et de l'Estaque, forme un site qui ne manque pas de charme. On y voit quelques rangées de maisons qui s'abritent derrière des figuiers et des *treillards*, et plus encore des habitations exiguës bordant des chemins sans alignement et des sentiers qu'on essayerait vainement de niveler. Mais il y a des réduits charmants avec de magnifiques échappées sur la mer.

Les eaux du Canal ont apporté là aussi la verdure et la fraîcheur et à quelques mètres au-dessus des vagues on peut se coucher sur l'herbe et se perdre dans des bosquets touffus.

Il y a encore quelques restaurants fréquentés par les amateurs de la bonne chère.

La Madrague n'appartient pas à cette partie de la côte que l'on est convenu d'appeler la vallée de Séon, elle en est séparée par quelques monticules et notamment par celui que l'on nomme Saut de Marrot (voir *Saint-Louis*), mais non moins que les alentours de Saint-André et de Saint-Henri, son territoire fut jadis cultivé et fréquenté par les Romains.

Les auteurs de la *Statistique du département*, citent le quartier comme un de ceux où l'on a découvert le plus de ruines intéressantes.

« A la Madrague de la Ville, disent-ils, on trouve dans la propriété Sauvaire, des restes d'une villa qui a dû être considérable et dont la plus grande partie s'est éboulée dans la mer. Les douaniers du poste voisin y ont découvert de grands pavés en mosaïque, des aqueducs et plusieurs médailles qui ont été dispersées.

« Les débris que l'on a observés consistent en plusieurs chambres pavées en mosaïque dont les murs ont encore deux ou trois pieds de hauteur. La terre descendue des parties supérieures a tout enseveli, mais la mer en rongeant et faisant écrouler le rivage a découvert la coupe des appartements et celle d'un grand canal qui traversait l'établissement. Elle a chargé ses sables des prismes de la mosaïque, de fragments de marbre et de débris de vases. »

Tout cela a disparu depuis quelques années, mais nous tenons de M. Kothen, le savant archéologue marseillais, des renseignements qui confirment le dire des auteurs cités plus haut.

Les travaux du port de Marseille menacent la Madrague; les bords de la mer sont bouleversés pendant que les monticules supérieurs se transforment. Les botanistes y chercheront bientôt inutilement les plantes que M. Derbès leur signale et qui se nomment *Agropyrum pungens*, *Statice globulariæ folia*, *Teucrium pseudochamæpitys* , etc.

Sur le chemin de la Madrague, dit M. Meynier, on voit la maison de campagne du chevalier Roze, dont l'entrée et la façade principale offrent un aspect antique et seigneurial. Cette propriété a appartenu plus tard au général Jacob qui avait fait partie de l'expédition d'Egypte en 1798, et c'est ce qui lui a valu depuis le nom de *Memelucks* qu'elle porte encore aujourd'hui.

Le chemin vicinal n° 12, qui conduit à la Madrague, s'embranche à l'Abattoir, sur la route nationale n° 8 et aboutit au chemin d'intérêt commun n° 15, à Saint-Louis.

MALMOUSQUE

5e canton, 21e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Quartier et paroisse d'Endoume. — Distance de Marseille: 3,700 mètres.

Ce hameau, séparé d'Endoume par le chemin de la Corniche, occupe une sorte de presqu'île dont la côte, largement festonnée, commence au Trou des Religieuses et finit à l'anse de la Fausse-Monnaie. Sur le point culminant, on trouve la batterie des Lions et un terrain assez vaste d'une aridité complète appartenant à la Société de Bienfaisance des Portefaix.

Dans la partie inférieure se groupent des cabanons avec des enclos décorés du nom de jardins. Sur les bords même de l'anse prin-

cipale, située au Sud et connue sous le nom de Maldormé qui forme un excellent abri pour les bateaux d'agrément, s'élèvent quelques villas fort belles qui communiquent avec l'eau au moyen d'escaliers creusés sous le chemin. Du côté diamétralement opposé se trouve la calanque proprement dite de Malmousque, exposée au mistral, mais non moins fréquentée que Maldormé, durant la belle saison.

Nous ne pourrions donner l'explication du mot assez mal sonnant de *Mala-Mousca*, qui, de nos jours, s'est réduit à Malmousque, si les archives ne nous mettaient sur la voie.

L'auteur des *Anciens Chemins de Marseille* est moins embarrassé que nous. « Malmousque, dit-il, vient de Μαλα Μοσχος, abondance de scions. »

Nous espérons démontrer que cette appellation n'est qu'un abrégé de l'ancienne. Un acte du 17 mai 1286 appelle ce point : *Platea de Lumene Mosca;* ce nom se retrouve le même, le 6 mars 1681 : *Lumine Mousqua*. Cela est suffisant pour nous porter à croire que ce terme de *lumen*, lumière, rappelle quelque ancien *feu* de garde ou un phare établi sur la côte.

Il est certain que jadis la côte était gardée par des guetteurs qui, de jour et de nuit, signalaient les dangers qui se montraient du côté de la mer par des *feux* ou *farots;* le jour, la fumée était suffisante pour appeler l'attention des officiers marseillais garde-côte; la nuit, c'était la flamme elle-même, *lumen*, qui donnait l'éveil.

Les études spéciales que nous avons faites sur la banlieue nous ont fourni des preuves que chaque hauteur formant limite du territoire de Marseille, aussi bien du côté de la terre que du côté de la mer, avait son poste de guetteurs et que sauf les moments de paix et de tranquillité générale, ces *vigiliæ* dont on a fait *vigie*, *veire* et *vieille*, ces *gaches*, ces *lumine*, ces *farots* étaient parfaitement organisés.

En ce qui concerne Malmousque, (*Lumine Mosca*), le voisinage du *Port de Doume*, nommément désigné aux XIIe et XIIIe siècles, corrobore notre assertion.

Non loin de Malmousque apparaissent quelques îlots, sentinelles perdues des grandes îles de Pomègue et de Ratoneau. L'un est changé en fortin; l'autre est chargé d'une tour, sans avoir perdu son nom de Canoubier, les derniers sont connus sous la simple dénomination d'*ilettes*. Un de ces rochers se nomme l'*île des Pendus*. Ce nom qui n'a rien de gai, lui viendrait de l'exécution sommaire que, en l'année 1442, le roi Alphonse d'Aragon y fit de douze otages marseillais qu'il avait fait saisir après la prise de la ville par son armée.

Nous avons dit, quand nous nous sommes occupé spécialement des Iles (Tome I, p. 186 et 375) que ce fait nous trouve un peu incrédule.

De Malmousque on aperçoit distinctement les *Stœcades* marseillaises. Le Château-d'If surtout se détache en avant du groupe montrant son donjon jadis redoutable et ses remparts peu hospitaliers.

MALPASSET

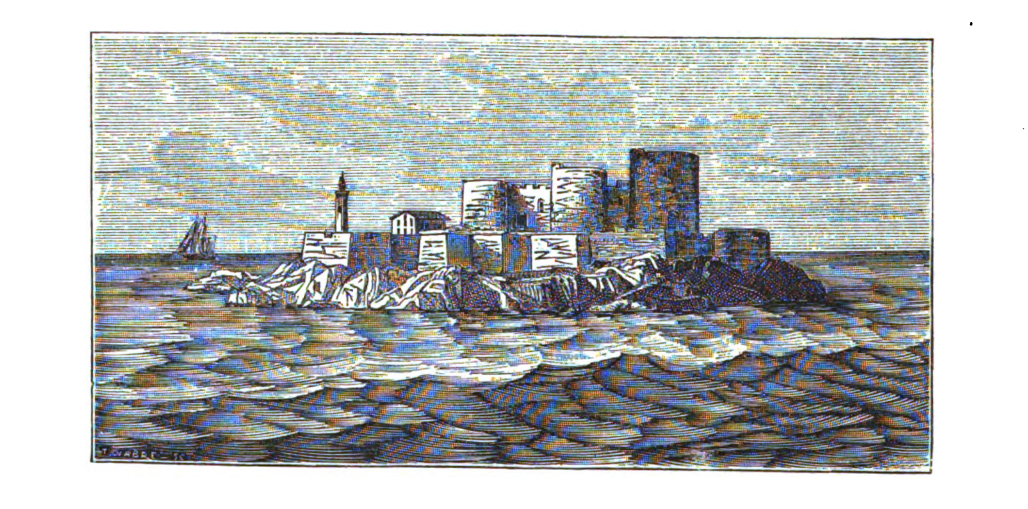
4me Canton, 18e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Quartier et paroisse de Saint-Jérôme. — Distance de Marseille : 4.200 mèt.

Ce hameau, dont le nom s'écrit aujourd'hui et se prononce *Malpassé*, sans le moindre souci pour l'étymologie et surtout par suite de la mauvaise habitude provençale de fermer la bouche au lieu de l'ouvrir quand il s'agit d'articuler un *e*, un *é* ou un *et*, ce hameau, disons-nous, composé d'une vingtaine de maisons, est situé sur la route nationale n° 8 bis, un peu en avant de l'endroit où le Jarret vient longer le chemin.

C'est une agglomération banale, où les murs des habitations sont blanchis gratuitement par la poussière, au fond d'un petit vallon dans lequel devaient jadis se jeter sans obstacle les eaux qui coulaient des collines qui le dominent au Nord.

Cette route dite de la Bourdonnière, nivelée, élargie et entretenue convenablement depuis quelques années, doit être une des plus anciennes du département, et il est certain qu'elle a été fréquentée par les Romains et les Grecs, pour ne pas remonter plus haut. Mais il est certain aussi que sur ce point elle n'était pas jadis très-commode. Les noms de *Mal passetum*, que lui donne un acte du 27 novembre 1272, de *Malum passetum* (5 juin 1296 et 2 août 1299) et de *Mal Passet* (10 avril 1326 et 12 mars 1349), prouvent assez que c'était un passage dangereux, soit qu'il fut seulement difficile pour les montures et les piétons, soit qu'il fut hanté par les détrousseurs de grands chemins, si communs durant le moyen-âge.

Que faut-il donc penser de ces historiens qui ont gravement écrit ceci : « Le roi René avait, dans le quartier, une maison de campagne qu'il appela *Maoupassa*, c'est-à-dire mal passé ou guéri, parce qu'il s'y était rétabli d'une indisposition assez grave. (*L. Méry* et *Guindon*, *Statistique des Bouches-du-Rhône*, etc.) Il est vrai qu'il y a une variante qui ne vaut pas mieux.



LE CHATEAU D'IF

« Suivant une vieille tradition, dit M. Meynier (de Saint-Louis), la reine Jeanne, malade depuis quelque temps, se rendant à sa bastide, fut guérie en arrivant à ce point. De là le nom. »

Rendons justice à un auteur que nous critiquons si souvent « Ceci, ajoute-t-il, est la légende mystique, peu d'accord, il faut le dire, avec l'itinéraire; car pour venir d'Aix, où habitait Jeanne de Laval, à Saint-Jérôme, on arrivait par le chemin de *Cavaou.* »

Or, le Cavaou, Cavau ou Caval est une colline qui se trouve sur la limite des territoires de Château-Gombert et d'Allauch.

Il conviendrait donc de ramener au plus tôt le nom à sa véritable orthographe.

Ce qui a pu rendre autrefois le passage *mal aisé*, c'est l'abondance des eaux qui traversaient le chemin, coulant du Nord au Sud, et se jetant dans le Jarret dont le lit, en temps ordinaire, devait servir de chemin. Un acte du 2 août 1299 mentionne l'*Aqua de Malopasseto*, ce qui nous porte à croire que son cours habituel avait une certaine importance.

Quant à la campagne de la reine Jeanne, qui appartient aujourd'hui à M. Sabathier, notaire à Marseille, laissons audit M. Meynier, le plaisir de nous en faire la description.

« La maison qui se trouve à quelques pas avant d'arriver à Saint-Jérôme, de construction lourde et massive, a cependant un aspect seigneurial. Parmi les tableaux conservés dans la galerie, dont plusieurs ont appartenu au roi René, il y en a un où se révèle le caractère de l'instituteur des jeux bizarres de la Fête-Dieu ; ce sont des portraits. Les yeux sont mobiles ; au moyen d'une petite coulisse, on leur imprime un mouvement de va-et-vient, ce qui donne à ces figures un air des plus étranges. »

Rectifions ou complétons la description fournie par M. Meynier. La bastide n'est pas aussi massive qu'on pourrait le croire: modifiée, agrandie, embellie par M. Sabathier, elle forme une belle maison de campagne avec ombrages, eaux, orangerie et tous les accessoires des villas les plus confortables.

Pas une pierre ne ferait supposer qu'elle existait du temps de René.

Quand à la galerie de tableaux, elle subsiste encore, mais M. Sabathier ne croit pas lui-même à l'authenticité de ses toiles. Ce n'est pas *un* tableau dont le mécanisme permet d'en changer l'aspect et la nature, c'est cinq ou six. Non seulement les yeux, mais les têtes se déplacent à volonté. Mais il nous sera permis de dire qu'il n'y a rien d'artistique dans tout cela et que si René a réellement mis la main à un de ces tableaux, c'est qu'il n'y a jamais eu chez lui l'étoffe d'un Raphaël ou d'un Michel-Ange.

Un document inédit se rattachant à l'histoire de Saint-Jérôme autant qu'à la bastide dont nous parlons, fixera le lecteur sur sa possession par la femme du roi René. Pour le localiser, disons tout de suite que cette maison de campagne se trouve à l'angle formé par le chemin de grande communication N° 11 et le chemin vicinal de Château-Gombert, au N. de Malpasset et à l'O. de Saint Jérôme, mais qu'elle est plus rapprochée d Saint-Jérôme que de Malpasset.

« Deux ans après la mort de sa sœur Artusie de Laval, arrivée le 17 juillet 1461, la reine Jeanne de Laval, acheta une propriété au terroir de Marseille, quartier de Sarturan, de la contenance de 25 carterades, et parce qu'elle était servile à un seigneur direct particulier, elle en acquit la directe, et donna en emphitéose au couvent des Frères Mineurs la propriété sous la censive d'un gros et retint la directe. Elle fit ce don à cette maison pour le repos de son âme et de sa sœur Artusie de Laval, sous la condition qu'on célébrerait tous les jours au grand autel, après le soleil levé, une messe haute avec diacre et sous-diacre : que le jour des dimanches on dirait la messe de *Sancta civitate* ; les lundi, mardi et mercredi on dirait les messes des morts ; le jeudi, du Saint-Esprit, le vendredi de la Croix et le samedi de Notre-Dame, et d'ailleurs que toutes les années, le 16 de juillet, on dirait vêpres de morts et le lendemain on célébrerait l'office des morts avec neuf lecteurs et après une messe solennelle des morts, et en cas que les Frères Mineurs n'exécuteraient pas les conditions, qu'il serait permis au Roi, à la Reine, au Comte de Laval et à ses successeurs d'ôter cette propriété à cette église et de la donner à une autre avec les mêmes conditions, et ces princes et ces seigneurs ne le faisant pas que les consuls de Marseille et et les maîtres rationnaux auraient le même pouvoir d'ôter cette propriété aux Frères Mineurs et la donner à une autre église. »

Il s'agit ici des Frères Mineurs de l'Observance de *Saint-Jérôme.* (Voir ce mot).

De nos jours, il n'y a à Malpasset qu'une minoterie neuve d'une certaine importance.

MARTÉGAUX (LES)

6e Canton, 18e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Paroisse de Saint-Julien. — Distance de Marseille: 7,200 mètres.

Ce hameau est situé à 100 mètres du chemin de grande communication n° 11, dit de

Ceinture, à 1700 mètres de la Rose. Il est formé d'une quarantaine de maisons, les unes vieilles, les autres fort proprettes, bordant de chaque côté le chemin vicinal n° 34, classé depuis l'année 1863 et dont la longueur est de 450 mètres.

Rien n'est pittoresque comme cette agglomération d'habitations superposées sur la pente abrupte d'une colline verdoyante. Vu surtout du fond du vallon, à travers les cimes des grands arbres qu'arrose le ruisseau de Fondacle, son aspect est fait pour récréer l'œil d'un peintre de paysages.

Le hameau est exclusivement habité par des cultivateurs et des jardiniers qui entretiennent les propriétés environnantes. C'est une agglomération rurale dans la force du terme, sans monuments et sans fonctionnaires. Tout ce que l'on y voit en fait d'édifices, consiste en une petite chapelle à plafond, avec porte cintrée et niche au-dessus, où tous les dimanches et jours de fête, un vicaire de Saint-Julien vient dire la messe.

Nous ne savons à quelle époque cette petite chapelle a été bâtie. Le Calendrier spirituel de 1713 en fait seulement mention, en disant qu'elle était sous le titre de Saint-Pierre et dépendait de la paroisse de Saint-Julien. Il en est de même aujourd'hui.

Grâce aux recherches de Mortreuil, nous connaissons l'origine des Martégaux et l'étymologie du nom qu'ils portent. Un acte du 25 janvier 1532 (Reg. aux Archives des Trinitaires) nomme un *Persivalis Audebertus alias lou Martegal*: (Perseval Audibert autrement dit le Martégau). Dans une pièce datée du 9 janvier 1546 (Archives de la Major) on voit figurer le sieur *Jaumes Audibert dit le Martégal*.

Ces deux mentions sont suffisantes pour prouver que c'est un nommé Audibert, natif selon toute apparence de Martigues, qui vint s'établir sur ce coteau, y construisit son habitation et fit souche, si bien qu'il colonisa le quartier, comme le firent un peu plus loin, les Olives, les Caillols, les Comtes, etc.

Audibert le Martégal avait admirablement choisi la position. A quelques mètres au-dessus du ravin de Fondacle, il pouvait jouir librement d'une source abondante qui s'échappe du flanc de la montagne à laquelle sa bastide était appuyée, source qui continue à couler de nos jours, alimente des lavoirs et arrose des jardins.

Au milieu du XVI° siècle, on citait la *Bastide* des Martégaux (21 juillet 1551) et plus de deux siècles plus tard on la désignait encore sous des termes qui ne peuvent être mal interprêtés : *Propriété de Jean-François Audibert à la Grand Bastide des Audibert ou les Martégaux* (22 juillet 1766, Archives de la Major).

Il ne serait pas impossible que la bastide primitive fut la maison réputée la plus ancienne du hameau, où sous deux ou trois badigeons, nous avons pu lire l'inscription suivante : *Réparée le* 28 *février* 1648.

Les botanistes chercheront avec succès aux Martégaux, l'*Ammi visnaga* et le *Festuca pratensis*.

MAZARGUES

5° Canton, 20° arrondissement de Police, 8° arrondissement de Perception. — Distance de Marseille : 6,300 mètres.

Ce village important qui comptait en 1866, 3682 habitants, et en 1872, 3678 hab., semblerait perdre de son importance, si l'on s'arrêtait au chiffre de population officiellement reconnue en 1876. Ce chiffre en effet n'est que de 2934. Mais cette diminution n'est que fictive. le village de Sainte-Anne formant un quartier nouveau dont la population est de 829.

En additionnant les deux totaux, on obtient un résultat de 3763 hab., soit une légère augmentation.

Si, on voulait, sans se déranger et à défaut de cartes, se rendre compte de la position de Mazargues, relativement à Marseille, on n'aurait qu'à prolonger par la pensée la première ligne du Prado, doubler exactement la distance qui sépare le haut de la Cannebière du Rond-Point du Château-des-Fleurs et placer le village à l'extrémité de cette ligne qui aurait, ainsi augmentée, cinq kilomètres six cents mètres de longueur.

Le village est au fond de la plaine dont Sainte-Anne occupe le centre. Au delà s'élèvent les premiers mamelons de *Marseille-veire*, et c'est de la place même de l'église que part le chemin qui conduit à la calanque de Sormiou. La dernière partie du canal-mère de Marseille serpente à travers ces mamelons et va se perdre dans la mer à près de quatre kilomètres de là.

Il y a un quart de siècle à peine que les environs de Mazargues étaient d'une sécheresse telle qu'ils ont inspiré vingt fois le pinceau de Loubon, le peintre des rochers de Marseille, et ce n'est qu'à grande peine que l'on pouvait obtenir de l'ombrage autour des bastides. Le pin seul rompait la monotonie du tableau et permettait aux bénévoles propriétaires de croire qu'il y avait possibilité dans leurs terres de humer un peu d'air frais.

Aujourd'hui tout est changé, et le Canal de Montricher a créé des vergers et des prairies dans la plaine que remplissaient seules autrefois le thym et la lavande. Malheureuse-

ment, les murs de clôture des bastides du quartier sont d'une hauteur désespérante, et si personne ne vient ouvrir une porte hospitalière, on court la chance de grimper sur les collines de Marseilleveire avant d'avoir pu toucher de la main le tronc d'un arbre ou de fouler aux pieds une touffe d'herbe.

Si l'on s'en rapportait aux auteurs de la *Statistique du département*, il faudrait retrouver dans le mot de Mazargues les titres mêmes de son ancienneté : *Marii ager*, le champ de Marius. Cette étymologie ne nous séduit pas plus que celle présentée par M. Meynier (de Saint-Louis) **Μας Αργος**, métaire neuve, et nous aimons autant croire que son radical *Mas* est le même que celui de Marseille, alors qu'on l'appelait **ΜΑΣΣΑ** ou *Massalia*.

Nous avons autant de peine à penser que la route tracée par les aborigènes, suivie ensuite par les Massaliètes, et pratiquée enfin par les Romains, et allant de Marseille à Cythariste (Ceyreste), passait par Mazargues. La véritable route était celle qui dessert le Rouet, (Rota), Sainte-Marguerite (Maris guadii iter) et fléchissant derrière Saint-Joseph, gravissait ensuite directement la Gineste et suivait le vallon au-dessous de la *Gardiole* (la Garde, la Vigie).

Aucune découverte importante n'a été faite jusqu'à ce jour à Mazargues ou dans ses environs. Tout se borne à quelques monnaies romaines, ce qui n'est pas suffisant pour établir des droits à l'antiquité, et aucun titre ne vient lui donner ce lustre que l'amour du clocher fait rechercher avec tant d'ardeur. Les deux actes les plus anciens cités par Mortreuil, sont de 1096 et de 1113, et tous deux proviennent de l'abbaye de Saint-Victor. Le premier parle de la *Vallée de Marsanges* (vallis de Marsanges) et le second, du *Lieu de Marzaneges*. En 1278 et en 1350, c'est *Massaneges* et *Massanègues*. *Massargues* fait son apparition en 1332. De Massargues à Mazargues la transition était toute naturelle, d'autant mieux que le mot de *Mas* est un terme éminemment provençal.

Au commencement du XIIe siècle, Mazargues, comme agglomération, ou n'existait pas, ou se réduisait à bien peu de choses. Les termes de la charte de Saint-Victor, de l'année 1113, sont assez clairs.

« Si vero aliqua persona, contra hanc vendicionem suprascriptam terram monachis sancte Marie et sancti Victoris auferre voluerit vel presumpserit, dono pro ea monachis terram quam habeo ad casalem, *loco qui dicitur Marzaneges.*)

(Si quelqu'un, dit le sieur Gaufrède, fils de Nicesius, conteste cette donation (d'une terre dans le territoire de Saint-Genes) je je donne aux moines de Saint-Victor, à sa place, une terre que je possède près de ma bastide, *au lieu appelé Marzanèges*.

Il ne s'agit ici ni d'un *castrum*, ni d'une *villa*, mais d'un *quartier rural* nommé *Marzanèges*.

Ce n'est qu'au XIVe siècle que Mazargues commence à être quelque chose. « En 1304, dit Mortreuil, la *tour* de Mazargues appartenait à Raymond de Soliers; elle passa dans la maison de Boniface et plus tard, vers 1500, dans celle de Pontevès, par le mariage de Marguerite de Boniface avec Durand de Pontevès, seigneur de Flassans. Celui-ci ayant établi un juge au lieu de Mazargues et interdit le droit de chasse, les Marseillais, sous la conduite de Philippe Altoviti, consul en 1580, démolirent la muraille et la tour dudit lieu, mais ils furent condamnés à la rétablir par arrêt du Parlement. »

Alphonse d'Ornano, maréchal de France, devint seigneur de Mazargues du chef de sa femme Marguerite de Pontevès. Lui et son fils la possédèrent longtemps, puis elle entra dans la famille de Grignan par le mariage de Marguerite d'Ornano avec Louis Gaucher de Castellane Adhémar, comte de Grignan, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, ensuite maréchal des camps et armées du roi.

Louis Gaucher de Castellane Adhémar étant mort en 1668, son fils aîné, François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, commandant en Provence, reçut la terre de Mazargues dans la succession de son père.

C'est là que mourut, au mois d'octobre 1704, son fils, Louis-Provence, marquis de Grignan, qui était né en 1670, et que sa femme, Françoise-Marguerite de Sévigné fut emportée, le 30 août 1705, par la petite vérole, autant que par le chagrin qu'elle avait éprouvé de la perte de son fils,... « fort peu regrettée, disent les écrivains de l'époque, par son mari, sa famille et les Provençaux. »

Cependant la comtesse de Grignan n'était pas une femme ordinaire... « Elle fut grave et sérieuse, aimant Descartes et la métaphysique, et a laissé un *Résumé du système de Fénélon sur l'amour de Dieu.* » Mais on lui reproche d'avoir eu une grande froideur, jugement peut-être mal fondé et que sa correspondance avec sa mère, Mme de Sévigné aurait fait disparaître, si Mme de Simiane, sa fille, par scrupule religieux, n'avait supprimé ses lettres.

Quant au comte de Grignan, qui donna plus d'une fois des preuves de sa valeur et de son activité, notamment en 1707 pendant le siége de Toulon par le duc de Savoie, il mourut en 1715 dans l'auberge de Saint-Pons (près d'Aix), laissant les meilleurs souvenirs parmi la noblesse et ses administrés.

Sa fille, Françoise-Pauline, femme de Louis de Simiane, marquis d'Esparron, recueillit sa succession qui ne fut pas des plus nettes.

Nous avons eu occasion de parler de la petite fille de Mme de Sévigné dans l'article sur *Bonneveine* auquel nous ne pouvons que renvoyer le lecteur.

Quelques années après la mort de la comtesse de Grignan, la terre de Mazargues fut acquise de Mme de Simiane par de Guitton, secrétaire du roi, qui s'empressa de joindre à son nom patronymique celui de Mazargues.

La seigneurie resta entre les mains des Guitton jusqu'à la Révolution.

Mentionnons, à propos des droits attachés à cette seigneurie, que l'aumônier de Saint-Victor ayant élevé des prétentions sur la seigneurie de Mazargues, en alléguant que le seigneur de ce lieu n'était qu'emphythéote, fut débouté par sentence du lieutenant principal, en date du 20 juillet 1633. Le seigneur de Mazargues fut reconnu seigneur direct, avec droit de juridiction et un juge a fonctionné en son nom jusqu'à la Révolution.

Il ne reste pour ainsi dire plus de traces du château seigneurial de Mazargues qui fut incendié, dit-on, pendant une émeute survenue pendant cette dernière période, et qui resta longtemps à l'état de ruine.

Ce château occupait l'emplacement de la villa actuelle de M. Campredon, à l'angle du chemin vicinal n° 37 dit du Lancier et du chemin vicinal n° 8 de Mazargues.

Les vieux murs ont été démolis pour faire place successivement à trois corps de logis isolés l'un de l'autre quoique fort rapprochés, et à un quatrième bâtiment renfermant des remises et des écuries. Mais la propriété n'est pas venue directement des Guitton à son possesseur actuel.

Des Guitton elle passa entre les mains de M. de Félix, leur héritier naturel. M Daniel en devint ensuite acquéreur; celui-ci la revendit à M. Zaoué, des mains de qui elle est venue à M. Campredon, gendre de ce dernier.

Il ne reste des anciennes constructions que trois salles basses voûtées qui nous paraissent avoir été construites plutôt pour soutenir la partie de la terrasse qui s'avance sur la déclivité du terrain que pour faire corps avec le château lui-même. Ces caveaux dont les voûtes sont très solides et soignées auraient pu servir de celliers. Mais nous doutons que ce soient les *cachots* dont le peuple veut toujours trouver l'existence dans les habitations seigneuriales.

Quant à la propriété proprement dite, c'est sans contredit une des plus belles de la banlieue marseillaise. Dominant le vallon situé entre Mazargues et Montredon, on y trouve tous les agréments que l'on a introduits depuis quelques années dans les grandes villas. Bosquets formés d'arbres de toutes les essences, fourrés mystérieux, allées découvertes, vastes prairies, bassins, cascades, rien n'y manque. Du côté de la mer, la terrasse sur laquelle se détachent les quatre constructions, est bordée par une balustrade ornée de vases et de statues en marbre qui ne se recommandent pas toutes, il est vrai, par la perfection, mais dont l'aspect ne laisse pas d'être imposant.

Le corps de logis principal, genre grec, avec pérystile à colonnes, fait face à l'avenue principale dont la grande grille s'ouvre précisément à l'angle du chemin du Lancier, au Nord.

Du côté opposé, les dépendances de la propriété touchent aux maisons du village qui, bâties sur le même côteau que l'ancien château, rejoignent la vieille église paroissiale dont nous allons parler.

Nos recherches n'ont pas abouti relativement à la première église que Mazargues a dû posséder. On nous a bien montré une petite construction située à côté de la chapelle des Pénitents et qui passe pour avoir été autrefois l'église du quartier, mais nous avons quelque peine à croire que ce petit édifice remonte à une époque vraiment reculée.

C'est un bâtiment en moëllons ayant dix mètres de long, avec une porte unique ouvrant au couchant. Mais les murs n'ont ni élévation, ni épaisseur, ni appareil, ni aucun caractère d'ancienneté. Pas un habitant de Mazargues ne doute cependant du fait. Cet oratoire portait le nom de *Sainte-Croix*. Il n'y a pas bien longtemps qu'il était entièrement isolé, n'étant avoisiné que par les *aires* à battre le blé qui elles-mêmes ont été envahies depuis peu par des habitations.

Nous aimons mieux croire que l'église primitive a occupé, à peu de choses près, l'emplacement du couvent des Carmes, mais nous nous garderons bien de répéter avec M. Meynier (de Saint-Louis) que cette même paroisse fut fondée en 1182, sous le vocable de Saint-Victor. Rien ne confirme le dire de cet auteur; nous savons seulement que Marguerite de Pontevès, veuve d'Alphonse d'Ornano, donna l'*église de Saint-Roch* au couvent des Trinitaires, suivant acte du 6 mars 1616.

Saint Roch vécut de 1295 à 1327, disent les biographes; mais la dévotion que l'on eut pour lui ne doit pas remonter beaucoup plus haut, à Marseille, que la grande peste de 1387 qui fit mourir le tiers de la population.

Nous avons quelque droit de supposer qu'à cette époque, ainsi qu'on le fait de nos jours, lors d'une épidémie sérieuse, les habitants qui purent émigrer se refugièrent dans la campagne et même dans les bois, et c'est alors que Mazargues acquit un certain développement, la peste ayant duré trois ans

consécutifs, et qu'alors le seigneur fit élever un sanctuaire au Saint dont l'intercession était fréquemment invoquée.

Quoi qu'il en soit, l'église de Saint-Roch qui aurait été donnée aux Trinitaires, en 1616, fut remise aux Carmes, le 15 novembre 1644, par François d'Ornano, seigneur de Mazargues, conseiller d'Etat, gouverneur de Tarascon, de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon, etc. et le 23 septembre 1645, en l'absence de l'évêque, l'archidiacre Honoré Jourdan, vicaire-général d'Estienne de Puget, permit à ces mêmes Carmes d'établir un couvent au même endroit.

Les Grands Carmes furent reçus à Mazargues, par le fondateur à certaines conditions. 1° Ces religieux devaient être au nombre de trois prêtres ; la première messe devait être célébrée, en hiver, à 5 heures et demie du matin et en été, à quatre heures et demie. Chaque lundi, les religieux devaient célébrer une messe de morts pour le repos de l'âme du fondateur et de ses héritiers et chaque dimanche et jour de fête solennelle, les trois messes qui seraient célébrées seraient appliquées pour la prospérité dudit seigneur fondateur, épouse, famille et habitants bienfaiteurs dudit lieu.

2° Le seigneur s'obligeait à faire payer annuellement aux religieux la somme de deux cents livres, payables par moitié, savoir 100 livres le 1er janvier et 100 livres le 16 août, jour de la fête de Saint-Roch, patron titulaire de la chapelle qu'il cédait aux Religieux Carmes.

3° Les religieux avaient le droit de faire faire une cueillette (quête) par les Marguillers, sur laquelle il y avait 100 livres pour leur entretien et le surplus était destiné à l'entretien des ornements de l'église.

Les choses furent faites ainsi qu'il avait été décidé ; l'église fut régulièrement desservie par les religieux et devint une succursale de la paroisse Saint-Martin. Et cela dura jusqu'à la Révolution, époque à laquelle l'église et le couvent furent vendus comme biens nationaux.

En 1803, l'un et l'autre furent rachetés par l'abbé Dandrade qui fut nommé curé et resta en possession de la cure pendant trente-trois ans. Vainement lui-même et ses héritiers cherchèrent à faire acheter par la Commune l'église et le couvent devenu presbytère : la Ville préféra les tenir en location jusqu'au jour où l'église actuelle fut bâtie.

Depuis 1847 l'église des Carmes n'est plus affectée au culte ; elle sert de grenier et le couvent est loué à des particuliers ; attenant l'un à l'autre, ils occupent un angle d'une place assez vaste où se trouve un lavoir couvert affecté à l'usage public. La façade qui porte les traces de réparations d'un goût douteux est encore surmontée d'un campanile. Il n'y a dans tout cela aucun caractère architectural.

Quant à la nouvelle église qui est placée dans l'axe de la Grand'Rue, elle a été élevée en 1847 sur les plans de M. Pascal Coste.

C'est une construction du style grec, dont le portail est la pièce la plus saillante. Au-devant et par derrière, se trouvent deux petites places bien ombragées où l'on voit deux croix de mission, l'une de 1858, l'autre de 1862.

Le clocher, de forme carrée, est en arrière de l'abside ; il occupe le point culminant du village.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, a St Roch pour premier patron.

Il existe à Mazargues un autre édifice religieux : c'est une chapelle de Pénitents noirs de la Décollation de St Jean-Baptiste dont la confrérie fut établie par celle de Marseille, le 3 décembre 1847. La chapelle construite dans le courant de 1848 n'a rien qui doive attirer les curieux. Elle est située à l'extrémité N.-E. du village, à côté de l'ancien oratoire de Sainte-Croix.

La cure de Mazargues est une cure dite de canton ; c'est le seul souvenir qui reste au village de son ancien titre officiel, car lors de l'organisation départementale, en janvier 1790, il devint chef-lieu du 5e canton du 3e district qui comprenait les quartiers de Mazargues, Sainte-Marguerite, Bonneveine, Montredon, Carpiagne, Luminy, le Rouet, Saint-Giniez, Notre-Dame de la Garde.

Mazargues possède une école primaire laïque de garçons ; nne école libre de garçons dirigée par les frères de Sacré-Cœur-de-Jésus du Puy en Velay ; une école communale et une salle d'asile de filles dirigées par les Dames Trinitaires de Valence, un commissaire de police, un garde-champêtre, etc.

La musique est la passion favorite des habitants, et les orphéons ou musiques militaires du pays ont toujours été très estimés.

Le territoire de Mazargues est trop étendu et trop accidenté pour ne pas offrir aux géologues et aux botanistes des lieux d'explorations favorables.

Dans la plaine nous avons à signaler deux maisons de campagne historiques : *Le Château du Roi d'Espagne* et la *Grande Bastide*.

C'est un peu en avant du village de Mazargues que l'on prend le chemin du Château du roi d'Espagne. Ce chemin rural fait suite au chemin vicinal n° 37, dit du *Lancier*.

Le Château du Roi d'Espagne, actuellement *Château Double*, est la propriété qui paraît la plus vaste mais une des mieux soignées du quartier. La maison qui avait été construite par un nommé Bastide, négociant de

Marseille, fut mise à la disposition du roi d'Espagne, Charles IV, que l'avide Napoléon avait détroné d'abord, puis interné dans la ville de Marseille.

Laurent-Marie Lautard, dans son *Histoire du séjour du roi Charles IV, à Marseille*, a pris soin de raconter tout au long les faits et gestes du roi détroné et de dire comment le prince, sans cesse en compagnie de sa femme, de son fils Antonio et d'une suite assez nombreuse, allait tous les jours et par n'importe quel temps se promener dans les allées de la propriété. L'histoire constatera qu'il n'y coucha pas une seule fois, soit que défense lui en eut été faite, soit que cela lui déplut.

« Adossé, dit M. Chaumelin, dans ses *Promenades artistiques*, aux grandes collines de Marseilleveire, le château se compose d'un bâtiment central flanqué de deux pavillons. La façade principale regarde la mer et au bas de la terrasse se déroulent des jardins. Par derrière, le parc qui n'est qu'une immense pinède, s'élève en amphithéâtre sur le flanc de la montagne; les rochers sont tapissés de touffes verdoyantes jusque sur leurs escarpements les moins accessibles.

« L'ordonnance du château est toute espagnole : boudoirs élégants, galeries mystérieuses, tapis qui assourdissent les pas, divans moelleux qui invitent au repos, tout respire le bien-être, l'abandon et je ne sais quelle langueur pleine de somnolence. On est surtout saisi de ce luxe méridional dans une somptueuse galerie de l'aile droite. Des glaces splendides répètent mille fois l'image des cristaux et des bronzes; huit jolis tableaux retracent des scènes espagnoles pleines de fraicheurs et je remarquai parmi elles un clair de lune du plus bel effet.

« De cette galerie on passe dans le salon dont la décoration annonce autant de goût que de richesse. La pièce principale de l'ameublement est pourtant un vieux fauteuil rose que l'on conserve religieusement parce que Charles IV avait, dit-on, l'habitude d'y faire sa sieste.

« Au reste, c'est l'unique souvenir que le château ait conservé de ce prince et les armes d'Espagne sculptées au-dessus de la porte d'entrée apprennent seules à l'étranger qu'il va pénétrer dans une résidence jadis royale. »

Dans le parc on rencontre deux petits monuments de caractères différents : une pyramide, tombeau de famille, et une construction circulaire entourée d'une colonnade en ruine. On lui donne le nom de Temple.

Les dépendances de *Château Double* sont considérables et l'on a dépassé depuis longtemps la grille de la propriété à travers laquelle on peut apercevoir le château lui-même que l'on est encore sur ses terres.

Ceci est une manière de parler, car le chemin que l'on suit est public et bordé de chaque côté d'une haute muraille.

Quand les murs s'arrêtent, du côté droit, on se trouve non pas en rase campagne mais au milieu des bois. Ces bois commencent à la dérivation principale du Canal de Marseille, ou pour mieux dire au Canal-Mère qui sur ce point n'est plus qu'une rigole fournissant 0,50 centimètres cubes d'eau par seconde.

Un conducteur intelligent des travaux du Canal, a fait graver sur la porte qui s'ouvre pour le passage dudit Canal le millésime de 1862. C'est dire assez à quelle époque elle a été faite.

Ce bois où le pin domine est appelé par les uns bois de Mazargues et par les autres bois de Montredon, la distance à parcourir pour atteindre chacun des deux villages étant à peu près la même. Cela importe peu ; ce qui frappe surtout c'est la nature du sol sur lequel les arbres croissent avec une vigueur peu commune. La partie occidentale du bois se développe sur des couches profondes de sable fin provenant de la décomposition du grès tertiaire. C'est là qu'on vient puiser ces quantités de matériaux à construire connus sous le nom de *sable de Montredon*.

Nous avons tâché d'expliquer ailleurs comment ces accumulations de sable se sont produites; rappelons ici seulement que ce sable, selon toute apparence, provient de l'Huveaune et a été entassé à la longue par le mistral.

La propriété dite encore de nos jours *Grande Bastide* est comprise dans un parallélogramme irrégulier formé par le chemin de grande communication de Cassis, le chemin vicinal de Mazargues, la rivière de l'Huveaune et le Canal de Marseille, le tracé de plusieurs chemins et un ruisseau ou vallat.

Le chemin principal, plus ou moins parallèle à ceux de Mazargues et de Cassis, se nomme aujourd'hui Chemin de *Pierascas;* le ruisseau s'appelle Vallat de *Coufonne*.

Le chemin de Pierascas qui commence à l'ancienne église de Sainte-Marguerite, convertie depuis quelques années en maison d'école, se dirige vers le Sud, et, gravissant la montagne, vient rejoindre la grande route de Cassis, au-dessous de la colline dite de Saint-Joseph, à proximité du bel établissement hospitalier de Notre-Dame de Charité ou du Refuge.

Le ruisseau de Coufonne prend sa source à l'Ouest de cette même colline de Saint-Joseph, et après avoir reçu l'excédant des eaux-vives qui arrosent plusieurs propriétés, se dirige vers le Nord et vient se perdre dans l'Huveaune, non loin de Saint-Giniez.

La *Grande-Bastide* passe pour avoir été une des maisons de campagne du roi René.

Ce prince possédait dans le territoire de Marseille trois terres au moins. Celle des Aygalades, celle de Malpasset ou pour mieux dire de Saint-Jérôme, et enfin celle de la Grande-Bastide, Nous avons eu deja l'occasion de parler des deux premières (Voir *les Aygalades* et *Malpasset*), occupons-nous de la troisième.

René, avant de mériter le surnom de Bon, avait eu, comme tous ses prédécesseurs, la funeste idée de poursuivre la conquête du royaume de Naples. Aussi bien que ses ancêtres, il courut les hasards de la guerre, dépensa de grandes sommes d'argent, fit tuer autour de lui la fleur de la jeunesse provençale et épuisa ses Etats de France. Plusieurs fois vaincu, il renonça enfin à ses espérances et se résigna à ne plus être que comte de Provence.

« Une fois retiré dans son comté, René, dit Amédée Boudin, partagea son temps entre le gouvernement de ses Etats, l'exercice de ses devoirs religieux et ses occupations favorites, tantôt corrigeant les abus, tantôt tourmentant les grains de son chapelet, et tantôt agitant le pinceau ou tournant la roue d'une viole.

« L'agriculture fut particulièrement l'objet de sa sollicitude. Il planta arbres, édifia tourelles, pavillons, vergers, galeries, jardins, fit creuser des viviers pour des poissons, multiplia les œillets, propagea les roses muscatelles, améliora l'espèce des raisins muscats et naturalisa en Provence les paons blancs et les perdrix rouges. »

« Dans la maison de campagne où il passait l'été, tout, prétend Papon, respirait les mœurs antiques. La même simplicité l'accompagnait à Marseille où il se retirait tous les hivers, dans les dernières années de sa vie. Il avait une maison sur le quai du Port et un jardin situé près de l'abbaye de Saint-Victor. Il habitait quelquefois une maison de campagne *aux environs de Mazargues*. »

Cette maison de campagne est bien celle qui porte le nom de Grande-Bastide. Malheureusement, il reste peu de choses des constructions de son temps et il faut certaines recherches pour en retrouver des traces vraiment reconnaissables. Ces débris se trouvent soit à la Grande-Bastide elle-même, soit dans l'ancienne propriété Des Autels, appartenant aujourd'hui à M. Gustave de Saint-Jacques.

Ces deux terres n'en faisaient qu'une autrefois.

A la Grande-Bastide il existe encore sur un mur de salon une vieille fresque représentant une chasse au cerf que l'on prétend être du temps du roi René. Ce mur appartient à la maison relativement moderne qui a été en partie substituée à l'ancienne.

A des distances tout à fait inégales de la Grande-Bastide, on aperçoit des tours ou des restants de tours de médiocres dimensions. La principale est celle que possède M. de Saint-Jacques et à propos de laquelle M. Des Autels écrivait ceci :

« En 1835 j'ai exhaussé la tour qui n'était qu'un bastion de deux mètres au-dessus du cordon en pierre et de la voûte ; je n'ai rien touché à la voûte ancienne et je n'ai eu qu'à élever sans crainte sur ses solides murs.

« La tradition dit que ce bastion et ma propriété faisaient partie de la Grande-Bastide et qu'il y avait un bastion aux quatre coins de cette ferme. Il existe encore les vestiges d'un de ces bastions, de la même dimension que ma tour, au coin de la traverse de la Grande-Bastide, et d'autres vestiges presque au bout de la même traverse. »

Quoique propriétaire d'une des plus belles terres du quartier, M. Des Autels n'avait pas tout vu, car nous avons reconnu nous-mêmes les traces de trois autres tours, ce qui en ferait déjà sept, chiffre très élevé pour un espace aussi restreint.

Cela n'a rien qui doive nous surprendre. Voici au sujet de ces fortifications éparpillées dans les campagnes ce que dit M. Augustin Fabre :

« On voyait dans les quartiers ruraux des tours qui servaient à la défense commune. C'étaient la tour des Jourdans, la tour de Saint-Julien, la tour de Davin, la tour de Pierre Magnan, celles d'Arnulphi et de Charles Atulphi. »

Complétons la nomenclature de l'auteur des *Rues de Marseille* : les tours de Saint-Marcel, de Sainte-Marthe ; la tour Bataillier, la tour de Banafous, la tour de Tassy, la tour Saint-Dominique.

Des hommes armés gardaient quelquefois ces tours. C'est du moins ce qui se passait en l'année 1385.

Nous verrons ce que l'on a fait du bastion de M. Des Autels, quand nous aurons épuisé ce qu'il y a à dire de la Grande-Bastide elle-même.

Si nous en exceptons la fresque dont il a été question tout-à-l'heure et une porte qui paraît bien dater du XVIme siècle, il ne faudrait pas songer à retrouver grand'chose d'apparent dans cette dernière propriété. Chaque nouveau possesseur a démoli et reconstruit selon ses goûts et le morcellement a modifié complètement la physionomie de son ensemble. Mais nous tenons de la bouche du propriétaire actuel que lorsqu'il a remis en état les bâtiments et les dépendances de la ferme et défoncé à cette intention les terrains avoisinants, il a découvert de nombreuses fondations de gros murs, des colonnes brisées et des chapiteaux d'ordre corinthien en bon état. Quelques-uns de ces chapiteaux ont pu

être sauvés de la destruction ; quant aux fragments de colonnes et de vieux murs ils ont été de nouveau recouverts de terre.

N'ayant rien à montrer, comme preuves, nous n'osons pas dire qu'il y avait jadis sur ce point une agglomération de quelque importance, mais il nous sera permis de supposer qu'il y avait au moins une de ces villas romaines dont les dépendances occupaient souvent une vaste étendue de terrain.

Comment admettre qu'un endroit favorisé de sources abondantes et situé sur des coteaux faisant face à la mer ait été méconnu et inhabité à l'époque où le goût de la villa était si généralement répandu !

Ajoutons que le chemin dit aujourd'hui de Pierascas est pour nous un des chemins les plus anciens du territoire, celui par lequel on allait à Carsicis Portus et à Cœsarista, à l'époque de l'occupation romaine.

Ce nom de Pierascas n'est pas aussi barbare qu'il en a l'air au premier abord.

Une noble famille du nom de Rascas, dit Augustin Fabre, existait en Provence dans le XI[e] siècle. Cécile de Rascas figure dans le siècle suivant au nombre des dames de la cour d'amour de Romanil et Bernard Rascas est cité comme l'un des juriconsultes et des poètes du XVI[e] siècle. L'une des rues de Marseille portait à cette époque le nom de *Pierre Rascas.*

De Pierre Rascas à Pierascas la transition est facile. Admettrait-on que la première partie du mot fut le même que celui de Puy, Puech, Podium ou Pied, qui signifie montagne, le nom de Rascas subsisterait en entier. comme dans les actes du 3 août 1304 et du 23 juin 1347, où on lit : ***Montanea Podii Rascacii*** et ***Puech Rascas.***

La propriété de la Grande-Bastide, malgré les modifications profondes qu'elle a subies depuis quelques années, est fort belle et agréable, à cause de ses sources et des terres qu'elle renferme, mais moins que l'ancienne campagne Des Autels qui la limite au Sud.

Cette vaste propriété, située à moins de cinq cents mètres des dernières maisons de Mazargues, du côté de l'Est, occupe le versant occidental de la colline qui se prolonge depuis l'Huveaune jusqu'à la montagne de Saint-Joseph.

Elle est traversée, du Sud au Nord, par le ruisseau nommé aujourd'hui Coufonne, mais que des actes ancien appellent *Galphona* (1173), Calfona et Calfone (1215, 1431), Caufone (1602), Coufonne (1778), Caufone (1792).

Ce ruisseau parfaitement encaissé entre deux murs par le dernier propriétaire, a l'air d'un canal d'arrosage, car ses eaux, d'un petit volume en temps de sécheresse, sont augmentées par l'excédant des sources qui arrosent la propriété.

Ces sources proviennent de la partie supérieure de la colline, en amont du chemin de Pierascas qu'elles traversent au moyen de conduits souterrains qui s'étendent fort loin, et auxquels on donne le nom de Mines. Il va sans dire que ces souterrains sont creusés de main d'hommes dans le rocher et si l'on n'avait la preuve qu'ils datent de moins d'un siècle on serait porté à croire qu'ils sont l'ouvrage des anciens conquérants de la Gaule.

Nous aurions voulu trouver la succession des propriétaires de la bastide depuis le roi René, mais nos renseignements ne vont pas au delà des dernières années du XVII[e] siècle.

La terre appartenait alors à César Patot qui la laissa en mourant à sa femme, Marguerite de Magalon. Celle-ci la vendit, en 1713, à son frère Jean de Magalon qui la céda a Catherine Brun, sa femme, en l'année 1727.

Par voie de succession la propriété passe des mains de cette dernière à Louis-Victor de Magalon, son fils ; puis, en 1751, à André-Balthazard de Magalon, frère de Louis-Victor, lequel la laisse en mourant (1759) à Raphaël de Magalon, conseiller du roi.

En 1778, Joseph-François Majastre, négociant, devient acquéreur de la terre pour la revendre à sa femme Nicolette Cortazzi.

En 1792, une nouvelle mutation s'opère : M. Jean-François-Esprit Rostan, négociant, achète la propriété, y dépense pour son embellissement des sommes si considérables qu'au mois de floréal an XIII, il se voit forcé de s'en désaisir entre les mains de M. Marguerite Foulque Des Autels, receveur principal des douanes, lequel la laissa, en 1809, à son fils Pierre-Alexandre-Eugène Des Autels.

C'est par voie d'héritage que, depuis l'année 1870, M. Gustave de Saint-Jacques est devenu propriétaire d'une terre que M. Des Autels avait agrandie et rendue prospère.

Mais c'est du temps de M. Rostan que la propriété était vraiment belle, d'après le dire des habitants du quartier. Les notes laissées par M. Des Autels ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

Vers l'année 1792, on commença à dessiner les bosquets, à élever les terrasses, à creuser les mines et à faire les plantations sous la direction d'un jardinier du Petit-Trianon, nommé Louis Guérin. On allait entreprendre la construction d'une habitation fastueuse, dans le genre du Château-Borély, lorsque la Révolution fit suspendre les travaux. L'on se contenta du logement qui était de très ancienne date.

Il y avait dans le bosquet un théâtre en verdure sur lequel la comédie a été jouée plusieurs fois, à l'époque du Directoire, moment où le goût des amusements prit un développement si extraordinaire. Le corridor

des acteurs, les coulisses et les portiques sur la scène, étaient entièrement en cyprès taillés au ciseau. Le parterre tout en gazon, était entouré de dix loges en charmille ; au milieu du parterre on avait aménagé ce qu'on appelait une *surprise*, c'est-à dire l'orifice d'un conduit de plomb qui recevait l'eau du grand bassin et que l'on faisait jouer sournoisement de façon à produire la pluie qui tombait sur les spectateurs.

Entre le parterre et la scène s'élevait une belle haie de laurier-thym qui dérobait au public le souffleur et les musiciens de l'orchestre, lesquels était placés au bas du talus qui bordait la scène.

Cette salle de spectacle subsiste encore ; malheureusement le froid excessif de 1828-1829 fit périr les charmilles et les cyprès ; M. Des Autels les fit remplacer avec beaucoup de peine, mais le voisinage des grands arbres a empêché leur développement. Telle quelle cependant, elle est fort curieuse et il n'y aurait que peu de chose à faire pour qu'on put de nouveau y jouer la comédie.

Au bas de la grande terrasse se développe un vaste bassin qui a été construit sur le plan des bains d'Agrippa à Rome. Au milieu, se trouve un groupe en marbre, dans le style de Michel-Ange, très-remarquable et fort apprécié des amateurs. Autrefois, indépendamment du jet fourni par trois grenouilles, un jet de cinq mètres de hauteur retombait sur la conque.

Tout cela est fort remarquable, aussi bien que les terrasses et le parterre divisé en compartiments bordés de buis taillés aux ciseaux, suivant le goût de Le Nôtre.

Une chapelle a été élevée en 1843 sous la direction de M. Bérengier. Elle est construite en forme de croix latine ; une coupole ovoïde vient reposer sur quatre pilastres stuqués de style dorique, formant l'enceinte de l'édifice.

A la place du caveau primitif M. de Saint-Jacques a substitué une grotte merveilleuse d'où l'on jouit d'une perspective charmante.

Ce qu'il y a de plus curieux à la Grande-Bastide, c'est la tour ou bastion dont nous avons déjà dit quelques mots ci-dessus, et qu'un poète aimé de Marseille, M. Gaston de Flotte, contrairement à ses habitudes, a chantée en prose. (La *Tour maudite*, légende marseillaise, Paris, 1854).

Nous ne suivrons pas le poète dans ses charmantes divagations, mais nous lui emprunterons ces quelques lignes :

« Croiriez-vous que de nos jours on a osé élever sur ces ruines un chef d'œuvre de l'art? La tour maudite est purifiée, car rien ne s'est opposé à ce qu'elle fut remplacée par une tour gigantesque qui, voilée jusqu'à la ceinture par un délicieux bousquet de pins, s'élève en magnifique belvédère.

« De son sommet où l'on arrive par un escalier élégant et facile, puis par une échelle fort ingénieuse et qui n'est pas sans quelque chose de mystérieux, car, à un signal donné elle remonte, se plie, se replie et disparaît ; de son sommet on aperçoit un panorama ravissant. »

Le propriétaire actuel de ce démembrement de la Grande-Bastide a le goût des arts ; il sait que le bon roi René venait passer là de longues heures ; il conservera le seul vestige authentique de la bastide d'un prince dont le nom est resté si populaire en Provence.

MENPENTI

5e Canton, 10e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 2,200 mètres.

Nous avons peut-être tort de comprendre dans la banlieue de Marseille un quartier populeux auquel le nom de faubourg peut parfaitement être donné. Menpenti, en effet, se trouve bien avant la Capelette, sur les bords même du Jarret et le long de la route nationale, N° 8, dite de Toulon.

Mais pour beaucoup de personnes, tout ce qui est en dehors des anciennes limites de l'octroi fait partie de la banlieue.

Menpenti est connu surtout pour ses deux établissements : l'un, la caserne de cavalerie formée de plusieurs corps de bâtiments séparés par des cours spacieuses ; l'autre..... l'abattoir des chiens. Ce dernier fait le désespoir des habitants du quartier, à tel point qu'on les a vus adresser une pétition au Maire pour s'en plaindre amèrement. Qu'on en juge par les extraits suivants :

« Des améliorations, au point de vue moral et utilitaire, ont transformé le quartier Menpenti qui avait été, jusqu'à ce jour, privé de tout secours.

« Mais pour favoriser et compléter ce travail de transformation, il resterait à enlever du milieu de nous un établissement insalubre et désagréable, nous voulons parler de l'abattoir des chiens.

« Tant que le quartier Menpenti a été tel que nous l'avons vu jusqu'à ces derniers temps, c'est-à-dire un lieu peu habité, occupé par quelques maisons et ne possédant que de mauvaises ruelles, cet abattoir avait sa raison d'être, mais aujourd'hui que, Dieu merci, notre pauvre quartier semble naître à la civilisation et prendre part à la vie sociale, cet abattoir doit disparaître du milieu.

« Ajoutons à ces observations le danger que peut présenter un pareil établissement

au centre d'un quartier populeux, par un temps d'épidémie. En temps ordinaire, les émanations de ce lieu putride qui s'en exhalent, pendant les chaleurs de l'été, ne sont que désagréables et incommodes, mais, au milieu d'une épidémie, ne deviendraient-elles pas un foyer de contagion et de mort?

« Pour ces motifs d'intérêt public et de salubrité qui intéressent au plus haut degré une immense population ouvrière, nous venons vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien enlever l'abattoir des chiens du quartier de Menpenti. »

La Municipalité est resté sourde jusqu'à présent. Ce qu'on a fait d'améliorations dans le quartier devrait cependant contenter ses habitants : plantations d'arbres, fontaines, chapelles, écoles de garçons et de filles, église même, rien n'a été oublié.

La chapelle, inaugurée sous le vocable de Saint-François-de-Sales, le 1er décembre 1872, a été officiellement reconnue chapelle de secours de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, au mois d'avril 1875.

Trois mois auparavant, 31 janvier 1875, on posait la première pierre de l'église de Saint-Défendent ; et à ce propos :

« C'est une bonne pensée, disait un journal religieux de la localité, de faire revivre le nom d'un saint qui fut cher à la piété de nos pères et à qui saint Théodore, évêque de Marseille, avait autrefois élevé une basilique détruite depuis par les Sarrasins. Mgr l'évêque fait une œuvre deux fois diocésaine en créant une nouvelle paroisse et en rétablissant le culte de l'illustre martyr thébéen qui fut une des plus belles gloires de l'Eglise naissante de Marseille. »

Cette église a été inaugurée le 19 novembre 1876.

Recherchons maintenant les origines du nom de Menpenti.

Un des écrivains marseillais les plus féconds de nos jours, M. Louis Méry, a singulièrement embrouillé la question ; aussi croyons-nous devoir transcrire la plus grande partie d'un article qu'il donna, il y a peu d'années, à un petit journal de la localité.

« Menpenti vient du mot grec *Nepenté*.

« Le *Nepenté* était une herbe dont Polidamma, amie de la coupable Hélène, se servait pour composer une liqueur qui avait le don de dissiper la tristesse.

« Le *Nepenté* a été chanté par divers poètes. Redi dans son *Bacchus en Toscane*, compare le vin qui chasse les pensées sombres et noires, *forchi e neri*, au *Nepenté* d'Hélène.

« Mais comment se fait-il que le *Nepenté* ait donné son nom à un quartier de Marseille?... Faut-il encore remonter aux Phocéens pour avoir l'explication du mystère ?..

« Il n'est pas nécessaire de se reporter aussi loin, car Menpenti ne date que du milieu du siècle dernier.

« Un négociant grec, fort riche, vit ce site paisible et eut l'idée d'y établir une villa où il viendrait se reposer de temps en temps, oubliant les ennuis de *la Loge* et les préoccupations des affaires.

« Ce qui fut dit fut fait, et l'habitation fut construite. Les vieillards se rappellent encore ce charmant pavillon qui etalait une belle rotonde d'où s'élançaient deux ailes auxquelles l'architecte avait donné une élégance de bon goût.

« Une fois la construction terminée, la nouvelle propriété prête à recevoir la famille du négociant, celui-ci se demanda comment il l'appellerait et il songea tout de suite, en véritable hellène qu'il était, à la légende de Polidamma et à la liqueur que la villa devait remplacer pour lui.

« Le nom de *Nepenti* fut donc choisi et ce nom s'étala sur le pavillon, jusqu'au jour où le temps le fit disparaître.

« Mais il arriva ceci, c'est que le mot grec, si facile qu'il fût à prononcer, ne tarda pas à avoir le sort de bien des mots étrangers, c'est-à-dire à être estropié.

« Le négociant avait beau répéter, quand il se mettait en route pour son frais asile : « Je vais à Nepenti, » on trouvait beaucoup plus euphonique de dire Menpenti. »

Le récit qu'on vient de lire ne prouve qu'un fait : c'est qu'avec de l'esprit on peut faire croire aux choses les plus invraisemblables.

Voilà une version : passons à une autre.

« En 1465, le bon roi René régnait en paix sur la Provence et se livrait à de douces occupations, parmi lesquelles, il faut compter, en première ligne, la peinture.

« Or, il advint qu'un gentilhomme provençal, attaché à la cour, se permit de qualifier les œuvres de son souverain, d'*affreuses croûtes*.

« L'injurieux propos fut rapporté au bon roi qui, furieux d'avoir été attaqué dans ses distractions les plus chères, disgrâcia l'audacieux gentilhomme, confisqua ses biens et ne lui laissa qu'une mince propriété située au quartier actuellement appelé Menpenti.

« Ce fut là que le disgrâcié se retira.

« Quelques amis, restés fidèles, venaient parfois le visiter dans sa nouvelle retraite, et à tous, le pauvre banni répétait, en parlant de son aventure : *M'en repenti ! M'en repenti !* » d'où est venu par corruption le mot. « Menpenti ! » resté en souvenir du gentilhomme provençal. »

Le lecteur préférera sans doute l'étymologie scientifique de M. Louis Méry à celle du deuxième narrateur.

Voici la nôtre, qui, nous l'espérons bien, ne

sera guère contestée, parce que les faits sur lesquels nous nous appuyons sont authentiques.

Quand on est arrivé au point culminant de la montée, au centre même de Menpenti, à peu près vis-à-vis de la rue Vincent, si l'on cherche bien, on aperçoit dans la rangée de maisons qui bordent la grand'route, du côté du midi, une ruelle étroite et courte.

Cette ruelle conduit à une espèce de cour irrégulière commune à plusieurs maisons et l'œil se heurte à une construction élevée dont la façade ornée de balustres et de moulures du genre Renaissance ne manque pas d'élégance.

C'est le château de Menpenti.

On est étonné de voir cet édifice, encore de noble apparence, malgré des traces évidentes d'abandon, ainsi masqué par des maisons vulgaires d'un côté, tandis que de l'autre, soit du côté du Midi, il fait face à des terrains vastes mais fort mal cultivés.

Nous ne savons l'époque précise à laquelle le château fut construit, mais on nous a dit et tout prouve que pendant un certain nombre d'années il a dominé seul la colline, alors inhabitée, et fait l'ornement du quartier.

A cette époque les cadrans solaires étaient à la mode ; chaque bastide avait le sien et quand le soleil brillait, le paysan aussi bien que le maître de l'habitation, pouvait savoir l'heure, sans avoir recours à une montre qui coûtait fort cher.

A cette époque aussi les devises étaient à l'ordre du jour et pas un cadran n'était dessiné sans qu'une devise savante, philosophique ou badine n'appelât sur les lignes noires que l'ombre de l'aiguille parcourait dans la journée les réflexions sérieuses ou bouffonnes de celui qui les regardait.

M. Gustave Vallier dit à ce sujet dans son *Anthologie gnomonique du département de l'Isère* ou *ce que disent les cadrans solaires*, récemment publiée :

« Il y a dans l'étude de ces inscriptions, une source de remarques propres à exciter la curiosité sur la direction des idées philosophiques, scientifiques, ou facétieuses des deux derniers siècles, y compris le nôtre.

« On y trouve de tout et il y en a pour tous les goûts ; mais les idée sérieuses, honnêtes et surtout mélancoliques l'emportent de beaucoup sur celles qui sont l'expression d'une gaîté de mauvais aloi ou d'un manque de sens moral. »

Le propriétaire qui fit bâtir son château dans un site alors si agréable, appartenait à la catégorie des gens sérieux ; de plus, il était provençal ; il établit son cadran solaire et l'orna d'une devise qui dit en peu de mots ce qu'il est et ce qu'il pense.

Le soleil marche, il éclaire le monde, mais quoi que pensent et disent les hommes, il continue son évolution *sans regrets*.

MARCHI TOUJOU ET JAMAI M'EN PENTI.

Je marche toujours et ne m'en repens jamais.

Quelle est dans cette devise, dans cette maxime, si l'on préfère, le mot qui devait frapper le plus ceux qui regardaient l'heure sur cette montre solaire ? C'était *M'en Penti*, mot qui devait régulièrement s'écrire *m'en repenti*, mais que l'artiste avait élidé.

De *m'en penti* à Menpenti la transition n'a pas été difficile ; le château au cadran solaire est devenu le *Château de Menpenti*. Il était tout naturel que le quartier qui s'est groupé autour de lui, et a fini par l'englober et le cacher presque à tous les regards, prit le nom de ce château.

Que nous voilà loin du breuvage de la belle Hélène et des croûtes du bon roi René !

MONTOLIVET

4e Canton, 18e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 4,900 mètres.

L'article 50 du règlement concernant les voitures de place peut, jusqu'à un certain point, donner l'idée de la situation de Montolivet. Les cochers qui conduisent les voyageurs à ce village sont autorisés à réduire la vitesse de leurs chevaux à 6 kilomètres à l'heure, tandis que sur tous les autres points de la banlieue, cette vitesse ne doit pas être moindre de 8 kilomètres.

Montolivet est sis au sommet d'un côteau qui se dirige de l'E. à l'O., entre les villages de Saint-Just et de Saint-Barnabé. Mais la largeur de côteau est considérable. Aussi y trouve-t-on de nombreuses et vastes habitations de campagne enrichies de tous les agréments qu'une culture entendue peut former avec l'aide des eaux de la Durance.

Avant la création du Canal, le plateau de Montolivet n'était point tout-à-fait inculte, mais on n'y voyait que quelques pieds de vigne mourant de soif et des pinèdes.

Quand aux oliviers qui auraient dû, si nous nous en rapportons au nom que l'on donne au quartier, atteindre des proportions inusitées ou occuper des étendues de terrains extraordinaires, ils n'étaient pas, avant l'arrivée des eaux d'arrosage, dignes d'une mention spéciale. Il faut croire qu'il en était différemment autrefois, car nous voyons par des actes anciens, que la colline s'appelait

jadis comme de nos jours Mont-Olivet, sauf la forme latine :

« *Mons olivetus*, 13 juin 1289 (Archives municipales). — *Mont olivet*, 3 janvier 1295 (Acte notarié). — *Monteolivetus*, 23 mai 1248 (Archives municipales). — *Montolivet*, 23 septembre 1371 (Acte notarié). — *Montolivetum seu ad quavallariam*, 7 juillet 1333 (Archives de la Major). — *Montolivet* ou *Jarret de la Cavallerie.* — *Montolivet ou bourg de la Cavallerie subeirane*, 24 décembre 1666 (Mêmes Archives).

Mortreuil, auquel nous empruntons ces documents, parle également d'une possession des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, où ces hospitaliers avaient une tour nommée *Turis superior cavalerie*, mais il n'ose préciser l'endroit où se trouvait la construction. « Les actes, dit-il, désignent cette localité comme étant dans le quartier de Saint-Jérôme, vers Saint-Mître, tantôt à Montolivet, vers Saint-Barnabé. » L'édifice des Chevaliers s'appelait *Turis*; en 1256, *Lo Tor*, en 1328 et *Tour de Babylone*, en 1399.

Nous ne sommes pas en mesure d'apporter un éclaircissement sérieux à cette question, nous devons mentionner seulement que, d'après la tradition, une des propriétés qui se trouve à peu près à égale distance des Oblats et du village de Montolivet, au-dessus de l'ancien moulin, passe pour avoir été *autrefois* un domaine religieux.

D'autres plus habiles ou plus heureux pourront étudier le fait, mais nous croyons qu'Augustin Fabre a eu tort de trouver une sérieuse affinité entre Montolivet et la famille des Montolieu.

« Il existe, dit-il, des chartes de 1182 et 1183, où il est fait mention de Giraud de Montolieu *qui a donné son nom à un quartier* du territoire de Marseille, le Val de Giraud ou Montolivet, de *Monto Olivo*, nom latin de Montolieu.

« Sept Montolieu furent décorés du chapeau consulaire et des chevaliers de cette maison portèrer quatre fois l'oriflamme de Saint-Victor. L plus célèbre des Montolieu est celui qui commanda une escadre d'Alphonse, comte de Provence, avec laquelle il remporta sur les Génois une victoire signalée, en 1199. »

Le village proprement dit de Montolivet n'est pas important. Les maisons qui le constituent sont bâties sur les angles d'un petit carrefour, à peu près au point culminant du côteau, et encore est-on obligé de remarquer que plusieurs de ces constructions sont inachevées.

Dans peu de temps l'édifice le plus remarquable à signaler sera l'église que, suivant délibération de la Commission Municipale du 16 octobre 1876, la Fabrique a été autorisée à reconstruire à ses frais, en démolissant le mur d'une nef latérale sur l'emplacement duquel le mur de la nouvelle église est établi.

La pose de la première pierre du nouveau sanctuaire a été posée le 2 avril 1877 par Mgr Place, évêque de Marseille, au milieu de l'assistance des élèves du grand Séminaire.

Quant à l'église qu'il s'agit de remplacer c'est un édifice modeste, consistant en une nef, à plafond, avec deux petites chapelles, sur le côté gauche et clocheton sur la façade, à l'un des coins de la route. C'est une véritable église rurale, aussi simple d'architecture que d'ornementation, qui fut commencée en 1826, terminée vers 1830 et érigée en succursale en 1862, sous le vocable de saint Fortuné.

Montolivet comptait, en 1847, 114 habitants; en 1866, 368 habitants; en 1872, 452. Le recensement de 1876 a fourni un total de 732 habitants. Ce dernier chiffre paraîtrait exagéré, si l'on oubliait qu'il y a dans le quartier de nombreuses maisons de campagne et deux hameaux très-rapprochés, connus sous les noms de *Quatre-Chemins* et d'*Oblats*.

Des Quatre-Chemins, il n'y a rien à dire ; c'est une dénomination banale donnée à un point de rencontre de deux routes ou traverses, sur lequel se sont élevées quelques maisons.

Le nom d'*Oblats* s'applique surtout à la belle et très-vaste propriété dans laquelle se trouve l'établissement du grand séminaire diocésain.

On sait que Mgr Eugène de Mazenod fut le fondateur de l'ordre des Missionnaires provençaux auquel il donna le nom d'Oblats de Marie et qu'il établit, durant le cours de son épiscopat, desservants du sanctuaire de N.-D. de le Garde et de la chapelle du Calvaire. Ce prélat avait établi également des Oblats dans la propriété qu'il possédait sur le chemin de Montolivet et le nom de la congrégation est resté à ce point, bien que depuis lors, et à la suite de l'expropriation nécessitée par la construction de la nouvelle cathédrale, le Grand Séminaire y été transporté.

Les constructions de cet établissement, dont la direction est confiée aux Lazaristes, sont fort belles; ont les trouve au sommet de la première et rude montée du chemin de Montolivet. De là, presque autant que du village, on jouit d'une magnifique vue qui s'étend dans la direction du N. et de l'O.

La route, qui a été refaite à neuf, il y a peu d'années, décrit des courbes prononcées et subit nécessairement des montées assez raides. C'est le chemin vicinal n° 25, qui commence au pont de l'ancien jardin des Plantes et finit à l'église de Montolivet.

MONTREDON.

5e canton, 20e arrondissement de police, 8e arr. de perception. — Distance de Marseille : 7,000 mètres.

On trouve à Marseille et à Montredon même, des personnes qui prononcent le nom de ce village *Mon-tre-don*, outrageant ainsi à la fois l'oreille et la langue provençale. Les moins experts en idiôme local savent cependant que *redoun* signifie *rond* et que la colline dont il s'agit est un monticule d'une forme ronde nettement accusée.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce mont, d'une formation calcaire très-caractérisée, s'appelle ainsi; un des actes les plus anciens de l'abbaye de Saint-Victor, du XIe siècle, le désigne sous le nom de *Podium rotondum*. *Podium* est ce mot qui a été transformé en *Puy*, *Pey*, *Py*, *Puech*, *Puget*, etc., et laissé à un grand nombre de localités du midi de la France.

Le *Podium rotondum* devient *Mons rotondus*, puis *Mont redon*, terme adopté, dès l'année 1278, par les notaires de Marseille. Depuis cette époque le nom n'a pas changé; les ignorants seuls se croient autorisés à faire la malencontreuse liaison du *tr*.

Le territoire de Montredon est assurément un des plus étendus de la banlieue de Marseille. Commençant à la traverse de la *Vieille-Chapelle* et du *Parangon*, il n'est borné au Sud et à l'Ouest que par la mer; du côté de l'Est, il confine avec le territoire de Mazargues.

De la Vieille-Chapelle au cap Croisette, il a donc une longueur de 5,000 mètres, mais les caractères de ces différents quartiers sont si différents, qu'il faudrait les reprendre l'un après l'autre, si on voulait les décrire d'une manière complète. Nous nous contenterons de les montrer rapidement, au courant de la plume, sous trois aspects: la plaine, les sables, la montagne.

La côte de Montredon, au Sud de Marseille, ressemble énormément à celle de l'Estaque qui s'étend au Nord de la ville, avec cette différence que les points les plus ombragés sont les plus rapprochés et que les plus arides se trouvent à une plus grande distance. La forme des deux côtes est la même et la ressemblance de leur configuration, déjà sensible à l'œil, est bien plus frappante quand on se contente de les examiner sur une grande carte.

Dans les deux golfes ont trouve également des plages, des calanques, des ports abrités, les uns contre les vents du N., les autres contre les vagues furieuses du S. E. Mais, au Nord, comme au Sud, l'agriculture est florissante partout où il y a un peu de terre végétale, et l'industrie prospère sur les points qui paraissent au premier abord devoir être complètement abandonnés.

Occupons-nous exclusivement de Montredon.

Et d'abord, est-il bien certain, ainsi que l'ont écrit les rédacteurs de la *Statistique du Département* et d'autres auteurs tels que MM. L. Méry et Guindon, etc., que la montagne était beaucoup plus éloignée de la mer au XIIe siècle qu'elle ne l'est aujourd'hui ou bien que le rivage qui s'avançait jusqu'à l'île d'Endoume a été rongé par la mer ?

Nous ne le croyons pas. Une charte de Saint-Victor, du XIe siècle, no 42 du cartulaire, décrit la topographie de Mont-Redon, de façon à démontrer qu'entre cette époque et la nôtre, il s'est produit bien peu de changements :

Ultra Vuelna, in Podio Rotondo, terra erma et colta quam comparavimus V solidos de Rostagno Constancio. Terminaturque ipsa terra, ab oriente, via publica que intrat in monte; ab occidente terra terminat de Aicardo Iterii; a meridiano, via de monte qui nominatur Crida; a septentrione, terminat terra quam dedit mulier Bertrandis Iterii in elemosina.

(Au-delà de l'Huveaune, à Montredon, une terre en friche et cultivée que nous avons achetée pour cinq sous de Rostan Constant. Cette terre est limitée, au levant, par le chemin public qui va jusque sur la montagne, au couchant, par la terre d'Aicard Itier : au midi par le chemin de la montagne nommée Cride ; au nord, par la terre que la femme de Bertand Itier donna à l'Aumônerie).

Quant à ce qui a pu se produire avant le XIe siècle, non seulement nous croyons que la mer n'a pas avancé dans les terres, mais nous pensons que les terres ont gagné sur la mer plus de trois kilomètres ; il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le sol compris entre Saint-Loup, Saint-Giniez, Bonneveine et Montredon pour avoir la conviction que cette plaine si fertile aujourd'hui et si fraîche est due uniquement aux atterrissements de l'Huveaune. Ajoutons que ces dépôts de limons et de gravier ont été tellement considérables, à une époque que nous ne saurions déterminer, qu'ils ont donné lieu à la formation d'amas énormes de sables connus sous le nom de *sables de Montredon*.

Ces amas sont une des curiosités géologiques du territoire. Situés au pied même de la montagne de *Marseilleveire*, sur une étendue de cent hectares au moins, ces amas ont, sur certains points, une profondeur de cinq ou six mètres. Menu, homogène et sans le moindre mélange de terre végétale, ce sable, employé avec succès dans la construction, est encore envahi partiellement par la végétation, et ce n'est que depuis peu

d'années qu'il a été en quelque sorte découvert.

Or, ce sable est celui de l'Huveaune; ses caractères sont trop tranchés pour qu'on puisse en douter. Mais comment comprendre qu'il a été transporté à cette distance de deux kilomètres environ et à une hauteur approximative de vingt-cinq à trente mètres, sinon par le mistral?

Enlevé par le vent du N.-O. qui devait régner en maître sur cette plage, le sable se heurtant contre les rochers de la montagne retombait lentement sur le même point, comblant toutes les crevasses et s'étageant peu à peu en pente douce.

On a enlevé déjà bien des tomberaux de ce sable, mais la mine est loin d'être épuisée; il ne tiendra qu'aux propriétaires de la plus grande partie de ce sol mouvant d'en rendre l'exploitation facile pour bien des années encore.

Entre les sables, Bonneveine et la mer, le sol de Montredon est d'une richesse admirable. Depuis que le Canal de Marseille peut y promener ses eaux, il n'est pas de culture qui ne réussisse, pas d'ombrage qu'on ne puisse multiplier.

La partie méridionale du territoire de Montredon est loin de ressembler à la partie septentrionale. A partir du point nommé la *Madrague*, la roche se montre à nu; les collines s'entassent les unes sur les autres : si l'on n'apercevait de temps en temps, au détour d'une calanque, la pointe d'Endoume, on pourrait se croire à vingt lieues de Marseille.

Mais pour le botaniste, quel coin charmant!

Il n'y a qu'à se baisser pour cueillir mille plantes (Voir Tome I, page 86, *Botanique*).

M. Derbès, dans son *Aperçu général sur la végétation du Département*, s'élève, avec raison, contre les dévastations qu'on a commises dans ces montagnes, mais a-t il été bien renseigné quand il a écrit les lignes qui suivent :

« Ces collines étaient autrefois couvertes d'une riche végétation. Nous tenons de témoins encore vivants, que la plus grande partie des montagnes de Marseilleveire et de la Gardiole étaient, il y a à peine soixante ou soixante-dix ans, fournies d'arbres nombreux et magnifiques. La hache a tout détruit, ne laissant que des rochers décharnés. Les champs qui ont remplacé cette antique végétation forestière ne contiennent plus que des ruines abandonnées. »

Nous voulons bien croire avec M. Derbès, que Marseilleveire était jadis couvert de bois, mais à quelle époque faudra-t-il remonter pour retrouver une forêt?

Casimir Bousquet qui s'était beaucoup occupé de Marseille et de son territoire, et qui les connaissait parfaitement, n'était pas plus convaincu que nous de l'existence d'une forêt sur les montagnes que nous voyons si dénudées.

« Pour ce qui est de la forêt que Lucain veut bien placer près de Marseille, a-t-il écrit, elle n'a probablement jamais existé que dans son imagination, car César, pour construire ses tours et ses machines de siége, n'abatit point un bois touffu où le sang humain, suivant le poète, ruisselait de toute part. César, au contraire, dit lui-même qu'il commanda douze galères à Arles et qu'elles furent faites et équipées en trente jours, à dater de celui où le bois fut coupé et que D. Brutus en prit le commandement.

« Ce seul fait prouve suffisamment que les environs de cette ville étaient, par une cause ou par une autre, déjà dépourvus de bois, dès le temps de César; c'est donc là une erreur commise par le poète latin et par les auteurs qui l'ont cité sans examen. »

L'existence de bois de pins dans les vallons et les enfoncements n'est pas suffisante pour prouver que ces mêmes arbres couvraient autrefois les escarpements.

N'oublions pas au surplus que de *tout temps* les chèvres ont hanté ces montagnes et que tout quartier fréquenté par elles devient par là même impropre au reboisement.

Quant aux ravages d'un autre genre que font les eaux du Canal, permettons au savant botaniste Derbès d'exhaler sa mauvaise humeur :

« Les eaux du Canal, dit-il, chassent devant elles les végétaux que recherchaient les botanistes de tous les pays. De nombreuses constructions auront bientôt couvert la plage de cette localité naguère classique en Europe. »

Les documents historiques touchant Montredon sont à peu près nuls. Tout ce que nous avons cité jusqu'à ce moment est relatif au *Podium rotondum*.

Un autre acte à mentionner est celui du 30 août 1431. Il s'agit d'une enquête faite par devant le Juge du Palais pour constater la faculté qu'ont les Marseillais : 1° de mener paître leurs menus troupeaux sur les collines de Montredon, depuis le *grand Montredon* jusqu'à la *Baume del Camp* et de cette Baume jusqu'à Saint-Marcel; 2° de faire du bois sur ces mêmes collines, depuis le *Mont-Redon* jusqu'au *Vergier des Enfants* et de ce verger jusqu'au puits et à la colline de *Sormils*, ainsi que jusqu'à la *Baume dels Emerits*.

Le peu que nous avons à dire touchant le spirituel du quartier trouvera sa place quand nous rencontrerons la chapelle et l'église, sur le chemin que nous allons parcourir de-

puis le Prado jusqu'aux approches de la Madrague.

On se rend à Montredon soit par le chemin vicinal N° 8, qui, partant de l'éperon du Prado. traverse le Petit Saint-Giniez, le Grand Saint-Giniez et Bonneveine, et suit ensuite le rivage de la mer, soit par le chemin dit Promenade du Bord de Mer, allant de l'extrémité du chemin de la Corniche et du Prado, à l'embranchement du chemin N° 8.

Si l'on prend cette dernière voie, on passe l'Huveaune, puis on longe le champ des courses du Château-Borély et l'on atteint les remises et les écuries de la Société des Tramways, au bas de l'avenue de Bonneveine.

Ces écuries, destinés à recevoir 400 chevaux, sont établies sur le modèle de celles de Saint-Just.

Elles comprennent quatre salles principales contenant chacune 108 chevaux, et deux salles annexes et plus petites. Chaque salle est divisée en 12 compartiments de 9 stalles chacun. Les divers compartiments sont séparés par des passages. Les auges, en pierre, sont disposées de telle sorte que le palefrenier peut distribuer par devant à chaque cheval sa ration d'eau et de fourrage. Le fourrage descend de l'étage supérieur par des trappes, dans une machine qui, par une disposition très-ingénieuse, permet de mesurer exactement chaque ration. Les diverses salles de l'étage supérieur communiquent entre elles par des ponts. Le fourrage est porté audessus de chaque écurie par de petits wagons *ad hoc*, qui glissent sur des rails.

Une salle spéciale est affectée aux chevaux malades, qui sont traités séparément.

Bientôt on arrive devant un petit promontoire portant le nom de *Pointe de la Vieille-Chapelle* qui fait face à la traverse conduisant à Bonneveine.

Le nom de cette pointe, dont les dimensions sont restreintes, lui vient d'une petite église qui était dédiée à la *Nativité de la Sainte-Vierge* et était succursale de la paroisse Saint-Ferréol. Nous ne croyons pas que cette chapelle fut bien ancienne, car le titre le plus vieux où il en soit question est de 1713.

A cette époque du reste la population du quartier de Montredon avait peu d'importance; antérieurement même à 1699 les mariages et les baptêmes se faisaient à la paroisse St-Ferréol et les enterrements à St-Giniez.

Cette chapelle, pendant la Révolution, fut saisie comme bien national.

Mise aux enchères publiques avec le logement servant au vicaire et le cimetière, le 1er floréal de l'an II, elle fut acquise le 17 floréal par Jean-Antoine Rambaud, menuisier.

Les fondations, qui sont encore visibles, sont relativement modernes et la démolition des murs déjà ruinés qui a eu lieu en 1863, pour ménager la vue d'une villa, n'a rien fait découvrir d'intéressant. On a seulement recueilli une petite statuette de 35 centimètres de hauteur, en albâtre, avec socle, et quelques ossements qui furent enlevés le 16 juillet 1852 et le 12 février 1863.

A peu de distance de la Vieille-Chapelle se trouve la *Pointe-Rouge*, hameau le plus important de Montredon, où l'on compte 500 habitants. C'est une agglomération habitée par des jardiniers et des maçons, destinée à grandir, assise en partie sur un banc de rochers de nature ferrugineuse dont l'extrémité est battue par les vagues de la mer.

Un peu en arrière, à gauche, on aperçoit le *Collet-Redon* (52 mètres d'altitude), le *Podium rotondum* de nos ancêtres, compris aujourd'hui dans la paroisse de Bonneveine, et que l'on a miné par la base pour ouvrir une communication facile et directe avec Mazargues. C'est là que se trouvait le cimetière qu'on a supprimé en 1860, ce qui oblige les paroissiens de Montredon à faire inhumer leurs morts dans le cimetière de Mazargues.

A trois ou quatre cents pas de la Pointe-Rouge, on arrive devant un tronçon de boulevard qui conduit à l'église paroissiale. L'édifice, dont la première pierre fut posée par Mgr de Mazenod, le 27 novembre 1853, et qui fut inauguré le 21 juillet suivant, est du style romano-byzantin. C'est une fort jolie église, et ses coupoles rappellent en petit la nouvelle cathédrale de Marseille, d'autant mieux que les assises des pierres de la façade, vertes et blanches, sont placées alternativement comme dans le monument de la Joliette.

Il est facheux, seulement, que M. Baudin, l'architecte, ait coupé les travées du transsept par des tribunes dont la nécessité n'était nullement démontrée.

Cela dit, constatons que l'effet produit par l'édifice est charmant. Le presbytère est attenant à l'église et est caché par l'abside.

L'église est placée sous le vocable de sainte Eusébie et de ses compagnes. Mgr de Mazenod, qui connaissait son histoire de Provence, a voulu rendre hommage à ces saintes filles, qui, pour échapper aux Sarrasins, se coupèrent toutes le nez. « Elles étaient quarante, dit la chronique, et leur couvent était situé sur les bords de l'Huveaune. » (Voir ce que nous disons à ce sujet à l'article *St-Giniez*).

A droite de l'église, on voit l'établissement des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (école communale, ouvroir, pharmacie) construit en 1867; à gauche, s'élève l'école communale des garçons, dirigée par les frères Maristes, bâtie en 1871.

Faisant face au boulevard de l'église, une rue qui aboutira à la mer est en voie de construction. Ce sera un débouché utile et qui embellira beaucoup le quartier.

La route de Montredon continue vers le Sud; elle change de nom, c'est le chemin de la *Madrague*, mais sur ses bords, à gauche surtout, s'ouvrent de larges grilles donnant accès à de magnifiques maisons de campagne.

Entre elles et la montagne dont on se rapproche insensiblement, se trouvent les amas de sable dont nous avons parlé tout à l'heure.

Est-ce la vue des sables ou l'excellence des abris qu'offre la montagne, qui détermina un des riches propriétaires du quartier, M. Pastré, à tenter l'élevage et la reproduction des autruches? Nous ne savons; ce qu'il y a de positif, c'est que pendant plusieurs années les autruches vécurent en pleine liberté dans les sables de Montredon et prospérèrent, dit-on.

C'est dans le quartier de Montredon que se trouve une des grottes les plus connues du territoire de Marseille: la *Baume Rolland*.

Cette grotte, située à mi-chemin de Marseilleveire, est divisée en plusieurs salles.

« On ne peut pénétrer dans la grotte, dit M. Ferdinand Gas, que par une excavation perpendiculaire assez semblable à la porte basse d'un clos, mais hérissée d'arêtes et de dents.

« Une fois entré, on se trouve en face d'une immense voûte ou plutôt d'une immense salle oblongue que le regard ne peut embrasser dans son entier développement. Des colonnades superbes, qu'on croirait sorties du ciseau souverain de quelque Phidias fabuleux, se révèlent aux regards.

« Çà et là, des pétrifications étonnantes qui rendent rêveur, tant la variété des formes est surprenante et tant l'étrangeté brutale des dessins confond.

« Vient ensuite un long et étroit corridor, puis plusieurs pièces de différentes dimensions, puis enfin la salle appelée la *Chapelle-du-Diable*, parce que quelques stalactites réunies affectent la forme d'un orgue, d'autres, celle d'une chaire.

« Aux parois humides des murs accidentés, pleins de méandres originaux, nous avons remarqué, à gauche, plusieurs inscriptions fortement incrustées, au moyen d'un clou, sans doute. En voici deux ou trois:

ICI MESME J'AI VESCU

« Un peu plus loin ce seul mot en relief:

MARTHE

« Puis au-dessus, cette ligne, funèbre:

LES VIVANTS QUI ENTRERONT ICI VENDREDI AURONT PEUR

En 1867, une *compagnie* d'une trentaine d'hommes, organisée par escouades a, sinon détruit la grotte, du moins abattu un grand nombre de stalactites, à la suite de fouilles continues pour découvrir.... un trésor. Une *sorcière* du pays avait dit qu'on y rencontrerait des sommes énormes et des quantités de bijoux. Il va sans dire qu'on ne trouva rien, mais cela prouve qu'il y a encore des Provençaux qui croient à la *Cabre d'or*. Ne trouvant rien de mieux, les chercheurs arrachèrent les concrétions et les vendirent à divers particuliers pour l'ornement de leurs jardins.

La grotte Rolland a sa légende, comme toutes les grottes. L'une, attribue sa découverte aux Sarrasins qui, débarqués sur les rives de Montredon pour saccager Marseille, et surpris par les défenseurs de la ville, s'enfuirent dans les collines et durent au hasard seul de pouvoir se réfugier dans cette caverne dont nul jusque là n'avait soupçonné l'existence.

L'autre légende confère cet honneur à Puget, le grand statuaire marseillais, qui ayant gravi pendant la nuit le versant de la montagne de Marseilleveire, se trouva le matin, au lever du soleil, saisi d'un religieux étonnement, en face de l'immense crypte.

Il y en a d'autres encore, toutes contradictoires. N'ayant aucun document sérieux à présenter pour trancher la question, nous devons nous abstenir nous-mêmes de toute supposition gratuite.

MORGIOU

5e canton, 20 arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Paroisse de Mazargues. — Distance de Marseille: 12,000 mètres.

Ce n'est pas sans avoir étudié patiemment le nom de la localité que nous écrivons Morgiou et non *Morgieu*, comme l'a fait Augustin Fabre. Nous avouons pourtant qu'on pourrait aussi bien employer les termes de *Morgio* et de *Morgils*, des actes authentiques les ayant consacrés depuis longtemps. Quant à l'étymologie, nous l'ignorons complètement.

Nous n'accepterons pas, au sujet de la finale en *ou*, les idées des auteurs de la *Statistique du Département*, qui ont voulu voir dans cette désignation répétée, à propos de plusieurs points de cette côte, des origines grecques. Actuellement on voit bien, à peu de distance l'un de l'autre, Port-M*iou*, R*iou*, Sorm*iou*, Morg*iou*, Court*iou*, formant un faisceau de finales ioniennes, mais jadis, au temps du romanesque Protis et de la fantasti-

que Gyptis, ces flots et ces criques portaient-ils déjà ces noms écrits comme de nos jours?

Non pas. Port-Miou se nommait *Promylea* ou Promylius, à l'époque où le Cassis actuel se nommait *Carsicis Portus*. Au moyen-âge, Riou s'est appelé *Rieu*, par transformation de *Ripa* dont nous avons fait *Rive*; Sormiou s'écrivait *Sormils*; quant à Morgiou, nous allons voir bientôt que du temps du roi René, époque qui n'est pas bien éloignée de nous, on le nommait indistinctement *Morgio* et *Morgils*.

C'est ainsi qu'il figure dans deux actes, transcrits dans le registre dit *Gallus*, de la Cour des Comptes de Provence, pages 102 et suivantes (Archives départementales) et dans un acte notarié du 10 Août 1348.

L'anse de Morgiou, ou pour employer l'expression provençale, la calanque de Morgiou, est située entre l'anse de Sormiou et celle de Port-Pin, point extrême de la commune de Marseille, au S.-E.

Si l'on ne connait Morgiou que pour l'avoir vu sur une carte, on peut s'imaginer que c'est un port de refuge ou une *rade foraine* susceptible de fournir un abri aux navires aussi bien lorsqu'ils sont assaillis par les coups de mer du levant que lorsqu'ils ont à se garantir d'une tempête de mistral.

C'est cette malheureuse manie de faire de la géographie et de la topographie sur des plans et à distance qui fait commettre journellement les plus grandes bévues. C'est, par exemple, pour s'en être rapporté seulement à des cartes, que le savant Valckenaer, dans sa Géographie des Gaules (III, 123) a placé à Morgiou l'*Immadras positio* de l'Itinéraire d'Antonin.

Si Valckenaer avait fait comme nous et s'était rendu compte des lieux *de visu*, il aurait compris que sa version n'était pas soutenable, et peut-être, comme nous, aurait-il placé cette station maritime romaine dans l'anse des Goudes qui est autrement défendue contre les coups de mer que celle de Morgiou.

Située exactement au pied de ce rocher pelé que les français nomment *Tête de Puget* et que les Provençaux appellent *Testo pelado*, la calanque de Morgiou forme une petite espèce d'entonnoir dans lequel tous les vents doivent nécessairement s'engouffrer.

On comprend sans peine qu'il n'y ait jamais eu que des maisonnettes de pêcheurs et une pauvre caserne de douaniers. Par les gros temps de mistral surtout, la position est si peu tenable que les pêcheurs, non-seulement tirent leurs bateaux à terre, mais encore les amarrent à des ancres ou à des pieux profondément fichés en terre, et malmalgré ces précautions on a vu plusieurs fois le vent soulever des barques et les briser contre les rochers.

L'acte porté au folio 103 du registre *Gallus*, dit que le 4 mai 1472, René céda a perpétuité aux prud'hommes pêcheurs de Marseille le port de Morgils et ses dépendances, avec défense à tous autres d'y pêcher sans la permission de ce corps, à peine d'une amende de cent marcs d'argent fin et de confiscation du poisson et des barques.

Le prince, devenu philosophe malgré lui, avait la mémoire du cœur, qualité si rare chez les grands monarques; en donnant ce privilége aux pêcheurs, il ne faisait que les récompenser de l'avance que ceux-ci lui avaient faite, en 1447, de 1200 florins destinés à couvrir une partie de la dépense nécessitée par la reconstruction de la tour Saint-Jean.

Possesseurs exclusifs du port de Morgils, les prud'hommes pêcheurs rendirent, le 29 juillet 1619, une ordonnance portant que ce corps ferait une madrague au port de *Morgieu* et le Roi, par lettres-patentes du 1er février 1622, confirma cette ordonnance.

Ce triste roi qui porta le nom de Louis XIII et tint si rarement parole aux Marseillais eut, peu de mois après, à se féliciter d'avoir satisfait les pêcheurs. Voici à quelle occasion.

Lorsqu'il vint à Marseille, au mois de novembre 1622, la Municipalité organisa des fêtes pour le traiter dignement. Les pêcheurs ne voulurent pas être les derniers à le distraire. A l'aide de la madrague récemment établie à Morgiou, ils réunirent un grand nombre de thons et les renfermèrent dans l'anse où pénétrèrent ensuite les bateaux qui portaient le roi et sa suite.

On présenta alors à Louis XIII un trident en vermeil, en lui montrant sans doute la manière de s'en servir. A l'instant, le roi se donna le plaisir de faire la pêche telle que la font certains individus du haut des ponts de Martigues, de Marseille, etc.

Mais pour qui fut l'honneur dans cette affaire? Pour les thons ou pour le roi? Il fut pour les thons. Voyez en effet ce que dit l'éminent historien Ruffi :

« Toutes les fois qu'on tirait en haut le poisson *qui avait eu* LA GLOIRE *de mourir de la main royale*, le rivage et la mer retentissaient d'acclamations. »

Les Prud'hommes ne manquèrent pas de faire peindre le principal épisode de cette belle fête. « En 1777, au dire de Jean Bernoulli, il y avait encore à la *jurisdiction des Prud'hommes*, le tableau représentant la pêche de Louis XIII dans le port de *Morgiou*, au golfe de Marseille. »

Actuellement il n'y a plus de madrague à Morgiou. En hiver la calanque n'est guère fréquentée que par une soixantaine de pê-

cheurs qui montent deux barques d'*eïssaougo*. Mais, durant l'été, les amateurs de parties de mer s'y portent en assez grand nombre. On y a compté parfois jusqu'à cent cinquante personnes.

Au point de vue des agglomérations, Morgiou peut à peine mériter le nom de hameau. On y voit cinq maisons et un poste de douane, sur le bord même de la mer, et un petit pâtés de remises et de bergeries avec deux ou trois habitations, à une centaine de mètres du rivage.

Il n'y a pas dans tout le vallon la moindre source d'eau continue. Sans quelques citernes, qui parfois, en été, demeurent à sec, il faudrait aller chercher l'eau à boire dans les environs de Mazargues. Cependant on voit sourdre sur le rivage même une source qui évidemment doit être d'eau douce. Mais on ne songe pas à l'utiliser.

On se rend facilement à Morgiou en passant par Mazargues et le vallon de *l'Un* ou pour mieux dire de *Lum* (de lumen, lumière, feu, farot), mais la côte à franchir est rude.

NERTE (LA)

4e canton, 17e arrondissement de police, 5e de perception. — Paroisse de l'Estaque. — Distance de Marseille : 13,400 mètres.

Le chaînon des montagnes de l'Estaque qui se dirige de l'E. à l'O., appartient à la chaîne de l'Etoile. Il commence à la Viste et se termine à Martigues, et la commune de Rove en occupe le centre.

Les géologues les plus connus de la Provence ont parcouru ce chaînon avec succès, et l'on peut retrouver dans les ouvrages de MM. Matheron, de Villeneuve-Flayosc, Coquand, Dieulafait, Marion, des indications précieuses le concernant. Indépendamment de ce que nous avons dit nous même (Tome 1er, page 72), voici ce qu'a écrit l'un de ces savants :

« La zone de craie existant sur le versant Sud de la chaîne de l'Estaque est remarquable par sa puissance et par les nombreux fossiles qu'elle présente dans ses couches supérieures. En partant de sa base, qui repose sur le terrain jurassique, vers le hameau d'Ensuès, on voit d'abord des calcaires, des marnes et des grès plus ou moins compactes ou friables, d'un beau vert. Puis, des masses calcaires présentant ça et là quelques hippurites, puis des masses de calcaire ferrugineux presque oolitique ou pour mieux dire de grès calcaire à gros grain; puis, enfin, un système composé de couches calcaires et marneuses renfermant des bancs d'hippurites, de beaux polypiers, tels qu'astrées, cyclolites, fungites, etc., comme à Martigues et sur le bord Sud des étangs. »

Le quartier de la Nerte forme le point extrême de la commune de Marseille, sur la lisière de l'arrondissement d'Aix. Il n'est rattaché au territoire de Marseille, à l'E., que par des terrains rocheux de la longueur d'un kilomètre environ ; tout le reste est enclavé dans les communes des Pennes, au N., du Rove, à l'O. et la mer, au Sud.

Pour conduire le lecteur à la Nerte, nous prenons le chemin d'intérêt commun de Martigues à Marseille, n° 15, à une centaine de mètres environ de l'avenue du chemin de fer de l'Estaque, et à l'endroit où la pente s'accentue vers la mer.

Après avoir dépassé quelques villas admirablement posées, on aperçoit, à droite, le viaduc du *Château-Fallet*, long de 56 mètres et composé de cinq arches ogivales, dont l'aspect, derrière les ombrages qui le cachent à moitié, est des plus pittoresques.

Le chemin, décrivant une courbe très-brusque, passe sous la voie ferrée, et gravit rapidement la montagne, en dominant le chemin de fer. Le site devient plus sauvage, on est en pleine montagne ; mais un des paysages les plus agréables se découvre, quand on va contourner le vallon des Riaux, à gauche ; on aperçoit alors un viaduc de cinq arches plein cintre, de 8 mètres d'ouverture, et long de 68 mètres, qui se détache sur le flot bleu de la mer.

Les toitures d'une fabrique de chaux hydraulique servent de repoussoir au tableau. A droite, les rochers s'entassent, mais leur blancheur est coupée par-ci par-là de bouquets de pins d'une admirable venue.

La route tourne brusquement à gauche et passe sous un énorme rocher, qui a été entamé pour l'élargissement du chemin. On voit alors, à droite, une grotte, profonde seulement de quelques mètres, dont M. Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, a donné une description intéressante.

« En suivant, dit-il, le chemin qui conduit de l'Estaque aux fabriques de ciment de la Nerte, on rencontre, avant d'arriver en vue du chemin de fer, un immense banc calcaire violemment soulevé, et qui, se dressant perpendiculairement, présente de nombreuses cavités, dont la plus vaste peut servir encore d'abri.

« Les dolomies sabloneuses du jurassique supérieur qui succèdent normalement aux calcaires compactes coralliens, forment le sous-sol de cette cavité, et la route les a profondément entaillées e manière à faire

disparaître toute la partie intérieure du refuge. Au-dessus des dolomies jurassiques se trouvait une couche d'alluvions de 75 centimètres d'épaisseur, dont la base noire et charbonneuse attestait les restes d'un foyer primitif. »

Le savant professeur ayant découvert dans cette couche, en même temps que des silex taillés, des os de lapin, de blaireau et d'oiseaux, et des coquilles de patelles, se croit en droit d'avancer que la grotte dont il est question servit, durant de longues années, d'habitation à une famille ou à une tribu entière des premiers colons de la Provence, bien avant l'époque où l'homme construisait des huttes ou des maisons en pierre.

La route continue à gravir la montagne, en décrivant des courbes nombreuses; au-dessous, le cri strident des locomotives se fait entendre ; on peut suivre les trains du chemins de fer qui courent au fond du ravin, précipitant leur course et disparaissant tout-à-coup sous le tunnel. En relevant la tête, on aperçoit le premier poteau du télégraphe électrique qui a abandonné la voie ferrée pour passer sur la montagne, en suivant à peu près la ligne droite que marquent les puits d'aération du tunnel.

Les énormes tas de pierres brisées qui avoisinent chacun de ces puits dont l'orifice, bâti en tour ronde, ressemble à une énorme cheminée, peuvent donner une idée des masses de rochers et de gravier qu'il a fallu extraire pour former le souterrain.

Les indications générales données par Ad. Joanne, dans son Guide de Lyon à la Méditerranée, suffiront sans doute :

« Le tunnel, dit-il, traverse à 200 mètres de profondeur la chaîne rocheuse, aride et escarpée de l'Estaque. C'est le plus long de tous ceux qui ont été construits en France (avant celui du Mont-Cenis). Il a 4638 m. de longueur et il a coûté 10,200,000 fr.

« Sa forme est celle d'une ellipse tronquée; une montée et une descente de un millimètre par mètre le partage en deux moitiés à peu près égales. Il est aéré par 24 puits percés à la distance de 200 mètres l'un de l'autre; le plus profond (n° 14) a 185 mètres; le moins profond (n° 4) n'en a que 20. Sa hauteur est de 10 mètres et sa largeur, bas-d'œuvre, de 8 mètres.

« Au centre, recouvert par le ballast, règne dans toute la longueur, un aqueduc de 1 mètre de hauteur, communiquant par de petits aqueducs transversaux aux puisards qui occupent la partie inférieure des puits d'extraction. »

Les montagnes qui constituent le noyau de la Nerte ne sont pas aussi désolées qu'on le pense généralement. Vues de la mer ou du côté de l'étang de Berre, l'aspect en est triste et l'on est porté à croire que l'intérieur est en tout semblable aux versants extérieurs, Il en est rien.

Les vallons que l'on trouve au centre de ce petit massif sont verts, des touffes de pins vigoureux se montrent à chaque pas, et, de temps à autre, le long du chemin, on aperçoit des champs cultivés ou tout au moins aptes à la culture. La route monte et descend sans cesse, mais elle est très-praticable, et l'on arrive sans effort au hameau de la Nerte.

Rien de plus pittoresque que ce groupe de ruines, car, il faut bien le dire, sauf la chapelle et quatre ou cinq maisonnettes qui se cachent humblement derrière le monticule qui les abrite toutes, il ne se trouve à la Nerte que des habitations abandonnées ou destinées à l'être prochainement, malgré le tunnel, et quoi qu'on ait pu penser de l'utilité de cet ouvrage pour les habitants du hameau.

« Avant l'ouverture de ce tunnel, dit par exemple M. Ad. Joanne, les pauvres habitants de la Nerte, séparés de la société humaine par deux gorges stériles et abruptes. ne communiquaient avec le versant opposé de la montagne qu'à l'aide d'un sentier escarpé et dangereux A mi-chemin se trouvait un bassin intérieur, sorte de lac desséché aux époques géologiques et qui remfermait, outre de maigres cultures, quelques chaumières *groupées* autour d'une pauvre chapelle, au-dessus de laquelle s'élevait un rocher couronné d'une masure seigneuriale. »

C'est avec intention que nous encadrons la description du grand guidiste français dans celle que nous donnons nous-même.

Ce bassin intérieur, dont parle A. Joanne, est un espèce de vallon formé par divers côteaux peu élevés relativement les uns aux autres, bien que l'altitude générale de la montagne soit de 278 mètres : le rocher couronné d'une masure seigneuriale, est un monticule calcaire complètement aride et d'une forme ronde très-accusée que surmontent quatre ou cinq maisons très-lézardées, et, pour la plupart, veuves de toitures. C'est tout ce qui reste de ce que les habitants de l'endroit appellent encore aujourd'hui le *Château de l'Air*. Un petit sentier tracé sur les flancs du mamelon permet d'en faire le tour et de s'assurer que sur certains points on a pratiqué des coupures pour rendre les abords du rocher plus difficiles.

Du côté Nord, dans le mur de l'une de ces maisons, on distingue une tour ronde engagée et faisant corps avec le massif de la construction. Si ce n'est pas un restant de fortification, ce n'est pas non plus un moulin à vent, comme on en rencontre tant en Pro-

vence. Pour nous, c'est une tourelle, dernier témoin du *Château de l'Air*, malheureusement sans caractère et sans cachet, et dont nous ignorons l'histoire d'une manière absolue.

Les quelques maisonnettes habitées qui avoisinent la chapelle sont au pied du mamelon, au Sud, et la chapelle elle-même, au Midi également, se trouve sur le bord de la route, et sa position est telle que l'on pourrait dire qu'elle empiète sur la voie, si on ne savait que c'est depuis trente ans à peine que le chemin a été élargi et rendu viable.

La chapelle, récrépie en entier et blanchie à la chaux, ne laisse rien voir de ses murs ; on ne peut donc rien hasarder sur la nature de sa construction ; nous devons dire cependant que l'édifice est composé de deux parties distinctes, la plus ancienne étant celle qui est voûtée et qui constitue l'abside. Dans la partie la plus moderne, on a établi une tribune qui achève d'écraser un arc ogival lequel, à la rigueur, pourrait fournir une indication de date.

La porte d'entrée qui s'affaisse et penche du côté du chemin, aussi bien qu'une petite niche, renfermant une Vierge qui la surmonte, est ouverte sur le flanc droit de la chapelle. Un tout petit logement est attenant. Un clocheton neuf domine le tout.

Un certain nombre d'*ex-voto* tapissent les murs du sanctuaire, mais l'objet le plus remarquable est une statue de la Vierge-mère, posée sur l'autel. L'enfant Jésus tient sur ses genoux une poule blanche, ce qui fait que l'on donne à ce groupe le nom de *Vierge à la Galline*. Au point de vue de l'art, cette statue n'est nullement remarquable, mais comme souvenir elle est très-précieuse.

« Autrefois, dans les temps de grande sécheresse, lit-on dans un ancien registre ayant appartenu à l'église de la Nerte, on portait processionnellement cette statue, et des pluies abondantes et salutaires étaient, assure-t-on, la conséquence de cette procession dont la dernière eut lieu en 1789. Et le résultat fut tel qu'on l'espérait. Le fait nous a été attesté par une foule de témoins oculaires.

« Lors de la grande peste qui désola Marseille et son territoire, les habitants de la Nerte s'adressèrent à leur vénérée patronne ; ils furent tous préservés. La famille Figon, des Pennes, qui avait eu elle-même confiance, fut également garantie du fléau, et des *ex-voto*, dont un au millésime de 1652, sont appendus aux murs de la chapelle, et prouvent que la vierge de la Nerte n'a jamais été invoquée en vain. »

Dans un article publié dans la *Semaine liturgique de Marseille*, le 16 novembre 1873, M. Félix Vérany, donnant l'histoire de la chapelle, et acceptant une tradition locale, fait remonter l'érection du sanctuaire à saint Lazare, premier évêque de notre ville.

« Cet oratoire, dit-il, d'après l'ancien re-
« gistre déjà cité, fut bâti dans les premiers
« temps du Christianisme. Dès que la cons-
« truction en fut achevée, deux anachorètes,
« dont l'un s'appelait Jean-Baptiste et l'autre
« Antoine, vinrent y fixer leur demeure.

« Le site était d'une convenance parfaite
« pour des hommes dont la vie était unique-
« ment consacrée à la mortification et à la
« prière. Il leur fallait bien peu pour vivre.
« La source voisine de l'oratoire leur four-
« nissait une eau limpide et intarissable ; et
« quand les racines et les fruits sauvages
« venaient à leur manquer, un corbeau noir,
« messager de la Providence, leur apportait
« peut-être comme à Elie ou à Paul le pain
« dont chaque jour ils avaient besoin.

« Mais le Christianisme n'avait point encore définitivement triomphé dans la lutte contre les mécréants ; un jour néfaste arriva où l'oratoire fut profané; les ronces et le myrthe inculte crûrent sur les ruines de son autel. »

C'est aller chercher l'origine bien loin, croyons-nous ; mais, toute hasardée que soit cette version, elle est bien moins aventurée que celle de certains auteurs qui veulent « qu'il y ait eu un temple consacré à Vénus, au milieu d'un bois de myrte. » Cette dernière supposition repose sur l'étymologie supposée de *Nerte*.

Nerte, que l'on s'est empressé, pour les besoins de la cause d'écrire *Nerthe*, venant de *Nerto*, myrte, il fallait nécessairement qu'il y eut sur la montagne un bois de myrtes. Du myrte à Vénus, il n'y avait qu'un pas, et comment admettre une dévotion à cette divinité s'il n'y avait pas eu un temple ?

M. Meynier (de Saint-Louis) a été un des des plus grands propagateurs de cette idée, et pour prouver qu'il y avait, même il y a peu de siècles, beaucoup de myrtes, il dit que « cette localité fournissait, à l'abbaye de Saint-Victor, des verges — *virgas nerthæ* — pour châtier les écoliers — *ad vapulandos pueros scholæ*.

Nous n'avons pas trop de peine à croire que le myrte était abondant sur cette montagne, bien qu'aujourd'hui le *Myrtus communis* des botanistes ne se trouve que sur un point isolé, à l'extrémité d'un vallon.

Cette quantité possible de myrtes ou de petits arbustes nous permet d'avancer avec quelque certitude que l'étymologie de la Nerte est la même que celle de *Ners*, château ruiné, que l'on rencontre sur la route nationale n° 8 bis, à l'extrémité N.-O. de la commune d'Allauch. *(Voir : Commune d'Allauch)*.

On lit dans une transaction passée entre l'abbé de Saint-Victor et les syndics de la commune de Ceyreste, le 30 juillet 1434 :

« (Art 15). Item que daissi anant tot home del dich luoch puesca far *Nerta* e lenhamie et lenha en la terra gesta sensa licencia de dengun.... »

« Il paraît, dit Masse, dans un de ses manuscrits, que par *Nerta*, myrthe, on entendait en général la litière ; *Lenhami*, c'était le menu bois ; la terre gaste était celle où chacun pouvait mettre le pied.... »

La Nerte était donc à cette époque un terme employé d'une manière générale ; et il n'est pas étonnant que nous le rencontrions aux deux points opposés de la commune de Marseille, sur la route de *Peypin* aussi bien que sur celle du *Rove*. Les mots de *Ners* et de *Nerte* signifient donc la même chose, c'est-à-dire des endroits où l'on ramassait les plantes et les arbustes dont les brindilles ou les branches étaient destinées à être converties en litière. Il pourrait se faire cependant que le mot de *nerte* eut été pris de préférence à toute autre, le myrte étant autrefois plus commun qu'il ne l'est aujourd'hui et employé au même usage que le *buis* l'est encore de nos jours.

D'après M. Vérany, la chapelle de la Nerte aurait été ruinée à plusieurs reprises, durant les dix premiers siècles du christianisme, puisque le sanctuaire « fut consacré pour la quatrième fois le troisième jour de mai 1045, par Pons II, évêque de Marseille. » Passé cette époque, l'acte le plus ancien qui en fasse mention, est de l'année 1278 ; l'église y est indiquée comme appartenant au territoire de Marseille.

En 1319 Guillaume des Monts, prieur des églises de Saint-Lazare et de la *Nerte*, fut promu d'un bénéfice par l'évêque et le Chapitre assemblés. Dans un acte des archives de l'évêché, du 10 avril 1363, la chapelle est désignée tout simplement sous le titre d'*Ecclesia de Nerta*.

Tels sont les documents vraiment anciens que nous puissions citer.

La Nerte a de toute ancienneté appartenu au territoire de Marseille ; l'acte de 1278 le prouve déjà ; le procès-verbal de reconnaissance des limites de la commune, dressé le 31 juillet 1551, vient le démontrer encore :

« Pour vingt-deuxième terme suivant la serrière jusques à l'esglise dite de Notre-Dame-de-la-Nerte... et de toute ancienneté ladite esglise de la Nerte et serrière dessus mentionnée ont été termes communs à présent encore pour termes divisoires des terroirs de las Penes et Marseille. »

Il ne faut pas oublier que la *serrière* est la crête où le partage des eaux pluviales se fait naturellement domine l'église.

D'après un manuscrit cité par M. Félix Vérany, dans une visite pastorale faite le 14 août 1610, Mgr Jacques Turricella, évêque de Marseille, déclare avoir reconnu en ladite chapelle les marques de sa consécration.

« A cette occasion, l'autel fut orné d'un tableau qui a disparu lors de la Révolution de 93. Il représentait sainte Marie Majeure, ayant à sa droite saint Jean-Baptiste, et à sa gauche saint Antoine, en souvenir, sans doute, des deux anachorètes dont il a été parlé ci-dessus. »

Nous nous garderons bien de contredire cette affirmation, mais il nous paraît difficile d'admettre que les murs actuels, sur lesquels des marques analogues ont été respectées, lorsqu'on a badigeonné tout l'édifice, soient les murs primitifs.

Nous n'essayerons pas de donner la suite des prieurs de la Nerte, ni même de préciser l'époque de la fondation du prieuré. Nous sommes seulement en état de fournir quelques noms et quelques dates.

Le 10 mars 1405, Isnard de Sineti, prieur de la Nerte, cède au seigneur des Pennes, une quantité de terrain dépendant du prieuré, moyennant une rente de 22 émines de blé et d'une *galline*.

Le 1er février 1475, Jean Savard, procureur de Romey Mathey, prieur de Notre-Dame de la Nerte, fait un nouveau bail, en faveur de Jean Orby, pour la rente de six charges de blé.

Dans sa visite pastorale déjà relatée du 14 août 1640, Mgr Turricella ayant trouvé la chapelle de la Nerte dans un état complet d'abandon, ordonne à Messire Leroux, prieur, résidant à Aix, de comparaître devant lui dans la huitaine, l'obligeant à plusieurs réparations, et par provision, à célébrer ou faire célébrer la messe dans son prieuré depuis la *Croix de mai* jusqu'à la *Croix de septembre*, sauf, est-il dit dans une autre sentence, rendue le 30 mars 1644 par les SS. Emmanuel Pachis, vicaire-général, et Jourdan, archidiacre, contre Messire Bernardi, prieur, sauf aux possédants-biens de se cotiser pour un plus long service, ornement et entretien de la chapelle.

Ce document n'est pas le seul qui prouve que les prieurs de la Nerte ne s'occupaient que médiocrement du soin de faire desservir l'église d'une façon régulière. Cependant, depuis Mgr de Belsunce, lequel était allé faire des visites pastorales à la Nerte en 1740 et en 1743, les choses se passaient beaucoup mieux, et lorsque, le 6 septembre 1789, on procéda à l'inventaire de l'argenterie, linges et ornements de l'église, il fut constaté qu'il ne manquait rien des objets nécessaires pour l'éclat des cérémonies religieuses. L'église même possédait un petit troupeau composé de 4 brebis et de 3 moutons.

C'est le 26 décembre 1793 que les objets qui restaient dans la chapelle furent remis à l'ad-

ministrateur de Marseille: ils consistaient en chandeliers, croix, bassins et navette, le tout en cuivre.

L'édifice serait peut-être en ruines aujourd'hui sans le percement du tunnel. A l'époque des travaux, la chapelle fut réparée et l'on y célébra la messe tous les dimanches. Depuis lors elle n'ouvre ses portes que deux fois par an, notamment le 8 septembre, jour de la fête locale, mais grâce aux soins de la famille de Janson, qui possède un château à proximité, elle est maintenue en bon état.

Sur la route de la Nerte au Rove il y a quelques maisons d'habitation confortables. Il s'y trouve, en outre, une importante fabrique de ciment et de chaux hydraulique. Une autre fabrique moins considérable existe du côté de l'Estaque.

Si les botanistes n'ont pas de nombreuses récoltes à faire (M. Derbès ne signale que le *Myrtus communis*, dans le fond du vallon, et le *Allium moschatum*), les entomologistes peuvent se livrer avec succès à la chasse des papillons diurnes. Ils y trouveront entre autres: *Antocharis eupheno, Satyrus actæa, S. fauna, S. hermione, S. Alcyone*, etc.

NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION

6e canton, 18e arrondissement de police, 6e arr. de perception. — Quartiers de Chateau-Gombert et de Saint-Jérôme. — Distance de Marseille : 7,100 mèt.

Petit hameau situé sur un chemin rural qui délimite les paroisses de Château-Gombert et de Saint-Jérôme et dont l'entière possession pourrait être revendiquée plutôt par la première que par la seconde.

Il y avait autrefois une chapelle qui a donné son nom à ce hameau. Elle fut bâtie, en 1512, par le frère Jean Lieutaud, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, dans une propriété appartenant à Jean de Cardebas de Pertuis, dans le quartier du Péras, sous le vocable de *Virginis de Consolatione.*

Catherine de Cardebas, fille de Jean Cardebas et Catherine Salvande, religieuse de Sainte-Claire, établirent leur demeure dans cette chapelle et s'y livrèrent à tous les exercices de la piété la plus fervente.

Notre-Dame-de-Consolation, ajoutait Ruffi, était un membre dépendant de Saint-Jean de Latran de Rome et avait les mêmes indulgences et privilèges que cette église. Elle était desservie par les PP. Observantins. On l'appelait aussi *Chapelle de Notre-Dame de Péras, Chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel* ou des *Carmes.*

Bien avant la Révolution il n'y avait plus de prêtre attaché à cette chapelle, et elle tomba rapidement en ruine.

Ses restes ont été transformés depuis longtemps.

NOTRE-DAME-DE-LA-DOUANE

4e Canton, 17e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Paroisse de Saint-Antoine. — Distance de Marseille : 9,600 mètres.

Notre-Dame-de-la-Douane est un hameau situé entre Saint-Antoine, au Sud, et Septèmes, au Nord, sur la route nationale n° 8 de Paris à Antibes, mais la moitié seulement appartient à la commune de Marseille.

L'autre moitié, comprenant 42 maisons 43 ménages et 160 habitants, fait partie de la commune de Septèmes.

Le recensement de 1872 n'attribuait à Marseille que 164 habitants, chiffre de population identique à celui relevé en 1866.

Le chiffre officiel relevé en 1876 est de 295 habitants.

Les maisons bordent la route à droite et à gauche, mais principalement à gauche, eu égard au voyageur qui marche vers Septèmes. Sur le côté opposé, et se dirigeant vers le vallon des Aygalades, coule un ruisseau sali par les usines de Septèmes, mais dont on peut remonter le cours jusque dans le vallon de Fabregoules, à près de deux kilomètres au Nord-Est de Septèmes.

Le territoire de Notre-Dame n'est pas fertilisé par le canal de la Durance, bien que l'un des deux souterrains les plus importants de cette rivière artificielle porte le nom de Notre-Dame.

Ce souterrain est la seule curiosité que l'on puisse montrer aux étrangers ; nous ne disons pas qu'on le fait visiter, quoique les ingénieurs du Canal, suivant les exigences du service, le parcourent en bateau et à la lueur des torches, bien entendu

Le tunnel de Notre-Dame a 3,491 mètres 60 centimètres de longueur et il est maçonné presque en entier. Sa construction, outre qu'elle a nécessité des épuisements considérables, a été difficile et coûteuse. A l'entrée du souterrain, le sol était si mouvant que les terres s'affaissaient plus ou moins à mesure que les travaux avançaient. Les bois les plus forts que l'on employait pour étançons étaient souvent écrasés, et ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on a pu vaincre tous les obstacles opposés par la nature.

Avant la Révolution il y avait à Notre-Dame une église succursale de la cathédrale sous le titre de l'*Assomption*. Les documents nous manquent pour dire par qui elle fut fondée et par qui elle fut achetée, à l'époque de la vente des biens ecclésiastiques de la commune. Mais il est facile de voir que cet édifice a été construit en deux fois, sans qu'aucune des deux parties offre le moindre caractère architectural remarquable.

Au-dessus du corps de bâtisse le plus élevé et qui est dans le même alignement que l'autre, se montre le clocheton, veuf de cloche. Attenant à l'édifice qui sert aujourd'hui de remise, on remarque la porte monumentale de l'ancien château qui n'était et n'est encore qu'une belle demeure bourgeoise.

D'après Mortreuil, Notre-Dame-de-la-Douane serait appelée dans une charte relative à Saint-Victor, et datée du 19 janvier 1135, *Sancta Maria de Balma*.

Nous citons trop volontiers l'éminent écrivain, quand l'occasion s'en présente, et nous sommes trop souvent de son avis, pour ne pas faire remarquer que cette fois nous ne partageons pas sa manière de voir. Le savant correspondant de l'Institut, séduit sans doute par le mot de Balma, *Baume*, avait pu croire qu'il s'agissait des Baumes de Saint-Antoine ou du petit hameau des *Baoumious* qui l'avoisinent.

D'après nous, il n'y a rien de commun entre Notre-Dame-de-la-Douane et *Sancta Maria de Balma*. En suivant, une carte à la main, l'énumération des églises et autres établissements religieux cités dans la charte en question, il est facile de voir que cette dernière se trouvait aux environs de Saint-Zacharie et de Nans ; on peut même croire qu'il s'agit de la Sainte-Baume.

Les localités qui portent le nom de Notre-Dame sont trop nombreuses en Provence, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les distinguer par des appellations complémentaires. Notre-Dame-de-la-Douane a pris ce dernier nom du service de la Douane qui y était établi lorsque le port de Marseille était *port franc*.

La franchise de Marseille eut lieu en vertu de l'édit du mois de mars 1669, dont la rédaction est attribuée à Colbert.

Une déclaration du 26 du même mois, ordonna le transport hors de Marseille des bureaux de perception des droits d'entrée dans le royaume. Mais à cette époque chaque commune se montrait justement jalouse de ses priviléges, aussi ces bureaux ne pouvaient être établis ailleurs que sur le territoire même de Marseille.

C'est donc de 1669 que date la création du bureau de la ferme ou de la douane à Notre-Dame. Nous serions peut-être dans le vrai en disant que c'est à l'installation elle-même de ce bureau qu'est due la construction des premières maisons du village.

Malgré les modifications considérables et de plus en plus restrictives que subit l'édit de 1669, même au mois d'avril de l'année durant laquelle il fut rendu, puis en 1673, 1681, 1691, la franchise du port de Marseille subsista jusqu'en 1790, époque à laquelle elle fut supprimée. Un décret du 26 juillet 1791 la rétablit, mais une nouvelle loi, rendue le 11 nivôse an III, l'abolit de nouveau.

Vainement, au mois de fructidor an XII, la Chambre de Commerce de Marseille en demanda énergiquement le rétablissement, aucune loi d'exception ne fut rendue en faveur de son port.

Ce n'est que par ordonnance du 20 février 1815 que cette franchise fut prononcée de nouveau.

Des bureaux de douanes de première et de seconde ligne furent alors établis : au Logisson, près de Cassis, à la Penne, à Aubagne, à la Bourdonnière, à Allauch, à la Gavotte, aux Pennes, à Septèmes, à Bouc-Albertas et à Saint-Pons, près d'Aix.

Comme on le voit, il n'est pas question de Notre-Dame, le bureau de Septèmes étant établi sur la grand'route d'Aix, en face de l'ancien chemin d'Eguilles, qui passe par Calas.

Ces bureaux ne durèrent pas longtemps. Car cédant aux réclamations réitérées des marchands et manufacturiers et aux vœux des commissaires, le roi rendit, le 10 septembre 1817, l'ordonnance qui faisait rentrer Marseille dans le droit commun pour la législation des douanes. Cette ville obtint cependant quelques exceptions favorables à son commerce, dont plusieurs subsistent encore.

OBLATS (LES)

4e Canton, 18e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Paroisse de Montolivet. — Distance de Marseille : 5,000 mètres.

C'est un hameau appartenant au village de Montolivet. Il est situé sur le chemin vicinal n° 25 qui commence au Jarret, près de l'église des Chartreux.

Son nom lui vient des Oblats de Marie Immaculée et de la première maison de cette congrégation qu'établit Mgr. E. de Mazenod dans la propriété où se trouve aujourd'hui le Grand Séminaire.

OLIVES (LES)

6e Canton, 18e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 7,800 mètres.

Ce village est situé sur une petite colline rocheuse, à droite du chemin de grande communication n° 11 de Saint-Louis à la Penne. Une montagne richement boisée la défend des vents du S. Mais les vents du N.-O., débouchant par le vallon que suit la route, ont en revanche un libre accès.

Les approches du village sont bien cultivés, quoiqu'ils se composent d'une succession de côteaux qui finissent par rejoindre au N. la chaîne de l'Etoile, au-delà de Château-Gombert et à l'E. la chaîne de Garlaban, derrière Allauch.

Les limites véritables du territoire sont la Croix-Rouge, au N.; Allauch, à l'E.; la Valentine et Saint-Julien, au S.; les Martégaux, à l'O.

La population des Olives, d'après le recensement de 1876 est de 369 habitants, en comprenant celle des Aurengues. (Voir les *Aurengues*, p. 19).

Le Canal de Marseille arrose une partie du territoire à l'E., avant de passer dans le souterrain de la Marionne.

Le village par lui-même est peu intéressant; les maisons sont généralement très modestes et les rues qu'elles bordent, à l'état rudimentaire. L'église est fort bien entretenue. Bâtie en 1660, elle a été agrandie, en 1759, aux frais des habitants. Quant au clocher en pierres de taille, auquel on ne peut reprocher qu'un peu d'écrasement, il fut terminé en 1847.

Cette église à laquelle sont attenants un presbytère et un cimetière abandonnés, est ornée de peintures de bon goût, dont le curé Lieutaud surveilla l'exécution vers 1865. Elle est placée sous le vocable de Notre-Dame-des-Grâces et de Saint-Paul.

Il y a en outre une chapelle de congrégation pour les filles, qui fut bâtie par M. Charles de Malignon, propriétaire de Bras, en 1706.

Les ruines de l'église primitive du village, dédiée à Sainte-Catherine, se trouvent sur la place des Aires, près de l'église paroissiale.

Il y a une école communale de garçons placée sur le chemin des Commandeurs, et une école libre de filles sous la direction des sœurs de Saint-Joseph-des-Vans.

Quant à l'histoire du village, elle se trouve résumée dans le livre de *raison* de la paroisse, dont voici des extraits :

« Le 10 février 1466, Paullet Marsan donna à nouveau bail à Simon Olive et Janone Danine, sa femme, une étendue considérable de terrain située entre Château-Gombert et Saint-Julien, sous la censive y mentionnée. Cette contenance forma la directe qui fut ensuite possédée par le sieur Bonnet de Malignon, et enfin acquise par le Chapitre de la Major.

« Ledit Simon Olive et sa femme vinrent se retirer dans cet endroit qui fut nommé depuis les *Olives ;* ils eurent plusieurs enfants dont les familles se divisèrent le terrain en question, et, à mesure que leurs descendants se multiplièrent, ils bâtirent diverses maisons et formèrent le hameau qui existe aujourd'hui, dont presque tous les habitants portent encore le nom d'Olive.

« Le nombre des habitants des Olives s'étant considérablement accru et l'éloignement où ils étaient tant de Château-Gombert que de Saint-Julien les exposant à perdre souvent la messe, ils firent bâtir une chapelle de commodité qui fut établie sur la portion de terrain dépendante de la paroisse de Saint-Julien et dont les ruines subsistent encore. Ils y entretinrent un prêtre, et ceux qui se trouvaient sur la portion du territoire de Château-Gombert profitèrent comme les autres du service qui s'y faisait.

« Le 6 juin 1595, pardevant Me Robert Ruffi, notaire, il fut passé, entre le Chapitre de la Major et les possédants-biens de Château-Gombert, une transaction par laquelle le Chapitre abonna la dîme qu'il percevait sur les biens de ce quartier, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de cinq cents écus d'or sol, à la charge par lesdits possédants-biens de fournir dorénavant eux-mêmes et à leurs frais aux dépenses et entretien du service divin dont ledit Chapitre était chargé, en qualité de prieur décimateur. La portion du quartier des Olives enclavée dans le territoire de Château Gombert se trouva soumise comme le reste dudit territoire aux clauses de cette transaction.

« Vers l'an 1660, le nombre des habitants des Olives ayant encore augmenté et la chapelle qu'ils avaient se trouvant trop petite pour les contenir, ils firent construire celle qui existe aujourd'hui et la placèrent sur la partie sise dans le territoire de Château-Gombert, pour qu'elle fut indépendante du curé de Saint-Julien, même pour le spirituel.

« Il est constant qu'ils la firent bâtir à leurs frais sur un terrain qui leur appartenait.

« En 1707, l'église de Château-Gombert fut érigée en cure, mais Mgr l'évêque, en rendant son ordonnance, eut égard aux représentations des habitants du quartier des Olives et ne le comprit pas dans l'étendue de cette nouvelle paroisse. »

L'église porta le titre de Notre-Dame-de-Grâce, dès 1655, époque où elle fut terminée.

C'est seulement le 1er mars 1803 que l'église des Olives fut érigée canoniquement en

paroisse succursale d'Allauch, sous le vocable de la *Nativité de la Sainte-Vierge*, sans qu'on tint compte, nous ne savons pourquoi, de l'ancien titre. Nous ignorons aussi pourquoi, le 25 mars 1836, Mgr Fortuné de Mazenod lui donna pour patron saint Paul dont on fête la conversion le 25 janvier.

Au S. E. des Olives se trouve le château de Bras, appelé aussi les *Commandeurs*, dont les seigneurs sont intervenus plusieurs fois dans les affaires de la paroisse. Nous ne pouvons dire quel en fut le premier propriétaire ; nous savons seulement qu'il a appartenu successivement aux familles de Malignon, de Saint-Jacques, Franceschi et Borrely. En 1655, il y fut établi une chapellenie sous le titre des Saints Noms de Jésus et de Marie et saint Jacques.

C'est à moins d'un kilomètre au S. E. des Olives que commence l'important souterrain dit de la Marionne conduisant du N. au S. les eaux de la branche-mère du canal de Marseille.

Ce souterrain a 1,135 mètres de longueur; certaines curiosités le rendent remarquable.

Pendant qu'on le creusait, les mineurs rencontrèrent une première grotte de 30 mètres de longueur sur autant de largeur, à 4 mètres au dessous du niveau du canal et une seconde grotte d'une surface plus grande encore que la première, présentant toutes deux des concrétions calcaires fort intéressantes. Dans l'une est un précipice terminé par un *embuc* analogue à ceux de Cuges et de Gémenos dans lequel on peut faire précipiter les eaux du Canal sans qu'il se remplisse jamais.

PALUD (LA)

4e Canton, 17e arr. de police, 6e arr. de perception.— Paroisse de Saint-Barthélemy. — Distance de Marseille : 4,800 mètres.

« Les quartiers de la Palud et de Saint-Barthélemy, avons-nous lu dans un des registres de la paroisse de ce dernier village, ont toujours été considérés comme ne formant qu'un et le service religieux a toujours été commun à l'un et à l'autre »

Ce document, dont il faut tenir compte, nous détermine à comprendre les deux lolités dans un même article.

(Voir : *Saint-Barthélemy*).

PAROYES (LES).

6e Canton, 18e arrondissement de police, 6e arr. de perception. — Paroisse et Quartier de Château-Gombert.

Les Paroyes sont plutôt des quartiers ruraux que des hameaux. Nous leur consacrons cependant un article spécial pour démontrer combien il faut être certain de l'absence de tout document quand on veut hasarder des étymologies grecques, latines ou même provençales.

L'auteur des *Anciens Chemins de Marseille* a écrit ceci :

« Le mot Paroyes indique une station romaine. C'est une altération de Paroque, dérivé de *Parochus*, officiers chargés de faire donner aux magistrats qui voyageaient ce qui leur était nécessaire pendant le séjour qu'ils faisaient dans les lieux où ils devaient s'arrêter.

« A trois mille mètres plus haut on trouve dans les montagnes une autre station appelée aussi les Paroyes; enfin, un ancien chemin descendant de ce point au village de Château-Gombert porte le même nom de *Parochus*, dérivé de Παροίκία, réunion d'habitations, dont nous avons tiré le nom de Paroisse. »

À cette explication du mot de Paroyes nous répondons par nos documents, après avoir fait remarquer toutefois qu'il y a deux Paroyes, l'un près des Médecins, l'autre non loin de la Croix-Rouge, et connus le premier sous le nom de *Paroyes des Gauds*, le second sous celui de *Paroyes de Jarret*.

Hameau des Bastides des Parroyes, 18 août 1766 (Arch. de la Major). — *Les Parroyes de la Grave*, 8 août 1774 (ibid).

Bastide d'*Amphossy* dit *Parroye*, 11 novembre 1549 (Arch. de l'Évêché). — Mathieu et Antoine Amphoux, dit *Parroye*, parties dans la transaction du 6 juin 1595 qui unit le territoire de Château-Gombert à celui de Marseille (Arch. de la Major).

Les Paroyes ont donc pris leur nom des colons qui les cultivaient au XVIe siècle, sinon auparavant.

PLOMBIÈRE

4me Canton, 13e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 3700 mètres.

A la bifurcation des chemins de Saint-Barthélemy et la Palud, près du ruisseau dit de Plombière.

Nous laissons à M. Marius Chaumelin la responsabilité des lignes qui suivent:

« On prétend que le nom de *Plumbaria* devait être connu du temps de l'antique Massalia. Strabon parle en effet de trois colonies marseillaises fondées sur la côte d'Espagne et le Sucro (Xucar), et il ajoute que les fondateurs donnèrent le nom de Plumbaria à une petite rivière qui se jette dans le Sucron et à une île formée par cette rivière. »

POINTE-ROUGE (LA)

5e canton, 20e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Paroisse de Montredon. — Distance de Marseille : 6,400 mètres.

Petit hameau situé sur un promontoire que la couleur des rochers dont il est formé a fait appeler la *Pointe-Rouge*.

Près de là se trouvait une chapelle dont nous avons parlé dans l'article sur Montredon. (Voir page 103).

POMME (LA)

6e canton, 19e arrondissement de police. 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 5,700 mètres.

« La Pomme, lit-on dans l'*Histoire de Marseille*, par Ruffi, est une hôtellerie dans le terroir de Marseille et distante d'une lieue. »

Ces deux lignes disent implicitement qu'en l'année 1596, époque dont parle l'éminent écrivain, il n'y avait autour de ce logis aucune agglomération et que le nom lui-même avait été donné au logis par celui qui l'avait fait construire.

Il est question de la Pomme, à propos de l'affaire de la réduction de la ville de Marseille en l'obéissance du Roi et de l'assassinat de Charles de Casaulx par Bayon de Libertat.

Ce que nous allons raconter ici complétera ce que nous avons déjà dit dans la partie historique (Tome 1er, page 194).

Casaulx, dont l'esprit de parti qui dirige trop souvent les historiens a pu faire un tyran, ne rêvait pour Marseille, au moment de sa plus grande élévation personnelle, que le retour à une indépendance qui trois siècles auparavant avait fait sa prospérité. Au milieu des troubles qui agitaient alors toutes les provinces de la France, lorsque les princes de la famille royale eux-mêmes étaient divisés sur les questions qui paraissent de nos jours les plus faciles à trancher, et qu'Henri IV était obligé de conquérir sa couronne pièce par pièce, il crut peut-être que la France si imparfaitement liée encore n'arriverait pas à l'unité que Louis XI avait entrevue. Le souvenir des Potestats et du régime municipal au XIIIe siècle revint à son esprit et il songea à faire revivre les institutions passées dont la disparition causait encore tant de regrets dans le cœur des Marseillais.

Casaulx, devenu l'arbitre des destinées de Marseille, prit plusieurs mesures favorables au développement du commerce et de l'industrie, parmi lesquelles l'introduction de l'imprimerie dans ses murs. Doué de l'instinct militaire, il organisa une milice considérable capable de défendre l'indépendance de la ville, mais dont il ne donna le commandement qu'à des partisans qui lui étaient bien connus, puis il s'empara définitivement du fort Notre-Dame-de-la-Garde, et s'établit dans le monastère de Saint-Victor.

Mais bientôt ses ennemis purent lui reprocher avec quelque semblant de vérité de s'entourer d'une véritable garde prétorienne, d'affecter des allures despotiques et de surexciter la populace par tous les moyens possibles. Un jour il faisait avec grande pompe brûler le roi en effigie sur la place la plus fréquentée, un autre jour il livrait au pillage un bateau qui apportait au roi, de la part du duc de Toscane, des bijoux et des objets d'art pour une somme de plus de cent quatre-vingt mille livres tournois.

Loin de reconnaître l'autorité du roi Henri IV qui venait de recevoir la soumission de Paris, il s'allia avec les Espagnols et se servit de leurs troupes pour tenir tête au duc de Guise.

Or, pendant que le duc de Guise, gouverneur pour le roi en Provence, après avoir cherché vainement à s'emparer de Marseille par les armes, était forcé de tenir la campagne, le notaire Geoffroi Dupré et le docteur Nicolas de Bausset conçurent le projet de rendre la place au roi et négocièrent avec le duc de Guise les moyens d'y parvenir.

Bientôt assurés du concours d'Ogier Riquety, de Gaspard Seguin, de Désiré Moustier, de Balthazar Arvieu, d'Honoré de Rains, de Jean Viguier, ils firent des ouvertures à Pierre Bayon de Libertat, capitaine de la porte Réale, et à son frère Barthélemy de Libertat, capitaine au quartier de Blanquerie.

Bayon de Libertat était investi de la confiance de Casaulx, mais la suite du récit montrera qu'il ne la méritait guère. Eut-il à

se venger de quelque préférence, fut-il amené par le désir de faire rentrer Marseille sous l'obéissance royale, ou l'appât des honneurs et des avantages que le duc de Guise lui fit offrir, s'il voulait trahir son bienfaiteur, fut-il seul assez puissant pour tenter sa cupidité? C'est ce que nous ignorons d'une manière certaine; cependant ce dernier motif nous paraît évident.

Le complot s'organisa probablement dans la ville même, mais la dernière conférence des conjurés paraît s'être tenue dans le logis de la *Pomme*, dans la nuit du 16 au 17 février 1596. Ruffi précise les faits.

« Le sieur de Boyer, dit-il, partit sur les quatre heures du même jour et s'en alla à Saint-Julien, où il arriva sur l'entrée de la nuit. Le sieur de Bausset qui l'avait accompagné manda quérir Dupré par six soldats, qui y étant venu, lui dit que Libertat et ses compagnons étaient dans la résolution de se porter généreusement en cette entreprise. Le sieur de Boyer partit de Saint-Julien le même soir et sur les onze heures, monobstant l'incommodité d'une grande pluie qui dura toute la nuit, il arriva quelques heures après à l'*Hôtellerie de la Pomme*. Il y trouva les carabins du sieur de Beaulieu et les soldats du sieur Doria... Le sieur de Boyer s'avança vers Marseille... Le sieur de Bausset fut laissé à la Pomme pour y attendre le marquis d'Oraison, Lamanon et autres... »

Que la conjuration eut pour but de faire rentrer Marseille sous la domination du roi et de pacifier la Provence, rien de mieux assurément, mais le marché conclu de sang-froid par Libertat avec le duc de Guise, marché par lequel il se réserva des charges, des honneurs et des sommes d'argent d'une importance énorme, demeure comme un témoignage odieux de la bassesse de ses sentiments et de sa monstrueuse cupidité.

Le contrat passé entre le duc de Guise et Libertat renfermait les dispositions suivantes: Sa Majesté maintiendrait les priviléges de Marseille et ne mettrait aucunes nouvelles impositions; Libertat serait viguier jusqu'au mois de mai 1597 et pendant qu'il serait en charge, il commanderait dans la ville, en l'absence du Gouverneur; on y établirait une Chambre souveraine de justice; on accorderait une amnistie à tous ceux qui avaient suivi le parti de la Ligue, excepté à Louis d'Aix, à Casaulx et à leurs adhérents; Libertat toucherait, en récompense de ses signalés services, la somme de cent soixante mille écus, dont il ferait part à ceux qu'il jugerait à propos: il aurait en outre le commandement de la Porte-Réale, celui du fort Notre-Dame-de-la-Garde et de deux galères avec augmentation d'appointements, une terre de deux mille écus de rente, la jouissance de ce revenu jusqu'à ce qu'il fût mis en possession de cette terre, une abbaye en commande de 1,500 écus, les droits sur l'épicerie et la droguerie apportées par les vaisseaux étrangers, la douane du poids et casse, la table de la mer à perpétuité pour lui et les siens et les salins de la Vaudrech sa vie durant.

Les choses se passèrent comme il avait été entendu.

Dès le 16, le duc de Guise fit des simulacres d'attaque aux environs de la ville; mais le lendemain, jour arrêté pour l'exécution du projet, il s'avança jusqu'à la plaine Saint-Michel, envoyant quelques hommes sous le rempart pour attirer Charles de Casaulx et Louis d'Aix qui ne manqueraient pas, suivant leur habitude, d'aller se rendre compte par eux-mêmes des attaques de l'ennemi. Libertat n'attendait que ce moment. Louis d'Aix étant parti avec une faible escorte, Libertat fit abattre le trébuchet qui fermait la porte, exposant ainsi le viguier à être massacré par les soldats royaux.

Mais Louis d'Aix, pressentant peut-être la trahison, se mit à courir le long du rempart pour se réfugier dans l'hôtel de Meolhon où étaient les Espagnols. La rumeur était déjà dans la ville et les remparts se garnissaient de curieux. L'un d'eux, dévoué au parti de Casaulx, comprenant le danger qui menace le fugitif, lui tend une corde à l'aide de laquelle il peut escalader le rempart et rentrer drns la ville.

Déjà averti du danger que courait Louis d'Aix, Casaulx avait rassemblé un bon nombre d'hommes et s'avançait vers la porte Réale pour lui porter secours. Libertat, comprenant que l'affaire est manquée et que le duc de Guise n'aura pas les clés de Marseille tant que Casaulx sera vivant, se précipite au-devant de lui, l'épée à la main. Casaulx se méprend sur les intentions de Libertat qu'il croit toujours lui être dévoué

— *Que faut-il faire, monsieur Libertat*, lui demande-t-il?

— *Il faut crier vive le Roi*, répond le capitaine, et se jetant sur le consul, il lui plonge l'épée dans le corps.

Puis, laissant à son frère Barthélemy le soin de l'achever à coups de pique, il relève de ses mains le trébuchet de la porte et fait pénétrer dans le rempart les soldats du duc de Guise.

Tout cela fut l'affaire d'un instant; l'escorte de Casaulx tira vainement quelques coups de feu sur Libertat; surprise à la fois de la mort du consul et de l'entrée des ennemis et voyant Casaulx étendu sans vie, elle courut rejoindre Louis d'Aix à l'Hôtel-de-Ville, pendant que les conjurés se répandaient dans les rues, en accusant les Espagnols d'avoir tué Casaulx. Les esprits étaient dans l'attente, lorsque le président

Etienne Bernard, attachant un mouchoir blanc à une pique, parcourt en robe les rues de la ville en criant : *Vive le Roi, vive la France !*

Ce fut le signal décisif. Pendant que, impuissants à résister, Louis d'Aix et Fabry de Casaulx, fils du consul, prenaient la fuite sur les galères espagnoles, les royalistes, sûrs désormais d'être secourus, se déclarèrent hautement et acceptèrent avec des cris de joie les ordres du duc de Guise.

Bientôt on s'estima heureux de voir un gouvernement régulier succéder à une dictature qui, malgré le désir de rétablir la souveraineté politique de Marseille, se trouvait l'avoir placée sous le joug de l'étranger. Mais le contentement qu'éprouvèrent les royalistes de Marseille n'aurait jamais dû aller jusqu'à la glorification d'un cupide meurtrier. Il n'y a que les mœurs et les malheurs du temps qui puissent expliquer une pareille aberration.

Quant à Henri IV on comprend difficilement qu'il ait pu écrire à Bayon de Libertat une lettre de remercîment.

Ce ne fut pas la seule récompense qu'obtint le meurtrier de Casaulx. Suivant ce qui avait été stipulé, il fut nommé viguier de la ville, capitaine de deux galères et commandant du fort de Notre-Dame de la Garde ; il fut en outre maintenu dans la charge de capitaine de la Porte-Réale et reçut en nature un don de 30,000 livres. Le roi lui donna encore une exemption de tailles pour les biens qu'il possédait, jusqu'à concurrence d'un feu et à ses frères jusqu'à demi-feu et il lui accorda enfin, par lettres-patentes, le droit de porter des fleurs de lis dans ses armes.

Dupré et Bausset ne furent pas oubliés. Le premier reçut un don du roi de 5,000 écus et Bausset fut gratifié de la charge de lieutenant-général en la Sénéchaussée.

Mais l'assassin ne survécut que peu de temps à sa victime. Succombant sous le poids de ses honneurs, de ses charges, de sa fortune et *peut-être aussi de ses remords*, il mourut au mois d'avril 1597. On lui fit des funérailles magnifiques, le 16 de ce mois, le président Du Vair prononça son oraison funèbre, et on l'ensevelit en grande pompe dans l'église de l'Observance.

Ce n'était pas assez, *on lui éleva une statue* qui fut placée sur la porte principale de la ville.

Mais cette statue ne pouvait pas durer toujours. En 1670, lors de la création du Grand-Cours, la Municipalité marseillaise fit abattre les remparts et la porte Réale qui s'ouvrait sur cette rangée de murs. La statue de Libertat subit la loi commune; elle fut brisée et ses débris allèrent se perdre avec les autres matériaux de rebut aux environs du Lazaret.

Il y a peu d'années que ces mêmes matériaux furent remués et transportés ailleurs ; la tête de la statue fut ramassée par celui-là même qui pour la conserver l'a fait bâtir sur un des murs de sa maison de campagne. (Voir *Saint-Louis*).

En 1597, Libertat était un grand homme ; aujourd'hui l'on pense que ce ne fut qu'un assassin et que sa mémoire mérite d'être flétrie.

Toute l'histoire de la Pomme est dans le fait de la conspiration du triumvirat Dupré, Bausset et Libertat.

De nos jours, on trouve dans ce hameau, non pas un seul, mais dix *logis* au moins et plusieurs restaurants qui, depuis un certain nombre d'années, ont acquis quelque vogue pour la manière dont on y prépare le ragoût qui, en Normandie, par exemple, est appelé les *tripes à la mode de Caen.* La préparation culinaire de la Pomme s'appelle tout simplement *paquets*.

La Pomme forme un village d'une population officielle de 684 habitants (recensement de 1876). Les maisons sont assez bien groupées des deux côtés du chemin de grande communication n° 2 de Marseille à Saint-Pons par Aubagne.

Le chemin de fer de Marseille à Toulon domine entièrement le village, du côté du Nord ; franchissant le chemin de grande communication, à son extrémité Est, la voie dévie légèrement vers le Sud pour atteindre la station.

La Pomme n'a pas eu grand'chose à gagner à l'établissement du railway ; au point de vue pittoresque, elle a même tout perdu ; car, examiné du haut de la voie ferrée, le village a un aspect assez triste et, en été surtout, on le prendrait pour un nid à poussière.

L'église est située à droite de la grande route, quand on va vers Saint-Marcel ; c'est un modeste édifice à plafond dont la porte s'ouvre sur une petite place irrégulière ornée d'une croix portant le millésime de 1860.

Cette église était, avant la Révolution, au dire de Mortreuil, succursale de la paroisse de Saint-Martin, sous le titre de Notre-Dame de Lumières ; mais, d'après Agneau, (Calendrier de 1713), le titulaire de l'église était saint Dominique, et il y avait une fondation pour un prêtre qui y résidait avec obligation de faire le prône et de célébrer les offices divins.

Cette contradiction est beaucoup plus apparente que réelle, et nous pouvons l'expliquer sans peine en résumant le *Livre de raison* de l'église de la Pomme.

Ce Livre de raison a été commencé par

M. François-Bruno Nocier de Rianst, curateur du roi en la Cour des comptes, aides et finances du pays de Provence, le 10 août 1761.

« Les pères Dominicains possédaient, y est-il dit, un domaine considérable dans le quartier de *Padeau* sive la Pomme. Comme plusieurs de leurs religieux avaient coutume d'y aller ou pour le changement d'air quand ils se trouvaient valétudinaires ou pour leur récréation, ils y avaient fait construire une petite chapelle ou oratoire sous le titre de Saint-Dominique, leur fondateur, et là, ils avaient coutume de dire la messe, ce qui par occasion faisait que les particuliers du voisinage venaient l'entendre.

« Ce fait est littéralement prouvé par un acte du nouveau bail du 29 mars 1641, passé par les mêmes religieux en faveur de Jacques de Lague du domaine dont on a parlé, car ils s'y réservèrent cette petite chapelle avec les régales pour en disposer et faire faire le service divin ainsi qu'ils aviseraient.

« Dans la suite du temps, ces religieux s'étant désacoutumés d'aller dire la messe à cette chapelle, les possesseurs des bastides les plus voisines commencèrent à la faire desservir par un prêtre amovible et firent agrandir le bâtiment. Il est de fait que cette chapelle n'a jamais eu aucun titre de bénéfice, aucune dotation, tout n'ayant été fait et entretenu que par le secours des quêtes. »

Nous aurons l'occasion de parler assez longuement de cette chapelle, à propos de Saint-Dominique, et de dire ce qu'il en advint (Voir *Saint-Dominique*); nous devons nous hâter de parler de celle de la Pomme, qui est située à moins d'un kilomètre de celle-là.

« La chapelle de Saint-Dominique, dit encore le Livre de raison de la Pomme, étant située en un endroit assez difficile et incommode, le plus grand nombre de personnes du quartier se mirent en état, l'année 1670, d'en faire construire une autre en un endroit infiniment plus beau, plus commode et plus utile pour tous. L'évêque de Marseille, cardinal de Forbin, permit cette construction, par sentence du 10 mai de la même année, et se porta lui-même sur les lieux pour en faire la désignation. La chapelle fut ensuite bâtie sous le titre de *Notre-Dame de Lumière*. Mais il fut convenu que dans cette nouvelle chapelle l'on ne pourrait mettre aucune image de saint Dominique, ni faire aucun oratoire sous le nom de ce saint. »

Nous ne suivrons pas le procès qui surgit immédiatement entre les desservants et les recteurs de Saint-Dominique et de Notre-Dame de Lumière; chacun, c'est le cas de le dire, prêcha pour le clocher de sa paroisse, et cela dura plus d'un siècle.

Le sol propre à l'établissement de Notre-Dame de Lumière fut donné, le 21 mai 1670, par le sieur Pontier; il consistait en 13 cannes de terrain tirant en pointe. L'arpentage de la chapelle, fait le 11 mars 1677, donne 7 cannes, 6 pans de longueur, et le tout fait 5 cannes 2 pans carrés. On voit que les dimensions de l'édifice n'étaient pas considérables.

Nous n'avons pas à dire combien de fondations de messes furent faites en l'église de Notre-Dame de Lumières; il suffira de savoir que le montant des cotisations des propriétaires en faveur du prieur de la Pomme ne dépassait pas la somme de 160 livres par an.

Rien d'intéressant à signaler ne se produit jusqu'au 2 juillet 1791, jour auquel il est signifié au sieur Martin, recteur de la chapelanie de Notre-Dame de Lumières sise *dans l'hameau* de la Pomme, de cesser tout service, attendu sa non prestation de serment et le sieur Bozan, curé de l'église de Saint-Loup, est *prié* d'en remplir les fonctions, ce à quoi ledit sieur Bozan adhéra.

Le dernier acte signé par Bozan, prêtre-vicaire, porte la date du 8 avril 1793, an second de la république.

De vastes lacunes existent sur les registres de la paroisse de la Pomme. Nous voyons que le culte y est rétabli en 1803, mais c'est en 1807 seulement que les marguilliers reprennent la plume. Il est question, à cette date, des dépenses faites dans l'église de la *Pomme-Saint-Dominique*.

Le 13 juillet 1817, sa cloche est bénite et mise en place. L'édifice est agrandi en 1827.

Cette dernière date fixe l'époque à laquelle le hameau de la Pomme a pris quelque développement, mais nous ne croyons pas que sa prospérité devienne jamais bien grande.

Les maisons de campagne pourront se multiplier encore, l'engouement pour la villégiature promet de durer bien des années. Mais l'élément qui pouvait pousser à l'accroissement du village lui-même, le charroi, diminuant de jour en jour, les constructions s'arrêteront nécessairement.

C'est un peu au-dessous de la Pomme que se trouve la première prise d'eau qui alimente l'Aqueduc souterrain de la Ville et c'est là également que l'on voit un des plus élégants aqueducs de la dérivation de Saint-Barnabé.

Les géologues ne perdront pas tout-à-fait leur temps en parcourant le territoire du village; les premiers pourront remonter le cours d'un ruisseau venant des collines d'Allauch qui contient une si grande quantité de fer hydraté en dissolution que les eaux, rouges comme du sang, déposent cette matière colorante sur les rocs calcaires au milieu desquels elles coulent.

Les botanistes rencontreront la *Lysimachia nummularia* et la *Veronica chamædrys*.

PONT-DE-VIVAUX

6e Canton, 19e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Paroisse de Saint-Loup. — Distance de Marseille : 3,700 mètres.

Ce hameau est situé entre la Capelette et Saint-Loup, à l'endroit où la route nationale n° 8 franchit l'Huveaune à l'aide d'un pont ; mais pour ne pas prendre la rivière en écharpe, la route décrit une double courbe et trouve ainsi le pont établi perpendiculairement aux deux rives.

La première partie de l'appellation du hameau n'est donc pas à discuter ; il y a un pont et le hameau a pris le nom de ce pont: mais pourquoi l'appelle-t-on Vivaux ? Y a-t-il quelque analogie entre ce pont et la place de Marseille qui porte le même nom ?

Au XIe siècle, c'est-à-dire au moment où l'humanité commença à reprendre goût à l'existence, le quartier portait le nom de l'un de ses propriétaires. Il y avait une vigne appelée de Sorbier : *vinea nominata Sorbairosa*, et le mot n'était pas tombé encore en désuétude, trois cents ans après, puisque un acte notarié du 22 mars 1362 désigne l'endroit par le terme de *los Vivals sive Sorbiras*.

Nous ne saurions dire si jadis, c'est-à-dire avant, pendant ou immédiatement après l'occupation romaine, il y avait un pont sur ce point. Nous savons seulement que, antérieurement au XIVe siècle, on franchissait l'Huveaune à gué. Une délibération du Conseil municipal du 4 avril 1329, ne laisse pas de doute à cet égard. On y lit qu'un marseillais demanda et obtint la permission de construire un pont à l'endroit qui se nommait déjà *Pas des Vivauds*: *Pons factus ad passum Ybeline Vivaldorum vulgariter Pas dels Vivautz.*

Dans la même ligne on voit le même nom écrit de deux manières différentes et qui répondent exactement aux termes de *Vivaud* et de *Vivaux*.

Il n'y a donc pas à faire une dissertation sur l'orthographe du mot ; il vaut mieux admirer la vertu et l'abnégation de cet inconnu qui forma le dessein de construire le pont *pour l'amour de Dieu et pour le repos de son âme.*

M. Augustin Fabre incline à croire que c'est de l'illustre famille des Vivaud que vient le nom de la place Vivaux : nous estimons qu'il en est de même pour le pont de Vivaux.

Cela nous autorise à énumérer brièvement les titres que les Vivaud ont à la reconnaissance des Marseillais.

Un Guillaume Vivaud, signa en qualité de Consul, en 1178, un acte par lequel il était accordé quelques privilèges aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Un autre Guillaume Vivaud, sinon le même, figure parmi les magistrats qui achetèrent à Roucelin, en 1213, ce qui lui restait de ses droits seigneuriaux. Syndic de la commune, en 1226, il passa en cette qualité un traité entre la Ville de Marseille et le roi d'Aragon.

Hugues Vivaud était syndic de la commune, en 1232. Il était fils de Raymond Vivaud, dont le nom figure dans un acte du 26 septembre 1233.

Boniface Vivaud était juge-mage, en 1458, et Antoine Vivaud, notaire royal, en 1475.

Gabriel Vivaud fut consul, en 1478, 1491, 1499 et 1519.

Jean Vivaud fut consul, en 1489.

Gabriel Vivaud se distingua, en 1524, dans la défense de Marseille assiégée par le connétable de Bourbon. Il partagea avec Jean de Caux le commandement de l'artillerie de la milice bourgeoise, composée de vingt pièces de canon. L'année suivante, il fut l'un des douze membres du Comité militaire.

Vivaud de Boniface était premier consul, en 1559.

Quelques membres de la famille exercèrent à Naples les fonctions de consuls de Marseille. Trois femmes furent abbesses du monastère de Saint-Sauveur et une quatrième devint, en 1364, abbesse de celui de Saint-Pons.

Après 1559, il n'est plus question de Vivaud.

Longtemps encore (Voir Ruffi, 1596), le moulin à farine qui appartenait déjà à Jean et à Hugon Vivaud, en 1259, porta le nom de la famille ; mais simultanément il était connu par le nom des propriétaires antérieurs, ce qui prouve bien que les termes servant à désigner des localites traversent les siècles et les révolutions sans être modifiés d'une manière absolue.

En 1173, ce moulin s'appelait *Molindinum Petri Guifre* ; en 1696, il se nommait moulin de Boniface (Vivaud) ou de *Griffeus*.

Le *Griffe* avait été substitué, au commencement du XIVe siècle, au *Guiffre*. On n'était pas aussi difficile alors que de nos jours pour une transposition de lettre.

Le hameau se compose d'une trentaine de maisons placées des deux côtés de la route.

A proximité, se trouvent des moulins à farine, une fabrique de produits chimiques, etc. On y voit en outre plusieurs établissements d'horticulture en pleine prospérité.

PRADO (LE)

Nous avons considéré le Prado comme promenade publique et c'est dans ce sens que nous en avons fait la description (Tome Ier, page 309). Mais on pourrait, tant son importance grandit de jour en jour, le considérer comme une agglomération dont les églises paroissiales seraient Saints-Adrien et Hermès, pour la première ligne et Saint-Giniez pour la seconde.

Au nombre des créateurs du Prado, il convient d'ajouter M. Falque, dont le nom restera attaché à la formation de la partie élevée du quartier Paradis.

Dès le commencement de 1837, une société en commandite et par actions avait été fondée par MM. Bernex Philipon et Falque, au capital de 3,600,000 francs ; le premier versement de fonds devait avoir lieu le 25 juin 1837.

Le projet était ainsi présenté aux actionnaires :

« Une large promenade ouvrant sur la place Castellane, en face de la rue de Rome, parcourra dans la plus grande partie de son étendue, la magnifique plaine qui s'étend de ce point jusqu'à l'Huveaune et ira, par un retour d'équerre, aboutir à la plage, près de son embouchure.

« Les deux parties du Prado seront reliées par une place de 10,000 mètres carrés de surface, faisant le pendant de la place Castellane et établie au point de jonction des deux branches.

« Le Prado aura cinquante mètres de large; une double allée d'arbres plantés de chaque côté formera en tout temps une promenade large et ombragée ; au milieu une voie carrossière de vingt mètres s'ouvrira aux équipages de la ville ; d'élégantes habitations, de frais jardins toujours arrosables formeront la bordure jusqu'à la plage ; un magnifique éclairage au gaz s'élançant de colonnettes en fonte, des bornes fontaines disposées de distance en distance, un pont en fil de fer jeté sur l'embouchure de l'Huveaune compléteront la décoration de ce quartier.

« Tel est sans exagération et sans emphase l'esquisse de ce magnifique projet. »

Il faut bien reconnaître que l'exécution a répondu au plan et que MM. Bernex et Falque avaient raison de dire :

« Où rencontrer une situation plus heureuse, un point de vue plus remarquable, un abri plus parfait, une promenade aboutissant à un golfe plus riant? Quel Marseillais ne sera fier d'y conduire les étrangers qui visitent nos rivages et de recueillir leurs témoignages d'admiration ? »

La longueur du Prado est de 3400 mètres : savoir : de la place Castellane au boulevard du Rouet : 1139 mètres ; du boulevard du Rouet au chemin de Montredon : 829 mètres ; du chemin de Montredon à la plage : 1492 mètres.

Bibliographie. **Société du Prado Marseillais. Marseille, typographie des Hoirs Feissat aîné et Demonchy, 1837, in 8.**

QUATRE-CHEMINS (LES)

4e Canton. 17e arrondissement de police, 5e arr. de perception. — Paroisse des Aygalades. — Distance de Marseille : 5,900 mètres.

Ce nom de Quatre-Chemins est donné par les habitants de la banlieue de Marseille à tous les carrefours ou croisés de chemins, quelle que soit leur importance.

Aux angles d'un grand nombre de ces carrefours se trouvent des buvettes, des restaurants ou de petites agglomérations.

Le plus considérable de ces hameaux est celui des Aygalades. Le carrefour est formé à peu de distance du chemin de fer par la rencontre du chemin vicinal n° 1 et du chemin de grande communication n° 11.

Il est composé de huit à dix maisons.

RAMPAUX (LES)

6e Canton, 19e Arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Paroisse de la Valentine. — Distance de Marseille : 8,500 mètres.

C'est un hameau composé d'une douzaine de maisons, à 400 mètres de l'agglomération principale de la Valentine, à l'Ouest du grand chemin de communication n° 11, avec lequel il communique par un pont jeté sur le Canal.

Il est situé à l'ouverture d'une ondulation de terrain qu'un acte du 22 décembre 1191 appelle *Val Juzet*, et qu'au XVe siècle on nommait *Val Jueg* et *Val Juce* (1455 et 1471).

Dans le courant de ce même siècle, un nommé Guillaume Rampalin (Guillelmus Rampalinus) y avait sa bastide, et, le 2 mars 1454, Pierre Rampalin, dit Mortreuil, reconnut au Chapitre de la Major une terre au même endroit.

Les *Rampalins* sont devenus les *Rampals* et les Rampals, mis au pluriel, suivant le génie de la langue française, sont aujourd'hui les Rampaux. Cependant le nom de

Rampals devrait être maintenu, car les descendants de Rampalin n'ont pas disparu.

Le 22 juin 1831, Louis Rampal, cultivateur, fait don à la fabrique de la Valentine d'un terrain pour la construction d'une chapelle ou oratoire. En 1847, les habitants du hameau s'occupent de l'affaire ; le devis porte que la chapelle aura 6 mètres de façade, 10 mètres de longueur et 6 mètres de hauteur sur plafond ; les dépenses s'élèveront à 2372 francs.

Le 10 juin 1867, le conseil de fabrique de la Valentine, à titre d'essai, autorise les habitants des *Rampals* à faire dire la messe dans cette chapelle.

Le hameau est avoisiné par plusieurs des usines qui font la prospérité de la Valentine, mais ses habitants s'occupent spécialement d'agriculture.

ROMANS (LES)

6e Canton, 19e arrondissement de police, 8e arrondis- de perception. — Paroisse des Accates. — Distance de Marseille: 11,300 mètres.

Le hameau des Romans est à un kilomètre au N. des Accates. Il se compose d'une dizaine de maisons, dans un vallon s'ouvrant du Nord au Sud, au pied de la montagne dite des Treize-Vents dont le sommet est occupé de nos jours par la chapelle de la Salette.

Au-dessus du hameau, sur le versant du côteau opposé à celui des Treize-Vents, on aperçoit les ruines d'une masure que l'on décore du nom du *Château de la Reine Jeanne*. Ces ruines n'ont absolument rien de curieux. C'était, dit-on, la demeure d'un berger qui fut délégué vers la reine Jeanne lorsque celle-ci arriva pour la première fois à Marseille, pour lui faire don de deux agneaux. La reine fut si contente de ce cadeau qu'elle exempta tous les bergers des Romans du droit de gabelle sur le sel et autorisa la création d'une carraire pour que lesdits bergers pussent sans entrave conduire leurs troupeaux s'abreuver à l'Huveaune.

Rien ne confirme l'authenticité de cette tradition, mais la carraire existe encore.

En revanche, on sait, par un acte du 6 juillet 1465, qu'il y avait là le *Jas de Cogordon*, mais que le quartier était appelé *Petite Clué*. C'est le 29 août 1579 qu'on voit figurer pour la première fois le mot de Romans, du nom de François *Roman*, qui établit une métairie à la place du *Jas de Cogordon* et laissa son héritage à ses fils probablement Dominique et Clément Roman (9 octobre 1596).

On se rend aujourd'hui sans difficulté aux Romans, si l'on passe par la Valentine. A mi-chemin des Accates s'ouvre une voie récente qui conduit jusqu'à la Salette et bifurque jusqu'au hameau.

Quand on vient du côté d'Allauch, soit par le vallon de la *Clue*, il s'agit de suivre les sentiers que l'on a coupés sur plusieurs points.

Le vallon de la Clue dont le nom dérive probablement de *Clausus*, fermé, est suivi de bout à bout par le chemin de grande communication n° 11.

Pour le passage des eaux du Canal, dérivation des Camoins, on y a construit un pont-aqueduc composé de 7 arches de 9 mètres d'ouverture, mesurant 89 mètres de longueur et 18 mètres de hauteur.

A une petite distance de là, il a été creusé, pour le même service, un souterrain de 120 mètres de longueur.

ROSE (LA)

4e Canton, 18e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Paroisse de Saint-Jérôme. — Distance de Marseille: 5,500 mètres.

Ce hameau, qui, en 1876, comptait 435 habitants, est situé sur la route nationale n° 8 bis, dite de la Bourdonnière, entre Malpasset et le Bégude.

Le nom de Rose qui sonne si agréablement à l'oreille et qui fait entrevoir à celui qui ne connaît pas à fond la localité, des bouquets de cette odorante fleur, n'a peut-être rien de commun avec elle.

Cependant, avons nous lu dans un registre de paroisse : « La Rose était, à ce que l'on croit, une bastide appartenant à une bonne femme du nom de *Rose*, mais on croit plus encore que ce fut une auberge qui portait pour enseigne un rosier remarquable par sa fleur. »

Cette étymologie nous satisfait peu. Si le mot ne vient pas par corruption de *Pas de* RODEL, nom que portait anciennement le Malpasset, il peut dériver tout simplement du mot français *arroser*, le quartier étant connu, dès le XIe siècle, sous le nom d'*Aquas bonas*, *Aygues bonnes*, les Bonnes eaux.

Ces eaux descendant des hauteurs voisines ont été si bien recherchées de tout temps, que, en 1840, des travaux furent faits

pour les amener dans la ville, et de nos jours encore, malgré la Durance, ces eaux sont distribuées dans un certain nombre de maisons et coulent par quelques bornes-fontaines.

Il n'y a rien de particulier à signaler à la Rose sinon que vers 1820, il y fut découvert un certain nombre de cercueils antiques en briques à rebords, ce qui est une preuve suffisante que l'endroit était habité à l'époque dite gallo-romaine.

On trouve à gauche de la route, en montant, le bel établissement des Dames de Saint-Maur. Après le hameau, à droite, on rencontre la route des Martégaux et des Olives, nommée chemin de Ceinture ou chemin de grande communication n° 11 de Saint-Louis à la Penne.

ROUCAS-BLANC (LE)

5e canton, 21e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Paroisse de Saint-Cassien (Vallon de l'Oriol). — Distance de Marseille: 5,300 mètres.

Le Roucas-Blanc n'est pas un village, ce n'est pas un hameau, mais c'est plus et moins que cela tout à la fois ; c'est ce que l'on appelait au moyen-âge une *villa*, non pas dans le sens de maison de campagne, mais dans celui de *quartier* renfermant de nombreuses habitations disséminées.

Le Roucas-Blanc fourmille de maisons séparées les unes des autres par des *clos*, des jardins, des *bancaous*, des vergers et des jardins potagers. Ces maisons sont éparpillées à droite et à gauche de routes, de chemins, de traverses et d'impasses où l'on se heurte à chaque pas à des murs élevés et à des portes basses, à des façades magnifiques et à des toitures à portée de la main.

Mais à chaque coin de ces rues en formation, que de sites choisis, de points de vue délicieux, d'expositions admirables ! Les sommets surplombent sur la tête ; mais, devant soi, l'horizon s'élargit et au bout de cet horizon la mer scintille éblouissante.

Au Roucas-Blanc, toutes les fantaisies architecturales sont permises et les peintres en bâtiment ont une latitude sans borne ; tous les genres peuvent se coudoyer, toutes les couleurs peuvent se marier. C'est attrayant, pittoresque ; c'est ravissant !

Roucas-Blanc, signifie le Rocher Blanc ; mais ce nom sert autant à désigner le vaste établissement de bains situé au-dessous du chemin de la Corniche que l'agglomération rurale qui couvre une grande partie des collines de Notre-Dame-de-la-Garde. Cet établissement est surtout connu par sa source d'eau thermale.

Il est plusieurs fois question de cette source thermale dans le Cartulaire de Saint-Victor ; elle portait le nom d'*Aygues-Caudes*, soit les Eaux-Chaudes.

M. l'abbé Daspres, dans sa *Notice sur le quartier Saint-Giniez*, démontre que la source dont il s'agit servait de limite à la terre *Consuas*, de *Consules*, de *las Consolles* ou de la *Conseillère*. Or, cette terre est celle qui, depuis quelques années, est devenue propriété Talabot, de la même façon que la *Gardie*, au pied de laquelle elle était située, se nomme aujourd'hui la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde.

La source étant connue sous le nom de *Aygues-Caudes*, il n'est pas possible d'admettre qu'on ne l'utilisât pas ; de tout temps n'a-t-on pas tiré profit des eaux thermales et les historiens ne sont-ils pas là pour raconter comment les anciens en usaient même par pur agrément ?

Voici la composition chimique de la source du Roucas-Blanc :

Chlorure de sodium......	18.4709
Chlorure de magnésium. .	2.6142
Chlorure de potassium....	0.5140
Bi-carbonate de chaux.....	0 1073
Bi-carbonate de magnésie.	0.0954
Bi-carbonate de fer.......	0.0090
Sulfate de soude..........	0.0100
Sulfate de chaux..........	0 8162
Phosphate de soude.......	0.0100
Alumine	0.0050
Sur un litre d'eau...... .	23gr9451

C'est par la rumeur publique que le docteur Rambaud fut averti qu'il y avait une source d'eau chaude et qu'il s'empressa d'en consacrer la vertu :

« Dès le commencement de l'année 1836, époque à laquelle je me suis fixé dans le quartier de Saint-Giniez, écrivait le 20 mai 1851, cet honorable praticien, j'eus connaissance de l'existence de cette source thermale. La saveur salée de son eau, moins désagréable que celle de l'eau de mer, sa limpidité, sa chaleur constante de 22 degrés centigrades, invariable même pendant les froids les plus rigoureux, fixèrent mon attention et me donnèrent à penser que j'avais à ma disposition un moyen thérapeutique économique pour mes clients de la campagne. »

Mais la mode aidant, les eaux thermales sont de plus en plus recherchées, et le 14 septembre 1852, le ministre de l'intérieur prit un arrêté par lequel le sieur Dominique

Calvo était autorisé à livrer au public sa source d'eau minérale.

La source du Roucas-Blanc sort d'une fissure de la roche calcaire qui forme le rivage de la plage du Prado, au commencement du chemin de la Corniche.

Son point d'émergence est à quelques mètres du bord même de la mer, à un mètre au-dessus de ses plus hautes eaux.

Son débit est de 3,000 litres par minute.

Sa température constante est entre 20°, 5 et 21°, 5 centigrades. Sa densité est de 1, 0158 à 15° c.

Sa limpidité est parfaite ; des bulles gazeuses éclatent a sa surface ou tapissent les parois du bassin qui la reçoit.

Son goût est beaucoup moins amer, mais un peu plus salé que celui des eaux allemandes, telles que Pullna-Kreusnack, Kissingen, etc. ; aussi, est-elle bue avec moins de répugnance que celles-ci, et on s'y habitue d'autant plus facilement que sa salure diffère complètement de celle si peu supportable de l'eau de mer.

Il résulte de ces faits que l'eau du Roucas-Blanc doit être classée par la nature et la richesse de sa minéralisation au premier rang des eaux chlorurées, sodiques et magnésiennes fortes et meso-thermales et peut, tout au moins, avec l'avantage de doses plus faibles, puisqu'elle est bien plus minéralisée, remplacer dans les mêmes usages, les eaux chlorurées, sodo-magnésiennes fortes de France et d'Allemagne.

L'installation thermale est complète, irréprochable, les piscines sont des modèles en ce genre et les appareils de douches et d'inhabilation établis d'après les derniers perfectionnements sont justement admirés des connaisseurs.

Ici c'est une baignoire en fonte émaillée ; trois robinets y versent à volonté de l'eau douce, de l'eau thermale, de l'eau de mer : une surverse permet de prendre son bain à l'eau courante. Là, c'est la salle d'inhalation, où peuvent se donner toutes les eaux naturelles et composées. La pulvérisation répand un brouillard d'eau dans la cabine, si bien qu'on peut s'y traiter tout en causant. Plus loin sont les bains de vapeur, soit entiers, soit locaux. Puis la salle d'hydrotérapie avec douches vertébrales, dorsales, a cercles, à lames, a vagues ou à déversoir. Les hydrofères, ingénieuse invention qui rend possible un miracle, la multiplication des eaux : avec un litre d'eau on prend un bain de 25 minutes, avec deux litres un bain de 45 minutes ; cette eau, arrive en effet, à l'état de pulvérisation sur le malade placé dans un récipient et la durée du bain en est augmentée d'autant. Il n'est plus d'eau, si chère qu'elle soit, dont on ne puisse se payer un bain à ces conditions.

Mentionnons encore les cabines de luxe. avec cabinets de toilette, les piscines de famille, pour une mère et ses enfants, et les deux grandes piscines de natation, qui toutes peuvent être remplies à volonté d'eau de mer, d'eau thermale ou d'eau douce.

Enfin, bains sous toutes les formes : dans le cabinet du docteur se trouvent tous les appareils pour bains électriques au grand complet, pouvant servir aux diverses médications pour lesquelles l'électricité est employée. .

Un grand hôtel est attenant à l'établissement.

Peut-être est-ce dans un but intéressé que l'on a dit que le bassin de l'établissement du Roucas-Blanc, au point de vue des bains de mer, ne devait pas être préféré à la plage proprement dite.

Nous qui n'avons à nous occuper des *Aygues-Caudes* que sous le double point de vue historique et topographique, nous sommes autorisé à dire ceci :

L'établissement des bains de mer du *Roucas-Blanc,* situé à l'extrémité Nord de la plage du Prado, offre aux baigneurs un confortable qui n'est surpassé dans aucun établissement de ce genre. Promenade avec rangées d'arbres, élégante salle d'attente, fraîche en été, chauffée en hiver, cabines spacieuses, vastes quais, promenoirs, larges escaliers descendant à la mer, bassins de quatre hectares de superficie, ayant une pente très-douce sur du sable fin. Ces bassins, abrités des vents du Nord, permettent de prendre les bains de mer sans interruption, et leur communication avec la haute mer, en renouvelant l'eau constamment, facilite aux baigneurs les bains de vagues dont l'action est si salutaire, sans qu'il y ait pour eux le moindre danger à s'y soumettre. Par sa position exceptionnelle, l'établissement des bains de mer du *Roucas-Blanc* permettra aux baigneurs et aux malades de suivre leur traitement sans discontinuité, l'adjonction des eaux thermales leur offrant un avantage qui n'existe nulle autre part.

On se rend au village du Roucas-Blanc par le chemin vicinal n° 41 qui s'embranche au chemin vicinal d'Endoume n° 10, à la naissance du boulevard Tellène. Quant à l'établissement, on y arrive par le Prado et par le chemin de la Corniche parcourus tous deux par les lignes de tramways.

Bibliographie. **Guide de l'étranger à l'établissement thermal et bains de mer du Roucas-Blanc. — Marseille, Bernascon, 1876, in-8°.**

Marseille ville d'eaux. La saison d'automne aux eaux du Roucas-Blanc, par Serenus Parti. — Marseille, Senès, 1875, in-32.

ROUET (LE)

5e canton, 10e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 2,600 mètres.

A 442 mètres du Prado, formant l'angle du chemin de grande communication n° 1 de Marseille à La Ciotat et du chemin vicinal n° 33, on aperçoit une petite église qui présente une façade romane, tout récemment réparée à neuf. Cette église est celle de *Notre-Dame-du-Rouet*.

Il ne faudrait pas juger de l'importance du quartier qu'elle dessert d'après l'étendue de l'édifice. Si celui-ci est de dimensions exiguës, le quartier, au contraire, est considérable, car il renferme, d'après le chiffre officiel du recensement de 1876, 2,982 habitants.

La population du Rouet ne s'arrêtera pas là: d'après les données, qu'une étude des ressources qu'il offre et du développement qu'il a acquis depuis dix ans permet d'établir, dans vingt ans d'ici, ce faubourg aura vu tripler le nombre de ses maisons, et les habitations qui le séparent encore aujourd'hui des enclos et des terrains vagues se relieront les unes aux autres, sans autre solution de continuité que les usines et les fabriques de diverses natures.

Ce qui déterminera probablement la prospérité du Rouet, c'est la création des ateliers que la compagnie du chemin de fer P.-L.-M. doit établir à la gare dite du Prado et l'exploitation du tronçon de la voie qui part du bassin de Carénage pour aboutir à cette même gare.

Dans l'état, le Rouet n'est vraiment intéressant, dans la plus grande partie de son étendue, que pour les industriels; pour les promeneurs, il n'offre que le parcours des chemins se reliant du Prado par l'avenue Rabatau à la route de La Ciotat, et de celle-ci à la gare du chemin de fer.

Les archéologues se trouveront plus heureux, s'ils veulent. ainsi que l'a fait M. Ch. Kothen, voir ce qu'il y a curieux dans l'église, ou s'attacher, comme lui, à l'étude des documents qui en font mention.

Le nom de *Rouet* proviendrait, suivant ce que rapporte avec un certain ménagement M. Kothen, de la légende d'après laquelle la Vierge était occupée à filer quand l'Archange vint la saluer. « Il y avait là, ajoute-t-il, une statue représentant Marie filant au *rouet*, d'où l'église avait pris ce titre. On nous a montré, à l'appui de cette tradition, une ancienne statue, toute vermoulue, ainsi représentée. Cette version nous paraît présenter quelque vraisemblance. »

Malgré toute l'estime que nous avons pour le savoir bien connu de l'historiographe des cryptes de Saint-Victor, nous ne saurions partager cette manière de voir. Quelques personnes habitant la localité ont fait là ce qui s'est fait à tant d'autres endroits ; elles ont donné à un nom dont elles ne comprenaient pas la signification une explication qu'elles avaient constamment sous les yeux. Elles ont pensé que le Rouet tirait son nom du *rouet* de la Vierge, sans se demander si cette statue était antérieure au village et s'il n'y avait pas trace, dans les vieux documents, d'une ancienne dénomination de ce genre.

Or, la statue dont il est question dans l'opuscule de M. Kothen existe encore; il est dès lors facile d'en apprécier la vétusté.

Disons d'abord que la Fabrique de l'église du Rouet fait si peu de cas de cette statue qu'elle l'a reléguée, comme un meuble inutile, dans le magasin des accessoires, sans chercher même a la garantir de la poussière. C'est tenir bien médiocrement à un objet respectable par ses souvenirs. Cependant, regardée de près et considérée au point de vue artistique, la statue ne saurait être classée parmi les curiosités remarquables.

Elle représente la Sainte-Vierge assise et tenant le bras droit en l'air : le rouet et le fuseau ayant disparu, il serait difficile de retrouver dans sa pose l'attitude d'une personne qui file. Mais ceci ne saurait être mis en doute, en présence des témoignages nombreux qui viennent l'attester.

Ajoutons que la statue est en bois, recouverte d'une légère couche de plâtre (ce qui enlève tout cachet de haute antiquité) et qu'elle nous a paru ne pas remonter au-delà du XVIe siècle.

L'église existait-elle avant cette époque ? Evidemment, car les documents qui en font foi sont nombreux et la nature de la construction de l'édifice l'affirme plus encore. Il convient cependant pour reconstituer cet édifice tel qu'il a dû être en principe de le dégager des travaux qui ont été faits à diverses époques et l'ont dénaturé en grande partie.

Ces modifications sont surtout : la façade qui a été plus ou moins rétablie dans le goût des églises romanes, dans le courant de 1876, les deux chapelles latérales qui ont été ouvertes à une époque que nous ne pouvons déterminer exactement, et l'exhaussement du sol.

A l'intérieur, l'église se compose d'une nef unique de 19 m. 50 c. de longueur sur 5 m. 10 c. de largeur dans l'œuvre, terminée par une abside en cul de four de 4 m. 50 c. de rayon. La voûte en berceau plein cintre est coupée de quatre arcs doubleaux qui la divisent en trois parties à peu pres égales. Le premier de ces arcs est à la naissance de la demi voûte qui forme l'abside, laquelle est

en cet endroit plus basse et perd en hauteur l'épaisseur de ce mur.

« L'intérieur de l'église, dit M. Kothen, ne présente aucun ornement de sculpture. On remarque seulement a la naissance de la voûte une sorte de *tore* surmonté d'un filet. Cette bordure qui s'étend tout autour de l'édifice est exactement semblable à celle que l'on voyait à l'église de la Major, et rappelle l'époque de la réparation qui fut effectuée au XIII° siècle. »

Cherchons à l'extérieur de l'édifice les preuves les plus certaines de son ancienneté. C'est encore à l'ouvrage de M. Kothen que nous empruntons les détails qui suivent.

« La partie la plus intéressante est sans contredit l'abside, dont l'extérieur en demi-circonférence offre des caractères incontestables d'antiquité par la forme des tuiles dont elle est recouverte et surtout par les modillons ou corbeaux qui soutiennent une corniche en pierres

« Douze de ces modillons, placés à droite, ont résisté aux mille causes de destruction auxquelles ils furent exposés pendant huit siècles. Ceux de gauche ont été moins ornés et ont davantage souffert.

« Les premiers présentent chacun un dessin différent : on y voit des fleurs finement découpées se détachant de la pierre et formant un dessin très-agréable. Une tête mutilée fait voir encore sa figure grimaçante; une espèce de vase se fait remarquer sur un autre. Ceux placés à gauche ne présentent que de simples doucines ou astragales. »

M. Kothen, fort de la comparaison qu'il a faite de ces modillons avec des fragments de sculpture du même genre, appartenant à des églises du X° et du XI° siècle, n'hésite pas à attribuer la construction de l'église du Rouet au XI° siècle.

Des chartes et des actes divers viennent confirmer cette opinion.

« Cette chapelle, dit le savant historiographe déjà cité, est mentionnée sous le nom de *Ecclesia S. Marie de* ROT, dans la bulle du pape Anastase IV, portant confirmation de toutes les possessions de la Cathédrale de Marseille, en date du 3 des calendes de janvier 1153. Elle est appelée *Ecclesia* ROTI dans l'acte de transaction du 1er juin 1163 entre Pierre, évêque de Marseille, et son Chapitre, au sujet de diverses propriétés, sous l'arbitrage des évêques de Carpentras et d'Antibes, qui adjugèrent cette église au prévôt et au Chapitre. Dans la confirmation obtenue du pape Luce III, le 5 juin 1182, elle est de nouveau nommée *Ecclesia de* ROT. »

L'acte qui démontre le mieux que l'église date au moins du commencement du XII° siècle, est le testament de Guillaume de Montolieu, cité par Ruffi, de l'année 1219, en vertu duquel on y fit une *réparation*, indiquée encore de nos jours par la bordure intérieure que nous avons signalée tout-à-l'heure.

L'église du Rouet demeura entre les mains du prévôt du Chapitre de la cathédrale jusqu'à l'époque où le pape Urbain V la donna à l'abbaye de Saint-Victor et en fit un prieure dont l'importance ne fut jamais bien grande.

Il en existe diverses investitures en son nom : du 5 novembre 1633, en faveur de Philippe de Tournes ; du 22 septembre 1704, en faveur de Charles de Cypriani ; du 6 avril 1764, en faveur de Gabriel Raynaud, clerc du diocèse de Grasse.

Quant aux logements, il faut croire qu'ils furent souvent vacants, puisque plusieurs ordres religieux purent s'y établir avant de prendre possession de leurs locaux définitifs.

On voit d'abord les PP. Minimes qui, du consentement de Julien de Médicis, abbé de Saint-Victor, et de Charles de Malespine, prieur, vinrent y résider, dès le 30 août 1583, mais qui l'abandonnèrent en 1590 pour aller se fixer définitivement au quartier de Saint-Michel-du-Plan.

En 1605, les Augustins-Réformés, à leur arrivée à Marseille, et munis de l'autorisation de l'évêque Jacques de Turicella, occupent les mêmes locaux, mais les bâtiments étant trop exigus, ces religieux achètent au quartier Saint-Bauzile (devenu Saint-Bazile) des terrains sur lesquels ils font édifier leur couvent qui, commencé en 1611, est terminé en 1613.

Les RR. PP. Recollets remplacent, dans le prieuré du Rouet, les Augustins, et usant de la permission qui leur est accordée, le 13 janvier 1619, par le prieur Philippe Tornier, religieux de Saint-Victor, ils occupent la maison et l'église dans laquelle ils célèbrent les offices divins, et n'abandonnent le Rouet que lorsque le couvent qu'ils avaient commencé à bâtir (rue des Dominicaines), dès 1633, est en état de les recevoir.

Le 20 mai 1639, une autorisation analogue à celle accordée précédemment est donnée par François de Valbelle, agissant au nom du monastère de Saint-Victor, au père Antoine Lequien, supérieur du noviciat des RR. PP. Prêcheurs ; mais, poursuivi par les autorités ecclésiastiques, pour vice d'obéissance, ce dernier n'y resta pas longtemps.

Complétons les renseignements relatifs à l'établissement des divers ordres religieux dans le prieuré du Rouet en disant que, en 1506, quinze pénitents de sainte Catherine, séparés de leurs confrères, dans le but de fonder une nouvelle congrégation, y firent leurs exercices durant quelques mois, avant d'aller prendre possession de l'église souterraine de Saint-Jaumes.

M. Kothen a fait l'énumération des prieurs qui ont été titulaires de N. D. du Rouet; le lecteur pourra donc recourir à son ouvrage s'il désire des détails plus complets que ceux que nous donnons nous-même.

En 1792 l'église fut fermée, mais nous ne savons à quelle circonstance elle dut de n'être pas mise aux enchères comme tant d'autres. Rouverte, à la suite du Concordat, elle put servir aux exercices du culte, mais elle dépendait de l'église de Saint-Giniez.

En 1833, elle est érigée en succursale et à cette occasion on refait la porte, on établit la tribune, on construit le magasin des chaises. En 1836 des nouvelles réparations sont entreprises.

En septembre 1857, Mgr Eugène de Mazenod rend une ordonnance qui transfère la paroisse de Notre-Dame-du-Rouet dans l'église du Prado, placée sous le vocable des saints Adrien et Hermès, tout en lui conservant le titre de N.-D.-du-Rouet et en laissant continuer le service dans cette dernière chapelle.

On ne tarda pas à reconnaître les inconvénients de ces dispositions, puisque, le 28 décembre 1864, un décret impérial, fut rendu, érigeant Notre-Dame en succursale. L'ordonnance de Mgr O'Cruice, est datée du mois de janvier suivant.

Depuis cette époque, des réparation et des modifications que nous ne saurions décorer du nom d'embellissements, ont achevé d'enlever à l'antique église sa physionomie première; les peintures couvrent les murs et la voûte, et la chapelle qui s'ouvre du côté de l'ancien cimetière a été disposée de façon à entourer la nouvelle statue d'une *Mater admirabilis* d'un jour mitigé par des nuages factices.

Il convient cependant de louer le desservant qui présida à ces décorations d'avoir retrouvé et mis en évidence une magnifique chaire en bois sculpté qui a appartenu jadis au couvent des Clarisses. Sur cette chaire, remise à neuf, sont représentés les trois principaux épisodes de la vie de sainte Claire: la sainte prêchant; saint François d'Assises donnant le voile à sainte Claire; sainte Claire mettant les Sarrasins en fuite.

Revenons au mot de *Rouet* dont nous avons avec intention négligé l'étymologie afin de ne pas mêler l'histoire du quartier à celle de l'église. On sait déjà que nous n'acceptons pas la version mentionnée par M. Kothen. De ce que l'église est placée sous le vocable de Notre-Dame de l'Annonciation, de ce que la sainte Vierge *filait* lorsque le messager céleste vint lui faire part des volontés de Dieu, de ce que, enfin, il y avait une statue de la Vierge filant au rouet, il ne faut pas conclure forcément que le quartier a pris son nom de ce *rouet*. Il convient, suivant nous, de remontre plus haut que le XVIe siècle, âge probable de cette statue. En énumérant peut-être tout simplement les anciens noms on comprendra ce qu'ils signifient.

En 1153, 1163, 1482, le quartier s'appelle *Rot*, les documents fournis par M. Kothen le prouvent; en 1245, c'est *Colla Rouilh* et en 1261, l'église s'appelle *ecclesia B. M. de Roilha*. De légères variantes de ce dernier mot sont acceptées de 1315 à 1390. On lit dans divers actes aux Archives municipales, mentionnées par Mortreuil: *lo Roil, lo Royll, al Roilh, al Royolh;* mais en 1287, en 1297, en 1307, en 1325, en 1331, le mot éprouve un changement véritable; c'est *lo Rozilh, lo Rozill, Rozile, Rosil*; l'église est désignée sous le titre de *ecclesia B. M. de Rozizillo* et de *Rozillo*.

Mais dans le courant du XVIIe siècle, on revient brusquement au nom du XVe siècle: c'est *N.-D. du Roet* (1633) et le *Rouet* paraît pour la première fois, le 3 avril 1731. Or, selon nous, Rot, Roet, Rouet ne sont qu'un seul terme que l'on retrouve dans le mot français *route*.

Pour toute personne qui s'occupe tant soit peu d'étymologies, *route* peut provenir de *via rupta*, qu'il convient de prononcer *roupta*, ou tout simplement *routa;* mais pour des chercheurs plus avantureux, il peut parfaitement découler du mot bourguignon *rote*, chemin. Nous qui croyons que bien avant les Phocéens et même les Phéniciens la région dont nous nous occupons spécialement était habitée par les Celtes ou Celtolygiens, nous n'hésitons pas à croire que notre *rot* est exactement le même que le mot celtique *rod, rut* et *roto*, qui signifie *gué, passage, chemin*.

Quelle que soit la préférence que l'on ait pour une des trois acceptions que nous présentons, notre opinion peut être défendue sans peine. Le chemin du Rouet, destiné à relier Marseille ou bien les tribus celtiques campées antérieurement aux environs du Lacydon avec la région occidentale de Marseilleveire et de la Gardiole, étant un des plus anciens du territoire, il faut bien admettre qu'il avait un nom, et ce nom lui fut donné à cause du passage du *Jarret* et de l'*Huveaune*, ce dernier devenu plus tard *Maris guadi iter*, soit MAR(is) GUAD(i) IT(er) que l'on a transformé en Margarita et qui a fini par devenir Sainte-Marguerite. — (Voir *Sainte-Marguerite* et *Saint-Giniez*).

Et pour ne pas soulever l'étonnement à propos d'un gué de la mer lorsque les actes connus jusqu'à ce jour parlent seulement d'un *gué de l'Huveaune*, rappelons sommairement que des documents prouvent qu'au moyen-âge ces terrains étaient à

l'état de marais et que Saint-Giniez se trouvait sur la rive de la mer : *in ripâ maris*.

Le Rouet ne tardera pas à perdre le peu qui lui reste d'aspect champêtre. Dans peu de temps il n'y aura plus que des rues ou des chemins bordés de maisons.

Dans le quartier de Menpenti qui appartenait naguère au Rouet, ces changements se sont déjà opérés ; les rues et les boulevards se croisant et sa population se multipliant, l'autorité ecclésiastique a dû créer une chapelle sous le nom de Saint-Défendent, et la reconnaître comme succursale.

On trouve dans le quartier du Rouet des fabriques ou usines importantes telles que les savonneries : la Louise (Tivollier) ; la Césarine (Rougier) ; la Vierge (Eydoux) ; l'usine à plomb Mariano Guillem ; l'usine à étain, Onfroy ; la scierie de marbre et les ateliers de sculpture Cantini, etc., etc.

En fait d'établissements religieux ayant quelque importance, on ne remarque dans le quartier du Rouet que le pensionnat des jeunes filles, dirigé par les Sacramentines (Prado, 147). Les constructions que l'on aperçoit plus encore du boulevard du Rouet que du Prado sont modernes.

C'est également dans le quartier du Rouet que s'établit le *champ de manœuvres* dont la création a déjà modifié d'une manière sensible une certaine étendue de terrains dont le périmètre est déterminé : 1° par le Prado et une ligne brisée allant rejoindre l'église du Rouet ; 2° par le chemin de grande communication de Cassis n° 1, depuis l'église du Rouet jusque près du pont de Sainte-Marguerite, de la contournant la propriété Abeille et suivant le cours de l'Huveaune jusqu'au pont de Saint-Giniez ; 3° par une ligne partant du pont de St-Giniez, sauf une enclave aboutissant au Prado, à l'angle du Château-des-Fleurs.

C'est de ce grand espace que l'on a détaché une surface carrée de 20 hectares, dans la portion située à l'Est, entre le Château-des-Fleurs et la route de Cassis.

Le champ de manœuvres formera un parallélogramme ayant 400 mètres d'ouverture au Sud du boulevard Rabatau et 500 mètres de profondeur. Il renfermera dans son enceinte des bouquets d'arbres magnifiques, les trois châteaux du Rouet, de Duplessy et de la Rique, ainsi que diverses fermes, le tout parfaitement propre à des logements militaires. Quant aux travaux de tranchée de l'infanterie ou aux manœuvres de cavalerie que l'armée pourra y faire aucun terrain ne saurait être plus propice.

C'est à la suite de la nouvelle organisation militaire qui a établi à Marseille le quartier-général du 15e corps d'armée, le 19 octobre 1873, que le Génie militaire s'adressa à la Ville pour obtenir d'elle la cession, au moins temporaire, des terrains entourant le mur d'enceinte du quartier de cavalerie, ainsi que le magasin à fourrage sis au quartier de Menpenti.

Dès le 5 décembre suivant, le commandant insistait pour la cession de tous les terrains appartenant à la Ville, qui sont contigus à la caserne de cavalerie.

L'administration municipale, de son côté, demandait à l'Etat pour tous ces terrains, la somme de 440,000 fr., mais le gouvernement non-seulement refusait, mais ses demandes devinrent plus pressantes. Outre l'abandon des terrains de Menpenti, l'Etat réclamait un champ de manœuvres de 20 à 25 hectares à proximité de la ville.

Le gouvernement basait ses demandes sur ce que le casernement des troupes à cheval avait été organisé, en principe, pour un effectif de deux escadrons de cavalerie et d'une batterie d'artillerie montée, tandis que la garnison de Marseille devait désormais comprendre un régiment complet de cavalerie à cinq escadrons, avec son dépôt, deux batteries d'artillerie et une compagnie du train d'artillerie. Il fallait de nouveaux locaux pour loger les cavaliers et leurs chevaux ; le service des fourrages ne disposait que d'emplacements insuffisants, par suite de l'augmentation des chevaux à nourrir ; enfin, il était absolument nécessaire d'avoir un champ de manœuvres convenable pour la cavalerie, car le terrain du Pharo est trop dur et, par conséquent, dangereux pour les cavaliers en cas de chute ; sa superficie ne s'élevait du reste qu'à 4 hectares environ, ce qui est insuffisant.

On songea d'abord au quartier Saint-Jean-du-Désert, signalé par le général comme propice, mais on éprouva de ce côté de nombreuses difficultés. L'administration étudia alors l'affectation de l'ancien cimetière Saint-Charles au champ de manœuvre, mais la superficie de 82.000 mètres était insuffisante, et la Ville se déclarait dans l'impossibilité, vu l'état de ses finances, de faire la dépense que l'administration de la guerre voulait lui imposer.

La Municipalité, ayant de son côté adressé à l'autorité militaire certaines réclamations relatives à la détention par l'Etat de divers immeubles appartenant à la Ville, ces réclamations furent reconnues fondées, et la Ville rentra successivement en possession de la caserne des Présentines et du local des Incurables. Le général promit également de restituer l'ancienne préfecture.

Enfin l'accord se fit. Aux termes d'une convention approuvée par les trois départements de l'Intérieur, de la Guerre et des Finances,

la Ville s'engagea : 1° à livrer au département de la Guerre un champ de manœuvres de la contenance de 20 hectares ; 2° à céder à l'Etat certains immeubles contigus au quartier de Menpenti, en échange d'une bande de terrain de 10 mètres de largeur, acquis ou à acquérir par l'Etat.

Mais l'Etat s'engagea à concourir pour une somme de 100,000 francs à l'acquisition du terrain de manœuvres, et à avancer le surplus de la dépense de cette acquisition, la Ville devant rembourser ladite avance dans l'espace de trois ans.

Au résumé, la Ville donne à l'Etat un subside indirect de 39,610 francs.

Le champ de manœuvres qui doit être cédé à l'Etat, moyennant une subvention de 100,000 fr., représente une valeur totale de 567,000 fr., et la Ville aura encore à supporter une dépense de 50,000 fr., pour le casernement de 60 hommes dans le bâtiment de l'Octroi.

Dans la séance de la Chambre des Députés du 22 juillet 1876, le gouvernement déposa le projet de loi devant approuver, sous la réserve de l'accomplissement des formalités hypothécaires destinées à sauvegarder les droits de l'Etat, l'échange d'immeubles intervenu entre la Ville et le Génie militaire. Dans sa séance du 2 août 1876, la Chambre a adopté le projet.

Il ne faut pas oublier de rappeler que dans les conventions entre le Ville et l'Etat il a été stipulé que le champ de manœuvres sera toujours, *mais avec l'assentiment de l'autorité militaire*, accessible à la population civile.

En fin de compte, la Ville a déjà recouvré la caserne des Présentines et celle des Incurables. Dans la première, elle a installé des écoles, économisant ainsi un loyer de 12,000 francs qu'elle était obligée de payer pour les locaux où elles étaient établies auparavant. La seconde est destinée à loger à leur passage, les vingt ou vingt-cinq mille soldats qui, chaque année, transitent par Marseille. Elle pourra également utiliser pour des services publics ou même les vendre, l'ancienne Préfecture et la vieille caserne de Menpenti. Il en est de même des deux hectares qu'elle a acquis au Pharo.

Bibliographie. Notre-Dame-du-Rouet ou du Roith près Marseille, ancien prieuré rural de l'abbaye Saint-Victor. Marseille, Veuve Marius Olive, 1864, in-8°.

SAINT-ANTOINE

4° canton, 17° arrondissement de police. 5° arr. de perception. — Distance de Marseille : 8,800 mètres.

Saint-Antoine est situé sur la route nationale n° 8 de Paris à Antibes, sur le Canal de Marseille, le ruisseau de Caravelle et la ligne ferrée de Marseille à Aix.

La borne kilométrique posée à l'embranchement de la route départementale n° 1 porte les indications suivantes :

Septèmes :	3,005 mètres
Marseille :	8,800 »
Salon :	40,650 »

Le Canal de Marseille vu sur ce point, a tout l'aspect d'une rivière, et les arbres qui se sont déjà largement développés sur ses deux rives sont bien faits pour prêter à l'illusion.

Saint-Antoine est un des villages de la banlieue qui ont retiré le plus de bénéfices du Canal ; l'œuvre de Consolat et de Montricher lui a rendu ce que la création du chemin de fer lui avait fait perdre, en lui enlevant le passage de tout ce qui allait dans l'intérieur de la France ou en revenait.

Un paragraphe d'une pétition adressée par les habitants de Saint-Antoine, en 1780, dans le but d'obtenir l'établissement dans leur église de Fonts-Baptismaux, explique assez bien quelle était la prospérité du village à cette époque.

« *L'immense quantité* de voitures qui obsèdent sans cesse la voie publique la rend périlleuse pour les habitants. »

Il est facile de se rendre compte de la différence des deux tracés et par conséquent de suivre de l'œil l'ancienne voie romaine qui s'accommodait si bien des accidents du sol, lorsque les routes modernes tendent si fort à les éviter.

Le village primitif occupe le versant oriental de ce pli de terrain que nous continuerons à nommer vallon. Quant au Saint-Antoine moderne, il s'allonge de plus en plus des deux côtés de la route nationale.

Entre les deux, et au fond même du ravin, coule le ruisseau de Caravelle, alimenté par les excédants d'eau qui s'échappent des usines supérieures, et sur la rive droite du ruisseau. Le chemin des Aygalades suit les ondulations naturelles du sol.

Un pont de pierre, jeté sur le Caravelle, joint les deux parties du village, servant au passage du chemin qui se bifurquant sur la rive gauche, longe des deux côtés la colline et dessert les maisons à proximité de l'église et l'église elle-même.

Des usines importantes, minoteries, fabri-

ques de chaux, etc., établies à proximité et dans l'intérieur même du village sont mues en grande partie par le Canal. Ceux des habitants que n'emploient pas les usines s'occupent d'agriculture : d'autres trouvent dans l'industrie du transport leurs moyens d'existence.

Nous devons constater cependant que l'augmentation de la population du quartier ne suit qu'une marche très-lente. En 1847, le chiffre était de 1,040 habitants; en 1866, il s'élevait à 1230 ; en 1672, à 1,249 ; en 1876, il n'est plus que de 1168. — Mais le chiffre de la population paroissiale, en comprenant par conséquent Notre-Dame, est de 1,500 environ.

Le village a porté primitivement le nom de *Baumes ;* plus tard, celui de *Baumes-Saint-Antoine ;* aujourd'hui toute l'agglomération est désignée sous l'appellation officielle de Saint-Antoine. Cependant quelques personnes se servent encore du nom ancien.

Il serait inutile de dire ce que signifie le mot de Baume. Mais il ne sera pas malséant de rappeler que le village a pris ce nom des grottes qui l'avoisinent, et qui, dans l'origine, bien qu'elles soient médiocrement spacieuses, ont put être habitées, ou tout au moins servir d'abri a quelques habitants de la contrée, dans les temps de guerre et d'invasions de barbares. Les mendiants et les gitanos s'abritent encore sous la seule excavation qui reste.

Il n'est pas du reste ridicule de supposer que des carnages plus ou moins répétés ou des assassinats sans cesse renouvelés ont rendu longtemps cet unique point de passage désastreux pour ceux qui le fréquentaient. Depuis le Moulin-du-Diable dont l'altitude est de 227 mètres jusqu'au ruisseau de Caravelle la pente est assez accentuée et il a dû être relativement facile à des gens armés de disputer ou d'interdire la circulation à des voyageurs inoffensifs ou même à des troupes de partis opposés.

On peut retrouver le souvenir des faits de ce genre dans un acte du 18 mai 1474 ; il y est question d'une « *terre herme située* près le terroir des Pennes, vers les *Baumes* de Saint-Antoine, en un lieu vulgairement appelé les Plans de Malemort. » Il nous paraît difficile d'interpréter différemment ce double mot de *Mala Mors.*

Un autre quartier de Saint-Antoine portait le nom de *Cros del Pebre*. Et à ce sujet, disons tout de suite que nous ne partageons nullement la manière de voir de M. Meynier sur l'étymologie de ce nom. *Cros del Pebre* ne veut pas dire qu'on y plantait du poivre ou du piment, vulgairement appelé *pebroun*, car nous avons signalé en temps et lieu, dans la commune de Cassis, le *Vallat doou Pebre*, autour duquel jamais personne n'a pu songer à semer ni à cultiver le *poivron*.

Dans ce mot de *Pebre* il ne faut pas voir autre chose qu'un nom de particulier. On en trouve la preuve dans Lautard (Esquisses historiques, II, 110).

« Donnadieu cherche à mettre sa tête à couvert et se fixe chez un ancien frère lai Alexis qui tenait alors une école de petits garçons *tout près du maraicher* Pebre, aux jardins d'Arenc. »

Aucun des auteurs qui ont écrit sur les environs de Marseille ne paraît douter de l'origine du nom de *Saint-Antoine* qui a été ajouté au nom primitif de Baumes. Il nous convient de rechercher ce qu'il y a de vrai dans ce qui a été écrit à ce sujet.

« En 1090, dit le savant abbé Dassy, plusieurs contrées gallo-franques ayant été envahies par un fléau formidable appelé *feu sacré*, les peuples, pleins de confiance dans le patronage de saint Antoine, se rendirent en pèlerinage au pays où ses ossements étaient vénérés. Les pauvres y accoururent comme les riches.

« Pour soigner les premiers qui venaient réclamer leur guérison autour de la sainte chaire, Dieu suscita des gentilshommes dévoués qui commencèrent l'institut des Antonius.

« Sur ces entrefaites une colonie de Bénédictins de Saint-Pierre de Montmajour vint s'établir au bourg Saint-Antoine (Dauphiné) et ces deux communautés durent se trouver mutuellement en rapports journaliers. »

D'un autre côté, on lit dans le *Calendrier spirituel* de 1759 :

« Le plus ancien des établissements religieux de Marseille est celui de Mrs de saint Antoine qui n'étaient dans le commencement de leur institut que des hospitaliers qui furent ensuite érigés en chanoines réguliers.

« On ne sait pas positivement en quel temps ils furent reçus à Marseille, mais on voit par le privilège d'Ildefonse, roi d'Aragon et comte de Provence, qu'ils y étaient établis avant l'année 1180.

« Ce fut jusqu'à la réforme introduite dans l'ordre, au commencement du dernier siècle, une commanderie générale de laquelle dépendaient les commanderies subalternes d'Aix, d'Apt, de Ceyreste et de Salon. Le commandeur général de Marseille avait, tout comme les commandeurs généraux de l'ordre, la prérogative de pouvoir être juge délégué au Saint-Siège, comme ceux qui possèdent des dignités dans les églises cathédrales ou collégiales.

« Grégoire XV qui approuva la réforme, confirma tous les privilèges de l'ordre, mais il supprima les commanderies qui sont en France et qui depuis lors sont administrées par des supérieurs triennaux. La reine

Jeanne les combla de bienfaits et René les mit sous sa sauvegarde. »

Le monastère des Antonins de Marseille se trouvait à la rue Saint-Antoine.

Ces religieux portaient sur leur robe, une croix à trois branches dénommée *tau*. On croit que cette croix représentait une béquille, emblème de leur maison destinée à soigner des infirmes.

Leur hôpital visait sur la rue dite des *Maouvestis* ou soit mal accommodés, leurs malades étant tous atteints de maux incurables. Il existait pour leur usage un puits particulier dont la rue Puits-Saint-Antoine rappelle la place. Ces malheureux étaient regardés comme des pestiférés et traités en conséquence. L'hospice était séparé du monastère ; les deux edifices et leurs jardins occupaient un vaste emplacement.

L'ordre ayant été détruit en 1775 et ses biens réunis à celui de Malte, la maison de Marseille fut également détruite à la même époque.

Voyons maintenant en quoi a pu consister la *maison* que les Antonins possédaient aux Baumes-Saint-Antoine.

« La chapelle de Saint-Antoine, dit Ruffi, fut bâtie peu après que les religieux se furent établis dans la ville de Marseille, *parce qu'ils y possédaient tout proche une belle propriété.* »

L'auteur du *Calendrier* de 1713 dit tout simplement : « Un hôpital fondé en 1222 »

Nous ne savons sur quels documents s'est appuyé ce dernier auteur pour parler d'un hôpital où auraient été traités les malades atteints du feu. Pour nous, tout en rendant justice au dévouement bien connu des Antonins et tout en reconnaissant qu'à Marseille et ailleurs ils ont traité dans des hôpitaux spéciaux les malheureux qui venaient implorer leurs secours, nous croyons qu'ils n'avaient pas d'hôpital aux Baumes, mais seulement une propriété rurale, une maison et une chapelle.

De tous les noms et de tous les actes relevés si consciencieusement par Mortreuil dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Marseille*, il n'en est pas un qui justifie l'existence d'un hôpital. Dans l'un de ces actes, du 20 novembre 1288, il est seulement question de *Honor sancti Antonii ;* dans un autre, du 4 août 1343, il est fait mention du *Campus sancti Antonii*, et dans un autre, du 30 mai 1400, de la maison et de l'église de Saint-Antoine (*Domus et ecclesia sancti Antonii*).

En revanche nous pourrons citer plusieurs pièces inédites qui justifient l'existence d'une propriété *dans les mains* des religieux Antonins.

Les documents que nous avons retrouvés soit dans les archives de Fabregoule (Voir : *Commune de Septèmes*) et dans les archives de Saint-Antoine sont explicites.

Dans l'acte d'érection en seigneurie de Septèmes, en faveur de Basco de Arugo, du 14 décembre 1480, il est question de l'affar (domaine) des Baumes, *vers les Baumes de Saint-Antoine.*

(Les dernières limites sont depuis le lieu appelé Castel Jusiou, vers les Baumes de Saint-Antoine où est l'affar des dites Baumes et de là vers le Bolhidor).

L'acte que nous transcrivons ci-après en partie, est plus précieux, car il dit en toutes lettres que les religieux de Saint-Antoine sont tenanciers de cet affar.

1571, 21 mai. — Accord entre messire Frédéric Ragueneau, chanoine de l'église Major, prieur de Septèmes-Fabregoulles, et F. Jean Escarron, commandeur de la *commanderie Saint-Antoine,* touchant la dixme de l'affart des *Baumes dudit Saint-Antoine.*

« Au nom de Dieu soit-il. L'an 1571 et le 21e jour du mois de may.... Entre messire Frédéric Ragueneau, chanoine de l'église major de ladite ville (Marseille), prieur prébendé du prioré de Septèmes et de Fabregoulles, demandeur en payement de certain droit de dixme sur l'affart et bastide appelée les Baumes de Saint-Antoine, située au terroir de Septèmes d'une part, et frère Jean Escarron, commandeur de la commanderie et église Saint-Antoine dudit Marseille, *tenancier dudit affart et bastide de las Baumes dépendant de ladite commanderie*, d'autre part.... Vu deux actes d'arrentement, l'un en l'année 1502 et le 9 décembre, et l'autre en l'an 1517 et le 26 novembre, que les fermiers dudit affart étaient tenus de payer audit prieur de Septèmes le droit de dixme dudit affard et bastide à raison de deux charges blé chacune année... demeurent d'accord, savoir : que ledit commandeur sera tenu payer et expédier audit messire Frédéric Ragueneau deux charges de bon blé anone marchand et de recepte, mesure dudit Marseille, chacune année perpétuellement... (*Tiré le susdit extrait dans le château de Septèmes* (14 *octobre* 1728). »

Les registres de la paroisse de Saint-Antoine viennent à l'appui et précisent davantage la situation de cette propriété.

Cette propriété porte encore aujourd'hui le nom de *Capelans*. Les religieux Antonins y venaient, au dire des *personnes âgées qui les ont vus*, se reposer des fatigues de leurs travaux. On aperçoit encore sur les termes qui séparent cette propriété des héritages voisins le *thau*, armoiries des Antonins.

En ce qui concerne l'église et la maison dont il est question dans l'acte du 30 mai 1400, nous ignorons l'emplacement qu'elles occupaient. Tout ce qu'on pourrait soupçon-

ner comme reste de ces édifices consisterait en un mur servant de base au clocher de l'église actuelle. La nature du ciment qui recouvre ce mur permet de croire qu'il y avait là une citerne qui se trouvait en contrebas du sol.

Il n'y a rien de commun entre cette église et celle des Antonins, si l'on s'en rapporte simplement aux notes recueillies par les anciens desservants de Saint-Antoine, et dans lesquelles il est dit que le nouvel édifice fut élevé *par les habitants* sur un terrain acheté par eux, suivant acte passé devant Mᵉ Bouis, notaire à Marseille, le 11 mars 1677.

Il serait curieux de savoir si le terrain vendu appartenait aux Antonins, mais c'est vainement que nous avons recherché l'acte qui devrait se trouver dans les minutes de Mᵉ Aubert, successeur indirect de Bouis.

Ce qui ne peut être contesté c'est que l'église a été bâtie par les habitants, en suite de cet acte, et qu'on ne leur en a jamais contesté la propriété. Mais est-ce à tout autre titre que celui de possédants-biens que figurent, parmi les signataires des délibérations du conseil de fabrique, des chanoines de Saint-Antoine ?

Le 21 octobre 1703, on voit paraître Fayard, chanoine régulier et secrétaire en cette part ; le 18 septembre 1708, c'est le révérend père Glosson, chanoine régulier et économe de la maison de Marseille.

Comme propriétaires du quartier, les Antonins avaient le droit de se réunir aux autres possédants-biens de Saint-Antoine, mais ce n'est pas à ce titre que les habitants devaient payer annuellement à l'Ordre la somme de six livres. Voici ce que disent à ce sujet les registres paroissiaux.

« 1789 — 4 mars, jour auquel les prieurs ont reçu la somme de soixante-douze livres.

« M. Cheruel. avocat en la Cour, pendant son année d'exercice 1780, écrivit au nom des possédants-biens du quartier des Baumes-Saint-Antoine à Son Altesse Serenissime Mgr le Grand-Maître de l'Ordre de Malte pour le supplier de continuer en faveur des pauvres du quartier l'aumône que jadis MM. les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine fesaient du cens et de la pension annuelle que leur payait ledit quartier pour le sol et dépendance de l'église. En suite de cette prière, la Chambre de l'Ordre de Malte répondit au Procureur général et Receveur dudit Ordre à Marseille que le quartier continuerait à payer annuellement ce cens et que à chaque dizième année l'Ordre remettrait aux prieurs du quartier la somme totale des dites dix années précédentes pour être distribuée en aumône aux pauvres dudit quartier. »

Cet article est suivi de la note explicative qui suit :

« On a donné en aumône la somme de soixante-douze livres, parce qu'il y avait déja douze ans que l'Ordre de Malte était aux droits de celui de Saint-Antoine le Viennois par la réunion des dits ordres le 1ᵉʳ août 1777. De sorte donc que, à l'avenir, de dix en dix ans, MM. les Prieurs doivent demander à *titre d'aumône*, pour les pauvres dudit quartier, la somme totale de dix années qui se seront écoulées. Il faut aussi qu'on soit exact à payer chaque année, au jour de l'échéance, le 17 janvier, le cens et la pension que le quartier fait audit Ordre de Malte, faute de quoi l'Ordre de Malte regarderait le quartier récalcitrant et ne donnerait point ladite aumône. »

L'église actuelle de Saint-Antoine a été bâtie, avons-nous dit, de 1677 à 1680, aux frais des habitants du quartier, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait été du premier coup telle qu'on la voit aujourd'hui.

« L'an 1759, disent les registres de la paroisse, la voûte de l'église menaçant ruine parce qu'elle était surchargée de terre qui faisait du tout un espèce de pré où se trouvaient plusieurs gros crapeaux et où se trouvaient différents enfoncements qui y fesaient croupir l'eau » il fallait la réparer.

« En 1760 les réparations furent faites et on donna seulement deux pentes au couvert. »

« Les 17 et 18 décembre 1771, *on vida* les deux tombeaux de l'église ; cette opération n'avait pas eu lieu depuis soixante ans. »

La Révolution arrive, le destrict veut s'emparer de l'église, mais aux dates du 16 octobre et du 6 novembre, les Prieurs protestent et font valoir leurs titres pour justifier que leur église est une propriété privée.

L'édifice n'est donc pas vendu ; aussi dès le 9 octobre 1803, le service religieux y fonctionne-t-il avec régularité. De 1845 à 1849 on ne s'occupe que de doter le clocher d'une cloche irréprochable ; la première tombe sur le sol et se brise, la seconde à peine en place ne peut servir, la troisième se fêle, la quatrième enfin réunit les conditions désirables.

Le 5 juin 1843, on inaugure la chapelle de la partie méridionale de l'église, mais cela n'étant pas suffisant, les habitants demandent et obtiennent enfin l'agrandissement et le remaniement complet de l'édifice. Les travaux sont terminés en août 1859.

Telle qu'elle est actuellement, l'église est du style roman du XIIᵉ siècle ; elle se compose d'une nef principale avec deux bas-côtés très étroits. La façade en pierres de taille est belle.

Située sur la rive gauche du Caravelle, à peu près à la même hauteur que la route nationale, l'église est littéralement à l'extrémité

orientale du village. Les habitants ne peuvent s'y rendre qu'en passant sur l'unique pont en pierres que laisse à droite le chemin vicinal n° 18, dit de Saint-Joseph à Saint-Antoine.

Le ruisseau que franchit ce pont envahit souvent le chemin et cause des ravages. Les registres mentionnent *le déluge* de 1719 qui emporta le pont.

L'histoire de Saint-Antoine, offre ainsi qu'on le voit, peu d'intérêt; tout sera dit quand nous aurons ajouté qu'avant la création de Notre-Dame-de-Bon-Secours, dit vulgairement Notre-Dame-de-la-Douane, créée en 1740, le quartier des Baumes comprenait Pierrefeu, jusqu'à la *Porte-Rouge.*

Jusqu'au nouvel ordre des choses établi par la Révolution, il y avait un bureau des Fermes de la *Communauté de Marseille* pour empêcher l'entrée des vins étrangers, de la viande, etc.

L'église était succursale de la cathédrale.

Saint-Antoine ne peut que gagner à la prospérité du chemin de fer direct de Marseille à Aix. La station destinée à desservir le village est située sur la route nationale, à 100 mètres des premières maisons. De ce point on peut admirer dans tout son développement le pont-viaduc des Aygalades dont nous avons donné la description dans l'article consacré à ce dernier village. (Voir : *Les Aygalades.*)

Dans les environs on n'a guère à voir que les *Bouillidous*, que les actes anciens appellent *Bohidor* ou *Bolhindor*, mais qu'on a écrit successivement *Boulidous, Boulidou, Boulhidous*, et même *Abouillidous.*

C'est une source dont les eaux plus ou moins abondantes viennent se jeter dans le ruisseau de Caravelle. Après les fortes pluies de printemps ou d'automne ces eaux sortent de terre en *bouillonnant*; c'est de là que vient le nom de Bohidor.

Les Bouillidous se trouvent le long de la route départementale de Marseille à Nîmes, qui s'embranche sur la route n° 8, de Paris à Antibes, à l'entrée même du village de Saint-Antoine, un peu avant la Gavotte, hameau qui appartient à la commune des Pennes.

« Depuis que le territoire de Marseille est arrosé par les eaux du Canal, dit l'auteur des *Anciens chemins de Marseille*, on se préoccupe bien moins des *Bouilhidous*; mais, autrefois, avant l'arrivée des pluies, les jeunes campagnards leur faisaient de fréquentes visites. Celui qui, le premier, avait la chance *de les voir crever*, partait immédiatement pour la ville et venait en porter la nouvelle aux officiers municipaux; il recevait pour récompense un *pichot escu.* »

Saint-Antoine est dominé au N.-O. par un vieux moulin qui porte encore le nom de *Moulin du Diable.* Nous n'essayerons pas de donner une explication raisonnable de ce nom.

SAINT-BARNABÉ

4e canton, 8e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 3,200 mètres.

Placée sur le chemin vicinal de Saint-Julien n° 6, à l'endroit où s'ouvre l'embranchement des Caillols, dit chemin vicinal n° 6 bis, cette agglomération est considérable, car, d'après le recensement de 1866, on y comptait 3303 habitants. En 1872, ce chiffre s'était élevé jusqu'à 3340. Actuellement, si on additionne les deux chiffres de Saint Barnabé (2674) et de la Blancarde (3431), on obtient un total de 6105 habitants.

Le village est groupé le long du chemin de Saint-Julien, du chemin des Caillols et du chemin de Saint-Jean-du-Désert, n. 9. Il n'offre rien de remarquable, sans doute, mais ce que l'on pourrait appeler le point central n'est pas dépourvu d'agrément. Le boulevard qui se raccorde avec le chemin des Caillols s'ouvre sur une place assez large et bien ombragée, au Sud de la vieille chapelle et de la nouvelle église dont la façade se montre dans l'axe de la route, du côté de Marseille.

Saint-Barnabé n'a pas d'histoire et c'est vainement que nous avons consulté les anciens registres de la paroisse.

Les diverses sections du quartier ont porté autrefois les noms d'Embouquier, de Colombier, d'Eyssariade et de Mortiers. Ces noms sont relativement modernes et les dénominations plus anciennes nous sont inconnues, sauf celle de *Fons de Pairas* sur laquelle nous reviendrons.

Il n'est pas permis de supposer que les terres au centre desquelles le village est situé, étaient inhabitées autrefois. De tout temps les expositions agréables ont été recherchées et certainement la plupart de celles qui contribuent à la vogue du quartier n'ont pu être méconnues.

Une découverte archéologique, faite au mois de janvier 1860, peut être invoquée à titre de preuve. Il s'agit de plusieurs tombeaux en briques à rebords que l'on mit à jour dans la propriété de M. Marcorelles.

Dans l'un on trouva une urne dite lacrymatoire en verre très-fin qui était placée sous l'aisselle du mort, dans la direction de la tête. Cette urne était de grande dimension. Tout auprès on recueillit une monnaie en

bronze moyen assez mal conservée de Commode (180-192).

Ces tombes étaient à deux mètres environ de profondeur.

Aux XIIIme et XIVme siècles, le village n'existait pas encore, mais il est fréquemment question d'une fontaine dont le nom est *Fons* ou *Vallis des Paizac* (1216), *dels Pairats* (1289), *dels Payracx* (1303), *des Payaix* (1304), *dels Paras* ou des *Parrans* (1311), *dels Pairats* (1328), *dels Payszars* (1349), *del Paysarts* (1372). Momentanément, (de 1320 à 1334), cette fontaine devient *Fons Cayatorum*, à cause du voisinage de la Tour ou *Turris dels Quayas*, soit des Caillols.

Au XVIme siècle le nom primitif revient mais défiguré d'une singulière façon; c'est *Fons des Paiarts* (1559), des Payards (1666), et finalement *Fond des Paillards* (1790). Il fallait bien qu'un mot qu'on ne comprenait plus fût remplacé par un autre signifiant quelque chose!

A l'époque où se publiait le *Calendrier spirituel* de 1713 « on comptait dans ce *petit* village environ vingt maisons outre les bastides qui en dépendaient. » Ce village s'appelait Saint-Barnabé depuis plus de trois siècles

On lit à ce sujet dans le *Dictionnaire de l'arrondissement de Marseille* par Mortreuil:

« Barnabé Capelle, natif de Soliers et notaire à Marseille, ayant acquis le 17 décembre 1472 (Arch. des Prêcheurs), une terre dans ce quartier, fournit la somme nécessaire pour faire le rétable de l'ancienne chapelle du lieu. En mémoire de cette générosité, la chapelle prit le nom de Saint-Barnabé, qu'on a donné plus tard au quartier. »

Il faut croire ce document exact; néanmoins nous avons lu dans les registres de la paroisse que l'église du quartier fut bâtie en 1666 et que chaque possédant-bien y contribua.

Il pourrait se faire cependant que l'église de 1666, quoique n'ayant rien de commun avec celle de Capelle, eut été construite pour remplacer l'autre.

Revenons à la fontaine des Pairats, car même dans les registres de la paroisse il en est très-souvent question. En effet, les marguilliers ou prieurs de Saint-Barnabé étaient non-seulement chargés de l'administration de ce que nous appelons aujourd'hui la *Fabrique*, mais encore de la fontaine et des chemins du quartier. Et cela se passait ainsi même peu de temps avant la Révolution.

En 1768, les marguilliers réparent la fontaine et la donnent à bail pour seize livres.

En 1776, ils s'occupent du moyen de pourvoir à la réparation et entretien perpétuel de la partie du chemin déterminée par la Croix de fer située entre le chemin de Saint-Julien et celui de Saint-Barnabé et par la chapelle dite la Magdeleine située sur le chemin royal de *Bourdonière*.

En 1780, ils se décident à faire visiter la fontaine, dont les eaux passent sous l'église et ne coule plus.

En 1782, ils réparent la fontaine et creusent un puits pour la maison curiale.

En 1788, ils s'occupent d'adoucir la montée de la Blancarde.

Ces mêmes prieurs, dont l'élection et le remplacement avaient lieu chaque année, étaient très-susceptibles à l'endroit de l'importance de leur quartier et on les voit toujours disposés à entreprendre des procès ou à faire des requêtes dans le but de maintenir leurs limites.

En 1767, le nombre des possédants-biens était de 141. On voit figurer parmi eux les noms de Ruffi, Porry, Samatan, Saint-Jacques, etc.

Le 3 janvier 1777, les prieurs se décident à employer l'action judiciaire pour faire rentrer dans le quartier plusieurs campagnes qui en avaient été démembrées. Une transaction a lieu le 14 septembre suivant, et sur les 21 bastides qui avaient été distraites en faveur de Saint-Pierre, 18 rentrent dans le quartier de Saint-Barnabé,

En 1780, le nombre des possédants-biens est de 161.

L'église de 1666 était succursale de Saint-Martin. Le service y était fait habituellement par un prêtre à poste fixe dont le traitement était fourni par les habitants du quartier. Nous voyons cependant que les capucins ont plus d'une fois rempli les vacances.

Les vieux livres de paroisse sont remplis de renseignements souvent oiseux; mais dans le nombre quelques-uns ne sont pas dépourvus de moralité.

Nous voyons par exemple, à la date du 21 septembre 1777, un paragraphe qui laisse assez comprendre que l'on faisait montre de charité à peu de frais.

Recette pour les pauvres:

Pour autant que nous avons trouvé dans le tronc, en présence de M. le curé..............	199 l. 8 s.
A déduire pour des pièces qui se sont trouvées fausses	2 l. 2 s.
	197 l. 6 s.

Bien avant la Révolution la population de Saint Barnabé augmente d'nne manière sensible. Aussi le 17 septembre 1780, le premier prieur fait valoir que l'église est insuffisante et présente un plan qui avait été dressé par feu de Ruffi, consistant à doubler l'espace de l'église.

Une partie de la délibération des prieurs, du 28 mai 1789, mérite d'être mentionnée.

« M. de Ruffi a encore dit qu'il est arrivé et qu'il arrive encore que des enfants sont morts sans recevoir le sacrement du baptême, ce triste évènement étant occasionné par l'éloignement où se trouve la paroisse de Saint-Martin et du quartier, et par le débordement du ruisseau de Jarret qu'on ne peut traverser dans cette circonstance. On pourrait prévenir ce malheur en demandant à Monseigneur l'Evêque l'établissement des fonts baptismaux dans notre église. »

Le 19 septembre suivant, le même de Ruffi, premier prieur, dit que l'établissement de ces fonts baptismaux n'a souffert aucune difficulté.

Le 17 septembre 1786, une souscription est ouverte pour l'agrandissement de l'église et du cimetière.

93 arrive, il n'est plus question d'affaires du culte : le registre mentionne cependant que, le 7 mai 1793, le *citoyen* Marron est payé d'un second semestre pour sa seconde messe.

Le citoyen Marron évidemment avait prêté le serment prescrit par la Constitution et l'église ne fut fermée que fort tard. Pour le même motif elle fut rouverte une des premières.

« La cloche, écrivait le desservant, a été bénite le 24 octobre 1802 et a reçu les noms de Polydore Pauline (Le parrain fut Polydore d'Authier et la marraine Mademoiselle Pauline Capus). »

La note suivante est curieuse en ce sens qu'elle démontre combien, il y a moins d'un siècle, l'office pouvait être célébré avec des objets d'une valeur intrinsèque bien minime.

« Inventaire des objets, effets, vases sacrés et ornements laissés sous la clé de M. le Recteur, le 20 messidor an XI :

Un ostensoir en fer-blanc.
Un ciboire fer-blanc.
Un calice étain.
Une petite boîte étain pour porter le saint-viatique et deux plats étain.
Un vieux encensoir loton et sa navette. »
Le reste à l'avenant.

La Révolution est terminée, l'Empire passe, la Restauration arrive, les aspirations des habitants de Saint-Barnabé se font jour, mais le moment n'est pas encore venu d'obtenir de la Villé des secours dont ils ont besoin pour reconstruire l'église.

Enfin, le 25 août 1845, le Conseil municipal délibère d'approuver le projet de construction. On met la main à l'œuvre, l'édifice s'élève sous la direction et sur les plans de M. Pascal Coste et le 25 octobre 1846, Mgr de Mazenod procède à sa bénédiction.

La nouvelle église qui attend encore son clocher est du style roman ; il serait peut-être plus exact dire que c'est le néo-grec. Elle renferme trois nefs voûtées, soutenues de chaque côté par six colonnes peut-être un peu trop sveltes.

Quand à l'ancienne église, elle est à peu près intacte et son clocher carré sert encore aux besoins du culte.

De l'autre côté de la place se montre la fabrique de produits chimiques de M. Meynier. C'est le seul établissement industriel du village ayant quelque importance.

Il y a à Saint-Barnabé une école primaire laïque (garçons). — une école communale des filles, asile, orphelinat (sœurs Saint-Vincent-de-Paul). — Un orphelinat de jeunes grrçons, dirigé par les Sœurs Oblates de Marie Immaculée. — Un Pensionnat et externat pour les jeunes filles (sœurs de la Retraite chrétienne), etc.

Bibliographie. — Conjecture sur les tombeaux romains découverts en janvier 1860 à Saint-Barnabé chez M. Marcorelles, broch. in-8°, Marseille, Marius Olive, 1860.

SAINT-BARTHÉLEMY

4e canton, 17e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 4,000 mètres.

Le village de Saint-Barthélemy, situé au N.-E. de Marseille, est relié à la ville par le chemin vicinal n° 24, dit de Saint-Barthélemy à Saint-Just, lequel aboutit vers le S.-O. au chemin de Sainte-Marthe n° 4.

On sait que ce dernier chemin, bien que commençant officiellement à la place d'Aix et suivant ensuite la rue de Saint-Lazare (anciennement des Siffleurs) et la rue Turenne, est considéré par beaucoup de gens comme n'ayant son point de départ qu'au *Trou des Masques*, à la Belle-de-Mai.

Ce chemin de Sainte-Marthe est un de ceux qui font le plus de zigzags et de contours dans le faubourg de la Belle-de-Mai, et ces contours ne cessent qu'à la bifurcation des deux chemins n°s 4 et 24, sur les bords mêmes du ruisseau de Plombières.

Parvenu sur ce point, il est facile de constater que l'on se trouve dans un terrain bas, marécageux, et l'on se demande pourquoi le mot de Palud s'applique au quartier qui le touche au lieu d'être donné à cet endroit même.

Nous donnerons tout à l'heure l'explication de ce fait qui paraît d'autant plus anormal que la Palud est sur la colline.

Mais en ce qui concerne les terrains bas,

si l'on veut se reporter à trois ou quatre cents ans en arrière et rendre, par conséquent, au sol sa physionomie ancienne, on verra que toute la partie du territoire où se trouve, de nos jours, le village de Saint-Barthélemy était inhabitable, car il formait un marais, un *palun* assez étendu.

Les travaux exécutés pour la création de la ligne secondaire de Marseille à Aix ne permettent pas de doute sur ce que nous avançons. Un remblai élevé de plusieurs mètres et jeté d'une façon déplorable devant les maisons mêmes de Saint-Barthélemy, donne le nivellement du vallon.

Disons, en toute franchise, que si les chemins de fer sont profitables quelquefois à certains villages, ils sont en revanche, pour d'autres une véritable calamité. Saint-Barthélemy a tout perdu à l'embranchement de la ligne d'Aix qui s'est fait littéralement à toucher les quelques habitations qui, depuis peu d'années, s'étaient groupées le long du chemin vicinal n° 24.

Plus d'air, plus de vue; la station elle-même qui naguère était, au point de vue pittoresque, une agréable bastide, est cachée par le remblai en question. Ajoutons à cela que les trois ponts ménagés sous la voie pour la circulation des voitures, n'ont rien de monumental, et que le principal des trois, posé sur la route, a l'air de la prendre seulement en écharpe.

Retournons au XIV[e] siècle. Il n'y avait donc alors aucune maison sur ce point; Saint-Barthélemy n'existait pas Les maisons appartenant au quartier étaient disséminées sur les côteaux voisins et sur l'un d'eux se trouvait l'église. Quant à la partie inférieure elle s'appelait, d'après un acte notarié du 3 novembre 1354, *Val Meguiera*. Ce nom, ainsi qu'il résulte des recherches de Mortreuil, s'est perpétué, plus ou moins défiguré, jusques vers le milieu du siècle dernier.

En 1529, c'est *Miguas*; en 1666, *Migos*; en 1731, *Mingo*.

M. Meynier (de Saint-Louis), prétend, sans fournir de preuves, que le Val portait les noms de *Mignes* et de *Roque Taillade*. Nous lui laissons toute la responsabilité de son assertion.

Quant à la partie supérieure du quartier, s'il faut s'en rapporter à l'auteur du *Calendrier spirituel* de 1759, elle se nommait *Fons obscura*. Faut-il attribuer cette dénomination latine à l'existence d'une petite source que l'on rencontre aux environs, dans l'anfractuosité d'une roche?

Evidemment, répondrons-nous. D'autres quartiers ont porté des noms dont l'origine est bien moins justifiée.

« La dénomination postérieure de la *Palud* n'est-elle qu'une traduction plus ou moins exacte de ce premier nom? C'est ce que l'on serait tenté de croire, car enfin qu'est-ce qu'un marais (palus) sinon une eau noire, une eau fangeuse (*fons obscura* ?) »

Cette explication, donnée par M. Marius Chaumelin, est ingénieuse; mais cet auteur aurait dû remarquer tout d'abord que le mot *fons* veut dire surtout *eau qui jaillit ou qui coule;* et il s'en faut de beaucoup qu'un marais soit dans le même cas.

Ce n'est pas sans preuve que nous avons avancé que jadis il y avait à la Palud une église. Dans une requête adressée à Mgr de Belsunce par les marguilliers de Saint-Barthélemy, il est dit en propres termes:

« Un acte authentique du 13 mai 1620, notaire Torquati, constate que l'église de la Palud *n'existe plus.* »

Dire qu'une chose n'existe plus, c'est dire suffisamment que cette chose existait autrefois.

L'église de la Palud était donc debout antérieurement à l'année 1620; à plus forte raison avait-elle été fondée avant 1658.

La requête des marguilliers de Saint-Barthélemy nous autorise donc à dire que l'auteur du Calendrier de 1759, que tous les historiographes marseillais, ses successeurs, ont copié depuis, ignorait un détail qui démontre l'ancienneté de l'église de la Palud et explique pourquoi les Trinitaires-Déchaussés furent si vite connus sous le nom de Trinitaires de la Palud.

En effet, démontrer que le quartier rural de la Palud n'a été ainsi appelé que parce qu'il fut acquis par un membre de la *famille de la Palud*, c'est prouver suffisamment qu'on ne saurait retrouver des marais sur des terrains dont la déclivité est fort sensible.

Voici, du reste, ce qu'a pu dire de la *Palud* M. Marius Chaumelin, qui a recherché les origines de la famille et indiqué sa filiation;

Les premiers seigneurs de Provence, dit-il, qui s'intitulèrent sieurs de la Palud, furent les deux Gérente de Monclar. *Ils prirent ce nom d'une de leurs terres* située près du village de Meyreste.

Le 2 mars 1492, Jean de Demandols, co-seigneur de Cluman, épousa Honorée de Gérente, fille unique de Jean, sieur de la Palud et de Meyreste.

Louis, issu de ce mariage, commença une nouvelle maison, celle des Demandols de de la Palud. Il eut trois fils et une fille: Jean, Antoine, Alexandre et Marguerite.

Jean continua la famille des Demandols de la Palud de Meyreste; Antoine commença la branche cadette connue dans la suite sous le nom de Demende ou Demandols de la Pallun.

De son mariage avec Françoise de Glandevez de Gréoulx, naquirent Esprit et Mag-

deleine. C'est cette Magdeleine que le procès de Louis Gauffridy, condamné, par arrêt du 30 avril 1611, a être brulé vif, a rendue célèbre.

Revenue depuis longtemps de ses égarements de jeune fille, Magdeleine, en 1647, fit construire dans sa terre de *Fons obscura*, une chapelle qu'elle dédia à Notre-Dame-de-Grâces, et en 1651, elle fit don de sa maison de campagne aux Trinitaires-Déchaussés d'Aix, pour y établir un couvent.

Les religieux, furent autorisés dans leur établissement par un conseil de la Communauté, tenu le 12 avril 1658, auquel assistèrent MM. Lazare de Vento sieur de la Baume, Boniface de Pascal, Joseph Fabre, Jean du Camps, consuls et assesseur.

En vertu de la suppression de l'ordre des Trinitaires-Déchaussés, ordonnée en 1688 par Louis XIV, l'évêque de Marseille, Vintimille du Luc, révoqua, le 2 juin de la même année, aux Trinitaires de la Palud les pouvoirs qu'il leur avait donnés de confesser et même d'administrer, en permettant toutefois au père Bernardin de continuer aux habitants du quartier l'administration des sacrements.

L'église, sous le titre de la *Nativité de la Vierge*, devint succursale de la Cathédrale, et les offices s'y firent avec plus ou moins de régularité jusqu'à la Révolution, époque à laquelle elle fut fermée.

Le dernier chanoine desservant de la Palud fut le père Papéty, dont un des arrières-neveux est si avantageusement connu parmi les peintres marseillais. (Voir Tome I, page 127).

Lors du rétablissement du culte, elle servit pendant quelque temps pour l'exercice religieux, mais son mauvais état était trop évident.

En 1855, M. Marius Chaumelin qui l'avait visitée, disait : « Elle est employée à renfermer les récoltes de la campagne voisine. Elle a perdu jusqu'à ses moindres ornements; son sol inégal et raboteux est jonché de débris de toute sorte ; ses quatre chapelles latérales sont sales et dépouillées ; les murailles restent seules debout et encore sont-elles trouées et dégradées en plusieurs endroits; elle a dû être pourtant une des plus jolies églises de la banlieue ; elle est en effet plus large qu'on ne les faisait autrefois à la campagne et elle est presque aussi vaste que celles d'aujourd'hui. Quelques propriétaires s'étaient cotisés pour contribuer aux frais de la réparation ; le toît fut même reconstruit à neuf, mais on s'arrêta là. »

La communauté de la Palud était indépendante de la grande communauté qui s'était établie à Marseille, dès l'année 1202. Mais en l'année 1774, leur fusion s'opéra et l'évêque, par ordonnance du 29 janvier 1777, supprima la communauté de la Palud, et la réunion définitive s'opéra le 20 août suivant.

Une vingtaine d'années avant cette dernière époque, c'est-à-dire en 1756, les religieux de la Palud s'étaient établis dans le quartier de Fongate. Nous avons déjà dit que plusieurs auteurs pensent que ce dernier mot est le même que *Fons obscura* devenu *Font accatudo*. Tel n'est pas notre avis. Il faut au contraire retrouver le mot de *Gasta*, en friche, dans le composé de *Fons gasta*, la fontaine des terrains sans culture. Nous n'aurons pas à insister sur ce sujet, personne, en Provence, n'ignorant ce qu'on entend par l'expression de *Terres gastes*.

Nous accepterions plus facilement l'extension du nom de la Palud, qui aurait été donné au quartier urbain que les Trinitaires-Déchaussés vinrent habiter en 1756.

« Comme on le voit, dit M. Marius Chaumelin, après avoir démontré que le quartier de la ville qui porte le nom de Palud n'a été ainsi appelé que parce que les Trinitaires de la *Palud* y avaient établi nn couvent de leur ordre, il ne s'agit pas le moins du monde de marais dans tout cela. »

Revenons aux quartiers ruraux de la Palud et de Saint-Barthélemy.

Le premier se compose de belles propriétés entretenues avec luxe. Les habitations, que les propriétaires laissent volontiers appeler châteaux, sont placées aux endroits les plus favorables pour l'agrément de l'œil, et les eaux du Canal de Marseille, circulant à travers les champs, répandent partout la fraîcheur et la fertilité.

Le nom de la Palud ne sert plus à désigner que la vaste parcelle de prairies qui a dû appartenir autrefois aux Trinitaires. De l'église qu'ils firent relever sur les ruines de l'ancienne chapelle, il ne reste qu'un mur et cinq contre-forts bâtis sur un monticule de poudingue dont la base a été entamée pour la rectification du chemin vicinal n° 40 qui, s'embranchant sur le chemin vicinal n° 24, aboutit au chemin de grande communication n° 11.

Mais il s'en faut de beaucoup que ces restes de l'ancienne église soient à l'état de ruine : utilisés avec intelligence ils font aujourd'hui partie d'un vaste grenier à foin surmontant des écuries et des remises confortables.

De ce point au village de Saint-Barthélemy le trajet est court et facile et l'on ne tarde pas à longer le mur des dépendances de l'établissement de Saint-Jean-de-Dieu, lesquelles confinent avec la nouvelle église de Saint-Barthélemy.

Il reste peu de chose à dire pour terminer la description du village.

Le 13 mai 1620 était inaugurée une petite église destinée à l'usage du culte en remplacement de celle de la Palud qui n'existait plus. Cette chapelle a été conservée jusqu'au mois de mai 1876. Mais alors il a fallu la démolir pour faire passer sur ses débris l'embranchement du chemin de fer d'Aix. En fouillant autour des fondations on découvrit (8 mai 1876) un nombre considérable d'ossements humains. C'était là évidemment le cimetière des habitants de la localité et il n'y a rien à dire là-dessus.

Cette église bâtie et entretenue par les possédants-biens vit ses portes fermées le 1er novembre 1793. Vendue l'an IV à M. Seytre, fameux avocat de Marseille, elle fut rendue au culte en 1806. Mais Seytre n'était pas homme de loi pour rien ; il voulut être maintenu dans ses droits de propriétaire unique et, par arrêté préfectoral du 14 septembre 1810, l'église fut enlevée aux habitants et ceux-ci durent payer à M. Seytre ou à ses héritiers un prix de location.

Cela continua jusqu'au premier dimanche du mois d'octobre 1862, jour de la bénédiction, par les évêques de Gap et de Marseille, de la nouvelle eglise paroissiale. .

Construit par MM. Condamin et Verdier, l'édifice, du style ogival, se compose d'une nef unique, percée de six fenêtres de chaque côté. L'abside, à pans coupés, est éclairée par cinq baies avec verrières.

On remarque son autel majeur qui a été construit en 1872 par M. Gaullier.

Un boulevard, parallèle à la nef de l'église, conduit au bel établissement hospitalier, fondé le 2 février 1852, et dirigé par les frères de Saint-Jean-de-Dieu.

L'hospice réservé uniquement aux malheureux affectés de maladies incurables est situé au milieu de terrains d'une étendue de 11 hectares.

La population de Saint-Barthélemy est de 719 habitants. Dans ce nombre ne sont pas compris les infirmes et les religieux qui peuplent l'hospice, et dont le nombre, en 1876, était de 465 malades et de 35 frères.

SAINT-CHARLES

4e Canton, 13e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 2,000 mètres.

Saint-Charles, faubourg à l'Est de la Belle-de-Mai, occupe un vaste terrain et son nom a été donné à un cimetière, à une caserne, à une gare de chemin de fer, sans compter le reste.

Il s'appelait autrefois *Garbarium, Garbiers*, soit peut-être *Gerbier*, à cause des gerbes de blé qu'on y entassait à l'époque de la moisson et qu'on y foulait ainsi sur des aires publiques.

Comment de Garbiers a-t-on fait Saint-Charles ? La réponse se trouve dans les archives de la Ville.

« Le 4 février 1614, la dame Bouzelle, veuve de Jean Barreau, donne au quartier de Saint-Charles et à titre gratuit une portion de terrain, sous la condition expresse que ledit quartier y établira une église qui sera dédiée à Saint-Charles Borromée, évêque de Milan, et que le quartier en prendra le nom. »

Cette chapelle est probablement celle qui passait pour avoir été bâtie en 1720 et qui se trouvait dans un terrain compris entre la rue Jobin, les magasins de la manufacture des tabacs et le mur de clôture des religieuses Victimes du Sacré-Cœur.

Jusqu'à la Révolution cette chapelle fut succursale de la Major.

Vendue comme bien national, elle fut rachetée et rendue au culte le 20 mai 1805, comme succursale des Aygalades. Elle a servi jusqu'au moment où la nouvelle église de la Belle-de-Mai fut inaugurée, en 1839.

Depuis lors elle a été démolie pour faire place à de nouvelles constructions, et sur ce point les terrains ont été considérablement déblayés et aplanis.

Le titre de Saint-Charles a été conservé à la nouvelle paroisse.

Le quartier de Saint-Charles est digne du plus haut intérêt. Il suffirait pour le démontrer d'enumérer en bloc les grands établissements publics ou privés qui y sont réunis.

Nous avons déjà donné des articles spépéciaux sur chacun de ces établissements dans le Tome 1er de cet ouvrage. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux chapitres où il en est question.

SAINT-DOMINIQUE

6e Canton, 19e Arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 6,200 mètres.

Situé entre Saint-Jean-du-Désert, les Comtes et la Pomme, le quartier de Saint-Dominique ne mérite pas le nom de hameau, Il n'y a, en effet, aucune agglomération qui soit digne d'être signalée, et son histoire se trouve trop intimement liée à celle de la

Pomme pour qu'on puisse en parler longuement. Cependant cet article ne doit pas être écourté à cause des souvenirs qui sont attribués à plusieurs des maisons de campagne que l'on trouve à peu de distance de l'ancienne chapelle.

Le quartier a pris son nom de cette chapelle que les Frères Prêcheurs firent construire, durant le XVI° siècle, dans la propriété qu'ils avaient acquise, le 2 septembre 1499. Nous avons fait à peu près, l'historique de cette chapelle dans le chapitre consacré à la Pomme et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur; tout ce que nous avons à ajouter consiste en ceci. (Voir *la Pomme*).

« Il n'y a pas vingt ans, lit-on dans un *Avertissement pour messire Antoine Fabri*, recteur de la chapelle Notre-Dame-de-Lumiere, défendeur en requête du 2 août 1692, que le prêtre amovible que l'on met pour le service de la chapelle de Saint-Dominique y réside et y a son habitation. Avant cela c'était le prêtre de la chapelle Saint-Loup, toute voisine de ce quartier de la Pomme, qui administrait les sacrements de nécessité aux personnes de ce quartier.... mais suivant les principes on ne peut tirer de là aucune conséquence pour la paroissialité. »

Le procès que résume ce paragraphe avait lieu entre le desservant de Saint-Dominique et le recteur de Notre-Dame-de-Lumière de la Pomme, celui-ci se croyant seul en droit d'exercer les fonctions vicariales et dès lors de toucher les revenus de la charge.

On ne peut pas dire que l'ancienne chapelle de Saint-Dominique est en ruine ; elle est abandonnée depuis plusieurs années sans doute, mais ses murailles ne menacent pas de tomber à terre.

L'édifice consiste en un corps de bâtiment flanqué à l'Ouest de l'ancien presbytère et à l'Est d'une nef ou bas côté dont les fenêtres donnent sur la traverse qui conduit de la Pomme au chemin dit de Saint-Dominique.

La façade de l'église qui regarde le Sud est apparente derrière les murailles qui l'entourent, car elle domine le chemin, à l'endroit même où il est le moins praticable pour les voitures. De l'autre côté de ce chemin, se trouve le cimetière de la Pomme, petit enclos d'une contenance de deux ares, assis entre les propriétés Néri et Arnoux.

On est bien forcé de convenir que ce petit groupe de masures et de murs n'a rien d'attrayant ni de pittoresque.

A peu de distance du cimetière, le chemin bordé sans interruption des deux côtés par des murs assez élevés, s'améliore ; mais il décrit de brusques zig-zag jusqu'à son débouché sur le boulevard qui longe la voie du chemin de fer et dont les deux extrémités se soudent, en passant sous des ponts, au chemin de grande communication n° 2, de Marseille à Saint-Pons par Aubagne.

C'est dans le centre du quartier de Saint-Dominique, à 700 mètres environ au Nord de la Pomme, que se trouve une des propriétés les plus étendues, connue pour ce motif sous le nom de *Grande Bastide*.

La maison d'habitation s'aperçoit de loin, car, posée sur le flanc méridional d'une colline, elle domine toute la partie de la vallée de l'Huveaune comprise entre la Pomme et la Penne.

Que l'on demande au premier paysan rencontré dans le chemin, à qui appartient cette magnifique villa, il répondra que son propriétaire actuel est M. Néri, ancien négociant. Si l'on fait appel à ses souvenirs, il ajoutera qu'au commencement de ce siècle le poète Auguste-Marseille Barthélemy l'habitait, et enfin, qu'avant ce dernier la Grande-Bastide était la maison de plaisance du consul Charles de Casaulx.

Les renseignements donnés sommairement par les paysans de Saint-Dominique méritent d'être complétés.

Il est certain que la Grande-Bastide a appartenu à Charles de Casaulx, mais nous ignorons si les bâtiments qui servaient d'habitation ont été construits par le célèbre consul ou par ses ancêtres. Cependant nous croyons volontiers que les constructions sont antérieures au dictateur marseillais et datent du commencement du XVI° siècle, soit du règne de François 1er.

Il ne faudrait pas juger de la Bastide d'autrefois d'après la Bastide d'aujourd'hui. Grâce aux indications que nous a fournies sur place M. Néri, son propriétaire actuel, et aux explications qu'il nous a données, nous pouvons reconstituer les bâtiments tels qu'ils étaient du temps de Casaulx.

Reliés de nos jours par un logement confortable, deux pavillons distincts et séparés occupaient les extrémités de la terrasse actuelle. Le plus considérable, auquel on donnerait maintenant le nom de logement de maître, situé à l'Est, se composait d'un bâtiment très solidement bâti, comprenant deux étages sur rez-de-chaussée. Au milieu de murs de 80 centimètres d'épaisseur s'ouvrait un large arceau servant d'entrée à un bel escalier en pierre et à balustres conduisant aux deux étages.

L'étage supérieur n'offrait rien de remarquable ; le premier, en revanche, renfermait une superbe salle de réception à laquelle donnait accès une porte aux belles proportions.

Bien qu'elle ait été divisée en deux par une cloison, cette salle a conservé son caractère. Des traces de dorure subsistent sur les poutrelles qui soutiennent le plafond, et

en face de la porte qui s'ouvre aujourd'hui dans la cour de la ferme, s'étale une de ces immenses cheminées dont quelques échantillons ont été conservés dans de vieilles demeures seigneuriales.

Cette cheminée est surchargée d'une quantité d'attributs agricoles et guerriers et leur mélange est tel qu'on ne peut s'empêcher d'admirer l'imagination de l'artiste qui les a si singulièrement groupés. Supporté par des cariatides, le manteau de la cheminee est orne a ses deux angles de deux statues de grande dimension representant, croyons-nous, Mars et Minerve. Entre les deux personnages on distingue tout d'abord un bel ecusson qui devait porter les armes de Charles de Casaulx, qui étaient : d'or à une bande d'azur chargé de trois étoiles d'argent, et sa devise : une licorne qui trempe son bois dans l'eau, avec ces mots : *Servari et servare meum est.* (Ruffi). Mais un grattage plus ou moins récent les a fait disparaître.

Sous le rapport des proportions, les statues ne sont pas irréprochables, mais les attributs et les ornements sont parfaitement dessinés et admirablement fouillés.

L'autre pavillon, moins considér ble sous le rapport des dimensions, etait plus intéressant sous un autre point de vue. Ce qui en reste consiste, au rez-de-chaussée, en deux pièces tres solidement voûtées. L'étage supérieur formait un véritable rempart crénelé, dont la physionomie n'a été modifiée que depuis peu d'années.

D'après ce que l'on croit, ce pavillon était un corps-de-garde destiné a la défense du logis décrit plus haut, et qui aurait eté construit par Charles de Casaulx, pendant qu'il était tout puissant a Marseille. Cela pourrait être, mais ce qui nous paraît au moins aussi probable, c'est que ce bâtiment avait été élevé autant en vue de la défense de Marseille que de la sûreté personnelle de Casaulx On peut blâmer la conduite politique du consul, mais étant admis que sa conviction était sincère, on ne saurait contester qu'il a su résister habilement aux tentatives des royalistes contre Marseille.

Le pavillon fortifié dont nous parlons devait être le lieu de casernement des soldats qui défendaient les approches de Marseille du coté d'Aubagne et qui avaient pour poste d'observation la belle Tour qui couronne le coteau de la Grande-Bastide et que l'on nomme encore aujourd'hui la Tour de Saint-Dominique.

Cette Tour, qui a six mètres de diamètre et dix mètres environ de hauteur, est crénelée. Elle n'est ni grecque ni romaine ; c'est même tout au plus si nous la faisons remonter au XVI[e] siècle. Pour nous, elle est contemporaine de Casaulx et nous pensons que c'est le consul lui-même qui la fit élever plutôt pour servir de vigie ou d'avant-poste a la ville que pour sa propre défense. Il va sans dire que nous n'acceptons pas pour authentique l'idée que quelques habitants du quartier lui prêtent d'être venu chercher là un refuge contre ses ennemis. Casaulx a été frappé lâchement par un des siens, au moment de sa puissance, au milieu de la population qui lui était toute dévouée. Il n'a eu ni la volonté ni le temps de fuir.

Ajoutons que du pied de la Tour Saint-Dominique on jouit d'une vue magnifique. De son sommet auquel on ne peut accéder que par une échelle. on doit découvrir une immense étendue de terrain, surtout du côté de la ville.

Tous les Marseillais savent comment Casaulx, durant l'époque si tourmentée de la Ligue, arriva à se faire nommer plusieurs années de suite consul de Marseille et devint tout puissant ; ils savent encore mieux comment il fut assassiné par Bayon de Libertat, le 17 février 1595.

Mais c'est certainemment à tort que l'on a considéré cet homme comme un tyran vulgaire dont la mort devait faire le bonheur de Marseille. Plusieurs historiens se sont plu à le représenter sous les couleurs les plus sombres, lui reprochant surtout ses mœurs licencieuses. Cependant Ruffi qui fait foi en matière d'histoire, ne dit rien de pareil, et il a supposer que la victime de Libertat n'a été chargée a plaisir par les ecrivains contemporains que pour rendre sa mémoire plus odieuse.

« Casaulx dit seulement Ruffi, était fils d'un marchand appelé Guillaume dont le père nommé Philippe avait été dernier consul de Marseille en l'an 1538. Il était descendu de Vidal de Casaulx, marchand de Gascogne qui était venu habiter Marseille et s'y était marié l'an 1483. »

Il ne nous répugne nullement de retrouver parmi les grands oncles de Charles de Casaulx, Julien de Casaulx que nous avons déjà signalé dans le chapitre *Biographie*. Voici ce qu'en a dit Augustin Fabre :

« Le 13 juin 1337, Jacques Jean vendit à Julien de Casaulx, au prix de 200 florins d'or, une maison qu'il possédait à la rue de l'Épicerie. Depuis longtemps Casaulx y avait sa maison d'habitation ; par acte du 23 novembre 1379, il en acheta une troisième dans la même rue.

« Il parait que Julien de Casaulx connaissait le commerce de la draperie et peut-être l'avait-il fait lui-même ; il est certain qu'il faisait le commerce des cuirs et du corail, et il avait monté une manufacture de corail.

« Par son testament du 30 janvier 1394, Julien de Casaulx exprima la volonté d'être enseveli dans l'église des Frères Mineurs de

Marseille qu'il avait fait construire à ses frais ; il fit des legs aux pauvres, aux prisonniers, aux lépreux de la maison de Saint-Lazare et institua les hôpitaux du Saint-Esprit et de Saint-Jacques de Galice, ses héritiers universels. »

Nous n'avons retrouvé aucune preuve écrite propre à démontrer que la Grande Bastide appartenait à Casaulx, mais la tradition en est constante et personne ne l'a contestée jusqu'à ce jour.

Deux siècles après la mort de Casaulx, la Grande-Bastide était aux mains du père de Barthélemy, celui que Gaston de Flotte appelle :

....Du vers de Méry l'hémistiche vivant.

S'il n'est pas prouvé que Barthélemy est né à la Grande-Bastide, il est incontestable qu'il y a passé ses premières années et qu'il y fit ses premiers vers.

Bien jeune encore, aiglon à l'œil vif et perçant,
Il essayait déjà son coup d'aile puissant,
Et des platanes grecs frissonnant sur sa tête
Déjà tombaient pour lui la rime et l'épithète.
C'est de là qu'il partait dans sa course indécis
Pour chanter le tabac, l'Empire et Némésis.

Que n'aurait-il pas encore chanté, ce poète si heureusement doué par la nature, mais si léger dans ses opinions politiques !

Voici, au sujet de son séjour à la Grande-Bastide, ce qu'écrivait à l'auteur des *Vendéens*, le baron Gaston de Flotte, Barthélemy, l'auteur de Némésis :

« Enfant comme vous de Saint-Jean-du-Désert, où j'ai passé les plus jeunes et les seules bonnes années de ma vie déjà si longue. Vous le savez peut-être. C'est non loin de votre chapelle rustique, sur la crête de son roc, que j'ai vécu trente ans avec ma famille, propriétaire alors de la Grande-Bastide, depuis le vieux temps de Casaulx qui en fut le fondateur. Le hasard des choses humaines nous l'a enlevée et l'a fait passer en d'autres mains qui, tout en la décorant des magnificences modernes, lui ont enlevé ce vénérable caractère d'antiquité et de ruines qui plait tant à l'imagination des poètes. »

Barthélemy n'a point commis une hyperbole en parlant des magnificences dont M. Néri a orné sa villa. Avenues, balustrades à jour, bosquets, cascades, prés et avenues largement tracées, sans parler du bâtiment lui-même, rien n'a été ménagé. La propriété aurait pu cependant se passer de tous ces embellissements.

« La Grande-Bastide, écrivait M. Marius Chaumelin, en mars 1855, est dans une admirable situation. Elle est assise au bord de la grande vallée de Saint-Julien qu'elle regarde de travers. Le collet de Taurel sur les pieds duquel est couché le petit hameau des Comtes se dresse juste en face. La vue va s'arrêter sur la colline boisée qui porte le vieux château de la Serviane et sur les escarpements de Saint-Marcel, bariolés comme la jupe d'un écossais ; mais les sommets élancés de Garlaban s'élèvent au-dessus de toute cette ligne de rochers et apparaissent avec les teintes poétiques et vaporeuses du lointain. »

On ne saurait s'éloigner de la Grande Bastide avant d'être descendu dans la grotte creusée par la nature, mais arrangée par la main des hommes, sous la terrasse même de l'habitation. Elle se compose d'abord d'une fosse large, profonde et à plein ciel, défendue contre les rayons du soleil par un platane grec, et ensuite d'une excavation moins spacieuse, mais plus fraîche dont le fond reçoit les eaux limpides de deux fontaines.

C'est là sans doute que vinrent rêver souvent Casaulx et Barthélemy ; mais l'un résista fièrement jusqu'au bout aux propositions que lui fit son souverain légitime et périt l'épée à la main, et l'autre adula successivement la Royauté, la République et l'Empire, pour mourir de chagrin et de misère.

La Grande-Bastide est limitée au N.-E. par le *col de l'Aigle*, délicieuse colline couverte de pins magnifiques, d'une altitude de 101 mètres, et d'où l'on jouit d'une vue admirable qui s'étend jusqu'à la rade de Marseille.

Le nom de ce côteau qui touche au boulevard créé depuis peu d'années en avant du village des Caillols n'a rien de commun avec l'oiseau de proie que les fabulistes appellent volontiers le roi des oiseaux. La colline appartenait il y a peu d'années à M. de l'Aigle, capitaine de vaisseau, et il est d'autant plus probable que ce nom restera qu'il sera plus facile de lui attribuer une autre origine.

On peut signaler encore une belle propriété connue sous le nom de la *Grognarde* dont les eaux vives ont été de tout temps abondantes. Pour éviter des recherches aux étymologistes, disons tout de suite que ce nom lui vient de son ancien propriétaire M. Grognard, conseiller à la cour royale d'Aix.

Une propriété que l'on montre à l'angle formé par le chemin de Saint-Jean-du-Désert à Saint-Dominique et celui de Saint-Dominique à la Pomme et dont un petit oratoire accollé au mur marque la bifurcation, est celle qui appartenait jadis à la famille Clary.

C'est là que se trouvèrent réunies dans leur bas-âge trois sœurs dont l'une devint baronne de Saint-Joseph, après que sa main eut été refusée par M. Clary à l'officier d'artillerie qui devint plus tard Napoléon. Des

deux autres, l'aînée, Marie-Julie, épousa, en 1794, Joseph Bonaparte, que son frère fit roi de Naples, puis d'Espagne, et la plus jeune, Eugénie-Bernardine-Désirée, fut mariée, en 1798, à Bernadotte qui monta sur le trône de Suède, en 1818.

On peut se rendre à Saint-Dominique par la Pomme et par Saint-Jean-du-Désert. Le chemin qui passe par ce dernier hameau est le plus direct et le moins fatigant.

SAINTE-ANNE

5e canton, 20e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 4,500 mètres.

Sainte-Anne se trouve entre Saint-Giniez, Sainte-Marguerite, Mazargues et Bonneveine, et occupe le centre des plaines dites de Mazargues.

L'agglomération principale est placée sur le chemin vicinal n° 8, embranchement de Mazargues.

Tout est nouveau à Sainte-Anne : rues et maisons ; c'est à peine si l'on sait que le quartier s'appelait naguère le Grand-Pin. Sa population est de 829 habitants.

La première réunion de ceux-ci s'assemblant pour traiter de l'érection de l'église eut lieu le 27 septembre 1858.

M. Thieux ayant fait don du terrain en 1856, la construction de l'église eut lieu en 1859.

L'ordonnance de l'évêque l'érigeant en succursale fut rendue le 9 novembre 1859 et le décret impérial porte la date du 13 décembre 1861.

Son titre de Sainte-Anne lui vient du nom de Madame Thieux, femme du principal donateur.

L'église est à trois nefs et du style grec à l'intérieur. La nef du milieu a existé seule d'abord. Une inscription placée à la nef de l'épitre dit que cette nef a été construite par la famille Baret en 1869. M. Mille, second curé, fit bâtir la nef correspondante.

Au-dessus de la porte d'entrée et intérieurement, une plaque en marbre porte l'inscription suivante :

Anno Domini MDCCCLIX hoc ædifivarit templum Rever. Carol. Jos. Eug. de Mazenod, episc. massil. sacro pallio insignatus, senator, etc. hujus loci incolarum impensis, ac cura dom. L. Luce, Reynaud, Gros, Thieux, Marin, Allard. Martin, architect. sub. primo parocho Jos. Faure, can. miss. ap. Michel erec.

Il y a à Sainte-Anne une école communale laïque de garçons et une école communale de filles, dirigées par les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition.

SAINTE-MARGUERITE

5e canton, 20 arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Bureau de poste (annexe C). — Distance de Marseille : 3,800 mètres.

Ce village, un des plus connus et des plus fréquentés sinon des plus populeux de la banlieue, est situé sur le chemin de grande communication n° 1 de Marseille à La Ciotat, vulgairement appelé route de Cassis.

Lorsque l'on a dépassé le Rouet et laissé à gauche les avenues qui conduisent à la gare du chemin de fer, dite gare du Sud ou du Prado, on ne tarde pas à trouver le Jarret qui longe la route jusqu'au pont où le Béal, le Jarret et l'Huveaune, par suite des travaux opérés depuis plusieurs siècles, se rencontrent à des niveaux différents sans mêler leurs eaux du premier coup.

Sur la rive gauche du Jarret se montrent deux ou trois maisons de campagne, domaines ou moulins, dont l'une est encore désignée sous le nom de Monfuron, du nom d'un ancien propriétaire.

Quant au moulin que l'on nomme aujourd'hui moulin de Sainte-Marguerite, on l'appelait autrefois le moulin de Paradou ou le Paradou de Sainte-Marguerite. Antérieurement au XVe siècle, il portait le nom de *Molindinum Sancti Genesii superioris*.

L'aspect du pont et de son voisinage immédiat est curieux. Le béal sur lequel le moulin est situé tombe dans le Jarret qu'il rencontre à niveau, passe ensuite sous la route, et se dirige vers l'Ouest, pour se jeter plus loin dans l'Huveaune. Une autre branche dessert l'usine Galinier pour continuer son cours vers le chemin de Mazargues.

Le Jarret maintenu à un certain niveau jusque là se précipite sur une pente rapide et changeant brusquement la direction de son cours passe sous la première arche du pont.

A trente mètres au S. se présente l'Huveaune se dirigeant de l'Est à l'Ouest, tandis que le Jarret se précipite du Nord au Sud, et la tranquilité des eaux de la rivière contraste singulièrement avec l'impétuosité de celles de son affluent. C'est sous la seconde arche du pont que coule l'Huveaune et ce n'est qu'un peu plus loin que les deux cours se mêlent définitivement.

C'est au pont que commence le territoire de Sainte-Marguerite, nous pourrions dire le

village, car c'est immédiatement après l'avoir dépassé que l'on touche à ses maisons.

Le premier tronçon du village est établi sur le carrefour formé par la route de Cassis et le chemin vicinal n° 11 de Saint-Loup à Mazargues. Il porte le nom de *Sainte-Marguerite.*

« Le pont de Sainte-Marguerite, dit M. Arnaud, plusieurs fois ruiné et plusieurs fois relevé, fut encore réparé dans le XIVe siècle. Une délibération du Conseil municipal du 1er avril 1329, vota la dépense nécessaire. Enfin, comme il tombait de vétusté, il fut légèrement dévié vers le couchant et définitivement remplacé par un beau viaduc qui projette ses deux arches sur le Jarret puis sur l'Huveaune ; ce travail a été éxecuté en 1839. »

La *Maçonne* est le second tronçon du village et le plus ancien ; le chemin de Saint-Tronc s'embranche sur ce point.

A 300 mètres environ au-delà de la Maçonne se trouve l'église moderne qu'encadrent quelques maisons, construites depuis que celle-ci existe et à laquelle conduit un court boulevard bien planté. C'est ce que l'on appelle l'*Eglise.*

Plus loin enfin, et toujours sur la route de Cassis, se trouve le *Cabot* dont l'importance est aujourd'hui assez grande et promet de devenir sous peu une paroisse distincte. (Voir ce mot, page 40).

Les renseignements que nous possédons sur le village de Sainte-Marguerite sont nombreux et nous avons pour en tirer profit un excellent guide. C'est la *Notice* publiée par M. l'abbé Arnaud.

Suivant nos habitudes nous nous ferons un plaisir de mentionner les emprunts que nous ferons à la brochure de cet auteur, mais il sera facile de démêler que sur certains points nous ne partageons pas son avis.

Le quartier de Sainte-Marguerite est fort étendu, car il comprend, outre les terrains cultivables limités par Saint-Loup au N.-E. l'Huveaune au N. et Sainte-Anne et Mazargues à l'Ouest, toutes les montagnes de la Gineste, de Puget et de Marseilleveire.

Il va sans dire qu'une telle étendue doit renfermer les sites les plus disparates et les aspects les plus dissemblables. Tandis que les parties arrosables sont magnifiques d'ombrage et de fertilité, celles à qui leur altitude ne permet pas de bénéficier des eaux du Canal sont d'une aridité dont rien n'approche. Le pin et les arbustes sauvages se montrent seuls sur quelques points, laissant voir trop souvent la roche nue.

Il serait inutile de dresser la liste des diverses sections du territoire, mais nous devons mentionner les noms qu'elles portaient jadis, plusieurs de ces noms devant, dans le cours même de cet article, se rencontrer sous notre plume. Ces sections se sont appelées : *Carvilian, Feians, Albarète, Cante-Perdrix, Champ-Fleuri, Œil de Faucon, Trolhar ou Truillas.*

Le territoire de Sainte-Marguerite ne nous paraît pas avoir été cultivé autrefois d'une manière remarquable, et il est douteux que les habitants y fussent bien nombreux. Les trois points qui nous paraissent seuls avoir une importance relative sont ceux de *Centro* dont on a fait Saint-Tronc (Voir ce mot), *Carvilian* dont nous nous occupons ici même et *Albareta* qui doit être, à peu de chose près le Sainte-Marguerite, des bords de l'Huveaune.

M. l'abbé Arnaud, malgré toutes les recherches auxquelles il s'est livré, n'a pu reconnaître aucun vestige d'antiquité remarquable, et toute sa récolte, en fait d'objets archéologiques recueillis sur les derniers contreforts de la colline qui court entre le village de Sainte-Marguerite et Saint-Loup, consiste en un fragment de poterie *celtique* en grès de l'époque grœco-massaliète; deux fragments de poterie formée d'une terre calcinée, mêlée de quartz, mais d'un caractère plus fini que l'autre ; un débris de poterie romaine et divers débris de poterie samienne.

Jusqu'à ce jour point de traces de temples, de vieilles constructions ; aucun bas-relief, nulle inscription. L'avenir pourra peut-être amener quelque découverte, mais jusqu'à ce jour rien n'a surgi du sol.

Il est bien question dans les *Antiquités de la Ville de Marseille* par Raymond de Soliers, et dans l'*Histoire de Marseille* par Ruffi, de quelques tombeaux, mais la position exacte de ces mausolées n'est nullement définie.

M. Rouby, dans son *Siége de Marseille* par Jules César, touche un mot de cette question, mais il ne tranche rien.

Citons d'abord Raymond de Soliers :

« On ne voit point, dit-il, d'autres antiquités à Marseille que les Temples. Il est vrai que hors de la ville il y a quelques vieilles masures qui nous font croire que c'étaient là les faubourgs d'une grosse ville.

« Il y a dix ans qu'on trouva dans les ruines d'une fort vieille tour grand nombre d'anciennes médailles auxquelles était gravé le nom de Marseille ; plusieurs étaient de fin or de l'empereur Justinian.

« Il y a deux bâtiments en façon de tours qui sont encore dans leur entier, d'une profondeur effroyable, tous de pierre carrée, pleins d'eau jusques en haut et ne paraissent point par dessus la terre, dont dérivent les tuyaux et canaux des fontaines et on ne sçait point qui est l'autheur d'une si admirable structure... »

Ruffi déclare seulement avoir vu dans des

chartes que, au commencement du XIe siècle, il y avait, entre la rivière de l'Huveaune et les montagnes situées au Sud, bien des tombeaux construits avant l'ère chrétienne.

Quant à M. Rouby, il s'exprime ainsi:

« L'abbaye de Saint-Victor fondée en 408, par Cassien, fut construite en partie de débris de sarcophages extraits d'un cimetière antique qui occupait l'empiacement du bassin de Carénage et peut-être aussi d'un vaste lieu de sépulture qui s'étendait sur la rive gauche de l'Huveaune jusqu'aux collines de Montredon, dans les prairies du Château-Borély et qui d'après quelques archéologues aurait subsisté du Ier au XIe siècle.

« Le cimetière antique du Château-Borély paraît un peu loin de Marseille. Cet éloignement expliquerait le passage de Valère Maxime relatif aux funérailles des Marseillais. (*Corpora ad sepulturæ locum plaustro devehuntur*). »

Il ne nous répugnerait pas à nous-même de croire qu'il y avait à ce que nous appelons Albareta, soit Sainte-Marguerite même, un certain nombre de tombeaux, parce qu'il y avait là une route fort ancienne, qui reliait Marseille à ses colonies orientales de la côte, soit Citharista, Tauroentum, etc.

Cette route après avoir dépassé le village actuel du Rouet, *Rota* (Voir le *Rouet*, page 123) arrivait à l'Huveaune, où se trouvait le gué, *vadum* ou *guadum*, dont le nom se trouve conservé dans le mot composé de Sainte-Marguerite.

Margarita? Est-ce le nom d'un personnage important dont le souvenir serait demeuré attaché à une terre dont on aurait fait dans la suite le terme générique désignant cette partie du territoire de Marseille; ou bien, en lui donnant le nom de Marguerite, *la perle*, a-t-on voulu caractériser la beauté et la richesse agricole de cette contrée?

Telles sont les questions que se pose M. l'abbé Arnaud, et auxquelles il répond.

« Cette interprétation ne paraîtra pas dénuée de fondement, dit-il, si l'on considère que notre église était alors une des principales parmi le petit nombre qui existaient en dehors de la ville, soit à cause de la régularité de sa construction, soit à cause de ses dimensions. C'était ce que nous appellerions un *bijou, margarita.* »

Nous partageons d'autant moins l'avis de M. Arnaud que le gué de l'Huveaune s'appelait déjà Marguerite à une époque où il n'était pas question de l'église. Il n'y a pour en acquérir la preuve qu'à suivre l'ordre chronologique des actes du Cartulaire de Saint-Victor qui s'occupent du gué et de l'église.

Années 1010 à 1046 (charte 437). Donations faites par divers particuliers à l'abbaye Saint-Victor, en présence de l'évêque d'Apt.

« Circa ecclesias vero sancti Genesii et sancti Joannis et sancti Pauli, terras cultas, in ortis et parragines, ad nos pertinentes per parentum successionem, damus illas videlicet quas in presenti monstramus possessoribus sancti Victoris, monasterii Massiliensis, monachis videlicet ibi deputatis.... In alio loco vicino civitatis, damus terram cultam, que est inter viam que tendit in domam novam et RIVUM MARGARITAM, quantum ibi videmur possidere; ex alia parte, ad occidentem ecclesie sancti Genesii, quicquid in ripa nostri juris esse probatur, que eminet ecclesie. »

Vers 1030 (charte 20).

« Guillelmus, vicecomes Massilie et Fulco, etc., facimus donationem de molendino qui est situs juxta fluvium Vuelne, ex eadem Vuelna ubi Gerenus fluvius cadit in bedalle de supradicto molendino, ad GUADUM Vuelne per quod itur ad Carvilianum, terras sancti Victoris. »

Vers 1030 (charte 91).

... Bonefacius, filius Lamberti Ursonis... dono etiam apud ecclesiam *Sancte Marie* A *Margarita*, in illo campo qui supra ecclesiam est et qui terminatur duarum viarum termino, via scilicet qua pergitur de ecclesia supra dicta in montem et via que de Carviliano similiter vadit in montem, omnem meam partem hermi et colti.

Année 1072 (charte 86). Donation faite par l'évêque Pons et ses chanoines.

... Dedimus ecclesiam scilicet *sancte Marie* QUE DICITUR MARGARITA, cum omnibus apendiciis suis, in terris cultis et incultis, cum fonte et ortis que ibi fieri possunt. .

... Est vero sita eadem ecclesia in territorio quod jacet inter Cavallianum et flumen qui dicitur Vuelna...

XIe siècle (charte 89). Vente par Salicus d'une terre:

« ... Terra que est super ortum, infra rivum Vuelne et *sancta Maria Margarita*... »

25 avril 1113 (charte 848). Bulle de confirmation du pape Innocent II en faveur de Saint-Victor.

« ... In episcopatu Massiliensi ecclesiam sancti Genesii et *sancte Margarite*... »

Si l'on veut bien se reporter à ce que nous avons dit dans d'autres articles, les terrains occupés aujourd'hui par la deuxième ligne du Prado, le Château-des-Fleurs, le château Duplessis, etc., étaient au IXe et au Xe siècle même des marais remplis d'un mélange d'eau de mer et d'eau douce. Un chemin, la route, *rota*, était pratiqué à travers ces marais et aboutissait au ***gué de l'Huveaune***, GUADUM VUELNE, et à la ***rive de Marguerite***, RIVUM MARGARITAM.

Ferons-nous acte de témérité si nous main-

tenons que ce nom de Marguerite semble avoir été composé primitivement des mots de *maris guadi iter*, le chemin du gué de la mer, et élidé peu à peu comme le sont même de nos jours les noms formés de plusieurs mots?

Contredisant notre opinion, M. l'abbé Arnaud s'exprime ainsi :

« Il a pu exister sur ce point assez éloigné de notre territoire, à une époque indéterminée, un passage qu'aucun document authentique ne rapproche de notre région et que l'on appellera si l'on veut aujourd'hui *Maris guadum;* mais ce qui est en dehors de toute induction et demeure solidement constaté, c'est que dès l'an 1020, l'on se dirigeait vers Carvillan par un gué ou un passage qui n'est pas appelé autrement que gué de l'Huveaune, *guadum vuelne*, ou gué de la *Marguerite, vadum de Margarita.* »

Que l'on ne nous concède pas du premier coup que notre opinion s'appuie sur des actes, quand ces actes font défaut, c'est tout naturel, mais que l'on ne vienne pas non plus affirmer que *Margarita*, dans cette affaire, signifie *perle* et que cette épithète de perle fut motivée par la richesse d'ornementation d'une église qui n'existait pas encore et qui, loin de donner son nom au quartier a emprunté le sien à un ruisseau ou à sa berge: *Rivum Margaritam.* Nous n'admettons pas plus la traduction de Margarita en *perle*, à propos de Sainte-Marguerite, que nous n'acceptons celle de *gemma* en pierre précieuse, relativement à Gémenos.

A vouloir que le mot de Margarita signifie perle, tant vaudrait-il accepter l'affirmation de M. Meynier (de Saint-Louis), qui sans la moindre hésitation a écrit ces deux lignes : « Cela serait d'accord avec la vieille tradition : *On trouvait dans le territoire de Marseille des pierres précieuses.* »

Cette interprétation n'est pas faite pour nous convaincre, et pour dire toute notre pensée, nous croyons que *maris guadi iter* a pu se changer en Sainte-Marguerite de la même façon que *Centro* est devenu *Saint-Tronc, — Castellum Massiliense, Saint-Marcel, — Centhis, Saint-Thyrse*, etc.

Cela dit, nous ne nous refusons pas à admettre l'ancienneté de l'église de Sainte-Marie de la Marguerite et nous en compléterons l'histoire dès que nous aurons parlé de Carvillan dont les chartes de Saint-Victor font mention bien plus encore que de la Marguerite.

Le quartier de Carvillan est celui du territoire de Marseille dont la délimitation a excité le plus de polémique et motivé de la part de plusieurs écrivains marseillais de véritables dissertations. Nous citerons notamment MM. Mortreuil, Cayol, Daspres et Arnaud.

Une des plus anciennes chartes de Saint-Victor s'exprime ainsi :

24 juin 840 (charte 28).

« Dant, donant atque in presenti tradunt Sigofredus et uxor sua Erleuba, terras sui juris, id est in suburbio Massiliense, *villam* que dicitur *Carvilianus*, id est casis astantibus ac dirutis, terris cultis et incultis, vineis, pratis, pascuis, silvis, montibus, garricis, ortis, arboribus pomiferis et impomiferis, aquis aquarumve decursibus accessisque omnibus, cum omni integritate absque ulla diminutione, vel quicquid ibi visi sunt habere vel possidere. »

Cet acte ne pouvait guère donner lieu à discussion, mais il n'en a pas été de même au sujet de la pièce suivante. Les mots que nous avons soulignés sont bien fait pour motiver des études et des recherches spéciales.

Vers 1020 (charte n° 27).

« ... De duobus autem partibus est ipsa possessio terminata, ut editio tradit vulgata et resonat in ipsa antiqua carta, id est : a parte meridiana, ipsorum montium cacumina, et ex altera parte, Vuelne in qua delabuntur ceterorum fontium flumina; de aliis vero duabus partibus erat dubia terminatio, donec eam fecit certam divina miseratio per judicium aque et ignis manifestissimis signis : hoc est, a parte orientali, ab ipsa ripa fluviali, *ubi videntur antiquitus fundati mauseoli, saxa ingentia adhuc in quadrum jacentia, que composuit gentilis amentia*, linea recta per loca arentia, usque in ipsius montis cacumina eminentia; ex altera vero parte, ab ipsa ripa fluminis, ubi vocant *Albareta*, quasi stadio uno contra meridiem, linea recta dein reflectitur paululum contra solis ortum, itemque dirigitur contra meridiem, utque ad illum locum ubi vocant *Cotes* et usque in ipsos montes... »

Mortreuil, dont les affirmations doivent presque toujours être prises en considération, a commis, croyons-nous, une erreur grave, quand il écrivait :

« La terre de Carvillan comprenait, dans les temps anciens, une partie notable du territoire de Marseille. Elle s'étendait en longeant l'Huveaune au Nord, depuis l'endroit appelé Valbarelle jusqu'au *monument de la Pène*, et ses limites du côté du Midi remontaient jusqu'aux premiers sommets des collines de Saint-Marcel. Le territoire désigné aujourd'hui sous le nom de Carvillan n'embrasse qu'une partie du quartier de Sainte-Marguerite. »

Ce monument de la Penne est la *Pennelle*, ce prétendu tombeau *romain*, que M. Gilles croit être un mausolée *grec* et que nous pensons n'être qu'une tour d'observation *marseillaise*,

datant du XIII[e] ou du XIV[e] siècle tout au plus. (Voir notre brochure intitulée : *La Penne, la Pennelle et le général Pennelus*, et dans ce même ouvrage : *Commune de la Penne*).

L'acte dit aussi clairement que possible que *depuis fort longtemps les fondations des tombeaux élevés par les païens* sont à découvert, et qu'*il y a encore des pierres d'un gigantesque volume gisant en forme de carré*.

Doit-on reconnaître à ce tableau notre pyramide à sept étages, formée de petites pierres dont la plus grosse n'a pas plus de quarante centimètres de longueur et si solide encore sur sa base ?

Le lecteur a déjà répondu négativement. Qu'autrefois il y ait eu des tombeaux sur les bords mêmes de la rivière, ce n'est pas à contester, en présence d'un acte aussi authentique ; mais c'est se méprendre étrangement que de penser que l'un de ces monuments peut être celui de la Penne.

Dans tous les cas, nous demanderions pourquoi le rédacteur de cet acte ne donne pas aux *mausolées* le nom que le monument de la Pennelle devait nécessairement porter, s'il avait existé, étant d'ailleurs mieux conservé qu'il ne l'est encore aujourd'hui, lorsqu'il a eu le soin de désigner nominativement les autres points dont nous ne connaissons plus exactement la position, comme *Albareta et Cotes* ?

Mais à quoi bon insister ? Peut-on confondre une pyramide revêtue de pierres brutes du petit appareil avec une ruine composée de *Saxa ingentia in quadrum jacentia ?*

Le passage de la charte transcrit plus haut, nous paraît donc devoir être traduit ainsi qu'il suit:

« Or, de deux côtés, cette possession est terminée, comme le rapporte la tradition vulgaire et comme il est écrit dans une ancienne charte, c'est-à-dire du côté du Midi, par les sommets des montagnes et de l'autre côté par l'Huveaune, dans laquelle se déversent les eaux des autres sources. Mais des deux autres côtés sa limite était douteuse jusqu'à ce que la miséricorde divine l'ait rendue certaine, en signes très manifestes, par le jugement de l'eau et du feu ; c'est-à-dire, du côté de l'Orient, la possession depuis la rive même du fleuve, à l'endroit où l'on voit des mausolées anciennement établis et de grandes pierres en ruine, disposées encore en carré et que dressa la folie des païens, et elle va en droite ligne, à travers des lieux arides, jusqu'aux sommets culminants de cette montagne ; de l'aure côté, elle part de la rive même du fleuve, au lieu appelé *Albareta*, à un stade environ, et en ligne droite vers le Midi, elle fléchit ensuite un peu vers e soleil levant et se dirige au Midi jusqu'au lieu qu'on appelle *Cotes* et jusqu'aux montagnes elles-mêmes. »

On a longtemps cherché cette position de Carvillan, mais grâce aux travaux de M. Arnaud, plus encore qu'aux nôtres, l'emplacement central de la villa est désormais fixé.

Voici d'abord le moyen d'y parvenir sans trop d'hésitation.

A l'Ouest de l'église neuve de Sainte-Marguerite, se détache un chemin qui se dirigeant vers le Sud gravit insensiblement la pente. A une certaine distance, il se bifurque et entoure ainsi les deux faces O. et E. de l'ancienne propriété d'Antoine d'Anthoine, baron de Saint-Joseph.

A gauche, se montre un fond de vallon très-riche arrosé par les eaux du Canal et par celles de la source de Carvillan même ; le chemin suit presque constamment une ligne de faite à peine perceptible qui sépare les deux vallons.

Carvillan, d'après M. Arnaud, comprenait donc les terrains occupés aujourd'hui par les campagnes Regny (Dames religieuses de Sion) Le Blanc, Numa Vidal, Femy. Rondel et L. Reymonet.

Il y a moins de cinquante ans que, à l'extrémité orientale de la propriété Maurel qui a été absorbée par M. Numa Vidal, on remarquait des monceaux de décombres et quelques pans de muraille. De ces débris on a bati à diverses époques d'autres habitations. Ce qu'on n'a pu enlever c'est la source qui jaillit au-dessous de la campagne Vidal, suit le sentier ou viol qui divise diverses propriétés, traverse l'ancienne verrerie et le chemin de Saint-Tronc et se jette dans l'Huveaune, au-dessus du pont de Sainte-Marguerite.

Voilà des preuves qui, à défaut d'autres, seraient suffisantes. En voici de meilleures encore.

Le sieur Blanc, expert, propriétaire du quartier que nous avons vu et consulté aussi bien que M. Arnaud, tient de son père que le nom de *Caravaillan* était encore donné à une masure dont il a vu les ruines, à l'endroit même où sourd la source d'eau fraîche qui sert à l'arrosage des terrains inférieurs.

Le sieur Maurel, qui se faisait volontiers appeler *de Carvillan*, devint propriétaire, détruisit ces ruines et agrandit successivement sa propriété, coupant des chemins et des sentiers pratiqués depuis des siècles. Enfin le sieur Vidal (de la Maison Vidal frères), acheta le tout et augmenta de beaucoup le domaine. Mais les longs murs qu'il a construits tout autour rendent ces lieux tout-à-fait inabordables, si bien que sans la complaisance qui y mettent ses voisins pour faire circuler et retrouver les anciens chemins, les recherches seraient absolument impossibles.

Mais revenons en arrière.

Il est question de Carvillan dans d'autres chartes de Saint-Victor (N° 30, année 1047; N° 1111, juin 1185; N° 917, janvier 1230 et N° 1027, 6 octobre 1240).

Les deux premières ne nous apportent aucun jour nouveau; la troisième, n° 917, semble indiquer que la villa de Carvillan « n'est plus habitée comme autrefois, ce n'est plus un quartier peuplé, c'est un tènement. »

30 janvier 1230. Sentence arbitrale rendue en faveur du monastère contre la commnne de Marseille.

« Abbas petebat sibi restitui illud quod commune dictum occupaverat un *tenemento de Caravillan* ad monasterium pertinente.... Nos Benedictus, episcopus.... item volumus et mandamus quod methe quas posuerat spinus, potestas quodam Massiliensis, seu poni fecerat in *tenemento* de *Carvillano* omnes removeantur et ad statum pristinum methe dicti territorii reducantur. »

La charte 1027, du 6 octobre 1240, a été, croyons-nous, interprétée par l'abbé Cayol, auteur de l'*Histoire du quartier de Saint-Loup*, de façon à lui faire commettre une grande erreur.

Dans la charte on lit :

« Nos Berengarius comes et marchio Provincie sub protectione nostra recepimus *ortum monialium de Carvillano*. »...

Ces deux lignes lui ont suffi pour étendre outre mesure les limites de la *villa Carvillana*, mais de plus pour y établir *un monastère de religieuses*. Cette question étant traitée à l'article *Saint-Tronc* (Voir ce mot), il nous suffit de reproduire le tracé des limites de Carvillan.

La ligne de démarcation était, à l'Est, du côté de l'Huveaune, un peu au-dessus du Pont-de-Vivaux, et vers la colline, la petite traverse appelée anciennement *Viol de la Plata* et aujourd'hui *traverse Chevalier* qui conduit à une maison de campagne située sur une élévation à 200 mètres environ de la colline et nommée la Rafine.

La limite à l'Ouest, du côté de l'Huveaune, était à environ 400 mètres au-dessus du pont de Sainte-Marguerite, et vers les collines, l'endroit où se trouve la traverse à l'Est de l'église qui se dirige vers les collines.

Il nous est aussi difficile de préciser le moment auquel la villa Carvillana se dépeupla que de dire à quelle époque les habitations se groupèrent aux environs du gué de la Marguerite et de l'église de Sainte-Marguerite.

Notre mission doit se borner à suivre M. Arnaud et M. Daspres dans leurs recherches sur cette même église.

Et d'abord où se trouverait l'église primitive de Sainte-Marie et peut-on démontrer qu'il y en a jamais eu qu'une?

L'abbé Arnaud croit que l'église primitive a occupé l'emplacement de celle du XIme siècle qui, plus ou moins modifiée, a servi au culte jusqu'en 1852; il pense, en outre, que le silence gardé par Pons II, au sujet de l'état des constructions, lorsqu'il la donna à Saint-Victor, en 1072, prouve que cette église était florissante.

C'était alors un vrai *bijou*, une *perle* (margarita) dont les habitants prisaient la richesse.

Moins affirmatif, au sujet du vrai sens du mot grec ou latin, M. Daspres pense qu'autrefois l'église de la Marguerite était beaucoup plus rapprochée de l'Huveaune qu'aujourd'hui, s'appuyant sur un acte de la fin du XIe siècle (charte 89) où il est dit qu'un nommé Salicus, vend à Guillaume, moine de Saint-Victor, une terre située entre l'Huveaune et l'église de Sainte-Marie-la-Marguerite.

Mais ces mots veulent-ils dire que la terre en question était limitée à la fois par l'église et par la rivière?

Nous ne le croirions pas; cependant cette interprétation ayant jeté des doutes dans l'esprit de M. Arnaud, ce dernier auteur convient que le lit de la rivière qui avait ses eaux répandues le long des terrains de la rive gauche a été creusé postérieurement, et que, par ce fait, l'église se trouva plus éloignée de l'Huveaune, sans avoir changé de place et seulement grâce au prolongement cédé au Sud par les eaux.

Pour nous, nous croirions volontiers qu'il y a eu une seule et même église antérieure au XIe siècle, laquelle fut relevée par l'abbaye en 1072 et enrichie par diverses donations de l'évêque Pons II, mais nous ne l'affirmerons pas.

Il résulte des recherches et des études faites concurremment par M. l'abbé Arnaud, et par M. Grinda, architecte, que l'ancienne église convertie depuis quelques années en école de garçons, fut construite ou relevée de fond en comble au XIe siècle. Elle se composa en principe d'une nef voûtée en berceau. Sa longueur dans œuvre était de 16 m. 50 cent. et sa largeur de 6 m. 40 cent. Le nu du mur était en moyenne de 1 mètre 20 cent; la hauteur sous clef de voûte de 7 m. environ.

Une abside semi-circulaire en cul de four selon toute probabilité, clôturait l'enceinte du côté de l'Est. La porte s'ouvrait sur le flanc méridional.

Vers l'année 1600, la voûte fut reconstruite et des fenêtres furent ouvertes sur les deux flancs de l'édifice.

En l'année 1732, l'église fut profondément modifiée; à la place de l'abside une façade fût bâtie et une porte d'entrée ouverte au

milieu de cette façade ; l'abside se composa d'un nouveau corps de bâtiment plus élevé et derrière cette nouvelle bâtisse on construisit le presbystère.

Enfin, en 1835, un clocher carré et sans caractère fut édifié sur le flanc septentrional de l'édifice.

Tout cela n'est plus guère reconnaissable aujourd'hui ; on sait déjà que ces locaux ont été transformés pour l'école des garçons et le logement des instituteurs.

Il ne reste des anciens établissements que le cimetière, qui occupe l'extrémité occidentale de l'ancienne église et une partie de la place qui en précédait l'entrée. Ce cimetière a été agrandi en 1867.

Revenant sur l'histoire ecclésiastique de l'église, mentionnons que Sainte-Marguerite fut un prieuré simple de l'abbaye de Saint-Victor, de 1072 à 1696. M. Daspres a cité le nom de quelques-uns des prieurs, mais pas d'une manière suivie.

Erigée en succursale de Saint-Martin en 1696, l'église fut maintenue dans ce titre jusqu'à la Révolution.

Le 19 floréal an VII, l'église, le presbytère et le jardin y attenant, classés comme faisant partie du domaine national, furent vendus au citoyen Jean-Baptiste Regnault pour la somme de 25,000 francs.

L'église fut rouverte au culte le 3 avril 1803, après avoir été rachetée, le 29 mars précédent, par la population représentée par huit principaux propriétaires, moyennant 2,400 francs. Le presbytère et le jardin étaient compris dans cet achat.

L'archevêque d'Aix l'érigea en succursale de la paroisse de Mazargues la même année.

De la vieille église nous pouvons passer sans transition à la nouvelle.

C'est sur l'initiative du recteur Dalmas que les travaux de construction de la nouvelle église furent entrepris.

Sa première pierre fut posée par l'Evêque de Marseille, le 3 février 1850.

Bâtie sous la direction de M. Charles Rodin, architecte, elle mesure 40 mètres de longueur sur 18 de largeur ; sa hauteur est de 16 mètres. Elle est du style roman.

Elle a été bénite le 13 avril 1851, par Mgr de Mazenod, assisté de l'abbé Jeancard.

M. Arnaud s'est complu à donner sur son église des détails pleins d'intérêt. Nous allons lui emprunter des renseignements.

La façade principale se compose d'un porche à plusieurs archivoltes concentriques, soutenu par des colonnettes. Deux arcs-boutants appuyés sur les bas-côtés feignent d'épauler les voûtes de la grande nef.

Les statues de la Sainte-Vierge et de saint Joseph, qui ornent la façade de l'église, ont été érigées en novembre 1868.

Le clocher à flèche aiguë, construit au chevet de l'église et sur l'axe de l'abside, s'élève à 30 mètres au-dessus du sol. Ses quatre cloches ont été bénites le 7 octobre 1867.

Un *pronaos* ou vestibule précède la nef, et au-dessus a été ménagée une large tribune avec cordon ornementé. Elle est soutenue par un archivolte extradossé, reposant sur des colonnes géminées et flanqué de deux arcs de moindre importance.

La nef principale voûtée en berceau à plein cintre repose sur des colonnes monocylindriques ayant 6 mètres d'élévation qui la séparent des bas-côtés. Des arcs-doubleaux, reliés entre eux à la naissance du cintre par un cordon très ornementé, retombent sur un assemblage assez original de colonnettes et de pilastres portés sur un corbeau.

Les archivoltes des bas-côtés sont à plein cintre et divisent la longueur de la nef en cinq travées égales; elles sont soutenues par les chapiteaux des colonnes de la nef. Ces bas-côtés sont voûtés en croisillon.

La grande nef reçoit seulement la lumière par une triple fenêtre ouverte sur la façade principale, et deux rosaces sur les façades du transsept.

Un chœur de 7 mètres de profondeur et disposé en forme de transsept précède le sanctuaire, élevé un peu au-dessus, et dont l'hémicycle de l'abside ferme la nef à une profondeur de 6 mètres.

Les bas-côtés sont, comme la nef principale, terminés par des absides en cul de four. Ils sont éclairés par une fenêtre percée dans l'axe de chaque travée.

A l'intérieur on admire les chapiteaux des colonnes cylindriques, dont l'ornementation est composée de chimères et d'animaux fantastiques, combinés avec des lignes géométriques et des feuilles décoratives.

Dans le chœur et dans le sanctuaire les yeux sont attirés par diverses sculptures de mérite. On distingue sur les chapiteaux de l'arc triomphal, à l'entrée du chœur, le Sacrifice d'Abraham, Daniel dans la fosse aux lions, les Envoyés de Moïse de retour de la Terre promise, Moïse présentant aux Hébreux les tables de la loi ; autour des chapiteaux des colonnes du sanctuaire, diverses scènes de la vie et du martyre de sainte Marguerite et sur le développement de l'abside les statues des douze apôtres accompagnant la figure du Sauveur.

Des peintures murales ont été exécutées par M. Bartas et les chapiteaux des colonnes sculptés par M. Delécole.

On remarque spécialement les sculptures qui surmontent les colonnes du transsept et

qui rappellent divers traits de la vie et du martyre de sainte Marguerite.

Les orgues ont été placées en 1860 par M. Méritan, de Marseille.

Les tableaux proviennent en partie de l'église de N.-D. du Mont-Carmel ; les autres ont été offerts par le gouvernement (1853) et par M. Villevieille (1866).

La plus remarquable de ces toiles signée Martin, 1768, représente l'*Ascension*.

Dans le territoire de Sainte-Marguerite on compte un certain nombre de maisons et d'établissements religieux.

Le pensionnat des Trinitaires de Valence qui a été fondé en 1862 dans la maison de campagne Taix. La chapelle fut bénite le 10 décembre de la même année par Mgr Lyonnet, évêque de Valence. Cet établissement est à une cinquantaine de mètres de distance du chemin de Saint-Loup ; ses dépendances sont vastes et ses jardins fort bien tenus. Les jeunes filles y reçoivent une éducation complète.

Les Dames de N.-D. de Sion occupent une vaste maison de campagne, ancienne propriété dite *Tour* de Tassy, à la Traverse de la Chaîne, dont la jouissance leur a été donnée par un membre de la famille Pastré, Mᵉ Regny de Bernadec. On y voit un chêne mesurant plus de quatre mètres de circonférence et une envergure de rameaux de trente mètres.

Près du Cabot (voir ce mot) se trouve le monastère de N.-D. de Charité dont la première pierre a été posée le 4 juin 1869. La chapelle a été bénite le 20 mai 1873.

La maison du Saint-Cœur de Marie dépend de ce monastère, aussi bien que la chapelle de Saint-Joseph dont nous nous sommes occupés déjà. (Voir le *Cabot*).

Les villas et les bastides importantes sont fort nombreuses dans le territoire de Sainte-Marguerite. Les eaux du Canal y circulent à volonté. On a pu obtenir des ombrages, des prés et des vergers remarquables. Nous ne pouvons entreprendre d'en faire la description, nous mentionnerons seulement la campagne Hesse, connue par son grand bosquet, une allée de pins-parasol et les statues en marbre qui entourent le château. Elle fut habitée en 1821 par le baron de Damas, commandant la division militaire, et en 1825-1826 par le prince de Talleyrand-Périgord.

A titre de curiosité signalons encore ceci :

Dans la *Traverse du Tombeau*, à l'angle de la campagne de Greling, se trouve un enclos renfermant le tombeau de la famille Delille (Voir Biographie ; Tome I, p. 114). Sur la porte on voit une plaque de marbre noir avec cette inscription :

Θ. Κ.
ΤΗ ΣΥΜΒΙΩ ΤΕΘΝΕΟΤΙ
ΚΑΙ ΕΑΥΤΩ
Ο ΣΥΜΒΙΟΣ ΛΥΠΗΡΟΣ
ΑΝΕΘΗΚΕΝ

A DIEU TOUT PUISSANT
A SON ÉPOUSE DÉFUNTE
ET A LUI-MÊME
L'ÉPOUX AFFLIGÉ
A ÉLEVÉ CE MONUMENT.

Durant l'été, le chiffre de la population du quartier de Sainte-Marguerite est assez élevé, les maisons de campagne étant alors toutes habitées, mais en temps ordinaire, il est assez restreint. Il ne paraît pas d'ailleurs augmenter beaucoup. En 1866 on comptait 2,130 habitants ; en 1872, 2,241 ; en 1876, 962.

Bibliographie. — Notice historique et topographique sur Sainte-Marguerite par l'abbé E. Arnaud, 1876, in-8°.

SAINTE-MARTHE

4ᵉ canton, 17ᵉ arrondissement de police, 6ᵉ arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 6,100 mètres.

Ce village est un des plus anciens de la banlieue. Quoique la population de tout le quartier ne comprenne que 1,349 habitants, il doit à sa belle position, au voisinage de l'un des grands bassins d'épuration du canal qu'il est question de rétablir, aux éboulements ou affaissements de terrains qui se produisirent, il y a quelques années, au-dessous de la *Tour-Sainte*, à la *Pierre de Sainte-Marthe* et la légende qui s'y rattache, à l'existence d'une station de chemin de fer d'Aix, une certaine notoriété.

On arrive à Sainte-Marthe par le chemin vicinal n° 4, inscrit sous le nom officiel du village.

Celui-ci s'aperçoit de loin et à voir les différents quartiers qui le composent s'étaler au pied du côteau ou sur le côteau lui-même, on subit l'influence de l'illusion et l'on croit être en présence d'une agglomération beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est réellement.

Sainte-Marthe se compose de trois fragments que nous n'osons appeler quartiers :

Le *Melon*, sorte de carrefour formé par le chemin vicinal n° 4, qui continue jusqu'aux Bessons, le chemin de grande communication n° 11, qui conduit de Saint-Joseph à

Saint-Jérôme et au-delà, et la ligne du chemin de fer d'Aix que l'on franchit à niveau. On compte sur ce point une vingtaine de maisons agglomérées, mais dont le railway a singulièrement modifié l'ordonnance.

La gare se montre à gauche, la voie courant sur une assez grande longueur parallèlement au grand chemin.

Le *Boulevard*, composé d'une dizaine de maisons sur la route, presque à l'angle de l'embranchement du Four-de-Buze.

Le *village*, comprenant lui-même deux petits groupes ; le premier sur le dit embranchement du Four-de-Buze, avec une amorce sur l'église; le second, formé de l'église, du presbytère et de trois ou quatre maisons à l'E. de ceux-ci.

Sur la partie du chemin de grande communication, n° 11, qui conduit du Melon à Saint-Joseph, on compte aussi quelques habitations et deux usines, dont l'une, la minoterie Saint-Nicolas, en pleine activité.

Si l'on ajoute à cette nomenclature, les hameaux de Four-de-Buze et des Bessons (Voir ces deux mots), on aura les noms des diverses agglomérations qui constituent la paroisse de Sainte-Marthe.

Les documents sur Sainte-Marthe nous manquent complétement. Nous voyons seulement, en consultant le Dictionnaire de Mortreuil, que, en l'année 1278, le quartier était appelé sans conteste, *Sancta Marta*, et que la fontaine qui alimente le ruisseau des Plombières portait le même nom.

Le nom de Sainte-Marthe provient de celui de l'hôpital, dont Mortreuil a écrit l'histoire. Cet écrivain, à qui l'on doit des travaux remarquables à plus d'un titre, fait entendre que cette maison hospitalière possédait diverses propriétés dans ce quartier et, que c'est à ce titre, que le nom de l'établissement principal est resté à la localité qui les renfermait.

Mortreuil aurait été plus affirmatif s'il avait connu l'acte du 4 février 1209. (Arch. départ. Livre jaune) dont nous donnons un extrait :

« Instrumentum quo Massilie sedis Prepositus ad acaptum concedit F. Felicio ministro domus S. Trinitatis terram ultra Castrum Gumberti versus orientem ad seminandum, plantandum et terra ista confruntatur ab oriente terris Hospitalis S. Marthe, ab occidente terre domus S. Trinitatis predicti, ad septentrionem monti Stelle, a meridii terris filiorum Guillelmi d'Arata. »

..... « Et cette terre confronte au levant les terres de l'Hôpital de Sainte-Marthe.... »

L'hopital de Sainte-Marthe possédait donc des terres dans ce quartier, comme les Antonins en possédaient à Saint-Antoine, les Dominicains à Saint-Dominique, etc.

Sainte-Marthe n'a pas d'histoire : le peu que nous ayons à en dire est relatif à l'église.

Cette église qui domine tous les environs (116 mètres d'altitude) est une construction sans style, qui n'offre rien d'intéressant. Elle renferme une nef principale sur laquelle s'ouvrent de chaque côté deux arceaux largement cintrés ; ces bas côtés forment deux nefs fort peu remarquables.

La nef du milieu est voûtée en partie, c'est-à-dire que la partie supérieure de cette voûte est tronquée et remplacée par un plafond.

Le portail est construit dans le même genre que ceux des Aygalades et des Caillols, et date de la même époque.

Un clocher carré est placé en arrière de l'abside qui est voûtée et circulaire ; derrière l'abside est le cimetière.

« La chapelle de Sainte-Marthe, dit Ruffi, était en 1344, un prieuré rural dont la collation appartenait à l'évêque de Marseille. » Elle devint succursale de la cathédrale.

Nous ne savons de quelle époque date l'église actuelle ; la nature de sa construction indiquerait bien le XVIIme siècle, et au-dessus de la porte extérieure on voit le millésime de 1652, avec les initiales G. B.

Un arceau de la nef du côté de l'évangile porte la date de 1689. La nef opposée est de 1852-1853.

On y voit entre autres tableaux un portrait de saint Jean de Matha, du bienheureux Jean-Baptiste de la Conception ; enfin, l'autel de la Nativité dont les colonnes sont fort anciennes.

L'église de Sainte-Marthe menaçant ruine, la Commission Municipale de Marseille, le 13 octobre 1876, délibéra qu'il y avait lieu : 1° d'approuver les plans et devis dressés par l'architecte de la ville pour sa reconstruction ; 2° de confier l'exécution des travaux y relatifs au Conseil de fabrique, sous sa responsabilité et à la charge par lui de faire agréer par l'administration municipale l'architecte et l'entrepreneur dont il aura fait choix. Les travaux exécutés seront néanmoins sous la surveillance de l'architecte de la Ville, et seront terminés dans un délai de deux ans, à partir du jour de l'approbation de la présente délibération ; 3° de concourir à la moitié des dépenses, soit pour une somme de 40,000 fr. ; sans que ce chiffre puisse être dépassé, et que la fabrique ou l'entrepreneur puisse exercer aucun recours contre la Ville, soit à l'occasion des travaux, soit dans le cas où ceux-ci excéderaient le chiffre prévu du devis ; 4° Les 40,000 fr. seront payables en deux annuités de 20,000 fr. chacune : la première, après l'achèvement des travaux et leur réception définitive par l'architecte de la Ville ; la deuxième, un an après la première, le tout sans intérêt aucun.

Mais si l'église est vulgaire et menace presque ruine, la vue dont on jouit, si l'on veut en faire le tour, est vraiment admirable. C'est la position d'où l'on peut voir le territoire de Marseille presque en entier, depuis l'Etoile jusqu'à Marseilleveire, et depuis la mer jusqu'à Allauch.

Attenant à l'église, se trouve le presbytère qui a l'aspect confortable, et à quelques mètres plus loin, se montrent trois ou quatre maisons qui s'échelonnent sur un chemin qui conduit à l'ancien château de Vento et à l'ancien bassin d'épuration des eaux du Canal. (Voir *Saint-Jérôme*).

Au moment où nous écrivons ceci (1878), il est grandement question de creuser à nouveau ce bassin situé à l'Est de ce village, au-dessous du côteau que dominent les anciens moulins à vent qui figurent sur les cartes, sous le nom de Moulins de Vento.

On ne saurait avoir une meilleure idée, croyons-nous. Tandis que les travaux s'exécutent pour former un immense bassin à Saint-Christophe, dans le but de remplacer celui de Réaltort dont l'envasement continue avec une persistance que des moyens peu pratiques viennent à peine entraver, il conviendrait de rendre au bassin de Sainte-Marthe la profondeur qu'il avait jadis.

Le but à poursuivre ne serait pas le même qu'en principe. Il ne s'agirait pas tant de clarifier les eaux que d'emmagasiner une provision considérable d'eaux pour l'alimentation de la ville en temps de chômage réglementaire ou d'accident fortuit dans le canal d'amené.

Arrivant dans ce bassin presque clarifiées après leur passage à Saint-Christophe, ces eaux ne combleraient plus le réservoir de Sainte-Marthe avec la même rapidité qu'autrefois, et la durée de ce réservoir serait bien plus prolongée.

Pour le moment, le bassin de Sainte-Marthe dont l'étendue est de huit hectares environ forme un terrain argileux où les arbres, saules, tamaris et peupliers, poussent avec une vigueur exceptionnelle. On y trouve toutes les végétations des bords de la Durance et ce sol grisatre rappelle si bien les berges de Cabannes et de Barbentane qu'on se croirait sur les rives mêmes de la rivière.

A l'extrémité opposée du territoire de Sainte-Marthe on aperçoit une tour moderne. C'est ce que l'on appelle *Tour-Sainte*.

Quand on veut aller de Sainte-Marthe à Tour-Sainte, il faut redescendre le chemin de Four-de-Buze, reprendre le chemin de grande communication n° 11, et parvenu au centre du Melon, tourner le dos à Marseille et suivre le chemin des Bessons (embranchement du n° 4).

Laissant à gauche la gare du chemin de fer, on ne tarde pas à trouver, faisant face à une vaste propriété où l'on a imité des ruines féodales, avec un art merveilleux, une large avenue, plantée d'arbres et bordée de vergers qui gravit la montagne jusqu'à son sommet.

De ce point élevé, le panorama que l'on découvre est admirable ; non moins étendu que celui dont on a pu jouir de la terrasse de Sainte-Marthe, il permet de distinguer de plus près la vallée de Saint-Joseph et de ne plus trouver d'obstacle au devant de la rade de Marseille qui se développe dans toute sa splendeur

A droite, se présente la façade de l'église de Notre-Dame d'Espérance et la maison de retraite fondée et habitée par les Lazaristes.

L'histoire de ce sanctuaire a été racontée par M. J.-B. Sardou.

La tour octogone, ornée de colonnes engagées et de balcons à jour qui produisent un effet charmant, fût bâtie dès le mois de décembre 1854, aux frais de M. Joseph-Amédée Armand et de Mlle Eugénie Armand, sa sœur, à l'extrémité de leur propriété. Les fondateurs ont eu l'intention de perpétuer le souvenir de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

La tour a 30 mètres de hauteur au-dessus du sol ; elle est surmontée d'une statue monumentale en pierre d'une hauteur de dix mètres environ, représentant la Vierge dans l'attitude traditionnelle de la médaille miraculeuse, et tournant la face vers Sainte-Marthe. Sur la frise qui lui sert de piédestal, on lit l'inscription commémorative dont voici la traduction : A la plus grande gloire de la Vierge, mère de Dieu, sous le pontificat de Pie IX, le frère et la sœur élevèrent cet édifice, le 8 décembre 1854.

Achevée en novembre 1856, la tour fut bénite le 8 décembre suivant, par Mgr de Mazenod.

L'oratoire que renferme le rez-de-chaussée de la tour, charmante chapelle bysantine, vrai bijou d'architecture, fut inauguré le dimanche 28 août 1858 par le même prélat.

Tout auprès, se trouve la maison dans laquelle Mgr Cruice installa les Lazaristes, le 17 août 1862, et qui depuis lors sert de retraite ou de poste de repos à ces pères auxquels est dévolue la direction du grand et du petit séminaire de Marseille.

En 1871, M. Magaud, a représenté, au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

L'édifice, construit du 19 mars 1867 au 18 août suivant, offre tout d'abord l'aspect du style roman, mais l'absence d'arceaux au retombant sur les piliers se fait trop remarquer. Se ressentant autant de la préci-

pitation que de la pauvreté de la construction, il est, selon nous, trop chargé en couleurs.

Ce qui en revanche produit un effet délicieux, c'est la chapelle de la Vierge, placée derrière le maître autel et dont l'abside est formée par la tour elle-même. Des jours heureusement ménagés et des *ex-voto* appendus aux murs charment le visiteur et l'invitent à la méditation.

Du côté opposé à Sainte-Marthe, on arrive à la Tour-Sainte par une traverse qui s'ouvrant sur le chemin de grande communication n° 11, et coupant presque en ligne droite, vient aboutir au pied de la chapelle.

Quelque bonne volonté que l'on y mette, il faut bien reconnaître que cette traverse, affreusement ravinée, déchaussée et envahie par les mauvaises herbes, est presque impraticable.

C'est une des extrémités du chemin de Rousty ou de Rastit, qui aboutit à une autre traverse, interrompue par le Canal, allant d'un côté à Fontainieu et de l'autre à Château-Gombert, et sur lequel est posé le hameau de Bessons.

Le chemin de Rousty restera fameux par suite des éboulements qui se produisirent sur ses bords entraînant un jour avec eux plusieurs maisons de campagne, des vignes et des vergers.

Le chemin de Rousty tire directement vers le N.-E. jusqu'au Canal.

Au-dessous du Canal on aperçoit les Bessons dont nous avons donné l'histoire. (Voir *les Bessons*).

Nous avons déjà écrit ce qu'il y avait à dire du hameau, de la pierre de Sainte-Marthe et de la source. Nous pourrons cependant ajouter quelques détails complémentaires.

M. Chaumelin croit que les Bessons doivent leur création à une famille marseillaise connue. Il cite à ce sujet un acte de 1533 par lequel Louis Besson cède à Paul Besson une portion de terrain proche de la fontaine voisine de Sainte-Marthe.

« Ce Paul était sans doute, dit-il, parent de Bertrand Besson qui se distingua au siége de Marseille en 1524 et d'Antoine Besson qui fut troisième consul en 1517.

« Pierre Besson, auditeur en la chambre des comptes de Paris (vers 1773) membre vétéran de l'Académie de Marseille, auteur d'un poème épique intitulé la *Christiade*, était de la même famille. »

La source de Sainte-Marthe jaillit d'un puits large de deux mètres et profond de cinq mètres environ. L'eau s'échappe par une ouverture étroite, se précipite dans un premier bassin, retombe dans un lavoir public, coule le long d'un sentier, pénètre un peu plus loin dans la propriété et ne tarde pas a prendre le nom de ruisseau de Plombières.

Et à propos de cette source, nous devons contredire ce que nous lisons dans la *Statistique du Département* que Charles IV, roi d'Espagne, lorsqu'il habitait le château de Saint-Joseph, buvait exclusivement, par raison de santé, l'eau de cette source.

Nous tenons du regretté Segond-Cresp, qui possédait *quatre mille* plans ou cartes du territoire de Marseille, des papiers précieux et des documents inédits relatifs à sa ville natale, une note ainsi conçue :

« Ce n'est pas de l'eau de la source ou fontaine de Sainte-Marthe que le roi d'Espagne faisait usage, mais bien de celle d'une source de la campagne Long, à Sainte-Marthe. »

SAINT-GINIEZ

5e Canton, 20e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 3,800 mètres.

Saint-Giniez se compose de deux hameaux : l'un porte le nom de Grand-Saint-Giniez, l'autre celui de Petit-Saint-Giniez. Ils sont séparés par la seconde ligne du Prado, si bien que, au premier abord, ils paraissent n'avoir entre eux aucun rapport.

Le Grand-Saint-Giniez, caché derrière les beaux arbres de la seconde ligne du Prado, au pied des dernières collines dont Notre-Dame-de-la-Garde couronne le sommet, est situé sur le chemin des Bouches-de-Gironde, à 200 m. à peine du chemin vicinal n° 8 dit de Montredon, qui, commençant à l'éperon du Prado, conduit à Mazargues et à Bonneveine.

Si l'on veut voir de près la petite agglomération qui constitue le village proprement dit, il faut, quand on a quitté le chemin vicinal n° 8, à 150 mètres environ avant son débouché sur le Prado, s'engager dans le chemin qui, descendant de l'Est à l'Ouest, et parallèlement à la deuxième ligne de la promenade, est connu sous le nom de *Traverse du Fada*.

Ce chemin, en contrebas des terrains de droite vient de subir une transformation complète par suite du prolongement de la rue Paradis qui aboutit maintenant à la seconde ligne du Prado.

A peu de distance de là, on touche à l'église, du style ogival du XIIIe siècle, qui a remplacé avantageusement l'ancienne, sans

caractère et sans beauté, qui datait de Louis XV et qu'on avait adossée à une chapelle du XI[e] siècle, devenue insuffisante à cause de ses dimensions.

Il est inutile que nous entrions dans des détails ayant pour but de décrire en quoi consistait cette église moderne et la chapelle ancienne, Saint-Giniez ayant trouvé dans M Daspres, son ancien curé, actuellement grand-vicaire de Mgr l'evêque de Marseille, un historien aussi consciencieux qu'érudit. Nous renverrons donc le lecteur à la *Notice historique sur ce quartier* parce qu'il y trouvera tout ce qui peut l'intéresser.

Nous devons pourtant rappeler, d'après cet excellent auteur, les decouvertes auxquelles la démolition de la partie antérieure de l'église a donné lieu, et qui, au point de vue de l'histoire locale, ont bien leur importance.

« Au mois de mai 1874, dit M. Daspres. les premiers coups de pioche mirent a découvert, à une profondeur de 50 à 60 cent., des tombeaux gallo-romains.... Une monnaie de Nerva trouvée parmi les décombres, attira une minutieuse attention qui devait être récompensée; en effet, à l'endroit où est placée la pierre angulaire N. O. de la façade actuelle, on mit au jour une sorte de citerne ou de réservoir dans lequel on avait enfoui trois des tombes gallo-romaines dont nous avons parlé.

« Cette citerne orientée du levant au couchant, mesurait 3 m. 16 cent. de longueur sur 1 m. 55 cent. de largeur; sa hauteur était de 0,82 cent. Elle était bâtie en ciment romain qui recouvrait une maçonnerie d'une épaisseur de 0,25 c. a mi-hauteur et au-dessus jusqu'à la margelle de 0,45 cent.

« Sous cette citerne, a 0,40 cent. plus bas, mais seulement sous la moitié orientale, se trouvait un autre réservoir qui avait pour longueur la largeur du premier, c'est-a-dire 1 m. 55 c. et pour largeur 1 m. 10 c. Il était disposé de manière a ce que trois de ses murailles maçonnées aient pu servir par leur prolongement au réservoir supérieur. Le ciment qui revêtait ces murs était différent du premier; il avait été posé sur deux couches : une première de gravo d'un diamètre moyen de 05 à 06 cent., une seconde de gravette dont la grosseur ne dépassait pas 0,01 cent.

« Un troisième réservoir s'est trouvé à 0,27 cent. plus profondément que le second et de même dimension. Ce sont les murailles de celui-ci qui furent élevées pour servir aux deux autres; le ciment est encore différent des deux premiers; il est formé de trois couches donnant un ensemble de 0,13 cent. d'épaisseur et composé de détritus d'argile de toutes couleurs, mais il a acquis la dureté du roc. Au-dessous se trouvait une couche de terre glaise de 0,25 cent., puis la terre vierge qui précède de 0,40 cent. la roche vive.

« Enfin, à 0,40 cent. Nord de ces diversss constructions, existait un puits qui descendait d'un mètre dans la roche vive et dont la profondeur totale était de 4 m. 60 c. Les pierres n'en étaient pas maçonnées; il ne devait recevoir que des eaux courantes qui existent presque partout sur ce revers des collines de la Garde. »

Nous avons cru utile de mentionner cette découverte, car l'accumulation de tombes et de fosses de toute nature sert à démontrer la continuité des habitations sur ce même point, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours.

On est en droit, en effet, de croire que bien avant l'arrivée des Phéniciens sur nos côtes, ce rivage de la mer était frayé par les aborigènes, quel que soit le nom que l'on voudra leur donner.

« Sans vouloir nous autoriser de la découverte d'un couteau en silex pour établir l'âge de pierre, ajoute M. Daspres, nous pouvons affirmer l'époque grœco-marseillaise, avant l'invasion romaine, c'est-à-dire le VI[e] et même le VII[e] siècle avant J.-C. Ce qui ne permet pas d'en douter, ce sont des poteries en gres, des débris d'amphores ou de *dolium* formés d'une terre calcinée rouge, noire ou grise, mêlée de quartz, qu'on avait cherché à fondre pour cimenter ces terres. »

La position du Grand-Saint-Giniez, au point de vue des études spéciales que nous avons entreprises, a une importance sérieuse. Pour nous, les terrains compris entre le Rouet et la mer, Saint-Giniez et les premiers monticules de Bonneveine datant de la période historique; cette station éloignée de la plage d'un kilomètre environ, se trouvait tout-a-fait sur le bord de la mer avant d'être reléguée sur les rives d'un marais, où des ruisseaux, en se rencontrant, formaient une anse accessible encore aux embarcations. C'est, pour nous, une habitation des tribus lacustres qui, échelonnées tout le long de l'Huveaune, durent, les premières, s'allier aux Phéniciens et concourir avec eux à l'établissement du grand comptoir devenu plus tard Massalia.

Et quelque étrange que paraisse, au premier abord, notre version que Saint-Giniez se trouvait, même à l'époque historique, sur le *bord de la mer*, il faudra bien qu'on l'accepte, si nous fournissons des documents authentiques qui en fassent foi.

Un acte du Cartulaire de Saint-Victor, de l'année 1080 environ, parle du marais de Saint-Giniez; Foulques Humbert et ses fils donnent deux pièces de terre qui sont dans ce marais :

« Fulco Umberti, filius meus Umbertus et fratres ejus, Gausfredus, etc., donamus predictis sanctis et monachis duas pezzas de terra que sunt in palude Sancti-Genesii. »

Une des nombreuses chartes de Saint-Victor, encore inédites, dont Mortreuil avait pris copie et portant la date de 1096, désigne clairement l'église de Saint-Genès *sur le* RIVAGE DE LA MER : *Ecclesia sancti Genesii in ripa maris.*

Voici le passage le plus important de cette charte qui appartient aux Archives municipales (Fonds de Saint-Victor, n° 789).

« ... Ego Iterius... et mater mea Dicelma et frater meus Bertrannus donamus et vendimus Domino Deo et Sancte Marie et Sancto Victori et abbati Richardo et monachis presentibus et futuris, in monasterio Massiliensi Deo semper servientibus unam peciam de terra in territorio Massiliensi, *ante* ecclesiam Sancti Genesii *que est in ripa maris* et affrontat ipsa terra ab oriente *via publica*, a meridie pratus, *ab occidente ecclesia* ».

Rien de plus clair pour nous que ce document. La pièce de terre donnée est située entre le rivage de la mer, le chemin public, un pré et l'église. Elle est *devant* l'église et *touche* à l'église. Tant vaut-il dire que c'est aujourd'hui la propriété *Rocca*, dont M. l'abbé Daspres a parlé.

La question nous paraît suffisamment tranchée et nous ne chercherons pas à démontrer, par exemple, qu'il ne s'agit pas de tout autre Saint-Giniez que celui dont nous nous occupons. Quant à la *voie publique*, nous sommes disposé à croire que c'est le même chemin que celui qui porte aujourd'hui le n° 8. On peut admettre avec nous qu'une chaussée ou un empierrement quelconque permettait de traverser le fond de l'anse ou du marécage, mais au XIIe siècle, cette chaussée n'existait peut-être pas encore. Une charte du XIe siècle (de Saint-Victor) ne parle que du chemin de Saint-Giniez (*Via que pergit ad Sanctum Genesium*).

Admirons la persistance que mettent les populations riveraines à résider autour de ce premier établissement.

Aux poteries celtiques ou gauloises succèdent ou se mêlent les belles poteries romaines dont la finesse et le brillant sont encore admirés de nos jours, puis les poteries dites gallo-romaines, qui sont postérieures de plusieurs siècles.

Avec les débris on trouve des monnaies du Ier et du IIe siècle, puis tout s'arrête. On comprend que les invasions répétées des pirates ont désolé la contrée, et qu'habitations et établissements religieux ont été abandonnés durant de longues années.

Mais dès le XIe siècle, au moment où le calme renaît, où la civilisation reprend le dessus, les souvenirs du passé se réveillent, et, l'une des premières, l'ancienne église de Saint-Giniez est relevée de ses ruines. L'acte de l'an 1044 consacre l'évènement d'une façon positive. (Charte de Saint-Victor, n° 73).

« Ego Pontius, gratia Dei, sancti sedis Massiliensis episcopus, cupiens restaurari loca servitio Dei apta, ecclesiam Sancti Genesii, que est sita in comitatu Massiliense, juxta montem qui dicitur Guardia, que nunc est destructa, cum consensu canonicorum ecclesie nostre, dono omnipotenti Deo ipsiusque monasterio, in honore Sancti Victoris, apud Massiliam fundato, et abatti Isarno et monachis, presentibus et futuris, eodem monasterio commanentibus, ut hedificantes predictam ecclesiam, scilicet Sancti Genesii, perpetuo teneant et possideant et per me et successoribus meis atque clero ecclesie nostre intercessores existant apud Deum ».

« Moi, Pons... évêque de Marseille, désirant faire restaurer pour la rendre propre au service de Dieu, l'église de Saint-Giniez, maintenant détruite..... je donne au monastère fondé en l'honneur de saint Victor, ladite église, afin qu'après l'avoir édifiée, ils la tiennent et la possèdent ».

En agissant ainsi, l'évêque ne faisait que consacrer la perpétuité du culte religieux qui s'était manifesté de tout temps sur ce même emplacement. C'est une preuve de plus à ajouter à cet axiome archéologique que, partout où se trouve un sanctuaire ancien, on a des chances de retrouver les traces d'un sanctuaire païen.

Or ici, il ne s'agit plus de probabilités, mais d'une certitude ; l'église relevée par l'abbé Isarn a été bâtie sur les murs mêmes de l'édifice ruiné dont parle Pons II, et ces murs primitifs subsistent encore en entier. Seulement, ils sont au-dessous du niveau des terrains environnants, ce qui démontre bien que le sol s'est exhaussé par l'effet des atterrissements naturels, à moins de supposer que la chapelle avait été construite volontairement de plain pied avec le terrain inférieur et non avec celui dont le niveau du chemin peut donner l'élévation approximative.

Ce qu'il y a de positif, c'est que le seuil de la porte de cette vieille église, ouverte en plein midi et sur le flanc gauche, est à quatre mètres environ au-dessous du sol actuel et que la naissance de la voûte, dont les assises ont été nettement reconnues quand on a voulu déblayer le terrain, est au niveau du sol supérieur.

Ce qu'il a été facile de constater en même temps, lorsqu'on a dépouillé à la fois tous les murs de leur crépi, c'est que ces murs avaient été percés, à différentes époques, d'ouvertures de tout genre (portes, fenêtres, alcoves et armoires), et qu'il est fort

heureux pour leur consolidation, qu'une main généreuse ait entrepris de les réparer toutes à la fois.

En ce qui concerne la succession des édifices religieux les uns aux autres, l'historien de Saint-Giniez formule une opinion que nous partageons complétement :

« Ce dont il n'est pas permis de douter, c'est que, de temps immémorial, l'emplacement où se trouve l'église a été fréquenté. Très probablement il y eut d'abord un *lucus* ou oratoire païen... et quand le christianisme chassa devant lui le monde païen, on établit un oratoire chrétien sur les débris méprisés d'un sanctuaire voué aux idoles... »

La restauration de l'église, élevée en suite de la donation de Pons II, est un fait très heureux qui permet de juger de la nature et des dimensions de la plupart des monuments religieux construits dans la banlieue de Marseille, durant le cours des XI° et XII° siècles.

Nous avons nous-même, non pas retrouvé, mais reconnu plusieurs chapelles datant de la même époque dans diverses localités, et la description de celle de Saint-Giniez pourra aider à la découverte d'autres édifices de ce genre que l'on croit anéantis et qui ne sont peut-être que transformés.

Quant à celle de Saint-Giniez, que l'on peut voir, grâce à M. l'abbé Daspres et à l'architecte M. Grinda, débarrassée des divisions qu'on y avait introduites, sans doute dans le XVII° siècle, pour en faire le presbytère, elle a 15 m. de longueur sur 4 m. 65 de largeur, et ses murailles ont une épaisseur de 1 m. 35 cent. avec des contreforts de 0 m. 65 cent. placés au chevet.

Sur l'initiative de M. Daspres, l'église de 1638, exhaussée et allongée de plusieurs mètres, a été entièrement transformée en édifice ogival.

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre outre mesure sur l'histoire ecclésiastique de Saint-Giniez; mentionnons seulement que son église forma un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, après avoir été, de 1044 à 1235, un petit couvent *(cella)*, (charte de Saint-Victor du 23 avril 1113), dans lequel résidaient plusieurs moines, auxquels une charte donne le titre de : *Custodes vallis sancti Genesii.*

Il est inutile que nous donnions des extraits des actes du 18 avril 1081, de 1113, du 18 juin 1135, de juin 1185, du 6 octobre 1240 et du 17 septembre 1337, l'église de Saint-Giniez étant seulement nommée et sa position indiquée au-dessous de la Garde.

A la fin du XVII° siècle, des curés ou servants de l'église remplissaient les fonctions sacerdotales, et l'église finit par être considérée comme succursale, mais les mariages et les baptêmes se faisaient à Saint-Ferréol, les enterrements seuls ayant lieu dans le cimetière de Saint-Giniez. Il en fut ainsi jusqu'au 29 décembre 1790.

A cette époque, il fut créé un curé desservant chargé de procéder aux baptêmes, mariages et sépultures de la chapelle-succursale de Saint-Giniez, et durant plusieurs années de la Révolution, c'est dans cette église que se passèrent les actes de Saint-Genest, de Bonneveine, du Rouet, de Sainte-Marguerite et de Montredon.

Le sanctuaire fut respecté, précisément parce qu'il avait été desservi par un prêtre assermenté, et quand le culte put être rétabli partout, les offices y furent célébrés sans entraves.

Le 1er octobre 1808, Mgr de Cicé, archevêque d'Aix, reconstitua la paroisse de Saint-Giniez, en y joignant celles de Bonneveine et de Montredon ; il y ajouta, le 1er janvier 1809, celle du Rouet.

Comme on le voit, l'étendue de la paroisse de Saint-Giniez était fort considérable puisquelle comprenait même les lices Saint-Victor et la rue des Princes, du côté de la ville, et le quartier de Sainte-Anne, du côté de Mazargues.

Ce territoire a été réduit successivement par la création de diverses paroisses : Bonneveine, le 5 juin 1822 ; Saint-Joseph, le 6 août 1830 ; Saint-Cassien, le 15 août 1853 ; Saints-Hermès et Adrien, le 12 septembre 1857 ; Sainte-Anne, le 9 novembre 1859.

Le grand Saint-Giniez est dominé par l'ancienne maison des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, occupée actuellement par des religieuses. La vaste façade de l'établissement s'étale en plein midi, et le restant de l'édifice, d'un peu loin, paraît adossé à la montagne. On remarque la chapelle construite par M. l'abbé Pougnet, en 1869, dans le style ogival du XIII° siècle; elle a trois nefs et ses dimensions sont : 32 m. de longueur, 16 m. de largeur et 15 m. de hauteur. Le clocher a 19 m. de hauteur.

La seconde partie du village de Saint-Giniez dont nous n'avons encore rien dit, nommée le Petit-Saint-Giniez, est située sur le chemin vicinal n° 8, dans la partie comprise entre la seconde ligne du Prado et la rivière de l'Huveaune.

C'est un hameau banal formé de maisons tout-à-fait modernes dont il n'y a nullement à s'occuper.

Sur le béal qui coupe le chemin après avoir traversé le Jarret, un peu en amont du pont de Sainte-Marguerite, on voit une minoterie à vapeur et à eau, où l'on a combiné tous les systèmes mécaniques utiles

à cette industrie. Autrefois c'était un simple moulin, mais ce moulin remonte très-haut.

Il en est question dans plusieurs chartes, notamment dans un acte de Saint-Victor de 1080.

« Ego Aicelena, uxor qui fui Bertrando Iterio, dono... unam picciam de terra qui est ad ipsum ortum de Sancto Genesio. Et afrontat, de una parte, in Udellna et de alia, in vedalo qui vadit ad molendinum sancti Genesi. »

(Cette pièce de terre touche d'un côté à l'Huveaune et de l'autre au Béal qui coule vers le moulin de Saint-Genès.)

L'établissement, dit Château-des-Fleurs appartient à Saint-Giniez (Voir Tome 1, page 305).

La population du quartier est officiellement de 1806 habitants; savoir: Grand Saint-Giniez : 922; Petit Saint-Giniez : 884.

Dans l'histoire de Saint-Giniez doivent figurer celle du monastère de Notre-Dame de l'Huveaune et celle de sainte Eusébie et de ses quarante compagnes; mais nous ne pouvons entreprendre d'en parler avant d'avoir dit quelques mots du patron de la paroisse.

Genesius est le nom véritable de saint Giniez, qui devrait s'écrire de nos jours *Genès*, comme il l'a été pendant des siècles dans un grand nombre de localités méridionales. Cela n'est rien ; ce qu'il y a de plus singulier, c'est que dans la paroisse même qui nous occupe, on a honoré fort longtemps saint Genès de Rome, qui exerça la profession de comédien, tandis que l'église avait pour titulaire saint Genès d'Arles, qui était ce que nous appellerions aujourd'hui *secrétaire du conseil de guerre* de sa ville natale, en 303, sous le règne de Dioclétien et de Maximien.

Poursuivi pour refus d'obéissance dans la transcription des ordres qui devaient amener des chrétiens au martyre, le courageux catéchumène fut saisi, de l'autre côté du Rhône qu'il venait de traverser à la nage, et martyrisé dans la partie de la ville d'Arles qui s'appelle maintenant Trinquetaille. M. l'abbé Daspres a eu l'honneur de rétablir le véritable culte dans sa paroisse.

Le même auteur a complètement élucidé la question du martyre de sainte Eusébie et de ses compagnes et de leur monastère que longtemps on a cru retrouver à l'embouchure de l'Huveaune. La lumière était déjà faite à ce sujet, mais les nouvelles preuves couperont court à toute controverse.

Il est bon de citer Achard pour montrer comment ce savant historiographe se tirait d'affaire lorsque les documents lui manquaient pour trancher une question :

« On nous dispensera sans doute, dit-il, de suivre les bords de la rivière de l'Huveaune pour y chercher les ruines et les vestiges de ce monastère, dont les religieuses se coupèrent le nez afin de détruire leur beauté; elles voulurent assurer leur virginité et prévenir les désirs qu'elle aurait pu exciter dans le cœur d'un conquérant victorieux et barbare qui ravageait nos cantons. Ce moyen paraîtra, sans doute, un peu violent.

« Il a existé, *dit-on*, d'autres maisons religieuses sur ces bords agréables. Des citoyens attentifs et savants ont pris la peine d'en déterminer la position. Ils ont parlé de l'époque où elles furent fondées et du temps de leur destruction ; nous ne pouvons qu'admirer leurs utiles travaux. »

M. Meynier (de Saint-Louis) dit à ce sujet : « Quant à la vieille légende d'après laquelle les Cassianites se seraient volontairement défigurées, le fait n'est pas prouvé et a été probablement emprunté à un épisode analogue arrivé à Saint-Jean-d'Acre et rapporté dans ses Mémoires par le chevalier d'Arvieux, qui, en 1658, avait visité tous ces pays. »

Résumons tout ce que disent d'autres auteurs plus désireux d'approfondir les faits.

D'après Papon, Denis de Sainte-Marthe, Guesnay, c'est dans le monastère *qu'elles habitaient près de l'embouchure de l'Huveaune*, qu'Eusébie et ses compagnes, après s'être volontairement défigurées, auraient été massacrées par les Sarrasins.

D'autres historiens, parmi lesquels Ruffi, de Belsunce, Grosson, Augustin Fabre, Lautard et les auteurs qui ont écrit de nos jours, non-seulement ne partagent pas cette opinion, mais se basant sur une charte du cartulaire de Saint-Victor, démontrent que ce monastère se trouvait à l'entrée du port de Marseille.

Le document que nous citons avec d'autres est assez précis pour arrêter toute discussion : *Pater Cassianus fundavit monasterium monialium non longea ripa portus juxtà viam de Gardia.*

(Notre père Cassien fonda un monastère de religieuses non loin des berges du port tout auprès du chemin de la Garde.)

Une découverte faite en juillet 1833, quand on creusa le bassin de Carénage est du reste concluante. C'est une inscription tumulaire déposée aujourd'hui au Musée des Antiques du château Borély et reproduite assez exactement dans le cinquième volume de l'*Histoire des actes et délibérations de la commune de Marseille*, par L. Méry et Guindon, qui n'est autre que l'épitaphe d'Eusébie et de ses compagnes.

Le nom de *Dénarrades* qui est resté aux ruines de l'ancien monastère qu'on voyait à l'embouchure de la rivière n'est donc par

suffisant pour justifier la version émise par Papon. Les dames de Saint-Sauveur ayant reçu en don les ruines de ce monastère, en l'année 1407, le peuple désigna cette nouvelle possession du nom qui était donné encore aux religieuses de l'ordre auquel sainte Eusébie avait appartenu.

Voici, du reste, en peu de mots l'histoire de l'abbaye de *Notre-Dame de l'Huveaune*.

Ce monastère connu dans nos annales marseillaises, sous les noms de *Domus Ibelna, Ecclesia B. M. de Ivelnia, B. M. Ibelina ou Ibelnia, Santa Maria de Ybelina*, fut bâti par deux religieux prémontrés, Guillaume et Amaneus. L'acte de fondation est du mois d'avril 1204.

En 1242, la construction n'étant pas achevée, Gilbert de Baux fit une donation pour la terminer, et le Pape Honoré III accorda à l'abbaye de grands priviléges ; mais à la fin du XIVe siècle (1395), le monastère était abandonné, sans avoir jamais rendu de grands services. On y avait compté neuf abbés seulement.

Il n'est plus question des ruines qui ne tardèrent pas à s'accumuler jusqu'au commencement du XVe siècle (1407), époque à laquelle, sur les instances de Yolande d'Aragon, femme de Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, l'anti-pape Benoit XIII (Pierre de Luna), les donna aux religieuses de sainte Paule de l'ordre de saint Augustin, qui s'unirent, le 28 janvier 1528, aux religieuses cassianites de Saint-Sauveur. Mais il ne paraît pas que ces Dames aient jamais songé à relever le monastère en entier ; elles se contentèrent d'affermer les propriétés qui en dépendaient et à reconstruire la *chapelle de Veaune* qui se trouvait au bord de la mer et probablement sur l'emplacement de l'ancienne qui était ainsi nommée : *ab Yvelino amne qui paulo infra in mare influit.*

Le 5 mars 1791 cette propriété fut mise en vente comme bien national, et le 21 du même mois, elle fut adjugée pour la somme de 7,000 livres au sieur Esprit Izouard, puis revendue le 4 germinal an II.

Le nouveau propriétaire la respecta probablement puisqu'elle fut rendue au culte dès l'année 1801.

La chapelle n'a pas été détruite, ainsi qu'on le croit généralement. Après avoir été conservée jusqu'en l'année 1836, époque à laquelle on y a dit la messe pour la dernière fois, cet édifice qui n'avait, du reste, rien de remarquable, a été enclavé dans une des propriétés dont la création du Prado a opéré la transformation. Notre-Dame-de-l'Huveaune sert aujourd'hui de cellier à l'hôtel-restaurant Gontard, presque à l'angle du Prado et du chemin de la Corniche.

C'est à l'auteur de la *Notice sur Saint-Giniez* que nous devons ces renseignements.

Ajoutons comme dernier détail ce qui est peut-être moins connu, que les Prémontrés avaient fondé dans le quartier des *Anbos*, commune d'Aubagne, un hospice que l'on nomma *Domus Ybelnæ*.

Bibliographie. Notice historique, topographique et hagiologique sur Saint-Giniez, par l'abbé Daspres, Marseille, veuve P. Chauffard, 1874, in-8, dessins et plan.

SAINT-JEAN-DU-DÉSERT

6e Canton, 18e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Paroisse de Saint-Pierre, Distance de Marseille : 5,000 mètres.

De tous les hameaux et villages compris dans le territoire de Marseille, il n'en est pas un qui, par sa dénomination, soit plus propre que celui de Saint-Jean-du-Désert à donner une idée fausse de sa situation et de ses agréments. Ce mot de *désert* ne fait-il pas entrevoir des solitudes, des terrains incultes et des rochers infranchissables ?

La suite de cette notice prouvera qu'il n'y a, au point de vue de l'assimilation des terrains, aucun rapport entre le quartier de Saint-Jean et un désert.

Le hameau se compose de trois maisons anciennes, placées derrière la chapelle, et de trois ou quatre constructions, sur le bord du chemin, au Nord du sanctuaire, dont elles sont séparées par une sorte de rue ayant de quatre à cinq mètres de largeur.

La chapelle, orientée du N.-O. au S.-E., est bâtie sur un monticule à base calcaire, qui fait face à la plus grande partie du chemin vicinal n° 9 qui, à la hauteur de la propriété dite de la *Parette*, du nom de Dominique Paret, son propriétaire en 1736, prend la dénomination de Saint-Jean-du-Désert et, formant deux embranchements, se dirige d'un côté sur le village de Saint-Pierre et de l'autre, sur celui de Saint-Barnabé.

Au-dessous de ce monticule, le chemin continue, au S., du côté de la Pomme, jusqu'à la rencontre du chemin de grande communication n° 2. Un autre chemin, dit de Saint-Dominique, prend la direction de l'E. en gravissant les collines qui se soudent à celles des Caillols.

Au-devant de la chapelle s'étend une terrasse plantée de deux mûriers de Chine et d'un ormeau, d'où l'on jouit d'une vue étendue et fort pittoresque. A gauche, apparaissent la ligne du chemin de fer de Toulon et les nombreuses arcades de l'aqueduc de la Pomme et, formant le dernier plan, derrière des collines ombragées de pinèdes, la cha-

pelle de Notre-Dame-de-la-Garde. A droite, s'étagent les côteaux verdoyants qui masquent le village de Saint-Barnabé.

La chapelle ne couronne pas le monticule qui supporte le hameau tout entier; elle s'élève a mi-côte. La façade n'offre aucun cachet monumental; elle ne présente qu'une porte à arc surbaissé avec moulures ordinaires, et au-dessus une fenêtre cintrée sans le moindre caractère. La partie supérieure de la façade décrit une courbe qui repose des deux côtés sur le mur qui, à chaque extrémité, est coupé à angles droits.

L'intérieur est formé d'une nef principale voûtée et d'une petite nef étroite sur laquelle s'ouvrent deux arceaux en plein cintre. Ce bas-côté nous paraît destiné à défendre le restant de l'édifice contre l'humidité que le contact immédiat des terres doit nécessairement lui procurer. Le chevet de la chapelle est carré.

Du côté de l'Évangile est placée une petite sacristie qui prend jour sur l'espace qui sépare les quelques maisons du hameau.

Sur le flanc méridional de la chapelle, presque au niveau de la toiture et formant corps avec l'édifice, se trouve une maisonnette aux divisions intérieures étroites. C'est l'ancien presbytère.

Sur la toiture du chevet dont la hauteur est la même que celle du restant de la chapelle, se montre un campanile fort bas supportant une petite cloche. Tout cela est mesquin et dans un état d'entretien à peine suffisant.

Un poète bien connu, enfant de Saint-Jean-du-Désert, en fait pourtant une description délicieuse, tout en ménageant la vérité.

L'église qu'un cordon de rochers environne
De la verte vallée est comme la couronne.
Oh ! que de fois l'artiste a saisi ses crayons
Et du soleil couchant épié les rayons,
Quand de ses derniers feux mourants il étincelle,
Sur le sommet carré du clocher qui chancelle !
Entrez. Nulle splendeur, point de vastes arceaux,
De piliers de granit, de cierges en faisceaux,
D'ogives, de festons, de vitraux, de treillages,
Ni de preux chevaliers sur leur tombe affaissés,
Ni de saintes de marbre aux yeux doux et baissés,
Mais quelques *ex-voto* de naïve peinture.
Le pavé raboteux, soulevé, sans joincture,
Fait hésiter le pied et brise les genoux.
Eh bien, fils du vallon, c'est notre église à nous,
Et, sans ciboire d'or, sans rosaces, sans dome,
On y prie aussi bien qu'à Saint-Pierre de Rome.

Pour tout Marseillais, désireux de connaître les moindres détails historiques, la modeste chapelle de Saint-Jean-du-Désert doit être sympathique, car c'est là que fut enseveli un des hommes célèbres entre tous par son courage et son dévouement, l'échevin Moustiés, que les biographes s'obstinent à nommer *Moustiers*.

Mais avant de justifier l'ensevelissement d'un des héros de la peste de 1720, dans cette église rurale, il faut rechercher par qui et à quelle époque l'édifice a été construit.

Les documents que nous allons produire sont extraits du « Livre de l'Esglize ou chapelle soubz le tistre du glorieux Saint-Jehan au dézert, fondé au cartier de Sarturan, » commencé en 1671. (Archives de l'église de Saint-Pierre).

« L'an 1638 et le 11 août, par acte notaire Prat, noble Benoit Monier fit donation d'un coin de sa pinède au cartier de *Sarturan* pour y bastir et édiffier une église tirant au chemin de la Pomme.

Dans le premier acte de prix-fait qui n'eut pas son effet, on lit ceci :

« L'an 1639 et le jour 29 de juillet après-midi a été en personne par devant moi notaire royal et témoings soub-nommés Jehan Chiousse, maître-maçon de cette ville de Marseille, lequel a promis et promet par ces présantes aux possédants biens au cartier de *Sarturan*, terroir de cette dicte ville, de faire à prix-fait une chapelle sive petite esglise qu'ils font dessains estre soubs le tistre du glorieux *Jehan-Baptiste dans le dézert*.... » (Notaire Lobet).

Nous ignorons les motifs qui empêchèrent alors la construction de l'église, mais de longues années s'écoulèrent avant qu'on mit la main à l'œuvre, et ce n'est que « le 12 janvier 1664 que Noble Antoine de Monier, fils dudit Benoît, notifia ledit acte. »

Cette fois, les travaux eurent lieu. Les habitants s'étaient au préalable mis en règle sous tous les rapports, ainsi que le témoignent les deux pièces ci-après.

« L'an 1667 et le 20 avril, Joseph Cordels, prêtre, docteur en théologie, prieur de Saint-Michel, vicaire général et official de l'Ill. et rev. Estienne de Puget, évêque de Marseille, faisant droit au comparant des habitants du quartier de Sarturan du 19 février 1667, permet aux dits habitants de construire ladite chapelle. »

« L'an 1667 et le 25 du mois d'avril après-midi, par devant moi, notaire royal, soussigné et témoins soussignés Jean-Estienne Chieusse, maître masson de cette ville de Marseille de son gré a promis et promet par ces présantes aux possédants biens au cartier de Surturan à ce présent sieur Guilhaume Betreille et Antoine Darnaud, bourgeois y demeurant, sitpulant tant pour eux que pour les autres absents, savoir est de leur faire une chapelle sive petite église qu'ils font dessein être sous le titre du glorieux *St-Jean-Baptiste dans le dezert* et ce dans la propriété dudit sieur Darnaud qu'il lui a plu et a eu la bonté de donner audit quartier à la prière desdits possédants biens joignant la pinède de sieur Anthoine Monier,

escuyer. — Ladite chapelle aura 30 pans de long et 20 pans de large. » (Notaire Lobet).

Les travaux furent exécutés jusqu'au bout, puisque le 19 septembre 1668, Chieusse donna quittance de la somme de 480 livres, montant de la construction.

Les petits documents qui suivent ne sont pas dénués d'intérêt, car outre ce qui est relatif à l'église elle-même, on y trouve deux noms servant à donner la clé de quelques faits.

« 1673. Il a été fait une tombe à ladite chapelle par le sieur Claude Bonin et François d'Aypin, prieurs de cette présente année, des aumônes qu'ils ont recueillies de messieurs Beseille, Just, Fabre, Masseral et Mlles *de Moustier*, de Médecin, Nicolas Beaumont, Brunet, Madame Citrany, Mlle Darnaud et bien autres que la charité a inspiré.

« L'an 1708 on a fait faire une cloche qui pèse un quintal et sept livres et demie à 18 sols la livre. Pour le payement on a donné au fondeur 10 esculs que feu Mlle Dolinier avait légué à St Jean depuis quelques années et on paya le reste d'une queste qui se fit par le soin de Mr *Clarissi* et de Mr Just. Maistre Sause, masson de St-Barnabé a fait tout le clocher gratuitement. La cloche fut bénite par Mons. Estienne, le prestre du quartier, le jour de la Ste-Trinité 3e juin de la même année. Le parrain et la marraine de la cloche furent Mons. Fabre, conseiller du Roy et Madame de Sitrani et tout ce qui fut donné pour étrenne fut employé pour le paiement de la cloche ».

Le nom de Moustiès n'a été cité qu'une fois, à propos de la fondation d'un caveau; mais en l'année 1728, le registre de la paroisse le mentionne continuellement.

Moustiés était alors retiré dans sa maison de campagne de Saint-Jean.

« Monsieur *de Moustier* a fait faire la marche près de l'autel ensuite le tableau audessus du maistre autel et fait reparrer le tableau de St Jean de plus il a donné une pièce d'estofe dor dont on a fait une estole. Lantrée de la porte a este faite presque toute par M. *Moustier* et le reste par Monsieur Parey. Un nœud despee d'argent a esté donné par Monsieur *De Moustier*. (folio 32 verso).

« Monsieur *le chevallier de Moustier* a donné dans lannée 1728 un derais (dais?) pour le St Sacrement rouge et vert une estole d'or plus a la sante Vierge un chapelet avec un médaille dargent, nn nud despée dargent; un nœud deud de Cane un scapulaire a ruban bleu un petit portrait à reliquaire (folio 30). »

Est-ce à *Moustiès* que l'on doit l'agrandissement de l'église de Saint-Jean ? Nous ne saurions le dire. Dans tous les cas le doute doit être signalé.

« 1736. 29 septembre. L'évêque commet Messire Chapus, prêtre de la Pomme, pour vérifier les chapelles que les habitants de Saint-Jean viennent d'ajouter à leur église».

Ce prêtre « le 5 octobre suivant, ayant trouvé lesdites chapelles finies et dans la décence convenable, procède à la bénédiction d'icelles; l'une sous le titre du Saint-Rosaire et l'autre de Saint-Sébastien ».

Mais l'âge est arrivé, Moustiés meurt dans sa propriété de Saint-Jean. Des membres de sa famille ayant contribué à construire un caveau dans son église et l'ancien échevin ayant été un des bienfaiteurs de cette église, les habitants se font un devoir de l'y ensevelir.

L'acte de décès retrouvé par M. Félix Timon-David, dans le registre mortuaire de Saint-Jean-du-Désert, ne laisse aucun doute sur l'endroit où repose ce héros de l'abnégation personnelle.

« L'an que dessus (1751) et le 6 octobre, est mort M. le chevalier Jean-Pierre de Moustiés, du quartier de Saint-Barnabé, âgé de 77 ans, et a été enseveli dans l'église de ce quartier de Saint-Jean, le 7 dudit mois, en présence des prieurs soussignés et de Jean Durbec qui a fait sa marque, ne sachant écrire. »

Le caveau dans lequel Moustiés repose a été creusé au milieu de la chapelle et il est scellé par une pierre d'assez petite dimension.

D'après ce que nous a dit M. Gaston de Flotte, qui se rappelle avoir vu dans son enfance ce caveau ouvert, probablement à cause de quelque réparation urgente, plusieurs corps y auraient été déposés *debout*. Nous ne saurions affirmer s'il en est ainsi pour les restes de Moustiés.

Nous n'avons plus grand'chose à dire de l'église de Saint-Jean ; nous savons seulement que, succursale de Saint-Martin, dès 1697, elle servit régulièrement pour les exercices du culte jusqu'à la Révolution. Une note isolée retrouvée dans les archives de Saint-Pierre est ainsi conçue :

« D'après les titres des possédants biens de Saint-Jean-du-Dézert qui constent et prouvent que cette chapelle leur appartient, le Département des Bouches-du-Rhône, par un arrêté pris à ce sujet, le 16 may 1792, les autorise à garder la ditte propriété et à faire continuer le service de la ditte église.

Pour copie, signés à l'original,

Enavent, *Président*,

Descene, *Secrét.-gén.* »

La chapelle est demeurée la propriété des

habitants jusqu'au moment où elle a été achetée par la Ville. C'est donc aujourd'hui une propriété communale et le dimanche la messe y est dite par un prêtre attaché à la paroisse de Saint-Pierre.

On ne voit d'étrangers venant faire leurs dévotions dans le sanctuaire que le jour de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste et le jour du Saint-Rosaire.

Le nom de Saint-Jean-du-Désert est fort connu des collectionneurs de faïences. Entr'autres pièces importantes, on peut citer deux plats datés et d'ailleurs fort beaux, qui témoignent de l'existence d'une fabrique à Saint-Jean-du-Désert et contredisent formellement ce qu'on lit dans le *Tableau historique de Marseille*, publié en 1789.

« Les fabriques de faïence sont très-modernes à Marseille, est-il dit dans cet ouvrage. Il n'y a pas quarante ans qu'on ne connaissait pas la manière d'y appliquer toutes les riches couleurs dont on l'a embellie. La faïence de Marseille forme à présent une des branches de son commerce. »

Vers la fin du XVIIe siècle, l'art de fabriquer la faïence était, au contraire, très-développé à Marseille et à Saint-Jean-du-Désert surtout. Les deux plus beaux produits connus appartenaient naguère, l'un à M. Davilliers, de Paris, l'autre à feu Mortreuil, de Marseille.

Nous n'avons pas vu le plat de M. Davilliers, mais nous savons que la marque de fabrique est ainsi conçue: *A. Clerissy, à Saint-Jean-du-Dézert* 1697 *à Marseille.*

La pièce qui était, avant sa dispersion, un des objets les plus rares de la collection Mortreuil, consiste en un plat octogone à lambrequin, style Berain, portant par derrière ces mots : *Saint-Jean-du-Désert.*

Le même collectionneur possédait le plat de faïence le plus ancien connu jusqu'à ce jour. Il est de très-grandes dimensions, genre persan, camaïeu bleu et violet, style oriental, avec l'inscription : *Marseille* (1681).

Mortreuil pensait que cette belle pièce a été fabriquée à Saint-Jean-du-Désert aussi bien que la plupart des seize autres plats de provenance marseillaise qui figuraient avec avantage dans sa riche collection, et parmi lesquels nous avions remarqué cinq grands plats dont deux avec les armoiries des familles Cypriani et Dubois de Marseille et deux plateaux à lobes.

Antoine Clerissy qui a signé le plat mentionné plus haut était bien habitant de Saint-Jean-du-Désert et fabricant de faïence. C'est ce que prouve un acte de baptême que l'on peut retrouver facilement dans les registres de l'Etat-Civil de Saint-Jean-du-Désert; acte qu'il a signé comme témoin, en s'intitulant maître faïencier.

Ce nom de Clerissy se trouve également parmi ceux des habitants de Saint-Jean qui, en l'année 1708, firent la quête pour l'achat de la cloche de l'église du quartier.

Ce qui paraîtra singulier, en présence de preuves aussi certaines, c'est que, de nos jours, on ne retrouve dans les environs aucune trace des anciennes fabriques, ou si l'on préfère de l'ancien atelier. Il semble pourtant que l'on devrait découvrir sans difficulté des amoncellements de débris sur quelque point du territoire. Jusqu'à présent, les recherches ont été infructueuses. M. Gaston de Flotte lui-même a vainement tenté de retrouver les traces de l'usine de Clerissy. Aussi est-ce avec de grandes réserves qu'il donne quelques renseignements à ce sujet.

Nous pensons avec lui que la fabrique se trouvait dans un pli de terrain compris entre le chemin de la Parette et la chaussée du chemin de fer, tout près de l'endroit où le premier passe sous le second, pour rejoindre la grande route de la Pomme, à trois cents mètres au plus de la chapelle de Saint-Jean.

Il y a peu d'années qu'on voyait dans ce creux une fabrique de tuiles ; mais le banc d'argile d'où l'on extrayait la matière première ayant été épuisé, la tuilerie a été abandonnée et remplacée par une porcherie.

Revenons à Saint-Jean-du-Désert qui, du point dont nous parlons, ne peut s'apercevoir, ses cinq ou six maisons étant masquées par la colline.

« Mais quelque modeste que soit ce hameau, écrivait, en 1855, M. Marius Chaumelin, quelque indifférence qu'il inspire aux archéologues, c'est peut-être de toute la banlieue celui qui offre les souvenirs les plus aimables et les plus glorieux à la fois.

« Bien souvent cet humble vallon a été visité par des poètes, par des artistes et, ce qui surprendra le plus, par des têtes couronnées. La muse semble s'être complu dans cette solitude charmante et y avoir fait élection de domicile. »

C'est à Saint-Jean-du-Désert, à quelques pas de l'église, que se trouve la bastide du poète Gaston de Flotte, celle-là même que posséda et qu'habita durant de longues années Lantier. En huit vers, l'auteur des *Vendéens* a fait l'histoire de l'auteur des *Voyages d'Anténor* :

Ici, d'Anacréon suivant le doux génie,
Digne héritier des luths de la molle Ionie
Que lui léguaient Bernard, St-Aulaire et Chaulieu,
Lantier des anciens jours fut le dernier adieu.
C'est ici qu'Anténor cueillait pour sa bergère
Des bouquets embaumés d'une rime légère
Et que semant de fleurs ses faciles leçons
Il disait ses amours, fredonnait ses chansons.

Autant par respect pour le passé que par

amour de la simplicité, M. Gaston de Flotte a fait peu de changements à la bastide de son grand-oncle. Sauf une plantation de pinède et quelque aménagements pour l'arrosage, la disposition des lieux a peu changé. Si le romancier revenait en ce monde il retrouverait la *tèse* qu'il nomma l'allée d'Anténor, et sur la terrasse qu'ombragent des ormeaux vigoureux, il reconnaîtrait sa fontaine : *Fons Antenoris.* Il y verrait seulement en plus, au-dessus de la conque dans laquelle coule toujours une eau fraîche et limpide, gravé sur le marbre, un distique charmant improvisé par un ami du maître du logis, M. A. Dethou, à la fois musicien, astronome et littérateur :

Ridenti in concha similis fluit unda Poesi :
Hœc animi placat, corporis illa sitim.

La vie de Etienne-François de Lantier, né le 1er octobre 1734, mort le 31 janvier 1826, a été si orageuse et si remplie d'incidents romantiques que l'on pourrait en faire une histoire vraiment piquante. En mettant seulement en ordre sa correspondance et en développant les mémoires qu'il dicta peu de temps avant sa mort à son petit-neveu, on obtiendrait un livre plein de détails du plus grand intérêt.

Profitant de la permission qui nous a été accordée, nous détacherons quelques feuillets de ces mémoires inédits.

Présentons d'abord le jeune homme, âgé de 18 ans à peine, voulant courir le monde et goûter des plaisirs dont il usa si largement un peu plus tard. Mais alors il lui fallait subir le joug paternel, et l'on verra qu'il n'était pas très doux.

« Cependant l'amour de la gloire et de la guerre me tourmentaient à tel point que souvent, au lieu de coucher dans mon lit, je couchais sur un sopha sans matelas. Quand il faisait grand vent, je courais dans la ville sans chapeau. Il m'est arrivé d'enfermer des chats dans un salon et de me battre contre eux. Voici un trait bien jeune et bien hardi. Mon père gardait la nuit la clé de la porte de la maison. Comment sortir? Par les toits. Je voulais aller au bal de la comédie. Je prends pour me déguiser un habit de taffetas, quoique dans le cœur de l'hiver. Je vais, à minuit, de toit en toit, frapper à grands coups dans une maison qui appartenait à mon père et qu'il louait à un tailleur. J'épouvantai toute la famille. On vient, on me questionne, je me nomme; on m'ouvre, on me gronde; je m'en moque et je vais au bal. Je m'en revins avec une colique violente causée par la rigueur du froid et la légèreté de mon habit.

« Bientôt après je devins amoureux d'une démoiselle... jolie ou laide, je n'en sais rien, car je suis né myope, mais l'éclat de son teint frappait mes yeux et pénétrait mon cœur.

« Un jeune homme, amoureux de ma sœur, me caressait beaucoup, me régalait, souvent, au café, d'orgeat et de biscuits pour que je parlasse en sa faveur : il m'écrivait de fréquentes lettres. Dans une d'elles il faisait allusion à l'objet de ma flamme, car il était mon confident. Ma mère, vis-à-vis de qui j'avais des torts et qui était peu indulgente à son tour, trouva la lettre dans la poche de ma veste et la montra à mon père, et lui persuada que c'était une intrigue dangereuse, l'objet de mon amour étant une comédienne. Là-dessus, mon père m'enlève tous mes habits et me défend de sortir de la maison.

« C'était le carnaval, j'étais désolé.

« Un soir que mon père et ma mère étaient sortis, je descends à la cuisine, je m'arme d'un tison et je crie que je vais mettre le feu à la maison. Trois femmes, nos servantes, effrayées, m'arrêtent, et la maison, grâce à leurs efforts, n'eut pas le destin de la ville de Troie; je menaçais toujours de la brûler si on ne me rendait pas mes habits.

« Ce beau transport de colère fut raconté à mon père; il ne me fit aucun reproche, mais quelques jours après, il m'appela, le matin, pour aller à la messe. Nous sortons. Chemin faisant, il entre dans une maison, me dit de l'attendre dans le vestibule et monte.

« Bientôt deux gendarmes viennent m'arrêter. Mon père, du haut de l'escalier, me criait : « Monsieur, c'est de la part du roi. » J'avais un pistolet dans ma poche, mais il n'était pas chargé. Je demandai aux archers où ils me conduisaient : « A Notre-Dame-de-la-Garde. » — Y a-t-il des officiers? Aurai-je des livres? — Oui, Monsieur, tant que vous voudrez. » — Eh bien, menez-moi; voilà mon pistolet. »

« Je fut logé sur ce mont, dans un cachot très-vaste, mais très-profond et très-humide.

« Cependant, je chantais toute la journée, mais ce séjour m'a causé la perte de plusieurs dents et de grandes douleurs.

« Au bout de huit jours, je ne sais quel parent vint me dire que si je voulais être libre, il fallait intercéder M. l'Espian, mon oncle, et lui écrire une lettre suppliante, ce que je fis, et mes fers furent brisés.

« .... Enfin, mon père cédant à mes instances, à mon goût décidé pour l'état militaire et fatigué de ses leçons peu écoutées, m'acheta une sous-lieutenance dans le régiment d'Angoumois qui était à Marseille. »

Il est facile d'entrevoir combien de sottises va commettre le jeune militaire, de calculer

tous les coups d'épée qu'il va donner ou recevoir. Querelles, escapades, retraits d'emploi, punitions, rien ne manque pour remplir son existence. Sauf quelques vers qu'il écrit quand l'occasion s'en présente, rien chez lui ne fait soupçonner qu'il deviendra auteur dramatique et romancier. Ce n'est qu'à l'approche de la cinquantaine qu'il commence à s'occuper sérieusement de littérature.

Nous n'avons pas l'intention de le suivre dans sa carrière littéraire ; il nous suffit de le retrouver à sa campagne de Saint-Jean-du-Désert et d'apprendre de lui-même comment il traversa la Révolution.

« Pendant mon séjour à Paris, je regrettais la Provence où l'âmour me rappelait, malgré mes cinquante-quatre ans. Je ne pus résister et j'y retournai en 1788.

« La Révolution qui survint m'y arrêta et fut cause de mon mariage. Je faisais la cour à une veuve charmante (Mme Villet). Chacun me disait, surtout ma famille, que je ne parviendrais pas à m'en faire aimer et à l'épouser et que je jouais un rôle ridicule. Je me moquai de leurs moqueries, je suivis mon chemin et j'épousai au grand étonnement de tout le monde (14 novembre 1791) (1).

« Mon mariage commença sous de mauvais auspices; l'orage grondait, la Terreur couvrait la France. Nous nous retirâmes, ma femme et moi, à la campagne de Saint-Jean-du-Désert, d'où nous entendions autour de nous des hurlements de cannibale. Quelle triste situation pour de nouveaux époux ! Cependant ce fut alors que je commençai à travailler plus sérieusement à mes *Voyages d'Antenor*; mais la voix publique annonçant que le Roi en péril appelait auprès de lui ses gentilshommes, ses militaires, je partis pour Paris afin d'offrir au Roi mes faibles services.

« Mais étant à Lyon, mon oncle m'écrivit la catastrophe du 10 août, me conseillant de chercher un asile autre que Paris. Fort incertain de ma destinée, je m'arrêtai à Lyon où je trouvai mon neveu et ma nièce Ricaudy qui demeuraient avec la comtesse de Barentin, dont la société me plut infiniment. L'orage que je méprisais allait menacer ma tête.

« Je m'étais logé très-prudemment dans une rue obscure de Lyon, dans une chambre très-modeste, espérant me dérober aux regards perfides des autorités de la ville. M. de Marin, de Marseille, vint, par le même motif de sécurité, s'y caserner avec moi.

« Un beau jour (beau ou triste) de grand matin, on nous enlève, on nous mène dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, où nous trouvâmes sept à huit cents personnes enfermées comme nous. La frayeur régnait dans ce vaste salon : de quart-d'heure en quart-d'heure on appelait un des prisonniers et on le guillotinait.

« Je dirai pourtant, à l'honneur de mon courage, que je me moquais des poltrons et que je ne perdis point l'appétit. Heureusement pour Marin et pour moi, un jeune négociant de Lyon, homme du parti jacobin, mais qui avait conservé quelque chose d'humain, nous avait vus passer conduits par la garde. Je lui étais inconnu, mais il connaissait mon compagnon d'infortune. Il écrivit à la Mairie, employa son crédit pour tirer Marin de ce gouffre infernal, mais ne travailla que pour mon ami.

« Vers les 4 à 5 heures du soir, il vint avec un ordre de le faire sortir. De Marin lui dit généreusement : « Mais j'ai un camarade avec moi que je ne veux pas abandonner. »

Alors Richard (c'est le nom du lyonnais) jette les yeux sur moi et lui dit : « Mon Dieu, pourquoi vous associer à ce jeune homme ? »

« Jeune homme ! j'avais pourtant alors soixante ans.

« Nous comparûmes au tribunal d'un magistrat : c'était un auguste cordonnier ; il nous parla avec dignité, mais non sans fautes de français, et nous ordonna de déguerpir de Lyon dans les vingt-quatre heures. M. Richard nous rassura en nous offrant un asile chez lui.

« Nous partîmes quelques jours après avec dix ou douze provençaux et je séjournai un mois à Tournon ; mais enfin, ma femme m'écrivant qu'elle était toujours malade, j'allai la rejoindre à Marseille pour la conduire à Montpellier. Nous vécumes presque sans inquiétude dans cette ville, malgré les orages du temps. Mais ma femme dépérissait de jour en jour ; et j'eus le malheur de la perdre après seize mois de maladie et de remèdes inutiles.

« Après le 9 thermidor, je retournai à Marseille et me retirai à ma campagne de Saint-Jean-du-Désert avec un secrétaire, et pendant quatre mois, je travaillai assidûment à terminer mon *Anténor*.

« L'ouvrage fini, je partis pour Paris. J'eus de la peine à le faire imprimer et à en recevoir quelque rétribution : nul libraire ne voulut le payer; on me demandait cinquante louis d'avance et ma bourse était à sec. Par bonheur, un agent de change que j'avais connu à Marseille m'offrit de me prêter la somme, à condition que nous partagerions les bénéfices. Il avait plus de confiance sur le succès que mon libraire et que moi-même.

« Ses espérances ne furent pas trompées

(1) La permission des dispenses est donnée par Ch.-Benoît Roux, évêque constitutionnel.



car cinq ou six mois après, je lui comptai cent louis pour sa part de bénéfice. »

Lantier ne dit pas qu'en moins de vingt ans on fit de son *Voyage d'Anténor* seize éditions et qu'on le traduisit dans toutes les langues.

Retiré à Marseille, durant les dernières années de sa vie, il écrivait, à l'âge de 80 ans, la *Correspondance de Mlle d'Arly*, et à 90 ans, il faisait imprimer *Geoffroy Rudel* ou le *Troubadour*, poème en huit chants.

Peu de temps avant sa mort, Lantier reçut de ses compatriotes un témoignage d'estime bien délicat et bien flatteur. On le conduisit au théâtre de la rue Beauvau, on joua en sa présence sa comédie de l'*Impatient*, on le couvrit de fleurs, de couronnes et d'applaudissements. Ce fut un véritable triomphe pour lui.

En passant entre les mains de l'auteur des *Vendéens*, la bastide de Saint-Jean-du-Désert a conservé dans toute sa suavité le parfum littéraire que les poètes les plus aimés de notre époque ont répandu au loin ; les écrivains les plus distingués sont allés passer des heures délicieuses avec l'aimable *ermite*. Il suffira de citer quelques-uns des personnages qui se sont assis à la table du poète : Lamartine, Barthélemy, Méry, Reboul, Joseph Autran, Bayle, Dethou, Mistral, Audin, l'éminent historien Roselly de Lorgues, etc... Sainte-Beuve écrivait (1868) : « J'ai « le regret de n'avoir pas fait, moi aussi, le « pèlerinage du *Désert*. — A travers ce qui « sépare, la poésie est un milieu qui, pour « moi, du moins, a toujours son charme, « et que je ne serai jamais le premier à « rompre. »

Et puisque nous venons d'écrire le nom de Barthélemy, transcrivons un sonnet en langue provençale de l'auteur de la *Némésis*. Cette pièce fut adressée à M. Gaston de Flotte, le 7 octobre 1863.

As résoun ; es pas tout dé faïré un bel ouvragi,
S'agissé de trouba l'ajudo d'un journaou;
Din lou camin public ché voou faïré bouen viagi
Ché voou pas resquia duou prendre aqueou fanaou.

L'anounço a talamen dé forço et d'avantagi,
Qué fa méme lusi l'aoutou lou pu gournaou,
Et qué lou pu grand noum, sé régulgno à l'usagi,
Moueré coumo un calen souto d'un apanaou.

Mai d'avé la favour dé tira la caroto
D'un articlé signa dé tu Gastoun dé Flotto,
Sabi qu'es pas tout un ; m'arisqueri pamen.

Aï russi per bouenur ; m'as aouvi d'uno lèguo,
M'as escrit, mi veiraï trata coumo un coulèguo,
Et d'avanço ti diou : Gramaci, *san-Janen !*

LOU SOUQUET.

Aquesto sounet prouvençaou
Faci de rimos senso saou,
L'aï fa per ti douna la provo
Qué tout en esten resta lun
De San-Jan et dé Ribo-Novo,
Despui mille huit cent trente-un,
Din cé qué dien lou grand villagi,
Aï panca perdu tout à fait
L'habitudo d'oou vieï lengagi
Qu'an parla Gros et Dioulouf

Les noms de Moustiés, de Lantier et de Gaston de Flotte assurent, pour longtemps, à Saint-Jean du-Désert, une notoriété du meilleur aloi. Mais quelques particularités spéciales s'attachent à d'autres propriétés et maisons de campagne du quartier.

Immédiatement au-dessous de l'église, on montre une bastide qui fut autrefois la propriété d'Antoine d'Anthoine, baron de Saint-Joseph.

Elle est arrosée par une source abondante qui est amenée par un aqueduc creusé dans le rocher qui supporte le hameau de Saint-Jean.

Au Nord du hameau on aperçoit une autre bastide qui appartenait, en 1736, à la famille de Mouraille, maire de Marseille pendant la Révolution, ce savant secrétaire perpétuel de l'Académie de sa ville natale, si passionnément dépeint par Lautard, dans ses *Etudes historiques*.

A peu de distance de la bastide Lantier-de Flotte, se cache la maison de campagne largement ombragée, remplie de fleurs et arrosée par des sources abondantes, qui reçut, le 3 décembre 1840, la visite de Marie-Christine de Bourbon, mère-régente d'Espagne.

Non loin de là enfin, on montre une autre bastide aux belles eaux et aux frais ombrages que l'on dit avoir abrité la famille Puget, a l'époque où celui qui devint le célèbre sculpteur, commençait à peine à manier le ciseau. Il ne nous a pas été possible de savoir si telle est la véritable origine du nom de la *Pugette*, l'auteur d'*Andromède* étant né dans le quartier de l'Estaque. Ce qui nous paraît moins contestable, c'est que le fronton de la chapelle domestique de M. Gaston de Flotte, représentant le baptême de J.-C. par St Jean-Baptiste, a été sculpté par Pierre Puget. L'incorrection du travail permet de supposer que c'était son premier essai.

Comme on le voit, les souvenirs de tout genre animent le vallon de Saint-Jean-du-Désert. La fertilité et la fraîcheur de ses bastides et le pittoresque des côteaux qui l'entourent leur donnent un corps. Le tout produit un harmonieux ensemble.

La population officielle de Saint-Jean-du-Désert est de 127 habitants.

SAINT-JÉROME.

4e canton, 18e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 5,300 mètres.

On peut se rendre au village de Saint-Jérôme par le chemin vicinal n° 5, dit de Château-Gombert, qui s'embranche sur la route n° 8 bis de la Bourdonnière, après qu'on a dépassé Saint-Just, ou par le chemin de grande communication n° 11, qui coupe le même chemin vicinal, non loin de la Rose.

L'agglomération principale se trouve groupée sur les deux côtés du chemin n° 5, au pied d'une colline qui la domine au S.-E.

Si nous nous en rapportons à quelques documents fournis par Mortreuil, cette portion de territoire portait, dès la fin du XIIIe siècle, le nom de *Cavalleria*, qui lui venait des possessions des Chevaliers du Temple et des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Nous devons faire remarquer cependant que si le terme général est exact, il est moins précis relativement aux sous-dénominations de : *inferior* ou *superior* ; de *soteyrane* ou de *sobeyrane*, qu'il faut lui adjoindre. Ce qui ajoute à la confusion, c'est la cession qui fut faite aux Chevaliers de Saint-Jean des biens que possédaient les Templiers, après la suppression de ces derniers, de telle sorte que, passé cette époque, les mêmes noms ont pu s'appliquer à des localités différentes.

Il convient pourtant de croire que Saint-Jérôme se trouve dans ce qui fut *la Cavaleria subeirane*, puisque un acte de 1666 fait suivre ces deux mots des termes explicatifs suivants : Sive *Saint-Jérôme*. Les notaires pouvaient d'autant mieux employer ces dernières expressions que la fondation du couvent des religieux Observantins, dans le village de Saint-Jérôme, par le roi René, date de l'année 1470.

Ce prince, qui n'eut qu'un tort, celui de dépenser, dans ses guerres d'Italie, tout l'argent qu'il retirait de la Provence, paraît avoir eu pour Saint-Jérôme le même faible que pour les Aygalades.

Est-ce aux religieux de l'Observance qu'est due l'église actuelle, et la nouvelle n'a-t-elle fait que remplacer celle qui existait avant leur établissement à Saint-Jérôme ? C'est ce qu'il nous est impossible de dire.

Si l'église du village a été réellement fondée par eux, on est autorisé à croire que la paroisse était celle de Saint-Mitre, hameau situé au-dessus des Serens et compris dans la circonscription de Saint-Jérôme.

L'église de Saint-Mitre, en effet, est fort ancienne, et, s'il faut prendre le mot de *cella* pour ce qu'il vaut réellement, en l'année 1113, il s'y trouvait déjà un petit couvent de religieux. L'acte de confirmation de Pascal II, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor, en date du 23 avril de cette année, ne laisse aucun doute à cet égard. Un acte de même nature d'Innocent II (18 juin 1135), nomme seulement l'*église* de Saint-Mitre.

Le 30 décembre 1153, l'église est reconnue par Anastase IV comme appartenant à l'évêque de Marseille. Les actes postérieurs ne parlent plus que de *Sanctus Mitre* (1279), *San Mitre* (1282), et *Saint Mitre* (1595). (Voir l'article *Saint-Mitre*).

« René, dit Ruffi, logea sept religieux cordeliers de l'étroite Observance de Saint-François et leur assigna à prendre pour leur entretien vingt-quatre florins d'or sur les deniers royaux de la claverie de Marseille ; mais pour rendre le lieu plus célèbre, il obtint de Sixte IV quelques ossements des saints Fabrien et Sébastien qu'il fit enchasser dans un reliquaire d'argent, fit faire de beaux ornements d'église, y mit encore quelques tableaux qu'il avait faits et surtout une image de saint François où Iolande, sa fille, femme de Ferri de Vaudemont, était représentée à genoux avec une de ses suivantes.

« Dans la suite, comme ce monastère n'avait pas assez d'étendue pour subvenir aux besoins des religieux, Palamède de Forbin, seigneur de Solliers, vicomte de Martigues, conseiller et chambellan du roi et gouverneur de Provence, expédia une commission à Jean de Forbin, son frère, sieur de la Barben et maître d'hôtel du roi, qui lui donnait pouvoir de se transporter sur le lieu et de donner à cette maison ce qui lui serait nécessaire, à la charge que ces bons pères prieraient Dieu pour le roi. »

C'est évidemment aux religieux Observantins qu'est due la création du village actuel, et son accroissement a dû être assez rapide, puisque, en l'année 1500, il était déjà dénommé sous la simple appellation de Saint-Jérôme, tandis qu'en l'année 1481, il n'était encore question que du *Conventus S. Hyeronimi*.

De cette maison de religieux, la seule chose qui reste, c'est l'église ; et encore, on sait que nous avons fait des réserves à cet égard.

Situé presque au pied d'une colline richement boisée, cet édifice, auquel, au dire de M. Meynier, des vestiges du cloître sont attenants, vestiges que nous déclarons n'avoir pu retrouver, est du style roman. La voûte est basse. Une seule nef latérale, à gauche, lui a été jointe à une époque que nous ne pouvons préciser. L'abside très-profonde, ajoute à la sensation assez singulière que l'on éprouve à l'aspect d'un en-

semble dont les proportions sont loin d'être régulières.

La façade de l'église est plus étrange encore. Elle est trop large, relativement à son élévation, et deux portes principales, accompagnées de chaque côté de deux autres portes beaucoup plus petites, s'ouvrent au-dessus d'un perron assez élevé auquel on arrive par deux rangées de marches. Le clocher carré, chétif et vulgaire, est sur l'arrière de l'église, au-dessus du cimetière, dont les dimensions sont exiguës.

Au-devant de la façade, se trouve une place assez large où l'on voit une croix de mission avec le millésime 1865.

On est bien obligé d'en convenir, le village lui-même de Saint-Jérôme n'offre aucun attrait; les maisons s'y trouvent un peu trop éparpillées, cherchant toutes à se donner la main sur le bord des nombreux chemins et des boulevards qu'on a récemment ouverts sur plusieurs points à la fois.

Cependant, au point de vue statistique, c'est une agglomération importante. La paroisse comptait, au dernier recensement (1876), 1253 habitants; un bureau de postes, (annexe B) sur la route, près de Malpasset; une école laïque de garçons; une école laïque de filles, etc.

Dans le quartier de Saint-Jérôme se trouvent, indépendamment d'un grand nombre de belles et vastes maisons de campagne, les hameaux de Malpasset (50 habitants), de la Rose (200 h.), de Notre-Dame (80 h.), des Durbecs (60 h.), de Saint-Mître (100 h.), les Serens (25 h.), le chemin de Sainte-Marthe (100 h.) (Voir *ces mots*.)

A l'Ouest de Saint-Jérôme, exposés sur une colline de 122 mètres d'altitude, se montrent deux anciens moulins à vent et deux vieilles bastides portant tous les quatre le nom de *Vento*.

Des deux moulins, l'un vient d'être converti en superbe *agachon*; mais d'un peu loin c'est une tour crénelée à l'aspect féodal. Quant aux bastides elles tombent presque en ruines, ceux qui les possèdent trouvant sans doute onéreux de les reprendre par la base. Pour ne pas paraître suspect dans la peinture que l'on pourrait en faire, cédons la plume à M. Marius Chaumelin.

« Des arceaux qui se réunissent à la voûte, des murs épais comme ceux d'une forteresse, une fenêtre à peine suffisante pour donner du jour, une tourelle basse, démantelée et crevassée terminant l'aile gauche et au centre du bâtiment principal un escalier de pierre tournant, tout cela rappelle le moyen-âge.

« A cent pas plus loin s'élève une autre masure du même âge, d'une architecture analogue, mais aussi nue, aussi sale, aussi triste. Par derrière se trouve l'ancienne chapelle.

« Un portail maçonné, une niche veuve de sa statue, une croix brisée, un toit rompu, des fenêtres ouvertes à tous les vents et dont le chassis vermoulu grince et gémit, un intérieur délabré et rempli de décombres, voilà ce qui reste de ce lieu de prières où les nobles sires de Vento venaient déposer leur orgueil consulaire aux pieds de l'Eternel. »

La famille de Vento ayant rempli un rôle considérable dans l'administration de la commune de Marseille, il convient que nous ne renvoyions pas seulement à l'étude des *Pennes* (Voir ce mot) ce que nous pouvons dire d'elle.

Le généalogiste Artefeuil nous fournit à ce sujet de nombreux renseignements.

La maison de Vento, l'une des plus illustres de Provence était originaire de Gênes, où elle tenait un rang distingué dès le Xe siècle. Elle fut même tellement puissante à cette époque que ses démêlés avec la famille de Corte et celle de Volta occasionnèrent des troubles dans l'Etat et ensanglantèrent plus d'une fois la ville.

Les annales de la République de Gênes font connaître : Simon Vento qui, vers l'an 1000, fut envoyé en qualité d'ambassadeur vers Philippe 1er; Guillaume, consul de Gênes en 1144; — Ogier, consul de la même ville en 1156, 1176, 1178 et 1192, et commandant de six galères armées contre les Pisans; — De 1140 à 1194 ces de Vento furent élevés à la dignité cousulaire jusqu'à douze fois, honneur insigne « dont aucune famille, dit l'histoire, ne peut se flatter d'avoir joui; » — Thomas, consul en 1194, fut fait conseiller du podestat de Gênes en 1223; — et Pierre fut élu podestat de Milan et podestat de Capriera; — enfin, Othon était amiral en chef de la République en 1262.

Cette famille n'était pas moins distinguée par ses richesses et ses domaines : vers 1300, George de Vento est appelé seigneur de Puypin, de Menton, de Castillon et de Roquebrune. Aimarus Vento était évêque de Grasse en 1376.

Adam Vento est le premier qui vint s'établir à Marseille, en 1426.

Perceval, fils d'Adam, fut élu syndic en 1464 et 1473. Il fut conseiller du roi René auquel il rendit des services signalés, et prêta des sommes importantes.

Il eut deux fils : Jacques continua la postérité; — Adam fut premier consul de Marseille en 1489; — Pierre fut élevé deux fois à cette dignité, d'abord en 1513, puis en 1524, lors du siége de la ville par le connétable de Bourbon. On vante sa fermeté et son courage dans cette circonstance mé-

morable; il avait été viguier de Marseille en 1503.

Louis de Vento, fils de Jacques, était viguier subrogé (subvicarius) en 1516, viguier titulaire en 1531, et premier consul en 1534. Ses enfants occupèrent aussi des charges importantes.

Charles ajouta à ses domaines la seigneurie des Pennes; ses richesses et son mérite le firent nommer viguier perpétuel en 1547; il remplit pendant trois ans cette haute dignité et s'en démit volontairement; il fut nommé consul en 1594. — Son fils, Marc-Antoine, premier consul en 1601 et 1608, commandait la milice de la ville en 1622, lors de l'entrée de Louis XIII à Marseille.

Christophle fut nommé consul de France à Alexandrie en 1570, gentilhomme de la chambre du roi (Henri III) en 1582. En 1589, il fut envoyé en ambassade à la Porte pour traiter avec le Grand Seigneur d'affaires importantes et pour demander la répression des pirates qui entravaient le commerce de France. — Ce Christophle eut pour petit-fils Louis, consul en 1655, et ne laissa que des filles.

Louis, seigneur de la Baume, eut de Madeleine d'Albertas, son épouse, Nicolas qui, lors de l'arrivée de Louis XIII, était lieutenant particulier du territoire de Marseille, et qui, en 1624, prit le titre de seigneur des Pennes comme héritier de son cousin Marc-Antoine, mort sans enfants.

Lazare Vento, sieur de la Baume, avait obtenu cette même charge en 1643; il épousa Rénée de Forbin de Janson et en eut trois fils : Louis-Nicolas dont nous reparlerons; — Laurent, chevalier de Malte; — et Gaspard qui fut chef d'escadre de la marine en 1701, défendit vaillamment le fort de Matagorda, près de Cadix, assiégé par les Autrichiens et les Anglais, et se distingua au combat de Malaga en 1711.

Louis-Nicolas Vento, marquis des Pennes et baron de Peyruis, fut premier procureur du pays en 1675; il eut quatre fils : Henri, qui continua la branche aînée; Toussaint, Paul et Laurent, tous trois chevaliers de Malte.

Toussaint, étant aide-major des galères, fut choisi pour commander une compagnie de quarante capitaines d'armes destinés à servir d'escorte à la princesse de Savoie, qui passait en France pour aller épouser Philippe V. Il plut à ce monarque qui le retint à son service, le fit enseigne des gardes du corps avec la commission de colonel, et le nomma peu après brigadier de ses armées. C'est avec ce dernier titre que Toussaint commandait huits cents cavaliers espagnols à la bataille de Luzara.

Henri entra d'abord dans les mousquetaires, puis dans la marine. Un acte de bravoure lui valut la croix de Saint-Louis, en 1703, et ses talents l'élevèrent jusqu'au grade de chef d'escadre.

Deux de ses fils entrèrent aussi dans la marine. L'aîné, Louis-Nicolas, ne se distingua pas seulement dans cette carrière, il s'occupa encore de littérature, fit un petit ouvrage intitulé : *La noblesse ramenée à ses vrais principes*, fut élu membre de l'Académie de Marseille, et prononça en 1770 l'éloge d'Honoré Armand, duc de Villars, gouverneur de Provence et protecteur de l'Académie.

Au moment où éclata la Révolution, J.-P. Louis Vento, fils du précédent, était procureur du pays.

C'est ainsi que cette illustre famille génoise compta depuis son établissement en France des hommes de mérite dans la diplomatie, dans l'administration publique, dans la marine et dans l'armée. Elle eut aussi de nobles représentants dans les ordres religieux.

Citons seulement Louis Vento qui fut abbé de Lure en 1580, et le vénérable Père J.-J. Vento qui mourut en odeur de sainteté après avoir vécu pendant treize ans dans un couvent de capucins.

Voilà bien des titres de gloire à conserver pieusement! Et cependant les colons de Sainte-Marthe et de Saint-Jérôme non-seulement sont hors d'état de rappeler le moindre souvenir, mais ils ne savent même pas prononcer comme il faut le nom de *Vento*. Pour eux les châteaux et les moulins des consuls, des guerriers et des littérateurs marseillais sont: *Leï bastido de Vente.*

SAINT-JOSEPH.

4e Canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 6,700 mètres.

L'agglomération principale du village de Saint-Joseph est située à l'angle du chemin vicinal n° 3 dit de Saint-Joseph et du chemin de grande communication n° 11.

Elle se compose d'une vingtaine de maisons tout au plus. Les distances portées sur le poteau indicateur sont : l'église, 200 m.; le Canet, 2 kil. 300 m.; Marseille, 5 kil. 500 m.

Le chemin vicinal n° 3 s'arrête à l'église; le chemin qui continue jusqu'à Fontainieu est la traverse de Fontainieu.

Du côté de Sainte-Marthe se trouve une minoterie importante vis-à-vis du Pension-

nat des Dames du Sacré-Cœur, ancien château de Saint-Joseph.

Tout près de l'église on voit un autre moulin. Ces trois établissements sont avec l'église, les constructions les plus considérables du quartier. Nous en exceptons un grand nombre de bastides et de châteaux disséminés sur divers points, dont quelques-uns se laissent apercevoir par les grilles de leurs avenues.

Saint-Joseph est desservi par une station du chemin de fer, ligne principale de Lyon.

Sa population totale est de 286 habitants.

C'est presque une banalité de dire que le territoire de Saint-Joseph a été habité par les Romains; n'appartenant pas à l'école de ceux qui voudraient qu'autrefois les collines et les plaines qui entourent Marseille eussent été de véritables solitudes, il nous semble absurde de répéter que de tout temps ces terrains ont dû être cultivés. Il a pu y avoir tout au plus des intermittences plus ou moins prolongées.

Malheureusement les preuves manquent souvent; c'est ce qui nous détermine à citer celles que nous rencontrons.

Mentionnons donc qu'il y a quelques années, à la suite de fouilles opérées dans le vallon de la *Mure*, on découvrit des monnaies d'argent romaines parfaitement conservées.

A l'extrémité du territoire de Saint-Joseph du côté des Aygalades, on remarque des ruines plus ou moins reconnaissables, à l'endroit dit le *Castelas*, au sommet d'un côteau. Ces ruines pour M. Gilles sont celles d'un habitat celtique.

Nous nous garderons bien de contredire un savant avec lequel nous avons fait plus d'une fois des recherches archéologiques. Le Castelas a pu fort bien servir de retraite, de poste fortifié pour les populations autochtones, mais ces stations élevées, au lieu d'avoir été abandonnées tout d'un coup, ont dû, d'après notre système, servir plusieurs fois de retraite, à de longs intervalles et à des générations différentes, lorsque des circonstances identiques se renouvelaient.

Les mots de *Castellas* et de *Castelar* disent la même chose; c'est un poste fortifié, qu'il s'agisse d'un château régulièrement bâti et important ou d'un simple retranchement. Pas de discussion à avoir sur ce sujet; mais ces fortifications ont pu vivre pendant deux ou trois mille ans, à la condition d'être réparées, entretenues ou modifiées, suivant les besoins de l'époque; souvent même elles ont pu rendre des services différents.

Mais une traduction de mot sur laquelle nous ne sommes pas d'accord avec M. Gilles, est celle de *Vetus*, épithète donnée au *Castellarium* cité par la charte n° 53 du Cartulaire de Saint-Victor.

Castellarium vetus, nous dirait M. Gilles, veut dire *vieux château*, comme il a dit que *Massilia vetus* signifie *vieux Marseille*.

Or, de la même manière que nous avons cherché à démontrer que *Massilia vetus* signifie Marseilleveire ou Vigie de Marseille, nous tâcherons de prouver que *Castellarium vetus* veut dire Châteauveire ou Vigie du château.

Le territoire de Marseille, avons-nous déjà écrit dans d'autres articles, et écrirons-nous encore, était jadis surveillé par des postes d'observation placés le long de la côte et sur les points extrêmes de son terroir. (Voir *Marseilleveire*, *Luminy*, *Endoume*, *les Trois-Lucs*, etc.). L'un de ces postes était le *Castelar*.

Vetus est la traduction littérale de vieux, *vieille*, mais le mot de vieille est le même que celui de veille, veilhe, autrement dit *Vigilia*. Les erreurs de ce genre s'expliquent facilement. Les ruines étant vieilles pour ceux qui les voient et ignorent la date à laquelle par le fait du temps ou par celui des hommes elles sont devenues en cet état, sont d'autant mieux désignées par l'appellation de vieux, de vieille, de *vetus*, qu'on s'explique moins leur destination primitive. C'est ainsi que le *Castellum de Vigilia* de Port-Pin s'appelle, de nos jours, *Casteou-Viei*; que Castelveire de Saint-Blaise s'est appelé officiellement Château-Vieux; que Cœni Vigilia, Canneveire se nomme *Cannevieille*; que Marseilleveille, devenue Marseilleveire, a été *Massilia vetus*.

Le Castelar de Saint-Joseph était vieux, non pas seulement parce qu'il était ruiné, mais parce que, à l'époque où les feux, les farots et les vigies étaient organisés avec ensemble, c'était une veille, une veilhe, un *Castellarium vigiliæ*.

Si notre explication ne s'attachait qu'à un point isolé, peut-être pourrait-on la battre en brêche; mais quand des analogues échappent à la critique, quand un système se défend en quelque sorte de lui-même, il semble que le bon sens suffit pour trancher la question en sa faveur.

Le quartier de Saint-Joseph est un de ceux qui portent un nom que rien ne justifie. Il n'a historiquement pas plus de droit à être appelé *Saint*, que Saint-Tronc (*Centro*), Saint-Thyrse (*Centhis*), Saint-Marcel (*Castellum Massiliense*), Sainte-Marguerite (*Guadum Margarita*), etc.

La vallée de Joseph ou des Juifs est devenue *Sainte* lorsqu'on y a construit une église, et il est fort probable, pour ne pas dire certain, que c'est pour ce seul motif que la population a pris l'habitude de la distinguer par l'épithète que l'on donne aux bienheureux.

Deux chartes fort anciennes de Saint-Victor ne laissent pas à cet égard le moindre doute dans notre esprit. Au Xme et au XIme siècle les rédacteurs de ces actes ne manquaient jamais de désigner par le nom de l'église, de la chapelle ou de l'oratoire les localités où se trouvaient déjà des édifices religieux. Mais quand ces quartiers sont appelés autrement que par le nom de l'église, c'est qu'aucune église ne s'y trouvait.

En ce qui concerne Saint-Joseph, le doute n'est pas permis. Nulle part, si ce n'est depuis le XVIIme siècle, époque à laquelle son église a été construite, nous ne voyons figurer le mot de *Saint*.

La vallée a porté jusque là la dénomination de *Juive*, si bien qu'elle l'a même conservé jusqu'à présent. Or, s'il est un mot qui rappelle celui de juif c'est assurément le mot de Joseph. Cette appellation de Joseph se retrouve d'ailleurs indiquée en toutes lettres dans une des deux chartes que nous citons.

Dans la donation faite par Honoré, évêque de Marseille et le chapitre, en faveur de l'abbaye, vers l'année 965 (charte 23), on lit ceci :

.... « Et in alio loco, *valle* que nominant *Judaïca*, cum vineis et campis vel quantum ad illam vallem pertinet. »

Dans la charte n° 53, de l'année 1057, où figurent de nombreuses donations ou ventes faites par divers à l'abbaye, il est dit :

« Ipsa autem terra quam Dumidia vendidit... in valle Longa prenominata, terminatur quidem : ab oriente terra de Bernardo de Sancto-Marcello ; ab occidente Font Cooperto ; a meridie Castellario vetere ; a septentrione podio quod est infra eam et *vallem Joseph*. »

Pour le lecteur qui a la clé des noms cela ne saurait être plus clair. La *valle Longa* est le vallon Notre-Dame-de-la-Douane ; la *Font Cooperto* est le ruisseau des Aygalades, *Aqua lata*, eau cachée, synonyme de fontaine couverte ; le *Castellario vetere* est le Châteauveire dont nous avons parlé tout à l'heure, la *Vallem Joseph* est la vallée de Saint-Joseph qui est au-dessous de la montagne, *podio*.

En 1272, à la date du 27 novembre, la vallée se nomme *vallis Juzaiga* ; le 30 juin 1278, un notaire l'appelle *val Juzequa* ; le 4 septembre 1298, on la désigne sous le nom de *vallis Judayca*.

A fort peu de choses près, dans les actes publics du XIVme siècle, le nom demeure le même ; citons : 5 décembre 1303, *val Juseca ;* 19 novembre 1312, *vallis Juega ;* 28 juin 1320, *val Juzyega ;* 27 août 1357, *val Juhega.*

Le 14 décembre 1480, Charles d'Anjou en créant la seigneurie de Septèmes en faveur de Basco de Arugo, dit que ses limites s'étendent depuis le *castel Jusiou* jusqu'au *Bolhidor* (les Bouillidous).

Le 15 mai 1597, c'est encore *val Juzega* ; en 1614, *val Juegue ;* en 1667, *val Juegue.*

Toutes ces formes de noms sont suffisantes, croyons-nous, pour démontrer que la vallée Joseph est la même que la vallée Juive, le val Juegue de nos jours.

Il nous sera difficile d'expliquer pourquoi ce nom lui avait été donné et nous ne nous hasarderons pas à résoudre ce problème. Nous constaterons tout au plus que, indépendamment de ce val, il y a un autre *camp Jesiou* sur le versant Nord de l'Etoile, près de Mimet, et le Mont Juif près de Bon-Secours (Voir ce mot).

On comprendra bien, après ce que nous venons de dire, qu'il serait difficile de retrouver dans le quartier de Saint-Joseph un édifice religieux vraiment ancien.

Nous avons bien lu quelque part qu'on y voyait jadis une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, mais nous ignorons où elle pouvait se trouver. Nous sommes mieux renseigné, en ce qui concerne l'église actuelle.

Cette église à laquelle le presbytère est attenant, est isolée et située à gauche de la traverse qui conduit de Saint-Joseph à Fontainieu. Du côté droit on voit une minoterie de quelque importance ; en face, s'ouvre le portail de la propriété Loire. Entre les deux se trouve une espace vide, tenant lieu de place, dont un angle est ombragé par un vieil orme.

L'église qui a toutes les apparences d'une chapelle rurale est à une seule nef avec deux chapelles de chaque côté.

Elle a été fondée en suite de la donation du terrain, faite le 27 mai 1648, par Madame Ingouiranne. Les sieurs Honoré de Martin et Louis Savournin furent chargés de la faire construire. Le quartier s'appelle dans cet acte la *Fremo morte*.

Fermée pendant la Révolution, (elle était alors succursale de la cathédrale) l'église fut rouverte en 1802, puis agrandie en 1824. Le clocher a été remis à neuf en 1812. Le presbytère date de 1857.

Saint-Joseph était fort peu connu avant la Révolution. Il doit sa notoriété au château que posséda Antoine d'Anthoine, en faveur de qui il fut érigé en baronnie.

Le château a été bâti, dit-on, au XVIIIe siècle par M. de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople. Peu avant la Révolution, il appartenait à M. Hugues, négociant marseillais, qui fut supplicié. C'est à son fils que, vers 1800, d'Anthoine l'acheta.

Nous empruntons à Augustin Fabre quelques renseignements sur ce personnage qui ne manque pas de relief à plus d'un titre.

D'Anthoine appartenait à une famille de magistrats d'Embrun ; il vint fort jeune à Marseille et entra daus une maison de com-

merce. Ses aptitudes bien marquées l'ayant fait distinguer par son patron, celui-ci le mit à la tête de sa maison de Constantinople qui, grâces à lui, devint rapidement prospère. Mais les talents du jeune commis se montrèrent bientôt sous un jour plus favorable encore.

« La Russie, dit A. Fabre, avait obtenu par le traité de Kaïnardgy, conclu avec la Porte, le 21 juillet 1774, la navigation de la mer Noire et en 1778, Catherine II avait fondé le port de Cherson pour servir d'entrepôt au nouveau commerce de son empire avec les diverses puissances de la Méditerranée.

D'Anthoine présenta au comte de Saint-Priest, ambassadeur du roi près la Porte-Ottomane, un mémoire au point de vue des intérêts français. Le gouvernement en adopta toutes les idées; il chargea d'Anthoine d'une des missions les plus importantes dont un simple particulier puisse être investi et le fit voyager en Russie et en Pologne aux frais du roi, afin d'y recueillir les instructions nécessaires au succès du commerce de la mer Noire. L'établissement de Cherson prospéra, grâces aux soins de ce grand négociant qui fraya le premier la route et la mer Noire fut bientôt couverte de nos vaisseaux. Louis XVI récompensa les services de d'Anthoine en lui accordant des lettres de noblesse qu'avait sollicitées le comte de Saint-Priest.

« Ce citoyen distingué revenu à Marseille, continua ses relations avec les ports de la Russie sur la mer Noire. Il fit aussi un commerce considérable dans les échelles du Levant, dans les Indes Orientales et dans la Louisiane. Mais quelque importantes et nombreuses que fussent ses affaires, il ne laissa pas que d'occuper avec zèle une place dans plusieurs de nos assemblées locales. »

La Révolution et la guerre eurent pour résultat de le faire retirer du commerce; et même en 1793, à l'éloigner de Marseille.

Au rétablissement des affaires d'Anthoine revint à Marseille et il fut nommé successivement membre de la Chambre de Commerce, premier député de la ville près le ministre de l'intérieur, membre du conseil municipal, président du collége électoral du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône.

Dès les premières années de l'empire, Napoléon dut songer à l'homme qui était le mari de la jeune personne dont on lui avait refusé la main, alors qu'il n'était que simple officier d'artillerie.

En 1786 il avait épousé Mademoiselle Clary, sœur de Marie-Julie qui, en 1794, se maria à Joseph Bonaparte, futur roi de Naples et d'Espagne, et de Eugénie-Bernardine-Désirée qui, en l'année 1798, devint la femme de Bernadotte, futur roi de Suède.

En 1805, les trois mairies de Marseille ayant été réunies comme précédemment en une seule, d'Anthoine fut nommé maire. Il justifia ce choix, aux yeux de ses concitoyens, en publiant cette même année son *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire.*

D'Anthoine se distingua par plusieurs grandes qualités et fut administrateur habile. La considération universelle l'entoura. Deux de ses filles épousèrent le comte Decrès et Suchet qui devint maréchal de France, duc d'Albufera. Un titre nobiliaire nouveau devait rehausser le blason que lui avait donné Louis XVI.

En 1808, Napoléon le créa baron de Saint-Joseph et d'Anthoine fonda un majorat pour rendre ce titre transmissible dans sa famille. Le premier héritier de ce majorat fut son fils François d'Anthoine qui se distingua dans la guerre d'Espagne (1812) et devint général de division.

D'Anthoine possédait dans la commune de Marseille plusieurs propriétés; la terre dont il prit le nom fut celle de Saint-Joseph. Quant au baron, parvenu à l'âge de 64 ans, en 1813, il se démit de ses fonctions de maire et jouit d'un repos mérité jusqu'au moment de sa mort (22 juillet 1826).

Le château de Saint-Joseph n'a pas seulement servi de demeure à d'Anthoine.

Charles IV, roi d'Espagne, d'abord interné à Compiègne par Napoléon, en 1808, ayant demandé à s'établir à Marseille, d'Anthoine s'empressa d'offrir son château qui, bien que très vaste pour un particulier, ne tarda pas à devenir insuffisant pour un souverain qui, tout dépossédé qu'il était, avait une suite fort nombreuse. Les personnages qui, au mois de septembre 1808, descendirent dans le château de Saint-Joseph, furent Charles IV, sa femme Louise-Marie-Thérèse de Bourbon-Parme, leur troisième fils l'infant Don François de Paule, le tout puissant favori Manuel Godoy, prince de la Paix, et les seigneurs de la vieille cour qui avaient accompagné leur maître.

La même année qui vit mourir le baron de Saint-Joseph, fut funeste au maréchal Suchet, duc d'Albufera, car celui-ci succomba dans le château de son beau-père.

Trois années après (1829), la famille jugea à propos de vendre la propriété aux Dames du Sacré-Cœur, qui ne tardèrent pas à y établir un pensionnat.

Tout en respectant les anciens locaux dont l'architecture est noble et grandiose, ces dames ajoutèrent un corps de bâtiment considérable et une chapelle fort ornementée.

C'est dans le territoire de Saint-Joseph que se trouvent les domaines de la Mure et de Fontainieu.

La Mûre est une ferme isolée, à 1500 mètres de la limite de Septèmes et à 3500 mètres de Saint-Joseph, sur un des premiers contreforts de la chaîne de l'Etoile. Il n'y a rien d'extraordinaire à signaler.

Ce domaine appartenait aux Bourguignon de la Mûre, dont l'un, Balthazard, fut consul de Marseille en 1573 et en 1606, et l'autre, Joseph, occupa le même emploi en 1648.

Ce dernier, ainsi que son frère François, firent partie du Conseil en 1652.

Fontainieu est à trois cents mètres au N. de l'église de Saint-Joseph devant laquelle il faut passer quand on veut aller au *Château* et à la ferme attenante.

Pour si haut que l'on remonte dans les études locales, on retrouve le nom de Fontainieu ; la forme du nom a pu varier, mais il demeure toujours reconnaissable. Au XIII[e] siècle c'est *Fontainils*, de la même façon que Morgiou était *Morgils* et Sormiou *Sormils* ; au XIV[e] siècle c'est *Fontaynilhas* ; au XV[e] siècle, *Fontaynieulx* en Français et *Fonteyniou* en provençal.

Mais il ne faudrait pas croire que durant le moyen-âge, Fontainieu ait été une forteresse ou un village ceint de murs ; de tout temps ce n'a été qu'une ferme ou une maison d'habitation recherchée à cause de la fontaine abondante qui s'y trouvait et dont on a dû se servir pour arroser les terres. En 1359, le propriétaire s'appelait *Giraudus de Fontaynillis castellanus castri de Alaudio.*

La propriété fut acquise par une famille *Barriga*, d'origine catalane, qui était venue s'établir en France, sous Louis XIV.

Lorsque la Catalogne fut séparée du royaume de France, la famille de Barriga demeura à Marseille et francisa son nom.

Vers 1774, Barrigue de Fontainieu, conseiller de la ville dans l'ordre de la noblesse, membre de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille, fit subir à son château une restauration complète et l'exhaussa d'un étage.

Pendant la Révolution, les membres de la famille émigrèrent. L'un d'eux, Prosper-François-Irénée, devint le peintre-paysagiste dont quelques toiles ornent le musée de Marseille. Il fut membre de l'Académie des lettres, sciences et arts de sa ville natale ; mais, vers la fin de sa vie, il perdit la vue. Il mourut le 28 septembre 1850.

Les derniers Fontainieu se plûrent à embellir leur propriété ; non contents de planter des allées de platanes et de marronniers, ils creusèrent une vaste pièce d'eau et animèrent les terrasses et les bosquets de statues allégoriques et mythologiques.

Au fond de la terrasse d'où l'on jouit d'une fort belle vue, et adossé presque à la montagne s'élève le château formant un corps de logis à deux étages et à trois façades d'égales dimensions. Derrière se trouvent les dépendances et la ferme.

A l'heure où nous écrivons ceci, de profondes modifications sont opérées à la propriété par M. le marquis d'Estourmel, gendre du comte de Castellane (des Aygalades) qui avait acquis Fontainieu depuis un certain nombre d'années. La pièce d'eau a été comblée, des arbres ont été plantés à sa place. L'aspect général est profondément changé. L'eau qui jouait un si grand rôle dans le paysage, et qui avait fait la réputation de Fontainieu ne s'aperçoit presque plus.

Nous ne savons si l'on fera disparaître le restant des plaques de marbre qui étaient incrustées sur les murs du château ou si l'on rétablira celles qui ont disparu, mais nous devons mentionner les vers français ou latins qu'on avait gravés sur ces plaques, car ces vers ont eu pour auteurs Barthélemy et Méry.

Ces deux poètes ont passé à plusieurs reprises leur villégiature à Fontainieu ; traités magnifiquement par les maîtres du logis ils payaient leur écot en distiques latins ou en strophes françaises.

Un jour ou l'autre on sera bien aise de retrouver ces improvisations des deux poètes, aussi allons-nous les transcrire en indiquant la place qu'elles occupaient. Nous nous hasarderons toutefois à faire remarquer qu'on ne reconnaît guère dans ces vers le style merveilleux et l'esprit éblouissant dont les deux poètes émaillaient d'habitude leurs productions.

1° Plaque au centre du *perron*.

Fons hortis animam infundit, fons vallibus umbram
Spargit et arboribus mollia saxa facit ;
Fons canit in silvis, fons villæ numen habetur
Villaque numen habet frigida fonte suo.

MB.... Y

2° Plaque à droite du perron.

Quæ procul aspicio mihi suadent otia ruris :
Per mare nulla quies, durus in urbe labor.

MB..... Y

3° Plaque à gauche du perron.

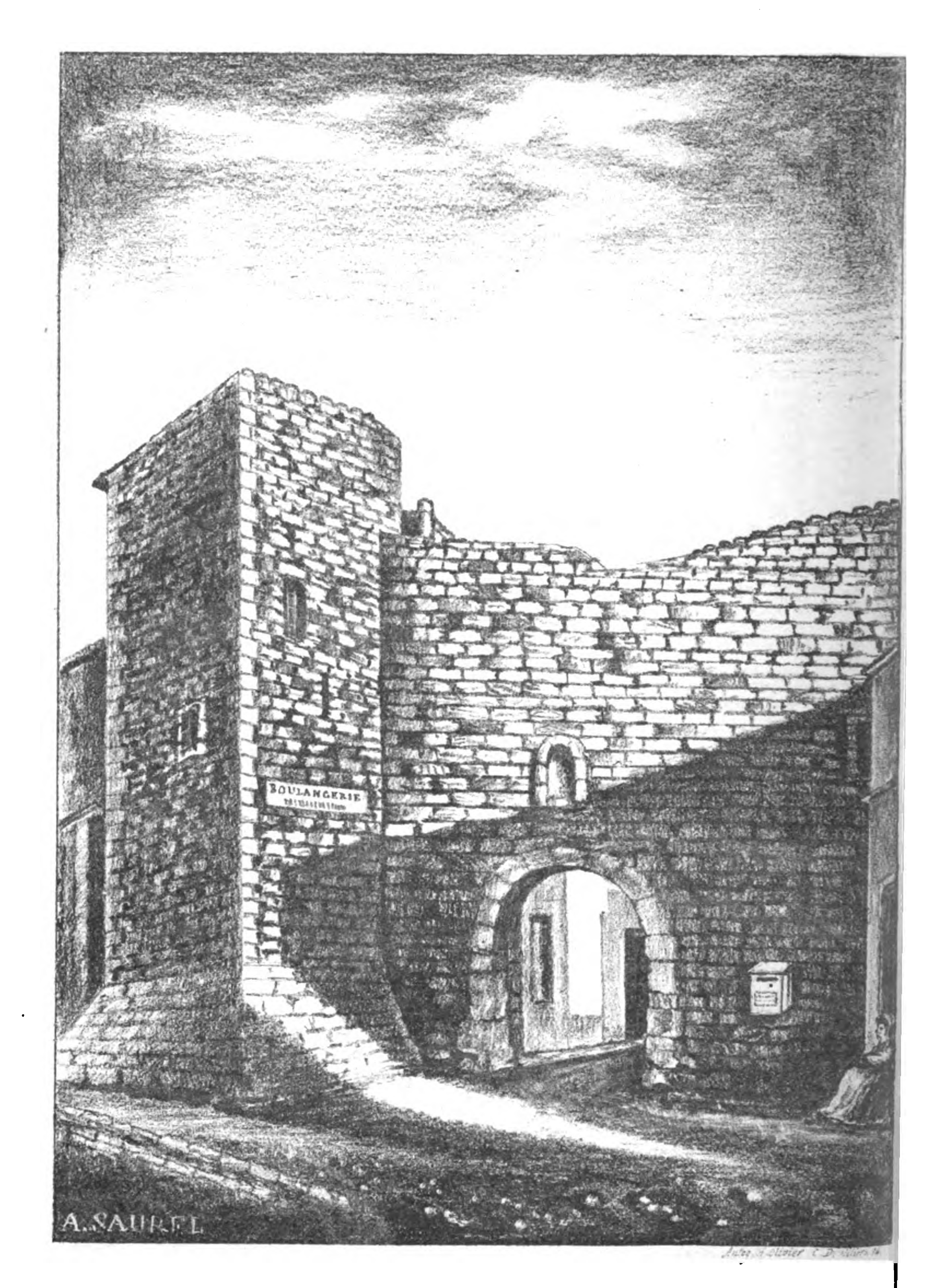
Florea maternis exultant fontibus arva ;
Villam fonticolam murmure plaudit aqua.

MB...... Y

4° Plaque sur la *façade principale*, à droite de la porte.

Le cri de la cité lointaine
A nos pieds meurt en arrivant ;
Nous n'entendons que la fontaine
Ou le pin qu'agite le vent.
C'est un cloître aux mouvants portiques
D'arbres taillés en nefs gothiques :
Le sage y trouve un doux accueil ;
On goûte en ce lieu solitaire
Tout le calme du monastère
Bâti sur l'orageux écueil.

MB..... Y



LE BARRI DE SAINT-JULIEN

5° Plaque sur la *façade principale*, à gauche de la porte.

Puisque un froid sépulcre de marbre
Est notre dernière maison,
Vivons à l'air, dormons sous l'arbre,
Parlons d'amour sur le gazon.
Laissons notre ville inhumée
Dans son noir linceul de fumée,
Ici notre azur est si beau!
L'air est si léger dans l'espace
Qu'on ne sent pas l'heure qui passe
Et nous pousse vers le tombeau.
MB..... Y

6° Plaque sur la *façade occidentale* (1)

La rose au front et l'amphore à la main,
Horace a dit sur son mode romain :
Maître d'une maison dorée
Un jour tu quitteras ces lieux.
Tes jardins, ta femme adorée,
Doux plaisirs de l'homme oublieux.
Ces beaux arbres que ta main plante
Sans toi verront bien des hivers;
Tes ans sont courts, leur vie est lente,
Tu vieilliras, ils seront verts.
Sur ton cercueil que la mort plombe,
Ils te feront tous leurs adieux,
Nul ne te suivra dans la tombe,
Hormis le cyprès odieux.
MB....... Y

7° Plaque sur la *façade orientale*,

La vie a deux banquets pour le poète ermite :
La coupe de nectar et le breuvage amer.
Fontainieu me l'annonce : il a pris pour limite,
A l'Orient, l'eau douce, à l'occident, la mer.
MB.. .. Y

8° Sur l'écusson de la porte principale (*façade méridionale*).

Ille terrarum mihi prœter omnes
Angulus ridet.
(Horace, Ode VI, liv. II).

9° Plaque au-dessus du *poulailler* (dans le bosquet de marronniers).

Le bonheur est pour l'homme une fleur qui se fane!
Le bonheur est ici loin d'un monde profane,
A l'ombre du tilleul et du frais marronnier!
Dans l'air pur de ces lieux, je me sentis renaître;
L'ambitieux mortel y voudrait vivre en maître!
Je serais trop heureux d'y vivre en prisonnier.

Un autre marseillais plus célèbre encore que Méry et Barthélemy a souvent fréquenté les bosquets de Fontainieu durant son enfance. L'illustre Thiers a couru dans ces bois comme dans ceux des Aygalades. Lorsqu'il vint à Marseille au mois, de novembre 1876, il voulut revoir le théâtre de ses exercices de collégien. Le 15 de ce mois, il le parcourut avec ce sentiment ineffable de plaisir que donnent des souvenirs de 70 ans. C'était sa dernière excursion dans les environs de sa ville natale.

Bibliographie : Mémoire pour les sieurs syndics et adjoints du quartier le Canet à Marseille, contre messire L. P. Audibert, prêtre desservant l'église du quartier de St-Joseph.
Aix, Adibert, 1777.

(1) Cette pièce devait être précédée du distique suivant, de façon à former avec la pièce elle-même un total de 365 lettres, nombre des jours de l'année.

SAINT-JULIEN

6° Canton, 19° Arrondissement de police, 7° arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 5,800 mètres.

Les Romains ont laissé en Provence des souvenirs vivaces, et les traces de leur séjour sont trop nombreuses pour qu'on puisse élever des doutes sur la durée de leur occupation. Mais, renchérissant les uns sur les autres, beaucoup d'historiens locaux ont tellement multiplié les probabilités, qu'il n'est presque plus un point de notre territoire qui n'ait été fondé, colonisé ou embelli par ce peuple conquérant.

Saint-Julien est une des localités de la banlieue qui serait due à la station de l'armée de Jules César. De Jules à Julien il y a si peu de différence qu'ils ont trouvé que c'est le même mot et par conséquent que Saint-Julien est une fondation du vainqueur de Marseille.

Nous ne serons pas aussi sûr que nos devanciers de l'origine romaine de ce village, tant que nous n'aurons qu'un nom pour document. Aussi, laisserons-nous tout entière à MM. Louis Méry et Guindon la responsabilité de la phrase qui suit:

« On sait que Jules César avait établi sur l'emplacement de ce village un camp d'observation, et que, après le siége de Marseille, on y bâtit un bourg qui conserva le nom de *Julii Castrum*, d'où est venu dans la suite le nom de Saint-Julien. »

Nous ne voulons pourtant pas nier absolument l'existence d'un établissement romain quelconque dans ces parages : à plusieurs reprises il a été trouvé, Ruffi l'affirme, dans le jardin du presbytère, une multitude de briques antiques et de cercueils à demi brisés. Il y a quelques années à peine qu'en réparant les dégâts occasionnés par la dérivation du Canal qui coule au-dessous de ce même jardin, on découvrit des tombeaux du même genre.

On montre en outre, tout près de l'église, une inscription et un puits. L'inscription est bien romaine, mais qui nous dira l'âge du puits? Quant aux ruines des remparts qui dateraient de Jules César, nous les avons vainement cherchées. Il y a bien une porte avec des restants de murs anciens, mais nous ne les acceptons certainement pas comme contemporains de l'auteur des *Commentaires*. Nous aimons mieux penser qu'ils datent, comme tant d'autres murs, du XII° ou du XIII° siècle, époque à laquelle il faut faire remonter la construction des fortifications d'un grand nombre de villages de Provence.

Énumérons les titres anciens dans lesquels il est question de Saint-Julien

18 Mai 1141. — Le château est attribué à l'église de Marseille par le pape Innocent II.

1150. — Raymond-Bérenger étend sa protection sur le *Castrum Juliani* (Ruffi, II, 284.)

1153. — Anastase IV confirme cette possession en faveur de l'évêque.

1165. — Pierre II, évêque de Marseille, voulant terminer quelques différents existant entre lui et le prévôt et les chanoines de la cathédrale, fait intervenir les évêques de Carpentras et d'Antibes qui statuent que l'église de Saint-Julien appartiendra dorénavant au prévôt et aux chanoines.

1212 — *Castrum Juliani* est compris dans l'énumération des villes, terres et châteaux, dans le partage de la vicomté de Marseille entre Roncelin, Hugues de Baux et Gaspard Adhemar.

On aura remarqué sans doute que jusqu'à présent Saint-Julien est nommé tout simplement *château Julien* et non château de *Saint-Julien*. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIII[e] siècle (13 septembre 1281) qu'il est appelé *Castrum Sancti Juliani*.

Précédemment, il n'en est pas question, ou tout au moins il n'est question que d'une église établie dans une vallée voisine appelée *Logognana*, laquelle renfermait un petit lac qui a été, par la suite, desséché et cultivé, soit la vallée des Caillols. C'était *Ecclesia Sancti Juliani que videtur esse fundata in valle de Legonano* (Année 1057). Cartulaire de Saint-Victor, n° 53.

Ruffi ne s'y est pas trompé quand il écrivait ceci :

« L'église était autrefois dans la vallée de Legognana, mais cet édifice a disparu et celui qu'on voit aujourd'hui sur la hauteur n'a été construit que vers la fin du XVI[me] siècle. »

Cette église existait encore à la fin du XIII[e] siècle, puisque par son testament de l'année 1266, Bertrand de Baux, entre autres legs, donne une somme à l'église *Beate Marie de Legognana*.

Nous sommes donc autorisé à croire que Saint-Julien n'a pris le nom de *Saint* qu'à l'époque où le *Château Massilien* devenait *Saint-Marcel* et que la transformation du nom s'est faite de la même manière.

En rapprochant les documents relatifs aux deux localités on voit que les deux châteaux étaient bâtis sur la hauteur et que les églises avaient été construites au-dessous, en quelque sorte sous leur protection. Les deux châteaux sont devenus *saints* quand à leur tour ils ont possédé un édifice religieux.

Cette théorie n'est nullement en contradiction avec ce que l'archéologie démontre au sujet des églises fortifiées.

Ici ce sont les églises qui se réfugient derrière des remparts, là, ce sont des tours et des murailles crénelées qui protégent les églises elle-mêmes.

Nous ignorons en quelle année l'église de Saint-Julien fut érigée en paroisse ; nous savons seulement qu'elle le dispute en ancienneté à celles de Saint-Marcel et de Château-Gombert et que ce titre ne lui fut enlevé qu'après la Révolution. Les Caillols, les Martégaux et les Olives en dépendaient.

Saint-Julien, seigneurie avec droit de juridiction, était un prieuré assigné au Cabiscol ou chantre de la cathédrale, (*caput chori*) et lui donnait le droit de percevoir sur le territoire une dîme annuelle de 80 émines de blé.

De nos jours, Saint-Julien forme un village de 1,173 habitants (recensement de 1876). Il est situé sur une colline de 152 mètres d'altitude qui domine les Caillols, les Comtes, etc., au Sud et l'on y parvient par le chemin vicinal n° 6 qui, laissant Saint-Barnabé à droite, se dirige vers le N.-E. Ce chemin se maintenant sur le plateau descend ensuite jusqu'à la rencontre du chemin de grande communication n° 11 et remonte enfin jusqu'aux Trois-Lucs (*Tres-Luz*) et à la limite d'Allauch.

Sur le plateau même de Saint-Julien, du côté des Olives, il y a quelques belles propriétés avec de jolis bosquets. L'eau du Canal les arrose, grâce à une turbine placée un peu au-dessus de Saint-Barnabé. Quant à la branche secondaire qui coule de l'autre côté de la colline, au-dessous des dernières maisons du village, c'est la dérivation connue sous le nom de Saint-Barnabé. (Voir tome I, page 59).

Il y a plusieurs monuments à visiter à Saint-Julien. C'est d'abord un restant de rempart d'une construction mauvaise et médiocrement régulière dans lequel s'ouvre une porte à plein cintre, flanquée de deux tours carrées, qui conduit à l'église et à la partie basse du village. C'est ce que les uns appellent la fortification romaine, les autres le château de la reine Jeanne.

Pour nous ce n'est ni l'un ni l'autre : ce sont les restes du *castrum Juliani* qui remontent au XI[me] ou XII[me] siècle ; des traces de réparations faites à diverses époques sont fort apparentes.

Quoique l'origine de ce château soit discutable, le château lui-même est curieux, car c'est le seul échantillon d'architecture militaire du moyen-âge, de la banlieue de Marseille, que l'on puisse comparer à celui de Saint-Marcel.

A trente mètres de cette porte, on montre un puits de vingt mètres de profondeur taillé dans le roc. C'est un ouvrage romain, dit-on. Romain ou non, c'est lui qui alimentait les habitants du château et qui sert encore de

nos jours aux habitants de Saint-Julien qui ne peuvent avoir à leur service les eaux du Canal.

Au-devant de l'église et au centre d'une petite place, d'où l'on plane sur le territoire des Caillols, etc., et sur une étendue de terrain bornée par la montagne de Saint-Cyr, on voit une stèle funéraire romaine parfaitement conservée qui sert de piédestal à une croix de fer. L'inscription, d'une netteté parfaite, est ainsi conçue :

D M
M CARISI MAXI
MINI
CARIS PACA
TVS
FRATRI PIISSIMO

Ce qui veut dire : Aux Dieux mânes, Marcus Carisius Paccatus à son frère bien-aimé Marcus Carisius Maximinus.

D'où cette inscription a-t-elle été tirée et qui a eu le bon esprit de la mettre en évidence ? Nous ne savons. Nous croyons cependant qu'elle fut recueillie dans le temps près du jardin des Minimes, dans le quartier de la Plaine, et que c'est la même dont a parlé Grosson.

On ne peut s'empêcher de remarquer que le *Dis manibus* païen va peu avec l'emblème chrétien qui le surmonte. Ne pourrait-on pas transporter le monument au Château-Borély et donner à la croix un socle plus en harmonie avec le signe de la Rédemption ?

L'église elle-même mérite une visite.

Une façade fort jolie et une abside ogivale, du style du XVe siècle, encadrent le corps de l'édifice, qui est du style roman ; mais, grâce aux peintures dont les murs sont chargés, l'illusion est complète. Ces travaux ont été exécutés sur l'initiative de M. l'abbé Décanis et grâce aux fonds recueillis par lui en 1859-1860.

Le clocher carré est surmonté d'une horloge. Ce clocher est postérieur à l'église elle même que M. Ruffi dit avoir été construite à la fin du XVIe siècle.

Ruffi s'est trompé d'un siècle ; car sur la pierre formant la clé de voûte, au-dessus de la niche de saint Pierre, au bas de l'église, le millésime de 1696 a été gravé comme une preuve indiscutable.

Elle a pour titulaire saint Julien de Brioude, soldat, compagnon de saint Ferréol.

Il y a en outre dans le village une chapelle des Pénitents blancs de la Sainte-Trinité, qui fut fondée le 11 mai 1606, sous le titre de Sainte-Anne.

Il existe une école communale laïque de garçons ; et une école libre de filles (sœurs de la Providence de Gap).

Au point de vue de l'industrie on peut signaler des fabriques de tuiles et d'importants fours à chaux, au bas de la côte, du côté des Olives. Il y a aussi des carrières de sable jaune employé avec succès pour l'embellissement des jardins, provenant d'un ban de tuf percé de plusieurs grottes ou *baoumos*, et quelques carrières de plâtre.

Sur certains autres points du quartier on trouve des rochers de nature calcaire percillés et crevassés qui saillent hors de terre; on les exploite pour la construction des grottes en rocaille dans les jardins de Marseille. On peut voir les plus beaux spécimens du genre dans la chapelle du *Calvaire*, qui fut construite en 1820, sur l'emplacement de l'ancienne église des Accoules.

Les botanistes recherchent avec succès dans les environs les plantes suivantes : Vicia Narbonensis, V. bithinica, Kentrophyllum cœruleum, Echinna calycinum, Linaria græca, Allium nigrum, Poa compressa, Serrafalens intermedius.

Non loin de Saint-Julien se trouve le château de Beaumont-Lemaître dont les deux noms sont portés par deux rues de Marseille, avoisinant la fontaine des Allées de Meilhan.

La terre de Beaumont fut érigée en seigneurie avec juridiction en faveur de Clans de Beaumont, par lettres royales du 20 septembre 1475. On l'appelait alors *Castrum de Bellomonte*. Elle comprenait divers tennements désignés sous les noms de la *Bombardière, la Cavasse, la Bastide-Rouge, la Magne, le Grand-Camp, la Dragone*. Plus tard, donation en fut faite par le roi François Ier à Jacques de Douze-Mille, seigneur de Romilion (décembre 1541).

Henri III fit donation de la seigneurie et de la terre à Renée de Rieux de Châteauneuf, sa maîtresse, dame d'honneur de Catherine de Médicis, lors de son mariage avec Philippe d'Altoviti, baron de Castellane, capitaine des galères. (Voir le mot : Altoviti, Tome Ier, page 104).

Renée eut deux filles : la fameuse Marseille dont les vers excitèrent l'admiration de ses contemporains et Clarice qui épousa Pierre Lemaître, seigneur de Brosses, capitaine au régiment de Champagne, réfugié à Marseille, en 1609, à la suite d'une affaire d'honneur.

C'est par suite de ce mariage que le nom de Lemaître fut adjoint à celui de Beaumont. La famille s'allia plus tard à celle de Gantel de Guitton de Mazargues.

Le château actuel ne rappelle en rien la construction féodale d'autrefois. Il a dû être rebâti vers le milieu du siècle dernier.

SAINT-JUST

4me Canton, 18e arrondissement de police, 6e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 3,500 mètres.

Saint-Just est le premier des villages que l'on rencontre sur la route nationale n° 8 bis, quand on a dépassé les Chartreux.

Assises des deux côtés de la route, les maisons qui le composent ont cette teinte blanchâtre que la poussière des grands chemins donne à toutes les constructions qui les avoisinent. Des rues et des boulevards ébauchés croisent la route à angles droits pour aller se perdre dans la campagne, après avoir conduit a de nombreuses et riantes bastides.

La fraîcheur de celles-ci provient plus encore des eaux du Canal que de celles de Jarret qui, descendant des montagnes de Pichauris, coule du N.-E. au S.-O., au fond d'un *vallat*, derrière les maisons du village.

Sur la route, presque à la bifurcation du chemin vicinal de Saint-Barthélemy n° 24, se trouve l'église, édifice vulgaire, précédé d'une petite place au centre de laquelle est une croix de mission portant le millésime de 1827.

Le village a pourtant une certaine importance, puisque le chiffre officiel de sa population est de 1370 habitants. Il y a une école primaire laïque de garçons, une école laïque de filles et trois autres établissements d'un caractère différent, dirigés par des religieuses; ce sont: un noviciat et pensionnat de jeunes filles (Sœurs hospitalières de Saint-Augustin); la maison des *Dames réunies*, asile établi, en 1837, dans l'ancien local du grand séminaire, pour les personnes âgées ou infirmes, mais possédant quelques revenus (Sœurs de Saint-Augustin); enfin l'*Asile pour les prisonnières libérées*, sorte de maison de refuge, fondée en 1867 (Sœurs de Marie-Joseph, les directrices de la maison d'arrêt des femmes de Marseille.)

« Les anciennes parties du territoire de Saint-Just, lit-on dans une brochure publiée par M. l'abbé Jules Louche en 1873, sous le titre de *Saint-Just-lez-Marseille*, figurent sous plusieurs noms dans les anciennes chartes. Nous les voyons appelées *Jugement*, *Pierrefeu*, *Pierre-de-Babon*, *Eaux-Bonnes*, *Roche-de-Lœtus*, *Malpouigne* et *Montaud* ou mieux *Moncaud*. »

On nous comprendra peut-être mieux si nous disons que ces quartiers sont devenus plus ou moins Malpasset, Montolivet, Saint-Just, les Chartreux et la Madeleine.

Une seule remarque est à faire à propos de *Malpougne*.

On traduit le mot de *Malpougne* par ceux de *mala pugna*, combats funestes. Où auraient-eu lieu ces sanglantes batailles et entre qui se seraient-elles données? Nous n'essayerons pas de le dire. Tout au plus nous hasarderons-nous à croire qu'on peut établir quelques rapprochements entre le *Malum passetum* et le *Malum pugnum*; l'un vaut l'autre.

En l'an 1030, Pons, évêque de Marseille, céda l'église, *ecclesia sancti Justi*, au monastère de Saint-Victor. En même temps, Fulco, vicomte de Marseille et Odile, son épouse, ajoutaient à cette donation de leur neveu, tous les biens qu'ils possédaient eux-mêmes aux alentours, ainsi qu'une portion de terre située à Trets.

Huit ans après, Pons augmenta encore le domaine des religieux qui desservaient l'église de Saint-Just. « Cette nouvelle donation, dit Ruffi, fut prescrite pour le donateur, par les vicomtes de Marseille et par Rixendre *Priorissa*, ce qui a donné lieu de penser que cette église avait été autrefois habitée par des religieuses. Si cette transaction est véritable, il y a apparence que Rixendre devait être alors la prieure de cette maison.

En 1045, de nouvelles proprietés sont données à cette église par Guillaume, vicomte de Marseille, sa femme et ses fils, et son accroissement devient tel, que, en 1079, si l'on s'en rapporte à une bulle de Grégoire VII, datée du 4 juillet, ce n'est plus une chapelle foraine, c'est une *cella*, un prieuré, un petit couvent habité par plusieurs moines.

Est-ce à ces religieux que l'on doit la création et la prospérité première de Saint-Just? En 1164 (confirmation des biens de l'église de Marseille, du 17 avril), ce village était appelé *Villam sancti Justi* et jouissait du droit de péage: *pedaticum ejusdem castri*. Ce dernier terme ne permet pas le doute, il précise le fait: c'était une agglomération entourée de murs, un village fortifié.

« Quant aux terres environnantes, dit M. Louche, beaucoup devaient être sans ombrage et abandonnées aux troupeaux de chèvres. Nous voyons, en effet, une décision arbitrale du 21 janvier 1164, accorder aux pontifes de Marseille les chevreaux du territoire de Saint-Just. »

Nous n'osons pas attribuer aux chèvres la dépopulation de Saint-Just et sa ruine complète au commencement du XIVe siècle; nous aimons mieux croire que, durant cette période, ces animaux furent considérablement aidés par les hommes dans leur œuvre de destruction. Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque Guillaume Sudre, évêque de Marseille, vint, le 9 juillet 1362, à Saint-Just, en tournée pastorale, il trouva la chapelle ruinée et *devenue l'habitation des bêtes fauves*.

Que les habitants de Saint-Just ne croient donc pas que l'église actuelle est la même que celle du XII° siècle. Le village ne s'est relevé de ses ruines qu'à la fin du XVII° siècle et l'église, rebâtie avec beaucoup de peine et à l'aide de contributions volontaires ou forcées, ne fut bénite par Mgr de Belsunce que le 11 juillet 1711. Mais elle n'était pas alors fort grande, et c'est en 1837 seulement qu'on lui a fait subir les modifications qui l'ont rendue telle qu'elle est actuellement. On y remarque quelques tableaux d'un certain mérite, entr'autres celui du maître-autel représentant la *Pêche miraculeuse*.

Il serait trop long de raconter les graves différends qui s'élevèrent entre les prieurs de Saint-Just et leurs voisins les Chartreux, les Trinitaires-Déchaux et même les habitants du quartier, au sujet du traitement, des droits et des prérogatives du desservant ; nous renvoyons les lecteurs à la brochure de M. Louche, et nous nous contenterons de dire, avec Mortreuil, que l'église, succursale de la paroisse de Saint-Martin était au nombre des bénéfices unis à la sacristie de l'abbaye de Saint-Victor.

Nous ignorons quel motif détermina les fondateurs de l'église primitive à la placer sous le vocable de saint Just. M. Louche s'est posé lui-même cette question sans la résoudre.

Faute de preuves nous nous contenterons d'émettre les mêmes doutes qui se justifient mieux, à propos de la dénomination d'autres villages de la banlieue, c'est-à-dire que le nom actuel provient de quelque corruption de mots.

Quant à l'église, on sait seulement que le saint patron fut évêque de Lyon et qu'il abandonna son siége pour aller mourir humblement à Alexandrie.

Le quartier de Saint-Just est rempli de belles maisons de campagne, mais cela ne date pas seulement de nos jours. On peut dire que de tout temps il en a été de même ; la découverte récente de tombeaux romains peut en fournir la preuve.

Ruffi atteste qu'au XVII° siècle, les maisons de plaisance étaient des plus riches et des mieux entretenues.

« Le terroir de Marseille, écrivait-il, porte encore des saviniers, des pistachiers, d'arbousiers et d'arserolliers rouges et blancs. Ceux-ci ont été apportés de Florence et sont plantés dans la propriété du sieur Olivier, bourgeois de cette ville, située au quartier de Saint-Just. »

C'est à Saint-Just, un peu en deçà du village, que la Compagnie des tramways a construit un de ses deux grands établissements. Celui de Saint-Just peut renfermer 700 chevaux et un nombre considérable de voitures.

A droite, se trouve un petit pavillon surmonté d'une horloge, servant de logement au concierge, puis les bureaux de l'administration, avec logement pour un chef de bureaux. Les appartements s'ouvrent sur une vaste cour gazonnée, à l'exception de quelques passages donnant accès aux écuries et au hangar où sont remisées les voitures.

Les voitures arrivent à ce hangar, placées sur des transbordeurs que les conducteurs poussent avec la main, sans toucher aux voitures, par le moyen de tiges en fer adaptées aux transbordeurs.

Devant le hangar de remise, il y a deux fossés : l'un, rempli d'eau à une hauteur de 60 centimètres où passent les chevaux avant d'arriver à l'écurie ; l'autre, de la même profondeur, au-dessus duquel sont placées les voitures à examiner en cas de réparation.

Entre les bureaux et le hangar se trouve l'atelier de forge et un petit hangar auxiliaire destiné à recevoir les voitures à réparer.

Il y a quatre écuries principales pouvant contenir 108 chevaux, et deux écuries auxiliaires.

Un étage supérieur, destiné à l'approvisionnement du fourrage et des grains, domine toutes les écuries qui sont reliées entre elles par de petits ponts.

A côté des écuries, se trouvent la sellerie, de petites loges réservées aux chevaux malades et, derrière le tout, un réservoir pouvant contenir 50 mètres cubes d'eau et communiquant avec la canalisation générale.

Enfin, entre les écuries et le hangar de remise est un pavillon affecté à l'habitation du directeur et du sous-directeur.

Ces bâtiments ont été construits sous la direction de MM. Backers et Tillmann.

Bibliographie : Saint-Just-lez-Marseille, histoire ecclésiastique de ce quartier, par l'abbé Jules Louche. — Marseille, 1873, in-8°.

SAINT-LAMBERT

5° Canton, 14° arrondissement de police, 9° arrond. de perception — Distance de Marseille : 1,500 mètres.

Sous ce nom on comprend un quartier populeux de création récente, situé entre le boulevard de la Corderie, l'anse des Catalans et le chemin vicinal d'Endoume n° 10. Aucune ligne de démarcation ou solution de continuité n'indique le commencement ou la fin de ce quartier.

Les maisons qui le composent ont généralement été bâties d'après des alignements convenables, mais les pentes ont été si peu entendues par les propriétaires que lorsque on voudra songer à rendre la plupart des rues accessibles aux voitures, on se buttera à des difficultés insurmontables.

Le port de Saint-Lambert était ce l'on nomme aujourd'hui l'anse des Catalans; il ne paraît pas qu'il y ait eu jamais de quais ni d'embarcaderes. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Victor, qui n'ayant point eu de flottes à ses ordres ne pouvait songer à créer un port proprement dit.

Le nom de Saint-Lambert provient d'une église didiée à ce bienheureux, laquelle fut confirmée à l'abbaye de Saint-Sauveur par une bulle d'Honorius III, du 12 octobre 1216. Nous ignorons son emplacement.

La population des deux quartiers des Catalans et de Saint-Lambert est de 8,373 habitants. Elle augmentera considérablement dans un délai prochain, si la création des Docks-Entrepôts des Catalans, votée en principe par le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 avril 1878, a lieu, au grand avantage des intérêts généraux de Marseille.

SAINT-LAZARE

4e Canton, 15e arrondissement de police, 5e arr. de perception.

Saint-Lazare n'est ni un village, ni un hameau; c'est un faubourg relié au restant de la ville par une succession non interronpue de maisons bordant la route nationale n° 8, depuis l'Arc-de-Triomphe jusqu'au quartier d'Arenc.

Nous ne le mentionnons que pour rappeler qu'il a pris son nom d'un établissement religieux ou hospitalier fondé à une époque très ancienne. C'était une léproserie qui, au XIIIe siècle, portait le nom de *Domus S. Lazari de Cart*.

Le *Cart* n'est autre chose que le ruisseau de Caravelle ou des Aygalades, ce qui invite à croire que la maison ne se trouvait pas trop éloignée de l'embouchure du ruisseau.

A la même époque, le quartier était appelé la Baume des Lépreux ou la Baume des Mezels (*Balma Leprosorum* et *Balma Mesellarum*). Mezels est évidemment un nom propre, mais faut-il croire que les grottes qui se trouvaient dans ce monticule de tuf qui fut entamé dans le courant du dernier siècle, lorsqu'on rectifia la grande route d'Aix, servaient de réduit aux malheureux atteints de la lèpre, bien qu'ils reçussent les soins des hospitaliers? C'est ce que nous ne saurions dire.

En 1692, à l'hopital de Saint-Lazare succéda la maison des fous.

C'est de 1832 que date, à véritablement parler, le faubourg Saint-Lazare, car c'est à cette époque que Mgr de Mazenod fit élever une chapelle pour le service religieux de ses habitants. (Voir: Saint-Lazare, Tome 1er, page 320).

SAINT-LOUIS

4e Canton, 17e arrondissement de police, 5e arr. de perception — Distance de Marseille : 5,700 mètres.

Ce village, dont la population est officiellement de 2,175 habitants, est situé sur le point que les cartes géographiques indiquent comme formant l'intersection de la route nationale n° 8 de Paris à Antibes, et le chemin de fer P.-L.-M. Cependant les deux voies sont loin de se rencontrer, car la première gravit la montée de la *Viste* dont le col a 147 mètres d'altitude, tandis que l'autre passe sous un tunnel de 475 mètres de longueur.

Saint-Louis a éprouvé, durant les derniers mois du règne de Louis-Philippe, une véritable révolution. Le chemin de fer de Lyon ayant été livré à la circulation, la presque totalité des services de roulage et de voyageurs cessa sur la grande route.

Mais les eaux du Canal arrivent; Saint-Louis en profite un des premiers; des minoteries, des usines se construisent, le va et vient des matières premières et des objets fabriqués s'établit et, dans peu d'années, il s'accroit assez pour dépasser le mouvement ancien.

Saint-Louis est le village de la banlieue où l'industrie est des plus florissantes; on ne peut lui opposer avec avantage que la Belle-de-Mai. Sans parler de la raffinerie de sucre dite de Saint-Louis, qui, pour nous, appartient à la Cabucelle (Saint-Trophime), on compte auprès de ce village la grande fonderie connue sous le nom de Hauts-Fourneaux, plusieurs huileries et minoteries, des fabriques de tourteaux, de colle-forte, de clouterie, etc. Des deux côtés de la route, ce ne sont que longues cheminées laissant échapper des flots de fumée qui se répandent au loin dans la campagne en laissant deviner parfois la nature de la fabrication exploitée.

Les maisons ne bordent pas seulement la grande route; elles s'étendent encore à droite et à gauche en formant des rues bien imparfaites et fortement accidentées du côté de l'Est notamment. Deux chemins princi-

paux ont leur point de départ dans le village : l'un conduisant à l'Estaque, au Rove et enfin à Martigues ; l'autre à la Penne par Allauch. Tous les deux prennent rapidement la descente.

Une distance de 500 mètres environ sépare Saint-Louis de la station du chemin de fer qui porte le nom des Aygalades, bien que ce village soit à plus de 1,200 mètres au N.-E de la ligne.

Saint-Louis est au bas de la montée de la Viste qui jouissait d'une grande notoriété à l'époque où les voitures se dirigeant vers la France, suivant l'expression de Ruffi, suivaient toutes le grand chemin d'Aix. Mais ce serait une erreur de croire que de tout temps cette route a passé par là ; il nous suffira de rappeler qu'elle a été rectifiée, avec plus ou moins d'habileté, vers l'année 1765.

« On arrivait anciennement à Saint-Louis, dit M. Meynier, par un chemin creux et escarpé qui traversait l'emplacement occupé aujourd'hui par la chapelle des Pénitents, puis parallèle à la façade de l'église et inférieure au sol sur lequel elle est assise, et décrivant une légère courbe à gauche, se dirigeait vers la Viste, en suivant les sinuosités du profond ravin qui se trouve à droite. L'ancien tracé est là parfaitement intact. On y voit encore deux bastides qui étaient primitivement des auberges. Passé ce point, il n'est plus possible de reconnaître l'ancienne voie, qui, sans doute, est recouverte par la haute chaussée de la route actuelle. On n'en retrouve la trace que trois cents mètres après le sommet de la Viste. »

Cette vieille route, dont le tracé est parfaitement exact, est évidemment la voie romaine aboutissant à Aix, laquelle, après que l'on a franchi les premières maisons de Septèmes, décrit une courbe à gauche en se dirigeant sur le hameau de Tubiés et de là sur Eguilles. Le nom de ce dernier village est même celui que porte cette route aujourd'hui bien négligée sur certains points.

Cette route n'est pas tout ce qu'on peut retrouver d'antique dans les environs de Saint-Louis, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Mais nous n'acceptons pas le moins du monde pour un *tumulus* où reposeraient les cendres de Protis, le soi-disant fondateur de Marseille, la colline boisée qui appartient à M. Meynier, et que l'on aperçoit à 500 mètres environ en deçà du village, du côté de la mer. Hâtons-nous de dire que l'auteur des *Anciens chemins de Marseille*, qui peut revendiquer pour son propre compte bien des étymologies hasardées, n'est pas l'inventeur de cette tradition. M. Louis Méry et les rédacteurs de la *Statistique du département* en ont été, bien avant lui, les propagateurs.

Ces derniers se sont peut-être moins aventurés en parlant de la *Plaine des Morts* qui est au-dessus du village. « Ce nom vient d'une grande bataille qui aurait été livrée en cet endroit. » Même fait est raconté à propos du *Cannet* qui n'est pas très-éloigné de Saint-Louis, mais ici ce serait Charles-Martel qui aurait eu l'honneur de gagner cette bataille.

Faute de preuves suffisantes, il convient de s'abstenir, en mentionnant pourtant qu'à diverses époques on a trouvé, disséminées dans les environs, des briques appelées à tort *sarrasines*, qui, dans le fait, étaient des fragments de tombeaux romains. L'existence seule de la voie suffit pour justifier ces sépultures.

Tout n'est pas là. M. Meynier, à qui il faut pardonner de vouloir que la colline qui forme le coin le plus agréable de sa propriété soit le tumulus renfermant les restes de Protis, a eu le bon esprit de recueillir et de conserver les débris antiques et les inscriptions relativement modernes qu'il a pu avoir à sa portée. C'est ainsi qu'il s'est bâti (car tous les objets qu'il possede sont fixés au mur) une sorte de musée qui a bien son mérite.

Son propre témoignage, aussi bien que celui de son père dont il se fait garant, ne permettent pas de douter qu'on ait trouvé dans les ravins qui l'avoisinent des mosaïques, des fragments de jarres, des tuiles, etc. M. Meynier montre, formant la première marche du perron de son habitation, une mosaïque romaine bien conservée, qui a été trouvée dans les fouilles du bassin de Carénage de Marseille, le 29 mars 1831.

Ce qu'il possède de plus curieux, parce que cela éveille des idées d'un monument grandiose, ce sont deux pierres qui ont été extraites du sol, en 1824, à la distance de 100 mètres au N. de la colline qu'il décore du nom de Tumulus, et qui formaient l'angle gauche de la façade au midi d'un édifice antique couvert de nos jours par une maison d'habitation vulgaire. Ces deux pierres ont 1 mèt. 60 c. de longueur sur 65 c. de largeur et 70 c. de hauteur. L'une d'elles est angulaire et porte des traces évidentes d'ornementation. L'une et l'autre étaient reliées aux fondations par de forts crampons de fer.

M. Meynier est persuadé que ces deux blocs proviennent d'une carrière des Aygalades et il assure « que la place laissée par l'enlèvement des blocs correspond exactement aux dimensions des pierres dont il parle. »

Nous ne formulerons pas d'opinion sur la destination de l'édifice dont ces deux blocs paraissent avoir été les premières assises. Si les murs posés sur ces pierres angulaires ont été en rapport avec elles, l'édifice pou-

vait bien, suivant l'avis de M. Gilles, avoir été un mégalithe ou autel servant de délimitation au territoire de Marseille. Nous laissons à l'auteur de la *Campagne de Marius dans la Gaule* le soin de justifier cette assertion. Mais jusqu'à ce que des découvertes nouvelles aient mis les archéologues en mesure de se prononcer, nous estimons qu'il s'agit d'une villa romaine.

Parmi les objets les plus curieux que montre encore M. Meynier, on distingue une tête de femme et une tête d'homme recueillies toutes deux parmi les débris de toute nature que l'on enleva du bord de la mer lorsqu'on creusa le port de la Joliette.

De la tête de femme il n'y a rien à dire, mais il paraît que l'autre tête est celle de la statue qui avait été élevée à Libertat sur la porte Réale même, à l'endroit où le capitaine corse avait assassiné Charles de Casaulx.

Au premier abord il semble extraordinaire que la statue de Libertat ait pu être retrouvée à la Joliette. Rien de plus simple pourtant. Il suffit de raconter dans quelles circonstances cette statue fut élevée, et à propos de quoi elle fut abattue.

Le Conseil municipal de Marseille, par délibération du 29 juillet 1610, fit placer sur la porte royale une statue en marbre de Pierre Libertat. On grava au bas de cette statue une inscription latine de la façon de l'avocat Lazare Cordier, ainsi conçue :

« Occisus justè Libertæ Casalus armis, Laus Christo, urbs regi, libertas Dei datus urbi. »

La porte royale reçut de nouveaux ornements en 1648, on y plaça le buste du roi et les armes de France en marbre. On grava sur un marbre noir, au-dessus du buste de Louis XIV, cette inscription : *Sub cujus imperio summa libertas ;* mais elle était trop belle pour le duc de Mercœur qui s'empressa de la faire disparaître à l'entrée de Louis XIV, en 1660.

Quand la porte royale fut démolie, à la fin du XVII° siècle, lors de la construction du Cours, les décombres qui en provinrent furent charriés du côté du Lazaret et jetés sur le bord de l'eau. La statue de Libertat était mutilée, brisée en partie, plus d'un siècle ayant passé sur le haut fait d'armes du capitaine de la Porte Réale ; la statue suivit le sort de la porte elle-même. Les débris furent jetés à la mer.

Vint le moment où il fallut faire des quais et régulariser le rivage ; les décombres transportés au temps de Puget furent enlevés et utilisés plus loin. C'est dans ces décombres que la tête en pierre de Libertat fut retrouvée, acquise par M. Meynier père et transportée par lui à sa maison de campagne de Saint-Louis.

Ce fragment de sculpture n'est pas sans mérite, mais le nez a disparu. C'est dire que la tête paraît fort laide.

Parmi les autres épaves recueillies par M. Meynier on remarque une mosaïque provenant du cap Fournat, peu éloigné de cette propriété. C'est un témoin des villas romaines qui s'y trouvaient.

Signalons encore un chapiteau corinthien et une base de colonne en marbre blanc que l'on peut voir dans la propriété Consolat, et qui ont été recueillis, il y a un certain nombre d'années, au Saut-de-Marrot, qui fait partie de cette même propriété.

Les archives se taisent au sujet des anciens noms de quartier de Saint-Louis.

A défaut de Mortreuil qui ne dit rien à cet égard, citons M. Meynier :

« Au XII° siècle, dit-il, une grande partie du quartier de Saint-Louis était connue sous le nom de *Frech-Pestel*. Elle s'étendait, et ce sont encore ses limites actuelles, jusqu'à la traverse dite de la *Cabusselo*, ancienne *carreirade*, qui s'appelait *Tor de Bonafous*, du non d'un ancien propriétaire qui demeurait vers la mer. »

Le nom de Saint-Louis paraît avoir été donné au quartier par les religieux du Mont-Carmel qui s'étaient établis aux Aygalades à peu près à l'époque de la première croisade de Louis IX.

Ayant construit un petit oratoire à droite, au commencement de la montée de la Viste, ils le dédièrent à saint Louis, évêque de Toulouse.

En dehors des usines qui sont bien faites pour attirer l'attention des hommes spéciaux, le seul édifice à voir à Saint-Louis est l'église qui date de 1683 et était, avant la Révolution, succursale de la cathédrale. Cette église avait été précédée par une autre construction religieuse élevée en 1610 qui avait succédé elle-même à une ancienne chapelle dont on ignore absolument l'histoire.

L'église actuelle fut bâtie, comme l'ont été tant d'autres sanctuaires de la banlieue, aux frais des habitants, c'est ce qui ressort d'un acte passé le 13 octobre 1681. Il n'est pas certain que Pierre Puget en ait été l'architecte, mais c'est une croyance généralement répandue et il peut se faire que dans ses vieux jours il ait fait cela pour une localité si voisine de l'Estaque, son village natal.

Il est plus probable cependant que c'est son fils qui dirigea les travaux.

Cette église a du reste été longuement modifiée en 1841, par l'adjonction du sanctuaire et des deux chapelles latérales.

La voûte de l'édifice est belle, mais la façade est loin d'être parfaite et elle paraît d'autant plus défectueuse qu'elle n'est pas

sur l'alignement de la route, ce qui est explicable si l'on se rappelle ce que nous avons dit tout à l'heure de la direction première de cette voie.

Au fond du sanctuaire, on aperçoit une toile représentant, d'après les uns, l'*Assomption de la Sainte Vierge*, et suivant les autres, l'*Enlèvement de sainte Madeleine par les Anges*, attribuée à Serre, un des peintres les plus féconds de l'Ecole Provençale. On remarque encore un *Christ* aux larges proportions ; ce tableau fut donné à l'église en 1689, par une famille du quartier.

L'église ne fut pas aliénée pendant la Révolution, attendu que les habitants justifièrent qu'elle leur appartenait. Au mois de septembre 1803, le service religieux y fut repris sans difficulté.

La sacristie de l'église est l'ancienne église des Pénitents blancs qui fut fondée, dit Ruffi, par les Pénitents de la Trinité vieille, en 1615. La plaque commémorative de cette création est enchâssée au-dessus de la porte de la chapelle moderne de cette confrérie, que l'on aperçoit vis-à-vis de l'église, de l'autre côté de la route, et dont l'aspect extérieurement n'a rien de monumental.

Cette dernière chapelle fut bénite par Mgr de Mazenod, le 18 septembre 1853, sous le titre de la Très-Sainte-Trinité et de Notre-Dame d'Aide pour la Rédemption des captifs.

Le presbytère a été construit en 1837. Le nouveau cimetière de la Capette a été inauguré en 1840.

Saint-Louis est le siége du 17° arrondissement de police. Il y a une école communale de garçons dirigée par les frères Maristes ; une école communale de filles, une salle d'asile libre, un ouvroir, un petit orphelinat, une visite des pauvres et des malades, sous la direction des sœurs de Saint-Vincent-de Paul, etc. Il y a également une succursale de l'hospice des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu. (Voir : *La Calade*, tome II, page 43).

C'est là aussi, presque au-dessous de l'usine des Hauts-Fournaux, à l'endroit nommé *Capette*, que l'on voit un des plus élégants et considérables aqueducs du Canal de Marseille, composé de 9 arches de 8 mètres d'ouverture. Il fut commencé le 5 mars 1848. Il est appuyé d'un côté aux derniers mamelons de la montagne de la Viste qui appartient à la chaîne de l'Estaque et de l'autre aux collines qui se terminent par le *Saut-de-Marrot*.

Nous avons déjà dit un mot de cette pointe ou promontoire (Voir : la Calade).

Le nom de Saut-de-Marrot, vient, dit-on, de ce que, à une époque indéterminée, des pirates marocains tentèrent de nuit une descente dans ces parages et furent repoussés par les habitants de la Madrague qui leur firent faire le saut de la Roche-Percée.

Les partisans de cette tradition emploient pour lui donner quelque semblant de vérité le nom de *Saut du Maroc*. On serait beaucoup plus dans le vrai, en acceptant notre version.

Au point de vue géologique, le Saut-de-Marrot, au dire de la *Statistique du Département*, peut être exploré avec fruit.

« Les tufs du bassin de Marseille, lit-on dans cet important ouvrage, sont compactes et tiennent naturellement de la craie. On n'y distingue aucune forme végétale, excepté au bord de la mer, à l'endroit appelé Saut-de-Marot. Le tuf en cet endroit se compose de polypiers du genre des vers à tuyaux et ce qu'il y a de remarquable, c'est que quelques uns de ces tubes renferment encore des vers vivants, quoiqu'ils soient à une élévation telle que dans ses plus violentes agitations, la mer ne puisse y atteindre. »

Le Saut-de-Marrot appartient à la propriété de feu M. Consolat, Maire de Marseille et créateur du Canal. C'est un des sites les plus beaux et les plus agréables de la banlieue, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur le golfe de Marseille.

Bibliographie. — Notice historique sur la paroisse de Saint-Louis, par Meynier (de Saint-Louis) — sous presse.

SAINT-LOUP

5° Canton, 19° arrondissement de police, 9° arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 5,000 mètres.

Saint-Loup est un gros village situé sur la route de Paris à Antibes n° 8, au-delà de la Capelette et en-deçà de Saint-Marcel.

Le chiffre de la population relevé en 1876 est de 2,529 habitants, mais dans ce total se trouvent comprises toutes les autres petites agglomérations du quartier ou de la paroisse, moins Saint-Tronc.

Le quartier est limité au N. par ceux de Saint-Pierre et de la Pomme ; à l'E. par Saint-Marcel ; au S. et l'O. par le territoire de Sainte-Marguerite et au N.-O. par celui de la Capelette.

Le territoire de Saint-Loup a 3 kilom. de longueur de l'E. à l'O et 2 kilom. de largeur du N. au S.

Le village qui porte actuellement le nom de Saint-Loup doit être fort ancien ; nous en attribuons la création à la nécessité de moudre le blé. Or, des moulins ont été établis sur l'Huveaune dès que l'ont permis la quantité d'eau de la rivière et la régularisa-

tion de son cours. Ce qui pourrait le prouver, c'est que les maisons les plus anciennes sont celles qui avoisinent le moulin de Blancard, actuellement de Forbin d'Oppède.

Ces maisons étaient sur le bord de la route dont parle la Charte 40 du Cartulaire de Saint-Victor et qui était inférieure à la grande route actuelle :

« Non longe igitur ab ecclesia sancti Petri, foris portam que vocatur Paradisi, circa viam publicam que venit ab ecclesia sancti Tyrsi et vadit in portu Massilieusi. » (A peu de distance de l'église de Saint-Pierre, en dehors de la porte dite Paradis, aux environs du chemin public qui se dirige de l'église de Saint-Thyrse vers le port de Marseille).

L'agglomération portait en principe le nom de *Centhis*.

L'historiographe du quartier de Saint-Loup, l'abbé Cayol, se porte garant de ce nom primitif et nous faisons ressortir cet aveu d'un auteur appartenant au clergé, afin de pouvoir conserver toute notre liberté d'appréciation. « Le quartier de Saint-Loup, dit-il, se nommait d'abord *Centhis* dont on a fait par corruption *San This* et puis *Saint-Thyrse.* »

Nous allons voir bientôt, par l'énumération des formes anciennes des noms, que cette appellation a été tourmentée plus que toute autre. Toutefois comme il fallait justifier le mot de Saint-Thyrse, on a fini par découvrir qu'un Bienheureux, porteur de ce nom, est honoré comme apôtre d'Autun et qu'un autre est patron de Sisteron.

Nous ne voyons là aucune liaison avec notre Saint-Thyrse et nous croyons d'autant mieux que l'abbé Cayol a raison que l'on verra bientôt *Centro* devenir Saint-Tronc et le *Castellum Massiliense* se changer en Saint-Marcel. Et, soit redit par parenthèse, qu'on ne s'étonne pas de voir *Massilia* devenir *Marcel*; ce même Massilia ne s'est-il pas modifié en Marseille après avoir été Marcelie ?

Voici, d'après les recherches de feu Mortreuil, les formes les plus usuelles du nom de Saint-Thyrse, avant l'apparition de l'appellation de Saint-Loup dont nous ne saurions nous expliquer l'existence, s'il n'était placé sur un cours d'eau. C'est ce que nous développerons tout a l'heure.

En l'an 1057 (charte 53 du Cartulaire de Saint-Victor), on voit figurer un nommé Pierre, prêtre du village de Saint-Marcel, qui donne au monastère une vigne, voisine de celle de Pons Borrelus de *Saint-Tirse* et un nommé Durand de *Saint-Tirse*, sa sœur, et Aicard, son cousin, qui vendent trois seterées de terre au même monastère. Entre autres témoins, paraissent Pontins Borrellus de *Saint-Tirse*, sa femme et ses frères, Adalbertus de *Saint-Tirse* et sa femme.

En 1070, ce même Cartulaire écrit *Sanctus Tyrsus*. (Charte n° 40). Il s'agit d'une carterée de vigne que Pons, Presbyter de *Saint-Tyrse*, donne au monastère.(Continetur ibidem una quartairada vinee quam Pontius Presbyter sancti Tyrsi dedit sancto Victori).

On verra plus loin (article *Saint-Marcel*) pourquoi nous ne traduisons pas le mot de *presbyter* par celui de prêtre, et pourquoi nous en faisons un nom patronymique.

Le nom de Saint-Tyrse est maintenu dans la transaction de 1119 (Charte n° 923), par laquelle le Chapitre maintient ses droits pour ce qu'il possède déjà à Auriol, aux Pennes et à Saint-Tyrse.

(Decimas autem, sive de istis terris sive de aliis, quas laboraverint propriis manibus aut sarculis, in toto episcopatu Massiliensi, habeant monachi et pessideant, exceptis Auriolo et Pennis et *Sancto Tyrso*, in quibus volumus omnia teneri sicut hodie stant).

Le 11 juillet 1277, le notaire de la municipalité marseillaise emploie l'expression de *San Tis*, ce qui était à peu près la même chose que *Sanctis* (12 octobre 1216). Le 6 mai 1311, la Municipalité écrit *Santis* et presque cent ans après (8 février 1408), les actes de la Major mentionnent *Sant His*.

Ces dernières pièces ne prouveraient pas que le culte de Saint-Tyrse était bien établi, si deux actes, l'un du 3 mars 1292 et l'autre du 28 novembre 1298 ne nommaient le premier *Sanctus Tircius* et l'autre *Sanctus Tyssus*.

Quel que soit le nom que l'on préfère, il est démontré que son église, confirmée à l'évêque de Marseille, par la bulle du pape Anastase IV, du 30 décembre 1153, fut cédée au Chapitre par la transaction du 25 mai 1163. Elle devint dès ce moment un prieuré de la Major et le titre de Saint-Thyrse fut porté successivement par plusieurs chanoines.

Mortreuil cite un acte notarié du 24 juin 1298, où l'on voit que le chanoine Aymon de Bordeaux en afferma les revenus à P. Gervasi, prêtre, au prix annuel de 20 livres.

Le dernier acte où figure le nom de Saint-Tyrse est de l'année 1318 ; on y voit que ce prieuré est uni à celui de Notre-Dame d'Eoure.

Désormais l'agglomération va porter le nom de Saint-Loup.

Le nom de Saint-Loup fait son apparition en 1531, du moins l'acte le plus ancien que nous connaissons est de cette époque (31 mars 1531 ; Archives de la Major). D'autres écrivains seront peut-être un jour mieux renseignés que nous ; mais s'ils peuvent prouver que Saint-Thyrse a porté le nom de Saint-Loup avant le XVIme siècle, il ne nous est pas difficile de démontrer que, à la fin du

XVIIme siècle, le nom primitif n'était pas entièrement oublié.

Un acte transcrit sur les registres de la Major, à la date du 24 décembre 1666, désigne la localité sous la rubrique de Saint-Loup ou *Saint-This*.

Quelle est l'origine du nom de Saint-Loup et a quoi se rattache-t-il? A-t-on fait alors bâtir quelque sanctuaire sous le titre du courageux évêque qui osa se porter à la rencontre de celui que les historiens appellent le *Fléau de Dieu* et lui dicter des paroles d'humanité? Quelque bienfaiteur inconnu de l'église qui avait lui-même pour patron l'évêque de Troyes a-t-il demandé et obtenu le changement de nom de l'agglomération ainsi que le fit plus tard Barnabé Capelle, relativement à un village voisin de Marseille (Saint-Barnabé) ?

Nous ne savons; mais, toutes réserves faites au sujet des découvertes que l'avenir tient peut-être en réserve, nous ne serions pas éloigné de croire que le nom de *Saint-Loup* n'est autre chose que celui de la rivière sur les rives de laquelle le village est placé.

Nous avons développé ce thème dans notre article sur Château-Gombert à propos de la *Baume-Loubière*. L'*Hubelca* (prononcez l'*Houbelca*), a de grandes affinités avec de *Loubet*, nom générique donné aux cours d'eau en Provence qui se serait modifié sans effort pour devenir *Loup*. Rappelons encore une fois que la *Louve* de Rome, prise dans ce sens, c'est-à-dire pour le Tibre, la rivière de Rome, n'est pas aussi absurde qu'elle le serait en effet, s'il s'agissait de désigner la femelle de l'animal carnassier si peu sociale de sa nature.

Nous ignorons, et l'abbé Cayol ne paraît pas avoir été plus avancé que nous en pareille matière, si l'ancienne église était celle qui a subsisté plus ou moins intacte jusqu'à la fin du siècle dernier. Il est probable que cela est ainsi. La chapelle primitive élevée, nous ne savons au juste à qu'elle époque, mais probablement peu après la grande panique de l'an 1000, se trouvait sur l'antique chemin de Marseille à Aubagne. mais il ne semble pas que les habitations agglomérées autour d'elle fussent bien nombreuses.

Ce n'est que dans le courant du XVIIIme siècle que les habitants se rassemblèrent et formèrent un noyau sérieux de population. En 1777 la paroisse était assez importante pour que la création d'un cimetière commun devint nécessaire.

Mais les habitants étaient ou bien pauvres ou bien négligents puisqu'ils laissèrent interdire leur église par l'évêque, attendu qu'elle menaçait ruine. Cela se passait en 1787.

Cet acte d'autorité fit réfléchir les habitants et propriétaires de Saint-Loup qui, d'un commun accord, confièrent à l'architecte Dreveton qui possédait lui-même des terres dans le quartier, le soin de relever l'église. Le chœur de l'ancienne chapelle fut seul conservé, et l'édifice put être inauguré en 1791, en pleine Révolution.

Fermée comme le plus grand nombre des édifices religieux, quand l'exercice du culte fut interrompu, l'église fut rouverte au mois d'avril 1801. Toutefois ce n'est que le 1er octobre 1808 qu'elle fut canoniquement érigée en succursale par l'archevêque d'Aix.

Des réparations majeures furent entreprises en 1828 et c'est alors qu'on fit disparaître l'abside qui avait été conservée en 1791.

L'édifice fut consacré par Mgr de Mazenod, le 21 septembre 1834.

Cette église, grandement réparée en 1865, ne peut être qualifiée du titre de monument, mais bien des villages plus importants n'en ont pas de plus grandiose. Elle est à trois nefs régulières; un clocher carré portant horloge domine son abside. La façade qui se présente à l'Ouest rappelle le style grec, ordre ionique.

L'intérieur n'est pas à dédaigner; on y voit un maître-autel qui a appartenu à la chapelle de Saint-Homobon à Marseille, laquelle occupait l'emplacement de l'Alcazar actuel. Il fut mis en place en 1801. La gloire en marbre de cet autel est fort belle.

On y remarque aussi un tableau attribué à Van Mol, élève de Rubens, représentant l'*Ensevelissement du Sauveur*, et une toile de Loubon, dont le sujet est l'*Entrevue de saint Loup et d'Attila*. Cette œuvre fut gracieusement offerte par feu M. Canaple, ancien député de Marseille, dont la propriété n'est séparée de l'église que par l'ancien chemin de Marseille.

Le clergé de Saint-Loup s'est mis en frais pour conquérir les sympathies du village. Dans les nouveaux quartiers, au Sud de la grande route et des traverses de Saint-Cyr et de Cante-Perdrix, sur un boulevard spacieux, il a fait construire une école et un ouvroir de Saint-Vincent-de-Paul, et sur un autre boulevard, il a fait édifier un vaste local destiné à l'école libre que dirigent les Frères Maristes. Les dimensions de cet établissement seraient appréciées même dans une ville de quelque importance.

A Saint-Loup sont nés : Cayol qui a écrit l'Histoire de son village, etc. etc.; Raymond, peintre, élève d'Aubert. (Voir tome Ier : *Biographie*).

Ne quittons pas Saint-Loup avant d'avoir signalé aux touristes une curiosité naturelle qu'on n'a pas suffisamment étudiée. Cette curiosité consiste en un trou creusé perpendiculairement dans le roc, dont *on n'a jamais pu*, dit Cayol, *mesurer la profondeur*.

A quelques mètres, au Nord, on voit les restes d'une petite chapelle qui avait été probablement bâtie, d'après l'abbé Cayol, par les moines de Saint-Victor et qui était encore debout au commencement de ce siècle. Elle avait été édifiée sur une grotte ayant environ dix mètres de profondeur sur trois de largeur, au fond de laquelle est un réservoir ordinairement rempli d'eau.

Il faut croire qu'autrefois cette chapelle fut un lieu de pèlerinage vénéré puisque malgré le temps et l'abandon, *cette eau à la vertu surnaturelle de guérir de la teigne.* Aussi rencontre-t-on encore des femmes allant y tremper les bonnets de leurs jeunes enfants dans le but de les préserver de cette maladie.

On peut signaler dans les montagnes de Saint-Cyr d'autres grottes que celles de l'ancienne chapelle ; la plus curieuse est la *Baume de la Cigogne.*

C'est une grotte profonde, irrégulièrement sphérique de cinquante pas de long à peu près. Diverses stalactites informes pendent aux parois supérieures ; à gauche en entrant, l'œil rencontre pourtant une figure bizarre représentant une cigogne qui plonge son bec dans un goulot étroit.

Les environs de Saint-Loup peuvent offrir aux botanistes de riches moissons. M. Derbès a signalé comme les plus abondantes les plantes suivantes :

Isatis tinctoria sativa, Lepidium latifolium, Viola hirta, Cerastium brachypetalum, Centaurea scabiosa, Crepis setosa, Specularia falcata, Arbutus nuedo, Lysimachia nummularia, Rumex bucephaloplorus, Aristolochia pistolochia, Tulipa celsiana, Asphodelus albus, Mibora verua, Agropyrum pycnanthum.

SAINT-MARCEL.

6e Canton, 19e arrondissement de police, 7e de perception. — Distance de Marseille : 8,400 mètres. — Bureau de Poste (annexe D).

Cet important village est situé à la fois sur la route nationale n° 8 de Paris à Antibes, le chemin de grande communication n° 2 de Marseille à Saint-Pons (17,100 mètres) par Aubagne (9.100), le chemin de fer de Marseille à Toulon, Nice, etc, la rivière de l'Huveaune et le Béal.

Saint-Marcel en est à sa quatrième métamorphose. La première agglomération a été dans le quartier dit de la Tourrette, au Nord et au-dessus du Petit-Saint-Marcel actuel. Sur une plate-forme, au sommet de la colline, on trouve encore aujourd'hui les vestiges de plusieurs retranchements que l'on peut appeler, si l'on veut, camps ou habitats celtiques, mais dont il est difficile de préciser la véritable destination.

La seconde agglomération s'est formée sur le point que nous aurons à décrire spécialement, au Sud du village actuel et au sommet d'une colline entre le vallon de Piscatoris et le vallon de Castan. C'était le *Castellum Massiliense* dont il est question dans les XIe et XIIe siècles.

La troisième agglomération existe encore en partie, entre le *Castellum Massiliense* et le nouveau Saint-Marcel : elle porte le nom de *Cavaillon.*

La quatrième agglomération est celle qui constitue le village ; elle a pris quelque importance quand la grande route de Marseille à Toulon a été créée, en l'année 1774.

L'arrivée des eaux du Canal (7 juin 1849) et la création de la ligne ferrée (1857-1859) ne pouvaient être que favorables à sa prospérité.

Saint-Marcel est l'un des villages les plus intéressants de la banlieue, au point de vue de l'histoire locale. Ce n'est pas une agglomération banale, datant comme bien d'autres de quelques années à peine, mais bien un véritable bourg ayant une importance réelle.

Il est formé de deux parties principales portant les noms de Grand-Saint-Marcel et de Petit-Saint-Marcel. La première et la plus considérable, est située sur le grand chemin de Toulon, la seconde sur la petite route d'Aubagne. Elles sont séparées l'une de l'autre par l'Huveaune, le grand Béal et la gare du chemin de fer. Celle-ci est bâtie sur une langue de terre qui divise les deux cours d'eau.

La population totale qui était en 1824 de 1088 habitants ; en 1848, de 1,492 habitants ; en 1872, de 2,427 habitants ; est, d'après le recensement de 1876, de 2,236 habitants.

On trouve dans le village de grandes usines de tonnellerie, une verrerie, deux minoteries, deux scieries de marbre, une fabrique de réglisse, etc.

Le territoire a 2 kilomètres environ de l'Est à l'Ouest, et 6 kil. du Nord au Sud. Il est borné au N. par les Caillols et la Valentine, à l'E. par Saint-Menet, à l'O. par Saint-Loup, au S. il se prolonge jusqu'au sommet des collines de Saint-Cyr, dont le versant méridional appartient au quartier de Sainte-Marguerite. Sa superficie est de 250 hectares en terres cultivables et de 500 hectares de collines.

Toute la partie inférieure est arrosée par l'Huveaune, le Grand-Béal et un petit béal creusé à l'O. du village et finissant aux limites du territoire ; les côteaux méridionaux

sont parcourus par les rigoles du Canal de Marseille.

Sur la rive gauche de l'Huveaune se trouvent le Grand-Saint-Marcel, le Vieux-Saint-Marcel et le quartier de Cavaillon dans lequel on voit le château de Forbin situé au pied d'une colline admirablement boisée de 200 mètres d'altitude et le quartier de la Tourré. Sur la rive droite se trouvent le Petit-Saint-Marcel et le quartier de la Tourette.

Ces deux points sont médiocrement fertiles ; les rochers se montrent à nu et offrent à plusieurs endroits des barres taillées à pic. Le calcaire compacte se montre recouvrant le poudingue et le safre.

Le fond de la vallée est délicieux et richement ombragé par les frênes, les peupliers blancs, les trembles, les érables, les chênes blancs, les ormes, les platanes. Les prairies sont riches quoique peu étendues. Dans un espace relativement restreint on peut se faire une idée de l'aspect qu'offre le vallée de l'Huveaune tout entière.

Mais la topographie actuelle ne doit ressembler en rien à celle qu'un géographe eut pu décrire quelques siècles avant notre ère. La rivière, si bien encaissée de nos jours, formait une succession de lacs et de marais plus ou moins vastes, alors que les habitants se réfugiaient sur les hauteurs de la Tourrette et y construisaient ces retranchements contemporains des Phéniciens ou des Phocéens.

Quel nom portait cet habitat? Rien ne l'indique comme rien n'indique l'époque à laquelle, de l'autre côté de l'Huveaune et sur un roc étroit, se construisit cette forteresse qui s'appela Castellum Massiliense.

Y a-t-il entre le mot de Saint-*Marcel* et celui de *Massiliense* quelque rapprochement à établir ? Nous croyons pouvoir répondre affirmativement.

Le château a porté le nom de *Castellum Massiliense* à l'époque où Marseille s'appelait *Massilia*, *Masilie* ou *Massilie*, c'est-à-dire jusqu'au XIe siècle. Il a pris le nom de *Marcel*, lorsque la ville elle-même s'est appelée *Marcelie* et *Marseille*.

De nos jours encore, en idiôme local, le nom est *San-Masseou* ou *Maceou*, le R ne se faisant jamais sentir.

Cela est suffisant pour nous faire croire que Marcel et Marseille ont la même origine et que le nom du pape honoré par l'Eglise et qui fut élu en 304, n'entre pour rien dans l'appellation du village, et nous ne pensons pas manquer de respect envers le bienheureux personnage que l'on fête dans son église paroissiale, si nous prétendons qu'on n'a songé à lui que lorsque, dans l'entrainement religieux universel dont l'évêque Pons parait avoir été le promoteur dans le diocèse de Marseille, on gratifia de l'épithète de Saint ou de Sainte, toutes les localités qui portaient alors des noms purement profanes, pour peu que ces noms se prêtassent à la modification.

Nous rejetons par conséquent ce que dit un auteur local « que dans le principe, l'Eglise fut placée sous le titre de Sainte *Marcelle*, la servante des saintes Maries qui se trouvait dans la barque miraculeuse et fut transportée en même temps que ses maîtresses sur les rives de la Provence. »

Nous croyons très-volontiers que le *Castrum Massiliense* a été fondé par les Massaliètes, pour défendre la route qui suivait le cours de la rivière et intercepter au besoin les communications par sa vallée.

Achard assure que Fauris de Saint-Vincens possédait plusieurs monnaies marseillaises et romaines recueillies aux environs de l'*ancien château* et *qu'en des temps plus reculés*, cette montagne fortifiée portait le nom de *Castrum Martii*.

Des suppositions gratuites passons aux actes authentiques, non sans avoir mentionné que c'est probablement à la Tourré, près de l'emplacement qu'occupe actuellement la verrerie du Queylar, qu'ont été recueillies les monnaies dont parle Achard.

Dans le dénombrement des terres appartenant à Saint-Victor, acte du XIe siècle, il est question de vignes et de terres appartenant à Saint-Marcel.

« In *Castro* qui vocatur *Sancti Marcelli*, in ipsius territorio, continentur vinee de elemosina. etc. » (Charte n° 42 du Cartulaire).

Mais dans un autre acte de l'année 1025, (Chart. 456) le mot de *Castrum* est supprimé. Ce contrat de vente est signé entre autres témoins par un *Bernardus de Santo Marcello*.

Les trois pièces suivantes parlent du *Castrum*, de la *Villa* et de la *Mansio*, soit de la ferme, du quartier et du poste fortifié.

Dans un acte de l'année 1057 (Charte 53), on lit :

« Ego Bertrannus, frater Durandi et Aicardi, *de Sancto Marcello*, CASTELLO MASSILIENSI, dono... duos quartairatas de vineis... et hec habet terminum vineam de sancto Marcello... *Petrus Presbyter de Sancto Marcello .. monachus Sancti Victoris*, dedit unam quartairatam in ipso Ligognano. »

(Moi, Bertrand, frère de Durand et d'Aicard, de *Saint-Marcel*, CHATEAU MARSEILLAIS, je donne deux carterées de vigne... et elle a pour limite la vigne de Saint-Marcel... Pierre Presbyter de Saint-Marcel..., moine de Saint-Victor, donne une carterée dans le même Ligognano).

Faut-il croire que les mots Petrus presbyter de Sancto Marcello veulent dire : Pierre,

prêtre, de Saint-Marcel, ou simplement: Pierre Presbyter ?

La Charte 55 semblerait faire croire que la deuxième version est la bonne, c'est-à dire que ce moine de Saint-Victor n'était nullement consacré au service de l'église de Saint-Marcel.

« Ego Odo, et mulier mea Dominica et filii nostri et filie vendimus ad quendam hominem, *vocabulo* Petrum Presbiterum, et ad filios ejus Pontium et Petrum, aliquid de alode nostro, videlicet modiatam unam de vinea. Hanc vineam vendimus, donamus atque cedimus et de nostre jure in jus illorum transfundimus. Est ipsa vinea in comitatu Massiliense, in *villa Sancti Marcelli.* »

(Moi, Odon, ma femme Dominica et nos fils et filles, nous vendons à un homme nommé Pierre Presbiter et à ses fils Pons et Pierre, une partie de notre avoir, savoir une moute de vigne. Cette vigne nous la vendons, la donnons et la cédons et la transmettons de droit en droit. Cette vigne est dans le comté de Marseille, dans le quartier de Saint-Marcel).

Pons Presbiter, fils de Pierre, se retrouve en l'année 1070. mais il n'habite plus Saint-Marcel; il réside à Saint-Thyrse : *Pontius Presbyter Sancti-Tyrci* (charte n° 40). C'est une raison de plus pour faire du mot *Presbiter* une appellation patronymique.

La charte 53 prouverait encore que par le mot de *villa* il faut entendre une étendue considérable de terrain, puisque cette dernière vigne touche d'un côté à une terre de Sainte-Marie, *in valle que dicitur Liqognano.* (La vallée actuelle des Caillols.)

Le terme *Mansio* qu'on traduit habituellement par celui de ferme semblerait, dans la charte 92, de l'année 1070 environ, avoir la même signification que celui de *villa.*

« Incipit carta de compra que fecit Raimundus in mansioni Sancti Marcelli. »

Dans cette récapitulation d'achats divers il est question de terres et de certains habitants de Saint-Marcel, et entre autres d'une terre cultivée au-dessous de la ferme, *terra culta subtus mansione.*

Citons encore la charte 144, du 4 août 1097, par laquelle Gaufred Irad et ses frères donnent à Saint-Victor ce qu'ils possèdent *in terminis Massilie et in terminis castri de Sancto Marcello* (sur les limites de Marseille et sur les limites de Saint-Marcel).

Les termes de ces documents sont suffisants pour prouver qu'à cette époque Saint-Marcel était un centre de population et qu'une partie, sinon la totalité de ses maisons était défendue par des fortifications.

Le village, ou du moins le *Castrum*, occupait alors le sommet de la première montagne au Sud, au bas de laquelle se trouve le village moderne, et ses ruines en sont très-reconnaissables.

Ces ruines consistent en un mur longeant la crête de la colline, sur une longueur de 60 mètres environ, dans la direction de l'Est à l'Ouest ; de deux bases de tours, avec indice de porte, au Sud même du rocher, point culminant, du côté du couchant, et d'une voûte de huit mètres de longueur sur quatre mètres cinquante centimètres de largeur.

Le rocher sur lequel tout cela existe est étroit, et au premier abord il semble que l'étendue du *Castrum* devait être bien restreinte.

Mortreuil semble croire que les maisons particulières ont de bonne heure été bâties au-dessous des fortifications. « Le château, dit-il, dominait les hauteurs qui l'avoisinent, et les habitations étaient groupées *près* des remparts. »

Tel était l'avis d'Achard qui écrivait, il y a un siècle environ, en parlant du *vieux* Saint-Marcel :

« Sur le sommet de la colline sont les restes d'un ancien château et des tours qui le défendaient : on y trouve les ruines d'une citerne, la place d'armes, etc. La chapelle dédiée à saint Clair, et qui était celle du château, subsiste encore. »

Il est arrivé pour Saint-Marcel ce que nous voyons se produire de nos jours pour beaucoup d'autres villages : les maisons descendent, à proprement parler, d'un second et d'un troisième étage jusqu'au rez-de-chaussée, c'est-à-dire jusque dans la plaine. L'étage intermédiaire, occupé par Saint-Marcel, est celui où se trouve actuellement la chapelle de la *Bonne-Mère* qui était l'église paroissiale avant la construction de l'église qu'on voit à présent au centre du village.

« L'ancienne paroisse, située au milieu du penchant d'une colline qui est au Sud du village actuel, dit l'auteur cité plus haut, est sous le titre de l'*Assomption.* On y voit encore les fonts baptismaux. »

En rapprochant les documents cités et l'avis des archéologues ou arriverait à tirer cette conclusion :

Que le *Castrum* s'appelait bien *Massiliense*, soit Marseillais et que la chapelle primitive était dédiée à saint *Clair.* C'est pour perpétuer le souvenir de ce fait que l'un des autels de la chapelle de Notre-Dame a été dès le principe dédié à ce saint.

Saint Clair, tout le monde le sait, est un souvenir du paganisme et du culte du soleil ; pas une chapelle dédiée à ce saint (et encore faudrait-il savoir auquel des titulaires de ce nom s'adressaient les hommages des fidèles) qui ne se trouve sur une crête de montagne en vue du soleil levant.

La troisième conclusion est que la *villa Sancti Marcelli*, le quartier habité, était indépendante du *Castellum* et postérieure à ce château.

Le *Castellum* ou *Castrum* était la forteresse, le point stratégique et militaire qui a pu être défendu, pris et repris et finalement détruit par le corps d'armée le plus important; la *villa* était l'agglomération civile qui peu à peu est descendue du pied des remparts à la *Bonne-Mère*, de la Bonne-Mère à *Cavaillon* et de Cavaillon à l'Huveaune.

Le lecteur pourra, suivant l'époque, appliquer à telle ou telle partie du village et à tel moment de son existence les quelques renseignements historiques que nous allons consigner chronologiquement.

« En 1120, d'après l'auteur de l'*Antiquité de l'Eglise de Marseille*, Raymond, évêque de Marseille, eut un grand démêlé avec le vicomte Pons de Peinier qui s'était emparé de plusieurs biens appartenant à l'évêque et de la seigneurie de Saint-Marcel qu'Aicard, archevêque d'Arles, avait engagée à l'église cathédrale de Marseille, pour la somme de neuf livres et demie qui devaient être employée à réparer la chasse d'argent de saint Cannat. Pons ayant été excommunié pour cela voulut se faire absoudre et céda aux chanoines de la cathédrale la seigneurie de Saint-Marcel., sauf à la racheter en payant les neuf livres et demie qu'Aicard avait données. L'eglise de Saint-Marcel devint alors un prieuré de la Major. »

En l'année 1156 (Charte de Saint-Victor 702), il est rappelé que Raymondus Gaufridus, vicomte de Marseille, avait donné au monastère de Saint-Victor la huitième partie du *Castelli* Massiliensi et la moitié des autres droits qu'il avait sur le château.

Dans la transaction passée le 17 octobre 1164 entre la Cathédrale de Marseille et les vicomtes de Marseille. (Charte de Saint-Victor 1106), il est dit :

« Similiter, vicecomitibus atribuimus ut episcopus vel ecclesia de thesauro et de questione pignoris, scilicet portus et tolnei XV^{im} milia solidorum et de quarta parte castri de Sancto-Marcello et de Castro Albanie, pro non soluta pencione, petitionem aliquam seu controversiam eis vel eorum filiis deinceps non faciant. »

Le 16 octobre 1165, l'archevêque d'Arles et l'évêque de Carpentras, choisis pour arbitres, déclarent que Pons de Peinier possédait légitimement la quatrième partie du quartier de Saint-Marcel.

La terre et la seigneurie de Saint-Marcel furent données, au mois de janvier 1178, par Bertrand, comte de Forcalquier, à Guillaume Mainier, originaire de Manosque.

Plus tard, le château resta entre les mains de la famille des Baux, sous la suzeraineté des comtes de Provence, comme dépendance du comté de Marseille, jusqu'au jour où Gilbert de Baux en fit don aux comtes (1206).

Saint-Marcel échût à Roncelin (14 juin 1212, Charte de Saint-Victor, n° 930), mais peu de semaines après (5 novembre 1212), le même faisait don au monastère de Saint-Victor de tous ses droits sur le château et ses dépendances (Charte 905).

« Per hoc presens scriptum clareat... quod ego Rocelinus, vicecomes et dominus Massilie et monasterii Sancti Victoris monachus... do... domino Deo et monasterio Sancti Victoris Massilie et tibi Guillelmo, abbati... et trado.. et concedo in perpetuum Castrum Sancti Marcelli cum omnibus suis tenementibus et generaliter totum dominium et jus et rationem quod vel quam habeo vel habere debeo... in predicto castro Sancti Marcelli et in ejus toto tenemento.. »

Raymond Bérenger, comte de Provence, confirme cette donation le 23 janvier 1218. (Charte 906).

« Notum et manifestum sit omnibus quod nos Raimundus Berengarius .. recognoscimus vobis, abbas monasterii Massilie... donationem dominii Massilie et castri Sancti Marcelli, quam fecit dominus Roncelinus... salve jure nostro et dominio... »

Le 30 novembre 1218 (Charte 910), les recteurs de Marseille, *rectores Massilie et milites de Sancto Marcello*, prêtent serment de reconnaître les droits de Saint-Victor sur le château de Saint-Marcel, et sur la demande des moines de Saint-Victor, le 23 janvier 1219 (Charte 911), Raymond-Bérenger confirme les donations faites par Roncelin de ses domaines de Marseille, de Saint-Marcel, etc.

Cependant nous voyons en 1230, ce même Raymond-Bérenger requérir les évêques de Marseille et de Toulon et les seigneurs de Solliers, arbitres élus pour la terminaison de son procès avec les Marseillais, de remettre entre ses mains les châteaux de *Saint-Marcel*, d'Aubagne, de Roquefort, de Brégançon et d'Hyères dont ils étaient dépositaires, et les Marseillais restituer en effet ces châteaux au comte de Provence. (Arch. de la Préfecture).

Pour couper court à toute réclamation nouvelle, la Commune de Marseille acquit régulièrement ses droits sur Saint-Marcel en même temps que sur Roquefort, Roquevaire, Hyères et Brégançon et Raymond-Bérenger donna son approbation à ces arrangements en l'année 1243.

Est-ce à cette époque qu'il faut faire remonter le règlement qu'on imposait au commandant de Saint-Marcel (chap. XVII, des statuts de Marseille), règlement dont nous donnons ci-après la copie ?

« Ordinamus presenti capitulo deinceps firmiter observandum quod quicumque est vel fuerit castellanus castri Sancti Marcelli possit et debeat illud castrum tenere et castodiri pro comuni Massilie quamdiu fuerit de voluntate generalis cousilii civitatis Massilie tam consiliarum quam capitum ministeriorum vel majoris partis eorum.

« Ita tamen quod dictus castellanus teneatur speciali sacramento illud castrum non tradere vel reddere alicui alii sine voluntate et licencia expressa dicti consilii Massilie tam consiliariorum quam capitum ministeriorum vel majoris partis eorum et castellamus ille singulis annis de hujusmodi teneatur facere specialiter annis singulis sacramentum et ipsum firmare sub certa pena ad cognicionem rectoris et syndicorum Massilie secundum quod consuetum est et consilii supradicti. »

(Nous ordonnons par le présent chapitre qu'il soit désormais fermement observé que quiconque est et sera châtelain du château de Saint-Marcel puisse et doive tenir et garder ledit château pour la commune de Marseille, tant que l'exigera ainsi la volonté du conseil général de la cité ou de la plus grande partie des conseillers et des chefs de métiers.

Ledit châtelain sera tenu, par un serment spécial, de ne livrer ou rendre ce château à personne sans la volonté et la licence expresse dudit conseil de Marseille ou de la majeure partie des conseillers et des chefs de métiers ; ce châtelain, chaque année, sera tenu de renouveler son serment et de le confirmer, sous une certaine peine, à la connaissance des recteurs, des syndics et du conseil susdit, ainsi que c'est l'usage).

Mais le farouche Charles d'Anjou s'est emparé de Marseille ; il est tout naturel qu'il ne laisse aux mains des vaincus aucune de leurs places fortes ; il fait manifester par sa femme Béatrix le désir de posséder la place et château de Saint-Marcel ; les syndics de Marseille s'inclinent et font la cession demandée en 1262.

On régla, dit Ruffi, que les Marseillais remettraient le château de Saint-Marcel sous la puissance de ces deux personnages pour qu'ils en jouissent comme ils en avaient joui autrefois, que tous les meubles qui avaient été pris à Saint-Marcel pendant les derniers troubles seraient restitués, qu'on restituerait pareillement aux officiers desdits seigneurs et chatelain de Saint-Marcel tout ce qu'on leur avait pris.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de voir, le 17 août 1294, Guillaume de Cadenet, viguier de Marseille, agissant tant au nom de la Ville-Haute que de la Ville-Comtale, de concert avec le viguier d'Aix et le bailli de Saint-Marcel procéder à la reconnaissance des limites existant entre Saint-Julien et Saint-Marcel.

Malheureusement les limites indiquées dans cet *instrument* notarié ne peuvent pas être retrouvées pour la plupart, car elles sont placées vers des vignes, des prés ou des rochers appartenant à des particuliers sans être désignées autrement que par le nom des propriétaires. Deux points seulement peuvent être reconnus sans difficultés : l'un le chemin de la Salle à Marseille, l'autre, le chemin public de Marseille à Aubagne.

Un troisième point est celui nommé Eglise ou Hôpital de Saint-Vincent lequel *reste* dans le territoire du château de Saint-Marcel.

Une dissertation pourrait être écrite à propos de cet hôpital de Saint-Vincent.

Dans l'article intitulé : *Les Comtes* (Tome II, pages 72 et 73), nous avons donné raison à Mortreuil contre MM. L. Méry et Guindon, et contesté l'existence de cet hôpital ; les titres de 1234 et 1294 où il en était question, ajoutions-nous, d'après Mortreuil, « ne se retrouvant plus. »

Or, un de ces titres introuvables, l'acte de 1294, est précisément celui que nous mentionnons ici. C'est à l'obligeance de M. de Jessé-Charleval que nous en devons la communication.

Voici les quelques phrases relatives audit hôpital. « Deinde procedento directe usque ad ecclesiam sive hospitale sancti Vincentii, in angulara lapide dicti hospitalis sive ecclesie fuit impressum signum crucis ad hoc ut designaret terminum et loco termini perpetuo habentur dividens territoria antedicta, quod hospitale sive ecclesia est infra caminum publicum quo itur a Massillia versus Albaneam et in facie dicte ecclesie sive hospitalis directe respicientes Massiliam facta fuit dicta crux, ita quod dictum hospitalle remanet in territorio dicti Castri sancti Marceli. »

(Ensuite avançant directement jusques à l'eglise ou hôpital de Saint Vincent, sur la pierre formant l'angle dudit hôpital ou église, fut marqué le signe de la croix, par lequel on désignerait le terme ; et de tout temps c'est l'endroit du terme qui divise les territoires susnommés ; ledit hôpital ou église est au-dessous du chemin public qui conduit de Marseille à Aubagne ; et sur la façade de ladite église ou hôpital, quand on regarde dans la direction de Marseille, ladite croix fut faite de telle sorte que ledit hôpital reste dans le territoire dudit château de Saint-Marcel).

Revenons à Saint-Marcel. Charles d'Anjou est mort et ses successeurs, au lieu de s'attirer la haine légitime des Marseillais, se font aimer et obtiennent d'eux des secours nombreux en hommes et en argent.

Mais tout ne fut pas à leur avantage durant les guerres continuelles auxquelles ils se mêlèrent avec tant d'obstination.

Saint-Marcel avait été pris par les ennemis de Jeanne, mais la garnison qu'ils y avaient laissée ayant été réduite, les Marseillais en profitèrent pour attaquer la place. Isnard d'Eiguesier, citoyen de Marseille et l'un des capitaines de sa milice, s'en rendit maître, le 1er octobre 1357, partie à force d'armes, dit Ruffi, partie par traité et en composition.

« Aussi ajoute le même historien, on voit sans étonnement Philippe, prince de Tarente, lieutenant et gouverneur de Provence, rendre Saint-Marcel aux Marseillais au nom de la reine Jeanne. Dans les lettres expédiées, le 9 mars 1358, à leurs ambassadeurs Bernard Boniface et Jean Joli, notaire, la reine Jeanne et le roi Louis son mari, s'expriment ainsi au sujet de cette donation : Que faisant réflexion à la foi inviolable et au zèle sincère de leurs chers sujets de Marseille qui durant le règne de leurs prédécesseurs avaient donné des marques éclatantes de leur fidélité en laquelle ils avaient continué jusqu'alors, ils avaient cru devoir leur faire ressentir les effets de leur gratitude. »

Les Marseillais s'empressèrent d'accepter, et, conformément à la lettre qui leur est transmise, le 22 juillet 136), par le roi Louis et la reine Jeanne, le Sénéchal de Provence est chargé de recevoir l'hommage et le serment de fidélité que prêtent les Marseillais pour ledit château de Saint-Marcel.

Il devenait tout naturel que ce château fut utilisé en faveur du parti de la reine Jeanne; aussi, en l'année 1383, dit Ruffi, les Marseillais pour se tenir en garde contre les troupes que Charles de Duras devait faire passer en Provence, mettent des garnisons en plusieurs endroits et entr'autres dans le château de Saint-Marcel.

Le 20 juin 1409, un acte émané de l'autorité royale porte que les habitants de Marseille qui ont des possessions dans le territoire de Saint-Marcel sont exempts des contributions et subsides établis par le Conseil des trois Etats de Provence.

Il paraît que la seigneurie de Saint-Marcel fut reprise par le comte de Provence et vendue de nouveau par Marseille, puisque René la comprit dans la vente qu'il fit, au mois de novembre 1437, de la baronnie d'Aubagne à Charles de Castillon. René racheta la baronnie d'Aubagne à la mort de Charles de Castillon, arrivée en 1451, pour en faire don à la reine Jeanne, son épouse, mais il la reprit, le 20 février 1473, pour l'échanger avec d'autres seigneuries appartenant à Jean Allardeau, évêque de Marseille, contre les terres de Saint-Cannat, Alleins et Valbonnette. (Voir : *Commune d'Aubagne*).

En 1632 les consuls de Marseille tentèrent d'enlever à l'Evêque la seigneurie de Saint-Marcel, bien qu'elle dépendit de cette dernière, les consuls prétendant que la reine Jeanne en avait fait don à la Ville par un acte du 9 mars 1358.

Le Parlement de Provence ayant rendu, le 9 mai 1557, un arrêt par lequel l'évêque était maintenu dans sa possession, les consuls reprirent l'affaire en 1632.

Une transaction fut signée le 21 mai 1647. L'évêque Etienne de Puget céda à la Commune la justice haute, moyenne et basse qu'il avait a Saint-Marcel, aux Camoins, à la Treille, à la Valentine, aux Accates, à Saint-Menet et à la Reynarde et les consuls s'obligèrent à payer à l'évêché la somme de 15,000 livres dont 6,000 devaient être employées à la construction du palais épiscopal, 500 au remboursement de la vente de la juridiction des Camoins et de la Reynarde et 8,500 pour produire un revenu de 5 p. 0/0 en faveur de l'évêché.

La population de tous ces quartiers ne s'élevait alors qu'à 600 âmes.

Depuis ce moment jusqu'à la Révolution, les échevins de Marseille furent les seigneurs de Saint-Marcel ; ils y faisaient exercer la juridiction par un juge qui tenait ses audiences au palais de la Sénéchaussée de Marseille et par un viguier habitant Saint-Marcel, avec son procureur juridictionnel et son greffier. Cette juridiction ressortissait immédiatement au siége général d'Aix, mais les habitants jouissaient des mêmes priviléges et supportaient les mêmes charges que les Marseillais.

« Les Marseillais, écrivait Achard, sont seigneurs de Saint-Marcel ; les échevins en prennent le titre. La Ville ne possède pas dans cette seigneurie un seul pouce de terrain et elle n'y a pas un sol de revenu, mais bien l'honneur et la charge de la justice. »

Nous ne voyons pas que durant sa longue existence, le château de Saint-Marcel ait été le théâtre de quelque évènement fameux digne d'être conservé par l'histoire. Le seul qui pourrait être mentionné, est cité par Ruffi.

« En 1593, dit-il, le château de Saint-Marcel était occupé par une garnison royaliste commandée par un capitaine nommé Carbonel. Un officier de ligueurs nommé Boyer fut chargé de s'en emparer; il s'y rendit pendant la nuit et alla y mettre le pétard. »

En vertu des lois du 22 décembre 1789 et du 8 janvier 1790, Saint-Marcel devint chef-lieu du quatrième canton du troisième district des Bouches-du-Rhône qui comprenait : Saint-Marcel, Saint-Julien, Saint-Loup, la Capelette, Saint-Barnabé, la Pomme et Saint-Dominique.

Au point de vue administratif Saint-Marcel

a tout perdu depuis longtemps ; car il n'y a plus qu'un commissaire de police, un receveur et un commis principal des contributions indirectes, un receveur de postes un garde champêtre et une brigade de gendarmerie à pied.

Au point de vue spirituel son église même qui était jadis une des trois cures rurales a été réduite au rang de simple succursale.

Parmi les écoles communales on remarque l'école des frères Maristes et celle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Ces religieuses dirigent également un orphelinat.

Il nous est très-difficile de préciser à quelle époque eut lieu la fondation de l'église de Saint-Marcel, car il faudrait d'abord savoir exactement à quel endroit se trouvait cette église. Le Calendrier spirituel de 1713 parle de l'année 1112. Mais ce millésime, si on le rapproche de ce que nous avons dit plus haut, n'a pas grande valeur.

On sait déjà qu'au milieu du XII[e] siècle il existait plusieurs églises ou chapelles à Saint-Marcel. Dans une bulle d'Anastase IV, datée du 30 décembre 1153, il est dit que *les églises* de Saint-Marcel avec leurs decimes appartiennent à la cathédrale de Marseille.

Dans une convention du 24 mai 1169, il fut réglé par le même pontife que plusieurs églises, entr'autres celle de Saint-Marcel ainsi que la dîme que l'évêque en recevait appartiendraient à l'avenir aux chanoines de la Major.

L'église la plus ancienne a dû se trouver renfermée dans l'enceinte du château ; quoique dédiée à saint Clair, c'était bien celle de la possession marseillaise.

La seconde église paroissiale est cette même chapelle qui porte aujourd'hui le nom de Notre-Dame-de-Nazareth et qui jadis était sous le vocable de l'*Assomption*. Cet édifice, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure, renferme des témoins de son existence au XII[e] siècle.

C'est sur les bords mêmes de l'Huveaune, au centre du grand Saint-Marcel, que s'est élevée la troisième église paroissiale.

On croit que c'est en 1516 qu'elle fut érigée en paroisse tout en restant prieuré de la Major. Le prébendier était un chanoine qui nommait lui-même le vicaire ou desservant, payait ses honoraires et gardait pour lui l'excédant des revenus de son prieuré.

En 1686 le vicaire perpétuel de Saint-Marcel prit le titre de curé et l'ancienne succursale devint une véritable cure démembrée de celle de la Major.

Nous arrivons au XVIII[e] siècle. Saint-Marcel a vu sa population augmenter. On décide qu'on construira une nouvelle église, mais, par économie sans doute, on creusa les fondations au Sud-Est de l'ancienne chapelle, de façon à ne faire qu'un seul édifice des deux. C'était en 1709.

Quarante ans plus tard, la construction était si peu avancée, que, à la date du 29 mars 1748, Mgr de Belsunce invitait formellement les habitants à l'achever. Une réunion de tous les habitants de Saint-Marcel eut lieu le 13 juillet 1749 et on décida que l'église serait largement agrandie. Mais les fonds manquant, on décida de terminer une seule nef qui devrait s'arrêter à la porte de l'ancienne église. La dépense n'en atteignit pas moins le chiffre de cinquante mille livres.

Pendant la Révolution l'église ne fut pas aliénée, aussi fut-elle rouverte sans difficulté, lors du rétablissement du culte.

En 1803, lorsque Mgr de Cicé réorganisa le service dans son diocèse, Saint-Marcel fut constitué en succursale. La population du quartier était alors de 1500 âmes.

L'église n'a été consacrée que le 23 octobre 1836, par M[gr] Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, ainsi que l'indique une table commémorative placée dans l'édifice.

Comme monument il n'y a rien à en dire ; du genre roman, avec une façade style Renaissance, elle ne se distingue au-dessus des maisons que par son clocher de forme carrée. Ajoutons qu'elle est mal placée eu égard aux chemins qui mènent à Saint-Marcel, car elle est en contre-bas de tous ces chemins.

Au dessus du Grand-Saint-Marcel, à mi-côte de la colline que couronnent les ruines du *Castellum Massiliense*, se montre la chapelle appelée aujourd'hui Notre-Dame-de Nazareth. C'est celle qui portait jadis le nom de l'Assomption et qui fut l'église paroissiale à l'époque où le village était en entier à Cavaillon.

Si l'on s'en rapporte à M. Grinda, architecte, qui, en 1874, fut chargé de le restaurer, cet édifice daterait du XII[e] siècle ; dans tous les cas il est certain qu'il existait en 1217.

Cette ancienne chapelle de style roman et parfaitement orientée de l'Est à l'Ouest, possède un autel qui date de sa création. Il a été retrouvé formant une des marches de l'escalier qui se trouvait au seuil de l'église. Son socle était au dehors aussi, à quelques pas de là. L'un et l'autre ont été placés par M. Grinda, sous un vieil arceau que l'on avait couvert de maçonnerie, et qui est maintenant, lui aussi, remis dans son état primitif. Cet arceau abritait jadis un autel ; c'était la place indiquée pour cette antique table de pierre.

Le sanctuaire remis entièrement à neuf et orné d'un clocher dans le style de l'époque, a été inauguré le 9 août 1874.

On aurait peine à croire qu'il y avait tout

autour des maisons habitées, car il n'en reste que peu de traces; en revanche le chemin qui y conduit est pavé et porte son cachet d'ancienneté.

Le seul fait touchant de cette chapelle est insignifiant.

Le 19 avril 1736, le sieur Antoine, ménager de Saint-Marcel fonde, par testament, douze messe à dire à perpétuité dans cette chapelle et laisse à cet effet une rente de 120 livres.

Il y a encore un édifice religieux : c'est la chapelle de la Confrérie des Pénitents bleus qui fut fondée en 1508 par les pénitents de Saint-Martin, sous le titre de *Mater pietatis*, et qui fut rétablie en 1816. Durant le cours de cette même année on répara la chapelle que nous présumons être du XVII[e] siècle.

On trouve dans le territoire de Saint-Marcel un certain nombre de propriétés importantes. La plus apparente est celle du marquis de Forbin d'Oppède. Le château, style renaissance, construit sur les ruines de l'ancien manoir, en 1865, est situé à mi-côte, à gauche du chemin qui conduit à Notre-Dame-de-Nazareth.

On sait que la famille de Forbin a tenu en Provence une des places les plus honorables. Nous avons nous-même cité plusieurs de ses membres, dans le chapitre consacré à la biographie (Tome 1[er], page 117). Un autre, le chevalier Claude de Forbin, fut chef d'escadre et ambassadeur de France à Siam.

Quant à la terre de Saint-Marcel, elle appartenait a la branche de Forbin-Gardanne depuis quatre cents ans, mais on ignore de quelle façon elle entra dans la famille. Le dernier des Forbin-Gardanne (Fortuné-Auguste marquis de Forbin-Gardanne), n'étant point marié, laissa toute sa fortune à Anatole de Forbin d'Oppède, par testament du 3 septembre 1823. Mais celui-ci étant mort, le 5 juillet 1831, à l'âge de 14 ans, ses biens furent recueillis en indivis par le marquis Sextius de Forbin d'Oppède père, la marquise de Forbin d'Oppède, née de Thomasssin, mère, Augustine de Forbin d'Oppède, et Palamède de Forbin d'Oppède, sœur et frère d'Anatole.

La jouissance de ces mêmes biens laissée par le marquis de Forbin-Gardanne à sa sœur, la marquise de Villeneuve-Flayosc, continua à avoir son effet.

La marquise de Villeneuve étant morte, en 1847, le marquis de Forbin d'Oppède étant mort en 1853 et la marquise de Forbin d'Oppède étant morte en 1864, il intervint deux actes de partage, (en 1859 et en 1865), par lesquels M. et M[e] de Forbin, frère et sœur, d'un commun accord séparèrent leurs biens et la terre de Saint-Marcel resta en toute propriété à M. le marquis de Forbin d'Oppède.

Sur la route d'Aubagne se trouve le domaine de la Moutie, dont il est question dans la charte n° 757 du Cartulaire de Saint-Victor : *Villa quam dicunt Mota*, année 1045 environ.

Le 4 septembre 1257, il intervint une transaction entre la communauté de Marseille et 'abbaye de Saint-Victor, qui prétendait exercer un droit de juridiction sur le tennement de la Moutte. Il fut reconnu que la Moutte était comprise dans le territoire de Marseille.

La Moutte appartenait au monastère de Saint-Sauveur ; elle était tenue, en 1486, par le baron de Cannet (reg. n° 55 de l'Evêché) et entra plus tard dans la famille de M. le conseiller Dupuy de La Moutte.

C'est dans ce château qu'eut lieu en 1834 un banquet à la suite duquel Berryer prononça un discours politique qui eut un grand retentissement.

Une autre propriété à mentionner est celle de Pontevès, dite la Rente, située entre l'Huveaune et la route nationale, et dont l'étendue est considérable.

SAINT-MAURONT.

4[e] Canton, 13[e] arrondissement de police, 5[e] arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 2,400 mètres.

Le quartier ou faubourg de Saint-Mauront est situé entre la Belle-de-Mai et la Villette ; c'est le centre de cette vaste agglomération qui porte de préférence à toute autre le nom de Belle-de-Mai. Nous aurions pu rigoureusement nous dispenser d'en parler, car nous n'avons rien à dire de plus intéressant que ce que l'on peut voir aux articles *Belle-de-Mai et Saint-Charles*.

Au centre du quartier, mais sur une partie du sol mal choisie et dès lors défectueuse, s'élève une église, inaugurée le 7 mai 1876, et edifiée à quelques pas à peine de celle qui l'a précédée et qui, bien que bâtie depuis peu, menaçait ruine.

Cette église a été construite sur les plans de feu Espérandieu, par M. Jauffret fils. Les travaux ont été conduits dans les derniers temps par M. André Mouren, architecte de la Ville, et M. Vaud, inspecteur des bâtiments communaux.

L'édifice, dans le style roman, se compose de trois nefs à plein cintre soutenues par douze colonnes légères. Dix fenêtres latérales avec vitraux, correspondent aux arceaux formés par les colonnes. L'abside, à pans coupés, est ornée de cinq belles verrières à

personnages. La façade est occupée par une grande rose.

Le titulaire est saint Mauront qui était évêque de Marseille en 767, et dont les dépouilles mortelles furent déposées dans le sarcophage en marbre qui avait été fait pour la dame romaine Julia Quintina. (Voir le *Catalogue des objets renfermés dans le Château-Borély*).

Puisqu'il fallait un titulaire à une nouvelle église, Mgr de Mazenod, le créateur du premier édifice religieux du quartier, ne saurait être blâmé d'avoir choisi un de ses prédécesseurs.

La population officielle de Saint-Mauront est de 3,568 habitants.

SAINT-MENET

6e Canton, 19e arrondissement de police. 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 10,500 mètres.

L'agglomération principale de ce village est située sur le chemin de grande communication n° 2 de Marseille à Saint-Pons et à une courte distance de l'Huveaune et de la ligne ferrée de Marseille à Nice.

La station (12 kil. de l'embarcadère Saint-Charles) est placée entre la grande route de Toulon et la rive gauche de la rivière.

Rien de plus agréable que la partie de terrain comprise entre les deux routes ; arbres et prairies arrosés par l'Huveaune et le Grand-Béal, se présentent de tous les côtés, offrant, même durant les fortes chaleurs, des abris délicieux.

A 100 mètres environ de la gare, et à gauche du chemin vicinal n° 29, sur un petit côteau, et cachée presque par un bosquet, s'élève l'église paroissiale, modeste et isolée. Mais cet isolement même lui donne un cachet particulier qui prédispose en sa faveur.

Au-devant, le chemin qui borde la propriété de Montgrand s'élargit pour former une place au milieu de laquelle se dresse une croix sans date.

Sur la petite route d'Aubagne, à une centaine de mètres de l'église, s'étalent une dizaine de maisons, parmi lesquelles la fabrique de liqueurs connue dans tout le département par l'étiquette de Victor Georges.

Par lui-même donc, Saint-Menet se réduit à peu de chose, et la propriété de Montgrand qui portait déjà cette dénomination au XVIe siècle, en constitue presque la totalité aujourd'hui. Avant 1842 il n'existait sur la route que deux maisons particulières ; ce n'était donc pas même un hameau. Mais si, en prenant l'église pour point central, on décrit une circonférence dont le rayon aura un kilomètre à peine, on rencontrera sur ses pas, d'abord, le château de Montgrand ; puis, au Sud, la Millière ; à l'Est, le château de la Reynarde ; presque au Nord, la Bésine, autre château de M. Victor Régis, etc.

C'est, en quelque sorte, le rendez-vous des plus vastes domaines de la banlieue marseillaise, et si l'œil, fatigué de la vue des travaux exécutés par l'homme, cherche à se reposer sur les beautés naturelles, il aperçoit, au Nord, les sauvages crêtes d'Allauch, à l'Est, les sommets dénudés du Garlaban, et au Sud, les collines toujours vertes de Saint-Cyr, de Saint-Marcel, etc.

Nous ignorons en quel endroit se trouvait l'ancienne église de Saint-Menet ; mais nous ne serions pas éloigné d'émettre l'avis qu'elle se trouvait à la place de l'église actuelle qui appartenait à la famille de Montgrand et fut probablement bâtie par elle pour servir de chapelle domestique.

A la sortie de la Révolution, elle fut d'abord reconnue comme chapelle de secours, dépendant de Saint-Marcel, puis érigée en succursale durant le cours de l'année 1802.

Elle n'a rien de remarquable. Sa façade, un peu bourgeoise, est encadrée par le presbytère, portant sur sa porte un millésime de 1852, à gauche, et, à droite, par un petit cimetière dont l'entrée est surmontée d'un magnifique écusson en marbre blanc portant les armes de la famille de Montgrand.

Ce cimetière est exclusivement réservé à la sépulture des membres de cette famille à laquelle il appartient. C'est là qu'est inhumé le marquis de Montgrand, qui fut maire de Marseille de 1813 à 1830.

L'église se compose d'une nef à plafond avec une chapelle à droite. On n'y voit ni peintures criardes, ni statues dorées en carton-pierre.

En revanche, on remarque dans la chapelle de la Sainte-Vierge, les peintures de Maurice de Vaines, beau-frère du marquis de Montgrand, soit : — *Consolatrix afflictorum, Salus infirmorum, Saint Jean-Baptiste, Saint Jean-l'Evangéliste.*

Maurice de Vaines qui mourut à Antibes, le 11 août 1869, était né à Bar-le-Duc, le 2 mars 1815 ; il avait été nommé membre de l'Académie de Marseille, le 22 mai 1866.

D'après des actes que nous citerons tout à l'heure, il existait une église de *Saint-Menne* au XIe siècle.

Mais ses environs étaient loin d'être dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. A la place des prairies, dont l'herbe touffue peut être fauchée plusieurs fois par an, s'étendaient des marais ou des lacs poissonneux,

où nul ne pouvait pêcher sans la permission des vicomtes de Marseille.

C'est ce qui pourrait expliquer la situation de l'église sur un côteau, à quelques mètres au-dessus du niveau de la riviere, et loin des autres habitations des riverains.

Deux actes, à peu près de la même époque (1070 et 1079), ne laissent pas le moindre doute sur l'existence de la chapelle et sur l'orthographe de son nom.

Le premier dit qu'un nommé Abel donne ou plutot rend aux moines de Saint-Victor, en rachat de toute dîme, ce qu'il possède aux environs de l'église de Saint-Menne, au-dessus de la fontaine de Jaudat. (*Cart. n°* 105).

« Ego Abel... dono sive reddo in emenda omne decimum, quod est ad ecclesiam *Sancti Menne* super fonte Jaudati pro decimo scilicet sancti Zacharie. »

Le second acte, du 21 juillet 1079, est plus intéressant. « Moi, Jauffret, vicomte de la ville de Marseille et mes fils, nous faisons donation du cours d'eau qu'on nomme l'Huveaune, avec toutes les sources qui vont s'y jeter, et la totalité du terrain par lequel elle passe, depuis la prise de cette eau qui est auprès de l'église de *Saint-Menne*, ainsi que toute la pêche qu'on peut y faire, sans exception pour personne, jusqu'à son embouchure dans la mer. Nous l'affirmons et le déclarons, afin que personne, absolument, soit homme, soit femme, ne puisse la dévier ni la détourner, établir ou construire dans l'eau elle-même ou à l'aide de cette eau, soit des moulins, soit n'importe quel engin ou machine capable d'en empêcher ou d'en retarder le cours. » (Cart. n° 38).

« Ego Joffredus, vicecomes civitatis Massiliæ, filii que mei, etc.

« Donationem facimus de aque ductu qui vocitatur Vuelna cum omnibus fontibus in eadem aqua decidentibus, omnem scilicet terram per quam itura est, ex apprehensione ipsius aque, que est ad ecclesiam *Sancti Menne*, et omnem piscationem ipsius aque, sine illius hominis interpellatione, usque ad descensum ejus in mare; hoc sumopere firmantes et statuentes, ut nulla quelibet persona, masculus aut femina, eam deviare aut retorquere presumat, aut molindinos vel quelibet alia artificia et instrumenta in eadem vel de eadem aqua, ad impediendum vel retardandum ejus cursum construere vel facere presumat. »

Ce droit de pêche dans les eaux d'une rivière aussi modeste que l'Huveaune serait de nos jours complètement illusoire, mais il n'a pas dû en être ainsi autrefois. Non seulement le cours lui-même de la rivière était plus important, mais il formait des marais et des lacs où le poisson pouvait grandir et se multiplier.

En ce qui concerne le nom de Saint-*Menne*, nous sommes en droit de demander quel est le bienheureux que l'on veut désigner sous cette appellation. Si l'on répond que *Menne* est le même mot que *Benoit*, et que saint Menne est le même homme que *sanctus Benedictus*, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer combien l'affinité à établir entre les deux noms est difficile.

Plutôt que de s'abstenir comme nous, les auteurs de l'*Histoire de la commune de Marseille* disent sans hésitation: « Le nom ancien est *Memnius* ou *Memnus*. Il paraît qu'il y avait eu une villa appartenant à une famille romaine de ce nom. »

Nous devions nous attendre à voir paraître les Romains dans cette affaire. Le *Memnius* ne serait-il pas parent du général *Penellus* de la Penne? La Penne et Saint-Menet sont si près! Malheureusement, nous avons démontré que Penellus est un personnage imaginaire, (Voir : Commune de la Penne), et nous pouvons en dire autant de *Menne* considéré comme saint *local*.

Menne est devenu *Saint* de la même manière et par l'effet du même entrainement d'idées que Saint-Tronc (Centro); Saint-Thyrse (Centhis); Saint-Marcel (Castellum Massiliense) et plusieurs autres.

Après la grande panique de l'an 1000, les églises rurales se sont élevées en quantité dans le territoire de Marseille et le peuple s'est empressé de décerner à ces lieux de prière la qualification de *Saint*. Est-il quelque chose de plus saint que l'édifice où l'on se réunit pour prier ?

Rien de plus facile que de donner à une église le nom des quartiers ou des hameaux sur les terres desquels elles étaient construites, sans tenir compte du titulaire de ces mêmes églises.

Cette union des noms du bienheureux et du quartier se rencontre quelquefois, comme dans *Sancta Maria* A Margarita (Sainte-Marguerite), Beata Maria de Novalas (Néoules ou Eoures), mais dans plusieurs autres, la fusion s'est opérée au point de devenir complète.

Un jour est venu cependant où les évêques, voulant se rendre compte des choses, ont répudié des noms qu'ils ne pouvaient accepter au point de vue de la liturgie et ont recherché et appliqué des titulaires connus.

En ce qui concerne Saint-Menet, on n'a eu qu'à choisir entre les trois saints Mennas, les deux saints Menne et les deux saintes Menne du Martyrologe romain.

Bien que l'on puisse admettre sans trop de difficulté la modification du M en B, il nous semble que la consécration de ce changement par le clergé est à l'avantage de notre théorie. Quoi qu'il en soit, il suffira

d'indiquer, d'après Mortreuil, les formes des noms anciens pour comprendre à quelle époque cette réforme a pu être opérée.

Ecclesia Sancti Menne, 1070 (Cart. Saint-Victor). — *Sanctus Menesius*, 1er décembre 1378 (acte notarié). — *Eccl. S. Menessii*, 13 novembre 1406 (acte aux Arch. de Saint-Victor). — *San Menes*, 1408 (acte aux Arch. municip.). — *S. Benez* ou *S. Menez*, 1486 (acte aux Arch. de l'Evêché). — *S. Benets*, 8 avril 1576 (ibid.). — *Saint-Benoit*, 13 février 1615 (ibid.).

L'église est placée sous l'invocation de Saint-Benoit, dont la fête tombant le 21 mars est toujours célébrée à Saint-Menet, par autorisation de l'évêché, le quatrième dimanche après Pâques.

Il n'y a dans le quartier qu'une école mixte dirigée par les sœurs de la Providence de Gap.

Officiellement et suivant le recensement de 1876, la population de Saint-Menet est de 405 habitants, distribuée ainsi: village, 50; la Maussane, 50; la Mirabelle, 50; la Millière, 20; le reste est disséminé dans les campagnes.

Le territoire de Saint-Menet est intéressant et pour peu qu'on veuille entreprendre des excursions, on aura à visiter divers points qui se recommandent sous le rapport de l'agriculture, de l'industrie et des souvenirs locaux.

Il y a d'abord à voir le château de Montgrand, dont la famille jouit à Marseille d'une réputation d'honneur méritée. Ce domaine portant depuis plusieurs siècles le nom de Saint-Menet fut acquis par Dominique de Montgrand du marquis de Mirabeau, par acte du 12 novembre 1712, notaire Cuzin de Marseille.

La famille de Montgrand est originaire du Vivarais; deux de ses membres s'établirent à Marseille dans le courant du XVIIe siècle.

Le plus connu des Montgrand fut Jean-Baptiste-Jacques-Guy-Thérèse, qui, en 1813, fut nommé Maire de Marseille et exerça ces fonctions jusqu'au 4 août 1830. Il se retira alors dans sa terre de Saint-Menet, où il puisa, dit Augustin Fabre, dans la culture de l'intelligence et des lettres, ce charme consolant qui donne à la vieillesse une belle couronne de noblesse et de dignité. Par ses conseils et quelquefois par ses actes, il fut utile aux pauvres paysans du quartier qui le vénéraient comme un protecteur digne de leurs hommages.

Le marquis de Montgrand a traduit avec succès plusieurs ouvrages italiens.

Le château de la Bésine ou de la Vésine, au N. E. de Saint-Menet, a été bâti par l'entrepreneur Curtil qui en donna les plans, sur l'emplacement et au milieu des terres de l'ancien château des comtes de Flotte, au prix d'un million, a ce que l'on assure.

La façade Nord de cet édifice élégant et de bon goût est flanquée de deux tours carrées et rappelle le style romano-byzantin, tandis que la façade opposée appartient au règne de Louis XIII.

Au Sud de la Bésine et immédiatement au-dessus du petit chemin d'Aubagne, se trouve la Reynarde, dont le château style Renaissance, perché sur un coteau, a été réparé à neuf. « La terre de la Reynarde, qui appartenait en 1557 à François Turc, fut érigée en fief lors de l'acquisition qui en fut faite par le marquis du Muy, en 1715, et quelque temps après en comté, par lettres-patentes du roi.

En 1814 ce château reçut la visite de Madame de Bourbon-Penthièvre, douairière d'Orléans.

On y admire, lit-on dans l'*Hermès marseillais*, un bas-relief antique représentant le combat d'un homme avec un lion.

Ce château appartient à M. Louis Régis.

De l'autre côté de la rivière, entre le chemin de fer et la grande route de Toulon, se trouve la Millière, belle maison d'habitation, au bas de laquelle sont groupés quelques maisons et deux moulins à eau. Ce hameau existe depuis plusieurs siècles, mais il a porté plusieurs noms dont les principaux sont *Buyeras* et *Prat redon*. Celui de Millière lui vient de Claude Milhière qui le possédait au milieu du XVe siècle. *Dona Milheria uxor Claudii Milherie recognovit pratrum loco dicto lou Prat redon*. En 1607, le domaine appartenait à Riquetti de Mirabeau, le même qui hébergea Louis XIV dans son hôtel de la place de Lenche. Au commencement du siècle dernier (1712) il avait pour possesseur Noble d'Albert, lequel était peu d'années auparavant en procès avec les Riquetti de Mirabeau de Saint-Menet.

De Mirabelle nous n'avons rien à dire, son nom un peu prétentieux répondant pour nous.

Maussane, si nous nous en rapportons à feu Mortreuil, se nommait, au commencement du XVIe siècle, *Pratum Pauleti Malisanguinis* (le pré de Paulet de mauvais sang). Que veut bien dire ce mauvais sang? Cela équivaut-il au terme de bâtard, ou bien voulait-on faire allusion à quelque crime commis par ce Paulet?

Ce n'est probablement ni l'un ni l'autre : *Malisanguinis* est la traduction des deux mots provençaux *maou san*, malsain, épithète que le quartier mérite encore de nos jours.

Ceci prouve une fois de plus qu'il faut se méfier grandement du latin des notaires et surtout des étymologies qu'on voudrait y trouver.

Quant au pré, ce n'était pas à l'époque un pré susceptible d'être arrosé.

Près de Saint-Menet, les eaux du Canal de Marseille passent dans un siphon de 340 mèt. de développement, se composant de tuyaux en fonte placés dans des puisards en amont et en aval, joints ensemble par des ponts de service. Il est posé sur l'Huveaune et passe ensuite sous le chemin de fer et la route nationale n° 8.

Lorsqu'on se dirige du côté du village des Camoins, on suit des sentiers charmants qui aboutissent au chemin de l'Aumône, laissant à droite le bois de ce nom qui s'étend jusqu'à la Reynarde. L'horizon est borné par les montagnes d'Aubagne qui s'étagent jusqu'au sommet de Garlaban, et si l'on connait l'histoire romanesque des Titans, on n'a qu'à questionner le premier paysan venu. Il vous répondra par le quatrain suivant:

Garlaban et Reissoutèou
Se batièn a cop de coutèou;
Et se siguessé pas Bec-Cournu,
Garlaban èro foutu.

Nous croyons qu'il faut trouver dans ce quatrain facétieux autre chose qu'un ramassis de rimes. Ce combat des deux montagnes doit rappeler les difficultés qui ont été soulevées plusieurs fois au sujet des limites de Marseille et d'Aubagne. Ruissatel appartient à la première de ces communes et Garlaban à la seconde; Bec-Cornu se trouve entre deux et tranche naturellement la difficulté.

Saint-Menet n'est pas en arrière du mouvement industriel et agricole. Il renferme trois minoteries importantes, la distillerie de Victor Georges, etc. A la Barrasse (qui en 1615 appartenait à M. de Barras), il y a aussi une minoterie considérable. On récolte enfin dans tout le quartier du foin de première qualité et des fruits très-estimés.

SAINT-MITRE

6e Canton, 18e arr. de police, 6e arr. de perception.— Paroisse de Saint-Jérôme. — Distance de Marseille: 6,900 mètres.

Pour se rendre à ce hameau il faut prendre le chemin vicinal n° 5, dit de Château-Gombert, et lorsque l'on a dépassé Saint-Jérôme, tourner dans la traverse qui se montre à gauche, à 1,500 mètres de ce dernier village.

Saint-Mitre a son chemin particulier, fort ancien et suffisamment entretenu qui commence au chemin vicinal n° 36, dit des *Chûtes du Merlan*, à peu de distance de l'embranchement de celui-ci sur le chemin de grande communication n° 11, traverse le petit hameau des Serens, et aboutit à Saint-Mitre, non sans décrire de fortes courbes et des pentes assez raides.

Saint-Mitre se compose de cinq ou six maisons à peine, mais sa position est belle; car il est situé sur un petit côteau à base de poudingue qui domine tout le vallon compris entre lui, les premiers contreforts de l'Etoile, les collines de Vento et les monticules au pied desquels Saint-Jérôme est situé.

Sur le point culminant de ce rocher de poudingue un moulin à vent, sans ailes ni toit pointu, et incendié par la foudre en 1840, semble posé en vedette. Du pied de cette vieille construction on jouit d'une vue admirable qui s'étend jusque sur le golfe de Marseille.

Une chapelle sur la porte de laquelle on lit les mots de HOC EST DOMUS DOMINI, St MITRE, 1855, montre sa blanche façade, sur le bord même du chemin.

On ne se douterait pas, en voyant ces murs récrépis nouvellement, ce clocheton badigeonné à la chaux et ces tuiles rouges, que cette église est fort ancienne; car, s'il faut prendre le mot de *cella* pour ce qu'il vaut réellement, dans les premières années du XIIe siècle, il s'y trouvait déjà un petit couvent de religieux. L'acte de confirmation de Pascal II, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor, en date du 23 avril 1113 (charte n° 848) ne laisse aucun doute à cet égard. En revanche, un acte de même nature d'Innocent II (18 juin 1135, charte n° 844), nomme seulement l'*église* de Saint-Mitre.

Le 30 décembre 1153, l'église est reconnue par Anastase IV comme appartenant à l'évêché de Marseille. Les actes postérieurs ne parlent plus que de *Sanctus Mitre* (1279), *San Mitre* (1282), et *Saint Mitre* (1595).

L'antique église était tombée en ruine, avant même la Révolution, et quand on songea à la relever on ne put utiliser qu'une partie des murs qui étaient du reste, comme ceux de toutes les constructions analogues, d'une épaisseur considérable, et accusaient douze mètres de longueur seulement.

Le millésime placé sur la façade dit assez en quelle année cette reconstruction eut lieu, mais nous devons mentionner qu'elle fut entreprise par les habitants du quartier avec le concours de la Ville, ce qui fait qu'elle appartient à cette dernière.

Un des promoteurs de cette résurrection

de Saint-Mitre fut l'abbé Bayle, orateur sacré et auteur de plusieurs ouvrages, qui, possesseur d'une maison de campagne dans le quartier, venait régulièrement, durant les vacances, dire la messe dans le nouveau temple.

Saint-Mitre dépendait autrefois de Château-Gombert.

SAINT-NAPHRE

4e canton, 18e arrondissement de police. 7e arr. de perception. — Distance de Marseille: 2,500 mètres.

On donne le nom de Saint-Naphre à un quartier nouvellement bâti, situé entre la ligne du chemin de fer de Toulon, les chemins de Saint-Barnabé et de Saint-Pierre et le Jarret.

Primitivement cette appellation s'appliquait à une chapelle placée sur une colline où s'ouvrait une carrière de tuf, mais le vrai nom, suivant un acte du 10 mai 1695, était *Saint-Noffre* et suivant un autre document du 7 janvier 1700, *Saint-Neuffre*.

Naphre, Noffre et Neuffre signifieraient la même chose et ne seraient que des formes du nom d'Onulphe.

A défaut de document certain nous répèterons que, suivant la tradition, cette chapelle avait été construite, nous ignorons en quelle année, par les religieux de Saint-Onulphe.

Tel n'est pas l'avis de M. Meynier (de Saint-Louis). Cet auteur assure que *Naffre* est un mot provençal qui signifie eau de fleur d'oranger et que le quartier portait ce nom à cause des vergers d'orangers qu'on y voyait.

La chapelle était en ruine depuis longtemps lorsque la ligne du chemin de fer de Toulon fut créée et la tranchée devant être creusée au dessous de ces ruines, on n'eut plus à démolir que les quatre murs délabrés qui restaient.

Une maison de campagne, convertie en guinguette, occupe le restant du mamelon que le chemin de fer a coupé.

La plus belle voie de Saint-Naphre est le boulevard Boisson qui est parallèle au chemin de fer. C'est là que se trouve l'église paroissiale dédiée à saint Calixte, et non à saint Naphre dont l'existence dût paraître assez problématique au prélat qui la bénit.

La première église de Saint-Calixte, ouverte le 20 juillet 1862, consistait en un ancien magasin, mais on se mit à l'œuvre et le 14 octobre 1863, Mgr Cruice put bénir le nouvel édifice dont l'aspect est des plus modestes.

Saint-Calixte a été érigé ecclésiastiquement en succursale le 8 mars 1864; le décret approuvant cette création est du 17 décembre 1874.

Dans sa circonscription se trouvent l'orphelinat fondé par M. Vitagliano, et le premier monastère de la Visitation (dont nous avons déjà parlé, Tome II, page 33).

Dans la propriété Garonne, il existait, nous a-t-on dit, une chapelle avec des souterrains considérables. Nous n'avons rien vu de tel. La maison paraît dater du milieu du XVIIe siècle et la chapelle attenante a dû être un simple oratoire où l'on n'aperçoit pas trace de caveaux.

« Au devant de la place qu'occupait naguère la chapelle de Saint-Naphre, se poursuit, écrivait M. Marius Chaumelin, la ruelle des *Marronniers*, sous le nom assez significatif de chemin des *Pierres de moulin*. Les escarpements de ce sentier à travers des masses plus ou moins compactes de safre et de granit, les coupures et les entailles profondes des roches environnantes expliquent assez que nos pères s'approvisionnaient à cet endroit de meules à broyer leur froment. »

SAINT-PIERRE

5e canton, 19e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 3,000 mètres.

Ce village, situé entre le chemin de grande communication n° 2, de Marseille à Saint-Pons, et le chemin vicinal n° 9, dit de Saint-Jean-du-Désert, est fort connu à Marseille, par quatre établissements d'une nature lugubre: la Maison de correction des hommes, l'Hospice de la Conception, l'Asile des aliénés et le Cimetière. L'Asile et le Cimetière appartiennent seuls au quartier, et sont situés sur la droite de la grande route. Quant aux deux premiers on les voit du même côté, sur la partie du chemin vicinal connu aujourd'hui sous le nom de rue de Saint-Pierre.

Le quartier proprement dit ne commence qu'au delà du Jarret; mais le chemin principal qui y conduit n'est pas, il faut l'avouer, de nature à exciter l'expansion de la gaieté.

A la devanture de presque tous les magasins sont accrochés des couronnes d'immortelles, des croix, des urnes et des anges en pleurs, si bien que, depuis le pont du Jarret jusqu'à la porte du cimetière, c'est un vaste marché d'objets funéraires.

Rompant la monotomie de ce bazar sépul-

cral, plusieurs ateliers importants de sculpteur s'ouvrent sur l'avenue, le marbre et la pierre se transforment en tombeaux, en statues, en ornements mortuaires. Les morts ne sont pas encore là ; mais tout ce qui leur est destiné s'y montre à découvert.

Le village de Saint-Pierre ne remonte pas à une haute antiquité : il s'est formé dans le courant du XVII° siècle, et l'acte du notaire Giraudon, dont nous transcrivons ci-après quelques lignes, nous apprendra plusieurs choses à la fois :

« Sachent tous que l'an mille six cent vingt-sept, et le dix septembre,.... les possédants bien au terroir de cette ville de Marseille et au cartier de *Terres-Blanques*, *Sarturan* et le *Mortier*, tirant vers Jarret, pour les grandes incommodités que eux et leurs familles trouvent ordinairement les festes et dimanches et faute d'avoir une chapelle où le service divin y soit célébré tout de même qu'aux autres endroits et cartiers dudit terroir de Marseille, ayant fait dessein de faire construire une chapelle à l'endroit de la propriété de Hugues Ardent, joignant le chemin public tirant Aubaigne..., et la place dont ils avaient fait choix le 29 décembre 1624... »

Rien n'est plus clair que cet acte : tout y est dit, tout excepté le motif qui fit préférer pour patron le prince des apôtres à tout autre saint. La chapelle se construit pour la *commodité* des habitants, et, dit un autre acte :

« Avenant le 26 novembre 1632, le sieur Esperit Samuel a reçu comptant du sieur Léonard de Saco, escuyer prieur vieux de ladite chapelle les sept livres ung soub qui lui estaient encore deubs pour tout reste et entier payement de tous le susdit prix-fait et mentionnés en la quittance visée M° Giraudon, notaire, le 23 octobre 1628, au pied dudit acte et par ainsin demeurent tous guites et payés et satisfaits les uns et les autres... »

Les registres de la paroisse nous disent par qui l'église avait été bénite.

« L'an 1628 le 31 juillet, le frère Jean-Baptiste Penna, docteur en sainte théologie, religieux de l'Ordre des Prêcheurs et procureur général de Messire François de Lomenye, évêque de Marseille, se rend en la chapelle qui a été édifiée par les habitants du quartier appelé Terres blanques, Sarturan et le Mortier sur le grand chemin tirant au lieu d'Aubaigne, proche de la Croix dite de Marbre, et ce en remplacement de Messire Loys de Gantès, licencié en droit, chanoine de l'église majeure et cathédrale de Marseille et vicaire général et official de l'évêque et bénit la chapelle le lendemain 1er août. »

Il n'est pas difficile de retrouver cette église, car elle existe encore. Mais, il y a quelques années, qu'elle a été convertie en école communale de garçons.

Rien ne nous prouve que le village se construisit plus rapidement après qu'avant l'édification de la chapelle ; nous savons seulement que les prieurs étaient de hauts personnages qui ne dédaignaient pas, tout en s'occupant des intérêts spirituels des habitants du lieu, de leur procurer une fois l'an des réjouissances publiques.

Il faut rendre cette justice aux desservants de Saint-Pierre qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour agrandir le cercle de leur paroisse et par contre-coup à donner un peu d'importance au village.

Le 9 juillet 1664, celui qui était en activité obtient de la dame Marguerite Fabronne, femme séparée de bien de son mari François Ardent, la donation d'un *coin de pra* pour faire la sacristie et le presbytère.

De leur côté, les prieurs songent à la sépulture de leur propre personne et de leurs compatriotes ; ils font creuser dans l'église même une tombe commune, mais ce caveau ne suffisant pas, ils créent un cimetière dans un terrain contigu à l'édifice lui-même.

Une grande lacune existe dans nos documents en ce qui touche à l'époque de la Révolution.

L'église de Saint-Pierre ne fut pas vendue comme bien national, les titres que présentèrent les habitants du quartier aux agents du gouvernement ayant été suffisants pour démontrer qu'elle leur appartenait.

Les mêmes commissaires avaient rendu une décision analogue relativement à l'église de Saint-Jean-du-Désert qui, jusque-là, avait eu son propre desservant et avait été administrée au temporel par les possédants biens du quartier dont elle portait le nom.

Lors du rétablissement du culte, les deux quartiers de Saint-Pierre et de Saint-Jean-du-Désert furent englobés dans la même juridiction ecclésiastique et la chapelle du premier fut jugée suffisante pour le service de l'un et de l'autre. Elle prit le titre de chapelle de secours, puis elle fut érigée en succursale sous le titre de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge et Saint Pierre-ès-liens ; les patrons secondaires furent Saint Joseph, Saint Polycarpe, et Saint François-de-Sales.

Après les guerres de l'Empire, le village de Saint-Pierre profita pour sa part de l'augmentation générale de la population marseillaise. Les maisons se groupèrent davantage sur ce point qu'un acte notarié du 31 juillet 1628 appelle la *Croix de Marbre*, et l'agglomération put prendre le nom de village.

En 1823, on songea à agrandir l'église,

dont la première enceinte était vraiment insuffisante, et l'on éleva un clocher à trois arceaux dont deux subsistent encore au-dessus de la toiture de l'édifice.

Après 1848, les administrateurs des départements et des villes se prêtèrent à donner satisfaction aux besoins réels ou factices des populations. Aussi, sous l'impulsion du desservant, les habitants du quartier pétitionnèrent si bien que les démarches commencées en 1855, aboutirent, dès 1858, pour la construction d'une église monumentale.

La première pierre de cet édifice fut posée par Mgr de Mazenod, le 13 juin 1859 ; l'église terminée fut bénite le 12 mai 1861, par M. Caillol, vicaire général, et consacrée par Mgr O'Cruice, le 13 octobre 1862.

M. Sixte Rey en est l'architecte. L'église est une des mieux réussies de la banlieue marseillaise. Elle est du style roman pur. Le clocher qui ne manque pas de cachet s'élève sur la façade et un dôme surmonte le transept.

A l'intérieur on remarque la chaire en bois de chêne sculpté, de Mayer de Munich, inaugurée le 11 avril 1869, et diverses inscriptions sur marbre que voici :

Anno repar. Sal. MDCCCLIX fer. II, post Pent. XII pontif. Pii IX, VII imper. Napoleonis III.

Dno Besson, prefecto, dno F. Honnorato civit. Massil. moderat, magistro Sauvaire parocho.

Kar. Jos. Eug. de Mazenod Eps. Massil. imperii senator, Primar. lap. hujus templi reœdif. in honor. princ. Apost. P. B. D.

Templum hoc sub titulo princ. Apost. munificentia commun. Massil. Sixto Rey architecta œdificavit.

Pietas parochianor. in primis D. D. qui templ. admin. prœsunt. J. P. Durand, A. Laforest, A. Aillaud, B. René, T. Guieu exornavit.

Altare maj. et sacrarium recentior. Mass. œdilitas provid. Dno L. Lagarde civit. moderator.

DDD.

Hœc est domus Domini. Anno MDCCCLXII die vero octobris XIII, ab ill. et rr. dd. Patricio Francisco Maria Cruice, episc. Massil, in honorem B. Petri et B. Mariœ sine labe orig. conceptœ consecrata et dicata. F. C. Sauvaire, parocho.

Sous le rapport de la population, Saint-Pierre ne manque pas d'une certaine importance ; on y compte, en effet 1234 habitants. C'est du moins le chiffre officiel du recensement de 1876.

L'agglomération est comprise dans un angle aigu formé par la route de grande communication n° 2, ou petit chemin d'Aubagne, et le chemin vicinal n° 9, de Saint-Jean-du-Désert.

Son territoire est naturellement séparé de la ville proprement dite par le Jarret, ce ruisseau qui vient de Pichauris et s'enrichit des excédants d'arrosage du Canal de Marseille. Il est sillonné par le chemin de fer de Toulon dont la voie court de l'Ouest à l'Est, et par l'embranchement dit du Prado qui se dirige du Nord au Sud.

Un des ouvrages d'art qui donnent le plus de charme au paysage, est l'aqueduc de Saint-Pierre qui conduit les eaux de la dérivation de la Ville, achevé en 1851. Il a 383^m de longueur et 11 mètres 20 c. de hauteur maximum. Il se compose de 92 arches en plein cintre de trois mètres d'ouverture et d'une arche de 8 mètres d'ouverture surbaissée pour le passage de la route.

Nous n'avons pas l'intention d'introduire le lecteur dans le cimetière, cette vaste nécropole dont on aperçoit si bien toute l'étendue, quand on suit la voie ferrée de Toulon, les renseignements relatifs aux cimetières étant consignés dans le Tome Ier, page 363. Nous en disons autant de l'Asile des aliénés dont nous nous sommes déjà occupés (Tome Ier, page 360).

Nous recommandons seulement aux artistes la chapelle de l'Asile où l'on voit une toile de Serre, un des héros de la peste de 1720, représentant la *Résurrection de Lazare.*

SAINT-TROPHIME

4e Canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 4,200 mètres.

Voir *la Cabucelle,* Tome II, page 41.

SAINT-TRONC

5e Canton, 19e et 20e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Paroisse de Saint-Loup. — Distance de Marseille : 6,000 mètres.

Le hameau de Saint-Tronc, situé entre Saint-Loup et Sainte-Marguerite, occupe les angles d'un carrefour formé par le chemin n° 35, de Saint-Tronc, le chemin qui conduit au Pont-de-Vivaux et une traverse qui



aboutit à l'ancien *monastère* dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Le hameau n'est pas considérable; il est formé d'une demi-douzaine de maisons à côté desquelles se montre le local d'une école publique. Que l'on remonte ou que l'on descende le chemin vicinal classé sous le n° 35, on voit, à droite et à gauche, de belles propriétés largement ombragées et renfermant des bastides bâties avec un confortable et une élégance qui donnent une idée fort avantageuse du bien-être de leurs possesseurs.

Si l'on tient à se rendre compte des points de départ et d'arrivée de ce chemin, il faut aller jusqu'à Sainte-Marguerite, au Nord-Ouest, ou jusqu'au Grand-Pin, au Sud. C'est à ce dernier endroit que se termine le chemin entretenu par la Ville; si l'on continue à suivre la voie carrossable qui s'y soude, on s'engage dans le vallon de Toulouze qui est formé par la montagne de Sainte-Croix, à l'Est, et le mont Rouvière, à l'Ouest.

Sommes-nous en mesure de répondre à ces trois questions :

Qu'a été saint Tronc? quelle a été sa vie? à quelle époque a-t-il existé?

Non, car saint Tronc est un être imaginaire; c'est un personnage inconnu dans le rituel et la liturgie; c'est tout simplement un nom défiguré. Fournissons des preuves.

Une charte du 23 avril 1040, imprimée dans le Cartulaire de Saint-Victor sous le n° 52, renferme cette phrase :

« *Ego Wicherius dono..... aliquid de proprietate mea, id est in Sarturano, in Arcolas, in* CENTRONES, *in Plomberas...* »

La manière dont le mot de *Centrones* est écrit est-elle suffisamment claire? Wicherius donne une partie de ses biens qui se trouvent aux *Centrons*..., dans un quartier habité par les Centrons.

Un autre acte du même Cartulaire, n° 36, rédigé à peu près à la même époque, dit encore ceci :

« *Esdras.... etc.... vendimus aliquid de alode nostro monachis Sancte Marie et Sancti Victoris, duas videlicet modiatas de terra culta, in loco qui dicitur* CENTRO, *in comitatu massiliensi.* »

Les termes sont fort nets; la terre cultivée que vend Esdras est située dans le quartier qui s'appelle *Centro*, soit, en prononçant à la française : *Centron*.

Cela dit, on peut suivre les modifications que subit le nom primitif. Un acte notarié du 6 mai 1278 écrit *Santron;* une charte municipale du 27 octobre 1309 parle de *Sanctus Troncus;* un acte des archives de la Major appelle le quartier *Sant Tron*, enfin un acte d'atterminage de 1614 consacre le mot de *Saint-Tronc*.

La métamorphose s'est opérée sans effort et il n'est nullement mal aisé de comprendre comment Centron est devenu *Saint-Tron* d'abord et *Saint-Tronc* ensuite? Le besoin que les populations éprouvent instinctivement de donner aux mots une signification appropriée aux choses qu'elles voient ou aux circonstances qu'elles connaissent, ne s'est-il pas fait jour lorsqu'on construisit, pour les besoins religieux des habitants du quartier, la chapelle dont nous allons parler?

Pour nous donc Saint-Tronc est le produit d'une corruption de mots, ce qui fait que nous n'admettons pas la version de Ruffi qui croit que l'*on a voulu honorer par ce nom le pied de la sainte Croix* à laquelle était dédiée la chapelle. Nous avons constaté que Ruffi, tout marseillais qu'il était, a confondu Saint-Tronc et Sainte-Croix. Cette subtilité d'appréciation elle-même ne pèche-t-elle pas d'ailleurs par la base : n'est-ce pas l'*arbre* de la croix et non le *tronc* de la croix qu'il faudrait dire?

Autant vaudrait croire que Saint-Tronc a emprunté son nom à un *Troncus* qui fut second abbé de l'abbaye des Prémontrés de Notre-Dame de l'Huveaune dans le courant du XIII° siècle (1259) et faire entendre en même temps, ainsi que le voudrait l'historien du quartier de Saint-Loup, que ce monastère était dans le quartier qui nous occupe, quartier qui ne serait autre que celui de Carvilian, *Villa de Carviliana*, dont il est question dans le cartulaire de Saint-Victor, mais dont les limites n'allaient pas jusque là. (Voir : *Sainte-Marguerite*, Tome II, p. 144).

Imbu de son erreur, l'abbé Cayol dit très-carrément que le 24 juin 840, les moines de Saint-Victor acquirent au quartier de Carvilian (Saint-Tronc) une maison et des terres qu'ils agrandirent peu à peu; qu'ils y fondèrent ensuite un couvent de religieuses.

« Une charte de Saint-Victor, ajoute cet auteur, dit formellement que le 6 octobre 1240, Raymond-Bérenger, roi d'Aragon et comte de Provence, prit sous sa protection la terre des religieuses de Carvilian, *ortum monialium de Carviliano*, religieuses qui n'étaient autres que celles de Saint-Tronc. »

Nous ne pouvons qu'engager le lecteur à prendre pour complètement erronées les appréciations de Cayol, l'amour du clocher l'ayant, en cette circonstance, conduit bien au-delà du terrain sur lequel il devait rester.

Il est certain toutefois qu'il y a eu à Saint-Tronc une propriété religieuse; non-seulement la tradition s'en est conservée, mais le Calendrier spirituel de 1713 le mentionne. « Il y avait autrefois dans cet endroit, lit-on dans cet ouvrage, un *couvent* de religieuses de Saint-Benoît. On y voit encore des masures de leur église. »

Ces deux lignes ont suffi pour enflammer

l'abbé Cayol : ce nom de religieuses de Saint-Benoît ne doit pas nous étonner, dit-il, puisque les religieuses Cassianites qui dépendaient de Saint-Victor, suivaient, depuis les temps les plus anciens, la règle du saint anachorète.

« A une cinquantaine de mètres des murs (du monastere), écrit-il dans un autre endroit, on a trouvé, il y a une quarantaine d'années, des ossements et des débris de tombeaux qui ont révélé l'existence d'un cimetière, et comme il est certain qu'il n'y avait dans cet endroit, à l'époque dont nous parlons, aucune église de séculiers, ces ossements appartiennent certainement à des réguliers qui ont habité ce couvent. »

L'historien de Saint-Loup, confond maintenant les sexes comme il a confondu tout-à-l'heure les quartiers. Nous ne saurions lui en vouloir, mais nous sommes obligé de le constater.

Quant aux ruines de l'église dont parle le Calendrier de 1713, elles ont été modifiées, depuis lors, au point de n'être plus reconnaissables. On peut en dire autant de ce que Cayol prend volontiers pour les restes d'un monastère. Les uns et les autres sont situés à trois cents mètres environ à l'Est du hameau proprement dit de Saint-Tronc.

Avant de parler de la chapelle qui a sa petite histoire, épuisons ce qu'il y a à dire encore du couvent vrai ou supposé.

« Il y a au Nord de l'*antique* chapelle, un édifice de 25 mètres de long sur 6 de large qui a été *certainement* fait pour un couvent (c'est l'abbé Cayol qui s'exprime ainsi). Il est vrai que cet édifice tel qu'il est aujourd'hui ne remonte pas à cette époque, mais la partie qui est au centre du mur occidental peut très bien y remonter. De plus, il y a, au Sud de la chapelle, un reste de mur de vingt mètres de long, bâti en petites pierres de taille, semblables à celles que l'on voit dans les édifices de ce temps, et l'épaisseur de ce mur indique qu'il faisait partie d'un bâtiment considérable. »

Veut-on savoir en quoi consiste l'édicule que l'abbé Cayol appelle l'*antique chapelle* et à quelle date il a été construit?

Cette église, qui sert aujourd'hui de remise, a 10 mètres de long sur 5 de large et ne reçoit le jour que par la porte d'entrée. Elle touche presque au bâtiment principal et présente son ouverture au Nord. Quant à la date de son érection, elle est précise.

En l'année 1645, disent des pièces faisant partie des Archives de la paroisse de Saint-Loup, on disait encore la messe, les dimanches et fêtes d'obligation dans la chapelle de Sainte-Croix, lorsqu'elle était perchée au sommet de la montagne; mais à cette époque les habitants du quartier de Saint-Tronc supplièrent le seigneur évêque de Marseille de leur permettre d'ériger une chapelle *au pied* de la colline de Sainte-Croix, attendu que cette colline étant très escarpée, il était difficile aux vieillards, aux infirmes et aux femmes enceintes d'y aller entendre la messe. L'évêque consentit à leur demande et la chapelle fut érigée.

Le 23 juillet 1711, Louis Cabrol, promoteur de l'évêché de Marseille, fut chargé par l'évêque d'aller examiner la chapelle rurale de *Sainte-Croix* dite de *Saint-Tronc*. Elle avait été interdite à cause de son mauvais état d'entretien ; mais elle avait été réparée depuis, et messire Cabrol la trouva indépendante de tout édifice, avec une grosse cloche au clocher et un bénitier portant le millésime de 1645. Des témoins certifièrent que c'était sur l'autorisation de l'évêque que cette église avait été construite à cette époque *par les habitants* du quartier.

A la suite de l'enquête du promoteur, et les habitants s'étant engagés à payer des honoraires au prêtre qui dirait le dimanche une messe à Saint-Tronc, après la messe du prône de Saint-Loup et de Sainte-Marguerite, l'autorisation fut donnée d'y célébrer l'office divin.

On voit, en l'année 1722, madame Bovignon fonder une messe les dimanche et fêtes pour être dite dans la chapelle de Saint-Tronc et, à cet effet, laisser une rente annuelle de 150 livres ; mais nous ne savons pour quel motif, Mgr de Belsunce ordonna, en 1731, que cette messe serait dite seulement pendant les mois de septembre, novembre, décembre et que durant le reste de l'année la messe serait dite dans la chapelle de la Capelette.

Les trois petits documents qui suivent vont nous fixer sur l'importance et la destination réelle du *monastère* de Saint-Tronc.

Le 18 octobre 1740, le sieur Napollon, bourgeois de Marseille, vend la *campagne* et les bâtiments de Saint-Tronc à J.-B. Capeau, ecclésiastique, au prix de 8,500 francs.

Le 5 février 1742, Capeau le revend aux sieurs Honoré Reymonet et Pierre Sausse.

Le 21 mars 1791, la *propriété* des religieuses de Saint-Sauveur fut vendue aux enchères au profit de l'Etat, pour la somme de 11,600 francs.

De tout ce que nous venons de dire on peut tirer une conclusion : c'est que l'existence d'un monastère, d'un couvent, si l'on préfère, à Saint-Tronc, n'est nullement prouvée, et que ce n'est qu'à titre de propriété rurale, de maison de campagne, de maison de santé peut-être, que les Bénédictines ont possédé cette terre. Quant à la chapelle, on l'a vu, rien n'est plus précis. Il est à remarquer seulement, qu'on lui donne le mê-

me nom qu'à celle de Sainte-Croix, dont les quelques misérables ruines subsistant encore ne méritent nullement d'être examinées de près.

Ces débris consistent en deux fragments de mur hauts de 2 mètres au-dessus du sol et n'ayant pas trois mètres de longueur. A la partie supérieure de ces deux murs orientés de l'Est à l'Ouest et posés sur un rocher affreusement raboteux, il reste des traces de la naissance de la voute. Tout cela est à 310 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cayol estime que cette chapelle qui n'était point fermée au Nord par un mur, afin qu'on put entendre plus facilement la messe du dehors (?) avait été construite par les moines de Saint-Victor ou par les religieuses qui en dépendaient, par cette raison péremptoire que le seul chemin qui y conduisait traversait la propriété de Saint-Tronc!

L'argument est sérieux, comme on voit.

D'après le *Calendrier spirituel* de 1713, on lui donna le nom de Sainte-Croix, parce qu'elle n'avait qu'un Christ pour ornement; mais le 3 du mois de mai, on y voyait un grand concours de peuple.

En 1710, la chapelle, nous ne savons pour quel motif, fut interdite par l'évêque; nous supposons que ce fut à cause du mauvais état de sa construction.

L'ascension de la colline de Sainte-Croix, peut se faire par la traverse dite de Saint-Cyr. Par le vallon de Toulouze la montée est rude et non sans danger, car il est très facile de se laisser aller sur des pentes où le sol se dérobe sous les pieds.

D'après les indications de M. Derbès, les botanistes trouveront facilement dans les collines de Saint-Tronc les plantes suivantes: *Ronunculus chœrophyllos*, *Fnmaria Anatolica*, *Malva parviflora*, *M. Nicœensis*, *Astragalus ineanus*, *Tordylium maximum*, *Euphragia batifolia*, *Aceras densiflora*, *Gastridium lendigerum*, *Aira cariophyllea*, etc.

SALLE (LA)

6e canton. 19e arrondissement de police. 7e arrondissement de perception. — Paroisse des Caillols. — Distance de Marseille : 7,700 mètres.

Nous avons dit quelques mots de ce château à la suite de l'article relatif aux *Comtes* (Tome II, page 73), mais il nous parait opportun d'y revenir pour compléter spécialement la biographie de Jean de Villages dont nous avons fait figurer le nom dans le Tome Ier, page 138.

Il est question de la Salle dans la Charte n° 923 du cartulaire de Saint-Victor, année 1119, et dans une autre pièce relative au même monastère, du 13 janvier 1340. Cette propriété appartenait alors à l'abbaye; elle portait le nom de *Domus de Sala monasterii S. Victoris* et son église qui dépendait de la même abbaye était un prieuré non soumis à l'obédience épiscopale (Mortreuil).

La terre de la Salle était déja érigée en seigneurie lorsqu'elle fut acquise, le 12 septembre 1549, par Pierre de Seriago dont la fille Catherine épousa Michel de Villages, en recevant pour dot le fief de la Salle.

Michel était descendant de Jean de Villages connu par son dévouement pour le fameux argentier Jacques Cœur.

On sait que Jacques Cœur avant de devenir le ministre des finances de Charles VII avait fait le commerce sur une vaste échelle et donné au négoce français une impulsion puissante.

Il avait trois ou quatre facteurs ou correspondants à Marseille; l'un d'eux fut Jean de Villages, son compatriote de Bourges, auquel il donna en mariage sa nièce Perrette Cœur.

Quelque temps après, Jacques Cœur tomba dans la disgrâce du roi Charles VII qui était incapable de reconnaissance et un arrêt du 29 mai 1453 le condamna à de fortes amendes, à la prison jusqu'à entier payement. puis au banissement à perpétuité.

Il était détenu dans le couvent des Cordeliers de Beaucaire, lorsque Jean de Villages s'entendit a Marseille avec les deux autres facteurs de son oncle, Guillaume Gymard et Guillardet, prit à son service une vingtaine d'aventuriers intrépides et alla avec eux délivrer le prisonnier qui s'enfuit en Italie.

Jean de Villages était alors au comble de la fortune. Louis XI n'étant encore que Dauphin, l'avait employé en plusieurs affaires importantes et l'avait nommé capitaine général de la mer, par lettres-patentes du 8 janvier 1453.

Le roi René qui connaissait de près Jean de Villages et qui moralement au moins lui avait prêté secours pour délivrer Jacques Cœur de la prison, en fit son conseiller et son maître d'hôtel. Jean, duc de Calabre, fils de René, le nomma son chambellan.

Jean de Villages acquit la seigneurie d'Alenson et fut nommé viguier de Marseille en 1458. Au mois de janvier 1469, il donna au couvent des Augustins de Marseille une de ses galères mouillées dans le port. Le 22 mai 1472, René lui accorda une pension considérable en rémunération de ses services et le renomma viguier de Marseille l'année suivante. Jean de Villages mourut en 1477.

Le 10 juin 1458 il avait présidé en sa qualité de viguier le Conseil municipal de Mar-

seille. Il déclara qu'en reconnaissance des services que la Ville venait de lui rendre, par le don d'un certain casal libre et franc de toutes sortes de charges, il donnait irrévocablement à la Communauté de Marseille, pour son utilité et son embellissement, la grande place qu'elle avait autrefois cédée à Jacques Cœur de Bourges et à lui-même Jean de Villages.

Cette place est celle qui porte aujourd'hui le nom de place Neuve (quai du port).

De son second mariage avec Jeanne de Passy, Jean eut un fils qui fut nommé consul de Marseille, en 1514.

Dès ce moment les de Villages occupèrent à Marseille des charges élevées ; plusieurs d'entre eux s'allièrent aux principales familles de Provence, tandis que d'autres devenaient chevaliers de Malte.

César fut consul en 1599 ; Jean-Baptiste en 1610 et en 1619 ; Gaspard en 1641 et en 1652.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire que le dernier descendant des seigneurs de la Salle, Charles-Alphonse-Désiré de Villages est mort le 20 octobre 1853, et que le château appartient en ce moment à M. le marquis de Coriolis-Espinouse dont la famille s'était alliée, à la fin du siècle dernier, avec celle de Villages.

Une partie de la Salle portait autrefois le nom de Marignelle et dépendait de la paroisse de Saint-Marcel. Les archives de cette église renferment des pièces nombreuses relatives à un procès suscité à propos de l'ensevelissement de M. Jean-Baptiste de Villages, en novembre 1781. Gain de cause fut donné au curé de Saint-Marcel.

SÉON-SAINT-ANDRÉ.

4e canton, 17e arrondissement de police, 5e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 7,700 mètres.

On donne encore le nom de *Vallée de Séon* à cette partie du littoral qui s'étend depuis le ravin des Riaux jusqu'au cap Pinède, soit la Madrague de la Ville.

Cette expression est impropre. En effet, au lieu d'être formé par deux montagnes ou tout au moins par deux chaînes de collines, le quartier de Séon est borné seulement du côté de l'Est par une suite de monticules, dernière ramification de la chaîne de l'Estaque, reliée elle-même au massif de l'Etoile par la Viste.

Du côté de l'Ouest, au lieu de montagnes, se trouve la mer qui forme le golfe de l'Estaque.

A l'abri des vents du Nord et du Nord-Est qui sont les plus dangereux pour l'agriculture provençale, le quartier de Seon reçoit en plein les rayons du soleil et la brise de la mer. Aussi est-ce à bon droit qu'on l'a considéré de tout temps comme un recoin tempéré et qu'on lui a trouvé quelques airs de ressemblance avec les environs d'Hyeres et de Nice.

La vallée de Séon se divise de nos jours en trois parties : Saint-André, Saint-Henri et l'Estaque. Mais dans le coup-d'œil général que nous allons jeter sur son ensemble, nous éviterons de faire remarquer les lignes qui la séparent.

Nous hésitons à nous prononcer au sujet de l'étymologie de Séon, car jusqu'à présent nous n'avons trouvé aucun document capable de satisfaire notre propre curiosité.

Faut-il remonter jusqu'aux Romains, aux Grecs, aux Phéniciens, aux Ligures? Devons-nous au contraire penser que le nom est relativement moderne et qu'il serait dès lors inutile de faire des recherches dans les langues mortes?

D'autres auteurs ont été plus hardis que nous. Séon, dit l'un d'eux, est le même mot que *Zao*, terme donné par Pline. Or, on a constaté depuis, que ce géographe applique le nom de Zao à ce que nous appelons aujourd'hui le *Cap Croisette*.

Un autre, M. Meynier (de Saint-Louis) écrit: « Séon paraît venir de Σειώ, tremblement de terre. On sait que, en l'année 365, les rives de la Méditerranée furent bouleversées par d'affreuses commotions souterraines et dans cette région, les traces de ces anciennes secousses ne manquent pas. » On verra tout-à-l'heure ce que nous pensons de ces bouleversements de la côte.

D'autres enfin, et M. Marius Chaumelin est du nombre, croient que *Ensen* provient de deux mots latins *In sinu*, au fond du golfe.

Il est inutile de nous arrêter à des dissertations plus approfondies ; il vaut mieux suivre avec Mortreuil les diverses formes que le nom a subies depuis le XIe siècle. Cet examen attentif nous confirmera peut-être dans l'idée que cette appellation n'est autre que celle d'un individu isolé ou d'une famille qui posséda ou défricha des terres à l'époque où les actes publics recommencèrent à être régulièrement tenus.

Il ne faut pas oublier qu'aux approches de l'an mil et même plusieurs mois après, l'Europe fut saisie d'une paralysie intellectuelle générale ; qu'elle ne s'occupa plus de rien, se contenta de vivre au jour le jour et laissa dépérir en grande partie non-seulement les titres des propriétés mais les propriétés elles-mêmes.

Quand la terreur universelle fut passée,

quand il fut bien constaté que le monde n'avait pas fini et qu'il ne finirait pas de sitôt, on reprit du goût pour les choses d'ici-bas, et les scribes ramassèrent leurs roseaux ; mais comme ce qui avait été détruit était bien détruit, il fallut tout refaire, et au lieu de rechercher les noms anciens on se contenta des noms nouveaux.

Séon ou Céon trouve son équivalent dans Centron et doit être son contemporain ; seulement, Centron est devenu *Saint-Tronc*, lorsqu'on a bâti une église dans le voisinage de Saint-Loup, tandis que Séon est demeuré Séon, une église existant déjà sous le titre de saint André, ainsi que le prouve la charte n° 40 du cartulaire imprimé de Saint-Victor.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que dans le XIII[e] siècle (charte aux archives municipales du 9 août 1298) Séon ne veut pas dire toute la vallée, mais un quartier seulement de cette vallée ; ***Sehon prope Sanctum Andream***, (Séon *près* de l'église de Saint-André).

L'acte le plus ancien que nous connaissions relativement à Séon, est du mois de juillet 1190 ; le mot est écrit *Seoing* ; une autre pièce du 7 septembre 1255 porte *Seonnum* ; en 1276, c'est *Seong* ; en 1291, *Szeon* ; en 1298, *Sehon* ; en 1302, *Séon* ; en 1325, *Ceon* ; en 1386, *Sehonh* ; en 1713, *Ceons*.

On dirait que chaque tabellion, peu satisfait de l'orthographe acceptée par ses prédécesseurs, a cherché à ne pas écrire le même nom comme eux et s'est évertué à inventer une nouvelle combinaison de lettres.

Le nom de Séon est toujours reconnaissable dans ces diverses formes ; mais comment s'expliquer que d'autres rédacteurs d'actes aient employé les mots de ***Ensen*** et de ***Encens*** (20 juillet 1248 et Calendrier de 1713) ? Passe pour l'appellation de ***Sanctus-Andreas*** et de ***Sant-Andrieu***, le nom de l'église étant pris pour celui du quartier, nous dira-t-on, mais quel rapport y a-t-il entre Séon et Encens ? Un très-grand, répondrons-nous.

Et tout d'abord, constatons que les deux noms de Séon et de Encen vivent en parfaite intelligence et simultanément depuis plus de huit siècles. De nos jours, aussi bien qu'autrefois, Séon est le mot français et Ensen le mot provençal. Le petit Ensen est la partie la plus rapprochée de Saint-Louis et le grand Ensen celle qui avoisine Saint-Henri. Quant au rapport philologique existant entre Séon et Encen, il n'est pas difficile à établir.

En français on dit : Nous allons à Séon ; en provençal on dit : ***Anan en Sen***. Le *en* équivaut à ***dans*** ; (on va dans Sen soit Séon) comme *co* ou *enco* équivaut à *chez*. (On va à Co-d'Olive et à Co-de-Botte de la même façon que l'on allait autrefois ***enco d'Olive*** et ***enco de Botte***).

Tout cela est aussi simple que vrai, mais les générations se succèdent et les origines s'oublient vite.

Passons à l'histoire de Séon.

De grandes discussions se sont élevées parmi les savants au sujet des érosions par la mer de la partie du littoral de Marseille qui nous occupe. Ne pouvant retrouver la forme de la presqu'île massaliète au temps de César, certains d'entre eux se tirèrent d'affaire en accusant les vagues d'avoir rongé le rivage d'une façon considérable et d'avoir ainsi détruit ce qui existait du temps du vainqueur des Gaules.

On a fait bonne justice de l'exagération, pour ne pas dire de l'ignorance de ces écrivains et, pour ce qui nous concerne, nous avons démontré clairement qu'il fallait retrouver l'origine de ces modifications, non pas dans les ravages des flots, mais bien dans les apports des eaux pluviales et surtout dans les terrassements faits de main d'homme (Voir : Histoire, Tome I[er], page 57).

Si certaines parties du littoral sont susceptibles d'être minées réellement par la mer ; si par le fait de l'action continue des vagues, des terrains argileux supérieurs peuvent, sur quelques points isolés, glisser sur des terrains inférieurs et aller ainsi d'eux-mêmes à leur propre destruction, il en est beaucoup d'autres, calcaires purs ou poudingues, qui ont résisté et résisteront pendant des milliers d'années aux tempêtes les plus effroyables.

Que dire cependant de la manière de voir de M. Rouby, l'auteur d'un ***Siége de Marseille*** par Jules César, qui ayant besoin, lui aussi, de faire réduire la presqu'île massaliète par la mer, explique ainsi l'action des flots :

« Le courant sous-marin qui entraîne les sables du Rhône de l'Est à l'Ouest, fait refluer par réaction les eaux de la surface dans la direction opposée. Les vagues se formant parallèlement à la côte qui s'étend depuis l'Estaque jusqu'au cap Croisette et poussées par le ***vent impétueux du mistral*** qui souffle à des intervalles variés pendant la moitié de l'année environ, viennent se briser avec violence contre les roches de poudingue qui constituent la majeure partie du rivage. On conçoit que ces assauts successifs et continuellement répétés depuis des siècles ont dû peu à peu désagréger ces roches et par suite modifier ***sensiblement*** la forme du littoral et l'on pourrait, avec raison, attribuer à cette actiom incessante la formation du golfe de Marseille. »

Nous espérons que le lecteur aura le sens assez droit pour prendre l'argument de l'officier de l'état-major que nous venons de citer pour ce qu'il vaut. Si M. Rouby s'était contenté de parler des effondrements qui se produisent sur le rivage de Saint-André,

entre Mourepiane et le cap Pinède, nous n'aurions qu'à constater le fait avec lui, après lui avoir fait observer, toutefois, que sur ce point seulement, il n'y a pas une seule roche de poudingue, mais que le sol est composé d'une argile profonde très-friable et susceptible dès lors d'être facilement entamée.

Ces chutes de bandes de terres qui se produisent, non pas à la suite des temps de mistral, mais pendant les violentes *labéchades* ou vents du S.-O., ont servi à constater l'existence de constructions romaines.

En continuant à longer le rivage de Séon, disent les auteurs de la *Statistique*, on trouve des restes de villas.

« En fouillant autour de l'église Saint-André (l'ancienne) on a découvert, en dernier lieu, des tombeaux composés de larges briques. D'autres indices annoncent, sur l'emplacement actuel du village, d'anciennes habitations romaines : des arrachements de murs, des aires en béton, quelques-unes teintes d'une couleur noirâtre qui vraisemblablement ont appartenu à des cuves de vin, une meule d'un mètre de diamètre, etc. »

Si ces indices ne subsistaient pas, il n'y aurait pas pourtant à douter du séjour des Romains dans un site aussi ravissant, d'une température aussi agréable, capable de rappeler celle de l'Italie. Les Romains étaient de fins connaisseurs en fait de stations et ils n'auraient certainement pas négligé les coteaux de Séon qui fournissaient un si bon vin... avant l'apparition de l'oïdium et du phylloxera.

Ce qui militerait en faveur de cette opinion, c'est l'antiquité de l'église du quartier, laquelle, le 30 décembre 1153, fut attribuée à l'évêque de Marseille par le pape Anastase IV, bien des années après que, suivant une tradition locale que nous nous garderons bien de défendre ou d'attaquer, la croix sur laquelle saint André, l'un des douze apôtres, aurait reçu la mort, eût été miraculeusement débarquée sur la côte.

Conformément aux idées généralement admises aujourd'hui et acceptées par tous les archéologues, les chrétiens utilisèrent les temples païens pour l'exercice de leur culte. Prouver donc qu'une église est fort ancienne, c'est prouver implicitement que dans le principe, c'était un édifice consacré à une divinité du paganisme.

L'église de Saint-André serait dans ce cas ; malheureusement il n'en reste rien, ses murs ayant été rasés pour agrandir le cimetière, lequel se trouve sur le chemin allant du village à la mer. On sait seulement qu'elle aurait été construite en deux fois. Elle consista d'abord en une nef unique parfaitement orientée. Plusieurs siècles après on l'agrandit de telle façon que les nouvelles constructions s'élevant sur le flanc des anciennes au Nord et au Sud l'édifice primitif ne devint que l'accessoire. La porte fut alors ouverte au midi.

Ce n'est pas dans l'église même que la croix de saint André fut reçue avant d'être transportée à Saint-Victor. Elle fut renfermée dans la maison des religieux de ce monastère que vulgairement l'on appela ***Case des Moines*** avant de la nommer ***Camoine***. Il y a là un exemple frappant de la façon dont un terme peut être raccourci tout en signifiant la même chose.

Il y avait un oratoire que nous soupçonnons être de la plus haute antiquité, car c'est pour ainsi dire dans ses fondations que l'on a découvert plusieurs amphores romaines.

Nous ne pouvons dire quelle était l'étendue des possessions de Saint-Victor. Quant aux relations qui unissaient l'église Saint-André au Chapitre, les auteurs les plus compétents paraissent aussi embarrassés que nous.

Mortreuil dit qu'elle devint un prieuré qui dépendait de la cathédrale et dont la collation appartenait au prévôt. Toutefois, le titulaire prenait le titre de prieur ou de recteur.

L'aveu de l'auteur de l'***Antiquité de l'Eglise de Marseille***, est bon à enregistrer, lorsqu'il dit : On ne connaît aucune de ces églises que celle de Saint-André de Séon ou d'***Enceins*** à laquelle le prévôt de la Cathédrale de Marseille ne nomme plus, parce que on ne sait ce que sont devenus les biens et les titres de ce bénéfice.

Séon a eu son seigneur au temps de la féodalité. Des actes du 8 mai 1298 et du 8 septembre 1320 cités par Mortreuil nous apprennent que ce seigneur était alors Guillaume Jourdan des Tours, damoiseau, et qu'il s'intitulait seigneur de la Bastide ou Tour de Séon.

Le mot de Tour par lui-même ne donne pas une idée suffisante de sa force et de son altitude ; le territoire de Marseille étant parsemé de tours de tous les genres, car de nos jours même on en voit encore plusieurs qui subsistent plus ou moins défigurées.

Il n'y a rien de commun, croyons-nous, entre la tour de Séon et la tour Samata ou Saumati que les auteurs de la ***Statistique du Département*** croient avoir été élevée sur les ruines d'une vigie marseillaise et dont le nom viendrait de Σημα, signal. Quant à M. Meynier (de Saint-Louis), il est persuadé que l'appellation primitive est Χωματος, tombeau, attendu que c'est là que se trouvait le cénotaphe de Milon, le client malheureux de Cicéron. Or, la tour des ***Signaux*** s'appelait tour de Savignon vers 1690 et tour de Somaty, en 1603, du nom de son propriétaire.

Les Somaty ont occupé de grandes positions à Marseille. En 1546, Honoré était assesseur ; en 1557 et en 1585, Armand fut deuxième consul ; en 1567 et en 1575, François de Somaty fut assesseur ; il fut même délégué, avec le premier consul De Lacépède, pour représenter la Ville aux Etats de Blois, le 15 novembre 1576.

Nous inclinons à croire que la tour de Guillaume Jourdan des Tours occupait l'emplacement du château des Tours appartenant aujourd'hui à M. le marquis de Foresta, habitation dont la position est si admirablement choisie. (Voir : *La Viste*).

Un moment, Séon a eu un certain relief ; c'est au commencement de la Révolution, lorsqu'il fut choisi pour chef-lieu du deuxième canton du troisième district des Bouches-du-Rhône qui comprenait Séon, les Cadenels (devenus Cadenaux), Notre-Dame (de la Douane), la Nerte, les Baumes-Saint-Antoine, les Aygalades, Saint-Joseph, Saint-Louis, les Crottes, le Cannet et la Bédoule.

On remarquera que nous écrivons le mot de la Nerte sans *h*. *Nerta* est un vieux mot provençal qui signifiait *litière de chevaux*. Voilà pourquoi on trouve dans le département plusieurs localités portant cette même appellation (Cassis, Château-Gombert, etc.). Dans le quartier même de Séon, il existe encore un chemin portant le nom de *Nertas*. (Voir : *La Nerte*).

La population de la vallée de Séon a considérablement augmenté depuis la Restauration et l'on peut s'en rendre compte en rapprochant quelques chiffres.

En 1820, il y avait seulement à Saint-André 486 habitants. En 1815 on en recensait 730. De 1620, chiffre relevé en 1866, le total de 1872 s'est élevé à 1741. En 1876, le chiffre officiel a été de 1823 habitants.

Ce que nous avons à dire encore de ce village se réduit à peu de choses. Il est établi sur le chemin d'intérêt commun n° 15, de Martigues à Marseille, dont les courbes sont fréquentes. Rien ne le recommande à l'attention du touriste.

La partie la plus ancienne occupe la lisière droite, soit le côté de la mer. C'est là que se trouvait l'église primitive dans laquelle une dame Mariage avait, en 1741, érigé un autel. Cette église est nommée dans la Charte n° 40 du Cartulaire de Saint-Victor (XI° siècle) *Ecclesia S. Andree*. Un document du 10 avril 1276 l'appelle *Sanctus Andreas de Seong*.

Quant à l'église moderne, les habitants du quartier ayant *proprio motu* constitué un capital de 20,000 fr., Mgr de Mazenod vint en bénir la première pierre, le 9 octobre 1859. L'édifice, construit d'après les plans de M. Sixte Rey, fut inauguré le 7 septembre 1862, en présence de Mgr O'Cruice qui venait de le consacrer. La somme dépensée a atteint le chiffre de 125,000 francs environ.

Sa façade se montre au fond d'une place ombragée de trois rangées d'arbres. L'architecte s'est inspiré du style roman. L'intérieur est composé de trois nefs et d'un transsept. Le clocher quadrangulaire se termine en pyramide. Les orgues datent de 1866.

Séon-Saint-André, renferme une fabrique de réglise et six fabriques de tuiles. Les maisons se lient presque sans solution de continuité à celles de Séon-Saint-Henri.

SÉON-SAINT-HENRI.

4° Canton, 17° Arrondissement de police, 5° Arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 8.700 mètres.

La création de ce village, ou du moins sa séparation de celui de Saint-André, date de l'épiscopat de Mgr de Belsunce. Sollicité par les habitants qui trouvaient la distance entre les deux quartiers trop considérable, bien qu'elle ne dépasse pas un kilomètre, l'évêque consentit à l'érection d'une église.

Le prélat qui connaissait parfaitement le territoire de Marseille avait pressenti peut-être les développements que la nouvelle paroisse devait prendre. Aujourd'hui, en effet, bien qu'on n'y compte officiellement que 2,729 habitants la population paroissiale est de 3,500 âmes au moins.

Abrité du côté de la mer par la colline de Mourepiane, à l'Est, par les coteaux de la Viste, et au Nord, par les collines derrière lesquelles se trouve l'Estaque, Séon-Saint-Henri forme le centre d'un cirque dans lequel on ne descend que par des pentes relativement rapides et des contours nombreux.

Comme à Saint-André, les maisons bordent le chemin d'intérêt commun de Martigues à Marseille n° 15, mais le noyau du village est plus accusé.

Vers 1735, un habitant du quartier fit construire une petite chapelle de secours qui fut comme l'essai d'une église paroissiale, car les possédants biens en ayant apprécié l'avantage sollicitèrent de l'évêque l'autorisation d'élever un édifice plus considérable. Le prélat rendit son ordonnance, le 26 octobre 1745, par laquelle il constituait la nouvelle paroisse et peu de temps après il vint consacrer le nouvel édifice, en le plaçant sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus et en lui donnant pour patron saint Henri.

L'église est loin de ressembler aujourd'hui à ce qu'elle fut en principe, car divers agran-

dissements ayant été opérés en 1760, 1780, 1789, 1850 et 1859, on serait en droit de dire qu'il ne reste rien de la construction primitive qu'une partie des murs principaux. Telle qu'elle est aujourd'hui, l'église est formée d'une principale nef de 40 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, sur laquelle s'ouvrent de chaque côté six chapelles de 2 m. 20 de profondeur. Elle ne peut être classée dans aucun genre d'architecture; il suffit de dire que le plein cintre domine.

La décoration intérieure est fort convenable. Aux murs des bas côtés sont appendus quelques tableaux qui ne manquent pas de mérite, mais qui ont besoin d'être nettoyés ou remis à neuf.

Le clocher carré, surmonté d'un toit pointu, est appuyé contre l'abside.

En avant de l'église s'étend une place bien ombragée avec fontaine et croix de mission (1827). A gauche, se montre une petite halle, et tout autour, des rues percées à angle droit laissent voir des prétentions à l'alignement.

La plus importante de ces rues est celle qui porte le nom de boulevard Mouren. A l'angle se trouve la chapelle de la Congrégation des filles, construite en 1852 et agrandie en 1868. En face, on aperçoit une construction d'un bel aspect élevée en 1875. C'est l'*Œuvre de la Jeunesse*. Le local est vaste et parfaitement disposé. Le rez de chaussée est occupé par une grande salle disposée en théâtre. C'est sur cette scène que les jeunes gens du quartier jouent de temps à autre des pièces bibliques ou récréatives. Elle a été inaugurée au mois de septembre 1876.

Saint-Henri est le centre de la fabrication des briques, des tuiles et des carreaux de terre rouge. Cette industrie y est aussi avancée que possible, et l'on compte actuellement 9 grandes usines à vapeur qui fonctionnent toute l'année et 70 tuileries environ fonctionnant d'une façon à peu près régulière.

La matière première s'extrait sur les lieux même et c'est pour se la procurer que l'on creuse des excavations partout où les maisons ne sont pas bâties.

Cet enchevêtrement de larges fosses et de constructions qui se penchent sur leurs bords ne manque pas de pittoresque, mais quels embarras tout cela donnera à nos neveux si jamais ils songent sérieusement à ouvrir des rues et des boulevards vraiment dignes de ces noms !

SERENS (LES).

6e canton, 18e arrondissement de police, 6e de perception. — Paroisse de Saint-Jérôme. — Distance de Marseille : 6,400 mètres.

Ce hameau, composé de cinq ou six maisons, est situé sur le chemin rural de Saint-Mitre. (Voir ce dernier mot).

On voit tout auprès une vieille ferme qui, primitivement, appartenait à une famille distinguée de Marseille, dont les principaux membres furent : J.-B. Seren, échevin en 1692; Louis Seren, échevin en 1739 ; Esprit-Joseph Seren, conseiller de la sénéchaussée, membre de l'Académie de Marseille, mort en 1789.

SERVIANE (LA).

6e Canton, 19e arrondissement de police, 7e arrondis. de perception. — Paroisse de la Valentine. — Distance de Marseille : 8,000 mètres.

A 300 mètres en amont de la Valentine, à l'Ouest du chemin de grande communication n° 11, on aperçoit sur un côteau assez étroit, mais se prolongeant dans la direction du Nord au Sud, plusieurs tours carrées à créneaux et reliées entre elles par des murs élevés. A quelques pas de ce chateau-fort se montre une ferme assez vaste, avec logement de maître, etc.

Ce domaine, connu sous le nom de Serviane, aperçu de loin, sollicite la curiosité des voyageurs. Mais quand on le voit de près, on éprouve une certaine déception. Les tours n'ont rien d'antique et les murailles mêmes sont relativement modernes. Le château est vaste ; il est composé de deux corps de logis principaux avec cours, passages voûtés, portails largement ouverts ; mais tout cela est empreint d'un grand cachet de tristesse.

En revanche, la position du domaine est magnifique, le côteau sur lequel il est posé dominant à la fois et la vallée des Caillols et celui de la Valentine.

Les origines du nom de Serviane ont été recherchées par Mortreuil et résumées ainsi qu'il suit : *La Rascaseda*, 19 août 1290 (Arch. municipales). — *La Rascassa*, 12 janvier 1440 (Arch. de l'Evêché). — *Terra Bartholomei de Puteo alias Serviani, marinarii, loco dicto la Rascassa*, 11 novembre 1506 (Arch. de l'Evêché). — *Terre de Roland du Puy* dit *Serviant*, 15 avril 1587 (*ibid*).

Le 8 juillet 1551, la Serviane était dési-

gnée sous la simple dénomination de bastide. Elle n'a été convertie en château que dans les premières années du XVIIe siècle, époque où le goût des constructions monumentales était répandu en Provence, par nous ne savons quel membre de la famille qui occupait à Marseille une position recommandable. Deux Servian furent consuls de cette ville, l'un en 1607, l'autre en 1628.

La Serviane est destinée, croyons-nous, à être convertie en monastère, par sa propriétaire elle-même, Mlle Deluil-Martiny, déjà supérieure d'une maison religieuse.

Le 13 juillet 1868, M. Deluil-Martiny, son père, cédait aux habitants de la Valentine la jouissance de sa chapelle domestique existant dans la *Maison Long*, à la condition de verser, chaque année, la somme de 500 francs pour indemniser le prêtre qui irait y dire la messe.

(Renseignements puisés dans les archives paroissiales de la Valentine).

SORMIOU.

5e canton, 20e arrondissement de police, 8e arr. de perception. — Paroisse de Mazargues.— Distance de Marseille : 11,000 mèt.

La calanque de Sormiou, bien connue des pêcheurs à la ligne, est une de ces anses situées au pied du massif de Marseilleveire où il est absolument impossible d'aller en voiture. Il faut donc se résigner à y pénétrer par la voie de mer ou à y descendre par les sentiers de la montagne.

Ces sentiers sont plus praticables que ceux qui viennent du vallon de Luminy; les bêtes de somme les parcourent encore de nos jours et, à la rigueur, les gens qui craignent la marche peuvent se risquer sur un mulet ou sur un âne.

L'anse de Sormiou est à peu près à égale distance de Courtiou à l'Ouest, et de Morgiou à l'Est, mais pour aller des points extrêmes au point central, il y a de rudes montées à gravir et d'énormes contours à faire. Les chevriers et les douaniers sont seuls capables de suivre ces sentiers sans être essoufflés outre mesure.

L'anse est large, plus ouverte que celle de Morgiou, et son fond sablonneux est terminé par une petite plage. Ce serait un port de dimensions très suffisantes si elle n'était, aussi bien que la calanque de Morgiou, exposée aux grands coups de vent qui se déchaînent dans la gorge, qu'ils viennent du Nord ou du Midi.

Ce qui rend Sormiou vraiment agréable, c'est un bois de pins qui occupe le bas du ravin. Ce bois s'étend jusque sur les collines dont les pentes constituent la gorge. Mais à une hauteur de cent mètres environ la végétation se rabougrit et finit même par disparaître.

Aucun obstacle n'empêche l'œil de distinguer les deux sentiers principaux qui se dirigent, l'un vers le vallon de Lum, l'autre vers le château du Roi d'Espagne. Le premier va se souder au chemin de Morgiou, l'autre au chemin de Mazargues et de Montredon.

Au fond de l'anse se trouvent quelques maisons habitées par des pêcheurs et une caserne de douaniers, soit une population moyenne d'une cinquantaine de personnes. Durant certaines journées d'été, les amateurs de pêche augmentent ce chiffre de beaucoup.

Il ne faut pas plus chercher de finale grecque dans le nom de Sormiou que dans celui de Morgiou. Un acte du 10 août 1348, en parlant de la montagne qui domine Sormiou, l'appelle *Colla de Sormil*. Un autre acte, pour désigner le puits creusé au sommet du col, emploie les termes de *Puteus de Sormils*. Aux XVIe et XVIIe siècles apparaît la finale en *eu*; le vallon de *Sormieu* (1614); *Sourmieu* (1573). La désinence en *ou* est évidemment provençale.

Le puits de Sormiou se trouve sur la dépression formée par la crête de Marseilleveire et sur les bords du sentier. Il a été creusé à une époque fort éloignée de nous, probablement lorsque les sommets des montagnes servaient de refuge sinon d'habitation continue aux peuples primitifs de la contrée. Nous serons cependant moins affirmatif à ce sujet que M. Gilles, dans son opuscule intitulé : *Marseille depuis* 3000 *ans*.

Depuis longtemps, son eau était utilisée pour abreuver les troupeaux de chèvres qui, durant des siècles, ont parcouru librement ces localités.

Ces puits creusés sur des hauteurs et rarement à sec, même pendant l'été, sont nombreux dans le département. Il n'y a qu'à parcourir plusieurs chaînes de montagnes pour s'en assurer.

Il a été question plusieurs fois déjà d'utiliser l'anse de Sormiou au point de vue de la navigation et de l'industrie. Des projets de chemin de fer existent; des études ont été faites et des travaux même commencés. (Voir *les Goudes*, Tome II, page 82).

L'avenir nous dira ce qui peut être définitivement réalisé.

TREILLE (LA)

6e Canton, 18e arrondissement de police, 7e arrondissement de perception. — Paroisse de Saint-Julien. — Distance de Marseille: 5,900 mètres.

Ce hameau situé sur un coteau, à gauche du chemin vicinal n° 6 *bis*, de St-Barnabé aux Caillols, constitue un des plus jolis sites de la banlieue. Bien qu'il ne soit composé que de douze maisons bâties sans ordre et sans alignement, il paraît au premier abord bien plus considérable.

Presque au bord d'un talus naturel au pied duquel court le chemin, le hameau est de plain pied avec un plateau inculte où dominent les pins et les chênes kermès et que traverse la dérivation du Canal dite de Saint-Barnabé. De là on jouit d'une belle vue sur le vallon borné à droite et à gauche par les collets de Taurel et de l'Aigle.

Nous ignorons l'étymologie du nom qui s'est écrit autrefois *Treilla*, *Trelha* et *Trella*. Un acte du 20 avril 1288 nomme le coteau *Colla de Badargas*. Cette appellation subsistait quatre cents ans plus tard, mais légèrement défigurée. Badargas était devenu *Bodargos*. Nous ne sommes pas en mesure de donner l'explication de ce terme.

Pour éviter toute confusion le hameau porte actuellement le nom de Treille-Saint-Julien.

TREILLE (LA)

6e canton, 19e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 13,000 mètres.

La Treille est un petit village de 185 habitants, situé à l'extrémité Est de la commune, sur une colline faisant partie du massif d'Allauch.

Vue d'un peu loin et de certains points du vallon des Camoins, par lequel on y parvient, si l'on arrive du côté de Saint-Marcel ou de Saint-Menet, cette agglomération offre un coup-d'œil charmant. C'est un site vraiment pittoresque, surtout lorsqu'il est illuminé par les feux du soleil couchant. Le village se détachant sur le fond tourmenté des montagnes d'Allauch semble posé en sentinelle pour garder les passages qui y conduisent.

L'étude de l'histoire locale ne nous a pas appris jusqu'à ce jour pourtant que la Treille ait été un poste d'observation et de défense, et les archéologues n'ont pas à y retrouver le moindre vestige de remparts.

Le nom lui-même de Treille qui, du reste, est commun à plusieurs petits hameaux de Marseille et d'Allauch, est relativement moderne, et ce n'est que dans le courant du XVe siècle que ce village est spécialement désigné par l'appellation actuelle. Un acte, cité par Mortreuil et portant la date du 2 janvier 1486, mentionne une *terre de Guilhem Paul dit la Treille*, et un autre, du 12 novembre 1506, parle de la *terre de Johannis Paul alias de la Treilla.*

Le fait qui s'est produit dans tant de hameaux de la banlieue s'est donc renouvelé ici: le village a pris le nom de l'un de ses propriétaires. Aujourd'hui encore le nom de Paul est fort commun, moins cependant que celui de Durbec.

En 1636, le nom de Treille était définitivement acquis, et pour distinguer le hameau des autres La Treille, on y ajouta celui du ruisseau qui coule au pied de la colline sur lequel il est bâti: *La Treille de Carporières*. L'auteur qui prétend que le nom du village vient du celtique *Treill*, jus de la vigne, en est donc pour ses frais d'érudition.

La belle route qui conduit de Saint-Menet aux Camoins-les-Bains, continue après avoir dépassé l'établissement, mais pour atteindre La Treille, il faut prendre à droite un chemin qui nécessairement devient assez raide bien qu'il soit très-praticable. Le village, une miniature, renferme une toute petite église à plafond, dédiée à saint Dominique et à saint Symphorien, et une chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. L'église a été érigée en succursale en suite des délibérations du Conseil Municipal des 12 novembre 1840 et 28 novembre 1842. L'agglomération est privée jusqu'à ce jour de toute école de garçons ou de filles.

Le village n'occupe pas le point culminant de la montagne. Au-dessus, le sol éminemment rocheux, est plus ou moins boisé. Des deux côtés, on aperçoit des vallons profonds avec quelques chétives bastides bâties dans des recoins, bien à l'abri du mistral. En revanche, le sommet de La Treille est battu par tous les vents et la manière dont une croix de mission qui domine à peu près le tout a été consolidée, au moyen de tringles et de crampons de fer, témoigne des assauts qu'elle doit soutenir presque journellement.

Au pied du village commence un vallon exposé au froid, anciennement nommé vallon de *Lambourgoux* et de *Lambourges*, au fond duquel coule le ruisseau de Carpourières que M. Meynier fait dériver, nous ne comprenons pas pourquoi, de Καρπολογεω, récolter.. Il est alimenté par une fort belle source qui se trouve sur la rive droite et que l'on nomme aujourd'hui *Fontaine du Pérou*.

Cette appellation ne signifie rien. La manie de franciser les noms de localités, de sources, de caps, de passages, de montagnes, etc., déroute complètement l'étranger et le met

en présence d'énigmes qu'il ne peut comprendre. Ici le cas est manifeste. La fontaine du Pérou est tout simplement la fontaine du *chaudron*. Nous voyons en effet des actes de 1392, de 1636 et de 1663 mentionner cette source sous les noms de *Font de Parrayrolis*, *Font dau Peyrou et Font du Peirol*. Or, tout provençal sait ce que veut dire *peyroou*. Il y a loin de cette étymologie à celle que donne l'auteur des *Anciens chemins de Marseille*: Εφυν Hιαρος, fonds fertile.

Le Canal-Mère passe à l'Est de la Treille, un peu au-dessous du village et arrose une partie de son territoire, sans que pour cela les travaux de l'agriculture y aient acquis de grands développements.

Ce quartier est fait pour intéresser les géologues et les entomologistes.

On trouve sur le penchant Ouest du village, dans des couches de marnes très-friables et exhalant une odeur de bitume prononcée, quand elles sont mouillées, les empreintes végétales suivantes :

Typha latisfema. — Callitris Brongniarti Heer. — Comptonia dryadrœfolia Brong. — Grivellea inermis Sap. — Pinus megalophylla Sap. — Celastrus andromeda. — Muscites tornalii Sap.

Mollusque: Hindium.

Les botanistes pourront récolter : Isatis tinctoria canescens, Medicago disciformis, Onobrychis æquidentata, Thapsia villosa, Campanula medium, Stachys germanica, Sideritis montana, Euphorbia taurinensis, Allium nigrum, Aristella bromoides, Cynosurus elegans, etc.

Les collectionneurs de papillons chasseront avec succès dans la famille des *diurnes* ou rapalocères : les lycennes, les polyommates et les satyres.

TROIS-LUCS (LES)

6e Canton, 18e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 12,700 mètres.

Le point que nous désignons sous le nom fort mal orthographié de Trois-Lucs n'est ni un village ni même un hameau. Pour employer l'expression du plus grand propriétaire du quartier, *ce n'est rien*.

A dire vrai ce n'est qu'un terme de limitation entre la commune de Marseille et celle d'Allauch, et sauf une petite maison qu'ailleurs on appellerait une chaumière, rien aujourd'hui d'habité ne porte plus ce nom.

Le chemin qui conduit aux Trois-Lucs est le chemin vicinal n° 6 qui, fort beau jusqu'à la rencontre du chemin de grande communication n° 11, se retrécit jusqu'à l'endroit dit la Langouste (anciennement Lingouste) où il cesse d'appartenir à Marseille pour devenir chemin vicinal n° 4 d'Allauch.

A fort peu de distance de la Lingouste et non loin des ruines d'une fabrique de soude, un chemin se présente sur la droite qui, se maintenant constamment sur la crête de la montagne, sert de ligne divisoire entre Marseille et Allauch, longe le bois de la Vieille et se divisant en trois embranchements aboutit d'un coté au fond du vallon où se trouve la maison de campagne moderne de la Vieille, d'un coté à la grande route n° 11 et du troisième aux Romans.

Si les Trois-Lucs n'offrent rien d'intéressant sous le rapport topographique, ils ne sont pas dénués d'intérêt au point de vue des recherches historiques. Nous croyons trouver dans ce nom et dans ceux de *Vieille* et de *Gache de Faulcon*, si défigurés de nos jours, des preuves temoignant qu'il y avait là jadis des vigies et des postes d'observation compris dans ce vaste système de farots qui entouraient tout le territoire de Marseille, aussi bien du côté des territoires circonvoisins que du coté de la mer.

Trois-Lucs vient de *Tres Lux*; Vieille est le même mot que *Vigilia*, Veille ; et *Gache* signifie encore *Guet*.

Ce n'est pas sans quelques preuves que nous avançons ces suppositions. Les recherches de Mortreuil nous sont d'un grand secours. Il mentionne quelques formes des noms anciens : *Lostraslucz* (acte notarié du 10 août 1299) — *Les Tres Lus* (1552) — *Les Treillux, Treillugs* (1659).

Pour nous les *Tres Lux* signifient les *Trois lumières*, la triple flamme, le triple farot, ou pour mieux dire le troisième feu faisant suite à celui de la *Gache* de Faulcon et à celui de la *Veille* (Vieille).

Dans l'acte de reconnaissance des bornes des communes de Marseille et d'Allauch, dressé le 31 Juillet 1551, nous trouvons ceci :

« Pour quatorzième terme borne et limite designé qui partant du dit lieu de la *Gache* de Faulcon suivant la serrière tirant entre le soleil couchant et septentrion jusques à une montagne dite des *Trelux* faisant serrière d'eaux pendant dessa et della la division des terroirs de Marseille et d'Allauch... laquelle montagne de *Trelux*, etc..

La *serrière* c'est le point divisoire des eaux, c'est la crête prolongée de la montagne. Or depuis près de trois cents ans, cette serrière est la même, le chemin existe aujourd'hui comme autrefois et les bornes occupent les mêmes places que jadis.

Le commissaire délégué à la reconnaissance des bornes ne nomme pas la Vieille,

car il n'avait pas à s'en occuper; l'essentiel pour lui était de retrouver les *clapiers* ou les termes fichés en terre; il n'y en avait pas à la Vieille, il était impossible qu'il les mentionnât. Pour nous c'est tout autre affaire.

Si nous nous rapportions uniquement aux formes de noms anciens de la Vieille fournis par Mortreuil, il nous serait dificile de justifier l'existence de la *Veille* que nous soupçonnons.

Cependant ces vieux termes eux-mêmes ne sont pas hostiles à notre opinion.

Les archives de la Major, du mois de Mars 1207, mentionnent le *Feudum veteris villæ* le fief de la Vieille *villa* (quartier) — Au mois de Mai 1288, un notaire constate que cette propriété est la *Terra Guillelmi de Villa Viella,* soit la terre de *vieille ville*; — le 12 Juin 1375, il est encore question dans les archives de la Major de la *Bastida de Vila Vieilha,* soit encore *vieille ville.*

Cette persistance à nommer une *ancienne* construction prouve de deux choses l'une: ou qu'il y avait des habitations antiques ou que les noms de *Vetus* et de *Vieilha* sont des synonimes de Vigilia.

Cette interprétation paraîtra peut-être singulière au lecteur qui ne lira ceci qne par hasard; elle sera toute simple pour celui qui ayant lu notre dissertation au sujet de *Massilia* VETUS ou Marseille VEIRE, dans le premier volume de cet ouvrage ou dans ce même volume (Voir Calelongue et Saint-Joseph), conviendra avec nous que *vetus* sous les plumes des notaires du moyen-âge n'a pas toujours voulu dire *vieux*.

N'oublions pas d'ajouter que *trélus* est un vieux mot provençal:

Lou jour l'ardent soulèu es fier de te beisa
Et d'un double *trelus* sies ansin courounado.
(*Revue des langues Romanes*. Tome III, Janvier 1877)

Les ruines de la Vieille sont loin d'être intéressantes. Pour si anciennes qu'on veuille les trouver, elles sont si peu antiques que rien ne frappe dans leur délabrement. Si Mortreuil les avait visitées il n'aurait pas écrit ces deux lignes: Le château de la Vieille était autrefois sur la hauteur qui domine le coteau au bas duquel il est aujourd'hui.

Comme château nous consentirions bien à admettre l'existence d'une tour dont il ne resterait rien aujourd'hui, mais nous donnerons d'autant moins volontiers ce nom aux ruines de la *Bastida de Vila Vielha,* que l'inspection de ces ruines n'y fait absolument rien découvrir d'architectural. Du reste Mortreuil ajoute que « l'Affar de la Vieille avait perdu *depuis longtemps* tout caractère féodal; dès le commencement du XVIIe siècle il n'était plus considéré comme seigneurie. »

Pendant de longues années les bois des Trois-Lucs et de la Vieille ont été mal hantés. Les fraudeurs de liquides, à l'époque où la commune de Marseille interdisait sévèrement l'introduction des vins des territoires voisins, franchissaient à toute occasion la ligne, cette *serrière* permettant de tromper facilement la surveillance des agents du fisc marseillais.

La ferme de la Vieille était construite de telle façon des deux côtés du chemin divisoire qu'une partie appartenait à la commune d'Allauch et une autre à la commune de Marseille. Un entrepôt de liquides était établi dans le bâtiment appartenant à Allauch; les bâtiments compris dans le territoire de Marseille les recevaient par des conduits souterains.

Cela ne devait pas être un mystère, mais peut être fermait-on les yeux sur cette fraude.

Ce chemin est aujourd'hui bordé en grande partie par un mur clôturant une très-vaste propriété appartenant à M. Jouvin et qui occupe tout le vallon des Vaudrans (dont nous dirons un mot à l'article Valentine).

Dans les deux quartiers des Trois-Lucs et des Vaudrans il a été creusé, pour le service de la dérivation des Camoins deux souterrains, l'un de 145 mètres de longueur, l'autre de 279 mètres.

Le bois de la Vieille est fourré et très étendu; du sommet de la montagne on jouirait d'une vue admirable si, du côté de Marseille, elle n'était complètement arrêtée par le mur de clôture de M. Jouvin.

Adieu, les gaches, les vigies et les farots du moyen-âge.

VALENTINE (LA)

6e canton, 19e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Distance de Marseille: 9,800 mètres.

Ce village où l'on compte 721 habitants est situé un peu au-dessus de l'embranchement de deux routes importantes. Un poteau indicateur, placé à leur point de jonction, en fait connaître les noms et marque les distances du village aux localités voisines:

« Chemin de grande communication n° 11. La Rose, 6 kil. 4 hect. — Les Olives, 3 kil. 9 hect. — Aubagne, 7 kil. 8 hect.

« Chemin de grande communication n° 2. Marseille, 8 kil. 6 hect. — Saint-Marcel, 1 kil. 9 hect. »

Le village occupe le fond d'un vallon qui, depuis Saint-Julien, s'incline vers l'Huveaune, non loin du Canal-mère de Marseille.

Aussi les arrosages y sont-ils abondants et le sol couvert d'ombrages touffus.

La plus grande partie de l'agglomération occupe la lisière de la route n° 11, appelée vulgairement chemin de ceinture ; d'autres maisons sont situées sur la même voie, après l'embranchement du chemin des Accates, et non loin du point appelé Gadelonne.

La Municipalité marseillaise paraît avoir un faible pour la Valentine ; on y voit en effet, deux édifices d'un bel aspect : l'école communale des garçons qui est presque un monument, tant elle est bien disposée, et l'église avec clocher à pyramide et horloge.

Cette église neuve à trois nefs et chapelles latérales, du style romano-grec, est située au fond d'une place très ombragée dont le centre est occupé par une croix de mission portant le millésime de 1864.

Bien des Marseillais confondent la Valentine qui nous occupe avec la Valentine où la maison Désiré Michel fait fabriquer ses ciments, et qui se trouve non loin de la station du chemin de fer dite *Valdonne*.

Cette confusion est concevable jusqu'à un certaint point, car la Valentine-lès-Marseille est un centre industriel d'une certaine importance. On y compte en effet sept minoteries, une scierie de marbre, un moulin à ciment et une fabrique de carton. Parmi les minoteries on doit mentionner spécialement la *Denise* qui est située sur le chemin des Accates, au-dessous de la Jouvène.

La Valentine a sa petite histoire comme tous les villages de la banlieue, mais c'est vainement qu'on chercherait son nom dans les actes ou documents antérieurs au XVme siècle. L'appellation la plus ancienne, à notre connaissance, est celle de *Ulmeta* que l'on voit figurer dans le cartulaire de Saint-Victor, en l'année 1057 (charte 53). C'est du moins l'avis de Mortreuil. Il s'agit d'une pièce de terre qui est dans ce quartier : *Una quartairata ejusdem semodiate est in Ulmeta.*

Nous ne savons à quoi attribuer la modification que subit ce nom trois cents ans plus tard. Ulmetta devient *Balmettes* (19 décembre 1344), *Las Balmetas* (30 novembre 1358) et finalement *La Balma* (16 novembre 1457).

Rien ne nous dit le motif de cette transformation, mais il est facile de comprendre que c'est l'existence de petites grottes ou baumettes, qui a dû en provoquer l'emploi.

Quant au nom de Valentine, rien de plus clair et de plus précis, et Mortreuil s'est chargé de résoudre la question. « La propriété au lieu dit les *Balmettes*, territoire de St-Marcel, lit-on dans le registres H. 2, fol. 225, archives des Prêcheurs, appartenait en 1344 à Raolin Vivaud.

« Elle obvint par héritage à Constance de Saint-Gilles, femme de Pierre Imbert et ensuite à Guillelmete Imberte, dont le couvent des Prêcheurs de Marseille hérita. En 1460, Jean Milhaud Valentin prit à nouveau bail une bastide et son affar au dit lieu, qui fut partagé, en 1479, entre Laurent et Urbain Valentin. »

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que dans le Midi plus encore qu'ailleurs, on *féminise* volontiers les noms pour peu qu'ils s'y prêtent. On vient de voir que la fille d'Imbert s'appelait *Imberte*, il était tout naturel que la bastide de Valentin devint la *Valentine*, et c'est ce qui arriva en effet.

Autour de la bastide se groupèrent d'autres maisons, le village se forma et l'on y bâtit une église. « Cette église, nous dit le *Calendrier* spirituel de 1713, dépendait de Saint-Marcel sous le titre du St-Esprit ou la Pentecôte. « L'auteur du Calendrier était bien renseigné, mais il nous sera difficile de préciser les dates mieux que lui, malgré les documents que renferme un registre déposé dans les archives paroissiales de la Valentine et portant le titre suivant :

« Livre pour les marguilliers des meubles et ornements appartenant à la chapelle sous le titre *saint Esprit*, cartier appelé la Vallantine, paroisse St-Marcel, au terroir de Marseille, commencé au nom et à la gloire de Dieu, le 13 mai 1690. »

Cela prouve bien que la chapelle du Saint-Esprit existait à la fin du XVIIe siècle, mais ne dit pas si elle était bien antérieure à cette époque.

Quant à l'église qui a remplacé la chapelle du Saint-Esprit et dont, le 4 avril 1735, Mgr. de Belsunce constatait le mauvais état, rien n'est plus clair que le procès-verbal que voici :

« L'an mil sept cent quarante un et le 13 may, jour de la Pentecôte, a été bénie l'église neuve du quartier de la Valentine par Mgr. l'Evêque de Marseille, Mre Pierre Bouisson, desservant de l'église, étant prieurs Jean Rampal, Jacques Mazet, Jean Long et Etienne Long, ayant été construite par Nicolas Argème, maitre maçon de la ville de Marseille. »

L'église ne fut pas aliénée pendant la Révolution. Les officiers municipaux de Marseille écrivaient à ce sujet, le 12 octobre 1792 :

« Les citoyens et possédants biens du quartier de la Valentine étant sur le point de s'arranger avec un prêtre constitutionnel pour desservir la chapelle de secours du dit quartier, *conservée* par arrêté du département, ils sont autorisés à s'assembler pour prendre les dernières dispositions. »

L'église n'est pas telle qu'elle était alors ; d'importantes réparations opérées en 1823 et diverses adjonctions de chapelles faites depuis cette dernière époque en ont changé

la physionomie. Le clocher fut construit en 1847 moyennant 3,320 francs, en remplacement de l'ancien qui menaçait ruine.

L'église a pour patron saint Valentin. Les archéologues qui veulent tout faire remonter à des époques indéterminées regretteront peut-être que l'on ait choisi ce bienheureux de préférence à tout autre en souvenir évidemment de la famille Valentin Milhaud.

M. Meynier n'avait pas encore écrit son livre des *Anciens chemins de Marseille;* sans cela l'évêque de Marseille eût réfléchi en lisant la phrase suivante.

« Le nom de Valentine vient-il de Valentinus, empereur d'Occident? On sait que ce prince avait séjourné dans les Gaules. »

Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'on a trouvé, le 14 mars 1878, dans les terrains de la minoterie Maurel, un sarcophage en briques contenant un squelette tout désarticulé. Sur les briques on lit une inscription hiéroglyphique : l'intérieur était enduit d'une substance blanchâtre.

Il y a quelques années qu'on avait trouvé tout près de là des ossements humains.

Un des quartiers les plus étendus du territoire de la Valentine est celui connu encore aujourd'hui sous le nom des anciens propriétaires : les Vaudrans.

C'est un vallon admirablement cultivé et arrosé, qu'environnent de tous côtés des bois, dont l'un s'appelle la Vieille. Acquis morceau par morceau de divers particuliers, ce vallon forme actuellement une seule propriété clôturée sans interruption par un mur de six kilomètres de long. M. Jouvin, son possesseur, s'est construit à mi-côte un château style renaissance, tout en pierres de taille, marbre, etc. C'est une des plus belles résidences des environs de Marseille.

Des fermes des Vaudrans qui sont destinées à perdre prochainement leur nom il ne reste que fort peu de choses. On y parvient par le chemin de grande communication n° 11, au N. O. de la Valentine.

VALLON DE L'ORIOL (LE)

5e Canton, 21e arrondissement de police, 9e arr. de perception. — Distance de Marseille : 4,500 mètres.

Le hameau portant le nom de Vallon de l'Oriol est cette petite agglomération qui se trouve sur le chemin de la Corniche, entre Malmousque et le Roucas-Blanc.

Il y a là un café, un bureau de tabac et un certain nombre de maisons de campagne et de cabanons qui, de loin, semblent accrochés les uns au dessus des autres aux flancs du rocher.

Le chemin du Vallon, trop négligé à notre avis, s'enfonce au premier abord pour prendre le niveau d'un ruisseau qui passe sous la route neuve. A l'embouchure du ruisseau, il y a un petit bout de plage envahi par les algues, où l'on tire à terre les embarcations de plaisance. Là aussi se donnent rendez-vous les amateurs de bouillabaisse et de parties de mer.

A cent mètres plus loin, sur la gauche du chemin, au point où commence la montée, se trouve l'église dédiée à saint Cassien, et, tout auprès, l'école communale laïque des garçons, et l'école communale des filles dirigée par les sœurs de Saint-Charles.

Cette église, du style roman, est tout-à-fait moderne ; elle a remplacé une chapelle qui avait été inaugurée le 24 juillet 1853, et érigée en succursale par Mgr de Mazenod, le 15 août suivant.

Les habitations qui constituent le village du Vallon de l'Oriol sont disséminées au milieu des collines tourmentées qui forment le noyau de Notre-Dame-de-la-Garde. A moins de dépenser des sommes folles, on ne rendra pas les montées plus douces ni les pentes moins rapides. On peut gravir un ou deux chemins en voiture : c'est beaucoup que d'avoir pu atteindre ce résultat.

Un acte notarié, du 14 juillet 1372, nomme le quartier *Vallon den Auruola*. On est donc en droit de supposer que Honoré d'Auriol, à qui l'abbaye de Saint-Victor donna, le 15 décembre 1636, l'investiture d'un terrain considérable, descendait de cet Auriol, d'où il suit que la véritable orthographe est Auriol et non Oriol.

Les Archives de la Ville ne laissent pas de doute à cet égard : on lit en effet dans le *Cérémonial*, reg. I, page 672 :

« Le lendemain 3e dudit mois de Mars (1660), jour de la my-carême, le Roy est allé à la pesche des poissons avec les Prud'hommes, au lieu dit de l'Auriol. »

Ce Roy était Louis XIV, et ce 3 mars était le lendemain du jour où Sa Majesté venait mettre Marseille à la raison, nous avons eu occasion de dire de quelle manière.

Mortreuil mentionne une source coulant à l'extrémité du vallon, vers le bord de la mer qui, dans un rapport de partage des églises de Marseille, du 2 septembre 1688, entre les Trinitaires et les Pères de la Merci, est nommée Fontaine de l'Auriol. Mais nous avons quelque peine à reconnaître cette même source dans ces mots de : *Fontem et montem quam numcupant Guardiam,* qui figurent dans le cartulaire de Saint-Victor, sous la date du 31 octobre 965-967. (Charte 23).

VALLON DES AUFFES (LE)

5e canton, 21e arrondissement de police, 9e arrondissement de perception. — Paroisse d'Endoume. — Distance de Marseille : 2,500 mètres.

Avant l'établissement du chemin de la Corniche, ce vallon offrait une réduction de port et de ville. Tout y était petit : maisons, chemins, quai, bateaux, calanque. Pour le Marseillais qui voulait faire le long de la côte un voyage d'agrément, c'était un port de relâche charmant où l'on mettait pied à terre pour faire la bouillabaisse ou déboucher une bouteille.

Les pêcheurs de profession y étaient nombreux, et leurs embarcations formaient une véritable flotille, toujours en sûreté quand la mer était grosse ou la brise violente.

Aujourd'hui, le Vallon des Auffes, considéré à cet unique point de vue, est triste, car on a masqué son jour et coupé son horizon. Le chemin de la Corniche le franchit à l'aide d'un superbe pont à trois arches (et non à une seule arche, ainsi qu'on nous l'a fait dire Tome Ier, page 43), pareil à celui de l'anse de la Fausse-Monnaie que l'on rencontre un peu plus loin, du côté du Vallon de l'Auriol.

Mais, après avoir construit ce pont, on aurait dû songer à ménager un chemin qui permit de descendre sans danger au fond même de la calanque, et formât la suite de la rue qui, partant de la Croix d'Endoume, aboutit au pont.

Malgré les difficultés que ses abords présentent du côté de la Corniche, le Vallon des Auffes forme un hameau maritime qui n'est pas sans cachet.

« C'est dans ce lieu, disent MM. Méry et Guindon, que d'après un règlement de police, les commerçants allaient faire laver et sécher les auffes *(sparte)*, graminée dont on fait des cordages, des nattes, etc. »

M. Mortreuil dit à son tour que vers le milieu du XVIIIe siècle, les maîtres aufflers choisirent cet endroit pour y faire séjourner leurs sparts ou auffes et les rendre plus flexibles.

Cette étymologie, quoique historique, ne satisfera pas les Marseillais d'Endoume qui veulent que le Vallon des Auffes soit tout simplement *lou valloun deïs Aougo* (des algues) que la mer y rejetait.

Avant de s'appeler ainsi, ce vallon a été désigné sous des noms bien différents : Vallon den Garnier (1311); Garneria (1343); Vallon des Innocents (1610); Vallon du Roy (1710).

Garnier est évidemment un nom propre, mais nous ignorons d'où ont pu venir les appellations des Innocents et du Roi.

VAUFRÈGE

5e canton, 20e arrondissement de police, 8e arrondissement de perception. — Paroisse de Sainte-Marguerite. — Distance de Marseille : 6,700 mèt.

Quand on a dépassé le Cabot, situé sur la route de Cassis, de 1,200 mètres environ, on tourne assez brusquement à gauche et l'on se trouve dans le vallon de Vaufrège.

Le nom que porte cette gorge qui se prolonge assez avant vers le massif de Saint-Cyr, au pied de la montagne dite la *Gineste*, n'a pas besoin d'être expliqué. C'est *Vallis frigida*, la froide vallée. Il y a dans ce mot tout un parfum de latinité qui fait songer immédiatement aux Romains et reporte les souvenirs vers l'époque où florissaient *Carsicis portus* et *Cæsarista* ; Cassis et Ceyreste. Ce qu'il y a de certain c'est que, au XIIe siècle, on lui donnait le nom de *Val freio*, et au XIVe siècle celui de *Vallatum vallis frege*.

Il y a peu d'années que le vallon de Vaufrège était entièrement abandonné aux chaufourniers. Ceux-ci, creusant leurs tranchées pour trouver des matériaux propices et arrachant les moindres touffes de thym et de romarin pour les brûler, avaient fait de ce pli de terrain une solitude fort triste.

On ne voyait sur les bords du chemin que deux ou trois auberges de maigre apparence et un pin parasol portant le nom sinistre de *Pin de l'Homme mort*. Et voici à quelle occasion ce nom a été donné au quartier.

« Le 25 juin 1815, Aga dit la Victoire, Arnoux et Puget, agents de police, poursuivis par la haine publique, se réfugièrent du côté de Cassis pour échapper à la fureur populaire. Ce fut vainement : le 27, au point du jour, une troupe d'assasins les saisit et après les avoir garrottés, les fit marcher devant elle sur la route de Marseille. Arrivés devant la descente de la Gineste, les malheureux furent dépouillés et massacrés sans miséricorde » (Marseille depuis 1789 jusqu'en 1815. II, 361).

Depuis quelque temps l'aspect du vallon s'est considérablement modifié ; il y a moins de fours à chaux, mais les cabanons et même les maisons de campagne se sont multipliés. Les terrains qui bordent un petit torrent sont cultivés, on y fait même

des primeurs, et des deux côtés le rocher qui naguère montrait sa nudité disparaît sous des pins naissants. La partie de la montagne qui borne le vallon du côté du Sud est même déjà toute verte et la végétation forestière y prend des développements rapides.

C'est vers le milieu du vallon que l'on quitte la grande route, si l'on veut suivre l'ancien chemin de Cassis ou le chemin de Luminy. Autant le premier est mauvais, autant le second est praticable. On sent l'intervention d'un riche propriétaire.

Au point de bifurcation de ces deux chemins l'erreur n'est pas possible ; on aperçoit l'un montant directement vers le Sud et l'autre suivant un petit vallon qui tourne à l'Ouest. Un oratoire abandonnée sert de poteau indicateur du vieux chemin de Cassis.

Il y a un autre point de repère plus reconnaissable encore : c'est une ferme délabrée que les rares habitants de l'endroit appellent par élision *Ginoou*, soit *Lou Lougis noou*, et qui n'est autre que le *Logis-neuf* des anciennes cartes.

Cette construction qu'il serait grand temps de réparer a son cachet de Renaissance bien caractérisé. Malgré des récrépissages plus ou moins détériorés on reconnaît des fenêtres géminées à plein cintre. Une des deux pièces du rez-de-chaussée renferme une voûte d'un beau modèle.

Le Logis-Neuf devait déjà être vieux lorsque, au milieu du XVII[e] siècle, Chapelle et Bachaumont entreprirent le voyage de Marseille à La Ciotat, tout exprès pour y goûter le muscat.

A cette époque, tout autant qu'aujourd'hui, on buvait volontiers et nous sommes assez disposé à croire que les deux poètes s'arrêtèrent un instant au Logis-Neuf pour se rafraîchir. « Nous n'arrivâmes à La Ciotat, disent-ils, que fort tard, parce que les chemins sont rudes et que, passant par Cassis, il est bien difficile de ne pas s'y arrêter à boire. »

VISTE (LA).

4[e] Canton, 17[e] arrondissement de police, 5[e] arrondissement de perception. — Distance de Marseille : 6,900 mètres.

Un des points environnant Marseille dont le nom jadis était connu bien plus qu'aujourd'hui est celui qui porte encore le nom de Viste. Viste signifie *point de vue*.

Jamais appellation ne fut mieux donnée. Citons deux auteurs entre autres qui nous diront ce qu'ils en pensaient.

« Enfin je suis arrivé à Aix et après m'y être arrêté un jour à voir ses principales curiosités publiques et m'être engagé envers des personnes qui m'y firent amitié d'y revenir, j'ai atteint la fameuse *Vista* de Marseille, le 13 de ce mois (novembre 1774). Il faut avouer qu'elle est délicieuse. On y voit devant soi la Méditerranée et à la gauche ces bastides innombrables, dont tant de voyageurs font bruit. » (Jean Bernoulli, *Lettres sur différends sujets*, etc. Berlin, 1777).

« .... En parvenant aux dernières hauteurs qui entourent Marseille, on est saisi subitement d'un spectable magnifique, dont tous les voyageurs ont retenu le souvenir, et qui, enflammant Joseph Vernet, lui révéla son génie et sa vocation. Deux grandes chaînes de rochers s'entr'ouvent, embrassent un vaste espace, et, se prolongeant dans la mer, viennent expirer très-avant dans ses flots. Marseille est enfermée dans cette enceinte. Lorsque, arrivant du Nord, on parvient sur la première chaîne, on aperçoit tout à coup ce bassin immense, son étendue, son éblouissante clarté vous saisissent d'abord. Bientôt après, on est frappé de la forme du sol et de sa singulière végétation.

« Il faut renoncer ici aux croupes arrondies, à la parure si riche et si verdoyante des bords de la Saône et de la Garonne. Une masse immense de calcaire gris et azuré forme la première enceinte. Des bancs moins élevés s'en détachent, et, se ramifiant dans la plaine, composent un sol inégal et extrêmement varié. Sur chaque hauteur s'élèvent des bouquets de pins d'Italie, qui forment d'élégants parasols d'un vert sombre et presque noir. Des oliviers au vert pâle, à la taille moyenne, descendent le long des coteaux, et contrastent, par leur pâleur et leur petite masse arrondie, avec la stature élancée et le superbe dôme des pins. A leur pied croît une végétation basse, épaisse et grisâtre. C'est la sauge piquante et le thym odorant qui, foulés sous les pieds, répandent un parfum si doux et si fort.

« Au centre du bassin, Marseille, presque cachée par un coteau long et fuyant, se montre de profil, et sa silhouette, tantôt cachée dans la vapeur, tantôt apparaissant entre les ondulations du sol, vient se terminer dans l'azur des mers par la belle tour de Saint-Jean. Au couchant, enfin, s'étend la Méditerranée, qui pousse dans les terres des lames argentées ; la Méditerranée, avec les îles de Pomègue et de Ratonneau, avec le château d'If, avec ses flots tantôt calmes ou agités, éclatants ou sombres, et son horizon immense où l'œil revient et erre sans cesse. »

Cette dernière citation est extraite de

l'ouvrage intitulé : *Les Pyrénées et le Midi de la France*, publié en 1822 par un auteur alors inconnu : *Adolphe* Thiers.

La Viste n'est plus en 1878 ce qu'elle était en 1822 : il n'y avait alors que deux ou trois auberges, quelques remises et un relai de poste. La vue pouvait s'étendre sur l'horizon sans entraves, sans empêchement. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; sauf quelques échappées, l'œil ne voit des deux côtés du chemin que des usines et des maisons d'habitation.

Le village est divisé en deux parties : la *Grande Viste* ayant une population de 359 habitants, et la *Petite Viste*, 690 habitants. (Recensement de 1876).

Cet accroissement considérable et rapide est dû au Canal de Marseille. La facilité que l'on a de ménager de fortes chûtes d'eau a permis l'établissement de plusieurs usines, en tête desquelles il faut placer les minoteries.

Cette eau est fournie par la sous-dérivation de Saint-Louis, alimentée elle-même par la dérivation dite de l'Estaque. Elle franchit le vallon dit de Saint-André au moyen d'un aqueduc de 9 arches de 6 mètres d'ouverture. Ce site est un des plus pittoresques des environs de Marseille.

La Viste est placée sur le point culminant qui forme l'extrémité de la chaîne de l'Etoile. Sur ce point, il existe, lit-on dans l'*Hermès marseillais*, une couche puissante d'un calcaire marneux, fort dur et exploité depuis longues années pour l'entretien de la route. Ce calcaire recouvre une assise de marne terreuse qui renferme quelques coquilles d'eau douce. Quelquefois il manque et se trouve remplacé par le tuf, exploité comme pierre à bâtir et pour orner et sabler les jardins. Ce tuf est très-développé.

Il y a peu d'années que la Viste avait seulement une petite chapelle de secours, presque au sommet de la montée, à droite, sous le vocable de Saint-Paul.

Aujourd'hui elle possède une véritable église du style ogival, jolie et spacieuse, située sur le point culminant et sur le côté occidental de la grande route d'Aix. Elle a été bénite par Mgr Place, le 7 septembre 1873, mais la façade n'existe pas encore.

Au moment où nous écrivons ceci on travaille à la fois à cette façade et au clocher.

Dans la séance de la Commission municipale du 12 juin 1876, une très-longue et très-vive discussion s'éleva au sujet de l'acquisition de cette église par la Ville.

Cette église a été construite par divers propriétaires de la Viste, constitués en société civile ; les frais s'élevèrent à 90,000 fr. et sur les 90,000 fr., 45,000 étaient encore dus à cette époque. Les constructeurs eurent alors l'idée d'offrir à la Ville la cession de l'église, du presbytère, du terrain et de toutes les appartenances sans exception ni réserve, à la charge pour celle-ci de payer les 45,000 qui étaient dûs, plus 10,000 fr. pour les travaux restant à exécuter.

Enfin la Commission décida d'acquérir de la Société civile dite Syndicat de l'Eglise Saint-Paul-la-Viste, l'église, la sacristie, le presbytère, le mobilier avec toutes ses dépendances, ainsi que la place de l'église avec ses avenues, et un terrain destiné à l'établissement d'une école, au prix de 50,000 francs en deux annuités, à la charge pour les vendeurs de terminer les travaux qui restaient à exécuter pour le complet achèvement.

On remarque dans l'église une verrière offerte par un des habitants du quartier, mesurant un mètre de large sur 4m 60 de haut, représentant l'*Apparition de J.-C. à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque sous le noisetier de Paray-le-Monial.*

Un peu au-dessous de la Viste, dominant le vallon des Aygalades se trouve un établissement d'une certaine importance, avec chapelle ; c'est l'*Œuvre de la Jeunesse.*

Mais ce qui frappe le plus dans tout le quartier c'est le château des Tours, dont M. Marius Chaumelin, dans ses *Promenades artistiques autour de Marseille* a donné une description complète mais non exacte sous plus d'un rapport.

L'ancien nom provençal est *Tourres*. Sur le fronton dominant la cour d'honneur sont sculptées les armes des Foresta avec la devise faisant allusion aux aigles qui leur servent de support : *A nido devota tonanti.*

Quelques fragments d'architecture ogivale font supposer que la fondation du château remonte au milieu du XIIIe siècle.

L'ancien manoir se composa d'abord d'un bâtiment long et étroit flanqué de deux tours. La famille d'Esguyziers, aujourd'hui éteinte, le possédait, il y a deux cents ans. L'un de ses membres, échevin de Marseille, en l'année 1673, fit fondre la cloche de la chapelle, ainsi que le démontre l'inscription suivante en relief :

Sit nomen Domini benedictum.
Jacques d'Esguyziers, sieur des Tourres,
an. Dni 1678.
Vincent Bourier me fecit.

La terre des Tourres, l'un des rares fiefs compris autrefois dans le territoire de Marseille, relevait-elle des évêques de cette ville à une époque reculée ? La chose est possible. Les archives du château constatent en effet qu'il était encore sous l'épiscopat de Belsunce grevé de la redevance annuelle d'un

bouquet en faveur du sanctuaire de N.-D.-de-la-Garde.

Le Marquis de Foresta, préfet de la Restauration, devint, en 1829, acquéreur du château et de ce qui restait de la terre déjà morcelée avant la Révolution. Son fils, le propriétaire actuel, fit complètement modifier l'ancien manoir, doubla la largeur du bâtiment principal, éleva deux ailes du côté du Nord et restaura l'intérieur, ne conservant guère de l'ancienne construction que la partie inférieure des murailles lourdes et massives et les voûtes du rez-de-chaussée.

La chapelle fort ornementée est peinte à fresque. L'autel en bois doré est un ouvrage vénitien; il est surmonté d'un tableau de Lancfranc représentant *J.-C. marchant sur les eaux et faisant venir à lui saint Pierre.* Cette chapelle est depuis sa fondation sous le vocable de Saint-Pierre-et-Saint-Paul.

Les appartements du château sont ornés d'un grand nombre de portraits de famille dont quelques-uns d'une exécution remarquable. La bibliothèque renferme plusieurs toiles de mérite, entre autres une *Vierge* de Gian-Bellino ; une *Descente de Croix* par Chasse, peintre provençal estimé du siècle dernier; un très beau *Printemps* par Tournière; un portrait en pied de *Louis XVI* par Callet, etc.

De la terrasse on jouit d'un admirable coup d'œil sur la vallée de Séon, sur la ville, sur toute la rade et sur une grande partie du territoire de Marseille.

La base de la masse rocheuse qui supporte le château est sillonnée par de grands souterrains ayant deux kilomètres de longueur et destinés à réunir les eaux de diverses sources en un seul réservoir. Rien ne prouverait que ces aqueducs sont des ouvrages romains et les travaux de restauration entrepris par M. de Foresta n'ont amené aucune découverte qui puisse affirmer cette sorte de tradition.

Le château des Tours est à quatre mètres au-dessus du niveau de la dérivation du Canal de Marseille; une machine hydraulique puissante élève les eaux jusqu'au parc où elles sont distribuées pour l'arrosage de la propriété.

FIN DE LA BANLIEUE DE MARSEILLE

ARMOIRIES

DES COMMUNES COMPRISES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

CANTON DE MARSEILLE

MARSEILLE

ALLAUCH

CANTON D'AUBAGNE

AUBAGNE

CUGES

GÉMENOS

LA PENNE

Laugier del.

Vabre sc.

COMMUNE D'ALLAUCH

Albaudium (douteux).
Alavium (27 avril 1030).
Villa Alaudii (1032).
Alaugium (1038).
Alauzium (1057).
Villa Allaudii (18 mai 1141).
Castrum Alaugi (16 avril 1148).



Alaudium (10 janvier 1150).
Alaug (12 octobre 1216).
Alauc (25 octobre 1246).
Alauch (27 octobre 1255).
Allauchium (6 avril 1369).
Allauch (orthographe moderne).
Alaou (provençal moderne).

(Formes anciennes des noms, d'après J.-A.-B. Mortreuil).

Situation géographique. — La ville d'Allauch est placée sous le 3° 8' 49" de *longitude* orientale et le 43° 20' 10" de *latitude* et au N.-E. de Marseille.

Distances : Marseille : 11 kil. (10.780 mètres). — Aix : 40 kil. — Arles : 97 kil. (en suivant les voies ferrées).

Périmètre et divisions de la Commune. — La commune est bornée au N. par les communes de Simiane, de Mimet et de Saint-Savournin ; à l'E., par les communes de Peypin, de Roquevaire et d'Aubagne; au S. et à l'O., par la commune de Marseille (quartiers de Château-Gombert, de la Croix-Rouge et des Olives).

Sa superficie totale est de 5,792 hectares d'après les renseignements émanant des bureaux de la Préfecture, et de 5,860 hect. 42 ares 29 cent. d'après le cadastre. Son contour est approximativement de 33 kilomètres.

Sa forme se rapproche de celle d'un cercle irrégulier.

Les limites de la commune sont marquées par 77 bornes, ainsi placées :

Simiane, de 1 à 9. — Mimet, de 9 à 15. — Saint-Savournin, de 15 à 25. — Peypin, de 25 à 41. — Roquevaire, de 41 à 52. — Aubagne, de 52 à 65. — Marseille, de 65 à 77. — Cette dernière borne est celle qui pour Marseille porte le n° 43.

La commune est divisée en un grand nombre de quartiers : voici les noms des principaux, en les énumérant du N. au S. :

Pichauris. — Les Maurins. — La Fave. — Le Grand-Louis. — La Bourdonnière. — Le Logis-Neuf. — Panisse. — Les Rampins. — La Sûre. — Bon-Rencontre. — Les Chanaux. — Allauch. — La Montée. — Buou-l'Aïgo. — Les Roubauds. — Le Plan-de-Cuques. — Le Cavau. — La Pounche. — Les Gargonis. — Co-de-Pons. — Co-de-Botte. — La Vieille. — Montespin. — Les Bellons. — Le Pavillon.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION.

Population à diverses époques.

1820	3.743
1851	3.688
1856	3.603
1861	3.614
1866	3.601
1872	3.258
1876	3.104

Il ressort de ces chiffres qu'en un demi-siècle Allauch a perdu 600 habitants.

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1874	74	33	26
1875	74	25	36
1876	76	28	25
1877	62	33	16

Recensement de 1876.

Sexe masculin.	garçons	914	1.609	3.104
	mariés.	580		
	veufs..	115		
Sexe féminin.	filles...	794	1.495	
	mariées	578		
	veuves.	123		
Nationalités..	français....	3.057		3.104
	étrangers...	47		
Population..	agglomérée..	1.259		3.104
	éparse......	1.845		

Villages, Hameaux, Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Allauch.........	324	369	1.259
Le Plan-de-Cuques	45	54	172
Le Logis-Neuf...	42	44	153
La Fave et Les Grands-Louis..	24	24	84
Pichauris.......	16	17	69
Les Madets et Les Mourgues.....	21	22	94
Co-de-Botte, Les Aubagnens, La Pounche et Les Gargonis.....	47	47	212
Maisons de campagnes isolées...	276	281	1.061
	795	858	3.104

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

Agriculture

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres.........	497	532	1.029
Fermiers, colons et métayers.......	611	504	1.115
Vignerons, bûcherons, maraîchers.	153	118	271
	1.261	1.154	2.415

Industrie.

Industrie minière, manufacturière et usinière........	91	41	132
Petite industrie...	123	175	298
	214	216	430

Commerce et Transports.

Négociants et marchands.........	49	45	94

Professions libérales.

Gendarmerie et police...........	6	7	13
Prêtres, religieux et religieuses...	10	19	29
Fonctionnaires et employés.......	26	18	44
Instituteurs et professeurs........	3	3	6
Autres...........	5	8	13
	50	55	105
Personnes vivant de leurs revenus...	6	5	11
Professions inconnues...........	8	20	29
Population comptée à part..........	21	1	22
TOTAUX GÉNÉRAUX.	1.609	1.495	3.104

Administrations publiques. — Contributions directes. — 1 percepteur, receveur municipal, receveur de l'hospice, receveur des amendes.

Administration judiciaire. — 1 notaire.

Postes. — 1 receveur.

Contributions indirectes. — 1 receveur buraliste.

Eaux et forêts. — 1 garde.

Administration militaire. — Gendarmerie (brigade à cheval au Plan-de-Cuques).

Administration municipale. — 1 Maire, 2 adjoints, 21 conseillers municipaux. *Fonctionnaires municipaux* : 1 secrétaire de la Mairie, 1 secrétaire de l'hospice, 1 garde-champêtre, 1 valet de ville.

Culte. — 1 curé de 2e classe, 2 recteurs et 2 vicaires. (La juridiction spirituelle de la cure comprend la Bourdonnière et le Plan-de-Cuques appartenant à la commune d'Allauch, et treize succursales de la banlieue de Marseille). (*Voir* Tome Ier, page 13).

Communautés et Confréries religieuses. — *Communautés* — (Hommes) : Frères de Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sève. — (Femmes) : Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-Marie. — Sœurs de N.-D.-de-la-Compassion (Hospice). — Sœurs de Saint-Joseph-des-Vans.

Confréries. — Pénitents bleus de Notre-Dame-de-Pitié.

Cette confrérie remonte à l'année 1303, mais elle ne fut régulièrement constituée qu'en 1363. Elle occupait une chapelle à l'Est du village, sur une éminence, avant l'année 1645, époque à laquelle fut cons-

truite la chapelle actuelle. près de l'hôpital. Elle était comme aujourd'hui sous le titre de *Mater pietatis* (Voir : *Edifices publics*).

En 1706, il s'établit une autre confrérie de Pénitents Bourras qui tinrent leurs réunions à Notre-Dame-du-Château, sous le titre de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge, avant d'avoir construit leur chapelle actuellement occupée par la Congrégation des femmes. Supprimée en 1790, elle ne s'est plus reconstituée.

Œuvres de charité et Établissements de bienfaisance. — Il existe seulement une commission administrative de l'hospice distribuant des secours.

Fêtes locales. — 21 janvier : Saint Sébastien. — 24 juin : Saint Jean-Baptiste.

Foires. — 2 janvier ; lundi suivant le premier dimanche de mai.

Propriétés communales. — Sol consistant en terres vaines et vagues : 1668 hect. 80 ares 39 cent. — Terrains boisés : 331 hect. 19 ares, 61 cent.

1 Hôtel-de-Ville.
3 Eglises paroissiales.
1 Chapelle (Notre-Dame-du-Château).
1 Chapelle de la Congrégation des hommes à Allauch.
1 Chapelle de la Congrégation des femmes à Allauch.
1 Chapelle de la Congrégation des filles à Allauch.
1 Chapelle de la Congrégation des filles à La Bourdonnière.
1 Chapelle de la Congrégation des filles au Plan-de-Cuques.
1 Chapelle dite *Santa-Croux-la-Luencho*.
1 Hospice.
3 Cimetières.
1 Puits dit fontaine publique (au bas du village).
10 Puits communaux.

BUDGET, REVENUS ET DÉPENSES.

Budget de 1878.

Recettes .	ordinaires	20.983 »
	extraordinaires	59.608 90
	TOTAL...	80.591 90
Dépenses.	ordinaires	19 193 »
	extraordinaires	61.398 90
	TOTAL...	80.591 90

Articles principaux des Recettes.

Cinq centimes additionnels....	790 65
Attributions sur les patentes...	255 53
Permis de chasse............	2.970 »
Amendes..................	1.011 45
Droits d'octroi..............	6.020 »
Impositions pour le garde-champêtre	1.077 12
Centimes pour les chemins vicinaux..................	1.077 12
Prestations en nature, estimées à	3.460 10

Articles principaux des Dépenses.

Entretien des chemins vicinaux	2.180 »
Entretien des chemins de grande communication	2.000 »
Secours à l'hospice...........	1.000 »
Instituteurs et institutrices....	3.100 »

Sur les dépenses extraordinaires figurent les deux articles suivants :

Agrandissement de l'église....	5.000 »
Recherches et exécution de travaux pour les eaux.........	55.000 »

Instruction publique, universitaire et libre. — Enseignement primaire.

Ecole communale laïque de garçons d'Allauch : 60 élèves.

Ecole communale laïque de garçons du Plan-de-Cuques : 25 élèves.

Ecole libre de garçons dirigée par les Frères de Saint-Gabriel, de Saint-Laurent sur Sève : 80 élèves.

Ecole communale congréganiste de filles d'Allauch, dirigée par les sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie : 110 élèves.

Ecole mixte communale laïque de La Bourdonnière : 40 élèves.

Ecole libre de filles au Plan-de-Cuques : 40 élèves.

Topographie, limites, divisions physiques du territoire et altitudes diverses. — Le territoire d'Allauch occupe une superficie de 5,792 hectares. (Voir *Périmètre*).

Aux indications déjà fournies nous pouvons ajouter celles-ci : Le territoire est borné au N., du côté de Simiane, par les collines dites *Têtes des Ouides et de Jacob ;* du côté de Mimet, par le *Jas de Delui ;* du côté de Saint-Savournin, par le *Baou-de-Noué ;* du côté de Peypin, par le *Bois de Pichauris ;* du côté de Roquevaire, par le *Vallon des Pinsots* et le *Puy-de-l'Or ;* et du côté E. de Marseille, par les *Barres du Saint-Esprit.*

Le sol est presque exclusivement composé de montagnes élevées dont les points culminants sont dénudés et arides ; mais les contreforts ou *collets* sont généralement cultivés, quoique les uns et les autres ne

soient sillonnés par aucun cours d'eau continue. En revanche le vallon du Logis-Neuf ou de la Bourdonnière, au fond duquel serpente le ruisseau de Jarret, est fertile et l'on y recueille d'excellents fruits. Il en est de même dans la partie basse de la commune, joignant les limites avec les quartiers de Château-Gombert, de la Croix-Rouge, des Olives, qui est arrosé par le Canal-mère de Marseille.

Deux routes principales coupent le territoire : l'une, nationale 8 *bis* (de Marseille en Italie), dite de la Bourdonnière, allant de l'O. à l'E.; l'autre de grande vicinalité n° 11, de Saint-Louis à la Penne et au Logis-Neuf, du N. au S. Il existe en outre, quinze chemins vicinaux.

On compte 2,000 hectares environ de sol forestier communal, agrégé de chênes verts, chênes kermès, pins, sumac, et 1,300 hectares de bois appartenant aux particuliers, entre autres la forêt de Pichauris qui se trouve à l'extrémité N.-E. de la commune.

La ville d'Allauch est bâtie en amphithéâtre sur une roche nue formant un talus rapide dont la forme est oblongue et assez élevée au-dessus de la plaine dont elle est séparée par un escarpement du côté de l'O., et par une pente raide du côté du S.

De près, Allauch a un aspect peu brillant; mais, d'un peu loin, son ensemble offre un coup d'œil vraiment pittoresque, les clochers de Notre-Dame-du-Château et de l'église se confondant avec les deux vieilles tours carrées du château et les tours rondes des anciens moulins à vent que l'on peut prendre, au premier abord, pour des restes d'une ancienne habitation féodale.

L'église paroissiale et l'Hôtel-de-Ville sont contigus et occupent une des positions les plus belles, à l'extrémité N. de la ville.

Notre-Dame-du-Château est une chapelle située au sommet de la montagne sur laquelle le village est posé, et d'où l'on jouit d'une vue magnifique dans la direction de Marseille.

ALTITUDES DIVERSES.

Pilon du Roi..................	663
Puy de Mimet..................	660
Puy de Roumi (le)..............	625
Peynoou........................	520
Jas de Louison (le).............	252
N.-D. du Château...............	240
Auberge du Relai...............	230
Chanaux (les)..................	178
Fontvieille.....................	176
Maurins (les)...................	166
Canal de Marseille à son entrée..	134
Mourgues (les)..................	113

Voies de communication. — La commune d'Allauch est traversée pas diverses voies de communication, savoir :

1 route nationale.........	12,000 mètres.
1 chemin de grande communication...........	5,000 »
15 chemins vicinaux classés.	26,625 »
Total......	43,625 mètres.

En voici la description sommaire :

1° *Route nationale de 1re classe* de Marseille à Draguignan et l'Italie. — Entre dans la commune un peu au-dessus de la Croix-Rouge, traverse le Plan-de-Cuques, le Logis-Neuf, la Bourdonnière, passe sous les ruines du Château de Ners et pénètre dans la commune de Peypin, après avoir tenu le fond d'une gorge, longé le ruisseau de Jarret et décrit de nombreuses courbes en se dirigeant du S.-O. vers le N.-E. — Parcours : 12,000 mètres.

2° *Chemin de grande vicinalité* ou de grande communication *de Saint-Louis à la Penne et au Logis-Neuf* par Allauch. — S'embranche à la route nationale n° 8 *bis* au Logis-Neuf, traverse le Jarret, gravit la colline jusqu'à Allauch qu'elle traverse, puis redescend la montagne par le vallon de la Clue et rentre dans la commune de Marseille. Sa direction générale est du N. au S. — Parcours : 5,000 mètres.

CHEMINS VICINAUX.

N° 1 *de Marseille*, allant (de l'E. à l'O.) d'Allauch à la limite de Marseille où il se soude au chemin vicinal n° 21 d'*Allauch par la Croix-Rouge*. Il a en moyenne de 4 à 5 mètres de largeur.

Longueur totale : 2,600 mètres.

N° 3 d'*Aix*, allant (du S. au N.) d'Allauch à la limite du Mimet, traverse le Jarret, la route nationale n° 8 *bis* et se soude au chemin vicinal n° 4 de la commune de Mimet. Il a en moyenne 3 m. 50 c. de largeur.

Longueur totale : 5,500 mètres.

N° 4 *du hameau de Botte*, allant (du N. au S.) de la traverse des Pampes à la limite de Marseille où il se soude avec le chemin vicinal n° 6 de *Marseille à Saint-Julien et aux Trois-Lucs*, après avoir traversé le hameau de Co-de-Botte. Il a en moyenne 3 m. 35 c. de largeur.

Longueur totale : 2,400 mètres.

N° 5 *de la Vieille*, allant (du N.-O. au S.-E.) du Grand-Puits à la limite de Marseille du côté des Trois-Lucs. Il a en moyenne 3 m. 70 c. de largeur.

Longueur totale : 2,500 mètres.

N° 6 *des Plâtrières par la Pounche*, allant (de l'E. à l'O.) des Plâtrières aux limites de Marseille où il se soude avec le chemin vicinal n° 38 de Marseille *de la Pounche*. Il a en moyenne 3 m. 10 c. largeur.
Longueur totale : 2,500 mètres.

N° 7 *du hameau des Bellons*, allant (de l'O. à l'E.) du chemin de grande communication n° 11 aux Bellons. Il a en moyenne 3 m. 07 c. de largeur.
Longueur totale : 2,500 mètres.

N° 8 *de Château-Gombert*, allant (du S.-E. au N.-O.) du chemin vicinal n° 1 de Marseille aux limites de la commune de Marseille où il se soude à un chemin rural faisant suite au chemin vicinal de Marseille n° 5 de Château-Gombert, traverse la route nationale n° 8 *bis*, au Plan-de-Cuques et aboutit à la Nunciade. Il a en moyenne 2 m. 78 c. de largeur.
Longueur totale : 3,000 mètres.

N° 9 *des Ambrosis*, allant (du S. au N.) de la route nationale n° 8 *bis* à la Carraire des Monts-Blancs, dessert les Ambrosis, le camp de Masseou et les Naudins. Il a en moyenne 3m80 de largeur.
Longueur totale : 1,368 mètres.

N° 9 *bis du Moisseron par Sainte-Euphémie*, allant (du S. au N.) du chemin n° 8 de Château-Gombert à la route nationale n° 8 *bis*, traverse le Canal de Marseille et les ruisseaux de Rascoups et de Jarret pour se souder au chemin n° 9. Il a en moyenne 3m27 de largeur.
Longueur totale : 974 mètres.

N° 10 *de la Calade*, allant (de l'E. à l'O.) d'Allauch au chemin n° 5 de la Vieille auquel il se soude; conduit à la Fontaine publique. Il a en moyenne 4m05 de largeur.
Longueur totale : 423 mètres.

N° 11 *de Trinière*, allant (du N. au S.) d'Allauch au chemin de grande communication n° 11. Il a en moyenne 4m07 de largeur.
Longueur totale : 102 mètres.

N° 12 *de Rascoups*, allant (du S. au N.) du chemin n° 8 de Château-Gombert à la route nationale n° 8 bis, traverse le ruisseau de Rascoups, le Canal de Marseille et le Jarret. Il a en moyenne 3m20 de largeur.
Longueur totale : 1,378 mètres.

N° 13 *de Mille Escus*, allant (du N.-E. au S.-O.) du chemin vicinal n° 1 de Marseille (oratoire de la propriété Ricard dite la Tiranne), au chemin vicinal n° 6 des Plâtrières ou de la Pounche (oratoire de la propriété Paul). Il a en moyenne 3 mètres de largeur.
Longueur totale : 450 mètres.

N° 14 *des Aurengues*, allant (du N.-E. au S.-O.) du chemin vicinal n° 6 (hameau de la Pounche) à la limite de Marseille, dans la direction du village des Olives. Il a en moyenne 3m50 de largeur.
Longueur totale : 430 mètres.

N° 15 *des Bouscatiers*, allant de l'O. à l'E.) du chemin vicinal n° 1 (au Grand-Puits) au chemin de grande communication n° 11, près de Saint-Roch. Il a en moyenne 3m50.
Longueur totale : 600 mètres.

Géologie. — Considéré dans son ensemble le sol de la commune est fort intéressant et sa description comporterait des détails s'il s'agissait d'en faire l'étude complète.

Le minerai ferrugineux appelé *Beauxite* est abondant sur les collines dites la petite et la grande *Tête rouge*, mais ce minerai n'est pas assez riche en fer pour être exploité avantageusement. La masse en est compacte et argileuse.

Il y a aussi des indices de gisements de lignites, mais les tentatives faites pour leur extraction n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

Il existe enfin un lambeau de dépôt à aspect crayeux bien reconnaissable et très-développé, dans lequel on a ouvert plusieurs carrières.

Dans les cassures des montagnes on observe les terrains de grès vert et d'hippurites très-étendues surtout sur le versant S.-O. de la chaine.

Il existe une infinité de variétés de gypse, en cristaux lamellaires, rhomboïdaux et saccharoïdes.

Tous ces terrains sont très riches en fossiles remarquables et appartiennent à l'époque crétacée. On y trouve de belles ammonites, d'énormes nautiles, des valves se rapportant aux genres vénus, lucines, des terebratules, moules internes, des cucullées, des trigonies de grande dimension, des avicules, etc. On y rencontre, en outre, des radiolites et des hippurites, de beaux polypiers tels qu'astrées, cyclolites, fongides, etc.

Les fossiles recueillis par M. Reynès, en 1866, sont : Ammonites clypeiformis d'Orb. — A. Astieri d'Orb. — A. cryptoceras d'Orb. — Nautilus pseudo-elegans d'Orb. — Natica pseudo ampullaria Math. — N. Allaudiensis Math. — N. Bruguieri Math. — Pleurotomaria Defranci Math. — P. neocomiensis d'Orb. — Lima galloprovincialis Math. — L. Leymeri. — Ostrea Couloni d'Orb. — O. macroptera Sow. — Pholadomya elongata Gf. — Lutraria sinuosa Math. — L. Woltzi Math. — L. Massiliensis Math. — L. cretacea Math. — Venus Allaudiensis Math. — V. galloprovincialis Math. — Cardium galloprovinciale Math. — Cucullœa tumida Math. — C. cor Math. — Trigonia palmata Leym. — T. Fit-

toni Leym: — T. harpa Leym. — Avicula Allaudiensis Math. — Toxaster complanatus Ag. — Strombus sautieri Coq.

Les points du territoire les plus riches sont ceux de *Cagoferri*, de *Tête-Rouge* et des *Escaoupré*. Malgré les enlèvements nombreux opérés par les géologues, les amateurs peuvent trouver encore facilement les fossiles suivants : Hippurites Cornuvaccinum, Acteonella conica, Sphærulites Desmoliensis, Cyclolites elliptica, Nerinea, plusieurs espèces de Terebratules, un grand nombre de Polypiers, des Echinospatagus retusus, Avicula Allaudiensis, Terebratula prælonga, Ostrea Couloni, Ostrea macroptera, Lima expensa, Nautilus pseudo-elegans, Pterocera pelagii, Natica Allaudiensis, etc.

Sol arable et produits du sol. — La petite culture est seule en usage dans la commune et les produits du sol, pour la partie non arrosée, se résument en huile, blé et légumes secs. A l'heure où nous écrivons ceci le phylloxera ayant tué presque toutes les vignes nous n'osons dire qu'on y récolte du vin comme autrefois.

Hydrographie. — La ville même d'Allauch n'a pas de fontaines ; elle n'est alimentée que par les eaux de la pluie que l'on recueille soigneusement dans des citernes et par deux ou trois puits creusés au pied de la colline, à 500 mètres des habitations, sur le chemin qui conduit à la Valentine, près de la traverse des Pampres. On peut donc croire sans peine ce que dit Achard : « qu'en 1784 les habitants d'Allauch étaient obligés d'aller chercher de l'eau à Marseille pour leurs ménages. »

De tout temps la Municipalité s'est préoccupée de cette grave question, mais en ce moment les études sont sur le point d'aboutir. Il est à désirer que le projet d'une turbine à établir sur le Canal de Marseille puisse se réaliser.

Durant l'hiver le ruisseau qui, dans la commune porte le nom de Pichauris et dans la commune de Marseille prend celui de Jarret, charrie une certaine quantité d'eau. Mais en été tous les ravins sont absolument à sec. C'est avec beaucoup de peine que quelques propriétaires, grâce aux norias, peuvent conserver leurs jeunes arbres et arroser leurs potagers.

Le Canal de Marseille traverse la partie inférieure de la commune. Sur ce point la végétation paraît d'autant plus belle qu'à peu de distance de là les rochers se montrent entièrement dénudés.

Entomologie. — Toutes les familles de papillons que l'on trouve dans les environs de Marseille sont communes dans le territoire d'Allauch. Mais certaines autres se rencontrent spécialement dans les territoires d'Allauch, de la Treille et des Camoins. Il faut citer parmi ces dernières, toutes diurnes : Anthocaris Eupheno — A. Ausonia — A. Bellesina — Lycœna melanops. — Polyomatus Gordius — Lencophasia Lathuri — Zigana saperdon — Z. Lavendulæ — Z. Occitanica — Z. Rhadamanthus — Syrichtus Proto.

Histoire. — Les premières maisons d'Allauch auraient été bâties dans le courant du IXe siècle au sommet de la montagne occupée aujourd'hui par N.-D.-du-Château. Cette montagne s'appelait alors *Mons Rodanicus*. Aucun document ne pouvant confirmer notre opinion, il ne nous est pas permis de dire que la fondation d'Allauch date de plus loin, mais l'existence d'une chapelle à la cime de cette montagne nous autorise à penser que, à une époque antérieure au IXe siècle, il y avait déjà des habitations. Mais il nous est impossible de dire comment s'appelait ce lieu d'habitation. Nous voudrions bien être en droit de répéter avec les auteurs de la *Statistique* qu'Allauch s'est appelé en principe *Albaudium*, mais nous avons vainement recherché le titre appartenant aux archives de la commune dans lequel se trouve le mot ainsi écrit. Nous sommes donc obligé d'admettre l'étymologie que donne Achard du nom d'Allauch, cette étymologie nous paraissant très rationnelle : « L'ancien nom latin, dit-il, dérive des franchises accordées autrefois à ses habitants. Les comtes de Provence avaient affranchi le prévôt de la Major et son Chapitre et *leurs hommes d'Allauch* de toute imposition, et ils avaient voulu que cette terre fut un franc aleu ; de là le mot d'*Allaudium.* »

Le territoire d'Allauch était primitivement compris dans le comté de Marseille (*Subjectio Alaudii in comitatu Massiliensi*, acte de 1032, aux arch. de Saint-Sauveur).

C'est par cet acte que la quatrième partie de la *Villa Alaudii* était donnée aux religieuses de Saint-Sauveur par les vicomtes de Marseille qui y avaient des *bastides nobles*.

Par la transaction du 5 février 1164, entre l'évêque de Marseille et le Chapitre de la Major, Allauch fut attribué au prévôt qui devint seigneur et prieur du lieu, ayant juridiction, juge et châtelain à sa nomination, sous la suzeraineté du comte de Provence, avec reconnaissance à la communauté de tenir perpétuellement conseil sur la place publique du château et une chevauchée de dix sergents sous la bannière de la cité d'Aix (reg. Sclaponis, f° 35).

Cette transaction fut confirmée par la donation que fit au Chapitre, Ildefonse, roi

d'Aragon et comte de Provence, au mois d'avril 1176.

Le Chapitre exerçait tous les droits honorifiques et utiles. Il y instituait un baille qui rendait la justice et présidait le conseil de la communauté représenté par deux consuls et par six ou sept conseillers.

Cependant l'abbaye de Saint-Sauveur avait encore des propriétés dans le territoire d'Allauch, ainsi que le prouve une bulle du pape Innocent III, de l'année 1215, en faveur d'Hermeline, abbesse de Saint-Sauveur, dans laquelle il est dit : *Jus quoque quod habetis in castris de Allaucho et Rocavaira* (les droits que vous avez aussi dans les châteaux d'Allauch et de Roquevaire).

Au XIII[e] siècle, le comte d'Avelin, seigneur des Baux, tenait en fief la bastide d'Allauch *(bastida Alaudii)* située en face du *castrum*, sous la mouvance du prévôt. Cette bastide passa plus tard entre les mains des seigneurs de Trets (actes des 24 mai 1278 et 17 septembre 1349, aux archives de la Major); il n'en reste aujourd'hui aucun vestige. (Mortreuil).

Divers actes constatent que les habitants obtinrent des priviléges, en 1207, de Raymond-Bérenger et, en 1449, du roi René. En 1553, leur commune fut adjointe à la Viguerie d'Aix dont elle ressortissait pour les cas royaux, les appellations et les dénis de justice.

C'est du XII[e] au XIII[e] siècle que le village s'agrandissant, des murs d'enceinte furent construits à mi-côte. Ce sont les fortifications dont on voit encore des ruines aujourd'hui, et l'une des deux tours qui restent date bien de cette époque.

Quant à l'abandon qui aurait été fait par les habitants, en 1460, de l'ancien village pour la ville actuelle, nous ne saurions être aussi affirmatif que Mortreuil. Il suffit d'examiner la tour inférieure pour trouver qu'elle date de deux siècles plus tard. Cela étant admis, on se demande pourquoi on aurait construit des fortifications qui n'auraient servi à rien, à moins de supposer que le village étant sans remparts, les seigneurs avaient fait élever une nouvelle enceinte dans l'unique but de protéger la chapelle qui, déjà, dans un acte du 11 août 1298, est nommée *Ecclesia Beatæ Mariæ castri Alaudii.*

Allauch a de tout temps appartenu au diocèse de Marseille.

Avant la Révolution il y avait un bureau des cinq grosses fermes.

Lors de l'organisation des préfectures par la loi du 28 prairial an VIII, Allauch, qui peu d'années auparavant avait été créé chef-lieu de canton et siége d'un tribunal de paix, fut réuni à la circonscription cantonale de Marseille ; ce ne fut pourtant qu'en 1802, que la justice de paix fut transférée dans cette dernière ville.

En l'état actuel la commune d'Allauch est loin d'être florissante et rien ne fait prévoir que sa prospérité soit prochaine.

Une seule chose pourrait lui être profitable : son annexion à la commune de Marseille, sa puissante voisine. Avec l'aide de Marseille, Allauch pourrait voir luire des jours meilleurs ; hors de là nous croyons qu'elle continuera seulement à végéter.

Caractères, Mœurs, Usages particuliers. — La population conserve des traces de la vigoureuse constitution dont on veut absolument gratifier nos pères. La taille des hommes est plus élevée que celle des Marseillais proprement dits. Mais peut-être aussi a-t-elle gardé quelque chose des défauts que les auteurs de la *Statistique du Département* trouvaient chez les anciens habitants qui passaient, disent-ils, pour être joueurs et contrebandiers.

« Autrefois, ajoutent-ils, les joueurs de profession se rassemblaient à Allauch le jour de la Saint-Clair et pour eux la fête durait quelquefois une quinzaine. Cette fête, qui ne se célèbre plus aujourd'hui, se faisait avec beaucoup de solennité. Un habitant, décoré du titre d'Enseigne, en faisait tous les frais ; il ouvrait la procession et le bal et exerçait la police dans tous les divertissements, non-seulement le jour de la fête, mais encore le reste de l'année. En dédommagement, il recevait une indemnité de 24 livres et il était exempt du service des gardes-côtes. »

Achard écrivait, peu de temps avant la Révolution :

« Les habitants d'Allauch sont vifs et passent pour laborieux. Les femmes viennent vendre et acheter de vieux habits à Marseille. On les nomme *leï Masquos d'Alaou.* Ce qui a donné lieu à les nommer de la sorte date d'un temps assez éloigné où le peuple de Marseille, sur le récit de quelque histoire de sorcellerie, accusa de sortilége tous les habitants d'Allauch. Il n'y a pas cinquante ans que les enfants poursuivaient à coups de pierre les femmes d'Allauch, lorsqu'elles venaient vendre des fruits ou acheter de vieilles hardes à Marseille. »

Archéologie. — Il y a pas de ruines vraiment antiques à voir dans la ville d'Allauch même. Tout ce qui offre quelque intérêt consiste en deux tours carrées qui sont les points de repère de la double enceinte de remparts qui, durant le moyen-âge, formaient le *Castrum.*

La première de ces tours, la plus élevée, est de beaucoup plus ancienne que la seconde. Nous la croyons du XIII[e] siècle. La

tour inférieure nous paraît être du xve ou peut-être même du xvie siècle. Elle portait encore, il y a peu d'années, des traces de réparations postérieures et d'embellissements dont on comprenait peu la nécessité.

Depuis trois ans environ cette tour a été modifiée par son propriétaire à tel point qu'il n'y a plus rien d'antique à observer.

Quant aux remparts il n'en reste guère que les fondations ; les pierres qui les formaient ont évidemment servi à bâtir les maisons du village moderne.

On traverse ces ruines quand on veut arriver jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame. (Voir : *Monuments publics*).

Sur la *Placette* on remarque une aile de l'ancienne maison seigneuriale.

Dans le territoire des recherches intelligentes peuvent amener à des résultats imprévus. Nous aurons à parler des trouvailles faites à *Co-de-Botte*, sur le chemin vicinal n° 4, conduisant à Marseille par les Trois-Lucs.

Au sommet d'une colline, dans la direction de Pichauris, il y a une très ancienne chapelle nommée Sainte-Croix, *Santa-Crous la luencho*, qui a été réparée dans le courant de 1874 par la Confrérie des Pénitents d'Allauch, bien qu'elle appartienne à la commune.

Il existe encore sur le chemin vicinal n° 7 des bâtiments de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, qui, en 1495, était en bon état d'entretien avec un ermitage habité; mais l'un et l'autre servent de remises, la dévotion envers cette chapelle s'étant transportée à celle de Saint-Jean-de-Garguier.

On y voyait naguère des vestiges de quelques chambres contiguës à la chapelle dans lesquelles logeaient ceux ou celles qui allaient y faire des neuvaines.

On y voyait, en outre, deux tombeaux, servant l'un à l'ensevelissement des ermites ; l'autre à la famille des *Romans*, habitant au terroir de Marseille, dans la paroisse Saint-Marcel, actuellement des Accates. (Voir : les *Romans*, commune de Marseille).

Il y a encore à signaler l'emplacement sinon les ruines de la chapelle de Saint-Pierre, à deux kil. d'Allauch sur le chemin vicinal n° 7 dit des Bellons.

« Les commencements de la paroisse, lit-on dans un manuscrit du siècle dernier, ont été au sommet de la montagne où se trouve aujourd'hui la chapelle de Saint-Pierre. On y voit les restes d'une belle voûte artistement travaillée, et deux portes, dont l'une s'ouvre du côté de la susdite chapelle Saint-Pierre, chapelle dont le presbytère et les murailles qui en restent publient hautement l'ancienneté. On y trouve une grande quantité d'ossements. La croyance populaire est que ce sont les débris d'un monastère de Cassianites. »

Sur les ruines de *San-Peyré*, on a construit, en 1848, une belle maison d'habitation qui appartient aujourd'hui à M. Etienne Roubaud.

Armoiries. — Les armoiries d'Allauch n'ont pas subi de grandes modifications. Nous les décrivons telles que différents auteurs les ont données :

D'azur à un vol d'argent surmonté d'une croix garnie d'argent, cantonnée d'une étoile du même à chaque angle.

D'azur au croissant d'argent, au chef de gueules à une aile ployée d'argent.

D'azur à un vol d'argent surmonté d'une croix pattée du même, cantonnée de quatre étoiles d'or et soutenu du mot ALLAUCH, écrit en lettres aussi d'or.

Les armoiries telles qu'on les voit sculptées sur le fronton de l'Hôtel-de-Ville et telles que nous les avons fait graver nous-même, doivent être lues ainsi :

« D'azur au croissant renversé d'argent accompagné en pointe de trois étoiles de même et en chef de deux vols accostés. »

Les armoiries ne doivent pas être anciennes et nous croyons, avec M. Louis de Bresc, qu'elles ne datent que de l'époque où toutes les communes qui n'en avaient point en firent composer ou acceptèrent d'office celles qu'on avait faites pour elles.

A titre de curiosité, rapportons ce qu'Allauch même en raconte, d'après une tradition locale :

« Les *Sarrasins* étaient maitres du château d'Allauch, lorsque les *Gaulois* résolurent de les en déloger. Ils entourèrent la place attendant que la famine forçat les Sarrasins à en ouvrir les portes. Or, ceux-ci n'avaient en ce moment pour toutes provisions de bouche que vingt pains ; mais ils payèrent d'audace. Pour convaincre les Gaulois qu'ils n'avaient rien à redouter de la faim, ils enfilèrent ces pains à des flèches et les lancèrent dans le camp des assiégeants. Ceux-ci pensant qu'un pareil gaspillage de pains était une preuve de surabondance de vivres, et que dès lors les Sarrasins résisteraient longtemps, levèrent le camp immédiatement.

« Or, ajoute-t-on, la lune était alors à son dernier quartier et trois étoiles brillaient autour de son croissant. On n'eut qu'à peindre des ailes pour rappeler les pennes des flèches et les armoiries furent composées. »

Nous ne savons si d'Hozier a dessiné le croissant et les étoiles avec intention ; mais à coup sûr c'est le nom d'*Allauch* qu'il a cru dérivé d'*Ala* qui lui a inspiré les *ailes*.

Bibliographie. — Règlement pour la communauté, habitants possédants biens et

forains du lieu d'Allauch. — Aix, André Audibert, 1776.

Biographie. — Ricard d'Allauch était fils d'un boulanger du pays. Entré à quinze ans dans l'étude d'un procureur, il devint avocat au Parlement d'Aix. Quand la Révolution éclata, il se mêla aux affaires publiques à Marseille, publia divers écrits politiques et prononça, dans le club de Marseille, l'oraison funèbre de Marat.

Nommé successivement maire de sa commune, membre de l'administration du département des Bouches-du-Rhône et juge au tribunal du district de Marseille, puis président du tribunal civil de Marseille, il fut destitué, le 7 mai 1812.

Ricard composa des poésies parmi lesquelles il faut citer : *Recueil de Fables imitées de Lafontaine*; *Recueil de Chansons gaillardes dans le goût de Piron*. Il fit représenter, en 1793, *le Siége de Toulon*, drame héroïque et révolutionnaire en trois actes et en prose. Parmi ses écrits politiques on cite : *Discussions politiques et opinion motivée d'un républicain sur le procès de Louis XVI. — L'utilité reconnue d'un gouvernement républicain*, etc.

Commerce et industrie. — Les travaux de l'agriculture, d'abord, ensuite le transport des lignites de Fuveau, enfin l'exploitation de plusieurs carrières de plâtre et de craie et la fabrication de la chaux emploient la plus grande partie des habitants. Ces derniers produits avaient naguère une certaine importance.

On comptait seulement en 1878 :

2	carrières de craie, occupant	10	ouvriers.
5	fabriques de plâtre, »	30	»
1	fabrique de ciment, »	6	»
2	fours à chaux permanents, occupant...............	10	»

Edifices publics. — *Hôtel-de-Ville.* — Il est situé sur la place la plus large de la ville, au côté droit de l'église paroissiale. Il a été construit en 1821 sur l'emplacement qu'occupait l'ancien.

C'était une maison, achetée par la commune en 1792, qui avait appartenu au Chapitre de la Major, dernier seigneur d'Allauch.

Il se compose d'un corps de bâtiment formé d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le fronton est décoré des armoiries de la Ville. Dans les archives proprement dites se trouvent les archives de l'ancienne justice de paix. Quant aux archives municipales, après avoir été brulées dans le courant du XVIe ou XVIIe siècle, elles furent bouleversées et détruites de nouveau en 1815, par une bande d'émeutiers.

Eglise paroissiale. — Il ne nous a pas été possible de retrouver des preuves certaines de l'existence d'une église dans le territoire d'Allauch, antérieurement au XIIIe siècle. D'après un acte du 11 août 1298, un sanctuaire existait bien sous le nom de *Ecclesia Beatæ Mariæ castri Alaudii*, mais nous croirions volontiers qu'avant cette époque il y a eu des chapelles sur plusieurs points du territoire; nommons *Sainte-Croix*, *Saint-Jean-Baptiste* et *Saint-Pierre* (Voir : *Archéologie*).

Toutefois le siége de la paroisse a dû être transféré à Notre-Dame-du-Château, lorsque les murs qui environnaient le sommet du *Mons Rodanicus* furent construits.

En faisant l'historique de Château-Gombert (Tome II, page 68), nous avons parlé suffisamment des démêlés qui se produisirent et se renouvelèrent pendant plusieurs siècles au sujet de la juridiction ecclésiastique. Il ne faut donc accepter qu'avec la plus grande réserve ce qu'on lit dans un des registres de l'église paroïssiale d'Allauch.

« La juridiction du vicaire d'Allauch comprenait la chapelle Saint-Mathieu de Château-Gombert, la chapelle N.-D. de Grâce au quartier des Olives, la chapelle de la Bégude et celle de Saint-Mittre.

« Les habitants de Château-Gombert voulurent se rendre indépendants en 1662, en 1672, le vicaire d'Allauch se démit bien de ses droits, mais il conserva son titre jusqu'en 1707 (1er février) jour auquel la chapelle de Château-Gombert fut érigée en paroisse. »

L'église paraît avoir été placée depuis bien longtemps sous le titre de la *Nativité de la Vierge*, et sous le patronage de Saint-Sébastien.

La paroisse d'Allauch est mentionnée la quatrième dans un acte synodal dressé par l'évêque de Marseille, l'an 1363, mais ceci n'est pas suffisant pour justifier ce que disait l'auteur du *Calendrier spirituel de* 1713, « que la seigneurie et prieuré ont été établis, l'an 1363 seulement. »

C'est par suite de la transaction, du 5 février 1164, que le prévot devint seigneur et prieur, mais la transaction n'avait pas été obtenue facilement.

« L'église d'Allauch était réduite à un état pitoyable, écrivait l'auteur de l'*Antiquité de l'Eglise de Marseille*, depuis que les chanoines disputaient entr'eux à qui l'aurait pour prébende. Le Chapitre l'unit à la prévoté pour servir de prébende au prévot à perpétuité; mais cette union ne dura pas longtemps. »

Les renseignements nous manquent non seulement au sujet de l'administration ecclésiastique elle-même, mais au sujet de la translation et de l'édification de l'église

actuelle. Tout ce que rappellent les archives paroissiales se borne à ceci :

Le premier secondaire fut crée en 1528, le second en 1566, et le troisième en 1673.

La chapellenie de Sainte Euphémie fut fondée par le sieur André Cauvin, bourgeois, le 18 avril 1695.

La chapellenie de Saint Joseph fut fondée le 17 février 1767, par Marguerite Liautaud, veuve d'Antoine Chape, ménager.

L'édifice, situé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et sur le même alignement que ce dernier, et entièrement reconstruit en 1862, sauf la façade et le clocher, se compose d'une grande nef accostée de deux nefs latérales, sur lesquelles s'ouvrent à droite 4 chapelles et à gauche 3 chapelles seulement.

Du genre néo-grec, elle est spacieuse. Le chœur est surmonté d'un dôme relativement élevé.

Au fond de l'abside est un tableau d'assez grande dimension attribué à Serre; et dans la chapelle des Ames du Purgaioire une toile due au pinceau de M. Monticelli.

Le maître-autel, style Louis XV, est remarquable.

La façade est formée d'un double portique superposé et couronné par une tour carrée peu élevée qui supporte l'horloge municipale. Le tout offre un aspect qui n'a rien de religieux.

Le clocher en pyramide, placé derrière l'abside, est couvert de briques vernissées, ce qui produit un singulier effet lorsque le soleil leur donne ses reflets.

Notre-Dame du Château.—Il paraît positif, écrivait M. J.-B. Sardou, que pour se garantir des dévastations des Sarrasins, les habitants se réunirent sur une hauteur, s'y fortifièrent et construisirent le *Castrum de Allaudio.* C'est alors que fut bâti l'ancien village, dont on voit encore les remparts tombés en ruine.

D'après une tradition locale, qui ne repose sur aucun document historique, cette chapelle aurait été en vénération bien avant le sanctuaire de N.-D.-de-la-Garde, à Marseille, qui remonte à 1214. Elle aurait été fondée par des religieux Cassianites, établis au quartier de Saint-Vincent ou de Laza, sur les bords de l'Huveaune.

On ne trouve aucun titre dans les archives de Saint-Victor sur l'existence de ce couvent dans cette contrée ni sur les possessions de cette abbaye dans la commune d'Allauch. En revanche on lit dans le *Calendrier spirituel de* 1713 :

« Au terroir d'Allauch, l'église de N.-D. du Château fameuse par *les grands miracles que Dieu y a faits, et par la dévotion des peuples,* a été la première église paroissiale d'Allauch. »

Cette chapelle a été si souvent réparée qu'on ne peut reconnaître sa construction primitive. Elle fut convertie en ermitage depuis la translation de la paroisse dans le village actuel.

L'édifice est en très-bon état et dans la plus belle situation; de sa terrasse on peut jouir sans entraves de la vue du bassin de Marseille.

L'intérieur de la chapelle est couvert d'*ex-voto ;* on y remarque une ancienne statue de la Vierge ayant sa robe fleurdelisée.

Le 11 décembre 1859 a eu lieu la bénédiction solennelle de la statue de l'Immaculée-Conception placée sur le clocher.

Le 20 août 1865, le bourdon du poids de 2,400 kilogrammes, sortant des ateliers de M. Baudoin, de Marseille, d'une valeur de 10,000 francs, offerts par les habitants d'Allauch, fut bénit par l'Evêque de Castellamare. Ce bourdon s'étant fêlé en 1877, a été remplacé le 1er septembre 1878.

Hospice. — Cet établissement situé au-dessus du grand chemin de communication n° 11, presque à l'extrémité Est du village, est attenant à la chapelle des Pénitents (flanc droit); il date de l'année 1648, époque à laquelle les premiers secours furent distribués par des personnes charitables.

L'hôpital proprement dit ne fut établi et constitué que le 23 janvier 1693. Il a été réparé à neuf vers 1825.

Il est desservi par les sœurs de N.-D. de la Compassion.

Il se compose d'un seul corps de bâtiment à deux étages, avec petit jardin au-devant, chapelle des morts et chapelle domestique au rez-de-chaussée.

On y compte 12 lits, 6 pour les hommes et 6 pour les femmes, plus 4 lits pour les religieuses et le servant.

Sa population moyenne est de 3 infirmes et de 3 malades.

Les revenus de l'hospice ne dépassent pas 4,000 fr.

Chapelle des Pénitents. — Cet édifice remonte à l'année 1645; il a remplacé une autre chapelle qui avait été construite en 1363, et portait le nom de *Capella disciplinatorum.*

La chapelle nouvelle est située à côté de l'hôpital, sur le chemin de grande communication, à une hauteur de plusieurs marches formant perron. Elle se compose d'une seule nef; le chœur est orné de boiseries.

Chapelle de la Congrégation des hommes.— Bâtiment au N.-O. du village, sans caractère architectural; aliénée après 1789, elle a été rachetée et appropriée à sa destination primitive en 1820.

Chapelle de la Congrégation des femmes.— A l'E. du village, sur le chemin de grande

communication, bâtiment assez vaste. Construite par les Pénitents Bourras, à la fin du siècle dernier, elle a été réparée en 1824.

Chapelle de la Congrégation des filles. — Située un peu au-dessous de la chapelle des femmes. Elle a été construite en 1838.

Il existe deux chapelles en dehors de la ville ; l'une sous le titre de Sainte-Anne, l'autre sous celui de Saint-Roch. Elles n'ont rien de remarquable et ne servent d'ailleurs plus pour le culte.

Cimetière nouveau.—Il a été créé en 1849.

HAMEAUX COMPRIS DANS LE TERRITOIRE.

Ambrosis (les). Distance : 1,500 mètres au N.-O. sur le chemin vicinal nº 9.

D'après un acte aux archives d'Allauch le sieur Henri Foucou d'Ambrosi était propriétaire. C'est de là que vient son nom.

Aubagnens (les). Distance : 1,400 mètres au S.-O. — 5 maisons, 5 ménages, 14 habitants.

Ce nom lui vient du sieur François Durbec, natif d'*Aubagne* qui s'y établit en 1717. (Arch. de la Major).

Bellons (les). Distance : 2,500 mètres au S.-E., à 500 m. de la limite de Marseille.

4 maisons, 4 ménages, 12 habitants.

Ce nom lui vient d'un ancien propriétaire du quartier qui était désigné, vers la fin du XVIIme siècle, sous les diverses appellations de Bellon, de Martelane et de Rodoneau.

Nous ne savons à quoi attribuer le nom de *Gouergue de Nau (gouttière de Nau)*, qui lui était donné en 1727.

Boisleaux (les). Distance : 1,400 mètres au N.-O.

C'est un quartier dont le nom a été francisé. Le nom véritable est *Buou l'Aigo*.

Bon rencontre. Distance : 2,000 mètres au N.-O.

Quartier dont les maisons sont disséminées dans le fond du vallon, sur les bords de la route nationale nº 8 bis.

Bourdonnière (la). Distance : 2,500 mètres au N.

9 maisons, 10 ménages, 32 habitants.

Ce village est situé sur la rive droite du ruisseau de Pichauris, qui devient plus loin le Jarret et sur le bord même de la route, à l'endroit où le vallon, formé par les montagnes septentrionales d'Allauch, se resserre si bien qu'il ne reste que le passage du ruisseau et du chemin.

A 200 mètres en deçà se trouve le hameau du Logis-Neuf. (Voir ce mot).

Le jour viendra sous peu où les habitations du Logis-Neuf se relieront à celles de la Bourdonnière, bordant des deux côtés la route nationale. Mais en attendant, ce dernier hameau n'a de saillant, outre l'église, que le local de son école mixte dirigée par les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition et l'ancienne chapelle de secours servant maintenant de lieu de réunion à la Congrégation des filles.

Faut-il écrire, ainsi qu'on l'a dit et répété à satiété, que la Bourdonnière tire son nom du *bourdon* ou bâton de voyage, dont se servaient les pèlerins qui allaient de Marseille à Notre-Dame-des-Anges ? Notre réponse ne peut-être que négative.

Elle le sera bien davantage si nous nous trouvons en présence de la phrase écrite par les auteurs de la *Statistique*. « Le nom de Bourdonnière vient, de ce que les pèlerins portant *bourdon* qui allaient *de Marseille à* Rome passaient par cette route et s'arrêtaient à l'auberge des fermes qui en prit le nom de Bourdonnière.

La route nº 8 bis dont la chaussée est entretenue de nos jours avec tant de soin, n'a pas été jadis aussi fréquentée et surtout d'un d'un accès aussi facile qu'à notre époque.

En l'année 1835, lorsque les ingénieurs entreprirent sa rectification, la route était peu praticable, étant ravinée après chaque orage par les eaux du torrent de Pichauris. Elle existait néanmoins et l'on pourrait même dire qu'elle a existé de tout temps, puisqu'elle seule permet les communications entre Marseille et les communes qui bordent son territoire au N.-E., mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver étrange l'idée de faire arrêter les pèlerins à l'unique auberge de la Bourdonnière.

Nous aimons bien mieux croire à défaut de document positif, et nous basant sur des faits bien certains relatifs à d'autres localités, que le mot de Bourdonnière provient du nom d'un ancien propriétaire du quartier que nous appellerons volontiers Bordon ou Bordonnier.

Ce que nous sommes déjà en mesure d'affirmer c'est que, en 1304 (acte notarié du 22 avril cité par M. Mortreuil) la localité est désignée sous le nom de *Bordoneria*. Quelques années plus tard (acte du 15 février 1593) elle est clairement indiquée par l'expression de *bureau des Bourdonnières*, de la même façon que l'on pourrait dire aujourd'hui bureau des *Madets* ou des *Maurins*.

La Bourdonnière a dû être dès le principe un poste ou bureau de péage qui fut substitué à l'ancien *Pedaticum Nercii*, Péage de Ners, dont les ruines sont situées à quatre kilomètres environ à l'Est.

L'acte déjà cité de 1593 n'a pas l'air de faire entendre que ce bureau fut de création récente; il dit seulement que c'est là que l'on fait recette des droits de la table de la mer et des droits de douanes.

Un manuscrit sans nom d'auteur et sans date, mais qui nous paraît être du milieu du siècle dernier, nous fournit quelques renseignements intéressants sur les actes des employés de cette douane. Nous transcrivons presque textuellement.

« La chapelle de la Bourdonnière est privée et a été bâtie aux frais de messire de Candole, écuyer du roi, de la ville de Marseille. Il la fit construire à l'occasion du bureau de la douane du roi. M. Caire, vicaire d'Allauch, y consentit, à condition qu'on y dirait la messe la porte fermée et qu'elle ne préjudicierait en rien les droits paroissiaux. Cette défense fut confirmée en 1710 par ordonnance de l'évêque de Marseille et nul habitant du quartier ne put y entendre la messe sous peine de la voir interdire. Mais en 1711, non seulement la messe put y être célébrée la porte ouverte, mais le prêtre qui desservait cette chapelle y faisait tous les dimanches une instruction et le catéchisme sans préjudice pour les droits curiaux.

« Les commis de la douane audit bureau, ajoute le manuscrit, font toutes les années, le dimanche après la fête de Notre-Dame-des-Neiges, une fête locale avec grand bruit. Depuis le mois d'Août 1711, la chapelle est desservie par les R. P. de l'Observance de Saint-Jérôme, mais les commis ont la coutume de faire faire la cueillette (quête) pour les réparations de la chapelle, pour le Saint Sépulcre et même pour les âmes du Purgatoire. »

Il n'est pas douteux pour nous que le bureau de douane fut constitué à la Bourdonnière à la suite de l'édit de 1669 qui établissait la franchise du port de Marseille. Il va sans dire qu'aucune exception ne fut maintenue en sa faveur et que suivant que la franchise du port fut supprimée ou rétablie, pendant la Révolution, ce même bureau fut ouvert ou fermé. La dernière période d'existence de cette barrière eut lieu du 20 février 1815 au 10 septembre 1817.

En perdant son bureau, la Bourdonnière voyait s'évanouir le peu d'importance qu'elle pouvait avoir. Elle n'en regagna quelque chose qu'en 1835 lorsqu'on refit la route sur une grande longueur. Alors on recommença à dire la messe le dimanche dans la chapelle.

La succursale fut constituée en l'année 1841. L'église actuelle, du style grec est formée d'une seule nef; elle a été construite en 1847. Elle a pour titulaire Saint-Laurent. Le clocher a été terminé en décembre 1874.

Les botanistes pourront recueillir dans les environs les plantes : *Moricandia arvensis*, *Dianthus hirtus*, *Astragalus purpereus*, etc.

Cadets (les). Distance : 1,500 mètres au N., sur le chemin de grande communication n° 11, entre le Logis-Neuf et Allauch.

Cauvières (les). Distance : 8,000 mètres au N. dans le quartier des Monts-Blancs, sur la montagne de l'Etoile. Ainsi appelé du nom d'un propriétaire (1727, Arch. de la Major).

Chanaux (les). Distance : 2,000 mètres au N. entre les Roubauds et le Logis-Neuf, sur la route nationale n° 8 bis. Du nom d'un ancien propriétaire *Chanaud* (1517, Arch. d'Allauch).

Charles (les). Distance : 6,000 mètres, à l'O. Le cadastre de 1691 porte : Baume dite de Charles.

Co de Botte Quo de Botte ou Botte. Distance : 2,000 au S.

8 maisons, 8 ménages, 30 habitants.

Ce hameau que l'on commence à tort à nommer *Col de Botte*, à cause de sa position, est situé sur un coteau peu élevé, au-dessus du chemin vicinal n° 4, se reliant au chemin de Saint-Julien-lès-Marseille, quartier des Trois-Lucs.

Un acte notarié du 26 mars 1294 cité par Mortreuil, appelle ce lieu *Las Cabanos*, soit les Cabanes. Le nom de Botte lui vient d'*Etienne Ricard Botte*, qui y était établi antérieurement à 1717. *Co de Botte* pour *Enco* de Botte, signifie *chez* Botte. L'appellation de *Col* de Botte doit donc être écartée.

M. Marion, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, a découvert, sur ce point il y a quelques années, une station de peuples primitifs.

Il y a recueilli des ossements humains (âge de la pierre polie) et des silex, admirablement taillés en forme régulière, parmi lesquels une scie et des pointes de flèches; les dernières surtout sont remarquables par la netteté des contours.

Co de Pons. Distance : 1,800 mètres au S. 3 maisons, 3 ménages, 4 habitants.

Ainsi appelé du nom d'un ancien propriétaire : *chez* Pons.

Courchons (les). Distance : 2,000 mètres, au N. Hameau recensé avec les Figons, 13 maisons, 13 ménages, 47 habitants.

Fave (la). Distance : 3,500 mètres au N.E. Ce hameau est situé sur une ondulation de terrain, sur le Jarret et la route Nationale n° 8 bis, en face des Maurins. Le sol

environnant est montagneux et impropre à la culture. Les pins mêmes ne se montrent qu'à 2 kil. de là.

La Fave n'a rien de commun, croyons-nous, avec le légume portant le même nom. L'acte le plus ancien que nous connaissons appelle l'endroit *Montanea Fabe*, soit montagne de *Fabe* ou de *Fave*, le *b* et *v* ayant en provençal une valeur équivalente. Ce nom de Fabe est évidemment celui du propriétaire de la montagne.

Un acte du 12 avril 1561, mentionne *l'affar de Rampas* dit *la plane de la Fave*. D'autres documents écrivent le nom avec des variantes : *las Fevedas* (1636); la Fave ou la *Forest* (1727); la Fève (1812),

Il sera difficile de changer cette dernière dénomination, pour revenir à la primitive.

La population s'occupe d'industrie : les hommes travaillent au transport des lignites extraites dans les environs ; les femmes confectionnent des couvertures piquées.

Figons (les). Distance : 2,000 mètres au N. Compris par le recensement dans les Courchons. Le nom est celui d'un propriétaire : *Terra de Joseph Figon* (1692).

Gages (les). Distance : 3,000 mètres, au N.-O. dans le quartier des Monts-Blancs.

Ce nom lui a été donné par Michel dit Gage, d'après un acte de 1717.

Gargonis (les). Distance : 2,000 mètres à l'O. à 200 mètres de la limite de la commune, près des Aurengues, des Martégaux et des Olives.

Le quartier comprend avec celui de la *Pounche*, 26 maisons, 26 ménages et 140 habitants.

L'origine de ce nom est connu ; le cadastre d'Allauch de 1659 mentionne Gargoni Olive, propriétaire ; les archives de la Major signalent, en 1717, un Antoine Olive Gargonis aux Gargonis.

Grand-Louis (le). Distance : 2,500 mètres, au N. sur la route Nationale n° 8 bis, et le ruisseau du Jarret. (Avec la Fave), 30 maisons, 31 ménages, 93 habitants.

Transport des lignites de Peypin par les hommes et confection de couvertures piquées par les femmes.

Logis-Neuf (le). Distance : 2,000 mètres, au N. 42 maisons, 44 ménages, 153 habitants.

Ce hameau qui est appelé à devenir important est situé à l'embranchement de la route Nationale n° 8 bis et du chemin de grande communication, et sur le Jarret qui là encore est appelé ruisseau de Pichauris.

Les maisons sont bâties sans alignement, ce qui évidemment prépare des difficultés pour l'avenir.

Logis-Neuf signifie auberge neuve ; cette appellation n'est guère antérieure à 1745. Le cadastre de la commune dressé en 1636, mentionne au même endroit le *Logis-Blanc*.

L'église du quartier se trouve à la Bourdonnière, à 200 mètres environ.

La population s'occupe spécialement du transport des lignites extraites dans les communes voisines.

Madets (les). Distance : 2,000 mètres, à l'O. (Avec les Mourgues), 21 maisons, 22 ménages, 94 habitants.

Situé dans la plaine, sur la route Nationale n° 8 bis. Ainsi appelé du nom d'un ancien propriétaire.

Maurins (les). Distance : 4,000 mètres, au N. Sur la lisière méridionale de la route n° 8 bis, à l'endroit où celui-ci franchit le ruisseau, au pied d'une montagne de 280 mètres d'altitude. Le hameau est formé de maisons mal groupées. Son nom lui vient d'un ancien propriétaire (terre d'*Antoine Maurin*, au quartier des Maurins, 1691, cadastre).

Mourgues (les). Distance : 2,250 mètres, à l'O. (Avec les Madets), 21 maisons, 22 ménages, 94 habitants.

Situé au N. de la route n° 8 bis, sur un mamelon de 113 mètres d'altitude, au pied duquel on voit de nombreuses maisons de campagne.

En 1727, le hameau se nommait également Les *Fumades*. Mourgues est le nom d'un ancien propriétaire, ainsi que le prouve une dénomination de 1750 : *Co* de Mourgues (*Chez* Mourgues).

Naudins (les). Distance : 3,000 mètres, au N. à 200 mètres de la limite de Marseille (Château-Gombert) à l'extrémité du chemin vicinal n° 9, du nom d'un ancien propriétaire.

Ners. Ses ruines connues sous le nom de *Casteou-vieï* et de *Château de la reine Jeanne* sont situées à 100 mètres au-dessus de la borne kilométrique n° 17, sur la route nationale n° 8 bis. Elles occupent un mamelon affectant une forme circulaire mais allongée du côté du N., d'une altitude de 230 mètres.

La base de ce mamelon est bornée par le ruisseau de Pichauris qui prend un peu plus bas le nom de Jarret, et par la route Nationale n° 8 bis, sur les deux tiers environ de son étendue, des côtés N.-O. et N. E. Au S., se montrent les restes de l'ancien chemin qui se perd dans le bois et qui

devait probablement gagner Pichauris. A l'E., on ne voit que des sentiers allant aboutir à un chemin carrossable qui rejoint lui-même la route, à la première courbe qu'il décrit, en entourant le même mamelon au N.-E.

Sauf une pente un peu forte qui se dessine à son point de départ inférieur, on n'éprouve nulle difficulté à faire le tour du mamelon que nous estimons, très-approximativement, d'une circonférence totale de cinq cents mètres.

Complètement envahi par la végétation, le coteau peut être gravi aujourd'hui sur tous les points, à l'exception de la partie orientale où l'on rencontre le rocher coupé à pic.

Les ruines dont on peut apercevoir quelques fragments de la route, sont répandues sur tout le mamelon, arrêtées dans leur chûte jusqu'au bas de la pente par les pins et les chênes qui, depuis longtemps, ont pris racine dans le sol qui doit être éminemment favorable à leur développement. Il y a, en effet, une bonne couche de terre dans les fentes du rocher qui ne se montre à nu que sur deux points distincts, à l'E. et au S., presque à l'angle formé par le grand chemin et l'ancienne traverse. A ce dernier endroit la roche calcaire formée de bancs réguliers inclinant du N. au S. laisse voir des traces du travail des hommes, et en comparant le rocher avec les pierres qui se détachent des murs du château, on acquiert la conviction que toutes celles-ci en proviennent.

Au premier abord, l'inspection des diverses constructions encore debout, outre qu'elle n'est pas facile, n'intéresse pas énormément; il n'y a ni masse réellement majestueuse, ni débris colossal et s'il s'agissait d'en lever le plan, peut-être ne trouverait-on ni régularité d'ensemble, ni caractère féodal bien marqué.

Autant que nous avons pu en juger, il y a dans tous ces murs des constructions d'époques diverses, distancées de plusieurs siècles; il y a en outre des traces de raccords et de réparations.

Ce qui nous a paru évident, c'est que les murs les plus anciens, le plus régulièrement et le plus solidement construits d'ailleurs, ont été coupés tout exprès pour être renversés et ruinés. De distance en distance, des brèches ont été faites du haut en bas et des pans entiers sont à terre pendant que d'autres, sur la même ligne, sont encore debout.

Nous estimons que du côté de l'O. et du N.-O., c'est-à-dire sur le point où la colline était la plus faible pour la défense, il y a eu une double muraille postérieure d'un ou de deux siècles au restant de l'édifice.

Ce qui existe de plus intéressant pour l'archéologue consiste en une tour carrée où l'on distingue encore deux étages et une porte cintrée s'ouvrant en plein midi, mais détruite en grande partie.

L'étage inférieur se compose d'une salle voûtée en pierre, ayant 6 mètres de longueur sur 2 mètres 75 de largeur. Le sol a été évidemment exhaussé par l'effet des décombres et des détritus végétaux; néanmoins la voûte a encore une élévation de 2 mètres 50. Cette salle est entièrement noircie par la fumée des feux que les chasseurs, les cantonniers et les vagabonds ne craignent pas d'y faire, quand ils sont surpris par le mauvais temps.

Au-dessus de la salle voûtée, on peut reconnaître une autre salle de dimensions à peu près égales à la première, mais le mur du côté E. manquant complètement, on peut croire qu'elle était jointe au restant du château. Quant au mur occidental, il est percé d'une large ouverture dont nous ne saurions décrire la forme primitive, la chute des pierres l'ayant considérablement modifiée.

Une petite fenêtre évasée intérieurement s'ouvre au S., au-dessus de la porte d'entrée du rez-de-chaussée. A l'intérieur, la baie qui n'a que 90 centimètres de hauteur sur 50 centimètres de longueur est cintrée; à l'extérieur, elle ne forme qu'une ouverture réduite à 60 centimètres de haut sur 10 centimètres de large.

Du sommet de cette tour, on aperçoit dans presque toute son étendue la vallée du côté de Marseille et de loin en loin, malgré les sinuosités de la gorge, la route elle-même apparaît.

A l'E. du mamelon, une construction d'un caractère analogue à celle de la tour existe sur le bord du rocher à pic dont la hauteur doit être d'une dizaine de mètres. De ce point, la gorge, dans la direction de Peypin, se découvre admirablement. Nous n'osons pas dire que c'était une tour carrée du même genre que la première, mais nous sommes porté à le croire. Ces deux massifs de maçonnerie se trouvent à peu près au même niveau.

Dans l'enceinte formée par des remparts ruinés qui devaient relier les deux tours, défendant les angles N.-E. et S.-O., s'élèvent trois murs de quatre à cinq mètres de hauteur formant les trois côtés d'un édifice qui nous paraît avoir été l'église.

Ce qui devrait être le quatrième mur est complètement en débris sur le flanc S.-E. du mamelon. Hâtons-nous de dire que cette construction paraît bien moins ancienne que toutes les autres. Les murs ne sont plus bâtis comme ceux-là par assises à peu près régulières, formées de pierres équarries au marteau et reliées par un mortier très-compacte. Ils sont d'une confection vulgaire au

moins dans leur partie supérieure et les matériaux sont de choix inférieur.

A l'O. se montrent trois ouvertures ; l'une, la porte, paraît disproportionnée, les pierres de taille qui formaient l'arceau ayant disparu entraînant celles qui les touchaient immédiatement. Les deux autres sont des fenêtres carrées sans cachet ni caractère.

Il va sans dire que dans toutes ces ruines, il n'y a pas le moindre fragment de boiserie ou de fer. Les briques et les tuiles y sont même très rares, et nous n'y avons pas aperçu le plus léger reste d'ustensile de ménage antique.

A l'E. du mamelon et du château, on aperçoit des ruines qui paraissent postérieures à l'enceinte fortifiée, mais dont le sort a dû être lié à celui du château. Elles consistent en une muraille d'une cinquantaine de mètres de long à laquelle sont appuyés des restes d'habitation assez considérables. La muraille s'arrête au bord du chemin carossable qui s'enfonce dans le bois, et le dernier fragment, large de moins de deux mètres à sa base sur quatre ou cinq mètres de haut, affecte une forme des plus pittoresques.

Essayons, à l'aide des quelques documents écrits que nous possédons, de dire ce qu'a pu être le château de Ners et d'établir sa destination à différentes époques. Mais auparavant il convient d'élucider l'origine et la valeur du nom.

Nous croyons découvrir l'une et l'autre dans une transaction passée entre l'abbé de Saint-Victor et les syndics de la commune de Ceyreste (B.-du-R.), le 30 juillet 1434.

L'article 15 de cette transaction est ainsi conçu :

« *Item que daissi anant tot home del dich luoch puesca far* nerta *e lenharmi et lenha en la terra gasta sensa licencia de dengun...* »

Ce qui doit se traduire ainsi :

« De même, que dorénavant tout habitant de ce lieu pourra faire sa *litière*, son menu bois et son herbe dans les terrains vagues sans la permission de personne... »

Nerte était donc à cette époque un mot employé d'une manière générale par tout le monde, il était spécialement usité dans des localités voisines de Marseille ; par conséquent, il n'est pas étonnant que nous le rencontrions aux deux points opposés de cette commune, sur la route de *Peypin* aussi bien que sur celle du Rove ; les mots de *Ners* et de *Nerte* signifient donc la même chose et l'on a définitivement appliqué aux localités elles-mêmes le nom de la litière qui, à cette époque, comme de nos jours, était faite avec les herbes et les brindilles d'arbustes. Il pourrait se faire cependant que cette *nerte* eût été composée de préférence de feuilles de myrte, le myrte étant peut-être alors plus abondant qu'il ne l'est aujourd'hui.

Au XVe siècle, cet arbuste était employé au même usage que le *buis* l'est de nos jours dans un grand nombre de villages de Provence. (Voir Commune de Marseille, au mot *Nerte*, tome II, page 106).

Le château de Ners appartenait déjà à l'évêque de Marseille dès l'année 1164. On lit en effet dans la charte 1106 du Cartulaire de Saint-Victor une ligne qui nous fixe et sur les droits du prélat et sur l'usage qu'il en faisait.

Dans cette transaction entre l'Eglise de Marseille d'un côté et les Vicomtes de l'autre, on lit : *Pedaticum Nercii et Alaudii episcopus habebit* ; (l'évêque possédera le *péage* de Ners et d'Allauch).

Cela veut bien dire que l'évêque de Marseille aurait le droit désormais de percevoir pour son compte les droits que devaient payer, dans des cas prévus, les voyageurs, marchands ou gens d'armes qui circulaient sur le chemin que nous appelons aujourd'hui la route de la Bourdonnière, mais rien ne prouve que ce péage fut une chose nouvelle; nous croyons, au contraire, que ce péage existant depuis de longues années était accepté comme une chose toute naturelle.

Ce qui paraissait tout simple également, c'étaient les fortications qui défendaient tout *peditacum* bien organisé. Pour assurer l'exécution du paiement des droits dûs, le chemin était en quelque sorte barré par un château-fort capable de résister aux pillards ou même à des corps de troupe réguliers et de renfermer une garnison capable de faire exécuter par force les prescriptions féodales.

Le péage existant depuis la chûte de l'Empire romain, des fortifications ont dû être construites dès ce moment sur le mamelon dont nous avons parlé au début.

Les évêques de Marseille étant intéressés à conserver leur péage ont forcément relevé ou entretenu à diverses reprises leur château ; de là ces natures différentes de murs et d'enceintes que nous avons déjà fait ressortir.

Nous comprenons difficilement que la tradition ait conservé à Ners le nom de Château de la Reine Jeanne. Peut-être cette princesse qui vendit, céda ou engagea un grand nombre de ses possessions pour avoir de l'argent qui lui était nécessaire pour soutenir ses luttes contre Duras et les autres ennemis de sa couronne, avait-elle acquis des droits sur Ners ; mais jusqu'à preuve du contraire nous pensons que c'est à tort qu'on le lui attribue.

Ce n'est qu'en l'année 1473 que le château fut réuni au domaine du roi René, par suite d'échange.

En 1583, Pierre d'Albertas, seigneur de Gémenos, en acquit la seigneurie en même

temps que celle de Pichauris dont les terres sont limitrophes, mais rien ne nous dit si c'est pendant les guerres de la Religion ou de la Ligue que les fortifications furent ruinées. Nous avons seulement pu constater sur place que c'est de main d'homme et de sang-froid qu'elles ont été demantelées.

N'est-on pas en droit de voir en cette affaire la main de d'Epernon, qui détruisit tant de forteresses provençales ?

Au commencement du siècle dernier, Ners était compris dans la paroisse de Peypin. Le *Calendrier spirituel* de 1713 nous apprend que « la terre de Ners-Péchaury était un prieuré de l'évêché où étaient les chapelles rurales de Sainte-Croix et de Sainte-Magdeleine. »

Nos renseignements historiques s'arrêtent là. A un autre le soin d'en savoir plus long.

Nunciade (la). Distance : 3,000 mètres au N.-O.

Quartier de Plan de Cuques, à l'extrémité du chemin vicinal n° 8, dit de Château-Gombert.

Nous ignorons l'étymologie de ce mot que Chevallier a écrit L'*Annonciade* sur son plan de l'année 1750.

Pichauris. Distance : 8,000 mètres, au N.-E.

Pichauris n'est aujourd'hui qu'une ferme d'une certaine importance, à 600 mètres au S. de la route nationale n° 8 bis, dans un vallon formé par des montagnes élevées.

Ce vallon s'annonce à 1 kil. au-dessus de Ners. S'élargissant au S. d'abord il se dirige du N.-O. au S.-E. Il est borné au N. par la grande route, au S. par la chaîne de montagnes dont le sommet le plus élevé est le *Puy de Roumi*, d'une altitude de 625 mètres au pied duquel commence le ravin où coule le ruisseau qui plus loin devient le Jarret.

Le chemin se montre en face de la borne kilométrique 18 et s'ouvre au pied du mur de l'auberge du *Relai*, à gauche de la route nationale.

Le vallon est cultivé et les hauteurs qui le forment sont couronnées de pins de belle venue. Le chemin qui s'appuie sur la colline à gauche conduit à la ferme principale, où l'on remarque des constructions de diverses époques. La plus ancienne doit avoir de 150 à 200 ans. Il y a une petite chapelle domestique.

Au fond du vallon on voit les bâtiments servant à la mise en œuvre du plâtre, et disséminées sur divers points plusieurs fermes spacieuses.

Au-dessus de la ferme principale se montrent les ruines de l'ancienne maison d'habitation. On la longe en allant prendre le sentier du *Collet Redon*, monticule couvert de vignes dont le sommet porte de nombreux vestiges de murs et de remparts.

C'est là que se trouvait probablement l'ancienne habitation seigneuriale, qui par sa position était à l'abri de tout coup de main. De ce point on découvre une vaste étendue de terrain tant du côté de Marseille que du côté d'Auriol.

Quelques documents historiques touchant l'ancien château ont été relevés par Mortreuil. Il appartenait à l'évêque de Marseille, par suite de la cession qui lui fut faite en 1254 par Charles d'Anjou ; il était compris dans le territoire du château de Ners. Cette terre appartint ensuite aux d'Albertas, mais comme arrière-fief, sous la mouvance de l'évêque de Marseille. Le prieuré dépendait de la paroisse de Peypin.

Le nom moderne de Pichauris rappelle fort bien l'appellation qu'il portait il y a plusieurs siècles. Voici, d'après Mortreuil, les diverses formes qu'il a revêtues.

Castrum Podii auri, 31 janvier 1254 (Arch. de l'Evêché). — *Podium dauri*, 12 janvier 1298 (Arch. municipales). — *Pueg auri*, 4 août 1299 (ibid.). — *Podium Chauri*, 30 septembre 1303 (Arch. de l'Evêché). — *Podium d'Autric*, 31 juillet 1304 (Acte notarié). — *Puychaure*, 10 mars 1557 (Arch. de l'Evêché). — *Pechauris*, 8 janvier 1705 (ibid.).

Selon nous *Podium auri* doit être traduit non par Puy de l'Or, mais par Puy de l'Aure. On sait déjà que *Puy*, *Pech*, *Puech*, *Py*, *Pich*, découlent de *Podium* et ont comme *Puget* la signification de montagne.

Quant à *Auri* il ne faut pas voir la couleur des montagnes ferrugineuses d'Allauch qui, au soleil couchant empruntent la couleur de l'or, mais bien Aure (Aouro) levant, de *Aurora*, Aurore.

Pich Auri signifie donc la montagne du Levant (relativement à Marseille).

Le quartier de Pichauris renferme 16 maisons, 17 ménages et 69 habitants.

Du côté de l'Est le chemin de Pichauris aboutit à la route n° 8 *bis*, en face de la borne kilométrique n° 21, à peu de distance du Terme, hameau situé à la bifurcation du chemin d'intérêt commun n° 1 conduisant à Peypin et à la Destrousse et de la route nationale n° 8 bis.

Plan-de-Cuques (Le). — Distance : 2,000 mètres, au N.-O. — Recteur. — Brigade de gendarmerie. — Ecole communale dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph des Vans. — 45 maisons, 54 ménages, 172 habitants.

Ce village est situé sur la route nationale n° 8 bis, à l'endroit où elle est croisée par le chemin vicinal de Château-Gombert, au centre du terrain le plus fertile et le mieux

cultivé de la commune d'Allauch, arrosé par les eaux du Canal de Marseille et produisant du jardinage en abondance.

Les deux constructions les plus importantes sont l'église paroissiale et la caserne de gendarmerie. Celle-ci est sur le côté méridional de la route nationale. L'église est sur le côté opposé et n'a rien, sous le rapport architectural, qui mérite l'attention. Son clocher carré, surmonté d'une horloge, annoncerait pourtant un édifice plus complet. Ce n'est qu'une grande salle à plafond à laquelle les insignes et les ornements religieux donnent à peine un aspect convenable.

La création de cette succursale date de l'année 1780.

L'étymologie de Cuque est sujette à discussion. Quelques auteurs veulent que le nom primitif soit *Cuco*, vieux mot provençal qui signifierait *meule de foin.* (?)

D'après M. Meynier (de Saint-Louis), le mot serait grec. « Le terroir du Plan-de-Cuques, dit-il, était couvert anciennement de chênes nains, en provençal l'*avaussé.* C'est sur cet arbuste que l'on trouvait le Kermès que les Grecs appelaient Κοκκος et les Romains *Coccum*, d'où est venu le nom de Plan-de-Cuques, *Planitias de Coccis.*»

Ces deux étymologies nous paraissent fort douteuses, bien que nous n'ayons aucun document pour en présenter une nouvelle. Nous croyons pourtant qu'il faut retrouver dans Cuque plutôt un nom de propriétaire du lieu que des meules de foin et des kermès. Presque tous les hameaux de la commune d'Allauch ne conservent-ils pas le nom des propriétaires qui les ont fondés?

Quoi qu'il en soit, au XIIIe siècle, Cuque s'appelait déjà *Cuquæ* (acte notarié du 6 février 1284), mais nous demandons pourquoi en 1659 et en 1727, les cadastres d'Allauch portent, au lieu de Cuque, *La Cueche* et le *Plan de Cuech.*

A peu de distance du Plan-de-Cuques, sur le chemin vicinal n° 9, se trouve le quartier de Sainte-Euphémie, où se montrent quelques maisons fort anciennes. C'est là que se trouvait la chapelle citée dans la description des terres du monastère de Saint-Sauveur au VIIIe siècle, sous le nom de *Pratum Sancte Euphemie.* Cette chapelle est nommée dans une charte de Saint-Victor (n° 23 du Cartulaire) du 31 octobre (965 à 977), *Ecclesia Sancte Eufemie.*

Le 4 août 1306, elle est connue sous le nom d'*Ecclesia S. S. Petri et Euphemie*, (Arch. municipales). Les années suivantes, le nom est plus ou moins bien orthographié: Saincte Eufemy (30 juin 1608), Saint Aufemi (22 février 1663), Sainte Eufemie (1659).

Nous ignorons à quelle époque cette église fut abandonnée, mais nous pensons qu'elle tomba en ruine lorsque les habitations de Plan-de-Cuques devinrent assez nombreuses pour former un village.

Nous avons trouvé dans les archives paroissiales d'Allauch la note suivante :

« Il y avait, dans le territoire de Cuques ou des Roubauds dont les maisons paraissent fort anciennes, une église appelée *Sainte-Euphémie.*

« Vers la fin du siècle dernier, on célébrait cette fête le dimanche d'après le 16 septembre avec un grand fracas et bruit. On accourait à cette fête de toute part ; il s'y commettait des désordres et des meurtres horribles. On allait en procession avec bravade à la dite chapelle, mais ce grand désordre a discontinué pendant quelques années, quoiqu'on ait essayé depuis deux ans de renouveler cette fête diabolique. »

Le Plan-de-Cuques célèbre sa fête patronale le 22 juillet (Sainte Marie-Madeleine).

Rampauds (Les). — Distance : 3,000 au N. quartier de la Bourdonnière.

Le hameau a pris son nom d'un ancien propriétaire du puits qu'il avait fait creuser probablement : *Pous de Rampaud* (1636). Les Rampauds est le pluriel de Rampal, suivant le génie de la langue française : Jean-Baptiste Rampal aux *Rampals.* (Arch. d'Allauch).

Rampins (Les). — Distance : 2,500 mètres au N;, à 500 mètres du Logis-Neuf.

Ainsi appelé du nom d'un ancien propriétaire.

Roubauds (Les). — Distance: 2,000 mètres au N. — 14 maisons, 14 ménages, 64 habitants.

Sur la route nationale n° 8 bis, entre le Bon-Rencontre et le Plan-de-Cuques, dans la plaine, au milieu d'une courbe décrite par le Canal de Marseille.

Un acte du 5 avril 1294, cite le nom de *Robaut*, propriétaire du quartier.

Vieille (La). — Au S.-O. (Voir Commune de Marseille, article *Les Trois-Lucs*). Au bas d'une colline largement boisée, où les botanistes trouveront en abondance le *Tragopogon major* et le *Gladiolus communis.*

COMMUNE D'AUBAGNE

Albanio, IXe siéc. (Polyptique de Wadalde).

Villa Albanca (1005).

Albania (1014).

Villa Albanie (1014).

Castrum Albanie (1060).

Albagna (1062).

Castrum Albine (1165).



Castellum Albaina (1213).

Castrum Albanie (1219).

Albannia (1229).

Albanie (1307).

Aulbaigne (XVe et XVI siècles).

Aubaigne (XVIe et XVIIe siècles).

Aubagne (XVIIIe et XIXe siècles).

Aoubagno (idiôme provençal).

(Principales formes anciennes du nom).

Situation géographique. — Longitude Or. : 3° 14' 16". — Latitude : 43° 17' 35". — Altitude : 94.33.

Aubagne est situé à l'E. de Marseille, sur la ligne du chemin du fer P.-L.-M., (section de Marseille à Toulon); la route nationale de Paris à Toulon n° 8; le chemin de grande communication n° 2 de Marseille à Saint-Pons; la rivière l'Huveaune et le Béal.

Distances : Marseille : 17,500 mètres. — Roquevaire : 8,500 mètres. — La Ciotat : 16,500 mètres.

Périmètre et divisions du Canton. — Le canton d'Aubagne est borné et circonscrit par les territoires de Roquevaire au N., de Marseille à l'O., de La Ciotat au S., et le département du Var à l'E.

Le canton comprend quatre communes d'une superficie totale de 12.982 hectares et 11,765 habitants, savoir :

Communes.	Superficie. hect.	ares	cent.	Habitants (1876).
Aubagne	5.518	63	50	8.027
Cuges	3.881	17	33	1.434
Gémenos	3.226	18	»	1.534
Penne (La)	355	74	93	770
TOTAL	12.981	73	76	11.765

Considérée sur une carte la forme du canton représente une hache mal taillée.

Son contour est approximativement de 55 kilom.

Limites de la Commune. — Au N., les communes de Marseille, d'Allauch et de Roquevaire; à l'E., la commune de Gémenos; au S., celles de Roquefort et de Cassis; à l'O., celles de la Penne et de Marseille.

La forme du territoire se rapproche d'un ovale et son contour est de 30 kilom.

Population. — Etudiée sur des chiffres donnés à deux siècles de distance, on est en droit de dire que la population d'Aubagne est stationnaire. Rien ne fait prévoir qu'il en puisse être autrement à l'avenir.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION

Années.	Nomb. d'habitants.
1700	8.000
1740	6.099
1790	7.069
1806	5.600
1811	6.628
1822	6.122
1830	6.349
1841	6.208
1856	6.691
1861	7.232
1866	7.392
1872	7.658
1876	8.027

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1868.......	196	208	43
1869.......	207	196	47
1870.......	211	249	45
1871.......	209	228	65
1872.......	201	182	62
1873.......	221	203	59
1874.......	217	217	57
1875.......	228	194	67
1876.......	246	185	52
1877.......	206	179	58

Détails du recensement de 1872.

Population... { agglomérée.. 4.903 / éparse..... 2.255 } 7.658

Ménages : 2.133 ; maisons habitées : 1.431.

Sexe masculin : Garçons, 2.136 ; hommes mariés, 1.540 ; veufs, 225.

Sexe féminin : Filles, 1.870 ; femmes mariées, 1.542 ; veuves, 345.

Nationalité : 7.189 Français et 469 étrangers, dont 453 Italiens, 7 Espagnols, 6 Suisses et 3 Polonais.

Catholiques, 7.642 ; protestants, 12.

Sous le rapport de l'âge, il existait 9 personnes ayant de 90 à 100 ans et une qui dépassait la centaine.

Détails du recensement de 1876.

Sexe masc.	garçons.	2.242	4.096	8.027
	mariés..	1.623		
	veufs...	231		
Sexe fémin.	filles...	1.949	3.931	
	mariées.	1.621		
	veuves.	361		
Nationalités	français.....	7.523		8.027
	étrangers...	504		
Population...	agglomérée.	5.087		8.027
	éparse.....	2.940		
Ville........	maisons...........			825
	ménages...........			1.514
	individus...........			5.087
Campagne...	maisons...........			640
	ménages...........			719
	individus...........			2.940

Sous le rapport de l'âge il existait 15 personnes ayant de 90 à 100 ans, mais aucune ayant accompli son siècle tout entier.

DÉNOMBREMENT PAR NATIONALITÉS.

Nés dans le département...	6.679	8.027
Nés hors du département...	844	
Belges..................	2	
Italiens................	488	
Espagnols..............	8	
Suisses................	6	

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Agriculture			
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres.........	2.268	2.190	4.458
Fermiers, colons et métayers.......	336	286	622
Vignerons, bûcherons, maraîchers.	104	44	148
	2.708	2.520	5.228
Industrie			
Industrie minière, manufacturière et usinière........	527	388	915
Petite industrie...	400	638	1.038
	927	1.026	1.953
Commerce			
Banquiers, négociants..........	7	7	14
Marchands au détail............	294	255	549
	301	262	563
Professions libérales			
Gendarmerie et police............	19	8	27
Prêtres, religieux et religieuses...	9	24	33
Fonctionnaires et employés.......	33	13	46
Instituteurs et professeurs........	9	2	11
Médecins, sages-femmes, vétérinaires.........	13	9	22
	92	62	154
Personnes vivant de leurs revenus...	64	50	114
Population comptée à part.........	4	11	15
Total général...	4.096	3.931	8.027

Administrations publiques.—*Ponts-et-chaussées* : 1 conducteur.

Chemins vicinaux : 1 agent-voyer.

Lignes télégraphiques : Tenues par la Compagnie du Chemin de Fer.

Finances : 1 percepteur.

Enregistrement, *Domaines et Timbre* : 1 receveur.

Contributions indirectes : 1 receveur à cheval, 1 commis.

Forêts : 1 garde-général adjoint, 1 garde forestier.

Postes : 1 receveur.

Justice : 1 juge de paix, 2 juges suppléants, 1 greffier, 1 huissier. — 1 commissaire de police. — 3 notaires.

Administration militaire : 1 brigade de gendarmerie à cheval, — 1 à pied, — 1 lieutenant.

Commerce et Agriculture : Comice agricole.

Administration municipale. — *Municipalité* : 1 maire, 2 adjoints, 23 conseillers municipaux.

Fonctionnaires communaux : 1 secrétaire, 1 employé, 1 receveur municipal, 1 garde-champêtre.

Octroi : 1 receveur.

Culte. — 1 curé de 1re classe, 4 vicaires, Le doyenné d'Aubagne comprend les succursales de Cuges, Gémenos, La Penne et Saint-Pierre.

Communautés, congrégations et confréries religieuses. — *Communautés religieuses* (Hommes). — Frères des écoles chrétiennes.

(Femmes).—Sœurs de N.-D. de la Compassion, sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, Trinitaires déchaussées de Sainte-Marthe.

Confréries. — *Pénitents noirs.*— Cette confrérie fondée le 8 mai 1551, sous le titre de la Décollation de Saint Jean-Baptiste, s'établit au cimetière Saint-Michel. La façade de la chapelle fut reconstruite en 1785.

Pénitents blancs. — Cette confrérie fut créée le 14 juin 1624, derrière l'Observance, sous le titre du Saint-Esprit. En 1750, elle se transféra dans une chapelle nouvellement bâtie au-dessous de la chapelle des Pénitents noirs ; le petit monument était remarquable par son ornementation. « Le jour où l'on bénit cette chapelle, dit M. Courel, pour augmenter l'éclat de la fête, on tourna un bœuf entier à la broche et l'on fit *couler de vin* les fontaines. »

Pénitents gris ou Bourras.— Cette confrérie fut fondée le 4 juillet 1672 par les Pénitents noirs et les Pénitents blancs réunis, sous le titre de N.-D. de Miséricorde et de Saint-Joseph. Leur chapelle, située au haut de la rue Saint-Mathieu, est aujourd'hui sous le titre de la Nativité de la Sainte-Vierge.

Œuvres de charité et établissements de bienfaisance. — Hospice desservi par les Sœurs de Saint Thomas de Villeneuve.

Bureau de bienfaisance.

Caisse d'Epargne.

Fêtes, foires et marchés. — *Fêtes.*— 29 juin (Saint Pierre). — 21 septembre (Saint Mathieu).

La fête patronale de Saint-Mathieu fut fondée par ordonnance de l'évêque du 3 septembre 1711.

Foires. — 2 et 3 février. — 19 mars. — Lundi de la Pentecôte. — 22 et 23 juillet.— 21 septembre. — 8 décembre.

Propriétés communales

Terres vaines et vagues, valeur. Fr.	00.000
(soit 729 fr. de revenu cadastral)	
Hôtel-de-Ville	30.000
Prétoire de la Justice-de-Paix	12.000
Maison du Marché............	12.000
Maison du Dépot de sûreté....	800
Halle aux poissons...........	600
Cimetière....................	—
Maison des écoles............	—

Revenus et Dépenses (1878)

Recettes ordinaires.............	44.602
» extraordinaires..	7.230
	51.832
Dépenses ordinaires..............	43.802
» extraordinaires	6.030
	49.832

Articles principaux des Recettes.

Cinq centimes additionnels.......	2.300
Attributions sur les patentes.....	1.000
Permis de chasse	3.000
Amendes........................	200
Droits d'octroi..................	20.000
Prestations en nature............	2.900

Articles principaux des Dépenses.

Entretien des chemins vicinaux...	2.800
» des chemins de grande communication................	3 200
Secours au Bureau de Bienfaisance	2.000
Instituteurs et institutrices.......	5.800
Eclairage de la ville............	6.500

Instruction publique, universitaire et libre. — Ecole communale de garçons (Frères des Ecoles chrétiennes).

Ecole communale de filles (Sœurs de N.-D. de la Compassion.— Pensionnat et exter-

nat des sœurs des S. N. de Jésus et de Marie. — Externat des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve. — Ecole mixte des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition.

Population des Ecoles.

Enfants.	1877	1878
	—	—
Garçons	255	260
Filles	106	98

Topographie, limites, divisions physiques du territoire, et altitudes diverses. — Le territoire d'Aubagne est d'une superficie de 5,518 hectares, 63 ares, 50 centiares. Son contour est de 33 kilomètres. Sa plus grande longueur du N.-E. au S.-O. est de 11 kilometres 5 hectomèt. Sa plus grande largeur du N.-O. au S.-E. est de 9 kilomètres.

On peut se rendre compte de la configuration générale de la commune en se plaçant un peu au-dessus de l'église paroissiale, sur le plateau qui domine Aubagne et dont l'altitude est de 127 mètres. Ce plateau porte le nom de place des Aires et sert encore aujourd'hui à quelques petits propriétaires pour battre et vanner le blé.

Du haut de cet observatoire naturel, si l'on regarde autour de soi, on voit à l'E. une barre de hautes montagnes vers lesquelles les vents de S.-E. s'engouffrent. La partie septentrionale est également bornée par des montagnes élevées qui laissent l'entrée au vent du N.-O.

Au S. la jonction de la chaîne de Roquefort à celle de Saint-Cyr ne permet guère au vent des Pyrénées, dit Masse, de caresser les moissons, mais l'ouverture par laquelle l'Huveaune entre dans la vallée est assez large pour laisser le vent de N.-E. à toute sa violence. Par l'ouverture du S.-O. s'écoulent l'Huveaune avec toutes les eaux du bassin supérieur qui appartient au canton de Roquevaire et toutes celles du bassin d'Aubagne.

Au bas des Aires et s'étendant de l'E. vers le N. se groupent presque toutes les maisons de la ville. Elles sont généralement peu spacieuses, et entremêlées par-ci par-là de quelques figuiers chargés, dans la belle saison, de couvrir de leur ombrage les modestes basses-cours qui séparent les héritages. Elles occupent un monticule argileux, recouvert d'une forte couche de poudingue, sur la rive gauche de l'Huveaune.

Au sommet, on voit les restes du château-fort ; sur la pente S.-O. est suspendue la vieille ville, avec ses rues étroites et tortueuses, que ceignaient jadis des remparts attenant au château. Au bas, dans la plaine, à droite et à gauche de la route nationale n° 8 de Paris à Antibes, soit la route de Marseille à Toulon, s'étend jusqu'au bord de la rivière la nouvelle ville, avec quelques rues droites, des promenades et des places publiques.

Cette nouvelle ville est bâtie le long du ruisseau le Merlançon, qui descend du côté de Roquefort, mais qui bien que caché sous une trop étroite voûte de pierre, n'en est pas moins dangereux parfois pour Aubagne.

C'est à l'établissement de la gare que cette partie de la ville doit les dernières modifications qu'elle a subies et qui lui donnent un aspect séduisant.

Du haut des Aires on peut apercevoir distinctement presque tous les quartiers ruraux d'Aubagne dont voici les noms avec le chiffre de leur population et leur position relativement à la ville d'Aubagne :

Au N.E.	Defensions	81 hab.
N.E.	Aubes	101
N.E.	Gast	33
N.E.	Baudinard	145
N.E.	Condamine	73
N.E.	Gavedeile	55
N E.	Solans	244
N.E.	Napollon	56
N.E.	Longuelance	82
N.E.	Bellevue	27
N.E.	Pin-Vert	112
N.E.	Louve	45
N.	Favery	15
N.	Garlaban	45
N.E.	Evêché	14
N.	Lignières	52
N.O.	Camp-Major	209
N.O.	Royente	88
N.	Chataude	12
N.O.	Font-de-Mai	45
N.O.	Gratiane	34
O.	Pavillon	10
O	Pageote	14
O.	Tuilière	27
O.	Fontainebleau	5
O.	Gour de Roubaud. ..	3
N.E.	Bonherbe	78
N.E.	Saint-Pierre	227
E.	Velanède	32
E.	Crau	29
E.	Camp de Sarlier	23
E.	Jonquier	26
E.	Bonnes Nouvelles	17
E.	Gallègue	57
E.	Passon	42
E.	Aires	30
E.	Riquet	48
S.E.	Fyol	33
S.	Vaux	43
S.E.	Saint-Antoine	21
E.	Chemin de Toulon	39
S.	Rosier	22
S.	Lagrié	14
S.	Coueste	9

Au	S.	Espilières	36
	S.	Vallon des Gavots	36
	S.	Canedel	50
	S.O.	Loute	45
	S.O.	Tourtelle	60
	O.	Charrel	8
	O.	Saint-Mitre	34
	S.O.	Caussette	39
	S.O.	Camp de Lambert	6
	S.	Fenestrelle	56
	S.O.	Perussonne	50
	S.O.	Creissaud	35
	S.O.	Gérade	19
	S.	Mussuguet	11

L'aspect de ces quartiers est loin de se ressembler.

Du côté de Camp-Major, l'œil se repose sur des prairies admirablement tenues et des vergers de pommiers qui rappellent les plus gras pâturages de la Normandie.

Du coté de Gémenos et de Cuges, s'étendent des vignobles tracés suivant la méthode provençale par outins et oulières et dans lesquels le cultivateur recueille avec le vin les gros légumes et les céréales.

Dans le quartier de Saint-Pierre, sur la route de Saint-Jean-de-Garguier, la vigne prospère encore et produit, malgré le phylloxera, du vin estimé.

Toutes ces diverses parties du territoire sont parsemées de maisons de campagne importantes, de bastides de toute nature dont un grand nombre mériteraient une mention spéciale.

Mais le quartier le plus riche est assurément celui de Baudinard.

« Le *Beaudinard*, dit Adolphe Meyer, est un vaste jardin qui s'étend sur toute la rive droite de l'Huveaune; il est arrosé par un grand canal tiré de cette rivière. Les petits pois, les asperges, les haricots verts y croissent en primeur; les fraises s'y récoltent en abondance. Des haies fleuries y séparent chaque héritage; en mai, tout cela prend un air de fête ravissant, tout est plein d'une odeur embaumée, tout chatoie d'une couleur douce et fraîche à la fois. En parcourant le *Beaudinard*, j'ai mieux compris le charme que les anciens, surtout les Grecs, trouvaient dans la poésie des champs où la main de l'homme ne cesse d'être présente. Dans les siècles abondants en vastes solitudes, temps où les besoins des citoyens n'étaient pas toujours assurés par la production, le *Beaudinard* eut charmé le chantre des jardins d'*Alcinoüs.* »

M. Couret, auteur local, a largement renchéri sur M. Meyer.

« Beaudinard, ce moderne éden de la Provence, dit-il, est compris entre le Pont de l'Etoile, la rive droite de l'Huveaune et le canal d'irrigation qui s'y alimente. Cette plaine délicieuse est parcourue en tous sens par de jolis ruisseaux qui serpentent agréablement en fertilisant le sol embelli d'une variété infinie de jeunes plantes et d'arbres productifs et même de luxe qui répandent l'abondance et la fraîcheur. Là, une vigne féconde s'élève à niveau de l'épi ondoyant, la fraise se dessine à côté de l'oignon abondant, le haricot ambitieux s'élève sur le jujnbier, de splendides cerisiers aux branches élastiques et parées d'un corail suspendu, rivalisent de taille et d'étendue avec le noyer ; l'amandier vigoureux, le pistachier gourmet et le paisible olivier sont mêlés parmi les asperges, les rosiers, l'aubépine et le grenadier ; l'œillet de toutes couleurs, la modeste violette ornent, au bord d'un ruisseau, le pêcher de Pavie, le poirier commun, l'arbre au fruit d'Adam, situés pêle-mêle avec le figuier marseillais, l'azerolier et le prunier à fruits couleur de cire.

« Des tiges à feuilles dentelées tapissent le sol, surprennent le regard par l'appareil de la pastèque multiforme, du melon jaunissant ; la courge de façon instrumentale, l'immense citrouille, fardeau de la terre, s'entremêlent avec l'aubergine, le concombre, la pomme d'amour à la feuille odorante, au fruit écarlate. Tout ce mélange enchanteur est entrecoupé par des bouquets de roseaux, des haies vives de rosiers sauvages et de cognassiers.

« Cette magnifique plaine se trouve sous l'aspect imposant de Gardelaban, dont le faîte vénéré par les habitants de la contrée, se cache souvent dans les nues en bravant la foudre et la tempête. »

Le *Gardelaban* ou Garlaban est d'une altitude de 714 mètres. Médiocrement boisé, ce mont, qu'un acte de 1056 du cartulaire de Saint-Victor appelle *montem magnum Guarnabam*, parle tellement au cœur et à l'esprit des habitants d'Aubagne que, à une certaine époque, ils crurent y avoir trouvé une mine d'or.

Du côté opposé au Gardelaban, court la chaîne de Roquefort, derrière laquelle est accroupie, comme un lazzarone au soleil, la petite ville de Cassis. C'est sur ce point qu'ont été exécutés les travaux les plus importants de la ligne ferrée de Marseille à Toulon ; on n'y trouve guère que des masses de rocher, des plateaux complètement dénudés et sur lesquels les chèvres même ne trouvent rien à brouter et des vallons étroits et sinueux que suivent des chemins ruraux et des routes départementales. Nous devons citer entre autres le vallon de *Fenestrelle* et celui de la *Masque*. Ce dernier mériterait une description complète; c'est une sorte de défilé qui a quelque chose de sinistre, quand on le parcourt la nuit.

« Pour un paysagiste, dit Masse, il y aurait à faire dans le vallon de la Masque quelques belles études de rochers Des redans multipliés, des crêtes décharnées, véritables ossements de la terre, blanchis par les siècles, de noires yeuses qui jadis ombrageaient le torrent, les formes bizarres et la position fantastique de la plupart des rochers, tout cet ensemble avait fait appeler ce vallon étroit *Vallon de la Masque*, dénomination qui portait avec elle le trouble et la terreur. »

D'après le cadastre le territoire d'Aubagne est ainsi distribué :

	h.	a.	c.
Broussailles, terres vaines et vagues..	1459	51	08
Pâtures, pâtis, herbages secs.	1	91	14
Terres labourables........	280	47	71
Prés et terres arrosables...	109	00	78
Jardins	6	30	40
Bois et forêts............	941	78	78
Vignes....	2464	17	63
Amandiers, vergers, oliviers	76	39	13
Surfaces bâties...........	33	81	92
Rues et places publiques...	3	75	98
Chemins	83	78	30
Rivières et ruisseaux......	57	60	65
Eglises et presbytères	00	10	00

Les points les plus élevés du territoire sont :

Garlaban...................	714m
Le Défend	434
Tour de l'ancien télégraphe...	321
L'Anguilar..................	309
Font-de-Mai	221
Pavillon....................	202
Les Aires	127
Fenestrelle.................	125
La Gérade (1)...............	179
Saint-Pierre	115
Cours Legrand...............	95

Voies de communication.

1° Chemins de fer, longueur	17 500m
2° Routes nationales	10.500
3° Routes départementales...	7.500
4° Chemins de grandes communication...............	9.000
5° Chemins vicinaux..... .. .	38.590
Total des voies de communication...	83.090m

1° *Chemins de fer.*

1° De Marseille à Toulon. — Pénètre dans la commune à la limite de la Penne, au-dessus de la Bastidonne, avance vers le N.-E., croise la route de Roquevaire, franchit l'Huveaune et le chemin de Gémenos, contourne Aubagne, revient brusquement sur lui-même à une altitude de 100 mètres, dans la direction du S.-O., franchit les routes de Toulon et de la Ciotat et tirant droit vers le S. après avoir sauté le Merlançon s'engage dans un tunnel de 400 mètres de longueur, à une altitude de 125 mètres, traverse une riche plaine, décrit une nouvelle courbe et passe, au sortir de plusieurs tranchées rocheuses suivies de remblais élevés, dans le tunnel du Mussuguet, long de 2,600 mètres et creusé à une altitude de 143 mètres, dont une partie appartient à Cassis.
Parcours : 13.000 mètres.

2° D'Aubagne à Valdonne. — S'embranche sur la grande ligne à la station d'Aubagne, et se dirigeant vers le N.-E. franchit la route de Roquevaire, puis la longe jusqu'à la limite de la commune, au Pont de l'Etoile.
Parcours : 4,500 mètres.

2° *Routes nationales.*

1° Route nationale de 1re classe n° 8 de Paris à Toulon. — Entre dans la commune, à la limite de la Penne, sur la rive gauche de l'Huveaune, se dirigeant vers le S.-E., traverse la ville d'Aubagne et inclinant vers le S.-E. en passant sous le chemin de fer à la côte de 97 mèt. d'altitude, atteint la limite de Gémenos, près de Jouques.
Parcours : 7,500 mètres.

2° Route nationale de 3e classe n° 96 de Toulon à Sisteron. — Pénètre dans la commune à la limite de Gémenos, au-dessous de Saint-Jean-de-Garguier, se dirige vers le N.-O., passe au village de Saint-Pierre et formant un angle de 50° tire vers le N.-E. et aboutit à la commune de Roquevaire, près du Pont de l'Etoile.
Parcours : 3,000 mètres.

3° *Routes départementales.*

1° Route départementale n° 3 d'Aubagne à Roquevaire. — S'embranche à la route nationale n° 8, dans l'intérieur de la ville, au pont de l'Huveaune, franchit la ligne du chemin de fer de Toulon, passe sous la ligne de la Valdonne et, se dirigeant par une courbe régulière vers le N.-E., atteint la limite de Roquevaire, au Pont de l'Etoile.
Parcours : 4,500 mètres.

2° Route départementale n° 16 de Marseille à la Ciotat. – S'embranche à 1 kil. de la ville, à la route nationale n° 8, et, tirant vers le S.-E., s'engage dans le vallon de la Masque où elle atteint la limite de Roquefort.
Parcours : 3,000 mètres.

(1) Le nom de cette ferme située sur la limite de Carpiagne s'écrit Gerade, Gérarde, Girarde et Gélade. Un document de l'année 1429 l'appelle Girade, *loco dicto Girada*. (Dr Barthélemy).

4° *Chemins de grande communication*

1° Chemin de grande communication n° 2 de Marseille à Saint-Pons.

Pénètre dans la commune au dépassé de la Bastidonne, et, se dirigeant vers l'E., parallèlement au chemin de fer de Toulon et au cours de l'Huveaune, longe le domaine de la Demande, ensuite, gravissant la côte passe sur le chemin de fer et vient se souder à la route départementale n° 3, au N. de la ville; puis franchit l'Huveaune, et suivant la rive gauche de la rivière, passe sous le chemin de fer de Toulon, longe encore la rivière jusqu'à l'embranchement du chemin vicinal de Saint-Jean n° 1, et, coupant la plaine en ligne droite, se dirige vers Gémenos à l'E.

Parcours : 9,000 mètres.

5° *Chemins vicinaux.*

N° 1 de *Saint-Pierre.* — Allant, du S. au N., de l'ancien cimetière, au-dessus du chemin de grande communication n° 2, dans la direction du village de Saint-Pierre, où il aboutit à la route nationale n° 96.

(Largeur moyenne 3 mètres 50; longueur 2,500 mètres).

N° 2 d'*Allauch.*— Allant, de l'E. à l'O., de la fabrique de soie de M. Amat, (près de la station du chemin de fer), à la limite de la commune de Marseille, où il se soude avec le chemin vicinal n° 7 de cette dernière commune, après avoir desservi les quartiers de la Gratiane et de la Pageote.

(Largeur moyenne 2 mètres 50; longueur 4,300 mètres).

N° 3 de *Baudinard.* — Allant, du S. au N.-E., de la Franchisque à la chapelle de Baudinard, où il se soude au chemin n° 3 *bis*.

(Largeur moyenne 3 mètres 50; longueur 2,700 mètres).

N° 3 *bis* de *Baudinard* (prolongement). — Allant, de l'E. à l'O., de la chapelle de Baudinard, vers la route départementale n° 3, dans la direction de Roquevaire, traverse le béal d'arrosage, suit la carraire de Roubaud et la propriété de la dame Ravier, et aboutit à la route départementale n° 3.

(Largeur moyenne 4 mètres; longueur 1,100 mètres).

N° 4 des *Aubes.* — Allant, de l'O. au N.-E., du chemin de Baudinard (au N. de l'Huveaune), aux principales habitations du quartier des Aubes, traverse l'Huveaune et aboutit au chemin vicinal n° 1, de Saint-Pierre

(Largeur moyenne 3 mètres; longueur 1,500 mètres).

N° 5 de *Saint-Jean-de-Garguier.*— Allant, de l'O. à l'E., du chemin de Saint-Pierre (sur le bord de l'Huveaune et près du chemin de grande communication n° 2) traverse la route nationale n° 96 et se soude au chemin vicinal n° 4 de Gémenos, à la limite de cette commune.

(Largeur moyenne 3 mètres; longueur 1,700 mètres).

N° 6 de *Solans.* — Allant, de l'E. au N.-O., de la route départementale n° 3 (en aval du chemin de fer de Valdonne), aux Reynauds ou Gavots, au pied de la montagne de Garlaban.

(Largeur moyenne 2 mètres 50; longueur 2,800 mètres).

N° 7 du *Pin-Vert.*—Allant, du S. au N.-O., de la route départementale n° 3, (au N. de la gare du chemin de fer et à l'angle de la propriété Terras) vers les terres gastes et aboutit au lieu dit les Quatre-Chemins.

(Largeur 2 mètres 50; longueur 1,500^{m}).

N° 8 de *Fenestrelle.*— Allant, du N. au S., de la route nationale n° 8, (au centre de la ville,) vers les propriétés du hameau de Fenestrelle, et aboutit aux bois communaux.

(Largeur moyenne 2 mètres 50; longueur 3,630 mètres).

N° 9 *des Espilières.*— Allant, du N. au S., de la route nationale n° 8, (au centre de la ville) vers la plaine d'Anguilar et les bois communaux et aboutit au pied de la montagne d'Anguilar.

Largeur moyenne 2 mètres 50; longueur 2,100 mètres).

N° 10 de *Saint-Michel.*— Allant, de l'O. à l'E., des Aires publiques (point culminant de la ville), aux Paluns (entre le chemin de grande communication n° 2 et la route nationale n° 8), après avoir laissé à gauche la chapelle des Bonnes-Nouvelles.

(Largeur moyenne 2 mètres 50; longueur 2,300 mètres).

N° 11 de *La Tuilière.*— Allant, de l'E. au N.-O., de l'angle de la Demande et du chemin vicinal n° 17 dit de Camp-Major, au hameau de la Tuilière, où il se soude au chemin vicinal n° 7 de la commune de Marseille.

(Largeur moyenne 2 mètres 25; longueur 2,560 mètres).

N° 12 de *Riquet.* — Allant, du N.-O. au S.-E., de la rue du Jeu de ballon (à l'extrémité E. de la ville), à l'oratoire Saint-Joseph (route nationale n° 8).

(Largeur moyenne 3 mètres; longueur 900 mètres)

N° 13 de *Canedel.* — Allant, de l'E. à l'O., du chemin vicinal n° 8 dit de Fenestrelle (au Cabot), à la route nationale n° 8, (dans la direction de Saint-Mitre).

(Largeur moyenne 3 mètres; longueur 1,100 mètres).

N° 14 de *la Carraire de Charrel* – Allant, de l'O. à l'E., de la maison de campagne de Charrel, sur la route nationale n° 8 près de Saint-Mitre), vers la plaine d'Anguilar et aboutit au pied de la montagne où il fait sa jontion avec le chemin des Espilières n° 9.

(Largeur moyenne 2 mètres 50; longueur 3,100 mètres).

N° 15 de *Louve*.— Allant, du S. au N., du chemin vicinal n° 2 dit d'Allauch (à l'angle du Canal), à la chapelle de la Louve et aboutit à la carraire d'Allauch, quartier des Artufels.

(Largeur moyenne 2 mètres 50; longueur 2,400 mètres).

N° 16 de *Lascours*. — Allant, du S.-E. au N.-O., de la route départementale n° 3 (à 300 mètres du ruisseau de Favary, dans le quartier de Napollon), traverse la ligne du chemin de fer de Valdonne, se dirige parallèlement au ruisseau de Favary et se soude, à la limite de la commune, avec le chemin vicinal n° 4 bis de la commune de Roquevaire, qui dessert Lascours.

(Largeur moyenne 3 mètres; longueur 2,000 mètres).

N° 17 de *Charrel et de Camp-Major*.— Allant, du S. au N., de la route nationale n° 8 (à 60 mètres de la maison de campagne de Charrel, près de Saint-Mitre), vers le quartier de Charrel, traverse l'Huveaune, et le chemin de fer de Marseille à Toulon, dessert le quartier de Camp-Major et aboutit au chemin de grande communication n° 2, au lieu dit de Camp-Major.

(Largeur moyenne 3 mètres; longueur 400 mètres).

Géologie. — La région d'Aubagne tient d'un côté aux masses du poudingue improprement appelé *Poudingue de l Huveaune*; de l'autre, elle s'ajuste à cette falaise abrupte qui s'élève au-dessus de Cassis et de La Ciotat, mais dont le poudingue ne ressemble nullement au premier.

Le monticule sur lequel est bâtie la ville d'Aubagne et qui paraît avoir barré autrefois le passage à l'Huveaune, est formé d'une masse argileuse semée plus ou moins abondamment de galets; sur d'autres points ces galets sont agglutinés et conservent l'état de poudingue.

Le revers de Garlaban contient des bancs épais de houille qu'on exploite seulement pour les fours à plâtre et à chaux. Comme elle contient une certaine quantité d'argile, elle se délite à l'air et devient extrêmement friable; elle est aussi plus sulfureuse et se présente en bancs d'une grande puissance et très inclinés à l'horizon.

L'invasion est venue flanquer à une assez grande hauteur tout le côté oriental et méridional de Garlaban. Elle y a déposé divers étages de collines dont quelques unes sont surmontées de calcaire et qui suivant le cours de la riviere à droite, poussent par intervalles d'assez longs épanchements. Ce poudingue a donné au terrain qui lui est adjoint ou superposé, une partie de silice qui manque aux terres du canton de La Ciotat. Des couches de grès se montrent épanchées çà et là sur le poudingue de l'Huveaune.

« Dans plusieurs roches calcaires du vallon de la Masque, dit Masse, sont noyés des cailloux d'autres calcaires et des rognons d'un silex jaunâtre et à moitié désagrégé; puis, on voit s'y allonger de longs et minces rubans de chaux carbonatée qui vont s'épanouissant de tous côtés comme des veines. En quelques endroits des roches toutes formées de fossiles triturés à l'infini et qu'on pourrait appeler pierres écrites ou plutôt damassées, sont surmontées d'autres blocs d'une pâte beaucoup plus homogène et qui ne tient nullement à la première. »

Hydrographie. — Le territoire d'Aubagne est un de ceux du département que l'on considère non seulement comme susceptibles de nombreux arrosages, mais encore comme naturellement humides.

Il est démontré, en effet, que les vastes versants des montagnes qui avoisinent Aubagne sont sillonnés de sources considérables d'eaux limpides qu'il serait assez facile de capter. M. de Chantérac, le docteur Cauvière, M. Zola et d'autres notabilités ont longtemps caressé cette idée.

En 1838, M. Zola voulait faire venir à Marseille deux mètres cubes par seconde d'eau provenant des eaux de l'Huveaune. Mais sa proposition fut jugée intempestive et dangereuse.

Les intentions de M. Cauvière n'étaient pas les mêmes; il voulait utiliser un volume d'eau considérable qui se perd par des failles de calcaires à environ 600 mètres d'Aubagne.

Ce projet était réalisable puisque des recherches plus modernes ont permis de constater, sur le versant d'une montagne près la ville d'Aubagne, le passage d'une source considérable souterraine, dont on entend l'eau rouler avec bruit.

Il ne faudrait pas, avant toute chose, oublier la topographie ancienne de la commune.

Jadis, la vallée d'Aubagne était barrée par les masses de poudingue; or, les eaux des montagnes n'ayant alors d'autre écoulement que celles de l'Huveaune, il devait y avoir en ces lieux un lac considérable qui, dans les temps de sécheresse, se réduisait à des marais pestilentiels. Un jour, deux ouvertures se firent à cette barre; le lac s'écoula,

mais les marais restèrent. Le voisinage en était encore si fatal au temps du roi René, que ce prince, en cédant à Charles de Castillon la baronie d'Aubagne, lui imposa la condition de travailler a un dessèchement devenu indispensable.

Ce dessèchement se fit par deux opérations : le creusement de la *Maïre* et l'ouverture ou le dégagement des *embucs*.

C'est antérieurement à ces derniers travaux, qui rendirent aux cultivateurs une bonne partie du sol, que s'était fait une saignée plus profonde qu'on nomme le *Béal* et qu'on avait pratiqué toutes les autres dérivations de cours d'eau qui servent pour arroser les terres et alimenter les usines.

La tradition fait remonter aux Sarrasins campés dans la vallée de l'Huveaune le creusement du béal. C'est en s'entourant de fossés que ces envahisseurs se seraient mis à l'abri d'attaques ; mais cela n'est nullement prouvé et il est beaucoup plus sage de croire que ces travaux divers furent entrepris conformément à un plan bien entendu et tracé par un ingénieur dont le nom n'a pu survivre à l'oubli.

Les cours d'eau naturels sont l'*Huveaune*, et le *Merlançon ;* les cours d'eau artificiels sont le *Canal de Marseille*, le *Béal* et la *Maïre*.

L'Huveaune, dont nous avons déjà eu l'occasion de décrire le cours en entier, (voir Tome I, page 47), pénètre dans le territoire d'Aubagne au Pont de l'Etoile, en se dirigeant du N.-E. au S.-O., jusqu'au point de rencontre du chemin de grande communication n° 2 (de Gémenos) et du chemin vicinal n° 1 (de Saint-Jean), prend ensuite la direction de l'O., passe sous l'ancien château, longe la promenade, près de la gare du chemin de fer et continue à couler vers l'O., dans la direction de Marseille, et atteint ainsi la limite de la Penne.

La longueur de son cours dans la Commune est de 11,000 mètres.

Le *Merlançon* est un torrent qui descend des montagnes de Roquefort, du S.-E. au N.-O, longe le chemin de La Ciotat, traverse la ville au moyen d'un conduit voûté et se perd dans l'ancien lit de l'Huveaune au cours Legrand. Ce torrent est presque toujours à sec, mais ses débordements sont à craindre.

Cours : 4,500 mètres.

Le *Canal* d'arrosage est une rigole du *Canal de Marseille* prise à la dérivation des Camoins, dans le territoire d'Eoure et concédée à Aubagne par décret du 25 mai 1864. Son volume est d'un mètre cube.

Décrivant de nombreux circuits dans les terrains compris entre le chemin vicinal n° 11 et le chemin de grande communication, n° 2, il se dirige vers le N.-E., traverse les chemins n°s 2, 7 et 6, la route départementale n° 3 et le chemin de fer, et, parvenu à 1 kil. en deçà de Pont de l'Etoile, franchit l'Huveaune pour redescendre brusquement dans la direction du S.-E., traverse les chemins vicinaux n°s 1 et 5, pénètre dans le territoire de Gémenos et rentre ensuite dans celui d'Aubagne, courant directement vers l'O. Il franchit alors la route départementale n° 16, le Merlançon, le chemin de fer de Toulon, se rapproche de la partie méridionale de la ville et, coupant les chemins n°s 9, 8 et 13, décrit de nombreux contours au N. et au S. du chemin n° 14, puis atteint la limite de la Penne, au point de rencontre de l'unique chemin vicinal de cette commune.

Le parcours du Canal dans la commune d'Aubagne est de 38,000 mètres.

Béal. — Les eaux de l'Huveaune sont dérivées par une digue construite en travers de la rivière, qui en arrête les eaux et les conduit dans un grand canal appelé le Canal des moulins.

Cette digue est située au pont de l'Etoile, sur les limites du territoire d'Aubagne, et le canal ayant reçu les eaux, entre dans le territoire d'Aubagne.

Là il existe une grande martelière qui, levée, fait entrer une partie des eaux du Canal des moulins dans un autre canal qu'on appelle Canal de Baudinard.

Le Canal des moulins conduit les eaux jusqu'aux environs d'Aubagne, à l'endroit appelé le Moulin-Vieux ; les eaux font tourner les moulins à farine d'Aubagne, autrefois propriété de l'évêque de Marseille, puis propriété de la commune, aujourd'hui propriété privée.

A la sortie des moulins, les eaux sont conduites dans la partie inférieure du territoire d'Aubagne, presque parallèlement à l'Huveaune, jusqu'au territoire de la Penne dans lequel elles pénètrent et qu'elles arrosent.

Les propriétés comprises dans le périmètre décrit par le Canal des moulins, à partir de la digue au pont de l'Etoile, jusqu'au Moulin-Vieux, ont droit à l'arrosage avec les eaux du Canal des moulins, pendant deux jours de la semaine.

L'eau fournie par le Béal est, en moyenne, de 50 centièmes de mètre cube.

Cours : 12,000 mètres.

La *Maïre* est un double fossé d'écoulement creusé dans les Paluns, pour recevoir les excédants d'eau de pluie et de sources qui inonderaient inutilement la plaine. La rencontre des deux *Maïres* a lieu près de la chapelle des Bonnes-Nouvelles. La Maïre, désormais unique, va de l'E. à l'O. et se

dégage dans l'Huveaune, en aval du point de rencontre du chemin de fer et du chemin de grande communication n° 2.

Cours : 9,000 mètres.

Sol arable et produits du sol. — La partie cultivable du canton d'Aubagne se compose à peu près de quatre bassins qui sont ceux de Cuges, d'Aubagne, de la Penne et de la Gérade. Ce dernier est très peu important, c'est en quelque sorte le prolongement du vallon de Carpiagne ; il est assez richement boisé. Le bassin de Cuges est joint aux paluns d'Aubagne et de Gémenos par le vallon du Vaisseau, parallèle au vallon de Saint-Pons.

Avant le dessèchement des paluns, l'air d'Aubagne n'était pas aussi insalubre que celui de Gémenos, mais les fièvres intermittentes s'y montraient souvent. Le quartier des Jonquiers, le plus enfoncé des antiques paluns, voit naître quelquefois des fièvres endémiques.

En revanche, les quartiers de Baudinard et du Gast jouissent d'une excellente réputation de salubrité qu'on attribue à la beauté de leurs ombrages.

Des quatre bassins que nous venons de nommer, un surtout mériterait une description spéciale ; c'est en effet le plus riche et le plus connu ; c'est le bassin qui, abrité des vents du nord par le Garlaban, et longé ou traversé par la route de Roquevaire et le chemin de fer de Valdonne, est arrosé par le *Béal* : c'est le plan de *Baudinard*. « C'est, dit Masse, une nouvelle terre promise, et si les Arabes n'en ont pas enrichi nos contrées, elle mériterait bien du moins de figurer dans leurs descriptions les plus splendides. »

C'est du reste aux arrosages du Béal et aux plantations de vignes dans les paluns que la commune d'Aubagne a dû sa plus grande prospérité. Dans l'affouagement de 1689 la commune d'Aubagne est comprise pour 17 feux. — En 1698, 27 feux — Dans l'affouagement antérieur à la Révolution 39 feux.

Aux mêmes époques la récolte de blé était suffisante à peine pour nourrir les habitants pendant six mois. La production de l'huile n'était pas considérable. Quant aux foins, aux fruits et aux herbages les produits ont été toujours en augmentant.

De nos jours, par suite de l'invasion du phylloxera, la culture de la vigne a reçu une rude atteinte, mais, grâce aux irrigations du Canal dérivé de celui de Marseille, et dont la distribution s'étend très loin, une partie des anciens vignobles est convertie en prairies.

C'est notamment dans la culture des légumes secs et surtout dans celle des légumes frais et des fruits que les agriculteurs d'Aubagne trouvent des avantages marqués.

L'élevage des porcs a également une certaine importance; en revanche, malgré l'abondance des pâturages on s'occupe médiocrement de créer des troupeaux de bœufs et de vaches. Il en est de même des abeilles, c'est à peine s'il s'y trouve une quarantaine de ruches à miel.

On compte 700 hect. de bois communaux et 640 hect. de terrains de même nature appartenant aux particuliers. Mais on peut dire que ces bois sont encore dans l'enfance, le reboisement ne se faisant que très lentement.

Bibliographie. — Histoire d'Aubagne contenant la description de Saint-Jean-de-Garguier et des notices sur les illustrations du pays par Couret. — Aubagne, 1860, in-8°.

Franchises et libertés de la commune d'Aubagne, par le docteur Barthélemy. (Congrès archéologique d'Arles tenu en 1876, in-8°.)

Inauguration du buste de Barthélemy à Aubagne. — 1828, in-4°.

La Vallée de l'Huveaune par Alfred Saurel. — Marseille, 1872, in-8°.

Statistique de la commune d'Aubagne par E. M. Masse (de la Ciotat) — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, Tome XI, 1847, in-8°.

Biographie.

Barthélemy (François) né le 20 octobre 1747, mort le 3 avril 1830.

Diplomate distingué ; ambassadeur en Angleterre, puis en Suisse ; l'un des cinq directeurs de la République en 1797. Déporté à Cayenne, sénateur sous l'Empire, enfin pair de France sous Louis XVIII.

Bausset (Nicolas de)

Joua un rôle important dans l'affaire qui se termina par l'assassinat de Charles de Casaulx en 1596. (D'une famille fort ancienne qui s'est divisée en plusieurs branches dont la plus connue est celle de Bausset-Roquefort).

Domergue (Urbain) né le 24 mars 1745, mort le 18 mai 1810.

Ancien élève de l'Oratoire de Marseille et de l'Ecole de droit d'Aix ; publia à Lyon, en 1772, sa Grammaire française qui bouleversa les règles de la Langue, fonda en 1800 le conseil grammatical chargé de résoudre toutes les questions grammaticales et dont il résuma les travaux en un vol. de 500 pages imprimé en 1808. Membre de l'Institut, il publia le *Manuel des étrangers*, grand in-8 de 550 pages, et divers autres ouvrages.

Jourdan (André-Joseph) né le 15 décembre 1757, mort le 6 juillet 1821.

Ancien élève de l'Oratoire de Marseille, procureur général du roi au bureau des

finances, commissaire du roi près le tribunal du district de Marseille, en 1790, député au conseil des cinq cents, exilé après le 18 *fructidor*, directeur des forêts en 1808, conseiller d'Etat et directeur général des cultes sous Louis XVIII.

Ramel (Marie-François-Bernardin) né en 1752, mort en 1810.

Docteur en médecine, a publié : *Aperçu et doute sur la météorologie appliquée à la médecine. — Consultations de médecine et mémoire sur l'air de Gémenos*, 1785.

Richelme (Jean-Baptiste).

Prieur de Saint-Jean-de-Garguier, avait fait bâtir une chapelle à Marseille, près de N. D. du Mont et mourut en odeur de sainteté.

Sicard (Claude) né le 4 mars 1675, mort le 12 avril 1726.

Jésuite, professeur à Avignon, puis missionnaire dans le Levant, en Syrie, en Egypte. A écrit : *L'ancienne et la moderne Egypte ;* une Dissertation sur le passage des Israélites à travers la mer rouge, une *Carte* du Nil et un certain nombre de lettres et de relations de voyages, etc.

(Notice sur le père Sicard par l'abbé Magnan, (1855).

Histoire

I

Longtemps on a cru que les Albiciens dont parle Jules César dans ses *Commentaires*, étaient limitrophes des Massaliètes et qu'Aubagne était leur capitale.

Mortreuil lui-même, dont tous les travaux sont marqués au coin de la saine critique, a écrit ceci :

« Les Albiciens, lors du siége de Marseille par Jules César, occupaient la vallée de l'Huveaune et les montagnes environnantes. Leur territoire était borné au Midi, par la chaine de Roquefort ; à l'Ouest, par la limite actuelle du terroir de Marseille et d'Allauch ; au Nord, par la vallée de l'Arc ; à l'Est, par les confins du département. »

Cependant, dans un autre paragraphe de son *Dictionnaire de l'Arrondissement de Marseille*, cet auteur recommandable dit :

« Aubagne ne paraît pas devoir son nom aux *Albici*, peuplades sauvages, que César place dans la région montagneuse qui environnait Marseille ; non plus qu'à un établissement thermal (*Ad balnea*) qui y avait jadis existé. »

Le terme de peuplade sauvage est emprunté à l'auteur de la *Guerre civile*, mais sous la plume d'un vainqueur il est peut-être exagéré. Voici, du reste, la traduction du passage des *Commentaires* où se trouve le mot :

« César sut que Pompée, à son départ de Rome, avait fait partir en avant, comme députés, de jeunes Massiliens des plus nobles familles, les priant de ne pas oublier ses anciens bienfaits pour les services récents de César. Fidèles à ces instructions, les Massiliens avaient fermé leurs portes à César ; ils avaient appelé près d'eux les *Albiciens*, peuple sauvage, habitant les montagnes au-dessus de Marseille et qui, de tout temps, leur était dévoué ; ils avaient fait entrer dans leur ville tout le blé des cantons et des châteaux voisins, ils établissaient des fabriques d'armes et réparaient leurs murailles, leurs portes, leurs navires. »

Dans tous ses récits, César rend justice au courage des Albices. Cette humeur guerrière sur laquelle les Massaliètes pouvaient si bien compter, devait être entretenue dans la tribu ou par des combats continuels avec leurs voisins ou par des chasses aux bêtes fauves dans leurs montagnes et leurs forêts. Or, d'après l'état de la région qui forme aujourd'hui la plus grande partie du canton d'Aubagne, si la chasse n'était pas impossible elle devait être bornée et insuffisante ; ils devaient donc résider en temps ordinaire *supra Massiliam*, c'est-à-dire dans une région d'une altitude considérable, relativement à Marseille.

Nous croyons d'autant mieux que les Albices s'occupaient exclusivement de chasse, que César lui-même mentionne, de façon à ne pas s'y tromper, que Domitius se réserve quelques navires et y place les *cultivateurs* et les *pâtres*, tandis que les Albices et les archers avaient rempli beaucoup d'autres navires.

Ces cultivateurs et ces pâtres nous les cantonnons volontiers dans ce qu'on a appelé de tout temps le territoire, le terroir, le *terradou* de Marseille. Quant aux *Albices* proprement dits, comme les auteurs modernes, nous les plaçons dans les Alpes et nous leur donnons Riez pour capitale.

Une preuve qu'on n'a pas fait suffisamment ressortir, c'est que, dans le traité qui suivit la reddition de Marseille, Jules César joignit à la province d'Arles le pays des Albices ainsi que la côte qu'il avait enlevée aux Marseillais. César ne pouvait pardonner évidemment aux Albices d'être venus au secours de Massalia, et il les englobait dans son malheur.

Les Albices ne paraissent pas avoir contracté de nouvelle alliance avec Massilia; les tendances de leurs relations les portèrent plutôt à s'associer avec leurs voisins immédiats.

Dans une étude publiée par M. Mayaux des Tilly (*Congrès archéologique d'Arles*, 1876), on lit ce qui suit :

« Quant à la capitale des Albici, *Reïs Apollinaris*, en communication constante, par le Verdon, avec la grande vallée de la Durance qui lui donnait un débouché vers le Rhône, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que si elle avait un intérêt à étendre ses relations vers le Sud, ce ne pouvait être que jusqu'a la *Via Aurelia*, dans la direction de la mer, c'est-à-dire vers le grand établissement maritime de *Forum Julii* qui se trouvait être en même temps la capitale d'un peuple voisin, et ami les *Oxydii*. Les *Albiciens* constituaient-ils une nation si importante par le nombre et par la puissance que leur capitale, *Reïs Apollinaris*, dut être spécialement desservie par une route et reliée directement à la mer, c'est-à-dire surveillée et maintenue en permanence sous la main du vainqueur ? Nullement. Strabon et Pline se bornent à les mentionner au nombre des peuples qui habitaient la province romaine, et ne leur attribuent aucun rôle extraordinaire dans leurs rapports avec les Romains. »

Mais si Aubagne n'existait pas comme capitale des Albici, au temps de César, peut-on nier absolument que la crête du coteau que couvrent les maisons de la ville moderne fût habité ? Nous n'osons nous prononcer ; mais ce qu'on peut présumer, c'est que le nom lui-même d'*Albania*, suivant la théorie de Masse (de la Ciotat), rappelle les deux mots de *Al* et de *Baou*.

« Dans un grand nombre de noms géographiques de provinces commençant par *al* cette syllabe était considérée comme formée de la préposition *à* et de l'article, dit M. Quicherat, et cela parce que, dans l'usage, on faisait souvent précéder les noms de localités de la préposition *à* qui en devenait partie intégrante. » Les vieux registres de reconnaissances offrent à chaque instant des lieux désignés ainsi : *Terra sita loco dicto* AL FONT, AL BORE, AL REVEST. »

Quant au mot de *baou* qui signifie montagne, on sait qu'il est d'origine sémitique (orientale) ; *bal* que les Provençaux prononcent *baou*, dans presque toutes les langues d'Asie, soit anciennes, soit modernes, désigne quelque chose d'élevé : Baal, Balthazar, Balean, etc. (Silvestre de Sacy).

Al baou voudrait donc dire : *à la montagne*, et cette étymologie nous paraît bien préférable à celle d'*Aoubo*, pointe du jour, et *Alba*, blanche, qui prendraient leur origine dans la blancheur des pics couverts de neige qui entourent cette montagne intermédiaire.

Aucun auteur sérieux ne dit qu'Aubagne ait été quelque chose durant la domination romaine. D'autres écrivains auxquels nous n'ajoutons aucune créance assurent bien que pendant les invasions des Lombards et des Sarrasins « les habitants d'Aubagne bâtirent un château-fort au milieu de leur ville, » mais cette phrase même dénote chez celui qui l'a écrite l'inexpérience la plus complete. Si Aubagne date de cette époque, elle dut commencer comme Cuges, Gemenos-le-Vieux et le manoir de Candolle à la Penne. C'étaient probablement des retranchements élevés sur un point culminant qui s'agrandirent et se modifièrent suivant les ressources des seigneurs qui s'en érigeaient les maîtres.

Couret prétend, mais sans en fournir aucune preuve, que vers 720 « Aubagne bâtit les remparts qui, en partie, entourent encore la ville vieille, le château et l'église principale, et que, vers 736, les Maures rentrant en Provence, s'emparèrent de nouveau de Marseille, d'Aubagne et des villes environnantes. »

Qu'il y ait eu une nouvelle invasion de Sarrasins en 736, personne ne le conteste ; mais quel est le document qui prouve qu'Aubagne était déjà défendu, à cette époque, par des remparts et un château ?

Le même auteur affirme qu'Aubagne est la première ville des Gaules qui reconnut la puissance temporelle des Papes conférée à ces pontifes par Pepin-le-Bref.

Cela nous paraît plus que hazardé, mais ce qui pourrait l'être beaucoup moins, c'est l'érection au temps de Charles Martel de la chapelle de Saint-Michel sur le point culminant du coteau, à l'angle du plateau que l'on appelle encore les Aires.

Tout le monde sait qu'après les grands combats livrés par Charles Martel, la partie méridionale de la France actuelle fut momenmentanément rassurée contre les invasions des Sarrasins, et manifesta sa joie et ses remerciements par la construction simultanée, sur un très grand nombre de points élevés, de chapelles en l'honneur de Saint Michel terrassant le diable. Or, ceci ne fait plus doute : Saint Michel c'est la civilisation et le diable la barbarie ; Saint Michel c'est le chevalier franc vainqueur et le diable c'est le Sarrasin vaincu.

Remarquons en passant combien sur divers points à la fois et à des époques différentes, la Foi a fait construire *sous les mêmes vocables* des quantités d'édifices religieux. Si l'on voulait se livrer à un travail de recherches, fort long sans doute, mais fort intéressant aussi, on finirait par établir, à peu de choses près, que toutes les chapelles de saint Clair sont comtemporaines, que celles de saint Jean sont de la même époque, et ainsi de suite pour saint Pierre, pour saint Michel, pour N.-D. de Santé, pour N.-D. de Lumière, pour N.-D. des Neiges, etc.

Niera-t-on que de nos jours on a élevé ou établi dans des églises déjà existantes bon nombre de chapelles en l'honneur de N.-D. de la Salette et de N.-D. de Lourdes ?

Cela prouve que le culte a ses modes de manifestation comme tout le reste et que chaque siècle a son cachet particulier indiqué par la mode.

L'extermination des Sarrasins fut donc saluée par l'érection de nombreuses chapelles en l'honneur de l'archange saint Michel et le coteau occupé de nos jours par la plus grande partie d'Aubagne, fut couronné lui-aussi par ce signe de la grande victoire.

Cette chapelle est appelée dans les actes de 1079, 1113, 1135, de *Saint-Michel-du-Plan*, le plan étant évidemment cette surface relativement plane qui constitue le plateau d'Aubagne et non la plaine alors envahie par les eaux, qui s'étend depuis Saint-Pierre jusqu'au mamelon d'Aubagne.

Elle se trouvait sur l'emplacement occupé de nos jours par la chapelle des Pénitents noirs. (Dr Barthélemy).

C'est, croyons-nous, le point de départ d'Aubagne, si l'on ne veut pas admettre son origine celtique ou ligurienne qui, pour nous, n'est pas invraisemblable.

Ce qui est certain c'est que dans le courant du xe siècle, la baronie d'Aubagne faisait partie de la vallée de Trets, lorsque Boson II, comte de Provence, vers l'année 940, l'unit à la vicomté de Marseille, pour faire de celle-ci l'apanage de Pons, le dernier de ses enfants.

Aubagne n'était pas encore une ville proprement dite, ce n'était pas même un château-fort ; les termes de la charte de Saint-Victor n° 17, de l'année 1005, le font entendre suffisamment :

« .... Ego Guillelmus et ego Fulcho cedimus et donamus sancte matri ecclesie, domni videlicet Dei et Sacro Sanctoque altari quod est in honore beatorum apostolorum Petri et Pauli consacratum, aliquid de nostro alode, quod est in comitatu Massiliense, *in villa que vocatur Albanea*, ego videlicet Guillelmus unam modiatam de terra culta et ego Fulcho unam modiatam de vinea. »

(Moi Guillaume et moi Foulques nous cédons et nous donnons à notre sainte mère l'Eglise soit au Seigneur Dieu et au Très Saint Autel qui est consacré en l'honneur des bienheureux Apôtres Pierre et Paul une partie de notre avoir qui est dans le Comté de Marseille, dans le quartier qu'on appelle Aubagne, savoir : moi Guillaume une parcelle de terre labourable, et moi Foulques une parcelle de vigne.)

Villa, pour nous, est un *quartier rural* ou partie de territoire renfermant des habitations disséminées. La charte de Saint-Victor n° 43, du 8 janvier 1014, le fait mieux entendre encore :

« ...Ego Guillelmus et Fulcho, frater meus, Dei gratia, vicecomites et uxores nostre, Aicelena et Odila et filii mei, domnus videlicet Pontius, Massiliensis episcopus, Guilielmus et Aicardus, Fulcho et Gauzfredus..... donamus Deo et Sancto Victori martyri..... ecclesiam que est dedicata in honore Sancti Mitrii martyris et Sancti Martini et Sancti Laurentii, in comitatu Massiliensi et *in territorio quod dicitur Albania*....., et ipse alodis habet terminos in fluvio quem dicunt Vuelna.....

(Moi Guillaume et Foulques, mon frère, par la grâce de Dieu, vicomtes, et nos épouses Aicelène et Odile et mes fils, savoir, Messire Pons, évêque de Marseille, et Aicard, Foulques et Gausfred nous donnons à Dieu et à Saint-Victor, martyr, l'église qui est dédiée à Saint Mitre, martyr, à Saint Martin et à Saint Laurent, dans ce comté de Marseille et dans le territoire qu'on appelle Aubagne et cette propriété a pour limites la rivière qu'on appelle l'Huveaune).....

Dans une autre charte relative à Saint-Jean-de-Garguier, et dressée en juin 1030, (charte n° 48 du *Cartulaire*), le mot de *Villa* est encore employé :

« Acta carta ista in *villa que muncupant Albania*, »

(Cette charte a été rédigée dans le quartier rural que l'on appelle Aubagne).

La Charte n° 56, de l'année 1035, montre l'alliance des deux termes de quartier et de territoire :

« Ego Vilelmus et Fulco, ... donamus aliquid monasterio Sancti Victoris quod contingit nobis ex parte genitoris : hoc est obedientiam Sancti Michaelis. Volumus ut a nullo ignoretur quod hœc obedientia in *territorio ville Albanie* habetur.

(Moi Guillaume et Foulques nous donnons au monastère de Saint-Victor une partie de ce que nous tenons de notre père, c'est-à-dire les dépendances de Saint-Michel. Nous voulons dire, afin que personne ne l'ignore, que cette dépendance est dans le territoire du quartier rural d'Aubagne).

Enfin, une autre charte de l'année 1056, n° 1073, par l'emploi même du mot de *Castellum* appliqué à Auriol, mis à côté de celui d'Aubagne, démontre qu'Aubagne n'existe encore qu'à l'état de quartier.

« Que villa habet consortes : ex uno latere *territorium ville que dicitur Albanea* : ex alio, terras de Auriol castello : de tercio montem magnum Guarnabam vocitatum. »

(Ce quartier a pour tenants, d'un côté le quartier qui s'appelle Aubagne, d'un autre les terres du château d'Auriol et du troisième la grande montagne qui s'appelle Garlaban).

Ce n'est pas avant le XIIe siècle que des murs sérieux furent élevés et qu'Aubagne put être désignée sous l'appellation de *Castrum.*

« La possession du château et celle de l'église, sous le titre de S. *Salvatoris de Albanea*, dit Mortreuil, furent confirmées à l'évêque de Marseille, par la bulle d'Anastase IV, du 30 décembre 1153, et dans la transaction du 23 mai 1163, elles furent cédées au Chapitre de la Major. Les vicomtes de Marseille n'ont possédé cette localité que sous la suzeraineté de ce Chapitre, à charge d'hommage et de redevance censuelle. Les aliénations partielles qui en ont été faites n'ont été consenties qu'avec droit de retour. Le prévôt du Chapitre était seigneur d'Aubagne et de sa vallée ; l'archidiacre était prieur prébendé de l'église. »

En l'année 1164, Frédéric Barberousse confirma l'inféodation de tous les priviléges, droits et possessions de l'église de Marseille sur le château d'Aubagne. Frédéric Barberousse avait eu de grandes discussions avec le Pape Adrien IV, et il soutenait le schisme soulevé par l'antipape Victor. Pierre, évêque de Marseille, profita de ces circonstances pour faire confirmer par l'empereur, comme il l'avait fait par le Saint-Siége, les priviléges et les possessions des biens de son église. Aubagne fut compris dans cette dépendance, sous la redevance de deux *recettes. Castrum de Aubania cum territorio et pertinentiis suis et duos recettos pro censu ejusdem Castri.* »

Le successeur de Frédéric confirma cet acte en 1180, et Frédéric II en l'an 1200. Cette même année, le Chapitre de Marseille inféoda la baronie d'Aubagne à Hugues de Baux.

Ce n'est qu'à partir de ce moment que la ville commence à mériter un autre nom que celui de villa.

Jusque là, les maisons d'habitations, ainsi qu'on l'a remarqué pour tant d'autres villages de Provence, devaient être fort restreintes pour tenir dans l'enceinte des murailles au bas du château récemment élevé ; elles étaient toutes sur la déclivité de la colline, et ce n'est que plus tard que se bâtit le premier faubourg qui fut appelé primitivement *Bourg de Barral* et *Bourg* d' *Embarral* à cause des propriétés qu'y possédait Barral de Baux. (Dr Barthélemy).

II

Les actes ou documents relatifs à Aubagne, portant la date du XIIIe siècle, sont tous relatifs à des partages, des échanges, des payements ou des réclamations de la totalité ou d'une partie d'Aubagne.

Le 14 juin 1212, a lieu le partage de la vicomté de Marseille entre Roncelin, Hugues de Baux et Giraud Adhémar. Nous donnons une partie du texte de cet important document. (Charte de Saint-Victor, n° 930).

« Ex hujus publice scripture serie omnibus in posterum elucescat quod dominus Roncelinus, Ugo de Baucio et Giraudus Aimarus, vice-comites et domini Massilie, volentes totam terram vice-comitatus Massiliensis, pertinentem quocumque modo ad seipsos et ad dominium Tolonei inter se dividere... ita in divisione convenerunt et ita diviserunt in tres partes tantum totam terram dictam.

« Post hœc, predicti tres domini et vice-comites Massilie diviserunt concorditer totum afare quod ipsi habebant.... in castro Albanie et ejus territorio seu tenemento.

« In qua quidem divisione obvenerunt per sortem ad dictum dominum Ugonem de Baucio sive ad partem ejus, hec que sequntur..... tercia pars tantum Albanie... scilicet telicia castris dicti castri, quod erat vicecomitum Massilie et tota curtis usque ad barrium ejusdem castri et area et pars illa que se tenet cum eadem area et superior condamina que dividitur cum domina Sarda et media pars prati et pars vinee ex parte castri de Gemenas et prima pars orti ex parte domus et domus fornarie, etc., et homines qui habebant ante divisionem istam pro dominis XLV modiatas terre et serviebant annuatim XXXI solidos et III denarios regales et VIII eminas annone et II gallinas et I fogassam, que predicta servicia deinceps debent facere dicto domino Ugoni de Baucio et suis.

« Item in divisione predicta obvenerunt quoque per sortem ad dominum Roncelinum... alia tercia pars Albanie, hec videlicet : coquina staris dicti castri et retrocurtis et mediatas turris ejusdem staris et fronteria turris ex parte ecclesie et superior fascia majoris condamine que est justa fasciam rotundam, riali in medio et fascia illa que est justa illam fasciam que se tenet cum area et pars prati que est ex parte castri Albanie et pars vinee claperii et media pars orti... et homines qui habebant ante divisionem istam pro dominis XLVII modiatas terre et serviebant annuatim XXVII solidos minus II denariis et VI eminas annone et II gallinas et I fogassem, que predicta servicia debent deinceps facere dicto domino Roncelino et suis juris vel rei successoribus.

« Item in divisione predicta obvenerunt per sortem ad dictum dominum Giraudum Ademari hœc que sequentur et alia pars Albanie, hœc videlicet : sala et omnes domus que sunt inter salam predictam et turrim et tota fronteria sicut extenditur usque

ad barrium quod claudit meta et fascia rotunda et fascia que est juxta illam que se tenet cum vallato et pars prati que est ex parte vallis Agnegle et pars vinee ex parte Peracii et pars orti que confrontatur cum orto Berengarii de Valle Bella et mediatas turris. Et homines qui habebant ante divisionem istam pro dominis XLVII modiatas terre et serviebant annuatim XXXVII solidos et II denarios et III gallinas et III fogassas etc.

« Nullus ipsorum trium dominum vel eorum sucessores potest vel debet facere furnum aliquo tempore nec molendinum in Albania nec in tenemento ejusdem castri sine voluntate expressa et consensu aliorum dominorum vel eorum successorum. Item fuit dictum quod homines alicujus trium parcium, plures vel singuli non possint transferre domicilium suum vel se ipsos mutare in predictis partibus aliorum, nisi de consilio et voluntate expressa illius domini vel successorum ejus de cujus vel quorum parte et dominio vel seinoria domicilium suum vel se alibi ad aliquam aliam partem de partibus predictis se transferrent se transferre vel mutare vellent. »

(Que de la suite de ces écrits publics il ressorte pour tous ceux qui naitront à l'avenir que Messire Roncelin, Hugues de Baux et Giraud Aimar, vicomtes et seigneurs de Marseille, voulant faire entre eux le partage de tout le territoire de la Vicomté de Marseille leur appartenant ainsi que les domaines de Toulon convinrent de cette division et partagèrent effectivement cette terre en trois parties.

En conséquence les trois dits seigneurs et vicomtes de Marseille partagèrent à l'amiable tout le domaine qu'ils avaient dans le château d'Aubagne et son territoire ou tènement.

Dans ce partage il obtint par l'effet du sort au seigneur Hugues de Baux et dans sa part ce qui suit : la troisième partie d'Aubagne, savoir: la fabrique des tuiles destinées aux constructions dudit château qui était des vicomtes de Marseille et toute la cour jusque au dit rempart dudit château et l'aire et la partie qui est jointe à l'aire et la bastide la plus élevée qui la sépare de dame Sarda et la partie intermédiaire du pré et la partie de la vigne qui est du côté du château de Gémenos et la premiere partie du jardin du côté de la maison et la maison du four, etc., et les habitants qui avant ce partage tenaient pour les seigneurs 45 parcelles de terre et leur comptaient chaque année 31 sous et 3 deniers régaliens et 8 émines de blé et 2 poules et 1 fougasse, ces habitants devront à l'avenir faire le même service aux seigneurs Hugues de Baux et aux siens.

De même dans ledit partage obtinrent par voie du sort au seigneur Roncelin, une autre troisième partie d'Aubagne savoir : la cuisine de la maison dudit château et de l'arrière cour et la moitié de la tour de la même maison et la limite de la tour du côté de l'église et le champ supérieur de la plus grande bastide qui est en regard du champ rond, le ruisseau au milieu, et ce champ qui est tout près du du champ qui touche a l'aire et cette partie du pré qui est du côté du château d'Aubagne et une partie de la vigne du clapier et la partie du milieu du jardin... et les habitants qui avant ce partage tenaient, pour les seigneurs, 47 parcelles de terre et leur payaient, chaque année, 27 sous moins 2 deniers et 6 émines de blé et 2 poules et 1 fougasse devront à l'avenir remplir les mêmes obligations vis-à-vis ledit seigneur Roncelin et aux successeurs de lui ou de son avoir.

De même dans ledit partage obvinrent par la voie du sort audit seigneur Giraud Adhemar ce qui suit et l'autre partie d'Aubagne, savoir : la maison seigneuriale et toutes les maisons qui sont entre ladite maison et la tour, et tous les terrains la bornant qui s'étendent jusqu'au rempart que ferme la borne (*meta*), et le champ rond, et le champ qui est près de celui qui se joint avec le fossé et la portion du pré qui est du côté de Val Agnel et la partie de vigne qui est du côté de Perace et la partie du jardin qui confronte avec le jardin de Berenguier de Valbelle et la moitié de la tour. Et les habitants qui antérieurement à ce partage, tenaient pour les seigneurs 47 parcelles de terre et leur payaient par an 37 sous et 2 deniers et 3 poules et 3 fougasses, etc.

Aucun des trois seigneurs ou leurs successeurs ne peut ni ne doit faire de four dans aucun temps ni de moulin dans Aubagne ni dans le territoire de ce même château sans la volonté expresse et le consentement des autres seigneurs ou de leurs successeurs. Il fut en outre décidé qne aucun des hommes de chacune des trois parties ne pourrait changer son domicile ou se transférer dans une des autres parties sans le consentement et la volonté expresse du seigneur ou de ses successeurs de la partie, domaine ou seigneurie de laquelle ledit habitant voudra s'éloigner pour transporter son domicile dans une des autres parties précitées).

En 1224, Hugues de Baux qui avait emprunté à un nommé Rotond, d'Aubagne, la somme de 210 livres royales couronnées, hypothéquées sur sa seigneurie d'Aubagne. voit cette créance cédée à la Commune de Marseille par ledit Rotond.

«... Anno incarnationis millesimo du-

centesimo vicesimo quarto, indictione quartâ decimâ, quarto nonas novembris, sit notum omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Rotundus, de Albanea, do et cedo et manda Spino de Surrexina, protestati Massilie, nomine Civitatis et Universitatis Massilie et per eam recipienti, omnia jura et omnes actiones reales et personales, directas et utiles, mixtas et rei persecutorias quas habeo, ut visus sum habere, ut debeo, contra dominum Hugonem de Balcio et dominam Barralam, ejus uxorem et eorum bona, occasione ducentum decem librarum regalium coronatarum quas mihi debebant ex contractibus ab eisdem conjugibus factis per quibus obligaverunt mihi pignori totum dominium, rationem et omnia jura que habebant in castro Albaneo ut extra ut in ejusdem territorio, sive essent justicie, pedagia, ut lesde, ut furnagie, ut mouture, ut census, ut landimia, ut quecumque alie exactiones, ut jura que ibi habebant. »

(L'an de l'incarnation 1224, la quatorzième indiction, le quatre des nones du mois de novembre, qu'il soit connu de tous, tant présents que futurs, que moi Rotond, d'Aubagne, je donne et cède à Spino de Surrexima, podestat de Marseille, recevant au nom de la Commune, tous les droits et toutes les actions réelles et personnelles, directes, utiles, mixtes, que j'ai contre le seigneur Hugues de Baux et la dame Barrale, son épouse, et leurs biens, à l'occasion de deux cents livres royales couronnées qu'ils me doivent et pour lesquelles il m'ont engagé le domaine et les droits qu'ils avaient sur le château d'Aubagne et sur le territoire de ce château, consistant en juridictions, péages, leides, moutures, cens, etc.)

En 1227, nous voyons le Chapitre de Marseille, élever la prétention de reprendre le tiers de la terre d'Aubagne, sous le motif que l'on avait cessé de payer la cense.

En 1229, la troisième indiction, le 17 de calendes de février dans un acte passé.·. entre noble Hugues de Baux et sa femme dame Barrale et ses fils Gilbert et Barral d'une part, et Guillaume de Rocafolio, consul et syndic de Marseille, il est dit :

« Item statuimus, mandamus et ordinamus et arbitramur ut dictus syndicus et ipsa universitas ville vice-comitalis Massilie restituant terciam partem castri Albanee cum pertinenciis suis liberam et absolutam ab omni debito et obligatione communis Massilie et specialiter, ab ea obligacione siqua forte tenetur ut tenebatur dicta tercia pars Bertrando d'Albanea et ab omni impedimento facto ut dicto, seu culpa communis Massiliensis contingenti. »

(Nous statuons que le dit syndic et l'université elle-même de la ville vicomtale, restituent la troisième partie du château d'Aubagne avec ses dépendances, libre et dégagée de toutes dettes et obligations, et spécialement de ce qui pourrait revenir dans cette troisième partie à Bertrand d'Aubagne, ainsi que de tout empêchement dérivant du fait de la faute de la Commune de Marseille.)

En l'année 1230, Raymond-Bérenger, comte de Provence, requiert les évêques de Marseille et de Toulon, et les seigneurs de Solliers, arbitres élus pour la terminaison de son procès avec les Marseillais, de remettre entre ses mains les châteaux de Saint-Marcel, d Aubagne, de Roquefort, de Brégançon et d'Hyères, dont ils étaient dépositaires. Cette restitution s'opéra en conséquence.

En 1240, Barral de Baux , à court d'argent, fait un emprunt aux Marseillais.

« In nomine Domini, anno incarnationis ejusdem millesimo ducentesimo quadragesimo, notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Barralius, dominus de Baucio, filius quondam domini Ugonis de Baucio, confiteor et in veritate recognosco vobis Guillelmo de Mari et Petro recipientibus nomine communis et per ea me a vobis habuisse et recepisse, tradentibus mille centum libras, quas promitto vobis dictis syndicis dare et solvere ad hoc festo Sancti Michaëlis proximo revientis usque ad tres annos proximos completos, pro quibus mille centum libras obligo et trado vobis dictis syndicis et per vos dicto communi nomine et illas duas partes per indiviso quos ego habeo et teneo in castro Albanie, in juridictionibus vel proprietatibus tam juxta dictum castrum quam in ejus territorio, ita castrum de Rochaforti et jus quod ibi habeo vel teneo tam infra dictum castrum quam extrà. »

(Au nom du Seigneur, l'an de l'incarnation 1240, qu'il soit connu de tous, tant présents que futurs, que moi, Barral, seigneur des Baux, fils du seigneur Hugues de Baux, j'avoue et reconnais, en vérité, avoir reçu de vous Guillaume de Mari, et Pierre..... agissant au nom de la Commune et me les prêtant, onze cents livres, que je promets de vous rendre dans l'espace de trois ans, qui commenceront à la fête de Saint Michel prochain ; pour ces onze cents livres je livre, à vous et pour vous, à ladite commune, les deux parts par indivis que j'ai sur le château d'Aubagne et sur les juridictions et propriétés de ce dit château et de son territoire, ainsi que le château de Roquefort et les droits que j'ai sur ce château et dans son territoire).

En 1243, Gilbert de Baux fait donation au Comte de Provence des terres d'Aubagne,

de Saint-Marcel, de Ceyreste , du Castellet, de la Cadière, de Cuges. et de Roquefort.

Le 9 août 1300, est dressé l'acte où sont stipulées les franchises et libertés de la commune d'Aubagne :

« Entre magnifique homme le seigneur Bertrand de Baux, seigneur des Baux, par la grâce de Dieu, comte d'Avellin, seigneur du château d'*Albanea*, du diocèse de Marseille, d'un côté, et, de l'autre, Pons Rostang, Raymond Mayffredi, Guillaume Robaud et Bertrand Messiou, syndics, recteurs et procureurs de l'Université d'Aubagne, et de chacune des personnes de ladite université et en leur propre nom. »

Mentionnons quelques-uns des articles les plus curieux de cette pièce fort longue puisqu'elle a 28 pages de caractère compacte du format in-8°. Quant au reste nous renvoyons le lecteur au travail publié par M. le docteur Barthélemy (*Congrès* archéologique d'Arles, 1876, page 372, et suivantes).

« Le seigneur aurait à payer pour une poule, neuf deniers de coronat, soit onze deniers royaux. Les autres denrées seraient pour lui au prix commun tel qu'il était connu du bayle et de l'un des syndics. On ne les livrerait qu'après en avoir reçu le prix, à moins que le seigneur en donnât bon et suffisant gage, *pignus*, lequel gage les créditeurs seraient tenus de le garder à disposition pendant six semaines. Au bout de ce temps, ils pourraient le donner en gage eux-mêmes.

« Au temps des moissons, les habitants seraient tenus de fournir la paille pour les besoins de l'albergue du seigneur. L'albergue recevrait aussi les pèlerins et les étrangers.

« Tous les hommes habitant le lieu d'Aubagne ou qui viendraient l'habiter, devraient pour leur feu payer tous les ans, le jour de la Nativité de N.-S., douze deniers couronnés ou l'équivalent.

« Les troupeaux du comte seraient soumis à la taxe (amende) comme les autres.

« La taille devrait être levée pour le mariage de la fille ou des filles du comte ; pour la profession de chevalier du fils ou des fils; pour la prise d'habit de religieuse par les filles du comte ; pour le voyage à la Terre-Sainte ; pour l'achat d'une terre ou cense coûtant mille livres et au-delà. La somme à payer par feu dans toutes ces occasions serait de trois sous royaux.

« Ces arrangements furent considérés comme des priviléges, et les habitants les achetèrent au comte au prix de 26,000 sols de Provence.

Cette pièce fut signée: Apud Albaneam, infra fortalicium, in albergo domini comitis predicti, sclicet in curte (A Aubagne, au-dessous du fort, dans le domicile du comte, c'est-à-dire dans la cour).

Durant les guerres qui désolèrent la Provence, sous la reine Jeanne, Aubagne joua un certain rôle. Faisons un emprunt à Ruffi :

« En ce même temps, Carlotus Simonis, capitaine de Grasse et de son district, écrivit aux Marseillais et leur représenta qu'il avait sous sa conduite mille hommes portant bouclier, cinq cents arbalétriers et cent cavaliers ; qu'il était nécessaire de joindre ces troupes avec celles de Marseille pour aller combattre les ennemis. Les Marseillais lui firent réponse qu'il fallait prendre l'ordre du Sénéchal de Provence, à qui ils promirent d'en donner avis et de l'avertir ensuite de tout ce que ce seigneur trouverait bon de faire. J'estime que le Comte d'Avelin eut connaissance de ce dessein, et que dans l'appréhension qu'il eut que les Marseillais ne se joignissent avec ce capitaine: pour détourner ce coup, il envoya des troupes tirées d'Aubagne, de Saint-Marcel et de ses autres terres, qui sous la conduite d'un prêtre de Salon, nommé Calagaspacum, coururent aux environs de Marseille et prirent tout ce qu'ils purent rencontrer.

« Les habitants d'Aubagne apréhendant que les Marseillais n'eussent du ressentiment de ce qu'ils venaient de faire, les envoyèrent prier de les considérer comme leurs amis ; les Marseillais répondirent que s'ils se tenaient dans leur devoir, qu'ils reconnussent la Reine, et qu'ils ne fissent aucun tort à ceux qui leur porteraient des vivres, qu'ils les traiteraient en amis : et en cas qu'ils fissent le contraire qu'ils leur courriraient sus. Les habitants d'Aubagne promirent de ne donner aucun sujet de plainte aux Marseillais; mais comme ils ne tinrent pas parole, les Marseillais firent sortir leurs troupes, sous la conduite de Jean d'Olioules et de Jean de Senis, deux de leurs citoyens, qui prirent Aubagne par force et s'en rendirent les maîtres.

« Cette prise fut suivie de celle du château et du Bourg de Saint-Marcel. Isnard Eiguesier, citoyen de Marseille et l'un des capitaines de sa milice, s'en rendit maître le premier octobre de l'année 1357, partie à force d'armes, partie par traité et en composition. Après y être entré il y laissa des troupes suffisantes pour la garder, commandées par Bérenger Montagn et Pierre de Lambesc, marseillais. Le château de Roquefort se rendit alors sans se faire battre.

« Au mois d'Avril de l'année suivante, Bernard Boniface et Jean Joli, notaire, députés vers la reine et le roi Louis, son mari, retournèrent à Marseille avec quantité de patentes qui leur avaient été accordées, dans l'une desquelles ces Princes disaient aux Marseil-

lais qu'ils avaient appris avec grande joie la généreuse action qu'ils avaient rendue, lorsqu'ils ont pris les armes contre ceux qui troublaient la Provence, qu'ils ont repoussé leurs efforts avec tant de courage, qu'ils en avaient fait éclater leur constance et leur sincère fidélité; leur déclarant qu'ils se disposaient à venir en Provence pour courir avec eux un même sort; que leur cause était tellement attachée à la leur qu'elle ne pourrait jamais en être désunie par aucun contretemps, puisque la solidité de leur foi et la fermeté de leur persévérance la maintiendraient toujours dans le même état: que cependant ils leurs envoyaient leurs ambassadeurs, avec toutes les expéditions qu'ils avaient souhaitées, après avoir accepté agréablement toutes leurs demandes, avec toute la considération que méritaient ceux qui les avaient envoyés, qu'ils estimaient dignes et de leur royale gratitude et de leurs bonnes grâces.

« Ce fut pour lors qu'ils confirmèrent aux Marseillais la donation qui leur avait été faite du lieu de Saint-Marcel. Et d'autant que les Marseillais apréhendaient que le comte d'Avelin ne se saisit un jour de son château d'Aubagne, et que par ce moyen il ne lui fut facile de leur courir sus et de détruire leur terroir: sur la demande qu'ils firent à leurs majestés, de la démolition de cette forteresse: elles ordonnèrent par des lettres patentes du même jour (9 mars 1358) adressées au Sénéchal de Provence ou à son lieutenant, de démolir tout à fait le château d'Aubagne aux dépens des deniers roïaux: dans ces lettres patentes, ces princes donnent cet éloge aux Marseillais, *que leur foi était constante, solide et inébranlabre.* Mais comme outre ce château il y en avait encore d'autres aux environs du terroir de Marseille qui par force ou par intelligence pouvaient être pris par l'ennemi, qui à la faveur de ces retraites assez voisines leur aurait causé beaucoup de dommage, Louis et Jeanne permirent encore aux Marseillais qu'aussitôt qu'ils se seraient rendus maîtres de quelque château où l'ennemi aurait été reçu, ils les démolissent; ne prétendant pas pourtant comprendre les châteaux que le comte d'Avelin aurait pris par force, après une vigoureuse résistance du côté des assiégés, et sans aucune faute des seigneurs propriétaires; car en ce cas ils voulaient qu'ils fussent rendus à ceux à qui ils apartenaient. »

La maison des Baux se maintint en possession d'Aubagne jusqu'en l'année 1426, où mourut Alix de Baux, épouse d'Odon de Villars.

Celui-ci dût laisser quelques bons souvenirs, car il avait permis de *pêcher* dans l'Huveaune et de chasser aux perdrix suivant la *coutume antique*. Il avait exempté aussi ses vassaux du droit de latte et de *pena follide* auquel étaient assujettis des débiteurs qui laissaient porter plainte contre eux, ou qui ne payaient pas les amendes dans le temps prescrit.

A la mort d'Alix la cité d'Aubagne fut annexée au comté de Provence.

En 1438, René l'érigea en baronie et la vendit à Charles de Castillon, au prix de 8,000 florins, destinés à couvrir les frais d'achat de trois gros navires génois appelés: *De Auria* (Doria), de *Spinola* et de *Corsa* devant servir a transporter le roi René et son armée de Marseille en Sicile. La reine Isabeau de Lorraine avait elle-même amené ces navires du port de Naples en Provence, mais René recouvra la baronie, en 1459, pour trois mille écus, usant de la faculté de rachat contenue dans l'acte d'aliénation, sans qu'il fût dérogé aux droits seigneuriaux de la prévôté.

Ce même prince donna, deux ans plus tard, la terre d'Aubagne à sa femme Jeanne de Laval; mais cette princesses s'aliéna bientôt l'affection de ses vassaux.

Bien que les eaux aient appartenu de tout temps aux communes, la reine prétendit un jour (1461) doubler le droit de mouture, sous prétexte qu'elle était maîtresse des eaux courantes d'Aubagne. Une sédition fort vive eut lieu; elle se plaignit et fit des menaces, mais l'année suivante elle donna des lettres d'abolition.

« La ~~reine~~ Jeanne qui ne fréquentait pas les Aubagnens dont elle était peu aimée, dit Couret, passait le pont pour aller jouir du beau parc situé sur la rive droite de la rivière. »

Ce pont, nous dit M. Barthélemy, existait déjà en 1243, puisqu'il est cité dans le testament de Gilbert de Baux et ne fut démoli que lors du changement du lit de la rivière, en 1840.

« Un petit escalier, dont on voyait naguère les traces, conduisait du pont au château bâti sur le point culminant de la ville, dont le versant Nord sur l'Huveaune était planté d'arbres d'agrément, dans un terrain retenu par quatre ou cinq étanches. Du côté du Sud, il était entouré d'un rempart couronné d'embrasures, surtout vers la porte dite *Beau Bernard*. Du côté de l'Est il était contigu au prétoire de justice qui était attenant aux prisons. »

Ce pont dont nous parlons était fort étroit et ne pouvait donner passage qu'aux piétons et aux bêtes de somme.

Quant au château proprement dit et à l'enceinte du village, il n'est pas bien difficile d'en retrouver, même aujourd'hui, des traces importantes. La partie supérieure que nous appellerons la plate forme est au-devant de l'église paroissiale, mais séparée de ce

terrain inégal qui précède la porte de l'édifice religieux par un mur moderne. Le mur ancien de soutènement, vulgaire et privé de son appareil, suit une ruelle à la pente rapide et tournant brusquement vers l'E.

Tout cela est dans un tel état de désordre qu'on ne peut s'empêcher de le trouver indigne d'une ville de l'importance d'Aubagne.

Un peu plus bas, on aperçoit une porte ogivale qui marque bien l'entrée du château, et plus bas encore une ligne de remparts sur laquelle s'ouvrent des fenêtres et des portes de maisons, allant de l'E. à l'O. avec deux tours carrées ayant l'une une porte ogivale et l'autre une porte cintrée.

L'aspect des rues, des maisons et des fortifications est misérable.

Jeanne de Laval étant morte, René reprit une seconde fois possession de la terre d'Aubagne, mais en 1473, il l'échangea avec Jean Alardeau, évêque de Marseille, contre les terres de Saint-Cannat, d'Alleins et de Valbonnette. L'acte fut signé le 28 février, dans le cloître des Carmes à Aix.

« Les deux seigneurs auxquels était adressée l'exécution, lit-on dans l'*Antiquité de l'église de Marseille*, en mettant l'évêque en possession d'Aubagne, de la baronnie, de ses dépendances, de ses membres et de leurs châteaux, le conduisirent au château ou forteresse d'Aubagne, dont ils lui remirent les clés et celles de la ville. »

« Les syndics de la communauté d'Aubagne, lit-on un peu plus loin, Jacques Albert, Isnard Foulques et Jean Jourdan, se soumirent, à condition que l'évêque jurerait l'observation et la conservation des priviléges, des exemptions et des anciens usages d'Aubagne. L'évêque ayant rempli sur le champ cette condition, les syndics quittèrent leurs ceintures pour marquer leur obéissance et, tête découverte, les mains jointes et à genoux, ils lui rendirent hommage et prêtèrent serment de fidélité entre ses mains. L'évêque de Marseille devint donc baron d'Aubagne et seigneur juridictionnel dudit lieu, avec la mouvance des terres de Cuges, Jullians, Roquefort, le Castellet, Cassis et Saint-Marcel. »

III

Le XVIe siècle inaugure son arrivée par un des plus terribles fléaux ; en 1503, la peste s'abat sur la Provence, et la terreur s'empare des habitants d'Aubagne, au point que ceux-ci abandonnent en masse la ville et la laissent déserte.

Les invasions des armées de Charles-Quint furent moins désastreuses pour Aubagne que pour d'autres localités ; aucun document ne prouve que la ville ait été rançonnée par elles. Moins heureux, les faubourgs de Marseille furent détruits, non par les ennemis, mais par les habitants eux-mêmes qui dûrent démolir un certain nombre d'édifices dont l'existence eut été un obstacle à la défense de la place.

Entre autres constructions considérables, il fallut raser le palais épiscopal. C'est cette circonstance qui détermina les évêques à résider dans leur château d'Aubagne pendant un certain nombre d'années.

En 1579, Marseille fut frappée de deux terribles fléaux : la peste et la famine..... « Aubagne, la fille et la pourvoyeuse de cette grande cité, dit Couret, partage ses infortunes. Les trois-quarts de sa population furent enlevés, le reste s'enfuit et alla s'établir sur les côteaux aérés de Gardelaban et dans le quartier salubre de Solans. »

Les guerres de religion désolèrent la Provence. « En 1585, lit-on dans l'*Antiquité de l'Eglise de Marseille*, l'évêque se retira dans son château d'Aubagne qui était fortifié. En 1587, Lavalette, gouverneur de la Provence, s'empare de la ville ouverte. L'évêque Frédéric Ragueneau va rejoindre Lavalette, et ils se retranchent dans le château avec une forte garnison que grossissaient les habitants d'Aubagne. »

La plupart des bourgs étaient occupés par les royalistes. Aix et Marseille étaient comme étranglées par une multitude de petites garnisons qui tenaient les routes, interceptaient les communications et ruinaient le commerce. L'armée ligueuse entra en campagne le 20 août.

Laissons à Masse le soin de raconter les péripéties du siége d'Aubagne.

« Pendant que de Vins dégageait Marseille et Aix, en soumettant les places royalistes voisines, le comte de Carcès venait assiéger Aubagne, avec deux canons, cent chevaux et douze cents miliciens marseillais commandés par Charles de Cazaulx, de Rémezan, Nicolas de Cépèdes, de Septèmes, Jean Tarron, Fouquier et Barban. La place était défendue par Belloc, frère de Romefort, tué naguère sous les murs de Lambesc, et par le provençal Guillerme, jeunes officiers peu expérimentés dans l'art de la guerre et qui, au dire de Du Virailh, « employaient plus « de temps à saccager les bonnes maysons « du lieu qu'à réparer ses murailles.

« Les ligueurs rencontrèrent plus de résistances qu'ils n'attendaient et furent obligés de battre en retraite, après une première attaque, jusqu'au quartier de la Millière, à plus d'une lieue d'Aubagne. De Vins, prévenu de l'état des choses par une lettre de Carcès, accourut de Bouc avec deux cents arquebusiers à cheval. Trouvant les ligueurs découragés, il voulut reprendre l'offensive et se rapprocha de la place avec toutes ses

troupes. Il arrivait en vue des portes quand il fut informé que La Valette, ayant appris, à Hyères, le danger que courait la garnison, était parti en toute hâte pour la dégager et venait d'entrer dans Aubagne avec sept cents reitres et cinq cents arquebusiers.

« De Vins n'osa pas tenter l'aventure, en quoi il agit sagement, car la majeure partie de ses soldats se composait de volontaires marseillais venus pour piller bien plus que pour combattre. Il se retira en bon ordre, sur un coteau voisin, où il campa, malgré les pressantes sollicitations des Marseillais qui voulaient se retirer dans leur ville, en abandonnant l'artillerie « criant qu'on ne « delvait point laisser surprendre et hazar- « der les hommes pour saulver deux canons, « la perte desquels ne montait deux liards « par teste. » Il rangea ses troupes en bataille, l'infanterie sur la crête du coteau, l'artillerie flanquée de la cavalerie en avant-corps dans la plaine et attendit les événements.

« Dans la soirée, La Valette sortit d'Aubagne, et comme il n'avait voulu que dégager la garnison, il évacua la ville le lendemain matin au point du jour, et se dirigea sur Toulon. Un grand nombre d'habitants le suivirent et se réfugièrent à Saint-Maximin.

« Le même jour, 6 septembre 1589, De Vins entra dans la place et l'abandonna aux Marseillais qui la mirent à sac et incendièrent les maisons de l'évêque Frédéric Ragueneau. »

Les archives de la communauté furent volées. Un capitaine du nom d'Augier les rendit plus tard aux consuls contre une somme de 125 écus.

Cela prouve suffisamment que ces archives, ainsi qu'on le répète assez volontiers, n'avaient pas été transportées dans le château de Cassis et brûlées avec tout ce qu'il renfermait, par un corps détaché de l'armée de Charles-Quint, lors de l'invasion de 1524.

L'affaire que nous venons de raconter assez longuement, constitue le fait saillant de l'histoire d'Aubagne. La ville fut reprise sans difficulté en 1592, par le duc d'Epernon.

La Provence renaît au repos après l'assassinat commis sur la personne de Casaulx par le capitaine Libertat, qui paraît avoir tenu ses premières conférences avec ses complices dans la maison de l'un d'eux, Nicolas de Causset, laquelle était à Aubagne.

Les années s'écoulent sans que nous ayons rien de vraiment remarquable à consigner. Mentionnons en bloc les faits suivants : 1599 et 1630, pestes qui ravagent Aubagne; 1652 et 1657, tenue dans la ville des Etats de Provence; 1640, vente à Dame de la Reynarde, veuve de Philippe de Félix, des fours et du défens de la commune, et vente aux religieuses Ursulines, des moulins à farine, la commune ne trouvant pas d'autre moyen de se procurer l'argent nécessaire pour payer ses dettes.

Ajoutons que les Ursulines remirent bientôt après les moulins à l'ancienne propriétaire.

Mais un nouveau désastre s'appesantit sur Aubagne aussi bien que sur le plus grand nombre des villes de Provence.

La peste de 1720 fit périr plus de 3000 habitants d'Aubagne. La chapelle des Pénitents noirs servait d'hôpital. Les victimes furent enterrées tout autour, le cimetière étant devenu insuffisant.

Au mois de septembre 1721, à la recrudescence, les consuls s'assemblèrent dans le couvent des Ursulines et firent le vœu dit des Consuls. Ils décidèrent que tous les ans, le jour du dimanche du S. Nom de Marie, la ville entière et toutes les corporations formeraient une procession générale, suivie d'une amende honorable et de la consécration de la ville au Sacré-Cœur de Marie.

Les années qui s'écoulèrent de 1721 à 1789, furent la période la plus heureuse de l'histoire d'Aubagne.

« D'abord, dit Couret, les mariages se multiplièrent d'une manière ravissante, et bien des causes favorisèrent a un tel point le caractère jovial des habitants, qu'ils le rendirent estimable sous plusieurs rapports et en firent un des plus aimables pays de Provence. »

« Le château de l'évêque, écrit aussi Masse, était la source qui fécondait Aubagne. La fréquentation de la bourgeoisie au château, la protection de l'évêque répandue sur les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce; de là le grand nombre de prêtres que fournissait Aubagne. Arrivait-il dans le diocèse une célébrité, dans les sciences, dans les lettres, on se rendait au château de l'évêque et on contractait liaison avec la bourgeoisie du pays; la politesse des grandes villes était commune dans les sociétés, dans les assemblées, dans les *grands cafés d'Aubagne* même. »

La révolution de 1789 éclate et vient forcément bouleverser bien des choses. Mentionnons les quelques faits les plus saillants de cette époque.

Le 14 juillet 1790, pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, à Aubagne, on dressa sur le grand carrefour de la grand'rue un autel à quatre faces, où quatre prêtres disaient la messe en même temps, au milieu d'une foule immense. Du centre des quatres autels s'élevait une tour carrée couverte en papier rouge et renfermant mille oiseaux qui furent mis en liberté au *Gloria*

in excelsis, symbole de la liberté donnée aux peuples.

Le 4 novembre 1792, l'autorité veut s'emparer des bustes d'argent des saints, le peuple soulevé s'y oppose. Une femme, épouse du franc patriote Michel Calade, monte en chaire à l'issue de la grand'messe ; elle engage les habitants à s'opposer à cet enlèvement.

Le 21 janvier arrive, on apprend la mort du roi ; les cloches sont mises en branle, les boîtes tonnent. Les autorités assistées de toute la population, se rendent à la paroisse, on y chante le *Te Deum* en actions de grâces d'être délivré du tyran.

Au point de vue religieux, Aubagne n'eut aucun changement à éprouver avec le nouveau régime ; la ville continua à faire partie de l'évêché de Marseille. Il n'en fut pas de même au point de vue politique. Jusque-là elle avait appartenu à la viguerie, sénéchaussée, parlement et généralité d'Aix. Lors de la distribution des circonscriptions départementales, faite par la loi du 22 décembre 1789 et du 8 janvier 1790, Aubagne forma le 6e canton du 8e district des Bouches-du-Rhône. Puis, lors de l'organisation des départements de la Constitution de l'an VIII, la commune fut comprise dans l'arrondissement de Marseille. Elle a été constamment chef-lieu de canton.

C'est vainement que nous chercherions dans les années écoulées depuis l'établissement du premier empire quelque fait à relever Les règnes de Napoléon Ier, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe, de Napoléon III ont donné à Aubagne la part d'amélioration qui lui était due ; la ville s'est embellie, il est vrai, mais ses industries n'ont pas augmenté au point de leur donner une importance bien supérieure à celle qu'elle avait jadis.

L'agriculture continue à la maintenir à sa place.

Caractère, mœurs, coutumes, fêtes locales. — Il n'est guère possible de faire ressortir quelque chose de vraiment topique dans les mœurs des habitants d'Aubagne. Leur ville est trop rapprochée de Marseille et les relations entre les deux communes trop étroites pour qu'on puisse y trouver rien d'extraordinaire. Contentons-nous de raconter ce qu'il y avait de particulier dans son régime municipal.

Le règlement municipal fait en 1654 portait à son premier article qu'on établirait un conseil perpétuel, fixe et immuable, composé de cent individus des plus apparents et plus qualifiés du lieu.

D'après l'art. 4, nul ne pouvait être admis à la charge de premier consul s'il n'etait docteur, écuyer, bourgeois, portant titre de bourgeois depuis douze ans, notaire ou exerçant toute autre profession libérale ; il devait être âgé de 36 ans au moins, posséder en biens cinquante livres cadastrales ou soit 4,000 livres tournois de revenu en fond de terre, offices ou pensions. Il en était de même pour les deux autres consuls avec cette différence que le second consul pouvait n'avoir que 3,000 livres de revenu et le troisième 2,000.

Il était d'usage qne les consuls d'Aubagne fussent élus le dimanche avant la Noël, et que leur installation se fit avec somptuosité le premier de l'an ; les nouveaux fonctionnaires nommaient ensuite pour un an seulement un capitaine de ville, des intendants et un secrétaire. Il en était de même du conseil municipal qui était composé de 60 membres, y compris les consuls sortants.

Les conseillers étaient pris parmi les personnes les plus aisées de chaque profession, afin quelles fussent toutes représentées et que les intérêts de chaque corps de métier ne fussent point froissés.

Nous empruntons à Masse le récit de la manière dont se faisait le remplacement des conseillers morts.

« Le dimanche avant le 1er Mai, après le coup d'une heure et en présence des consuls ainsi que du viguier qui était l'homme du seigneur, les conseillers, pourvu qu'ils fussent yingt, ne pouvant délibérer a moindre nombre, entraient en séance. Le secrétaire de la Ville nommant à haute voix tous les conseillers par ordre alphabétique, écrivait le nom des présents sur autant de papiers d'égale dimention. Ces morceaux de papier étaient aussitôt pliés et mis dans une ballotte faite exprès, puis jetée à la vue de la partie intéressée dans une boîte à ce préparée. Cette opération finie, on renversait la boîte sur la table pour faire le compte des ballottes et si le nombre se rencontrait conforme à celui des présents, elles étaient remises pêle-mêle dans la boite. Après quoi on faisait entrer dans la salle le premier enfant trouvé dans la rue, qui parût avoir sept ans et, s'il était possible, moins encore, *afin que l'innocence de son âge* répondît à celle de son action. Ce petit enfant, le bras nu, en tenant une cuillère faite exprès, tirait une ballotte qu'on ouvrait et le secrétaire écrivait aussitôt le nom qui était sorti. Le conseiller appelé par le sort s'approchait du bureau et jurait, sur les saints évangiles tenus dans les mains du viguier, de nommer, au lieu et place du défunt, celui qu'il jugerait en conscience le mériter le mieux et qui devait être, autant que possible, de la qualité et de la condition du défunt. Après ce serment, il se tournait vers l'assemblée et disait tout haut. « Je nomme un tel. »

« Un second et un troisième nominateurs étaient appelés de la même manière. Les noms des trois candidats nommés ainsi étaient mis dans trois ballottes qu'on jetait dans la boîte et le même petit enfant en tirait une. Celui des trois candidats dont le nom sortait le premier remplaçait le conseiller mort.

« Pour l'élection des consuls il y avait huit nominations au lieu de trois. Les huit électeurs procédaient chacun à son tour comme les trois nominateurs précédents. Ils nommaient, chacun à son tour, celui qu'ils croyaient pouvoir être consul, mais les sept autres l'adoptaient ou le rejetaient au moyen de fèves noires ou blanches. Le nom de celui qui était approuvé par les sept électeurs était écrit et mis dans une ballotte. Puis on tirait un premier sortant comme ci-dessus. L'usage de faire nommer un candidat pour l'agréer ou le rejeter au moyen du scrutin secret était constant. »

Les fêtes locales se réduisent à celle de Saint Mathieu. Le *trin* s'y passe comme ailleurs et il faudrait y mettre beaucoup de bonne volonté pour le trouver plus intéressant que partout ailleurs.

La fête se ressent toujours de la prospérité des affaires du moment et de la fortune des habitants. Or, on pourrait, à peu de choses près, dire en 1878 ce que Masse disait en 1841.

« On ne trouve plus personne dont la fortune s'élève jusqu'au superflu ; 300 à peu près sont dans l'aisance : 350 sont réduits au strict nécessaire: environ 5,500 traînent dans les champs ou dans les ateliers de l'industrie une pénible existence et n'y trouvent pas toujours la journée de travail dont ils ont besoin »

Et cependant Aubagne est un pays riche !

Armoiries. — Les armoiries d'Aubagne sont : *D'Azur aux lettres A et V entrelacées d'argent avec une mer au naturel en pointe.*

Elles remontent probablement à l'annee 1697.

L'*A* signifie Aubagne, le *V* signifie la *Vuelna* ou Vaune, ainsi que l'ont écrit quelques géographes ; la mer représente la rivière sur laquelle la ville est bâtie.

Archéologie. — Tous les restes d'antiquités que l'on trouve dans la commune d'Aubagne, consistent en des fragments de murs renfermés dans l'intérieur de la ville. (Voir page 248). Ces pans de murs ont fait partie de l'enceinte du château dont la construction ne remonte pas au-delà du XII° siecle.

Nous nous occuperons, plus loin, de l'ancien *Pagus Lucretus*, dont l'existence est bien antérieure à celle d'Aubagne. (Voir *Saint-Pierre*).

S'il s'agissait de retrouver des restes des habitats qu'occupaient les peuples primitifs de la contrée, il faudrait faire des recherches au sommet du Garlaban.

D'après notre système, la vénération que de tout temps les habitants d'Aubagne ont eue pour ce rocher élevé serait une preuve suffisante de l'existence de demeures antiques et contemporaines de celles de Saint-Clair (de Gémenos).

Mais les débris sont rares et les recherches très pénibles.

Le nom lui-même dit beaucoup et nous maintiendrons volontiers celui de *Gardelaban* au lieu de Garlaban, comme les collaborateurs de M. de Villeneuve.

« Gardelaban, disent les auteurs de la *Statistique du département*, tome II, p. 811, est en grande vénération dans la contrée. On y va chaque année en procession.

« Il paraît que les Marseillais entretenaient une vigie sur la montagne et que dans le temps où les Sarrasins dévastaient le pays plat, les habitants avaient cherché un asile à Gardelaban.

« Sur le revers oriental, est un escarpement dont les flancs présentent une *baoume* ou grotte très-spacieuse, mais peu profonde. Au-devant; est un petit plateau où l'on remarque des ruines d'habitations. »

Si la recherche des étymologies n'est pas toujours permise, on ne trouvera pas mauvais que celle de Gardelaban nous paraisse toute simple.

En liant les deux termes qui signifient, l'un, *guardia*, vigie, poste d'observation, lieu de garde, soit *garde* ; l'autre, grotte, soit en provençal ou si l'on préfère en ligurien, *baoumo*, on forme le mot composé de *Garde de la Baoumo* ; puis, en élidant et en supprimant peu à peu des syllabes inutiles : *Gardelabaoumo. Gardelabaoum. Gardelabam, Gardelaban* et finalement *Garlaban.*

Commerce et Industrie. — L'argile à potier est très abondante auprès d'Aubagne même. Deux bancs de cette terre qui ont une puissance considerable, sont, en outre, exploités au pied de Garlaban. La matière a plus de nerf que celle des environs immédiats d'Aubagne ; on s'en sert pour la fayencerie.

Les sables de grès vert sont propres à la fabrication du verre.

Tels sont les motifs qui, depuis de longues années, ont déterminé les habitants d'Aubagne à s'adonner à l'industrie des tuiles et des poteries.

Les tuiles sont de la meilleure qualité ; on n'en fabrique pas de plus solides dans

toute la Provence. Les briques et les tuiles de Marseille ont porté cependant une rude atteinte à l'industrie d'Aubagne, sans toutefois qu'elles aient prévalu pour la bonne confection des objets.

En 1840, il y avait vingt-trois fabriques de poterie, dont trois de faïence et deux de tuiles,
Deux tanneries,
Une filature de soie,
Une scierie.

Actuellement, on compte dans la commune d'Aubagne :

40 fabriques de tuiles ou de poteries, occupant....	700	ouvriers
3 tanneries..............	40	»
2 fabriques de ciment....	60	»
2 minoteries............	10	»
1 verrerie...............	60	»
1 sécherie de graines de pin	»	»

Quant à la fabrique de *gros drap*, que les Dictionnaires et l'*Annuaire Botin* marquent toujours comme en pleine prospérité, il y a longtemps qu'elle n'existe plus.

Boulevards, cours, places, rues, promenades. — Aubagne peut montrer aux étrangers plusieurs cours ou places bien ombragés, soit à proximité de la gare, soit sur la route, à l'entrée de la ville. Ce sont les cours nommés : La Franchisque, le cours Legrand et le cours Barthélemy.

Les embellissements de cette partie de la ville datent de l'année 1845.

C'est sous l'administration de M. Beaumont, que l'on refit le pont de la route n° 3 de Roquevaire, en remplacement de celui qui avait été construit à l'époque où les charrettes n'avaient pas la forme qu'elles ont de nos jours.

C'est alors également que, par suite d'un accord d'intérêts divers, le cours de la rivière fut détourné et que trois ponts destinés aux services du grand chemin de Marseille à Toulon, de la route départementale d'Aubagne à Roquevaire et au passage des piétons allant d'une rive à l'autre, furent entrepris et achevés. L'Huveaune, encaissée, fut bordée d'une belle avenue de peupliers et la promenade nivelée. Il est facheux que l'on ait laissé au Merlançon la possibilité de submerger de nouveau les maisons basses de certaines rues, ainsi qu'il a pu le faire à plusieurs reprises.

Une autre place existe à l'extrémité Est de la ville. Elle est bordée par la route nationale n° 8 ; au centre on a érigé une fontaine avec un vaste bassin d'où un jet d'eau peut s'élancer à la hauteur de 15 mètres. Elle porte le nom de M. *Beaumont*, l'ancien maire, à qui l'on doit une grande partie les améliorations dont nous venons de parler. Au fond de la place on aperçoit le local de l'école communale des garçons.

Monuments publics.

ÉDIFICES RELIGIEUX

Eglise paroissiale. — Elle est située sur le point culminant de la ville ; mais ce n'est point exactement celle qui fut érigée en paroisse en l'année 1164, sous le vocable de Saint-Sauveur ; c'est encore moins celle qui fut élevée en l'honneur de saint Michel et qui portait le nom de ***Sanctus Michael in Plano***; nous croyons cependant que certaines parties de l'église primitive de Saint Sauveur ont été utilisées.

L'aspect de l'édifice, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, est fort disgracieux; ses avenues sont rudes et la place qui la précède inégale, mal tenue, étroite et sans horizon, malgré son altitude. L'église n'a ni façade ni abside ; ses murs grossièrement faits n'ont pas d'appareil ; ils ne sont pas même récrépis.

L'intérieur se compose d'une nef unique avec cinq travées sur lesquelles s'ouvrent des chapelles basses à plein cintre ; la voûte est a arêtes. Au lieu d'abside, il n'y a qu'un mur droit sur lequel s'appuie presque l'autel, et à droite et à gauche de celui-ci, deux chapelles dont les arceaux cintrés blessent l'œil tout en le surprenant.

Nous ignorons la date précise de la construction de l'édifice.

Quant à la tour, le prix-fait en fut donné à Pons Castellan, le 9 avril et 21 mai 1346, au prix de 180 florins, et le 15 juin 1551, le prix-fait de la bâtisse de la flèche du clocher fut donné à Robert Mille pour le prix de 34 écus d'or sol.

Le 18 octobre 1615, l'évêque Jacques Turicella consacra l'église et l'autel principal sous le titre de Saint-Sauveur.

C'était la prébende de l'archidiacre de la cathédrale de Marseille.

« L'église d'Aubagne a cela de remarquable, dit Masse, que le clocher figure un obélisque, forme peu usitée dans notre midi et qui ne fut d'abord employée à Marseille qu'à l'église des Accoules (las Aguillas). »

Mais cette forme vu la position qu'occupe le clocher, sur un coteau isolé dans le fond de la vallée, lui a été préjudiciable à quatre reprises différentes. On a oublié les dates des deux premières fois que la foudre l'a endommagé. Le troisième accident se produisit le 29 novembre 1779, et le quatrième en 1828.

Toutes les chapelles ont été construites peu à peu par des familles habitant Aubagne ou des corporations religieuses.

Celle de Notre-Dame-d'Espérance, nous apprend M. le Dr Barthélemy, avait été fondée

par François de Baux, seigneur d'Aubagne, par son testament de 1381.

L'autel de la chapelle du Saint-Rosaire a été élevé en 1876, par M. l'abbé Magnan, avec les *dommages-intérêts* reçus à la suite d'une polémique de journalistes.

L'inscription mérite une mention ; elle est ainsi conçue :

REGINÆ
SACRATISSIMI ROSARII
JOANNES-BAPTISTA MAGNAN SACERDOS
POST LITES
AD ECCLESIASTICUM DECUS TUENDUM
FELICITER OCTOS
EX ÆRE CAPTO
CALENDIS OCTOBRIS MDCCCLXXVI

« A la Reine du Très-Saint Rosaire, Jean-Baptiste Magnan, prêtre, après des procès heureusement terminés, avec l'argent pris à *l'ennemi*. Aux Calendes d'octobre 1876. »

La plupart des tableaux qui ornent l'église proviennent de la chapelle des Pénitents noirs d'où ils avaient été enlevés en 1798.

Chapelle des Pénitents noirs. — Nous avons déjà dit que cette chapelle a été bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Michel.

Située à une centaine de mètres de l'église paroissiale et au Sud de l'ancien cimetière de Saint-Michel, elle occupe le sommet de la colline et l'angle du terrain qui porte le nom d'Aires.

La Confrérie (Voir : *Communautés religieuses*) fit rebâtir la façade de cette chapelle avec l'argent prêté par Pierre Tourneau, en 1785.

Cette façade du style corinthien, avec ses quatre colonnes et son fronton sculpté produit bon effet. Son clocher carré occupe la droite de l'abside. L'intérieur se compose d'une nef unique, orientée de l'E. à l'O.

Chapelle des Pénitents blancs. — Elle a été bâtie en 1750. Fort rapprochée de celle des Pénitents noirs, mais à un niveau inférieur, elle n'appartient à aucun style déterminé. Sa nef unique est orientée du N. au S.

Chapelle des Pénitents gris. — Située au haut de la rue Saint-Mathieu, qu'elle longe. Sa façade n'a pas d'apparence. Elle a été construite en 1672.

Église de l'Observance. — Elle est située place du même nom. Une de ses chapelles, sous le titre de N.-D.-d'Espérance sert encore aujourd'hui au culte. C'est l'église de l'ancien couvent des Observantins ou Cordeliers dont la fondation date du 20 avril 1613.

Cet édifice, sans façade, est intérieurement d'assez belle apparence ; son clocher triangulaire mérite d'être remarqué.

Tout à côté se trouve la chapelle de la Congrégation des Filles.

La chapelle de la Congrégation des femmes est attenante à l'église paroissiale et fait face à la Prison.

Œuvre de la Jeunesse. — Cet établissement qui a été fondé, le 13 février 1846, par M. Monnier et qui est entretenu par les libéralités de M. l'abbé O.... est situé au Sud des Aires et à quelques pas de l'église paroissiale.

La chapelle du style grec est spacieuse et très ornementée.

Cimetière. — Il est situé à l'extrémité N.-E. des secondes aires. Sa création date de l'année 1779.

Il ne reste que peu de choses des anciens couvents ou établissements religieux.

Celui des Ursulines est occupé aujourd'hui par plusieurs familles.

« C'est en 1631, lit-on dans l'*Antiquité de l'Eglise de Marseille*, François de Loménie étant évêque, que deux *vénérables mères*, sœurs Isabeau de Boniface et Jeanne Sibilly, obtinrent de faire, à Aubagne, les exercices et les fonctions ordinaires de leur institut, d'y bâtir un couvent et d'y recevoir des novices, comme le pratiquaient les autres maisons religieuses.

En 1647, Etienne de Puget autorisa l'établissement d'une maison de Bernardines. Mais cette maison prospéra si peu qu'elle fut fermée en 1669.

ÉDIFICES CIVILS

Hôtel-de-Ville. — L'Hôtel-de-Ville, nous assure le Dr Barthélemy, fut d'abord sur la place actuelle de la Poissonnerie, entre la rue du Gachieou et la rue du Four, mais avec le temps il subit forcément quelques modifications.

La construction de l'Hôtel-de-Ville actuel, rue Saint-Mathieu, date de l'année 1828. Le 22 mai 1827, la Municipalité ayant acquis la maison Lions, moyennant 9,000 fr., fit bâtir l'hôtel-de-ville sur son emplacement. Les frais de construction et d'ameublement s'élevèrent à 27,000 francs.

Au devant de cet édifice se trouve le monument élevé à la mémoire de l'abbé Barthélemy, originaire d'Aubagne par son père, mais né à Cassis, où habitaient ses ancêtres maternels (Voir les preuves dans notre *Statistique de la Commune de Cassis.*)

« J'ai vu, dans une rue, devant l'hôtel-de-ville, a écrit M. Adolphe Meyer, un monument de forme classico-officielle qui paraît être une fontaine, à voir le filet d'eau qu'une naïade étique s'efforce d'y verser à

l'aide d'un morceau de bois retenu par un chiffon, monument qui peut ainsi passer pour un cénotaphe, vu sa forme et l'inscription qu'il présente :

A J.-J. BARTHELEMY, NÉ EN MDCCXVI

Et plus bas, sous un buste d'une maigreur par trop ostéologique :

Albanienses
J.-J. Barthelemy civi suo
Omnia antiquitatis indicatori indefenso.

Nous avons déjà dit que cette fontaine a remplacé celle de Saint Mathieu. Elle est alimentée par les eaux de la dérivation du canal dont le bassin de distribution se trouve aux Aires.

Halle aux grains. — C'est l'ancienne chapelle de Saint-Roch, dont la fondation remonte à l'année 1547. C'est là que les Observantins, autorisés par ordonnance du 24 mai 1610, à établir un couvent à Aubagne, firent leurs exercices religieux jusqu'au 20 avril 1613. Elle fut transformée en marché aux grains en 1773.

Halle aux poissons. — Elle a été construite en 1682.

Hospice. — « De vertueux habitants d'Aubagne avaient compris, de bonne heure, la nécessité d'un asile public pour leurs pauvres concitoyens malades, lorsqu'ils léguèrent, vers le XIII° siècle, à l'hôpital Saint-Esprit de Marseille, des biens dont les revenus devaient être appliqués au soulagement de leurs compatriotes forcés de recourir aux bienfaits du public. Aubagne envoyait donc alors ses malades et ses enfants-trouvés à Marseille. Mais à la suite des guerres qui survinrent entre les Marseillais et la maison des Baux, l'œuvre, privée des revenus qu'elle tirait d'Aubagne, refusa les pauvres malades venant de ce lieu.

« L'origine de l'hospice actuel est due à la dame de Monségur qui, en l'année 1416, fit bâtir une maison destinée aux femmes pèlerines, sous l'invocation de Sainte-Catherine. »

Tels sont les renseignements que fournissent sur l'hospice les auteurs locaux. Mais ces renseignements sont rectifiés ou complétés ainsi qu'il suit par M. le Dr Barthélemy:

« Le premier hospice fut l'hospice Saint-Esprit qui était une succursale de celui de Marseille. Il subsista, dirigé plus ou moins bien par les recteurs de ce dernier, jusque vers le milieu du XV° siècle.

« Une Dame de Monségur fonda, en 1416, l'hôpital Sainte-Catherine pour les femmes pèlerines ou malades. Il était situé près de l'église paroissiale.

« L'hôpital Saint-Honoré, celui qui existe encore, fut fondé, vers 1410, mais plutôt avant, par Hugues Roger d'Aubagne.

« Il existait aussi un hôpital de lépreux dans le courant du XVI° siècle.

« L'œuvre de N.-D. de Miséricorde fut fondée dans le XVII° siècle, pour distribuer des aumônes aux indigents de la ville.

« L'hôpital Sainte-Catherine, l'Œuvre de la Miséricorde et la Confrérie Saint-Esprit versèrent, en 1696, leurs revenus dans l'administration de l'hôpital Saint-Honoré qui prit le nom d'Hôpital Saint-Honoré, Saint-Esprit et Sainte-Catherine réunis. »

Dès le 13 mars 1696, cet hôpital unique fut administré par huit recteurs.

Ses revenus, actuellement, atteignent le chiffre de 8,000 francs qui sont employés en partie à des secours en nature.

L'établissement, desservi par les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, est situé vis-à-vis l'Hôtel de Ville ; il est sombre, mal aéré et son étendue est insuffisante. On y compte 31 lits sur lesquels 25 sont destinés aux malades et 6 aux infirmes.

La chapelle a été bâtie en 1684.

La salle du conseil est remplie de portraits des bienfaiteurs de l'hospice.

Jusqu'à ces dernières années, et depuis un temps immémorial, le jour de l'Octave de la Fête-Dieu, on exposait ces portraits bons ou mauvais sur la façade de l'hospice Cette exibition ne pouvait, de l'avis de beaucoup de personnes, que rappeler des souvenirs honorables et solliciter des imitateurs.

Il serait à désirer qu'on ne laissât pas tomber cette coutume en désuétude.

HAMEAUX COMPRIS DANS LE TERRITOIRE

Baudinard. — On comprend sous ce nom un quartier qui se trouve au pied du Gardelaban et dont la fertilité est notoire, ainsi que nous l'avons dit, page 235.

L'étymologie de ce nom a éveillé les recherches de Masse (de la Ciotat) dont la compétence en pareille matière ne saurait être niée. Cet auteur estimable se demandait s'il n'y avait pas quelque rapprochement à établir entre Bau d'Isnard et Isnard d'Entrevènes, fils de Raymond Jeoffroy, vicomte de Marseille, le nom d'Entrevènes étant la traduction de celui d'*Inter Vuelnas* soit, en francisant les deux mots, Entre-Veine.

Le mot de *béal* se prononçait autrefois à Aubagne *boou*, comme il s'est appelé à Marseille *buou* ; le *cuou dé buou* signifie : embouchure du béal, béal de Jarret, cette dérivation du *flumen Gernni* qui se perdait naguère dans les jardins supérieurs de San-Bausili et qu'on resserra peu à peu jusqu'au moment où elle disparut entièrement.

Le *Boou d'Isnard*, dont on a fait Baudi-

nard, ne serait donc autre chose que le Béal d'Isnard ; la logique et les souvenirs locaux pourraient se mettre d'accord sur ce point.

Nous n'accepterons pas pourtant cette interprétation les yeux fermés, le radical paraissant être *beau* autant que *boou* ainsi qu'on le verra par l'énumération des formes anciennes du nom recueillies par Mortreuil. On comprend aisément que les notaires d'autrefois ont écrit les mots uniquement suivant leur caprice.

« *Pulcrum Prandium*, 17 mars 1296 (acte notarié). — *Beldisnart*, 9 août 1303 (ch. aux arch. municip.). — *Beldinar*, 14 décembre 1370 (arch. de Saint-Victor). — *Bellum Disnare*, 27 mars 1363 (ch. aux arch. municip.). — *Bel Trinar*, 28 août 1377 (acte notarié). — *In Bello Dignari*, 8 novembre 1414 (acte aux arch. municip.). — *Bel Disnar*, 1469 (ibid.). — *Bel Dignar*, 4 août 1501 (acte aux arch. de l'Evêché). — *Baudinar*, 11 février 1566 (ibid).

Dans le courant du XVII[e] siècle on éleva dans la plaine une chapelle dédiée à N.-D.-des-Neiges. Le *Calendrier Spirituel* de 1713 mentionne « la chapelle de N.-D.-de-Baudinard où l'on dit la messe les fêtes.

Cette chapelle non seulement existe encore, mais elle a été réparée à neuf en 1878. Elle est située à l'extrémité du chemin vicinal n° 3. Entièrement isolée, mais à peu de distance de quelques fermes ou maisons de campagne, elle ne se recommande par rien d'intéressant.

Orientée de l'O. à l'E., elle a 20 mètres environ de longueur. Son ancien vocable de N.-D. des Neiges a été maintenu. On y dit la messe tous les dimanches, pour la commodité des habitants du quartier.

Elle dépend de la succursale de Saint-Pierre, et est desservie par son recteur.

La propriété qui pendant un demi-siècle a porté le nom de Château, et est désignée maintenant sous celui d'Evêché, se trouve entre l'Huveaune et le béal, sur la route n° 3 de Roquevaire. En 1756, M[gr] de Belloy, seigneur d'Aubagne, fit l'acquisition de ce terrain, et sur la partie la plus élevée, fit bâtir la maison de plaisance qu'il habitait constamment. Les terres sont restées, mais le château fut incendié par des mains sauvages, pendant la Révolution.

Bonnes-Nouvelles.—C'est une chapelle située sur le chemin vicinal n° 10, au milieu de la plaine, dans la direction de Cuges, et non loin de la Maïre. On y dit encore la messe, lors de la procession des Rogations.

Cette chapelle fut fondée en 1650 par Jean Mèffre, bourgeois d'Aubagne, à l'entrée du quartier des Paluns (D[r] Barthélemy).

Camp-Major. — Station du chemin de fer de Marseille à Toulon ; distance d'Aubagne 2,000 mètres ; distance de Marseille 15,000 mètres.

C'est un des quartiers les plus riches de la commune.

Le nom de Camp-Major a inspiré bien des suppositions et longtemps on a pensé qu'il fallait retrouver dans cette appellation des souvenirs du grand camp de Jules César, pendant le siége de Marseille.

Pour justifier l'établissement d'un camp romain sur ce point, il s'agirait de savoir si, du temps de César, la plaine était encore inondée ou si déjà les eaux avaient pu être détournées. Or, nous avons eu l'occasion de dire que c'est au XV[e] siècle seulement qu'on est devenu définitivement maître des terrains.

Quant aux ruines romaines, les restes d'un camp supposé se réduisent à si peu de chose, et d'autre part l'étymologie de *Camaior*, Camargue, donnée par Achard, est si forcée, que nous aimons mieux trouver simplement dans *Camp-Major*, le mot de *campus*, le *champ*, la plaine, dont l'étendue comparée à celle des autres champs méritait le nom de *plus grand*, *camp major*. En pareil cas, on dirait aujourd'hui la *grande plaine*.

Il ne faut pas interpréter autrement ce qu'on lit dans une charte de Saint-Victor du 8 janvier 1014 (n° 43) dans laquelle il est dit en parlant d'un ruisseau : *Pergit in fluvium Vuelnam, subtus salam que est in campo majore.* (Il coule dans la rivière l'Huveaune, en aval de la maison dans le grand champ). Remonterait-on jusqu'à César s'il fallait dire ce que signifieraient, en pareil cas, les mots de *campus longus* ou de *campus rotondus* ?

Camp-Major a voulu dire autre chose pourtant lorsqu'il a appartenu au Chapitre de la Cathédrale ou Major. Mortreuil nous fournit les indications suivantes : *Camp-Majour*, 8 septembre 1453 (acte aux arch. de l'Evêché), — *Quartier de la Major*, 1793 (reg. des biens d'émigrés).

C'est dans ce quartier, presque sur la limite de Marseille, que se trouvait la maison de l'Aumônerie de Saint-Victor, aujourd'hui l'*Aumône*.

C'est encore à l'extrémité de ce même quartier et sur le chemin de grande communication n° 2, que l'on voit la vaste propriété dite de la Demande, appartenant à la famille Richard, de Marseille, la même qui possède une partie de la vallée de Saint-Pons et les ruines de l'abbaye.

Il résulte des notes qu'on nous a communiquées que la Demande a appartenu aux Bausset-Roquefort, jusqu'en 1770, époque où elle fut achetée par Dominique Demande de

Marseille, lequel, en 1804, la vendit à M. Richard. Mais cette propriété était alors dans un état de délabrement complet, et pour la mettre sur le pied confortable que l'on admire aujourd'hui, il a fallu dépenser temps, peines et argent.

Ce n'est donc pas par esprit de complaisance ou de flatterie que M. Abeille de Perrin écrivait, il y a quelques années, les lignes suivantes :

« Passant un peu avant Aubagne devant la *Demande*, nous consacrâmes plus d'une heure à admirer l'intérieur de ce beau domaine. Deux remarquables platanes dominent cette riche végétation ; l'un s'élève en colonne qui ne se bifurque qu'à quatre mètres du sol ; son tronc a huit mètres de circonférence au sortir de la terre, et en mesure encore cinq à deux mètres au-dessus. Cet arbre est à citer par sa vigueur et la régularité de son immense envergure. Mais ce qu'on ne trouve que là en Provence, se sont des magnolias d'une dimension qui rappelle leur pays natal. Le plus fort a quinze mètres de haut et la circonférence du tronc est de un mètre quarante centimètres ; magnifique pyramide de verdure lustrée, descendant jusqu'à terre, embaumant le voisinage du parfum de ses fleurs. Citons encore un cyprès chauve de vingt mètres, et sur de très grands échantillons les cèdres du Liban et Déodora, le laurier d'Apollon, un maclura aurantiaca avec ses fruits, un sophora pendula à trois étages, les houx panachés et autres, des tulipiers de Virginie, la sapinette du Mexique aux bras souples et retombants, le faillard au feuillage pourpre, des pavias blancs, jaunes et rouges, de grands yukas et l'agave ardoisé aux fibres solides. La collection d arbres verts de la *Demande* est sans contredit l'une des plus considérables, surtout par la grandeur des sujets. »

La *Deidière*, qui appartenait à la famille Sauvaire-Jourdan et a passé aux mains de M. Signoret de Marseille, est comprise aussi dans le quartier de Camp-Major.

Voici au sujet de cette propriété ce qu'on lit dans la *Notice historique sur le fief de Jullans*, par le Dr Barthélemy d'Aubagne.

« Blaise Deydier, d'Aubagne, fils de Laurent, maître apothicaire, fut déshérité par son père, le 14 septembre 1626, pour avoir abandonné la religion catholique, étant en esclavage en Turquie et s'y être marié. Devenu Bey, sous le nom de *Cassam Bassam*, il parcourut plusieurs villes de France, vers 1640, et vint à Aubagne, où il acheta de Madame de Cabre une terre à Camp-Major, qui fut l'origine de la Deydière. Il donna à ses neveux Pierre et Jean-Antoine Deydier, une certaine quantité de vaisselle d'argent et de beaux meubles et retourna mourir à Constantinople. Ses biens furent donnés, le 25 août 1655, à Jules de Boyer, sieur de Bandol, comme récompense de ses services. La terre de Camp Major fut rachetée du sieur de Bandol par les Deydier, aux prix de 300 pistoles. »

Louve (La) — C'est un tout petit hameau, situé sur le chemin vicinal, n° 15, au N. d'Aubagne et sur le *ruisseau* de Lignières rarement à sec, qui commence un peu au-dessus des Artufels, et se perd dans le Béal, au-dessous de la campagne Pascal.

Ce ruisseau de *Louve* est à ajouter à la nomenclature des loubes ou loubets qui justifient à nos yeux, l'étymologie de Loubière et de la *Louve* de Romulus (Voir : Baume Loubière, Tome II, page 70.)

Il y a là une chapelle en ruine au sujet de laquelle les documents nous font défaut.

Notre-Dame. — C'est là que se trouve une fabrique de faïence. Il y avait autrefois l'église de *Notre-Dame-du-Plan*, ainsi que le prouve un acte du 11 août 1501 (reg. aux arch. de l'Evêché).

Saint-Mître. — Est situé sur la route nationale n° 8, à 2 kil. de la ville.

Ce n'est pas un hameau, mais seulement une grande maison de campagne dont l'aspect toutefois est un peu froid. Les constructions qui la composent paraissent assez récentes, mais il ne faut pas juger de l'ancienneté du prieuré par l'âge du corps de bâtisse.

L'église de Saint-Mitre, *Ecclesia S. Mitrii*, est nommée dans une charte de Saint-Victor du 8 janvier 1014-1019 (Cart. n° 43). Elle appartenait alors aux vicomtes de Marseille qui la donnèrent au monastère de Saint-Victor.

En 1440, quinze ou seize ans après le sac de Marseille par les Aragonais, Gaucher de Forcalquier, prévôt de l'église cathédrale, prétextant la ruine de la plus grande partie des maisons redevables de censives, obtint du pape Eugène que le prieuré de Saint-Mitre d'Aubagne fut réuni au Chapitre.

Cette propriété appartient à la famille Segond, dont quelques membres habitent Marseille.

L'eau de la source de Saint-Mitre jouit chez les paysans du pays d'une réputation qu'il faut croire légitime. *Elle empêche les bestiaux qui en boivent de tomber malades.* Par malheur cette source est presque toujours à sec.

Saint-Pierre. — Est un village composé de 56 maisons, renfermant 67 ménages formant 227 habitants.

Il est situé à 1,500 mètres du Pont-de-l'Etoile et à 6,000 mètres d'Aubagne, sur la route nationale n° 96 de Roquevaire à Gémenos.

Si l'on en jugeait par l'aspect de son église

et des maisons qui l'entourent, Saint-Pierre serait un village datant de quelques années à peine. Mais loin de là, le quartier, considéré comme centre d'habitation, est fort ancien. Il dépendait autrefois de la vallée de *Gargaria*, devenu Saint-Jean-de-Garguier, et était connu sous le nom de *Pagus Lucretus*. C'est du moins l'avis des historiens provençaux qui ont accepté, sans controverse, l'authenticité d'une inscription romaine qui fut trouvée sur le chemin de Gémenos à Roquevaire, et dont parlent les historiens Bouche (I, 332 ; Papon, I, 90 ; et Belsunce, I, 108), et que ce dernier avait déposée dans le palais épiscopal, après l'avoir fait enlever de l'autel de N.-D.-du-Plan, de Gémenos, où elle avait été bâtie.

Cette inscription ayant disparu, nous la transcrivons telle que la donnent les auteurs cités plus haut.

PAGANI PAGI LUCRETI QUI SUNT FINIBUS ARELATENSIUM, LOCO GARGARIO, Q. COR. MARCELLI LIBERO ZOZIMO, SEXTUMVIRO AUGUSTALI COLONIÆ JULIÆ PATERNÆ ARELATE, OB HONOREM EJUS. NOTUM FECIT INJURIAM NOSTRAM OMNIUM SÆCULORUM SACRATISSIMO PRINCIPI T. AELIO ANTONINO.... ROMÆ MISIT, PER MULTOS ANNOS AD PRÆSIDES PROVINCIÆ ; PERSECUTUS EST INJURIAM NOSTRAM SUIS IMPENDIBUS ET OB HOC DONAVIT NOBIS IMPEDIA QUÆ FECIT ET OMNIUM SÆCULORUM SACRATISSIMI PRINCIPIS IMP. CÆS ANTONINI AUG. PII BENEFICIA DURARENT, PERMANERENTQUE, QUIBUS FRUEREMUR ET BALINEO GRATUITO QUOD ABLATUM ERAT PAGANIS QUOD USI FUERANT AMPLIUS ANNIS X X X X.

Mgr de Belsunce ne se doutait pas que cette inscription serait enlevée du palais épiscopal et anéantie peut-être, lorsque, au-dessous de cette même inscription, il plaçait une table de marbre avec les mots suivants :

NE PERIRET POSTERITATI
EX TERRITORIO PAGI GEMENOS
PROPE GARGARIAM
IN HOC PALATIUM TRANSTULIT
HENRICUS EPISCOPUS
AN MDCCLIII

(Dans le but d'empêcher qu'elle ne fut perdue pour la postérité l'évêque Henri l'a fait transporter du bourg de Gémenos, près de Garguier, dans son palais, en l'année 1753).

On ne saurait nier la concordance qui existe entre l'inscription de Pagus Lucretus et une autre inscription qui avait eté recueillie dans les ruines de réservoirs, à une petite distance de l'enclos de Saint-Jean-de-Garguier.

En déduisant les suppositions qui se présentent à l'esprit, si l'on rapproche les ruines, les conduites, les réservoirs et les inscriptions, on arrive à avoir la certitude que les bains de Pagus Lucretus étaient alimentés par la source de Saint-Jean, et que, conduites, réservoirs et bains avaient été réparés sinon construits par l'affranchi Cornelius Marcellus.

Nous avons donné l'inscription de Pagus Lucretus, voici celle de Gargaria :

Q. COR. MARC. L
ZOZIMO.. ..
PATERN. . . . . A
MICO . . . . O . . . .
. . . . CYN . . . . . .

Aucun document connu ne vient affirmer ou contredire les idées admises que le mot de *Pagus* ne signifie autre chose que quartier, terme équivalent à celui de *Villa*. Quant au mot de *Lucretus*, nous ignorons ce qu'il veut dire. Nous ne nous aventurerons cependant pas beaucoup en avançant qu'il n'y a rien de commun entre ce terme et celui de Crau, ainsi que le voudrait Papon.

Le *Pagus Lucretus* a dû avoir un temple chrétien de fort bonne heure, aussi est-il signalé dans les actes les plus anciens qui subsistent encore.

En l'année 1153, le pape Anastase IV comprend cette église parmi les possessions de l'évêque de Marseille ; elle était placée sous le vocable de saint Pierre-ès-liens (*Ecclesia S. Petri ad vincula*). Mais par l'acte du 25 mai 1163, elle fut transmise au Chapitre de la cathédrale.

Les documents relatifs à Saint-Pierre sont rares. Masse, de la Ciotat a seulement relevé ceux-ci :

L'an 1610, par acte du notaire Mottet, l'évêque de Marseille sous-inféoda à la famille Albert, sous le nom de Rochevaux ou Roquevaux, partie de la terre Saint-Pierre, à la rente d'une paire de perdrix tous les ans.

Le 29 octobre 1614, il y eut sous-inféodation d'une autre partie de cette terre sous le titre de Terre-Haute, à la rente de deux perdrix et de deux panaux de blé.

Le calendrier spirituel de 1713 parle ainsi de Saint-Pierre :

« La chapelle de Saint-Pierre-aux-liens, patron du lieu, où il y a des messes de fondation et un ermitage. On y va en grande dévotion pour être délivré de la fièvre. »

La chapelle du XIe siéle n'existe plus; elle a été confondue dans la reconstruction de 1840.

C'est aujourd'hui une église succursale, appartenant au doyenné d'Aubagne, qui est située sur le bord de la route de Roquevaire à Gémenos, au centre du village.

Le seul établissement que possède Saint-Pierre est une école libre mixte dirigée par les sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition.

(La présente notice a été revue par M. le Dr Barthélemy (d'Aubagne) qui s'occupe de la rédaction d'une *Histoire complete* de sa ville natale, d'un *Cartulaire de la maison des Baux etc.*, et qui a bien voulu la corriger avec soin).

COMMUNE DE CUGES

Cugia (1025-1030-1040).
Cuja (1049).
Cujas (1060).
Cuia (1079).
Chuia (1153).
Cuye (1163).



Cuiha (1304).
Cuya (1306).
Castrum de Cugis (1378).
Cuge (XVIe et XVIIe s.).
Cuges (orthographe moderne).
Cugeo (provençal moderne).

(Formes anciennes du nom de Cuges).

Situation géographique. — Le village de Cuges, canton d'Aubagne, est placé sous le 3° 21' 46" de *longitude* orientale et le 43° 16' 29" de *latitude*, sur la route nationale n° 8 de Paris à Toulon, à l'E. d'Aubagne et de Marseille.

Distances.— Marseille : 33,000 mètres.— Aubagne : 12,500 mètres. — Gémenos : 9,000 mètres.

Périmètre et divisions de la commune. — La commune de Cuges est bornée au N. par le département du Var (communes du Plan-d'Aups et de Riboux); à l'E. par le département du Var (commune de Signes) ; au S. par le département du Var (commune de Castellet) ; à l'O. par les communes de Roquefort et de Gémenos (département des Bouches-du-Rhône.)

Sa superficie totale est de 9,881 hectares 17 ares 99 centiares. Son contour est approximativement de 27 kilomètres, et sa forme ressemble à celle d'un triangle dont les angles seraient écornés.

Les quartiers sont nombreux. Nous les donnons ci-après, suivant le cadastre.

Section A, au N. et au N.-O. du village.

Plaine-des-Vaques — Plaine-de-Tourret — Colle-Cuget — Escoussaou — Nivayon — Estagnols — Tête-de-Bourdon — Sainte-Madeleine — Cros-Reynier — Valcros — Indien—Pierre-Blanche—Puits — Puyricard — Pugeade — Pey-Gros — Gipières.

Section B, à l'E. du village.

Sainte-Croix — Escours — Curasse — Messuguière — Foureirié — Graniers — Cuque— Bœuf-Arnaud — Espèces — Vallon-de-la-Serre — Labourié.

Section C, au S. du village.

Roque — Vignole — Feautrière — Gros-Driou — Flède — Clos — Portes-de-Cuges — Messuguet — Frigoulon.

Section D, au S.-O. et à l'O. du village.

Saint-Dominique — Colombier — Sainte-Catherine — Roque — Aiguille — Croix — Malvoisin — Petite-Roque — Roque-Rode — Blanquerie — Dindolet — Bois-de-Paou — Roque-d'Arnoux — Gros-Driou — Carrafart — Cros-de-Gouine — Lion-d'Or — Camp-de-Vincent — Pelèbre — Tripude - Petit-Hubac— Caranquet—Paluds— Boucanière— Saint-Sébastien— Pierre-Blanche— Vignaux — Barbaroux — Carro — Grand-Hubac.

Section E, village de Cuges lui-même.

Dénombrement de la population

Population à diverses époques.

XVe siècle........	1,000	habitants.
XVIIe............	1,300	»
1750.............	1,400	»
1820.............	1,735	»
1841.............	1,709	»
1846.............	1,667	»
1851.............	1,692	»
1856.............	1,603	»
1866.............	1,501	»
1872.............	1,450	»
1876.............	1,434	»

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1871.......	28	32	2
1872.......	27	28	13
1873.......	33	37	22
1874.......	32	21	10
1875.......	35	35	10
1876.......	39	35	11
1877.......	31	28	14

Détails du recensement de 1872.

Sexe masc.	garçons...	353	723	1.450
	mariés....	316		
	veufs.....	54		
Sexe fémin.	filles	324	727	
	mariées...	310		
	veuves ...	93		
Nationalité ..	français.....	1.441		1.450
	étrangers...	9		
Population...	agglomérée .	1.378		1.450
	éparse.....	72		

Village et Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Cuges, village...........	280	397	1378
Cros-Reynier (le), quartier.	10	11	37
Graniers (les), quartier....	3	3	14
Fermes et maisons isolées.	5	5	21
Maisons inhabitées.......	38	»	»
TOTAL GÉNÉRAL...	336	416	1450

Détails du recensement de 1876.

Sexe masc.	garçons...	332	707	1.434
	mariés....	320		
	veufs.....	55		
Sexe fémin.	filles	308	727	
	mariées...	328		
	veuves ...	91		
Nationalité..	français	1.413		1.434
	étrangers Italiens	21		
Population...	agglomérée..	1.351		1.434
	éparse.....	133		

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Cuges, village......	283	397	1.351
Le Cros-Reynier...	9	11	35
La Feutrière.......	1	1	7
Les Escours.......	2	2	6
Les Graniers.......	5	5	24
Le Cros-Drioux....	1	1	8
Les Rozan.	1	1	3
TOTAL GÉNÉRAL.	302	418	1.434

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Agriculture			
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres	299	337	636
Fermiers et métayers	42	46	88
Vignerons, bûcherons	76	88	164
	417	471	888
Industrie			
Petite industrie ...	187	156	343
Commerce et transports			
Négociants	4	4	8
Marchands au détail............	46	32	78
	50	36	86
Professions libérales			
Gendarmerie et police...........	6	4	10
Prêtres, religieux et religieuses...	2	4	6
Fonctionnaires, officiers ministériels, médecins, sages-femmes...	20	27	47
	28	35	63
Personnes vivant de leurs revenus...	25	29	54
Total général...	707	727	1.434

Administrations publiques. Justice. — 1 notaire.

Postes. — 1 receveur.

Armée. — 1 brigade de gendarmerie à cheval de 5 hommes.

Contributions indirectes. — 1 receveur buraliste.

Administration municipale. — 1 maire, 1 adjoint, 12 conseillers municipaux. — 1 secrétaire, 1 garde champêtre, 1 valet de ville.

Culte. — 1 curé, 1 vicaire.

Communautés et confréries religieuses. — (Femmes) Sœurs de N.-D. de la Compassion. — Trinitaires déchaussées de Sainte-Marthe.

Confrérie des Pénitents blancs du Saint-Esprit.— Cette association date au moins des premières années du XVIme siècle, si l'on s'en rapporte aux documents qui disent qu'elle occupait la maison bâtie au-dessus du four communal dès 1509. En l'année 1601, les Pénitents construisirent la chapelle qui leur sert encore aujourd'hui. Mentionnons encore que, rétablie en 1808, la confrérie vit sa chapelle fermée en 1834, par suite de la division qui s'était introduite parmi ses membres ; mais elle fut rouverte en 1855.

Œuvres de charité. — Bureau de bienfaisance.

Fêtes, Foires et Marchés. — *Fêtes :* 17 janvier (Saint Antoine, ermite) ; 13 juin (Saint Antoine de Padoue).

Saint-Eloi (1re quinzaine d'août), fêté par les charretiers ; Sainte-Barbe (4 décembre, tombée en désuétude depuis que les *Pégouliers* ont abandonné la fabrication de la poix).

Foire : 13 juin, renvoyée au lendemain en cas de jour de fête.

Propriétés communales

1 Hôtel-de-Ville.
1 église paroissiale.
1 presbytère.
1 église de Sainte-Croix.
1 local des écoles.
1 cimetière.
1 chapelle des filles (attenant à l'église).
» Terrains vagues (revenu cadastral 29 fr. 75 cent.)

Revenus et Dépenses (1878)

Recettes	12.215 48
Dépenses	12.215 48

Articles principaux des recettes

Octroi	4.550 »
Permis de chasse	500 »
5 centimes ordinaires	423 80
Droits de pesage	360 »

Articles principaux des dépenses

Entretien des chemins vicinaux et de grande communication	1.161 36
Instituteurs et institutrices	2.380 »
Fonctionnaires municipaux	1.400 »

Instruction publique. — 1 école laïque de garçons

1 école congréganiste de filles (Sœurs de N.-D. de la Compassion).

Population des écoles

Enfants	1877	1878
Garçons	23	32
Filles	48	46

Topographie, limites, divisions physiques du territoire, altitudes diverses, hydrographie. — Avant son dessèchement le bassin de Cuges formait un lac dont les bords étaient marécageux et couverts de joncs et de roseaux. Il était alimenté par le *Dausserang* ou torrent de la Madeleine, le *Pourparel* ou Serre et le *Torrent de Cuque* ou des Portes de Cuges. On parvint à faire disparaître ce lac en dérivant les trois ruisseaux, savoir : le Pourparel tous les deux ans, dans la terre de la Culasse dont le sol est graveleux, et tous les deux ans dans la terre de la Grand-Vigne ; le torrent de Cuques dans la terre de la Roque, et le torrent de la Madeleine vers les *embucs* qui se trouvent au fond de la plaine.

Au débouché du vallon de la Madeleine il a été construit, en 1860, par le syndicat de dessèchement, une digue destinée à retenir les eaux et à ne les laisser déverser vers les embucs du Plan, que lors d'une abondance exceptionnelle.

Malgré cela, dans les années pluvieuses la partie basse de la plaine est submergée au point que l'on peut s'y promener dans de petits bateaux.

« Dans l'automne de 1834, écrivait Masse, il y eut d'abondantes pluies en Provence. Je fus curieux d'aller voir un jour l'effet des eaux dans le bassin de Cuges. Toute la partie occidentale de ce bassin, la meilleure et la plus productive, était inondée. En me tournant vers le bassin d'Aubagne, je vis un autre lac qui s'étendait entre cette commune et Gémenos, non loin de la même route. »

Sur les 3,881 hect. 17 ares, 33 centiares, dont se compose le territoire de Cuges, 1,162 hectares seulement sont cultivables. La plus grande partie du sol est montagneuse, mais non complètement aride, car on y trouve, au contraire, des bois importants agrégés principalement de pins d'Alep, de chênes verts et de chênes blancs.

On y trouve des ifs, des houx et des hêtres, arbres qui, dans les limites du département, croissent avec vigueur sur le sol de Cuges seulement.

Bien que des sources nombreuses coulent des montagnes qui servent de contreforts au pic de Bretagne, on ne peut citer aucun cours d'eau important, les ruisseaux ou les torrents de Pourparel, de Dausserang et de Cuque n'étant que des torrents fort nuisibles à l'agriculture, et c'est pour obvier aux inondations qu'ils procurent que le 29 mars

1847 fut institué, par ordonnance royale, le syndicat ayant pour but le dessèchement de la plaine.

En temps ordinaire on constate l'abondance de la *Fouen de l'Aubagnen* et de la source qui alimente les fontaines et le lavoir du village, laquelle surgit des montagnes de Sainte-Madeleine, à une distance de 700 mèt. de Cuges.

Le village de Cuges est placé des deux côtés de la route nationale n° 8, presque au bas de la montagne, sur le versant méridional de laquelle on voit encore l'ancienne église de Sainte-Croix.

Quant on y parvient du côté de Marseille, l'aspect de Cuges est assez pittoresque ; du côté N. se montrent le dôme et le clocher de l'église paroissiale et, au centre, la tour de l'horloge municipale ; du côté du S., les maisons paraissent plus nombreuses qu'elles ne le sont réellement.

Le village lui-même forme une croix dont l'arbre se prolonge sur la route de l'O. à l'E. Au point d'intersection se trouve la place, à quelques mètres de distance de l'hôtel-de-ville.

Au Sud du village s'étendent les terrains occupés jadis par les marais ou le lac dont la permanence était plus ou moins durable. La description que font les auteurs de la *Statistique* est rigoureusement exacte. Les montagnes s'adossent, du côté du N., à la Barre de la Sainte-Baume ; à l'E., elles forment une suite de crêtes qui vont s'appuyer sur les plaines de Cuges. Ces crêtes séparent le territoire de ceux de Riboux et de Signes (Var) ; au S., la limite finit au haut de la montée et touche au terroir du Castellet ; à l'O., une autre suite de crêtes achève le cercle, en venant rejoindre la Barre de la Sainte-Baume et en passant sur les confins des communes de Roquefort et de Gémenos. Dans leur ensemble, ces montagnes enferment complètement la plaine de Cuges, qui serait sans écoulement, si l'on n'avait pas ouvert ou dégagé ces conduits souterrains que l'on nomme les *Embucs*.

ALTITUDES DIVERSES

Pic de Bretagne..........	1,043	m^{tres}
Barre de la Sainte-Baume.	1,035	»
Tête de Bourdon.........	640	»
Poucho de Cuque.......	605	»
Cuget.	598	»
Gros-Drioux.............	495	»
Sainte-Croix.............	223	»
Place de Cuges	209	»

Géologie — Le territoire de la commune se compose d'une plaine complètement enserrée par des collines et des montagnes de calcaire jurassique boisées et entrecoupées, surtout à l'E. et au S., de champs de vignes et de vergers d'oliviers.

Le calcaire alpin ne se rencontre qu'à une altitude de 900 mètres environ. Les collines inférieures renferment des ammonites, des turilites et d'autres coquilles pélagiennes.

Au point de vue de l'industrie, il y a à signaler les terrains gypseux au N. du village, dans lesquels ont été ouvertes plusieurs carrières, au commencement du siècle dernier, et des bancs d'argile au lieu dit les Portes-de-Cuges, dont l'exploitation a commencé en 1826.

Voies de communication

1° Route nationale	9,500	m^{tres}
2° Chemin de grande comm^{tion}.	1,000	»
3° Chemin vicinal............	4,000	»
TOTAL	14,500	»

1° *Route nationale* de 1re classe n° 8, de Paris à Toulon. — Pénètre dans la commune à l'extrémité du Vallon du Vaisseau, et, se dirigeant de l'O. à l'E., reçoit le débouché du chemin de grande communication n° 1, puis, allant vers le N.-E., en faisant de nombreux contours, atteint le village de Cuges qu'elle traverse, continue à suivre la direction de l'E., en décrivant une courbe régulière, franchit le torrent de Pouparel, donne naissance au chemin vicinal n° 1, franchit le torrent de Vignole et atteint la limite du département du Var.

Parcours : 9,500 mètres.

2° *Chemin de grande communication n° 1*, de Marseille à la limite du Var. — Pénètre dans la commune par la limite de Roquefort, et, se dirigeant du S. au N., aboutit à la route nationale n° 8, au dessus du Lion-d'Or.

Parcours : 1,000 mètres.

Chemin vicinal n° 1 de Foureiré. — Allant du S.-O. au N.-E., de la route nationale n° 8, au N. du torrent de Vignole, traverse le quartier de Foureiré et se soude (à la limite de la commune) au chemin vicinal de la commune de Riboux (Var).

Largeur moyenne, 2 mètres ; longueur 4,000 mètres.

Sol arable et produits du sol. — Le territoire de Cuges produit du blé et du vin (déduction faite des ravages occasionnés par le phylloxera) et de l'huile très estimée.

La principale culture consiste dans celle des capriers qui produisent un fruit supérieur à ceux du Var et de Roquevaire même. Les espèces cultivées sont :

La câpre *plate* qui croît naturellement et à l'état sauvage ; la câpre *capucine* et la câpre *ronde*. Cette dernière espèce est la plus estimée.

M. L.-S. Bonifay classe ainsi les sept qualités de câpres expédiées par le commerce : Non-pareille, Surfine et Capucine (expédiées à Paris); la Capote et la Fine (qu'on exporte en Angleterre et dans le Nord de l'Europe); la Mi-fine et la Commune (que consomment le Languedoc et l'Italie).

Bibliographie. — *Cuges*, état actuel et transformation de sa plaine par l'établissement d'un barrage. 1873.

Essai historique et statistique sur la commune de Cuges, par Louis-Sifroi Bonifay. — Marseille, Joseph Clappier, 1862; in-12.

Fêtes célébrées à Cuges les 21, 22 et 28 novembre 1869, à l'occasion de la reconnaissance et de la translation solennelle des reliques de Saint-Antoine de Padoue, patron de la paroisse, par l'abbé Goirand. — Marseille, Chauffard, 1870; in-8°.

Notice historique sur Cuges, par l'abbé Daspres. — Marseille, Chauffard, 1877 ; in-8°.

Histoire et Archéologie. — Il en est de Cuges comme d'un grand nombre d'autres communes du département. Ce n'est pas sur l'emplacement du village actuel qu'il faut rechercher les premières habitations. On est obligé de s'éloigner de l'agglomération principale, si l'on veut retrouver les origines de la commune. Il a existé, jadis, un petit centre d'habitation connu aujourd'hui sous le nom de *Cuget*. Faut-il remonter jusqu'aux Celtes ou Celto-Liguriens pour fixer la date de sa création ? Peut-être ; mais en l'absence de preuves qui ne pourraient consister qu'en des ruines d'un caractère reconnaissable, nous devons nous abstenir d'émettre une affirmation.

Cet habitat de peuples primitifs se trouvait au sommet d'une montagne, haute de 598 mètres, située à 3,500 mètres environ, au N.-E. du village actuel, à 1000 mètres la limite du département du Var. Cette montagne a conservé le nom de *Cuget* ou de *Tête des Fées*. L'origine de ce dernier nom nous est inconnue.

Quant aux ruines de cette agglomération, elles se réduisent à quelques murs, presque à niveau du sol, dont les dimensions rappellent à peu près la forme qu'auraient cinq ou six maisons de nos jours. Ces murs sont vulgaires ; formés de pierres ordinaires, ils ne rappellent en rien les constructions romaines et encore moins les murs cyclopéens que l'on aperçoit dans les camps ou retranchements liguriens.

Aussi, bien que l'on puisse regarder ces ruines comme anciennes, nous ne les traiterons pas d'antiques ; et c'est pour ne pas contredire la tradition qui veut que là ait été le berceau de Cuges, que nous en parlons avec tant d'égards.

Les habitants qui occupaient cette station usaient de l'eau d'une source qui coule à quelques mètres au dessous des ruines, à une distance de 200 mètres environ.

Si l'on ne peut insister sur l'antiquité de Cuget, comme lieu d'habitation antique, on peut du moins considérer comme certain qu'à l'époque des guerres et des invasions, les indigènes s'y réfugiaient pour se défendre ou tout au moins se mettre à l'abri d'un coup de main d'un ennemi redoutable.

Mais les documents se taisent à cet égard aussi bien que sur la valeur du mot de *Cuges* L'étymologie de *Cuges*, d'après les auteurs de la *Statistique du Département*, serait Cuque, meule de foin, à cause de la forme conique du mamelon sur lequel il était assis.

D'après d'autres, *Cuget* ou *Cugis* serait le nom d'un général (?) qui aurait établi son camp sur le même point.

M. L.-S. Bonifay, auteur d'une *Histoire de Cuges*, voit dans ce mot un dérivé de cette partie du corps sur laquelle il faut s'appuyer, quand on descend un escarpement quelconque dont la pente est rapide et n'offre pas de prise aux pieds.

Ces étymologies ne nous paraissant pas satisfaisantes, nous n'en accepterons aucune, déclarant d'ailleurs que notre embarras reste le même que devant l'origine du Plan de *Cuques*, de la commune d'Allauch. (Voir tome II, page 229). Attendons que l'avenir donne, à un autre que nous, la clé de ce mystère.

N'oublions pas de mentionner que, à l'extrémité orientale du territoire de Cuges, il y a *Lou Pounchu de Cuque*, c'est-à-dire une montagne élevée dont la forme conique est assez bien accusée, mais qui n'est pas d'une descente assez difficile pour nécessiter l'emploi de la partie charnue du corps lorsqu'on veut revenir du sommet à la base.

Si l'on s'en rapporte à l'examen des ruines, les Celtes, les Grecs asiatiques et les Romains n'ont donc pas eu d'établissements à Cuget, mais ils en ont eu sur d'autres points de la commune.

Du côté S de la plaine, on a découvert, à plusieurs reprises, des fragments de statues, des tombeaux en briques, des poteries de grande dimension et des constructions diverses, ainsi que des monnaies d'Auguste, de Néron, d'Antonin et d'autres empereurs.

Le quartier des *Paou* (des puits) renfer-

me, au dire de M. L.-S. Bonifay, plus de traces de l'occupation grecque, et celui du *Claou* plus de vestiges de l'occupation romaine.

Il est fâcheux qu'en raison de la connaissance parfaite qu'il a dû avoir de son pays natal, cet auteur n'ait pas donné de plus grands détails sur les découvertes qui ont pu être faites, car aujourd'hui les recherches deviennent superflues.

Le jour vint où Cuget fut entièrement abandonné par ses habitants, qui ne firent, en cela, que suivre le mouvement général qui poussait à déserter les endroits inaccessibles pour des sites plus commodes, et, comme M. L.-S. Bonifay, nous pensons que c'est après la destruction des forteresses du Fraxinet, qu'occupaient les Sarrasins, que les habitants du Cuget se transportèrent sur la colline de Sainte-Croix qui domine le village actuel et que la construction du *Castrum de Cugis* eut lieu peu de temps après.

Cependant, dans aucun acte à notre connaissance du XIe siècle, il n'est encore question du *Castrum*, mais il est question de *Cugia*, de *Cuja* et de *Cujas*, comme quartier.

Parmi les donations que fit, en l'année 1004, au monastère de Saint-Victor, Guillaume Ier, dit M. l'abbé Daspres, nous avons à signaler celle d'une portion du lieu de Cuges.

En 1025 un nommé Gislinus donna à Saint-Victor une carterée de vigne touchant le petit ruisseau qui sort de Cuges. *(Quartairata juxta rivilum que exit de Cujia).*

En l'année 1030 (Charte 68), Guillaume II donnait au même monastère une terre qu'il possédait *in Cugia.*

Le 15 octobre 1040 (Charte 16), il lui faisait don de la quatrième partie du territoire appelé Cuges : *in villa que dicitur Cugia, quartum partum de ipsa villa.*

En 1049 (Charte 47), il lui concédait gratuitement une parcelle de terre cultivée et une quarterée de vigne : *unam modiatam de terra culta et unam quartairatam de vinea in Cuja..*

On voit, en l'année 1060 (Charte 137), les vicomtes Geofroi et Foulques donner, à leur tour, à Saint-Victor, une partie de bois *dans Cuges*, c'est-à-dire dans son territoire : *fraxinnas in Cujas.*

Il ne serait peut-être pas mal à propos de faire ressortir, au sujet de l'interprétation du mot de *fraxinnas*, l'erreur des historiens qui ont voulu que les Sarrasins établis dans les montagnes dites des Maures, aient construit une forteresse redoutable contre laquelle se seraient portés tous les efforts des seigneurs coalisés, et que cette forteresse fut ce petit mamelon qui se trouve à quelques centaines de pas de la Garde-Freinet. Si ces historiens avaient pris la peine de visiter ce rocher aux dimensions exiguës, ils auraient sans doute reconnu, comme nous, que cette forteresse formidable n'était qu'un vulgaire fortin, et que par le nom de *Fraxinet* il faut entendre la chaîne des Maures tout entière, dont la conquête offrait réellement d'immenses difficultés.

Toutes ces concessions faites au monastère, ainsi que le rappelle M. Daspres, furent confirmées par une bulle de Grégoire VII, du 4 juillet 1079 (Charte 843), et par une autre bulle d'Innocent II, du 18 juin 1135 (Charte 844).

Mais il est facile de comprendre qu'il ne s'était agi que de parties plus ou moins restreintes du territoire même de Cuges, et ce qu'il y a de certain c'est que, par suite de concessions ou d'usurpations successives, le comte de Provence devint seigneur suzerain de Cuges. D'un autre côté, par l'effet de la transaction du 25 mai 1163, intervenue entre l'évêque de Marseille et le Chapitre de la Major, celui-ci fut déclaré possesseur du même lieu, et il en devint seigneur sous la mouvance du comte de Provence ; les représentants des anciens vicomtes de Marseille ne tinrent plus cette terre qu'en arrière-fief sous la directe du prévôt du Chapitre. (Mortreuil).

Le château de Cuges faisait partie de la vicomté de Marseille ; il entra, plus tard, dans la viguerie d'Aix, et un acte du 9 mars 1243, constate la vente faite par Gilbert de Baux à Raymond Bérenger, comte de Provence, de la partie qu'il possédait sur le château de Cuges.

Ce château dût être construit non par les habitants de Cuges, mais par les Baux eux-mêmes, et ceux-ci trouvèrent bon de laisser s'établir, à l'abri des murs, les émigrés de Cuget et des environs. Ce *Castrum de Cugis* se posta sur la colline qui conserve de nos jours le nom de Sainte-Croix.

La liste des seigneurs de Cuges a été fournie par M. l'abbé Daspres, dans sa courte mais consciencieuse *Notice historique sur Cuges.* Il nous suffira de la résumer.

Les familles qui l'ont possédée sont :

Durant le XIIIe siècle : les Baux. — De 1267 à 1448, les Vivaud. — De 1448 à 17.., les Glandevès. — De 17 . à 1790, les Montaigu.

Ces courtes explications suffisent pour permettre au lecteur de comprendre sous quels seigneurs se passèrent les quelques faits historiques que nous possédions sur Cuges.

En l'année 1300, plusieurs parties de bois

furent concédées par le seigneur à ses vassaux, à la condition que chaque chef de maison payerait le droit de fouage consistant en 15 patacs ou deniers royaux et un panal de blé ; le 10ᵉ sur le charbon et le trézain sur la poix ; le droit de fournage d'un pain sur 24, et un droit proportionnel de pacage.

Il nous est permis de présumer que la *Commune* de Cuges, en supposant qu'elle existât déjà comme corps municipal, n'était pas très puissante et capable de mettre sur pied des hommes d'armes et des guerriers ; aussi, laissons-nous à M. L.-S. Bonifay la responsabilité des lignes suivantes :

« La Communauté de Sainte-Croix avait avec Marseille un traité offensif et défensif, en vertu duquel les Cugens furent requis de porter secours à leurs alliés, lorsque Alphonse, roi d'Aragon, vint mettre le siége devant Marseille. Ils marchèrent, en effet, en 1421, et contribuèrent au départ de l'Aragonais. »

Ce n'est pas en 1421, mais bien en 1423 qu'Alphonse V mit, dit-on, Marseille à sac ; quant au secours que portèrent à la ville les paysans des environs, on sait en quoi ils consistèrent. Les bandits se noircissant le visage pour ne pas être reconnus, entrèrent dans la ville et pillèrent autant de maisons qu'ils le purent. La haine du paysan contre le citadin ne se fait-elle pas jour à la moindre occasion ?

Le 11 mars 1509, transaction est passée entre noble Antoine de Glandevez, seigneur du bourg de Cuges, et la communauté dudit bourg, par devant Mᵉ Antoine Bussonis, notaire de Signes, par laquelle les habitants s'obligent à construire, dans un terrain désigné sous le nom de Ferrage de Monsieur, et à leurs dépens, un four, et à conduire l'eau de la source à la pointe dite *Cap de la Roguiera* ; le seigneur les autorise à prendre les matériaux à l'ancien village non seulement pour ces constructions, mais encore pour celles qu'ils feront encore, moyennant la confirmation des anciens droits seigneuriaux et un règlement conforme aux nouvelles dispositions.

Tel est le résumé que donne M. L.-S. Bonifay de cet acte important qui sert à déterminer l'âge du village actuel de Cuges. Un autre résumé a été donné par M. Daspres ; l'on verra qu'il diffère peu de celui que nous venons de transcrire.

C'est d'une consultation d'avocat qu'a été extrait le document suivant :

« Le 11 mars 1509, l'ancienne habitation étant fort incommode aux manants et habitants de Cuges, transaction fut faite entre Anthoine de Glandevès et les sindics et particuliers dudit lieu au nombre de vingt-quatre, tant en leur nom qu'au nom de la communauté, par laquelle le seigneur leur donna à nouveau bail une sienne ferrage dite la *Ferrage de Monsieur*, pour bastir maisons et pour chacune maison donnait six cannes de long et trois de large, à la cense d'un sou payable à la mi-août ; il donna la faculté à la communauté d'y bâtir un four et maison au-dessus du four, laquelle maison appartiendrait à la confrérie du Saint-Esprit, à la charge de payer la ferrage audit seigneur et qu'ils ne pourraient construire autre four, et que la communauté serait tenue, de sept ans en sept ans, de lui payer le lods pour ladite maison. Le même seigneur donna aussi aux particuliers une autre sienne ferrage pour faire des jardins : chacun desquels aurait vingt-deux pas de long et dix pas de large, à la charge pour chaque jardin d'un sou de cense payable à Notre-Dame de Mi-Août.

Les Cugens se mirent à l'œuvre et bientôt, tout autour du four et jusqu'à la fontaine du Cap-Roguiera, s'élevèrent les maisons d'habitation. Ce n'est que plus tard que l'on bâtit l'église et l'hôtel-de-ville.

Mais l'essor du village fut bien vite arrêté ; les habitants s'aperçurent que leur sol était ingrat, que l'industrie était nulle et que les communications avec les communes voisines étaient des plus difficiles. Aussi, la création de la route de Toulon, qui eut lieu en 1750, fut-elle pour eux une bonne fortune dont ils profitèrent largement. La population augmenta rapidement d'un tiers. Mais le mouvement ascensionnel s'arrêta là, et il est permis de douter que, laissé désormais à l'écart de tout réseau de chemin de fer, le village devienne jamais un centre industriel de quelque importance.

Lorsque la Révolution arriva, la commune, chargée de dettes, ne put suffire à ses engagements, et elle fut forcée, en 1793, de vendre ses propriétés pour se libérer.

A la fin de 1790, Cuges avait été érigé en chef-lieu de canton avec Riboux et Julhan pour annexes.

Le 4 ventose, an VIII, il fut compris dans le canton de Roquevaire. Enfin, le 25 brumaire, an IX, il fut annexé au canton d'Aubagne.

Armoiries. — *Fascé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'azur, chargé du mot* CUGES *d'or.*

A l'exception du chef, ces armes sont celles de la famille de Glandevès qui, pendant plus de trois siècles, posséda la seigneurie de Cuges.

Mœurs, Usages et Coutumes. — Cuges était administré, jadis, par des consuls nommés par le conseil-général de la commune, lequel, composé d'abord de 16 membres, en compta ensuite 24. C'est parmi ceux-ci qu'étaient pris les syndics et les membres du conseil particulier.

Les élections des consuls se faisaient chaque année, le 1er jour de l'an, à l'issue de la messe du Saint-Esprit.

Tout ce qui tenait au cérémonial et aux divertissements publics était dévolu à des officiers spéciaux, choisis parmi les jeunes gens et nommés par le conseil de ville, au commencement de chaque année. Leur charge était une espèce de magistrature. Le capitaine était le chef de tous ces officiers ; il portait l'épée. L'enseigne qui marchait presque son égal, portait le drapeau de la Communauté. Plusieurs jeunes gens, avec le titre d'*Oblats*, les suivaient avec une hallebarde ornée de rubans. C'était la garde d'honneur du conseil de ville.

Les habitants de Cuges ont conservé jusqu'à ces derniers temps des usages assez singuliers :

« Dans le festin des noces, par exemple, dit M. L.-S. Bonifay, on mange toujours le *pilau* de riz qui est appelé le riz des noces. Lorsque quelqu'un meurt, les parents et les amis viennent encore plaindre le deuil. Il y a fort peu de temps, chacun apportait ses aliments dans la maison mortuaire, et toute l'assemblée se réunissait pour faire une espèce de festin, pendant lequel on faisait l'éloge du mort ».

Rien de tout cela ne se fait plus aujourd'hui.

Commerce et industrie.— Sauf l'exploitation du bois de pin et le commerce des câpres dont nous avons déjà dit un mot (page 263), on est en droit de dire que le commerce et l'industrie de Cuges sont nuls.

L'exploitation de la résine, jadis florissante, est abandonnée aussi bien que celle du plâtre du quartier des Gipières. Il ne reste plus que la fabrication de la chaux, dans des fours de façon primitive, et du charbon de bois.

De la même manière que Cuges avait prospéré par suite de la création de la route nationale, il a brusquement déchu dès que la ligne du chemin de fer de Marseille à Nice a été exploitée. Cuges vivait du roulage et des voyageurs ; il ne doit plus que végéter en leur absence.

Promenades ; Edifices publics. — Cuges possède deux promenades : la première porte le nom des *Platanes* ; la seconde est appelée Promenade du *Cros Reynier* ou de l'ancien cimetière. L'une et l'autre ont été acquises par la commune, en 1860, de la famille de Montaigu.

Les deux extrémités de la promenade des Platanes sont occupées l'une, par l'église paroissiale, l'autre par l'ancien château.

Cette demeure seigneuriale est conservée presque en entier, mais son aspect est un peu vulgaire. C'est une vaste maison bourgeoise formée d'un corps de logis avec deux ailes faisant avant-corps et séparée par une cour de petite dimension dont la grille a disparu. Les deux angles principaux sont défendus par deux tourelles rondes engagées. Il n'y a ni ordre ni symétrie dans les ouvertures et l'ensemble de la construction, qui est du siècle dernier, n'a aucun caractère monumental.

Hôtel-de-Ville. — Il a été construit, ainsi que la tour de l'horloge, en 1823, sur l'emplacement de l'ancienne maison commune laquelle avait été élevée au-dessus du lavoir public. La tour de l'horloge qui datait de 1687 avait été démolie, attendu qu'elle menaçait ruine, au mois d'avril 1811.

L'Hôtel-de-Ville se compose de deux maisons d'apparence ordinaire et placées sur le même alignement que les autres maisons de la rue principale de Cuges. On y accède par un escalier extérieur qui prend naissance à l'angle supérieur du lavoir public,

Celui-ci est couvert d'une voûte ogivale qui rappelle bien l'époque de sa création primitive et c'est sur cette voûte que repose une partie de la maison commune. Au-devant s'élève une fontaine à double vasque.

Il n'y a rien à signaler dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville. Le registre le plus ancien des délibérations municipales date de 1580.

Maison d'école. — Le local qui renferme les écoles de garçons et de filles a été acheté par la commune le 25 novembre 1856.

Mentionnons que la première école de Cuges fut établie le 3 août 1665.

Eglise paroissiale. — Nous croyons volontiers que dès le XIme siècle Cuges avait une église dans son territoire, et selon toute apparence que cette église humble sous tous les rapports était au Cuget. Elle est nommée dans la transaction du 9 janvier 1119 (Charte 923 de Saint-Victor), passée entre les moines de Saint-Victor et le clergé de diverses églises. Les décimes de Cuges (*Cugia*) sont accordés à ces derniers.

L'église de Cuges (*Ecclesia de Chuia*) est encore citée dans la bulle d'Anastase IV, du 30 décembre 1153, parmi les possessions de l'Evêque de Marseille.

« Il faut croire cependant, dit M. l'abbé Daspres, que cette église n'était qu'une succursale, car elle ne fut érigée en paroisse que deux siècles plus tard (1349) : elle dépendait probablement de la cathédrale de Marseille.

Par la transaction du 25 mai 1163, le Chapitre ayant été déclaré possesseur de Cuges, son église devint un prieuré dont la collation appartenait au prévôt ; mais une transaction, passée le 14 mars 1291, régla que cette collation appartiendrait à l'évêque après la mort du recteur alors en fonctions.»

Si le Cuget a renfermé la première église de Cuges, la colline Sainte-Croix a possédé la seconde; c'est celle que l'Evêque de Marseille, Robert de Mandagot, érigea en paroisse, en l'année 1349.

Cette chapelle dont l'auteur du *Calendrier Spirituel* de 1713 se contente de dire « qu'elle fut où est l'ermitage de Sainte-Croix et où il y a encore des masures du vieux château, » bien que réparée en 1828, est en fort mauvais état de conservation. Elle consiste en une seule nef, de dimensions restreintes et sans caractère architectural. Sur le flanc droit est accollé une petite construction aussi délabrée que le reste de l'édifice, qui a dû être en dernier lieu le logement de l'ermite.

Autour et au-dessous de Sainte-Croix, c'est à peine s'il existe des traces d'habitations. Tout cela domine l'église actuelle située à l'extrémité septentrionale du village. Celle-ci remplace l'église qui avait été bâtie dès l'année 1546, sous le titre de l'*Assomption de la Sainte-Vierge* avec Saint Antoine de Padoue pour patron. L'auteur du *Calendrier de 1713* ajoute que l'aile droite fut construite en 1719 et l'aile gauche un peu plus tard. »

Pendant la Révolution elle fut desservie par le clergé constitutionnel. Le service religieux y fut réorganisé dès le 9 octobre 1803, par l'archevêque d'Aix.

Bien que l'édifice fut aussi laid qu'incommode, on n'hésita pas, en 1849, à reconstruire le clocher, mais l'architecte, M. Aubin, eut le bon esprit de l'établir en vue d'un agrandissement déjà projeté de l'église. Puis, au lieu de l'agrandir on pensa qu'il vallait mieux la démolir.

Voici la description de l'édifice nouveau que nous empruntons à M. l'abbé Daspres.

« Le plan, en style greco-romain, présente la forme d'une croix latine. L'édifice est a trois nefs : il se compose d'un sanctuaire ou abside, d'un chœur, d'un transsept surplombé d'une coupole, d'une nef majeure et de deux nefs latérales qui flanquent la première et se terminent par deux absides rondes.

« La nef principale a quatre travées, sans compter celle de la tribune. La longueur totale de l'édifice est de 35 mètres et sa largeur de 17 mètres. Le transsept a près de 20 mètres de long sur 8 mètres de large. La hauteur de la nef du milieu est de 14 mètres sous voûte ; celle de lacoupole de 26 mètres.

« Le sanctuaire, le chœur, le transsept et la nef principale sont ornés de vitraux historiés en grisailles. Le transsept est éclairé par deux roses et la façade par une *loggia* grisaille. Des peintures de M. Jules Audric de Marseille décorent le sanctuaire et les absides latérales.

« Sept autels en marbre ont leur place dans les trois absides, les deux bras du transsept et les bas côtés latéraux. Le carrelage de l'église entière est en composition imitant le marbre. »

L'architecte est M Paul Aubin.

La première pierre de l'édifice avait été posée, le 21 juin 1869, par Mgr Place. Bénite le 9 octobre 1870, l'église a été consacrée par Mgr Place, le 12 juillet 1872.

Elle est placée sous le vocable de Saint Antoine de Padoue en qui les Cugens ont une grande confiance et dont ils possèdent, du reste, d'importantes reliques.

Le clocher, le même qu'on avait construit en 1849, forme un des angles du transsept.

Au premier abord l'édifice séduit l'œil, mais nous pourrions signaler plus d'une imperfection, entre autres la légèreté ellemême de la construction.

Chapelle de la Congrégation des Filles. — Elle a été bâtie sur l'emplacement de la chapelle de l'Annonciade, qui avait été fondée en 1630, par Diane de Forbin, dame de Cuges. C'est là que se trouvait le tombeau des seigneurs. L'édifice nouveau a été bénit le 13 mars 1838. De dimensions modestes cette chapelle est attenante à l'église et sur le flanc droit de la façade.

Chapelle des Pénitents blancs du Saint-Esprit. — Elle a été bâtie en 1601, lorsque la confrérie déserta la maison qu'elle occupait depuis le 11 mars 1509.

Fermée pendant la Révolution, la chapelle fut rouverte en 1808 ; fermée de nouveau en 1834, à cause de la division qui s'était introduite parmi les *frères*, elle a été rendue au culte en 1855.

Cimetière.— Le cimetière était situé depuis 1404 sur la colline de Sainte-Croix. On lui donnait le nom de Belveire : *Cimeterium de Bella-Videre castri de Cugis.* Plus tard il fut transporté derrière l'église du XVIme siècle.

Le nouveau, situé près du village moderne, a été bénit le 6 mai 1856.

(Plusieurs des renseignements contenus dans la présente notice nous ont été fournis par M. Obscur, secrétaire de la Mairie de Cuges).

COMMUNE DE GÉMENOS

Villa de Geminas (984)

Castrum Geminas (1001).

Gemenas (1113-1119).

Geminas (1135).

Gemini (1163).



Geminas (1205).

Jemanas (1213).

Castrum de Geminis (1365-1370).

Gemenos (1583).

Gémenos (Orthographe moderne).

Gemo (prononcé Dgèmo) idiôme provençal.

Situation Géographique. — Le village de Gémenos est placé sous le 43° 18' 15" de latitude et le 3° 17' 32" de longitude orientale, à l'E. de Marseille et d'Aubagne, son chef-lieu de canton.

Distances : Marseille, 22,000 mètres; Aubagne, 5,000 mètres.

Périmètre et divisions de la Commune. — La commune de Gémenos est bornée au N. par Roquevaire, Auriol et le Plan d'Aups (Var); à l'E. par Cuges; au S. par Roquefort, et à l'O. par Aubagne.

La plus grande longueur du territoire, du N.-O. (quartier de Saint-Jean-de-Garguier), au S.-E. (quartier du Vaisseau), est de 7500 mètres. Sa plus grande largeur, du N.-E. (Baou de Bretagne), au S.-O (Baou de Roquefort), est de 8,000 mètres.

Vu dans son ensemble, le territoire forme un carré assez régulier ; son contour est approximativement de 27,000 mètres.

Le territoire, d'une superficie de 3226 hectares 18 ares, est divisé en 27 quartiers ainsi qu'il suit :

Section A, au N. du village :
Flore — Nesguède — Brès — Bellevue — Jas-du-Lièvre — Culasse — Saint-Jean-Garguier.

Section B, au N.-E.:
Courtine — Brégou — Routelle.

Section C, au S.:
Pointe-des Arrosages — Grande-Vigne — Puits — Négadis — Ponts — Fomagne — Plane.

Section D, à l'E.:
Maillonnettes — Notre-Dame — Coupier-Près — Coupier-Loin — Fauge — Craux — Lenche — Fate.

Section E, le village lui-même.

Dénombrement de la population

Population à diverses époques.

1820..............	1,447 habitants.
1856..............	1,815 »
1861..............	1.752 »
1866..............	1,650 »
1872..............	1,486 »
1876..............	1,534 »

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1869.......	38	30	4
1870.......	35	33	6
1871.......	31	51	11
1872.......	27	37	13
1873.......	38	33	16
1874.......	40	36	11
1875.......	40	29	14
1876.......	25	23	16
1877.......	39	24	16

Détails du recensement de 1872.

Sexe masc.	garçons...	411	742	1.486
	mariés....	287		
	veufs.....	44		
Sexe fémin.	filles	382	744	
	mariées...	286		
	veuves ...	76		
Nationalité ..	français.....	1.435		1.486
	étrangers...	51		
Population...	agglomérée .	1.078		1.486
	éparse.....	408		

Village et Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Gémenos, village..........	237	315	1078
Clos (le)	2	2	6
Coulir (le)...............	1	1	4
Culasse (la)..............	1	1	4
Craux (les)...............	6	6	22
Fontmagne..............	1	1	4
Gravier (le)..............	1	1	4
Jouques	9	10	42
Lieutaud, quartier........	5	10	31
Magne..................	4	5	18
Maillonnette............	5	5	24
Nesguède	6	6	29
Notre-Dame............	5	5	22
Routelle...............	5	6	24
Saint-Jean-de-Garguier...	11	13	62
Vaisseau (le)............	3	3	14
TOTAL GÉNÉRAL...	319	418	1486

Détails du recensement de 1876.

Sexe masc.	garçons...	434	795	1.534
	mariés....	314		
	veufs.....	47		
Sexe fémin.	filles	358	739	
	mariées...	315		
	veuves ...	66		

		Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Nationalités.	Français (nés dans le départ.)	625	626	1251
	Français (nés hors le départ.)	106	93	199
	Belges...........	2	1	3
	Italiens..........	60	19	79
	Espagnols et Russes	2	»	2
		795	739	1534

Population...	agglomérée..	1.039	1.534
	éparse.....	495	

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Gémenos..........	230	304	1.039
Vallon de St-Pons..	27	42	141
Quartier de St-Jean.	31	32	160
Ferme Coulin......	16	18	68
Ferme Jouques....	27	30	107
Population errante..	»	»	19
TOTAL GÉNÉRAL.	329	426	1.534

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Agriculture			
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres.........	179	118	297
Fermiers et métayers.........	54	48	102
Vignerons, bûcherons, maraîchers.	408	426	834
	641	592	1233
Industrie			
Industrie minière, manufacturière et usinière........	69	49	118
Petite industrie ...	63	61	124
	132	110	242
Professions libérales			
Gendarmerie et police............	5	4	9
Prêtres, religieux et religieuses...	3	6	9
Instituteurs, médecins, vétérinaires etc.	7	11	18
	15	21	36
Personnes vivant de leurs revenus...	7	16	23
Totaux généraux.	795	739	1.534

Administrations. — Culte. — 1 notaire. — 1 receveur des Postes. — 2 gardes-forestiers. — 1 receveur-buraliste.

1 Maire, 1 adjoint, 16 conseillers municipaux. — 1 secrétaire de la Mairie. — 1 garde-champêtre. — 1 valet de ville.

1 Recteur, 1 vicaire.

1 Bureau de bienfaisance.

Communautés, Congrégations et Confréries religieuses — Hommes : Frères Maristes (Ecole communale).

Femmes : Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie (école libre). — Trinitaires-Déchaussées de Sainte-Marthe (soins à donner aux malades).

Pénitents blancs du Saint-Esprit.

« Le 19 avril 1644, plusieurs habitants de Gemenos se présentèrent en la chapelle du Saint-Esprit de la ville de Marseille, et obtinrent d'eux la permission de construire une chapelle de Frères-Pénitents au lieu de Gemenos, sous le titre de Benoit-St-Esprit, suivant l'autorisation donnée par le vicaire-général.

« Le second jour de la Pentecôte, le Prieur et ses fils partirent de Marseille, allèrent coucher à Aubagne, et le lendemain, allèrent à Gemenos, dans la chapelle de Saint-Sébastien, chantèrent l'office et firent prêter serment aux nouveaux membres. » (*Archives des Pénitents*).

Fêtes, Foires et Marchés. — *Fête paroissiale* : 11 novembre ou dimanche suivant (St-Martin).

Feux de joie (bénis habituellement par le clergé). Veille de la Saint-Jean (23 juin). — Veille de la Saint-Martin. — Saint-Eloi (variable) Bénédiction et cavalcade des bêtes de somme.

Foires : 24 juin (précédemment à 1875 à Saint-Jean-de-Garguier). — 11 novembre.

Instruction publique.

Garçons. — 1 Ecole congréganiste dirigée par les Frères Maristes.

Filles. — 1 Ecole communale laïque.

1 Ecole libre congréganiste (dirigée par par les Sœurs des S.-S.-N.-N. de Jésus et Marie).

Population des Ecoles.

ENFANTS.	1877	1878
Garçons	82	85
Filles	47	54

Propriétés communales

Bois communaux.
Terres gastes.
1 Hôtel-de-Ville.
1 Eglise paroissiale.
1 Presbytère.
1 Chapelle de Saint-Jean-de-Garguier.
1 Cimetière.
1 Chapelle de la Congrégation des Filles.
2 Maisons d'école.
1 Œuvre de la Jeunesse.
1 Lavoir public.
1 Halle aux poissons.
20 Fontaines.

Budget, Revenus et Dépenses

Recettes	32.549	01
Dépenses	22.097	58

Articles principaux des recettes

5 centimes ordinaires	388	05
Attributions sur les patentes	216	99
Permis de chasse	700	»
Coupes ordinaires de bois	15.000	»
Intérêts de fonds placés	400	»

Articles principaux des dépenses

Entretien des chemins vicinaux	400	»
Entretien des chemins de grande communication	700	»
Gardes champêtres et forestiers	1.800	»
Frais d'éclairage	1.161	»
Instituteurs et institutrices	2.400	»
Fonctionnaires municipaux	2.300	»

Topographie, Limites, Divisions physiques, Altitudes diverses. — Le territoire de la commune comprend une superficie de 3226 hectares 18 ares d'après le cadastre, et 3190 hect. seulement d'après les bureaux de la Préfecture. — 2100 hect. à peu près sont occupés par la partie montagneuse ; le reste s'étend dans la direction d'Aubagne.

Voici, d'après le cadastre, comment le territoire est divisé :

	Hect.	Ares.	Cent.
Terres labourables	43	53	60
Vignes	350	69	74
Vignes plantées	246	85	74
Jardins	8	24	74
Prés	43	91	18
Pâtures	167	73	58
Bois de pins et taillis	2.154	56	45
Vergers	17	56	20
Terres vaines et vagues	150	68	82
Propriétés bâties	6	57	17
	3.190	37	22
Rues et places	2	31	46
Chemins	25	76	23
Ruisseaux	7	64	21
Propriétés bâties	»	8	88
TOTAL	3.226	18	00

Cette distribution du sol est loin d'être exacte en ce moment, car depuis quelques années surtout, de grandes modifications ont été apportées à la culture. Citons notamment les prairies auquel on a donné des développements considérables, non seulement depuis que le phylloxera a détruit les vignobles, mais encore depuis que le Canal de Marseille arrose la plaine, du côté d'Aubagne.

La partie montagneuse se divise en trois régions : le *Défend*, entre le territoire de Roquevaire et Saint-Pons ; le *Cruvelier*, entre le vallon de Saint-Pons et celui de Cuges, et l'*Andoir*, qui tient à la chaîne de Roquefort, au-delà de la grande route de Toulon. Les montagnes sont peu boisées sur quelques points ; sur d'autres au contraire, elles sont couvertes d'une végétation vigoureuse.

Le pin est l'essence dominante, mais on y trouve en quantité des chênes verts, blancs et kermès, des genèvriers, des sabines, des lentisques, des térébinthes, des sumacs, etc.

La plaine commence à la sortie du village où l'on voit de vastes prairies qu'arrosent le *Fauge* et le *Canal* et continue jusqu'à Aubagne ; la partie la plus fertile aujourd'hui est celle qui jadis l'était le moins ; c'est le quartier qu'on nomme les *Paluns*.

Deux vallons principaux courent dans la direction de l'O. à l'E. Celui du *Vaisseau*, au fond duquel on trouve la grande route de Paris à Toulon n° 8, et celui de *Saint-Pons* dont la réputation est si grande chez les Marseillais. Ce vallon est admirable en effet de pittoresque et de fraîcheur. Il est arrosé par l'abondante source qui jaillit au pied des ruines du vieux monastère de Saint-Pons, et dont les eaux divisées, après avoir mis en mouvement plusieurs usines, se répandent jusque dans la plaine.

Au pied des montagnes, au N. du village, le sol est d'une fertilité bien moindre ; il y a pourtant quelques vallons bien cultivés à proximité du hameau de Saint-Jean-de-Garguier, dont le château est le domaine le plus considérable.

Plusieurs routes traversent la commune. La première, nationale n° 8 de Paris à Toulon, de l'O. à l'E.; la seconde, nationale n° 96 de Sisteron à Toulon, du N. au S.: la troisième, de grande vicinalité n° 2 de Marseille à Saint-Pons par Aubagne, de l'O. à l'E. Il y a en outre cinq chemins vicinaux classés.

Le village est situé au pied des premières montagnes qui viennent rejoindre rapidement le sommet élevé du *Baou Bretagne*. Il est formé de trois quartiers bien distincts : le premier comprend le château, édifice régulier et très bien entretenu au-devant duquel se trouvent un joli parc et un parterre spacieux fermés par une grille. Des bassins, des jets d'eau, placés sur la grande route, plusieurs avenues de platanes qui toutes se terminent par des perspectives délicieuses et portent des noms charmants, donnent à l'ensemble du château un aspect vraiment seigneurial.

Le second quartier du village auquel on parvient après avoir dépassé le château et laissé à droite ses anciennes dépendances, est formé de maisons d'assez belle apparence, mais bordant des rues étroites et mal entretenues. C'est un espèce de carrefour dont le centre est occupé par une fontaine. A l'un des angles se trouve l'Hôtel-de-Ville, construction chétive qui demande à être reprise par la base. En se dirigeant du côté de l'E., on rencontre la chapelle des Pénitents et l'Œuvre de la Jeunesse, récemment créée aux frais de la commune, et plus loin l'école communale et un vaste lavoir public. C'est la route de Saint-Pons. Un boulevard en création doit relier cette route, en traversant le *Fauge*, à la place nouvelle du champ de Foire, près de l'église.

La troisième partie du village est plus irrégulière que la seconde, mais elle est bien plus pittoresque. C'est là que se trouve l'église paroissiale, surmontée d'un clocher aigu dont la blancheur tranchant sur le tapis vert foncé qui forme le fond du tableau, produit de loin un effet charmant. Au-devant de l'église est une place dont un des côtés est occupé par une chapelle de congrégation.

A quelques pas de là se trouve une rangée de maisons exposées au midi. Cette partie du village se nomme le *Petit Versailles*.

Malgré ses imperfections, l'ensemble de Gémenos est si riant, ses ombrages sont si nombreux, sa fraîcheur est telle, que l'on comprend sans peine l'admiration que de tout temps il a iuspiré aux Marseillais, admiration qui les a poussés à proclamer ce coin de la Provence l'*oasis* du département.

Voies de communications.

1° Routes nationales.....	8,600 m.
2° Chemin de gr. comm....	400
3° Chemins vicinaux.......	14,500
TOTAL	23,500 m.

1° *Route nationale de 1re classe n°* 8, de Paris à Toulon, allant (de l'O. à l'E.) de la limite d'Aubagne, au S. du quartier des Paluns, rencontre le chemin vicinal n° 1 qui s'embranche sur elle. puis l'embranchement de la route nationale n° 96, coupe le canal d'irrigation, s'enfonce dans le vallon du Vaisseau et atteint la limite de Cuges.

Parcours : 4,200 mètres.

2° *Route nationale de* 3e *classe n°* 96, de Sisteron à Toulon, allant (du N.-O. au S.-E.) de la limite d'Aubagne, à l'intersection du chemin vicinal de Saint-Jean-de-Garguier, reçoit l'embranchement du chemin de grande communication n° 2, passe devant l'ancien château d'Albertas, à l'O. du village, reçoit les embranchements du chemin de grande vicinalité de Saint-Pons et du chemin vicinal n° 9 et. inclinant vers le S., donne ouverture au chemin vicinal n° 1, traverse le canal d'arrosage et rejoint la route nationale n° 8, en amont du vallon du Vaisseau.

Parcours : 4.400 mètres.

3° *Chemin de grande communication n°* 2, de Marseille à Saint-Pons par Aubagne, allant (de l'O. à l'E.), pénètre dans la commune, au centre de la plaine d'Aubagne,

traverse le canal d'arrosage, rejoint la route nationale n° 96, au hameau de Notre-Dame, et à l'altitude de 124 mètres, suit cette route jusqu'à l'embranchement du chemin vicinal n° 3, puis, formant un angle aigu avec la route nationale, pénètre dans le village qu'elle traverse en entier, rencontre le Fauge qu'elle longe presque constamment, passe sous les ruines du vieux Gémenos, gravit les collines, à gauche du ruisseau, et finit à un demi-kilomètre des ruines du monastère de Saint-Pons, à l'entrée du chemin vicinal n° 6.

Parcours : 4,000 mètres.

CHEMINS VICINAUX.

N° 1 de la *Carrairade*. — Allant du N. au S. de la route nationale n° 96, traverse le canal d'arrosage, le ruisseau de la Maïre et aboutit à la route nationale n° 8.

(Largeur moyenne : 4m50 ; longueur : 1,400 m.

N° 2 de la *Carrairade du vallon de la Galère*. — Allant, en décrivant une courbe vers le N., de l'O. à l'E. du village, traverse le petit chemin de Saint-Jean-de-Garguier, la terre de la Culasse et d'autres propriétés, et aboutit aux bois communaux de la Galère.

(Largeur moyenne : 2 m. ; longueur : 1,200 m.)

N° 3 de la *Carrairade de cruvellier*. — Allant du N.-O. au S.-E. de la bifurcation de la route nationale n° 96 et du chemin de grande communication n° 2, dessert les bois communaux de Cruvellier et aboutit à la route nationale n° 8.

(Largeur moyenne : 1 m. 50 ; longueur : 3,300 m.).

N° 4 de *Saint-Jean*. — Allant du S. au N. de la limite d'Aubagne et prenant la suite du chemin vicinal n° 5 de cette commune, passe à Saint-Jean-de-Garguier, et aboutit à la limite de la commune de Roquevaire, se soudant au chemin vicinal n° 2 de cette commune.

(Largeur moyenne : 3 m.; longueur : 1,600 m.).

N° 6 de *Saint-Pons à la Sainte-Baume*. — Allant du S. au N.-E. de l'extrémité du chemin de grande communication n° 2 (à l'entrée du domaine de Saint-Pons), traverse les bois des propriétés Richard et Sauvaire, longe la plâtrière du Jas-Neuf et la Glacière et aboutit à la limite de la commune du Plan-d'Aups (Var).

(Largeur fort inégale ; longueur : 7,000 mètres).

Hydrographie. — La commune de Gémenos passe, aux yeux de bien des personnes, pour un pays privilégié sous le rapport de l'abondance des eaux. Les vers de Delille n'ont pas peu contribué à répandre cette croyance, et l'aspect lui-même du village ne fait, au premier abord, que la confirmer. La famille d'Albertas ayant accaparé une très grande partie des eaux de la source de Saint-Pons pour la faire couler en cascades aux alentours de sa résidence et dans le parc même du château, les abords du village sont des plus riants et des plus frais.

Au résumé, le territoire de Gémenos n'est arrosé que par trois cours d'eau : l'un naturel, les deux autres artificiels.

Le cours d'eau naturel se nomme le *Fauge*. Il se forme sur la pente occidentale du pic de Bretagne qui est fort rapide, passe à une très petite distance de la source de Saint-Pons dont il reçoit les excédants, occupe le fond du vallon jusqu'au village qu'il traverse de l'E. à l'O. et continue, à travers la plaine, dans la même direction, et pénètre dans le territoire d'Aubagne.

Le premier cours d'eau artificiel est le triple canal de Saint-Pons.

La source qui les alimente jaillit à l'E. des ruines du monastère, du pied d'un rocher, à une hauteur de 2 mètres du sol. Son eau est limpide, sans dépôts et sans matières en suspension ; elle est tout-à-fait incolore et sans odeur. Sa saveur est agréable. Elle ne renferme que très peu de matières organiques en solution. Le résidu, c'est-à-dire l'ensemble des matières minérales est de 0,30 par litre, composé en majeure partie de bi-carbonate de chaux. Elle ne renferme que des traces de sulfates et de chlorures métalliques. En résumé, cette eau, par sa composition, peut être classée parmi les eaux bi-carbonatées calciques. C'est une bonne eau potable.

A une faible distance de la source, l'eau est divisée en trois parties : un canal qui prend la rive droite du *Fauge* et la garde jusqu'à l'entrée de la propriété dite le Petit-Versailles, endroit où elle se subdivise en deux, après avoir fait fonctionner plusieurs moulins et scieries de bois ; un second canal qui garde constamment la rive gauche du Fauge et dessert plusieurs usines, notamment des papeteries importantes ; enfin un troisième canal entièrement fermé sur tout son parcours qui amène les eaux à boire dans les divers quartiers du village.

En aval du village il n'existe plus d'usine, et les eaux, réparties en diverses rigoles, sont employées à l'arrosage des terres ; mais en amont, soit depuis la source jusqu'aux dernières usines, les eaux exclusivement destinées à l'usage des fabriques pendant cinq jours de la semaine, durant la saison d'été, sont employées entièrement aux arrosages, du samedi matin au lundi matin.

La source de Saint-Pons ne coule pas toujours avec la même abondance ; comme la plupart des fontaines naturelles, elle diminue considérablement en été, et ne satisfait que très incomplètement aux besoins des terres et des usines. Son débit, durant les fortes chaleurs est, au minimum, de 150 litres par seconde.

Le second cours d'eau artificiel qui arrose la plaine de Gémenos, est une dérivation du *Canal de Marseille* qui porte le nom de Canal d'Aubagne. La rigole pénètre dans la commune dans le milieu du triangle formé par le chemin de Saint-Jean-de-Garguier, la route nationale n° 96 et la route nationale n° 8, traverse le grand chemin de communication n° 2, coupe le chemin vicinal n° 1, la route nationale n° 96 et arrive à la rencontre de cette même route avec la route nationale n° 8. Parvenue à cet endroit, abandonnant la direction du N.-O. au S.-E. qu'elle a suivie jusque là, elle décrit un angle aigu et se dirige parallèlement à la route nationale n° 8, dans la direction de l'E. à l'O. jusqu'à la limite d'Aubagne qu'elle franchit, pour atteindre ensuite celle de la Penne.

Géologie. — Le bassin de Gémenos est commandé au N., à l'E. et au S. par des montagnes très élevées appartenant à la chaîne de la Sainte-Baume. Les points culminants sont le *Baou Bretagne* ou de Bertagne, à la limite du département du Var (1043 mètres) ; la *Roque Fourcade* et la tête de Roussargues (860 mètres), au-dessus du vallon de Saint-Pons, à la limite de Cuges, et Carpiagne ou Saint-Cyr (646 mètres) dans la commune de Marseille.

Le sol est formé de calcaire jurassique renfermant des ammonites, des turrilites et d'autres coquilles pélagiennes, grenu, blanc, veiné de rouge et de jaune. Au-dessus de Gémenos, ce calcaire devient un véritable marbre jaune mêlé de veines vertes d'une délicatesse infinie, mais il est d'une dureté excessive qui rend son exploitation très coûteuse.

Plus loin les montagnes renferment du gypse et du lignite dont quelques mines sont exploitées, notamment du côté du Plan-d'Aups. Dans certaines de ces dernières on trouve du succin.

Nous devons signaler comme les plus intéressants les massifs calcareux de la *Fontaine-de-Gillet* et le terrain liasien de la *Barro-Santo* ; on trouve sur ces points les fossiles suivants : *Rinchonella meridionalis*, *Belemnites niger*, *Terebratula resupinata*, *T. punctata*, *T. subpunctata*, *T. subvoides*, *Mitylus scalprune*, *Pecten æquivalvis*, *Ostrea cymbium*, *Panopœa*, *etc.*

Les environs de Saint-Jean-de-Garguier sont également remarquables par certaines particularités.

On y trouve des couches de calcaire marneux et de marne grise ou jaune avec coquilles terrestres ou lacustres. Elles sont remarquables par les belles empreintes végétales qu'elles présentent. Parmi les nombreuses espèces qu'on y rencontre, une des plus intéressantes est le *Dryandra Brongniarti* Etting.

Les coquilles fossiles appartiennent aux genres *Planorbis*, *Cyclostoma*, *Paludina*, *Paludestrina*, *Melania*, *Neritina*, *Sphœrium* et *Pisidium*.

Anthropologie. — La découverte d'une grotte fermée depuis de longs siècles probablement par l'éboulement naturel d'un rocher, occupa durant plusieurs mois l'attention des savants, des archéologues et des théologiens, pendant les mois de décembre 1874, janvier et février 1875.

Comme nous avons été le premier à signaler l'existence de cette grotte, que de très nombreux articles de journaux ont été publiés pour ou contre notre opinion, nous serions en droit d'écrire une longue dissertation à ce sujet, mais il nous paraît plus convenable de faire mention seulement de la découverte, en réservant les opinions de chacune des trois écoles.

L'avenir seul n'est-il pas maître des solutions à intervenir et peut-on se prononcer d'un ton absolu quand on traite certaines questions sur lesquelles la science ne peut encore avoir dit le dernier mot ?

La grotte dont il s'agit est située dans le vallon dit de Saint-Clair, situé au S. de l'ancienne chapelle de ce nom, quartier de Saint-Jean-de-Garguier. On peut l'atteindre aujourd'hui sans difficulté, mais au moment où elle fut découverte son accès était périlleux. Son ouverture se montre à une trentaine de mètres au dessus du fond du vallon. L'intérieur se compose d'une première grotte largement ouverte, mais se retrécissant rapidement dans la partie inférieure. De forme très irrégulière, la seconde grotte a trois mètres environ de largeur, et sa partie supérieure, d'une hauteur de six mètres environ, affecte la forme d'un dôme ogival.

Sur ses flancs le rocher présente quelques excavations, et laisse apercevoir un certain nombre de concrétions peu remarquables.

A la partie supérieure du dôme se montre une petite ouverture par laquelle l'air pénètre faiblement ; mais nous ne la croyons pas accessible aux eaux pluviales.

Les recherches pratiquées alors que l'entrée de la grotte était encore encombrée par la chute des blocs qui se sont détachés



LA CROTTE DU VALLON DE SAINT-CLAIR.

jadis de la partie supérieure du rocher, ont permis de constater qu'il y avait au bas de la grotte une couche variable de sable très fin, et parfaitement sec, dans laquelle se trouvaient entassés, dans un grand désordre, des ossements d'hommes entiers ou brisés, des ossements de femmes et d'enfants entiers ou brisés, trois crânes entiers, dix-huit os maxillaires inférieurs, des fragments de cornes de moutons, des machoires de porcs, des couteaux et des fragments en silex, et des débris considérables de vases grossiers en poterie.

Les avis des écrivains qui ont visité la grotte et qui en ont rapporté quelques-uns des objets qu'elle renfermaient sont loin de se ressembler.

L'école de l'*Homme préhistorique* a basé ses conclusions sur l'étude d'un crâne et d'autres objets.

« D'après ces données, les hommes à qui appartiennent ces ossements, dit-elle, devaient avoir la tête volumineuse, la taille petite, les membres grêles : ces caractères sembleraient indiquer que ces hommes étaient de la race mongole qui a peuplé le midi de la France dans lea temps primitifs.

« M. Quatrefages, l'illustre savant, après avoir examiné les débris qui lui ont été transmis par les soins de la Faculté des Sciences de Marseille, n'a pas hésité à reconnaître que ces restes remontaient à l'âge néolithique. »

Au point de vue archéologique et historique, les conclusions à tirer sont bien différentes. D'abord, tous les ossements ne sont pas egalement fossilisés; beaucoup même ne le sont pas du tout, Les cornes de mouton et les machoires de porc l'étaient encore moins, mais leur présence dans la grotte s'expliquerait ; la grotte a servi de repaire aux bêtes fauves, puisque c'est pour s'être refugié là qu'un blaireau a été poursuivi et atteint dans la grotte même ; des blaireaux, des renards, des loups même, ont pu emporter dans cette tannière des parties de moutons et de porcs et y délaisser leurs ossements quand ils ont été dépouillés de la chair qui les recouvraient.

Restent les ossements humains, les uns entiers, les autres brisés, ceux-ci calcinés, mais tous mélés à des fragments de silex et de poteries.

Les silex pourraient fournir une date s'ils avaient été trouvés seuls, mais la forme des poteries, leur composition, leur cuisson, permettent aux ennemis de l'école de l'*Homme préhistorique*, d'assigner une époque qui ne saurait être fixée au delà de 2500 ans.

Quant à dire que les hommes dont on a retrouvé les restes étaient grêles et de petite taille, cela ne peut être affirmé pour tous. Nous avons vu, mesuré et comparé un des fémurs recueilli dans la grotte ; l'homme à qui il appartenait avait une taille de 1 m. 72 c. au moins, ce qui est une taille bien au-dessus de la moyenne.

Tout ce que nous venons de dire permet d'avancer que la grotte de Saint-Clair devait être un ossuaire d'une tribu celto-ligurienne, que l'on fait résider dans l'habitat que la chapelle de Saint-Clair a dû remplacer à une époque jusqu'à présent indéterminée, et que cet ossuaire a dû servir et à l'époque où l'on brûlait les morts et à l'époque où on ne les brûlait plus, soit lors de l'établissement des Phéniciens et des Phocéens à Massalia, de 3000 à 2500 ans avant l'ère vulgaire.

Quant à l'école que nous appelons l'école théologique, non-seulement elle nie d'une manière absolue que les ossements de Saint-Clair datent de l'époque préhistorique, mais elle avance qu'ils datent d'une époque relativement moderne, qu'ils ont appartenu à des hommes exactement semblables à ceux qui peuplent aujourd'hui la Provence, et, bien mieux, que ce sont les restes des moines de Saint-Clair.

Le plus exalté des défenseurs de ce système a même écrit ceci : « Nous avons vu la grotte, les squelettes, les mâchoires, les silex, les poteries et *bien d'autres choses encore* qui ne laissent aucun doute dans notre esprit. Mais d'avance nous affirmons que la découverte des ossements renfermés dans cette grotte est une nouvelle mystification pour ceux qui croient encore ou affectent de croire à l'homme préhistorique. »

Au lieu d'être aussi affirmatif, M. l'abbé Magnan qui a écrit ces lignes, aurait mieux fait de dire qu'elles sont ces *bien d'autres choses* qu'il a vues ou trouvées dans la grotte de Saint-Clair.

Les savants et les archéologues disent et montrent ce qu'ils ont vu, faisant ainsi preuve de bonne foi. M. l'abbé Magnan aurait dû suivre leur exemple. La question aurait peut-être fait un pas de plus.

Sol arable et produits du Sol. — Le territoire de Gémenos est assurément sinon un des plus fertiles, du moins un des plus couverts du département. Tout ce qui est susceptible du culture est travaillé avec soin. Quant aux montagnes, sauf très peu de points où la roche est absolument nue, elles sont boisées.

On évalue à 2,200 hectares la partie du territoire couvert de bois: sur ce nombre 1,500 hectares appartiennent à la commune. Des coupes régulières opérées à des époques déterminées à l'avance, entretiennent ces bois dans des conditions prospères.

Dans les parties du vallon de Saint-Pons et de la plaine susceptibles d'arrosage on s'attache spécialement à la production du foin; partout ailleurs la culture est ce qu'elle est dans la majeure partie de la Provence; on récolte du blé, des légumes, du vin.

Les coteaux jusqu'à une certaine hauteur sont aménagés en *ribas* ou terrasses où, avec la vigne, on cultive l'olivier, le figuier, l'amandier, le caprier, etc.

Entomologie. — Nous avons donné dans notre premier volume des indications générales au sujet des papillons que l'on peut trouver dans le vallon de Saint-Pons. Nous complétons cet article par la nomenclature des papillons et des coléoptères fournie par un autre collaborateur.

PAPILLONS : Machaon, Anthocaris bellia, A. Eupheno, plusieurs Lyccena, Argynnis adippe, A. paphia, A. niobé, A. euphrosyne, A. pandora (très rare); Melite cynthia, M. phœbe, M. didima, Vanessa antiopa, V. calbun, V. prorsa, Limenites camilla, Zigena occitanica, Z. filipendula.— COLÉOPTÈRES : Lucanus cervus (troncs des platanes), Dorcus parallelipipedus (sur le sol), Carambyx heros (cime des salix), Agaparitra suturalis (sur les cardons), Pterosticus lasserrai (sous les pierres, rare), Carabus catenulatus (sous les pierres, rare), Dytircus punctulatus (dans les eaux), Agabus didymus (dans les eaux), A. brunneus (dans les eaux), Scutopterus coriacerus (dans les eaux), Buprestis aurea (sur les composées), Anthaxia cyanicornis (sur les composées), Cetonia maris (dans les champs), C. linta (sur le cistus albidus), C. cinetella (même plante), C. strictica (même plante), Hispia testacea (même plante), Orites nasicornis (sur le sol).

Botanique. — Au dire d'un botaniste renommé, la commune de Gémenos offre des specimens de platanes vraiment remarquables (*platanus occidentalis*). Ces arbres obtiennent en effet dans toutes les parties du territoire un grand développement. C'est dans le vallon de Saint-Pons, surtout que leur végétation y est la plus prospère.

Dans ce même vallon de Saint-Pons on récolte des bonnes espèces de plantes et l'on y voit des arbres rares en Provence. On peut citer : Helianthemum vulgare, H. italicum, micranthum, Hypericum montaneum, Astragalus purpureus, Onobrychis supina, Circis siliquastrum, Pyrus acerba, Sedum rubens, Buplevrum junceum, Tragopogon dubius, Odontites viscosa, Orobanche hedera, Daphne laureola, Andropogon gryllus, Melica Banchini, Phlomis herba ventis, Scolopendrium officinale, Polypodium vulgare, Adianthum capillus-Veneris; sur les rochers : des Barbula, des Chypnum, des Grimmia, etc.

Bibliographie.— Consultations de médecine et Mémoire sur l'air de Gémenos, par M. F.-B. Ramel fils; 1785, in-12.

Mémoire de Millou, avocat, pour M. le marquis d'Albertas, contre la commune de Gémenos. Marseille, 1834, in-8.

Notice historique sur Saint-Jean-de-Garguier, l'abbaye de Saint-Pons et Gémenos par Alfred Saurel. Marseille, M. Olive; 1863, in-8.

Notice historique sur 338 médailles trouvées à Gémenos, au quartier de la Nègre, en face de l'ancien *Gargarius Locus*, aujourd'hui Saint-Jean-de-Garguier, précédée d'un Aperçu sur quelques monuments inédits découverts dans la même localité, par M. Feautrier. Marseille; 1840, in-8.

Relation de l'horrible assassinat commis sur la personne de M. d'Albertas père, au milieu du festin civique de la garde nationale de Gémenos, le 15 juillet 1790. Aix, Calmen.

Biographie. — THOBERT, né en 1736, mort en 1777.

Prêtre, poète provençal, auteur de plusieurs comédies.

I

Histoire. — Il est temps de faire justice des étymologies du nom de Gémenos qui ont été avancées par différents auteurs. Les unes sont ridicules, les autres sont forcées.

D'après la *Statistique du Département*, Gémenos viendrait de *Gemma*, pierre précieuse. Cette pierre précieuse serait ici la source de Saint-Pons dont les eaux ont l'éclat du diamant !

M. Meynier (de Saint-Louis) en tient pour *Geminus*, surnom de Janus qui présidait aux chemins.

« La vallée de Saint-Pons, ajoute-t-il, ne fut jamais un bois sacré, mais bien la route qui y conduisait. Celui-ci se trouvait à la Sainte-Baume, avant que la Magdeleine fût venue en chasser le culte païen et y annoncer la foi nouvelle.

« La terminaison grecque aurait, ici, une grande valeur, mais elle aurait été donnée par Raymond-Bérenger pour conserver au nom du pays une consonnance catalane.

« Il faut donc rebrousser vers *Geminus* qui serait bien la dénomination primitive de Gémenos-le-Vieux, situé, jadis, en entrant dans le vallon.

« Non loin de là, il y avait un ermitage désigné dans les possessions ecclésiastiques sous le nom de Septèmes, dérivé de *septum*, clôture. Tout prouve donc, que Geminus, le protecteur des chemins, des portes et des voyageurs avait un culte en cet endroit et y avait laissé son nom. »

M. Alexis d'Aix accepte au contraire ce

que M. Meynier récuse; mais pour développer son système il a besoin de dénaturer le nom. Ce n'est pas Gémenos c'est Témenos, le G s'étant, par une altération *légère*, substitué au T.

« *Temenos* signifie : bois sacré, enceinte sacrée, et ce bois sacré, cette enceinte sacrée existe, comme elle existait du temps des Phocéens, et inspire une sorte de terreur religieuse à ceux qui le parcourent avec un poétique recueillement.

« Rien ne rappelle le *Temenos* grec ou le *Lucus* latin comme le fait si bien le bois de Saint-Pons. »

Nous n'avons pas besoin de dire que nous repoussons complétement la théorie de M. Alexis.

D'autres auteurs ont voulu que le mot de Gémenos séparé en deux devînt *Geme nos* (Plaignez-nous) invocation adressée par des morts ensevelis dans une tombe que personne n'a vue, aux passants ou voyageurs. Ce serait l'équivalent du *Priez pour lui* que portent la plupart des tombeaux modernes.

Reste le *Gemini*, les Gémeaux, dont les gens sérieux ont fait jusqu'à présent le plus de cas. Pour les personnes qui n'ont pas spécialement fouillé l'histoire de Gémenos, il a pu exister un temple dédié à Castor et Pollux dont le souvenir serait resté dans le pays. Pour ces personnes les armoiries auraient d'ailleurs une valeur dont il faudrait tenir compte.

M. Louis de Bresc, dans son *Armorial des communes de Provence*, sans viser Castor et Pollux, s'arrête à l'idée de deux jumeaux.

« Ces armes sont symboliques; les deux « enfants que l'on voit dans cet écusson re- « présentent deux *petits enfants jumeaux* qui « s'entretiennent ensemble. »

Nous n'acceptons aucune de ces étymologies. Gémenos a bien pour origine le mot de *Geminus*, mais il ne s'agit ni des Gémeaux ni de frères jumeaux, mais bien de montagnes *jumelles*, soit *Petræ Geminæ*.

Ces mots de *Petræ Geminæ* ont été employés par Bernard, abbé de Saint-Victor, voulant parler des roches qui surplombent le monastère de Saint-Pons.

Or, il n'y a pas un seul habitant de Gémenos qui, sans s'en douter, n'emploie exactement le même terme que l'abbé Bernard. Une seule différence existe : c'est que Bernard parlait latin et que les Gémenasques parlent provençal. Les paysans disent donc, en montrant la montagne qui domine le vallon de Saint-Pons et Gémenos : la *Roco fourcado*, la Roche fourchue.

Une fourche, la fourche ancienne surtout, étant composée de deux branches jumelles, *geminæ*, il est certain que l'on ne peut élever la moindre objection entre l'assimilation des mots *fourcado, jumelle, géminée*.

Que la terminaison *os* soit grecque ou espagnole, peu importe; le mot existe en entier, et l'on est d'autant plus autorisé à croire que *Geminæ* est le premier nom donné à Gémenos que tous les autres documents de l'époque parlent de Villa de *Geminas* et de Castrum de *Geminis*.

L'histoire de Gémenos pourrait se diviser en quatre parties avec ces en-tête : *Saint-Clair* ou époque celtique; *Gargaria*, ou époque grecque et romaine; *Castrum de Geminis*, ou époque du moyen-âge, et *Gémenos*, ou époque moderne.

Passons rapidement sur ces quatre époques pour ne pas sortir du cadre de cet ouvrage.

II

Il existe des preuves incontestables que la partie septentrionale de la commune a été habitée dès la plus haute antiquité. Ces preuves sont fournies par les ossements, les silex et les poteries découvertes dans la grotte du vallon de Saint-Clair.

Les ossements sont réclamés par les anthropologistes, comme étant des restes des hommes de l'époque préhistorique. Mais ne voudrait-on pas accepter les décisions de l'Académie des Sciences, niât-on d'une manière absolue les théories des savants et refusât-on de s'incliner devant leurs arrêts, qu'il demeurerait certain du moins que les débris de poteries, les silex et les ossements humains de la grotte de Saint-Clair remontent aux premiers âges de l'histoire.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit à l'article *Anthropologie*, nous contentant d'y renvoyer le lecteur.

Selon toute apparence, le point de la commune habité en principe a été le sommet de la colline de Saint-Clair, située au S.-E. de Saint-Jean-de-Garguier, à trois kil. environ du village de Gémenos. Des recherches répétées nous ont amené à croire que bien avant l'arrivée des Phéniciens sur la côte, les aborigènes, vivant à l'état barbare, étaient, comme tous les peuples non civilisés, en état de guerre perpétuel avec leurs voisins. De là, la nécessité de résider sur des hauteurs pour être moins exposé aux attaques des ennemis.

La colline qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Clair, était alors une excellente position. Postée immédiatement sur la lisière de la plaine qui s'étend entre l'Huveaune et les contre-forts de la chaîne de Roquefort, elle était pour ceux à qui elle appartenait, aussi abordable en temps de paix que susceptible de défense en temps de guerre.

C'est sur sa cime d'où l'on aperçoit une étendue considérable de terrain, que les aborigènes que nous appellerons Celto-Liguriens

étaient établis. Mais, quand l'un d'eux succombait, soit naturellement, soit dans un combat, son corps était enlevé par les siens et enseveli dans la grotte qui se trouvait au fond du vallon, à 300 mètres environ au-dessous de l'habitat. Hommes, femmes et enfants, y trouvaient leur sépulture, ainsi que le prouve la diversité des ossements recueillis.

Lorsque les Phéniciens et, après eux, les Grecs asiatiques, maîtres de la côte, s'avancèrent dans l'intérieur, et tendirent la main aux populations primitives, celles-ci continuèrent à garder leurs demeures et leurs usages, tout en bénéficiant peu à peu des avantages de la civilisation. Gargaria devint un point central où barbares et policés, indigènes et étrangers, se rencontrèrent pour échanger leurs produits et leurs denrées. Dans cet *emporium*, dans ce champ de foire, les uns et les autres finirent par se connaître et se lier d'amitié.

Gargaria devint florissant, au moins pendant les jours de marché et bientôt des établissements stables y furent élevés. Mais les populations restèrent fidèles au culte du passé. Si l'habitat de Gargaria fut délaissé comme lieu de résidence constant, il fut consacré comme lieu de pèlerinage par les enfants de ceux qui y étaient nés et y avaient vécu.

Rien de plus vivace que les traditions religieuses. Les générations se succèdent, les formes de gouvernement changent, les invasions de peuples conquérants se produisent, d'un jour à l'autre les maîtres se dépossèdent, mais, au coin du foyer, dans le silence et le calme, les mêmes idées de religion, ses rites, ses aspirations, ses mystères, ses superstitions s'inoculent et se perpétuent. Insensiblement les formes du culte nouveau, apporté du dehors, se modifient, néanmoins ; les populations fréquentent bien les mêmes lieux de prière, mais ces prières finissent par s'adresser à un autre dieu que celui que l'on adorait jadis.

Le point que l'on appelle encore Saint-Clair a été un lieu de pèlerinage et de prière jusqu'au dernier temps. Au temple primitif dont nous serions bien embarrassé de dire la forme et de nommer le vocable, succède un autre édifice religieux contemporain des Phocéens, et quand les Romains dépouillent les Massaliètes de leur territoire, le lieu de pèlerinage n'est pas abandonné pour cela; il continue à être fréquenté ; si bien que lorsque la religion du Christ s'implante dans la Provence, un culte nouveau se substitue sans effort à l'ancien. Sur ce point élevé qu'éclaire tout d'abord le soleil, lorsqu'il se montre à l'horizon, on n'adore plus le soleil, ce foyer de lumière, on adresse des prières à Saint *Clair*, produit de la clarté du jour.

Saint Clair et Saint Jean, voilà les deux saints chrétiens qui se substituent au culte du soleil. Pendant que l'habitat celtique devient Saint-Clair, Gargaria devient Saint-Jean-de-Garguier ; le 24 juin, époque des plus grands jours de l'année, est le jour que les populations fêtent encore en souvenir de leur ancien dieu. Mais, Gargaria était ruiné que Saint-Clair était encore prospère.

Les débris accumulés sur le sommet de la montagne gardent pour ainsi dire la date de chaque siècle écoulé. Nous avons recueilli nous-mêmes de nombreux fragments de poteries de divers âges et de briques romaines de différentes formes.

Nous estimons que le sanctuaire a été relevé de fond en comble dans le courant du X[e] ou du XI[e] siècle et les murs qui subsistent en partie sont bien de cette époque.

Les documents écrits se taisent presque complétement sur l'importance de cette chapelle ; son nom figure seulement dans la bulle d'Anastase IV, du 30 décembre 1153, et dans la transaction du 25 mai 1163. D'abord confirmée à l'évêque de Marseille, par la bulle précitée, elle devint la possession du Chapitre de la Major. Lorsque Garcende fonda l'abbaye de Saint-Pons, en l'année 1205, la chapelle lui fut donnée par le Chapitre en même temps que les églises de Saint-Martin et de Saint-Jean-de-Garguier.

M. l'abbé Magnan prétend qu'il y a eu des moines à Saint-Clair, mais il ne dit pas à quel ordre ils appartenaient, pas plus qu'il ne fixe l'époque de leur installation et celle de leur départ. Aussi, jusqu'à preuve du contraire, révoquerons-nous le fait en doute.

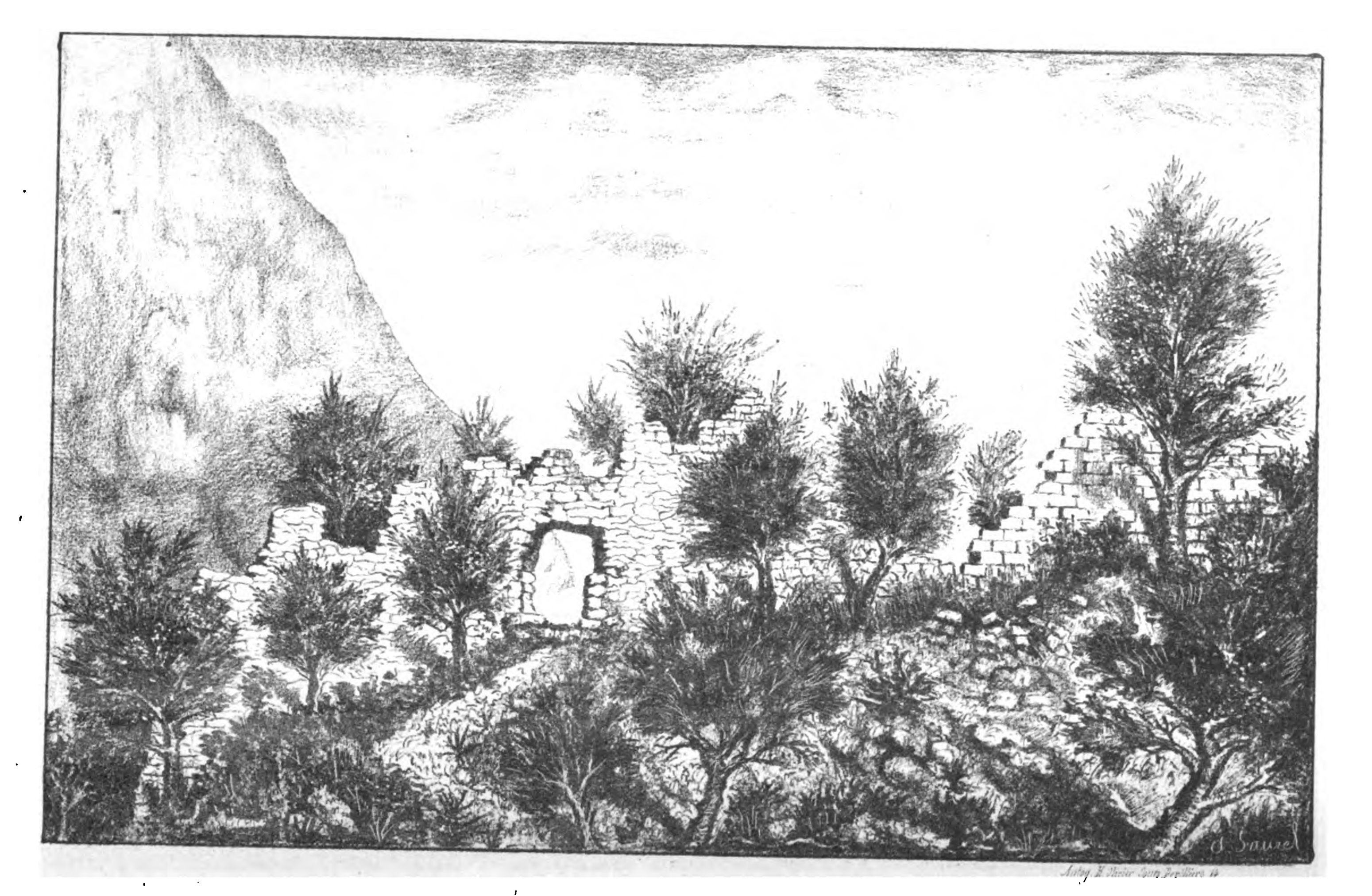
Tout ce que l'on sait encore de Saint-Clair c'est que, en 1713, l'auteur du Calendrier disait laconiquement : L'ermitage de Saint-Clair sur la montagne et dans une espèce de désert.

Sous la Restauration, l'ermitage fut rétabli mais nous ne sachons pas qu'il ait prospéré. Tout maintenant est en ruine.

III

Le second âge de la commune de Gémenos peut être résumé sous le titre de *Gargaria.*

Gargaria, dont le Saint-Jean-de-Garguier actuel occupe à peu près l'emplacement, n'était pas une ville ; c'était un *emporium* ou marché dont l'établissement est antérieur aux peuples asiatiques qui vinrent s'établir sur les côtes de Provence. Nous en faisons remonter l'origine aux Phéniciens, ces trafiquants qui, les premiers, répandirent les idées commerciales en Pro-



GÉMENOS LE VIEUX

vence. Les Grecs asiatiques qui, peu à peu, enlevèrent aux Phéniciens toutes leurs possessions du littoral, continuèrent les traditions de leurs ennemis et, sous leur administration, Gargaria devint un marché de grains d'une grande importance.

Nous disons *marché* de grains et nullement *lieu de production* de grains; car, à l'époque, le territoire devait être bien moins cultivé que de nos jours; son étendue étant d'ailleurs réduite par les *paluns* qui occupaient, dans la partie méridionale de la plaine, un espace du tiers au moins.

Le marché avait pour but, par conséquent, de fournir aux habitants de la région l'occasion d'acheter les grains et non pas celle de les vendre. Ne sait-on pas que de tout temps, Massaliètes, Massiliens ou Marseillais se sont occupés spécialement de transporter dans leur port les blés tirés de l'étranger, et de distribuer ensuite ce même blé aux habitants de l'intérieur?

Lorsque les Romains furent devenus les maîtres de la région qui s'étend du Rhône aux Alpes, les Massiliens continuèrent leur commerce et Gargaria ne cessa pas de prospérer. Mais les colons romains s'établirent dans la contrée et y construisirent leurs villas. Les ruines nombreuses que l'on a découvertes à *Pagus Lucretus*, si voisin de Gargaria, et à Gargaria même, témoignent des avantages et des facilités qu'ils y trouvaient pour l'existence souvent fastueuse qu'ils y menaient.

Mais vinrent les invasions des Barbares, et, à leur suite sinon en même temps, les dévastations commises par les maraudeurs. La Jacquerie a été de tous les temps, et l'on sait bien que c'est rarement aux armées qu'il faut attribuer la ruine des édifices et la destruction des propriétés privées.

L'inscription de Zozime qui relate les remercîments des habitants de *Pagus Lucretus* pour le maintien de la gratuité des bains, a dû précéder de bien peu l'abandon et de Pagus Lucretus et de Gargaria.

Pour éviter des rançons continuelles et des pillages sans cesse renouvelés, les colons se retirèrent à Saint-Clair, lieu de dévotion que défendait peut-être un souvenir sacré et dans la vallée de Saint-Pons où les Romains avaient déjà bâti une forteresse qu'on appela un peu plus tard *Castrum de Geminis*. Mais c'est plusieurs siècles après qu'ils élevèrent la chapelle de Saint-Martin, époque qui marquerait le commencement de la troisième phase de Gémenos.

Il nous est impossible de ne pas assigner à la fondation du *Castrum de Geminis* une date très ancienne; car nous croyons cet antique village contemporain de *Gargaria* romain et, à plus forte raison, de *Villa Garjiana*, et nous nous basons, pour défendre cette opinion, sur les ruines mêmes qui subsistent et sur la découverte qui vient d'être faite (1878) dans le mur romain, d'une *monnaie en bronze de Néron*. Cette monnaie, qui a été trouvée par le nommé Venuse Delphin, cafetier à Gémenos, est une preuve indiscutable et qui nous donne désormais raison d'avoir, il y a plus de quinze ans, affirmé l'origine romaine du Castrum.

La colline sur laquelle ces ruines existent était admirablement choisie pour l'emplacement d'un château-fort: du sommet de la montagne qui n'est elle-même que le premier échelon de la chaîne de la Sainte-Baume, en découvre presque en entier la belle plaine comprise entre Saint-Pierre, Saint-Jean, Aubagne, Gémenos et le Garlaban. A l'exception d'un reste de tour carrée que l'on peut apercevoir de la route de Saint-Pons, tout est caché et envahi par des pins vigoureux.

Si l'on examine la partie la plus élevée des murailles, on reconnaîtra un fragment de construction romaine parfaitement conservé, en petit appareil et relié à un autre mur du XI[e] siècle. Le mur le plus considérable fait face au couchant. On y voit une porte dont le cintre est fort compromis, ayant deux mètres cinquante environ de hauteur; aux alentours, nous avons recueilli quelques débris de poteries *romaines*.

Nous estimons que la circonférence du *Castrum*, augmenté des constructions postérieures, était de deux cents à deux cent cinquante mètres et qu'il pouvait contenir une population de cinq à six cents habitants.

Ce qui nous détermine, en outre des poteries et de la monnaie, à croire que le mur dont nous avons parlé tout à l'heure est de construction romaine, c'est la déclaration faite, en 1379, par les habitants de Gémenos, lorsqu'ils furent appelés devant les commissaires de la reine Jeanne: *Dixerunt quod in dicto castro est* fortalissium notabilile *et castrum predictum est muris circumdatum.* (Dans ce village fortifié, il y a un *fort important* et le village lui-même est entouré de murs). C'était donc un poste fortifié dans une enceinte de murs. N'est-ce pas dire d'une manière intelligible que c'est autour du fort primitif que le nouveau village s'était groupé?

Plusieurs actes du Cartulaire de Saint-Victor mentionnent le village et le quartier en des termes qui disent suffisamment que dès le X[e] siècle, il avait une importance relative. En février 984, c'est *Villa de Geminas*; en décembre 1001, *Castrum Geminas*; quant à son église, en février 1119, c'est *Ecclesia de Gemenas*; en mai 1153, *Ecclesia de Gemini*. D'autres actes désignent le vil-

lage fortifié sous les noms de *Geminis*, *Gemenes* et *Gemmis*.

Il est peu de localités du département, dont le nom ait moins varié dans ses formes. Comme nous l'avons fait remarquer au commencement de ce paragraphe, le mot de *Geminæ montes* est bien reconnaissable.

Constatons en passant que les églises désignées sous les noms de *St-Michel* de Gémenos, *St-Pons* de Gémenos et *St-Martin* de Gémenos, aussi bien que *Ste-Marthe* et *St-Lazare* étaient en dehors de l'enceinte du *Castrum de Geminis*, dans un rayon assez restreint. Nous avons dit que Saint-Michel était l'église qui couronnait le mamelon sur lequel s'éleva, vers le IXe siècle, la ville d'Aubagne.

Quoi qu'il en soit, ce qui demeure au moins acquis à l'histoire, c'est que, avant la fin du Xe siècle, Geminas avait un territoire distinct, ainsi que le prouve une reconnaissance de bornes du 9 février 984, qui dit que *Almes* (Plan d'Aups) s'étend jusqu'aux limites de la ville d'Auriol ou de Gémenos : *Usquè in terminio de Villa Auriolo vel de Geminas*.

Dès l'origine de la vicomté de Marseille, Gémenos appartint aux vicomtes ainsi que les localités qui l'avoisinent. C'est à ce titre que Pons II, évêque de Marseille, qui était lui-même fils de vicomte, put disposer en l'année 1080, de l'église de Saint-Pons, du lieu de Gémenos *avec toute sa vallée*, en faveur du monastère de Saint-Victor.

Quant à l'église de Gémenos, elle appartenait à l'évêque de Marseille et fut confirmée en sa possession par la bulle d'Anastase IV, du 30 décembre 1153.

Mais, par la transaction du 25 mai 1163, elle fut cédée par lui au Chapitre de La Major.

Au XIIIe siècle, le *castrum* était tenu en fief sous la directe du prévôt du Chapitre de Marseille, par Audoarde de Baux, qui en disposa, par son testament, en faveur de Hugues de Baux, son fils, avec substitution, en cas de mort sans descendant légitime, en faveur de Guillaume Adémar, père de la testatrice.

Hugues des Baux institua pour son héritier universel le roi Charles II (1285-1308), comte de Provence, qui acquit ainsi le château de Gémenos. Celui-ci étant mort sans enfants, le roi Robert, neveu de Girard Adémar, ordonna la restitution du château à Girard, se réservant le droit de seigneurie.

Plus tard, le château de Gémenos fut vendu au fils d'Isnard d'Ollières, et le 20 janvier 1322, Raymond Gaufridi d'Ollières, fils et héritier universel d'Isnard d'Ollières, vendit à la cour royale du comté de Provence tout ce qu'il possédait dans le château de Gémenos.

Les documents nous font défaut pour établir en vertu de quel acte et par qui Gémenos fut vendu à Guillaume de Marseille, mais nous voyons que le 11 janvier 1356, ledit Guillaume de Marseille vend, au monastère de Saint-Benoît, établi à Montpellier, la terre de Gémenos avec tous les droits seigneuriaux, au prix de 4,500 florins d'or. Cette vente fut ratifiée le 26 juin 1365, par la reine Jeanne, en faveur du monastère de Saint-Victor de Marseille, et l'abbaye en prit possession immédiatement après

Le 18 juillet 1375, la même reine donne au monastère les droits de régales en premières appellations, ensemble les juridictions mère mixte et impaire qu'elle avait aux lieux de Roquevaire et Gémenos.

Un acte de reconnaissance des droits de la reine, passé le 10 mai 1379, constate que le seigneur du château est noble Pierre de Saint-Georie.

Le 30 septembre 1411, le roi Louis II fait donation à Foulque d'Agoult des régales du lieu de Gémenos.

Tout ce que nous venons de dire de l'histoire de Gémenos n'est pas d'une netteté complète, et il est difficile de suivre la liaison d'un fait à l'autre. Il en est presque toujours ainsi pour les petites communes. Ce ne sont pour ainsi dire que des jalons placés de distance en distance pour indiquer la marche générale des événements.

Les documents sont plus précis en ce qui concerne la quatrième période de l'existence de la Commune, soit le village nouveau. Elle commence au moment de l'achat de Gémenos par les d'Albertas.

IV

La terre entière de Gémenos a été successivement réunie entre les mains de la famille d'Albertas par une série d'acquisitions très nombreuses. Les deux plus saillantes de ces acquisitions ont été celles du domaine proprement dit de Gémenos faite de l'abbé de Saint-Victor, et du domaine de Saint-Pons, faite de l'abbesse du monastère des Dames d'Hyères.

La première acquisition eut lieu, par acte du 20 mai 1563, (notaire Barnier de Marseille), passé entre l'abbé de Saint-Victor et Nicolas et Gaspard d'Albertas frères, et sanctionné par une bulle du pape du 7 juillet 1626 (enregistrée au Parlement de Provence le 23 juin 1627).

La seconde acquisition eut lieu en vertu de l'acte du 27 janvier 1736 (notaire Rioules à Aix), en vertu duquel les dames religieuses de Saint-Pierre de la Manarre, près

d'Hyères, vendirent à Reynaud d'Albertas tout ce qu'elles possédaient au dit lieu de Gémenos. Cette aliénation fut confirmée par une bulle du pape du 15 avril 1736.

Les d'Albertas ont mis donc près de deux siècles pour faire de la terre de Gémenos ce qu'elle était il y a peu d'années encore. C'est surtout dans le courant du XVI° siècle que les principaux efforts furent faits pour la constituer.

Il n'est déjà plus question du château, on n'en parlera plus désormais, mais les archives de la Préfecture sont remplies de documents où se trouve ce résumé (1613) :

« Par le cours de si longues années, les habitants de Gémenos ont été grandement vexés et travaillés par ledit sieur de Gémenos et ses officiers qui les a enfin expoliés de tout le patrimoine de la communauté ; les habitants auraient maintes fois requis l'illustrissime abbé (de Saint-Victor). de penser au recouvrement de ladite terre, aux fins de retirer les pauvres habitants de tant de ruines et oppressions. »

Le village actuel doit dater des premières années du XV° siècle, mais on ne saurait nier que c'est à la famille d'Albertas qu'il faut en attribuer le développement. Quoi qu'en dise le dernier document cité, les habitants se groupèrent autour de la demeure seigneuriale et de ses dépendances, et ils se livrèrent à l'exploitation des terres qui les entouraient. La Commune existait bien avant l'acquisition de la seigneurie par les d'Albertas; aussi les différents et les procès ne tardèrent pas à surgir entr'eux.

Tous les membres de cette famille ne furent pas, du reste, aussi oppresseurs que voulaient bien le dire les habitants du commencement du XVII° siècle. Il est constant, au contraire, que les Gemenasques furent à l'occasion favorisés par leurs seigneurs et qu'ils jouirent de bien des immunités qu'ils leur accordaient. C'est ce que nous prouverons tout-à-l'heure. Mais auparavant produisons quelques extraits d'actes copiés par M. Barthélemy qui pourront nous fixer sur la fondation dunouveau village.

Un acte notarié du 30 novembre 1493 prouve que l'église était déjà construite depuis peu dans l'endroit nommé indistinctement le Ferrage du bienheureux Pons ou Bourg de Girardet.

« Notum sit cunctis quod cum ecclesia noviter constructa in territorio de Geminis in plano, videlicet ad Ferraginem beati Poncii edificata per magistrum Johannem Despassii lapiscidam.... »

N'est-on pas en droit de conclure des mots *Geminis in plano* (Gémenos de la plaine), que le village existait déjà ? Le doute ne sera guère permis si l'on rapproche ce document d'un autre acte notarié du 24 février 1540 où il est encore question du Bourg de Girardet. Il s'agit, dans dans cette pièce, de deux fontainiers qui s'étaient engagés à conduire la source de Saint-Pons au moyen de *bourneaux*, jusque dans le village. Cela semble bien dénoter que l'agglomération avait déjà quelque importance. On verra d'ailleurs qu'en l'année 1567, Gémenos-le-Vieux était déjà appelé par les notaires la *ville vieille*.

Relativement aux rapports qui existaient dès le principe entre les d'Albertas et les habitants de Gémenos, ils s'annonçaient comme devant être amicaux.

Donnons à l'appui le résumé d'une transaction passée le 7 janvier 1567 entre Nicolas Albertas et les habitants représentés par leurs syndics.

1° Le Seigneur fera faire son deffens pour le paccage de ses troupeaux, et de son côté la commune en fera un autre au *cartier appelé Lou Sault et Coste de Rigauld*.

2° Les peines à édicter contre ceux qui enfreindront les règlements et occasionneront des dommages, *tant par les gens que bétail, par toute la terre culte* dudit lieu seront imposées par le conseil de la communauté, et le montant sera reparti par tiers au seigneur, au cultivateur lésé et à la commune pour payer les *gaiges des campiers et gardes dudict terroyr*.

3° Le Seigneur confirmera l'acte de nouveau bail du 30 décembre 1539 *faict pour la faculté des moullins à bled* dudict lieu par le Seigneur abbé de St-Victor ou son vicaire général *au profit de la Communauté*, moyennant une censive annuelle et perpétuelle de dix charges de blé froment que payera la commune à la fête de N.-D. de mi-août, et à la condition que le seigneur ne pourra avoir, faire, ni tenir aucun moulin à blé audit lieu et son terroir, tandis que la Commune pourra en établir de nouveaux autant qu'elle le jugera à propos.

4° La Commune passera reconnaissance au Seigneur des biens immeubles tenus et possédés par elle *par le moyen* de la messe de *l'aubo, luminayres et confrayries comme étant sous la directe du seigneur*, de quinze en quinze ans, avec payement de lods et ventes à la taxe et raison accoutumées, fors et excepté *pour le regard* des moulins tant à blé qu'à huile et à grignons et des fours à cuire le pain.

5° Le seigneur pourra prendre l'eau de la source de Saint-Pons pour arroser ses prés, du vendredi, à minuit, jusqu'à minuit de dimanche, à condition de laisser les propriétaires des prés situés au-dessus du moulin se servir de l'eau pour l'arrosage, durant la journée de samedi, et de ne pas empêcher l'eau de toujours passer et venir *pour l'usaige et nécessité* des habitants dudit lieu.

Quiconque empêchera le *discours* de l'eau sera passible d'une *payne* de six souls.

6° Le seigneur et les siens payeront les tailles de leurs biens excepté *d'ung pred* qui est de l'ancien domayne de la dicte seigneurie sectué au vallon de St.-Pons près de la *ville vielhe* contenant environ douze hommes à fauscher, et si le seigneur manque à ses engagements, il sera tenu de payer à la commune la somme de 150 florins, savoir 50 florins dans les quinze jours et le reste au mois de mars *venant*.

7° Les habitants ne seront tenus à prêter ou faire prêter aucun hommage au seigneur; ils lui devront un simple serment de fidélité.

8° Les fours à cuire le pain appartiendront à la commune et le seigneur ne pourra en avoir aucun, moyennant quoi la commune lui payera annuellement à la mi-août une censive de 8 florins; mais le seigneur pourra faire cuire le pain destiné à l'usage de sa maison, en payant le droit de fournage de un pain sur soixante, tandis que le droit pour les habitants ne sera que de un sur cinquante.

9° Les moulins à huile et à grignons appartiendront à la commune, moyennant une censive annuelle de trois florins qu'elle payera chaque année à la mi-août au seigneur et celui-ci devra faire moudre ses olives auxdits moulins, à frais communs pour les deux parties.

10° Suivant l'ancienne faculté et possession *immémoriale* de la commune, les habitants « porront faire dispaître leur bestail, copper bois et faire tous aultres exploits par toute la terre gaste» excepté dans les desfens.

11° Relativement à l'eau qui a servi à l'usage du moulin *d'en bas*, le seigneur ne pourra en user qu'à son tour comme les autres particuliers.

12° Les étrangers qui viendront faire moudre leur blé aux moulins de la commune n'auront aucun layde à payer au seigneur, auraient-ils acheté leur blé dans le pays.

13° Les habitants auront le droit de faire abreuver leurs troupeaux tant au-dessous du moulin de Saint-Pons qu'au dessous du moulin de la commune.

14° Les parties se promettent bonne paix et concorde et déclarent renoncer à continuer les procès ou différents pendants tant devant la Cour du parlement ou la Cour des Aydes que devant le lieutenant du Sénéchal au siège d'Aix, etc.

Fait et publié audict Gémenos et dans la salle de la maison *ou* château dudit seigneur.

A défaut d'autres documents historiques, nous allons reproduire le récit fait par un auteur contemporain de la fin tragique du marquis d'Albertas.

« Le 14 juillet 1790, la garde nationale de Gémenos, après avoir assisté à la messe et prêté le serment civique avec le plus grand appareil, se répandit dans le parc de M. d'Albertas, où ce vertueux citoyen, ami de l'humanité et zélé partisan de la Révolution, lui avait offert un banquet splendide auquel il assista avec toute sa famille. L'allégresse la plus pure était peinte sur tous les visages, la fraternité et l'union la plus sincère régnaient dans tous les cœurs. M. d'Albertas se mêlait indistinctement parmi les convives et exprimait avec abandon sa joie et son patriotisme. De nombreux applaudissements l'accueillaient partout sur son passage; on allait porter une santé à Madame d'Albertas, lorsque, profitant de ce moment, un homme de vingt ans environ, petit, bossu, ayant une grosse tête et une figure horrible à voir, couvert de l'uniforme de la garde nationale de Toulon, se glisse jusqu'à la table du festin et va se placer à côté de M. d'Albertas. Celui-ci, étonné de sa présence, lui demanda le motif qui pouvait l'amener dans ce lieu; le monstre lui répond aussitôt : C'est la vengeance! Et, se précipitant sur lui, il enfonce un poignard dans son sein.

« A la vue de ce crime exécrable, exécuté de sang-froid, au milieu d'une foule immense et sous les yeux de l'épouse et des enfants de la victime, l'horreur et le désespoir se peignent sur tous les visages; on crie, on se précipite sur le meurtrier, on veut lui faire subir sur le champ la peine due à son forfait ; mais la garde nationale, docile à la voix de son chef, Laget, se jette sur le coupable, le garotte, le dépouille ignominieusement de son uniforme, et le traîne nu dans un cachot.

« M. d'Albertas ne survécut que quelques minutes; sa mort fut un jour de deuil pour Gémenos ; on l'aimait comme on aime un père.

« Le meurtrier, nommé Anicet Martel. natif d'Auriol, conserva même dans les fers cette jactance du crime. Il déclara que depuis sept ans il nourrissait ce projet, et cela, pour punir M. d'Albertas des tracasseries qu'il avait suscitées a son père, alors qu'il était maître d'école à Gémenos.

« Un arrêt du parlement d'Aix, du 2 août 1790, condamna Martel à être roué vif, et l'exécution suivit immédiatement. »

Gémenos fait partie de l'évêché de Marseille, depuis le 9 janvier 1119, et il n'en a jamais été distrait.

Le 3 juillet 1579, le prieuré fut uni au corps du Chapitre de l'église paroissiale et collégiale de N.-D. des Accoules.

Un acte de 1379 constate que le château

était *dans* la viguerie et *sous* la viguerie d'Aix, et le village est demeuré compris dans cette circonscription jusqu'à la nouvelle organisation, en 1790.

Depuis la loi du 27 pluviôse an VIII, la commune fait partie de l'arrondissement de Marseille et du canton d'Aubagne.

Quant à la *terre* de Gémenos, il y a vingt-cinq ans qu'elle est sortie des mains de la famille d'Albertas. Le dernier propriétaire, membre de cette famille, a été M. Auguste-René-Félix d'Albertas, à qui le domaine de Gémenos et de Saint-Pons appartenait, en vertu de la donation qui lui en avait été faite dans son contrat de mariage, en date du 13 juillet 1812, avec Mlle Joséphine-Flavie de Coussiny-Valbelle, par son père, Jean-Baptiste Suzanne, marquis d'Albertas, lequel mourut le 3 septembre 1829.

Ce dernier avait recueilli le domaine dans la succession de M. Henri-Reinaud d'Albertas, son aïeul, et de Jean-Baptiste d'Albertas, son père.

Le domaine de Gémenos fut vendu aux enchères publiques et volontaires, en 1854, divisé en un assez grand nombre de lots.

Mœurs et coutumes. — Rien de particulier ne signale la population de Gémenos. Sobre et laborieuse, elle ne se distingue par aucun défaut saillant parmi les autres populations du département.

On pourrait cependant reprocher aux hommes leur passion désordonnée pour la chasse. Dès leur bas-âge, les Gemenasques ne rêvent que fusil et gibier, et c'est avec beaucoup de peine qu'ils ne se livrent pas tous au braconnage. Le territoire de leur commune est d'ailleurs si riche en gibier, qu'il n'est pas surprenant que cette passion se développe de bonne heure chez eux.

Nous ne dirons rien de cette autre passion si commune en Provence: l'amour du jeu.

Quant aux fêtes locales, rien de particulier à faire remarquer. La coutume ancienne qui subsiste encore est celle de la bénédiction des bêtes de somme par le curé de la paroisse et devant la porte de l'église, le jour de la Saint-Eloi. Les gens même le moins croyants ne manquent pas de conduire leurs bêtes à cette cérémonie religieuse.

Armoiries. — Les armoiries de Gémenos ont dû être composées lorsque toutes les communes furent tenues d'en avoir et surtout de payer à l'Etat le droit qui y était attaché (1697).

Ce sont des armes parlantes, mais nous pouvons ajouter qu'elles parlent à faux. Celui qui les a dessinées a pensé que le mot de Gémenos n'etait autre que celui de *Gemini*, les Gémeaux, et sans vouloir cependant remonter jusqu'à Castor et Pollux, il a représenté des jumeaux tout à fait en bas-âge.

Nous avons essayé déjà de détruire la valeur de l'expression, en tant qu'elle veut dire *enfants jumeaux*, pour lui rendre sa véritable signification de montagne double, soit Roque-Fourcade. Mais les armoiries existant, il faut continuer à les représenter telles qu'elles sont et les lire ainsi : *D'argent, à un arbre de sinople, planté au milieu d'une terrasse du même, et, au pied de l'arbre, deux petits enfants, d'or, assis et s'entretenant.*

Archéologie. — De fréquentes découvertes viennent témoigner de l'importance qu'avait jadis *Gargarius locus*. Dans l'article spécial que nous consacrons à Saint-Jean-de-Garguier, la question archéologique pourra être traitée plus longuement; mais rappelons ici sommairement que des vestiges d'un grand nombre de lignes de communication, qui partaient des lieux circonvoisins et allaient toutes converger vers ce même point, prouvent que c'était un centre commercial fort important.

Beaucoup d'inscriptions romaines, recueillies à proximité de l'ermitage, ont été publiées, puis perdues; d'autres, subsistent encore; et quelques-unes d'elles, sauvées de la destruction par les frères Bosq d'Auriol, font aujourd'hui partie de la riche collection de M. Pierre Trabaud, de Marseille.

On voit encore dans cette collection plusieurs monuments funéraires très-curieux, ayant renfermé des ossements brûlés, ce qui les fait remonter à une époque reculée.

On peut également voir dans le cabinet des médailles de Marseille une grande partie des monnaies romaines qui furent trouvées le 26 janvier 1839, dans un champ situé à une distance à peu près égale de Saint-Jean-de-Garguier, de Gémenos et de Saint-Pierre d'Aubagne. Ces médailles, au nombre de 938, étaient renfermées dans un vase en argile blanchâtre, de petite dimension, semblable, pour la forme, aux *pots de fraises* d'Hyères. Parmi ces monnaies se trouvaient trois exemplaires de monnaies marseillaises en bronze, au revers du taureau cornupète, avec la légende **ΜΑΣΣΑ**, et une monnaie d'argent de Juba Ier, roi de Mauritaine. Plusieurs monnaies de bronze marseillaises ont, du reste, été trouvées sur divers points de la commune de Gémenos, ce qui prouve tout au moins le fréquent passage des marchands massaliètes dans ces contrées.

Au point de vue de l'archéologie monumentale, la commune de Gémenos n'offre que des ruines postérieures au Xe siècle. Le plus ancien des édifices en ruines serait la

chapelle de Saint-Clair; viennent ensuite la chapelle dé Saint-Martin, le vieux Gémenos, l'abbaye de Saint-Pons, et enfin l'ermitage de Saint-Jean-de-Garguier.

On trouvera des détails sur chacune de ces ruines, à la place que la distribution même de ce travail nous met dans l'obligation de leur donner.

Commerce et industrie. — La commune de Gémenos a depuis longues années la réputation d'être un petit centre industriel encore plus qu'agricole.

Les plus anciens documents que nous connaissions nous démontrent que l'eau de la source de Saint-Pons était utilisée pour des moulins à blé.

Pendant que la *terre* appartenait à la famille d'Albertas, diverses fabriques ont été établies partout où les chutes d'eau rendaient possibles les roues hydrauliques; aussi, le vallon de Saint-Pons jouissait-il avec raison d'une certaine réputation industrielle. Mais, sauf les moulins à farine, les fabriques ont dû changer plus d'une fois de caractère. Il n'y a pas longtemps qu'on y voyait une fabrique de laine, une verrerie, une filature de soie, etc.

Aujourd'hui on compte dans le vallon, depuis le Petit-Versailles jusqu'à l'entrée du domaine de Saint-Pons proprement dit:

2 fabriques de ciment (Rastouin et Dublet).
1 fabrique de plâtre (Roux).
2 minoteries (Terras et Blanc).
2 scieries de bois (Muraire et Arène).
1 fabrique de papier gris d'emballage et de carton (Roux).
1 fabrique de tan et 1 moulin à huile Taurel).
1 papeterie (Verlaque et Ce).

Cette dernière fabrique est fort importante et occupe de grands locaux. Comme plusieurs des autres fabriques ci-dessus, elle emploie la vapeur simultanément avec l'eau, l'emploi de la vapeur étant nécessaire non seulement pour parer à l'insuffisance de l'eau, mais encore au chômage du canal pendant deux jours de la semaine.

Edifices publics. — *Hôtel de Ville.* — Il est situé sur une petite place, au centre du village, formée par la rencontre d'une rue et du chemin de grande communication n° 2.

C'est un édifice vulgaire, de modeste apparence, qu'une horloge seule fait distinguer des maisons voisines.

Eglise paroissiale. — D'après le *calendrier spirituel* de 1713, la chapelle de Saint-Martin, située dans le vallon de Saint-Pons, était anciennement l'église paroissiale de Gémenos. Rien ne disant que le *castrum* renfermait une église et aucune ruine ne faisant soupçonner son existence, nous acceptons cette assertion sans commentaire.

Lorsque le nouveau village se construisit, une église s'éleva en même temps. C'était vers la fin du XVe siècle. Un acte du 30 novembre 1493, en parlant de cette église, dit qu'elle était nouvellement bâtie, mais qu'elle s'ouvrait par le haut et par le flanc, ce qui força le maçon à la réparer à ses frais. (Ecclesia noviter constructa in territorio de Geminis in plano, videlicet ad Ferraginem Beati Poncii ediffieata... superiori et a latu aperiatur...) Cette église était probablement celle qui fut modifiée d'une façon complète en 1785.

L'édifice était primitivement orienté de l'E. à l'O. Mais devenue insuffisant, on songea à le rédifier. L'architecte Dreveton qui fut chargé des travaux, moyennant 12,900 livres, en l'année 1785, utilisa les constructions déjà existantes, de façon que les deux extrémités devinrent les flancs.

De longues années s'écoulèrent avant qu'on pût songer à le consacrer, car cette cérémonie n'eut lieu, par Mgr de Mazenod, alors évêque de Nicosie, que le 11 octobre 1834.

En 1851, le clocher fut exhaussé et construit en forme d'aiguille.

Enfin en 1871, le sanctuaire et le chœur furent allongés de cinq mètres.

En l'état actuel, l'église est formée d'une abside principale, sur laquelle s'ouvrent de chaque côté des chapelles. Elle est sans caractère architectural. L'abside à pans coupés, avec nervures, est ornée de vitraux représentant le *Bon Pasteur, N. D. du Rosaire* et *Saint Martin.*

Parmi les tableaux, on remarque une *Sainte Claire* par Serres, une *Sainte Famille,* imitée du Poussin et une *Vierge à la chaise,* copie de Mignard.

Avant la Révolution, le Chapitre des Accoules était prieur décimateur du lieu de Gémenos.

Chapelle des Pénitents. — La confrérie des Pénitents du Saint-Esprit, dont la fondation remonte à l'année 1644, s'assemblait en principe dans la chapelle de St-Sébastien. C'est là que le 20 mai 1645, ils résolurent de construire une autre chapelle, « dans le pré tout proche de ladite chapelle de Saint-Sébastien. »

Mais il paraît que cette construction n'eut pas lieu, car nous lisons dans les archives de la confrérie les lignes suivantes :

« Le 31 décembre 1753, les Pénitents prennent possession de la nouvelle chapelle que le seigneur Jean-Baptiste d'Albertas leur a fait construire *au-devant de la porte* de son château, en remplacement de l'ancienne qui tombait en ruines, le seigneur pouvant s'en servir pour l'usage de son

château, avec le droit d'y faire graver ses armoiries, en avoir une clé, etc. »

Cette chapelle n'existe plus. Celle qui l'a remplacée se trouve à l'extrémité du village, sur le chemin de grande communication n° 2. C'est un petit édifice du style néo-grec.

Chapelle de la Congrégation des Filles. — Elle est située sur la place de l'église dont elle forme le fond.

Cimetière. — Comme dans toutes les localités, l'ancien cimetière était attenant à l'église (côté du Nord.) Le nouveau qui est situé au S. du village a été inauguré au mois d'Août 1833.

Hameaux compris dans le Territoire

Jouques. — Situé à 2,500 mètres, au S. du village et sur la lisière N. de la route nationale n° 8, à l'extrémité de la plaine ; 9 maisons, 10 ménages, 42 habitants.

Le noyau du hameau consiste en une maison de campagne de belle apparence, décorée du nom du château, avec un petit parc et une fabrique de colle-forte.

C'est à peu près à égale distance du hameau de Jouques, sur la route nationale n° 96, que se trouve la maison de campagne de Gaudin dans laquelle mourut le 4 Décembre 1839, Jean-Baptiste-Marie-Antoine de Latil, cardinal, qui était né à l'ile Sainte-Marguerite, le 6 mars 1761.

Saint-Jean-de-Garguier. — A 4000 m., au N. de Gémenos, sur le chemin vicinal n° 4, au pied de la chaîne de montagnes formant le premier contrefort du massif de la Sainte-Baume.

Le hameau se compose, à gauche du chemin, de la chapelle et de l'ancien prieuré y attenant ; à droite d'une grange assez vaste, puis d'un four à chaux et, au pied même de la montagne, d'un château assez semblable pour le plan, à celui de Gémenos, ayant appartenu en dernier lieu et successivement aux familles de Clapier, de Navailles, d'Aillaud de Cazeneuve et enfin Devillard.

Le prieuré n'a rien de remarquable ; la chapelle assez vaste et tapissée d'ex-voto, communique avec la grande salle de l'ancien couvent : elle est placée sous le vocable de St Jean-Baptiste et de St Clair.

Ce hameau est construit, à peu de chose près, sur l'emplacement de *Gargaria,* qui après avoir été marché Massaliète devint marché romain. Un autel dédié à Bacchus, une statuette de Diane, des ruines de bains et d'aqueducs, des monnaies nombreuses et surtout une inscription importante décrite dans plusieurs ouvrages ne permettent pas de douter de l'existence d'un centre de population, à l'époque romaine.

Nous même nous sommes entré dans des détails assez longs soit dans l'article *Histoire,* soit dans l'article *Archéologie,* pour montrer l'importance que Gargaria eut comme *emporium* ou champ de foire. Tous ces renseignements ne sont qu'un abrégé succint de ce que renferme notre brochure spéciale publiée en 1863. (Voir *Bibliographie.*)

Nous avons dit et nous maintenons que Gargaria était fréquenté jadis, non à cause des blés que le sol produisait, mais à cause des ventes de grains qui s'y faisaient.

Nous sommes d'accord en cela avec Masse.

« *Gargarius locus*, dit cet estimable auteur, passe pour avoir été l'un des plus anciens marchés de grains établi et fréquenté par les Massaliens. *Gar* signifierait agrégation des produits des sillons, c'est notre mot *grains. Garbarium* c'était la meule de gerbes appelé en provençal *Garbo* ; de là les mots *Garbiné*, *Garbeiroum*. Le nom de Gargara peut avoir été donné au lieu dont parle Virgile à cause des grains qu'on y récoltait, comme le *Gargarius locus* a été nommé ainsi à cause des grains qu'on y vendait.

« Cependant *Garga* signifie peut-être gorge, passage de montagnes : le mot provençal *Gargamelo* ne signifie-t-il pas le gosier, la gorge ? Et le nom de *Gargantua* de Rabelais a-t-il une autre origine ?. »

Les chercheurs d'étymologies auront à choisir parmi les deux proposées par Masse. Pour nous, nous inclinons pour la première.

Nous avons dit ailleurs comment Gargaria après avoir été marché grec, devint marché romain, et comment, du temps des conquérants des Gaules, de nombreuses villas se construisirent dans le quartier.

L'importance inscription de Zozime que nous avons citée dans l'article relatif à *Saint-Pierre* d'Aubagne, prouve que du temps des Antonins, *Pagus Lucretus* et *Gargarius locus* avaient encore une grande importance.

Ainsi qu'on le voit, à la fin de l'empire romain Gargaria était devenu *Gargarius locus* ; l'influence du latin s'était exercée et avait fait disparaître la forme grecque. En avançant vers le moyen-âge la forme latine disparaît à son tour et prend une tournure barbare, ainsi que nous le verrons bientôt.

Avec les invasions des barbares, *Gargarius locus* se dépeuple, ses riches villas sont abandonnées, les foires de céréales sont suspendues, les ruines s'accumulent, tout le prouve.

Cependant un écrivain marseillais choisit

ce moment pour y faire fonder un établissement religieux.

« Cassien, fondateur de l'abbaye Saint-Victor, dit M. l'abbé Magnan (Saint-Victor de Marseille, 1878) établit ses religieux à la Sainte-Baume, ainsi qu'à Saint-Jean-de-Garguier où passait la voie qui allait de Marseille à la Sainte-Baume. »

C'est ce même abbé Magnan qui établit des moines à Saint-Clair, l'ancien habitat situé au-dessus de Saint-Jean-de-Garguier. Mais nous nous hâtons de dire que les religieux de l'un ne nous paraissent pas plus authentiques que les moines de l'autre.

Quant à la direction de la voie conduisant de Marseille à la Sainte-Baume, elle nous paraît singulièrement forcée.

Cinq ou six siècles s'écoulent pendant lesquels les phases de l'existence de Gargarius Locus nous sont inconnues.

Mais avec la résurrection du monde, après l'an 1000, les actes se rédigent et les documents s'entassent.

Au mois de juin 1030, des personnages nommés Vilhem, Foulque, Eimar, Ermengarde donnent divers lots de terre en faveur de la basilique de Saint-Jean (*basilicam Sancti Johannis* que est in valle que nominant *Garjania*).

En l'année 1049, l'église de *Saint-Jean* qui se trouve dans la *vallée* de Garguier (*ecclesia S. Johannis que est in valle Garjiana*) avec les vignes, les terres cultivées ou non et les jardins qui lui appartiennent est donnée à l'abbaye de Saint-Victor, par Pons, évêque de Marseille.

Le 9 janvier 1119, l'église revient, par suite d'un accord avec le monastère, entre les mains de l'évêque et du Chapitre de la cathédrale.

Le 30 décembre 1153, bulle d'Anastase IV; l'église *S. Johannis de Gargerio* est assignée à l'évêque de Marseille.

Le 25 mai 1163, l'église *S. Johannis de Gargario* est attribuée au *Chapitre* de la Major.

Voilà donc Gargaria devenu Garjania, Gargiana, Garjana, Gargerio, Gargario; mais il devient encore Gargiero (1183) avant d'être S. Jehan de Garguiers et S. Jehan de Greguiers, (1476).

En 1205, l'église est donnée par l'évêque Rainier et le Chapitre de La Major, à Garcende, future abbesse de Saint-Pons, en même temps que celle de Saint-Clair.

Après la suppression de l'abbaye de St-Pons qui eut lieu en 1407, l'église rentra dans les biens de St-Victor, mais elle en sortit de nouveau à la fin du XVII[e] siècle, et, conformément aux intentions de Pierre d'Albertas, elle fut desservie par les religieux de l'ordre de l'Observance de Saint-François. En revanche, les religieux étaient obligés de servir ladite église et « de faire les mêmes honneurs et déférences qu'on avait coutume de rendre à tous les fondateurs ».

Les documents relatifs à cette affaire, permettent d'assigner à cette date la construction de la chapelle actuelle.

C'est probablement à la même époque que remonte aussi la grande faveur dont a joui Saint-Jean. Pendant tout le cours du XVIII[e] siècle, les pèlerins y ont été très nombreux, et la ferveur qu'on avait pour le précurseur du Christ est attestée par les ex-voto nombreux qu'on y voit encore de nos jours.

Nous ignorons à quel moment les Franciscains abandonnèrent Saint-Jean-de-Garguier. Du temps de Mgr de Belsunce, le prieuré était desservi par un prieur amovible à la nomination de l'évêque de Marseille, et cela était encore ainsi quand arriva la Révolution.

Rendue au culte sous la Restauration, l'église ouvre ses portes, chaque année, le jour de la Saint Jean, et l'office divin y est célébré au milieu d'un assez grand concours d'habitants de la contrée.

Jusqu'en 1876, ce jour-là il s'est tenu une foire qui n'était plus que l'ombre d'elle-même, car, instituée ou, pour mieux dire, rétablie par le Roi René, elle a eu, autrefois, une grande importance.

Nous ne savons trop pour quel motif le conseil municipal de Gémenos a demandé et obtenu le transfert de cette foire à Gémenos même. Nous doutons que cette translation rende à la foire quelque éclat. Quant au pèlerinage de Saint-Jean, il subsistera longtemps encore, la tradition datant de fort loin et n'étant, à notre avis, qu'une suite des anciennes croyances qui avaient pour lieu de manifestations le vieil habitat qui est devenu Saint-Clair.

Cette ancienne chapelle, avons-nous dit, se trouve au sommet d'une colline dont le reboisement s'est opéré depuis quelques années d'une façon complète. Les ruines consistent en divers pans de murs de différents âges et posés sur des plans inégaux, deux arceaux à moitié démolis et plusieurs passages voûtés. Ce qu'il y a de plus saillant est ce qui fut évidemment l'église : une voûte encore solide terminée par une abside en cul de four et des enfoncements ménagés dans l'épaisseur des murs, en sont des témoignages suffisants.

Dans un creux de rocher touchant le mur occidental, on aperçoit les restes d'une citerne.

On ne parvient aujourd'hui à ces ruines que difficilement et, dans tous les cas, il faut faire de longs circuits.

Nous espérons qu'un jour ou l'autre, M. l'abbé Magnan publiera les pièces qui l'au-

ERMITAGE ET CHAPELLE DE SAINT-CLAIR
d'après un croquis de Mr Coulange-Lautrec

torisent à dire que Saint-Clair a été, jadis, un monastère. Quant à nous, nous savons peu de choses touchant son histoire. L'église de Saint-Clair (*ecclesia Sancti Clari*) confirmée à l'évêque de Marseille par la bulle d'Anastase IV, du 30 décembre 1153, devint la possession du Chapitre de La Major, en vertu de la transaction du 25 mai 1163, et fut donnée à la fondatrice de l'abbaye de Saint-Pons, en 1205.

N'abandonnons pas le quartier de Saint-Jean-de-Garguier sans signaler ce qu'il offre de remarquable. On y voit des couches de calcaire marneux et de marne grise ou jaune avec coquilles terrestres et lacustres. Elles sont remarquables par les belles empreintes végétales qu'elles présentent. Parmi les nombreuses espèces qu'on rencontre à Saint-Jean-de-Garguier, une des plus intéressantes est le *Dryandra Brongniarti* Etting. (Voir *Géologie*.)

D'après le recensement de 1876, le quartier de Saint-Jean renferme 31 maisons, 32 ménages et 160 habitants.

Saint-Pons. — Au point de vue statistique, Saint-Pons n'est pas même un hameau, c'est un quartier étendu comme longueur, mais restreint dans sa largeur, qui renferme 27 maisons ou usines et 141 habitants. Ce quartier comprend le vallon tout entier de Saint-Pons.

Ce vallon, un des plus frais et des plus pittoresques du département, a été décrit ou chanté par trois poètes ou romanciers : Delille, Joseph et Louis Méry.

Jadis très fréquenté, il a perdu un peu de sa réputation, bien qu'il soit redevenu, à peu de chose près, ce qu'il était à l'époque où il appartenait à la famille d'Albertas ; mais deux raisons principales ont contribué sans doute à le faire déchoir de sa célébrité : la possibilité qu'ont aujourd'hui les Marseillais d'avoir autour de leurs propres bastides de l'ombrage et de la fraîcheur, puis les entraves que les propriétaires actuels de Saint-Pons imposent aux touristes et aux curieux ordinaires.

Le vallon de Gémenos s'ouvre derrière le village et se prolonge pendant 3 kil., entre des montagnes hautes et escarpées. On suit, à droite, un chemin bordé d'arbres et dominant des prairies arrosées par le canal qui met en mouvement diverses fabriques et usines d'un aspect pittoresque.

Au dessus de la route subsistent les ruines du *vieux Gémenos*, perdues au milieu des pins et dont nous nous sommes déjà occupé.

Quand on a dépassé la plus importante des fabriques du vallon, on aperçoit à gauche une petite chapelle portant le nom de *Saint-Martin*, qui date évidemment du Xe ou du XIe siècle, citée souvent dans les actes anciens, et dont nous aurons encore l'occasion de parler.

Peu à peu le vallon se rétrécit au point de paraître se fermer brusquement au pied de la montagne aride que l'on aperçoit en face. Mais, tout à coup, on arrive à un endroit qui présente un espace circulaire, d'un fond très inégal, tout couvert d'arbres et d'arbustes. « C'est, dit M. de Villeneuve, un véritable jardin anglais dont l'avenue est une vallée semblable à la plupart de celles de la Suisse. Des groupes d'arbres, des rochers menaçants, des pelouses arrosées par des rigoles, des grottes sur les bords des torrents, une source qui sort en mugissant d'un rocher et forme alors une petite rivière, enfin une multitude d'accidents et de points de vue procurent des jouissances toujours plus nouvelles et plus pures. »

Pour les géologues, les botanistes, les entomologistes, le vallon renferme des richesses. On peut se reporter aux trois paragraphes qui traitent de ces sujets.

Au point de vue de l'histoire locale le vallon de Saint-Pons est fort intéressant.

Mais d'abord quelle est l'étymologie du mot de Pons ? Est-ce ainsi que le pense Mortreuil, une corruption de *Fons*, source, fontaine, ou son nom lui a-t-il été laissé en souvenir de Pons, évêque de Marseille, qui fit construire ou relever tant d'églises et dont la mémoire est vénérée ?

Nous avons défendu cette dernière opinion dans notre notice sur Saint-Jean-de-Garguier.

Pons II, avons-nous dit, occupa le siége de Marseille de 1008 à 1073, et sa vie fut largement remplie en œuvres régénératrices. Or, comme en 1049 il avait fait don à l'abbaye Saint-Victor de la maison qu'il possédait dans le vallon, avec toutes les vignes, les jardins et les terrains incultes ou cultivés, en dépendant (*Cartulaire* n° 923), on pourrait admettre que la voix publique a donné le titre de Saint à une propriété appartenant à un homme aussi éminent que Pons, en vertus et en talents.

Nos études sur la banlieue de Marseille, nous ayant mis sur la trace de bien d'autres origines de noms de localités, nous croyons que la maison de Pons devint *Saint-Pons* lorsqu'on eut bâti une église à proximité de la maison. Un grand nombre de villages de la banlieue de Marseille n'ont pas été autrement gratifiés du titre de Saint, et pour n'en citer qu'un où le fait est le plus saillant nous renvoyons le lecteur à *Saint-Joseph*. (Tome II, page 164).

C'est peu après la construction de la maison que l'église fut élevée, cette église qui

fut donnée avec toute sa vallée au monastère de Saint-Victor, en 1080.

Des actes des années 1113 et 1135 démontrent que cette église existait encore en même temps que celle de Saint-Michel-de-Plan, de Saint-Jean-de-Roquefort, etc.

Ces divers documents prouvent assez que la vallée était peuplée bien avant la fondation du monastère de Saint-Pons et, au dire de Mgr de Belsunce, ces églises étaient dotées et les fidèles leur faisaient beaucoup d'offrandes.

C'est en l'année 1205, qu'une femme nommée Garcende, dont nous ignorons la famille, mais que soupçonnons avoir été riche et influente, voulant se retirer dans la solitude et attirer des personnes de son sexe pour y travailler avec elles à son salut, selon les règles et l'esprit de Citeaux, demanda à l'évêque et au Chapitre de Marseille, la concession du vallon de Saint-Pons et des églises de Saint-Martin, de Saint-Clair et de Saint-Jean dont ils étaient devenus possesseurs par suite de la transaction en date du 9 janvier 1119. L'acte fut passé le 28 avril 1205 ; Garcende souscrivit l'engagement d'une redevance annuelle de cent émines de blé.

Les constructions commencèrent sans retard et dans peu de temps, grâce aux libéralités d'un grand nombre de hauts personnages, non seulement l'abbaye put se suffire à elle-même, mais elle fut en état de fonder, en 1220, près d'Hyères, le monastère de l'*Almanarre*, et en 1242, à Marseille même la maison connue sous le nom de *Sainte-Marie de Mont Sion.*

Dans le courant du XIVe siècle, l'abbaye possédait des terres à Puyricard, à Châteauneuf-le-Rouge, à Saint-Vincent de Roquevaire, à Aubagne, etc.

On saura un jour sans doute les causes vraies de la décadence de l'abbaye. Ce que nous pouvons affirmer, en attendant, c'est que le 13 décembre 1407, il ne restait plus à Saint-Pons que *la prieure* et *une religieuse* qui demandèrent à se retirer au couvent de l'Almanarre, ce qui leur fut accordé par l'archevêque d'Aix, délégué à cet effet par le pape Benoît XIII, et elles abandonnèrent leur monastère, lit-on, dans le *Gallia Christiania*, à cause des guerres et des maladies mortelles, deux fléaux qui avaient pendant longtemps désolé la contrée.

Les biens de l'abbaye de Saint-Pons passèrent au monastère de l'Almararre qui fut lui-même transporté dans la ville d'Hyères.

Dans l'espace de deux cents ans le monastère de Saint-Pons avait eu neuf abbesses ou prieures. Nous avons fourni ailleurs tous les renseignements recueillis sur le monastère, mais aucun n'est important. Il ne fut pas entièrement abandonné pourtant, puisqu'en 1713, l'auteur du *Calendrier Spirituel* écrivait ceci : « La solitude y est si belle qu'il y a des personnes qui y vivent en retraite par esprit de pénitence. »

Les ruines de l'abbaye sont remarquables seulement au point de vue pittoresque. Les arbres croissent, admirables de vigueur, au milieu des murs du cloître et de l'enclos réservé. Les lierres puissants et vigoureux tapissent des pans entiers de murailles, les ronces opposent leurs épines au touriste qui veut franchir les anciennes portes , c'est un admirable fouillis de travaux de l'homme et de conquêtes de la nature.

Mais si le monastère proprement dit est à l'état de ruines, on ne peut pas en dire autant de l'église qui n'est qu'une nef collatérale d'un édifice qui, contrairement à ce que nous ayons entendu dire, n'a jamais été achevé, mais qui, terminé, eût été remarquable par son étendue. On peut s'en convaincre par l'examen de cette nef qui est un peu étroite, mais fort longue et d'une très grande élévation.

Les propriétaires actuels de Saint-Pons se sont promis de soustraire les débris du monastère à la dévastation. Ils ont fait clore leur propriété, mais ils en ouvrent les portes à tous ceux qui le leur demandent.

C'est pour ainsi dire sur le chemin de Gémenos à Saint-Pons qui, se trouve *Saint-Martin*, l'ancienne église paroissiale de Gémenos.

A quelques mètres de distance de la papeterie connue encore sous le nom d'Ancey, bien qu'elle ait changé de propriétaire, cette chapelle mesure intérieurement 11 mètres de longueur sur 4 m. 30 c. de largeur. Elle date du X[e] ou du XI[e] siècle, mais elle a subi de telles réparations, et ces réparations ont été faites avec tant d'économie que la porte seule a conservé quelque chose de son caractère primitif. L'abside et le clocher ont été refaits évidemment, mais, malgré tout, l'ensemble de la construction a un cachet d'ancienneté qui ne saurait se discuter.

Si à cela on ajoute son isolement, sa position sur les bords du ruisseau, et ses immenses branches de lierre qui l'enserrent presque en entier, on trouvera mêlé à ce relief d'antiquité quelque chose de pittoresque qui rendra ce petit édifice aussi recommandable à l'artiste qu'à l'archéologue.

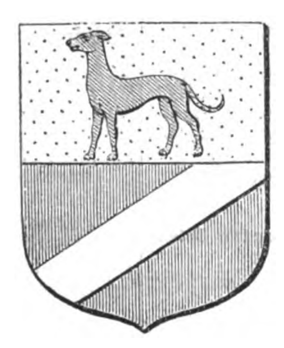
Le Vaisseau. — Petit hameau de 3 maisons, où l'on compte trois ménages et dix-huit habitants. — Sur la grande route de Toulon, à trois kil. au S.-E. de Gémenos, au fond du vallon. — En 1484 ce point de territoire était connu sous le nom de *Vaut* (*Vallis.*)

COMMUNE DE LA PENNE

Penna (1212).

La Penno-lez-Aubagne (1649).

La Pène d'Aubagne (1698).



La Pene les Aubagne (1700).

La Pène (XVIII[e] siècle).

La Penne (orthographe moderne).

La Péno (idiôme provençal).

Situation géographique. — Le village de la Penne est placé sous le 3° 2' de *longitude* orientale et le 43° 17' de *latitude*, à l'E. de Marseille et à l'O. d'Aubagne. Cette commune est comprise dans le canton d'Aubagne.

Distances : Marseille : 12,500 mètres. — Aubagne : 4,600 mètres.

Périmètre et divisions de la Commune. — La commune est bornée à l'O. et au N. par la commune de Marseille, à l'E. et au S. par la commune d'Aubagne.

Sa superficie totale est de 355 hectares 74 ares 90 centiares. Son contour est approximativement de 10 kilomètres et sa forme est celle d'un carré, irrégulier dans sa ligne supérieure seulement.

Ses divers quartiers se nomment :

Bastidonne, au N. — La Penne, au Centre. — La Candole, à l'O. — Le Mouton, à l'O. — Braye de Can, au N.-E. — La Bourgade, à l'E. — Belle-Pierre, au S.-E. — Le Lantin, au S.

Dénombrement de la population.

Population à diverses époques.

1841	722
1851	807
1861	832
1866	791
1872	782
1876	770

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1872	26	18	5
1873	21	26	10
1874	10	18	7
1875	19	12	3
1876	20	18	4
1877	12	11	4

RECENSEMENT DE 1872.

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants
La Penne (village).	66	88	308
La Bastidonne (hameau),	21	24	81
La Belle-Pierre ou chemin de Cassis	25	26	80
La Bourgade (hameau)	45	55	223
Le Mouton (hameau)	21	24	90
	178	217	782

Détails du recensement de 1876.

Sexe masculin.	garçons	230	387	770
	mariés	140		
	veufs	17		
Sexe féminin.	filles	206	383	
	mariées	138		
	veuves	39		
Nationalités.	français	709	770	
	étrangers	61		
Population.	agglomérée	358	770	
	éparse	412		

Quartiers.	Maisons	Ménages.	Habitants
La Penne (village).	70	99	358
La Bourgade (faubourg).........	38	43	158
Le Mouton (faubourg).........	18	23	86
Chemin de Cassis (quartier).......	24	25	77
La Bastidonne (hameau)....	22	27	91
	172	217	770

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

Agriculture.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres	127	158	285
Fermiers, colons et métayers.......	48	39	87
Bûcherons........	2	1	3
	177	198	375

Industrie.

Industrie minière, usinière et manufacturière	39	17	56
Petite industrie...	119	111	230
	158	128	286

Commerce et Transports.

Négociants	1	2	3
Marchands au détail............	33	39	72
	34	41	75

Professions libérales.

Prêtres, fonctionnaires, instituteurs	14	12	26
Personnes vivant de leurs revenus...	4	4	8
TOTAUX GÉNÉRAUX.	387	383	770

Administrations et Culte.— 1 maire, 1 adjoint, 12 conseillers municipaux, 1 secrétaire de la mairie, 1 garde champêtre, 1 fourrier. — 1 recteur.

Fêtes, Foires et Marchés. — 10 août : Saint Laurent. — 6 octobre : Notre-Dame-du-Rosaire. — Saint Eloi : 2e dimanche de juillet.

Propriétés communales.

1 Hôtel-de-Ville.
1 Eglise paroissiale.
1 Presbytère.
1 Maison d'école.
1 Maison à la Bourgade.

Budget, revenus et dépenses (1878).

Recettes.	Dépenses.
5.246	5.223

Principaux articles des Recettes.

Octroi	1.290 »
Permis de chasse......... .	800 »
5 centimes additionnels.....	110 »
Prestations................	300 »
Subvention de l'Etat........	1.200 »

Principaux articles des Dépenses.

Entretien des chemins......	480 »
Traitement des fonctionnaires	1.034 »
Traitement des instituteurs..	2.000 »

Instruction publique.

1 Ecole communale laïque de garçons.
1 Ecole communale laïque de filles.

POPULATION DES ÉCOLES.

Enfants.	1877.	1878
Garçons..........	38	52
Filles............	37	44

Topographie, limites, divisions physiques du territoire, altitudes diverses. — La superficie de la commune qui est de 355 hect. 74 ares 93 cent. peut être divisée en deux parties : l'une, la plaine comprenant 176 hect. 51 ares 25 cent., et l'autre, la montagne comprenant 166 hect. 68 ares 34 cent.

La partie montagneuse consiste en une seule montagne appartenant à la chaîne de Saint-Cyr ou de Carpiagne, qui court de l'O. à l'E. et occupe le S. du territoire. Elle se nomme *Colle-de-Lantin*. Elle a son escarpement au N.; du côté opposé, la pente s'accentue dans le vallon de la Gérade ou Girade, qui appartient à Aubagne, et dont la végétation fait un heureux contraste avec l'aridité des hauteurs qui l'entourent.

Au pied de la montagne courent, dans la direction de l'E. à l'O., l'Huveaune et le Béal d'arrosage, la route nationale n° 8, et le chemin de fer de Marseille à Toulon.

Comme un grand nombre de communes, la Penne est formée de plusieurs agglomérations ou hameaux distants l'un de l'autre de 500 à 1000 mètres au plus.

Lorsqu'on se dirige de Marseille sur Au-

bagne, on trouve d'abord, bordant la grande route, le *Mouton*, sorte de faubourg; puis le *Village*, hameau qui renferme l'église, l'hôtel-de-ville et l'école publique.

Le village est immédiatement dominé par la *Pennelle*, dont nous nous occuperons bientôt, et c'est de la base de ce monument qu'on aperçoit, au N., à un petit kilomètre de distance et non loin de la gare du chemin de fer, le hameau de la *Bastidonne*.

Ce quartier forme une sorte de petit carré, séparé du reste de la commune par l'Huveaune.

Au S. du village, s'étend un vallon assez large qui est dominé par une montagne, d'une altitude de 598 mètres, nommée *Colle-de-Lantin* autrefois, et aujourd'hui le *Lointain*. La crête de cette colline sert de limite aux communes de la Penne et d'Aubagne. Ce vallon s'appelle *Belle-Pierre*. Au fond, commence le chemin vicinal qui, contournant la Colle-de-Lantin, va passer à la Girade, puis à Carpiagne, et rejoint le chemin de grande communication n° 1, soit la route de Cassis.

Il ne reste plus, pour avoir vu toutes les agglomérations de la commune, qu'à suivre la grande route l'espace d'un demi-kilomètre, et l'on arrive alors à la *Bourgade*, cinquième et dernier hameau.

L'aspect du territoire de la Penne, dont on peut apercevoir la totalité du haut du château de la Candolle, voisin de la Pennelle, est loin d'être monotone et sans intérêt.

Bordé des deux côtés par des montagnes assez richement couvertes de pins, le centre du territoire occupe le milieu de cette importante vallée qui commence à la Pomme et finit à Aubagne. L'Huveaune est bordée d'arbres et de massifs de verdure, et par les contours qu'elle suit, elle égaie le paysage, tandis que le béal qui en est dérivé fertilise le sol.

A droite, en remontant vers Aubagne, la grande route n° 8, jadis si fréquentée, s'appuie presque constamment sur le versant nord des collines de la chaîne de Saint-Cyr, à gauche, au contraire, le chemin de grande communication n° 2 côtoie le versant méridional des collines des Camoins et d'Eoure, qui renferment plusieurs villages de la banlieue marseillaise.

Au milieu, le chemin de fer, touchant tantôt à l'une, tantôt à l'autre des deux routes, passe et repasse sur la rivière, à droite, à gauche, s'enfonçant légèrement par ici, se montrant tout-à-coup par là, couvert momentanément du panache de fumée que lancent les locomotives.

Le tout forme un tableau ravissant, car tout s'y trouve réuni : fermes, villas et fabriques.

Le sol de la commune est ainsi distribué :

	hect.	ares.	cent.
Terres labourables......	75	80	»
Prairies naturelles.......	15	10	»
— non arrosables..	24	10	06
Vignes................	60	80	»
Vergers et jardins.......	»	31	»
Bois communaux........	20	32	»
— particuliers........	45	71	34
Pâtures	48	70	04
Terrains non cultivables.	64	90	49

ALTITUDES.

Colle-de-Lantin.........	598 m.	cent.
Village de la Penne.....	79	—
Station du chemin de fer.	77	30

Sol arable et produits du sol. — Le foin constitue la principale récolte, depuis surtout que la rigole du Canal de Marseille, après avoir desservi Aubagne et Gémenos, vient arroser la partie méridionale de la commune.

Sur les points non arrosables mais cultivables, on s'adonne à la petite culture et l'on récolte du blé, du vin, des légumes et de l'huile.

Voies de communications.

1° Chemin de fer...........	712	mètres
2° Route nationale..	2.170	—
3° Chemin de grande communication....	1.087	—
4° Chemin vicinal..........	1.550	—
TOTAL.........	5.519	mètres

1° Chemin de fer P.-L.-M., section de Marseille à Toulon. — Pénètre dans la commune par la limite de Marseille, et, courant dans la direction de l'O. à l'E., franchit l'embranchement du chemin de grande communication qui joint le village de la Penne au hameau de la Bastidonne, point sur lequel se trouve la station, et continue dans la direction d'Aubagne.

Parcours dans la commune : 712 mètres,

2° Route nationale de 1re classe n° 8, de Paris à Toulon. — Entre dans la commune, du côté de Marseille, longeant la rive gauche de l'Huveaune et du béal d'arrosage, traverse les hameaux du Mouton, de la Penne et de la Bourgade et entre dans la commune d'Aubagne, après avoir suivi, presque en droite ligne, la direction de l'O. à l'E.

Parcours dans la commune : 2170 mètres.

Chemin de grande communication n° 2, de Marseille à Saint-Pons — Pénètre dans la commune, du côté de Marseille, un peu en avant de la Bastidonne et dessert ce ha-

meau. Là, un embranchement se détache vers le S. jusqu'à la jonction de la route nationale n° 8, coupant la ligne du chemin de fer et franchissant l'Huveaune et le Béal, pour atteindre le village de la Penne. La ligne principale continue dans la direction de l'O. à l'E., jusqu'à la limite d'Aubagne.

Parcours dans la commune : 1087 mètres.

Chemin vicinal n° 1 de *Cassis*.— Allant du N.-O. au S.-E. de la route nationale n° 8 (place de l'Eglise), traverse et dessert le quartier de Belle-Pierre et aboutit à la limite de la commune d'Aubagne, un peu au-dessus de la rigole du Canal, endroit où il se soude avec le chemin rural qui traverse les domaines de la Girade et de Carpiagne, et rejoint le grand chemin de communication n° 1, à la Gineste.

Largeur moyenne : 3 mètres ; longueur : 1550 mètres.

Hydrographie. — Trois cours d'eau, l'un naturel, les deux autres artificiels, fertilisent une partie notable de la commune de la Penne.

L'Huveaune, qui la traverse de bout en bout, dans la direction de l'E. à l'O. de la limite d'Aubagne à celle de Marseille, a dans la commune, en moyenne, 10 mètres de largeur et 7910 m/m de pente par kilomètre. On assure que son débit moyen est de 3 mètres cubes, mais ce chiffre nous parait exagéré.

Parcours dans la commune : 2250 mètres.

Le *Béal* d'arrosage est le même que celui qui dessert les moulins d'Aubagne et arrose une partie de son territoire. Il coule parallèlement à l'Huveaune, au S. de cette rivière. Il continue dans la direction de Marseille. Son débit est de 500 litres par seconde. Il arrose 8 hectares.

Parcours dans la commune : 1500 mètres.

Le *Canal* de Marseille vient également du côté d'Aubagne. Se maintenant à une certaine hauteur au-dessus de la Penne, il arrose les terres situées au bas de la montagne, au S. du village.

Parcours dans la commune : 2200 mètres.

Bibliographie. — *La Penne, la Pennelle et le général Penellus*, orné de cinq photographies par Alfred Saurel. — Marseille, 1872, in 8°.

Histoire et Archéologie. — L'histoire de la commune de la Penne pourrait se renfermer dans quelques lignes, si l'on voulait ne pas s'occuper de l'étude du monument singulier à qui elle doit presque toute sa notoriété : *la Pennelle*. Aussi devons-nous comprendre l'étude historique et l'étude archéologique dans un même article pour éviter des répétitions inutiles.

Mais, quelque vieille que soit la Pennelle et quelque antiquité que l'on veuille lui donner, nous espérions trouver dans la commune quelque chose de plus antique encore. Nous pensions être guidé par un acte de délimitation de la commune de Marseille, portant la date du 18 juillet 1551.

Les commissaires enquêteurs chargés de retrouver les bornes de Marseille, après avoir reconnu la limite de Marseille à Carpiagne, se dirigent vers le N.-E. où ils trouvent une nouvelle borne.

« Pour cinquième terme, borne et limite désigné que dudit camp de las Monges et pierres dessus mentionnées tirant toujours vers septentrion et tremontane à droite line jusqu'au lieu dit la Colle de Lantin à laquelle colle *il y a un grand clapier de pierres et de murailles fort anciennes vulgairement dit antiquailles*, lequel grand clapier, murs anciens et anticailles de toute ancienneté et temps immémorables ont esté tenues et réputées comme encor et à présent sont par commun bruict voix et fame pour limites, bornes et termes divisoires faisant la division des terroirs de Marseille et d'Aubaigne. »

Les termes employés par les commissaires, à une époque où les études étaient dirigées vers les monuments antiques, avaient éveillé notre attention. Ces ruines au sommet d'une montagne de près de 600 mètres d'altitude devaient être un campement ou retranchement établi à une époque très reculée.

Mais un examen attentif des lieux a fait tomber nos illusions. Ces murs et ces clapiers portent le cachet d'une haute antiquité, mais nous sommes bien forcé de dire que ce sont des murs construits uniquement pour marquer la séparation du territoire de Marseille, d'Aubagne et de la Penne. Pas le moindre vestige de brique ou de poterie antique qui puisse faire soupçonner l'existence d'un habitat quelconque.

Mais comment se fait-il que les commissaires de 1551 aient appelé *antiquaille* ces vieux murs de la Colle de Lantin, la même que l'on nomme aujourd'hui le *Lointain*, et n'aient pas donné la même épithète à la Pennelle, laquelle, au dire de quelques auteurs, serait bien antique aussi, et qu'ils se contentent de l'appeler tout simplement la Pennelle : « Pour sixième terme, borne et limite désigné que tirant toujours vers septentrion et tremontane a recta linea de la Colle de Lentin et *antichaille* dessus désigné jusques au lieu dit la Penelle un grand traict de pierre où il y a un pillon dessus, etc.. »

Nous croyons que si ce singulier monument avait eu alors son cachet d'antiquité comme le *clapier*, on n'eût pas manqué d'en faire la remarque. Constatons d'ailleurs, en passant, que dans aucun acte ancien, connu jusqu'à présent, il n'est question de la Pennelle et que les auteurs qui ont cru la reconnaître dans des chartes de Saint-Victor, se sont complétement mépris.

Nous voilà amene à parler de ce monument et à résumer ce que nous avons dit dans notre brochure parue en 1872 sous le titre de : *La Penne, La Pennelle et le général Penellus.*

La Pennelle est une pyramide irrégulière, composée dans son état actuel de sept assises en retrait l'une sur l'autre. La base est un carré long, ayant 6 mètres sur les faces qui regardent le N. et le S. et 5 seulement sur les deux autres. Sa hautenr est de 8 m. 40 cent. La construction est en maçonnerie ordinaire, avec un parement extérieur en moellons grossièrement taillés au marteau.

Les assises ne se dégradent point d'une manière uniforme. La retraite des parties supérieures est plus rapide ; la forme de l'édifice paraît arrondie, mais c'est un effet de l'enlèvement des matériaux.

L'intérieur est vide jusqu'à la hauteur de la cinquième assise ; les murs sont bruts, et le plafond n'a aucune apparence de voûte : c'est simplement le massif de maçonnerie lui-même d'où l'on a retiré des pierres et qui forme un cintre plus ou moins régulier par suite de leur arrachement.

Les trous d'échafaudage sont apparents sur les quatre faces.

Le monument, dans son ensemble, paraît de force à supporter encore les atteintes de plusieurs siècles, mais aucune de ses faces n'est intacte.

Au N., à fleur de terre, est une ouverture imitant, jusqu'à un certain point, la forme ogivale, mais dont les arêtes ne sont nullement ouvragées, ce qui prouve que cette ouverture a été faite à une époque indéterminée, à coups de pioche et de marteau, pour arracher les pierres de l'intérieur. Cependant, la *Statistique* dit en propres termes que cela peut avoir été la porte.

A l'angle N., et formant complètement corps avec l'édifice, est un mur revêtu, en partie seulement, de l'appareil, et qui suit cet angle jusqu'à la hauteur de la sixième assise.

La face occidentale est gravement compromise à l'angle S.-O. et percée à jour dans le haut.

La face méridionale est la moins conservée ; une large ouverture, qui se prolonge depuis la première assise jusqu'au sommet, permet de pénétrer dans l'intérieur aussi bien que de grimper jusqu'au haut.

La face orientale a le moins souffert ; sauf une ouverture presque en losange, que nous retrouvons après cent ans à très peu de chose près telle que Grosson l'a dépeinte, c'est la seule qui ait un aspect un peu monumental, soit que l'éloignement permette de mieux juger son ensemble, soit que l'originalité de la construction impressionne réellement celui qui la regarde.

Grosson, les auteurs de la *Statistique*, Masse (de la Ciotat), Mortreuil, et, enfin, M. Gilles ont parlé de la Pennelle plus ou moins longuement. Les premiers hésitent à se prononcer, mais les derniers émettent un avis que nous repoussons complètement.

« On trouve dans la commune de la Penne, dit Mortreuil, dans son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, page 269, une pyramide ou pile de construction romaine, connue sous le nom de la *Penelle* (acte du 23 février 1618, reg. aux arch. de la Major), dont il est question dans un acte de 1020 environ (*Cart.* Saint-Victor, n° 27), comme formant la limite orientale de la *villa Carvillani.* »

Ayant déjà démontré l'erreur de Mortreuil dans notre article : *Sainte-Marguerite* (voir Tome II, page 143), nous ne reviendrons pas sur le dire de cet auteur, afin d'examiner plus longuement l'opinion de M. Gilles.

« (De la Pennelle), dit l'auteur de *Marseille depuis* 3000 *ans*, on a fait un terme, une vigie, un tombeau romain, et on est allé jusqu'à la croire du moyen-âge. Son origine, comme sa destination, ne saurait être douteuse. La maçonnerie est grecque comme celle de l'antique Pisavis et comme celle des murailles construites sur les leçons de ce peuple dans les habitats celtiques.

« C'est un tombeau et ce ne saurait être autre chose, sa forme l'indique. Les Grecs, avec les mégalithes et les temples, ne construisaient pas d'autres monuments le long de leurs voies et *nous croyons même avoir retrouvé* la cuvette en marbre de Paros contenant les cendres du défunt, qui fut retirée de l'intérieur de l'édifice, lorsque le monument fut éventré pour être fouillé. En aucun cas, enfin, ce ne saurait être une vigie, à moins qu'à cette époque les sentinelles ne perchassent sur les pyramides comme les saints stylites de la Thébaïde. »

A M. Gilles, opposons Mgr Barbier de Montault, dont les œuvres sont si appréciées, après avoir fait observer toutefois que nous avons dit et que nous maintenons que la Pennelle a été une *vigie* et que sa construction est relativement moderne.

« J'accepte pleinement, nous écrivait le savant prélat, vos conclusions qui sont les seules vraies, les seules rigoureusement archéologiques.

« Le monument par vous si habilement

décrit ***n'est certainement ni un tombeau, ni une construction romaine.***

« Toutefois, la forme est essentiellement romaine ; c'est celle usitée pour les phares, bâtis par étages successifs et en retraite. Je pourrais vous en citer de nombreux exemples. Ici, nous sommes donc en présence d'une tradition de type bien accusé. Votre pays a senti longtemps l'influence romaine.

« Vous relevez très-judicieusement la signification étymologique du mot *Penne*. En conformation de vos citations, j'allèguerai deux noms de lieux qui ont la sens de *colline fortifiée*. En Anjou, un hameau porte le nom de ***Chateaupanne***, écrit anciennement ***Château-Penne***. Un saint bien connu, saint Raymond de ***Pennafort***, montre dans son nom espagnol, la combinaison de deux mots identiques.

« *Vous avez raison*, Monsieur, ***d'attribuer le monument de la Penne au Moyen-Age.*** Mais précisons davantage. La construction pour moi dénote la fin du XII° siècle, ou tout au plus le quart du XIII°. Je retrouve ce caractère dans les tours féodales de la même époque disséminées en si grand nombre dans les quartiers de Rome et la campagne romaine.

« Or. ces tours droites et rectangulaires étaient des postes de garde et d'observation.

« Toute la côte de Civita à Terracine, ainsi que l'a observé mon savant ami. Mgr Pila, dans son livre intitulé : ***Delle milizie pontificie***, était garnie pour la défense du littoral contre les invasions fréquentes des corsaires (la dernière eut lieu vers 1830) de tours auxquelles on accédait par une échelle. Le gouvernement pontifical y maintenait jusque dans ces derniers temps un soldat, avec des vivres, des munitions et un canon.

« L'escalier est infiniment probable et je suppose que vous en avez trouvé les traces dans la construction même. Cependant, cet épaulement pourrait avoir une autre destination qu'il me serait difficile de préciser ailleurs que sur place.

« A Rome, une seule tour offre une inscription qui vante la force du soldat, ***Miles***, qui l'habite. Je ne crois pas qu'il y en ait eu à la Penne, malgré l'affirmation contraire que vous avez raison de relever comme n'étant pas prouvée.

« En terminant, j'ajouterai que le monument de la Penne, même déclaré du moyen-âge, est une rareté, ce qui en augmente singulièrement l'intérêt. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré dans mes voyages une construction pyramidale que l'on puisse dire lui être similaire. »

Si, jusqu'à nos jours, on a vu un état faire poser en ***stylite*** sur chaque tour un unique soldat avec un canon, nous demanderons à M. Gilles pourquoi il n'admettrait pas que les Marseillais eussent bâti cette tour singulière pour servir, à un moment donné, de vigie à ses guêteurs.

D'après notre système, le territoire de Marseille était entouré d'une ceinture de vigies ; les unes étaient fortifiées lorsqu'elles se trouvaient sur des routes, ainsi Saint-Marcel, les Pennes, la Penne, Ners, la Nerte, le Castellas ; d'autres étaient tout simplement des stations où des feux étaient allumés suivant la nécessité du moment.

La Pennelle était un fortin destiné à garder le passage du côté du vallon dit Belle-Pierre, et il suffit de considérer le monument quelques secondes pour remarquer les restes d'un mur qui, s'attachant à l'angle N.-E., rejoignait l'escarpement au bas duquel passait le chemin.

Si la Pennelle eût été un tombeau, la pyramide serait *complètement* isolée et aucune trace de muraille faisant corps avec elle n'existerait ; et qu'on ne dise pas que ce mur a été adapté après coup, car la construction du mur et de la pyramide sont exactement de la même époque, et les pierres de l'un se lient et s'enchevêtrent avec celles de l'autre.

M. Gilles nous raille de ce que nous pensons que la Pennelle était une vigie. Voyons cependant ce que les habitants de la Penne ont fait de ce monument en 1720.

« *Cet édifice*, dit Grosson, ***servait à faire le guet***, dans le temps où Marseille affligée du terrrible fléau de la contagion, mettait ses voisins dans le cas d'écarter tout ce qui venait de son sein. Les habitants de la Pène, soigneux de se garantir, percèrent la pyramide pour pouvoir monter jusqu'au sommet, afin de découvrir plus au loin. »

C'est sans doute à la suite d'une délibération, prise le 4 août 1720, dans laquelle ceux-ci décidèrent d'établir un intendant pour ***observer tout ce qui se passerait***, que la poste fut établi sur la Pennelle.

La Pennelle était donc une vigie fortifiée, située sur la limite du territoire de Marseille : ce n'est donc pas un tombeau grec, mais c'est une construction marseillaise du XII° ou du XIII° siècle. C'est a cette époque en effet, que Marseille-République mit ses avenues sur le pied de défense, et construisit ou releva les châteaux de son territoire.

La nature de la construction de la Pennelle est identique à celle des autres fortifications de la même époque ; les pierres d'appareil sont grossièrement taillées au marteau, le mortier n'est pas dur, comme le prétend Grosson, il est friable et ne ressemble en rien à celui que faisaient les Romains. C'est en un mot une ***bâtisse*** dans laquelle l'art n'est entré pour rien.

La Pennelle, à notre avis, n'est qu'un reste de l'ancien château qui fut possédé par la

amille de Candolle dont l'un des membres, Bertrand, seigneur de la Penne, de Collongue, de Venel, de Puyloubier et de Julhians obtint du roi René certaines faveurs. Par lettres-patentes du 13 mars 1437, le prince déclare que le terroir de la Penne, appartenant audit noble Bertrand, serait exempt de toute imposition quelconque.

Ce château a été détruit, sauf la Pennelle, qui, en l'état où elle se trouve, ne pourrait plus évidemment être considérée comme une fortification, mais qui, en raison du service qu'elle rendait comme vigie et comme borne, demandait à être conservée, et c'est pour ce double motif qu'elle est restée debout, lorsque tout le reste disparaissait sous le marteau des démolisseurs.

Faisons maintenant l'histoire de la Penne qui ne saurait être bien longue.

Rien n'a pu nous prouver que c'est sur le sommet du *Lantin*, que furent élevées les premières maisons des habitants du quartier.

Lorsque les Grecs asiatiques et ensuite les Romains eurent occupé la Provence, le chemin de la Penne à *Cezerista* et à *Carcicis Portus* fut d'autant plus fréquenté qu'il n'y en avait pas d'autre pour aller vers ces points du littoral, et le débouché de ce chemin devait être défendu d'une manière quelconque.

La thèse que nous avons soutenue que la Pennelle ne date que du XII[e] siècle n'infirme pas ce que nous allons dire. Nous croyons, comme Grosson, les auteurs de la *Statistique*, et Masse, que la Penne a toujours été un lieu fort, aussi bien du temps des Romains que du temps des Marseillais. On a découvert sur ce point à diverses reprises, des tombeaux, des monnaies et des squelettes dont quelques-uns, au dire de Masse, avaient les pieds et la tête percés d'un clou, ce qui indiquerait des supplices militaires ou peut-être des exemples de rigueur pris sur des vaincus.

Ajoutons que l'Hôtel-de-Ville actuel est l'ancienne paroisse qui fut abandonnée en 1759, lorsque la nouvelle église construite de 1753 à 1759 eût été terminée ; que la tour actuelle de l'horloge est l'ancien clocher, et qu'au pied de ce clocher est l'ancien cimetière.

Le vieux château romain ou marseillais, nous ne savons, était à peu près à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la maison de plaisance située au-dessus de la Pennelle. C'était bien la clé de la vallée de l'Huveaune, et en y établissant un péage, les Marseillais étaient bien certains qu'on ne pourrait pas se soustraire au payement du droit.

L'origine de la Penne est donc établie ; l'origine de son nom est non moins évidente. *Pen*, mot celtique, veut dire montagne, escarpement, fortification. Non-seulement on en trouve des preuves dans le Glossaire de Ducange, mais il en existe des témoignages vivants. En Italie, en Espagne, en Bretagne, ce mot se trouve conservé dans un grand nombre de dénominations, qui, toutes ont la valeur que nous venons d'indiquer. Dans les Alpes, dans le Var, dans la Drôme, dans l'Ariège, il y a des *Pennes*, en nombre considérable et dans le département même nous avons la montagne de la Penne, surmontée de tours en briques, (commune de Paradou) ; et le village des Pennes, (canton de Gardanne). On a déjà remarqué que les mots de *Pennafort* et *Château-Penne* existent et que jadis la Penne qui nous occupe n'était autre chose qu'un Penne-fort.

La Penne, apres avoir été un château-fort, dépendit du comté de Marseille ; il échut ensuite à Giraud Adhémar, dans le partage de cette seigneurie. C'était une membre de la baronnie d'Aubagne, et elle en suivit habituellement le sort.

Mortreuil dit que dans le *Cartulaire* de l'évêché de Marseille, dressé en 1439, la Penne fait partie du territoire de Cassis.

Nous avons vu cependant qu'au mois de mars 1437, le *terroir* de la Penne appartenait à noble Bertrand de Candolle, et qu'il fut exempté, par le roi René, de toute imposition quelconque.

Bertrand descendait de Pons, baron de Peynier en l'année 1184 ; lui-même fut consul de Marseille en 1420 ; d'autres membres furent consuls ou viguiers en 1452, 1489, etc., etc.

Il nous est difficile de préciser l'époque où la Penne fut constituée en commune. Mortreuil dit que ce fut en 1785, mais c'est à tort.

Quelque pauvre que soit la commune en archives, il suffit de feuilleter les registres de délibération du Conseil municipal, pour acquérir la preuve de l'erreur de l'auteur que nous venons de nommer. Le plus vieux de ces registres est de l'année 1702, et la délibération portée en tête du cahier est du 26 avril de cette année.

Le commencement de cette délibération est ainsi conçu :

« L'an 1702 et le 26[e] jour du mois d avril avant midy, par devant nous Greffier de la *Communauté* de la Pene les Aubagne et dans la maison d'Anthoine Camoin, trézorier moderne de *ladite Communauté* où se tient ordinairement les assemblées, ont été convoqués en assemblée les habitants et possédants biens audit La Pene..., etc. »

Il n'y a pas à se méprendre sur les termes employés : la Pène était évidemment une commune, mais la commune ne possédait pas d'hôtel-de-ville.

Une autre délibération, prise au hasard, prouve qu'on se réunissait aussi au *presbytère*, et que la commune était administrée par des consuls.

« L'an 1720 et le 4 août, dit ce document, dans la maison *claustrale de ce quartier* de la Pène, a été convoquée l'assemblée des particuliers possédant biens en ce quartier, à la réquisition de Simon Sebelin, *consul*..., laquelle assemblée donne pouvoir audit Sebelin, *consul*, de faire tout ce qui sera nécessaire, pour raison de ce que dessus, jusqu'à nouvel ordre..... »

Nous verrons, plus loin, qu'en 1773, les sieurs Guitton, Caillol, Sidolle et Tardieu étaient *consuls-prieurs*.

Ce qui demeure au moins évident, c'est que la Penne était fort peu de chose, et, comme Notre-Dame-de-la-Douane et la Bourdonnière, elle n'eut un semblant d'importance qu'en raison du bureau des fermes et de douane qu'elle posséda pendant que Marseille était port franc, soit de 1669 à la Révolution, et de 1815 à 1817.

Lors de l'organisation départementale faite en vertu de la loi du 22 décembre 1789. — 8 janvier 1790, la Penne et Cassis formèrent le septième canton du troisième district des Bouches-du-Rhône. Mais cette circonscription cantonale n'avait guère raison d'être et l'on annexa la Penne au canton d'Aubagne.

Armoiries. — *D'or à un levrier de sinople coupé de gueules à une barre d'argent.*

Ces armoiries ne disent rien ; elles ont été composées, évidemment, suivant le caprice de d'Hozier ou de ses secrétaires, lorsque toutes les communes furent obligées d'en posséder et de payer au trésor la redevance imposée.

Commerce et industrie. — On ne compte dans la commune qu'une fabrique d'huile de graines et de tourteaux (roue hydraulique, 20 chevaux ; machine à vapeur, 25 chevaux); une fabrique de ciment et quelques carrières de pierre froide, d'un grain semblable à celui de la pierre de Cassis. Ces carrières se trouvent dans le vallon de *Belle-Pierre*.

Edifices publics. — *Hôtel-de-Ville.* — Il est situé sur le point culminant du village, à quelques mètres au-dessous de la Pennelle. C'est une partie de l'ancienne église qui avait été construite en 1712, et dont les dimensions étaient fort modestes. La tour de l'horloge est l'ancien clocher.

Eglise paroissiale. — Elle a été construite dès 1754, à l'entrée du vallon de Belle-Pierre et du chemin vicinal qui conduit à Cassis et à Carpiagne. Elle est sous le vocable de N.-D.-du-Rosaire. Terminée le 10 juin 1752, pour le prix de 8,126 francs, puis agrandie en 1835, elle a été consacrée par Mgr de Mazenod, le 25 septembre 1859. Sa nef unique a 25 mètres de longueur sur 11 mètres 50 de large et rappelle le style de la Renaissance. Le clocher construit en 1839 a été exhaussé en 1846. Les fenêtres sont garnies de vitraux et le chœur est orné d'une boiserie.

On remarque une statue au sujet de laquelle M. J.-B. Sardou a écrit ceci :

« En 1773, le sieur Roccas, prêtre desservant cette succursale d'Aubagne, fit faire une statue en bois de la sainte Vierge. Le 24 octobre de ladite année, l'abbé Jean-Baptiste de Ligny la bénit dans la chapelle du château de la Reynarde, en présence des consuls-prieurs, les sieurs Jean-Mathieu Guitton, Bruno Caillol, Gaspard Sidolle et Jean Tardieu. Cette statue fut ensuite portée en procession à l'église de la Penne où la grand'messe fut chantée. Le soir, après les vêpres, il y eut le sermon et la bénédiction du T.-S. Sacrement. »

Presbytère. — Il est spacieux et attenant à l'hôtel de ville. C'est en partie l'ancienne église de 1712.

HAMEAUX COMPRIS DANS LE TERRITOIRE.

La Bastidonne. — Hameau comprenant une vingtaine de maisons qui tournent le dos au chemin de grande communication n° 2. — Bastidonne veut dire *Petite bastide*.

En 1766, l'évêque de Marseille, Mgr de Belloi, joignit la Bastidonne à la paroisse de Saint-Marcel, l'absence de pont sur l'Huveaune rendant les communications avec la Penne très difficiles.

Belle-Pierre. – Quartier sur le chemin de Cassis, ainsi nommé de la qualité de la *pierre de taille* qu'on en extrait. C'est un nom tout à fait moderne qui ne rappelle en rien les *mégalithes* dont parle M. Gilles.

La Bourgade. — Sur la route nationale n° 8. Ce hameau s'appelait, jadis *Brayo de Can*, *Braiedecan* et *Braille de Camp*.

Ce nom rappelle celui de *Vallat deï Brayos* de Cassis, et équivaut à *ruisseau*.

Le Mouton. — Sur la route nationale n° 8, du côté de Marseille. C'est la partie du territoire de la Penne qui a appartenu à Marseille jusqu'à la Révolution, ainsi que le prouvent l'acte de délimitation de 1551 et une délibération des échevins de Marseille :

« Le 7 août 1720, les échevins et le premier procureur du pays délibèrent qu'on établira un marché au *Logis du Mouton*, sur le chemin d'Aubagne. »

COMMUNE DE LA CIOTAT

Citharista Portus (Port de Ceyreste. — Itinéraire d'Antonin).

Castrum de la Ciotat (1310).

Burgum Civitatis (1365).

Burgum castri de Cezarista (1379).



Bourg de la Cité (1555).

La Cieutat (1560).

Castrum de la Cioutad (1600).

La Cieutas (1665).

La Ciotat (Orthographe moderne).

La Ciouta (Idiôme provençal).

Situation géographique. — La Ville de la Ciotat est située sur le bord de la mer, au N. E. du cap de l'Aigle et à l'E. de Marseille, et placée sous le 43° 10' 26" de latitude et le 3° 16' 28" de longitude orientale.

Distances : Marseille : 32,000 mètres; Aubagne : 16,500 mètres; Cassis : 11,000 mètres.

La station du chemin de fer de la section de Marseille à Aubagne, distante de la ville de 3,900 mètres, est à 901 kilomètres de Paris, 37 kilomètres de Marseille et 30 kilomètres de Toulon.

Périmètre et divisions du Canton. — Le canton de la Ciotat est borné et circonscrit par les territoires d'Aubagne au N. O., de Gémenos au N., de Cuges au N. E., de la Cadière et de Saint-Cyr (Var) à l'E., par la mer au S. et au S. O., et par le territoire de Marseille à l'O.

Il comprend quatre communes d'une superficie totale de 11,479 hectares, 84 ares, 57 centiares, et 13,125 habitants, savoir :

Communes.	Superficie. hect.	ares.	cent.	Habitants. (1876).
La Ciotat....	3161	95	08	10058
Cassis......	2636	16	48	1809
Ceyreste.....	2304	38	38	610
Roquefort....	3377	34	63	648
	11479	84	57	13125

Considérée sur une carte, la forme du canton représente un ovale largement festonné dans la partie inférieure surtout.

Son contour est approximativement de 60 kilomètres.

Limites de la Commune — Au N. la commune de Ceyreste ; à l'E. la commune de Saint-Cyr (Var) ; au S. la mer ; à l'O. la commune de Cassis.

La plus grande longueur de la commune de l'O. à l'E. (de Canaille au cap Saint-Louis) est de 8,200 mètres : sa plus grande largeur, du N. au S. (de Roumagoua au Bec de l'Aigle) est de 5,500 mètres.

Son contour est approximativement de 34 kilomètres.

Dénombrement de la population

Population à diverses époques.

1709..............	7,556	habitants.
1820..............	5,237	»
1826..............	5.237	»
1831..............	5,872	»
1836..............	5,382	»
1841..............	5,903	»
1846..............	5,429	»
1851..............	5,111	»
1856..............	7,674	»
1861..............	8,444	»
1866..............	10,017	»
1872..............	9,717	»
1876..............	10,058	»

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1868	307	233	45
1869	330	321	57
1870	337	310	56
1871	256	284	49
1872	307	223	84
1873	360	314	81
1874	338	416	81
1875	340	241	64
1876	330	243	75
1877	302	236	80

Détails du recensement de 1872.

Sexe masc.	garçons	3.172	5330	9.717
	mariés	1.915		
	veufs	243		
Sexe fémin.	filles	2.115	4387	
	mariées	1.847		
	veuves	425		
Nationalités	français	7.791		9.717
	étrangers	1.926		
Population	agglomérée	8.232		9.717
	éparse	1.485		

Détails du recensement de 1876

Sexe masc.	garçons	3.506	5.736	10.058
	mariés	2.033		
	veufs	197		
Sexe fémin.	filles	2.031	4.322	
	mariées	1.913		
	veuves	378		
Nationalités	Français	8.014		10.058
	Etrangers	2.044		
Ville	Maisons	1.182		
	Ménages	2.208		
	Habitants	8.104		
Campagne	Maisons	520		
	Ménages	538		
	Habitants	1.954		
Population	agglomérée	8.104		10.058
	éparse	1.954		

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Agriculture.			
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres	365	443	808
Fermiers, colons et métayers	532	691	1223
	897	1134	2031
Industrie.			
Industrie minière, manufacturière et usinière	2781	1671	4452
Petite industrie	360	426	786
	3141	2097	5238
Commerce et transports.			
Banquiers, négociants, commerçants	45	14	59
Marchands au détail	261	430	691
	306	444	750
Professions libérales.			
Gendarmerie et police	14	36	50
Prêtres, religieux et religieuses	18	59	77
Fonctionnaires et employés	31	17	48
Notaires et huissiers	5	10	15
Instituteurs et professeurs	11	12	23
Médecins, sages-femmes, vétérinaires	10	18	28
Artistes, peintres et musiciens	4	4	8
	93	156	249
Personnes vivant de leurs revenus	18	178	359
Pensionnés de l'Etat	213	204	417
Population comptée à part.	905	109	1014
Totaux généraux.	5736	4322	10058

Administrations publiques.

Finances. — 1 receveur de l'enregistrement.

1 percepteur des contributions directes.

1 receveur, 1 vérificateur, 1 lieutenant, et 1 brigade de douanes de 18 hommes.

1 receveur à pied et 1 commis des contributions indirectes, 1 receveur buraliste.

Administration judiciaire. — 1 juge de paix, 2 suppléants, 1 greffier, 1 huissier.

1 commissaire de police.

2 notaires.

Marine. — 1 Commissaire de l'inscription maritime.

1 préposé du trésorier des invalides, 1 syndic des gens de mer, 4 prud'hommes-pêcheurs, 1 agent sanitaire.

Ponts et-chaussées (*Service maritime*) — 1 conducteur, 1 maître du port.

Petite voirie. — 1 agent voyer.

Postes. — 1 receveur.

Télégraphe. — 1 receveur, 2 guetteurs du sémaphore.

Armée. — 2 brigades de gendarmerie. — 1 garde d'artillerie.

Affaires étrangères. — 1 vice-consul de Suède et de Norwège, 1 vice-consul d'Espagne, 1 agent consulaire d'Italie.

Administration municipale. 1 maire, 2 adjoints, 23 conseillers municipaux, 1 secrétaire de la mairie, 1 économe de l'hospice, 1 garde champêtre, 4 agents de police, 1 garde forestier.

Culte. — 1 curé-doyen de 1re classe, 5 vicaires.

Le doyenné de la Ciotat comprend dans son ressort les succursales de Cassis, de Ceyreste et de Roquefort.

Communautés et confréries religieuses.

Hommes. — Frères de la Doctrine Chrétienne.

Femmes. — Sœurs de Saint-Joseph des Vans. — Sœurs du S. N. de Jésus (maison-mère). — Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve.

Pénitents blancs de Sainte-Barbe et de la Nativité de la Sainte Vierge:

Les Pénitents ont succédé à la Confrérie du Saint-Esprit qui avait des propriétés et faisait des prêts d'argent aux frères, aux sœurs et aux veuves des Frères et prenait soin des orphelins.

Ils avait Sainte Barbe pour patronne, mais ils célébraient la fête du Saint-Esprit.

(Voir *Chapelle des Pénitents Blancs.*)

Œuvres de charité et établissements de bienfaisance. — Hospice desservi par les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve. (Voir : *Edifices publics.*)

Bureau de bienfaisance.

Caisse d'épargne.

Association des dames et demoiselles de la Providence.

Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul.

Œuvre de Saint-François-Régis,

Œuvre de la Jeunesse.

Fêtes et foires. — 2e fête de la Pentecôte : Saint Elme (Marins); — 24 juin : Saint Jean (Agriculteurs); — 29 juin : Saint Pierre (Pêcheurs); — 15 août: Fête patronale et foire.

Propriétés communales

Forêts communales et terres vaines : 864 hectares.

Ile verte.

Hôtel-de-Ville.

Eglise paroissiale.

Hospice Saint-Jacques et Orphelinat.

Abattoir.

Nouveau cimetière.

Ancien cimetiere.

Presbytère.

Ecole communale laïque de garçons.

Ecole communale congréganiste de garçons.

Ecole laïque de filles (ancien Casino)

Ancienne chapelle Sainte-Barbe.

Ancienne propriété Reynier.

Terrain vague du Grand séchoir.

Budget, Revenus et Dépenses (1878)

Recettes	152.309	13
Dépenses	127.083	72
Boni	25.225	41

Principaux articles des recettes.

Produits de l'octroi	82.200	»
5 cent. additionnels ordinaires	1.350	»
Droits d'abattage	6.000	»
Droits de pesage	2.200	»
Droits de place	3.000	»
Produits des carrières de pierre	4.000	»
Coupes de bois	5.000	»
Centimes pour l'instruction primaire	4.000	»
Centimes pour les chemins vicinaux	2.500	»

Principaux articles des dépenses.

Service des eaux	6.000	»
Eclairage	14.000	»
Vidanges	5.000	»
Entretien des chemins	7.000	»
Instituteurs et institutrices	12.000	»
Frais d'administration et traitements d'employés	14.281	»
Gardes champêtre et forestier	2.000	»

Instruction publique

Garçons : 1 école communale congréganiste dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes.

1 école communale laïque.

1 école libre (garçons) laïque.

1 école libre (garçons) congréganiste.

1 école libre (garçons) dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

1 école libre laïque (adultes.)

Filles : 1 école communale congréganiste dirigée par les Sœurs du S. N. de Jésus.

1 pensionnat (id.) libre. — 1 salle d'asile.

1 école communale laïque.

3 écoles libres.

1 école protestante.

Population des Ecoles.

Enfants.	1877	1878
Garçons	556	640
Filles	530	494

Topographie, limites et divisions physiques du territoire. — Le territoire de la Ciotat baigné sur le tiers de son périmètre par la mer est formé par l'extrémité de la chaîne de montagnes dite de Roquefort dont certains points atteignent des altitudes considérables.

La côte, depuis la limite de Cassis jusqu'à l'anse du Pré qui avoisine la ville de la Ciotat au S., forme un escarpement, qui, vu de la haute mer, paraît complètement inabordable pour les navires d'un certain tonnage.

Le *baou Canaille* après s'être avancé dans la mer tourne brusquement à l'E. S. E.; le coude s'appelle *Baou Soubeiran*, mont supérieur, d'après l'explication de Masse. « A la base sont rangés des blocs de rochers qu'on appelle les *Keirouns* et qui forment comme un cordon de débris entre les avalanches de terre et de pierrailles et la mer. »

Non seulement le rocher se dresse à pic sur une longueur de plusieurs kilomètres, mais le fond de la mer offre des profondeurs tout-à-fait extrêmes. L'écueil de Cassidagne a longtemps occasionné des naufrages, et il en serait de même aujourd'hui s'il n'était signalé aux navigateurs par une tour. Non loin de là se trouvent deux gouffres marins que les pêcheurs appellent *aby*. Creusés tous les deux circulairement, ils ont l'un 500 brasses de profondeur et l'autre 200 brasses. Ce sont de véritables nids à merlans.

L'anse de Figueiroles, la seule qui puisse servir de refuge aux petits navires contrariés par un vent du Nord trop violent, s'ouvre à 1500 mètres environ en avant du cap de l'Aigle, « ce rocher bizarre, dit Mme Georges Sand, d'une coupe si aiguë qu'il ressemble effectivement à un bec gigantesque béant sur la mer et guettant l'approche des navires pour les dévorer. »

Cette phrase est bonne à citer, à cause de son auteur, mais, au point de vue topographique, elle ne saurait être prise à la lettre.

Après avoir tourné le cap, on se trouve en face de l'Ile-Verte qui défend la Ciotat des grands coups de mer du S. et du S. O. ou labech, et qui masque du côté de Marseille, le commencement du golfe des Lèques, dont les trois quarts appartiennent à la commune de La Ciotat.

Puis, se trouve la ville avec le port défendu par une jetée de 250 mètres de longueur.

Le golfe des Lèques est terminé à l'Est par le cap Fauconnière qui appartient à la commune de Saint-Cyr et distant du Bec de l'Aigle de 6,000 mètres. C'est près de ce cap, que les savants ont définitivement placé *Tauroentum*, colonie massaliète, dont Masse nie l'existence comme *ville maritime*. Dans l'espace compris entre les deux caps et dont la forme représente un arc surbaissé presque régulier, la côte forme une plage sablonneuse avec quelques falaises rongées par les vagues.

Les principaux quartiers ruraux de La Ciotat sont ainsi divisés et portent les noms suivants :

Section A (au S. O. de la ville).
La Grand-Tête. - La Groupède. — Sainte-Croix. — Le Mugel.

Section B (à l'O).
Camp de Melan ou Vallon de Cassis. — L'Homme mort. — Le Pin de Galambau. — Saint-Loup. — Le Clos-Redon.

Section C (au N. O.)
Mentauri. — Plaine-Brunette. — Puget-Terrein.

Section D (au N.)
Roumagoua. — Severies. — Garoutier. — Le Revestin.

Section E (au N. E.)
Le Peyregoua. — Le Peymian.

Section F (à l'E.)
Le Baguier. — Le Chemin Charré. — Les Plaines marines.

Section G (à l'E.)
Les Mennes. — Les Plaines Baronnes. — Liouquet.

Section H (à l'E. S. E.)
La Salice. — Saint-Jean. — Fonsainte.

D'après le cadastre, le territoire se subdivise ainsi qu'il suit :

	Hect.	Ares.	Cent.
Terres labourables....	99	91	31
Vignes..............	678	12	29
Jardins et allées.......	6	46	15
Pâtures..............	824	95	»
Olivettes.............	800	51	11
Bois.	480	57	96
Terres vaines.........	124	90	03
Propriétés bâties......	30	61	18
	3.046	05	03
Rues et places........	7	66	59
Chemins.............	71	98	28
Ruisseaux............	24	73	52
Rochers.............	»	45	57
Domaines non productifs..............	»	13	99
Port................	9	90	99
Cimetière............	»	12	92
Propriétés bâties......	»	78	19
Superficie totale du territoire........	3.161	85	08

Le territoire de la commune est aride et montagneux. Du côté de Ceyreste, de la Ca-

dière et de Saint-Cyr, les terrains ondulent en pentes légères tandis que du côté de Cassis, les déclivités sont très accentuées. Mais tous ces terrains ont dû être tourmentés à une époque que nous ne déterminerons pas, nous contentant de signaler ces traces encore évidentes.

« La division en *craus* et en *paluns*, dit Masse, se retrouve à La Ciotat comme à Aubagne. De vastes et infertiles dépôts de petites pierres qui n'ont pas été longtemps roulées et dont les angles ne sont qu'émoussés, apparaissent de toutes parts. Le plus considérable de ces dépôts est traversé par l'ancien chemin d'Aubagne ; il va en s'élargissant jusqu'à la mer et prend, à son épanouissement extrême, le nom de plage. Le sol de ces dépôts est appelé *grès*, mais ce n'est pas le grès des géologues.

« A gauche et à droite du dépôt principal, sont des terrains plus bas et meilleurs, qui, dans les temps anciens, durent être des marais. Le plus grand et le plus productif de ces paluns est à demi-chemin de Ceyreste et de La Ciotat. A une époque dont il ne reste plus mémoire, on y a pratiqué un *embuc* artificiel. »

Au résumé, le territoire de La Ciotat est d'une aridité notoire, et l'on comprend sans peine que la Commune cherche à obtenir de la Ville de Marseille une rigole détachée de son canal, qui puisse arroser une partie du sol.

Quant à la ville, elle ne ressemble guère à ce qu'elle était il y a peu d'années ; les remparts, entièrement démolis et disparus, ont nécessairement modifié son aspect. L'influence des Messageries Maritimes s'est en outre fait sentir, même en dehors de ses chantiers.

« La vieille-ville, écrivait naguère un journaliste peu connu, avec ses rues étroites et tortueuses, ses maisons irrégulièrement construites et ses enseignes naïves, a un parfum d'antiquité d'autant plus précieux pour les antiquaires qu'il tend tous les jours à s'évaporer. En effet, le marteau des démolisseurs travaille à La Ciotat comme partout ailleurs; on démolit une partie des remparts, on édifie des maisons dans le goût moderne, et d'aucuns prétendent que les vieux préjugés disparaissent avec les souvenirs du passé.

« Lorsqu'on descend de la haute-ville vers le port, le regard est charmé par le spectacle que l'on découvre. A l'horizon, c'est la vaste mer sillonnée de barques de pêcheurs aux voiles gonflées par la brise ; puis, c'est le port où reposent à l'ancre quelques-uns des magnifiques steamers des Messageries, et enfin, sur les quais larges et bien pavés, s'agite tout un monde de mariniers, d'ouvriers, d'artisans et de citadins, ce qui anime singulièrement le paysage.

« A côté de la vieille-ville s'est élevé un quartier nouveau, aux rues bien alignées, aux maisons bien bâties. Ce quartier, qui a été construit aux frais de la Compagnie des Messageries Maritimes, s'appelle « la Cité Ouvrière. » On y remarque le buste de l'ingénieur Delacour, un homme populaire s'il en fut jamais. A la Cité Ouvrière, un ménage d'ouvriers trouve à se loger commodément tout en ne payant qu'un modique loyer : cette partie de la ville est l'annexe naturelle des ateliers.

« A droite de la ville s'étagent des collines aux déchirures affectant des formes bizarres : elles sont dominées par ce pic étrange qui, vu de la mer, ressemble, pour ceux qui y mettent quelque bonne volonté, à un bec d'aigle, tandis que du côté de la terre, il offre l'aspect d'une tête de capucin.

« Ses rivages, à mesure que l'on s'éloigne du port, ont quelque chose de grandiose et d'austère qui porte à la mélancolie. »

De l'autre côté de la ville le spectacle est différent. Une longue promenade nommée la Tasse, borde la grève du golfe des Lèques, et de tous les points de cette promenade, l'œil embrasse une vaste nappe d'eau qui s'étend jusqu'aux rivages de Saint-Cyr, à une distance de 6 à 7 kilomètres.

ALTITUDES DIVERSES.

Mont Canaille (limite de Cassis)....	373
Sainte-Croix....................	278
Bec-de-l'Aigle..................	155
Gare de La Ciotat................	61

Voies de communication.

1° Chemin de fer, longueur.	11.000 m
2° Route départementale.....	5.000
3° Chemin de grande communication...............	7.000
4° Chemin d'intérêt commun.	3.000
5° Chemins vicinaux..... ...	23.868
TOTAL...	49.868 m

1° Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée ; section de Marseille à Vintimille. — Allant de l'O. à l'E. — Pénètre dans la commune, presque à l'intersection de la limite par la route départementale n° 16, se dirige vers Ceyreste, puis, franchissant le chemin d'intérêt commun n° 16, décrit une courbe vers le S.-E., et, passant sur les chemins vicinaux 14 et 15, sur le vallat de Faucon et sur les chemins vicinaux 7 et 8, atteint la limite de Saint-Cyr (Var).

Parcours : 11,000 mètres.

2° Route départementale n° 16 d'Aubagne

à La Ciotat.— Entre dans la commune, à une petite distance du tunnel du chemin de fer dit des Janots et du chemin vicinal n° 6 de la commune de Cassis et, suivant la direction du N.-O. au S.-E., tient le fond d'un vallon, puis, prenant la direction du S., a l'embranchement du chemin de grande communication n° 1 qui conduit à Ceyreste, pénètre dans la ville de La Ciotat, en longeant la promenade de la Tasse, et finit en face du fort Béroard.

Longueur du parcours dans la commune : 5,000 mètres.

3° Chemin de grande communication n° 1. — Commence à la route départementale n° 16, et, suivant d'abord la direction du S. au N. jusqu'à l'embranchement du chemin d'intérêt commun n° 16 et du chemin vicinal n° 9, se dirige vers l'E. en côtoyant le golfe des Lèques, à une distance moyenne de 300 mètres, et en traversant plusieurs *vallats* dont les plus importants sont ceux de Caunet et de Faucon, puis, il coupe ou amorce les chemins vicinaux numéros 12, 19, 14, 13; 22, 15, 7 et 8, et aboutit à la limite de Saint-Cyr (Var).

Parcours dans la commune : 7000 mètres.

4° Chemin d'intérêt commun n° 16 de La Ciotat à la limite du département. — Commence à Sainte-Marguerite, à l'embranchement du chemin de grande communication n° 1 et du chemin vicinal n° 9, se dirige vers le N.-E. et, à 1100 mètres de son point de départ, se divise en deux embranchements l'un, après avoir traversé le chemin vicinal n° 19 et le vallat de Caunet, aboutit à la gare du chemin de fer, tandis que la voie principale continue vers le N.-E. et atteint la limite de Ceyreste, après avoir vu déboucher les chemins vicinaux n°s 11 et 19.

Parcours, y compris l'embranchement : 3000 mètres.

CHEMINS VICINAUX.

N° 3 *de Roquefort.* — Allant, du S au N., de la route départementale n° 16 aux terres communales dites Terres Brunettes, se soude au chemin rural conduisant à la Bédoule.

(Largeur moyenne, 4 m. 50 c.; longueur, 900 mètres).

N° 4 *du Pré.* — Allant, du S.-E. au N.-E., de l'extrémité du faubourg de l'Escalet à la Fontaine du Pré.

(Largeur moyenne, 4 mètres ; longueur, 300 mètres).

N° 5 *de la Garde.*—Allant, de l'E. à l'O., du pont de la Garde (faubourg de l'Escalet) au vallon de Roubaud et aux terres communales.

(Largeur moyenne, 3 m. 50 c.; longueur, 1400 mètres).

N° 5 bis, *traverse Barthélemy.*—Allant, du N.-O au S.-E., de l'extrémité du chemin vicinal n° 5 dit de la Garde au chemin vicinal n° 4 dit du Pré.

(Largeur moyenne, 1 mètre ; longueur, 80 mètres).

N° 6 *de Saint-Loup et de Bucelle.*— Allant, du S.-E. au N.-O., de la Porte de Cassis aux terres communales et à la forêt de Sainte-Croix, où il se soude à un chemin rural appartenant à la commune de Cassis.

(Largeur moyenne, 3 m. 50 c.; longueur, 4200 mètres).

N° 6 bis, *embranchement de Sainte-Croix.* — Allant, de l'E. à l'O., du chemin vicinal n° 6 (à l'usine à gaz), dessert le cimetière de la ville et conduit au pont du vallon de Sainte-Croix.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 90 mètres).

N° 7 *des Plaines Baronnes.*— Allant, du S. au N., du chemin de grande communication n° 1 (à l'O. de la propriété Garnier), traverse le chemin de fer de Marseille à Toulon, dessert les terres communales et les quartiers du Baguier et de Liouquet, et aboutit aux plaines Baronnes.

(Largeur moyenne, 3 m. 50 c ; longueur, 700 mètres).

N° 8 *de Saint-Antoine.*— Allant, du S.-O. au N.-E., du chemin de grande communication n° 1 (au puits de Liouquet), traverse le chemin de fer de Marseille à Toulon, dessert les terres communales, les quartiers de Garcin et de la Sambre et aboutit à la limite de la commune de Saint-Cyr (Var).

(Largeur moyenne, 3 m. 50 c.; longueur, 1400 mètres).

N° 9 *de Sainte-Marguerite.* — Allant, du S.-E. au N.-O., du chemin de grande communication n° 1 et du chemin d'intérêt commun n° 16 (à la chapelle de Sainte-Marguerite) à la propriété Rambaud, où il se soude au chemin vicinal n° 3.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 665 mètres).

N° 10 *de Cassis.*— Allant, de l'E. à l'O., du chemin vicinal n° 9 (à la Tapénière), traverse le chemin n° 11 de Saint-Hermentaire et aboutit à la route départementale n° 16.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 1000 mètres).

N° 11 *de Saint-Hermentaire.* — Allant, du S. au N.-E., de la porte de Cassis, traverse le quartier de la Brulière, coupe les chemins vicinaux n°s 10 et 3 et aboutit au chemin d'intérêt commun n° 16.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 3600 mètres).

N° 12 *de Besson.*— Allant, du N. au S., du chemin de grande communication n° 1 à la mer.

(Largeur moyenne, 4 mètres ; longueur, 200 mètres).

N° 13 *des Cyprès.* – Allant, du N. au S., du

chemin de grande communication n° 1 (vis-à-vis la propriété Magnan) à la mer.

(Largeur moyenne, 4 mètres; longueur, 250 mètres).

N° 14 *de Carré*. — Allant, du S.-O. au N.-E., du chemin de grande communication n° 1, traverse le chemin de fer de Marseille à Toulon et aboutit à la limite de Ceyreste où il se soude avec le chemin vicinal n° 5 de cette commune.

(Largeur moyenne, 4 mètres ; longueur, 1600 mètres).

N° 15 *du Baguier*. — Allant, du S.-O. au N.-E., du chemin de grande communication n° 1 (à l'embranchement du chemin vicinal n° 15, oratoire dit de M. Benet), traverse le chemin de fer de Marseille à Toulon, le vallat de Faucon, et aboutit à la limite de Ceyreste où il se soude avec un chemin rural.

(Largeur moyenne, 4 mètres; longueur, 2400 mètres).

N° 16 *de l'Abreuvoir*. — Allant, de l'O. à l'E., de la route départementale n° 16 au chemin vicinal n° 24.

(Largeur moyenne, 5 mètres ; longueur, 10) mètres).

N° 19 *de Lavaux*. — Allant, du S. au N., du chemin de grande communication n° 1 (vis à-vis la maison Cayol), traverse le quartier de Lavaux et aboutit à la limite de Ceyreste.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 1600 mètres).

N° 20 *des Suverières*. — Allant, du S. au N., du chemin vicinal n° 11 à la traverse des Poissonniers.

(Largeur moyenne, 3 m. 25 c.; longueur, 630 mètres).

N° 22 *de l'Oratoire*.—Allant, du N. au S., de la station du chemin de fer de Marseille à Toulon, longe la voie, traverse le chemin vicinal n° 14 (à l'Homme-Rouge), dessert les hameaux de Liouquet, du Baguier et de Fonsainte, et aboutit au chemin de grande communication n° 1 (à l'oratoire de Fonsainte et à l'embranchement du chemin vicinal n° 15 du Baguier).

(Largeur moyenne, 3 m. 25 c.; longueur, 1100 mètres).

N° 23 *du Puits de Brunet*.— Allant, de l'O. à l'E., du chemin vicinal n° 6 à la propriété Gaffarel.

(Largeur moyenne, 3 mètres; longueur, 550 mètres).

N° 23 bis, *embranchement du précédent*. — Allant du S.-O. au N.-E. de la traverse de Gaffarel à la route départementale n° 16, (à l'entrée du chemin vicinal n° 10 de Cassis).

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 593 mètres).

N° 24 *du Bord de mer*. — Allant, de l'O. à l'E., de l'esplanade des Capucins, traverse le vallat de Roubaud et la pointe des Deux-Moulins et aboutit au chemin vicinal n° 12 dit de Besson.

(Largeur moyenne, 2 mètres; longueur, 510 mètres).

Hydrographie. — Aucun cours d'eau continue ne traverse le territoire de La Ciotat. Il y a toutefois deux torrents qui en hiver seulement ne sont pas absolument à sec; l'un, le vallat de Caunet qui vient de Ceyreste et l'autre, le vallat de Faucon qui se forme dans les collines à l'E. du même village. La ville n'est abreuvée que par une source qui coule presque au bord de la mer entre le port et le Bec de l'Aigle et les puits et les citernes.

Dans un des actes les plus anciens où il soit fait mention de La Ciotat, il est dit qu'il y a une grande abondance d'eau dans les puits (*est in burgo copiam acquarum in puteis.*) Cela n'est pas étonnant, puisque plusieurs courants d'eau viennent sourdre au milieu des eaux salées. En 1782, on avait établi une fontaine à pompe dans les eaux mêmes du port de La Ciotat.

Il y a encore à signaler entre les Lèques et la ville une fontaine intermittente nommée *Fonsainte*.

Privée d'eau presque tous les étés, la commune étudie les moyens de s'en procurer, elle s'est arrêtée à un projet de prise au canal d'Aubagne apportant 50 litres d'eau par seconde, au moyen de machines élévatoires dont l'établissement coûtera 400.000 francs. Ce projet a été adopté lorsque la Municipalité a dû renoncer au projet primitif d'amener les eaux d'Aubagne par un prolongement du Canal évalué à 1,400,000 francs apportant 200 litres d'eau.

Météorologie. — Le vent de N. E., si nuisible à la végétation dans les premiers jours du printemps, fait parfois des ravages.

Le vent d'Est amène souvent la pluie; le *levant blanc* n'amène rien: la mer est houleuse, mais le ciel reste pur.

Au retour de la belle saison, le vent qui souffle assez fréquemment est le vent *lar*, le zéphyr des anciens, qu'il ne faut pas confondre avec le vent *largue*. Le vent *lar* vient du côté des Pyrénées.

Quant au mistral ou vent du N. O., il règne les trois quarts de l'année.

Géologie. — On trouvera dans le chapitre relatif à la *Commune de Cassis* l'article concernant la Géologie du canton de La Ciotat tout entier.

Botanique. — La masse de la végétation de La Ciotat se compose de pins, de chênes hermès, d'ajoncs de Provence, de thyms,

de romarins, de cistes blancs, d'aspics et d'autres plantes communes.

Le seul bois à citer est celui de Sainte-Croix d'une étendue de 758 hectares, où l'on voit des pins de belle venue.

La fontaine de Fonsainte doit attirer le botaniste ; il y trouvera entre autres les plantes suivantes : Galium setaceum, Hypnoides, Adenocarpus Telonensis, Convolvulus lineatus, Altheoides, Cantabrica, Cuscuta monogyna, Artemisia argentea, A. Gallica, Genista spinosa, etc.

Sur les bords du golfe des Lèques on recueillera des Viola arborescens, Astragalus tragacantha, Vitex agnuscastus, Adenocarpus.

M. Derbès signale l'existence au Bec-de-l'Aigle des plantes suivantes :

Delphinium peregrinum, — Garidella nigellastrum, — Helianthemum guttatum, — Lavatera maritima, — Calycotome spinosa, — Anthyllis cytysoides, — Medicago spherocarpa, — Melitotus elegans, — Lathyrus clymenum, — Myrtus communis, — Specularia falcata, — Phagnalon saxatile, — Pulicaria odora, — Logfia subulata, — Tolpis barbata, — Erythræa maritima, — Veronica cymbalaria, — Lavandula stœchas, — Theligonum cynocrambe, — Mercurialis ambigua, — Arum arisarum, — Erica arborea, — Carex Linkii.

Ailleurs on peut récolter : Reseda suffruticulosa, — Silene gallica, — Rhamnus alaternus, — Calycotome spinosa. — Melilotus neapolitana, — Myrtus communis, — Arbutus nuedo, — Cuscuta monogyna, etc.

Sol arable et produits du sol. — Eminemment sec de sa nature, le sol de La Ciotat ne peut produire que ce qu'on récolte dans des terrains pauvres : du blé, des légumes secs, de l'huile et du vin dont la quantité et la qualité dépendent toujours de l'abondance des pluies.

Mentionnons toutefois la beauté des oliviers : « Quand on descend à La Ciotat par la nouvelle route partant de la gare, dit M. Meyer, on est étonné de la grosseur des oliviers qui bordent le chemin. Ils datent du XVIIIe siècle ; on se croirait dans l'Orient où cet arbre atteint la dimension d'un ormeau ; il y a aussi quelques cyprès merveilleux qui semblent des petits-fils de ceux de Chapoultépec, ce Versailles des anciens empereurs du Mexique. »

Bibliographie. — Mémoire historique et statistique sur le canton de la Ciotat, par E.-M. Masse (*Répertoire de la Société de Statistique de Marseille*, Tome V, page 41) Marseille, 1842 ; in-8°. — Quelques exemplaires tirés à part avec titre et pagination spéciale.

Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum, Histoire de la ville de la Ciotat ; Mémoire sur le port de Marseille, par F.-L.-Cl. Marin ; Avignon, 1782 ; in-12.

Recherches archéologiques et historico-critiques sur Tauroentum, colonie phocéenne, par l'abbé Magloire Giraud. Paris, 1852 ; in-4°.

Indicateur de la Ciotat, guide de l'étranger : La Ciotat, J. Isnard, 1876 : petit in-8°.

Carte du *Port de la Ciotat* (sans date ni nom d'auteur, dressée par M. Seguran, conducteur des Ponts et Chaussées), grand raisin.

Carte du *Port de la Ciotat* (par le même), raisin.

Biographie.

ALEXANDRIN, né en 1629, mort en 1706.

Capucin ; publia : *Le parfait dénuement de l'Ame.* (1680.)

BENET (Louis), né le 3 juillet 1805, mort en 1877.

Créateur des ateliers de La Ciotat.

GANTEAUME (Honoré), né le 19 avril 1755, mort en septembre 1818.

Vice-amiral, chef d'escadre en 1795, blessé à Aboukir, ramena Bonaparte en France, après l'expédition d'Egypte, Pair de France en 1814, etc.

GARDANNE (Joseph-Jacques de), né le 12 octobre 1739, mort le 16 mai 1789.

Docteur-Régent de la Faculté de médecine de Paris.

GUYS (Joseph), né le 12 juillet 1611, mort le 30 janvier 1694.

A écrit : *Description des arènes de l'amphithéâtre d'Arles*, (1665.)

LIAUTAUD.

Sculpteur ; a travaillé à l'ornementation de l'église de Saint-Maximin.

MARCHAND (Etienne), né le 13 juillet 1755, mort le 15 mai 1793.

Capitaine marin connu par ses *Voyages autour du monde*.

MARIN dit Marini (François-Louis-Claude), né le 6 juin 1721, mort en 1809.

Censeur royal, lieutenant général de l'amirauté. — A écrit : *Dissertation sur la Fable* (1745.) — *Histoire de Saladin.* — *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum ; Histoire de la Ciotat*, etc. (1782.)

MASSE (Etienne-Michel), né le 8 février 1778, mort le 4 octobre 1862.

A écrit un très grand nombres d'ouvrages dans tous les genres, dont beaucoup sont perdus, car il n'en avait pas conservé lui-même un exemplaire. D'une vaste érudition, mais d'une modestie excessive, il a toujours fui les honneurs. Après avoir voyagé beaucoup en Europe et en Amérique, et être allé de la Ciotat à Paris et de Paris à la Ciotat, sept fois à pied, en ne passant jamais deux fois par la même route, il vécut du modeste

emploi de secrétaire de l'hospice de la Ciotat. Masse a écrit les ouvrages suivants :

Sidonie-Ossolenki, 4 vol. in-12. — *La fille de Jephté*, 2 vol, in 12. — *Macchabée ou religion et patrie.* — *Torts du protestantisme envers les peuples*, 1 vol. in 32.— *La Tasse, génie et malheur.* — *Jeanne de Naples.* — *Histoire du pape Alexandre VI et de César Borgia.* — *L'ile de Cuba et la Havane.* — *Dévouement de Hubert Goffin.* — *Lettres à Sophie ou la Tendre Mère.* — *Conseils à un jeune poëte.* — *Jineta Baldini ou les deux moines.* — *Les Jacobins et Bonaparte.* — *La Turquie, la Grèce et la Barbarie.* — *L'Hôtel de-Ville et le Casino.* — *Souvenirs de 1815.* — Les *fortifications de La Ciotat.* — *Soirées de Ste-Hélène.* — *Epitre à un Jeune France.* — *Statistique du canton de La Ciotat.* — *Statistique du canton d'Aubagne.* — *Du Romancium occidental*, 2 vol. in 8°. — *Spécimen d'études nouvelles*, 1 vol. in 8°.— Masse a laissé en manuscrit : la *Révolution*, ouvrage en sept parties. — *Récit des guerres religieuses au XVIe siècle.* — *La Ligue en Provence*, 1588 à 1596.—*Béatrix et Lucie, etc.*

SEGUIN (Joseph), mort en 1692.

Antiquaire; a écrit : *Dissertation sur la translation du corps de St Antoine dans la ville d'Arles* (1626). — *La fontaine minérale d'Arles nouvellement découverte* (1681). — *Les antiquités d'Arles traitées en manière d'entretien et d'itinéraire*, etc. (1687).

VENCE (Joseph-Edouard), né le 13 octobre 1803, mort le 14 mars 1875.

Constructeur de navires; s'est distingué par la construction des premiers paquebots à vapeur en fer qui ont appartenu au port de Marseille et par ses plans des navires *Progrès*, *Thabor* et *Sinaï* qui obtinrent une certaine célébrité.

Histoire et archéologie.

I

Plusieurs auteurs, et dans le nombre il s'en trouve de fort estimables, ont confondu les origines de La Ciotat avec celles de Ceyreste, et donné à l'une les noms qui convenaient à l'autre. Il est en effet démontré aujourd'hui, grâce aux études de E.-M. Masse notamment, que du temps des Grecs et des Romains La Ciotat n'existait pas comme village et à plus forte raison comme ville et que son port était le port de Ceyreste qui se nommait alors Citharista, Cydarista et Cezeresta. (Voir *Commune de Ceyreste.*)

Quelque maigre que soit de nos jours l'importance de ce dernier village, le fait de sa fondation par les Massaliètes n'en subsiste pas moins. Mais essentiellement navigateurs et commerçants, ceux-ci utilisèrent les calanques qui avoisinent le port actuel de La Ciotat pour en faire le refuge ou le lieu de débarquement de leurs navires.

C'est, sur une moindre échelle, ce que les anciens ont pratiqué sur tant de points différents. Comme le Pyrée était le port d'Athènes, comme Ostie était le port de Rome, le port du Bourg *(burgum civitatis)* était le port de Ceyreste.

Mais il n'est pas prouvé que ce port fût en principe où il est actuellement ; il pouvait être et nous croyons qu'il a été en effet à l'Ile-Verte, à Figueirolles, à l'anse du Pré. Cela n'est pas difficile à prouver.

« Au temps où les Liguriens ravageaient nos contrées, dit un auteur anonyme, l'anse du Pré, à cause de l'intarissable source qui de tout temps y a jailli, était fréquemment visitée par les peuplades barbares qui, pour vivre s'adonnaient à la pêche et se livraient au brigandage, lorsque celle-ci faisait défaut. Ceyreste était alors très-peuplée. « Les pirates, a dit Marin dans son *Histoire de La Ciotat*, y vendaient leurs poissons et le fruit de leurs rapines. »

« On trouve, en fouillant le *Pré*, a écrit à son tour Masse, des débris de poteries qui annonceraient l'existence d'un ancien séjour; c'était tout simplement ce que les Liguriens appelaient *markat* et les Grecs et les Romains *Emporium*. Le *Pré*, bien qu'il possède une source, aura été abandonné au profit de l'anse de la Ciotat, parce que celle-ci est un peu plus rapprochée de Ceyreste et n'est point exposée aux coups de mer. »

Ces Liguriens, Celtes ou Celtolygiens, (les savants ne sont pas d'accord sur le nom à donner au peuple aborigène), avaient au moins deux stations dans les environs. L'une était celle que nous avons reconnue nous-même au sommet de *Baou Redoun*, au dessus du vallon des Janots, commune de Cassis ; l'autre était sur la colline Sainte-Croix, non loin de la Ciotat. C'est à Masse que revient l'honneur de cette dernière découverte.

« La fontaine de la ville, dit-il, prend sa source dans la montagne de Sainte-Croix. Elle se compose de deux grottes dont les deux voûtes pourraient bien être de construction cyclopéenne. Cela n'étonnerait guère dans un pays si anciennement habité où l'on trouve fréquemment des Celtæ. »

Il y a encore un port naturel qui, à l'époque dont nous parlons, a dû être très-fréquenté, nous basant sur cet axiôme : que ce qui est utile de nos jours a pu l'être jadis, dans des circonstances identiques.

C'est l'anse ou calanque de Figueirole qui se trouve au dessous de la montagne de la

Garde et doit son nom à un jardin de figuiers ou figueraie qu'on y voyait anciennement. Au fond de l'anse coule une source. Aussi, ce port naturel, aux XVe et XVIIe siècles, servait-il d'abri aux pirates qui venaient s'y réfugier et guetter les navires qui allaient à la Ciotat et en sortaient. C'est ce motif qui détermina le transfert de la vigie de l'*Aquila* sur la *Montagne ronde*, et a valu à cette dernière le nom de *Garde*. « Le port de Figayrole, dit un acte de 1422, est caché, profond et propre à servir de refuge aux galères. (*Portus vocatus Figayrola est portus latus, profondus et habilis ad receptionem galearum seu aliorum navigiorum armatorum*).

Il y avait enfin l'Ile-Verte, où se trouve une calanque très sûre contre les coups de mer du large et qui a été fréquentée à l'époque où le port factice de La Ciotat n'existait pas. Doutera-t-on de l'importance de cette dernière calanque si l'on accepte les raisonnements de Masse démontrant, d'une part, que *Tauroentum* n'est pas ce que l'on croit et, d'autre part, qu'autrefois l'Ile-Verte s'appelait l'île *Torrenti, Torrente* et *Torrent* ?

Que l'on veuille ou non que Tauroentum ait été une ville, dans toute l'acception du mot, il faudra bien reconnaître qu'un port n'y était pas possible à cause de sa position sans abri contre les vents du N. O. et du S.O. et les coups de mer du large.

Quant à l'application du nom plus ou moins entier de Tauroentum à l'Ile-Verte, il existe des témoignages indiscutables.

Voici, d'abord, une lettre écrite le 5 avril 1754, à M. Bernard, viguier et lieutenant du juge à La Ciotat, par M. d'Echeverry, chargé des affaires de l'abbé de Saint-Victor :

« Messieurs de La Ciotat, dit cet agent, sous une prétention mal fondée, s'imaginent qu'ils sont les maîtres de la chasse à l'île de La Ciotat, que les habitants appellent l'Ile-Verte, et qui, réellement, se nomme l'Ile du Torrent.... ».

Dans un dénombrement fait par Julio Feltri, cardinal d'Urbin, d'autorité de la Cour des Comptes de Provence, le 2 janvier 1561, on trouve à l'article 17 :

« *Plus, insula Torenti que sita est antè dictum Burgum Civitatis*... (En outre, l'île du Torrent qui est placée en avant du bourg de La Ciotat.) »

Dans un acte de l'an 1292, relatif aux salines d'Hyères, Charles II accorde aux pêcheurs d'Hyères le privilége de prendre, sans payer de droit, le sel dont ils auront besoin pour saler le poisson pêché par eux depuis les îles Saint-Honorat jusques à l'île de Corrente ou *Torente*.

Le nom de *Torente*, nous écrivait Masse, était donc resté à cette île entre laquelle et La Ciotat, (le *Burgus-Civitatis* du moyen-âge, le *Castellum Massiliensium* des *Commentaires de César*) (1), il y a tout au plus un intervalle de 1500 mètres, tandis qu'on en compte 6000 jusqu'au fond du Golfe des Lèques, au lieu improprement dit *Tauroentum*. Ces quelques ruines, où l'on a placé, à grand renfort de citations suspectes et avec quelques réticences, une ville assez importante, étaient tout simplement *Ai Oïkiai*, les maisons. Quand ces maisons furent abandonnées pour une cause quelconque, leur nom passa de l'autre côté de la plage, aux Lèques. Ce mot de Lèque, en Provence, veut dire maison.

Du côté de la mer, l'*Insula Torenti* (l'Ile-Verte) est très escarpée, et la côte, depuis le cap de l'Aigle jusqu'au *Baou-Redoun*, où se trouvent les vestiges d'un établissement ligurien, est horriblement escarpée. Après le *Baou-Redoun*, se présente un plateau qu'on appelle *Mountaouri, Mont Taouri*. Ainsi, les deux extrémités de cet escarpement prodigieux et si remarquable, ont conservé l'appellation qui, dans l'antiquité, signifiait *Montagne escarpée*.

Nous n'entendons certes pas accepter, à ce sujet, toutes les idées de Masse, mais il ne nous était pas possible de les supprimer entièrement.

II

Quel que soit le port que l'on préfère, nous trouvons un *feu* unique, datant d'une époque excessivement reculée, soit pour guider les navigateurs, soit pour avertir les habitants de l'intérieur de l'approche des ennemis. On verra aussi bien dans cette notice que dans celle concernant Ceyreste, que de toute ancienneté, les habitants de la cité de Ceyreste ont eu à s'occuper du feu du cap de l'Aigle.

Il serait difficile, a écrit Masse, de fixer une date à ce sujet ; mais il affirme qu'on distinguait, il y a quelques années, certains vestiges d'une ancienne bâtisse. On trouve même encore en ces lieux des débris de tuiles romaines; les anciens actes d'ailleurs mentionnent une garde ou farot : *Custodia seu farossia*.

Nous ne croyons pas absolument qu'il faille expliquer le mot d'*Aquila* par celui d'Aigle. La traduction existe et est tombée dans le domaine public, il est vrai; mais rien ne la justifie, et moins encore la forme du rocher qui constitue le cap que toute autre chose.

(1) Nacti idoneum ventum ex portu exeunt et Taurenta, quod est castellum Massiliensium, ad Nasidium perveniunt. — (*De Bello civili. Lib. II, cap. 1.*)

Nous laissons le champ libre, sur cette question, aux chercheurs d'étymologies.

La vigie ou farot de l'*Aquila* fut transférée, dans le XVIe siècle, à la *Roqua-Redonna*, la Roche-Ronde, qui est devenue, plus tard, *Montagne de la Garde*.

Le cap ou Bec-de-l'Aigle est appelé, encore aujourd'hui, en provençal, *Lou Sé*, par abréviation du mot *Sézé*. *In loco vulgariter dicto la* SEZE, dit un acte de 1423. Il nous est difficile de dire ce que signifiait le mot de Seze, mais on ne peut s'empêcher de trouver ingénieux le rapprochement que fait Masse du cap *Sicié* de Toulon, qui s'écrivait jadis *Sésieh*, et du cap de Cette qui, autrefois, se nommait *Mons Setius*. Ces trois noms ont évidemment la même origine et signifient la même chose, c'est-à-dire le cap de la Montagne.

Et maintenant, parce qu'il a été trouvé dans l'anse de La Ciotat, devenue port, une monnaie d'or de Justinien, est-ce à dire qu'il y avait autrefois une ville? Non certes. Une monnaie se perdait aussi bien jadis que maintenant, et si l'on peut admettre que celui qui l'a perdue est bien venu dans l'anse, ce n'est pas une raison pour affirmer que les Romains y avaient un établissement définitif.

Les commencements de La Ciotat se trouvent donc liés avec ceux de Ceyreste ; c'est par conséquent dans la Notice sur cette dernière commune que nous avons consigné ce qui est relatif à La Ciotat jusqu'à l'époque dont nous allons nous occuper.

Quelques lignes de Mortreuil nous aideront à la transition.

« Le lieu de La Ciotat, dit-il, a longtemps été port ou bourg de Ceyreste ; ils ont eu une communauté et une même maison commune, contractant et faisant leurs affaires publiques d'un commun accord, comme cela résulte d'une transaction du 20 avril 1461 (Jehan de Moustiers, notaire à Ollioules) ; cela résulte encore de l'extrait d'affouagement du lieu de Ceyreste, ne faisant qu'un seul affouagement avec le *Bourg de la Cité*, comme bourg de Ceyreste. »

Le document le plus ancien dans lequel il soit fait mention de La Ciotat, est un acte de vente, en date du 22 janvier 1365, par lequel Raymond, comte d'Avelin, vendait au monastère de Saint-Victor, pour s'acquitter d'une dette de dix mille florins d'or, contractée par son père envers la Chambre apostolique, tous les droits qu'il avait sur les bourgs d'Auriol, de La Cadière, de Ceyreste et de La Ciotat. L'abbaye en prit possession dès l'année suivante.

Aux termes de l'acte précité, les habitants des lieux cédés à Saint-Victor, devaient, en passant sur les terres appartenant à la maison de Baux, être exempts, à perpétuité, ainsi que « leurs animaux, leurs marchandises et leurs effets, de tout droit de péage, de toute imposition établie ou à établir. » Cela était écrit; cependant le 15 janvier 1399, les habitants de La Ciotat présentaient une requête par laquelle ils demandaient à jouir de ces privilèges. Ce n'est que le 19 avril 1413, que ces privilèges leur furent enfin confirmés.

Si nous ajoutons quelque créance à Marin, l'un des deux historiens de La Ciotat, le bourg avait déjà une certaine importance au commencement du XIVe siècle.

« Pierre de Lune, qui avait pris le nom de Benoît XIII, ayant été déposé au concile de Pise, son armée navale ravagea la Provence qui s'était déclarée contre lui. Le sénéchal ordonna à Pierre Flamenqui, abbé de Saint-Victor, depuis 1309, de veiller sur le château et village de La Ciotat. Cet abbé écrivit à Yoland, reine de Naples, qu'il avait pourvu ce fief de quinze arbalétriers et de vingt-cinq hommes d'armes. C'était un mensonge, par lequel il couvrait sa négligence. Il laissa le soin de se défendre aux Ciotadens peu nombreux et sans armes. Les Catalans, qui avaient embrassé le parti de l'antipape, débarquèrent sur la côte de La Ciotat, prirent et pillèrent ce village et emmenèrent tous les habitants, en laissant une garnison sur les tours.

« On ignore, à La Ciotat, cet évènement qui n'est consigné dans aucun acte de la communauté ; mais ses navigateurs ont été étonnés de trouver en Catalogne des documents sur leur patrie dont les archives avaient été enlevées, et des familles originaires de La Ciotat : des Carbonel, des Marin, des Cruvelier, etc. De là est venue l'opinion généralement établie, que cette ville doit son origine à des pêcheurs Catalans. »

Nous n'acceptons que sous réserve la version de Marin ; car, en 1374, on comptait à peine dans le bourg de la Cité, trente chefs de famille et c'est alors seulement que l'on commença à avoir un office divin régulier.

En 1379, Messire Bonivicini, prieur de Saint-Zacharie, fut envoyé comme commissaire pour faire réparer les trois tours de La Ciotat. L'une était celle de l'abbé de Saint-Victor, la seconde celle de l'église, la troisième celle de Jacques Viledieu. Le prieur ordonna que les tours fussent réparées et récrépies.

III

Il n'était guère possible que, arrivés au même degré d'importance, les deux bourgs

puissent vivre longtemps en parfaite intelligence.

En 1347 et le 21 octobre, le comte de Provence, alors régnant, désigna les lieux où devaient se faire des gardes maritimes dont il régla la forme. Ces gardes, que dans l'acte écrit en latin on appelle *farossia*, n'étaient pas une institution nouvelle. Selon toute apparence, et sur certains points du littoral, elles remontaient à la plus haute antiquité.

Les signaux de jour étaient des émissions de fumée ; les signaux nocturnes étaient des feux.

Dans le procès dont nous allons parler au sujet de la garde du Cap de l'Aigle, les gens de Ceyreste disent qu'ils avaient coutume d'envoyer et de placer, la nuit, à leurs propres frais, sur un autre point, deux hommes appelés *stoulz*.

La garde qu'on faisait à l'*Aquila ante civitatem* (ainsi écrit) devait correspondre du côté de l'Ouest avec la garde du Riou, et du côté de l'Est avec celle de la *Plumassa* ou des *Raucels*, laquelle correspondait avec celle du cap *del Sesiech*. Nul doute que l'*Aquila* ne soit le même mot que la gache ou le guet. L'ordonnance de *las gaches* était le règlement du guet.

Cette garde du Cap de l'Aigle, qui figure dans un des romans d'Eugène Sue, fut donc l'origine de grandes fâcheries entre la Ciotat et Ceyreste ; il s'ensuivit de longs et interminables procès entrepris mal à propos par les communes, plutôt pour satisfaire des passions que pour le bien et l'avantage du public. C'était Ceyreste qui devait faire la garde à l'*Aquila ante civitatem*, à la Gache devant la Ciotat, *qui locus est in territorio de Sezaristà*. L'ordonnance du souverain le disait formellement ; mais il y a sept kilomètres de Ceyreste au Cap de l'Aigle. Les gens de La Ciotat se trouvaient beaucoup plus à portée ; ils étaient tous pêcheurs ; un intérêt plus pressant les portait a faire cette garde ; cependant ils n'étaient que trente chefs de famille bien comptés, et ceux de Ceyreste étaient au nombre de cent cinquante.

Le lieu de Ceyreste, disaient les premiers, était abondant en fruits, et principalement en huile, en blé et en vin : ses habitants étaient riches, et ceux de La Ciotat n'avaient que les ressources précaires de la pêche. Les altercations devinrent très-vives : il s'ensuivit un procès immense où intervint, le 28 février 1427, une sentence de Guillaume Dulac, abbé de Saint-Victor, statuant, entre autre choses, que les deux communautés seraient conjointement obligées d'entretenir le feu et de faire la garde sur le Cap de l'Aigle : que, à l'avenir, ceux de Ceyreste avec ceux du bourg de La Ciotat, feraient une même communauté et un même corps, ainsi qu'ils avaient fait de tout temps ; ce qu'il fallait entendre néanmoins, en cette sorte, que toutes les fois qu'il y aurait nécessité d'imposer quelque taille ou quelque charge qui devait être supportée par les deux communautés, la taille se ferait au lieu de Ceyreste, en y appelant ceux de La Ciotat, conformément à ce qui s'était toujours pratiqué, et qu'ensuite elle serait exigée à raison du sol et livre, de façon que celui qui possédait davantage fût obligé à une plus grande contribution.

Selon les anciennes coutumes, le bourg n'était contribuable que pour la quatrième partie ; il fut ordonné de faire un allivrement, dans lequel les biens meubles et immeubles, les barques, les fustes, les rets et filets et autres *attraits* tant de mer que de terre, seraient allivrés, même les *argents* et généralement toutes choses. Cet allivrement devait être renouvelé de trois ans en trois ans, ainsi qu'on avait fait de toute ancienneté et même plutôt, si la plus grande partie de ladite communauté le jugeait ainsi nécessaire.

Le garde de terre, qui avait toujours été remise à ceux de Ceyreste devait, comme celle du Cap de l'Aigle, se faire, à l'avenir, aux frais communs de toute la communauté et à raison du sol et livre. Ceyreste devait être toujours et comme de toute ancienneté le chef-lieu.

Audit Ceyreste, il y aurait un bayle qui y ferait sa résidence, et dont le lieutenant serait au bourg. Lorsque le cas le demanderait, on aurait recours au susdit bayle de Ceyreste, ainsi que de tout temps on avait fait. Pour les réparations et pour la garde des murailles, comme aussi pour les réparations des églises, les habitants de chacun desdits lieux devaient y contribuer dans leur propre domicile. S'il arrivait que ceux de la Ciotat eussent des maisons au lieu de Ceyreste, ou que ceux de Ceyreste en eussent au lieu de La Ciotat, alors ils contribueraient pour ladite garde et pour lesdites réparations au lieu où lesdites maisons seraient assises, et ce à raison du sol et livre sur le prix et valeur desdites maisons.

Comme les deux parties avaient fait de part et d'autre des dépenses très-considérables, et qu'il y aurait eu peut-être quelque remboursement à exiger par l'un des deux, le juge regarda le surplus qui serait d'un côté comme un argent mal employé, et réduisait tous les dépens de part et d'autre à l'égalité.

Mais cette sentence arbitrale resta sans effet. Des contestations nouvelles surgirent au sujet de la contribution à établir a raison du sol et livre. Il fut enfin convenu que l'abbé diviserait le territoire ou juridiction

du lieu de Ceyreste, en telle sorte que les habitants de La Ciotat ne pussent être appelés ni attirés dudit lieu à Ceyreste, en ce qui regardait la juridiction, soit pour les affaires civiles, soit pour les affaires criminelles. L'abbé serait tenu d'avoir à la Ciotat un bayle, des notaires et autres officiers pour administrer la justice.

Les habitants de la Ciotat seraient dorénavant et à perpétuité tenus et obligés de faire la garde et d'allumer le feu au Cap de l'Aigle. Les habitants de Ceyreste devaient faire pareille garde toutes les fois que la nécessité le requerrait à l'endroit dit le Dérot et à perpétuité au *Puech-Pinos.*

Les deux communautés avaient le droit de donner, pour la conservation des fruits de leur terroir respectif et avec le consentement et autorité de leur bayle, tels ordres qu'il serait nécessaire. Ceux de la Ciotat pouvaient former un conseil, nommer des estimateurs, faire des *censals,* comme c'était la coutume à Ceyreste.

Il fut également convenu que les habitants des deux communes pourraient conduire leurs animaux, de quelque nature qu'ils fussent, dans les deux territoires, pour les faire paître ou leur donner de l'eau, sans être tenus à aucun paiement de pâturage envers le seigneur, sous la réserve, toutefois, des dommages qui pourraient être causés et des baux qui pourraient survenir. Ils pouvaient aussi prendre du bois pour leurs bâtiments et édifices dans les terres gastes des deux territoires, mais cela sans abus et seulement pour leur usage.

Il était loisible à chacun d'aller et venir librement sur la plage, et là d'y charger les barques et de les décharger comme on le faisait auparavant. La livre devait suivre les personnes, c'est-à-dire que les terres ou possessions des habitants de Ceyreste, sises dans le territoire du Bourg, seraient allivrées dans le lieu de Ceyreste,à l'utilité et à l'avantage dudit lieu : la réciproque était pour les terres et biens que ceux de la Ciotat possédaient dans le territoire de Ceyreste.

Cette ordonnance n'était que pour les terres et posessions ci-devant acquises et non personnelles qu'on pourrait acquérir à l'avenir.

Mais cela ne suffit pas pour mettre la paix entre Ceyreste et La Ciotat ; aussi, le 17 mars 1429, le même Guilhem Dulac, abbé de Saint-Victor, décida que les habitants du bourg seraient tenus et obligés dorénavant et à perpétuité, de faire la garde et d'allumer le feu sur le mont de l'Aigle, autrement appelé lo *Sézé,* à condition que le territoire ou juridiction du lieu de Ceyreste serait divisé de telle façon, que les gens de La Ciotat ne pussent plus être appelés dans ledit Ceyreste, soit pour les affaires civiles, soit pour les causes criminelles.

« Mais, en assujétissant les Ciotadins à la garde du cap de l'Aigle, dit Marin, il leur donna une consistance qu'ils n'avaient point auparavant, il brisa les liens qui les attachaient à Ceyreste, les réunit en corps de communauté séparée, leur accorda un bayle et le droit de se gouverner par eux-mêmes sans dépendre désormais de Ceyreste. Il fit plus ; il dépouilla cette ancienne ville d'une partie de son territoire, dans lequel La Ciotat était renfermée, pour donner un terroir à cette nouvelle communauté. Après avoir envoyé sur les lieux des experts pour fixer des limites, il s'y transporta lui-même. On dressa, au point principal de la ligne de démarcation, vers la mer, un grand échafaud, sur lequel il monta avec ses officiers et les notables des deux lieux ; et après des prières et d'autres cérémonies, il investit solennellement les Ciotadins du territoire qu'il leur cédait. »

Dès cet instant, La Ciotat fut administrée par un juge et un viguier nommés par le Seigneur-Abbé et par trois consuls élus par la Communauté. Le premier de ces consuls portait le titre de maire.

IV

C'est par lettres patentes du mois de décembre 1547 que le roi Henri II permit aux habitants de construire et de fortifier leurs murs d'enceinte et d'imposer un dixain pour subvenir aux frais. Le 25 octobre 1551, la construction du château ou fort Béroard était décidée, et en 1560 on mettait la main au môle extérieur (môle neuf actuel). La perception des impôts nécessités par d'aussi importantes dépenses ne s'effectua point, paraît-il, d'une façon très régulière et donna lieu à bon nombre de procès, il n'est donc pas surprenant que les remparts, le fort Béroard et le fort Saint-Antoine n'aient été achevés qu'en 1575.

L'enceinte irrégulière, formée par une muraille épaisse et assez élevée, était flanquée de tours carrées au nombre de sept. L'une s'appelait la tour du Seigneur, l'autre de *Precatori* ou de Jésus-Christ ; les autres portaient les noms des particuliers qui les avaient fait construire et à qui elles appartenaient.

Pendant le règne de François Ier, les rapports, devenus plus faciles avec le Levant, développèrent le commerce de La Ciotat et firent progresser rapidement sa population, qui atteignit, dit-on, le chiffre de 12,000 habitants.

Cette prospérité ne se maintint pourtant pas, puisque nous voyons, au commence-

ment du siècle dernier, le nombre des habitants réduit à 9,000 environ.

A l'exception du grand procès dont nous allez parler, nous n'avons à citer dans le courant du XVIIe siècle que la transaction du 30 mars 1631, par laquelle les communautés de La Ciotat et de Ceyreste furent déchargées de tous droits seigneuriaux, moyennant une rente de 2100 francs, payable à l'abbé de Saint-Victor. La dîme ecclésiastique était à part, et le contingent de la communauté de Ceyreste fut réglé à proportion de ses feux.

Après les guerres civiles du XVIe siècle, Ceyreste se ressentant des embarras que lui avait donnés le passage des troupes, mit en demeure les *forains* de la Ciotat de contribuer au règlement de comptes. En 1598, les forains avaient obtenu de se constituer en syndicat pour le payement des charges de la Province, mais un arrêt du Conseil d'État vint remettre le désordre entre les voisins. Les habitants de Ceyreste firent sommation aux forains de se réunir suivant l'intention du Roi ; les forains alors demandèrent le remboursement des sommes par eux payées en vertu de la séparation; mais les gens ou plutôt les meneurs de Ceyreste, non seulement ne voulaient pas rembourser aux forains ce que ceux-ci avaient payé en 1598 et en 1640, pour l'acquittement des dettes anciennes, mais ils voulaient de plus leur faire payer les dettes nouvelles.

On en vint aux gros mots. Les gens de Ceyreste traitèrent ceux de La Ciotat de *gens de lettres*, et les gens de La Ciotat appelèrent ceux de Ceyreste *grossiers champêtres*.

Les forains disaient aussi dans une lettre à Colbert que si la réunion ordonnée par l'arrêt de 1666 avait lieu, il était à craindre que La Ciotat ne fût abandonnée pour Ceyreste et que, par une conséquence infaillible, ses habitants, de mariniers qu'ils étaient, ne devinssent *de vils et lourds paysans*.

Les gens de Ceyreste, de leur côté, ne voulaient pas même de cette administration mi-partie qu'une ordonnance du Parlement, du 14 mai 1669, avait cru devoir proposer pour mettre fin aux désordres. On citait des lieux où l'administration mi-partie avait été établie sans inconvénient, quoique les forains fussent quelquefois à une distance de deux lieues, et ces communautés étaient Auriol, La Cadière, Gardane, Saint-Zacharie, et autres grands bourgs où il y avait des habitants riches à vingt mille écus.

« La communauté de Ceyreste, disaient leurs adversaires, n'était administrée que par cinq ou six personnes qui n'avaient pas beaucoup de bien au soleil, et qui, comptant sur la participation des forains au payement des dépenses, en avaient imaginé de folles, au moyen desquelles ils avaient su faire leur héritage des débris de la communauté. On avait construit un grand horloge, nonseulement deux fois de plus grande dépense que celui de la Ciotat où il y avait dix fois plus de monde, mais encore plus beau que celui d'Aix qui est la capitale de la province ; et bien que le lieu fût au pied de grandes montagnes et qu'il n'y eût, par conséquent, nul commerce ni passage, on avait pavé tout le dehors dudit lieu et jusque bien avant dans la montagne, c'est-à-dire le chemin des *Camégiés*. »

Une nouvelle séparation du territoire fut jugée nécessaire. Elle eut lieu en 1674. « Pour aucunement indemniser les habitants « de Ceyreste », on décida que les domaines, fours et moulins dudit Ceyreste leur appartiendraient, à condition qu'ils renonceraient à la part et portion qu'ils avaient à la propriété des fours de La Ciotat. Cette dernière communauté demeurait chargée, à l'avenir, du payement de toute la rente seigneuriale de 2000 livres que les fours et moulins des lieux de Ceyreste et de La Ciotat devaient annuellement à l'abbé de Saint-Victor. Les terres gastes restaient communes en compascuité, et les puits publics demeuraient également en commun. Ceyreste reçut une indemnité de 8000 livres, et La Ciotat eut à payer tous les frais qui s'élevèrent à douze mille livres, sans compter un présent de 3000 livres fait au seigneur-abbé pour obtenir l'homologation et ratification de l'acte.

La peste de 1720, qui exerça de si grands ravages à Marseille et dans presque toute la Provence, ayant épargné La Ciotat, le port de cette ville devint pendant deux ans l'entrepôt du commerce de Marseille ; il s'y fonda à cette époque des maisons qui continuèrent ensuite leurs relations avec le Levant. Lorsque Marseille eut rouvert son port directement aux importations et aux exportations, il n'en resta pas moins quelque chose de ce mouvement passager, et l'on cite la prospérité de certaines familles comme datant de cette époque.

Racontons, d'après Marin, comment la peste épargna La Ciotat.

« De toutes les villes de Provence, La Ciotat seule, par la sage administration de ses habitants, en fut préservée. Osons dire qu'elle dut ce bonheur, en partie, à la prudence et à la noble hardiesse des femmes. L'entrée en était rigoureusement défendue aux étrangers ; mais les troupes qui formaient la garnison de Marseille vinrent s'y mettre en sûreté. Il était impossible aux officiers municipaux de leur fermer les portes. Les femmes firent ce qu'ils ne pouvaient faire. Les unes, armées de pierres, montèrent sur les murailles ; les autres, chargées de leurs enfants, formèrent une

barrière en dedans et en dehors des murs. Les premières menaçaient les Consuls de les assommer, s'ils admettaient ces étrangers ; les autres opposaient le fruit de leur tendresse aux armes des soldats. Dans ce désordre, on ne savait quel parti prendre. On se vit forcé de capituler. Une d'elles, dont le nom aurait dû se conserver, proposa une condition qui fut acceptée. Elle exigea, au nom de toutes, que les troupes fissent une quarantaine aux Capucins, situés hors la ville et dans les bastides voisines, et qu'on les admît, s'il était prouvé qu'elles n'étaient point attaquées de la peste. »

La guerre de l'Indépendance et de la Révolution nuisirent non seulement au développement de la Ciotat, mais contribuèrent même à la faire décliner au point qu'en 1806, on n'y comptait plus que 5,770 habitants.

Durant les guerres de l'Empire, La Ciotat faillit être enlevée par les Anglais.

Le 1er juin 1812, dans le but de ruiner les travaux des fortifications qu'on avait commencés à l'Ile Verte, les Anglais déployèrent leur escadre dans la rade. Ils envoyèrent les péniches dans l'île et obligèrent les canonniers français à l'abandonner. Ils se rembarquèrent après une heure de combat, où il y eut des morts de part et d'autre.

Il y a déjà bien des années que La Ciotat ne peut plus être considérée comme place de guerre. Ses remparts, qui avaient été cédés à l'Etat, par une délibération du Conseil municipal de l'année 1839, ont été démolis peu à peu. Il ne reste plus que le fort Beroard, dont l'importance ne saurait être bien sérieuse.

La commune a suivi, sous le rapport ecclésiastique, le sort de Ceyreste.

Dans la circonscription départementale faite en vertu de la loi du 22 décembre 1789 (2 janvier 1790), La Ciotat formait le 8me canton du 3me district des Bouches-du-Rhône ; il comprenait : La Ciotat, Ceyreste, Roquefort et Juillans.

Mais en vertu de la loi du 3 prairial an VIII, à ces dernières communes il a été ajouté celle de Cassis.

Depuis plusieurs années, grâce aux ateliers des Messageries Maritimes, La Ciotat a progressé d'une manière notable. Les détails trouveront leur place dans le paragraphe relatif à l'*industrie*.

Armoiries.—D'après Achard, les armes seraient : D'azur à une ville d'argent en face, soutenue d'un mur de même, la ville sommée d'une crosse d'or, à dextre d'un C, à senestre d'un T d'argent, et au milieu de la mer : une barque de sable les voiles déployées.

M. de Brese les a décrites comme Achard; mais Mortreuil, le dernier venu, a fait des variantes : ces armes, dit-il, sont : *D'argent à quatre tours liées l'une à l'autre par une courtine, le tout au naturel, maçonné de sable : au-dessus, est le haut d'une crosse abbatiale en pointe, une mer au naturel sur laquelle est un vaisseau.*

Nous nous croyons autorisé à croire Achard, de Brese et Mortreuil dans l'erreur, et nous décrivons ainsi les armoiries placées en tête de cette notice : D'azur à deux tours d'argent maçonnées de sable, reliées ensemble par une porte sommée d'une crosse d'or, le tout soutenu d'une mer au naturel ondulée, avec un poisson de sable, nageant.

Port et rade. — Il ne faudrait pas juger de la rade de La Ciotat d'après les cartes et les plans. Les uns et les autres marquent bien une assez vaste étendue d'eau, sous le nom de golfe des Lèques, mais le fond n'est pas suffisant partout pour que les navires puissent y mouiller ; il existe pourtant des endroits où il y a dix brasses d'eau, mais le refuge n'est pas tenable avec les vents du S. et d'E.

Quant au port proprement dit, il est défendu jusqu'à un certain point, contre les gros coups de mer du S. et du S.-O., par l'Ile-Verte qui elle-même possède une calanque très-sûre contre la mer du large.

Relativement au nom de *verte*, on suppose que c'est la couleur que lui donne le gazon dont elle se couvre à certaines époques de l'année, qui lui a valu ce nom. « Ce revêtement de gazon dure peu, dit Masse, mais il n'est pas sans charme tant qu'il dure. » Nous avons vu ailleurs que cette île se nommait, jadis, île de *Torrent* et de *Torrente*.

Le port présente une surface de 8 hectares et peut contenir cinquante navires environ. Sur la moitié de cette surface, il offre un tirant d'eau variable entre 4 et 6 mètres. La largeur de la passe est de 90 mètres. Les quais larges, très-bien entretenus et bordés de trottoirs, ont une longueur de 1,200 mètres.

L'avant-port est séparé de la rade par le *môle neuf* et son prolongement, ayant ensemble 245 mètres de longueur, et du port proprement dit, par le *môle vieux*, auquel est appuyé le bassin de radoub, ayant 122 mètres de longueur. Le prolongement du môle neuf, décrivant une courbe, fait face au *môle Béroard*. Quant au môle Béroard, il s'appuie sur un écueil, et a été établi à la suite de la pointe du fort qui lui a donné son nom.

Le *bassin de radoub* a remplacé, en 1868, la cale de halage qui servait, naguère, pour

la réparation des navires. Quant aux deux chantiers de construction qui existaient autrefois pour l'usage commun, ils ont été concédés à la Cᵉ des Messageries Maritimes.

Le port est signalé aux navigateurs par deux fanaux, savoir :

1° *Fanal du môle Béroard.* — Feu fixe blanc (quatrième ordre).

Sur la tête du môle Béroard, à la droite de l'entrée du port.

Latitude, 43°10'21".—Longitude, 3°16'27".

Elévation, 12 mètres.— Portée, 10 milles.

2° *Fanal du môle Neuf.* — Feu fixe rouge (quatrième ordre).

Sur la tête du môle Neuf, à gauche de l'entrée du port.

Elévation, 16 mètres.—Portée, 10 milles.

Navigation. — Les relevés de la Douane de l'année 1856 fournissaient les chiffres suivants :

Navires venant de l'étranger 10.

Navires faisant le cabotage, 350.

Ces derniers jaugeaient 939 tonneaux.

Les relevés suivants feront ressortir la différence qu'a produite un intervalle de vingt ans.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DU PORT DE LA CIOTAT AVEC LES PORTS ÉTRANGERS

ENTRÉE

ANNÉES	NAV. CHARGÉS		NAV. S. LEST		TOTAL	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1873	4	1.124	»	»	4	1.124
1874	6	2.813	»	»	6	2.813
1875	6	433	»	»	6	433
1876	2	436	»	»	2	436
1877	3	607	»	»	3	607

SORTIE

ANNÉES	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1873	3	754	4	1.484	7	2.238
1874	1	372	2	1.201	3	1.573
1875	1	266	1	480	2	746
1876	»	»	1	312	1	312
1877	4	884	1	373	5	1.257

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DE CABOTAGE DU PORT DE LA CIOTAT

ENTRÉE

ANNÉES	NAV. CHARGÉS		NAV. S. LEST		TOTAL	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1873	137	23.881	144	78.338	281	102.219
1874	93	11.787	201	79.176	294	90.963
1875	137	12.466	256	85.442	393	97.908
1876	107	7.324	350	97.163	457	104.487
1877	90	4.892	259	102683	349	107.575

SORTIE

ANNÉES	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1873	65	2.304	145	37.222	210	39.526
1874	46	440	234	86.803	280	87.243
1875	81	5.655	204	13.897	285	19.552
1876	289	34.920	46	22.333	335	57.253
1877	16	747	338	116968	354	117.715

Commerce. — C'est en 1614 que fut établi à La Ciotat le bureau de la douane, « Auquel lieu toutes les marchandises subjectes audit droict, venant d'Espaigne et Itallie, Levant et aultres pays estrangers, pour entrer en ceste province, soyt par mer ou par terre, seront directement portées et consignées ez mains des commis qui y seront ordonnés, pour y estre marquées et les dicts droictz acquittés. »

« Dès le XVᵉ siècle, dit M. A. Meyer, on compte à La Ciotat quelques fortunes, produites par le commerce des blés. Un peu plus tard, son port attira bon nombre d'étrangers, surtout des Italiens, des Gênois, divisés par les factions des Fregosi et des Adorni. Aussi, dans le XVIᵉ siècle, La Ciotat reçut un rapide accroissement. Grâce aux bois voisins de Cuges et de Signes, ses chantiers se trouvaient dans la plus grande activité. Le commerce de Marseille y faisait construire une multitude de navires qui étaient chargés pour le Levant.

Ce commerce fut ruiné et par l'obligation qui fut imposée a tous les navires d'aller purger leur quarantaine à Marseille ou à Toulon, et par la guerre de l'indépendance de l'Amérique.

Le commerce maritime avec l'étranger n'est pas plus florissant aujourd'hui qu'il y a un siècle. La Ciotat semble ne pas être prête à sortir de cette situation; elle demeure port de cabotage. Sous ce rapport, son importance n'est pas à dédaigner. On en jugera par les chiffres suivants.

MARCHANDISES ENTRÉES OU SORTIES PAR LA VOIE DU CABOTAGE (Quintaux métriques.)

ENTRÉE

PROVENANCES	1873	1874	1875	1876	1877
Arles ...	19544	20771	25560	19432	15141
Marseille	209898	32507	28723	22313	29892
Les Ambiers.	883	665	1109	748	682
Toulon..	4076	»	»	744	»
St-Tropez..	970	455	666	1386	118
Cannes..	765	70	»	»	»
Bordeaux ..	»	»	»	8106	1045
Autres ports.	»	785	1574	912	10347
	236136	55253	57632	53641	57225

Les marchandises entrées consistent principalement en Houille, Bois de construction, Fonte et Matériaux.

SORTIE

DESTINATIONS	1873	1874	1875	1876	1877
Marseille	30548	30107	29372	25724	10507
La Seyne	220	»	»	»	»
Toulon..	311	280	433	4485	12260
Cannes..	154	»	»	»	»
Bordeaux ..	14	»	»	»	»
Autres ports.	»	152	600	20	20
	31247	30539	30405	30229	22787

Les marchandises sorties consistent par rang d'importance, en Fonte, Fers, Machines.

Industrie. — Au premier rang des grands établissements industriels du département, il faut citer les ateliers des Messageries Maritimes de La Ciotat.

C'est à M. Louis Bénet que l'on doit l'établissement des premiers ateliers, mais depuis que la Compagnie des Messageries en est devenue propriétaire (1851), de grands développements leur ont été donnés et leur prospérité a acquis la plus haute importance.

Les terrains occupés par les ateliers ou leurs dépendances sont situés sur l'emplacement du fort Saint-Antoine construit de 1560 à 1575, au fond du port, à l'O. de la ville, à laquelle ils sont reliés par les quais du port. Ces terrains comprennent une superficie de 93,000 mètres carrés, savoir : 30,000 couverts et 43,000 non couverts pour les bureaux, ateliers, hangars, chantiers et cales, et 22,000 mètres (dont 7,000 couverts), occupés par la Cité Ouvrière.

Il y a, en outre, 7,000 mètres pour les bassins et leurs abords.

On compte trois cales de construction (non couvertes), dont deux reçoivent des navires de 130 mètres ; la troisième est destinée aux navires qui ne dépassent pas 80 mètres : aussi est-elle rarement employée.

Il y a encore une cale de halage avec rails en fer et chariot à roulettes, aujourd'hui propriété de l'Etat, située entre les deux grandes cales de construction et un bassin de radoub de 122 mètres de longueur qui a été construit par la Compagnie, en 1868.

Les ateliers sont nombreux et intéressants à voir, surtout pour les hommes spéciaux ; ils portent les noms divers de : fonderie, chaudronnerie, ajustage, forge, menuiserie, scierie, voilerie, gréement, tapisserie et ameublement, etc. Dans la salle des modèles, dite généralement *salle des gabarits*, qui est tres-vaste, on remarque les modèles réduits qui servent ou ont servi à l'exécution des coques de divers paquebots construits à La Ciotat.

Pour donner une idée de l'importance des ateliers, nous n'avons qu'à récapituler, par moyennes, les diverses catégories de son personnel :

Directeur, ingénieurs et sous-ingénieurs	6
Chefs, sous-chefs du service administratif	12
Chefs d'ateliers, contre-maîtres et chefs ouvriers	104
Ouvriers des constructions mécaniques	1205
Ouvriers des constructions navales	1790

C'est donc une moyenne de.... 3117 personnes que les ateliers occupent annuellement.

Le mouvement annuel des tôles, cornières, fers et aciers employés pour constructions neuves et pour réparations est, en moyenne, de 6,500,000 kilog. — Celui des gros bois divers est de 100,000 stères, et celui des bois exotiques de 70,000 kilog. Enfin, la quantité de houille et charbons dépensée chaque année est de 7,000,000 de kilog.

Depuis que la Compagnie des Messageries a établi ses chantiers à La Ciotat, elle y a construit 51 navires, d'un tonnage total de 98,032 tonneaux et de 19,692 chevaux; plus, 22 machines de 7,180 chevaux. Nous devrions ajouter que la Compagnie a construit en outre 14 navires à La Seyne et 3 à Bordeaux, enfin qu'elle en a acheté 16 en Angleterre.

Actuellement, la flotte de la Compagnie se compose de 68 paquebots, dont les plus grands et les plus riches sont ceux qu'elle a mis sur la ligne de Chine.

Il est perçu sur le salaire des ouvriers et de tous les employés 1 1/2 0/0 pour la caisse de secours. Cette retenue leur donne droit, en cas de maladie, aux visites du médecin et à tous les secours médicaux.

Tous les soirs, de 8 à 10 heures, tous les ouvriers peuvent aller à la Bibliothèque que la Compagnie a fondée spécialement pour eux.

Si l'on ajoute à cela : 1 *usine à gaz*, établie au N. O. de la ville, 1 *fabrique de savon*, 1 *imprimerie*, et 25 *carrières* d'où l'on extrait les pavés qui s'emploient principalement à Marseille, on aura le total des industries proprement dites. Il n'y a plus qu'à mentionner quelques chiffres relatifs à la *Pêche*, encore prospère, malgré le dépeuplement de nos côtes et quelques faits touchant la production et la préparations des vins dont il ne reste plus que des souvenirs.

La *loi* qui régit les prudhommes pêcheurs de la Ciotat date du dernier jour de sep-

tembre 1459; l'acte fut passé devant Hugues Chays, notaire public à la Cadière.

D'après les relevés faits par la Marine en 1879, le nombre des pêcheurs domiciliés à la Ciotat est de 247, montant 170 bateaux jaugeant ensemble 292 tonneaux.

Les produits de la pêche sont évalués en moyenne à 2063 quintaux, valant 137,700 francs.

Le vin *Muscat* de la Ciotat avait jadis une grande reputation. Mais ce n'était pas seulement dans le territoire de cette ville qu'on le récoltait; les vignes de Cassis et surtout celles de Ceyreste où les abbés de Saint-Victor avaient fait des plantations considérables par les mains de ses habitants produisaient du *Muscatel* plus encore que celles de La Ciotat. Quoi qu'il en soit, le vin portait l'étiquette de La Ciotat.

Mentionnons deux lettres curieuses qui à propos de ce vin, donneront le ton des personnages qui les ont signées.

Lettre de Louis de Valois, datée d'Aix, le 29 novembre 1645.

MESSIEURS LES CONSULS DE LA CIOTAT,

J'ai bien sujet de me fâcher que vous ayez souffert qu'on ait enlevé le muscat de votre ville devant que j'en eusse choisi ce que j'avais dessein d'en prendre. Faites en sorte que cela n'arrive plus à l'avenir et qu'hormis monsieur le Cardinal de Lyon, j'aie la préférence sur tous les autres, car si vous y manquiez, je saurais bien vous apprendre votre devoir. J'espère néanmoins que vous ne le fairez pas et vous témoignerai aux occasions que je suis votre assuré ami,

Signé : LOUIS DE VALOIS.

Lettre du duc de Guise, datée d'Aix, le 29 novembre 1603.

MESSIEURS LES CONSULS,

Partant d'ici pour aller vers le roi j'ai donné charge au sieur Paulmyer, mon secrétaire, d'envoyer quérir six caisses du vin muscat de votre lieu, pour me les faire aussitôt tenir à Paris, afin de les donner à Sa Majesté qui m'a mandé par le sieur de la Pierre, capitaine de mes gardes, que je ne manquasse de lui en envoyer. Il me semble que celui que vous m'envoyâtes l'autre jour sent un peu l'eau-de-vie; voilà pourquoi je vous prie de faire prendre du meilleur qui se trouvera et envoyer audit Paulmyer un mémoire de ce qu'il coûtera, pour le faire payer comme je lui ai commandé. Et au cas qu'il y en eût quelques uns qui fissent difficulté de bailler ledit vin sous prétexte qu'ils le pourraient avoir vendu à quelqu'autre, je vous ordonne de le prendre par force, puisque c'est pour le roi et qu'on le payera.

Signé : GUYSE.

Au moment où nous écrivons ceci, on ne trouve qu'avec peine, non pas du muscat, mais du vin ordinaire; le phylloxera finit de détruire ce qui avait échappé à l'oïdium.

Boulevards, Places, Promenades. — Depuis une vingtaine d'années, La Ciotat a fait, au point de vue de l'embellissement, des progrès considérables. En abattant les remparts on a démasqué sans doute des maisons misérables, mais on s'est empressé de les réparer.

Ce qui s'est exécuté de plus remarquable s'est produit sur le port. Les quais ont été élargis, alignés, bordés de trottoirs et repavés. L'Hôtel-de-Ville a été transporté à proximité de la Tasse et a mis à découvert l'église paroissiale qui domine ainsi le port.

Le quartier le plus régulier de la ville est celui qui porte le nom de Cité Ouvrière. Il touche aux établissements des Messageries. On y compte trois rues de 200 mètres de long, et quatre rues transversales de 50 mètres. Sur une place s'élève la statue de l'ingénieur Delacour.

La *Tasse* est une promenade d'une largeur inégale, qui s'étend entre la route d'Aubagne et le golfe des Lèques, sur une longueur de plus de 400 mètres, depuis le fort Béroard jusqu'à l'ancien couvent des Capucins au-devant duquel se trouve une esplanade spacieuse.

Dans l'intérieur de la ville, on ne peut guère citer que la rue Ganteaume et le boulevard de la République.

Edifices publics. — *Hôtel-de-Ville.* — Avant 1863, la Maison-Commune était située sur le quai, immédiatement au-dessous de l'église paroissiale. C'était une construction peu digne d'une ville de l'importance de La Ciotat.

En 1863, la Commune a fait élever à l'angle formé par le quai et la route d'Aubagne, vis-à-vis le fort Béroard, un édifice du style Renaissance fort coquet à l'extérieur et presque somptueux à l'intérieur. Il se compose d'un carré de 20 mètres sur chaque face, ayant deux étages avec mansardes et trois fenêtres avec balcon aux deux façades donnant sur le quai et sur la route. Il faut citer au rez-de-chaussée la grande salle des mariages et le prétoire de la Justice de Paix, et au 1er étage la salle des délibérations du Conseil.

L'Hôtel de Ville, construit sur les plans

de M. Auguste Martin, a été inauguré le 7 mai 1864, et a coûté 122,000 francs.

Eglise paroissiale.— C'est sur la demande de trente chefs de famille que comptait alors le *Burgum Civitatis*, que le pape Grégoire XI constitua, le 22 mai 1374, la vicairie perpétuelle ou cure de La Ciotat. Nous ignorons s'il y avait précédemment une chapelle consacrée au service religieux dans cette portion du territoire de Ceyreste ou si les habitants étaient forcés d'aller assister aux offices dans l'église de la Cité.

La première église de La Ciotat fut très-petite, car, au dire de M. Seguran, elle était renfermée dans une tour qui s'appelait *Turris ecclesiæ*. Aussi, moins d'un siècle plus tard, le 28 mars 1461, les Consuls exposaient au seigneur-Abbé, que l'église était trop étroite et demandaient l'autorisation de l'agrandir. Mais les choses allaient moins vite alors qu'aujourd'hui, puisque ce n'est que le 20 novembre 1476 que Pierre Dulac donna le terrain pour opérer l'agrandissement projeté.

On se trompe, croyons-nous, lorsqu'on dit que c'est en 1483 que furent commencés les travaux de l'église paroissiale actuelle d'après les plans de l'architecte juif Samuel Leclerc. Ce n'est que plus tard que l'on songea à construire cet édifice nouveau. Des documents prouvent qu'en l'année 1541, on s'occupait seulement d'un nouvel agrandissement de la même église, le tiers de la population pouvant à peine y entrer.

Une ordonnance du 16 mars 1541, rendue par le Révérend père en Dieu, Mgr l'évêque de Trojo (de Troie), règle ce qu'il faut faire pour l'agrandissement de l'église de La Ciotat.

Un des moyens imaginés par le coadjuteur de l'Evêque de Marseille mérite d'être retenu par l'histoire.

«.... Item informat lo dich signour Evesque visitant que las festas et demenges quan si dis lo divin offici, si fese las dansas, et aussi que en dansant si fa contro la honestetat, si fa une danso que l'on appello la *Volte* en laquelle s'embrasso l'homme et la fremo, que es causa deshonesta, a prohibit et prohibe auxdits parochians, homes et fremos, que non auson ni presumison, quan si dira l'offici divin, dansar en ninguno danso ni en degun tems en dansos que fasson des embrassemens et voltes per las qualos negun sia scandalisat, et aquo sus peno d'excommunication et defension as tabouris et menestriers de non tocar semblable danço et aquo sus la dicho pena et 25 sols coronat applicados à la dicho egleiso et si exhigera per los susdichs obriers et sindichs de la dicho egleiso que son ou seran.»

Cette volte, si rigoureusement prohibée par le coadjuteur de l'Evêque de Marseille, est la même que Charles IX, le fanatique religieux et sa cour prirent tant de plaisir à voir danser, lorsque ce prince vint en Provencé, un siècle plus tard.

La nouvelle église a été terminée en 1625, mais elle n'a été consacrée que le 15 mai 1678, par François Piquet, évêque de Cesaropolis, sous l'épiscopat de Mgr de Forbin Janson.

Vu extérieurement l'édifice, bien qu'avantageusement situé, n'a rien de remarquable. Il n'a point de façade et sa tour carrée est trop massive. Les murs en moëllons bruts ne portent pas les traces d'un crépi et montrent ainsi la nudité d'une construction vulgaire.

A l'intérieur, l'impression que l'on ressent est plus favorable. La nef principale est large de 12 mètres et la voûte à nervure a 29 mètres d'élévation. Sur cette nef s'ouvrent de chaque côté quatre arceaux faisant communiquer les nefs latérales avec la grande nef.

On peut voir dans l'église un *ex-voto* à la Sainte-Vierge, par Serre, et une *Descente de Croix*, par Finsonius, portant le millésime de 1615, et *repeinte* en 1771. Cette toile avait été commandée par les Pénitents Blancs.

Toutes les fenêtres sont ornées de verrières.

Hospice. — Dès le XVe siècle il y eut à La Ciotat sous le nom de Confrérie du Saint-Esprit, une association s'occupant d'œuvres de bienfaisànce qui se réunissait dans un local qui fut appelé longtemps *Ostal du Saint-Esprit*. Le prieur etait presque toujours un des Syndics ou Consuls, mais jusqu'en 1617, il n'y eut pas d'hôpital proprement dit.

La fondation de cet établissement est dû à deux sœurs, Marguerite et Louise Gaymard, en exécution des intentions de leur père; elle date du 4 décembre 1617.

Il est dit dans l'acte de fondation qu'Antoine Gueymard avait fait commencer et construire avec l'intention de l'achever et de l'ériger en forme d'hôpital pour le logement des pauvres indigents du lieu, des passants et y abordants, une maison et habitation au quartier de la Grange et qu'il y avait déjà au moment de sa mort un jardin et quelques bâtiments et citerne.

L'hôpital a toujours occupé le même emplacement. Formé en principe d'un rez-de-chaussée seulement, il fut exhaussé d'un étage en 1681. Mais l'édifice fut reconstruit avec les libéralités de M. de Matignon, abbé de Saint-Victor, mort en 1727.

Les principaux bienfaiteurs furent François Marin, lieutenant de l'Amirauté, Claude Sicard, qui fit bâtir la maison de l'Oratoire,

et Barnabé Janseaume qui le 15 mai 1736, fonda un Mont-de-Piété.

Chapelle des Pénitents blancs. — Cette confrérie placée sous le titre de Sainte Barbe et de la Nativité de la Vierge a été reconstituée, à la Restauration, avec les éléments des anciennes confréries des blancs et des bleus. Le *Calendrier de* 1713 parle ainsi des 3 confréries qui florissaient autrefois :

« Les Pénitents blancs ont logé où sont aujourd'hui les Ursulines, jusqu'à l'an 1614; leur chapelle dédiée à Sainte Barbe.

« Les Pénitents bleus, sous le titre de la Nativité de la Sainte Vierge, établis le 24 août 1628.

« Les Pénitents noirs, sous le titre de N.-D. des Neiges, établis le 15 août 1630. »

De nos jours il existe seulement la confrérie des Pénitents blancs qui a sa chapelle sur la place de N.-D. des Grâces, en face de l'ancien fort Saint-Martin.

Cette chapelle est fort belle et renferme plusieurs tableaux de maître et entr'autres une toile de Serre placée au fond du sanctuaire.

Chapelle de Saint-Joseph sur la place des Pères Servites, où se réunit la congrégation des hommes de Saint Joseph.

Chapelle de Sainte-Anne. — Destinée à la congrégation des femmes de Sainte Anne. C'est l'église ancienne des Pères Servites.

Chapelle de la congrégation des Demoiselles. — Ancienne chapelle du couvent des Minimes.

Notre-Dame-de-la-Garde. — La fondation de cette chapelle, située sur une montagne, au S. O. de la ville, est antérieure au XVI[e] siècle. Il existe un document intitulé : *Donatio officii de Garda burgi Civitatis*, de l'année 1544. Il y avait une tour où était placée une cloche qui donnait l'alarme à l'approche des ennemis.

Une dame de Marseille, Jeanne Michel, mariée à La Ciotat, fit, par son testament du 3 juin 1673, un legs de 200 *livres à la chapelle de N.-D. de la Garde, batie au terroir de La Ciotat, par les Pénitents bleus de N.-D. de la Garde de cette ville.* Elle obligea les Frères à faire célébrer 20 messes par an. Ce document précieux et inédit, découvert par M. J.-B. Sardou, doit signifier plutôt que les pénitents bleus, établis le 24 avril 1628, reconstruisirent et non fondèrent la chapelle de N.-D. de la Garde.

Ce sanctuaire a toujours été en grande vénération. L'auteur du *Calendrier spirituel de* 1713 disait, en parlant de cette chapelle dédiée alors comme aujourd'hui à la Conception: « L'on y célèbre plusieurs messes votives pendant l'année. Elle est fameuse par les vœux que les gens de mer y accomplissent. »

Le 20 février 1793, le district de Marseille dressa l'inventaire du mobilier de cette chapelle. Il y est fait mention d'un tableau du fond, représentant N.-D. de la Garde, et d'une statue en bois doré de la Sainte Vierge. Le 13 avril de la même année, les marins de La Ciotat adressèrent une pétition au district pour la conservation de cette chapelle. La nation qui s'en était emparée avec ses terres, en vertu de la loi du 10 novembre 1790, la vendit, le 28 septembre 1796, à Jean-François Bonnaud, de La Ciotat, pour la somme de 306 livres.

Le 7 mars 1805, ledit Bonnaud loua cette chapelle à M. J.-B. Gardon, curé de La Ciotat, pour 9 ans, moyennant la somme annuelle de 27 francs. Mgr de Cicé, Archevêque d'Aix, par son ordonnance du 31 mai suivant, approuva cette convention et autorisa à perpétuité l'exercice du culte dans ladite chapelle.

Après avoir acquis, le 4 décembre 1841, de la demoiselle Pierre-Thérèse Bonnaud la chapelle et ses dépendances, M. Brunet, ancien curé de La Ciotat, par son testament du 24 juin 1864, les légua à la Fabrique, à la condition que *ladite chapelle serait toujours consacrée au culte de la Très-Sainte Vierge.*

M. le curé Bruchon a fait élever devant le sanctuaire un grand porche surmonté d'une statue de la Sainte Vierge et l'a inauguré le 13 novembre 1864.

Œuvre de la Jeunesse. — Cet établissement renferme une chapelle dans le style ogival du XIII[e] siècle dont la bénédiction a eu lieu le 25 octobre 1868. — On y voit en outre de vastes locaux, cours et jardins.

Chapelle du Tiers ordre. — Rue Sainte-Anne.

Chapelle de Sainte-Croix. — Cette chapelle aujourd'hui en ruine était placée sur la montagne, non loin de N.-D. de la Garde, elle a été longtemps un ermitage. L'auteur du *Calendrier de* 1713 disait : « Il y a dévotion surtout le 3 mai qui est le jour de la fête. »

Chapelle des Capucins. — Vendue comme bien national en 1792, cet édifice ne sert plus au culte; il est situé entre la route d'Aubagne et la mer. Sa façade en plein midi et la tour carrée du clocher donnent la mesure de son étendue qui est considérable.

(Nous devons à l'obligeance de M. Séguran, conducteur des Ponts-et-Chaussées, et de M. Emile Payan, propriétaire, la communication de plusieurs renseignements qui figurent dans cette notice.)

COMMUNE DE CASSIS

Carsicis portus (Itin. d'Antonin).
Terra de Cassinis (1379).
Castrum de Cascic (XIVe Siècle).
Locus de Cassitis (1427).
Castrum de Cassitis (1439).
Cassis lo vielh (1460-1486).
Castrum vetus de Cassitis (1501).



Castrum de Cassiciis (1528).
Locus de Cassissis (1548).
Lieu de Cassis (1548).
Locus de Cassitis (1548).
Bourg et chasteau de Cassis (1533).
Cassis-le-vieux (1597).
Cassis (XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles).

Cassi (Idiôme provençal).

Situation géographique. — Cassis est situé sur le bord de la mer, au fond d'une anse naturelle convertie en port. Cette petite ville est placée sous le 43° 13' 52" de latitude, et de 3° 12' 22" de longitude orientale.

Distances : Marseille : 22,000 mètres (en suivant le chemin de grande communication n° 1). — La Ciotat : 11,000 mètres. — Aubagne : 15,000 mètres.

La station du chemin de fer est distante de la gare de Saint-Charles, de 26,816 mètres ; — de la gare dite de La Ciotat, de 9,600 mètres ; — de la gare d'Aubagne, de 10,400 mètres ; — de la gare de Toulon, de 40,968 mètres.

On compte de Cassis à la station 3,125 mètres.

Périmètre et divisions de la Commune. — La Commune est bornée au N. par Marseille et Aubagne; au N.E. par Roquefort ; à l'E. par Ceyreste ; au S. E. par La Ciotat ; au S. par La Ciotat et par la mer, et à l'O. par la mer et Marseille.

Sa superficie totale est de 2,636 hectares 16 ares 48 centiares. Sa forme rappelle celle d'un carré formé de lignes brisées, et son contour est approximativement de 33 kilomètres.

Le territoire est divisé en six sections : Deffens, N.-D. de Lumières, Plan, Rompides, Douane et Arène.

Sa plus grande longueur, du *Mouro d'aou buou* à l'O. à la Belle-Fille à l'E., est de 7,110 mètres.

Sa plus grande largeur, des *Fourniers* au N. au cap Canaille au S., est de 6,407 mètres.

Dénombrement de la population.

Population à diverses époques.

XIIe et XIIIe Siècle	300
XIVe	600
XVe	1500
XVIe	2500
XVIIe	3000
1765	2111
1789	2030
1793	2316
1806	2089
1834	2050
1851	2500
1856	2187
1861	2038
1866	1975
1872	1806
1876	1809

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1868......	49	64	13
1869	73	74	9
1870......	56	67	7
1871......	48	58	14
1872......	48	49	17
1873......	47	69	15
1874......	47	59	17
1875......	50	47	22
1876......	57	53	12
1877......	43	68	14
1878......	51	61	10

Détails du recensement de 1872.

Sexe masculin.	garçons..	456	878	1806
	mariés...	348		
	veufs....	74		
Sexe féminin..	filles....	481	928	
	mariées..	344		
	veuves...	103		
Nationalités..	français	1773		1806
	étrangers......	33		
Population...	agglomérée	1441		1806
	éparse.........	365		

Quartiers.	Maisons	Ménages	Habitants
Cassis	310	423	1443
Arène (l') quartier.	10	11	40
Bestouan (le) quart.	1	1	7
Douane (la) quartier	10	10	39
Faïsses (les) quart.	5	5	15
Font du chemin (la) quartier........	4	4	16
Janots (les) quart...	8	12	44
Pas de la Colle (le) quartier........	7	8	21
Petit Jésus (le) quart	3	3	12
Plan (le) quartier..	40	46	149
Quatre-Coins (les) quartier........	6	6	22
TOTAUX....	400	538	1806

Détails du recensement de 1876.

Sexe masculin.	Garçons..	464	881	1809
	Mariés...	340		
	Veufs....	78		
Sexe féminin..	Filles....	474	928	
	Mariées..	345		
	Veuves..	109		
Nationalités ..	Français......	1744		1809
	Etrangers	65		
Population....	Agglomérée..	1405		1809
	Eparse	404		

Quartiers,	Maisons.	Ménages.	Habitants
Ville..............	318	456	1405
Campagne........	93	115	404
TOTAUX....	411	571	1809

Administrations. — 1 Notaire. — 1 Receveur et 1 brigade des Douanes. — 1 Syndic des gens de mer et 1 maître de port. — 1 Receveur buraliste. — 1 agent sanitaire. — 1 Vice-Consul d'Espagne et d'Italie. — 1 Receveur des postes. — 1 Sémaphore électrique. — 1 Receveur du télégraphe.

1 Maire. — 1 adjoint. — 16 conseillers municipaux. — 1 Secrétaire de la Mairie. — 1 Secrétaire de l'hospice. — 1 Garde-champêtre. — 1 Valet de ville.

Culte. — 1 Recteur. — 1 vicaire.

Communautés, Congrégations et Confréries religieuses. — Frères Maristes. — Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie. — Trinitaires déchaussées de Sainte-Marthe.

Pénitents blancs du Saint Nom de Jésus. — Cette confrérie fut fondée par les Pénitents du Saint-Esprit de Ceyreste, le 3 avril 1569, et s'installa dans une chapelle qui, depuis, a été démolie. Elle fut reconstituée en 1817 et réunie à celle des Pénitents noirs de N.-D. de Miséricorde qui avait été établie en 1634.

Œuvre de la Jeunesse. — Elle a été fondée en 1850.

Œuvres de charité. — Hospice desservi par les Trinitaires déchaussées de Sainte-Marthe.

Bureau de Bienfaisance.

Fêtes, Foires et Marchés. — Dimanche suivant le 2 mai (Saint Michel). — 29 juin (Saint Pierre).

Propriétés communales. — Terrains boisés : 394 hectares 37 ares.

Terrains incultes : 664 hectares, 59 ares, 20 centiares.

1 Hôtel de Ville.
1 Eglise paroissiale.
1 Eglise ancienne.
1 Presbytère.
1 Hospice.
1 Cimetière.
1 Ecole de garçons (rue de l'Arène).
1 Bureau du télégraphe (rue Pavé d'Amour.
1 Chambre de sûreté (rue de l'Arène).
1 Jardin (ancien cimetière).

Revenus et dépenses (1878).

Recettes	49.960 08
Dépenses................	49.537 26

Budget supplémentaire.

Recettes	279 390 26
Dépenses	253.189 26

Principaux articles des Recettes.

Droits d'octroi	6.150	»
Coupes de bois	2.000	»
Prestations	1.440	»
Subvention de l'Etat	2.495	»
5 centimes additionnels	369	»
Attributions sur les patentes	165	»
Permis de chasse	500	»

Principaux articles des Dépenses.

Hospice	1.600	»
Instruction publique	4.060	»
Traitement des fonctionnaires municipaux	3.100	»

Instruction publique. — 1 Ecole communale congréganiste de garçons (Frères Maristes.)

1 Ecole communale congréganiste de filles (Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie).

1 Ecole laïque libre.

Population des Ecoles.

ENFANTS.	1877	1878
Garçons	102	105
Filles	54	74

Topographie, limites, divisions physiques du territoire, altitudes diverses. — Sur les 2,636 hectares qui forment la superficie du territoire, 700 à peine sont susceptibles d'être cultivés. Tout le reste se compose de terrains montagneux couverts de pins, sur certains points, complètement dénudés au contraire sur d'autres.

Les montagnes appartiennent aux chaînes de la Gardiole et de Roquefort, ramifications du massif de la Sainte-Baume. Les chaînons sont ceux de : *Canaille*, qui court du N.-E. au S.; des *Rompides*, de l'O. à l'E.; des *Ris*, qui se relie à la Gineste, et de *Notre-Dame*, du N. au S.

D'après le cadastre, le territoire de Cassis est ainsi divisé :

	h.	a.	c.
Vignes	498	»	»
Bois { communaux. h. 548 / particuliers. 314 }	862	»	»
Terrains incultes	1.164	16	48
Olivettes et jardins	22	»	»
Maisons, chemins, plages	90	»	»
TOTAL	2.636	16	48

Les différents quartiers ruraux, répartis en cinq sections, portent les noms suivants :

Section A (au N.-E. de la Ville.)
Le Plan.

Section B (à l'E.).
Les Janots. — Colongue. — Le Plan. — Les Faïsses. — Sainte-Croix.

Section C (à l'E.).
Mentaouri. — Baou-Redon. — La Douane.

Section D (au S.).
Canaille. — Revesteou. — L'Arène. — Sainte-Madeleine. — Le Pignier. — Le Lombard. — Le Château. — La Roustagne. — Le Petit-Jésus. — Le Bagnol.

Section E (à l'O.).
Moure del Beuf. — Plaine Messuguière. — Plaine des Ris. — Le Picouveau. — Le Vallon. — Le Bestouan. — N.-D.-de-Bon-Voyage. — Port-Miou. — Cap Cault. — La Fontasse.

Section F.
La Ville.

ALTITUDES DIVERSES.

Mont Canaille	416m
Mont de la Saoupe	317
Baou-Redoun	334
Messuguet	229
Chapelle Sainte-Croix	151
Château de Cassis	70

La superficie totale des terrains communaux est de 1058 hect. 96 ares 20 cent. Les terrains boisés sont : Canaille, 94 hect. 15 ares. — Les Brusquières, 93 hect. 25 ares. — Mentaouri, 101 hect. 76 ares. — La Douane, 105 hect. 21 ares. — Les terrains incultes sont : La Cacault, La Fontasse, La Plaine Messuguière, Le Vallon, La Plaine Pinède.

Voies de communication.

La commune de Cassis est traversée par plusieurs sortes de voies, savoir :

Chemin de fer	5.723m
Chemin de grande communication	13.000
Chemins vicinaux	14.528
TOTAL	33.251

1° Chemin de fer de Marseille à Toulon, allant du N.-O. au S.-E. — Pénètre dans la commune par la limite d'Aubagne et le tunnel du Messuguet d'une longueur de 2,610 mètres, traverse le Vallat des Brayes et le chemin vicinal n. 10, endroit où se trouve la station (à 3,125 mètres du village) et, continuant vers la Ciotat, dans la direction du S.-E., traverse le col de Collongue par un tunnel de 150 mètres, s'enfonce dans le tunnel des Janots, d'une longueur de 1,630 mètres, dont la sortie est à la traversée de la

route d'Aubagne à la Ciotat, au point appelé les Fenouilliers, et continue sur le territoire de La Ciotat.

Parcours : 5,723 mètres.

2° Chemin de grande communication n° 1, de Marseille à La Ciotat avec un embranchement sur Cuges. — La ligne principale pénètre dans la commune par la limite de Marseille, un peu au delà de la ferme de Logisson, à l'endroit appelé *Peiro-Plantado*, et, prenant la direction du S.-E., se dirige sur Cassis, en suivant une pente rapide et en décrivant de nombreuses courbes, franchit le Vallat des Brayes, donne naissance à l'embranchement de Cuges, à la bergerie dite de Saint-Jean, descend jusqu'au village de Cassis qu'elle traverse, et reprenant peu après la montée, traverse le quartier de la Douane, contourne le Baou-Redoun et aboutit à la route départementale n° 16, d'Aubagne à La Ciotat, à l'endroit dit anciennement Pas de Boffies et actuellement Pas de la Belle-Fille.

L'embranchement sur Roquefort et Cuges commence à Saint-Jean, à l'entrée du Plan, longe ce quartier du S. au N.-E., dessert la gare du chemin de fer, puis passant sous la voie, atteint la limite de Roquefort, sous le mont Gibaou, en décrivant de grandes courbes et gravissant de fortes rampes.

Parcours des deux embranchements : 13,000 mètres.

CHEMINS VICINAUX

N° 1. De *Ceyreste*. — Allant de l'O. à l'E., du chemin de grande communication n° 1 (à l'ancien oratoire de Saint-Joseph), se dirige du côté du hameau des Janots, puis, décrivant une courbe, vient rejoindre le chemin de grande communication n° 1, au dessous du *Baou-Redoun*.

(Largeur moyenne : 3 mètres 50; longueur: 3,000 mètres).

N° 3. De *Revesteou*. — Allant du N. O. au S. E., de l'extrémité de la rue de l'Arène, (sous le Château), passe au-dessus du Courton et de l'Arène et rejoint, au Pas de la Colle, le chemin vicinal n° 6 qui aboutit à la route départementale n° 16.

Largeur moyenne ; 3 mètres ; longueur : 1,600 mètres).

N° 3 *bis*. De *Revesteou* (prolongement). — Allant de l'O. à l'E., de la place Cendrillon, suit la rue de l'Arène et aboutit au commencement du chemin vicinal n° 3.

(Largeur moyenne : 3 mètres 75; longueur : 68 mètres).

N° 4. De l'*Arène*. — Allant du N. au S., du chemin vicinal n° 3 (dans le quartier de l'Arène), et aboutit à la mer (à l'anse même de l'Arène, près de la propriété de M. Pierre Baragnon).

(Largeur moyenne : 2 mètres; longueur : 300 mètres).

N° 5. De *Portmiou*. — Allant de l'E. à l'O. des ruines de Saint-Clair, traverse le vallat des Brayes, dessert les carrières et les défends de Ganteaume et aboutit au fond de l'anse de Portmiou

(Largeur moyenne : 2 mètres; longueur: 1,300 mètres).

N° 6. Du *Pas de la Colle*. — Allant du N. au S., du chemin vicinal n° 1 (près de l'oratoire de Saint-Joseph), dessert les quartiers de la Douane et de Peyroulier, et aboutit (à la limite de La Ciotat) à la route départementale n° 16.

(Largeur moyenne : 6 mètres ; longueur ; 3,100 mètres).

N° 7. De la *Viguerie*. — Allant de l'O. à l'E. du quai de la Consigne, passe au Nord du village et rejoint le chemin de grande communication n° 1 (à l'extrémité de la propriété Lieutaud.)

(Largeur moyenne : 6 mètres; longueur : 600 mètres).

N° 8. De *Collongue*. — Allant de l'O. à l'E., du chemin vicinal n° 1 (à l'oratoire de Saint-Roch), se dirige vers les Janots, dessert le vallon de la Gassette et aboutit au chemin vicinal n° 1, et au chemin rural des Janots, (à l'angle de la propriété Dandriès).

Largeur moyenne : 3 mètres 50; longueur: 1,220 mètres).

N° 9. De *Bérard*. — Allant du S. E. au N. E., du chemin vicinal n° 1 (aux 4 coins) passe sous la chapelle de Sainte-Croix, traverse la colline des Rompides, et rejoint le chemin de grande communication n° 1, à Saint-Jean.

Largeur moyenne : 2 mètres 50; longueur: 940 mètres).

N° 10. De la Gare. — Allant du S. O. au N. E, du chemin de grande communication n° 1 (au pont du vallat des Brayes), longe les propriétés au N. du Plan, traverse le vallat des Brayes et aboutit à la gare du chemin de fer de Marseille à Toulon (près du Brégadan).

(Largeur moyenne : 5 mètres 50 ; longueur 2,400 mètres).

Hydrographie. — Aucun cours d'eau continue n'arrose le territoire; dans l'hiver seulement ou durant l'été, à la suite de violents orages, les torrents coulent et se précipitent du haut des montagnes qui forment une ceinture autour du village et se dégorgent dans la mer.

Notons : *Le vallat des Brayes*, allant des montagnes de Roquefort, au N. E. à l'anse du Bestouan, au S. O, après avoir reçu le *Loubet* — et le *vallat de Roustague* qui commençant au dessous de la route de La Ciotat, aboutit au port de Cassis.

Le village n'est alimenté que par deux sources : la source de l'*Arène* qui s'échappe des flancs du mont Canaille, au-dessus de l'anse de l'Arène, et la Font du Chemin qui naît dans le quartier de la Douane. Les eaux sont amenées par des conduites souterraines; mais, en été, leur volume est quelquefois considérablement réduit.

On a mis à l'étude le projet de faire un emprunt au Canal de Marseille. Mais rien n'empêcherait de rechercher l'origine des deux courants sous-marins qui se dégorgent presque à niveau de la mer à l'entrée du port de Cassis et dans l'anse de Portmiou. La masse d'eau fournie par ce dernier courant est considérable.

Météorologie. — Termes pris sur des positions analogues, la température à Cassis est habituellement plus élevée d'un degré que celle de la Ciotat et de deux degrés que celle de Marseille.

Géologie du canton de la Ciotat. — Le canton de La Ciotat appartient presque exclusivement à la formation crétacée : c'est seulement au Nord de la commune de Roquefort que les calcaires du Corallien supérieur, si développés sur tout le pourtour de la vallée d'Aubagne pénètrent un peu dans le canton de la Ciotat.

Quand on va d'Aubagne à la Bédoule par la route, on rencontre vers le milieu de la clue, à gauche, c'est-à-dire du côté de l'Est et au niveau de la route, un dépôt de calcaire marneux d'une centaine de mètres de développement. C'est l'horizon à *Ostrea Couloni* et à *Echinospatangus cordiformis*, montrant à sa base les calcaires également marneux à *Natica Leviathan*. Dans les Alpes et bien ailleurs, les couches à *Natica Leviathan* et les couches à *Echinospatangus cordiformis* ne constituent pas la base de la formation crétacée ; il existe au dessous de ces couches un puissant système de dépôts caractérisés par une faune des plus riches : c'est l'horizon de Berrias. Ce système très-développé dans les Basses-Alpes n'existe pas dans la Provence méridionale. Les dépôts crétacés les plus anciens sont ceux de la clue de la Bédoule, le *Valenginien* des géologues suisses. L'absence totale du système de Berrias montre déjà qu'il y a là une lacune entre la formation jurassique et la formation crétacée, mais cette lacune n'est pas seulement représentée dans la Provence par l'absence du système de Berrias, tout le Jura supérieur manque également. Aucun géologue jusqu'ici n'a encore pu rencontrer un seul fossile qui fût même de l'âge du Kimmeridgien inférieur.

L'arrivée au jour du très-remarquable affleurement du Néocomien inférieur de la clue de la Bédoule est dû à un bombement dont on voit parfaitement le mouvement; un coup d'œil suffit pour reconnaître que ce système plonge au Sud et au Nord, en passant sous les calcaires, en gros bancs qui constituent les deux versants de la clue. Ces calcaires en gros bancs, à grains fins, sont les *Calcaires à Chama* des géologues de la Provence. Indépendammant de leur puissance et de leur rôle orographique, ils ont une importance pratique de premier ordre : ce sont eux en effet qui fournissent ces magnifiques pierres de taille employées à la construction du soubassement des grands édifices de Marseille, (Bourse, Préfecture, etc.) Les bancs exploités sont à la partie supérieure. En marchant vers la Bédoule, on rencontre, avant d'atteindre le plateau, un certain nombre de carrières d'où ces pierres sont extraites. Toutefois les anciennes et célèbres carrières de Cassis, toujours exploitées, sont plus au Sud, entre la gare et la mer. C'est surtout dans cet horizon, c'est-à-dire l'horizon des carrières, qu'abonde le *Chama Ammonia*.

En approchant du plateau, les bancs diminuent rapidement d'épaisseur, et sont envahis par de gros silex branchus. Les fossiles enfermés dans ces bancs appartiennent déjà à l'étage Aptien ; on y trouve en particulier de gros exemplaires parfaitement caractérisés de l'*Ostrea aquila*. Ces calcaires passent rapidement à des marnes noires qui sont exploitées en ce point et servent à fabriquer les fameux ciments de la Bédoule, cette grande création de M. de Villeneuve-Flayosc.

Les calcaires à Chama de la clue de la Bédoule s'étendent jusqu'à la mer et sont recouverts par les calcaires marneux aptiens. La gare de Cassis est sur cet étage. En partant de la gare de Cassis et marchant à l'Est, de manière à aller passer un peu au Nord de Saint-Cyr, on a une coupe complète de la formation crétacée de la Provence.

Au dessus de l'Aptien devrait venir le Gault, mais cet étage ou du moins sa faune ordinaire manque presque complètement dans la région qui nous occupe. C'est tout au plus si, près de Cassis, à la *Pointe des Lombards* et dans son prolongement, on trouve quelques représentants de la faune du Gault.

Au dessus des assises à fossiles du Gault viennent des grès souvent ferrugineux renfermant la faune de la craie de Rouen, entre autres *Ammonites Rhotomagensis*, *Am. Mantelli*, puis des calcaires grésiformes à *Echinoconus Rhotomagensis*, puis un ensemble considérable de calcaires et de marnes renfermant : *Caprina adversa*, à la partie inférieure, *Ostrea flabella* et *Ost. biauriculata* dans la partie moyenne, et *Ostrea columba* à la partie supérieure. Tout cet ensemble constitue l'étage Cénomanien.

Au Cénomanien succède le Turonien, qui débute par les calcaires marneux à *Hemiaster Verneuilli, Am. Rochebruni* et *Inoceramus labiatus*: cet horizon important est très-visible dans le vallon des Janots. En montant ensuite, c'est-à-dire en marchant vers l'Est, on rencontre successivement des calcaires blancs très-durs et très-puissants à *Radiolites cornu-pastoris* des grès siliceux, des calcaires à très grands Inocérames, puis une très longue série de calcaires grésiformes qui s'étendent jusqu'au-delà de Saint-Cyr, et sont recouverts par les célèbres calcaires à *Hippurites organisans* qui arrivent au niveau de la route, au-dessus du tunnel ouvert entre Saint-Cyr et Bandol.

Ajoutons à cette étude générale du canton de la Ciotat, écrite à notre intention par M. Dieulafait, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, diverses notes recueillies auprès de plusieurs autres savants et spéciales au territoire de Cassis.

Près de Cassis, l'étage débute par une assise de grès à N. triangularis, puis les calcaires durs à Caprines, surmontés par une épaisseur de marne bleuâtre avec N. triangularis et oursins. L'étage peut avoir 100 mètres de puissance.

La craie de Rouen n'a été signalée jusqu'ici qu'à Cassis dans les Bouches-du-Rhône, dit M. Reynès, et nous n'avons pu en découvrir un seul lambeau autre part que là. L'étage est à l'état de grès ferrugineux, très-dur, dans lequel les fossiles sont empâtés. La faune présente un fait étrange, c'est qu'aux fossiles normaux de l'étage on trouve associées des espèces mélangées en plus grande quantité qu'on n'en rencontre habituellement.

Ammonites latidorsatus, Mich.;— A. Largillierti, D'Orb.;— A Bendanti, Brong.;— A. Velledæ, Mich.;— A. Mayori, d'Orb.;— A. Mantelli, Sow.; — A. Rhotomagensis, Brong.; — Nautilus Largillierti, D'Orb.; — Turrilites costatus, Lk ; — Baculites baculoïdes, D'Orb.; — Avellana Cassis, D'Orb.; — Natica Cassisiana, D'Orb.

Vers sa partie inférieure, près de son point de contact avec le terrain jurassique, te terrràin de craie de Cassis est fort riche en fossiles. Les marnes présentent plusieurs espèces d'hamites, des nautiles, des ammonites, des bucardes, etc. En arrivant dans les grès et calcaires plus ou moins ferrugineux qui viennent après ces marnes, on trouve de beaux fossiles, tels que deux espèces de turrilites, des baculites, hamites, nautiles, trochus, mitres, casques, nucules, térébratules, huitres, hippurites, plusieurs espèces d'échinides appartenant aux genres echinus, galerites, spatangus.

Les marnes qui alternent avec ces grès présentent le *Belennites mucronatus*, des ammonites, des térébratules, etc.

Les versants N. et S. de la masse de la chaîne de montagnes au S. de Marseille présentent le calcaire à *Chama ammonia*, lequel constitue tout le littoral, à partir de Morgiou jusqu'à Cassis, où il est exploité comme pierre de taille si connue à Marseille sous le nom de pierre froide de Cassis.

A Cassis on voit ce calcaire, dans lequel les *chama* abondent, passer sous la chaîne qui de cette ville se dirige vers le N. E. en passant par Roquefort, Fontblanche et la Bégude, dans le département du Var.

Cette chaîne doit être recommandée à l'attention des géologues, d'abord parce qu'elle est sur le point de séparation entre le terrain jurassique et le terrain de craie, ensuite à cause de la beauté des fossiles qu'on y rencontre.

Les fossiles recueillis dans les couches inférieures sont les suivants :

Nautilus plicatus, Sow.; — N. Neocomiensis, D'Orb.; — Ammonites Stobiecki, D'Orb.; — A. fissicostatus, Phil.; — A. Matheroni, D'Orb.; — Ancyloceras Matheroni, D'Orb.; — A. gigas, D'Orb.; — A. simplex, D'Orb.

On trouve les espèces suivantes dans les marnes aptiennes :

Ammonites nisus, D'Orb.; — A. Martini, D'Orb.; — A. Gargasensis, D'Orb.; — A. Dufrenoyi, D'Orb.; — Ancyloceras Matheroni, D'Orb.

Botanique. — Voici les espèces signalées par M. Derbès :

Mathiola incana (aux environs du Château), — Silene gallica, — Calycotome spinosa, — Adenocarpus grandiflorus, — Anthyllis cytisoides (derrière le Château), — A. tetraphylla (dans les lieux montueux), — Medicago lappacea tricycla, — Lotus ornithopodioides (au bord de la mer), — L. edulis,— Myrtus communis, — Daucus gingidium, — Thapsia villosa, — Convolvulus altheoides, — Lithospermum fruticosum, — Linaria græca (au Château),— Andropogon hirtum, — Briza maxima,— Cynosœrus elegans (sous le mont Canaille), — Trifolium Savianum (sur le môle).

Sol arable et produits du sol. — L'oïdium et le phylloxera ont occasionné des dégâts tellement considérables, que l'on ne peut plus considérer Cassis comme un pays vignoble ; jadis, au contraire, la vigne produisait en abondance du vin blanc sec très-estimé et du muscat noir fort recherché.

La culture se borne au blé et aux légumes secs par oulières et outins, au milieu desquels sont établis, par cordons, des aman-

diers, des oliviers, des figuiers et des pêchers. On cultive aussi les câpriers et l'on tire parti du sumac qui croît naturellement sur les bords des murailles de terrasses ou *bancaous* et dans les terrains incultes.

Les bois se composent de pins, chênes kermès, bruyères, térébinthes, lentisques, cistes et sumacs.

Les quartiers les mieux cultivés sont : Le *Plan*, à l'O. des Rompides ; le *Pignier*, le *Bagnol* et la *Douane*, sur les versants N. et O. de Canaille, et *Collongue*, vallon assez profond entre les Rompides au N. et le Baou-Redoun à l'E. et au S.

Bibliographie.— Statistique de la commune de Cassis, suivie d'un Répertoire de l'histoire de Cassis et d'un Mémoire à propos d'une inscription romaine; avec cartes et plans, par Alfred Saurel. Vol. de 348 pages. Marseille, 1857, in-8°.

Biographie.

BARTHÉLEMY (Jean-Jacques), né le 20 janvier 1716, mort le 30 avril 1795.

Auteur du *Voyage du Jeune Anacharsis en Grèce et en Asie* et de trente-huit autres ouvrages relatifs à l'archéologie, à l'histoire et à la numismatique.

BREMOND (Antoine), né en 1692, mort le 11 juin 1755.

Dominicain ; publia *Traité de la Doctrine chrétienne. — De Stirpe guzmana Sancti Dominici demonstratio. — Recueil des Bulles des papes concernant les Frères Prêcheurs. — Annales de l'Ordre de Saint-Dominique.*

VIDAL (Auguste), né le 3 janvier 1803, mort en 1856.

Docteur en médecine, chev. de la Légion-d'Honneur, a publié un grand nombre de mémoires se rapportant à son art. Les principaux ouvrages sont : *Traité de pathologie externe et de médecine opératoire*, 5 vol. in-8°. — *Traité des maladies vénériennes* (couronné par l'Institut).

Archéologie. — Le monument le plus antique et le plus curieux que l'on trouve dans la commune, est situé au sommet du *Baou Redoun*, un des pics les plus élevés de la chaîne de Canaille, immédiatement au dessus de la route de La Ciotat.

C'est une fortification consistant en une muraille de 90 mètres de long, construite à sec avec des blocs de pierres énormes sur une épaisseur de 2 m. 50 c. à 2 m. 70 c. Rongé par les siècles, ce mur, placé à l'extrémité d'un plateau incliné de l'O. à l'E., est renversé sur plusieurs points, mais sur quelques-uns il est d'une élévation de près de 2 mètres.

Une ouverture de 3 mètres est pratiquée au tiers de la longueur de la muraille qui s'avance d'un côté jusqu'au bord du rocher affreusement escarpé. L'extrémité opposée qui se dirige également vers le précipice, paraît avoir été inachevée plutôt que détruite.

Il n'y a guère à douter de l'origine celto-ligurienne de ce retranchement ; le transport de ces blocs vraiment cyclopéens, n'a pu être exécuté que par des peuples primitifs, à une époque où l'aridité et l'élévation du sol semblaient offrir un attrait particulier pour la construction des camps, des retranchements et des habitats.

Des débris de constructions romaines et d'ustensiles de ménage et de tombes en briques ont été découvertes bien des fois sur plusieurs points de la commune, mais plus particulièrement à l'Arène, au Courton et au Plan, dans la propriété appartenant naguère à M. d'Authier de Sisgau. Nous avons fourni toutes les indications dans notre *Statistique de Cassis.*

Comme monuments du moyen-âge nous devons mentionner les ruines du *Castel de Veilh* qui se trouvent sur une pointe de rochers formant presqu'île, à l'extrémité du territoire de Marseille, entre Port-Pin et l'anse de l'Oule. C'était une vigie, *Castellum de Vigilia*, qui a donné son nom à la chaîne de la *Gardiole* qui se rattache à la Tête de Puget, et cette vigie, de fondation marseillaise, appartenait à la série de tours, de fortins ou simplement de farots qui formait une ceinture autour du territoire marseillais.

Il ne nous reste plus qu'à signaler le Château, construction du XIII[e] siècle, dont nous parlerons, suffisamment, dans le paragraphe suivant.

Histoire. — L'existence des murs cyclopéens décrite plus haut établit suffisamment le séjour, dans la commune, de peuples primitifs, que l'on appelle Ligures, Celtes ou Gaulois. Mais rien ne nous indique si ces peuples étaient en même temps gens de mer ; pourtant en raison de la proximité de Baou-Redoun et de la calanque convertie, sous les Romains, en port, on pourrait supposer qu'ils entretenaient, dès le principe, des relations avec les Phéniciens d'abord, puis avec les Grecs asiatiques. Mais ne hasardons pas des conjectures inutiles et arrivons aux Romains, époque à laquelle Cassis était certainement quelque chose.

Seul, jusqu'à ce jour, nous avons dit, soutenu et prouvé que le *Carsicis portus* de l'itinéraire d'Antonin, n'était pas à l'anse de l'Arène, mais bien à la même place qu'il occupe aujourd'hui. Depuis vingt-cinq ans

que notre *Statistique de la Commune de Cassis* a été imprimée, tout est venu confirmer notre opinion. Résumons brièvement nos preuves.

En principe, le port de Cassis était une anse qui se prolongeait au moins jusqu'au fond de la Grand'Rue, soit le coude formé par le chemin de grande communication n° 1, ou route de la Ciotat. Cette anse a été réduite insensiblement par les sables, les fragments de pierre et le gravier qu'entraînent les pluies d'orage. Nous avons vu nous-même rouler dans le port actuel, entraînées par les eaux, des quantités de terres ou de pierres descendues des montagnes.

Lorsque les Romains voulurent établir une station à cet endroit qui se nommait déjà *Cassis* et en faire un port, ils construisirent, dans le sens de la longueur, un quai à l'abri de toute inondation ou de tout débordement.

Ce quai existe encore aujourd'hui, et l'on peut le retrouver presque en entier; il s'agit seulement d'aller le chercher dans les maisons qui bordent au S. la rue de la Paroisse, sur une ligne allant de la Balance publique de la place Cendrillon à la porte du jardin de la maison d'Authier-Villepeys. Ce quai est fait de pierres de grand appareil, d'une épaisseur et d'une largeur magnifiques. Mais les maisons étant bâties par dessus, il est difficile de le suivre de point en point. Certains propriétaires même l'ont entaillé et y ont creusé des marches, etc. Un ancien maire, M. Allemand, à qui appartenait une de ces maisons, nous a affirmé, en 1852, avoir vu scellés dans la pierre avec du plomb, plusieurs anneaux de fer pour l'amarrage des navires.

Ce port romain dut se combler rapidement lorsque les invasions des Barbares eurent pour effet de faire abandonner les points prospères pour donner la préférence à des endroits élevés ou faciles à défendre. Mais d'autres preuves existent encore pour prouver que Cassis était bien là.

« Par acte du 15 octobre 1408, notaire Beaucet, Bertrand alias Melassi acheta un jardin à *Cassis-le-Vieil*, « proche l'église Notre-Dame, servile au prieuré dudit Cassis. »

Cet acte fut rédigé à l'époque où le château de Cassis était encore habité et, pour mieux dire, renfermait la plus grande partie de la population locale. De notoriété publique, l'*ancien* Cassis était au bas du château, sur le bord de la mer, à l'endroit où se trouvait l'église de *Notre-Dame-de-la-Mer*, et tout près de ce sanctuaire.

Or, il est certain que l'église construite sous Mgr de Belsunce, a été édifiée sur les ruines de Notre-Dame-de-la-Mer. (Voir notre *Statistique de Cassis*, page 27.)

Enfin, la drague destinée à creuser le port, a ramené, à plusieurs reprises, perdus dans la vase et le gravier, des débris de briques et d'amphores romaines.

Tout donc, configuration du sol, restes de constructions, actes de notaires, église et débris antiques, tout prouve que Cassis, au temps des Romains, était où il se trouve aujourd'hui et nullement, par conséquent, à l'Arène.

Mais il y a eu à l'Arène divers établissements romains, villas, tuileries, fabriques de poteries; tout cela a été prouvé par la découverte de débris, de fragments de colonnes, de mosaïques, de marbres et de monnaies, et des restes d'aqueducs et de canaux.

Ce sont ces aqueducs qui ont donné le nom à la montagne qui domine de plus de 400 mètres l'anse de l'Arène. Mont Canaille était le *Mons Canalium*, la montagne des canaux qui distribuaient les eaux de la source qui alimente encore Cassis.

Et pour ne pas revenir sur ce sujet, ajoutons que les empiétements de la mer d'un côté et les affaissements du sol qui se sont produits à leur suite et se produisent même de nos jours, ont allongé la profondeur de l'anse de l'Arène et modifié considérablement la physionomie de cette partie du territoire. Mais pendant que la mer s'avançait dans les terres sur ce point, la profondeur du port de Cassis diminuait au contraire de telle sorte que les navires ne pouvaient plus y trouver l'abri nécessaire.

Nous ignorons l'époque à laquelle le port fut abandonné pour la colline. Des auteurs ont prétendu que la ville fut ruinée par les *Lombards*, vers l'année 577. « Le port où ils avaient fait leur descente, disent-ils, prit depuis le nom de *Golfe des Lombards* qu'il conserve encore aujourd'hui. »

Rien ne prouve le fait de la descente, et quant au nom, il nous suffira de dire que la Pointe des Lombards est ainsi appelée du nom de ses anciens propriétaires qui, au XVIIe siècle, soutinrent contre la commune un long procès.

Nous croyons plutôt que c'est à la suite répétée des invasions des Sarrasins, dont les barques innombrables ravagèrent si longtemps la côte, qu'il faut attribuer le délaissement de *Portus Cassicis*, et que c'est à cette époque également qu'il faut faire remonter la construction du village sur l'emplacement du château. Peut-être y avait-il précédemment une vigie ou fortification romaine, mais c'est vainement que nous en avons recherché les traces.

Ce qui pourrait nous confirmer dans la croyance que le château daterait du IXe sinon du VIIIe siècle, c'est le nom de Saint Michel qui fut donné à l'église qui s'éleva à

peu près en même temps. Saint Michel, nous l'avons dit plusieurs fois déjà, rappelle le triomphe de l'archange sur le diable, soit la victoire du chevalier Franc sur le Sarrasin.

Mais ce château ne devint pas du premier coup ce qu'il fut au XIIIe siècle. Il était d'abord si petit et avait une si minime importance que, faisant partie de la terre de Roquefort, il n'était pas question de lui lorsqu'on mentionnait Roquefort.

Ainsi, dans les actes de l'année 1117, 1153 et 1163, où il est dit que Roquefort *avec tout ce qui lui appartenait*, serait possédé par le Chapitre de l'Eglise de Marseille, Cassis n'est pas désigné particulièrement.

Ce n'est que dans un acte du 17 mai 1200 qu'il en est sommairement question, mais cet acte, selon toute apparence, étant faux, il n'y a pas à s'y fier.

Le château de Cassis n'est pas même désigné par son nom dans l'acte du 19 octobre 1223, par lequel Hugues de Baux et ses fils, Gilbert et Barral, furent investis du tiers de la seigneurie d'Aubagne et des terres de Roquefort et de Juillans.

C'est, croyons-nous, sous la seigneurie des Baux que les remparts et les tours du château furent construites. Nous en avons la preuve dans l'existence d'une pierre haute de 30 centimètres et large de 30 cent. dans la partie supérieure, et de 28 cent. dans la partie inférieure, sur laquelle se trouve gravée *au trait* l'étoile aux seize rais de la famille des Baux. Cette pierre est incrustée un peu au-dessus de la porte principale du château.

Il ne faudrait pas juger de l'importance des murs par ce qui en subsiste aujourd'hui. On sait positivement que, à la fin du siècle dernier, il a fallu démolir la partie supérieure des tours et des remparts pour conserver le reste.

Tel qu'il est, le château forme un parallélogramme irrégulier de 4,850 mètres environ de superficie et a deux enceintes. La première a sept mètres de hauteur sur une épaisseur de 1 m. 20 c. Quatre tours carrées de 8 m. 50 c. sont placées au centre et aux extrémités. La seconde enceinte est presque moderne et n'a que de 3 à 4 mètres de hauteur. Une tourelle ronde, à laquelle on accède en franchissant deux ponts-levis, domine tout l'édifice.

Le document le plus ancien, à notre connaissance, dans lequel il soit question, pour la première fois, des habitants de Cassis, est de 1324. C'est le serment de fidélité prêté par eux entre les mains du roi Robert.

Nouveau silence dans les actes jusqu'au 12 mai 1378, époque à laquelle la commune de Ceyreste fait procéder à la délimitation de son territoire. Un de ses confronts, Cassis, est appelé *Terra de Cassinis.*

Il est bon de mentionner qu'à cette époque encore, Cassis et Roquefort formaient une *seule* terre et une seule paroisse. C'est seulement le 16 octobre 1443 que ces deux communes furent créées par suite de leur séparation.

Mais, voici la famille des Baux éteinte et la baronnie d'Aubagne, d'abord réunie au Comté de Provence, passée entre les mains de Charles de Castillon. Les Cassidens obtiennent de leur seigneur, le 1er février 1436, le four et le droit de fournage, sous la réserve de la seigneurie, d'une cense annuelle d'un sou d'or et du payement du treizain.

Peu d'années après, suivant acte du 28 février 1473, passé entre René et l'évêque de Marseille, Cassis, comme membre de la baronnie d'Aubagne, reconnaissait pour seigneur l'évêque de Marseille.

Un peu avant cette époque (1460), des maisons se relevaient sur les ruines de l'ancien Cassis, tout près de l'église de *Notre-Dame-de-la-Mer*, à l'endroit nommé Bourgade. Citons, comme *preuves écrites* de ce que nous avançons, deux pièces dont nous devons la communication à M. Barthélemy, qui démontreront que le Cassis d'*en bas* était bien le vieux Cassis. Ceci vient corroborer le seul document que nous avions pu retrouver lorsque nous publiâmes notre *Statistique de la Commune de Cassis* (page 27).

« Anno Incarnationis Domini millesimo quadragentesimo sexagesimo, die secunda mensis Maii, notum sit cunctis presentibus et futuris quod cum castrum de Cassitis ab antiquo sit edifficatum *juxta* fortalicium ejusdem et in loco alto et arduo, ventoso, sicco et arido, ita ut laboriosum maxime sit hominibus et incolis dicti castri ligna, blada, aliaque sibi necessaria in domos suos apportare, intendentes propterea homines et habitatores ejusdem castri tantis incommodis pro sua et suorum salute obviare ac salubrius et commodius eisdem fore, si villa et castrum predictum subtus montaneam fortalicii et in illo loco plano construeretur adquem fasilior et commodior esset accessus. Ad nobilem verum dominum Jacobum de Passis, vicarium, capitaneum et gubernatorem baronie Albanee et dicti castri de Cassitis pro illustrissima domina nostra Johanna, Dei gratia, Hierusalem et Sicilie regina, miserunt quosdam sindices qui translationem edificiorum dicte Universitatis humiliter impetrarent.

« Hinc propterea fuit et est quod probi viri Guillelmus Dalmacii, Lazarus Bruneti, Antonius Aydosii, Antonius Gaffarelli et Franciscus de Alesto dicti castri de Cassitis ab

Universitate et Consilio ejusdem castri ad hunc actum missi et deputati personaliter constituti, humiliter supplicarunt ipsum dominum Jacobum de Passis, gubernatorem dicti castri de Cassitis presentem ac vice et nomine Curie Reginalis preces hujusmodi suscipientem, quathenus vellet ipsis hominibus dare licentiam et facultatem construendi domos in loco supradicto ad commodum populi habitantis in eodem loco; promittentes nomine quo supra solvere eidem Curie Reginali census et servicia persolvi solita tam in dicto castro quam ejus districtu ac specialiter et expresse fornaginum et jura fornagii qui sunt percipienda trigesimo quoque ex panibus decoquendis in eodem loco et ejus districtu tam per foraneos quam per incolas, ac in trezeno debito in vigesimo quolibet anno ratione furnorum et fornagii, aliorumque immobilium per ipsam Universitatem occupatorum et occupandorum prout sunt submissa majori directo dominio et senhorie predicte Curie Reginalis.

« Quaquidem requisitione audita, ipse Dominus Jacobus de Passis, gubernator predictus, dictam requisitionem admisit tamquam de juri et rationi consonam ac Curie castri de Cassitis utilem ac auctoritate sui Vicariatus licentiam tribuit et concessit eidem Universitati dictisque deputatis presentibus et pro eodem stipulantibus et recipientibus, videlicet construendi novas habitationes in plano quod est subtus fortalicium dicti castri, furnum, etc. ». (Liasse 67 du Cartulaire de l'Evêché de Marseille.)

Il ressort de cette pièce que les habitants furent autorisés à construire des maisons dans la place qui est *au dessous* du fort du château ; ces maisons étaient placées ainsi sous la protection immédiate du donjon (*fortalicium*) et furent défendues par une muraille ou rempart. Ce quartier, que l'on appelle aujourd'hui rue de l'Arène, est désigné, par les vieilles gens du pays, sous le nom caractéristique de *Barri*. Mais, ce quartier, croyons-nous, était indépendant de celui de la Bourgade qui paraît n'avoir jamais été entouré d'un mur d'enceinte. Entre les deux se trouvait l'ancien quai, le quai romain, déjà éloigné de la mer par suite des apports de sable et de gravier du vallat de Roustagne et l'église de Notre-Dame-de-la-Mer dont il sera question dans un acte de 1490. Mais en cette même année 1430, des ruines existaient au bas du château, et ces ruines portaient le nom de *Cassis le Vieilh*, ainsi que le prouve l'acte suivant :

« Anno et die predictis (14 novembre 1460), notum sit quod discretus vir Anthonius de Loste, Claverius Curie Albanee et ejus Baronie, pro evidenti tamen utilitate et comodo curie Castri de Cassitis ejusdem baronie, dedit sive donavit ad novum recapitum et in emphiteosim perpetuum Moneto Audrici Burgi de Civitate videlicet quiddem estas sive locum ad arribandam unam barcam in terram cum quadam balma sibi contigua sita in territorio de Cassitis loco dicto *juxta Cassitis le Vieilh confrontatum cum mari et cum camino eunti al Bestou.*

« Et censu quatuor denariorum regaliorum annis singulis solvendorum in festo nostre Domine, medii mensis Augusti.

« Actum Cassitis, in domo Moneti Dalmacii. » (Acte aux registres de A. Baucet d'Aubagne.)

Il sera difficile, croyons-nous, de constater la valeur des termes de cet acte. Il s'agit d'une anse où l'on peut tirer à terre une barque, soit une tartane, située à Cassis-le-Vieux, tout près du chemin conduisant à l'anse actuelle du Bestouau.

Voici maintenant l'acte de 1490, qui parle non seulement de l'église de Notre-Dame-de-la-Mer, mais encore de l'église paroissiale du château qui était placée sous le vocable de Saint-Michel.

« Anno quo supra (1490) et die XXVI mensis Augusti, notum sit cunctis quod existentes personaliter constituti ante presenciam Reverendi Domini Jacobi Haberti, in decretis licenciati sancti sedis appostolice, protonotarii vicarii et officialis totius episcopatus Massiliensis pro R. in Christo patre et domino Johanne miseratione divina Massilie episcopo, honorabiles viri Ludovicus Pasce, baiulus, Petrus Beneti, cosindicus, Anthonius Rodelhati, Johannes Gauterii, Mathias de Alesto et Stephanus Dalmacii castri de Cassitis, diocesis Massiliensis, eidem vicario et officiali reverenter exposuerunt quod in ipso castro de Cassitis est ecclesia parochialis parva et minima respectu numerum personarum stansium in ipso castro, in qua comodo habitare non valent diebus dominicis et festivis ubi congregantur ad divina officia audienda ; ulterius est quod ecclesia fundata extra dictum castrum, videlicet in cimeterio dicti castri sub titulo Nostre Domine que dirrupta est et totaliter pervenit ad ruinam, quam elargire et reparare, Deo auxiliente, intendunt; id quod facere non valent consante eorum inopia, nisi mediante eorum industria et cum quasi omnes habitantes in ipso castro sunt marinarii et piscatores et potius ex eorum industria et lucro possint subvenire dicte reparationi, quam aliter petierunt eisdem marinariis et piscatoribus trafficantibus et piscantibus in mari de Cassitis, extraneis et privatis impertiri licenciam et auctoritatem piscandi diebus festivis et solemnibus et trafficandi in ipsis diebus, cum presto sint et parati de eorum lucro certam porcionem

videlicet quam ipse dominus vicarius ordonaverit dare et distribuere eisdem reparationibus donec et quousque fuerint perfecto, et dictus dominus vicarius et officialis, audita expositione premissa et requisitione illi submicta, visis ad occulum *ipsis ecclesiis*, considerato quod res hec est pia et considerata etiam facultate ipsorum hominum, tribuit et concessit eisdem hominibus et aliis quibuscumque extraneis navigantibus et piscantibus nunc aut in futurum in mari de Cassitis piscandi et trafficandi in mari ipsa diebus solemnibus et festivis, exceptis diebus dominicis et festivitatibus gloriose Virginis Marie et Corporis Domini, dumtamen dent et distribuent eisdem reparationibus seu depputandis per dominum Baiulum et sindicos dicti castri, videlicet proqualibet barcata exeunda a rippa ipsius maris ipsis diebus festivis grossum unum et de piscibus capiendis ipsis diebus terciam partem, dumtamen ipse peccunie non convertantur in aliis negociis prophanis, quod expresse inhibetur; et si sint aliqui navigantes aut piscantes ipsis diebus contradicentis aut reveuntes solvere eidem operi modo premisso permicio illorum sibi et Curie Episcopali retinuit et condempnati in ea, medietatem illorum condempnationem dicto operi ex nunc adjucavit et dari ac converti voluit absque contradictione aliquali .....

« Actum prope ecclesiam Nostre Domine de Cassitis juxta mare in itinere publico. » (Extrait des registres de A. Baucet, notaire.)

Mais il était prudent de ne pas abandonner le château dans lequel la plupart des habitants continuaient a résider, et encore plus de ne pas le laisser sans défense, la Provence étant toujours désolée par la guerre. Mal en prit aux Cassidens de vouloir tenir tête, en 1524, à l'armée de Charles-Quint; car, d'après la tradition, le château fut pris et en partie détruit.

Aussi, le 11 novembre 1533, François Ier, de passage à Marseille, leur octroya-t-il des lettres-patentes par lesquelles il maintenait en leur faveur l'exemption de *tous aides, subsides et subventions quelconques*, ou frais de guerre, ceux-ci se chargeant eux-mêmes de la défense de la côte.

Heureusement pour eux, ils n'eurent pas à supporter le choc de l'armée de Charles-Quint, lors de la seconde invasion de 1536.

Le fait le plus important qui se soit produit, dans le même siècle, est celui de l'arrangement conclu définitivement avec l'évêque, le 27 mai 1579. Taxé à la somme de vingt-quatre écus de rente annuelle destinés au service de l'Etat, l'Evêque était entré en marché avec Pierre d'Albertas, seigneur de Pichauris, Ners et de la moitié de Roquefort, pour la vente de la seigneurie de Cassis. Mais les habitants de Cassis s'y opposèrent de toutes leurs forces, et pour couper court à l'affaire, le 20 mai 1577, ils offrirent à l'évêque le don gratuit de la somme de 576 écus d'or sol, cote de l'évêque, à condition que la place de Cassis, ne serait jamais aliénée. Frédéric de Ragueneau accepta, et le 6 mai 1578, le roi rendit des lettres-patentes rectifiant cet arrangement. Cela coûta à la commune 2106 livres, mais Fréderic de Ragueneau lui donna à nouveau bail nonseulement la place sur laquelle elle avait fait bâtir un four, mais encore deux moulins à huile et un moulin à grignons, et lui céda une partie de la terre gaste pour y faire un deffens. le tout sous la réserve de la seigneurie d'un treizain de vingt en vingt ans, d'une rente annuelle d'un écu d'or sol valant trois livres sur les deffens, et de trente sols tournois sur les fours et les moulins, payable à la mi-août.

Les guerres de religion et de la Ligue eurent peu d'écho à Cassis. Pendant que les autres villes et villages de Provence étaient en feu, Cassis s'agrandissait et tenait à honneur, en toute occasion, de servir le roi et le pays. Mais l'année 1695 lui fut funeste, car une tempête terrible renversa, le 25 septembre, la plus grande partie du môle. C'est de là que datèrent ses malheurs et ses dettes. La peste de 1720 accrût ses infortunes, mais la tempête du 4 décembre 1739 vint y mettre le comble.

C'est à peine si la commune se relevait de ses malheurs lorsque la Révolution éclata. Par décret du 14 septembre 1791, Cassis est créé chef-lieu de canton avec la Penne, Ceyreste et Roquefort pour annexes; mais le 3 prairial an VIII (24 mai 1800) Cassis devient à son tour annexe du canton de La Ciotat.

L'Empire ne porta pas bonheur à Cassis; dans la nuit du 17 au 18 août 1813, une escadre anglaise envoie à terre ses compagnies de débarquement qui s'emparent des batteries et du château, et enlèvent deux péniches de l'Etat, vingt-sept navires marchands et un bâteau de pêche.

Le raz de marée du 25 décembre 1821, qui causa de grands dégâts au port et à la partie inférieure de la ville est, depuis cette époque, le fait le plus important à signaler.

Les révolutions ont peu de prise sur les Cassidens; fidèles à leurs idées routinières, ils cherchent médiocrement à se mêler aux évènements politiques, se contentant des petites divisions que les localités de peu d'importance voient se renouveler sous tous les gouvernements.

Caractères, Mœurs, Coutumes, Usages particuliers. — Dès le principe,

jusqu'à la Révolution, la commune de Cassis fut administrée par trois consuls nommés par le Conseil de la commune devant laquelle ils répondaient de leurs actes.

Le Conseil était général ou particulier. Le premier se composait de tous les chefs de famille ; le second des trois consuls de l'année, des trois consuls de l'année précédente et de six notables.

Les règlements municipaux étaient très-sévères et forçaient les habitants à accepter et à remplir les fonctions qu'on leur confiait.

De tous les usages particuliers qui jadis étaient réellement locaux nous n'en connaissons plus qu'un à citer ; c'est le *Camin d'amour* (le chemin de l'amour).

Lorsque deux amoureux, deux *calignaïres*, se brouillent pour une cause quelconque, une main toujours inconnue, pendant la nuit, vient tracer de la porte de la maison de l'une à la porte de l'autre, au moyen d'un récipient plein d'eau de chaux, une marque qui en séchant devient blanche et tenace. Ce *chemin* ainsi tracé demeure visible durant plusieurs jours et apprend à tout le village la brouille des amoureux.

Armoiries. — D'azur à une crosse d'argent posée en pal, accostée de deux poissons du même, aussi en pal.

Nous pensons que ces armes remontent à l'année 1473, époque à laquelle Cassis, comme membre de la baronnie d'Aubagne, fut placé sous le pouvoir de l'évêque de Marseille.

Rade et ports. — On donne le nom de rade de Cassis à cette partie du golfe de Marseille comprise entre la pointe de la Cacault au N. O. et le cap Canaille au S. E., et dans laquelle s'ouvrent les anses de l'Oule, de Port-Pin, de Portmiou, du Bestouan, le port de Cassis, l'anse de la Madeleine ou Courton et l'anse de l'Arène.

Cette rade offre quelques mouillages excellents surtout par les vents du N. du N. E. et d'O. Les meilleurs sont :

Entre les pointes des Lombards et de Michel, à 400 mètres de distance de la ligne qui les réunit; le fond est herbe et vase et présente de 12 à 15 brasses d'eau ;

Entre la plage du Bestouan et Portmiou où l'on trouve jusqu'à 18 brasses d'eau.

Du temps des Romains, l'anse de Cassis avait un quai solide et spacieux établi sur la rive méridionale, mais l'anse s'étant comblée peu à peu, les Cassidens songèrent enfin à faire un port tel que les besoins de l'époque le demandaient. Le môle fut commencé vers 1622 et terminé peu à peu avec l'aide des contributions imposées aux communes de Aubagne, Allauch, La Penne, Cuges, Ceyreste, La Cadière et *autres voisins*. Ce môle s'appuie sur une petite île et sur un rocher qui portait le nom de *Cannovier* soit Canoubier. Il a 131 mètres de long.

Le port présente ainsi une surface de 3 hectares et demi et peut contenir 30 navires. Il offre un tirant d'eau compris entre 8 et 5 mètres.

Il existe 700 mètres courants de quai dont 350 utilisés pour le débarquement et l'embarquement des marchandises.

Il y a deux plans inclinés sur lesquels les bateaux pêcheurs peuvent être halés et réparés, et, en outre, deux petits môles, l'un de 45 mètres de long et le second de 12 mètres 50 cent. construits dans l'intérieur même du port et destinés à former une darse où le ressac ne se fait pas sentir.

Les navires entrent facilement par les vents de N. O., d'O., de S. et d'E; mais le port est exposé aux coups de mer de S. O. ou labech.

Le port naturel de Portmiou est une anse ou calanque ouverte à l'E. au milieu d'un rocher, avec un fond de 14 brasses, qui tournant vers le N. entre deux montagnes arides et élevées, s'enfonce fort en avant en décrivant plusieurs courbes. C'est un véritable bassin où les mouvements de la mer ne se font pas sentir.

Malheureusement du bas du rocher qui fait face à l'entrée, sourd une source puissante qui établit un courant considérable et rend l'entrée de l'anse difficile. Malgré cet inconvénient Portmiou a rendu jadis et rend encore des services aux petits navires.

Près de cette source on remarque deux puits naturels creusés dans le roc à une profondeur de 25 mètres.

Le port de Cassis est signalé aux navigateurs par un *fanal* ou feu fixe de 4ᵉ ordre. Voici sa position :

Sur le côté gauche de l'entrée du port, à 125 mètres au N. O. de la tête du môle situé à droite de la même entrée.

Latit., 43°12'50". — Longit., 2°11'45" E. — Élévation : au-dessus du sol, 20 mètres ; au-dessus de la mer, 28 mètres. — Portée, 10 milles.

Navigation. — Le service maritime se contentant d'entretenir le port de Cassis et ne se préoccupant nullement de l'agrandir, on ne saurait s'attendre à voir figurer dans les chiffres statistiques que nous pourrions présenter des navires à vapeur. Les voiliers seuls fréquentent ce port et leur nombre ne tend pas à diminuer.

Voici les chiffres que nous avions relevés de 1850 à 1856.

Année	Venant de l'Etranger	Venant de France	Total
1850	2	145	147
1851	4	87	91
1852	6	128	134
1853	2	126	128
1854	1	122	123
1855	2	93	95
1856	5	99	104

Voici un relevé de même nature, de 1873 à 1878.

Année	Venant de l'Etranger	Venant de France	Total
1873	9	92	101
1874	18	145	163
1875	19	117	136
1876	16	217	233

Le mouvement de la navigation avec l'étranger, *à l'entrée*, est résumé dans les chiffres suivants :

Année	Navires	Tonnage
1873	9	1449
1874	18	4262
1875	19	4027
1876	16	3234
1877	7	1112

Presque tous ces navires sont entrés sur lest, le contraire s'est produit à la *sortie*.

Année	Navires	Tonnage
1873	10	1617
1874	22	4983
1875	26	5281
1876	21	3781
1877	9	1253

C'est dans des ports de la Russie, de l'Espagne, de la Grèce, de la Turquie, de l'Algérie, de l'Autriche et de l'Egypte que les navires partis de Cassis sont allés porter leur cargaison.

En ce qui concerne les chargements, tant à *l'entrée* qu'à la *sortie*, le mouvement des navires faisant le *cabotage* est résumé dans les chiffres suivants :

Année	Entrée	Sortie
1873	92	110
1874	145	225
1875	117	165
1876	217	148

Commerce. — Le commerce maritime est loin d'être florissant comme à l'époque où le port était fréquenté par les Italiens, les Espagnols et même les Hollandais, les Danois et les Américains. Les céréales et les vins étaient les aliments principaux du commerce. Aujourd'hui, les importations sont insignifiantes et les pierres de taille seules figurent dans le tableau des exportations.

Ce que nous avons dit au sujet des importations et des exportations peut être répété au sujet du mouvement commercial au *cabotage*. Ce mouvement est nul à l'entrée, mais il ne manque pas d'importance à la sortie. Malheureusement les pierres de taille sont les seules marchandises qui l'alimentent. Leur poids en quintaux métriques est résumé par les chiffres ci-après :

Destinations...	1873	1874	1875	1876
Arles.	500	»	931	2.360
Marseille..	4.850	»	1.300	3.870
Porquerolles...	24.980	48.000	16.050	26.250
Saint-Tropez..	1.280	2.320	237	4.830
Cannes ...	6.560	13.238	30.982	142.187
Ste-Maxime...	»	900	»	»
Autres ports.	»	852	2.189	7.636
TOTAUX ...	38.170	65.310	51.689	187.133

Industrie. — L'industrie avait jadis une importance qui signalait Cassis d'une manière avantageuse ; mais depuis un certain nombre d'années, l'inverse se produit.

Nous devons mentionner pourtant la *pêche*, l'exploitation des carrières et la fabrication des scourtins.

La pêche nécessite l'emploi de 30 bâteaux d'un petit tonnage jaugeant 76 tx ; aussi les 130 marins qui les montent ne peuvent-ils guère s'éloigner de la côte. Les produits ne dépassent pas la somme de 2500 francs. Il ne faut parler que pour mémoire de la pêche des thons, la madrague de Portmiou ne fonctionnant plus depuis longtemps.

La pêche et la main-d'œuvre du *corail*, jadis si prospères, n'occupent plus qu'un petit nombre de bras.

La construction des *navires* est abandonnée et la préparation des *vins* est devenue bien difficile depuis que l'oïdium et le phylloxéra ont ravagé les vignes.

Les *scourtins* ou cabas en sparte destinés aux moulins à huile sont exclusivement fabriqués par les femmes et les jeunes filles ; on porte au chiffre de 40 à 50,000 francs l'argent que cette industrie verse annuellement dans la commune.

Quant à l'extraction des *pierres de taille*, appelées vulgairement *pierres froides*, sa prospérité est subordonnée à celle de la maçonnerie a Marseille. Mais cette ville ne consomme pas seule les produits de ses carrières; depuis un certain nombre d'années, des expéditions ont lieu sur des points étrangers, et c'est ce qui permet aux carriers

22

d'attendre la reprise des grands travaux projetés pour le chef-lieu du département.

L'extraction et la taille des pierres de taille rapportent à Cassis de 150 à 180,000 francs par an. Le nombre des carrières ouvertes dépasse le chiffre de trente.

Edifices publics. — *Hôtel de Ville.* — Dans le principe, la Maison Commune se trouvait dans le château, puis elle fut transportée sur la place Cendrillon, au dessous du *fortalicium.* L'Hôtel de Ville actuel était une maison particulière qui fut achetée par la Commune en 1740 et appropriée immédiatement pour sa nouvelle destination.

La salle de délibération du Conseil est ornée, depuis 1823, d'un buste de Barthélemy et d'une plaque en marbre rappelant la date de sa naissance et de sa mort. L'escalier spacieux et commode est orné de quatre statues représentant les principales vertus. La porte d'entrée porte les armes de la Ville.

Eglise paroissiale. — La première église paroissiale dont les documents écrits nous permettent de constater l'existence, se trouvait dans le château, sous le titre de Saint Michel.

La seconde fut édifiée, nous ne savons à quelle époque, à la Bourgade et portait le nom de *N.-Dame de la Mer.*

La troisième que Mgr de Belsunce consacra le 16 octobre 1718, fut construite sur une partie de l'emplacement de N.-D. de la Mer.

La quatrième a été élevée à la place de la chapelle des Pénitents, dans la partie supérieure du village, en l'année 1860. Elle a été consacrée par Mgr Place, le 20 juin 1875.

Cet édifice encore inachevé se compose de trois nefs du style roman. Construite en majeure partie en pierres de taille de *Cassis*, sur les dessins de M. Talon, architecte, cette église a coûté jusqu'à ce moment (1879) 92.000 francs. Le clocher n'existant pas les cloches fonctionnent encore dans la tour carrée de l'église de 1718.

Hospice. — Il est situé sur le chemin de grande communication, un peu en amont de la Place, et se compose d'un unique corps de logis dont l'aspect n'a rien de monumental.

Il renferme 18 lits sur lesquels 10 sont occupés par les indigents sédentaires. Il est desservi, depuis 1856, par les Trinitaires déchaussées de Sainte-Marthe. Ses revenus sont de 3400 francs environ.

La création de l'hospice date du commencement du XVIe siècle; il portait déjà le nom d'Hôtel-Dieu et se trouvait à la Bourgade en même temps que la Maison de la Charité.

L'édifice actuel a été approprié à sa nouvelle destination en 1698. La date officielle de la fondation est du 21 décembre 1692.

Chapelle de N.-D.-de-Santé. — Cet édifice a été construit en février 1848, à très peu de distance d'une autre chapelle dont Mgr Etienne de Puget avait posé et bénit la première pierre, le 19 décembre 1649, à la suite d'un vœu fait par les consuls, en remerciement de la disparition de la peste en 1649. Mais l'emplacement de cette chapelle était déjà recommandé depuis longtemps à la dévotion des Cassidens; car, antérieurement, il y avait eu un édifice religieux dédié successivement à N.-D. de Bon-Secours, de Pitié, de Miséricorde, et de Bon-Voyage.

Ces divers vocables rappellent tous le nom de l'édifice païen qui n'était autre qu'un temple dédié à la *Divinité protectrice des voyages* : *Promylea* ou *Promylius.*

La dévotion non interrompue que les Cassidens ont eue pour ce point maritime d'une part; le nom *intact* pour ainsi dire conservé, d'autre part, à ce même endroit, tout prouve que ce temple païen, dont personne n'avait parlé, existait réellement.

C'est donc à tort que l'on écrit Port-Miou en deux mots; c'est à plus forte raison mal à propos qu'on fait dériver ce nom de *Portus-Melior* et que l'on fait de cette calanque le *Portus Œmines* de l'itinéraire d'Antonin.

Pormiou, ainsi qu'il faut l'écrire, est le même terme que *Promylius*; si l'on prononce en effet ce mot comme les Latins le faisaient, ce sera *Promilious*, et si, enfin, on admet la transposition si fréquente en Provence de la lettre R dans un grand nombre de mots, on retrouvera *Pormilious* soit *Pormiou.*

Sainte-Croix. — Cette chapelle a été élevée en 1852, par les soins du chanoine Coulin, avec le montant de fonds recueillis parmi les fidèles, et sur les plans de M. Bérenger, de Marseille. La pose de la première pierre eut lieu le 14 septembre 1850, et la bénédiction fut faite le 3 mai 1852. Du style ogival, avec un clocher élancé, la chapelle couronne le sommet d'une colline qui domine Cassis. Elle a été construite sur les ruines d'une chapelle et d'un ermitage fort anciens et dont il est question dans des actes municipaux de 1677 et de 1685.

Cimetière. — Il date de l'année 1810; il fut créé en remplacement de celui qui était attenant à l'ancienne église N.-D.-de-la-Mer. Le cimetière primitif touchait à l'église Saint-Michel, en dehors de l'enceinte du château.

COMMUNE DE CEYRESTE

Citharista (417).
Villa Cczireste (1021-1032).
Cezeresta (1025).
Ceseresta (1045).
Citharista (1060-1064).
Citarista (1079).
Cezeresta (1113).
Cydarista (1135).
Ceserista (1191).
Ceseresta (1212).



Sezerasta (1243).
Cezeresta (1247).
Sezarista (1343).
Siresta (1458).
Sereste (1568).
Cireste (1571).
Ceyreste (1592).
Cayreste (1662).
Seireste (1698).
Ceyreste (Orthographe moderne).

Cyresto (Idiôme provençal).

Situation géographique. — Le village de Ceyreste est placé sous le 43° 12' 44" de latitude et le 3° 17' 31" de longitude orientale, à l'E. de Marseille et au N.-E. de La Ciotat, son chef-lieu de canton.

Distances : Marseille, 34,400 mètres ; — La Ciotat : 5,600 mètres.

La station du chemin de fer dite de La Ciotat, qui dessert Ceyreste, est à 20,000 mètres de distance d'Aubagne, à 3,900 mètres de La Ciotat et à 1,200 mètres du village.

Périmètre et divisions de la Commune. — La commune est bornée au N.-O. par Cassis ; au N. par Roquefort ; à l'E. par La Cadière (Var) ; au S. et l'O. par La Ciotat.

La superficie totale du territoire est de 2,304 hectares, 38 ares, 38 centiares. La plus grande longueur, de l'O. à l'E., est de 7,000 mètres; sa plus grande largeur, du N. au S., est de 4,500 mètres. Son contour est de 23,000 mètres environ. Sa forme se rapproche de celle d'un ovale posé sur un pivot.

Dénombrement de la population

Population à diverses époques.

1765	649	habitants.
1820	750	»
1861	668	»
1866	632	»
1872	608	»
1876	610	»

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1869	11	10	5
1870	12	19	»
1871	11	16	8
1872	15	16	7
1873	17	18	7
1874	16	16	4
1875	8	16	4
1876	13	11	3
1877	13	28	4
1878	14	15	4

Détails du recensement de 1876

Sexe masc.	garçons	157	307	610
	mariés	126		
	veufs	24		
Sexe fémin.	filles	129	303	
	mariées	126		
	veuves	48		
Nationalités	Français	608		610
	Etrangers	2		
Population	agglomérée	578		610
	éparse	32		

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Ceyreste	153	176	578
Les Payannes	1	1	6
Le Caunet	2	2	10
Sainte-Brigitte	3	3	16
	159	182	610

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres	253	270	523
Petits industriels	48	21	69
Négociants et marchands	»	4	4
Personnes vivant de leurs revenus	6	8	14
TOTAUX GÉNÉRAUX.	307	303	610

Administrations et Culte. — 1 Maire, 1 adjoint, 12 conseillers municipaux, 1 secrétaire, 1 garde champêtre et forestier, 1 valet de ville. — 1 recteur.

Œuvres de charité. — Bureau de bienfaisance.

Fêtes. — Fête religieuse et *trin*, le dimanche après le 3 février.
Fête paroissiale : Transfiguration (6 août).

Propriétes communales.

1 Hôtel-de-Ville.
1 Eglise paroissiale.
1 Presbytère.
1 Cimetière.
1 Ecole des garçons.
1 Moulin à huile.
2 Maisons (anciens moulins).
1 Ancien château.
1 Réservoir.
1 Lavoir.
Bois communaux et terres gastes 1,400 hectares.

Budget, Revenus et Dépenses (1878)

Recettes	9.239 »
Dépenses	8.955 10
BONI	283 90

Instruction publique.

1 Ecole laïque communale de garçons.
1 Ecole laïque communale de filles.

Population des Ecoles.

ENFANTS.	1877	1378
Garçons	34	33
Filles	35	39

Topographie, divisions physiques du territoire, altitudes diverses. — Le territoire de Ceyreste, d'une superficie de 2,304 hect. 38 ares, 38 centiares, est boisé sur les deux tiers de son étendue et formé de collines qui s'étagent du S. au N. et atteignent, à la limite de Roquefort, une altitude de plus de 500 mètres. Il n'y a point de terres labourables proprement dites, mais des terrains cultivés à la mode provençale et soutenus, en grande partie, par des murs. C'est une succession non interrompue de terrasses complantées principalement en oliviers, et, naguère encore, en vignes. Les céréales et les légumes secs trouvent leur place dans les intervalles laissés libres par les arbres.

Le territoire est divisé en quatre sections et subdivisé en quartiers, dont voici les noms :

Section A (au N.-O. et au N. du village):
Defents. — Simalègre. — David. — Chemin d'Aubagne. — Rouguière. — Vautendre. — Maougaouvi. — Severier. — Pelengarri.

Section B (au N.-E.) :
Caunet. — Mauregard. — Camégiers. — Bourgogne. — Calade. — Magarane. — Jas du Ferra. — Font d'Amont. — Font de Guiraud. — Bagnol. — Moulin Mouriès — Coueste. — Vallon de Jouane. — Ferrage. — Sainte-Catherine.

Section C (à l'E.) :
Caunet. — Pierre-Blanche. — Yssards. — Baguier.

Section D. Village.

Ceyreste est située au S. du territoire et à 800 mètres environ de la limite de La Ciotat, au fond d'un vallon où coule le Caunet ; les maisons s'étagent du S. au N., sur la rive gauche spécialement du ruisseau, dont les bords sont assez escarpés.

On distingue, sur divers points, des restants de tours et plusieurs portes d'entrée, ainsi que des fragments de remparts qui ne remontent pas à une haute antiquité. Dans la partie la plus élevée du village, se trouve la Place, qui fut agrandie, il y a quelques années, par la démolition de l'ancien cimetière. A quelques pas de là, vers l'O., se montre le monticule du château où l'on n'aperçoit que quelques pans de murs, dans la partie méridionale. L'église occupe un emplacement à l'E. du château.

Ceyreste se développe médiocrement ; quelques maisons ont été cependant bâties depuis peu, à l'entrée même du village, sur la route, du côté de La Ciotat.

La principale rue du village est le chemin lui-même d'intérêt commun, mais cette voie

est tellement étroite qu'elle est impraticable pour les charrettes d'une certaine dimension.

On s'occupe activement de la rectification de ce chemin qui, selon les projets définitivement arrêtés, contournera le village et passera sur les ruines du château.

ALTITUDES DIVERSES.

Ancien télégraphe..............	472m
Ceyreste......................	74

Voies de communication.

1° Chemin de fer..........	900m
2° Chemin d'intérêt commun.	6.000
3° Chemins vicinaux.........	8.035
TOTAL..................	14.935m

1° Chemin de fer de Marseille à Toulon. — Emprunte deux petites parties du territoire, au S. du village, à l'O. et à l'E. d'une partie du sol de La Ciotat, en formant une courbe de l'O. à l'E. et, coupant le chemin d'intérêt commun n° 16, pénètre par la limite de La Ciotat et sort par la même commune.

Parcours : 900 mètres.

2° Chemin d'intérêt commun n° 16 de La Ciotat au Var. — Allant du S. au N.-E., entre dans la commune par la limite de La Ciotat, traverse la ligne du chemin de fer, franchit le vallat de Caunet, traverse le village du S. au N., et atteint la limite de Roquefort, au grand Caunet.

Parcours : 6,000 mètres.

CHEMINS VICINAUX.

N° 1 *de Signes*. — Allant du S.-O. au N.-E., du chemin d'intérêt commun n° 16 (à la propriété Rostan), traverse le quartier de Camegiers et aboutit en droite ligne au chemin d'intérêt commun n° 16, quartier de Mauregua (à la propriété Rivière.)

(Largeur moyenne, 4 mètres ; longueur, 1200 mètres.)

N° 2 *des Fonts-d'Amont*. — Allant de l'O. à l'E. du village, traverse le quartier des Fonts-d'Amont et aboutit à la terre communale de Ceyreste, au chemin Charret.

(Largeur moyenne, 3 m. 50; longueur, 2550 mètres.)

N° 3 *d'Aubagne et Roquefort*. — Allant du S. au N. du chemin de la Croix, traverse le Vallat, dessert le quartier dit Chemin d'Aubagne ainsi que la carrière de pierres et aboutit à la terre communale où il se soude avec un chemin rural de la commune de Roquefort.

(Largeur moyenne, 3 m. 50; longueur, 2000 mètres.)

N° 4 *de Roquefort*. — Allant du S. au N. du village, traverse le Vallat et aboutit à la terre communale dans la direction de Roquefort.

(Largeur moyenne, 4 mètres ; longueur, 1000 mètres.)

N° 5 *de Sainte-Catherine*. — Allant du N. au S. du village à la limite de La Ciotat où il se soude avec le chemin vicinal n° 14 de cette commune.

(Largeur moyenne, 4 mètres ; longueur, 1300 mètres.)

N° 5 (prolongement) *rue de la Bourgade*. — Allant de l'O. à l'E. du chemin d'intérêt commun n° 16, à la bifurcation des chemins vicinaux n°s 2 et 5.

(Largeur moyenne, 4 mètres ; longueur, 35 mètres.)

Hydrographie. — Le seul cours d'eau de la commune, presque toujours à sec durant l'été, est le vallat de Caunet, qui a son origine dans les montagnes de Roquefort, coule dans la direction du N.-E. au S., contourne le village et atteint le territoire de La Ciotat.

Cours : 7000 mètres.

Quant à l'alimentation des habitants, il paraît que de tout temps elle a été faite par le puits ou source dite *Fontaine romaine*. En 1869, la Commune a fait construire, sur les bords du chemin d'intérêt commun et dans le quartier dit Fonts-d'Amont ou Ferrajeon, un réservoir qui peut contenir 1,500,000 litres d'eau provenant de diverses petites sources qui se trouvent dans la partie supérieure du territoire.

Géologie. — Les géologues n'ont jamais signalé, que nous sachions, le territoire de Ceyreste, comme digne de remarque. Il y a cependant une observation importante à faire, au dire de Masse : c'est que les crêtes transversales ou stries de Carnoux, de Roquefort, de Cassis, sont assises sur des roches plus tendres que les bancs dont elles se composent, et les terres les plus voisines paraissent dues, pour la plus grande partie, à la décomposition de ces roches plus ou moins friables. Quant à la strie de Ceyreste, elle est presque entièrement formée de roches tendres.

Sol arable et produits du sol. — L'agriculture est pratiquée par toute la population, quoique le sol soit très sec. La propriété y est très morcelée.

Les oliviers sont cultivés avec succès et couronnent tous les coteaux. Les céréales et les légumes n'occupent qu'un rang secondaire.

Avant l'invasion du phylloxera, on récoltait une certaine quantité de vin. Mais c'est

à peine si l'on se souvient des plantations de *muscatels* que l'abbaye de Saint-Victor fit faire dans le quartier qui en a retenu le nom, du temps du roi René.

La forêt du *Défend*, d'une superficie de 1000 hectares, renferme des pins d'une belle venue. Celle de la *Colline noire* a des arbres moins beaux mais plus touffus.

Dans les bois où les pins dominent, on trouve en abondance des chênes kermès, des filaria, des genévriers, des sabines, etc. On récolte le sumac qui croit naturellement en grande quantité.

Masse (de La Ciotat) nous a fait parvenir, dans le temps, une note d'où nous extrayons ceci :

« En général, le blé du canton est d'une qualité supérieure. Il ne dément point cette ancienne réputation attachée au froment de la province romaine qu'au temps de Cicéron et d'après les témoignages, on regardait comme le plus fin, le meilleur, le plus substantiel des Gaules.

« On peut évaluer à 2700 stères l'exploitation annuelle des pins dans le territoire de Ceyreste, et à 3000 le nombre des fagots provenant soit de la coupe, soit de l'élagage, soit des *avaoussé*. »

Au résumé, la grande récolte est celle des olives, qui peuvent produire, dans les bonnes années, jusqu'à 4000 doubles-décalitres d'huile.

Histoire et Archéologie. — Ceyreste peut offrir un champ étendu aux recherches des archéologues et des paléographes. C'est, en effet, un des villages les plus anciens du département, mais son importance est tellement réduite, de nos jours, que c'est à peine si l'on s'en occupe.

Ceyreste est une colonie massaliète qui, d'après Mortreuil, fut fondée vers l'an 160 avant J.-C., lorsque Sextius Calvinus eut cédé aux Massaliètes la côte que les Salyens venaient d'abandonner. Mortreuil eut été plus affirmatif encore s'il avait connu les restants de fortifications antiques que l'on aperçoit sur une des collines du quartier de Pierre-Blanche. Il y a plusieurs pierres calcaires de grand volume, accumulées dans un terrain où le calcaire naturel n'existe pas ; preuve évidente qu'elles ont été transportées d'assez loin. Ajoutons que dans le pays on les nomme *Pierres des Fées*.

Nous qui ne croyons pas au Fées, nous pensons que ce sont des restes d'un habitat ligurien que les Massialètes avaient intérêt à surveiller.

Quant au nom de Citharista (Κιθαριστης) il a évidemment une origine grecque.

Masse est un peu plus explicite.

« Ce fut d'abord, dit cet auteur, un fort bâti pour défendre les douze stades de côte donnés aux Marseillais dans des lieux offrant à leurs barques des abris plus ou moins commodes. Cezerista fut reléguée sur le penchant des montagnes, comme le sont encore dans l'archipel tous les villages qui datent de la plus haute antiquité, comme le fut Athènes elle-même. Elle ne pouvait être aperçue de loin par les pirates et sa garde de l'Aquila lui faisait connaître, par des signaux, les dangers qui pouvaient survenir du côté de la mer. »

Masse et Mortreuil sont d'accord sur l'origine de la fondation, mais leurs avis diffèrent quant au nom primitif. Ce qui demeure bien établi, c'est que les deux noms ont été employés et s'appliquent bien à la même localité.

Tout est grec, du reste, à Ceyreste : fontaine, forteresse et système de vigies, dont les Marseillais du XIII[e] siècle, comme leurs devanciers, à l'époque où les Romains n'avaient pas encore agi en conquérants sur la côte, ont toujours fait le plus grand usage. Ces vigies ont été établies de tout temps ou gardées pendant de longs siècles par les habitants de Ceyreste, et sur la côte dont le mont Canaille est le point culminant, et sur le littoral que l'on nomme aujourd'hui golfe des Lèques. On peut juger de ce qui se pratiquait jadis par ce qui se faisait durant le moyen-âge, à l'époque où le bourg de la cité de Ceyreste, devenu depuis La Ciotat, commençait à être habité.

En temps d'alarme, les gens de Ceyreste avaient pour leur seul compte deux gardes à faire, l'une sur le *Puech Pinos*, non loin du château, l'autre sur la pointe de *Derrot*, vers le territoire de la Cadière. Quant à la garde de l'*Aquila*, elle était commune avec les gens du Bourg.

« Le chemin qui conduisait jadis de Cezerista au bourg de la Cité, dit Masse, suivait plus ou moins les tracés actuels, et notamment le chemin vicinal n° 11 de La Ciotat. Il était protégé par plusieurs tours, dont on a retrouvé des vestiges bien reconnaissables, et dont l'une s'appelait encore, au moyen-âge, *Torre Metadegna*, tour du milieu. Un côteau sur lequel ce chemin passait, était nommé, à la même époque, *Pugel Torroan*, mamelon couronné de tours. »

La tour Metadegna a dû conserver longtemps une grande importance, car Masse a trouvé dans son voisinage des fragments de bétons antiques, beaucoup de débris de vases grossiers, de tuiles et de poteries fines.

Non loin de là se trouve un domaine considérable appelé la *Beilhe*. Or, si l'on veut bien remarquer avec quelle facilité les méridionaux changent le *V* en *B* et réciproquement, on retrouvera dans la Beilhe, la *Veilhe*, la vigilia, la vigie qui, dans le système de

l'organisation première des Marseillais, jouait un si grand rôle.

Resterait à expliquer comment Citharista est devenue Cezeresta et Cezarista. Rien de plus facile : ce serait *Sezeri statio*, la station du cap Seze.

Cette étymologie ne serait pas comprise si nous ne nous hâtions d'ajouter que le cap d'*Aquila* dont on s'est plu à faire le Bec-de-l'Aigle, ce qui ne veut rien dire, s'est appelé jadis le cap Seze. Nous en avons fourni les preuves dans notre article sur La Ciotat. (Voir page 306).

Les monuments anciens de Ceyreste viennent à l'appui de son origine grecque. Voici d'abord la fontaine.

Elle est formée d'un bassin rectangulaire taillé dans la pierre calcaire ; les côtés sont à angles droits et parfaitement unis. L'eau arrive dans le bassin par un canal ouvert sur un des flancs. Il est couvert par une voûte en pierres taillées, bien cimentée, recouverte d'un toit angulaire à larges dalles de pierres et à niveau du rez-de-chaussée des maisons qui l'entourent. La face antérieure donnant sur une petite place est couverte à hauteur d'appui et forme un plein cintre. Une corniche termine intérieurement les murs à la naissance de la voûte.

Près de ce mur, on voit une pierre qui a été enlevée de l'église où elle servait de fonts baptismaux. Elle porte des inscriptions latines où le nom de *Quintinius* se trouve répété trois fois.

Cette pierre n'a aucun rapport avec la fontaine. L'inscription a dû être considérable, et si l'on ne peut en lire que quelques mots, c'est qu'elle a été taillée extérieurement et creusée intérieurement à une époque que nous ne saurions préciser.

C'est cette inscription romaine qui a pu faire croire que la fontaine elle-même était romaine, mais nous répétons qu'il n'y a rien de commun entre les deux monuments.

L'inscription avait été, d'après la tradition, trouvée dans le château : c'est de là qu'elle serait allée à l'église.

La fontaine a dû servir de tout temps aux habitants de Ceyreste, et c'est la même que leurs délégués visaient, en l'année 1378, lorsqu'ils disaient : *Habemus puteum infrà fortalitium* (nous avons un puits au-dessous du fort). Ce puits a 13 mètres de profondeur et la quantité d'eau est presque constamment la même.

L'origine du château est non moins douteuse que celle de la fontaine ; malheureusement les démolisseurs ont passé par là.

Ce fut d'abord une tour ou fortification isolée ; mais lorsque les habitations eurent été construites à ses pieds, on éleva tout autour une enceinte de murailles. Ce fut alors une petite cité, *citadella*, dans la grande, qui, pourtant, n'était pas considérable.

Il ne reste aujourd'hui que le revêtement d'une partie du mamelon sur lequel l'antique château, *fortalitium*, avait été construit. Mais le chiffre même de la dépense qu'occasionna sa démolition ferait croire qu'il était beaucoup plus considérable que les dimensions du site ne l'annoncent. « Il s'élevait fort haut, sans doute, dit Masse, et devait bien se présenter au pied de la montagne, attaché a une petite ville ceinte de murailles et au-dessus d'un torrent assez impétueux dans les orages.

Des temps antiques, sautons brusquement à la fin du XVIe siècle, pour voir ce qu'il advint de ce château fort.

Le 19 octobre 1589, la Communauté de Ceyreste envoya des députés à la Cour du Parlement pour dire qu'ils avaient été toujours *fermes à l'obéissance* de ladite Cour et pour demander une compagnie de cinquante hommes qui empêchât les courses des ennemis. Ces ennemis étaient les royaux, comme on disait alors.

Au lieu de cinquante hommes, le Parlement expédia quatre-vingts arquebusiers, qui furent très-bien accueillis.

Moins de trois ans après, le château qui avait servi de repaire à ces ligueurs, que les royaux traitaient de brigands, fut condamné à être démoli.

Le 17 février 1592, le duc d'Epernon écrivit de Sisteron au capitaine Ruffi, marseillais, que le bien du service de S. M. étant de mettre rez-terre les lieux et bicoques de cette province qui ne servaient qu'à surcharger le pays et dont l'ennemi se pouvait facilement emparer... il lui ordonnait de faire abattre le château de Ceireste et ses barricades .. Ce qui fut fait, à l'aide de 24 pionniers et de maîtres-maçons qui y employèrent 840 journées.

« Mais l'existence de ce château, ajoute Masse, n'avait jamais été bien regrettée ; il n'en était resté souvenance que dans la désignation de *Casteau*, donnée au mamelon revêtu en grande partie d'une maçonnerie en moellons smillés, sur lequel, et selon toute apparence, à une époque inassignable, il avait été primitivement construit, à la manière des antiques acropoles, c'est-à-dire dans l'enceinte même du lieu et sur le point culminant.

« Quelques assises que l'on voit un peu en dehors de l'enceinte actuelle annonceraient l'existence de plus anciennes murailles. On a même trouvé, dans ces dernières années, en construisant le pont qui rend plus facile et plus convenable l'abord du village, des fondations antiques sur le bord méridional du torrent qu'il fallait traverser autrefois. »

Ajoutons, pour n'avoir plus à revenir sur ce sujet, que les murailles qui restent ont de 8 à 9 mètres de hauteur immédiatement au dessus du Caunet, que le mamelon couvre une superficie de 2,491 mètres carrés, et contient 5,162 mètres cubes de terre.

C'est seulement du côté de l'E. que les murs sont revêtus de moellons en maçonnerie; mais, sur la plus grande partie, les murs d'appareil ont disparu.

Ce qui porte à croire que le fort fut construit autant pour contenir les habitants de l'intérieur que pour servir de farot ou vigie, c'est la nature du sol qui l'avoisinait principalement au S. Sur ce point, il ne s'offrait à l'exploitation agricole que des plateaux à pierrailles, et les fonds devaient être des marécages. Les indices de travaux considérables de desséchement et les gisements de terres sous quelques portions du plus mauvais terrain le prouveraient suffisamment.

En ce qui concerne la navigation et les lieux d'abordage, nous avons eu déjà l'occasion de dire qu'ils furent, en principe, à Figueiroles, puis au Pré et enfin dans l'anse actuelle de La Ciotat. Il ne faudrait pourtant pas nier un établissement maritime quelconque en regard de *Tauroentum*, qui se trouvait de l'autre côté du golfe à une distance de six kilomètres environ. Il y avait en effet à la plage de Saint-Jean de Peyrolet un *embarcadère* ou quai de débarquement, puisque des titres anciens nomment cet endroit *Descargatorium de Pugeto*. Puget on le sait, signifie montagne (1). Mais ce débarcadère, qu'il fût en maçonnerie ou seulement en bois, a dû subsister longtemps, car Masse déclare avoir vu là quelques fondements de murs, des fragments de tuiles plates et de ciment romain; du reste, ajoute-t-il, la mer a beaucoup rongé la côte à cet endroit.

Par quels barbares tous les établissements grecs ou romains ont-ils été détruits? Faut-il répéter encore que les Lombards ont tout mis à feu et à sang? Nous ne le pensons pas. C'est aux Sarrasins que ces désolations doivent être attribuées. Tous les auteurs qui ont écrit peu de temps après ne parlent que des pirates et des Maures, ennemis de la religion chrétienne *(Piratorum et Maurorum Christianæ religionis et fidei inimicorum.)* Puisque ces auteurs nomment les Maures, pourquoi n'auraient-ils pas désigné par leur nom les Lombards, si ceux-ci avaient fait tout le mal dont on les accuse d'être les auteurs ?

Mais si les pirates tentèrent quelque coup de main contre les château. fait que nous ignorons, ils durent échouer, car au XVe siècle le château était intact avec la chapelle qu'il renfermait.

(1) Dans le Peyrolet nous trouvons le radical *Pey* qui a exactement la même signification que Puget.

Passons à l'époque où les invasions des barbares étant finies, le comté de Provence et la vicomté de Marseille sont constitués.

C'est au Cartulaire de Saint-Victor qu'il faut recourir si l'on veut savoir quelque chose de Ceyreste ; plusieurs actes en font mention soit d'une manière particulière, soit seulement dans des énumérations ou des dénombrement généraux.

Voici d'abord les actes de donation en faveur de l'abbaye de St-Victor par des vicomtes de Marseille, de la moitié du quartier rural de Ceyreste. On remarquera qu'il n'est fait mention nulle part du *Castrum*, d'où l'on peut induire qu'il ne leur appartenait pas. Nous verrons en effet que l'autre partie de Ceyreste demeura longtemps encore entre les mains d'une autre branche de cette famille.

1021-1032 (Ch. 98). « Ego Vuilelmus, civitatis Massiliensis vicecomes et uxor mea Stephana et heredes mei... donamus, imo cedimus Sancti Victoris martiris monasterio Massiliensi, medietatem cujusdam ville Cezireste quippe vocate quam pater meus tenuit et possedit et heredibus suis possidendam deseruit. Est igitur ipsa villa in comitatu Massiliense; termini vero ejusdem ville sunt ita : a plaga orientali, consortat balma de Conilio : a plaga meridiana, ab ipsa supradicta balma, sicut discurrit torrens que vocant Lavaneras, usque ad illum montem quem dicunt Avalsarium et de illo monte usque in mare ; ab occidente vero ipsum mare ; ab aquilone vero, id est ab ipsa supradicta balma de Conilio usque ad illam balmam vel illum strictum quod dicitur Colonicium et de illo stricto vel ipsa balma usque in montem quem dicunt Nigrum et sicut ille mons discurrit usque in vallem scuram et usque ad montem qui vulgo Marro dicitur, sicut aqua vergit in Canalia. »

Quelques-uns des points désignés ci-dessus ont conservé presque intacts les noms du XIIe siècle : Conilio, c'est *Conil* ; torrens Lavaneras, c'est le *torrent de Vannières*; montem nigrum, c'est la *Colle noire* ; Canalia, c'est *Canaille*.

Fulco ou Foulques, frère de Wuilhem et son épouse font simultanément la même donation :

1025 (Ch. 100). « Ego Fulcho, mea cum uxore... medietatem unius ville, nomine Cezeresta, damus, hoc est quod actenus illic habuimus et habeamus, scilicet cum campis et vineis sibi adjacentibus et etiam ceteris omnibus cultis et incultis pertinentibus qua solita est habere nobis eam possidentibus. Et habet ipsa ville terminos, etc. »

Le même Wuilhem ou Guilhem confirme la donation qu'il avait faite, une vingtaine

d'années auparavant à Saint-Victor, mais cette fois il parle de l'église.

Circa 1045 (Ch. 25). « Ego Guillelmus, vicecomes Massiliensis, in dotem et in sponsalicium medietatem de Cesaresta quam tenebam donavi. Et ipsam ecclesiam ipsamque medietatem de Ceseresta donavi Sancto Victori et habitatoribus ejusdem loci tam presentibus quam futuris, ea scilicet ratione ut illi habeant, teneant et possideant sine ulla inquietudine ut pro nobis preces ad Dominum fundant assidue. »

A son tour, Pons, évêque de Marseille, donne à Saint-Victor les décimes qu'il percevait à Ceyreste.

1047 (Ch. 30). « Ego Pontius, Massiliensis sedis episcopus, dono et reddo Domino Deo et Sancto Victori, habitatoribusque ejusdem loci, tam presentibus quam etiam futuris, omnem decimationem quam ipsi habuerant vel habent in Ceseresta. . .etc. »

Quelques années plus tard, deux autres membres de la famille des Vicomtes de Marseille donnent ce qu'ils possèdent, même les droits de chasse dans l'île de Ceyreste. Cette île est évidemment l'Ile-Verte.

1060-1064 (Ch. 137). « Nos fratres germani Jauzfredus et Fulcho... contrapellationes quas in terra sancti Victoris faciebamus vel fecimus, hoc est in Citharista, venationes de *insula* et quod requiebamus in pice, tasca et quicquid in omni territorio appellabamus, excepto unam appendaria de Pontio Striculfo »

Ces diverses donations furent confirmées en faveur de l'abbaye, en 1079, par Grégoire VII; en 1113 par Pascal II; en 1135 par Innocent II; en 1153, par Anastase IV. Les noms de Ceyreste sont écrits: Citarista, Cezeresta, Cydarista et Ceseresta ; quant à l'église, elle était dédiée à *Sainte Marie.*

Dans la pièce suivante, il est question du Castrum qui appartenait à la branche des Baux. Le vicomte se réserve le droit de cavalcade et la juridiction des crimes pouvant entraîner la peine capitale, ainsi que le prélèvement d'un chevreau sur chaque troupeau, à l'époque où les faucons sont enlevés des nids.

Sept. 1191 (Ch. 942). « Notum sit omnibus quod ego Barral, dominus Massiliensis et vicecomes, castrum de Ceserista liberum et absolutum ab omni inquetatione facio et neque quistam neque toltam nec aliquam exactionem in eo vel in hominibus ejusdem castri facere possim vel debeam ego vel successores mei, preter cavalguatas et justiciam de criminibus comissis que penam sanguinis irrogant, quas michi et successoribus meis retineo : relique vero justicie de querimoniis quas inter se homines castri facerent et usatica ad monachos pertineant et ita me observaturum jurejurando corporaliter prestito affirmo. Si quis autem de successoribus meis contra hoc indultum et contra juramentum meum temeritate previa presumpserit, justicias, calvaguatas et omne dominium quod habeo in castro de Ceserista, absolvo et Deo et monasterio Sancti Victoris dimitto. Usaticum quod de gregibus caprarum, tempore quo falcones de nidis extrahuntur, accipi solet michi retineo scilicet de singulis gregibus unum edum.»

Dix-huit ans plus tard, le fameux Roncelin rectifie pour son propre compte la donation qui précède.

6 mars 1209 (Ch. 943). « Ego Roncelinus, dominus et comes Massiliæ laudo et concedo tibi domino Guillielmo, abbati monasterii Sancti Victoris, illam totam et integram donationem quam frater quondam Barralus donavit et laudavit monasterio, sicut continetur in carta inde facta, bullata bulla ejusdem fratris mei Barrali. »

Mais la vicomté de Marseille est divisée entre ses trois possesseurs ; les lots sont faits et le tirage a lieu : Ceyreste, entre autres châteaux et territoires, échoit à Hugues de Baux.

14 juin 1212 (Ch. 930). « Obvenerunt per sortem ad dominum Ugonem de Baucio : castrum Castelleti cum Caderia et Ceseresta... cum omnibus juribus ».

Les documents nous font complètement défaut pour raconter ce qui se passa durant un siècle et demi. Un parchemin déposé aux archives départementales nous permet seulement de dire que, en l'année 1237, Anselme Ferri vendit au comte de Provence les terres de Ceyreste, de Sixfours, de la Cadière et du Castellet

Ceyreste, ou du moins la partie que ne possédait pas encore l'abbaye de Saint-Victor, demeura entre les mains des Baux jusqu'en 1350, époque à laquelle Raymond, seigneur des Baux, vendit, pour 6.000 florins d'or, au monastère, tous ses biens, droits, raisons et actions sur les lieux de Ceyreste, du bourg de la Ciotat, de la Cadière, d'Auriol, à la réserve des cens et services dont les hommes desdits lieux étaient tenus envers Hugues de Baux, son père.

Cette vente dut être contestée, puisque nous voyons la reine Jeanne, par lettre du 14 mai 1365, faire don à l'abbé de Saint-Victor du lieu de Ceyreste, en reprise de 150 livres que celui-ci percevait pour avoir fait abandon de ses droits, dans la succession du vicomte Roncelin. (Mortreuil). L'abbaye en prit possession, dès l'année suivante.

A partir de ce moment, l'abbé de Saint-Victor fut bien sans conteste seigneur de

Ceyreste, sous la suzeraineté du comte de Provence ; il y exerçait la juridiction, sauf les cas royaux et les premières appellations. Les habitants de Ceyreste conservèrent toutefois le droit de s'assembler en communauté et de s'administrer par des consuls.

Les devoirs des habitants de Ceyreste et du bourg de La Ciotat furent reconnus devant les Commissaires délégués par la reine, le 22 mai 1378 ; ils dirent que la reine Jeanne était leur souveraine maîtresse, mais que le Castel, avec son bourg, était pour le tout au seigneur abbé de Saint-Victor, bien qu'il fût commun par indivis quant à la juridiction, entre lui et le comte d'Avellin ; ils déclarèrent en outre que Ceyreste et les bourg formaient une seule et même communauté et qu'ils reconnaissaient devoir, lorsque les levées étaient faites dans toute la province pour le service du prince, une cavalcade de trois sergents, pour un mois de quarante jours, jusque aux confins accoutumés.

Il est encore question dans cet acte du château de Ceyreste, qui est traité de *notabile fortalitium*.

Voilà tout ce que nous savons de l'histoire de Ceyreste, les archives de la Commune ne renfermant presque rien d'important.

La seule pièce intéressante à citer est une transaction passée, le 30 juillet 1434, *horâ circa tertiam*, entre l'abbé de Saint-Victor et les habitants.

Il est question de « variæ et diversæ altercationes, petitiones, rancunæ, demandæ et debita » qui existaient et qui pouvaient devenir plus graves entre les hommes « universitatis castri Cezaristæ » d'une part » et firmarios sive arrendatores et gubernatores sive officiales castri jam dicti. » Le considérant est ainsi formulé : « Attendens quod causantibus guerrarum tam maritimarum, quam terrenarum, diris incursibus, hominum continuis mortalitatibus, fructuum sterilitate, asseditorum thalhiarum et impositionum ab utroque exactionibus, etc. » (Les désastres avaient été si grands et la fin en paroissait être si éloignée, dit-on dans la suite du préambule, que les habitans de Ceyreste avec leurs femmes et leurs enfants avaient quitté leurs demeures et s'étaient retirés à Marseille ou en d'autres pays « in quibus pacificè, prosperè et quieti morantur. »)

Cette pièce nous a été communiquée dans le temps par E.-M. Masse et nous la transcrivons en grande partie avec les réflexions que le spirituel auteur a consignées en marge.

Par le 1er article il est convenu que :

« Lo blat creissent en lo terrador del dich luoch de Ceresta si deyme à l'uchen et que ad aquel nombre de l'uchen si deyme en gran lo blat net, grapiès, luogas, balays et sous vens. »

(Le seigneur ne voulait rien perdre de la huitième partie qui lui revenait).

Le 2e article porte :

« Item que en la forma que es acoustumat cant cera temps de deymar, aquel de qui cera lo blat deymador ho denontiar al Deymier, et de la hora de la denonciation contant XXIIII horas que fant un jorn natural, aquel de qui cera lo blat dera sperar lo dich Deymier, davant que mova ni enporte son blat, vo autras causas que deymar se degun et al cas que lo dich Deymier non vengua denfra aquellas XXIIII horas per prendre la deyme, que adonc aquel de qui es lo blat sia tengut de ho denunciar al Bayle del dich luoch de Ceresta vo a son luoctinent, en la presencia del qual et de un autre home del dich luoch vo dos, lo dich blach si dera mesurar et las autras causas dey madeyras ; e, an ainssin fazent, sia licite causa et permessa daquel de qui cera lo blat laissar lo deymier deyme en la yera , e lavansa en pourtar en soun hostall vo la om ly plaira. »

Le 4me et le 5me article ont rapport au vin et à la gabelle. Ils méritent quelque attention. « Item es esta l'us e la coustuma del dich luoch de Ceresta reduch en convention, so es que, al temps de la gabella que dura de la Nativitat de Sant Jehan Baptista entro la festa de la Maria Magdelenna, sia causa permesa à cascun de vendre vin à melhiarolas, meias milhiarolas e scandals e non a mendre mesura. »

(La millerolle était à peu près la quatrième partie du muid de Paris).

L'article 5 portait « Que daissi anant cascun, per l'us de son hostal, puesca anar querre vin de fora, cant vin valra en lo dich luoch quinze gros. demandada que ague licentia premierament del senhor vo d'aquel que sera aqui per el ; e cant vin valra dizehuech gros. adonc sia causa licita a cascun del dich luoch de Ceresta de anar querre vin de fora per son us e per vendre, exceptat lo temps de la Gabella. »

(Pendant le temps de la Gabelle on pouvait vendre du vin en gros, mais pas en acheter.)

Le 6me article porte que : « Daissi anant los patrons sive payrons de las mesuras non si deguen maneiar, si non cant cera meistier per alialar autras mesuras. »

Les trois articles suivants ont rapport à la chasse.

Art. 7. « Item que cascun liberalment daissi anant puesca cassar aver porcin comma es de coustuma, so es pours senglas e prendre sen pagar en ren al senhor. »

Art. 8. « Item que cascun que valra puesca cassare prendre aver simon sensa ren pagar al senhor, se non es cas que lo

prenna ambe herba, e adonc sia tengut de paguar per cascuna bestia 1 carton al senhor vo aquel que cera aqui per el. »

(En France, plus la chasse était périlleuse, plus on l'estimait. Aussi les gens de Ceyreste n'avaient rien à payer pour un sanglier, parcequ'on ne pouvait faire cette chasse sans courir de dangers; on pouvait aussi chasser et prendre un chevreuil sans rien payer, pourvu qu'on ne l'eût pas tué à l'affût, en l'attirant avec de l'herbe. En ce cas, on devait donner un quartier au Seigneur ou à son représentant.)

Le 9me article permettait la chasse aux lapins *ambe cassadas* et aux perdrix et garrons *en lequas* ou autre manière; mais on ne pouvait chasser aux perdrix « *ambe tonna ni ambe payrol* » sans permission; et Monseigneur pouvait prendre les perdrix et les lapins à six patars la pièce quand ils seraient à vendre; et quand on voulait les vendre, il fallait les mettre en place « pattement per una hora almens vo ho notifficar al senhor, exceptat, en tous los cas sombre dich. los devenses en los cals dengun non dera ni puesca cassar denguna salvagina ni denguna maniera, senza licencia demandada e obtenguda. »

L'article 12 est ainsi conçu : « Item que cant Mossenhor aura pours, que no los dera metre dedintra los hermes sombre dich, se non cant los olivas seran contraches; et adonc si deran menar a caneras per la bertoalla et granhonier, et per aquel camin meteme sen deran tornar, affin que non fasson mal en las pares del terrador; et en semblant maniera uson aquellos del villa sombre dicha. »

(La *Bertoalla* était le chemin des troupeaux. Les porcs du Seigneur ne pouvaient pas aller dans les terres assujéties au parcours, tant que les olives n'avaient pas été enlevées; et ils ne pouvaient être menés au *granhanier*, à la place où l'on déposait les *gragnons* ou le marc des olives, qu'avec le roseau ou *canne* pour les empêcher de fouiller le long des murs de clôture).

Art. 13 : « Item que daissi anant tot home del dich luoch puesca far nerta e lenhami e lenha en la terra gasta sensa licencia de dengun. Entendent en la nomination de la terra gasta non si encenam las possessions que sunt stadas desemparadas per temps al dich Mossenhor, et sia aisso que non si coltivon e sian hermas, exceptat los devenses. »

(Quelles étaient ces terres qui avaient été désemparées autrefois, *per temps*, expression fort vague, audit Monseigneur? Le domaine primitif, selon toutes les inductions et probabilités historiques, n'avait pu appartenir qu'aux communes. Il paraît que par *nerta*, myrte, on entendait en général la litière; *lenhami*, c'était le menu bois. La terre *gaste* était celle où chacun pouvait mettre le pied.

> Par defors cele *gaste* rue,
> Toute la première charrue
> Que vous troverez, c'est la nôtre...

lit-on dans un fabliau.)

L'article 14 portait que : « Las terras del Senhor daissi anant non donon autre banh que las autres, se non que sia lo vergier et lo prat del Senhor en los quals et cascun d'aquels ha sinquanta sous de banh, segon la antigua coustume. »

(Le *banh* dont il est question ici, était le salaire du *banhier* ou garde champêtre.)

Le 15e article est ainsi conçu : « Item a donada licencia lo dich Mossenhor que si lo commun del luoch sombre dich vol far elegir e crear Sendegues que ho puesca far per ares et per lo temps advenidor a sa voluntat. »

Voici le 16e article : « Item es estat convegut, transigit et passionet que los prodomes del conselh del dich luoch, cant luoch aura, elegescan lo Capitani ordinari que a coustume de tenir las claus dels portals del luoch sombre dich, e elegit que el sia, lo deran presentar à Mossenhor vo al Bayle, absentia del Senhor; lo qual senhor, se es present, et, en sa absentia, lo bayle dera confirmar la dicha election et prendre lo jurament acoustumat e degut del dich capitani, e li baile adous las claus; entendent et declarant que, cant lo bayle fara aquestos actes, que los fassa al nom e per la part de Mossenhor l'Abbat, senhor del dich luoch, et que totas las res que lo dich Mossenhor volra aver las claus dels portals susdich, que totas ves le sian bailladas senza denguna contradiction e difficultat. »

(Nulle part, dans tout cet acte, on ne trouve une allusion quelconque au souverain régnant.)

Le 18e article, en considération de ce que *los prodomes* de Ceyreste aidaient de leurs moyens et de leurs matériaux à la réparation du four, leur accorde la faculté d'y faire cuire chair, quand il y aura lieu.

Par le 19e article, l'abbé ordonne aux « Rendiers del dich luoch presents et advenidours que deran tenir la gleisa garnesida de servidours acoustumas so es assaber de dos Capellans et de un clergue, e los molins de las olivas et lo four reparas en forma deguda, et deran far coyre lo four del premier gal entro jorn failhit. » (Le premier *gal* ou chant du coq.)

Par le 20e et dernier article, l'abbé « per honor de Dieu e en redemption de sos peccas », assigne pour le luminaire de l'église du lieu « los fruches del cementeri et las herbas dels fossas. » (Si le luminaire de

l'église n'avait eu pour son entretien que les herbes des fossés et les poires, pommes ou prunes du cimetière, il aurait été bien mesquin et bien sombre. Ce n'est pas qu'en certains pays les cimetières ne soient des jardins et même des vergers, *viridarii*, comme à Saint-Gall, par exemple, à ce que j'ai lu du moins quelque part.)

Les parties jurèrent la transaction comme il suit, savoir : « Memorati dominus abbas et monachi in animas dicti monasterii, ponendo manus suas dextras ad pectus, loco sacramenti prestare assueti per religiosas personas et prœnominati sindici in animas eorum et omnium hominum utriusque sexûs castri prœdicti. »

Restée entre les mains de l'abbaye de Saint-Victor pendant plus de quatre siecles, Ceyreste devait nécessairement avoir ses édifices marqués au coin de Saint-Victor. C'est ainsi que même sur la porte de l'Hôtel-de-Ville on distingue une pierre du cintre sur laquelle il y a une crosse sculptée avec les initiales C et T séparées par la crosse.

C'est peut-être aussi à Saint-Victor que l'on doit la construction d'une tour carrée dont on aperçoit les restes à gauche du village, tout pres du ruisseau, et qu'on attribue aux Templiers. Dans la partie supérieure de cette tour on aperçoit une grande fenêtre ogivale. A l'intérieur, il y a des restes de salles voûtées à plein cintre avec des niches pratiquées dans l'épaisseur des murs.

Il pourrait se faire cependant que ce fût une léproserie des hospitaliers de Saint-Antoine, quoique aucun document ne vienne affirmer cette probabilité.

Mais ce qui a certainement appartenu à Saint-Victor c'est la maison que l'on appelait maison de l'Evêque, parce que chacune des pierres de taille qui formaient la porte avait une mitre sculptée en relief. Ce qu'il y avait de plus curieux c'est que chaque mitre était d'un modèle différent. Personne malheureusement n'a eu l'idée de conserver quelques pierres de cette porte disparue sans retour.

Quant à la chapelle que renfermait l'antique *fortalitium*, comme décimateur, l'abbé de Saint-Victor devait subvenir aux frais d'entretien.

La plus importante découverte qui ait été faite sur le château, est un inventaire qui date du XVsiècle ; il est intitulé : *Set si la ventari del castel de Siresta fach lan que hon compta* 1458 *et lo jor un del mes de habost.* On y voit figurer 75 jarres et 20 de la *Sieutat.* Il y est question de bancs et de tables et d'un *bredola* (grosse sonnette) et de beaucoup d'ornements d'église en soie

C'est avec intention que nous avons négligé de dire combien était grande la rivali entre les habitants de Ceyreste et les f rains, ou habitants de La Ciotat, lorsq cette dernière commença à avoir une ce taine importance. Ceux-ci voulaient enf prendre part à l'administration de la con mune.

Aussi, un arrêt du Parlement d'Aix, du 1 mai 1669, portant règlement entre les co suls et communauté de Ceyreste et l forains de la Ciotat, ordonna que, a l'aveni le conseil ordinaire de la maison commu de Ceyreste serait composé de deux consu et de douze conseillers. Le premier cons devait être du rang des bourgeois, ma chands, notaires ou chirurgiens, et possé der du bien au territoire dudit Ceyres pour la valeur de quatre livres cadastrales le second consul devait être artisan, reven deur ou ménager et posséder pour deu livres cadastrale de biens. Il fallait que le six premiers conseillers fussent du rang d premier consul, et possédassent au moin trois livres cadastrales ; les six dernier devaient être du rang du second consul e posséder pour une livre et demie cadas trale. L'un des consuls devait être des ha bitants de Ceyreste, et l'autre, des forains six conseillers de Ceyreste et six de L Ciotat.

Ce règlement ne précéda que de pe d'années la séparation définitive des deu localités qui eut lieu par lettres-patentes d 12 juin 1675.

A partir de ce moment, pendant que L Ciotat continuait à progresser, Ceyreste vi son importance s'amoindrir, si bien que lors de l'organisation des départements opérée par le gouvernement républicain l'ancienne cité du Bourg de La Ciotat devin l'annexe de son propre bourg.

D'après l'épitre 5 du pape Zozime, dan le courant du V siècle, Ceyreste dépendai de l'archevêché d'Arles. On ignore a quell époque elle fut comprise dans l'évêché d Marseille.

Mœurs, coutumes, usages parti culiers. — « A Ceyreste, avons-nous l dans un récit de voyageur, vous rencontre des jeunes filles qui ont conservé le profi grec dans toute sa pureté et qui donnen raison aux savants qui prétendent que le naturels du pays descendent en ligne droit des Phocéens. »

Ce voyageur y a mis, croyons-nous, beau coup de bonne volonté, et ce n'est pa parce que les Massaliètes ont pu bâtir u fort, origine de l'une de leur plus petite colonies, qu'il faudrait croire à une immi gration continue de grecs asiatiques. Nou préférons les observations de Masse.

Les habitants de cette commune ont tou

jours passé pour très-laborieux : on attribue même le peu de développement de leur taille, en comparaison de quelques populations voisines, à l'excès du travail, et peut-être aussi au peu d'alliances par mariage qu'ils forment en dehors de leur commune. Les Ceyrestens tiennent beaucoup à leur pays natal; on peut les regarder comme vraiment autochthones.

Les gens de Ceyreste étant si attachés à leur patrie, on peut croire que le droit de *pelote* était exigé autrefois avec rigueur de quiconque épousait une fille étrangere. Le droit de pelote était réglé sur la dot qu'apportait le fiancé et il paraît que la taxation se faisait régulièrement, à en juger par certaines pièces trouvées dans les archives de nos communes.

Aujourd'hui on ne parle plus du droit de pelote, mais on tirerait très volontiers le *gaou* à l'occasion d'un mariage quelconque si, pour éviter des accidents, les arrêtés municipaux ne l'interdisaient. *Tirar lou gaou* (gaudium), c'est faire un feu de joie avec une salve de fusils.

Outre l'usage de tirer le *gaou*, on fait encore des charivaris quand un veuf ou une veuve se remarie.

Le patron du village est saint Blaise, en qui les habitants ont une grande dévotion et auquel on a donné, dans l'église paroissiale, une chapelle particulière.

Saint Blaise est invoqué particulièrement dans les affections de la gorge. Le jour de la fête, après qu'il a dit la messe, le curé se place devant la balustrade en surplis et en étole pour toucher le cou des fidèles qui se présentent avec deux cierges bénis le jour de la Chandeleur. De la main droite, il tient ces deux cierges mis en sautoir et les passe sous le menton de celui qui les lui a présentés en disant : *Meritis et precibus B. Blasii martyris atque pontificis liberet te Deus à morbo gutturis.*

Armoiries. — D'argent, à une barre d'azur, coupé de sinople, à un levrier d'argent.

La fantaisie a présidé seule, croyons-nous, au dessin de ces armes. Nous présumons qu'elles ont été composées en 1697, lors de l'édit relatif aux armoiries.

Quant a la pierre sculptée qui se trouve à la porte même de l'Hôtel-de-Ville, nous aimons beaucoup mieux penser qu'elle représente les armoiries de La Ciotat que celles de Ceyreste.

Commerce et Industrie. — Le commerce le plus important, sinon le seul que faisait Ceyreste dans l'antiquité et durant le moyen-âge, était celui de bois.

Au *descargatorium*, nous disait Masse, on déchargeait les ânes du bois qu'ils avaient apporté de la forêt et on l'embarquait sur des bâteaux pour le transporter à Marseille. C'était l'embarcadère des bois de Ceyreste, de Julhans, de Fontblanche. Au moyen-âge et bien long-temps après, les ânes étaient presque la seule bête de charge dans cette partie de la Provence. Aussi une charge de bête était-elle appelée une *saoumade*; nous appelons *saoume* une ânesse.

Ce commerce de bois continue de nos jours. Quant à l'industrie, elle se résume en trois ou quatre carrières de pierres froides analogues à celles de Cassis, quelques fours à chaux dans les bois et un seul moulin à huile communal.

Il ne faut pas oublier que Ceyreste est une commune essentiellement agricole.

Edifices publics. — *Église paroissiale.* Placée sous le vocable de la *Transfiguration*, elle est enserrée au milieu de maisons particulières et formée de deux nefs d'une largeur disproportionnée avec la longueur. La plus ancienne des deux sur laquelle s'ouvre la porte principale, est adossée à une vieille tour qui lui sert de clocher. La seconde est de beaucoup postérieure à l'autre, car, d'après M. l'abbé Verne, elle ne daterait que de l'an 1650 environ. Quant à la tour du clocher, nous la croyons du XIIIe siècle; mais on en a gâté la physionomie en élevant par dessus un bâtiment carré d'un aspect et d'une forme vulgaires, dont le sommet est occupé par une horloge.

Hôtel-de-Ville. — C'est une simple maison, d'aspect ordinaire, située sur la partie méridionale de la Place, qui se compose de la salle des délibérations du Conseil, au premier étage et d'une salle des archives au deuxième. Elle ne se distingue que par sa porte où l'on aperçoit une pierre qui montre en relief, mais sculptée par une main inhabile, une crosse abbatiale accostée d'un C et d'un T, les deux lettres extrêmes du mot *Ciotat*. Le bâtiment a été construit vers 1730.

(Divers renseignements nous ont été fournis par M. Julien, maire, et par M. Verne, desservant de Ceyreste.)

COMMUNE DE ROQUEFORT

Roca Fortis (1079).

Castrum Rochefortis (1212).

Castrum de Rocafort (122[illegible]).



Castrum de Rocafort (1230).

Castrum de Rupeforti (1246).

Roquefort (Orthogr. moderne).

Rocafouart (Idiôme provençal).

Situation géographique. — Le hameau de Roquefort, chef-lieu de la commune auquel il a donné son nom, est placé sous le 43° 14' 42" de latitude et le 3° 16' 8" de longitude orientale, à l'E. de Marseille et au N. de la Ciotat, son chef-lieu de canton.

Distances : Marseille : 27,200 mètres. — La Ciotat : 14,300 mètres. — Aubagne : 10,200 mètres. — Cassis : 10,200 mètres. — Station du chemin de fer : 7,400.

Périmètre et divisions de la commune.— La commune est bornée au N. O. par la commune d'Aubagne ; au N. par la commune de Gémenos; au N. E. par la commune de Cuges ; à l'E. par la commune de la Cadière (Var); au S. par les communes de Ceyreste et de Cassis ; à l'O. par la commune d'Aubagne.

Sa superficie totale est de 3,377 hectares, 34 ares ; 63 centiares. Son contour est approximativement de 34 kilomètres et sa forme se rapproche d'un ovale très écrasé.

Dénombrement de la population

Population à diverses époques.

1851	502	habitants
1856	515	»
1861	535	»
1866	546	»
1872	600	»
1876	648	»

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1869	15	10	5
1870	14	8	1
1871	15	21	4
1872	16	13	9
1873	19	16	7
1874	17	13	2
1875	19	12	6
1876	23	10	8
1877	23	9	1
1878	19	17	2

Détails du recensement de 1872.

Sexe masc.	garçons	187	335	600
	mariés	129		
	veufs	19		
Sexe fémin.	filles	121	265	
	mariées	126		
	veuves	18		
Nationalités	français		538	600
	étrangers		62	

Détails du recensement de 1876.

Sexe masc.	garçons	204	366	648
	mariés	142		
	veufs	20		
Sexe fémin.	filles	130	282	
	mariées	141		
	veuves	11		
Nationalités	français		562	648
	étrangers		86	

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
—	—	—	—
L'Eglise.......	14	16	64
La Bastide Blanche...	1	2	7
Roquefort.....	2	3	9
Barbaneau.....	2	2	9
Nouvelle	6	6	18
Jasset.	3	5	11
Cadenet.......	15	18	70
Crottes	8	11	44
Clément.......	2	4	13
La Bédoule....	27	55	206
Ratataigne.....	3	10	36
Fournier	3	5	16
Sardou........	3	7	27
Carnoux	2	5	21
Barles	6	6	22
Rouvière......	3	3	28
Bastides..... .	7	7	22
Julhans	3	3	11
Fontblanche...	2	2	6
Caunet........	1	1	8
	113	171	648

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS

Agriculture.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres	120	84	204
Fermiers, colons et mitayers	38	26	64
Vignerons, bûcherons..........	9	9	18
	167	119	286

Industrie.

Industrie minière, manufacturière et usinière........	111	83	194
Petite industrie...	71	51	122
	132	124	346

Commerce et transports.

Marchands au détail	»	4	4

Professions libérales et autres.

Prêtres, instituteur, institutrices et personnes vivant de leurs revenus..........	17	25	42
TOTAUX GÉNÉRAUX.	366	282	648

Administrations et Culte.— 1 maire, 1 adjoint, 12 conseillers municipaux, 1 secrétaire, 1 garde champêtre. — 1 recteur.

Communautés et confréries religieuses. — Trinitaires-Déchaussées de Sainte-Marthe (dont l'installation eut lieu en août 1869.)

Fêtes. — 24 juin (Saint-Jean-Baptiste)

Propriétés communales.

1 Eglise paroissiale.
1 Presbytère.
1 Hôtel-de-Ville.
1 Cimetière.
1 Ecole de garçons.

Budget, Revenus et Dépenses (1878)

Revenus	10.027 »
Dépenses....................	7.794 25
BONI....	2.232 75

Instruction publique.

1 Ecole communale laïque de garçons.
1 Ecole communale congréganiste de filles dirigée par les Trinitaires-Déchaussées de Sainte-Marthe.

Population des Ecoles.

ENFANTS.	1877	1878	1879
Garçons...	27	37	35
Filles.....	19	29	25

Topographie, limites, divisions physiques du territoire, altitudes diverses. — Le territoire de Roquefort, d'une superficie de 3.377 hect. 34 ares, 63 cent., dit avec raison la *Statistique du Département*, consiste en une vallée dont la plus grande longueur est de 6.600 mètres environ, depuis la limite de Cuges, à l'E. jusqu'à celles de Cassis et de la Penne, à l'O. Cette vallée n'a que 1.000 mètres de largeur moyenne et elle a une pente croissante vers l'O. Les montagnes qui la forment partent du plateau des plaines de Cuges et se divisent en deux branches, au haut de la vallée. Dans la branche du S., les hauteurs sont : Plaine-Guérine, Calafat, Notre-Dame et le Moutonnier, et dans la branche du N. : la Grande-Tête du Douard, qui est le sommet d'une chaîne du même nom. Toutes ces montagnes sont accompagnées de coteaux qui forment des vallons transversaux, ouverts dans la vallée par des

torrents dont les principaux sont celui de Saint-André, qui va se dégorger sur la route nationale n° 8, non loin du Vaisseau; celui de la Masque, qui se rend à l'Huveaune en suivant la route départementale n° 16, et enfin le Loubet, qui prend naissance au Pas d'Oullier, près de la Bédoule, et se jette dans le Vallat de Brayes, dans le territoire de Cassis.

Tout ce sol montagneux occupe plus de 2.800 hectares, en grande partie arides. Les points boisés sont couverts par le pin, le chêne kermès, le chêne vert, le chêne blanc, le lentisque, le térébinthe et le sumac. Les parties cultivées se trouvent dans le fond de la vallée et dans quelques bassins entourés de coteaux.

C'est au fond de la vallée et presque à égale distance des deux chaînes de montagnes, qu'est tracé le chemin de grande communication n° 1; ce chemin dessert les trois hameaux principaux de la commune: La Bédoule, l'Eglise et Julhans. Les autres hameaux et les maisons isolées se trouvent à proximité de ce même chemin, ce qui donne à l'ensemble du territoire un aspect satisfaisant.

Le hameau que les cartes désignent sous le nom de Roquefort est placé au centre du territoire, sur un petit monticule que contourne le chemin de grande communication. Il est formé de l'Hôtel-de-Ville, de l'église, du presbytère, de la maison d'école et de quelques habitations peu considérables. Les édifices communaux sont en bon état. Au devant se trouve l'unique fontaine publique de la commune.

Voici, d'après le cadastre, la distribution des terres:

	hect.	ares.	cent.
Terres labourables.....	54	52	42
Vignes..................	413	88	09
Bois....................	1523	34	86
Jardins.................	1	52	32
Pâturages...............	1317	11	53
Superficie bâtie........	4	98	42
	3315	37	64

ALTITUDES DIVERSES

Ancien télégraphe.............	520 mèt.
Signal de la Croix-de-Malte....	478
Le Pas d'Oullier..............	442
Roquefort (village)...........	328
Le Mussuguet..................	326
La Bédoule....................	230
Les Barles....................	185

Voies de communications.

1° Route départementale...	5.000 mètres
2° Chemin de grande communication	10.000 —
3° Chemins vicinaux......	9.950 —
TOTAL......	24.950 mètres

1° Route départementale n° 16, d'Aubagne à La Ciotat. — Allant du N. au S., pénètre dans la commune par la limite d'Aubagne, donne ouverture au chemin vicinal n° 5 (des Barles), puis au chemin vicinal n° 6 (de Rouvière), traverse le chemin de grande communication n° 1, à la Bédoule, reçoit l'extrémité du chemin n° 4 de Cadenet et atteint la limite de Cassis au Pas d'Oullier ou d'Ourier.

Parcours: 5.000 mètres.

2° Chemin de grande communication n° 1 de Marseille à La Ciotat et à la limite du Var, — Allant du S. O. au N. E., pénètre dans la commune par la limite de Cassis, traverse la route départementale n° 16, à la Bédoule, donne ouverture au chemin vicinal n° 4 de Cadenet, reçoit le débouché du chemin vicinal n° 6 et atteint la limite de Cuges au Lion d'Or.

Parcours: 10.000 mètres.

CHEMINS VICINAUX

N° 4 *de Cadenet au Pas d'Oullier.* — Allant du N. E. au S. O. du chemin de grande communication n° 1, entre les propriétés Michel et de Villeneuve-Gardanne, dans la direction de la Bédoule, traverse tout le quartier de Cadenet, le ruisseau de Jean Nègre, passe entre les terrains incultes de Mme de Villeneuve et les cultivés et aboutit à la route départementale n° 16.

(Largeur: 5 mètres; longueur: 1.500 mètres.)

N° 4 *des Barles.* — Allant de l'E. à l'O., de la route départementale n° 16, dessert le quartier des Barles, se relie au chemin rural de Carnoux et aboutit aux terres communales.

(Largeur moyenne: 5 mètres; longueur: 350 mètres.)

N° 6 *de Rouvière.* — Allant de l'O. à l'E., de la route départementale n° 16, dessert les puits communaux et le domaine de Rouvière et aboutit au chemin de grande communication n° 1.

(Largeur moyenne: 3 mètres; longueur: 4.650 mètres.)

N° 7 *de Fontblanche.* — Allant du S. au N., du chemin d'intérêt commun n° 16 (au Grand-Caunet), traverse le ravin de Fontblanche, passe au N. du château de Vil-

lepeys, et aboutit au chemin de grande communication n° 1, à la limite de Cuges.

(Largeur moyenne : 3 mètres ; longueur : 3.450 mètres.)

Hydrographie. — Il n'y a dans la commune aucun cours d'eau continue.

L'eau qui alimente la fontaine placée à peu de distance de l'Hôtel de Ville est fournie par une source qui coule au pied de l'ancien Roquefort ; elle est recueillie dans une citerne assez vaste, construite en 1410, pour le prix de 32 florins.

Sol arable et produits du sol. — Le sol de la commune n'est apte à produire que du blé et des légumes secs. La vigne n'y a jamais prospéré d'une manière notable et son altitude qui l'expose au froid n'est pas favorable à l'olivier, au figuier et à l'amandier.

Des bois considérables couvrent la plus grande partie du territoire. On y trouve les pins, les chênes verts, blancs et kermès, les térébinthes, les sumacs et tous les autres arbrisseaux de la région.

Archéologie. — M. l'abbé Pougnet a signalé l'existence de deux tumulus celtiques entre Roquefort et Cuges. Nous regrettons de n'avoir rencontré personne qui ait pu nous renseigner exactement sur leur position.

Les preuves du séjour des Romains dans ces contrées sont nombreuses.

Il a été trouvé, à Roquefort principalement, un certain nombre de tombes romaines et une inscription funéraire dans le vallon des Nègles, au-dessous de la source, où se trouvent les ruines du second château de Julhans, dont nous nous occuperons à l'article spécialement consacré à l'histoire de ce quartier.

Quant à celles de Roquefort-le-Vieux, elles sont peu intéressantes a étudier. Elles consistent en un mur de 20 mètres de long et 2 mètres d'épaisseur, au bord de l'escarpement oriental, et en diverses fondations qui permettent de penser que le château était de forme quadrangulaire. A 10 mètres environ au-dessous se trouvent les restes de l'église du XVIe siècle encore bien reconnaissables ; les murs debout jusqu'à la naissance de la voûte ont 10 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur.

A quelques pas de là, on aperçoit un trou entouré de cyprès, au fond duquel les habitants de l'endroit sont persuadés qu'il existe un *trésor*. Chaque village du département n'a-t-il pas sa *cabre d'or ?*

Histoire. — Il nous semble bien difficile d'écrire une histoire de la commune, voudrait-on l'écourter. Cette commune n'ayant pas d'agglomérations importantes, il nous paraît préférable de renvoyer au paragraphe consacré aux *Hameaux*, ce que nous avons à dire de chacune d'elles.

Armoiries. — *D'azur à une tour d'or bâtie sur un rocher d'argent.* Ce sont des armes parlantes qu'on s'explique très-bien. Nous ignorons l'époque a laquelle elles furent employées pour la première fois.

Bibliographie. — Notice historique sur le fief de Julhans, son église romane et ses seigneurs, par le Dr J.-L. Barthélemy (d'Aubagne). Marseille, 1878, in 8°.

Caractère, Mœurs, Usages particuliers. — Jusqu'à un certain point, dit Masse, on pourrait dire que les populations de Roquefort et de Ceyreste, proviennent de peuplades autochthones. Ce qu'on peut avancer plus hardiment c'est que les habitants de ces deux communes demeurent fidèles à leur foyer.

Commerce et Industrie. — La plus grande industrie de Roquefort consiste dans la fabrication du ciment auquel on a donné son nom et dont les éléments furent découverts par un éminent ingénieur, M. de Villeneuve-Flayosc.

Le ciment de Roquefort, mélangé de deux parties de sable acquiert une solidité non inférieure à celle du ciment de Pouilly, mêlé d'une seule partie. Il vaut mieux encore que le ciment de Pouilly pour la durée, pour la finesse de la pâte, pour la beauté de la couleur. Il fait prise avec plus de rapidité et pèse moins sous un même volume.

Le *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation* publié par MM. Guillaumin et Ce en 1861, renferme sur le ciment et la chaux hydraulique de Roquefort des renseignements fort exacts :

« La chaux hydraulique de Roquefort appartient à deux variétés ; l'une est argileuse, l'autre est blanche et siliceuse. Le calcaire siliceux provient de la Bédoule et se rapproche par ses caractères et sa composition, de celui du Theil qui est aussi de bonne qualité. Il est gris clair, d'un grain serré et homogène. Il fait effervescence, mais lentement, avec les acides et donne de la silice gélatineuse. Il contient seulement une petite quantité d'argile et point de sable quartzeux.

« Les ciments de Roquefort sont également de deux qualités. Le ciment ordinaire s'obtient par la cuisson d'une marne. Le ciment qu'on appelle gris est formé avec les surcuits du ciment ordinaire, c'est-à-dire

avec les parties qui ont été soumises à une température plus élevée. Il se rapproche, sous ce rapport, du ciment de Portland et acquiert, comme ce dernier, une grande cohésion.

L'usage des chaux et ciments de Roquefort est très-répandu non seulement dans la Provence mais dans tout le midi de la France. »

Il y a actuellement 9 fabriques de chaux et de ciment, parmi lesquelles se trouvent, sur le chemin de grande communication n° 1 de Cassis à la Bédoule, les fabriques Jouve, Tarvin et de Villeneuve.

HAMEAUX COMPRIS DANS LA COMMUNE DE ROQUEFORT.

Le hameau connu sous le nom de l'*Eglise* ou de Roquefort est situé au centre de la commune, sur le chemin de grande communication n° 1.

Il se compose de 14 maisons et renferme 64 habitants. Bien qu'il soit moins important que le hameau de la Bédoule, il doit au voisinage du vieux château l'honneur d'être le chef-lieu de la commune.

Le nom seul dit ce que a pû être l'ancien Roquefort, tant que les châteaux d'un difficile accès et commandant les routes furent considérés comme des points importants. Il est donc permis de supposer que de toute antiquité le monticule qui porta la forteresse féodale fut fortifié par les peuples qui avaient besoin de s'en servir. Rien pourtant ne prouve qu'aux époques liguriennes et celtiques on y avait construit un refuge et des retranchements.

Massé, qui n'avait fait qu'entrevoir les éléments dont la science archéologique moderne tire si bien parti, ne songeant guère par conséquent aux Ligures ou aux Celtes, pensait seulement que les Massaliètes avaient dû, dès les premiers temps de leur puissance, fortifier l'antique chapelle de Julhans et le *vieux* château de Roquefort.

Les auteurs de la *Statistique du Département* disent: « que l'on trouve au vieux Roquefort des pans de mur de construction romaine, aussi durs que le rocher qui leur sert de base, restes d'un fort bâti, à ce qu'on croit, par Jules César. » Nous ne nierons pas absolument que les Romains ont pu occuper ce point stratégique, mais nous ne croyons pas du tout que ces murs soient de construction romaine.

« Le château de Roquefort, dit simplement Mortreuil, appartenait primitivement au Comté de Marseille et entra plus tard dans la Viguerie d'Aix. »

Le château de Roquefort, écrit un autre auteur, était absolument féodal; les maisons des paysans s'élevaient tout auprès.

Les quelques documents du XIII° siècle que nous possédons, et postérieurs de deux siècles à ceux concernant l'église, ne nous disent ni à quelle époque le château-fort fut construit ni par qui il fut élevé.

Nous voyons seulement, dans l'acte de partage de la Vicomté de Marseille, qui eut lieu le 14 juin 1212, le château de Roquefort échoir au fameux Roncelin:

« Obvenerunt ad dominum Roncelinum: castrum Sancti Marcelli et castrum Roche Fortis, etc. »

Peu d'années après, Roquefort de la maison des Baux passa sous le pouvoir de Marseille qui s'en était emparée à main armée. Mais, le 3 avril 1229, l'évêque d'Antibes, l'évêque de Riez et l'abbé de Toronet, chargés de régler les différents entre la commune et le monastère de Saint-Victor, ordonnent au Podestat de rendre le château de Roquefort et la troisième partie d'Aubagne, pour le règlement des dettes de Roncelin. Roquefort est écrit Roca Fort.

Mais, presque en même temps (1230), Roquefort est revendiqué par Raymond-Bérenger, lequel requiert les évêques de Marseille et de Toulon et les seigneurs de Solliers, arbitres élus pour la terminaison de son procès avec les Marseillais, de remettre entre ses mains les châteaux de Saint-Marcel, d'Aubagne, de *Roquefort*, de Brégançon et d'Hyères dont ils étaient dépositaires.

Tout cela se résumait probablement dans des droits de suzeraineté, car nous voyons, dans la même année 1243, Gilbert de Baux céder à Raymond-Bérenger, comte de Provence, la part qu'il possédait sur Roquefort, et le même Raymond-Bérenger confirmer en faveur de Marseille les droits que cette ville avait acquis sur Saint-Marcel, Roquefort, Roquevaire, Hyères et Brégançon:

«In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, anno Incarnati Verbi 1243, indictione primâ, X Kalend. Juliii, sit notum... quod dominus R. Bengarius, Dei graciâ comes et marchio Provinciæ....... laudavit et confirmavit syndico (villæ vice-comitalis Massiliæ) præsenti et recipienti nomine dictæ universitatis et civitatis et per eâ, omnes emptiones et acquisita aliquo titulo quas et quæ fecit usque in hodiernum diem dictum commune sive universitas Massiliæ ut aliquis pro eâ et ejus nomine de rebus, possessionibus et juribus, dominio ut quasi, sitis in civitate Massiliæ, scilicet in villâ vice-comitatis et in territorio ejusdem vice-comitatis et comitatis Provinciæ, scilicet in castro Sancti Marcelli, in castro Roquafortis, in castro Roquevariæ, in castro Bragansoni, in castro Arearum, salvo dominio et jure dicti domini comitis... »

(Au nom de la sainte et indivisible Trinité l'an du Verbe incarné 1243, l'indiction pre-

mière, le 10 des Calendes de juillet, qu'il soit connu de tous... que le seigneur R. Bérenger, comte et marquis de Provence... accorda et confirma au syndic (de la ville vice-comitale de Marseille) présent et recevant au nom de la dite Université tous les achats, toutes les acquisitions à quelque titre que la commune les eût faits jusqu'à ce jour, en son nom ou au nom de tout autre agissant pour elle, concernant les choses, leurs propriétés, les droits, le domaine, soit dans la ville vice-comitale; soit dans son territoire, soit dans la Vicomté, soit dans le Comté de Provence, aux châteaux de Saint-Marcel, de Roquefort, de Roquevaire, de Brégançon, d'Hyères, sauf le domaine et les droits dudit seigneur Comte....)

Mentionnons deux actes du XIV[e] siècle (qui nous ont été communiqués par M. le D[r] Barthélemy d'Aubagne).

Le 21 mars 1322, Raymond Gaufridi et Gaufridus Gaufridi, damoiseau d'Aubagne, vendent à Stéphanie ou Etiennette de Baux, comme tutrice de Hugues de Baux, son fils, plusieurs droits qu'ils possédaient dans le territoire de Roquefort, consistant en censes, en argent et grains et tasques pour le prix de trente livres royales.

Un acte passé le 14 décembre 1399, en présence de noble Bernard de Lambesc, seigneur usufruitier des châteaux de Roquefort (Rocaforti) et de Cassis (Cassitis) procureur d'Odon de Villars, comte d'Avellin, seigneur de Roquefort et de Cassis, démontre que le château de Roquefort était non-seulement habitable mais habité. L'acte se termine en effet par ces mots : Fait à Roquefort, dans le *fort* dudit lieu (Actum Rocaforti in fortalicium dicti loci).

L'histoire ne rappelle qu'un fait remarquable au sujet de ce fort. A l'époque où la maison des Baux tenait pour Raymond de Turenne, le fléau de la Provence, les Marseillais, armés par le prince de Tarente, frère du roi Louis III, allèrent attaquer le château, ce boulevard de leur ancienne République, et y amenèrent un *canon* ou *bombarde*. C'est la première fois qu'on faisait, dans le Midi, usage de cet engin de guerre.

On ne saurait contester, après ce qui vient d'être dit, l'importance de Roquefort comme place de guerre, mais, sous le rapport de la population c'était bien peu de chose.

Dans le registre des affouagements de l'année 1540, il est question des lieux non affouagés à visiter. Le Parlement ayant envoyé Pierre Vitalis pour dresser procès-verbal, celui-ci établit que Roquefort possède 29 *habitants* qui payent à l'Evêque, seigneur du lieu, 25 charges de blé, et pour la dîme, la treizième partie des blés et autres grains.

A cette époque, il y avait à Julhans, 6 *habitants*.

La terre de Roquefort avait été enclavé dans la baronnie d'Aubagne, en 1470, mai elle ne resta pas plus d'un siècle entr les mains des Evêques de Marseille, e leur qualité de barons d'Aubagne.

Le clergé de France, ayant été autoris par une bulle du Pape et des lettres paten tes du roi, d'aliéner pour 50,000 livres d rentes de biens ecclésiastiques, la cote con cernant l'Evêque de Marseille s'éleva à 7 écus d'or sol donnant 30 écus de rente Pour satisfaire au payement de cette somm l'évêque Pierre Ragueneau mit en vente l seigneurie de Roquefort et tous les droit seigneuriaux appartenant à l'evêché. D'aprè l'estimation qui en fut faite, la seigneurie d Roquefort avec la haute, moyenne et bass juridiction, le château ruiné, les droits d péage, passage, pulvérulage, censive, tasque droits de prélation et la terre gaste valai 60 livres tournois de revenu annuel, à raiso de 4 0/0 et le fond la somme de 1440 livres

La seigneurie et les droits en dépendan ayant été mis aux enchères, furent délivré et vendus à nobles Pierre d'Albertas et Pierr de Bausset, qui en offrirent 2,400 livres, ave cette condition qu'ils tiendraient cette seigneurie à foi et hommage dudit Evêque e de ses successeurs. Cette délivrance fu faite le 11 octobre 1569.

Les deux nouveaux seigneurs vécuren en bonne intelligence ; mais en 1695, leur héritiers «... reconnaissant que de tenir le dits biens en commun leur est grandemen préjudiciable ; d'autant que ni l'un ni l'autre ne peuvent faire des réparations auxdit biens... Surléon d'Albertas et Pierre d Bausset déclarent avoir procédé au partag desdits biens qui avaient eté acquis en commun par leurs prédécesseurs.

« A la part de d'Albertas, est obvenu un maison dite la maison seigneuriale avec l'étable et grenier à foin y joignant, assise Roquefort, une pièce à l'entrée du vallon d Carnoulx, à la fontaine de la petite Roquette une terre au quartier de Saint-Jean, un sous le château vieux de Julhans.

« Au sieur de Bausset est obvenu une parti de maison au Bourg, une maison (casal) une terre au quartier de Carnoulx, une bastide et four, une terre à la Bédoule, un terre au Campredon, une terre à Barbude une terre au Vallat du Cadinet, une terre au-dessous du château, une terre à la Garjane.

Il ne s'agit là que de terres et de maisons le dernier jour de février 1697, les même noble Surléon d'Albertas et noble Pierre d Bausset, règlent la question de la juridiction il est décidé que chacun en jouira une anné alternativement, et à cet effet pourra, si boi

lui semble, instituer juge, bailli, procureur juridictionnel et autres officiers pour la manutention de la justice du lieu, et ces officiers connaîtront de tous les procès tant civils que criminels qui arriveront audit lieu et son terroir, et toutes les amendes, adjudications et confiscations qui pourraient arriver appartiendront au seigneur qui sera en jouissance lorsque les délits seront arrivés ; les délits et contraventions de quelque nature que ce soit qui se trouveront faits et commis dans les terres de l'un desdits seigneurs seront poursuivis par celui à qui lesdites terres appartiendront, et le procès fait et jugé par ses officiers, et les amendes, adjudications et confiscations appartiendront audit seigneur, bien que ces délits et contravention ne fussent arrivés dans l'année de leur jouissance et exercice... etc. (D[r] Barthélemy.)

Il nous reste peu de choses à dire de Roquefort. Le 3 janvier 1728, la Commune se trouvant dans l'impossibilité de tirer parti de certaines de ses propriétés, après avoir obtenu l'autorisation de la Cour des Comptes, se décide à les mettre en vente. « Ces biens consistent en une chapelle, un bâtiment vieux de la Bédoule et un four à pain, une partie de paty confrontant du levant bâtiment ruiné, du midi le paty de la Bastide, du couchant bâtiment ruiné et de septentrion le chemin de Cuges à Cassis.

« Fait à Roquefort au château de Jean Fougasse, coseigneur de Roquefort.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'église paroissiale. Une des plus anciennes sinon l'église primitive de Roquefort, est désignée sous le nom de Saint Jean dans la confirmation des prieurés en faveur de l'abbaye de Saint-Victor par Grégoire VII, du 4 juillet 1079. (Charte n° 843 du Cart. de S. V.) « Confirmamus etiam eidem venerabili monasterio.... cellam sancti Johannis ad Rocam Fortem. »

Ce *ad* ne signifierait-il pas que la chapelle était seulement à proximité du château ou roche fortifiée et non dans l'enceinte même du fort, ainsi que le pense M. le docteur Barthélemy ?

Nous accepterions plutôt l'opinion des auteurs de la *Statistique du Département* qui placent l'église primitive au-dessus de Roquefort-le-Vieux, à l'endroit où l'on trouve des ruines. Le vocable de Saint-Jean nous engagerait à croire que cette chapelle devait en effet se trouver sur un point très-élevé.

Quoi qu'il en soit, nous voyons l'église confirmée en faveur des Evêques de Marseille, par la bulle d'Anastase IV, du 30 décembre 1153, puis cédée par l'évêque au Chapitre de la Major, par la transaction du 25 Mai 1163.

L'édifice dont il vient d'être question existait-il encore au milieu du XVI[e] siècle ou est-ce une autre construction dont il va être question ?

Le 27 mai 1548, les syndics et chefs de famille (*caps d'ostal*) s'assemblent sur la place commune, (à défaut de maison commune), à l'effet de forcer Jehan Eymeric, prieur prébendé de Roquefort, à faire les réparations nécessaires à l'église paroissiale.

La pièce qui suit nous permet de croire qu'un second édifice avait été bâti sur un autre emplacement que celui occupé par le premier :

Le 21 avril 1759, « les Consuls reconnaissent tenir à fief perpétuel une maison située dans l'ancien village, servant de dernière maison curiale, la même que la Communauté a acquise par acte du 14 septembre 1662, confrontant avec la dernière église paroissiale, avec la place publique, avec le chemin tirant à *la plus ancienne église paroissiale* et autres. »

En outre, le *Calendrier spirituel* de 1713 nous apprend que l'église n'était plus sous le titre de Saint Jean. « Notre-Dame de Beauvoir, dit cet ouvrage, partie de la prébende d'un chanoine de la Cathédrale, titre l'*Assomption de la Sainte Vierge*. Il y a un vicaire qui la dessert seul. »

Mais le moment arrive où les habitants abandonnent complètement leur village fortifié et descendent dans la plaine située au pied de la Roche, et construisent leurs maisons au milieu des terres qu'ils cultivent. Il faut une nouvelle église, au centre de la commune.

Cet édifice sous le titre de St-Jean-Baptiste, comme l'ancien, a été construit par divers maçons, en même temps que le presbytère et le cimetière. Par le prix-fait passé le 21 août 1734, les premiers furent « tenus d'employer tous les bois, poutres, chevrons, travettes qui pourraient servir de l'ancienne église paroissiale et maison claustrale, ainsi que les tuiles des couverts. » Il leur fut « permis de prendre toutes les pierres qui leur seraient nécessaires de l'ancienne église et maison claustrale ainsi que celles des autres maisons abandonnées appartenant à la communauté ou au seigneur. » Michel-Jean-Baptiste de Bausset du Chaine d'Arbaud, seigneur de Roquefort fit don de 400 livres à la Commune à cet effet. Il lui donna, en outre, le terrain sur lequel furent bâtis l'église, la maison curiale, la salle de l'hôtel de ville et les régales. Les travaux furent terminés à la fin du mois de mars 1737.

Cette église, réparée en 1851, est signalée dès l'entrée du vallon, au centre duquel elle est placée, par un clocher carré orné à son

sommet de plusieurs petites pyramides d'un goût détestable. Elle n'a pas de façade, et l'intérieur n'a rien de remarquable. Eglise, presbytère et hôtel de ville sont adossés les uns aux autres. On voit que les maçons ont fidèlement exécuté leur *prix-fait.*

Julhans. — Au N.-E. et à 1,200 mètres de Roquefort.

Les documents les plus anciens, donnent au quartier les noms de *Castrum de Julhanis*, *Julhans*, *Jullano*, *Jullianis*, *Jullans.* L'étymologie, d'après M. le Dr Barthélemy, serait *Juglans*, noyer, comme celle de Rouvière serait *Roviera*, lieu planté de chênes.

Nous aimons mieux croire que ce sont des noms de particuliers.

Le vieux château de Julhans daterait de fort loin, et il en est question dans plusieurs chartes, sous les noms de *Julans*, *Castrum Jullanis* et *Castrum de Julhanis.*

Dans la charte n° 48 de Saint-Victor, de l'année 1030, il est dit :

« *Et Ermengarda donavit in Julans de vinea quantum ad illam pertinet.* (Et Ermengarde donna sa vigne en Julans, autant qu'elle lui appartient.)

Dans la charte n° 998, de la même abbaye, (13 novembre 1214), on lit : *Ego Roncelinus, necessitate compulsus et a quibusdam creditoribus meis vehementer exactus, vendo tibi abbatti monasterii Sancti Victoris totum castrum meum de Jullanis, precio scilicet centum librarum regalium coronatorum.* (Moi Roncelin, forcé par la nécessité et traqué par quelques-uns de mes créanciers, je vends à toi, abbé du monastère de Saint-Victor, tout mon château de Jullans, au prix de 100 livres royales couronnées.)

D'après le Dr Barthélemy, le château aurait été bâti du IXe au Xe siècle, par le Chapitre de la cathédrale de Marseille ; mais, dès le XIe siècle, il appartenait aux vicomtes. Lors du partage de la vicomté, le 14 juin 1212, il échut au lot de Roncelin, qui en fit vente à l'abbé de Saint-Victor, ainsi que nous venons de le voir, le 13 novembre 1214, concurremment avec Pons de Villa-Major, son tenancier ; mais il paraît que cette vente n'eut point d'effet et que ce château resta dans la famille des vicomtes de Marseille, puisque le 27 janvier 1248, Barral de Baux reconnaît à Béatrix, comtesse de Provence, le château de Jui lans pour les cavalcades, seulement sous la réserve de la seigneurie suzeraine appartenant à la prévôté du Chapitre de la Major.

Juillans était alors entré dans la viguerie d'Aix.

« C'est au Chapitre que Bertrand de Baux prête serment de fidélité, le 24 novembre 1278, et qu'Etiennette de Baux, pour son fils Hugues, le renouvelle le 10 mai 1321. Depuis lors, l'Eglise de Marseille a eu sans contestation le haut domaine du château de Juillans, qui était la prébende du théologal du Chapitre et un démembrement de la seigneurie et baronnie d'Aubagne. »(Mortreuil).

« Vers 1300, dit le Dr Barthélemy, le château fut cédé à Bernard Beroard, de Marseille, et advint, par suite de mariage, à Antoine Vincens.

« Jacques de Candole en devint seigneur en 1479, mais les *Garnerii* ou *Garniers*, sortis de Gap, étant venus s'établir à Signes, deux frères de cette famille épousèrent, en 1583, deux sœurs de la maison de Candole, qui possédait la terre de Juillans en entier. Ils la partagèrent ; l'aîné prit pour sa part *Juillans*, dont la paroisse était sous le vocable de Saint-André, et le puîné *Font-Blanche.* Dès-lors, la terre de l'aîné fut nommée *Juillans Saint-André* et celle du second *Juillans Font-Blanche.* »

« Les Garnier continuèrent à être seigneurs des deux Julhans jusqu'en 1790.

« Dans la circonscription départementale faite par la loi du 22 décembre 1789, 8 janvier 1790, Julhans fournit une commune dépendant du canton de La Ciotat ; son territoire a été réuni à la commune de Roquefort par la loi du 28 pluviose, an VIII (17 février 1800). »

Les ruines du château féodal de Julhans se trouvent au sommet d'une montagne en forme de cône tronqué, taillée à pic, adossée à la chaîne du Moutonnier, mais séparée d'elle au S. par une petite gorge. C'est de ce côté seulement qu'on peut arriver à ces ruines qui consistent en des fondations bordant la crête au S. et se continuant de l'E. à l'O. avec le mur latéral droit de l'église, dont les deux fenêtres, très étroites et allongées, peuvent être considérées comme des meurtrières. De l'entrée du château, au S., il ne reste que les bases des piliers.

Il est question, pour la première fois, de l'église de Julhans, dans la bulle du pape Anastase IV du 30 des calendes de janvier 1153, confirmant un certain nombre de possessions en faveur du Chapitre de la Major.

Le prieuré de Julhans et la chapelle de la Sainte-Trinité de Gémenos furent unis au Chapitre de la Major en 1446 ; le curé était prieur décimateur et le Chapitre de la Major nommait au bénéfice.

Le 13 mars 1447, on voit le pape Eugène IV, autoriser la réunion à la mense capitulaire des produits de cette église.

L'église fut délaissée, durant le XVIe siècle, lorsque le château eut été ruiné et déserté par ses habitants, un peu avant 1537.

Elle était placée sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-André et la dévotion

en la titulaire principale continua sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Sécheresse*, et fut le but de pèlerinages de la part des communes voisines.

Elle fut réparée par ordre de l'administrateur de la Major, donné le 30 juin 1645, à la suite d'un procès intenté par Jacques de Garnier.

Malgré cela, l'église ne fut pas fréquentée beaucoup plus qu'auparavant. Les revenus n'étant pas suffisants pour l'entretien d'un prêtre spécial, le Chapitre, comme prieur décimateur, renonça à une partie de la dîme qui lui revenait; mais les seigneurs s'engagèrent maintes fois, notamment en 1656 et 1657, à fournir au prêtre un diacre, des chandelles et autres choses nécessaires, et même à dîner, les jours de fête et dimanches.

L'église porte le caractère des constructions du XIIe siècle; orientée de l'O. à l'E., elle est, à l'extérieur, de petit appareil, sauf les quatre angles qui sont en pierres de gros appareil brut, avec les joints et les arêtes taillés. Une partie de la façade, le mur latéral gauche et l'abside sont dégradés ainsi qu'une partie de la toiture. Il n'y a d'intact que la porte d'entrée et le mur latéral droit sur lequel s'ouvrent les deux fenêtres en forme de meurtrières.

L'Eglise et le Château modernes furent construits par les de Garnier, à mi-côte de la montagne, auprès de la source Saint-André. La première, élevée dans la basse-cour, avait de 8 à 9 mètres de long, avec appartements au-dessus pour servir de presbytère. Elle fut bénite vers 1635.

Vers la fin du XVIIe siècle, Pierre de Garnier ayant construit un nouveau château à Rouvière, fit donation à l'évêché de l'église, du presbytère, d'un jardin pour le vicaire et d'un terrain pour le cimetière, à condition que cette église serait érigée en cure. La nomination du curé eut lieu le 4 juillet 1698, et peu de temps après, le Chapitre lui abandonna entièrement la dîme qu'il percevait sur les habitants du quartier.

L'église, le presbytère, les enclos, régales et cimetière furent vendus, le 23 messidor an IV (23 juillet 1796), au sieur Mauranchon de Cassis, au prix de 2,814 livres. Le même Mauranchon avait acheté, la veille, le domaine de la Rouvière, pour 155,792 livres 14 sous 6 deniers.

La Bédoule, à l'O. et à 2,700 mètres de Roquefort. — Située à la bifurcation de la route départementale n° 16 et du chemin de grande communication n° 1. On y compte 27 maisons et 206 habitants.

Ce hameau n'a pas d'histoire. Masse assure y avoir reconnu des vestiges d'une villa romaine. Nous n'avons pu retrouver ces vestiges, mais il est probable que de tout temps il a dû exister des constructions sur ces routes dont l'origine est fort ancienne.

Carnoux. — A l'O. et à 6,000 mètres de Roquefort. Situé à moins d'un kilomètre d'Aubagne, à une altitude de plus de 300 mètres, Carnoux a appartenu longtemps à la commune d'Aubagne.

Il y avait jadis une église qui fut confirmée en la possession de l'abbaye de Saint-Victor, le 23 avril 1113, par Pascal II, et le 18 juin 1135, par Innocent II. Elle est nommée dans le premier acte *Ecclesia de Carnoz* et dans le second *Ecclesia sancti Pauli de Carnos.*

A la place du village ancien, on ne trouve plus aujourd'hui qu'un tout petit hameau délabré, où l'on a de la peine à distinguer les six maisons qui le composent. Sa population est de 22 habitants.

Le Caunet, au S. E., et à 3,500 mètres de Roquefort. — C'est un quartier limitrophe du Caunet, appartenant au territoire de Ceyreste, et qui occupe la hauteur qui domine au S. E. le territoire de Roquefort.

Un ruisseau se forme dans le quartier et en porte le nom jusqu'à son embouchure dans le golfe des Lèques. C'est ce ruisseau qui traverse le territoire de Ceyreste et de La Ciotat, et passe sous les murs de l'antique Cezerista.

Les anciens noms de Caunet sont reconnaissables malgré la différence des termes. ***Culnitium***, 31 octobre, vers 965-977 (cart. de Saint-Victor, n° 23). — ***Colonicium***, 1021-1032 (ibid., n° 98). — ***Colonicum***, déc. 1025 (ibid., n. 100). Dans ces trois actes le Caunet figure comme limite des propriétés données à l'abbaye Saint-Victor.

Le Grand et le Petit Rouvière, au N. et à 1,500 mètres de Roquefort. — Nous avons dit en passant, un mot du domaine de Rouvière qui appartenait jadis au seigneur de Julhans. Cette propriété est aujourd'hui aux mains de M. Guibert, conseiller général du département. On suppose que son nom vient de *robur*, chêne, devenu en provençal *rouve*. Nous inclinerions à croire que le nom vient plutôt de l'un de ses anciens propriétaires. Le fait est tellement démontré pour un grand nombre d'autres localités que nous n'interprétons pas différemment les anciennes appellations lorsque les preuves manquent pour établir leur origine.

Pos de Roviera (acte du 31 décembre 1439 et *Pous de Roviera* (acte du 28 octobre 1486) signifient pour nous le Puits de Rouvier. La *Roveyrada* veut dire la propriété de Rouvier, soit la Rouvière, nom actuel, et non pas le *bois de chêne*.

COMMUNE DE ROQUEVAIRE

Castrum Roche Varie (1212).

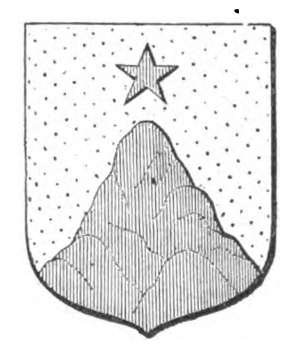
Roquovaire (1213).

Roca Vaira (1228).

Castrum de Roca Vaira (1247).

Castrum Rupisvarie (1281).

Roqua varia (1281).



Ruppevaria (1331).

Castrum de Rocavayria (1354).

Roquevaria (1363).

Rupis Varia (1363).

Rocovaire (1550).

Roquevaire (Orthographe moderne).

Rocovèro et Rocovaïré (Idiôme provençal).

Situation géographique. — La ville de Roquevaire est située sous le 43° 21' 0" de latitude et le 3° 16' 0" de longitude orientale, à l'E. de Marseille.

Elle se trouve sur la rivière de l'Huveaune et la ligne secondaire ferrée d'Aubagne à Valdonne.

Distances : Marseille : 26,000 mètres. — Aubagne : 8,500 mètres.

En suivant les voies ferrées, la distance de la gare de Roquevaire aux autres stations est celle-ci : Marseille : 25 kil. ; Aubagne : 8 kil.; la Ciotat : 28 kil.

Périmètre et divisions du Canton. — Le canton de Roquevaire est borné et circonscrit par les territoires de Mimet au N. O. ; de Fuveau et de Peynier au N. ; de Trets au N. E. ; de Saint-Zacharie et de Plan-d'Aups (Var) à l'E. ; de Gémenos et d'Aubagne au S. ; et d'Allauch à l'O.

Le canton comprend sept communes d'une superficie totale de 12,682 hectares, 7 ares, 4 centiares et 12,212 habitants, savoir :

Communes.	Superficie. hect.	ares.	cent.	Habitants (1876).
Roquevaire..	2380	38	46	3558
Auriol	5730	29	16	4692
Belcodène...	1321	87	23	210
Destrousse (La)	601	74	45	593
Gréasque ...	615	13	64	854
Peypin	1025	50	19	752
St-Savournin.	1007	13	91	1553
	12682	07	04	12212

Considérée sur une carte la forme du canton représente un carré surmonté de deux angles au N.-O., son contour est approximativement de 65 kilomètres.

Limites de la commune. — La commune est bornée au N. O. par la commune de Peypin ; au N. par la commune de la Destrousse ; au N. E. et à l'E. par la commune d'Auriol ; au S. par les communes de Gémenos et d'Aubagne et à l'O. par la commune d'Allauch.

Sa superficie totale est de 2,331 hectares d'après les bureaux de la Préfecture et de 2,380 hectares, 38 ares, 46 centiares d'après le cadastre.

Sa forme est celle d'un triangle.

Son contour approximativement est de 23 kilomètres.

Sa plus grande longueur de la limite d'Allauch (à l'O.) à la Tête de Roussargues (à l'E.) est de 8 kil. et demi, sa plus grande largeur de Pierrascas (au N.) au Pont-de-l'Etoile (au S.) est de 5 kil.

Dénombrement de la population.

Population à diverses époques.

1800	3000
1820	2842
1836	3200
1866	3635
1872	3463
1876	3558

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1869......	101	49	24
1870......	83	97	19
1871......	79	89	18
1872......	79	75	17
1873......	78	80	26
1874......	103	107	24
1875......	86	75	31
1876......	98	71	27
1877......	77	86	29
1878......	84	75	30

Détails du recensement de 1872.

Sexe masculin.	garçons..	952	1740	3463
	mariés...	684		
	veufs....	104		
Sexe féminin..	filles....	887	1723	
	mariées..	680		
	veuves...	156		
Nationalités..	français.......	3293	3463	
	étrangers......	170		
Population...	agglomérée....	1630	3463	
	éparse.........	1833		

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants
Roquevaire, ville..	337	540	1958
Lascours, village..	47	52	194
L'Etoile, village...	50	75	270
Fermes et maisons isolées.........	246	249	1041
Totaux....	680	916	3463

Détails du recensement de 1876.

Sexe masculin.	Garçons..	954	1748	3558
	Mariés...	691		
	Veufs....	103		
Sexe féminin..	Filles....	935	1810	
	Mariées..	696		
	Veuves..	179		
Nationalités..	Français......	3342	3558	
	Etrangers	216		
Population....	Agglomérée..	1773	3558	
	Eparse	1785		

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants
Roquevaire (ville).	273	494	1773
Joux, le Clos, Saint-Charles, Donagis, Garnière	50	54	208
Benoîte, Clovier, Lascours, Gentioux	96	103	402
Manaux, Gaudissard, La Plaine, Barraques......	44	44	168
A reporter..	463	695	2551
Report...	463	695	2551
Caunet, Craou, Repos, St-Estève, l'Etoile, Riou...	136	168	685
Bassan, Fauge, Cabrol, Roumiguière, Cougoulière, Valcros........	34	36	136
Thoron, Caou, Reiraille	45	96	186
Totaux....	678	995	3558

Administrations et Culte.

Ponts et chaussées. — 1 conducteur.
Chemins vicinaux. — 1 agent voyer.
Postes. — 1 receveur.
Contributions directes. — 1 percepteur.
Justice. — 1 juge de paix, 1 greffier, 1 huissier. — 1 commissaire de police. — 2 notaires. —
Armée.— 1 brigade de gendarmerie à cheval.
Forêts. — 1 garde forestier.
Enregistrement. — 1 receveur.
Comice Agricole (fondé le 6 janvier 1861).

1 maire, 2 adjoints, 23 conseillers municipaux, 1 secrétaire de la mairie, 1 garde champêtre.
1 curé de 2e classe ; 2 recteurs (Lascours et Pont-de-l'Etoile). 1 vicaire.

Communautés et Confréries religieuses. — Frères Maristes. — Sœurs de Saint-Joseph du Bourg.
Confrérie. — Pénitents de Sainte-Catherine, fondée en 1609.

Œuvres de charité et établissements de bienfaisance. — Hospice desservi par les Sœurs de Saint-Joseph du Bourg.
1 Caisse d'épargne.
1 Œuvre de la Jeunesse.
1 Société de secours mutuels.

Fêtes, foires et marchés. — *Fête* : 21 janvier (St-Vincent). — 24 Juin (St-Jean-Baptiste); — 11 novembre (St-Martin).
Foires : 22 janvier, 24 juin, 16 août, 3 novembre.

Propriétés communales.

Bois communaux: 652 hect 92 ares, 82 cent.
1 Hôtel-de-Ville.
2 Eglises paroissiales.
1 Cimetière.

3 Maisons (dont une renferme le prétoire de la Justice de Paix).
1 Local des Ecoles.
1 Caserne de gendarmerie.
1 Tour de l'Horloge.
1 Vieux château.
1 Lavoir public.
2 Fontaines.
2 Puits (à Lascours).
1 Terrain labourable.

Budget, revenus et dépenses (1879).

Recettes	24.563 82
Dépenses	24.563 12
Boni	» 70

Principaux articles des Recettes.

Octroi	4.000 »
Location des propriétés communales	1.860 »
Permis de chasses	1.600 »
5 Centimes additionnels	890 »

Principaux articles des Dépenses.

Traitement des fonctionnaires	2.500 »
Instituteurs et Institutrices	3.350 »
Chemins vicinaux et autres	3.240 »

Instruction publique.

Garçons : 3 Ecoles communales laïques.
1 Ecole libre dirigée par les frères Maristes.
Filles : 1 Ecole libre congréganiste, Pensionnat et Salle d'asile dirigés par les sœurs de Saint-Joseph du Bourg.
2 Ecoles libres laïques (Pont-de-l'Etoile et Lascours).

Population des Ecoles

AGGLOMÉRATIONS	ENFANTS	1877	1878
Roquevaire	Garçons	154	147
	Filles	110	112
Lascours	Garçons	»	4
	Filles	»	23
Pont-de-l'Etoile	Garçons	»	47
	Filles	»	31

Topographie, limites, divisions, physiques du territoire, et altitudes diverses. — Le territoire de Roquevaire qui ne couvre qu'une superficie de 2.380 hect. 38 ares, 46 cent., étendue peu proportionnée au chiffre de sa population, s'étend entre la montagne de Pierrescas, au N., celle du Bassan, à l'E., la plaine d'Aubagne au S., et la montagne de Garlaban, à l'O.

Les limites de la commune sont indiquées par 86 bornes qui sont ainsi placées :
Section B. de 1 à 17. — Section C. de 17 à 41. — Section D. de 41 à 64. - Section A. de 64 à 86.

Voici les noms des quartiers compris dans quatre sections :
Section A. (à l'O.)
Pierrascas. — Colombière. — Pont-de-Joux. — Vallon. – Clos. — Fontêtes. — Saint-Charles. — Donomagis. — Rolland. — Marseillais. — Tuilerie. — Trémartin. — Lascours.—Grand-Vallon.—Esparets.—Coudon. — Plaine.
Section B. (au N.-E.).
Saint-Vincent. — Rouveirolle. — Gardy.— Plâtrieres.— Bellevue.— Reiraille. — Roumiguière. — Saint-Roch. — Bégude.— Cantebrune.— Repos.— Cougoulière.— Cros.— Cabrol. — Fauge.— Villecrose.— Bassan.— Malesabeilles.
Section C. (au S.).
Saint-Estève. — Touron. — Valcros. — Coteau-de-Nègre. — Caou. — Riou. — Etoile.— Pignière.— Coularet.— Signore.
Section E. (à l'O.).
Tuilerie. — Saint-Joseph. — Louert. — Antique. — Piedoulard. — Côte-de-Nerth. — Clovier. — Godissard. — Manaux. — Gentioux. — Dorgale. — Craou. — Plaine. — Beaucouet. — Chaume. — Caunet. — Pételin. -- Barraques.
Section E. (Village.)

Borné, sauf du côté de l'O., par des montagnes élevées, le sol de la commune est formé de collines diverses et de petites plaines dont le niveau est à diverses altitudes, mais dont le plus grand nombre formaient jadis des lacs médiocrement profonds.

La ville est située sur les deux rives de l'Huveaume, entre les quartiers de Saint-Vincent, de la Gardy, de Saint-Roch et du Clos. La rivière coule du N. au S. n'offrant en général que peu de dangers ; mais le torrent de Basseron qui reçoit les eaux du Bassan et se jette dans l'Huveaune, en aval du Pont-Neuf, déborde quelquefois d'une manière fâcheuse.

Il y a à signaler d'une façon particulière, dans les diverses parties intéressantes du territoire le vallon ou gorge de Saint-Vincent.

Cette gorge, une des plus accidentées et des plus pittoresques du département, commence au confluent du Merlançon et de l'Huveaune. De ce point d'où part un béal souterrain ayant une longueur de plusieurs centaines de mètres, jusqu'aux approches du pont de l'Etoile, la rivière coule entre la grande route de Marseille à Saint-Maximin qui commence à Aubagne et l'embranchement du chemin de fer d'Aubagne à Valdonne.

La rivière à cet endroit est assez consi-

dérable et se maintient dans un lit très-agréablement boisé, jusqu'au moulin dit de Saint-Vincent, à 2 kil. en aval du confluent.

ALTITUDES DIVERSES.

Tête de Roussargues......	860 m.	» c.
Ragage..................	628	
L'Antique................	183	
Ville de Roquevaire......	174	
Gare de Roquevaire.......	160	4
Saint-Etienne............	157	
Gare de Pont-de-l'Etoile...	139	6

Voies de communication.

1° Chemin de fer..............	7.000m
2° Route nationale............	6.000
3° Route départementale.......	600
4° Chemins vicinaux...........	16.790
TOTAL........	30.390

1° Chemin de fer P.-L.-M., embranchement d'Aubagne à Valdonne. — Allant du S. O. au N. E, entre dans la commune du côté d'Aubagne, à 500 mètres du pont de l'Etoile où se trouve la station de ce nom (5 kil. d'Aubagne), court parallèlement au chemin vicinal n° 1, traverse le chemin vicinal n° 4, (station de Roquevaire), à 8 kil. d'Aubagne, traverse le chemin vicinal n° 9, puis, se dirigeant vers l'E. franchit la route nationale n° 96, traverse l'Huveaune, et longeant cette rivière, en suivant la direction du N., atteint la limite d'Auriol à 100 mètres en deçà de la station de ce nom.

(Parcours dans la commune: 7.000 mètres.)

2° Route nationale n° 96, de Toulon à Sisteron. — Allant du S. au N.. pénètre dans la commune par la limite d'Aubagne, franchit le ruisseau de Riou, traverse dans sa longueur le village de Pont-de-l'Etoile, puis se dirigeant parallèlement à l'Huveaune, traverse le bourg de Roquevaire, où elle franchit la rivière, passe sur le chemin de fer d'Aubagne à Valdonne, parcourt le défilé de Saint-Vincent, en côtoyant l'Huveaune et le béal d'arrosage, et atteint la limite d'Auriol au confluent de l'Huveaune et du Merlançon.

(Parcours dans la commune: 6.000 mètres.)

3° Route départementale n° 3, de Marseille à Saint-Maximin— Allant du N. E. au S. O., s'embranche sur la route nationale n° 96, à l'extrémité S. du village de Pont-de-l'Etoile, à 200 mètres de la limite d'Aubagne, puis, tournant brusquement vers le S. E., parallèlement au chemin de fer, atteint la limite d'Aubagne.

(Parcours dans la commune: 600 mètres.)

CHEMINS VICINAUX.

N° 1 *du Roland.* — Allant du N. au S. part de la ville, traverse l'Huveaune et aboutit au pont de l'Etoile, sur la route départementale n° 3.

(Largeur moyenne: 3 mètres; longueur: 3.100 mètres.)

N° 2 *de Riou.* — Allant du N. O. au S. E., de la route nationale n° 96, au quartier de Saint-Etienne, traverse le chemin vicinal n° 10, et atteint la limite de Gémenos, quartier de Saint-Jean-de-Garguier.

(Largeur moyenne: 3 mètres; longueur: 1.800 mètres.)

N° 3 *de Reiraille.* — Allant de l'O. à l'E. du village, traverse le quartier de Reiraille et aboutit à la limite d'Auriol où il se soude avec le chemin vicinal n° 5 de cette commune.

(Largeur moyenne: 2 mètres; longueur: 1.100 mètres.)

N° 4 *de Lascours.* — Allant de l'E. à l'O. de la ville, (chemin vicinal n° 1), traverse le chemin de fer d'Aubagne à Valdonne, dessert le quartier de Lascours, et parvient à la carraire de l'Etoile, où il se soude avec le chemin n° 4 (bis.)

(Largeur moyenne: 3 mètres; longueur: 1.700 mètres.)

N° 4 (bis) *de Lascours,* (prolongement). — Allant du N. E. au S. O. de la carraire communale, traverse le quartier de la Plaine, et atteint la limite d'Aubagne, où il se soude avec le chemin vicinal n° 17 de cette commune.

(Largeur moyenne: 2 mètres 25; longueur: 1.450 mètres.)

N° 5 *de la Pignière.* — Allant de l'O. à l'E., de la route nationale n° 96 (près le pas du Cros), et dessert le quartier de la Pignière, auquel il aboutit, en se soudant au chemin vicinal n° 7.

(Largeur moyenne: 2 mètres; longueur: 1.200 mètres.)

N° 6 *de Bassan.* — Allant de l'O. à l'E. du village par la rue Basseron, au quartier de Bassan qu'il dessert, se soude au chemin n° 5 de la commune d'Auriol.

(Largeur moyenne: 2 mètres; longueur: 1.800 mètres.)

N° 7 *de Saint-Jean-de-Garguier.* — Allant du S. O. au N. E. du chemin vicinal n° 2, traverse les quartiers de Riou, de Saussette et de la Pignière et rejoint le chemin vicinal n° 5 à son extrémité.

(Largeur moyenne: 1 mètre 80; longueur: 1.300 mètres.)

N° 8 *des Manaux.* — Allant du N. E. au S. O., du chemin vicinal n° 4 (près de la gare), traverse le quartier des Manaux et de Gentioux et aboutit à la carraire communale.

(Largeur moyenne: 1 mètre 90; longueur: 1.100 mètres.)

N° 9 *de Pierrascas.* — Allant du S. E. au N. O. de la traverse dite du Clos (près de la route nationale n° 96), traverse le quartier du Clos et aboutit aux bois communaux.

(Largeur moyenne : 2 mètres ; longueur : 800 mètres.)

N° 10 *de l'Etoile au hameau de Riou.* — Allant de l'O à l'E. du village nommé Pont-de-l'Etoile (sur la route nationale n° 96), longe le ruisseau ou vallat de Riou, traverse le chemin vicinal n° 2, et aboutit au chemin vicinal n° 7 (vers la Tuilière.)

(Largeur moyenne : 0.60 cent. ; longueur : 1.200 mètres.)

N° 11 *de Lascours* (raccordement). — Allant de l'E. à l'O. du chemin vicinal n° 4, traverse le village de Lascours et aboutit à la place de l'église.

(Largeur moyenne : 3 mètres ; longueur : 240 mètres.)

Hydrographie. — Le territoire de Roquevaire est aride, sauf dans les parties inférieures. Les ruisseaux sont nombreux pourtant, mais ils demeurent presque tous à sec durant l'été. Les quartiers les plus dépourvus d'eau courante sont ceux situés à l'E. de la ville; on y trouve seulement la source de la Pignière et les ruisseaux de Saussette et de Riou.

Dans les autres parties du territoire, le sol est plus humide; les sources y sont moins fortes, mais l'eau ne s'y trouve pas à une grande profondeur. Parmi les sources il faut signaler celles qui avoisinent la caserne de la gendarmerie, au N. de la ville, dont l'une alimente deux lavoirs couverts.

Nous n'avons donc à signaler que deux cours d'eau, l'un naturel : l'*Huveaune*, et l'autre factice : *le canal des Moulins*.

L'Huveaune coulant du N. au S., pénètre dans la commune un peu en-deçà de la station dite d'Auriol et de son confluent avec le Merlançon, s'enfonce dans le défilé de Saint-Vincent, parallèlement à la route nationale n° 96, passe sous la voie du chemin de fer d'Aubagne à Valdonne, traverse la ville de Roquevaire, et décrivant de nombreuses petites courbes, entre le chemin vicinal n° 1 (rive droite), et la route nationale n° 96 (rive gauche) passe sous le pont de l'Etoile et entre dans la commune d'Aubagne.

Parcours : 5.000 mètres.

Sept écluses déversent ou détournent l'eau de la rivière dans l'étendue de la commune seulement : la 1re près du pont de Merlançon, au quartier de Joux, alimente le béal du moulin de Saint-Vincent ; la 2e établie par la Commune pour le service de la ville ; la 3e alimente trois usines (toile à voiles, huilerie de graines et fabrique de savon), et un peu plus loin, trois autres usines (deux minoteries et une scierie), dépendant de l'ancien château de Cabre ; la 4e dessert un moulin à eau et à blé dit Rollan. Ces quatre barrages sont en amont de la ville. En aval: la 7e alimente la minoterie et la scierie de Saint-Estève : la 8e dessert une papeterie près du pont de l'Etoile ; la 7e est celle du canal ou Béal de Baudinard (d'Aubagne).

Les torrents principaux sont : Le Basseron qui traverse la ville ; la Garnière qui vient de Lascours et se déverse dans l'Huveaune, près de la gare du chemin de fer ; le Vallat de Bourrian, qui se forme dans le Bassan et se perd dans la rivière en aval de l'Etoile.

Météorologie. — La température moyenne de Roquevaire est d'un degré plus élevée qu'à Marseille, de deux degrés qu'à Aubagne et de trois degrés qu'à Auriol. Les cerises de toute variété y mûrissent dix jours plus tôt qu'à Hyères, ainsi que les poires Amirettes, les Saint-Germains d'été ; les Duchesses, vingt jours, etc ; la pêche Magdeleine, trente jours, les abricots, cinq jours. Le quartier de Bassan est seul en retard.

Géologie. — A un kilomètre environ au N. de la ville, sur la route nationale n° 96, l'Huveaune coule entre deux rochers évidemment taillés de main d'homme : c'est ce que l'on appelle le défilé de Saint-Vincent. Tout porte à croire que plusieurs barrages naturels formaient autant de lacs ou de marais qu'il y avait d'espaces ainsi séparés. Des bancs de tuf, dans lesquels on voit encore les empreintes de joncs et de plantes marécageuses, forment une couche épaisse immédiatement au-dessous de la terre végétale. Ces concrétions sont bien supérieures au niveau actuel de la rivière ; les empreintes principales sont celles de l'érable, de l'ormeau et du figuier.

On croit que ces dépôts sont moins anciens que ceux des Aygalades, ce qui permet de supposer qu'ils ne remontent pas à une haute antiquité.

Le gypse anhydre est très-abondant au quartier des Plâtrières ; on exploite sur un coteau appelé *Font d'Ensenas* une mine de gypse compacte et en couches régulières entremêlées de noyaux et de filets de silex; la pâte en est dure et agathisée ; il est susceptible de prendre un beau poli et d'être travaillé comme l'albâtre.

Du côté du Garlaban il existe un gisement de lignite d'assez mauvaise qualité. L'exploitation en a été commencée et abandonnée à plusieurs reprises.

Paléontologie. — Au mois de janvier 1879, il a été découvert dans une grotte *très-vaste*, située près de Lascours, dans la

partie de la montagne dite e Marseillais, propriété Négrel, des ossements humains remontant à la plus haute antiquité, au milieu desquels on a recueilli des silex et des débris de poteries *primitives*. Ces ossements étaient au fond d'une excavation naturelle existant à gauche, non loin de l'ouverture de la grotte.

A peine découverts, ossements, silex et débris de poteries ont été dispersés, mais on nous a montré un débris de poterie de la même fabrication que celles trouvées dans l'ossuaire celtique du vallon de Saint-Clair (voir Commune de Gémenos, page 275).

Il est fâcheux que les savants n'aient pas été informés à temps pour discourir sur la nature des ossements et sur leur âge.

Sol arable et produits du sol. — Nous croyons devoir transcrire ici quelques extraits de notes manuscrites de feu Négrel-Féraud, qui passa pour un agriculteur distingué. C'est le meilleur moyen de faire connaître l'état de la culture dans la commune qui nous occupe.

« Les propriétaires peu nombreux, il y a trois cents ans, n'avaient d'autres produits que celui des bois dont les collines et les monticules étaient couverts. Leur exploitation était pénible et très coûteuse ; quant aux terres basses, ce n'étaient que des marécages. Les possesseurs se déterminèrent à morceler leurs propriétés et les vendirent par petits lots aux paysans. Ceux-ci étant très misérables et n'ayant pas les capitaux nécessaires, les actes de vente ne stipulèrent que la condition d'une rente constituée; les acquéreurs avaient le droit de se libérer entièrement, tandis que les vendeurs n'avaient pas celui d'exiger le payement du capital. Les premiers actes qui en font foi datent du XVI[e] siècle.

Après avoir facilité l'écoulement des eaux et desséché les marécages, les cultivateurs, devenus propriétaires, se mirent à l'œuvre ; ils défrichèrent les hauteurs en soutenant les terres qu'ils y trouvèrent ou qu'ils y transportèrent, par des murs en pierres sèches et par gradins de 1 mètre à 1 m. 25 environ ; ils y plantèrent des vignes et quelques arbres. Depuis lors et d'année en année les défrichements s'opérèrent presque sur tous les points.

Les collines et les monticules, défrichés et plantés, conservent presque tous, à leur sommet, quelques pins et quelques arbustes à l'usage des postes à feu pour la chasse dont les habitants sont grands amateurs.

L'Huveaune est bordée de platanes, de frênes, de hêtres, de chênes *rouves*, de peupliers blancs, de figuiers, de cerisiers et de pruniers sauvages. On remarque sur le talus, des roseaux, des violettiers, des pervenches et, malheureusement aussi, de la *coussaude*, qui tend toujours à envahir les terres cultivables.

Avant l'apparition de l'oïdium et du phylloxéra, le plus grand produit du pays était le vin ; aujourd'hui ce sont les câpriers qui sont en faveur.

Les arbres fruitiers sont, d'ailleurs, en nombre prodigieux. En première ligne, se présentent les abricotiers, puis les pêchers qui, malheureusement, ne vivent pas longtemps ; les cerisiers, les poiriers, les amandiers, enfin les pommiers et les cognassiers dans le voisinage des eaux. Les figuiers de toute variété se trouvent sur tous les points, mais ils sont atteints de chancres, surtout le *figuier d'Athènes*. Ces arbres disparaîtront si l'on persiste à ne pas les renouveler par le semis. Mais la principale récolte est celle des câpres ; on en cueille, en moyenne, 800 quintaux métriques, d'une valeur de 100,000 francs environ. Les fruits et les légumes atteignent ensemble une valeur égale.

Sur les hauteurs, on cultive les pistachiers dont le fruit a de l'analogie avec celui de Tunis. Dans beaucoup de propriétés, on trouve quelques grenadiers, des noisetiers et des noyers. Les lauriers d'Apollon sont cultivés aussi pour les besoins du ménage et pour le parement des fruits secs en caisses.

On plante, depuis quelques années, des guigniers donnant des cerises à courte queue, des abricotiers Musch-Musel, des avant-pêches, des poiriers du roi (petit-blanquet), des amirettes (Troumpe cassaïré), à cause de leur précocité.

Les jujubiers sont placés en petit nombre auprès des habitations ; il y a quelques azeroliers blancs et rouges et des sorbiers dans les lieux arides.

Au devant de presque toutes les habitations rurales on voit un *acacia farnesiana*, (Cassie), en avant une treille ou un mûrier, et, tout auprès, une mauve blanche, une verveine ligneuse, quelques tubéreuses, des œillets rouges clairs dit de Roquevaire, que l'on vend en bouquets à Marseille, au mois de juin ; de la sauge, des plans d'artichaux précoces, un rosier de Provence ; en vase des géraniums à odeur de rose, des basilics et des rosiers Bengale formant bordure.

Beaucoup d'agriculteurs sèment des noyaux et des pépins d'arbres à fruits ; ils greffent à la deuxième année par gemmes et, quelquefois, de vieux arbres par scions. Mais on plante en si grande quantité, que les pépinières de la localité ne suffisant pas, on met à contribution celles d'Aix et de Marseille, surtout pour les variétés exceptionnelles.

La qualité de froment préférée est la tuzelle ; elle est semée à la volée et enfouie à la bêche, de telle sorte qu'un tiers pourrit étant trop enfoncé, un tiers reste à la surface ou est mangé par les oiseaux ; le grain qui germe ne produit que 9 à 12 pour 1 de la quantité jetée et suivant la fécondité du sol. L'expérience démontre que si l'on semait à trou et à la main, en distançant chaque trou de 25 centimètres, la récolte serait infiniment supérieure ; l'économie seule de la semence préviendrait toute disette à l'avenir.

Il n'y a pas de terrain laissé en jachère ; la récolte du blé faite, il est occupé par les fèves, les petits-pois, les pois-chiches, les oignons blancs et rouges, les raves, les radis, les choux d'York, les choux verts ou frisés, les haricots précoces, l'ail, les salades et surtout les épinards. On sème aussi un peu de seigle, de l'avoine et de l'alpiste, des haricots de Soissons, des betteraves comestibles.

Sous les murs de soutènement des terres en pente, on plante des artichaux rouges précoces et de saison, des artichaux blancs ainsi que des câpriers ; près des murs et même dans ces murs, des vignes, de préférence des clairettes.

On commence à couper le blé le jour de la Saint-Jean d'été. On forme des gerbiers, et, vers la fin de juillet, à l'aide de chevaux ou de mulets, on dépique sur une aire battue ou pavée.

La vigne, plantée le plus ordinairement sur deux rangs, a perdu de son importance à cause de l'oïdium et du phylloxéra. Aucun des essais tentés pour combattre ce dernier n'a réussi.

Parmi les vignes qui subsistent, on remarque d'abord la panse ordinaire dont, jadis, on séchait le fruit presque entièrement. Mais la concurrence des raisins de Malaga a été fatale ; le prix de vente a dû baisser de 50 0/0 ; aussi, une grande partie de la récolte : panses, clairettes, aragnons, est portée fraîche au marché de Marseille, ce qui présente un avantage qui n'est pas à dédaigner.

Pour le vin, on cultive de préférence le morvède, l'ugni, le colombaou, le barbaroux et quelques autres.

Pour la table, le chasselas de France et de Hongrie, le verdal, l'olivette, le plan de Saint-Jean et le malingre.

Les oliviers sont encore assez nombreux, mais on ne remplace pas ceux qui meurent; la qualité préférée est la Salonenque, dont le fruit est petit ; il donne cependant une huile meilleure et plus abondante.

On n'élève, dans le pays, ni chevaux, ni mulets, ni ânes ; malgré cela, les animaux y sont assez nombreux ; tous les cultivateurs en ont un ou deux pour leur exploitation ou pour le roulage. Beaucoup d'entre eux possèdent aussi une ou deux chèvres. Il y a encore dans la commune quelques troupeaux de bêtes caprines ; quant aux troupeaux de bêtes ovines, on ne les voit que durant l'hiver ; ce sont des étrangers qui viennent les nourrir des regains des prairies.

Le principal engrais employé étant le fumier de porc, plusieurs paysans élèvent des cochons.

On élève aussi des poulets, des canards, des pigeons, des lapins ; ces derniers jouissent d'une grande faveur. Il y a peu de ruches.

La chasse est réduite à quelques oiseaux de passage de plus en plus rares ; il n'y a plus de lièvres et fort peu de perdrix.

Les animaux nuisibles, les insectes de toute sorte sont innombrables ; les pucerons attaquent les fèves, les pêchers, les pommiers ; les chenilles couvrent les pins, les pruniers, les poiriers, les choux. Les escargots et toute leur famille rongent les bourgeons de la vigne et dévastent les potagers. Les sauterelles sont petites et quoique fort nombreuses, font moins de mal. Les guêpes attaquent les poires et n'en laissent quelquefois que la peau.

Les vers se logent dans presque tous les fruits, et l'on peut hardiment assurer que la destruction des petits oiseaux qui naissaient dans le pays en est cause. Les moineaux faisaient plus de bien que de mal ; mais on leur fait aussi une guerre à mort.

Les bêtes fauves sont rares ; les renards moins que les autres ; les chasseurs en tuent de temps en temps et les mangent. On voit, mais assez rarement, des loups, des blaireaux ; les belettes, les martres sont plus nombreuses. Il y a quelques rats de terre et quelques taupes, à proximité de l'Huveaune.

Dans les jardins, il y a des courtilières, des cloportes, des fourmis, et près des habitations humides des scorpions inoffensifs ; des lézards gris ou jaunes qui attaquent les raisins. Les câpriers et les carottes souffrent beaucoup d'une grosse punaise. »

Au résumé, sur une superficie totale de 2330 hectares, il y a 659 hectares de bois, dont 650 appartiennent à la commune, et 1023 hect. complantés en vignes, câpriers, blés, oliviers par oulières ; le restant se compose de jardins et de prés sans importance, de terres improductives, de sentiers, routes et rochers.

Botanique. — Dans le territoire croissent principalement la *Tulipa clusiana* et le *Geranium tuberosum*. Dans les montagnes

sont les *Lavandula spica et vera*, l'*Ulex provincialis*, les *Genista lobelii, hispanica, scoparia, juncea, pilosa*, etc., des *Coronilles*, l'Erable commun et celui de Montpellier, l'Amélanchier, les *Phyllyrea*, les *Rhamnus*, plusieurs espèces de pins, de genévriers, de cistes, et partout le *Triticum cœspitosum* ainsi que le thym.

Biographie.

Négrel-Féraud (François-Denis-Marie), né le 18 septembre 1783, mort le 2 avril 1853.

Collaborateur de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, auteur de la *Topographie agricole du département des Bouches-du-Rhône*, et de plusieurs mémoires manuscrits ou imprimés, etc.

Négrel-Féraud (Anaclet).

A écrit une Statistique de Roquevaire (non imprimée), 1862.

Histoire. — Il nous est difficile de donner une date précise à propos des commencements de Roquevaire, mais nous pouvons avancer avec quelque hardiesse que c'est dans le courant du XIIe siècle que les maisons qui lui servirent de noyau acquirent dans la contrée une certaine importance.

Bien que les documents nous manquent, nous pensons que c'est à l'influence de Marseille et dans un but stratégique que ses premières fortifications furent élevées.

Marseille, nous ne saurions trop le répéter, a eu, à toutes les époques de son existence, des idées d'indépendance tellement soutenues, que, même dans les moments de ses grands revers (sa conquête par Jules César et sa soumission à Charles d'Anjou), elle a constamment cherché à défendre son territoire et à en fortifier les avenues. Suivant la position, elle bâtissait des forts ou élevait des vigies.

La première vigie a dû être établie sur le pic que la carte de l'Etat-Major appelle N.-D. de la Garde et que nous nommons comme les gens du pays la Gardy. Gardy est le nom intermédiaire entre guardia et garde.

Cette vigie admirablement placée à une grande hauteur dominait toute une partie de la vallée et permettait aux guêteurs de découvrir tout ce qui s'y passait.

Du sommet de la montagne où l'on retrouvera certainement un jour des débris de poteries et peut-être des monnaies antiques, la vigie fut transportée sur l'emplacement qui porta plus tard le château de Roquevaire.

Le nom lui-même de Roquevaire explique comment ce rocher, comme tant d'autres, était une vigie, une veilhe, un *veire*. Aussi ne comprenons-nous pas qu'on ait cherché si longtemps à expliquer ce mot de *varia*, par celui de *variées*, et que tout le monde ait répété que c'est la forme *variée* des rochers qui, formant la plus grande partie du territoire, attira si bien l'attention des habitants primitifs qu'elle les a engagés à préférer ce nom à tout autre.

Il s'en faut de beaucoup, par conséquent, que nous partagions cette opinion et nous classerrons cette *variété* de rochers dans la catégorie des *pierres précieuses* de Gémenos et des *perles* de Sainte-Marguerite.

Roquevaire signifie Roque *veire*, car nous retrouvons le Veire des *Châteaux-vieux*, des *Castellaria vetus* et des *Massilia vetus* dont nous avons parlé ailleurs. Il ne faut pas oublier que les notaires d'autrefois, transportant dans leur latin de *convention* des termes purement topiques, les traduisaient à leur façon, suivant leur intelligence, leur esprit ou leur savoir et les revêtaient d'une forme plus ou moins brillante, suivant leurs goûts ou leurs aptitudes. Qui se serait jamais douté, par exemple, qu'un endroit *mal sain* (maoussan en provençal) pût devenir un *mauvais sang*? *Pauletus mali sanguinis?* (Voir : *Saint-Menet*, page 190).

Pour nous et pour tous ceux qui raisonnent, *varie*, *vaire*, *vaira*, *varia* et *vayria* ne sont que des formes variées de *veire* et signifient la même chose : soit la *Roque de voir*, ce que nous appellerions maintenant : la roche de la Viste ou de Bellevue.

Ajoutons que, même aujourd'hui, les paysans provençaux limitrophes du canton, prononçent non pas *Rocavaro* ou *Rocavairo*, mais bien *Rocavère*, ce qui se rapproche assez de Roqueveïre.

Il n'y a d'ailleurs qu'à faire l'ascension de l'ancien château de Roquevaire pour être convaincu qu'on y jouit d'un grand découvert, et que de tout temps des populations intéressées à surveiller le territoire, ont dû y établir des hommes de guet chargés de *voir*, de garder et d'aviser les autres par des signaux.

Nous n'avons pas par conséquent à dire le cas que nous faisons de *Varius*, ce général romain qui aurait donné son nom au rocher *Roca Varii*. Varius est évidemment de la même famille que *Memnius* de Saint-Menet et *Penellus* de la Penne.

Nous croyons devoir insister sur l'origine marseillaise de Roquevaire, précisément parce qu'il entrait dans les vues de son gouvernement de s'entourer de vigies et de châteaux-forts et qu'il existe cent preuves de ses actes à ce sujet. On sait bien, du reste, que Marseille a disputé longtemps la possession de Roquevaire et que ne pouvant l'obtenir autrement, elle finit par l'acheter de ses deniers.

Mais si Roquevaire ne remonte pas au-delà du XI° siècle, le territoire était habité bien avant cette époque ; les populations se sont déplacées à la suite des bouleversements politiques et des travaux faits au sol, voilà tout.

D'après une tradition purement locale, dont il faut tenir compte, le premier point occupé par les aborigènes aurait été dans le quartier dit *l'Arrierraïe*, au-dessus de l'ancien chemin allant de Saint-Jean-de-Garguier à Auriol.

Pour le même motif qui partout poussa les populations à descendre vers la plaine, l'habitat fut abandonné, et le village de Saint-Estève se forma sur la rive gauche de la rivière, à 1.600 mètres environ en aval du point occupé maintenant par la ville.

Les restes de ce village se montrent au-dessus de la route, autour de l'église ruinée; mêlés à ces ruines ou à quelques pas d'elles, on retrouve des tombeaux en briques de l'époque gallo-romaine. Il est question de cette église dans plusieurs actes des archives de Saint-Victor; toutefois ces actes ne sont pas très-anciens. Mais il est à remarquer que l'édifice est nommé tantôt *Saint Etienne*, tantôt *Saint Estève*. Ainsi, le 11 novembre 1452 et le 12 août 1579, elle est appelée *Sanctus Stephanus* et *Saint-Etienne, Touron* ou *Thouron*, et le 4 février 1549, elle est désignée sous l'appellation de *Saint-Estève* ou *Peyreguer*.

Saint-Estève est-il plus ancien que Saint-Vincent situé à près de trois kilomètres de là ? Nous ne saurions le dire, mais nous pensons qu'ils ont pu être fondés simultanément par des familles parties de points différents. Les tribus même voisines pactisaient peu naguère, et l'Huveaune devait alors accentuer les délimitations de territoires et les différences d'origine.

Quoi qu'il en soit, Saint-Vincent est nommément désigné dans la charte n° 1127 du cartulaire de Saint-Victor, à la date du 15 avril 1247, sous les mots de *Ecclesia S. Vincentii*.

Parmi les documents inédits on pourrait citer un acte notarié du 7 juin 1596, par lequel Alexis Jordan, *tisseur de toile*, d'Aubagne, prend la suite du bail des revenus du prieuré de l'église de Saint-Vincent, appartenant au Chapitre de l'église Majeur de Marseille.

Cette église ne paraît pas avoir joué un grand rôle dans la contrée, car l'auteur du *Calendrier de* 1713 se contente de dire : Chapelle de Saint-Vincent, patron dn lieu (de Roquevaire) où réside un ermite ; il y a des messes de fondation ; c'est un prieuré de la cathédrale. Nous parlerons de ces ruines, page 367.

Parmi les autres agglomérations que les auteurs de la *Statistique*, Mortreuil et d'autres écrivains indiquent comme complètetement ruinées, figure celle qui portait jadis le nom de Laza. Certains même vont jusqu'à prétendre qu'on ignore son emplacement.

« Le moment où Laza fut détruit et abandonné, disent-ils, non-seulement n'a pas été indiqué dans des documents écrits, mais il n'a pas même été retenu par la tradition. On pense que cet abandon eut lieu au commencement du XIII° siècle ».

L'auteur d'une *Statistique* inédite *de Roquevaire*, M. Anaclet Négrel-Féraud, qui aurait dû en savoir un peu plus long, écrit seulement ces quelques lignes :

« Les habitants (de Saint-Vincent), n'ayant aucun moyen de se garantir des attaques d'une classe de la société qui exploitait les routes, vinrent, en 1215, s'établir à l'endroit où se trouve aujourd'hui la vieille ville. Un rocher élevé dominait leurs nouvelles habitations bâties elles-mêmes sur un monticule déjà fort haut. Ils entourèrent la plate-forme de ce rocher d'un mur, avec l'intention de s'y réfugier et de se mettre à l'abri d'un coup de main. »

Nous citons l'auteur, mais nous ne croyons pas que les choses se soient passées ainsi. Nous pensons au contraire que *Laza* et Roquevaire sont la même agglomération, et au XV° siècle même le nom de Laza existait encore, quoique un peu défiguré, ainsi qu'on le verra à propos de l'hospice et de l'église paroissiale. (Voir : *Edifices publics*.)

Laza paraît avoir eu jadis une importance bien plus grande que Saint-Estève et que Saint-Vincent, et cette importance n'a pas discontinué lorsque l'agglomération a pris le nom de Roquevaire, à la suite, pensons-nous, de l'établissement d'une vigie par les Marseillais, à l'époque de leur plus grande puissance, soit au commencement du XIII° siècle. Il suffit d'énumérer les diverses appellations de Laza, soit *villa*, soit *castrum*, pour arriver à l'église de N.-D. de la Lanse, dans le cimetière de laquelle, à la fin du XV° siècle, on tenait encore à se faire enterrer. Les renseignements qui corroborent nos suppositions sont puisés dans les archives de Saint-Victor.

1040. — Villa Laza (Charte n° 58.)

1056. — Villa que vocatur Lasa in comitatu Massilie que sita est super fluvium qui nuncupatur Vuelna...... que villa habet consortes, ex uno latere : territorium ville que dicitur Albanea : ex alia, terras de Auriol castello : de tercio montem magnum Guarnaban vocitatum. (Charte n° 1073).

1079, 4 juillet. — Lassa (Charte n° 343).

1206, 12 octobre. — Castrum quod vocatur Laza (Charte de Saint-Sauveur).

1246, 25 octobre. — Castrum quod vocatur Lasa (Charte des Accoules).

1282, 17 avril. — Lense de Sancto-Victore (Charte de Saint-Victor).

1438, 14 septembre. — Ecclesia Beatæ Mariæ de Lansa (Charte de Saint-Victor).

1550, 5 février. — La Lanze (Charte de Saint-Victor).

« L'église de Laza, dit Mortreuil, fut confirmée à l'évêque de Marseille par la bulle d'Anastase, du 30 décembre 1153 (archiv. de l'Evêché) et cédée au prévôt et au Chapitre de la Major, par la transaction du 25 mai 1163; mais, lors de la sentence arbitrale prononcée par l'évêque de Marseille, le 13 mars 1164 (arch. de la Major) sur les différends existants entre le Chapitre et les religieuses de Saint-Sauveur, celles-ci furent maintenues en la possesion de Laza, possession qui leur fut confirmée, mais pour la moitié seulement, par la bulle d'Honorius III, du 12 octobre 1216 (arch. de Saint-Sauveur). »

Il est bon de s'arrêter à la simultanéité des dates : en 1206, Laza est désigné comme *castrum* ; en 1212, sans perdre son nom, il est appelé *castrum Roche varie* (charte de Saint-Victor n° 930). Cela ne nous autorise-t-il pas à croire que durant quelques années l'agglomération portait en même temps les deux noms, mais que ce dernier a prévalu définitivement à raison de l'influence marseillaise et de l'établissement de la vigie?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1228, la commune de Marseille acheta la seigneurie à Raymond de Baux. Marseille jouissait alors de la plénitude de sa puissance et l'on dut voir dans ce désir de devenir maitresse de Roquevaire le besoin de s'en servir comme château-fort en même temps que de vigie.

Mais dès l'avénement au pouvoir de Charles d'Anjou les choses changèrent de face pour Marseille. Le comte sut faire valoir ses droits par tous les moyens et il dut rentrer en possession de ce qui lui appartenait à Roquevaire même.

Nous empruntons à Mortreuil les documents relatifs à cette époque la plus tourmentée de l'histoire provençale où l'on voit les châteaux conquis, donnés, vendus ou confisqués avec une facilité et une succession d'actes qui déroutent complétement le compilateur.

« Le territoire de Roquevaire, dit-il, dépendait de la viguerie d'Aix ; la seigneurie appartenait anciennement moitié au comte de Provence et moitié à la famille Audibert de Roquevaire (*Audebertus de Rocavaira et Hugo de Auriolo fratres*, 15 avril 1247) qui possédait le moulin du lieu (*Molendinum Audeberti de Roquevaria*, 28 août 1318, (arch. de Saint-Victor). Cette dernière partie obvint à Bertrand de Marseille qui la possédait en l'an 1363, et ensuite à Bernard de Flamenchi, professeur en droit civil, en 1365. Celui-ci en fit vente à Bernard de Saint-Etienne, sacristain de Rhodez, pour le compte du pape Urbain V qui en fit donation à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille ; la reine Jeanne abandonna également sa part de seigneurie à cette abbaye, qui réunit dans sa main la juridiction temporelle de Roquevaire. Les revenus de ce fief étaient spécialement affectés à entretenir un certain nombre de moines au collége de droit de Montpellier. »

Les pièces officielles conservées aux Archives départementales ne fournissent pas des renseignements absolument identiques à ceux de Mortreuil. Nous les analysons brièvement.

1261. — Au mois de mars 1261, jour de la fête de Saint-Benoît, Charles d'Anjou promet à Bertrand de Baux de lui restituer la place de Roquevaire après la guerre contre les Marseillais et de lui donner toutes les terres ayant appartenu à Hugues de Baux, son fils, et qui lui revenaient par la succession de sa mère. « Promitimus vobis predicto Bertrando de Baucio presenti et stipulanti dictum castrum de Rocavaria vobis et heredibus vestris natis ex nobili Alipdi uxore vestra, restituere in integrum, finita guerra quam cum predictis Massiliensibus habemus. » (Dr Barthélemy.)

1286. — Donation par Hugues de Baux à Bertrand de Baux des seigneuries et terres de Gardanne, *Roquevaire*, Gémenos et autres places.

1357. — Tradition par le grand sénéchal au comte d'Armagnac de la possession réelle des seigneuries de Brignoles, Saint-Maximin, Lorgues, Bouc, *Roquevaire* et Gardanne, et prise de possession desdites places par ledit comte d'Armagnac.

31 janvier 1365. — Vente faite par Guillaume de Marseille au monastère de Saint-Benoît, établi à Montpellier, par le pape Urbain, de la terre et seigneurie de Roquevaire, avec tous leurs droits seigneuriaux, au prix de 4,500 florins d'or.

1365. — Cession des droits et propriétés qui appartiennent à Pierre Guillaume, moine de l'ordre des Prêcheurs de Marseille, dans les châteaux et territoires de Roquevaire et de Gémenos, comme co-seigneur que son père (?), ses frères et ses neveux y possédaient. Il les cède au monastère Saint-Victor.

1365. — L'abbaye de Saint-Victor est mise en possession des droits que possédait Raymond de Baux, comte d'Avelin, sur les châteaux d'Auriol, de la Cadière, de Ceyreste et de La Ciotat, pour le prix de

6,000 florins d'or et des droits sur Roquevaire.

31 mars 1365. — Prise de possession par le monastère de Saint-Victor de Marseille.

26 juin 1365. — La reine Jeanne confirme la vente du lieu de Roquevaire en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. (Approbatio venditionis Rocavarie facte domino Raymondo Bernardi de Flamenco).

1366. — Prise de possession par l'abbaye de Saint-Victor des terres et seigneuries de Ceyreste, etc., et de la portion de la terre de Roquevaire appartenant à Raymond Bernard, ainsi que des régales, du *merum et mixtum imperium* et du droit de pâturage de la terre de Roquevaire.

Comme la plus grande partie des localités possédées à cette époque par le puissant monastère, Roquevaire s'agrandit. En l'année 1383 eut lieu la consécration de l'église disparue depuis, sauf le clocher qui, de nos jours encore, porte l'horloge municipale.

Mais, cette même année 1383, les habitants, malgré les ordres de l'abbé, ayant embrassé le parti de Charles de Duras, et n'ayant pas voulu reconnaître Louis d'Anjou, héritier du trône de la reine Jeanne, les Marseillais qui tenaient, au contraire, la campagne en sa faveur, résolurent de venir mettre le siége devant le château de Roquevaire qu'ils emportèrent de vive force et y mirent garnison.

Ce fut un rude coup pour la localité, car, d'après le registre de l'affouagement de 1540, en cette même année, on ne compta que 75 maisons à Roquevaire. Mais il faut croire que la population revint bien vite reprendre possession des lieux abandonnés, si nous nous en rapportons à la pièce suivante (que nous a communiquée M. le Dr Barthélemy).

Le 2 mars 1545, le conseil général et caps d'ostal du lieu de Roquevaire s'assemblent « à pouvoir convenir avec Anthoni Botier, masson habitant de Auriol, et luy donner à prix-fait le fabrique et facture de l'église parochiale dudict lieu....... *au propre lieu où est la ditte église fondée soubs le tittre de Nostre-Dame de la Lanse*..... et la réédiffier de l'aulteur necessayre despuys la chapelle de St Anthoyne jusques au bout d'a bas...» Le prix convenu fut de 475 florins, dont 100 furent payés par Simon Agarin, chanoine-sacristain de la Major de Marseille, prieur de Roquevaire.

Les efforts de la population ne s'arrêtèrent pas là, car elle construisit sur l'Huveaune le pont qui a été refait dans ces dernières années.

Les documents nous font défaut pour suivre la liaison des faits. Nous savons seulement que, en l'année 1552, le prieur Antoine de Bourbon, se disant seigneur de Roquevaire, céda ses droits au cardinal de Trieullet, archevêque d'Alby, lequel, en l'année 1563, les vendit à Sébastien de Cabre. Cette vente ayant été révoquée, il en fut fait une seconde, le 19 août 1581, à Louis de Cabre, fils du précédent. Mais celle-ci fut encore cassée par arrêt du Conseil d'Etat du 19 octobre 1582, et le monastère de Saint-Victor fut réintégré en possession. (Mortreuil).

Moins de onze ans après, le château de Roquevaire était ruiné. Voici comment Négrel-Féraud raconte l'évènement :

« Le sieur de Cabre faisait partie du corps d'armée du duc d'Epernon. Jaloux de quelques droits féodaux que s'arrogeait, à tort ou à raison, le sieur de Flotte qui tenait pour la Ligue, il détermina son général à détruire à coups de canon les fortifications qui protégeaient les habitants. Lui-même, pour faire disparaître des titres favorables à son antagoniste, s'empara de la Maison Commune et détruisit les archives. Peu de papiers purent être sauvés. »

L'affaire est racontée en bloc, mais voici des détails.

Nous devons à l'obligeance de M. le Dr Barthélemy, le récit du siége et de la prise du château de Roquevaire, qu'il a copié dans les manuscrits de Peyresc, déposés à la bibliothèque de Carpentras. Ce récit fait naïvement, le 5 juillet 1610, par le sieur Jean Olivier, âgé alors de 48 ans, et acteur dans ce drame militaire, dépeint bien les mœurs de l'époque et donne une triste idée de la manière dont les chefs de parti tenaient leur parole :

« Le 9 d'apvril 1593, raconte Jean Olivier, monsieur d'Esparon avec son armée ayant dessein de surprendre la ville de Marseille vint assiéger le chasteau de Roquevayre auquel tous les habitants du lieu ou la plus part de tous estoient reffugiés. Ledit chasteau estoit pour lors commandé par le capitaine Bourdon de Pourrières, lieutenant de la compagnie du sieur de La Manon et commandant pour monsieur le comte de Carcès, n'ayant avec luy que quatre ou cinq soldats de sa compagnie, le surplus estoient tous habitants de cette ville au nombre de quatre-vingts commandés par Bertrand Long.

« Toute l'infanterie venant d'Auriol, le long de la montagne qu'on appelle La Coste, tambour battoit, enseigne desployée, où il y avoit quatre mille hommes. A leur arrivée la trompette de la compagnie du sieur de Chastillon vint sommer ceux du chasteau pour se rendre, leur portant lettre du sieur de Chastillon contenant que s'ils se vouloient rendre, ils auroient la vie et tous leurs meubles sauves sans que nul prinst mal, que on mettroit en garnison dans le

chasteau tels des gens dudit sieur de Pernes qu'ils nommeront. Il leur fust respondu que ils tenoient la place sous l'authorité du sieur comte de Carces, et qu'ils ne se vouloient rendre aux héretiques. Le lendemain 10, veille des Rameaux, tous les régiments de l'armée deslogèrent excepté ung qui blousa le chasteau, et tout le reste de l'armée s'en alla en la ville de Marseille pour y mettre le petard, et demeurerent le samedi et le dimanche à l'entour du terroir de la ditte ville. Le lundi matin onziesme du dit moys mirent le petard a la porte d'Aix et ayant manqué, l'armée revinst le lundi et le mardi à l'entour du dit chasteau de Roquevaire et ayant laissé sept piesses de canon au chasteau d'Auriol, à son retour de Marseille, les fit amener au devant du chasteau dudit Roquevaire et y arrivèrent le jour du Jeudi Sainct quinziesme dudit moys d'apvril environ vespres. Ledit jour et sur l'entrée de la nuit arriva le capitaine Bourdeleuil, lieutenant du capitaine Laplanche des troupes du sieur comte de Carces arriva au secours de la ditte place avec quarante arquebusiers lesquels ne peurent entrer, d'autant que les habitants lui refuserent l'entrée et durant la nuict luy firent descendre contre le rocher un sac de pain, et lendemain avant jour le secours s'en retorna et auparavant Carrelhalle d'Aix s'y étoit présenté pour savoir si les dits habitans n'esperoient le secours et lui feust respondu qu'ils n'en avaient besoin.

« Le soir du Jeudi Sainct deux piesses furent braquées à tirer et canarder et du second coup Claude Gamerre, caporal de l'escoade dudit capitaine Baudeleuil, feust tué de l'esclat du canon et ne tirèrent que sept coups. Le vendredi sainct Jehan Martin, le sacristain de Saint-Victor, comme viguier général de M. l'abbé seigneur de Roquevaire vint dans le chasteau prier les habitants de ce chasteau de se rendre et qu'il portoit la quarte blanche pour M. d'Espernon pour prendre telle composition qu'ils adviseroient, sur quoy lui feust respondu qu'ils ne le feroient point audit sieur d'Espernon pour estre ung traistre. Leur fust offert par Rostaing, François Martin et le dit sacristain que les dits habitans donnassent pour hostage deux des plus apparents, ce qui feust reffusé.

« Le Samedi Sainct arrivèrent encore cinq piesses qui feurent braquées savoir : trois canons au Colet de Nègre et deux à la piese de M. le capitaine Flotte, proche du Marmousin et l'autre contre la bastide de Gilles Long. Estant les batteries prestes, M. de Marseille vint prier lesdits habitans de se rendre à M. de Pernes et que il feroit qu'ils auroient la vie et bagues sauves et telle garnison qu'ils voudroient, ce qui feust refusé.

« Le jour de Pasques n'eust aulcun acte d'hostilité, estant ledit sieur allé faire ses pasques à Aubaigne.

« Le lundi, second jour et feste et 19 dudit moys d'Apvril, le canon tira jusques au mardi matin, environ dix heures, six cents coups de canon, feust avec cinq pas de breches et donnèrent l'alarme d'aller à l'assaut, mais ne pouvoient à cause que le terreplein au dernier des murailles estoit en son entier. Le lundi au soir après la minuit sortit un M. Jacques Maurin, caporal, avec onze ou quinze soldats lequel se sauva en la ville de Marseille et mit l'effroy dans ce chasteau. Le mardi matin durant l'effroy, feust résolu et délibéré de se sauver tous et en suite de ladite délibération il s'en sauva dix ou douze par la porte fausse ; sur quoy ayant donné l'alarme de l'armée, il fallust que le reste se retirast dans le chasteau par le même portallet.

« Le mardi à dix heures, le sieur de Pernes contrefaisant estre monsieur le duc d'Epernon, fist la composition avec ceux qui restoient dans le chasteau et *leur donna et promit à tous la vie*, et en suite de ce tous les assiégés descendirent par un quartier appelé la Queue et en mesme temps les gens du dit sieur de Pernes entrèrent par le quartier Sainte-Catherine dans le chasteau. A mesure qu'ils sortaient, M. de Pernes les fit attacher de deux en deux et amener dans l'esglise, proche du dit chasteau, ou estant arrivés, ils trouverent deux prebstres pour les confesser, et après, il prit deux des dits habitants, scavoir Anthoine Tavernier et François Ravel pour pendre tous ses compagnons, ce qu'ils firent jusques au nombre de trente ou trente-cinq dans deux heures à ung amourier qu'estoit au cimetière, lequel s'ouvrist par la moitié, en ayant encore qui n'estaient entiers morts ; mesmes ung que la corde a rompu, lequel bien qu'il feust encore en vie néammoins le dit sieur de Pernes fit pendre de nouveau. Et y ayant un aultre amourier à ung yère de M. Anthony, au-dessus de l'esglise, le dit sieur de Pernes en fist encore pendre sept, ou estoient tous les chefs, scavoir le dit capitaine Bourdeil, Bertrand Long, le consul Claude Negreau et le baille Anthony Long.

« Et après le dit sieur d'Esparon vint dans l'esglise où le seigneur feust prié par M. de Pernes de pardonner aux autres et d'aller disner. Les habitants qui restoient crièrent miséricorde et les fit faire tous prisonniers et mesme à vente. Joseph Olivier (c'est celui qui a dicté tout ceci), se cacha sous l'autel de Notre-Dame, où M. de Pernes estoit appuyé, car il l'a demandé plusieurs fois pour le faire pendre. Après, il fit saccager le village et mist le feu dans la forteresse et de là il vint pour le siége à Aix. »

On n'aura pas oublié sans doute que les auteurs de ces pendaisons, après parole donnée de laisser la vie aux vaincus, tenaient la campagne pour Henri IV et criaient Vive le Roi.

Il ne reste plus rien aujourd'hui du château qu'un pan de mur insignifiant, sa démolition ayant été opérée en 1616. Deux notes émanant d'une *boutique* de notaire sont ainsi conçues :

« En septembre 1616, on paie 26 livres 8 sous aux hommes envoyés à Roquevaire pour aider à démolir le château vieux, suivant les lettres du premier Président et M. de Flotte, 11 hommes pour 4 jours à raison de 12 sous.

« Le 17 octobre Jehan de Motet, consul à Aubagne, va à Roquevaire conduire onze hommes pour les faire travailler à la démolition du château. »

Le nom de Flotte cité plus haut figure plus d'une fois dans les archives de la commune. Cette famille croyait avoir quelques droits à prendre le titre de seigneur de Roquevaire, mais ce titre était contesté par la Commune. Ainsi, dans une enquête faite à propos d'un banc qui était placé dans le chœur de l'église, les consuls ne manquèrent pas de protester contre les prétentions de cette famille et ils déclarèrent que les sieurs de Flotte n'avaient aucun droit de juridiction ou seigneurial et que l'abbé de Saint-Victor était seigneur temporel.

Insensiblement, et de proche en proche, les maisons nouvelles se construisirent sur la pente inférieure de la montagne et atteignirent les bords de la rivière. La nouvelle ville prit son aspect définitif lorsque l'église commencée, dès 1715, fut terminée à peu près et consacrée en 1739.

Armoiries. — *D'or, à une montagne de gueules, surmontée d'une étoile du même.*

Ces armes peuvent êtres considérées comme parlantes : Le rocher en pain de sucre, est la *roque*, et l'étoile qui surmonte la montagne est placée là en souvenir du quartier de l'Etoile.

Nous pensons qu'elles ont été composées en exécution de l'édit de 1697.

Il nous est donc difficile de comprendre pourquoi la municipalité qui siégeait vers 1860 a fait sculpter sur le fronton de l'Hotel-de-Ville non pas les armes de Roquevaire, mais bien celles de Roquefort.

Commerce et industrie. — Les habitants de Roquevaire s'occupent depuis longtemps de la culture de la vigne, des câpriers et des arbres fruitiers, et les produits qu'ils en retirent ont une importance commerciale assez considérable.

Les *panses* s'expédiaient naguère par milliers de caisses, et sur certains points étaient vendues comme raisins de malaga ; mais l'oïdium et le phylloxéra ont porté une telle atteinte à cette production qu'on ne saurait plus en parler. En revanche, la production et l'expédition des figues et surtout des câpres continuent à être florissantes.

L'élevage des porcs jouit d'une grande faveur, mais la fabrication des saucissons après avoir acquis un développement sérieux a tout à fait perdu son importance.

Les usines et les fabriques de diverses natures sont nombreuses ; quelques-unes sont considérables ; en voici l'énumération :

3 Moulins à farine, à eau et à vapeur.
4 Moulins à huile.
1 Moulin à tan.
3 Fabriques de porcelaine opaque et de fayence.
1 Fabrique de savon.
1 Fabrique d'huile de graines.
1 Fabrique de papier.
3 Scierie de bois.
1 Fabrique de toile à voile.
7 Tonnelleries.
14 Moulins de trituration du plâtre.
2 Briqueteries.
4 Fabrique de ciment.
1 Tannerie.
2 Fabriques de machines et mécaniques.
1 Moulin de ressence.
1 Fabrique d'huile de graines et tourteaux.
4 Carrières de plâtre.

Boulevards, cours, places, rues promenades. — « Roquevaire, lit-on dans une relation de touriste, possède une grande place où s'élèvent des arbres séculaires d'un effet imposant. A l'extrémité de cette place se trouve un délicieux jardin public, où l'on arrive par un pont jeté sur l'Huveaune, d'une légèreté incomparable, qui tremble sous les pas. Ce jardin est un *buen retiro* gracieux, aux proportions modestes, dont la solitude n'est troublée que par le murmure de l'Huveaune. Les eaux peu abondantes du ruisseau, à cet endroit, ne protestent pas trop haut contre la légende qui veut que l'Huveaune soit faite des pleurs de sainte Magdeleine. »

Cette place qui mesure 165 m. de longueur sur 45 m. de largeur, porte le nom de Cours Négrel-Féraud. C'est en effet sous l'administration du maire Négrel-Féraud, et en 1822, que la Commune fit rectifier le cours de l'Huveaune et planter les platanes et les peupliers qui l'ombragent.

C'est sur ce cours que se tiennent les foires.

Edifices publics. — *Hôtel de ville.* — Construit à une époque qui nous est incon-

nue, il a été remis à neuf vers 1864. Il est situé sur une petite place, au bas de la vieille-ville et se compose d'un corps de logis à deux étages sur rez de chaussée et à trois fenêtres de façade. Il est surmonté d'un fronton où sont sculptées les armes de *Roquefort* au lieu des armoiries de Roquevaire.

Eglise paroissiale. — Nous avons eu l'occasion de dire, dans le paragraphe consacré à l'histoire, que l'église primitive de Roquevaire fut celle qui faisait partie de l'agglomération connue sous le nom de Laza, qui devint plus tard *Lansa* et *Lanse.*

Parmi les documents recueillis par M. le Dr Barthélemy (d'Aubagne), il s'en trouve qui ne laissent pas le moindre doute à cet égard. Contentons nous de les analyser.

1334. 21 février. — Pons Razeire est investi par l'évêque de Marseille de la cure ou vicairie perpétuelle de Roquevaire (Vicariam perpetuam de Ruppevaria.)

Le 3 décembre 1408, Anthoine Monier, prêtre de Marseille, présente à Antoine Boyer, vicaire de l'église paroissiale de Roquevaire (Ruppevaria), des lettres patentes du Révérend Père Paul (de Sade), évêque de Marseille, le nommant chapelain de la chapelle Saint-Anthoine, fondée autrefois par Anthoine Grimaud de Roquevaire, en remplacement de Pons de Novis, décédé.

1452. — Par son testament en date du 26 février 1452, noble Guillaume Flote, fils de noble Hugues Flote et de noble Alacie, choisit sa sépulture dans le vénérable cimetière de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Lansa de Roquevaire et dans la tombe ou monument où ses parents et ancêtres sont ensevelis et crée un hôpital dans ledit château de Roquevaire. (Statuo, ordino, atque fundo nunc et in perpetuum unum hospitale in dicto castro de Rupevaria et in quodam meo hospicio quod olim fuit Johannis Ruffi et infra eumdem castrum situato). En outre de cette auberge il donne un lit avec ses accessoires, un pré et une pièce de terre de deux émines, et veut enfin que le conseil de ville ou son député reçoive les censes qu'il a à Cassis et à Roquefort et que cet argent soit consacré à donner et distribuer des vêtements aux pauvres, le jour de la fête de Saint-Michel.

1485. — Jacques Gautier de Roquevaire veut se faire enterrer dans le cimetière de Notre-Dame de Lanse, près de la porte de l'église : il donne par testament un florin pour aider à la clôture du cimetière.

Roquevaire a toujours dépendu de l'évêché de Marseille, mais nous ignorons à quelle époque le nom de *Notre-Dame*, titre de l'ancienne église s'est changé en celui de Saint-Vincent. C'était une prébende du sacristain de la Major.

L'église actuelle n'est pas fort ancienne, elle a été construite dès 1715, non pas sur les plans de celle de Saint-Ferréol, démolie pendant la période révolutionnaire, et qui ne fut édifiée qu'après 1722, mais bien d'après des plans qui ont pu être utilisés pour les deux édifices. Une plaque de marbre placée au-dessus de la porte de la nef latérale droite rappelle que cette *basilique* fut consacrée par Mgr de Belsunce, le 15 novembre 1739, Etienne Camoin, étant curé.

L'édifice consiste en trois nefs du style pseudo-Renaissance. Il est très vaste, puisqu'il a 50 mètres de longueur, 22 mètres de largeur et 20 mètres de hauteur sous voûte et exige dès lors un entretien qui dépasse les ressources de la commune. La façade est en plein midi. La tour quadrangulaire du clocher occupe le flanc droit de l'abside.

Cimetière. — Anciennement situé auprès de Notre-Dame de Lansa, le cimetière fut transporté dans les terrains contigus à la nouvelle église ; mais en 1852, ce dernier fut abandonné au profit du nouveau établi à l'extrémité orientale de la ville, dans la propriéte du sieur Joseph Deydier, au pied du rocher et sur la rive gauche de la rivière.

Chapelle des Pénitents blancs. — Sur la route nationale près de l'église paroissiale. Elle a été construite en 1835.

Chapelle de la Congrégation des Femmes. — Construite vers 1847, à côté de la chapelle des Pénitents.

Chapelle de la Congrégation des filles. — Terminé en 1876, cet édifice est d'un joli modèle de style ogival.

Il est à quelques pas de l'Eglise, sur l'alignement de l'Etablissement des Frères.

Etablissement des Frères. — Edifice appartenant à la Fabrique et construit par M. Isnard, curé d'Aubagne.

Hospice. — Il était naguère situé au centre de la ville ; lorsque la grand'route d'Aubagne eut été rectifiée, la Commune fit élever, en 1835, le nouveau local qui se compose d'un bâtiment de six fenêtres de façade et de trois étages, avec les constructions accessoires, jardins, etc.

On y compte 13 lits. Ses revenus en 1878 ont été de 3,739 fr. 20 c.

Caserne de gendarmerie, — Placée entre l'Abattoir et le cours Négrel-Féraud, sur le bord de la route nationale et sur la rive droite de la rivière. Elle a été construite en 1855. La prison fait partie de cet édifice.

Abattoir. — Construit en 1816, à l'extrémité de la ville sur la route nationale, du côté d'Auriol, en remplacement de l'ancien qui avait été *écrasé* par un éboulement de

rochers, en même temps que la chapelle de Saint-Roch, du 11 au 12 février 1816.

Pensionnat des religieuses de Saint-Joseph. — Cet établissement où l'on voit une allée de platanes magnifiques, est situé sur la route nationale, à 800 mètres de la ville. C'était autrefois la demeure des de Cabre, seigneurs de Roquevaire, et a porté le nom de *Repos*.

VILLAGES ET HAMEAUX COMPRIS DANS LE TERRITOIRE

L'Etoile. — Un document que nous avons sous les yeux constate que, en l'année 1637, il y avait sur la route une auberge dite *Logis de l'Etoile*, laquelle avait été construite bien auparavant, *proche les moulins à papier*.

En 1713, nous apprend l'auteur du *Calendrier*, il y avait une chapelle domestique où il était permis de dire la messe publiquement.

Telles sont les pièces les plus anciennes qui parlent de l'Etoile ou point de vue de l'habitation. Quant au *pont*, plus connu que l'ancien logis, qui relie la route départementale n° 3 d'Aubagne à la route nationale n° 96, il a été reconstruit en 1849.

Le village de l'Etoile, situé à 4,600 mètres au N. E., d'Aubagne et à 3,100 mètres au S. O., de Roquevaire, se compose de 60 maisons (renfermant 81 ménages et 315 habitants) construites des deux côtés de la route nationale. Le pont sert de limite aux deux cantons et aux deux communes d'Aubagne et de Roquevaire, de telle façon que, au point de vue administratif, l'agglomération est coupée en deux ; mais la plus grande partie du village appartient à Roquevaire.

L'église dont la pose de la première pierre eut lieu le 1er juin 1868, a été érigée en succursale, par décret du mois de novembre 1873. Elle se compose d'une seule nef assez spacieuse. La façade, du style roman, se montre sur l'alignement de la grand'route ; elle fait face au N. O.

Il y a dans le village plusieurs fabriques dont la nature est comprise dans la nomenclature des industries de Roquevaire.

Nous ne croyons pas qu'il y ait le moindre rapprochement à établir entre le pont de l'Etoile et la montagne de l'Etoile. Le nom de celle-ci, avons-nous dit ailleurs, a pour origine le mot de *Esteou*, rocher, tandis que le village doit son origine à l'auberge qui avait une étoile pour enseigne.

Saint-Vincent. — Les ruines de la chapelle qui portait ce nom se trouvent à 300 mètres environ en amont de Roquevaire, entre la rivière et le béal qui longe lui-même la route nationale, à quelques mètres au-dessus du chemin de fer, à l'endroit où il franchit l'Huveaune. La chapelle elle-même qui a 20 m. environ de long, sur 5 m. de large, est entière intérieurement, mais la toiture a disparu : la terre sur laquelle poussent des arbres vigoureux recouvre la voûte entière. A l'intérieur, l'édifice, du style roman pur, est soutenu par trois arcs doubleaux d'une construction solide. La porte surmontée d'un œil-de-bœuf a été refaite à une époque relativement récente.

Sur le flanc droit de l'édifice existe une enceinte où se montrent diverses murailles et des restants de voûtes de bonne construction.

Saint-Vincent a dû être élevé sur les ruines d'un temple, ou c'est un temple lui-même transformé. Au-devant de l'édifice, on aperçoit de belles pierres de taille ouvragées, des débris de colonnes et de briques romaines à rebords qui ont été retirées de l'enclos dont nous venons de parler.

Peut-on dire qu'il y avait une agglomération de maisons ? Nous ne savons. La grande minoterie, dite de Saint-Vincent, a peut-être été construite avec les pierres de ces maisons.

Lascours. — C'est un village composé de 66 maisons, renfermant 68 ménages et 400 habitants, situé à 3,000 mètres au N. O. de Roquevaire.

On croit que les premières maisons de Lascours furent bâties dès le XIIIe siècle, mais les documents écrits manquent. Mortreuil a pu seulement relever qu'en 1550 l'agglomération se nommait *Las Courts*, et qu'elle se trouvait en 1741 dans la plaine de *Lascours*. Le nom ne s'est guère modifié, ainsi qu'on le voit, mais s'il s'écrit Lascours, il est prononcé généralement *Lescou*.

L'église du lieu, d'après l'auteur du *Calendrier de* 1713, n'était autrefois qu'une chapelle fondée par Jean Négrel, clerc tonsuré, par acte du 4 novembre 1670, sous le titre de *N.-D.-de Pitié*. Le sacristain de la cathédrale de Marseille entretenait le prêtre qui la desservait.

Il est probable que depuis longtemps le hameau formait, comme aujourd'hui, une agglomération d'habitations diverses étagées dans un certain ordre et séparées par des chemins assez étroits.

L'ancienne chapelle fut érigée en succursale, le 26 septembre 1845, et placée sous le titre de Saint-Jean l'Evangéliste.

L'église actuelle a été construite en 1875, sur les plans de M. l'abbé Pougnet et bénite le 18 janvier 1876, par Mgr Place. C'est un édifice roman, de 21 m. de long, sur 8 m. 40 de large, d'une nef unique soutenue par 16 colonnes légères et gracieuses, formant en quelque sorte trois nefs dont les ouvertures sont décorées de vitraux colo-

riés. Le clocher carré domine le village; l'ancien clocher également carré l'avoisine. Dans l'intérieur de l'église on remarque un beau tableau représentant *une descente de croix*. Il se trouvait dans l'ancienne église de N.-D. de Pitié, où il occupait la place d'honneur.

Le territoire de la paroisse de Lascours, est très-étendu ; c'est là que se trouve la grotte dont nous avons dit un mot, page 358, et qui mérite d'être décrite plus longuement.

Située dans la partie supérieure septentrionale du vallon de la *Culasse* qui s'ouvre et s'élargit du côté de Roquevaire, au-dessus d'une source assez considérable qui s'échappe d'une crevasse de rochers, la grotte en question était connue sous le nom de *Baumo dei Rato-Pennado* (Baume des Chauves-Souris). Les propriétaires y allaient de temps à autre ramasser la fiente de ces chéiroptères qui y vivaient en bandes tellement considérables qu'elles en remplissaient littéralement les profondeurs.

Considérée dans son ensemble, elle forme une sorte d'abîme où l'on peut trouver trois étages non superposés, d'une hauteur totale de 54 mètres. L'étage inférieur, le plus étendu, a 90 m. de long sur 32 mètres de large.

Toutes les parois du rocher sont tapissées de stalactites d'une dureté variable, et des anfractuosités nombreuses s'aperçoivent dans tous les sens.

C'est le 26 février 1879 que quatre squelettes ont été découverts par le nommé Etienne Negrel, dans une de ces anfractuosités, placée au 2me étage, à gauche de l'entrée. Les ossements ayant dû appartenir à quatre individus (un vieillard, deux adultes et un enfant) étaient enfouis dans le sable, mêlés avec des débris de poterie très-grossière, et tellement semblables à ceux que nous avons recueillis dans la grotte de *Saint-Clair de Gémenos*, que nous n'hésitons pas à donner le même âge et la même origine aux uns et aux autres, soit de 2.500 à 3.000 ans d'existence.

N'oublions pas de mentionner que, au-dessus de la grotte, il existe des restes d'habitations. Or, si l'on veut rapprocher les probabilités qui viennent à l'esprit, lorsqu'on voit la similitude de tous les *habitats* ou demeures des aborigènes, gaulois, celtes ou liguriens, découverts jusqu'à ce jour, on sera porté à croire que ce quartier de Roquevaire a été habité dès la plus haute antiquité par ce que nous appelons des peuples barbares ou sauvages.

Aujourd'hui, grâces aux travaux exécutés par les sieurs Etienne Négrel et Jean-Joseph Négrel, propriétaires de la grotte, on peut descendre facilement dans la Baume que les chauves-souris abandonnnent avec regret et la visiter dans tous les sens sans le moindre danger.

Au S. O. du village de Lascours, dans la propriété de M. Henri Dejean, quartier du vallon de Gaudissard, il existe une source d'eau minérale peu connue, mais qui mériterait d'être utilisée, car elle est plus riche en principes minéraux que l'eau des Camoins. En effet elle est sulfureuse iodo-bromurée et ses éléments dépassent 2 p. 0/0. Elle peut donc être classée dans le même rang que les eaux de Digne et de Gréoulx.

En voici du reste l'analyse faite, le 20 août 1874, par M. le docteur-pharmacien Jacquème : (1 litre d'eau).

Acide sulfhydrique libre....	0.014
Sulfure de calcium.........	0.043
Sulfate de chaux...........	0.407
Bicarbonate de chaux......	0.108
Bicarbonate de magnésie....	0.125
Chlorure de magnésium.... .	0.112
Chlorure de sodium........	0.172
Sulfate de soude...........	0.694
Barégine..................	0.270
Iodures et bromures.......	0.062
Eau	997.993

On peut aller d'Aubagne à Gaudissard et à Lascours sans passer par Roquevaire, en suivant les chemins vicinaux n° 16 (d'Aubagne) et 4 bis (de Roquevaire).

(Divers renseignements nous ont été fournis par M. Paul Maurin, Secrétaire de la Mairie de Roquevaire, M. Lan, auteur de plusieurs plans de Marseille, M. le docteur Barthélemy d'Aubagne, M. Féraud, curé de Lascours et M. Dejean, propriétaire, au vallon de Gaudissard).

COMMUNE D'AURIOL

Villa de Auriolo (984).

Castrum Auriolis (1023).

Castellum et villa Auriol (1044).

Aureol (1045).



Castrum Auriol (1035-1053).

Castrum Auriolum (1071).

Oriol (1675).

Auriol (Orthographe moderne).

Oouruou (Idiôme provençal).

Situation géographique. — La ville d'Auriol est située sous le 43° 22' 22" de latitude et le 3° 17' 34" de longitude orientale au N.-E. de Marseille et au N.-N.-E. de Roquevaire, son chef-lieu de canton.

Distances : Marseille, 28,330 mètres. — Roquevaire, 3,700 m. — Aubagne, 10,830 m. — Saint-Zacharie, 6,423 m.

La station du chemin de fer (d'Aubagne à Valdonne) dite d'Auriol, est distante de la ville de 1.800 mètres.— D'après l'*Indicateur des Chemins de fer* elle se trouve à 27 kil. de Marseille, à 2 kil. de Roquevaire, à 7 kil. de Valdonne.

Périmètre et divisions de la commune. — Le territoire d'Auriol est borné au N. par les communes de Belcodène, de Peynier et de Trets ; à l'E., par Saint-Zacharie et le Plan-d'Aups (Var) ; au S., par Gémenos, et à l'O., par Roquevaire, Peypin et Gréasque.

Sa superficie totale est de 5.730 hectares 29 ares, 16 centiares ; sa forme se rapproche de celle d'un triangle et son contour est approximativement de 35 kilomètres.

Sa plus grande longueur du N.-O. au S.-E. est de 13 kilomètres ; sa plus grande largeur du N. au S. est de 10 kilomètres.

Dénombrement de la Population

Population à diverses époques.

1700	5000 habitants.
1730	2700 »
1790	4000 »
1806	3800 »
1822	4963 »
1836	5320 »
1851	5323 »
1856	5107 »
1861	5047 »
1866	5152 »
1872	4804 »
1876	4692 »

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1869	132	119	39
1870	119	106	31
1871	126	122	22
1872	116	90	49
1873	134	138	38
1874	128	124	37
1875	135	109	35
1876	121	99	28
1877	118	81	37
1878	100	104	20

Détails du recensement de 1872.

Sexe masculin.	garçons.	1359	2524	4804
	mariés.	998		
	veufs...	167		
Sexe féminin..	filles...	1112	2280	
	mariées.	985		
	veuves..	183		
Nationalités..	français........	4621	4804	
	étrangers.......	183		
Population...	agglomérée....	2452	4804	
	éparse.........	2352		

Quartiers.	Maisons	Ménages.	Habitants
Auriol, ville.......	546	736	2452
Bouilladisse (la), village............	73	110	425
Bourine (la), village.	59	91	326
Boyers (les), hameau	23	24	95
Joux, hameau......	31	41	156
Lagets (les), hameau	9	10	36
Moulin de Redon (le) hameau.........	45	56	203
Maisons de campagne	252	277	1111
TOTAL GÉNÉRAL.	1038	1345	4804

Détails du Recensement de 1876.

Sexe masculin.	garçons.	1335	2452	4692
	mariées.	940		
	veufs...	177		
Sexe féminin..	filles...	1089	2240	
	mariées.	939		
	veuves..	212		
Nationalités..	français.......	4550	4692	
	étrangers......	142		
Population...	agglomérée....	2461	4692	
	éparse........	2231		

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants
Auriol, ville.......	568	738	2461
Le Moulin-de-Redon, Tourraque, la Guittone, la Michelle, Bourride, les Adrechs, Saint-Pierre..........	90	93	354
Encoulon, la Gastaude, Pata, les Hortaux, le Pujol, le Pas de l'Avé, la Mauricaude......	37	40	166
Les Lagets, Vède, la Glacière, Roussargues, la Coutronne	37	38	158
Martré, Joux, Saint-Claude, le Plan de Moui, Devant-Ville, le Bassan, Braou...........	63	80	309
A reporter....	795	989	3448
Report....	795	989	3448
La Bouilladisse, la Bourine, les Gorguettes..........	160	222	898
Les Boyers, Le Pigeonnier, Encrimaud, les Playes, Saint-Honorat, Couiré, Plan-Redon, Pinchinier..	90	100	346
TOTAL GÉNÉRAL.	1054	1311	4692

Administrations et Culte.

1 percepteur-receveur municipal.
2 notaires.
1 commissaire de police.
1 brigade de gendarmerie à pied (Bouilladisse).
2 receveurs buralistes (Auriol et Redon).
1 garde forestier.
1 receveur des cont. indirectes, 1 commis principal.
1 receveur des postes.

1 maire, 2 adjoints, 23 conseillers municipaux.
1 secrétaire, 1 commis, 1 garde-champêtre.

1 curé de 2ᵉ classe. 2 vicaires.
1 recteur, à La Bourine (autrement dit la *Chapelle*.)

Communautés, Congrégations et Confréries religieuses. — Frères maristes (à Auriol et à La Bourine).
Sœurs de N.-D. de la Compassion (à Auriol et à La Bourine).
Pénitents blancs de Notre-Dame de Pitié.

Œuvres de charité et établissements de bienfaisance. — Hospice desservi par les Sœurs de N.-D. de Compassion.
1 Caisse d'épargne.
2 sociétés de secours mutuels (à Auriol et à La Bourine).

Fêtes, foires et marchés. — *Fêtes* : 29 juin (Saint-Pierre), patronale. — St-Roch (16 août).
Foires : 19 mars, 14 septembre, 28 octobre.

Propriétés communales.

1 forêt (860 hectares).
1 hôtel de ville.
1 église paroissiale.
1 chapelle (Capucins).
1 école de garçons.
1 cimetière.

Budget, revenus, dépenses.

(1879)

Recettes....................	34.145
Dépenses....................	32.850
Boni.....	1.295

Articles principaux des recettes.

Droits d'octroi..............	4.800
Permis de chasse............	1.600
Centimes pour les chemins....	3.600
Coupes de bois...............	4.095

Articles principaux des dépenses.

Traitement des fonctionnaires.	5.300
Instituteurs et institutrices....	6.400
Chemins vicinaux............	5.520

Instruction publique.

Garçons : Ecole communale dirigée par les Frères Maristes.

Filles : Ecole communale dirigée par les Sœurs de N.-D. de la Compassion.

Population des écoles.

AGGLOMÉRATIONS	ENFANTS	1877	1878
Auriol........	Garçons..	171	167
	Filles....	110	127
La Bourine....	Garçons..	120	126
	Filles....	»	57

Topographie, limites, divisions physiques du territoire et altitudes diverses. — Le territoire d'Auriol est généralement composé de hautes montagnes dont les pentes s'abaissent graduellement pour former la vallée de l'Huveaune au fond de laquelle coule la rivière de l'Huveaune, du N.-E. au S.-O., des approches de Saint-Zacharie au confluent de l'Huveaune et du Merlançon.

Des côtés du N. de l'E. et du S. ces montagnes sont fort élevées, puisqu'elles atteignent des altitudes de 700, 800 et 900 mètres. Ce n'est que du côté de l'Ouest, sur les limites de la Destrousse et de Roquevaire, que le sol atteint seulement une altitude variant de 200 à 300 mètres.

Il va sans dire que, en raison de sa nature, le territoire offre des aspects bien différents. Pendant que les versants de Regagnas reçoivent les rayons du soleil et sont susceptibles de tous les genres de culture, les versants de la Sainte-Baume, exposés aux vents du Nord, sont impropres à la production de certains végétaux.

Ainsi, la vigne n'est pas cultivée, à cause du froid, dans les quartiers de *Roussargue* et de la *Coutronne*, distants d'Auriol de 9 à 10 kilomètres et limitrophes du Plan d'Aups et de Gémenos.

La Commune possède une forêt assez importante nommée *Lare*, où les chênes blancs et verts dominent. D'après Bosq, le nom de Lare viendrait de *Larix Europœa* (Mélèse). Or, le mélèse a disparu depuis longtemps. Cette étymologie ne nous paraît guère probable.

Cette forêt, éloignée d'Auriol de 5 kil., est d'une superficie de 760 hectares. Elle est divisée en vingt portions, de façon qu'une coupe annuelle est faite à tour de rôle dans chacune de ces portions. Le produit annuel est de 3.500 fr. environ.

Les 110 hectares de terres arrosables sont situés le long de la rivière qui divise presque mathématiquement le territoire en deux parties et qui appartiennent, celle du N., au massif du Regagnas, et celle du S. à la chaîne de Sainte-Baume.

Les divers quartiers portent les noms suivants :

Section A (au N. O. d'Auriol).

Chemin d'Aix. — Gorguettes. — Encrimaud. — Escassier. — Bouilladisse. — Bourine. — Coutran. — Playes. — Tuilerie. — Saint-Honorat. — Plan-Redon. — Boyers. — Merlançon. — Bouïres. — Vallon de Nice. — Saint-Barthélemy. — Martré. — Pigotier. — Vallon. — Clué. — Cadets. — Garri.

Section B (au N.)

Vallon de la Baronne. — Oratoire. — Vallon de Joachim. — Adrets de Pinchinier. — Hubac de Pinchinier. — Vallon de Cogourde. — Vallon de Pachiscle. — Vallon de Ribouest. — Sauveclar. — Bonvallon. — Sainte-Croix. — Côtes. — Adrets. — Bardeline. — Belleviste. — Bourride. — Trassebouc. — Castellan.

Section C (au N.-E.).

Baou-Rouge. — Guittone. — Tourraque. — Pas de l'Avé. — Moulin de Redon. — Soupriote. — Pères. — Melonne. — Michelle. — Regagnas. — Barres. — St-Pierre.

Section D (au centre).

Clos. — Glacière. — Bas et hauts Artauds. — Paradis. — Pujol. — Saint-Laurent. — Condamine. — Mauricaude. — Menpenti. — Plan. — Grange.

Section E (au S.-E.).

Gastaude. — Encouron. — Ventrade. — Lagets. — Vède. — Lare.

Section F (au S.).

Notre-Dame. — Camp d'Auberge. — Basseron. — Serre. — Saint-François. — Braou. — Liquette. — Bosq. — Vallon d'Aurengue. — Signore. — Baou de Carubi. — Malcros. — Infernet. — Encanau. — Roussargue. — Coutronne.

Section G (au S.-O.).

Deffends. — Font-Salade. — Gipières. —

Devant-Ville. — Rouveirole. — Plan de Moui. — Baumes. — Bassan.

Section II (la Ville).

Tout le vallon, depuis la limite de Saint-Zacharie jusqu'à celle de Roquevaire, est animé par de nombreuses usines de tous genres. Ces usines sont séparées par des prairies qu'arrosent les mêmes eaux qui alimentent les fabriques.

A deux kilomètres au N.-E. de la bifurcation de la route nationale n° 96 et de la route départementale n° 3 et du confluent de l'Huveaune et du Merlançon, se trouve la ville d'Auriol, occupant, en majeure partie, la rive droite de l'Huveaune.

Les rues sont étroites et mal percées, mais ses promenades et son cours sont spacieux et largement ombragés ; c'est ce qui donne à la ville un aspect séduisant. Mais, dans l'intérieur, un grand nombre de maisons, mal entretenues, la vieillissent sans lui donner, toutefois, cet air antique qu'on aime à retrouver dans les villes du moyen-âge.

La *Tour de l'Horloge*, située au centre de la ville, est adossée à la maison commune. Elle est carrée et attenante à des fragments de remparts que flanquait, naguère, la Tour-Magne. Au N.-O. est l'ouverture ogivale de la Tour de l'Horloge où passe la rue Salomon. Construite en 1564, elle porte l'horloge municipale et deux cadrans solaires, faisant face, l'un, à la rue de l'Hôtel-de-ville, et l'autre à la rue de la Paroisse.

Au fond de la place du quartier Sainte-Barbe, situé à l'extrémité occidentale de la ville, existe une autre tour, portant également une horloge et un cadran faisant face à la route départementale. Elle est du milieu du XVIII° siècle. Une statue de sainte Barbe surmonte une fontaine qui occupe le centre de la place. Sur cette place se trouvait, jadis, dédiée à cette sainte, une chapelle qui fut vendue, par la Commune, au bénéfice de l'hôpital.

Voici, d'après le cadastre, quelle est la distribution du territoire :

	Hect.	Ares.	Cent.
Terres labourables....	260	42	50
Vignes et oliviers	1.793	10	81
Prés et terres arrosables	109	78	84
Jardins	3	81	67
Oliviers	11	78	50
Bois.	2.779	03	87
Pâtures et terres incultes	290	69	44
Broussailles et oseraies.	342	48	55
Aires	5	86	70
Superficies d'agrément.	24	66	07
	5.621	66	95
Surfaces non imposab.	108	62	21
	5.730	29	16

ALTITUDES DIVERSES.

Tête de Roussargue (limite au S.)...	869ᵐ
Barre de la Sainte-Baume (lim. à l'E.).	837
Fin de la chaîne de la S.-B. (l. à l'O.).	718
Mont Regagnas (limite au N.)	716
Colline de Pinchinier	509
Baou-Redon	496
Chapelle de Sainte-Croix	370
Boyers (les)	266
Vallon de la Glacière Sainte-Baume..	254
Ville d'Auriol	196
Gare d'Auriol	177.5

Voies de communication.

1° Chemin de fer........	5.000 mètres
2° Route nationale......	6.000
3° Route départementale..	8 000
4° Chemins vicinaux......	42.295
TOTAL.....	61.295

1° Chemin de fer P.-L.-M., embranchement d'Aubagne à Valdonne. — Allant du S. au N., entre dans la commune en amont du confluent de l'Huveaune et du Merlançon, se dirige vers le N. parallèlement à la route nationale n° 96 et au Merlançon, et pénètre dans la commune de Peypin, en amont de la Bouilladisse. (Les deux stations dites d'Auriol et de la Bouilladisse appartiennent à la commune d'Auriol.)

Parcours dans la commune : 5,000 mètres.

2° Route nationale n° 96, de Sisteron à Toulon. — Allant du N.-O. au S.-E., pénètre dans la commune à 100 mètres en aval de sa bifurcation avec la route nationale n° 8 bis, coupe le chemin vicinal n° 15, franchit le chemin de fer d'Aubagne à Valdonne, longe la rive gauche du Merlançon, et après avoir dépassé la station d'Auriol, pénètre dans la commune de Roquevaire.

Parcours dans la commune : 6,000 mètres.

3° Route départementale n° 3, de Marseille à Saint-Maximin. — Allant de l'O. à l'E. s'embranche à la route nationale n° 96, près de la station du chemin de fer dite d'Auriol, franchit l'Huveaune, traverse la ville d'Auriol, passe une seconde fois sur l'Huveaune et court, parallèlement à cette rivière, dans la direction de Saint-Zacharie, jusqu'à la limite de cette commune.

Parcours dans la commune : 8,000 mètres.

CHEMINS VICINAUX.

N° 1 du *Plan d'Aups*. — Allant du N. au S.-E., de la route départementale n° 3 (à la chapelle de N.-D.) à 700 mètres à l'E. de la ville, dessert les quartiers de Vede, des Bose, la forêt communale et aboutit à la li-

mite du Plan d'Aups (Var), dans les montagnes de la Sainte-Baume.

(Largeur moyenne, 2 m. 50 c.; longueur, 9.800 mètres).

N° 2 du *Petit chemin de Saint-Zacharie.* — Allant de l'O. à l'E., de la ville même, dessert les quartiers de Saint-Pierre, de Saint-Laurent, le hameau du Moulin-de-Redon et aboutit à la limite de Saint-Zacharie (Var).

(Largeur moyenne, 3 m. 50 c.; longueur, 5.500 mètres).

N° 5 du *Plan de Moui* ou de *Saint-Jean.* — Allant du N. au S.-O., de la place du Pont à Auriol, dessert le quartier du Plan de Moui ou d'Embassan, et aboutit à la limite de Roquevaire, où il se soude avec le chemin vicinal n° 6 de cette commune.

(Largeur moyenne, 3 mètres; longueur, 4.600 mètres).

N° 7 des *Gipières.* — Allant de l'O. au S.-E., de l'ancien chemin vicinal n° 9 (route départementale n° 3, à 900 mètres du village) aux Plâtrières.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 470 mètres).

N° 10 des *Barres* ou *de Trets.* — Allant du S.-O. au N., du chemin vicinal n° 2 (à 1.500 m. d'Auriol), dessert les quartiers des Barres, de la Tuilière et de Ragagnas, et atteint la limite de Trets où il se soude avec le chemin vicinal n° 5 de cette commune.

(Largeur moyenne, 3 m. 50; longueur, 4.500 mètres).

N° 11 des *Boyers.* — Allant du S. au N., de la rue de la Clue, dans la ville, dessert le quartier de Plan-Redon et le hameau des Boyers, où il rencontre le chemin vicinal n° 17.

(Largeur moyenne, 2 m. 13 ; longueur, 5.000 mètres).

N° 12 de *Sauveclare.* — Allant du S.-O. au N.-E., du chemin vicinal n° 11 (à 500 m. d'Auriol), dessert le quartier de Sauveclare.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 1.500 mètres)

N° 15 de la *Nouvelle Traverse de la Bouilladisse.* — Allant du N.-E. au S.-O. de la route nationale n° 96, à 100 mètres du chemin de fer de Marseille à Toulon au hameau de la Bouilladisse.

(Largeur moyenne, 1 m. 50 ; longueur, 450 mètres).

N° 15, continuation de la *Nouvelle Traverse de la Bouilladisse.* — Allant de l'O. à l'E., de la route nationale n° 96, traverse le ruisseau du Tonneau, dessert le quartier de la Bourine et aboutit au chemin vicinal n° 16 (à la *Chapelle* ou église de Saint-Laurent).

(Largeur moyenne, 1 m. 50 ; longueur, 1.525 mètres).

N° 16 de *Peynier* (1re partie). — Allant du S. au N., de la route nationale n° 96, au lieu dit le *Pas de Trets* (commune de la Destrousse), traverse le chemin de fer d'Aubagne à Valdonne et le ruisseau du Merlançon, dessert le quartier de la Bourine et aboutit aux chemins vicinaux nos 15 et 17, au carrefour formé par les chemins 16 et 16 bis (à la *Chapelle* ou église de Saint-Laurent).

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 1.300 mètres).

N° 16 bis de *Peynier* (2e partie). — Allant du S. au N.-E., de la *Chapelle* ou église Saint-Laurent (carrefour des chemins nos 16, 16 bis, 15 et 17), dessert le quartier des Encrimaud et atteint les limites de Belcodène et de Peynier (au vallon de l'Hommemort).

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 2.000 mètres).

N° 17 de *Saint-Zacharie à Aix.* — Allant du S.-E. au N.-O., du chemin vicinal n° 10 (à 4.000 mètres d'Auriol), traverse les quartiers de Pinchinier, des Boyers et de la Bourine et finit à la *Chapelle* ou église de Saint-Laurent, où il se soude au chemin vicinal n° 15, après avoir rencontré les chemins nos 16 et 16 bis.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 4.500 mètres).

N° 18 du *Pas de l'Avé.* — Allant du S. au N., de la route départementale n° 3, traverse l'Huveaune, dessert le quartier de la Mauricaude et aboutit au chemin vicinal n° 2.

(Largeur moyenne, 3 mètres ; longueur, 450 mètres).

N° 19 des *Gipières.* — Allant du S.-O. au N.-E. du pont de Saint-Claude (ancienne route départementale n° 3, près de la station du chemin de fer), traverse deux fois l'Huveaune, sur le pont de Saint-Claude et le pont de Joux, et rejoint la route départementale n° 3, en aval d'Auriol.

(Largeur, 6 mètres ; longueur, 700 mètres).

Hydrographie. — Trois cours d'eau continue arrosent le territoire d'Auriol.

L'Huveaune entre dans la commune au quartier des Pères, dessert les usines du Moulin-de-Redon, de Saint-Pierre, d'Auriol et de Joux, et pénètre dans la commune de Roquevaire, à son confluent avec le Merlançon. Elle roule de l'E. à l'O.

Parcours, 7.500 mètres.

Le *Merlançon*, formé par la source de la Bouilladisse et les eaux extraites des mines de lignite, coule du N. au S. presque parallèlement avec la route nationale n° 96 et le chemin de fer. Il sépare les communes d'Auriol et de la Destrousse. Les inondations du Merlançon sont assez fréquentes ; le souvenir de celle du 15 octobre 1800 est demeurée célèbre.

Parcours, 5.500 mètres.

Le *Vède* naît et finit dans la partie orientale de la commune. Il se forme au-dessous de la Coutronne et se jette dans l'Huveaune à 300 mètres en aval d'Auriol.

Parmi les torrents, il convient de citer le Vallat des Barres qui coule du Regagnas et de la Michelle ; le Vallat du Bassan, qui vient du Bassan ; le vallat du Tonneau, qui se forme dans le quartier des Gorguettes, et le vallat d'Encouron, qui prend naissance à la Lare.

De nombreux emprunts sont faits à la rivière pour l'alimentation des usines et l'arrosage des terres. Nous devons mentionner le *Canal d'arrosage* qui prend naissance au-dessus du Moulin-de-Redon, et revient à la rivière après un parcours de 4.500 mètres. Ce canal ne s'éloigne que très peu de la rivière.

Géologie. — Les territoires d'Auriol et de Roquevaire sont remarquables par les nombreuses variétés de gypse et par les beaux plâtres qu'elles procurent à l'industrie. Là, le sulfate de chaux se montre sous toutes les formes, sous tous les états et avec toutes les couleurs. Tantôt saccharoïde, d'une blancheur éclatante; tantôt en prisme, d'une régularité et d'une limpidité parfaites ; souvent souillé d'une plus ou moins grande quantité d'argile ou de marne, il est jaunâtre, gris ou rouge. Ailleurs, il est à l'état anhydre et offre aux minéralogistes de beaux échantillons de karsténite d'un blanc rosé et azuré et d'une cristallisation assez régulière.

Parmi les argiles de diverses qualités, on exploite une carrière fortement colorée par l'oxide de fer et qui se rapproche du bol d'Arménie ; on s'en sert pour colorer les briques dites tomettes.

Le gypse saccharoïde possède la faculté de pouvoir être travaillé comme l'albâtre, surtout celui qui est tiré des blocs enfouis un peu profondément.

En ce qui concerne les lignites, nous renvoyons le lecteur au chapitre concernant *Gréasque*. (Voir : Commune de Gréasque).

Sol arable et produits du sol. — Le vin était, naguère, la production principale du territoire d'Auriol. Maintenant, les récoltes se bornent à celles du blé, des olives, du foin et des légumes verts, mais en proportions assez réduites.

Botanique. — M. Derbès a signalé les plantes suivantes : *Anemone hepatica*, *Cirsium eriophorum*, *Antirrhinum latifolium*.

Bibliographie. — Délibération de la commune d'Auriol en réponse à celle de la commune de Roquevaire, du 6 février 1820, relativement au siége de la Justice de paix. — Marseille, 1820.

Heures pour les Frères pénitents blancs, fondés sous le titre de Sainte Catherine, vierge et martyre, du lieu d'Oriol en Provence, in-4°. — Marseille, 1675.

Iconographie des monnaies du trésor d'Auriol, (decouvertes en février 1867), acquises par le cabinet des Médailles de Marseille, par Blancard et Laugier, broch. in-8°. — Marseille, 1871.

Notice sur un autel chrétien antique, orné de bas-reliefs et inscriptions latines, découvert dans les environs de la ville d'Auriol, par l'abbé Bargès, gr. broch. in f°, planche. — Paris, 1861.

Observations de M. le Maire d'Auriol sur la nécessité de transférer dans cette commune le chef-lieu de canton et le siége de la justice de paix, broch. in 4°. — Marseille, 1835.

Statistique de la commune d'Auriol, par P. J. Bosq. (Répertoire des travaux de la Soc. de statistique de Marseille, tome XXIII.)

Biographie.

Bosq (Louis-Charles), mort en 1862.

Naturaliste et antiquaire : correspondant des académies de Marseille, d'Aix, de Toulon, etc.

Bosq (Paul-Jacques), mort en 1866.

Antiquaire, correspondant des Académies de Marseille, d'Aix, de Toulon, etc. A écrit : Recherches historiques faites dans le département des Bouches-du-Rhône, sur les anciennes usines ou fabriques de poteries et de briqueterie (1839). — Description de quelques monuments anciens dans la commune de Belcodène, etc., (1840). — Catalogue des objets renfermés dans le musée des frères Bosq, (1841). — Statistique de la commune d'Auriol. (Rép. de la Soc. de Statistique de Marseille, tome XXIII.)

Brunet (Jean-Baptiste), né le 4 août 1798, mort le 1er juillet 1869.

Chanoine de Marseille, membre de l'Académie de la même ville, (1825), a écrit : Dissertation sur les véritables causes de l'exil d'Ovide. — Traduction en vers des plus beaux morceaux de Stace, etc.

Marloy (Clair-Paul-Jean-Baptiste), né le 2 janvier 1807, mort le 4 décembre 1874.

Docteur en médecine : s'était occupé de la flore et de l'entomologie de la Sainte-Baume et de la vallée de Saint-Pons, et a laissé un herbier considérable.

Plumier (Charles), né le 20 avril 1646, mort le 16 novembre 1704.

Naturaliste, mécanicien etc. a écrit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue : Description des plantes de l'Amérique (1693). — Voir Tome 1er, page 130.

Raymond (François), mort en 1788.
Membre de l'Académie de Marseille, docteur en médecine; a écrit plusieurs ouvrages traitant de son art, parmi lesquels on distingue ses Recherches sur la topographie médicale de Marseille. — (Voir Tome 1er page 131.)

Archéologie. — La commune d'Auriol est, parmi les communes du Département, une de celles où l'on a recueilli le plus d'objets antiques, reconnu le plus de ruines et de dépôts de poteries grecques ou romaines et, surtout, de monnaies et de poteries Massaliètes.

Les frères Bosq, s'initiant peu à peu à l'étude de l'archéologie, avaient amassé une très-grande quantité de menus objets et recueilli des inscriptions, des fragments de colonnes et de statues, et organisé un musée d'antiques fort curieux et d'autant plus intéressant que les objets qui les composaient étaient presque tous d'origine locale.

A la mort de ces collectionneurs, la partie la plus riche de leur musée a été heureusement acquise par un archéologue distingué de Marseille, M. Pierre Trabaud. C'est dans son hôtel, rue Sainte-Victoire, n° 13, que ce savant leur a donné place, à côté d'autres objets de grande valeur. M. Trabaud se fait un plaisir de montrer les uns et les autres aux personnes que les études archéologiques intéressent.

Nous allons énumérer brièvement et, quartier par quartier, les découvertes faites depuis un certain nombre d'années. Ce sera une sorte de complément du chapitre consacré à l'histoire, dans lequel quelques-uns de ces noms seront cités.

Disons d'abord que c'est dans toute la commune, pour ainsi dire, que l'on a reconnu des traces d'habitations antiques signalées par des amas de tuiles, de poteries, et des lots de monnaies en tête desquelles on doit mettre les monnaies massaliètes. C'est également sur plusieurs points qu'on a recueilli des jarres d'une grandeur énorme tout entières et des fragments de récipients du même genre ; signalons, entre autres, un vase pesant 558 kil. et contenant 80 *panaux* de blé, ou neuf hectolitres.

Auriol. Restes d'un pont antique sur l'Huveaune.

M. Bosq avait recueilli un piédestal de forme élégante, portant l'inscription suivante:

GENIO . ANN
OR . MAGRI
HICINIANI
ALPHIOS . SER
EX . VOTO
POSI . LIB

La nature des caractères assigne à cette inscription une ancienneté reculée.

A diverses reprises, M. Ferdinand Tivel, propriétaire de l'ancien château d'Auriol, a recueilli, dans son enceinte même, un grand nombre de monnaies qui, pour la plupart, ont été dispersées avant qu'on ait pu les décrire. Mais nous avons eu en main et nous avons montré à M. Laugier, conservateur du cabinet des Médailles de Marseille, diverses pièces trouvées par M. Tivel, au même endroit, parmi lesquelles il y avait un Hadrien (96-138) ; un Marc-Aurèle (121-180) ; un Commode (161-192); un Probus (276-282) etc.

M. Tivel nous a affirmé également avoir trouvé sur l'emplacement de la chapelle, un tombeau romain, et, à divers endroits, des débris de poterie. Il a relevé aussi une grande jarre, mais assez moderne, où l'on voit des sceaux nombreux incrustés et vernissés, dont MM. les abbés Bargès et Albanès ne manqueront pas de parler dans les *Histoires d'Auriol* qu'ils préparent.

Au quartier de l'Aumône, fort près d'Auriol, M. Bosq a vu découvrir, au mois de décembre 1833, vingt-cinq gros vases destinés à renfermer les grains. A une cinquantaine de mètres plus loin se trouvait l'atelier où ces vases ont dû être fabriqués, et la place en était marquée par un grand amas de débris et de charbon.

Les dimensions de ces récipients étaient : hauteur 1 m. 50 ; diamètre au centre 1 m. 45 ; 1 m. 05 à l'embouchure et 60 c. au pied. Le poids de chacun d'eux était de 558 kil. environ.

Sur le même point on a recueilli une monnaie d'Auguste et une de Tibère.

Aurengues. — En 1852, découverte sur cette montagne d'un vase d'argile commune renfermant une épingle, une bague et deux bracelets en cuivre, que Bosq pensait être d'origine *gauloise*, et, en outre, des monnaies de diverses époques.

Douar. — On a recueilli, au dire de Bosq, dans cette maison de campagne, des briques romaines en forme de dalles pour tombeaux, et portant l'inscription de *L. Valeri Sevère.*

Embassan. — On y a trouvé des monnaies massaliètes, romaines, divers ferrements antiques, des restes d'éperons, un javelot, une bague, un fragment de vase antique.

Gastaude, anciennement *Encouron.* — Découverte dans des tombeaux formés de dalles, de diadèmes et de bracelets de femme, d'une bague en or d'homme, etc., et des ruines de constructions romaines.

Vers 1807, les frères Bosq ont recueilli dans les ruines d'une fabrique antique de

poteries, 56 monnaies massaliètes en argent. à l'effigie de Diane, avec le lion au revers. et neuf monnaies de bronze romaines à l'effigie d'Auguste, de Tibère et de Trajan.

En 1813, et, enfin en 1834, dans les mêmes ruines, on a recueilli un autel en forme de colonne, qui, relevé sur place, sert aujourd'hui de piédestal à une croix.

La *Mauricaude* est située sur les bords de l'Huveaune au S.-E. du Moulin-de-Redon. On y a recueilli divers débris de colonnes, vases et chapiteaux, une tête en pierre dure, etc.

Le monument le plus remarquable est une belle inscription sur pierre ayant 50 c. de hauteur sur 39 c. de largeur et 21 c. d'épaisseur, ainsi conçue :

MATRIBVS
VBELKABVS
V. S. L. M.
SEX. LICINIVS
SVCCESSVS

Cette pierre fut achetée, en 1835, par les frères Bosq, et enlevée du mur de la maison de campagne la *Mauricaude* où elle se trouvait. Elle fait aujourd'hui partie de la collection de M. Pierre Trabaud.

Bosq affirme qu'il a trouvé, dans ce même quartier, plusieurs monnaies sarrazines ayant toutes pour légende des caractères dont la traduction est : *Il n'y a point d'autre dieu que notre dieu et Mahomet est son prophète* (?) Il a recueilli encore diverses médailles, les unes d'Athènes, les autres de Corinthe, et un *sicle* hébraïque, frappé sous Simon Machabée, ainsi que des médailles sarrazines dont la légende et la vétusté remontent à l'origine de la Mauricaude, *séjour des Maures* (?)

L'ancien nom de la Mauricaude est *Tourraque, Turris aquæ*, la tour de l'eau.

Pinchinier. — A peu de distance de la fontaine, les frères Bosq ont reconnu des restes évidents d'une fabrique de poteries grossières, et au dessous d'une grosse pierre de fondation qui ne fut retirée qu'après avoir été brisée, et dans une partie creuse, deux grands bronzes d'Antonin-le-Pieux et de Fortunée, sa femme et plusieurs bronzes moyens à l'effigie de Lucius Verus, de Lucilla, sa femme et de Caracalla.

Dans les ruines de la même fabrique on a recueilli une bague en argent pur, et une statuette en bronze représentant Mars.

Ces découvertes eurent lieu en 1824 et en 1826.

Plan de Moui. — Ce nom, qui paraît être une abréviation de *Mouiné*, viendrait du monastère qui, d'après la tradition, aurait été élevé au sommet de la colline par les Cassianites.

A peu de distance, se trouve une source *curieuse*.

Dans le quartier, il a été recueilli des monnaies massaliètes et romaines, un hibou en cuivre rouge, qui a dû faire partie d'un collier, et une pierre gravée datant du moyen-âge.

Tournon, autrement dit La Bourine, possède une église desservie par un recteur, connue sous le nom de Chapelle de Saint-Laurent. Tournon, au dire de Bosq, a été une ville romaine.

Il y a été trouvé des restes non contestables d'une fabrique de briqueteries et de poteries grossières, et des débris de constructions importantes, parmi lesquels on a recueilli des monnaies massaliètes à l'effigie de Diane ou d'Apollon, avec le lion au revers et le mot de ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, et des monnaies romaines à l'effigie d'Auguste, de Tibère, de Néron, de Trajan, d'Antonin, etc., enfin des monnaies du Bas-Empire.

Le Plan d'Aups, dit Bosq, appartenait à Auriol, à l'époque où la Sainte-Baume était comprise dans le ressort de l'évêché de Marseille. Il en était de même de *Saint-Zacharie*. L'histoire de ces deux localités qui forment aujourd'hui deux communes appartenant au département du Var ne sera donc pas traitée par nous; mais nous devons mentionner deux découvertes dues au savant abbé Bargès et qui rentrent dans notre sujet.

Au pied de la montagne de la Sainte-Baume, à quatre kilomètres du hameau de Saint-Jaume, jaillit une source dont les eaux alimentent un bassin qui sert de lavoir et qui est appelé *Bassin des peupliers*, parce qu'il est entouré de trois ou quatre peupliers d'Italie. Sur les bords de ce bassin gisait une grande pierre plate et carrée portant une inscription latine, sur laquelle les femmes des environs lavaient et battaient leur linge. A force de prières, M. l'abbé Bargès décida le propriétaire de la source à transporter cette pierre dans sa maison.

Là, le docte professeur put l'étudier attentivement et déchiffrer l'inscription suivante :

MATRIBVS
ALMAHABVS
SEX. VINDIVS
SABINVS
V. S. L. M.

« Aux mères de l'Almaha. Sextus Vendius Sabinus s'est acquitté envers elles de son vœu, de bon cœur et à bon droit. »

Cette épigraphe, selon toute vraisemblance, devait décorer un petit temple érigé en l'honneur des nymphes de la source voi-

sine appelée Almaha. Elle ressemble singulièrement à l'inscription de la Mauricaude déjà citée. :

MATRIBVS
VBELKABVS
V. S. L. M
SEX. LICINIVS
SVCCESSVS

« Aux mères de l'Huveaune. Vœu acquitté de bon cœur et à bon droit par Sextus Lucinius Successus. »

Pendant que l'Huveaune s'appelait *Hubelha*, la source du Plan d'Aups s'appelait *Almaha*, et ce nom a servi, au moyen-âge, à désigner tout le territoire qu'elle arrose. Le Plan-d'Aups, en effet, est appelé, dans les anciens titres : *Villa Almes*, *Villa de Almes*.

M. l'abbé Bargès, ayant été informé qu'il existait, dans la prison de Saint-Zacharie, une pierre portant une inscription, obtint la permission de la visiter, et trouva, dans un coin, une grande pierre carrée présentant, sur l'une de ses faces, l'image de la croix et la figure de deux brebis, le tout surmonté d'une draperie et gravé au simple trait. La pierre ayant été retournée, il put lire, sur la face opposée, les deux lignes suivantes, en beaux caractères :

IOVI
OMX

« A Jupiter, très-bon et très-grand. »

Sur la face supérieure de la pierre, existe un creux carré, assez profond, accompagné d'une rigole et destiné, probablement, à recevoir les libations.

M. l'abbé Bargès expose les raisons qui le déterminent à croire que cette pierre était, jadis, un autel consacré à Jupiter ; que cet autel, vu la forme des lettres de l'inscription, a dû être érigé sous le règne d'Auguste ou de ses premiers successeurs; et que vers le cinquième siècle, cet ancien autel païen a été transformé en autel chrétien. La discussion du savant professeur paraît concluante.

Histoire. — A moins de se lancer dans des suppositions qu'il serait difficile de justifier, il est impossible, croyons-nous, de dire quel est le point de la commune d'Auriol qui offre les vestiges les plus authentiques, et de déterminer, en même temps, quelle est l'agglomération primitive qui mérite d'être signalée comme origine de la ville actuelle d'Auriol.

Une vingtaine de hameaux ou de villages sont cités dans les actes anciens, mais aucun ne subsiste sur son emplacement primitif. On dirait qu'un souffle de mort les a anéantis tous à la fois, pour les faire revivre dans le chef-lieu actuel de la commune.

Dans tous les cas, on peut supposer que dès la plus haute antiquité, cette partie du département a été habitée par une population nombreuse. Un auteur auquel ses amis accordent une certaine valeur, M. Louis Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, a développé cette idée dans une brochure que nous citons à l'article *Bibliographie*.

Le vase en argile enfoui au quartier des Barres, près d'Auriol, et découvert en 1867, indique, dit-il, l'emplacement de l'un des villages gaulois riverains de l'Huveaune. Les cours d'eau sont des routes naturelles pour les peuples à civilisation primitive, et l'établissement d'Auriol n'est pas le seul que les Gaulois eussent fondé sur les bords de cette rivière. A Saint-Marcel et à Aubagne, on a découvert, il y a dix ans environ, des gisements de monnaies marseillaises, reçues par les peuples de ces stations, en échange des marchandises fournies au marché de Marseille.

La localité à laquelle on pourrait rattacher l'existence d'Auriol est Saint-Pierre, parce que c'est là que se trouvait l'ancienne paroisse et que l'église a été élevée sur les ruines d un temple antique.

Citons, tout de suite, pour nous fixer sur la position de l'église et sur l'âge d'Auriol, la charte n° 66 du 23 avril 1071, où il est dit qu'un nommé Aldebert donne à Saint-Victor la moitié de sa part de l'église de Saint-Pierre, située tout près du château d'Auriol: *juxta castrum Auriolum constructa*.

Il pourrait se faire cependant qu'il en fut de cette église comme de l'église de Saint-Martin de Gémenos : qu'elle eut été isolée et à quelque distance du lieu fortifié, et cela pour des motifs dont nous ne nous rendons pas compte suffisamment. Dans ce cas, le centre d'habitation eut été à l'endroit nommé Pujol, à une courte distance du château d'Auriol.

Ce serait l'opinion de Mortreuil et de quelques auteurs qui ont écrit, soit avant, soit après ce compilateur. Le Pujol, au VIII° siècle, s'appelait, d'après l'auteur de l'*Antiquité de l'Église de Marseille* (I. 302) *Villa Podiolum*.

A vrai dire, ces deux mots signifient le quartier de la Montagne, *Podium* étant synonime de *Puy*, et Puy se retrouve, dans les dénominations postérieures, allié à un nom de particulier : *Poiolum Gaucerani* (janvier 1033, Cart. de Saint-Victor, n° 101); *Podium de Guizono* (30 décembre 1322), et *Podium Guissonum* (22 janvier 1419).

L'emploi du nom des propriétaires, dès le XI° siècle, ferait supposer déjà que les habitations de la villa avaient été abandonnées, et que le *Castrum de Auriolo* était bâti, si des actes du Cartulaire de Saint-Victor,

l'un du 9 février 984 (Charte n° 70), et l'autre de 1033 (Charte n° 101), ne parlaient pas. le premier, de la *Villa Auriolo*; l'autre, du *Castrum nomine Auriolis.*

Mais ces documents écrits ne sont pas les seuls témoins de l'ancienneté du château. Le *castrum* existait dès les premiers temps de l'occupation romaine, et s'il n'a pas été construit par les Massaliètes, il a été sûrement habité par les Romains.

La preuve en est dans les nombreuses monnaies romaines trouvées dans les ruines elles-mêmes du château, à diverses reprises. Si, comme nous l'avons déjà dit, beaucoup de ces pièces ont été égarées, d'autres sont là pour attester le fait que nous avançons. Citons seulement celles recueillies en 1856, par M. Ferdinand Tirel, et que nous affirmons être des Hadrien, des Marc-Aurèle, des Commode et des Probus.

Quelques auteurs se complaisent à répéter que les Romains, une fois maîtres d'une localité, ne gardaient pas les postes fortifiés et se contentaient de bâtir, à une distance plus ou moins éloignée de ces postes, des constructions toutes différentes.

Nous ne partageons pas cette opinion; diverses monnaies ramassées dans les ruines d'anciens châteaux-forts prouvent surabondamment, à notre avis, que s'ils savaient fort bien s'en emparer, ils savaient encore mieux les garder et les défendre à leur tour.

Le château d'Auriol, dont il ne reste que fort peu de choses, était placé au sommet d'un mamelon, d'où l'on jouit, sur une grande partie de la vallée de l'Huveaune, d'une vue fort étendue. Ce mamelon est de forme à peu près circulaire et tout-à-fait isolé de la chaîne de montagnes qui l'avoisine au N. De ce côté, la roche est escarpée ainsi qu'à l'E. et à l'O. Ce n'est que du côté du S. que le plateau est accessible, mais la pente est fort raide et même, de nos jours, il suffirait d'un simple mur pour le rendre imprenable.

Malheureusement, les ruines ont été remaniées à diverses époques, et nous nous aventurerons peu en disant qu'il ne reste presque rien des remparts élevés par les Massaliètes ou les Romains. Les quelques fragments qui subsistent ont 1 m. 50 c. d'épaisseur.

Le château d'Auriol existait donc dans les premiers siècles de l'ère chrétienne; il n'est dès lors pas étonnant qu'une des plus anciennes chartes de Saint-Victor, du 9 février 984 (n° 70) en parle clairement :

« Et habent ipsas villas consortes vel interminationes : Almes, usque in terminio de *villa de* AURIOLO vel de Geminas. »

Mais avant d'aller plus loin, ne devons-nous pas nous demander quelle est l'étymologie d'Auriol ? Et, tout d'abord, faut-il accepter le dire d'un touriste ?

« Si vous visitez la vallée par une belle journée d'été, tandis que le soleil de Provence fait rage sur ces deux chaînes de montagnes trop déboisées, vous avouerez qu'on a eu raison de donner à cette ville le nom d'Auriol, c'est-à-dire de vallon d'or, *auri vallum*. Le chaud soleil du Midi a revêtu d'un manteau d'or les rocs qui dominent Auriol..... »

Non, nous ne croyons guère à l'intervention des idées artistiques dans les dénominations des villes et des villages. Auriol dériverait plutôt, à notre avis, de l'antique *Aouro*, levant, (Voir *Pichauris*, Tome II, page 228), ou de celui d'*Aurelianus.*

« Auriol, dit Mortreuil, dérive peut-être de *Iter Aurelianus*, parce que le chemin traversier qui allait rejoindre au-dessous de Trets la voie Aurélienne, passait par là. »

L'avenir fera découvrir sans doute la véritable étymologie; mais quel que soit le radical réel, on protestera avec nous contre les armoiries que l'on a imposées à Auriol, à l'époque où toutes les communes furent tenues d'avoir des armes pour payer la redevance qui y était attachée : un *loriot* ou un oiseau appelé *Auriol !*

Revenant à l'histoire même d'Auriol, contentons-nous de citer les chartes de Saint-Victor, sans nous attacher à distinguer la valeur des mots *Villa*, *Castrum* ou *Castellum* qui s'y trouvent employés, et dont la nuance n'est peut-être que fictive.

Dans la charte n° 101, du mois de janvier 1033, il est question, pour la première fois, du *Castrum nomine Auriolis* en même temps que de l'endroit appelé *Restonis*, devenu Redon. (Voir *Moulin de Redon*).

Mais voici d'autres documents de la même époque, qui parlent du *Castellum vel villa que vocatur Auriol* et tout simplement d'*Aureol*. Citons-les par ordre de dates :

1035 (Charte 57). — « Ego Rahimboldus, sedis Arelatensis presulatus honore sublimatus..... Sancti Victoris monasterio statui donandam : videlicet de *castro quod vocatur Auriol* meam omnino partem quam ego ibi habeo, vel alius pro me, excepto alode jam dato, in villa et castello et ommi territorio, in cultis et in ermis, in vineis et pratis, pascuis et silvis, garricis et oglatis, cum cunctis molendinis, ad meam partem pertinentibus, de alode et feo, exceptis duobus mansis quos dedi Aldoardi et Pontio. »

Dans les actes suivants, outre le château d'Auriol, il est question d'Orgnon, de Laza, de Solobe et de Saint-Saturnin, comme appartenant audit Auriol.

1040 (Charte 58). — « Ego Rahimbaldus

sedis Arelatensis archiepiscopus Martiris sancti Victoris monasterio dono : videlicet duas partes de *castro quod vocant Auriol*, cum sala dominica et duabus partibus totius territorii ejusdem castelli vel ville, cum terris cultis et incultis, in vineis et pratis, pascuis et silvis, garricis et oglatis, arboribus pomiferis et impomiferis, molendinis et ortis et piscationibus.

« Et dono medietatem castelli *Ornonis*, cum suo territorio.

« Et iterum dono quod in villa Lasa habeo et districtum et bagliam et albergariam de alodariis de duabus partibus ejusdem ville.

« Similiter dono de villa Solobii districtum et bagliam et albergariam de alodariis de duabus partibus ejusdem ville.

« Et rursum dono hoc quod habeò in villa Sancti Saturnini, hoc est octava pars ejusdem ville et dono bagliam et districtum et albergariam de medietate ejusdem ville. »

1040 (Charte 58). — Supra dicto castro Auriolis et de appendiciis ejus, hoc est castelli *Ornonis* et ville Solobii *sive* Lase et castri vel ville Sancti Saturnini.

1053 (Charte 62). — Foulque, frère de Raimbault, archevêque d'Arles, donne à Saint-Victor ce qu'il possède de *castro Auriol et de ipsa villa*.

1062 (Charte 65). — Adelbert donne à Saint-Victor tout ce qu'il possède in *castello et villa quod nominant Auriol*.

A dire vrai, presque tous les documents dont nous venons de citer des extraits, ne servent qu'à prouver qu'Auriol existait au XIe siècle, à l'état de lieu fortifié; mais au point de vue de l'histoire, nous ne voyons rien qui puisse nous intéresser.

Ce qu'écrit Mortreuil ne recommande pas davantage Auriol à l'attention du lecteur.

« L'origine des droits de l'abbé de Saint-Victor, dit-il, remontait au commencement du XIe siècle, à la suite de concessions considérables qui lui furent faites par Archimbaud, archevêque d'Arles. A cette époque, le château d'Orgnon, les *villa* de Solobio et de Laza et le château de Saint-Savournin étaient des dépendances du château d'Auriol; le Chapitre de la Major qui possédait une partie du château d'Auriol, céda ses droits au monastère, par acte du 11 avril 1071, en retour des églises des Pennes et de Septèmes.

« L'évêque de Marseille avait obtenu, par la bulle d'Anastase, du 30 décembre 1153, le tiers de la dîme sur l'église d'Auriol, qui est sous le titre de Saint-Pierre; ce droit épiscopal s'est maintenu jusqu'à la Révolution.

« La seigneurie du château d'Auriol appartenait par moitié à l'abbé de Saint-Victor, et, par l'autre moitié, à la famille de Sparon; mais cette dernière partie n'était qu'un arrière-fief, sous la suzeraineté indivise de l'abbé de Saint-Victor lui-même et des seigneurs de Trets, et le tout sous le haut domaine du comte de Provence auquel il était dû hommage-lige et serment de fidélité. L'abbé de Saint-Victor acquit ensuite, par acte du 28 mars 1343, la portion domaniale appartenant au seigneur de Trets, et la reine Jeanne concéda, le 26 juin 1365, au même monastère, les cas royaux et toutes les appellations, en retour de divers droits que l'abbé percevait dans la ville de Marseille. La juridiction appartenait à l'abbé qui l'exerçait par un juge a sa nomination. »

Nous sommes fixés sur l'époque à laquelle la nouvelle ville d'Auriol fut bâtie.

« Grégoire XI, dit Masse, pour venir s'embarquer à Marseille, passa par Saint-Maximin où il coucha. Le lendemain, il alla célébrer la messe à la Sainte-Baume. Ensuite, *pergit per arbusta scallentia deserti* et vint coucher à Auriol, *in Auriolo*. Le narrateur dit que *in montibus et super saxa construitur novella civitas*. En 1376, on bâtissait donc la nouvelle ville d'Auriol.

Mais le château n'en resta pas moins une place-forte qui joua son rôle dans les guerres de la reine Jeanne et dans celles de la Ligue.

« En 1383, il fut assiégé et pris par les Marseillais, parce que les habitants d'Auriol avaient embrassé le parti de Charles de Duras, contre Jeanne, faisant cause commune avec Roquevaire et quelques autres places. »

Pareille infortune lui arriva pendant les guerres de la Ligue, pour avoir méconnu les droits du Béarnais.

Le duc d'Epernon qui était expert dans l'art de prendre les petites places, et surtout dans celui de les démanteler, l'emporta d'assaut et le dévasta au point de l'empêcher de se relever. Ses ruines devinrent une carrière dans laquelle les habitants d'Auriol ramassèrent des matériaux soit pour construire leurs maisons particulières, soit pour édifier le couvent des Capucins qui furent établis dans cette commune par lettres-patentes du roi de 1735.

C'est à peine si de nos jours on se souvient que les abbés de Saint-Victor venaient souvent habiter ce château et profitaient de leur séjour pour traiter de leurs affaires avec les communes voisines. L'histoire mentionne pourtant que c'est là que mourut, le 28 janvier 1424, l'abbé Pierre Flamenquy.

Le monticule que couronnait le château se nomme aujourd'hui mont Saint-Michel, mais cette appellation n'a rien de commun avec l'archange Saint-Michel, en tant qu'il s'agirait de rappeler un souvenir ayant trait à son culte. Il a pris le nom du chevalier de Saint-Michel qui avait fait bâtir, à ses

pieds, une maison en forme de château-fort, dans lequel il mourut en 1801. Le château fut vendu en 1810 et morcelé.

Le territoire d'Auriol a dépendu longtemps de la viguerie d'Aix, et il n'est rentré dans l'arrondissement de Marseille qu'en suite de la réorganisation départementale faite en vertu de la Constitution de l'an VIII.

Nous savons qu'il a été colligé sur Auriol un très grand nombre d'actes et de chartes au moyen desquels on pourra écrire une notice bien plus importante et plus intéressante que celle-ci. Nous espérons qu'elle verra le jour.

Caractères, mœurs, coutumes, fêtes locales. — L'ancienne coutume qui existait chez les habitants d'Auriol et qu'ils ont encore conservée, d'aller processionnellement en pèlerinage à la Sainte-Baume, le lendemain de la Pentecôte, serait pratiquée en souvenir de la délivrance d'une peste ou d'une calamité. Pour engager les pauvres à y assister, la Communauté avait délibéré que le pain du Seigneur leur serait distribué moitié à Pâques, moitié à la Noël.

Le lundi de Pâques, les Pénitents blancs se rendent en corps à la chapelle Sainte-Croix, escortés par une grande partie de la population. Nous ignorons l'origine de cet usage.

Armoiries. — « D'or à un oiseau appelé Auriol, de sinople, perché sur une branche d'arbre posée en bande, du même. »

Quelques auteurs disent : d'azur au loriot d'argent. Nous avons préféré les premières, et c'est ainsi que nous les avons fait graver.

Ce sont de *mauvaises* armes parlantes, dignes de leur origine qui date, croyons-nous, de l'année 1696, et qui furent dessinées en exécution des ordres venus du pouvoir souverain.

Commerce et industrie. — Les découvertes archéologiques ont démontré que dès la plus haute antiquité, la fabrication des tuiles et des ustensiles de ménage en poterie a été florissante dans la commune ; mais c'était, croyons-nous, la seule industrie qui eut de l'importance. Il en a été ainsi jusqu'à nos jours, car si l'on remonte seulement jusqu'au XVIe siècle, on verra que, en l'année 1583, la Communauté s'opposa à l'établissement d'une verrerie, à cause du préjudice qu'elle aurait pu causer aux bois du territoire.

Les populations agricoles voient, du reste, toujours de mauvais œil, des usines s'emparer d'une partie quelconque du territoire qu'elles occupent. La fabrique de produits chimiques de Pinchinier, établie en 1835, a succombé sous le coup des procès que lui intentèrent avec obstination ses plus proches voisins.

La population s'occupait exclusivement d'agriculture ; le commerce des blés y était actif, et les gens du pays y traitaient les affaires dans une sorte de Bourse appelée la *Loge*. Il existe, du reste, un *Marché* aux blés.

Mais, le mouvement une fois donné, les habitants l'ont secondé à tel point qu'Auriol mérite d'être cité comme un centre industriel d'une certaine importance. Nous pouvons comparer les situations de 1855 et du 1878.

INDUSTRIES :	1855	1878
Mines de lignite	3	1
Carrières de craie	3	0
Carrières de plâtre	3	2
Fabriques de ciment	0	2
Mine de fer	1	0
Ateliers de mécanique	3	0
Fabriques de papier	3	2
Filatures de coton	5	4
Fabriques de cierges et de chandelles	2	2
Fabriques de vermicelle	2	2
Moulins à huile	1	6
Minoteries	1	3
Scies hydrauliques	1	4
Tannerie	0	1
Briqueteries	0	3
Carrière de terre rouge	1	1

Promenades et rues. — Nous détachons d'une relation de voyageur les lignes suivantes qui donnent une idée vraie des rues et des promenades d'Auriol :

« Auriol est une ville coquettement assise au pied d'une colline. La plupart de ses maisons laissent à désirer au point de vue de l'élégance, mais l'ensemble forme un tout pittoresque qui charme le regard. Nous ne dirons rien de ces scènes d'intérieur que l'on découvre lorsqu'on s'aventure dans les rues tortueuses de la bonne ville provençale. Nous laisserons aux peintres et aux poètes le soin de faire leurs observations et de choisir eux-mêmes le sujet de leurs inspirations. Il y a là plus d'un motif à sonnets et à tableaux.

« Nous devons une mention spéciale à son Cours et surtout à ses promenades plantées le long de l'Huveaune. Sous ces platanes magnifiques, les dimanches et les jours de fêtes, la jeunesse du pays vient égrener consciencieusement son chapelet d'amour, dans cette langue harmonieuse dont nos félibres nous ont révélé toutes les beautés. »

Les seules rues qui soient d'une largeur convenable sont celles de la Paroisse, de l'Hôtel-de-Ville et du Pont.

Édifices publics.

Hôtel de ville. — Il se compose de deux étages auxquels on arrive par un escalier a double volée, au milieu duquel se trouve une fontaine surmontée des armes de la commune.

L'eau qui jaillit sans interruption, même durant les étés les plus secs, est amenée d'une source qui sourd d'un fond de gravier, à peu de distance de l'ancienne chapelle de Saint-Pierre.

Adossé à la Tour de l'horloge, de forme carrée et surmontée du beffroi municipal, l'édifice a été exhaussé d'un étage en 1824. L'escalier et l'écusson datent de 1814.

Nous ignorons à quelle époque remonte la première construction.

Eglise paroissiale. — « L'église de Saint-Pierre, lit-on dans le *Calendrier spirituel* de 1713, était autrefois la paroisse. »

D'après l'auteur de la *Statistique d'Auriol*, cette église aurait été construite sur les débris d'un ancien temple, dans le courant du VIe siècle. Les découvertes faites a diverses reprises et notamment en 1831, nous permettent de croire cette supposition fondée. Outre un souterrain profond, comblé maintenant, il se trouvait une mosaïque dont on peut voir encore les restes. Il existait aussi un pavage fait de carreaux hexagones allongés, de 20 c. de longueur sur 14 c. de largeur et 58 m. d'épaisseur, vernissés et imitant le marbre.

La paroisse fut transférée dans un édifice nouveau, construit dans la nouvelle agglomération, au XIIIe siècle, sur l'emplacement occupé par l'église paroissiale nouvelle. Elle était du style ogival. Entre autres curiosités qu'elle renfermait, on remarquait une inscription au haut de la voûte et, sur les arceaux, quelques blasons gravés.

L'établissement de la cure ou vicairie perpétuelle, date du mois d'août 1616. C'est a son importance qu'Auriol doit d'avoir un ***curé de canton***, les fonctionnaires ecclésiastiques de cette classe ne se trouvant que dans les chefs-lieux de canton.

C'est sur l'initiative du curé Barthélemy que les travaux de construction de la nouvelle église furent commencés et que la première pierre fut posée par Mgr Eugène de Mazenod, le 4 mai 1856. Ce prélat avait du reste fait don à la Commune de la somme de 10,000 fr. pour aider à la construction. L'église fut bénite par M. Tempier, vicaire-générale, le 19 octobre 1858.

L'édifice, de l'ordre composite, est spacieux et bien ordonné ; il se compose de trois nefs à plein cintre et à six travées. Elevé par M. Gentet de Marseille, il a dans l'œuvre 43 m. 50 c. de longueur et 24 m. 30 c. de largeur. Les colonnes sont légères et gracieuses. La façade termine la rue de la Paroisse qui, de l'autre côté, après avoir passé sous l'arc ogival de la Tour de l'Horloge, va gravir la pente du château.

Chapelle des Pénitents blancs. — Située à l'E. de l'église paroissiale, construite en 1829.

Chapelle de la Congrégation des Filles de l'Enfant Jésus. — Située rue du Pont, à l'angle de la route départementale. Edifice nouveau.

Chapelle de la Congrégation des femmes. — Cet édifice, d'une certaine importance, était l'église du couvent des Capucins, établi en 1735, qui fut consacrée par Mgr de Belsunce. Aliénée pendant la Révolution, elle fut rendue au culte le 25 juin 1862.

Chapelle Notre-Dame ou Chapelle de Bon-Voyage. — Sur le chemin de la Sainte-Baume, a l'E. de la ville. Elle est en bon état. Construite ou réparée en 1735.

Hospice. — L'édifice, situé rue Saint-Eutrope, se compose d'une maison de deux étages. Il renferme 14 lits. Ses revenus atteignent le chiffre de 2,833 francs.

Marché au blé. — C'est le rez-de-chaussée de la maison d'école, construite en 1836. — Le marché se tient une fois par an, le 14 septembre ; on y vend de préférence les blés de semence.

Chapelle de Sainte-Croix. — Cet édifice a été reconstruit en 1832, sur les ruines de l'ancienne chapelle élevée au commencement du XVIe siècle. Il couronne une montagne de 370 mètres d'altitude, couverte d'oliviers et située au-dessus et au N.-E. de la ville, à une distance de 800 mètres environ.

HAMEAUX COMPRIS DANS LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Bouilladisse (La). — Village renfermant 80 maisons, situé à l'extrémité N.-O. de la commune, près de la limite de Peypin, à 6,000 mètres d'Auriol.

Station du chemin de fer d'Aubagne à Valdonne ; distances : Marseille, 31 kil. ; Aubagne, 14 kil.; station d'Auriol, 4 kil.

Le village est divisé en deux parties par la ligne ferrée d'Aubagne à Valdonne qui passe à niveau de la route ; la première se trouve à quelques mètres de la limite de Peypin et de la voie ferrée ; la seconde occupe les deux bords de la route nationale n° 96 de Sisteron à Toulon, à 300 mètres au N. de la station du chemin de fer. Il y a là une grande fabrique de produits chimiques.

Le village proprement dit formé de 80 maisons renfermant 500 habitants, est situé sur un ruisseau alimenté par plusieurs sour-

ces abondantes qui, après avoir été utilisées pour l'arrosage des terres, vont se perdre dans le Merlançon, affluent de l'Huveaune.

La plus importante de ces sources se nomme la Foux (nom formé de Pous et de Font) : elle sourd d'une sorte de puits d'un diamètre de 1 m. 50 c., située à une trentaine de mètres, à l'O. du grand chemin. Sa température assez élevée est uniforme en toute saison.

C'est du bouillonnement de cette source que vient le nom de *Bouilladisse*, assez semblable à celui de Bouillidous, quartier de Saint-Antoine (Marseille). Des actes de 1322 et de 1472, nomment le quartier l'un, *Boylhedissa* ; l'autre, *Bollydissa*. L'appellation est donc la même depuis 600 ans au moins.

Bourine (*La*). — Ce petit village, de formation récente et dont le noyau consiste en quatre ou cinq grandes maisons, une église et le presbytère, a pris son nom d'un domaine dont les terres s'étendaient sur les territoires de Peypin et d'Auriol et en majeure partie situé sur le Vallat ou ruisseau de la Bourine, qu'une charte de Saint-Victor, du 11 juin 1279, nomme *Passum de Leborina*, et qu'un acte notarié de 1472 appelle *Leborina rivulum* (le pas et le ruisseau de Leborine).

C'est donc mal à propos que de nos jours non-seulement on a fait deux mots du véritable nom de Leborine, mais qu'on l'a féminisé.

L'appellation de La Bourine n'est pas la seule qu'on ait donnée à Leborine, car on le nomme indistinctement Vallat de l'Homme-Mort, Vallat de Tournon et Vallat de Rigon. Mais ces trois dernières dénominations semblent devoir disparaître devant la première.

Le quartier proprement dit de Tournon, d'après les découvertes nombreuses faites par les frères Bosq, paraît avoir été jadis occupé par une population relativement considérable. On y a découvert de nombreux débris de constructions antiques et des monnaies massaliètes, grecques et romaines, et des monnaies du Bas-Empire. Nous ne nous aventurerions donc pas beaucoup en disant qu'il y avait une ville. Mais les documents nous font défaut pour nous appesantir plus longtemps sur ce sujet.

Il existe à La Bourine une église que l'on appelle encore la Chapelle, ayant saint Laurent pour patron. Elle est desservie par un recteur.

L'origine de la paroisse remonte à 150 ans environ, si l'on peut considérer comme telle une chapelle qui fut bâtie par des propriétaires nommés Négrel, et dans laquelle se réunissaient divers habitants du quartier pour assister aux offices divins. Cette chapelle, aujourd'hui affectée à tout autre usage, existe encore dans le quartier proprement dit de La Bourine. Elle a 9 mètres de long sur 5 de large.

Toute petite qu'elle était, elle fut érigée en succursale, par ordonnance de l'Evêque, du 8 juin 1775 ; mais, le 14 avril 1780, il fut décidé qu'on abandonnerait ce modeste édifice pour le nouveau, dont la construction fut adjugée au sieur Castellan, pour le prix de 5,634 livres. Dans cette adjudication, étaient compris le presbytère et la sacristie.

Vendue, pendant la Révolution, comme bien national, l'église fut rachetée le 1er jour complémentaire de l'an IV, par le sieur J.-B. Riboulet. Les fils Riboulet la revendirent, le 23 février 1812, aux habitants du quartier. De 1802 à 1833, le service fut fait par le clergé d'Auriol ; mais un vicaire spécial y fut établi en 1833. Enfin, le 31 mars 1837, la succursale fut constituée définitivement. Sa circonscription ne fut toutefois réglée par Mgr de Mazenod, que le 2 avril 1844.

Il y a à La Bourine une école libre de garçons dirigée par les frères Maristes, et une école de filles dirigée par les Sœurs de N.-D. de Compassion.

Les habitants des quartiers de la Bourine, de la Bouilladisse, des Boyers et des Gorguettes, etc., ayant ensemble une population de 1,320 âmes, poursuivent, depuis plusieurs années, leur séparation d'Auriol, et demandent l'érection de ces quartiers en commune distincte. La première demande est de 1830. L'exemple de la Destrousse, qui a pu être distraite de Peypin, les encourage sans doute dans cette voie ; mais le peu de prospérité que la Destrousse a retirée de son érection en commune devrait peut-être les instruire.

L'église se trouve à la rencontre des chemins vicinaux nos 17, 16 et 15, au centre, par conséquent, des quartiers de Pinchinier, des Boyers, de la Bourine, de la Bouilladisse, des Gorguettes, du Pigeonnier, des Roquettes, etc.

Boyers (Les) — Hameau à 4,000 mètres au N. d'Auriol, paroisse de la Bourine, à 2,000 mètres de la station de la Bouilladisse, sur le chemin vicinal n° 17 de Saint-Zacharie à Aix.

On y compte une vingtaine de maisons.

Le nom du hameau est celui de la famille qui s'y établit la première.

Coutronne (*La*). — Ce quartier est situé à 7,000 mètres au S.-E., d'Auriol, vers le haut des montagnes traversées par le chemin allant d'Auriol à la Sainte-Baume, limitrophe du plan d'Aups, à 600 mètres d'alti-

tude environ. — Les noms les plus anciens sont : *Villa Cobriana*, 9 février 984 (cart. de Saint-Victor, charte n° 70), et *Cotoro*, 1er mars 1035 (cart. de Saint-Victor, charte n° 124).

Joux. — Hameau industriel d'une trentaine de maisons, à 1,600 mètres au S.-O., d'Auriol, sur la rive gauche de la rivière et la route départementale n° 3 de Marseille à Saint-Maximin.

Les différentes formes du nom de cette localité ont été relevées avec soin par Mortreuil. En les suivant chronologiquement, on voit comment ce nom s'est modifié :

Vallis de Jorzt, 14 septembre 1275. — *Joratz*, 31 janvier 1281. — *Jors*, 18 septembre 1287. — *Lo Cros de Jors*, 17 août 1397. — *Val de Jours*, 1472. — *Rial de Jauzat*, 1472. — *Le Val de Joux*, 26 janvier 1531. — *Pont de Joux*, même année.

Lagets (*Les*). — Hameau à 3,000 mètres l'E. d'Auriol et à l'E. de la route départementale n° 3.

Les diverses maisons du quartier sont construites sur le versant occidental du grand massif de la Sainte-Baume.

Moulin-de-Redon (*Le*). — Hameau industriel situé à 5,000 m. au N.-E. d'Auriol, sur la rive droite de l'Huveaune, à 500 mètres de la limite de Saint-Zacharie.

Il a retenu le nom de la montagne d'une altitude de 496 mètres, qu'une charte de Saint-Victor du XIe siècle, n° 42, appelle *Podium Rotundum* (Baou-Redoun, en provençal, et Mont-Redon en français *local.*)

Il est question du Vallon, du Moulin et de la Montagne de Redon dans plusieurs actes de l'abbaye de Saint-Victor.

Le 18 août 950, on voit figurer la vallée de Reston (*Valle Restones*), charte 1041.

Au mois de janvier 1033 (charte n° 42), le prêtre Bernard demandait à Pons II, évêque de Marseille, de consacrer en l'honneur de saint Zacharie et de saint Jean-Baptiste, une église qu'il avait relevée lui-même *de ses ruines*, au quartier de *Restonis.*

A la même époque (charte 101), Rambaud, évêque d'Arles, donne à l'abbaye de Saint-Victor ce qu'il possédait dans le lieu de *Reston* où se trouve cette église.

« Raimbaldus Arelatensis episcopus et fratres mei donamus aliquid de alode nostro, et est ipse alodis in comitatu Massiliensi in territorio castri nomine Auriolis, ubi est ipsa ecclesia, in loco qui vocatur Restonis. Termini vero istius donationis sunt hujusmodi disposicionis: a parte orientali atque meridiona, fons sive rivus qui vocatur Vuelna ; a parte aquilonis, sicut ipse mons qui est supra ecclesiam ipsam vergit contra meridiem, a supradicto fonte usque in rivum quem nuncupamus Savardum (Vède); a parte occidentali, sicut rivus iste, quem jam diximus, discurrit in ipsam Vuelnam. »

Le moulin à blé de Redon existait au moins au XIIIe siècle, sinon auparavant, puisqu'il en est question dans un acte de Saint-Victor, du 24 mars 1280, mais il est désigné par le nom de son propriétaire ou de son tenancier, *Molindinum de Piscalier.* Cet acte prouve implicitement que le canal dont la prise est établie un peu au dessus, est antérieur à cette époque. Est-ce aller trop loin que de supposer que ce canal a été creusé par les soins des moines de Saint-Victor, comme le plus grand nombre de ceux qui se détachent de l'Huveaune, sur tant de points différents, pour arroser les terres ou faire mouvoir les usines ?

On sait combien l'importance des moulins à farine était grande jadis, les meules n'étant mises alors en mouvement que par deux forces motrices : l'eau et le vent ; mais on sait aussi que la plupart des moulins de la vallée de l'Huveaune étaient, en plein moyen-âge, possédés par l'abbaye de Saint-Cassien. Rien ne s'oppose donc à croire que c'est le monastère qui les avait établis.

Le Moulin de Redon n'était pas le seul engin de la vallée ; citons comme preuve la charte n° 104 du Cartulaire de Saint-Victor de 1065-1079, dans laquelle il est dit :

« Fulco de Auriol et uxor mea et filii donamus... totum quantum habemus et appellamus in molendinis qui sunt in Vuelna. »

Citons encore la charte n° 103 de l'année 1070, où l'on trouve ces lignes :

« Ego Martinus Baptizatus et uxor mea et filius meus donamus terciam partem de quodam molindino qui est in territorio castelli Auriolis et est in loco ubi nascitur fontis que dicitur Velna.»

Quant au moulin de Redon, il existe une transaction passée le 26 janvier 1531, entre l'abbé de Saint-Victor, et la commune d'Auriol, où il est question de l'écluse du moulin et des autres *engins* de Redon, existant dans le territoire de Saint-Zacharie. (Resclausa molindinum et aliorum ingeniorum de Retom existente in territorio Sancti-Zacharie.)

En envisageant les termes de cet acte, sous un autre point de vue, n'est-on pas autorisé à dire qu'au lieu d'appartenir à Auriol, Saint-Zacharie formait une commune à part, et que le quartier de Redon en faisait partie ?

De nos jours, le quartier du Moulin-de-Redon a une certaine importance ; on y voit la papeterie Chosson (de Marseille.)

Pinchinier. — C'est une ancienne fabrique de produits chimiques, située à 3,200 mètres au N. N. E., d'Auriol, et à un kilomètre de

la limite de Trets. Cette fabrique, fondée en 1818, prospéra pendant un certain nombre d'années, mais elle finit par succomber sous les procès que lui suscitèrent les propriétaires voisins.

Ce quartier, malgré son isolement, a été jadis habité ; on y a même reconnu des vestiges importants d'habitations et d'une fabrique de tuiles (Voir Archéologie.)

Nous ne serions pas éloigné de croire que le nom de Pinchinier dérive de celui de Pinus, pin. Un acte du 13 octobre 1393 (aux arch. de Saint-Victor), appelle le quartier *Piniola*. Mais d'autres actes plus ou moins anciens le nomment *Pencheniers* (1287) et *Penchenyeys* (1472.)

Pinchinier est au pied du mont Regagnas dont l'altitude est de 716 mètres, au milieu d'un bois de pins d'une certaine étendue.

Saint-Pierre. — C'est un quartier dont le centre est placé à 1,000 mètres à l'E., d'Auriol, sur la rive droite de l'Huveaune et sur le petit chemin de Saint-Zacharie.

Parmi les nombreuses agglomérations qui existaient avant la formation de la ville d'Auriol, ce hameau pouvait passer pour le plus considérable, ou comme le chef-lieu ; car c'est là que, antérieurement au XIII[e] siècle, se trouvait l'église paroissiale.

Cette église elle-même, si nous nous en rapportons à l'opinion des frères Bosq, avait été construite sur les ruines d'un temple païen dont ils ont retrouvé les débris.

A défaut des preuves matérielles qui existent, il faudrait admettre cette opinion ; car, règle générale, c'est sur les ruines d'un temple antique que les premières églises chrétiennes ont été élevées, lorsque ce n'est pas l'édifice primitif lui-même qui a été transformé.

Or, l'église de Saint-Pierre (Voir l'article Archéologie) est une des plus anciennes dont il soit question dans le cartulaire de Saint Victor; feuilletons ces deux précieux volumes.

(Charte 61). Année 1044. — « Donatio de tercia parte ecclesiæ Sancti Petri, quæ est constructa in territorio castelli vel villæ quæ vocatur Auriol, in comitatu Massiliensi, ad monachos grechos quos in eadem ecclesia ponunt episcopus Pontius et Isarnus, abbas monasterii Sancti Victoris Massiliensis. Facio donationem servis Dei grecis et successoribus eorum sub cura et regimine abbatis Sancti Victoris. »

(Charte 67). Années 1065-1073. — « Incipit notitia commutationis sive cambiationis que facta est inter ecclesiam Sanctæ Mariæ et Sancti Cannati sedis Massiliensis et monasterium Sanctæ Mariæ Sanctique Victoris, de quadam parte de castro Auriol et de obedientia quæ vocatur Sanctus Petrus et de ecclesia Sanctæ Mariæ parrochiali de castro qui dicitur Pennas et de obedientia que vocatur Septimus. »

(Charte 843). 4 juillet 1079. — Le pape Grégoire VII confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Victor ; parmi ces possessions figure la « cella Sancti Petri justa castrum Auriol. »

Enfin, dans un charte du 5 juin 1182, Saint Pierre est appelé *Burgum Sancti Petri*. Ce nom de bourg semble dire qu'il y avait une agglomération d'une certaine importance. Les ruines nombreuses que l'on y voit encore confirment cette supposition.

Aujourd'hui, le quartier n'a plus de notoriété que sous le rapport de l'industrie. On y compte un foulon de drap, une fabrique de fil de coton et une scierie mécanique.

(Divers renseignements qui figurent dans cette notice nous ont été fournis par MM. Daime, curé d'Auriol, Henry, Secrétaire de la Mairie d'Auriol, Louis Poulet, expert géomètre, de la même localité, et Gaudin, recteur de La Bourine).

COMMUNE DE BELCODÈNE

Cavadenis (IXe Siècle.)?

Castrum de Bulchodenes (1010).

Bulcodinas (1029).

Villa Bolcodenas (1040).

Villa Bulcodenas (1044).



Buccodenas (1093).

Bulcodenis (1156).

Castrum de Belcodinis (1311-1363)

Bocadenis (1704).

Belcodène (Orthogr. moderne)

Breconedo (Vieux provençal).

Beoucoudèno (Idiôme provençal moderne).

Situation géographique. — Le village de Belcodene est placé sous le 43° 26' 28" de *longitude* orientale et le 3° 14' 16" de latitude, au N.-E. de Marseille, chef-lieu d'arrondissement, et au N. de Roquevaire, chef-lieu de canton.

Distances : Marseille, 32,817 mètres ; Roquevaire, 11,958 m.; Auriol, 11,458 m.; Trets, 10,000 m.

Périmètre et divisions de la commune. — La commune est bornée : au N., par Fuveau; au N.-E. et à l'E., par Peynier ; au S., par Auriol et Peypin ; à l'O, par Gréasque.

Sa superficie totale est de 1,321 hectares, 87 ares, 23 centiares. Sa forme se rapproche d'un rond et son contour est approximativement de 13 kil. Sa plus grande longueur, du N.-O au S.-E., est de 4,500 mètres, et sa plus grande largeur, du N.-E. au S.-O., est de 4,200 mètres.

Dénombrement de la population

Population à diverses époques.

1820	174 habitants.
1861	228 »
1866	234 »
1872	196 »
1876	210 »

Détails du recensement de 1872.

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Albinos, ferme	1	1	6
Basses-Bastides (les)....	15	20	50
Caderoux.....	6	8	21
Château (le) ferme......	1	1	10
Hautes-Bastides (les)...	15	19	71
Jean-Louis, ferme......	1	1	3
Pomme (la) ferme......	1	5	25
Quinze (le) ferme......	1	1	5
	42	59	196

Détails du recensement de 1876.

Sexe masc.	garçons...	72	118	210
	mariés....	38		
	veufs.....	8		
Sexe fémin.	filles.....	44	92	
	mariées...	38		
	veuves...	10		
Nationalités..	Français......	194	210	
	Etrangers....	16		

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Basses-Bastides (les) ou Belcodène......	18	22	62
Hautes-Bastides (les)........	13	19	55
Albinos, ferme..	1	1	7
Caderoux, hameau......	4	4	16
Château (le), ferme.........	1	1	10
Pomme (la), ferme.........	1	5	23
Galère (la).....	1	1	7
Jean-Louis, ferme..........	1	1	3
Quinze (le), usine en ruine..	1	5	27
	41	59	210

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Agriculture......	36	39	75
Industrie.........	77	48	135
Commerce et transports...........	2	2	4
Professions libérales.............	3	3	6
TOTAUX GÉNÉRAUX.	118	92	210

Administrations et culte. — 1 maire, 1 adjoint, 8 conseillers municipaux, 1 secrétaire, 1 garde champêtre. — 1 recteur.

Fête. — 1er mai (Saint-Jacques et Saint-Philippe).

Propriétés communales.

1 Hôtel de Ville et maison d'école.
1 Eglise paroissiale.
1 Cimetière.
1 Presbytère.
1 Chapelle Saint-Jacques.
1 Terr. communaux : 209 hect. 95 a. 33 c.
3 Puits

Revenus et Dépenses (1878)

Recettes......................	14.821 82
Dépenses......................	11.702 10
BONI....	3.119 72

Instruction publique.

Garçons : 1 Ecole communale laïque comptant 12 élèves.

Topographie, divisions physiques du territoire, altitudes diverses. — Bien que l'altitude générale du territoire de Belcodène soit assez considérable (400 m. en moyenne), on n'y trouve, en ne le considérant en lui-même, que peu de montagnes et de vallées.

Le territoire est limité par 82 bornes ainsi placées : de 1 à 18 (section A) ; de 18 à 28 (section B) ; de 28 à 82 (section C).

La division par quartiers est la suivante :

Section A (au N. et à l'E.) :

Les Roux. — Les Hautes-Bastides. — Les Basses-Bastides (ou Belcodène).

Section B (au S.) :

Albinos. — Le Château (Ruines du Pigeonnier).

Section C (à l'O.) :

La Pomme. — La Galère. — Le Quinze. — Jean-Louis.

Belcodène est une commune rurale ; les deux agglomérations principales sont les Hautes-Bastides et les Basses-Bastides. C'est dans le dernier de ces hameaux que se trouvent l'hôtel de ville et l'église paroissiale.

Le territoire est traversé par les routes nationales n° 8 bis et 96, et deux chemins vicinaux ; il n'y a aucun cours d'eau.

La Pomme, que toutes les cartes signalent, n'est qu'une ancienne auberge, à la bifurcation de deux voies importantes où se trouve le poteau indicateur portant : Marseille 27,615 m. ; Peynier, 8,692 ; Bouilladisse, 1,670 ; Aix, 19,805.

ALTITUDES DIVERSES.

Belcodène (Basses-Bastides)....	400m
Castellas (en ruine)............	413
Pomme (La).......	316

Voies de communication.

1° Routes nationales..........	7.500m
2° Chemins vicinaux.....	6.000
TOTAL...	13.500m

1° Route nationale n° 8 bis de Marseille à Draguignan et l'Italie (allant du S.-O. au N.-E.) — Entre dans la commune par la limite de Peypin, à 250 mètres au-dessous de la Pomme, suit le tracé de la route nationale n° 96 sur un trajet de 800 mètres, passe sous les ruines de l'ancien château et atteint la limite de Peynier.

Parcours : 3,500 mètres.

2° Route nationale n° 96 de Sisteron à Toulon (allant du N. au S.) — Entre dans la commune par la limite de Fuveau, traverse le quartier de la Galère, passe sous les ruines du Castellas, emprunte le tracé de la route nationale n° 8 bis sur une longueur de 800 mètres et atteint la limite d'Auriol à 300 mètres (au S.-E.) de la Pomme.

Parcours : 4,000 mètres.

CHEMINS VICINAUX.

N° 1 de *Belcodène*. — Allant de l'O. à l'E., en suivant une grande courbe, de la route

nationale n° 96, à la jonction de la route nationale n° 8 bis, dessert les hameaux des Hautes et Basses-Bastides et rejoint la route nationale n° 8 bis.

(Largeur moyenne, 3 m. 50 c.; longueur, 4,000 mètres).

N° 2 *de Belcodène à Fuveau.* — Allant du S.-E. au N.-O. du chemin vicinal n° 1, (au hameau des Basses-Bastides), traverse les quartiers de Roux et de Barelier et aboutit à la limite de Fuveau, où il se soude avec le chemin vicinal n° 1 de cette commune.

(Largeur moyenne, 2 mètres; longueur, 2,000 mètres.

Carraire. — Commence à la limite de Gréasque, quartier des Sambles, passe au quartier de Miette, prend la route nationale n° 96, et la route nationale n° 8 bis, jusqu'à limite de Peynier.

(Largeur, de 10 à 20 mètres; longueur, 5,000 mètres).

Géologie, produits du sol. — Sur le plateau de la Pomme, vers les versants nord et sud de la chaîne de Régagnas, le terrain de craie est peu développé ; la seule partie apparente est formée par quelques couches d'hippurites alternant avec des couches marneuses. A la Pomme, le terrain est bien caractérisé par de nombreux et beaux hippurites, des cyclolites, nummulites, etc.

La commune de Belcodène est une de celles où le phylloxéra n'a littéralement pas laissé un pied de vigne. Aussi, son territoire n'offre plus que de maigres champs de blé et de légumes secs. Les arbres fruitiers sont rares. Les montagnes sont généralement couvertes de bois.

Histoire et archéologie. — La carte de l'Etat-Major signale, à l'O. et au S.-O. de Belcodène, un *castellas* et un *château* ruinés. Avant l'Etat-Major, les auteurs de l'*Hermès Marseillais* avaient indiqué, sur une hauteur, tout près du Logis de la Pomme, une espèce de camp retranché construit avec de gros blocs de pierres accumulés. Ces renseignements permettent de considérer, comme une chose certaine que, jadis, certaines des hauteurs comprises aujourd'hui dans les limites de la commune, ont dû être fortifiées, d'autant mieux qu'elles commandaient les défilés par lesquelles passaient, comme de nos jours, les deux routes importantes qui se croisent pour aller au N. vers Aix, à l'E. vers Trets, au S. vers Toulon, et à l'O. vers Marseille.

Mais quelles étaient les tribus qui habitaient ces contrées ?

Les frères Bosq d'Auriol avaient trouvé dans cette localité et à leurs places primitives deux pierres monumentales de 1 m. 10 c. de hauteur sur 47 c. de largeur. La partie en dehors de la terre portait deux inscriptions gravées sur deux lignes ; d'un côté, en face occidentale :

FINES
AREL.AT

et de l'autre, en face orientale :

FINES
ARVENS

Ces monuments se trouvent en la possession de M. Pierre Trabaud, et il n'est pas malaisé de voir que c'est bien *Fines Arelat* qu'il faut lire et non *Fines Areiat*, comme l'avaient pensé les frères Bosq ; et s'il faut absolument d'après eux que les indigènes du massif du Régagnas aient joué un rôle dans la défense de Massalia, nous les classerons dans la catégorie des pâtres qui furent appelés en même temps que les cultivateurs du territoire.

Belcodène défendait les passages ou les bouches par lesquelles passaient les routes connues de nos jours, et il ne faut pas chercher plus loin l'étymologie du nom que nous retrouvons dans une autre commune : Bouc-Albertas.

Les noms de *Bulcodinas*, *Bolcodenas*, *Bulchodenes* et *Bulcodenas* se rapprochent trop de ceux de *Bucca*, bouche, pour qu'on ne trouve pas une grande similitude entre eux, la situation de la localité étant surtout connue.

Telle n'était pas l'opinion de Masse (de La Ciotat), qui voyait les mots de *Bré*, qui signifierait montagne, et de *couedo*, dur, se basant sur ce que Belcodène était de son temps appelé en provençal *Brecouedo*.

Quant au Castellas, que nous avons signalé tout à l'heure, il est bien authentique, mais il est tellement ruiné, les pierres qui le constituaient sont si bien éparses sur le sol que, à moins de se livrer à des fouilles, on ne peut rien dire de sa forme ni de son âge. Il reste seulement un angle de mur ou de tour, de deux à trois mètres de hauteur, où nous n'avons pas plus reconnu la main des Romains que celle des Gaulois ou des Celtes. La position du coteau est belle ; elle domine suffisamment les deux routes qui se rencontrent et se fondent en une seule à la borne qui porte le nom de Paillidou, mais elle n'est pas formidable.

Ce Castellas n'a jamais dû être fait avec de gros *blocs* de pierre accumulés. Pour nous, jusqu'à preuve du contraire, nous dirons qu'il n'est pas antérieur au IX° ou au X° siècle. Mais ceci n'empêche nullement de croire que les Massaliètes de la première République ou les Massiliens de la seconde en ont été les possesseurs.

L'histoire de la commune de Belcodène

n'offre aucun fait digne d'être cité, et ce n'est que dans le cartulaire de Saint-Victor que nous voyons figurer son nom au XI[e] siècle.

La charte n° 135, du 13 décembre 1010, nous apprend que Billide, fille de Guillaume, vicomte de Marseille, donne au monastère de Saint-Victor tout ce quelle possède à Belcodène: *Dono in castro de Bulchodenes totum quod ibi habere debeo*.

La charte n° 19, du 19 juin 1020, mentionne que Foulque et sa femme Odile donnent à la même abbaye la quatrième partie de ce qu'ils possèdent à Belcodène: *De villa vero quam dicunt Bulcodinas IIII partem.*

La charte n° 16, du 15 octobre 1040, prouve que Guillaume, vicomte de Marseille, donne aussi a Saint-Victor un *mas* qu'il possède dans le quartier de Belcodène: *mansum in villa que vocatur Belcodenas.*

La charte n° 32, de l'année 1044, rappelle la donation précédente: *quartam vero partem de villa Bulcodenas.*

La charte n° 138 du 22 mars 1093, dit que Pons Maunier et sa femme Salome donnent au même monastère ce qu'ils possèdent à Belcodène: *Castra Olerias et Buccodenas cum omnibus eis ex integro pertinentibus.*

Enfin la charte 702, de l'année 1156, est relative à la cession que fait l'abbé de Saint-Victor aux fils de Raymond Gaufried de la moitié de Belcodène que ceux-ci revendiquaient: *Dimidiam partem de Bulcodenis.*

Au point de vue ecclésiastique, la possession de Belcodène avait été disputée par l'archevêque d'Aix et par l'évêque de Marseille. En suite de deux transactions faites les 31 août et 27 octobre 1255, il fut convenu entre Guillaume Audibert, archidiacre de Fréjus et Raymond de Barjols, sacristain d'Arles, commissaires nommés par le Pape Alexandre IV, que l'église de Belcodène appartiendrait alternativement aux deux diocèses, c'est-à-dire une année à celui de Marseille, et une année à celui d'Aix, ainsi de suite, mais elle était paroisse et succursale de Fuveau, dépendante de l'abbaye de Saint-Victor.

Au XIV[e] siècle, la seigneurie de Belcodène appartint à la famille de Sabran par suite du mariage de Isoarde de Roquefeuil, dame de Puyloubier, issue des Vicomtes de Marseille, avec Jean de Sabran, grand chambellan de la reine Jeanne, avec droit de juridiction, sous la mouvance du comte de Provence, qui avait les cas royaux, les appels et les dénis de justice.

Durant le XV[e] siècle, la terre de Belcodène passa entre les mains de Gauchier de Forcalquier, évêque de Gap (2 décembre 1482), et ensuite à Gauchier de Brancas, seigneur de Ceyreste. (Mortreuil).

Plus tard, Charles Hermite fut donataire de la terre et seigneurie de Belcodène et il fit hommage au roi en cette qualité, en 1607.

C'est lui qui, en 1688, vendit à la commune une ferme qui bien que ruinée, porte encore le nom de château.

N'oublions pas de dire que précédemment Belcodène était dans la vallée de Trets et appartint ensuite à la viguerie d'Aix.

Belcodène a-t-il joué quelque rôle durant les invasions de Charles-Quint au XVI[e] siècle? Peut-être. D'après la tradition, on aurait établi un campement de troupes sur le chemin devenu, depuis lors, la route nationale 8 bis, pour surveiller ou barrer le passage à une armée venant dans l'intérieur. Ce qu'il a de positif c'est qu'il est aisé de voir un mur assez long, d'un mètre d'épaisseur construit à sec, avec des pierres plate de petites dimensions, qui porte le nom de *Redoute*.

Belcodène ne fait partie de l'arrondissement de Marseille que depuis l'organisation des départements, en vertu de la Constitution de l'an VIII.

Armoiries.— *De gueules à un lion d'argent.* Elles rappellent celles des Sabran qui furent seigneurs de Belcodène.

Commerce et Industrie. — L'exploitation des lignites de Gréasque et de Saint-Joseph et d'une carrière de grès, occupent spécialement les habitants. Il y a dans la commune même onze fours et quatre fabriques de ciment.

Edifices publics. — *Église paroissiale.* — Elle est située à quelques mètres au-dessous du hameau des Bastides-Basses, sur le chemin vicinal n° 1. Cet édifice, construit en 1858, et consistant en une seule nef, style roman, a remplacé la chapelle Saint-Jacques où le service religieux régulier avait été rétabli en 1847.

Le Presbytère attenant à l'église date de 1861.

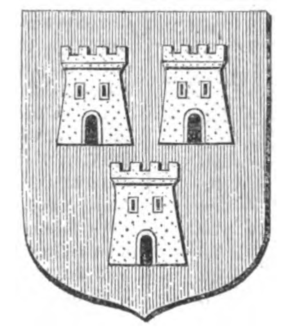
Hôtel-de-Ville. — Construit en 1846 et réparé en 1874. C'est une maison ordinaire située sur le bord du chemin vicinal n° 1, un peu au-dessous de l'église.

Chapelle de Saint-Jacques. — Elle est située sur un petit mamelon, à un demi-kilomètre à l'O. du chef-lieu de la commune. L'édifice actuel n'est pas ancien, mais il pourrait bien se faire qu'il eut été bâti sur les ruines de l'église de Saint-Jacques dont il est question dans l'acte de 1255, cité plus haut.

(C'est au secrétaire de la Mairie de Belcodène, M. Mérault Tassy, que nous devons les renseignements statistiques qui figurent dans cette notice.)

COMMUNE DE LA DESTROUSSE

La Testrousse (1440).-Affart de la Destrousse (1502).



La Destrousse (Orthographe moderne.)

La Destrousso (Provençal moderne).

Situation géographique. — Le village de la Destrousse est placé sous le 3° 16' 5" de longitude orientale et le 43° 20' 25" de latitude, au N. E. de Marseille, chef-lieu d'arrondissement, et au N. de Roquevaire, chef-lieu du canton.

Distances : Marseille 28,850 mètres ; Aix : 24,384 mètres ; Roquevaire : 2,854 mètres.

La station du chemin de fer qui dessert la commune est celle dite d'Auriol, distante du village de 900 mètres, au S. et à 200 mètres en avant de l'embranchement de la route nationale n° 96 avec la route départementale n° 5 d'Aubagne à Saint-Maximin.

Périmètre et divisions de la commune. — La commune est bornée au N. par Belcodène; à l'E., par Auriol; au S. par Roquevaire ; à l'O. par Allauch; au N.-O. par Saint-Savournin.

Sa superficie totale est de 601 hectares, 74 ares, 45 centiares; sa plus grande longueur du N. au S. est de 3.000 mètres, est sa plus grande largeur du N.-E. au S.-O. de 3.500 mètres. Sa forme affecte celle d'un triangle et son contour est approximativement de 11.500 mètres.

Dénombrement de la population

Population à diverses époques.

1869	720	habitants
1872	690	»
1876	593	»

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1870	6	7	2
1871	12	23	2
1872	26	20	3
1873	25	21	4
1874	14	16	3
1875	22	13	6
1876	15	11	4
1877	15	13	4
1878	10	13	3

Détails du recensement de 1872.

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Destrousse (la)	37	56	218
Caporal	4	4	10
Deven (le)	9	9	47
Grand Pré (le)	8	10	41
Hermites (les).	5	6	24
Jacquasse	3	4	7
Pas de Trets (le)	14	16	73
Pierrescas	7	7	22
Rever du Jas	3	3	11
Saurin	7	7	25
Souque Négre.	14	23	103
Souriet	7	9	33
Tisserand (le).	2	2	11
Verrerie (la)	4	19	64
	124	175	690

Détails du recensement de 1876.

Sexe masc.	garçons...	181	314	593
	mariés.....	111		
	veufs.....	22		
Sexe fémin.	filles.....	138	279	
	mariées...	110		
	veuves...	31		
Nationalités.	français.....	560	593	
	étrangers...	33		
Population..	agglomérée.	257	593	
	éparse......	336		

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Destrousse (la)	46	69	238
Chemin d'intérêt com.. ..	3	3	19
Pas de Trets (le)	15	20	95
Grand Pré (le).	11	13	51
Hermites (les).	9	9	25
Souque Nègre.	12	16	75
Deven (le)....	7	7	32
Pierrescas....	7	7	26
Souriet.......	8	9	32
	118	153	593

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total
Agriculture.......	189	160	349
Industrie........	102	87	189
Com. et transp....	10	12	22
Professions lib....	4	6	10
Personnes vivant de leurs revenus...	9	14	23
TOTAUX GÉNÉRAUX.	314	289	593

Administrations publiques et Culte. — 1 maire, 1 adjoint, 12 conseillers municipaux, 1 secrétaire, 1 garde-champêtre. — 1 recteur.

Propriétés communales.

1 Hôtel de Ville.
1 Eglise paroissiale.
1 Cimetière.

Revenus et Dépenses (1879).

Recettes......................	3.785 90
Dépenses......................	3.785 90

Instruction publique.

Garçons : 1 Ecole communale laïque.
Filles : 1 Ecole communale laïque.

Population des Ecoles.

ENFANTS.	1877	1878
Garçons.......	37	36
Filles.........	37	53

Topographie, Divisions physiques du territoire et Altitudes diverses. — Le territoire de la Destrousse se compose de deux grands vallons au fond de chacun desquels court un ruisseau et est tracée une route importante.

Le premier ouvert, dans la direction du N. au S. sur toute la longueur de la commune, est sillonné par la route nationale n° 96, de Sisteron a Toulon, et la ligne secondaire du chemin de fer d'Aubagne a Valdonne. Entre les deux coule le Merlançon, ruisseau d'une certaine importance, qui limite les deux communes d'Auriol et de la Destrousse.

Le second vallon, ouvert de l'E. a l'O. dans la direction de Peypin a la Destrousse, est suivi par le chemin d'intérêt commun et le ruisseau des Pégoulières presque constamment à sec.

Ces deux vallons, sauf du côté de Pierrescas, au S.-O. sont bornés par des montagnes peu élevées, et les collines qui constituent l'ensemble du territoire sont elles-mêmes d'une hauteur à peu près uniforme, ne dépassant guère l'altitude de 220 mètres.

Les divers quartiers de la commune portent les noms suivants :

Section B. (au N. et au centre.)

Pont de Branque. — Souque-Nègre. — Plan de Peypin. — La Destrousse et la Verrerie. — Les Tisserands. — Le Revest du Jas. — Le Grand-Pré. — La Tuilière.

Section C. (à l'O).

Le Deven. — Pierrescas. — Le Laouvas. — Souriet.

Le village de la Destrousse est établi des deux côtés de la route nationale n° 96, à la bifurcation du chemin d'intérêt commun n° 1.

Ce village n'a rien de particulier qui le distingue ; il se groupe au pied de l'église qui est située immédiatement au-dessus de la route nationale, côté O.

ALTITUDES DIVERSES.

Auberge de Noune......	212 mèt.
Destrousse (village).....	197

Voies de communication.

1° Route nationale........	3,000 m.
2° Chemin d'intérêt comm..	1,800
3° Chemin vicinal.........	400
TOTAL...............	5,200 m.

1° Route nationale de 3° classe de Sisteron à Toulon, allant du N. au S. — Pénètre dans la commune par la limite d'Auriol, quartier de la Bouilladisse, à 200 mètres au S. de la ligne du chemin de fer, franchit le Merlançon et, suivant constamment la

rive droite de ce ruisseau, atteint la limite d'Auriol à 500 mètres au S. du village.

Parcours : 3.000 mètres.

2° Chemin d'intérêt commun n° 1, allant de l'O. à l'E. — Entre dans la commune par la limite de Peypin, longe en droite ligne la rive droite du vallon des Pégoulières et débouche sur la route nationale n° 96, au village même de la Destrousse.

Parcours : 1.800 mètres.

3° Chemin vicinal n° 1 du *Cimetière*. — Allant de l'E. à l'O. du village (route nationale n° 96) au Cimetière.

Largeur : 3 mètres; longueur : 400 mètres.

Hydrographie. — Si nous nous en rapportons à une croyance généralement répandue que la science ne vient pas combattre, le centre du territoire de la Destrousse formait jadis un lac sans issue auquel on donna un écoulement à une époque que rien ne détermine. Ces travaux de dessèchement durent être opérés à l'époque où l'on pratiqua la grande ouverture du vallon de Saint-Vincent (Roquevaire).

Le fond de cet ancien lac est indiqué par le ruisseau de Merlançon dont on a modifié légèrement le nom, mais qu'une charte de Saint-Victor, du 3 juin 1177, appelle *Merdazo*. Notons, en passant, qu'il existe un certain nombre de Merlançons, même ailleurs que dans le département, mais que tous portent une ancienne appellation qui éveille tout au moins une idée de vase ou de marécages.

Le Merlançon est le seul cours d'eau permanent de la commune ; il se forme en amont de la Bouilladisse ; puis, coulant vers le S. E. et le S., longe la route nationale n° 96, passe à l'E. de la Destrousse et va se jeter dans l'Huveaune, à la limite d'Auriol et de Roquevaire.

Parcours : 3,500 m.

Histoire. — Le nom de Destrousse doit être écrit comme nous le faisons et prononcé Des*st*rousse, n'en déplaise aux auteurs de la carte de l'Etat-Major qui, dans l'intention sans doute d'apprendre à parler aux Provençaux et de leur inculquer l'accent du Nord, ont écrit *Dé*trousse.

Comme le mot de *Dé*trousse dit quelque chose par lui-même nous protestons contre l'acception de ce terme.

Le nom de Destrousse, avons-nous entendu répéter nous-mêmes, vient de ce qu'autrefois la route n'étant pas sûre, les malfaiteurs pouvaient impunément *détrousser* les voyageurs.

Ceux qui parlent ainsi sont les partisans de la langue française, mais les sectateurs de l'idiome provençal trouvent l'étymologie dans un terme du pays.

Destrussi, en provençal, signifie destruction, rupture, cataclysme ; il aurait été acquis à la localité depuis un événement géologique important, un déluge, une inondation ruineuse.

Pour nous, le nom dérive ou des anciennes fortifications de *castra* ou châteaux du moyen-âge aujourd'hui détruits ou d'une affinité quelconque avec Trets, commune presque limitrophe avec la Destrousse.

On lit dans un relevé général des actes et des chartes relatifs à diverses localités de la Provence, dressé par M. de la Galinière, que, en 1440, eut lieu une transaction entre Charles de Castillon, en qualité de baron d'Aubagne, et le baron de *Trets*, juspatron de la chapellenie de la *Trestrousse*, territoire de Peypin.

Voilà bien les mots de *Trets* et de *Trestrousse* accouplés : dans le terme de *Trestrous* nous voyons un diminutif du mot de Trets, une propriété dépendante de la seigneurie de Trets, sur laquelle le baron du lieu maintient ses droits.

A cette origine qui peut être vraie nous préférons celle qui consisterait dans le mot fort simple de *Tres turres*, les Trois tours, conservé en souvenir du *Castellum de Solobio* dont il existe des restes, dit-on, mais dont nous n'avons pu retrouver le moindre vestige.

Le Castellum de Solobe ne peut pas être rangé dans le domaine des châteaux hypothétiques et imaginaires. Plusieurs actes du cartulaire de Saint-Victor le nomment et en précisent la position en termes tellement clairs, qu'on ne saurait les contester. Citons en seulement trois.

1040 (Charte 58).— Ego Rahimbaldus dono de *villa Solobii* districtum et bagliam et albergariam de alodaris de duabus partibus ejusdem *ville*.

Ce Raimbault dont il est question était archevêque d'Arles. Quant au Guichiran nommé ci-après c'était un simple particulier.

1065-1079 (Charte 39). — Ego Guichiramus de Auriolo accipio unam semimodiatam de vinea in *castello* Solobio.

Voilà donc l'existence du château et du quartier rural de Solobe bien établie, mais la charte du 3 juin 1177 (n° 759) fournit une preuve de la vaste étendue de son territoire. Ce territoire, séparé d'Auriol par le Merlançon, s'étendait sur une partie du territoire actuel de Roquevaire et sur la totalité de celui de Peypin, et c'est dans ce territoire même de Peypin qu'a été construit le château qui touche de si près aux maisons formant le chef-lieu de cette dernière commune.

Nous donnons cette charte en entier dans la notice sur Peypin ; il suffira de rappeler ici deux lignes : « Bermundus petebat

atque querebat castrum de Podio Pino quod predictus Petrus (Bermundus de Auriol) noviter ædificaverat in quodam podio territorii *castri de Solobii*. (Bremond réclamait le château de Pey-Pin, que ledit Pierre (Bremond d'Auriol) avait nouvellement construit sur une colline du territoire du château de Solobe).

Qui dit castellum dit nécessairement fortifications, tours, et certainement Solobe en possédait. Ajoutons que, aussi bien que Solobe, les châteaux d'Orgnon et de Laza ont dû être ruinés à la même époque. Mentionnons, pour finir, que l'église de Solobe, attribuée à l'Evêque, par la bulle d'Anastase (1153), obvint au Chapitre de la Major, par la transaction du 25 mai 1163, ce qui fut confirmé par la bulle de Luce III, du 5 juin 1182.

On voit, par ce qui précède, que nous ne nous avançons pas beaucoup en trouvant les mots de *Tres turres* dans celui de Trestrousse, qui est le plus ancien que nous connaissions.

Dire pourquoi la première lettre du mot s'est modifiée, nous déclarons l'ignorer complètement. On sait bien qu'il y a des changements dans les mots dont personne ne peut expliquer les motifs.

L'acte de 1440 que nous venons de citer, et celui que nous allons mentionner, sont les seuls, à notre connaissance, où il soit question de la Destrousse.

1426. — Charles de Castillon, seigneur et baron d'Aubagne, investit Antoine de Fulconis, prieur de Fuveau, de la chapelle de la *Destrousse*, dans le territoire de Peypin. Or, Fuveau dépendait de l'abbaye de Saint-Victor

Cette chapelle, sans caractère et sans importance, sous le titre de Saint-Pierre-ès-Liens, était fort petite. Elle fut relevée en 1834, pour le service des habitants qui, dès 1830, s'étaient groupés à peu de distance de là, sur les bords de la route de Peypin, (chemin d'intérêt commun n° 1), au point où elle s'embranche sur la grande route n° 96, de Sisteron à Toulon par Aix.

On pourrait même dire qu'ils ne furent attirés que par une fabrique d'indienne qu'établit un M. Lebègue de Paris. Cette fabrique, depuis lors, est devenue une verrerie.

Mais, un beau jour, les habitants de la section de la Destrousse, ne voulant pas faire partie plus longtemps de la commune de Peypin, demandèrent et obtinrent l'érection de leur section en commune distincte. Le décret de Napoléon III, contre-signé par Chevandier de Valdrome, fut rendu le 22 avril 1870. Le procès-verbal d'enquête constate que la section comprenait alors 185 feux et 720 habitants.

Depuis lors, la nouvelle commune a médiocrement prospéré.

Armoiries. — *De gueules à trois tours d'or, deux et une.*

Ces armes rappellent les anciennes fortifications du *Castellum de Solobio.*

Commerce et industrie. — La Destrousse s'occupe d'industrie plus encore que d'agriculture ; il y a des fabriques de poterie et des minoteries — La verrerie ne fonctionne que par intermittence.

Édifices publics. — Située au-dessus de la route nationale de Sisteron à Toulon, l'église primitive a été agrandie en 1834, puis reconstruite presque en entier, sous la direction de M. Paul Aubin, et sur l'initiative de M. Itasse, recteur, qui avait recueilli de nombreuses souscriptions. Elle a été bénite le 1er décembre 1872. On y remarque une toile représentant saint Pierre, recevant dans le Paradis divers membres de l'œuvre de saint François d'Assise. Ce tableau est signé Marrot, qui fut élève de La Fosse.

COMMUNE DE GRÉASQUE

Grezasca (1026).

Grazasca (1028).

Villa Grezascha (1035).

Gratiasca (1035).

Graziasca (XIe siècle.)



Graciasca (1059-1085).

Graghasca (1045).

Gardasca (1079).

Gradascha (1177).

Gresasca (1259).

Gréasque (Orthographe moderne).

Gréasco (Idióme provençal).

Situation géographique. — Le village de Gréasque est placé sous le 3° 17' 4" de longitude orientale et le 43° 24' 59" de latitude. au N. E. de Marseille, chef-lieu d'arrondissement, et au N. O. de Roquevaire, chef-lieu de canton.

Distances. — Marseille : (par le Terme et Valdonne) 31 000 mètres. — Roquevaire (par la Pomme) 13,292 mètres. — Valdonne, 5,000. m.

Périmètre et divisions de la commune. — La commune est bornée au N. par Fuveau ; à l'E. par Belcodène ; au S.-E. par Peypin ; au S. par Saint-Savournin ; à l'O. par Mimet.

Sa superficie totale est de 615 hect. 13 ares, 64 cent. Sa plus grande longueur du N. O. au S. E. est de 4,000 m.; sa plus grande largeur de l'O. à l'E. est de 2,200 m. Sa forme se rapproche de celle d'un losange irrégulier. Son contour est environ de 12 kil.

Dénombrement de la population.

Population à diverses époques.

1820	263
1851	557
1856	485
1861	557
1866	685
1872	802
1876	854

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1869	26	22	5
1870	18	29	3
1871	30	22	10
1872	21	17	8
1873	27	21	7
1874	23	10	5
1875	29	15	11
1876	24	15	3
1877	21	23	2
1878	25	24	4

Détails du recensement de 1872.

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants
Gréasque	116	162	599
Béthune	12	16	162
Eouvé (les) et Prosper	2	2	10
Gilets (les)	5	5	17
Gournauds (les)	5	5	14
Totaux	140	190	802

Détails du recensement de 1876.

Sexe masculin.	Garçons	292	510	854
	Mariés	192		
	Veufs	26		
Sexe féminin.	Filles	137	344	
	Mariées	172		
	Veuves	35		

Nationalités . .	Français	661	854
	Etrangers	193	
Population. . . .	Agglomérée . .	640	854
	Eparse	214	

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants
Gréasque.	122	182	640
Les Gournauds. . . .	6	6	22
Les Gilets	5	6	17
Prosper	1	1	5
Béthune	13	47	170
Totaux. . . .	147	242	854

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total
Agriculture.			
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres	53	44	97
Fermiers, colons et métayers	6	1	7
Vignerons, bûcherons, maraichers	1	1	2
	60	46	106
Industrie.			
Industrie minière, manufacturière et usinière.	287	155	442
Petite industrie. . . .	125	100	225
	412	255	667
Commerce et Transports.			
Négociants et marchands au détail.	22	22	47
	22	22	44
Professions libérales.			
Prêtres, religieux, religieuses	1	4	5
Fonctionnaires, instituteurs	8	5	13
Autres.	2	3	5
	11	12	23
Personnes vivant de leurs revenus. . .	5	10	15
Totaux Généraux.	510	344	854

Administrations. — Culte. — 1 receveur des postes et du télégraphe.

1 maire, 1 adjoint, 12 conseillers municipaux, 1 garde champêtre, 1 valet de ville.

1 recteur.

Communautés et confréries religieuses. — Sœurs de la Providence de Gap.

Fêtes. — (Saint-Jacques le Majeur et Saint-Christophe). 25 juillet.

Propriétés communales.

1 hôtel de ville.
1 église.
1 aire publique.
2 puits.
3 fontaines.
1 four.

Revenus et dépenses (1878).

Revenus 4709.55
Dépenses 4709.55

Instruction publique.

Garçons. - 1 instituteur communal laïque.

Filles. — 1 école communale congréganiste, externat et ouvroir des Sœurs de la Providence de Gap. (2 sœurs.)

Population des Ecoles.

ENFANTS.	1877	1878
Garçons.	55	67
Filles	48	52

Topographie, divisions physiques du territoire, altitudes diverses. — Le territoire de Greasque d'une étendue de 615 hectares, 19 ares, 64 centiares, est exclusivement composé de coteaux peu élevés relativement aux plaines, mais d'une altitude variant de 300 à 350 mètres.

On ne peut dire que la culture est florissante, car les récoltes sont maigres, surtout durant les années de sécheresse; cependant vers les approches de la commune de Saint-Savournin le sol est moins aride que du côté de Belcodene. Des bois étendus couvrent les collines, notamment au S.-O.

Les divers quartiers son ainsi dénommés:

Section A (au N. O.)

Puits de Caudié. — Pascaret. — Les Prés neufs. — Les Pierrassons. — Pradeaux. — Gremènières.

Section B (au N. et N. E.)

Le Lan et Crau de Gras. — Les Ravaux. — Les Renardières. — Les Sambles.

Section C (à l'E.)

Cloveau. — Les Charbonnières. — Fontêtes. — Viviès et la Plaine. — Les Eouves — Les Vallats. — La Dubreville — Béthune.

Section D (à l'O.)

Les Vignes. — La Plane. — Les Grands Sèdes. La Treyère. — Courperine. — Les Gournauds. — Carlin. — Les Gilets.

47 Bornes marquent les limites du territoire; elle sont ainsi placées :

Section A — angle N. de Gardanne de 1 à 9.
Section B — de 9 à 16.
Section C — de 16 à 47.
Section D — de 47 à 60.
Section A – de 60 à 67.

Le village s'est groupé au S. du hameau des *Longs*, tout près du château, au-dessus du ruisseau de Treyère. Le château (moderne), et l'église, situés à l'E. dominent un horizon qui s'étend jusqu'à Sainte-Victoire. L'hôtel de ville est situé du côté opposé. Le cours Biver, planté d'arbres, avec une statue de la Vierge au centre, et la place ornée d'une fontaine, donnent au village un aspect agréable.

ALTITUDES

Village de Gréasque : 322 mètres.

Voies de communication.

Chemins vicinaux............ 11.600 m.

N° 1. *de Roquevaire.* – Allant de l'O. à l'E. du village, traverse plusieurs ruisseaux et atteint la limite de Belcodène.

(Largeur moyenne: 4 mètres; longueur 1600 mètres.)

N° 2 *de Fuveau.* — Allant du S. O. au N. E. ; commence au chemin vicinal n° 1, dessert les Pierrassons, et se termine à la limite de Fuveau où il se soude avec le chemin vicinal n° 2 de cette commune.

(Largeur moyenne: 4 mètres ; longueur 1200 mètres.)

N° 3 *de Saint-Savournin.* — Allant du N. au S. O., commence au village, dessert les Gournauds, et atteint la limite de Saint-Savournin où il se soude avec le chemin vicinal n° 2 de cette commune.

(Largeur moyenne: 3 mètres; longueur 1800 mètres.)

N° 4 *de Gardanne.* — Allant du S. E. au N. O. du village, aboutit à la limite de Gardanne, au lieu dit les Quatre-Termes.

(Largeur moyenne: 3 mètres; longueur: 1900 mètres.)

N° 5 *de Mimet.* – Allant du N. E. au S. O. du chemin vicinal n° 4, et atteint la limite de Mimet.

(Largeur moyenne: 2 mètres ; longueur : 1200 mètres)

N° 6 *de Gréasque à l'Auberge-Neuve et à Valdonne.* — Allant du N. au S. du chemin vicinal n° 3, traverse le ravin des Gournauds et aboutit à la limite de Saint-Savournin, où il se soude avec le chemin vicinal n° 3 de cette commune.

(Largeur moyenne : 3 m. 75 c. ; longueur : 900 m.)

Carraire. — Allant de l'O. à l'E., de la limite de Mimet, quartier de Guillen, traverse le Grand-Vallat, gravit la colline de la Bosque, et atteint la limite de Belcodène, au quartier des Sambles.

(Largeur, de 10 à 20 m.; longueur : 3000 m.)

Météorologie. — Les chiffres suivants ont été relevés d'après les observations faites à l'Observatoire établi dans le jardin du château par M. Kina, ingénieur principal de la Compagnie des charbonnages des Bouches-du-Rhône.

ANNÉES		PSYCHROMÉT. Minim.	PSYCHROMÉT. Maxim.	THERMOMÉT. Minim.	THERMOMÉT. Maxim.	BAROMÈTRE. Minim.	BAROMÈTRE. Maxim.
1872	—	19	98	6	35	734	771
1873	—	18	100	9	40	744	777
1874	—	19	89	10	38	742	774
1875	—	20	97	10	36	732	778
1876	—	22	98	8	37	739	778
1877	—	11	97	9	37	743	774
1878	—	22	100	11	37	750	779

Quantités d'eau tombées à Gréasque, de 1861 à 1878 :

ANNÉES	MILLIM.	Jours de pluie	Jours d'orage	Jours de neige.
1861	444	?	?	?
1862	1.006	?	?	?
1863	644	?	?	?
1864	845	?	?	?
1865	711	?	?	?
1866	749	?	?	?
1867	609	?	?	?
1868	840	?	?	?
1869	355	?	?	?
1870	570	?	?	?
1871	760	?	?	?
1872	1.334	100	17	»
1873	682	64	15	»
1874	627	68	16	2
1875	531	67	13	3
1876	609	81	12	2
1877	423	59	5	1
1878	710	62	7	2

Moyenne annuelle des millimètres d'eau tombée : 691.62 ; des jours de pluie : 71 jours 57 ; des jours d'orage : 12 jours 14; des jours de neige : 1 jour 43.

Hydrographie. — Géologie. — Le territoire de Gréasque n'est arrosé par aucun cours d'eau important. Mais il existe de nombreux ravins qui reçoivent les eaux pluviales et les eaux amenées par les pompes d'épuisement des mines de lignites. Le plus considérable de ces ruisseaux est le Grand-Vallat, qui se dirige du S. au N., divisant la commune en deux parties presque

égales ; le ruisseau d'Oraison, qui vient de la partie occidentale de Saint-Savournin, et le ruisseau de Treyère, au-dessus duquel est bâti le village, peuvent ensuite être signalés.

Le territoire de Gréasque est compris dans les terrains houillers à lignites, dont les couches, au nombre de sept, ont une épaisseur totale de 5 m. 75 cent.

« Le bassin houiller, dans lequel se trouvent les exploitations, lit-on dans la *Statistique du Département*, est compris entre l'Arc, l'étang de Berre, les chaînes de l'Eslaque et de l'Etoile, le mont Garlaban, et l'Huveaune. On peut mesurer ce bassin par deux diagonales, dont l'une se dirige presque de l'E. à l'O., depuis Trets jusqu'à Martigues ; et l'autre, du N.-O. au S.-E., par Aix, Gardanne, Mimet, Peypin, Roquevaire et au-delà, mesure qui donne à peu près dix myriamètres carrés pour la superficie du bassin houiller.

« Ce bassin a deux penchants principaux : l'un, au N. et au N.-O. vers l'Arc ; l'autre, au S. et au S.-E., vers l'Huveaune. Le grand partage des eaux est déterminé par la montagne de Mimet. Toutes les collines et montagnes qui s'élèvent au-dessus du bassin houiller sont d'une formation plus ancienne que le terrain houiller. Les plus remarquables de ces montagnes sont l'Olympe, Garlaban et la chaîne de l'Etoile. C'est sur les flancs de ces montagnes et sur leurs recouvrements de grès que reposent les couches de houille.

« Les lits de houille sont interposés entre deux couches calcaires, dont la supérieure s'appelle le *lintaou*, et l'inférieure le *rousson*. L'épaisseur des lits de houille n'est ni constante, ni uniforme ; cependant, elle conserve à peu près les mêmes dimensions dans tous les espaces compris entre les failles qui en dérangent l'ordre et entre les vallées qui en arrêtent la continuité. Les failles sont désignées par les mineurs sous le nom d'*ajustas*. Ce sont proprement des brisures qui ont été faites perpendiculairement dans toute l'épaisseur du terrain houiller par des affaissements postérieurs à sa formation, de sorte que le même système de couches existe des deux côtés de l'*ajustas*, mais à des hauteurs différentes. L'inclinaison des couches varie selon l'angle qu'elles font avec le plan de l'horizon et selon le point du compas vers lequel elles tendent. L'inclinaison générale est vers le N.-O., c'est-à-dire la même que celle de la chaîne des montagnes de l'Etoile qui partage le bassin houiller en deux parties inégales et qui le supporte sur ses deux penchants. Nous ne parlons ici que des dispositions générales, car il y a des variations très grandes et très fréquentes qui dépendent des inégalités du sol. Cette disposition générale est d'ailleurs dérangée par divers accidents du terrain houiller, tels que les *ajustas* et ceux que les mineurs désignent sous les noms de *moulières* et de *partens*. Les *moulières* sont le produit de la décomposition de différentes couches du terrain houiller, espèce de brèche dont la pâte, très abondante, est un schiste marno-bitumineux. Les eaux pluviales imbibent cette brèche, la réduisent en pâte molle et lâche qui est poussée dans les mines exploitées en différents sens, selon le mode d'infiltration des eaux. La moulière inonde une mine lorsque le niveau des eaux s'élève, et lorsque ensuite ce niveau baisse, la moulière reste à sec contre les parois des mines où elle forme des dépôts argileux et comme spongieux, sujets à s'enflammer par la décomposition des pyrites. Les *partens* sont des fentes ou crevasses qui se dirigent en serpentant de la surface vers le centre de la terre. Ces fentes, par un remplissage postérieur, se sont changées en vrais filons.

« En général, dans ce terrain houiller, ces filons sont d'une formation récente. Ils consistent en débris de toute sorte de roches formant une espèce de brèche semblable à celle dont l'imbibition produit ce que nous avons appelé moulières. Comme ces partens ou crevasses sont assez incomplètement remplies, elles procurent de l'air à la mine et y introduisent les eaux pluviales qui déposent les moulières. Quelquefois aussi, mais assez rarement, les ajustas ou failles sont de véritables filons, dont la substance est un calcaire marneux, à grains très fins et brillants, d'un tissu très serré, et, en général, d'une dureté qui approche de celle du calcaire compacte. Ces espèces de filons sont comme des murs de rochers dont l'épaisseur est quelquefois de plusieurs mètres, dans le sens horizontal, et qui traversent toute la masse du terrain houiller. Il est bien certain que ces murs sont contemporains des couches qu'ils traversent et qu'ils résultent d'une espèce de départ qui s'est fait dans les différentes matières marneuses, et ce remplissage a formé des filons du même genre plus récents que les partens.

« Le terrain houiller est en entier une formation d'eau douce antérieure à la formation du calcaire horizontal, et immédiatement postérieure à celle des grès qui terminent les calcaires compactes. En général, les différentes couches du calcaire horizontal recouvrent et surmontent le terrain houiller pour, de là, se redresser sur le flanc des collines calcaires plus anciennes, jusqu'à une certaine hauteur. Le terrain houiller ne commence, proprement, qu'à

un calcaire marneux presque compacte, de la même nature que les murs dont nous venons de parler. Ce calcaire contient des coquilles d'eau douce, et. notamment, des cyclades. Ce même calcaire apparaît. très souvent, dans les couches supérieures, et est même le produit le plus constant et le plus régulier de la formation houilleuse.

« Lorsque les coquilles sont apparentes et nombreuses, les ouvriers donnent à la pierre calcaire le nom de *clauvisso*, qui est l'adjectif féminin tiré d une espèce de Vénus très commune sur nos côtes, appelée vulgairement *clauvisso*. Mais, lorsque les coquilles sont fondues dans la substance de la roche, les mineurs donnent à la couche des noms différents tirés de la couleur ou de tout autre caractère apparent, quoique la nature de la roche soit, au fond, la même. Cette espèce de roche est celle que nous nommons *calcaire fluviatile houiller*. Nous l'appellerons simplement calcaire houiller, en y joignant les épithètes convenables pour caractériser les variétés que les mineurs distinguent. Les autres espèces de couches qui alternent avec le calcaire houiller sont : l'*argile schisteuse*, que nous désignons sous le nom d'*argile feuilletée* ; les schistes marneux et marno-bitumineux et différentes espèces de grès.

« L'exploitation des houilles date au plus de 70 ans (1821), dans nos contrées. Elle avait été commencée, vers le milieu du siècle dernier, par les propriétaires des terres dans lesquelles les mines se trouvaient. Ils ouvraient des puits peu profonds et qui n'atteignaient que les couches superficielles, qu'ils étaient encore obligés d'abandonner aussitôt que l'acide carbonique s'y accumulait par le défaut d'air. On n'avait pas pratiqué alors des routes pour les voitures. On allait chercher la houille à dos de mulet, et on la transportait dans des sacs ou des paniers. Durant la Révolution, l'exploitation prit un peu plus d'activité ; mais, faute d'accord dans les travaux, et chaque propriétaire s'étant empressé d'avoir des puits, il en résulta des fouilles très multipliées mais peu profondes et peu étendues, dont les minces produits ne compensaient pas les frais énormes qu'exigeaient les travaux. L'intervention du gouvernement devint alors nécessaire. Il accorda de grandes concessions qui nuisirent à quelques intérêts particuliers, mais qui produisirent des avantages précieux, impérieusement réclamés par le commerce et l'industrie.

« Le lignite du département donne beaucoup de flamme et laisse très peu de résidu. Il est excellent pour la grille, mais il ne saurait tenir à la forge, à cause des parties sulfureuses qu'il contient et qui altèreraient les métaux au contact desquels on le mettrait.

« La comparaison a été faite des résultats que donne la houille de Graissessac et le lignite de Gréasque :

« 1 kil. de ce dernier produit 6 k. 9 de vapeur ; tandis que 1 kil. de houille de Graissessac en produit 7 k. 2.

« Le nombre des concessions, en 1819, était de 7 ; en 1830, il s'était élevé à 11 ; elles portaient les noms suivants : Garlaban, Peypin, Saint-Savournin, Grande-Concession, Gréasque et Belcodène, Trets, Gardanne, Martigues, Bouilladisse, Auriol, Mimet.

« En 1819, toutes les exploitations du bassin, réunies au nombre de 24, occupaient 200 mineurs, 200 mendits, et produisaient 41,029 tonnes de charbon. Le prix de vente du charbon à Marseille, était, à cette époque, de 25 fr. la tonne ; les mineurs gagnaient 1 fr. 50 par journée, et les mendits 60 centimes.

« La moyenne des quantités vendues, de 1821 à 1827, a été de 378,338 quintaux métriques ; le nombre des mineurs, de 446, et le produit net, de 142,521 francs. »

Tous ces chiffres pourront être comparés avec ceux que nous donnons à l'art. ***Industrie***, et qui sont relatifs à ce qui se passe actuellement.

Nous ne saurions omettre que la Cie a fait dans un des locaux du Puits de Castellane ou ***Devillière*** une riche collection des divers fossiles receuillis dans les mines, que les géologues feront bien de consulter.

Sol arable et produits du sol. — Les récoltes de Gréasque se réduisent à un peu de blé, de légumes et de vin, sauf les ravages causés par le phylloxera.

Les bois qui couvrent le sommet des montagnes sont agrégés de pins, de chênes verts et blancs.

Bibliographie. — Les *Charbonnages des Bouches-du-Rhône*, par Vincent Grand ; Aix, A. Makaire, 1878. — Petit in-8°.

Histoire et Archéologie. — Gréasque est une de ces communes du département, dont il n'y a rien ou presque rien à dire sous le rapport de l'histoire. Tout ce que l'on trouve de documents authentiques est contenu dans le cartulaire de Saint-Victor et ils ne servent qu'à prouver deux choses : 1° que Gréasque était un quartier rural, *villa*, connexe avec celui de Saint-Savournin (*Sanctus Saturninus*) ; 2° que les notaires et les scribes ont épuisé toutes les formes et tous les mélanges de lettres pour rendre son nom barbare.

Enumérons et analysons ces divers actes.

XIe siècle (Charte 134). — Pons et Lambert Guadald cèdent au monastère de Saint-Victor les décimes qu'ils perçoivent sur le mas de *Graziasca* (*In mansione de Graziasca*).

1026 (Charte 249). — Minard et sa mère Dagoara donnent au même monastère trois mas, dont deux à Mimet et un à *Grezasca* (*tercius est in villa que dicitur Grezasca*).

1028 (Charte 129). — Archimbert et son épouse Maiamburge donnent à l'abbaye un mas situé dans le quartier de *Grezasca*

Vers 1035 (Charte 127). — Pons, du château de Bras, donne également à Saint-Victor un mas situé dans le quartier de *Gratiasca*, que cultive un nommé Ingelbert.

1er Mars 1035 (Charte 124). — Willhem, fils de Guillaume, vicomte de Marseille, sa femme Adalgarde, ses fils Wilhem et Foulque, donnent au même monastère la sixième partie du quartier qui se nomme *Grezascha*, que ledit Vilhem avait acheté à Isnard.

Vers 1045 (Charte 757). — Un nommé Guillaume de *Graghasca* donne à l'abbaye tout ce qu'il possède.

1059-1085 (Charte 251) — La femme de Girard Palhol, son mari et ses filles donnent à Saint-Victor tous les revenus qu'ils percevaient à *Graciasca*.

4 Juillet 1079 (Charte 843). — Dans la confirmation des biens faite par Grégoire VII en faveur du monastère de Saint-Victor, Gréasque fait partie de l'évêché d'Aix et semble être compris dans le même territoire que Saint-Saturnin. (*Cellam Sancti Saturnini de Gardasca*).

3 Juin 1177 (Charte 759). — Le château de Peypin est, relativement à Auriol, dans la direction de Gréasque (*versus villam de Gradascha*).

Le dernier acte où il soit question de Gréasque est l'acte de délimitation du diocèse d'Aix et de Marseille, en date du 27 octobre 1255, par lequel ledit Gréasque est formellement reconnu comme appartenant au diocèse de Marseille. Mais il était compris dans la viguerie d'Aix.

Dès le XIe siècle, ainsi que le démontrent les chartes de Saint-Victor que nous venons de citer, la plus grande partie de son territoire était la propriété de Saint-Victor qui y établit un prieuré; l'aumônier en était seigneur avec juridiction.

Toute l'histoire de Gréasque est là. Quant à son origine grecque, nous nous abstiendrons d'accepter ce que nous avons entendu dire et nous éliminerons, dans tous les cas, l'étymologie de Γραία Σκία (ombre grecque ou petite Grèce) que l'on veut trouver dans le mot moderne de Gréasque. L'étymologie latine de *gradus* (degré) s'appliquant à la nature des échelons formés par les monticules qui constituent le territoire seraient plus raisonnable, mais nous croyons peu à un campement d'une armée romaine établie sur ces gradins.

Ne serait-il pas plus simple de croire que Gréasque est le même mot que *Gardasca* de l'an 1079, et que Gardasca dérive de *Guardia*? En acceptant comme nous, cette étymologie tout serait simplifié; c'était primitivement un lieu de garde et de *veille*, comme tant d'autres situés sur les avenues de Marseille et destiné ainsi qu'eux à défendre la ville contre les ennemis que sa prospérité même suscitait à la moindre occasion.

Nous ignorons si l'on a jamais retrouvé des monnaies massaliètes dans le territoire, mais nous avons vu plusieurs bronzes romains recueillis à Gréasque même et dans ses environs. Citons tout d'abord une monnaie de Nîmes, portant d'un côté le palmier et le crocodile et de l'autre l'effigie d'Auguste et d'Agrippa, (1er siècle de l'ère chrétienne).

Mentionnons encore une monnaie d'argent d'Antonin le Pieux qui a été trouvée enfouie dans le sol, lorsqu'on planta les arbres du cours Biver, au milieu du village.

Nous espérons bien que tôt ou tard on fera surgir du sol des monnaies purement marseillaises, attestant son antique origine ; mais en attendant, disons le peu que nous savons encore.

Nous avons entendu parler d'une charte de Charles VIII, roi de France, de l'année 1494, érigeant Gréasque en commune ; mais cela demande à être examiné.

Gréasque a eu trois mouvements d'agrandissement et de prospérité : en 1777, moment où la population se composait de 150 habitants ; en 1820, époque à laquelle la verrerie, fondée par M. de Castellane, commença à fonctionner ; et en 1855, lors de l'installation de la Société des charbonnages des Bouches-du-Rhône.

Le sort de Gréasque est lié à celui de cette Compagnie ; les habitants ne peuvent, en conséquence, que désirer sa prospérité.

Armoiries. — *De gueules à un lion d'argent coupé d'argent à un griffon de gueules.*

Commerce et industrie. — « La Compagnie des charbonnages des Bouches-du-Rhône, qui exploite 160 kilom. carrés du bassin de lignite, a concentré presque tout le travail de son exploitation sur deux puits principaux : le puits Castellane et le puits Léonie, situés dans la commune de Saint-Savournin. Le puits Castellane descend verticalement jusqu'à la couche inférieure appelée Grande-Mine, qui est inclinée à l'O.

de 12 centimètres par mètre environ, et s'étend au N. jusqu'à une très grande distance. Mais cette couche est coupée, de temps en temps, par des accidents appelés *failles*, qui ont pour effet de la relever ou de la rabaisser brusquement de plusieurs mètres en verticale.

« En partant du puits, une galerie de 2 m. de haut sur 2 de large, se dirige vers le N., en suivant le charbon et à peu près de niveau ; cette galerie, munie de rails en fer, est destinée au roulage de charge ; elle est accompagnée, tantôt d'une deuxième galerie, tantôt d'une rigole servant à recueillir les eaux. Lorsque la galerie arrive à une faille, elle se détourne vers l'E. ou vers l'O. et s'enfonce dans le rocher ; elle regagne ainsi, en suivant horizontalement la direction du pendage des couches, la différence de hauteur entre la portion de couche que l'on quitte et la portion située derrière la faille ; lorsque cette différence de hauteur est entièrement regagnée, la galerie trouve la nouvelle portion de couche et reprend la direction du N. en suivant le charbon jusqu'à une autre faille ; ces traversées de failles coûtent beaucoup de temps et d'argent, car le combustible extrait ne paye pas alors les frais de la galerie, bien plus pénible à creuser dans le rocher que dans la houille.

« Les tracés de galeries que nous venons d'indiquer, font la base de la préparation intérieure de l'exploitation. L'air des chantiers s'échappe des galeries supérieures par un puits incliné à marches, taillé dans le rocher, qui sert à la circulation des ouvriers. Quant à l'éclairage des galeries, l'absence de grisou ou gaz explosif, permet l'emploi de lampes découvertes. » (Turgan : *Les Grandes Usines de France*.)

« Les difficultés d'exploitation du bassin houiller et, particulièrement, la nécessité d'enlever des travaux de grandes quantités d'eaux, ont entravé, pendant longtemps, l'exploitation. Dès 1839, MM. Michel, Armand et Ce plaçaient, dans la concession de Gréasque et de Belcodene, dite du Rocher-Bleu, une grande machine d'épuisement du système de Cornouailles, de la force de 200 chevaux.

« En 1842, reconnaissant l'insuffisance de cette machine, ils entreprirent, une galerie d'écoulement d'une longueur de 3,000 mètres, qui, achevée en 1848, ne coûta pas moins de 782,000 francs. Cependant, ces dépenses considérables ne permirent pas de continuer l'exploitation en grand de la concession au-delà de l'année 1852. D'un autre côté, M. le comte de Castellane avait commencé une galerie d'écoulement pour la grande concession, en 1830, et y avait établi une machine d'épuisement en 1847. En 1853, cette machine était insuffisante. Les dépenses et les travaux avaient été faits par les deux concessionnaires, en double emploi ; leur efficacité se trouvait restreinte.

« A la fin de 1855, la Société Lhuillier et Ce fut fondée à Paris, pour l'exploitation des concessions précédemment exploitées par M. de Castellane. La Société nouvelle reconnut de suite l'urgence d'un accord avec la Société Michel, Armand et Ce : les deux concessionnaires, en jetant les bases de cet accord, demandèrent au gouvernement l'autorisation de se fusionner. La Société Lhuillier et Ce commença immédiatement les préparatifs de l'organisation d'un grand puits d'extraction et l'installation d'une grande machine d'épuisement.

« Le 30 avril 1859, un décret autorisa la réunion entre les mains de la Société Lhuillier et Ce, de la propriété de la Grande Concession, de la Concession de Gréasque et de Belcodène, de celle du Pont du Jas de Bassas, de celle de Mimet, de celle de Gardanne pour les deux tiers et du bail de la Concession de Trets. La Société nouvelle paya en obligations à la Société Armand, Michel et Ce, l'achat de la propriété de ses concessions et portions de concessions. Ainsi se trouva réalisé le vœu formé depuis de longues années par tous les ingénieurs qui avaient étudié le bassin. »

En définitive, la Société des charbonnages des Bouches-du-Rhône est propriétaire des mines; elle paie 8,000 francs pour le bail emphytéotique des terres de Gréasque appartenant à la famille de Castellane.

Les puits d'extraction des lignites portent les noms suivants : Castellane et Léonie, (dans la commune de Saint-Savournin), Saint-Bonaventure et Saint-Jacques (dans la commune de Gréasque) et galerie Saint-Pierre (dans la commune de Gardanne).

Les couches exploitées sont : Mine dite de Gréasque, Mines de Gros-Rocher, de Quatre Pans, Mauvaise-Mine, et Grande-Mine. On exploite très-rarement les mines dites de Deux-Pans et de l'Eau.

Les pompes d'épuisement de ces deux derniers puits sont fort remarquables. La pompe Castellane, d'une force de 90 chevaux, donne 200 litres par coup de piston, soit deux mètres cubes par minute, quand elle marche à toute vitesse. La pompe du puits Léonie, qui a 150 mètres de profondeur, a une force de 450 chevaux et élève 666 litres d'eau par coup de piston, et peut donner jusqu'à 12 coups par minute, soit près de 8 mètres cubes d'eau. Cette machine, établie en 1859, est une des plus belles machines de France.

Au puits Castellane, la galerie de roulage communique avec le puisard de ce puits et celui du puits de Léonie. L'assèche-

ment de la mine s'obtient donc en épuisant constamment les eaux qui s'accumulent dans ces puisards. La machine d'épuisement placée au puits Castellane, est de 90 chevaux. Les eaux aspirées par les pompes sont dirigées au N. et au S. Celles du puits Bonaventure sont déversées, au moyen d'une galerie souterraine, dans un ravin au-dessous de Fuveau ; celles du puits Léonie et Castellane sont jetées dans le Merlançon.

Voici, du reste, le tableau des quantités (en mètres cubes) des eaux extraites des puits de la Compagnie des charbonnages des Bouches-du-Rhône, établi par M. Kina.

ANNÉES		PUITS Castellane.	PUITS Léonie.	PUITS St-Bonavre.	TOTAL
—		—	—	—	—
1869	—	159.323	885.479	»	1.044.802
1870	—	387.502	1.312.896	»	1.700.398
1871	—	439.537	1.933.871	»	2.373.408
1872	—	904.985	3.580.225	»	4.435.210
1873	—	824.090	3.671.704	»	4.495.794
1874	—	647.653	1.600.296	151.292	2.399.241
1875	—	210.372	799.114	»	1.009.486
1876	—	466.958	1.349.985	216.284	2.033.227
1877	—	353.080	1.003.908	1.606	1.358.594
1878	—	198.836	861.700	99.012	1.159.608

Nous croyons utile de compléter les renseignements touchant le bassin houiller exploité par la Compagnie des charbonnages des Bouches-du-Rhône, par les tableaux suivant :

1° Quantités vendues (en tonnes de 1,000 kilog.) :

ANNÉES	PUITS Castellane	PUITS Léonie	PUITS Gardanne	TOTAL	MÈTRES CARRÉS de houilles
—	—	—	—	—	—
1873	99.695	36.956	23.132	159.783	92.884m50
1874	27.200	133.781	16.266	177.247	123.272 25
1875	20.612	122.083	17.846	160.541	99.922 50
1876	19.235	140.318	15.692	175.245	123.594 00
1877	22.848	153.286	12.029	188.163	145.541 00
1878	21.336	162.689	26.790	210.815	160.692 00

Les quantités extraites en 1878 s'élèvent au chiffre de 225,000 tonnes.

2° Nombre d'ouvriers employés à l'exploitation de Fuveau, Gréasque, St-Savournin, Peypin, Bouilladisse et Auriol, Mimet, Gardanne, Belcodène :

Années	Fuveau	Gréasqe	St-Savn	Peypin	Bouille Auriol	Mimet	Garde	Belce	Total.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1873	439	248	124	29	117	56	131	4	1,148
1874	431	243	121	28	115	55	127	4	1,124
1875	338	219	110	26	104	50	116	4	1,017
1876	382	214	108	25	102	49	114	4	998
1877	404	228	115	27	109	52	129	4	1,059
1878	466	263	132	31	125	69	139	5	1,221

3° Salaires moyens des ouvriers :

ANNÉES		Mineurs.	Mendits.	Journaliers intern.	Journaliers extern.	Ateliers
—		—	—	—	—	—
1873	—	F. 4.46	F. 2.20	F. 3.35	F. 3.27	F. 4.37
1874	—	» 4.49	» 2.40	» 3 32	» 3.27	» 4.67
1875	—	» 4.47	» 2.60	» 3.75	» 3.40	» 4.32
1876	—	» 4.35	» 2.60	» 3.67	» 3.48	» 3.97
1877	—	» 4.35	» 2.78	» 3.55	» 3.43	» 4.18
1878	—	» 4.50	» 2.86	» 3.53	» 3.48	» 4.00

Epuisons le sujet, relativement à la Compagnie des Charbonnages.

« Le principal centre d'exploitation, formé des puits Castellane et Léonie, est desservi par un chemin de fer à grande voie, concédé à ladite Société et reliant la fosse dite de Castellane, à la station de Valdonne, sur la ligne d'Aubagne, aux mines de Fuveau ; cette ligne, de 1.100 mètres de longueur, a été mise en exploitation en décembre 1868.

« Un autre siége d'exploitation a été ouvert en 1877, près de Gardanne, à la galerie Saint-Pierre ; le charbon y est amené directement, depuis le fond de la mine jusqu'à la gare du chemin de fer à Gardanne, à l'aide d'un traînage mécanique de 2,500 mètres de longueur. La force motrice employée s'élève aujourd'hui à :

	269 chevaux	pour l'extraction ;
	73 »	pour les diverses manutentions ;
	576 »	pour les épuisements.
Total.	918 chevaux.	

« Depuis 1856, la Société de Charbonnages a introduit dans le bassin d'Aix : les guidages par longrines, les cages d'extraction à parachutes, les câbles plats ; les roulages ont été améliorés, dès l'origine, par l'adoption d'un modèle de roues de bennes à grand diamètre avec boîtes à graisse ; le roulage à bras sur les grands parcours a été remplacé par le roulage par des chevaux, dès 1863; à cette époque, remonte l'usage des plans auto-moteurs à l'intérieur et à l'extérieur ; depuis 1869, des élévateurs hydrauliques, des élévateurs à vapeur servent, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, pour amener le charbon à des niveaux déterminés.

« L'usage du perforateur à main, breveté par Berthet, a été introduit dans le percement des galeries au rocher, malgré la résistance des ouvriers ; cet outil, transformé par l'expérience, est aujourd'hui d'un usage général dans le bassin et remplace le fleuret pour le battage des trous de mine, toutes les fois que la position de ces trous n'y met pas obstacle.

« Le puits Castellane, principal centre d'extraction, a été muni d'appareils de sûreté automatiques : un frein à vapeur agissant simultanément sur l'arbre des bobines et sur celui du volant, est mis en action soit par la volonté du machiniste, soit par un évite-molettes, soit par un pendule conique, dans le cas où la machine s'emporterait.

« Récemment, des traînages mécaniques par chaînes sans fin sur plans inclinés ont été établis à l'intérieur du puits

Castellane ; ils sont actionnés par des machines à vapeur placées en tête de ces plans, la vapeur arrive du jour apres un parcours de plus de 500 mètres ; la condensation s'effectue a l'aide de condensateurs séparés et auto-régulateurs du système Stapfer.

« A Gardanne, ainsi qu'il a été dit plus haut, un traînage mécanique de 2,500 m. de longueur a été mis en exploitation en février 1878. Le moteur est placé au point culminant, sur un plateau, vers le milieu de la ligne totale ; les bennes ou wagonnets pleins parcourent une voie ferrée toujours dans le même sens ; ils reviennent, après le vidage, sur une deuxième voie ferrée contiguë à la première ; le mouvement est communiqué aux wagonnets par deux chaînes sans fin ; ils s'accrochent et se décrochent automatiquement à chaque recette, ainsi qu'au passage de l'une à l'autre chaîne et opèrent ainsi le parcours complet sans main-d'œuvre.

« Le classement des charbons s'opère principalement à l'aide de grilles fixes, inclinées, à barreaux parallèles ; des cribles à secousse sont employés à séparer diverses grosseurs de menus.

« Les lavoirs ont été appropriés au lavage des lignites et constituent un type nouveau ; les menus sont soumis à l'action de la vapeur dans un malaxeur ; l'argile contenue dans les menus se délite dans cette opération ; le mélange arrive dans un bac à piston à la sortie duquel les menus lavés, remontés dans des godets perforés, sont soumis à un rinçage énergique.

« La Société de Charbonnages a réalisé la fabrication des agglomérés a base de lignite, avec addition d'une faible proportion de houille demi-grasse et elle a introduit ces combustibles nouveaux dans la consommation de terre et de mer.

« A Gardanne on a commencé à substituer sur les voies de mine les traverses en fer à celles en bois de pin.

« Enfin, à l'heure où ces lignes sont écrites, on procède aux essais d'une machine à percer les tunnels sans emploi de poudre ; cette machine est de l'invention de M. J. Dickinson Brunton de Londres ; elle doit être capable de faire un avancement de six mètres par 24 heures dans des calcaires durs.

« Le principal débouché des charbons des Bouches-du-Rhône est dans l'industrie marseillaise qui les emploie presque exclusivement dans les appareils de vaporisation, soit purs, soit en mélange avec des houilles du Gard ; les charbons des Bouches-du-Rhône sont largement employés aussi dans la consommation domestique. En dehors de Marseille, la plus grande partie du département des Bouches-du-Rhône, les départements du Var et des Alpes-Maritimes font une forte consommation des charbons de la Société.

« La marine de l'Etat et la marine marchande consomment des charbons naturels et des agglomérés de la Société. Presque tous les pays méditerranéens offrent encore des débouchés, mais l'Italie est de beaucoup le plus important. »

Au point de vue strict de l'exactitude, mentionnons qu'il ne se trouve dans la commune de Gréasque que deux puits d'extraction : le puits Saint-Bonaventure et le puits Saint-Jacques, mais le nom de Gréasque continue à être préféré à tout autre parceque c'est dans ce village que fut établie la direction des travaux et de l'exploitation.

Edifices publics. — *Hôtel de Ville.* — Autrefois les conseillers de la commune se réunissaient dans la maison claustrale ou presbytère. L'Hôtel-de-Ville date de 1848 seulement ; composé de deux étages sur rez-de-chaussée, à trois fenêtres de façade, il renferme l'école communale. Le registre le plus ancien des archives porte la date de 1716.

Eglise paroissiale. — Gréasque ne possède une église paroissiale que depuis un siècle environ. Jadis il n'y avait qu'une chapelle. Le prieur, qui appartenait au monastère de Saint-Victor en était seigneur avec juridiction. L'église de Gréasque fut érigée en succursale de la cure de Fuveau, le 12 novembre 1775, par Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, bien que l'édifice, commencé dès 1770, ne fût pas entièrement terminé. Sa construction était vicieuse, paraît-il, puisque en 1846, on dût la reconstruire de fond en comble sur le même emplacement, mais dans des proportions plus considérables. Elle est appuyée contre la façade méridionale du château. Cet édifice, d'assez maigre apparence, se compose d'une nef unique de 31 m. 65 c. sur 8 m. 40 c. de large. Le clocher qui occupe le flanc droit de l'abside fut terminé en 1850.

La paroisse fut desservie pendant la Révolution par un prêtre assermenté, mais en 1794, la porte en fut fermée, le prêtre s'étant enfui.

Chapelle de N.-D. des Mines. — Construite en 1870, à 200 m. de l'O. de la place de l'Hôtel de Ville. C'est de ce côté que l'on a amené l'eau qui coule de la fontaine placée au centre de la Place.

Cimetière. — Il a été inauguré le 29 octobre 1867.

Puits et fontaine. — Ils datent de 1864.

Château. — Cette construction, occupée aujourd'hui par les employés de la Cie des charbonnages des Bouches-du-Rhône, paraît avoir été élevée par la famille de Castellane-Majastre. Si ce bâtiment était convenablement entretenu, il aurait une belle apparence, car il est admirablement situé sur le point culminant ; deux tours carrées défendent les angles du principal corps de logis et une terrasse s'étend au devant. C'est dans le jardin, situé au-dessous, à l'E., que se trouve le petit observatoire de la Cie.

HAMEAUX COMPRIS DANS LA COMMUNE.

Béthune. — A 3,000 mètres au S. de Gréasque ; ce hameau doit son existence à M. Biver, directeur de la compagnie des charbonnages, qui fit construire, en 1872, une sorte de cité ouvrière. Il se compose de 12 maisons renfermant 162 habitants. Le nom populaire de Béthune est *Tubé*.

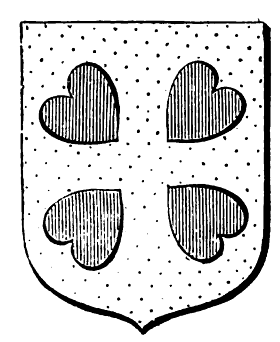
(Divers renseignements consignés dans cette notice nous ont été fournis par MM. Raselot, ancien desservant, Henri Arnaud, maire, Kina, ingénieur principal de la Cie des charbonnages, et Siméon Long de Gréasque.)

COMMUNE DE PEYPIN

Castrum de Podio Pino (1177).

Pueypin (1301).

Podium Pine (1363).



Peypin (1535).

Pipin (1781).

Peïpin (Orth. Administr.).

Péipin (Idiôme provençal).

Situation géographique. — Le village de Peypin est placé sous le 3° 14' 5" de longitude orientale et le 43° 22' 47" de latitude, au N.-E. de Marseille, chef-lieu d'arrondissement, et au N. N.-O. de Roquevaire, chef-lieu de canton.

Distances : Marseille, 23,000 mètres. — Roquevaire (par la Destrousse) : 6,900 mètres.

Périmètre et divisions de la commune. — La commune est limitée au N. par Belcodène ; au N.-E. par Auriol; à l'E. par la Destrousse; au S. par Roquevaire ; à l'O. par Allauch.

La superficie totale du territoire est de 1025 hectares, 50 ares, 19 centiares. Sa forme se rapproche assez de celle d'un cœur. Son contour est approximativement de 19 kilomètres.

Sa plus grande longueur du N. au S. est de 6,000 mètres et sa plus grande largeur de l'E. à l'O. est de 4,000 mètres.

Dénombrement de la population

Population à diverses époques.

1820	avec la Destrousse.	844	habitants.
1861	id.	1.194	»
1866	id.	1.460	»
1872	commune seule.. .	704	»
1876	id.	752	»

Années.	Naissances.	Décès	Mariages.
1869.......	46	28	7
1870.......	34	23	8
1871.......	17	16	3
1872.......	25	18	11
1873.......	29	22	4
1874.......	27	19	9
1875.......	24	18	6
1876......	30	23	5
1877.......	21	19	3
1878.......	23	18	5

Recensement de 1872.

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Peypin, village	20	27	97
Peypin-le-Vieux	26	32	115
Auberge neuve (l') et usine à ciment....	7	33	130
Bédelin	5	5	25
Mascara......	4	5	19
Matelots (les) .	6	7	32
Pégoulière (la)	18	22	93
Régage (le)...	9	11	44
Terme (le)...	3	5	27
Valdonne (Château et gare)	9	27	89
Fermes et maisons isalées.	6	6	33
	113	180	704

Recensement de 1876.

Sexe masculin.	garçons..	261	433	752
	mariés...	146		
	veufs....	23		
Sexe féminin..	filles....	153	319	
	mariées..	142		
	veuves...	24		
Nationalités..	français.......	633	752	
	étrangers......	110		
Population...	agglomérée....	210	752	
	éparse.........	542		

Recensement de 1876.

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
L'Eglise et le vieux Peypin.	51	60	210
Les Pégoulières, Mascara et le Regage......	36	36	133
Le Terme, Bédelin et l'Auberge-Neuve.	28	50	228
Valdonne et la Tuilerie......	12	35	136
Les Matelots...	6	6	22
Les Gavots....	2	2	16
La Baume de Marrou et Doria..........	2	3	7
	137	192	752

DÉNOMBREMENT PAR PROFESSIONS.

	Sexe masc.	Sexe fém.	Total.
Agriculture.			
Individus cultivant eux-mêmes leurs terres. Fermiers, colons, métayers, vignerons bûcherons, et maraichers.	218	154	372
Industrie.			
Industrie minière, manufacturière et usinière. Petite industrie.	249	110	359
Professions libérales et personnes vivant de leurs revenus.	11	10	21
TOTAUX GÉNÉRAUX...	478	274	752

Administrations, culte, communautés religieuses, œuvres de charité. — 1 maire, 1 adjoint, 12 conseillers municipaux, 1 secrétaire, 1 garde champêtre, 1 valet de ville.

1 recteur.

Fête : 11 novembre (Saint-Martin.)

Propriétés communales

1 hôtel de ville.
1 église paroissiale.
1 presbytere.
1 cimetiere.

Budget, revenus et dépenses (1879).

Revenus.................	4.110 »
Dépenses................	3.734 50
Boni......	375 50

Instruction publique.

Garçons : 1 école communale laïque.
Filles : 1 école communale laïque.

Population des Ecoles

ENFANTS	1877	1878
Garçons........	21	27
Filles..........	»	15

Topographie, divisions physiques du territoire, altitudes diverses. — Le territoire de Peypin, d'une étendue de 1025 hectares, 50 ares, 19 centiares, est montueux, et couvert en très-grande partie de pins et de chênes kermès. C'est à peine si l'on compte 49 hectares plantés en vignes ou susceptibles d'être cultivés.

Le territoire est d'une altitude variant de 350 a 200 metres, mais il y a des montagnes se rattachant au massif d'Allauch qui sont beaucoup plus élevées. L'inclinaison du sol fait diriger les eaux du côté de la Destrousse par le vallat du Grand-Pré, vers le ruisseau du Merlançon qui les conduit jusqu'a l'Huveaune.

Le territoire de Peypin est divisé en quartiers dont les noms suivent:

Section A (au N.)

Bédelin. — La Tuilière. — Doria. — Baume des Bœufs. — Le grand Ribas. — Le grand Hubac.

Section B (au centre.)

Valdonne. — Garoute. — La mauvaire Bastide. — Les Matelots. — Le Sooutadou. — Le Château. — Les Pégoulières. — L'Eglise. — Le Vieux-Peypin. — Le Pont de Garoute.

Section C (au S.)

Le pied de Veyrand. — Trois-Ponts. — Le Régage. — Les Mies.

Le village de Peypin est formé de deux hameaux :

Peypin-le-vieux, au Nord du nouveau, est séparé de ce dernier par un pli de terrain peu profond, et relié à la route d'intérêt commun n° 1, par un court chemin. Les maisons sont étagées avec désordre sur le versant méridional de la colline dont le sommet est couronné de pins.

Le village dit *nouveau* est situé sur le chemin d'intérêt commun et sur la pente de la colline, à 200 mètres au Sud de celle qui porte Peypin-le-vieux.

Ces deux dénominations s'expliquent difficilement au premier abord, car le village nouveau s'est établi fort irrégulièrement immédiatement au-dessous du *Castellas*.

Le seul édifice de la commune consiste en une église assez pauvre, construite vers 1819, en mitoyenneté avec l'ancienne église, l'Hôtel-de-Ville et le presbytère. L'Hôtel-de-Ville n'a aucune espèce d'apparence ni de confortable. Le presbytère est bien exposé et très-convenablement entretenu.

Le *Castellas* est la partie de Peypin la plus intéressante à visiter, et son aspect est pittoresque.

ALTITUDES DIVERSES.

Sommet du Pierrescas (sur la limite de Roquevaire, au S.)...	628m
Ancien moulin, au-dessus du Terme	377
Village de Peypin	303
Gare de Valdonne	277.4

Voies de communication.

1° Chemin de fer	2.500m
2° Route nationale	4.500
3° Chemin d'intérêt commun	3.000
4° Chemins vicinaux	7.000
TOTAL	17.000

1° Chemin de fer, embranchement d'Aubagne à Valdonne, allant de l'E à l'O. — Entre dans la commune par la limite d'Auriol, quartier de la Bouilladisse, franchit le chemin vicinal n° 3 bis, et après avoir traversé deux tunnels aboutit à la station dite de Valdonne, près de la route nationale n° 8 bis.

Parcours : 2500 mètres.

2° Route nationale n° 8 bis de 1re classe, de Marseille à Draguignan, allant du S. O. au N. E. — Entre dans la commune par la limite d'Allauch, donne passage au chemin d'intérêt commun n° 1, depuis le Terme jusqu'à l'avenue du village de Codolive, sur un parcours de 1500 mètres, se dirige ensuite sur Valdonne, au dessous de laquelle elle traverse le chemin vicinal n° 3, atteint la limite de Belcodène, au dessous de la Pomme, où elle se soude avec la route nationale n° 96.

Parcours: 4500 mètres.

3° Chemin d'intérêt commun n° 1, de la Destrousse à Gardanne. — Pénètre dans la commune à 500 m. de Cadolive, suit la route nationale n° 8 bis jusqu'au Terme et prenant la direction de l'E. se dirige par une pente continue vers Peypin qu'il traverse, dans sa partie inférieure, et atteint la limite de la Destrousse à sa rencontre avec le ruisseau des Pégoulières.

Parcours : 3000 mètres.

CHEMINS VICINAUX.

N° 2 du *Hameau de Régage*. — Allant du N. E. au S. du Chemin d'intérêt commun n° 1, (au pont, pres du village), traverse le ruisseau du Régage et aboutit au hameau de ce nom.

(Largeur moyenne : 2 mètres ; longueur : 3200 metres.)

N° 2 bis du *Régage*. — Allant de l'O. à l'E., du hameau de Régage, à la limite d'Allauch.

(Largeur moyenne : 3 mètres ; longueur : 500 mètres.)

N° 3 de *Valdonne*. — Allant du N. O. au S. E., de la limite de Saint-Savournin, (où il fait suite au chemin vicinal n° 3 de cette commune), à la station du chemin de fer de Marseille à Toulon, dite de Valdonne, près de la route nationale n° 8 bis, où il se soude avec le chemin vicinal n° 3 bis.

(Largeur moyenne : 5 mètres ; longueur : 600 metres.)

N° 3 bis de *Valdonne*. — Allant du chemin d'intérêt commun n° 1, (au village), traverse le hameau du Vieux-Peypin, les ravins de Teysset, Garoute, les domaines de Coumin et de Valdonne et aboutit à la route nationale n° 8 bis, près de la gare de Valdonne, où il se soude au chemin vicinal n° 3.

(Largeur moyenne : 2 mètres ; longueur : 2700 mètres.)

Hydrographie. — Le territoire n'est arrosé par aucun cours d'eau tant soit peu important. Le seul à mentionner est le Merlançon qui borne le territoire de Peypin du côté d'Auriol, dans la direction du N. O. au S. E.

Histoire. — Les auteurs de la Carte de l'Etat-Major, qui ont cru nécessaire d'écrire *Dé*trousse au lieu de *Des*trousse, ont sans doute fait acte de savoir de diction en écrivant Peipin au lieu de Peypin. C'est un pas de plus vers *Pénin*, qu'indique l'orthographe moderne de Peïpin. On tient à franciser les noms quand même et à poursuivre les inflexions provençales jusque dans les termes propres.

Nous protestons de nouveau contre la manie de changer, sans nécessité, les vieilles appellations. Pour nous, Peypin doit être maintenu, et nous le maintenons, parce que

toute la topographie et l'histoire de ce village se trouvent renfermés dans son vieux nom de Pey-Pin.

Tout le monde connaît l'arbre qui se nomme *pin* en français, et *Pinus halepensis* en latin ; quant au mot de *podium*, on se rappellera qu'il veut dire Puech Pey, Puy, Pi, Pich ou Puget, soit montagne. Peypin signifie donc Montagne Pinede, ou Montagne du Pin, car c'est la traduction littérale de l'ancien mot *Podium Pinum* que nous allons retrouver dans des actes authentiques.

Le village de Peypin se compose, avons-nous déja dit, de deux sections : le vieux Peypin et le nouveau Peypin.

Le vieux est bâti sur le flanc méridional d'une colline, au pied des ruines d'un château dont les vestiges ne sont plus reconnaissables. Nous n'essayerons pas de dire si, dans le principe, il y eut un refuge gaulois ou un habitat celtique, ou simplement un retranchement élevé contre les Sarrasins, au VIII[e] siècle ; les documents se taisant et les ruines ne *parlant* pas, nous devons nous abstenir de toute supposition. Mais nous sommes fixé sur la date où fut élevé le *castellas* qui domine le nouveau Peypin.

C'est dans le milieu du XII[e] siècle que ce château fut bâti, par Pierre Bremond d Auriol, seigneur de Tourves. On en verra les preuves dans l'acte qui suit et que nous reproduisons en entier, car il renferme plus d'un renseignement curieux sur toute cette partie du territoire comprise entre Saint-Zacharie et Gréasque, et dans laquelle se trouvaient, à l'époque, plusieurs châteaux ou *villa* sinon disparus, du moins d'une recherche difficile.

1177, 3 juin. (Charte n° 759). — Notum sit omnibus hominibus futuris et presentibus, quod questiones et controversias inter B. de Lambisco, priorem vallis de Auriol et P. Bermundus de Auriol, vertentes, auditis utriusque partis allegationibus et probationibus, ego Ildefossus, Dei gracia, rex Aragonensis, comes Barchenonie, marchio Provintie, per amicabilem compositionem ita determinavimus. Predictus Prior, cum in curia mea, coram fratre meo et Guidone Guerriat et assessoribus suis et consilio tocius curie mee hoc discernente, a predicto Bermundo petebat atque querebat castrum de Podio Pino, quod predictus P. noviter edificaverat in quodam podio territorii castri de Solobii ; cujus scilicet territorii et podii medietatem predictus prior ad se pertinere dicebat, et super hoc sufficientes atulit probationes.

Item, cum predictus P. jam dictum castrum inciperet edifficare, prior vallis de Auriol eum prohibuit ; et illi multociens opus novum nunciavit et de hoc sufficientes probationes prestitit ; et sic per sententiam declaratum et judicatum est ut castrum de Podio Pino funditus destrueretur. Iterum e contrario predictus Petrus a jam dicto priore quosdam possessiones, juxtam ecclesiam sancti Zacharie petebat et in villa de Savart donationem se habere dicebat.

Ego autem has querimonias et omnes questiones inter eos vertentes, pleniter, ut dictum est, auditis postea utriusque partis allegationibus et probationibus, talem finem per amicabilem transactionem imponimus, videlicet ut prior quicquid habet in territorio de Solobiis et in castro Podio Pino, hoc totum, voluntate et consensu Massiliensis monasterii, P. Bermundo assignamus, excepto quod in territorio domus helemosine possidebat vel habere debebat. Hoc enim predicte helemosine, libere, sub donatione tamen Petri, relinquimus. Item, quicquid in territorio castri de Auriol, a vallone della Treilla versus castrum Podii Pini et versus villam de Gradascha, predictus prior possidebat, eidem Petro similiter assignamus. Territorium de Solibiis et de Auriol rivus de Merdazo terminat atque dividit. Item e converso, equicquid juris predictus P. habebat vel habere debebat in castro de Orno et in territorio ejusdem castri, vel pro eo quelibet persona : item quicquid usatici in ecclesiam sancti Zacharie habere debebat ; item quicquid juris in villa de Savart et versus ecclesiam sancti Zacharie, prout flumen Vuelne decurrit et podium specialiter de Carfans quod est super villam Sancti Petri, plene et integro jure hoc totum, cultum et incultum, molindina, aquas et nemora, monasterio Massiliensi in perpetuum assignamus Item quicquid Bermundus de Torreves vel successores ejus a Saleta superius infra predictos terminos habebant, vel quilibet pro eis, monasterio de Massilia P. Bermundus dare debet et tradere et facere, ut perpetua pace predictum honorem monasterium valeat possidere. Quod si facere non poterit, arbitrio abbati Massilie, quicumque sit, infra unum mense ex quo super hoc fuerit requisitus, equivalens cambium in valle de Auriol dare debet predictus Petrus monasterio libere possidendum ; hoc addito ut feuda militaria in permutatis locis, sicut hactenus fuerunt libera, ita deinceps commutatis dominis libera perseverent, ad fidelitatem tamen et servitium domini sui ; possessiones vero rusticorum et colonias licitum dominis, si voluerint, in sua dominicatura convertere.

Hanc transactionem ego P. Bermudus confirmo et laudo, etc.

Acta sunt hæc Incarnationis anno MCLXXVII, mense madio, feria VI post Ascensionem Domini, in civitate Aquensi. »

Le *Castrum* dont il est question dans cet

acte, ne doit pas être antérieur de beaucoup à la date de la Charte, et nous estimons qu'il a dû être construit tout d'une pièce vers 1150; quant à son démantèlement, il a été probablement opéré pendant ou peu de temps après les guerres de la Ligue.

Mais s'il est délabré, on ne peut dire précisément qu'il soit en ruine.

Le *castellas*, vu de la route, a un aspect pittoresque. Trois tours se détachant au pied de quelques pins magnifiques qui se sont établis sur les décombres amoncelés dans l'intérieur du château, disent ce que devait être, jadis, cette forteresse si bien posée.

Autant qu'on peut en juger, le château était formé de plusieurs enceintes renfermant une grosse tour carrée dont l'intérieur avait six mètres de longueur sur quatre mètres de largeur. Il ne subsiste de vraiment reconnaissable, dans toutes ces constructions, qu'une pièce voûtée au rez-de-chaussée.

Quant à l'enceinte extérieure, il reste quatre tours rondes bâties en assises régulières de petit appareil, bien que les pierres ne soient qu'équarries au marteau; ces tours sont posées aux angles des remparts, qui, du côté de l'Est surtout, dominaient un escarpement assez élevé.

Nous avons dit que Peypin s'est appelé *Podium Pinum* dès le principe; le nom n'a guère changé depuis, puisque les notaires eux-mêmes, dans les années 1304, 1363 et 1378, l'appelaient *Pueypin* et *Podium Pine*. Quant à la forme de *Pepini Pagus* qu'écrit l'auteur du *Calendrier spirituel* de 1773, nous nous demandons où il a pu en trouver l'origine.

Entre le moment de la construction du château, au XII[e] siècle, et celui de son démantèlement, au XVI[e], on peut placer l'énumération des petits faits que voici :

La terre de Peypin était une seigneurie qui appartenait aux sieurs de Petra, seigneurs de Trets, et à Charles de Castillon, baron d'Aubagne. Elle entra dans la maison de Sabran, par suite du mariage de Isoarde, dame de Puy-Loubier, avec Jean de Sabran d'Ansouis, sous la suzeraineté du comte de Provence.

Elzéard de Sabran en passa nouveau bail à Pierre Valentin, par acte du 3 octobre 1408, et la vendit ensuite aux enfants de Lazare Bertrand, par acte du 13 juillet 1433. Cependant, un document précieux, déposé aux archives départementales, porte que le village de Peypin fut acquis par l'abbé P. Flamenc, et que les abbés de Saint-Victor en avaient la possession libre et pacifique depuis les premières années du XV[e] siècle.

Jean de Justace s'en rendit possesseur; un acte de 1514 constate qu'à cette époque, les habitants du lieu de Peypin lui prêtèrent foi et hommage, et en 1517, cet hommage fut renouvelé entre les mains du seigneur de Glandevez, héritier de Jean.

Il ne faudrait pas croire qu'au point de vue de la population, Peypin fut bien important; car dans l'affouagement de 1540, il est dit: « Il n'y a aucunes maisons assemblées, mais 11 bastides dont trois sont habitées par des gens habitant le pays. Il y a environ 20 personnes tenant biens, toutes étrangères à la localité. »

En 1550, Bertrand Séguier, de Marseille, était seigneur de Peypin, et, plus tard, M. de Thomassin, marquis de Peynier, président au Parlement d'Aix, fit l'acquisition de cette même terre, qui avait le titre de baronnie.

Peypin a toujours dépendu de l'évêché de Marseille. La paroisse, sous le vocable de Saint Martin, était la prébende du sacristain du Chapitre de la Major, à laquelle il fut uni par acte du 13 septembre 1581.

Ajoutons qu'autrefois Peypin était compris dans la viguerie d'Aix, et que ce n'est que depuis l'organisation départementale faite en vertu de la Constitution de l'an VIII, que ce village a des relations forcées avec Marseille et Roquevaire, au lieu de les avoir avec Aix et Trets.

Une grande révolution a agité la commune de Peypin pendant les dernières années du second Empire. La section de la Destrousse s'est insurgée contre son chef-lieu et a mis tant de persistance à demander sa séparation, qu'un décret en date du 22 avril 1870, a érigé la Destrousse en commune distincte.

Les habitants de Peypin sont spécialement occupés à la culture des terres établies en majeure partie en terrasses; quelques-uns sont employés aux mines de lignite, et d'autres au transport de ces charbons.

Armoiries. — *D'azur à quatre cœurs de gueules apointés en sautoir.*

Nous ne connaissons pas l'origine de ces armes, et l'emploi de ces quatre cœurs ne saurait être expliqué. Le dessinateur qui traça ces figures n'aurait-il pas voulu y représenter des *pépins* de fruits, voulant ainsi faire des armes parlantes aussi détestables que celles de *Rognonas* par exemple ?

Commerce et industrie. — Il n'y a rien à citer à Peypin sur ce double sujet; tous les habitants sont occupés aux travaux des champs ou aux mines de lignite.

Edifices publics. — L'Hôtel-de-Ville, fort mesquin, fait partie de l'ancienne église qui est attenante à la nouvelle.

L'église paroissiale a été construite en

1819. Elle est située à quelques mètres au-dessus et à l'O. du *castellas* et dans la partie supérieure du village. Rien ne la signale à la curiosité du savant ou simplement du touriste.

Le presbytère est le seul édifice du village qui se recommande par sa bonne tenue et son exposition.

HAMEAUX COMPRIS DANS LE TERRITOIRE.

Le Terme. — Hameau de 3 à 4 maisons et d'une auberge avec remise, un peu au-dessus de la bifurcation de la route nationale 8 bis et du chemin d'intérêt commun n° 1. — Le poteau indicateur porte les distances suivantes : Saint-Savournin : 3 kil. 7 ; Marseille : 21 kil. 3 ; La Pomme : 4 kil. 5.

Du Terme on distingue Codolive au N. ; mais on ne peut voir Peypin, la route suivant une pente assez accentuée et formant des courbes bien marquées.

Le vallon est cultivé par étages. A gauche, les sommets sont couronnés de pins.

Valdonne. — Ce hameau, où l'on compte 9 maisons, 27 ménages et 89 habitants, est le point terminus de l'embranchement du chemin de fer d'Aubagne, d'une longueur totale de 17 kil. Il est situé à 1500 mètres au N. O. de Peypin.

Il est divisé en deux parties : la première, où l'on remarque une construction assez vaste qu'on nomme le *château*. Quelques maisons ainsi qu'une chapelle de modeste apparence, l'avoisinent de très-près. La seconde se compose de plusieurs grands bâtiments construits par la Compagnie du chemin de fer, au-dessus même de la voie.

A quelques mètres au dessous, on aperçoit la route nationale n° 8 bis qui, décrivant une forte courbe, vient du côté de Codolive pour se diriger vers Belcodène.

(Renseignements puisés dans les archives de Peypin).

COMMUNE DE SAINT-SAVOURNIN

Sanctus Saturninus (1010-1028-1379).

Villa Sancti Saturnini (1036-1045).



Saint-Saturnin.

Saint-Savournin (Orthographe moderne).

San-Savournin (Idiome provençal).

Situation géographique. — Le village de Saint-Savournin est placé sous le 3° 11' 18" de longitude orientale et le 43° 23' 49" de latitude, au N.-E. de Marseille, chef-lieu d'arrondissement et au N.-O. de Roquevaire, chef-lieu de canton.

Distances : Marseille : 25,500 mètres ; Roquevaire : 12,400 mètres.

Périmètre et divisions de la commune.— La commune est bornée au N.-O. par Mimet; au N.-E. par Gréasque; à l'E. par Peypin; au S. par Allauch et à l'O. par Mimet.

Sa plus grande longueur du N.-E. au au S.-O est de 5,000 mètres. Sa plus grande largeur du N.-O. au S.-E. est de 3,200 mètres. Sa forme se rapproche de celle d'un cœur, et son contour est approximativement de 14 kilomètres.

Dénombrement de la Population

Population à diverses époques.

1820	612	habitants.
1846	813	»
1866	1266	»
1872	1392	»
1876	1553	»

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1869	47	52	8
1870	46	33	6
1871	41	67	13
1872	57	34	20
1873	46	45	20
1874	54	33	12
1875	48	38	9
1876	49	28	10
1877	38	26	17
1878	68	32	10

Détails du Recensement de 1872.

Villages et hameaux.	Maisons.	Ménages.	Habitants
Saint-Savournin	108	137	546
Codolive	100	133	512
Valentine (La)	23	30	118
Fermes et maisons isolées	34	53	216
TOTAL GÉNÉRAL.	265	353	1392

Détails du recensement de 1876.

Sexe masculin.	garçons.	527	869	1553
	mariés .	304		
	veufs...	38		
Sexe féminin.	filles...	337	684	
	mariées.	291		
	veuves..	56		

Nationalités..	français........	1335	1553
	étrangers.......	218	
Population...	agglomérée	1307	1553
	éparse.........	246	

Villages et Hameaux.	Maisons.	Ménages.	Habitants
Saint-Savournin....	106	143	547
Codolive	121	162	628
Valentine (La).....	24	31	132
Maisons éparses....	43	59	246
TOTAL GÉNÉRAL.	296	398	1553

Administrations.— Culte.— 1 maire, 1 adjoint, 12 conseillers municipaux, 1 garde champêtre, 1 valet de ville. — 2 recteurs.

Communautés et confréries religieuses. — Sœurs de la Providence de Gap.

Fête. — Novembre. (Saint Saturnin, évêque de Toulouse.)

Propriétés communales.

1 hôtel de ville.
2 églises paroissiales.
2 cimetières.
2 fontaines publiques.
« bois.

Budget, revenus et dépenses. (1878).

Revenus	7.393 64
Dépenses..................	7.393 64

Instruction publique.

Garçons : 2 écoles communales laïques.
Filles : 2 écoles libres des sœurs de la Providence de Gap.

Population des écoles.

ENFANTS		1877	1878
Saint-Savournin	Garçons..	45	50
	Filles....	»	46
Codolive.......	Garçons..	49	44
	Filles....	»	52

Topographie, limites, divisions physiques du territoire, altitudes diverses. — Le territoire de Saint-Savournin occupe une superficie de 1007 hectares, 13 ares, 91 centiares.

Ce territoire peut être divisé en deux parties à peu près égales par le chemin d'intérêt commun n° 1 : l'une, au N. E., composée de collines et de plaines d'une altitude moyenne de 300 à 400 mètres; l'autre, au S. O., composée de montagnes élevées, se rattachant vers le S. E. au massif d'Allauch, et vers le N. O. au massif de l'Etoile, du côté de Mimet. Le chemin d'intérêt commun n° 1 côtoie ce chaînon de montagnes, sur le versant N. E.

Les deux villages de Saint-Savournin et de Codolive sont situés presque aux deux extrémités de la commune, sur les contreforts mêmes du chaînon, le premier, du côté de Mimet, et le second vers la limite de Peypin.

Placés tous les deux sur l'ancienne route de Mimet au Terme, ils sont desservis par le chemin d'intérêt commun, avec cette différence que ce chemin passe au-dessous de Saint-Savournin, tandis qu'il passe au-dessus de Codolive.

Nous nous occuperons plus loin de Codolive ; mais, en ce qui concerne Saint-Savournin, il suffira de dire que les maisons qui le composent sont groupées le long des deux chemins qui, partant du même point, aboutissent à peu-près au même endroit. L'église et l'hôtel-de-ville se trouvent tous les deux sur l'ancien chemin qui a pris l'apparence d'une rue ordinaire.

Deux petites places précèdent les deux édifices, mais l'Hôtel-de-Ville présente sa face au S., tandis que l'église la présente au N. Une fontaine d'où l'eau coule en abondance est placée au-devant de l'Hôtel-de-Ville.

Le village, considéré dans son ensemble, est construit sur le flanc septentrional de la chaîne de l'Etoile dont la pente est rapide, et descend jusqu'à la plaine qui se rattache au sol de Gréasque et finit à Valdonne. Immédiatement au-dessus des maisons, à une distance de 500 mètres et à une altitude considérable se montrent les ruines du *Castelas* ou château. Nous en parlerons plus loin.

D'après le Cadastre, voici quelle est la distribution des terres de la commune :

	Hect.	Ares.	Cent.
Terres labourables....	118	77	95
Vignes (anciennement).	196	50	45
Bois................	404	03	45
Prés................	»	42	90
Pâtures et terres incultes	265	93	92
Aires, jardins allées..	3	27	43
Chemins et surfaces bâties..............	18	17	81
Total.	1007	13	91

Les divers quartiers du territoire de Saint-Savournin, divisés en trois sections, portent les noms suivants :

Section A (au N. N. E.)

Pataucline. — Les Timots. — L'Adrech et

Peruchon. — Saint-Estève et Marmot. — La Franchetone. — Saint-Savournin. — Grand Jardin et l'Aregnie. — Les Plaines. — L'Oraison.

Section B (à l'E. et S. E.)

Le Collet Blanc. — La Valentine. — Plaine de Lante Coucou. — La Loubatière. — Les Rouvières. — Les Gorgues. — Sur le Puits et Louort. — Les Ferrages. — Grand Ribas.

Section C (au S.)

Moutière et Gros Vallat. — Le Castelas. — Le Bois. — Rastel Buis.

ALTITUDES DIVERSES.

Montagne de Codolive ou *Baou deï Fado*	664
Montagne de Saint-Savournin *ou Baou Boumbé*, (limite de Mimet)	595
Village de Saint-Savournin	438
Rampauds (les)	378
Limite de Gréasque, (au N. E.)	356

Voies de communication.

1° Chemin d'int. comm...	3.500 mètres
2° Chemins vicinaux.......	7.778
TOTAL.....	11.278

1° *Chemin d'intérêt commun n° 1*, de la Destrousse à Gardanne. — Allant du N. O. au S. E., entre dans la commune par la limite de Mimet, donne ouverture au chemin vicinal n° 2 dit de Gréasque, traverse la partie inférieure du village de Saint-Savournin, côtoie le versant N. de la montagne, passe au-dessus du village de Codolive et atteint la limite de Peypin dans la direction du Terme et de la route nationale n° 8 bis.

Longueur du parcours : 3.500 mètres.

CHEMINS VICINAUX

N° 1 *de Saint-Savournin à Marseille* par *la Bourdonnière*. — Allant du N. O. au S. E. du chemin d'intérêt commun n° 1 (au village), traverse plusieurs ruisseaux et aboutit à la limite d'Allauch.

(Largeur moyenne : 4 m. 50 ; longueur : 2.200 m.)

N° 2 *de Gréasque*. — Allant du S. O. au N. E du chef lieu de la commune, traverse plusieurs ruisseaux et atteint la limite de Gréasque où il se soude avec le chemin vicinal n° 3 de cette commune.

(Largeur moyenne : 4 m. 50 ; longueur : 1.400 m.)

N° 3 *de Valdonne*. — Allant du N. O. au S. E. de la limite de Gréasque où il se soude avec le chemin n° 6 de cette commune, passe entre les puits de Castellane et de Léonie et atteint la limite de Peypin où il se soude avec le chemin vicinal n° 3 de cette commune.

(Largeur moyenne : 5 m. ; longueur : 1.400 mètres.)

N° 5 *de la Valentine*. — Allant de l'E. à l'O. du hameau de la Valentine, traverse la carraire du Mazet et le ravin de l'Oraison et aboutit au village de Saint-Savournin (chemin d'intérêt commun n° 1.)

(Largeur moyenne : 2 m. ; longueur : 1.878 mètres.)

N° 5 bis *de la Valentine*. — Allant du N. O. au S. E., du hameau de la Valentine au ravin de la Valentine (partie voûtée) formant la limite des prop. Deleuil et Désiré, Michel, près de la gare de Valdonne et de la route nationale n° 8 bis.

(Largeur moyenne : 2 m. 70 ; longueur : 900 mètres.)

Géologie. — Nous renvoyons le lecteur à l'article *Géologie* de la commune de Gréasque, le territoire de Saint-Savournin faisant partie du bassin houiller de l'arrondissement. Mais la montagne de l'Etoile, à laquelle le village est adossé, mérite d'être étudiée à fond. On trouvera ailleurs les renseignements relatifs au massif tout entier.

Hydrographie. — Il n'y a dans la commune que des ruisseaux qui reçoivent les excédants d'eaux pluviales ; c'est dire qu'ils sont généralement à sec. Le plus important est celui d'Oraison, ainsi appelé parce qu'il passe non loin d'une ferme très-ancienne qui porte ce nom.

Dans la partie inférieure de la commune, plusieurs vallats reçoivent les eaux extraites des mines qui concourent à la formation du Merlançon lequel sépare les territoires d'Auriol et de la Destrousse.

Sol arable et produits du sol. — Le phylloxéra a porté un grand coup à l'agriculture ; cependant les récoltes de blé, d'abord, puis celles de l'huile et des légumes secs ne manquent pas d'importance. Le territoire de cette commune ne saurait être classé parmi ceux que l'on traite d'arides, il y a peu d'endroits véritablement stériles: et des bois étendus couvrent les terrains situés au S. et à l'O. du village principal.

Bibliographie. — Syndicat d'exportation de charbons français. — Notice sur les compagnies syndiquées. — Marseille, Barlatier-Feissat père et fils, 1879 ; in-8°.

Biographie. — VANEL (Emmanuel), mort en 1719.

Religieux profès de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, (4 juin 1662), prieur de la Chartreuse de Marseille (1684), prieur de la Chartreuse de Bonpas (1717.)

Histoire et Archéologie. — Nous n'avons pas fait de la commune de Saint-Savournin une étude assez prolongée, pour pouvoir affirmer qu'il s'y trouvait, dès les premières années de l'époque dite *historique*, des habitats nombreux et importants ; mais tout nous porte à croire qu'il existait au moins une station sur la montagne appelée aujourd'hui *Baou de la Baoumo deï Fado* (La montagne de la Grotte des Fées). On trouve, en effet, au-dessus de cette grotte, des ruines d'habitations dont le nom est perdu depuis longtemps, mais dont l'âge peut être déterminé jusqu'à un certain point. Le nom de *Grotte des Fées* qui n'est appliqué qu'aux cavernes connues de tout temps, dit que des tribus contemporaines des Druides et des Celtes l'ont fréquentée et probablement habitée. Tous les historiens s'accordent pour donner pour habitations aux peuples primitifs les grottes et les anfractuosités de rochers ; et, en ce qui concerne le Département, tout démontre que ces suppositions sont fondées. Ajoutons que dans les ruines de l'habitat du *Baou deï Fado*, on trouve encore de nombreux débris de poteries.

Nous pouvons être plus affirmatif encore, relativement à l'établissement des Romains dans la contrée. Il y a seulement une différence notable à faire ressortir : c'est que si les Celtes habitaient le sommet de la montagne, les Romains en habitaient le pied.

Des traces non équivoques de l'occupation romaine sont découvertes journellement dans le quartier de Saint-Estève, situé à quelques pas de Saint-Savournin, au commencement des terrains cultivés. Sur une sorte de promontoire entouré de terres à blé, la pioche a exhumé, à plusieurs reprises, des tuiles à rebord, des fondations de murs et des pièces de monnaies. Nous croyons donc sans peine, ainsi qu'on le dit dans la localité, que c'est le berceau du village qui en serait ainsi à son quatrième âge ; le premier étant celui de la Grotte des Fées ; le second, celui de Saint-Estève ; le troisième, celui du Castelas ; et le quatrième, celui de Saint-Savournin.

La preuve la plus importante de l'occupation romaine peut être examinée librement : c'est un autel votif de un mètre environ de hauteur, que l'on a placé debout, à l'angle droit du perron de l'Hôtel-de-Ville ; il a été exhumé des fondations de l'ancienne église, sur l'emplacement de laquelle l'Hôtel-de-Ville a été construit vers 1870. Cet autel, carré, assez semblable pour la forme à celui qui orne la place de l'église de Saint-Julien, a été creusé dans sa partie supérieure, de façon à former un bassin d'où l'eau s'échappait par un conduit pratiqué à hauteur de la moulure supérieure.

L'inscription qu'on y voit est belle et très lisible ; elle est ainsi conçue.

DIS M
Q CATI
LVCV III

A côté de ce monument qui mérite de recevoir l'hospitalité dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, on voit une pierre taillée, mais fort usée, sur laquelle se trouve une inscription qu'il nous a été impossible de déchiffrer.

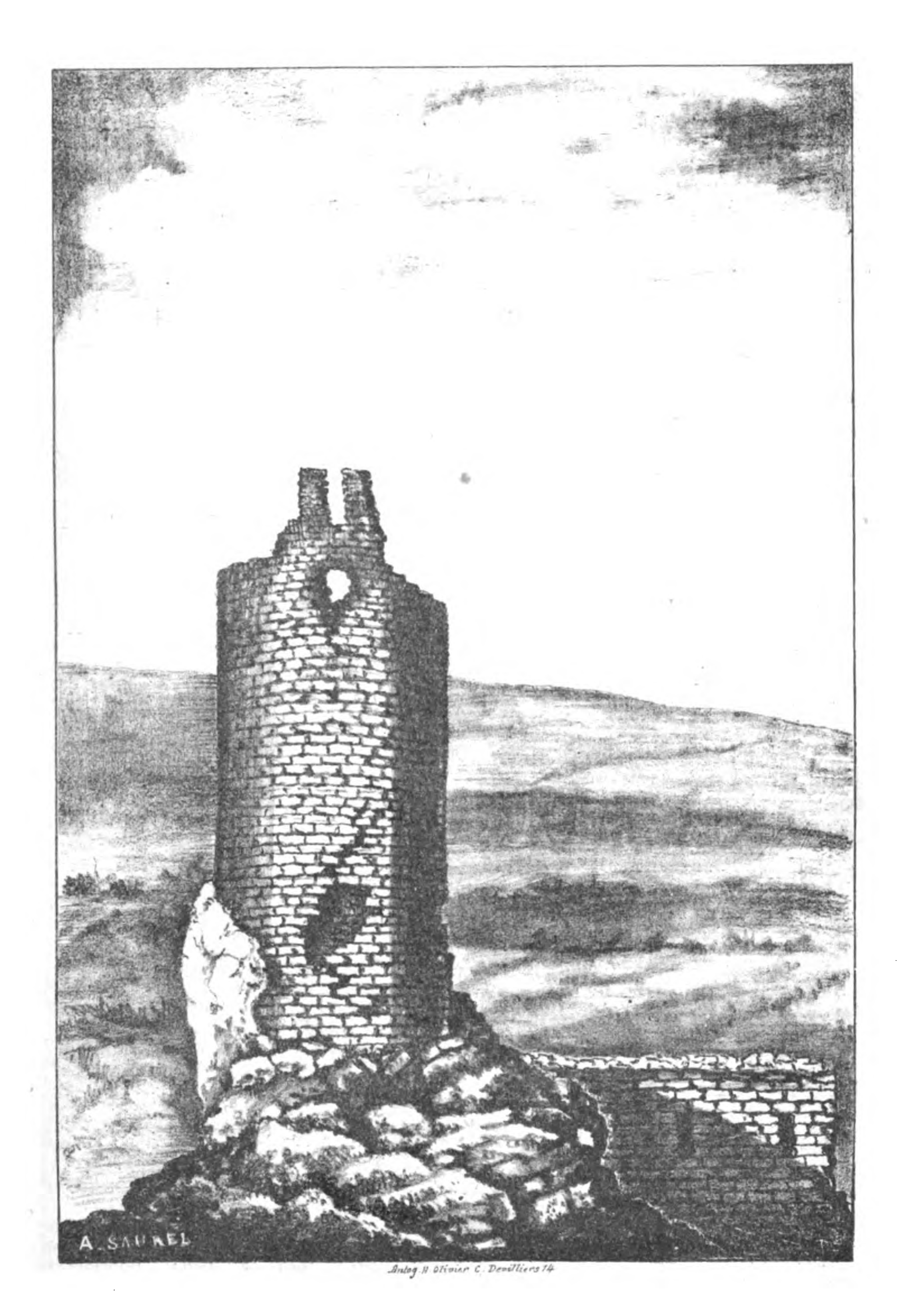
Faut-il conclure de ce que l'autel a été trouvé dans les fondations de l'ancienne église, que cette église elle-même avait été élevée sur les ruines d'un temple païen ? Nous n'osons l'affirmer ; mais nous ne serions pas étonné que, vu sa situation sur la route de Mimet à Auriol, et sa proximité d'un établissement romain, il y ait eu là un édifice consacré au culte.

Lorsque les Barbares se précipitèrent sur la Provence et amenèrent peu à peu la dévastation et la solitude dans des localités jadis prospères, Saint-Estève fut abandonné et ses habitants se réfugièrent sur les hauteurs, à peu de distance de la *Grotte des Fées*, dont le souvenir ne pouvait pas être entièrement perdu. Le château de Saint-Saturnin ne fut d'abord qu'un hameau sans fortifications ; puis, vers le XII[e] siècle, des murs réguliers s'élevèrent, et le *castrum* ou *castellum* se montra à mi-côte. Mais nous ne savons rien de positif, et nous devons nous contenter de citer les documents puisés dans le Cartulaire de Saint-Victor, qui nous parlent et de la *villa* et du *castellum* de Saint-Saturnin.

XI[e] siècle. (Charte 42). — Dans le dénombrement des propriétés de Saint-Victor, figurent des parcelles de terre situées dans Saint-Saturnin. (In Sancto Saturnino, in *loco* vocitato *Petra*). Ce terme de *Petra* ne saurait être traduit que par celui de rocher. L'ancien Saint-Saturnin était, en effet, sur la montagne, où l'on ne voit que la pierre calcaire et fondé sur un gros rocher.

XI[e] siècle. (Charte 134). — Guadalde (Wadalde) et Lambert, son frère, donnent au monastère de Saint-Victor la troisième partie de la dîme du pain et du vin que les moines prélèvent à Saint-Saturnin et qu'ils leur devaient. (Terciam partem de decimo de pane et vino que exit de dominicatura quam monachi ipsi Sancti Victoris faciunt in *villa* Sancti Saturnini vel facturi sunt.)

Vers 1010. (Charte 133). — Udalbert (Walpertus), prêtre de Saint-Saturnin, fait donation à Wilelme (Guillaume I[er], comte de Provence), de l'église de Saint-Saturnin, pour que tout prêtre qui desservira ledit Saint-Saturnin, en jouisse entièrement, sans autre servitude que celle de prier pour



CASTELLUM SANCTI SATURNINI

l'âme dudit Udalbert, de Guillaume, de Adélaïde et de Gerberge. (Et ista donatio quam Walpertus presbyter habet facta *ad* Sanctum Saturninum.)

1030. (Charte 91.) — Boniface donne à Saint-Victor une parcelle de vigne, à Saint-Saturnin. (Quadam semodiata vineæ, *apud* Sanctum Saturninum).

1036. (Charte 131.) — Aldejerius, sa femme et ses fils, donnent à Saint-Victor, deux mas et une cabane, dans le quartier de Saint-Saturnin, territoire d'Auriol, comté d'Aix. (Duos mansos et unam cabannariam, in comitatu Aquense, in *villa* Sancti Saturnini que est sita in territorio castri quod dicunt Auriol.)

1040. (Charte 58). — Raimbaud, archevêque d'Arles, donne au monastère de Saint-Victor ce qu'il a dans le quartier de Saint-Saturnin. (Dono hoc quod habeo in *villa* Sancti Saturnini, hoc est octava pars ejusdem villæ et dono bagliam et districtum et albergariam de medietate ejusdem villæ.)

1045. (Charte 130). — Aldegerius et sa femme Alix donnent au monastère de Saint-Victor le presbytère en entier de l'église de Saint-Saturnin, dans le quartier de Saint-Saturnin qui se trouve dans le territoire du château d'Auriol et, en outre, dans ce même quartier, trois mas. Pons Wadaldus donne également à Saint-Victor la moitié de la paroisse dudit Saint-Saturnin, laquelle lui appartient, c'est-à-dire la moitié de la troisième partie.

(Ego Aldegerius et uxor mea nomine Alois donamus sancto martyri Victori, in comitatu Aquense, in *villa* Sancti Saturnini que est sita in territorio castri quod dicunt Aureol, presbiteratum ecclesiæ Sancti Saturnini ab integro. In super, donamus in eadem villa tres mans.... Donat quoque Pontius Wadaldus medietatem de parrochia supradicti Sancti Saturnini, hoc est terciæ partis mediam partem.)

4 juillet 1079. (Charte 843). — Dans la confirmation des prieurés en faveur de l'abbaye, par le pape Grégoire VII, il est question de l'église de Saint-Saturnin de Gréasque. (*Cellam* Sancti Saturnini de Gardasca.)

29 mai 1138. (Charte 803.) — Aldegerius et son frère Boson vendent au monastère de Saint-Victor tout ce qu'ils possèdent dans le château de Saint-Saturnin, au prix de 220 sols deniers et une mule de soixante sols. (Totum quantum habemus et habere debemus in *castello* Sancti Saturnini... Accipimus CCXX solidos denariorum et unam mulam de sexaginti solidis.)

Le village de Saint-Savournin, autrefois viguerie d'Aix, lit-on dans le *Dictionnaire topographique* de Mortreuil, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, dont un des membres, le prieur de Saint-Nicolas, était seigneur justicier, comme prieur de Fuveau, sous le domaine direct du comte de Provence, auquel il était dû hommage-lige.

Il n'y avait, au XVe siècle, dans le territoire de Saint-Savournin, que le château-fort du prieur; la population, fort rare, était disséminée dans les environs.

La seigneurie de Saint-Savournin fut vendue, en 1563, à Balthazar Cathin, lieutenant du sénéchal à Marseille, et elle passa successivement entre les mains de Balthazard de Beyssan, de M. de Cypriani, et en dernier lieu de M. de Villiers, avocat à Marseille.

Saint-Savournin dépendait de l'archevêché d'Aix; il n'a fait partie de l'évêché de Marseille que depuis l'organisation départementale.

Comment se fait-il que *Sanctus Saturninus* soit devenu Saint-Savournin? Nous ne savons; les noms se modifient quelquefois si vite et si légèrement, qu'il n'y a aucune cause rationnelle à rechercher.

Les ruines du *Castelas* ou Castellum sont, ainsi que nous l'avons dit, situées à mi-côte, sur le rocher, *petra*, au-dessous du baou de la Grand'Basse ou *Bombé;* elles consistent en une tour élevée, des pans de murs plus ou moins délabrés et un restant de construction longeant le ravin sur une longueur de 10 mètres et une épaisseur d'un mètre. La tour, détruite sur la moitié de sa circonférence, doit avoir une dizaine de mètres d'élévation. Inaccessible de trois côtés, elle pouvait être attaquée du côté du S., car les rochers la dominent de beaucoup.

Armoiries. — *D'or à un arbre de sinople accosté de deux lettres S et S de sable.*

L'arbre veut-il rappeler les bois de pins qui prospèrent dans la commune? Cela peut être; dans tous les cas, le doute ne saurait être permis au sujet des initiales S. S. qui signifient assez clairement: Sanctus-Saturninus.

Commerce et industrie. — Les habitants de la commune s'occupent de la culture des terres ou de l'extraction des lignites. C'est dans la notice sur Gréasque que se trouvent les renseignements relatifs aux mines.

Nous devons cependant ajouter quelques mots traitant spécialement des concessions de Saint-Savournin Nord et Sud où se trouvent les *mines* dites *de Valdonne.*

Ces mines exploitées par MM. Michel Armand et Ce ont une étendue de 1427 hectares et contiennent cinq couches exploitables d'une puissance totale de 4 m. 50 c., fournissant 4000 kil. de charbon gros et menu par mètre carré dépilé.

L'exploitation se fait principalement par

les puits de Notre-Dame-du-Château et de Saint-Joseph situés non loin de la Valentine, d'une profondeur moyenne de 200 mètres, où l'on emploie huit machines à vapeur.

La production est d'environ 500 tonnes par jour. Le charbon est consistant, à longue flamme et brûlant avec facilité, aussi les menus sont ils recherchés pour améliorer la composition des agglomérés dont ils favorisent la combustion, et *doser* ces agglomérés, vulgairement appelés briquettes, suivant l'usage auquel on les destine.

Edifices publics. — *Hôtel-de-Ville.* — Cet édifice, situé entre les deux routes, à l'extrémité O. du village, se compose d'un étage sur rez-de-chaussée, et de trois fenêtres de façade; il renferme l'école de garçons, au rez-de-chaussée.

Construit vers 1870, il occupe l'emplacement de l'ancienne église dans les fondations de laquelle ont été trouvées les deux pierres antiques dont nous avons déjà parlé.

Eglise paroissiale. — Situé sur la route ancienne, cet édifice se compose d'une nef de style toscan à 4 travées. Le clocher, carré et surmonté d'une horloge, occupe le flanc droit de l'abside. Le presbytère est attenant, à gauche.

Une plaque de marbre, placée à l'intérieur, au-dessus de la porte, rappelle que l'église fut fondée le 26 octobre 1851, et consacrée par Mgr de Mazenod, le 11 mai 1853.

HAMEAUX COMPRIS DANS LA COMMUNE

Codolive. — Village de 121 maisons, 162 ménages et 628 habitants, à 2500 mètres au S. E. de Saint-Savournin.

Le nom primitif de Codolive, que l'on prend depuis peu l'habitude d'appeler Cadolive, est les Olives. Il se trouve écrit ainsi sur le plan cadastral et sur les cartes du département qui ne remontent pas à une époque éloignée, (Matheron, Bonnet, Etat-Major.)

L'acte le plus ancien que nous connaissions est aux registres des archives de Saint-Victor, à la date du 21 février 1745; il fait mention de la Bastide des *Olives*.

Les Olive étaient des colons qui s'établirent dans le territoire de Saint-Savournin, et de la même façon que Botte devint *Co-de-Botte*, Pons, *Co-de-Pons*, Olive devint *Co-d'Olive*.

Toutes les personnes qui connaissent tant soit peu le provençal savent ce que veut dire ce *Co*. Co est une abréviation de *Enco* qui signifie *chez*. Les mots de *Anan en co de Botte, en co de Pons, en co d'Olive* se traduisent par: Nous allons chez Botte, chez Pons, chez Olive.

Le nom véritable de Cadolive est donc les Olives, ou tout au moins Cod'Olive, ou bien encore, par élision, *Codolive*; Cadolive n'est qu'une expression barbare que le fonctionnarisme et la buraucratie finiront par faire adopter peut-être, mais qui n'en restera pas moins illogique et absurde.

Le village se compose de plus de maisons que celui de Saint-Savournin, et il est probable qu'il continuera à grandir au détriment du chef-lieu de la commune, pour peu que les mines de lignites dont les plus grands puits d'extraction appartiennent à Saint-Savournin continuent à prospérer. Il est situé sur l'ancienne voie que le chemin d'intérêt commun n° 1 a remplacé avec avantage. Les nouvelles maisons tendent à s'élever sur les bords de cette route, qui passe à quelques mètres au-dessus de l'ancienne.

L'église, dont la façade s'étale au N. E., se compose d'une seule nef à quatre travées, rappelant le style toscan. Construite en 1849, elle a été érigée en succursale par ordonnance de l'Evêque, du 5 mai 1854. Elle est sous le titre de Saint-Lazare, dont la fête se célèbre le 31 août.

Oraison. — A 2 kil. au N. E. de Saint-Savournin, près de la limite de Gréasque, et sur le chemin vicinal n° 3.

Ferme nommée dans un acte de Saint-Victor, du 21 février 1745, mais dont la construction doit remonter au commencement du XVIIe siècle. On reconnaît encore un mur d'enceinte formant un parallélogramme régulier dont chaque angle était défendu par une tour ronde et dans la maison d'habitation placée au centre une belle pièce voûtée.

Non loin de là coule le ruisseau le plus important de la commune.

Valentine (La). — Hameau, à 1800 mètres à l'E. de Saint-Savournin.

Centre industriel connu par les ciments de la maison Désiré Michel et Ce et les puits d'extraction des lignites de la C^e Michel Armand et Ce.

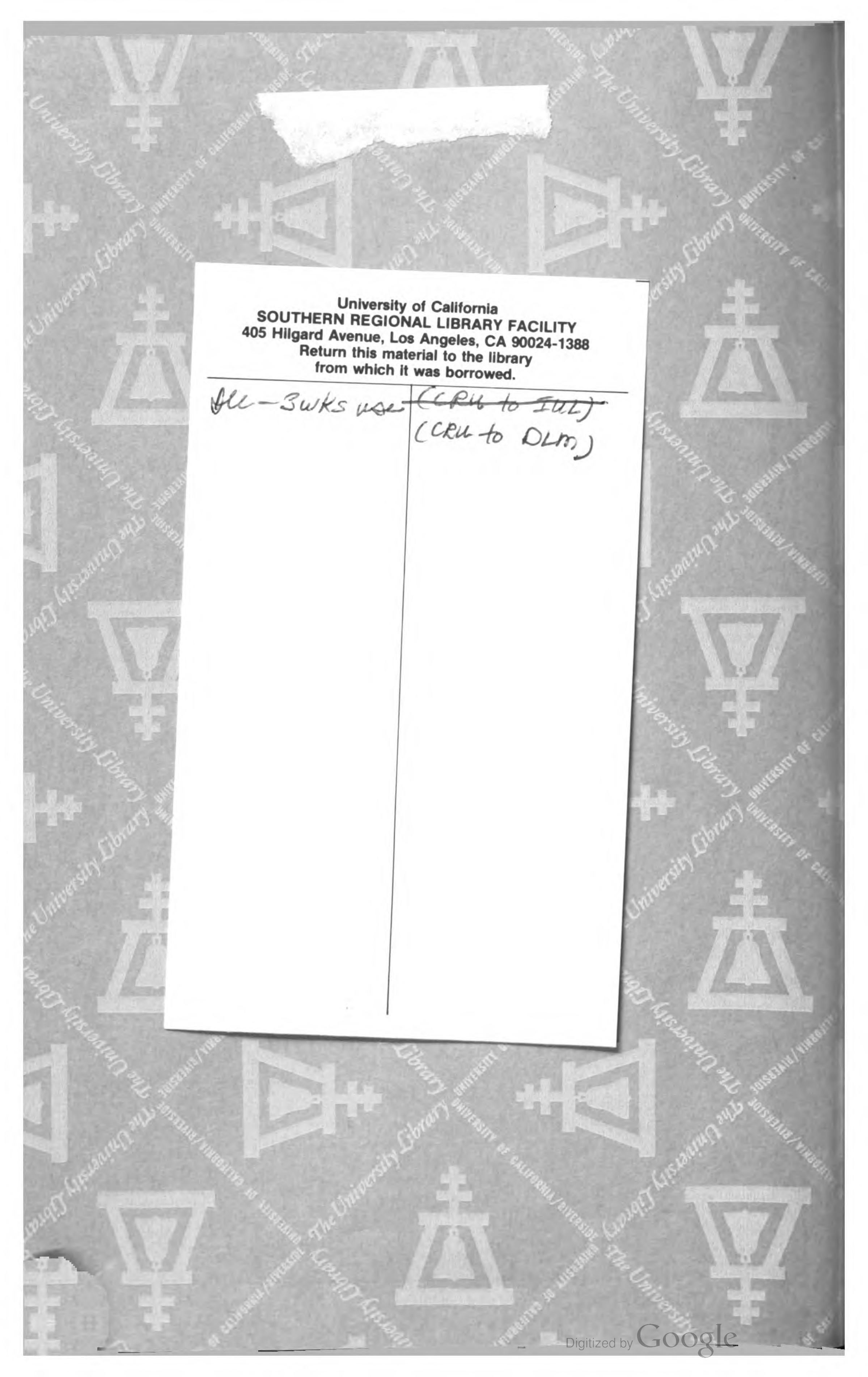
Le hameau est placé sur une hauteur, relativement aux deux puits de mine nommés Notre-Dame-du-Château et Saint-Joseph. Quant à la fabrique de ciment, elle est située de l'autre côté d'un mamelon, à l'E., sur le chemin de Gréasque et non loin des puits de Castellane et de Léonie.

(Renseignements puisés dans les archives de Saint-Savournin).

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME



University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388
Return this material to the library
from which it was borrowed.
ILL - 3wks use ~~(CRU to IUL)~~
(CRU to DLM)


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 572 612 0

